

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1899-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



1899.

N° 11.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

OCTOBRE 1899

### SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	542
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques... ..	544
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	547
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département. (n° 500-43.).....	549
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique. (Bulletin rectificatif n° 17).....	553
ADDITIONS à la Nomenclature des bureaux de poste de l'Autriche-Hongrie.....	556
MODIFICATIONS à la Nomenclature des bureaux de poste britanniques.....	556
MODIFICATIONS à la Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis. ....	560
ADDITIONS à la Nomenclature des bureaux de poste de la Régence de Tunis.....	562
ERRATA aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Alle- magne.....	563
PAQUEBOTS-POSTE français. — Départ de New-York pour le Havre.....	563
ADDITIONS à la Nomenclature des escales.....	563
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	564
FRANCHISES postales. — Publication du 201 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 19 <sup>e</sup> supplément à l'annexe audit Manuel (franchises militaires), modification à apporter au Manuel des franchises postales et à l'annexe audit Manuel (franchises militaires). — Gardes spécialement commissionnés par le Ministre de l'agriculture pour le service de la pêche. — Directeurs des Postes et des Télégraphes. — Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés de la tenue des registres d'immatriculation des bateaux. — Présidents des commissions de réception du service de ravitaillement. — Inspecteurs divisionnaires ou départementaux du travail.....	566
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	572
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de sep- tembre 1899.....	573
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juillet des années 1899 et 1898. — France.....	574
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juillet des années 1899 et 1898. — Algérie.....	575
MODIFICATIONS à apporter aux carnets n° 1517 et 1518.....	576
JUGEMENT.....	577
FAITS divers.....	577
NOMINATIONS dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.....	578
ARRÊTÉS ministériels, des 26 septembre, 11 et 14 octobre 1899, décernant la médaille d'honneur des postes et des télégraphes à des sous-agents.....	579
NOMINATION.....	581
PROMOTIONS.....	581
NOMINATIONS et mutations.....	582

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Création et ouverture de bureaux de poste.**

*Création de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Bouches-du-Rhône.....	Salin-de-Giraud (1).....	13 avril 1899.
Seine-et-Marne.....	Grez-sur-Loing (2).....	14 juin 1899.
Seine-et-Oise.....	Vaucresson (2).....	<i>Idem.</i>
Saône-et-Loire.....	Saint-Marcel (2).....	<i>Idem.</i>
Vaucluse.....	Villes (2).....	<i>Idem.</i>
Savoie.....	Arvillard.....	<i>Idem.</i>
Nord.....	Hellemmes-Lille (4).....	24 juillet 1899.
Indre-et-Loire.....	Rigny-Ussé (3).....	15 juin 1899.

(1) Recette simple des postes.  
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.  
(3) Conversion de la recette simple municipale existant dans la commune.  
(4) Conversion de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

*Création d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Savoie.....	Bessans.....	4 août 1899.
Aube.....	Chevigny.....	31 mars 1899.
Marne.....	Dontrien.....	7 juillet 1899.
Doubs.....	Villars les-Blamont.....	8 juin 1899.
Tarn.....	Espérausses.....	6 juin 1899.
Loir-et-Cher.....	Pierrefitte (1).....	8 juin 1899.
Cher.....	Bessais-le-Fromental.....	22 juin 1899.
Bouches-du-Rhône.....	Le Rove (1).....	8 juin 1899.
Saône-et-Loire.....	La Selle.....	27 décembre 1898.
Corrèze.....	Segonzac.....	12 juin 1899.
Deux-Sèvres.....	Bouillé-Loretz.....	8 juin 1899.
Jura.....	Dompierre.....	12 juin 1899.
Doubs.....	François.....	8 juin 1899.
Jura.....	Vevy.....	29 mai 1899.
Dordogne.....	Plazac.....	7 juillet 1899.
Seine-Inférieure.....	Gueures.....	12 juin 1899.
Côtes-du-Nord.....	Squiffec.....	8 juin 1899.
Calvados.....	Cagny.....	31 mars 1899.
Indre-et-Loire.....	Courcelles.....	22 juin 1899.
Rhône.....	Saint-Maurice-sur-Dargoire.....	7 février 1899.
Seine-et-Oise.....	Chambourcy.....	22 août 1899.

(1) Conversion de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Dordogne.....	Saint-Pompont.....	27 décembre 1898.
Isère.....	Saint-Quentin-Fallavier (1).....	8 juin 1899.
Lozère.....	Laubert.....	27 décembre 1898.
Haute-Marne.....	Latrecey.....	6 juin 1899.
Rhône.....	Ouroux.....	24 juillet 1899.
Vaucluse.....	Saint-Martin-de-la-Brasque (1).....	8 juin 1899.
Seine-et-Oise.....	Garancières (2).....	12 juin 1899.

(1) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.  
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATE D'OUVERTURE.
Vaucluse.....	Avignon. A.....	Avignon (R. P.).....	16 septembre 1899.
Charente-Inférieure..	La Pallice-La Rochelle A. (1).....	La Pallice-La Rochelle.....	9 octobre 1899.
Ille-et-Vilaine.....	Rennes B. (quartier Hôtel- Dieu).....	Rennes (R. P.).....	9 octobre 1899.

(1) Recette auxiliaire municipale.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Aude.....	Bages.....	Narbonne.....	1 <sup>er</sup> octobre 1899.
Manche.....	Donville (1).....	Granville.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.
Nièvre.....	Montsauche (section des Settons).....	Montsauche.....	16 septembre 1899.
Hérault.....	Portiragnes (1).....	Villeneuve-les-Béziers.....	9 septembre 1899.

(1) Recette auxiliaire municipale.

Par décision de M. le Sous-Secrétaire d'État, en date du 17 août 1899, a été supprimée la recette auxiliaire rurale des Postes existant la commune d'Uzemain (Vosges).

**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2° BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.**

**Création de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux  
et de circuits téléphoniques.**

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Eure.....	Le Neubourg.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon ..	22 août 1899.
Meurthe-et-Moselle	Blamont.....	<i>Idem</i> .....	14 septembre 1899.
<i>Idem</i> .....	Cirey-sur-Vezouze .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Orne.....	Argentan.....	<i>Idem</i> .....	7 septembre 1899.
<i>Idem</i> .....	La Ferté-Macé. ....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Mortagne.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Vimoutiers.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Seine-Inférieure. .	Criel.....	<i>Idem</i> .....	20 septembre 1899.
Seine-et-Marne. .	Moret.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Thomery.....	<i>Idem</i> .....	22 août 1899.
Seine-et-Oise. .	Ablon.....	<i>Idem</i> .....	2 octobre 1899.
<i>Idem</i> .....	Boissy-P'AILLERIE. ....	<i>Idem</i> .....	22 août 1899.

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Méry-sur-Seine = Romilly.....	14 480	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1</sub> /2.....		15 sept. 1899.
Ferté-Milon = Lizy-sur-Ourcq..	21 710	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1</sub> /2.....		10 sept. 1899.
Roisel = Hargicourt (1).....	6 753	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1</sub> /2.....		15 sept. 1899.
Andelot = Chaumont.....	28 724	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.....		1 <sup>er</sup> octobre 1899.
Vesoul = Gray.....	57 675	Cu. 3 <sup>m</sup> /m <sub>1</sub> /2.....		5 octobre 1899.
Port-sur-Saône = Vesoul.....	12 925	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1</sub> /2.....		<i>Idem</i> .
Anizy-le-Château = Laon.....	18 740	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1</sub> /2.....		9 octobre 1899.

(1) Le circuit Roisel = Hargicourt = Saint-Quentin a été pourvu de relais polarisés.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATE DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Bragefogne = Les Riceys. ....	9 660	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	8 octobre 1899.
Avenay = Mareuil-sur-Ay. ....	3 250	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	9 octobre 1899.
Lille = Roubaix-Tourcoing 6° et 7°. ....	11 690	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	15 octobre 1899.
Sommières = Nîmes. ....	30 674	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	20 sept. 1899.
Saint-Jean-d'Angle = Saint- Agnant = Tonnay-Charente (1). ....	6 480 11 311	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	25 sept. 1899.
Coursan = Narbonne. ....	7 010			
Capetang = Béziers. ....	16 175	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	15 octobre 1899.
Ferney-Voltaire = Genève. ....	2 110(2)	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	10 sept. 1899.
Fontainebleau = Paris 2°. ....	65 821	Cu. 4 <sup>m</sup> /m.	.....	12 août 1899.
Paris - Saint-Denis 16°, 17° et 18°. ....		Circuits sout.	.....	14 août 1899.
Port-Marly = Saint-Germain-en- Laye. ....	3 225	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	20 août 1899.
Chelles = Paris (3). ....	26 101	Cu. 2 et 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	3 août 1899.
Viermes = Luzarches. ....	4 476	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	30 août 1899.
Presles = Beaumont-sur-Oise. ....	3 115	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	1 <sup>er</sup> sept. 1899.
Bonnières = Mantes. ....	13 180	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	<i>Idem.</i>
Septeuil = Mantes. ....	12 292	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	<i>Idem.</i>
Beuzeval = Cabourg. ....	3 850	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	25 sept. 1899.
Rochefort-en-Yvelines = Claire- fontaine (4). ....	7 100	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	15 sept. 1899.
Houilles = Argenteuil. ....	6 671	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	12 sept. 1899.
Île-Saint-Denis = Saint-Denis. ....	1 100	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	25 sept. 1899.
Étrépagny = Gisors. ....	13 888	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	10 sept. 1899.
Étrépagny = Charleval. ....	19 980	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	<i>Idem.</i>
Chartres = Voves = Toury (1). ....	23 649 28 020	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	1 <sup>er</sup> octobre 1899.
Toury = Janville. ....	4 665			
Saint-Germain-en-Laye = Paris 5°. ....	23 335	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sub>1/2</sub> .	.....	<i>Idem.</i>

- (1) Circuit pourvu de relais polarisés.  
 (2) Longueur de la section française.  
 (3) Circuit constitué au moyen du prolongement jusqu'à Paris du circuit « Chelles = Le Raincy »  
 (4) Le circuit « Rochefort-en-Yvelines = Clairefontaine = Rambouillet » est pourvu de relais polarisés.

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne.....	Anizy-le-Château.....	9 octobre 1899.
Aude.....	Courson.....	1 <sup>er</sup> octobre 1899.
Calvados.....	Beuzeval.....	25 septembre 1899.
Charente-Inférieure.....	Saint-Agnant.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Saint-Jean-d'Angle.....	<i>Idem.</i>
Eure.....	Étrépagny.....	10 septembre 1899.
Eure-et-Loir.....	Janville.....	1 <sup>er</sup> octobre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Toury.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Voves.....	<i>Idem.</i>
Indre-et-Loire.....	Ligueil.....	15 août 1899.
Gard.....	Alais.....	2 octobre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Sommières.....	30 septembre 1899.
Hérault.....	Capestang.....	15 octobre 1899.
Marne (Haute-).....	Andelot.....	1 <sup>er</sup> octobre 1899.
Oise.....	Breuil-le-Sec.....	5 octobre 1899.
Saône (Haute-).....	Port-sur-Saône.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Vesoul.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne.....	Chartrettes.....	16 septembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Mormant.....	19 août 1899.
Seine-et-Oise.....	Bonnières.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Essonne.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Houilles.....	15 septembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Port-Marly.....	20 août 1899.
<i>Idem.</i> .....	Presles.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Rochefort-en-Yvelines.....	15 septembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Septeuil.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Viarmes.....	16 septembre 1899.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.**

**Additions.**

Alata M. . . . . Corse.  
 Beaumanoir Abon<sup>t</sup>. C<sup>no</sup> de Oise.  
 Rémy.  
 Relié à Monchy-Humières pour la correspondance de M. Lesguillons (Albert).  
 Bot-Conan IP. (Château de). Finistère.  
 Relié à Fouesnant pour la correspondance de M. le docteur Guyon, de ses hôtes et de son personnel.  
 Bujaleuf M. ☒. . . . . Haute-Vienne.  
 Cersay M. ☒. . . . . Deux-Sèvres.  
 Chagnat M. RG. C<sup>no</sup> de Puy-de-Dôme.  
 S<sup>t</sup>-Rémy-de-Chagnat..  
 Ciry-Salsogne MT. RG. . . . . Aisne.  
 Coiffy-le-Bas M. RG. . . . . Haute-Marne.  
 Cormicy M. RG. . . . . Marne.  
 Cramoisy Abon<sup>t</sup>. . . . . Oise.  
 Relié à Montataire pour la correspondance de MM. Parvillée frères.  
 Francourville MT. RG. . . . . Eure-et-Loir.  
 Gometz-le-Chatel MT. (R). Seine-et-Oise.  
 Gruffy M. RG. . . . . Haute-Savoie.  
 Hérolles (Les) M. RG. Vienne.  
 C<sup>no</sup> de Coulonges.  
 Lantenay M. RG. . . . . Côte-d'Or.  
 Les Hérolles M. RG. C<sup>no</sup> Vienne.  
 de Coulonges.  
 Le Vaulmier M. RG. . . . . Cantal.  
 Massignac M ☒. RG. . . . . Charente.  
 Mill-Cottage Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Oise.  
 Gouvieux.  
 Relié à Chantilly pour la correspondance de M. Caillault (Maurice).

Morières M. . . . . Vaucluse.  
 Pailhès Abon<sup>t</sup> Dom<sup>no</sup> de... Hérault.  
 C<sup>no</sup> de Béziers.  
 Relié à Béziers pour la correspondance de M. Guibert.  
 Peynier M. RG. . . . . B.-du-Rhône.  
 Plomodiern M ☒. RG. . . . . Finistère.  
 Pont-Trambouze M ☒. Rhône.  
 RG.  
 Réméréville MT. RG. . . . . M.-et-Moselle.  
 Rouessé-Vassé M. . . . . Sarthe.  
 Sandricourt Abon<sup>t</sup> (Château de). C<sup>no</sup> d'Amblainville.  
 Relié à Méru pour la correspondance de M. le marquis de Beauvoir.  
 S<sup>t</sup>-Aubin-d'Ecroville M ☒ Eure.  
 RG.  
 S<sup>t</sup>-Jean-d'Angle MT. . . . . Charente-Inf<sup>re</sup>.  
 S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agny M. RG. Rhône.  
 S<sup>t</sup>-Rémy-Calvados M. RG. Calvados.  
 Tauriac-le-Moron K. . . . . Gironde.  
 Ussel-Cantal M. RG. . . . . Cantal.  
 Valuégols M. RG. . . . . Cantal.  
 Vaulmier (Le) M. RG. . . . . Cantal.  
 Vauréal Abon<sup>t</sup>. (Château de). Seine-et-Oise.  
 Relié à Pontoise pour la correspondance de M<sup>me</sup> Heintz.

**Modifications.**

Page 8. Abbaye-des-Vaux-de-Cernay. — *Modifier comme suit l'observation correspondante* : « Relié à Rambouillet par la gare du Perray pour la correspondance de M. le baron Arthur de Rothschild et de toutes les personnes habitant la propriété ».  
 — 16. A l'article : Alland'huy | K | Ardennes | substituer : Alland'huy | gare | 1 kil. | Ardennes.

- Page 20. *Supprimer* : Amphion | B. M. | bains d' | Haute-Savoie,  
 — 44. ————— Bains de Saint-Gervais | BM. ☒. | Haute-Savoie.  
 — 235. *A l'article* : Gouesnière (La) M ☒. RG. Ille-et-Villaine, *supprimer l'indice* ☒.  
 — 250. *Supprimer la mention portée en regard de l'article* : Héricourt (Haute-Saône) |  
 M ☒. RG. | Haute-Saône | *et la remplacer par la suivante* : Ouvert tous  
 les jours, sans exception, de 7 ou 8 heures du matin à 7 heures du  
 soir.  
 — 287. *A l'article* : La Gouesnière M ☒. RG. Ille-et-Vilaine, *supprimer l'indice* ☒.  
 — 364. ————— Marigny-Loiret | gare | 2 kil. | Loiret | *substituer* : Marigny-  
 Loiret | K | Loiret | *et supprimer la mention* : « 2 kil. »  
 — 560. ————— Saint-Rémy-Calvados | K | Calvados | *substituer* : Saint-Rémy-  
 Calvados | V V Calvados.  
 — 587. ————— Serrières-Savoie M ☒. RG. Savoie, *substituer* : Serrières-en-Chau-  
 tagne M ☒. RG. Savoie.  
 — 592. ————— Sommery M ☒. | Seine-Inférieure | *substituer* : Sommery |  
 M ☒ | gare 1 kil. | Seine-Inférieure | *La mention XP est obli-  
 gatoire.*  
 — 606. ————— Thorens M ☒ RG, Haute-Savoie, *supprimer l'indice* RG.  
 — 612. ————— Tourville-Seine-Inférieure M ☒ RG, Seine-Inférieure, *substituer* :  
 Tourville-les-Ifs, M ☒ RG, Seine-Inférieure.  
 — 644. ————— Villefranche-de-Conflent | M ☒. | Pyrénées-Orientales | *substi-  
 tuer* : Villefranche-de-Conflent | M ☒ | gare 1 kil. | Pyrénées-  
 Orientales | *La mention XP. est obligatoire.*

*Ajouter l'indice* ☒ *aux articles suivants* :

Chatelaillon M RG ..... Charente-Inf<sup>e</sup>. | Lanct M. RG... ..... Aude.

*Ajouter l'indice* RG. *aux articles suivants* :

Auzits M ☒ ..... Aveyron.

Cormeilles-en-Parisis M ☒. (*Supprimer en regard de cet article la mention* : « Percevoir  
 0,80, etc. .... jusqu'aux mots : « de la gare » inclus.)

Joué-du-Bois M.....	Orne.		Palaiseau M ☒.....	Seine-et-Oise.
Mérilles M ☒.....	Yonne.		Pomas M.....	Aude.

**Réouvertures.**

Chives M. RG.....	Charente-Inférieure.
Mézières-en-Drouais M, RG.....	Eure-et-Loir.

**Fermetures provisoires.**

Camp de Coëtquidam   M <sup>re</sup> .   .....	Morbihan.
Peille   M   .....	Alpes-Maritimes.
Ceillac   M <sup>re</sup>   .....	Hautes-Alpes.
Jasney   MT (R) RG   .....	Haute-Saône.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).**

(Direction à donner aux télégrammes.)

**1<sup>o</sup> ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Aisne</b> .....	<i>Ciry-Salsogne</i> .....	Soissons.
<b>Allier</b> .....	<i>Charmeil</i> .....	Vichy.
<b>Alpes (Hautes-)</b> .....	<i>Laus (Le)</i> .....	Gap.
<b>Aube</b> .....	<i>Bragelogne</i> .....	Bar-sur-Seine.
<b>Aude</b> .....	<i>Pomas</i> .....	Limoux.
<b>Aveyron</b> .....	<i>Auzits</i> .....	Aubin.
<b>Bouches-du-Rhône</b> .....	<i>Peynier</i> .....	Aix.
<b>Calvados</b> .....	<i>Louvigny</i> .....	Caen.
	<i>Saint-Remy</i> .....	Condé-sur-Noireau.
<b>Cantal</b> .....	<i>Ussel</i> .....	Murat.
	<i>Valuéjols</i> .....	<i>Idem</i> .
	<i>Vaulmier (Le)</i> .....	Mauriac.
<b>Charente</b> .....	<i>Massignac</i> .....	Confolens.
<b>Charente-Inférieure</b> .....	<i>Saint-Ciers-du-Taillon</i> .....	Jonzac.
	<i>Saint-Georges-du-Bois</i> .....	Surgères.
	<i>Saint-Jean-d'Angle</i> .....	Tonnay-Charente.
<b>Cher</b> .....	<i>Savigny-en-Sancerre</i> .....	Cosne ( <i>Nièvre</i> ).
<b>Corse</b> .....	<i>Alata</i> .....	Ajaccio.
	<i>San-Nicolao</i> .....	Bastia.
<b>Côte-d'Or</b> .....	<i>Lantenay</i> .....	Dijon.
	<i>Touillon</i> .....	Semur,
<b>Côtes-du-Nord</b> .....	<i>Pluzunet</i> .....	Lannion.
<b>Drôme</b> .....	<i>Bouchet</i> .....	Montélimar.
	<i>Valdrôme</i> .....	Die.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Eure</b> .....	Saint-Aubin-d'Écrosville.....	Louviers.
<b>Eure-et-Loir</b> .....	Francourville.....	Chartres.
<b>Finistère</b> .....	Plomodiern.....	Châteaulin.
<b>Gard</b> .....	Aumessas.....	Le Vigan.
<b>Garonne (Haute-)</b> .....	Loubens .....	Toulouse.
<b>Gironde</b> .....	Gironde.....	La Réole.
	Saint-Seurin-sur-l'Isle .....	Libourne.
<b>Hérault</b> .....	Grau-d'Agde .....	Agde.
	Prémian .....	Saint-Pons.
	Salasc .....	Clermont-l'Hérault.
<b>Isère</b> .....	Hières.....	Bourgoin.
<b>Jura</b> .....	Viry .....	Saint-Claude.
<b>Landes</b> .....	Mauvezin .....	Mont-de-Marsan.
<b>Loire</b> .....	Cergne (Le).....	Thizy (Rhône).
<b>Loire-Inférieure</b> .....	Fégréac.....	Redon (Ille-et-Vilaine).
<b>Lozère</b> .....	Altier .....	Villefort.
<b>Maine-et-Loire</b> .....	Chaudron-en-Maugos .....	Cholet.
<b>Marne</b> .....	Cormicy .....	Reims.
<b>Marne (Haute-)</b> .....	Coiffy-le-Bas.....	Bourbonne-les-Bains.
<b>Meurthe-et-Moselle</b> .....	Réméréville.....	Nancy.
<b>Nièvre</b> .....	Bouhy.....	Clamecy.
<b>Orne</b> .....	Beauchêne .....	Domfront.
	Perrière (La).....	Mortagne.
<b>Pas-de-Calais</b> .....	Tournehem.....	Saint-Omer.
<b>Puy-de-Dôme</b> .....	Charnat.....	Issoire.
	Montaigut-le-Blanc.....	<i>Idem.</i>
	Seychalles.....	Clermont-Ferrand.
<b>Rhône</b> .....	Lentilly.....	Lyon.
	Pont-Trambouze.....	Thizy.
	Saint-Laurent-d'Agny.....	Givors.
<b>Saône-et-Loire</b> .....	Saint-Didier-sur-Arroux .....	Autun.
<b>Sarthe</b> .....	Chérancé.....	Mamers.
	Louplande.....	Le Mans.
	Roussé-Vassé.....	<i>Idem.</i>
<b>Savoie</b> .....	Peisoy.....	Moutiers.
	Saint-Jean-de-Belleville.....	<i>Idem.</i>

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Savoie (Haute-)</b> .....	{ Gruffy .....	Annecy.
	{ Saint-Cergues .....	Annemasse.
<b>Seine-et-Oise</b> .....	{ Garges .....	Saint-Denis ( <i>Seine</i> ).
	{ Gometz-le-Châtel .....	Versailles.
	{ Gournay-sur-Marne .....	Paris ( <i>Seine</i> ).
<b>Sèvres (Deux-)</b> .....	{ Cersay .....	Thouars.
<b>Tarn</b> .....	{ Moularès .....	Albi.
<b>Var</b> .....	{ Mayons-du-Luc (Les) .....	Draguignan.
<b>Vaucluse</b> .....	{ Caumont-sur-Durance .....	Avignon.
	{ Morières .....	<i>Idem.</i>
<b>Vienne</b> .....	{ Hérillos (Les) .....	Montmorillon.
	{ Rouillé .....	Poitiers.
<b>Vienne (Haute-)</b> .....	{ Bujaleuf .....	Limoges.
<b>Yonne</b> .....	{ Saint-Germain-des-Champs .....	Avallon.
	{ Tanlay .....	Tonnerre.
<b>GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Ain</b> .....	{ Cize-Bolozon .....	Bourg.
<b>Calvados</b> .....	{ Touques .....	Trouville.
	{ Pont-Lévêque .....	Pont-Lévêque.
<b>Gironde</b> .....	{ Gazinet .....	Bordeaux.
	{ Pierroton .....	<i>Idem.</i>
	{ Tauriac-le-Moron .....	Blaye.
<b>Indre-et-Loire</b> .....	{ Saint-Benoît .....	Chinon.
<b>Saône-et-Loire</b> .....	{ Chaudenay .....	Chalon-sur-Saône.
<b>BUREAUX MILITAIRES.</b>		
<b>Meurthe-et-Moselle</b> .....	{ Fort de Blénod .....	Toul.
	{ Fort de Dougermain .....	<i>Idem.</i>
	{ Fort d'Écrouves .....	<i>Idem.</i>
	{ Fort de Saint-Michel .....	<i>Idem.</i>
	{ Fort de Villy-le-Sec .....	<i>Idem.</i>
	{ Fort du Tillot .....	<i>Idem.</i>

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>ÉCLUSES ET BARRAGES OUVERTS À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Loiret</b> .....	Briare.....	Gien.
	Briquemault.....	Montargis.
	Buges.....	<i>Idem.</i>
	Cepoy.....	<i>Idem.</i>
	Châtillon-sur-Loing.....	<i>Idem.</i>
	Gombreux.....	Orléans.
	Dammarie-sur-Loing.....	Montargis.
	Fay-aux-Loges.....	Orléans.
	Gazonne (La).....	Montargis.
	Grignon.....	Orléans.
	Montargis.....	Montargis.
	Montbouy.....	<i>Idem.</i>
	Moulin-de-Tours.....	<i>Idem.</i>
	Nargis.....	<i>Idem.</i>
	Ouzouer-sur-Trézée.....	Gien.
	Tuilerie (La).....	Montargis.
	Venon.....	Gien.
<b>Seine-et-Marne</b> .....	Vitry-aux-Loges.....	Orléans.
	Beaumont.....	Montereau.
	Bourgogne.....	<i>Idem.</i>
	Buttes (Les).....	<i>Idem.</i>
	Egrville.....	Montargis ( <i>Loiret</i> ).
	Episy.....	Montereau.
<b>Yonne</b> .....	Frononville.....	<i>Idem.</i>
	Javacière (La).....	Gien ( <i>Loiret</i> ).
	Rogny.....	<i>Idem.</i>
	Rondeau (Le).....	<i>Idem.</i>

**2° MODIFICATIONS.**

- Page 5, supprimer l'article : Glandieu | Belley.
- 6, ajouter l'article : Saint-Benoît | Belley.
- 92, supprimer l'article : Drénit (Le) | Châteaulin, et ajouter aux gares : Pont-de-Buis | Châteaulin.
- 227, au lieu de Serrières, lire : Serrières-en-Chantagne.
- 246, au lieu d'Octeville, lire : Octeville-sur-Mer.
- 247, au lieu de Tourville, lire : Tourville-les-Ifs.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Tarif télégraphique.**  
(Édition de juillet 1897.)

**Bulletin rectificatif n° 17.**  
(16 septembre 1899.)

- Page 5.** — Après « Allemagne », inscrire : *Allemande Sud-Ouest (Afrique)*, 54.  
Après « Bénin (voir Dahomey) », inscrire : *Bénin (possession anglaise)*, 54.
- Page 6.** — Après « Winnebah », inscrire : *Zambèze (district de la province de Mozambique)*, 53.
- Page 51.** — *Nyussuland*, substituer 5 fr. 50 à 7 fr. 05, dans les colonnes 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.  
*Rhodésia du Sud*, substituer 5 fr. 20 à 6 fr. 75 dans les mêmes colonnes.  
*Rhodésia du Nord*, inscrire 5 fr. 50 dans les mêmes colonnes.  
*Cap (Colonie du)*, substituer 5 francs à 6 fr. 25, en regard de Cape-Town, et 5 francs à 6 fr. 45, en regard des autres bureaux, dans les mêmes colonnes.
- Page 52.** — 2<sup>e</sup> région (*Haute-Égypte*), biffer : *sauf Souakim*.  
*Souakim*, inscrire en regard : (*par câble Suez-Souakim*).  
*Province de Mozambique*, inscrire dans l'accolade : *Zambèze*, voir page 53.
- Page 53.** — *Natal*, substituer : 5 francs à 6 fr. 25, en regard de Durban, et 5 francs à 6 fr. 45, en regard des autres bureaux, dans les colonnes 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.  
*Orange (État libre d')*, substituer : 5 francs à 6 fr. 45 dans les mêmes colonnes.  
*Transvaal (ou République Sud-Africaine)*, substituer : 5 francs à 6 fr. 45 dans les mêmes colonnes.  
Après *la Tripolitaine*, inscrire : *Zambèze (district de la province de Mozambique)* et porter en regard la taxe de 5 fr. 65 dans les colonnes 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.
- Page 54.** — *Allemande Sud-Ouest (Afrique)*, substituer : 5 fr. 20 à 6 fr. 45 dans les colonnes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.  
Après *Benguela*, inscrire : *Benin (possession anglaise)*, voir *Lagos*, page 55.
- Page 62 bis.** — *Corralillo*, substituer : 3 fr. 65 à 3 fr. 85 dans les colonnes 2, 3 et 5.  
*Guaracabulla*, substituer : 3 fr. 65 à 3 fr. 85 dans les mêmes colonnes.
- Page 62 ter.** — *Quemado de Guines*, substituer : 3 fr. 65 à 3 fr. 85 dans les colonnes 2, 3 et 5.  
Après *Quemado de Guines*, inscrire : *Rancho Veloz* et porter en regard 3 fr. 65 dans les colonnes 2, 3 et 5.  
*Sierra Morena*, substituer : 3 fr. 65 à 3 fr. 85 dans les mêmes colonnes.  
*Yaguajay*, substituer : 3 fr. 65 à 3 fr. 85 dans les mêmes colonnes.
- Page 63.** — *Saintes (Îles des)*, voie *Bermudes*, diviser la colonne 3 en deux parties, inscrire dans la première : *voie Bermudes=Jamaïque=Porto-Rico* : 12 fr. 30, et dans la deuxième : *voie Bermudes=Jamaïque=Santiago* : 9 fr. 70, et biffer la taxe 6 fr. 45 actuellement inscrite colonne 3.
- Page 69.** — *Bolivie*, colonne 14, rétablir la mention : *langage secret*.

**Page 75. — Venezuela, remplacer le tableau des taxes par le tableau ci-dessous :**

OBSERVA- TIONS.		TELE- GRAMMES		VOIES DU NORD. (BREST, LE HAVRE OU LONDRES.)		VOIE DU SUD. (CADIX OU LISBONNE.)		MADRID,		TENERIFFE = N. RONHA,		VOIE DU SUD.	
17	TELEGRAMS.	GRAMMES	TELEGRAMS.	17	TELEGRAMS.	17	TELEGRAMS.	17	TELEGRAMS.	17	TELEGRAMS.	17	TELEGRAMS.
16	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	16	GRAMMES	16	GRAMMES	16	GRAMMES	16	GRAMMES	16	GRAMMES
15	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	15	GRAMMES	15	GRAMMES	15	GRAMMES	15	GRAMMES	15	GRAMMES
14	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	14	GRAMMES	14	GRAMMES	14	GRAMMES	14	GRAMMES	14	GRAMMES
13	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	13	GRAMMES	13	GRAMMES	13	GRAMMES	13	GRAMMES	13	GRAMMES
12	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	12	GRAMMES	12	GRAMMES	12	GRAMMES	12	GRAMMES	12	GRAMMES
11	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	11	GRAMMES	11	GRAMMES	11	GRAMMES	11	GRAMMES	11	GRAMMES
10	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	10	GRAMMES	10	GRAMMES	10	GRAMMES	10	GRAMMES	10	GRAMMES
9	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	9	GRAMMES	9	GRAMMES	9	GRAMMES	9	GRAMMES	9	GRAMMES
8	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	8	GRAMMES	8	GRAMMES	8	GRAMMES	8	GRAMMES	8	GRAMMES
7	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	7	GRAMMES	7	GRAMMES	7	GRAMMES	7	GRAMMES	7	GRAMMES
6	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	6	GRAMMES	6	GRAMMES	6	GRAMMES	6	GRAMMES	6	GRAMMES
5	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	5	GRAMMES	5	GRAMMES	5	GRAMMES	5	GRAMMES	5	GRAMMES
4	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	4	GRAMMES	4	GRAMMES	4	GRAMMES	4	GRAMMES	4	GRAMMES
3	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	3	GRAMMES	3	GRAMMES	3	GRAMMES	3	GRAMMES	3	GRAMMES
2	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	2	GRAMMES	2	GRAMMES	2	GRAMMES	2	GRAMMES	2	GRAMMES
1	GRAMMES	GRAMMES	GRAMMES	1	GRAMMES	1	GRAMMES	1	GRAMMES	1	GRAMMES	1	GRAMMES

\* Cette men- tion peut être précédée de l'une des indi- cations « Pq, anglo, commer- cial, direct- cable, western- union ».

T. G. P. C. P. H. P. Poste, langage secret.

**VENEZUELA (1).**  
Puerto-Cabello, Higuerote, Maracaibo (2).

*Autres bureaux.*

13'25° 13'75° 16'45° 18'05° 18'05° 8'95° 8'95° 22'50° 22'50° 20'10° 20'10° 8'95° 8'95° 15'175° 15'175° 15'175° 14'80° 14'80° 14'50° 15'175° 15'175° 15'175° 15'175° 15'59° 15'59° 15'29°

**Page 75.** -- Note (3) : remplacer la première phrase par le texte suivant :  
*Les télégrammes pour Puerto=Cabello, Higuerote et Maracaibo peuvent aussi être taxés à raison de 8 fr. 95 par mot.*

**Page 76.** — *Annam* : ajouter un renvoi (1) et inscrire au bas de la page :

(1) Les taxes par mot des télégrammes échangés entre l'Europe et les pays au delà, d'une part, et les pays d'Extrême-Orient (le Japon excepté), d'autre part, en passe par les frontières russo-chinoises, sont les mêmes que celles perçues pour les télégrammes expédiés par la voie Wladiwostock.

Deux voies sont actuellement ouvertes avec la Chine à l'échange des correspondances télégraphiques internationales, savoir : *Blagovestchensk=Helampo* (viâ Helampo) et *Bakhty=Tchougoutchak* (viâ Tchougoutchak).

**Page 79.** — *Chine.....* } Ajouter un renvoi (8) et inscrire au  
*Cochinchine et Cambodge.* } bas de la page : (8) *Voir la note (1),*  
*Corée.....* } *page 76.*

**Page 80.** — *Cochinchine et Cambodge.* } Ajouter un renvoi (4) et inscrire au  
*Indo-Chine.....* } bas de la page : (4) *Voir la note (1),*  
*page 76.*

**Page 81.** — *Macau (Macao) [Île de].* Ajouter un renvoi (2) et inscrire au bas de la page : (2) *Voir la note (1), page 76.*

**Page 84.** — *Siam.....* } Ajouter un renvoi (1) et inscrire au  
*Tonkin.....* } bas de la page : (1) *Voir la note (1),*  
*page 76.*

**Page 86.** — *Australie.....* } Ajouter un renvoi (4) et inscrire au  
*Indes néerlandaises.....* } bas de la page : (4) *Voir la note (1),*  
*page 76.*

**Page 87.** — *Labuan (Île de).....* }  
*Sandakan.....* } Ajouter un renvoi (3) et inscrire au  
*Nouvelle-Calédonie.....* } bas de la page : (3) *Voir la note (1),*  
*Nouvelle-Zélande.....* } *page 76.*  
*Philippines (Îles).....* }

*Philippines (Îles),* colonne 9, inscrire la mention : *Langage secret (4).*

Inscrire la note suivante au bas de la page :

(4) *Ces télégrammes sont sujets à la censure du Gouvernement des États-Unis. Ils ne sont acceptés qu'aux risques des expéditeurs; mention de cette réserve doit être faite sur la minute par l'agent taxateur et, autant que possible, contresignée par l'expéditeur ou son mandataire.*

**Page 90.** — Colonne 2, substituer : *Voie Madère ou Ténériffe* à *Voie Madère.*

*Cap (Colonie du),* autres bureaux, substituer : 1 fr. 875 à 1 fr. 925 dans les colonnes 2 et 3.

*Natal,* autres bureaux, substituer : 1 fr. 875 à 1 fr. 925 dans les colonnes 2 et 3.

Après *Natal*, inscrire : *Nyassaland* et porter en regard 1 fr. 875 dans les colonnes 2 et 3,

*Orange (État libre d')*, substituer : 1 fr. 875 à 1 fr. 925 dans les colonnes 2 et 3.

Après *Réunion (Île de la)*, ajouter : *Rhodésia du Nord* et *Rhodésia du Sud* et inscrire en regard de chacun d'eux 1 fr. 875 dans les colonnes 2 et 3.

*Transvaal* ou *République Sud-Africaine*. Substituer : 1 fr. 875 à 1 fr. 925 dans les colonnes 2 et 3.

Le bureau de *Bandiagara* (Soudan français) est ouvert au service télégraphique international. Il y a lieu de l'inscrire à son ordre alphabétique dans la nomenclature internationale.

Les bureaux suivants : *Egga*, *Ilorin*, *Lokoja*, *Ogbosmosho*, *Stonga* (colonie *Nigera*), devront être inscrits à la suite de ceux qui figurent déjà dans la note (1), au bas de la page 55.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Additions à la nomenclature des bureaux de poste de l'Autriche-Hongrie.**

Les agents sont invités à porter, sur la nomenclature des bureaux de poste de l'Autriche-Hongrie, le signe T, en regard des bureaux ci-après, qui sont admis à participer au service international des mandats télégraphiques :

Brennerbad.	Neumarkt (Tyrol).
Cavalese.	Prutz.
Cles.	Rattemberg.
Condino.	Roncegno.
Franzensfeste.	Sand i./Taufers.
Hôtel Karersée.	Seefeld (Tyrol).
Lana a./Etsch.	Schluderbach.
Landro.	Saint-Johann i./T.
Mariazell.	Vahrn.
Mori 1.	Vetriola.
Mühlbach (Tyrol).	Waidbruck.
Nauders.	

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Modifications à la nomenclature des bureaux de poste britanniques.**

Les modifications suivantes devront être apportées à la nomenclature des bureaux de poste britanniques, admis à participer à l'échange des mandats internationaux.

1° LONDRES.

a) Nouveaux bureaux à ajouter :

Brixton, Upper Tulse, No 76.....	S. W.
Woodford, near the Church.....	N. E.
Fulham Road, No 127 (near Pelham Crescent).....	S. W.
Herne Hill, Half Mogn Lane.....	S. E.
Hither Green, Springbank Road.....	S. E.

b) Changements de dénomination.

Au lieu de :

Lire :

Allen Road, Stoke Newington N.....	Stoke Newington, Allen Road, N.
Hither Green, Lewisham, S. E.....	Lewisham, Hither Green Lane, No 112, S. E.
Forest Gate, Gipsy Lane (near Upton Park Road), E.....	Forest Gate, Gipsy Lane (corner of St. George's Road), E.
Woodford, Essex, N. E.....	Woodford, opposite Grove Hill, N. E.
Allen Road, Stoke Newington, N.....	Stoke Newington, Allen Road, N.

2° ANGLETERRE.

a) Nouveaux bureaux à ajouter :

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Beacontree Heath.....	Romford.	Marlpit Hill.....	Eden Bridge, Kent.
Birch (Lancs).....	Heywood.	Mayfield (Leicester)...	Leicester.
Blaenogwy.....	Nantymoel, Glam.	Micheldever Village...	Micheldever Station.
Boundary Road (Carlisle).....	Carlisle.	Normanton-on-Trent..	Newark.
Edeyrn.....	Pwllheli.	North Bradley.....	Trowbridge.
Farnborough.....	Bath.	Orford Street.....	Ipswich.
Fernhill.....	Bury, Lancs.	Pontamman.....	Ammanford, Carmarthenshire.
Frimley Road.....	Camberley.	Ruswarp.....	Whitby.
Godrergrraig.....	Glam.	St. Leonard's Road (Horsham).....	Horsham.
Greenside.....	Huddersfield.	Station Road (Saxmundham).....	Saxmundham.
Hamil Road (Burslem).	Stoke-on-Trent.	Swynnerton.....	Stone, Staff.
Hillam.....	South-Milford, Yorks.	The Cliff End.....	Brighouse.
Kingsbury Episcopi...	South Petherton, Somerset.	The Moor (Cockermouth).....	Cockermouth.
Llanddeusant (Anglesey).....	Valley, Anglesey.	Tuesday Market Place.	King's Lynn.
Llanerfyl.....	Welshpool.	Upper Assendon.....	Henley-on-Thames.
Llansaint.....	Kidwelly.	Whitham Road.....	Sheffield.
Lower Hagley.....	Stourbridge.	Widford.....	Ware.
Lowtown Bottom (Pudsey).....	Leeds.	Withern.....	Alford, Linc.
Loxwood.....	Bilingshurst, Sussex	Wrotham Heath.....	Wrotham, Kent.
Manaccan.....	St. Martin, Cornwall.		



NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Acland Street.....	Gainsborough.	Manchester Road (Reading).....	Reading.
Bostall Hill (Plumstead).	Woolwich.	Moorland Road.....	Weston-super-Mare.
Botolph Claydon.....	Steeple Claydon, Bucks.	Morwinstow.....	Stratton, N. Cornwall.
Bradley (Yorks).....	Huddersfield.	Newbegin (Hornsca) ..	Hull.
Bridgetown.....	Totnes.	Pentrecourt.....	Llandyssil.
Cockton Hill.....	Bishop Auckland.	Rougham (Suffolk)...	Bury St. Edmunds.
Dronfield Woodhouse..	Sheffield.	Rudston.....	Bridlington Quay
Duntisbourne Abbots..	Cirencester.	St. Gennys (or Wainhouse Corner).....	Stratton, N. Cornwall.
Duston.....	Northampton.	Saltney Ferry.....	Chester.
Elm Road (Kingston-on-Thames).....	New Malden, Surrey.	Sheldwich Lees.....	Faversham.
Erlestoke.....	Devizes.	South Merstham.....	Red Hill.
Ermington.....	Ivybridge.	Thackley.....	Bradford.
Farringdon.....	Alton, Hants.	The Terrace.....	Gravesend.
Gravenhurst.....	Ampthill.	Washington.....	Pulborough, Sussex.
Gurnos.....	Ystalifera, Glam.	Wesley Street.....	Camborne.
Hindhead.....	Haslemere, Surrey.	West End (Fareham)..	Fareham.
Holton (Somerset)....	Bath.	Worthington Street...	Leicester.
Howard Road.....	Southampton.	Wraxall.....	Bristol.
Ifield.....	Crawley.	Ynysboeth.....	Abercynon, Glam
Leafield.....	Witney.		
Llandegla.....	Mold.		
Lower Heysham.....	Morecambe, Lancs.		
Alton Barnes.....	Pewsey, Wilts.	Rhosneigr.....	Tycroes, Anglesey
Badshot Lea.....	Farnham, Surrey.	Seven Kings.....	Ilford.
Felgrave Market.....	Ilford,	ShIPLEY BRIDGE.....	Horley, Surrey.
Godreaman.....	Aberdare.	The Esplanade (Weymouth).....	Weymouth.
Hepthorne Lane.....	Chesterfield.	Town Row.....	Tunbridge Wells
Highwood.....	Chelmsford.	Trintty Street (Huddersfield).....	Huddersfield.
Hinxton.....	Great Chesterford, Essex.	Tytherington.....	Falfield, Glos.
Jacksdale.....	Nottingham.	Waddington (Lincs) ..	Lincoln.
Llanddulas.....	Abergelo, Denbighshire.	West Park (Newport, Mon.).....	Newport, Mon.
Lyonshall.....	Kington, Herefordshire.	Willerby.....	Hull.
Middleton (Norfolk)...	King's Lynn.	Windy Nook.....	Gateshead.

*b) Bureaux à biffer :*

Upper Eckington.....	Sheffield.
Warrington Road.....	Prescot.
Queen Street (Leamington Spa).....	Leamington Spa.
Church Street (Malvern).....	Malvern.
Rood Hill.....	Congleton.
Springfield Hill.....	Chelmsford.



c) *Changements de dénomination.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire</i>
Amble, Acklington .....	Amble, Acklington, Northumberland.
Antley (Church), Accrington .....	Antley, Accrington.
Chittlehampton, South Molton .....	Chittlehampton, Umberleigh, Devon.
Crowthorne, Wokingham .....	Crowthorne, Wellington College Station, Berks.
Intake Road, Sheffield .....	City Road (Sheffield), Sheffield.
Little Gonerby, Grantham .....	North Parade (Grantham), Grantham.
North Broomhill, Acklington .....	North Broomhill, Acklington, Northum- berland.
Penmark, Cowbridge .....	Penmark, Cardiff.
South Broomhill, Acklington .....	South Broomhill, Acklington, Northum- berland.
The Harbour (Amble), Acklington .....	The Harbour (Amble), Acklington, Northumberland.
Warkworth, Acklington .....	Warkworth, Acklington, Northumber- land.
Widdrington, Acklington .....	Widdrington, Acklington, Northumber- land.
Ashton Keynes, Cricklade .....	Ashton Keynes, Cricklade, Wilt.s.
Billericay, Brentwood .....	Billericay, Essex.
Calderbridge, Cumberland .....	Calderbridge, Beckermeth, Cumberland.
Cranfield, Bletchley .....	Cranfield; Woburn Sands, Beds.
Great Barrington, Faringdon .....	Great Barrington, Burford, Oxon.
Bellaggo, East Grinstead .....	Dorman's Park, East Grinstead.
Clayworth, Bawtry .....	Clayworth, Retford.
Cradley, Cradley Heath, Staffs. ....	Cradley (Brierley Hill), Cradley Heath Staffs.
Lowfield Heath, Horley, Surrey .....	Lowfield Heath, Crawley.
Newton Grove (Chapeltown Road), Leeds ..	Newton Grove, Leeds.
South Beddington, Sutton, Surrey .....	South Beddington (Wallington), Sutton, Surrey.

3° ÉCOSSE.

a) *Nouveaux bureaux à ajouter :*

NOMS DES BUREAUX.	CONTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	CONTÉS.
Cortachy .....	Kirriemuir.	Giffnock .....	Glasgow.
Dundrennan .....	Kirkcudbright.	Gilcomston .....	Aberdeen.
Bernera (Lewis) .....	Stornoway.	Glasgow Road (Perth) ..	Perth.
Eshaness .....	Hillswick, Shetland.	Kilbowie (Clydebank) ..	Glasgow.
Garrabost .....	Stornoway.	Portnaguran .....	Stornoway.
Barvas .....	Stornoway.	Linktown .....	Kirkcaldy.
Bressay .....	Lerwick.	Moorpark .....	Renrew, R. F. O., Renfrewshire.
Carnbroe .....	Coatbridge.		

b) *Changements de dénomination.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Bellshill, Mossend, Lanarkshire .....	Bellshill, Lanarkshire.
Inverkeilor, Friockheim, Forfashire .....	Inverkeilor, Arbroath.

4° IRLANDE.

a) Nouveaux bureaux à ajouter :

Glenflesk.....	Killarney.
Inver.....	Co. Donegal.
Scarva.....	Co. Down.
Strandhill.....	Sligo.
Botanic Gardens.....	Belfast.
Rathcore.....	Enfield, Ireland.

b) Changements de dénomination.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Blacklion, Enniskillen.....	Blacklion, Co. Cavan.
Carrigart, Letterkenny.....	Carrigart, Co. Donegal.
Clane, Naas.....	Clane, Sallins, Co. Kildare.
Inagh, Co. Clare.....	Inagh, Ennis.
Miltown, Dublin.....	Miltown, Co. Dublin.
Woodfort, Loughrea.....	Woodford, Co. Galway.
Cloghan, King's Co.....	Cloghan, Belmont, Kings's Co.
Innishannon, Co. Cork.....	Innishannon, Upton, Co. Cork.
Kilmeedy, Limerick.....	Kilmeedy, Ballingarry, Co. Limerick.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.**

Les modifications suivantes devront être apportées à la nomenclature de bureaux des États-Unis participant au service des mandats internationaux.

1° Nouveaux bureaux à ajouter :

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Albion.....	Noble.....	Indiana.
Atlantic Highlands.....	Monmouth.....	New Jersey.
Babylon.....	Suffolk.....	New York.
Beaverville.....	Iroquois.....	Illinois.
Bedford.....	Clinton.....	New York.
Beverly.....	Burlington.....	New Jersey.
Bonham.....	Fannin.....	Texas.
Boston, New Dorchester Station.	Suffolk.....	Massachusetts.
Braymer.....	Caldwell.....	Missouri.
Bridgewater.....	Litchfield.....	Connecticut.
Brocton.....	Chautauqua.....	New York.
Brockton, Station No. 1.....	Plymouth.....	Massachusetts.
Brockton, Station No. 2.....	Plymouth.....	Massachusetts.
Brockton, Station No. 3.....	Plymouth.....	Massachusetts.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Cascade.....	Dubuque.....	Iowa.
Chicago, Irving Park Station..	Cook.....	Illinois.
Chicago, Southwater Station..	Cook.....	Illinois.
Clay Center.....	Clay.....	Nebraska.
Concord, Penacook Station...	Merrimack.....	New Hampshire.
East Las Vegas.....	San Miguel.....	New Mexico.
Eddyville.....	Wapello.....	Iowa.
Elgin.....	Fayette.....	Iowa.
Fall River, Station No. 4. ....	Bristol.....	Massachusetts.
Far Rockaway.....	Queens.....	New York.
Ford City.....	Armstrong.....	Pennsylvania.
Gary.....	Hillsboro.....	Florida.
High Bridge.....	Hunterdon.....	New Jersey.
Hightstown.....	Mercer.....	New Jersey.
Holyoke.....	Phillips.....	Colorado.
Jamaica, Richmond Hill Station.	Queens.....	New York.
Kemmerer.....	Uinta.....	Wyoming.
Kenterville.....	Idaho.....	Idaho.
Lambert.....	Red Lake.....	Minnesota.
Lansdowne.....	Delaware.....	Pennsylvania.
Lewistown.....	Mifflin.....	Pennsylvania.
Liberty.....	Sullivan.....	New York.
Lockland.....	Hamilton.....	Ohio.
Lynn, Swampscott Station... ..	Essex.....	Massachusetts.
Markle.....	Huntington.....	Indiana.
Mendon.....	Saint Joseph.....	Michigan.
Newton Falls.....	St. Lawrence.....	New York.
North Yakima.....	Yakima.....	Washington.
Norwich, Greenville Station... ..	New London.....	Connecticut.
Osborn.....	Greene.....	Ohio.
Perkasie.....	Bucks.....	Pennsylvania.
Philadelphia, Station No. 32..	Philadelphia.....	Pennsylvania.
Rankin Station.....	Allegheny.....	Pennsylvania.
Royersford.....	Montgomery.....	Pennsylvania.
Salisbury.....	Wicomico.....	Maryland.
San Francisco, Military Station No. 1.....	Philippine Islands.....	California.
Sellersville.....	Bucks.....	Pennsylvania.
Shullsburg.....	Lafayette.....	Wisconsin.
Skagway.....	.....	Alaska.
Sturgis.....	Meade.....	South Dakota.
Syracuse, Solvay Station.....	Onondaga.....	New York.
Tropic.....	Garfield.....	Utah.
Wakefield.....	Clay.....	Kansas.
Waterbury.....	Washington.....	Vermont.
Way Cross.....	Ware.....	Georgia.
Winchester.....	Franklin.....	Tennessee.
Winston Salem.....	Forsyth.....	North Carolina.
Winston Salem, Salem Station.	Forsyth.....	North Carolina.
Woodstock.....	McHenry.....	Illinois.

2° Bureau à biffer :

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Chicago, Station No. 35.....	Cook.....	Illinois.
Greenville.....	New London.....	Connecticut.
Penacook.....	Merrimack.....	New Hampshire.
Philadelphia, Station X.....	Philadelphia.....	Pennsylvania.
Richmond Hill.....	Queens.....	New York.
Salem.....	Forsyth.....	North Carolina,
Solvay.....	Onondaga.....	New York..
Swampscott.....	Essex.....	Massachusetts.
Winston.....	Forsyth.....	North Carolina.

3° Changements de dénomination :

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Chicago, Station B.....	Chicago, Lakeview Station, Cook, Illinois.
Chicago, Station E.....	Chicago, Garfield Park Station, Cook, Illinois.
Chicago, Station L.....	Chicago, Twenty - second Street Station, Cook, Illinois.
Chicago, Station X.....	Chicago, Ravenswood Station, Cook, Illinois.
Chicago, Station Y.....	Chicago, Rogers Park Station, Cook, Illinois.
Chicago, Station No. 31.....	Chicago, Masonic Temple Station, Cook, Illinois.
Chicago, Station No. 67.....	Chicago Stock Exchange Station, Cook, Illinois.
Chicago, Sub-Station No. 57.....	Chicago, Monadnock Station, Cook, Illinois.
Chicago, Sub-Station No. 58.....	Chicago, Crilly Station, Cook, Illinois.
Derry Dépôt.....	West Derry, Rockingham, New Hampshire.
Eddy.....	Carlsbad, Eddy, New Mexico.
Sand Beach.....	Harbor Beach, Huron, Michigan.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Addition à la nomenclature des bureaux de poste  
de la Régence de Tunis.**

Les agents sont invités à ajouter à la nomenclature des bureaux de poste de la Régence de Tunis, figurant au tarif des postes, page 76, les bureaux ci-après désignés :

- \* Camp de Fondouk — Djedid.
- Le Kram.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE

---

Errata aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Allemagne.

Page 5, 9<sup>e</sup> colonne (monnaie française), en regard de 4, 8, 3, 87, *lire 6* au lieu de 5.

Page 6, 1<sup>re</sup> colonne (monnaie française), en regard de 26, 61, 28, *lire 33* au lieu de 53.

Page 6, 6<sup>e</sup> colonne (monnaie allemande), en regard de 55, *lire 44, 35, 47,* au lieu de 44, 35, 87.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE. — SERVICES MARITIMES.

---

**Paquebots-poste français. — Départ de New-York pour le Havre.**

La Compagnie générale transatlantique a été autorisée à fixer au jeudi, au lieu du samedi, les départs de ses paquebots de New-York pour le Havre, à partir du 2 novembre prochain (retour du paquebot parti du Havre le 21 octobre).

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Additions à la nomenclature des escales.**

Page 64, n<sup>o</sup> 191, inscrire les dates suivantes :

*Colonne 5* : 28 octobre, 25 novembre, 23 décembre 1899, 20 janvier, 17 février et 17 mars 1900.

*Colonne 9* : 11 novembre et 9 décembre 1899, 6 janvier, 3 février, 31 mars et 28 avril 1900.

---



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

**POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.**

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	Pointe-à-Pitre. . . . .	5 novembre.	Le Havre..	Desirade. . . . .	Voilier . . . . .	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	5 . . . . .	Idem. . . . .	Auguste. . . . .	Idem. . . . .	D. Auger. . . . .
3	Idem. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ambaud frères.
4	Fort-de-France (Mar- tinique).	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Cayenne. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	Émile-Ménier. .	Idem. . . . .	F. Avril.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofagasta. . . . .	15 novemb.	Le Havre..	Phidias. . . . .	Steamer . . . . .	Lamport et Holt.
2	Arica. . . . .	15 . . . . .	Idem. . . . .	Phidias. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia. . . . .	25 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres . . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	Compinas. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Idem . . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Idem . . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Cap-Haïtien. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Trico <sup>1</sup> .
8	Caracas. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Valencia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
9	Idem. . . . .	1 <sup>er</sup> déc. . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
10	Carthagène. . . . .	16 nov. . . . .	Idem. . . . .	Valencia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Idem . . . . .	1 <sup>er</sup> déc. . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Ceara. . . . .	22 nov. . . . .	Idem. . . . .	Lisbonnense. . . . .	Idem. . . . .	Cunard.
13	Coronel. . . . .	15 . . . . .	Idem. . . . .	Phidias. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
14	Coquimbo. . . . .	15 . . . . .	Idem. . . . .	Phidias. . . . .	Idem. . . . .	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.



NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 7
15	Curaçao.....	16 nov....	Le Havre..	Valencia.....	Steamer...	Ch. Tricot.
16	Idem.....	1 <sup>er</sup> déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
17	Desterro.....	18 nov....	Idem.....	Lydia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
18	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
19	Iquique.....	15.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lampport et Holt.
20	Iquitos.....	2.....	Idem.....	Benedict.....	Idem.....	J.-M. Currie.
21	Idem.....	15.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
22	Itajahy.....	18.....	Idem.....	Lydia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
23	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
24	La Guayra.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
25	Idem.....	1 <sup>er</sup> déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	Lima.....	15 nov....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lampport et Holt.
27	Maceio.....	18.....	Idem.....	Lydia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
28	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
29	Manaos.....	2.....	Idem.....	Benedict.....	Idem.....	J.-M. Currie.
30	Idem.....	15.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
31	Maranhao.....	22.....	Idem.....	Lisbonnense.....	Idem.....	Idem.
32	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
33	Miragoane.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
34	Mollendo.....	15.....	Idem.....	Phidras.....	Idem.....	Lampport et Holt.
35	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Campinos.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Para.....	2.....	Idem.....	Benedict.....	Idem.....	J.-M. Currie.
39	Idem.....	15.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
40	Paranagua.....	18.....	Idem.....	Lydia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
41	Pernambuco.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Petit-Goave.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
43	Ponce (Porto-Rico).....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Port-au-Prince.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Puerto-Cabello.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	1 <sup>er</sup> déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Puerto-Plata.....	26 nov....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Rio-de-Janeiro.....	5.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
50	Idem.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Rio-Grande-do-Sul.....	18.....	Idem.....	Lydia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
53	Salaverry.....	15.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lampport et Holt.
54	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
55	Savanilla.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	1 <sup>er</sup> déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	San-Domingo.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	San-Juan-de-Porto-Rico.....	26 nov....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Santos.....	5.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
60	Idem.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Saint-Marc.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
63	Saint-Thomas.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
64	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Idem.....	1 <sup>er</sup> déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Sao-Paulo.....	5 nov....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
67	Idem.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Talcahuano.....	15.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lampport et Holt.
70	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Campinas.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
71	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Tampico.....	15.....	Idem.....	Polinesia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
73	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Valparaiso.....	15.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lampport et Holt.
75	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Polynésia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
76	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

**Franchises postales.** — Publication d'un 201<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 19<sup>e</sup> supplément à l'annexe audit Manuel (franchises militaires); modification à apporter au Manuel des franchises postales et à l'annexe audit Manuel (franchises militaires).

*Gardes spécialement commissionnés par le Ministre de l'Agriculture pour le service de la pêche. — Directeurs des Postes et des Télégraphes. — Ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chargés de la tenue des registres d'immatriculation des bateaux. — Présidents des commissions de réception du service de ravitaillement. — Inspecteurs divisionnaires ou départementaux du travail.*

Un décret, en date du 10 août 1899, a autorisé la circulation en franchise, sous bandes, de la correspondance de service échangée :

1<sup>o</sup> Entre les gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche et les agents des eaux et forêts à la circonscription desquels ces gardes se trouvent rattachés;

2<sup>o</sup> Entre les agents des eaux et forêts et les officiers de gendarmerie.

---

Un second décret, rendu le 4 septembre 1899, a admis à circuler en franchise, sous plis fermés, les dossiers, concernant l'instruction des enquêtes relatives aux télégrammes ayant emprunté le réseau des compagnies de chemins de fer, échangés entre les directeurs des postes et des télégraphes, d'une part, et les directeurs des différentes compagnies de chemins de fer et des chemins de fer de l'État, d'autre part.

---

Un troisième décret, en date du 13 septembre 1899, a autorisé la circulation en franchise, sous bandes, de la correspondance de service échangée :

1<sup>o</sup> Dans toute la République, entre les ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés de la tenue des registres d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure;

2<sup>o</sup> Dans l'étendue d'une même circonscription, entre les conducteurs, les commis et les agents des ponts et chaussées, chargés des opérations que comporte le jaugeage des bateaux d'une part, et les ingénieurs des ponts et chaussées, d'autre part.

---

Un quatrième décret, rendu le 17 septembre 1899, a autorisé la circulation en franchise, par la poste, de la correspondance échangée, dans l'étendue du même département, entre les présidents des commissions de réception du service de ravitaillement, d'une part, et les préfets et les sous-intendants militaires, d'autre part.

---

Enfin, un cinquième décret, en date du 21 septembre 1899, a admis au bénéfice de la franchise postale, la correspondance relative aux responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, que les inspecteurs du travail ont à échanger avec les ingénieurs des mines et les fonctionnaires du contrôle des compagnies de chemins de fer.

---

En conséquence de ces cinq décrets, il y a lieu d'ajouter, au Manuel des franchises postales et à l'annexe à ce Manuel, les 201<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> suppléments publiés ci-après et, d'apporter, en outre, au Manuel des franchises et à l'annexe audit Manuel les modifications suivantes :

Tableau n° 3 du Manuel des franchises postales, page 569, signe de renvoi B, effacer au renvoi (4) situé dans la colonne 3 en regard de : Présidents des commissions de réception de ravitaillement, l'indication : « En cas de mobilisation seulement ».

Tableau n° 3 de l'annexe au Manuel des franchises postales (franchises du service militaire), page 139, signe de renvoi A, et page 151, signe de renvoi A, effacer au renvoi (2) page 139 et au renvoi (3) page 151 situés en regard de : Présidents des commissions de réception du service de ravitaillement, l'indication : « En cas de mobilisation seulement ».

---

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
37	Agents des ponts et chaussées, chargés des opérations que comporte le jaugeage des bateaux.	B (au-dessus de la 5 <sup>e</sup> accolade).	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chargés de la tenue des registres d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure*.
51	Brigadiers des eaux et forêts.	E (en regard du contresignataire).	Gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche*.
163	Commis des ponts et chaussées, chargés des opérations que comporte le jaugeage des bateaux.	E (au-dessus de la 9 <sup>e</sup> accolade).	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chargés de la tenue des registres d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure*.
193	Conducteurs des ponts et chaussées, chargés des opérations que comporte le jaugeage des bateaux.	D (au-dessus de la 9 <sup>e</sup> accolade).	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chargés de la tenue des registres d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure*.
197	Conservateurs des eaux et forêts.	M (en regard du contresignataire).	Chefs de légion de gendarmerie*. Gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche*.
200	Contrôleurs des mines.	K (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade).	Inspecteurs départementaux du travail*. Inspecteurs divisionnaires du travail*.
225	Directeurs des chemins de fer de l'État (1).	G (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des postes et des télégraphes*.
225	Directeurs des compagnies de chemins de fer (1).	H (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des postes et des télégraphes*.
329	Directeurs des postes et des télégraphes (1).	I (en regard du contresignataire).	Directeurs des chemins de fer de l'État*. Directeurs des compagnies de chemins de fer*.
365	Gardes généraux des eaux et forêts.	H (en regard du contresignataire).	Gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche*. Officiers de gendarmerie*.
367	Gardes généraux stagiaires des eaux et forêts.	C (en regard du contresignataire).	Gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche*. Officiers de gendarmerie*. Brigadiers des eaux et forêts*.
371	Gardes spécialement commissionnés par le Ministre de l'Agriculture pour le service de la pêche.	D (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade).	Gardes généraux des eaux et forêts*. Gardes généraux stagiaires des eaux et forêts*. Inspecteurs adjoints des eaux et forêts*. Inspecteurs des eaux et forêts*. Conservateurs des eaux et forêts*. Receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre*.

(1) Pour l'envoi des dossiers concernant l'instruction des enquêtes relatives aux télégrammes ayant emprunté le

DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION ou NESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	.	Circ. Ing. en chef.	.	.	13 sept. 1899.
S. B.	.	Arrondissement, sous-préfecture, brigade Eaux et Forêts.	.	.	10 août 1899.
S. B.	.	Circ. Ing. en chef.	.	.	13 sept. 1899.
S. B.	.	Circ. Ing. en chef.	.	.	13 sept. 1899.
S. B.	.	Conserv. Eaux et Forêts.	.	.	10 août 1899.
S. B.	.	Idem.	.	.	Idem.
S. B.	.	Circ. Insp. du travail.	.	.	21 sept. 1899.
S. B.	.	Idem.	.	.	Idem.
L. F.	.	Toute la République.	.	.	4 sept. 1899.
L. F.	.	Toute la République.	.	.	Idem.
L. F.	.	Idem.	.	.	Idem.
L. F.	.	Idem.	.	.	Idem.
S. B.	.	Conserv. Eaux et Forêts.	.	.	10 août 1899.
S. B.	.	Département.	.	.	Idem.
S. B.	.	Conserv. Eaux et Forêts.	.	.	Idem.
S. B.	.	Département.	.	.	Idem.
S. B.	.	Arrond', sous-préfect. et brig. Eaux et Forêts.	.	.	Idem.
S. B.	.	Conserv. Eaux et Forêts.	.	.	Idem.
S. B.	.	Idem.	.	.	Idem.
S. B.	.	Idem.	.	.	Idem.
S. B.	.	Idem.	.	.	Idem.
S. B.	.	Idem.	.	.	Idem.
S. B.	.	Idem.	.	.	Idem.

réseau des compagnies de chemins de fer.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1.	2.	3.	4.
395	Ingénieurs en chef des mines.....	L (en regard du contresignataire).	Inspecteurs départementaux du travail* Inspecteurs divisionnaires du travail*.....
399	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées, attachés au service du contrôle des chemins de fer.....	E (en regard du contresignataire).	Inspecteurs départementaux du travail* Inspecteurs divisionnaires du travail*.....
407	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chargés de la tenue des registres, d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure..	C (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Agents des ponts et chaussées chargés des opérations que comporte le jaugeage des bateaux* Commis des ponts et chaussées chargés des opérations que comporte le jaugeage des bateaux* Conducteurs des ponts et chaussées chargés des opérations que comporte le jaugeage des bateaux* Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés de la tenue des registres d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure*.....
413	Ingénieurs ordinaires des mines.....	I (en regard du contresignataire).	Inspecteurs départementaux du travail* Inspecteurs divisionnaires du travail*.....
419	Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées, attachés au service du contrôle des chemins de fer.....	C (en regard du contresignataire).	Inspecteurs départementaux du travail* Inspecteurs divisionnaires du travail*.....
433	Inspecteurs adjoints des eaux et forêts.....	M (au-dessous de la 5 <sup>e</sup> accolade).	Gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche* Officiers de gendarmerie*.....
441	Inspecteurs départementaux du travail.....	I (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade)...	Contrôleurs des mines* Ingénieurs en chef des mines* Ingénieurs ordinaires des mines* Ingénieurs en chef des ponts et chaussées attachés au service du contrôle des chemins de fer* Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au service du contrôle des chemins de fer*.....
445	Inspecteurs divisionnaires du travail.....	F (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade)...	Contrôleurs des mines* Ingénieurs en chef des mines* Ingénieurs ordinaires des mines* Ingénieurs en chef des ponts et chaussées attachés au service du contrôle des chemins de fer* Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au service du contrôle des chemins de fer*.....
455	Inspecteurs des eaux et forêts.....	G (en regard du contresignataire).	Gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche* Officiers de gendarmerie*.....
665	Receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	E (en regard du contresignataire).	Gardes spécialement commissionnés pour le service de la pêche* Officiers de gendarmerie*.....

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5.	6.	7.	8.	9.	10.
S. B. S. B.	" "	Circ. Insp. du travail. <i>Idem.</i>	" "	" "	21 sept. 1899. <i>Idem.</i>
S. B. S. B.	" "	Circ. Ing. du contrôle. <i>Idem.</i>	" "	" "	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
S. D.	"	Circ. Ing. en chef des ponts et chaussées. <i>Idem.</i>	"	"	13 sept. 1899. <i>Idem.</i>
S. E.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	Toute la République.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B. S. B.	" "	Circ. Insp. du travail. <i>Idem.</i>	" "	" "	21 sept. 1899. <i>Idem.</i>
S. B. S. B.	" "	Circ. Ing. du contrôle. <i>Idem.</i>	" "	" "	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
S. B. S. B.	" "	Conserv. Eaux et Forêts. Département.	" "	" "	10 août 1899. <i>Idem.</i>
S. B. S. B. S. B.	" " "	Circ. Insp. du travail. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	" " "	" " "	21 sept. 1899. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
S. B.	"	Circ. Ing. du contrôle.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B. S. B.	" "	Circ. Insp. du travail. <i>Idem.</i>	" "	" "	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
S. B.	"	Circ. Ing. du contrôle.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B. S. B.	" "	Circ. Insp. du travail. <i>Idem.</i>	" "	" "	10 août 1899. <i>Idem.</i>
S. B. S. B.	" "	Conserv. Eaux et Forêts. Département.	" "	" "	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>



**19° SUPPLÉMENT A L'ANNEXE AU MANUEL**

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
17	Chefs de légion de gen- darmérie .....	A (en regard du contresignataire).	Conservateurs des eaux et forêts*.....
129	Officiers de gendarmerie.	C (en regard du contresignataire).	Gardes généraux des eaux et forêts*..... Gardes généraux stagiaires des eaux et forêts*..... Inspecteurs adjoints des eaux et forêts*..... Inspecteurs des eaux et forêts*.....

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Modifications à l'Instruction générale sur le service extérieur  
de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.**

Appendice 3, tableau 1, page 330 :

Dans les séries des comptes tenus par la Direction centrale, biffer « 21, Côte-d'Or ».

Tableau 2, page 331 :

En regard de « Côte-d'Or », inscrire « Dijon », au lieu de Paris.

Page 333, 1<sup>re</sup> colonne :

Mentionner au rang qui convient « 21, Côte-d'Or ».

Tableau 3, page 333 *ter* :

Entre Constantine et Draguignan, porter les indications ci-après dans les colonnes *ad hoc* :

Dijon....	21	Côte-d'Or.	16 novembre 1899.	.....	16 novembre 1899.
	21				

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Belime .....	Receveur....	Aubin.....	2,000	Receveur....	Vitteaux .....	2,000
Latour.....	Idem.....	Luz-Saint-Sauveur.	2,200	Idem.....	Aubin.....	2,200
Paget.....	Commis....	Tarbes.....	2,700	Idem.....	Luz-Saint-Sauveur.	2,200
M <sup>lle</sup> Lamarehic.....	Ex-receveuse.	En disponibilité...	"	Receveuse...	Le Clerjus.....	1,400
M. Foncegrive .....	Commis....	Périgueux.....	3,000	Receveur....	Sancerre .....	2,700
M <sup>lle</sup> Leclech.....	Receveuse...	Plouneour-Trez....	1,400	Receveuse...	Lambézeller .....	1,400
M <sup>me</sup> Dombre.....	Idem.....	Grau-du-Roi.....	1,200	Idem.....	Aignes-Vives.....	1,200
M <sup>lle</sup> Champion.....	Idem.....	Isches.....	1,400	Idem.....	Martigny-les-Bains.	1,400
M. Noël.....	Receveur....	Dercy.....	1,000	Receveur....	Isches.....	1,000
M <sup>me</sup> Langrais.....	Receveuse...	Cahagnes.....	1,200	Receveuse...	Beaumont-en-Auge.	1,200
M <sup>lle</sup> Favetier.....	Idem.....	Montchamp.....	1,200	Idem.....	Cahagnes.....	1,200
M <sup>me</sup> Horques.....	Idem.....	Eaux-Chaudes.....	1,400	Idem.....	Lasseube.....	1,400
M <sup>lle</sup> Larqué.....	Idem.....	Arette.....	1,200	Idem.....	Eaux-Chaudes.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Leroy...	Veuve d'un agent.	.....	"	Receveur....	Montchamp.....	1,000
M. Petitjean.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Dercy.....	1,000
M <sup>lles</sup> Dumas.....	Receveuse...	Vesdun.....	1,400	Receveuse...	Villemeux.....	1,400
Paviot.....	Dame em- ployée.	Paris, direct. caisse nationale d'ép.	1,500	Receveur....	L'Hay.....	1,400
MM. Durand.....	Inspecteur..	Toulouse.....	5,500	Idem.....	Toulouse, central..	5,500
Crémailh.....	Receveur....	Vitré.....	4,000	Recev. princ.	La Roche-sur-Yon..	4,500
M <sup>lle</sup> Laroche.....	Dame em- ployée.	Paris, direct. caisse nationale d'ép.	1,600	Receveuse...	Le Theil-sur-Huine:	1,400
M <sup>me</sup> veuve Moulin..	Receveuse...	Le Theil-sur-Huine.	1,400	Dame em- ployée.	Administration cent- rale, articles d'ar- gent.	1,400
MM. Harismendy...	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Rilly.....	1,000
Potier.....	Rédacteur...	Vesoul, direction..	2,500	Idem.....	Jussey.....	2,200
M <sup>lles</sup> Wannesson...	Receveuse...	Stainville.....	1,400	Dame em- ployée.	Nancy, succursale de la caisse nat. d'ép.	1,400
Person.....	Dame em- ployée.	Nancy, succursale de la caisse nat. d'ép.	1,300	Receveuse...	Stainville .....	1,200
Pollet.....	Idem.....	Direction de la caisse nationale d'ép.	1,500	Idem.....	Marly-le-Roi.....	1,600
MM. Brun-Bourguet	Receveur....	Alger, central.....	4,500	Receveur....	Tours, central.....	4,500
Blanc.....	Recev. prin- cipal.	Roubaix, bur. prin- cipal.	3,300	Commis prin- cipal.	Boulogne-sur-Mer..	3,300
Joran.....	Idem.....	Gochinchine.....	3,300	Idem.....	Paris 11.....	3,300
Ducos.....	Idem.....	Paris 25.....	3,300	Idem.....	Paris R. P.....	3,300
Faugue.....	Idem.....	Puteaux.....	3,300	Idem.....	Paris 25.....	3,300
Vedel.....	Idem.....	Tonkin.....	3,300	Idem.....	Alençon.....	3,300
Barrière.....	Commis....	Paris, central.....	3,000	Idem.....	Puteaux.....	3,300
Souffron.....	Idem.....	Oran-Karguentah..	3,000	Idem.....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	3,300
Saint-Péron...	Idem.....	Marseille R. P....	3,000	Idem.....	Constantinople....	3,300
Batifol.....	Idem.....	Paris 12.....	3,000	Idem.....	Paris 23.....	3,300
Bergère.....	Idem.....	Paris 5.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Laplace.....	Idem.....	Bayeux.....	1,500	Commis....	Alençon.....	1,500
Chaillot.....	Idem.....	Paris 81.....	1,800	Idem.....	Paris 74.....	1,800
Berthe.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800	Idem.....	Arras.....	1,800
Ville.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice d'Obock.	1,500
Sonnet.....	Idem.....	Beauvais.....	2,700	Idem.....	Laon.....	2,700
Marc.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,700	Idem.....	Paris 5.....	2,700
Rayaud.....	Idem.....	Narbonne.....	1,500	Idem.....	Carcassonne.....	1,500
Dupuy.....	Idem.....	Carcassonne.....	1,500	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Bonore.....	Idem.....	Paris 28.....	3,000	Idem.....	Paris 10.....	3,000
Moustès.....	Idem.....	Paris 17.....	3,000	Idem.....	Paris 28.....	3,000
Lacassie.....	Idem.....	Libourne.....	1,800	Idem.....	Bordeaux-Aquitaine	1,800
Dumas.....	Idem.....	Rambouillet.....	1,800	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Monfrant.....	Commis....	Ligne des Pyrénées.	1,800	Commis....	Bordeaux, central..	1,800
Thiébaux.....	<i>Idem</i> .....	Toul.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	1,500
Buisson.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 98.....	1,500
Cabibel.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	1,500
Palmero.....	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P....	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne de la Médit..	2,700
Gelot.....	Ancien com- mis.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	3,000
Gasq.....	Commis....	Angoulême.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Châteauroux.....	1,500
Lesacher.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Nazaire.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Havre, central....	1,500
Pottier.....	Auxiliaire...	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Nazaire.....	1,500
Beauquy....	Commis....	Nancy R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Besançon-Battant..	1,500
Léonard.....	Rédacteur...	Direction du Nord..	1,900	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	1,800
Lenoir.....	Commis....	Rennes R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 18.....	1,500
Peise.....	<i>Idem</i> .....	Antibes.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Avignon R. P.....	1,800
Rochette.....	<i>Idem</i> .....	Laval.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	2,400
Garros.....	<i>Idem</i> .....	A la disposition de l'Office tunisien.	3,000	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	3,000
Houzelot.....	<i>Idem</i> .....	Paris 84.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Paris 18.....	1,800
Philippe.....	<i>Idem</i> .....	Paris 54.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 49.....	2,100
Caigné.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 54.....	1,500
Chesneau.....	<i>Idem</i> .....	Paris 35.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest..	1,500
Gerber.....	Commis aux..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	1,500
Lacour.....	Commis....	Bordeaux, central..	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne des Pyrénées.	3,000
Graveux.....	<i>Idem</i> .....	Paris 60.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Paris 26.....	3,000
Jéhan.....	<i>Idem</i> .....	Paris 32.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris 69.....	2,400
Foucard.....	<i>Idem</i> .....	Lisieux.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 3.....	1,500
Lemaire.....	<i>Idem</i> .....	Alençon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Lisieux.....	1,500
Parizot.....	<i>Idem</i> .....	Nancy, central....	2,400	<i>Idem</i> .....	Lyon, central (bri- gade de réserve.	2,400
Mokers.....	<i>Idem</i> .....	Grenoble R. P....	1,500	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	1,500
Dufour.....	<i>Idem</i> .....	Arras.....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Perrin.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	1,500	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest..	1,500
Blacas.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	1,500
Bonyeron.....	<i>Idem</i> .....	Paris 23.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Lyon-Terreaux....	1,500
Bourel.....	<i>Idem</i> .....	Havre, central....	1,500	<i>Idem</i> .....	Saint-Briouc.....	1,500
Billard.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Briouc.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Havre, central....	1,500
Léger.....	<i>Idem</i> .....	Paris 98.....	1,500	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	1,500
Maublanç.....	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	3,000	<i>Idem</i> .....	Paris 98.....	3,000
Le Tellier....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	2,100	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Minist. des colon. pour le service de la Côte d'Ivoire.	2,100
Robert.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Minist. des colon. pour le service de la Guinée.	2,100
Gravelle.....	Adjudant...	3 <sup>e</sup> rég <sup>t</sup> d'artillerie.	"	<i>Idem</i> .....	Orléans R. P.....	1,500
Brenner.....	<i>Idem</i> .....	7 <sup>e</sup> section, commis- et ouvrier militai <sup>re</sup> d'administration..	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Ganière.....	Sergent.....	13 <sup>e</sup> régiment d'in- fanterie de marine	"	<i>Idem</i> .....	Nancy R. P.....	1,500
Pommier.....	Adjudant....	1 <sup>er</sup> régiment d'artil- lerie de marine.	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	1,500
Pulleu.....	Sergent.....	5 <sup>e</sup> section, de secrét. d'état-maj. et rec <sup>t</sup> .	"	<i>Idem</i> .....	Paris 2.....	1,500
Babin.....	Adjudant...	144 <sup>e</sup> régiment d'in- fanterie.	"	<i>Idem</i> .....	Bordeaux R. P....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Longueserre..	Adjudant...	20 <sup>e</sup> régiment d'in- fanterie.	fr.	Commis....	Bordeaux R. P....	1,500
Poyrègne.....	Sergent.....	17 <sup>e</sup> section des secré- taires d'état-major.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cestia.....	Commis....	Paris 7.....	2,400	Idem.....	Paris 23.....	2,400
Mermot.....	Idem.....	Paris 24.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Urwiller.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Ilbert.....	Idem.....	Paris 66.....	1,500	Idem.....	Cahors.....	1,500
Roussoulet...	Idem.....	Paris 35.....	2,400	Idem.....	Paris 66.....	2,400
Barthomeuf...	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Tours, central....	"
Latapie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demesse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 81.....	"
Allart.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 48.....	"
Diseur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aubry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille R. P.....	"
Aubriot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Épernay.....	"
Domecq.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bordeaux-Saint-Pro- jet.	"
Heinrich.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy R. P., télé- phone.	"
Landry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Bonnefois....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 81.....	"
Séjourné.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 74.....	"
Thoraval.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rennes R. P.....	"
Lecomte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 29.....	"
Boixéda.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Estrade.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Laclau Pus- sacq.	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Paris 35.....	"
Derny.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Roussel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Debreaux.....	Expéd. chargé des fonctio <sup>ns</sup> de surnumé- raire.	Mézières R. P.....	"	Expéd. chargé des fonctio <sup>ns</sup> de surnumé- raire.	Paris 11.....	"
Fricot.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Caen, central.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 18.....	"
Marquez.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 54.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Ligne de l'Est....	"
Delgendre....	Idem.....	En disponibilité...	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Roanne.....	"
Prouvez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fourmies.....	"
Guillemant..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Coffy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Bailleul.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 26.....	"
Reine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mantes.....	"
Brangé.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Ligne de l'Est....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Bourdin.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 26.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Gineste.....	Idem.....	Mantes.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Allaux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	"
Canal.....	Idem.....	Paris 10.....	"	Idem.....	Paris, central....	"
Boniol.....	Idem.....	Corbeil.....	"	Idem.....	Marseille R. P....	"
Martinez.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Huot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Corbeil.....	"
Panchout.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Dauphin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rambouillet.....	"
Renard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central....	"
Bourgeois....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Rigolleau....	Idem.....	Paris 26.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Tartivelle....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 60.....	"
Garde.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Roig.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Achard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 32.....	"
Martin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Alençon.....	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Carrère .....	Surnumérair <sup>e</sup>	En disponibilité...	fr.	Surnumérair <sup>e</sup>	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	fr.
Bascaus .....	Idem .....	Versailles R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	"
Bonca .....	Idem .....	Ligne de l'Ouest. ....	"	Idem .....	Idem .....	"
Vallon .....	Idem .....	Paris 1. ....	"	Idem .....	Idem .....	"
Delpuech .....	Idem .....	Lyon-Terreaux .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Sanson .....	Idem .....	Alençon .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Lahourguetto .....	Idem .....	Le Havre, central. ....	"	Idem .....	Idem .....	"
Deligne .....	Idem .....	Boulogne-sur-Mer. ....	"	Idem .....	Idem .....	"
Guichard .....	Idem .....	En disponibilité. ....	"	Idem .....	Grenoble R. P. ....	"
Constant .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris R. P. ....	"
Pédron .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Versailles R. P. ....	"
Collin .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"
Vilo .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris R. P. ....	"
Dumetz .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Arras .....	"
Gantelet .....	Idem .....	Lyon, central. ....	"	Idem .....	Lyon-Terreaux .....	"
Guelfucci .....	Idem .....	Paris 10. ....	"	Idem .....	Marseille R. P. ....	"
Butet .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Paris 10. ....	"
Dieuzide .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 83. ....	"
Foussc .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"
Jolly .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 17. ....	"
Crétonet .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 28. ....	"
Lombard .....	Idem .....	Ligne de la Méditerr. ....	"	Idem .....	Marseille R. P. ....	"
Alchié .....	Idem .....	Laval .....	"	Idem .....	Paris 88 .....	"
Lala .....	Idem .....	Paris 88. ....	"	Idem .....	Laval .....	"
Giraud .....	Idem .....	En disponibilité. ....	"	Idem .....	Angoulême .....	"
Fremy .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Nantua .....	"
Boudoube .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Lyon, central (br- gade de réserve).	"
Talvart .....	Idem .....	Angoulême .....	"	Idem .....	La Rochelle .....	"
Crété .....	Idem .....	Toulouse, central. ....	"	Idem .....	Angoulême .....	"
Asse .....	Idem .....	Paris, central. ....	"	Idem .....	Rouen R. P. ....	"
Naudon .....	Idem .....	Lyon, central. ....	"	Idem .....	Lyon-Terreaux .....	"
Savès .....	Idem .....	Louviers .....	"	Idem .....	Paris 18. ....	"
Ollivier .....	Idem .....	En disponibilité. ....	"	Idem .....	Rennes R. P. ....	"
Barthe .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Louviers .....	"
Proth .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 2. ....	"
Jung .....	Idem .....	Paris, central. ....	"	Idem .....	Belfort, faubourg de Franco.	"
Le masson .....	Idem .....	En disponibilité. ....	"	Idem .....	Laval .....	"
Noël .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 84. ....	"
Darieux .....	Idem .....	Paris, central. ....	"	Idem .....	Paris R. P. ....	"
Cousy .....	Idem .....	Lyon-Terreaux .....	"	Idem .....	Paris 23. ....	"
Mercier .....	Idem .....	En disponibilité. ....	"	Idem .....	Idem .....	"
Thionot .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 7. ....	"
Descuillaux .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 24. ....	"
Armandet .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris R. P. ....	"
Langlet .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Ligne du Nord .....	"
Sauvaire .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Carayon .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Paris 35. ....	"
Monestier .....	Idem .....	En disponibilité. ....	"	Idem .....	Paris 12. ....	"
Hérat .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 5. ....	"
Vincant .....	Idem .....	Reims, bur. princip. ....	"	Idem .....	Creil .....	"
M <sup>lle</sup> Pélessier .....	Postulante		"	Employée.	Valenco, téléphone.	1,000
M <sup>me</sup> Sonnet .....	Employée.	Beauvais, téléph. ....	1,300	Idem .....	Laon, téléphone. ....	1,300
M <sup>lle</sup> Tierce .....	Postulante		"	Idem .....	Beauvais .....	1,000
Viéville .....	Idem .....		"	Idem .....	Chauny, téléphone. ....	1,000
Bourgeois .....	Idem .....		"	Idem .....	Chauny .....	1,000
Dapont .....	Employée.	Soissons, téléph. ....	1,000	Employée.	Vervins, téléphone. ....	1,000
Millerand .....	Postulante		"	Idem .....	Soissons, téléphone. ....	1,000
Sylvestre .....	Idem .....		"	Idem .....	Château - Thierry, téléphone.	1,000



**DES FRANCHISES. (Franchises du service militaire.)**

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	Cons. des Eaux et Forêts.	"	"	10 août 1899.
S. B.	"	Départem. et arrondissem. de sous-préfecture.	"	"	10 août 1899.
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées pendant le mois de septembre 1899.**

Versements reçus de 216,181 déposants, dont 29,075 nouveaux.....		25,592,910 <sup>f</sup> 57 <sup>c</sup>
Remboursements à 122,651 déposants, dont 18,730 pour solde.....	28,859,973 <sup>f</sup> 78 <sup>c</sup>	} 29,568,063 68
Rentes achetées à 804 déposants pour un capital de.....	708,089 90	
<b>Excédent des remboursements.....</b>		<b>3,975,153 11</b>

Nombre de comptes existant au 30 septembre 1899 : 3,286,162.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juillet  
des années 1899 et 1898.**

FRANCE.

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUILLET		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,817,650 77	13,983,259 06	834,391 71	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	668,468 38	687,593 22	"	19,124 84
3	Droits perçus sur les bons de poste...	27,670 00	27,537 50	132 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	42,809 38	6,556 03	36,253 35	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>15,556,598 53</b>	<b>14,704,945 81</b>	<b>870,777 56</b>	<b>19,124,84</b>
				<b>851,652<sup>f</sup> 72°</b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
<b>EN PLUS en 1899.....</b>					
5	Produit net des taxes de correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,258,886 25	2,908,672 55	350,213 70	"
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	13,227 51	11,875 00	1,352 51	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	173,822 69	153,421 17	20,401 52	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	137,159 71	32,616 41	104,543 30	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,583,096 16</b>	<b>3,106,585 13</b>	<b>476,511 03</b>	<b>"</b>
				<b>476,511<sup>f</sup> 03°</b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
<b>EN PLUS en 1899.....</b>					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	261,785 56	248,663 65	13,121 91	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,479,776 20	1,275,375 21	204,401 08	"
11	Produit des abonnements supplém- entaires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	550 00	566 84	"	16 84
12	Recettes diverses et accidentelles....	7,043 55	3,418 66	3,624 89	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,749,155 40</b>	<b>1,528,024 36</b>	<b>221,147 88</b>	<b>16 84</b>
				<b>221,131<sup>f</sup> 04°</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
<b>MOIS DE JUILLET</b>					
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	15,556,598 53	14,704,945 81	870,777 56	19,124 84
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,583,096 16	3,106,585 13	476,511 03	"
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,749,155 40	1,528,024 36	221,147 88	16 84
	<b>TOTAUX du mois de juillet...</b>	<b>20,888,850 09</b>	<b>19,339,555 30</b>	<b>1,568,436 47</b>	<b>19,141 68</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>118,861,155 91</b>	<b>114,338,306 37</b>	<b>5,387,149 80</b>	<b>864,300 26</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>139,750,006 00</b>	<b>133,677,861 67</b>	<b>6,955,586 27</b>	<b>883,441 94</b>
				<b>6,072,144<sup>f</sup> 33°</b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juillet  
des années 1899 et 1898.**

**ALGÉRIE.**

N <sup>o</sup> de articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUILLET		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899. fr. c.	1898. fr. c.	Augmentat <sup>ons</sup> fr. c.	Diminutions. fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	245,511 80	216,307 81	29,203 99	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	28,675 82	29,837 84	"	1,162 02
3	Droit perçu sur les bons de poste....	116 25	207 50	"	91 25
4	Recettes diverses et accidentelles....	255 00	63 00	192 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>274,558 87</b>	<b>246,416 15</b>	<b>29,395 99</b>	<b>1,253 27</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>28,142<sup>f</sup> 72°</b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspondances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	124,273 40	117,053 95	7,219 45	"
6	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	311 67	333 23	"	21 56
8	Recettes diverses et accidentelles....	2,028 00	4,488 00	"	2,460 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>126,613 07</b>	<b>121,875 18</b>	<b>7,219 45</b>	<b>2,481 56</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>4,737<sup>f</sup> 89°</b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produits des conversations téléphoniques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,491 87	3,072 82	"	580 95
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	13,297 40	13,007 09	290 40	"
11	Produit des abonnements supplémentaires pour la transmission de télégrammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	176 68	11 03	165 65	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>15,966 04</b>	<b>16,090 94</b>	<b>456 05</b>	<b>580 95</b>
		<b>EN MOINS en 1899....</b>		<b>124<sup>f</sup> 90°</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE JUILLET		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	274,558 87	246,416 15	29,395 99	1,253 27
5 à 8	Produits télégraphiques.....	126,613 07	121,875 18	7,219 45	2,481 56
9 à 12	Produits téléphoniques.....	15,966 04	16,090 94	456 05	580 95
	<b>TOTAUX du mois de juillet...</b>	<b>417,137 98</b>	<b>384,382 27</b>	<b>37,071 49</b>	<b>4,315 78</b>
	Mois antérieurs.....	2,230,321 85	2,101,989 08	165,598 14	28,265 37
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2,656,459 83</b>	<b>2,486,371 35</b>	<b>202,669 63</b>	<b>32,581 15</b>
		<b>EN PLUS EN 1899.....</b>		<b>170,088<sup>f</sup> 48°</b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
ARTICLES D'ARGENT.

Modifications à apporter au carnet n<sup>o</sup> 1517.

*Ardèche.*

*Inscrire* : Largentière.

*Inscrire* : Uzer.

*Ardennes.*

*Biffer* : Amagne (pour la commune d'Amagne seulement).

*Aude.*

*Biffer* : Alzonne.

*Calvados.*

*Inscrire* : Amfréville.

*Drôme.*

*Inscrire* : Saint-Jean-en-Royans (moins les communes de Bouvantes et de Léoncel).

*Maine-et-Loire.*

*Inscrire* : Baugé (pour la commune de Sermaise seulement).

*Inscrire* : Jarzé.

*Inscrire* : Seiches (moins la commune de la Chapelle-Saint-Laud).

*Manche.*

*Après* : Martinvast, *lire* : Virandeville au lieu de Virandreville.

*Haute-Saône.*

*Inscrire* : Raze.

*Inscrire* : Traves (pour les communes de Boursières, Chemilly, Clans, Pontcey et Velle-le-Châtel seulement).

*Inscrire* : Vaivre.

*Seine-Inférieure.*

*Biffer* : Côtes.

*Inscrire* : Tôtes.

*Vendée.*

*Après* : Bournezeau, *biffer* : (pour la commune des Pineaux-Saint-Ouen seulement) et *inscrire* : (moins la commune de Thorigny).

Carnet n<sup>o</sup> 1518.

*Constantine.*

TABLEAU N<sup>o</sup> 1.

*Biffer* : Kroubs.

CABINET. — CONTENTIEUX.

---

**Jugement.**

Par jugement du tribunal correctionnel de Tours, en date du 7 octobre 1899, le sieur G... a été condamné à 50 francs d'amende pour outrages par paroles envers la receveuse de Saint-Symphorien.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

**Faits divers.**

---

ACTES DE PROBITÉ.

M. RABOT, facteur rural à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle), a trouvé sur la tablette de la salle d'attente du bureau une somme de 300 francs qui a pu être remise à la personne intéressée.

M. BOCHÉ, facteur des télégraphes au bureau central de Nantes, a trouvé parmi les papiers balayés dans la salle d'attente un billet de banque de 100 francs qui a été rendu à qui de droit.

M. SICARD, facteur rural au bureau de Saint-Georges (Hérault), a trouvé une montre en argent.

M. BACON, facteur de ville à Versailles (recette principale), a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 250 francs.

M. FRAISSE, facteur, attaché au bureau de Saint-Maur-des-Fossés (Seine), a trouvé un porte-monnaie renfermant 75 francs, qui a été rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. RIFFAUD, facteur releveur, attaché à la recette principale de la Seine, a trouvé, sur la voie publique, un billet de banque de 100 francs, qui a pu être remis à qui de droit.

M. GOIRAND, facteur rural au bureau de Monestier-de-Clermont (Isère), a trouvé, sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 132 francs, qui a été rendu à son propriétaire.

M. SCHMITT, facteur des télégraphes à Relizane (Oran), a remis entre les mains du receveur trois billets de banque de 20 francs qu'il venait de trouver dans la salle d'attente du bureau.

M. SEZILLE, facteur au bureau de Breteuil-sur-Noye (Oise), a trouvé un billet de banque de 50 francs.

M. PETITPERRIN, facteur rural à Saône (Doubs), a trouvé une montre en argent.



RÉCOMPENSE DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN.

La *Société d'encouragement au bien*, reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1894, a, dans la séance annuelle du 18 juin 1899, décerné une médaille d'honneur à M. Lebourguais, gardien de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, avec la mention suivante :

« M. LEBOURGUAIS (François), âgé de 63 ans, né à Paris et y demeurant.

« Après avoir fait la campagne d'Italie comme tambour dans les voltigeurs de la garde, ainsi que la guerre de 1870, M. Lebourguais entra au Ministère des Postes et des Télégraphes en qualité de gardien de bureau, poste qu'il occupe depuis 30 années. « Communément appelé « le Père Tambour », il a accompli plusieurs sauvetages périlleux « tant dans le feu que sur la voie publique ».

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. BIDANCHON, commis au bureau de Périgueux, a fait preuve d'initiative et de dévouement à l'occasion d'un incendie.

MM. MALLETERRE, commis principal à Toulouse, receveur intérimaire à Bagnères-de-Luchon; DUPLEIX et TALAZAC, commis à Bagnères-de-Luchon; PORTES et JACOMET, commis de la brigade de réserve; ZERR, commis à Toulouse (central), et CASTEX, commis à Saint-Gaudens, détachés; ESPOURTAU et COURRÈGE, facteurs de ville; MIÉGEVILLE, facteur des télégraphes; SOULÉ, facteur rural; MALAPLATE, courrier auxiliaire; SOULÉ, LAFONT, DUBOUCH, BADE et MOREILHON, facteurs auxiliaires, se sont distingués, par leur activité et leur dévouement, lors d'un incendie qui a éclaté en face du bureau de Bagnères-de-Luchon.

M. DUNES, facteur local à Luzech (Lot), a arrêté un cheval emporté.

MM. BRANDOU et PAGANEL, facteurs ruraux à Penne (Lot-et-Garonne), ont montré du courage et du dévouement pendant un incendie.

M. BONNET, facteur local auxiliaire au bureau de Paudy (Indre), a retiré de l'eau un enfant qui était sur le point de se noyer.

M. S<sup>te</sup> MARIE, facteur au bureau de Miélan (Gers), s'est particulièrement distingué par son courage et son initiative à l'occasion d'un incendie. M. BONNASSIES, facteur au même bureau, a également fait preuve de dévouement en cette circonstance.

M. RAFFRAY, facteur rural à Ploubalay (Côtes-du-Nord), a exposé sa vie en descendant à deux reprises au fond d'un puits, pour sauver deux ouvriers qui avaient subi un commencement d'asphyxie.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

Nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 10 juillet 1899, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, a été nommé au grade de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur: M. AVRIL (Charles), sous-Directeur de Télégraphie militaire, à Paris, 37 ans de services.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 26 septembre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. David** (Antoine), facteur rural à Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne), 28 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Vergnenègre** (Léonard), facteur sous-chef des postes à Limoges (Haute-Vienne), 25 ans et demi de services administratifs; 6 ans et demi de services militaires.

**Lantigné** (Denis), facteur local à Bussière-Poitevine (Haute-Vienne), 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

**Béral** (Jean), facteur de ville à Limoges (Haute-Vienne), 26 ans et demi de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires.

**Chaminade** (Louis), facteur de ville à Limoges (Haute-Vienne), 29 ans et demi services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 26 septembre 1899.

A. MILLERAND.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 11 octobre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent ;

**MM. Ducloud** (Jean), facteur rural à Trévoux (Ain), 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

**Dufour** (Denis-Joseph), facteur rural à Jujurieux (Ain), 33 ans et demi de services administratifs.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 11 octobre 1899.

A. MILLERAND.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 11 octobre 1899, décernant la médaille d'argent des Postes et des Télégraphes à un sous-agent.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille d'argent des Postes et des Télégraphes est décernée à **M. Galland** (Joseph), brigadier facteur à Paris, 23 ans de services administratifs, 15 ans de services militaires; titulaire de la médaille de bronze. Services exceptionnels.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des postes et des télégraphes (Service central, 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 11 octobre 1899.

A. MILLERAND.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 14 octobre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Ruysen** (Benjamin-Hyppolite), entreposeur à Hazebrouck (Nord), 24 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires, 5 ans de services dans les douanes.

**Petit** (Liévin-Joseph-Benjamin), facteur rural à Cambrai (Nord), 32 ans et demi de services administratifs,

**Delecourt** (Jean-Baptiste-Antoine), facteur local à Templeuve (Nord), 32 ans et demi de services administratifs.

**Caudry** (Ernest), courrier convoyeur à Lille (Nord), 29 ans et demi de services administratifs.

**Leclercq** (Charles-Louis-Amand-Joseph), facteur local à Comines (Nord), 31 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires.

**Busson** (Théophile-Alfred-Henri), brigadier facteur à Lille (Nord), 17 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 14 octobre 1899.

A. MILLERAND

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Nomination.**

Par arrêté du 6 octobre 1899, M. DECHARME (Paul-Édouard), attaché au cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, licencié ès lettres et licencié ès langue allemande, a été nommé Chef du Secrétariat particulier, en remplacement de M. Bley, précédemment nommé Chef adjoint du cabinet.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**PROMOTIONS.**

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX.
			francs.	francs.
MM. Joyeux.....	Directeur.....	Bureaux ambulants de la ligne du Nord-Ouest...	6,000	7,000
Nivoix.....	Rédacteur....	Administration centrale, 2 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	4,000

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Guérin.....	Rédacteur...	Direction de la Seine	2,200	Rédacteur...	Direct <sup>on</sup> de la Seine (hors cadre), dé- taché à l'Adminis- tration centrale.	2,200
Delanne.....	Commis.....	Paris 88.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Bazin.....	Rédacteur...	Direction de la Seine (hors cadre), dé- taché à l'Admini- stration centrale	3,100	Idem.....	Administration cen- trale, service cen- tral; 2 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Davaze.....	Idem.....	Idem.....	2,800	Idem.....	Administration cen- trale, 1 <sup>re</sup> division	2,800
Pasquet.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Manzagol.....	Idem.....	Idem.....	3,100	Idem.....	Administration cen- trale, 2 <sup>e</sup> division	3,100
Lestienne.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Plumorceau.....	Idem.....	Idem.....	2,800	Idem.....	Idem.....	2,800
Regard.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Barles.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Liégeois.....	Idem.....	Direction des ser- vices électriques (h. c.), détaché à l'Adm <sup>on</sup> cent <sup>le</sup> .	2,800	Idem.....	Administration cen- trale, service cen- tral, 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Bouilhières...	Idem.....	Idem.....	2,800	Idem.....	Administration cen- trale, 1 <sup>re</sup> division	2,800
Riffaud.....	Idem.....	Idem.....	3,100	Idem.....	Idem.....	3,100
Bontemps..	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Administration cen- trale, 2 <sup>e</sup> division	2,500
Bertrand.....	Commis.....	Direction de Mont- pellier.	2,700	Idem.....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	2,800
Régnier.....	Idem.....	Paris, télégrammes officiels.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Grasset.....	Commis de direction.	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	3,000	Idem.....	Direction de la Seine	3,100
Tronillé.....	Rédacteur...	Idem.....	2,800	Idem.....	Idem.....	2,800
Gaillard.....	Commis.....	Paris 18.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Soulié.....	Rédacteur...	Albi.....	3,100	Idem.....	Montauban.....	3,100
Carcanade.....	Idem.....	Montauban.....	2,200	Idem.....	Albi.....	2,200
Lallement.....	Idem.....	Dijon.....	3,100	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	3,100
Vignerous.....	Idem.....	Caen.....	3,500	Idem.....	Dijon.....	3,500
Ferry.....	Idem.....	Epinal.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Bouchard.....	Commis.....	Granville.....	2,700	Idem.....	Saint-Lô.....	2,800
Géraud.....	Commis.....	Direct <sup>on</sup> des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest.	2,400	Idem.....	Direct <sup>on</sup> des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest.	2,500
Tron.....	Commis prin- cipal.	Direction de Cochin- chine.	3,600	F. f <sup>on</sup> s de ré- dacteur.	Direction de Cochin- chine.	3,600
Raffi.....	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,600
Brepson.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Durbecq.....	Commis.....	Idem.....	3,000	Rédacteur...	Idem.....	3,100
Sartre.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Subileau.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Jaouennet....	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de l'Annam et du Tonkin.	2,700	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de l'Annam et du Tonkin.	2,800
Coaraze.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Martinot-Duba- ry.	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Bauzil.....	Commis.....	Direct <sup>on</sup> de l'Annam et du Tonkin.	3,000	Rédacteur...	Direct <sup>on</sup> de l'Annam et du Tonkin.	3,100
Vouzellaud...	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,700	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800
Geoffroy.....	<i>Idem</i> .....	Aix-les-Bains.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Grenoble, caisse d'é- pargne.	2,200
Lecomte.....	Facteur.....	Paris 33.....	1,000	Expédition <sup>re</sup> .	Direction de la Seine (hors cadre), dé- taché 2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau.	1,500
Dhérys.....	.....	Moutier-Malcard...	"	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services électriques (h. c.), détaché à l'Admi- nistration cent <sup>le</sup> .	1,500
Potier.....	.....	Taizy.....	"	<i>Idem</i> .....	Direction des ser- vices électriques.	1,500
Tabusse.....	Expédition <sup>re</sup> .	Draguignan.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Toulon.....	1,500
Villeneuve.....	<i>Idem</i> .....	Toulon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Draguignan.....	1,500
Aussal.....	Aide perman- ent.	Toulouse, caisse d'é- pargne.	"	<i>Idem</i> .....	Toulouse, direction	1,500
Jouva.....	Expédition <sup>re</sup> .	Marseille, caisse d'é- pargne.	1,500	<i>Idem</i> .....	Marseille, direction	1,500
Bouy.....	.....	Izcuire.....	"	<i>Idem</i> .....	Moulins.....	1,500
Martin.....	.....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Alexandre.....	Facteur.....	Paris 70.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	1,500
Teissier.....	.....	La Grand'Combe...	"	<i>Idem</i> .....	Auxerre.....	1,500
Boulot.....	.....	Paris.....	"	<i>Idem</i> .....	Montpellier.....	1,500
Ferroul.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Rouen.....	1,500
Combe.....	.....	Gensac.....	"	<i>Idem</i> .....	Perpignan.....	1,500
Sudrie.....	.....	Paris.....	"	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	1,500
Chalamand...	Expédition <sup>re</sup> .	Marseille, direction.	1,500	<i>Idem</i> .....	Marseille, caisse d'é- pargne.	1,500
M <sup>lle</sup> Ferney.....	Employée...	Paris, central....	1,300	Employée...	Administ <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> divis <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bur.	1,300
M <sup>mes</sup> Alibert.....	Employée des téléphones	Paris, bureau K....	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Beaureilles...	<i>Idem</i> .....	Paris, bur. princip.	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Allenic.....	Employée...	Paris 70.....	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Laroche.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,300	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,300
Gonot.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,300	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,300
M <sup>lles</sup> Degraïne.....	<i>Idem</i> .....	Paris, téléphones, bureau K.	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Dupuis.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400
Guiot.....	<i>Idem</i> .....	Paris 39.....	1,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400
Evau.....	<i>Idem</i> .....	Paris 64.....	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Devorgios.....	<i>Idem</i> .....	Paris, bureau H....	1,300	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,300
M <sup>me</sup> v <sup>ve</sup> Deschamps.	Employée au- xiliaire.	Paris 100.....	R <sup>on</sup> 1,200	Employée au- xiliaire.	<i>Idem</i> .....	R <sup>on</sup> 1,200
M <sup>lle</sup> Coulom.....	Employée...	Paris 103.....	1,000	Employée...	<i>Idem</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Rumeau.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,200	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200
M <sup>lle</sup> Declosse.....	<i>Idem</i> .....	Pithiviers.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Nevers, caisse d'é- pargne.	1,100
M <sup>mes</sup> Hermant.....	<i>Idem</i> .....	Nantes, central....	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Prunin.....	<i>Idem</i> .....	Nantes, caisse d'é- pargne.	1,400	<i>Idem</i> .....	Nantes, central....	1,400
Hiver.....	<i>Idem</i> .....	Le Havre, télé- phones.	1,600	<i>Idem</i> .....	Nantes, caisse d'é- pargne.	1,600
M <sup>lle</sup> Cloret.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la caisse d'épargne.	1,700	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	1,700
MM. Weynand....	Recev. princ.	Chaumont.....	4,500	Recev. princ.	Tours.....	4,500
Dausy.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Lô.....	4,500	Receveur...	Dieppe.....	4,500
Pauvert.....	Receveur...	Le Havre-Port....	4,000	<i>Idem</i> .....	Dinan.....	4,000
M <sup>lle</sup> Titromann....	Receveuse...	Busigny.....	1,600	Receveuse...	Solre-le-Château...	1,600
M. Bucquoy.....	Receveur...	Mareiz.....	1,400	Receveur...	Busigny.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Soyez.....	Dame empl.	Fourmies.....	1,200	Receveuse...	Maretz.....	1,200
Racault.....	<i>Idem</i> .....	Blois R. P.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Thésée.....	1,200
Bouvier.....	Recouvreuse...	Luzinay.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Villebois.....	1,200
M <sup>lle</sup> Jeannot.....	<i>Idem</i> .....	Triguères.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Grand.....	1,400
MM. Boucheron.....	Receveur.....	La Condamine-Châ- telard.	1,000	Receveur.....	Aiguilles.....	1,000
Colonna.....	<i>Idem</i> .....	La Garde (Lozère).	1,000	<i>Idem</i> .....	Touët-de-Beuil....	1,000
Trignol.....	Sous-officier.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Luzinay.....	1,000
Destève.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	La Garde (Lozère).	1,000
Gamelin.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	La Condamine-Châ- telard.	1,000
Lulreau.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Châteauneuf-de-Ran- don.	1,000
Olard.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Plengueneuc.....	1,000
M <sup>lle</sup> Troadec.....	Receveuse...	Rostrenen.....	1,400	Receveuse...	Pontrieux.....	1,400
M <sup>me</sup> Leseinpre.....	Dame empl.	Charleville.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Reuilly-Aillicourt..	1,200
Moulinneuf.....	Receveuse...	Molac.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Landévant.....	1,400
M <sup>lle</sup> Mounior.....	<i>Idem</i> .....	Landévant.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Molac.....	1,400
MM. Nogués.....	Sous-officier.	<i>Idem</i> .....	"	Receveur...	Bussièrès-Badil....	1,000
Lambert.....	<i>Idem</i> .....	Précédemment dési- gné pour Bus- sièrès-Badil.	1,000	<i>Idem</i> .....	Lonlay-l'Abbaye... Jégun.....	1,400
M <sup>me</sup> du Suau de la Croix.	Receveuse...	Lo Grand-Lucé....	1,400	Receveuse...	Le Grand-Lucé....	1,400
Agut.....	<i>Idem</i> .....	Jégun.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Épernay.....	4,500
MM. Bettinger.....	Receveur...	Monthéliard.....	4,000	Receveur...	Châtelherault.....	3,500
Caillaud.....	<i>Idem</i> .....	Thouars.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Paris 77.....	4,000
Vincent.....	Commis prin- cipal.	Paris 7.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Maurice-en- Trièves.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Clerc...	Receveuse...	Saint-Cergues.....	1,000	Receveuse...	Saint-Cergues.....	1,400
M <sup>lle</sup> Hodoyer.....	<i>Idem</i> .....	Biol.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Biol.....	1,400
M <sup>me</sup> Faure.....	<i>Idem</i> .....	Lans.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Rostrenen.....	2,200
M. Kozerawski.....	Commis.....	Paris 20.....	2,700	Receveur...	Saubusse.....	1,400
M <sup>lle</sup> Badet.....	Recouvreuse...	Biaudos.....	1,400	Receveuse...	Biaudos.....	1,400
M <sup>me</sup> Labrouc.....	Dame empl.	Bordeaux, central..	1,400	<i>Idem</i> .....	Poitiers.....	1,200
M <sup>lle</sup> Richebourg.....	<i>Idem</i> .....	Autun.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Vendeuvre-du-Poi- tou.	1,000
MM. Van Nuvel.....	Ex-receveur.	Bucy-lès-Pierrepont.	1,000	Receveur...	Bucy-lès-Pierrepont.	1,000
Damery.....	<i>Idem</i> .....	Vendeuvre-du-Poi- tou.	1,000	<i>Idem</i> .....	Mornant.....	1,600
M <sup>me</sup> Astier.....	Receveuse...	Limonest.....	1,600	Receveuse...	Limonest.....	1,400
M <sup>me</sup> Roubaud.....	<i>Idem</i> .....	Remollon.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Remollon.....	1,200
Paul.....	Dame empl.	Bourg.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Fruges.....	1,600
M. Macron.....	Receveur...	Fauquembergue.....	1,600	Receveur...	Fauquembergue....	1,200
M <sup>me</sup> Gallien.....	Recouvreuse...	Beaurainville.....	1,200	Receveuse...	Beaurainville.....	1,200
Pottiez.....	<i>Idem</i> .....	Rumminghen.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Rumminghen.....	2,000
M <sup>me</sup> Delattre.....	<i>Idem</i> .....	Fruges.....	2,000	<i>Idem</i> .....	Châtillon-de-Mi- chaille.	1,600
veuve Lacroix.	<i>Idem</i> .....	Montluet.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Thiers.....	3,500
MM. Foulupt.....	Commis prin- cipal.	Roanne.....	3,600	Receveur...	Lanet.....	1,000
Escande.....	Facteur-rece- veur.	Lanct.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ourouër-les-Bour- delins.	1,200
M <sup>me</sup> Petit.....	Dame em- ployée.	Sancerre.....	1,200	Receveuse...	Montluet.....	1,600
M <sup>lle</sup> Autior.....	Recouvreuse...	Thoissey.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Thoissey.....	1,600
M <sup>me</sup> Jacob.....	<i>Idem</i> .....	Villars-les-Dombes.	1,600	<i>Idem</i> .....	Villars-les-Dombes.	1,200
M. Marchegay.....	Receveur...	La Cluse.....	1,200	Receveur...	La Cluse.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Rouzeau.	Receveuse...	Saint-Sorlin.....	1,400	Recouvreuse...	Gallardon.....	1,400
veuve Joubin..	<i>Idem</i> .....	Villemoux.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Mirambeau.....	1,400
M. Martin.....	Receveur...	Vihiers.....	1,400	Receveur...	Vihiers.....	1,600
M <sup>lle</sup> Sériéys.....	Recouvreuse...	Maurs.....	1,600	Receveuse...		

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Beaudier.....	Postulante...	.....	.....	Employée...	Soissons.....	1,000
Oudinet.....	Employée...	Soissons.....	1,000	Idem.....	Mézières.....	1,000
Danton.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Soissons.....	1,000
Bourgeois.....	Employée.....	Avesnes.....	1,000	Idem.....	Rethel.....	1,000
Guermontprez.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Avesnes.....	1,000
Beauchet.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Nogent-sur-Seine...	1,000
Delpuech.....	Employée.....	Saint-Pons.....	1,200	Idem.....	Rodez R. P.....	1,200
Rimbal.....	Idem.....	Châtellerault.....	1,000	Idem.....	Saint-Pons.....	1,000
Nicolas.....	Idem.....	Guéret.....	1,000	Idem.....	Rodez R. P.....	1,000
Jourdan.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,200	Idem.....	Marseille, central..	1,200
Lecardonnel.....	Idem.....	Bolbec.....	1,000	Idem.....	Caen, rue Singer..	1,000
Aubril.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Bolbec.....	1,000
Courhey.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Troyes-Quartier-Bas	1,000
Mazières.....	Employée.....	Chauny.....	1,000	Idem.....	Vallée-fr.-de-Rouergue	1,000
Lomel.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Chauny.....	1,000
Bouley.....	Employée.....	Bourges R. P.....	1,000	Idem.....	Dijon, central.....	1,000
Fourdaehon.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Bourges R. P.....	1,000
Besson.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Dreux.....	1,000
Anger.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Les Andelys.....	1,000
Loury.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Bernay.....	1,000
Desforges.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Bernay, téléphone..	1,000
Popot.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Vernon.....	1,000
Collin.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Bolbec.....	1,000
Hazard.....	Employée.....	Compiègne, téléph.	1,000	Idem.....	Douarnonez.....	1,000
Laurendeau.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Compiègne, téléph.	1,000
Chinchon.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Blois R. P.....	1,000
Franquety.....	Employée.....	En disponibilité..	.....	Idem.....	S <sup>t</sup> - Étienne - Four- neyron.	1,100
Le Duc.....	Idem.....	Loches.....	1,100	Idem.....	Châteaubriant.....	1,100
Monnier.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Loches.....	1,000
Beauregard.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Orléans, téléphone..	1,000
Zurfluh.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Idem.....	1,000
Girault.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Orléans-Colombier..	1,000
Grandoté.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Gien.....	1,000
Simon.....	Employée.....	Roubaix, téléph..	1,000	Idem.....	Épernay, téléph..	1,000
Ryckewaart.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Roubaix, téléphone..	1,000
Stévenot.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Reims, téléphone..	1,000
Appert.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Épernay.....	1,000
Foulou.....	Employée.....	Arcis-sur-Aube.....	1,100	Idem.....	Chaumont.....	1,100
Abraham.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Arcis-sur-Aube.....	1,000
Gauthier.....	Employée.....	Raon-l'Étape.....	1,200	Idem.....	Nancy, central.....	1,200
Luc.....	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Raon-l'Étape.....	1,000
Laurent.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Longuyon.....	1,000
Léonard.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Longwy-Bas, télé- phone.	1,000
M <sup>me</sup> Lebacq.....	Employée.....	Lille, central.....	1,100	Idem.....	Lille-Esquermes...	1,100
M <sup>lles</sup> Squivée.....	Idem.....	Roubaix, Fosses- aux-Chiens.	1,200	Idem.....	Lille, central.....	1,200
Lodien.....	Idem.....	Lille, téléphone..	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Spetz (A.-M.- E.).....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Spetz (A.-J.-C.)	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Rivoire.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Piedfort.....	Idem.....	Roubaix, bur. princ.	1,300	Idem.....	Roubaix - Fosse-aux- Chiens.	1,300
M <sup>lles</sup> Haverlant.....	Idem.....	Avesnes.....	1,000	Idem.....	Roubaix, bur. princ.	1,000
Decaudin (M-A)	Postulante.....	.....	.....	Idem.....	Avesnes.....	1,000
Degand.....	Employée.....	Roubaix - S <sup>te</sup> -Elisa- beth.	1,000	Idem.....	Lille, téléphone..	1,000
Ossart.....	Idem.....	Tourcoing, téléph.	1,000	Idem.....	Roubaix-S <sup>te</sup> -Élisab.	1,000
Hettler.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Lille, téléphone..	1,000
Caltoir.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Idem.....	1,000
Morlot.....	Idem.....	.....	.....	Idem.....	Idem.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Lerouge . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Employée . . . . .	Lille, téléphone . . . . .	1,000
Coupain . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Rousselle . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Cardon . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Magnien . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Tourcoing, téléph. . . . .	1,000
Decaudin (H.) . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Avesnes, téléph. . . . .	1,000
Dubrulle . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Lempereur . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Douai, téléphone . . . . .	1,000
Maréchal . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Scat . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Le Cateau . . . . .	1,000
Nacry . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Besch . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Roubaix, téléphone . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Langévin . . . . .	Employée . . . . .	Dunkerque-Port . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Dunkerque, téléph. . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Dupont (H.) . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Dunkerque-Port . . . . .	1,000
Hornet . . . . .	Employée . . . . .	Tourcoing, téléph. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	1,000
Parsy . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Tourcoing, téléph. . . . .	1,000
Pépin . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Lemaire . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Duprez . . . . .	Employée . . . . .	Roubaix, téléphone . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	1,000
Petitberghien . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Roubaix, téléphone . . . . .	1,000
Delpon . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Jonzac . . . . .	1,000
Briand . . . . .	Employée . . . . .	Bolbec . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Fougères . . . . .	1,100
Blum . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Bolbec . . . . .	1,000
Rousseau . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Douai, téléphone . . . . .	1,000
Maroux . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Dunkerque-Port . . . . .	1,000
Doucet . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Beauvais . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Léonard . . . . .	Employée . . . . .	Lille, téléphone . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Lepoivre . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Lille, téléphone . . . . .	1,000
Dubois . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Chantilly . . . . .	1,000
Reniez . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Montreuil-sur-Mer . . . . .	1,000
Malet . . . . .	Employée . . . . .	Chantilly, téléph. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Mauléon . . . . .	1,000
Ball . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Chantilly, téléph. . . . .	1,000
Péhu . . . . .	Employée . . . . .	Villefranche-s.-Saône . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Mâcon R. P. . . . .	1,000
Pittion . . . . .	Idem . . . . .	Meulan . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Villefranche-s.-Saône . . . . .	1,000
Marcus . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Meulan . . . . .	1,000
Tartelin . . . . .	Employée . . . . .	Rouen, St-Sever . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Mâcon R. P. . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Mouchie . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, téléphone . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Rouen-Saint-Sever . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Lechevallier . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Rouen, téléphone . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Gros . . . . .	Employée . . . . .	Blois R. P. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Valance . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Blois R. P. . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Tisserand . . . . .	Employée . . . . .	Beaune . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Dulessey . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Beaune . . . . .	1,200
Grapin . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Drouhin . . . . .	Ex-receveuse . . . . .	.....	"	Empl. auxi- liaire . . . . .	Montceau-les-Mines . . . . .	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Cottier . . . . .	Employée . . . . .	Cosne . . . . .	1,000	Employée . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,000
Mahuet . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Cosne . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Glain . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Le Mans, central . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Dantand . . . . .	Ex-employée . . . . .	.....	"	Empl. auxi- liaire . . . . .	Thonon . . . . .	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>me</sup> Barbier . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Employée . . . . .	Puteaux, téléphone . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Bourdier . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	La Ferté-s.-Jouare . . . . .	1,000
Parisot . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Lagny . . . . .	1,000
Cordier . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Diez . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Remiremont, téléph. . . . .	1,000
Denoyelle . . . . .	Employée . . . . .	Montreuil-sur-Mer . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Courbevoie, téléph. . . . .	1,100
Créton . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Montreuil-sur-Mer . . . . .	1,000
Hautoit . . . . .	Employée . . . . .	Fourmies, téléph. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Clichy-la-Garenne . . . . .	1,000
Poulain . . . . .	Postulante . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Fourmies, téléph. . . . .	1,000
Mouillon . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Moulain . . . . .	1,000
Vinter . . . . .	Stagiaire . . . . .	Paris K. . . . .	"	Idem . . . . .	Même bureau . . . . .	1,000
Foucher (A-J-A) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Foucher (M.- B.-E.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
Mornon.....	Stagiaire .....	Paris K.....	•	Employée....	Même bureau.....	1,000
Persin.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Verdier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Pinault.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Gambey.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Oliya.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Abadie.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Alazard.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Audouze.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Bernaudin.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Bournaud.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Capelle.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Chambrette.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Chanut.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Colin.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Comty.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Crignon.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Cullerier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Delaporte.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Dervillé.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Georges.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Heitzmann.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Hébrard.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Jalabert.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Jolivet.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Laroche (E.-J.).....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Laurent (M.).....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Lecomte.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Legrand (J.-C.- J.-E.).....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Lemoine.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Rouché.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Spitz.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Valière.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Varenno.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Barbe.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Laroche (L.- G.-L.).....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Morisset.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Gensac.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Lepron.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Terral.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Bazet.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Gaudériaux.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Mercier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Paradis.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Batherosse.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Dussagne.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Duteil.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Favier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Montastier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Quéreillac.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Régnier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Fillion.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Bagland.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Claudinot.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Diot.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Garnier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Hémery.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Henriot.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Jonville.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Laconde.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000
Lafferrerie.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	1,000



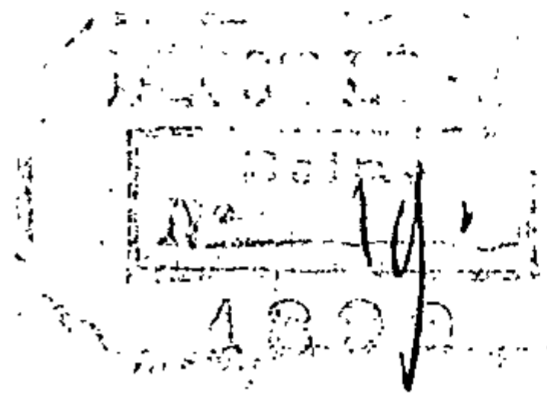
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Martin.....	Stagiaire....	Paris K.....	"	Employée...	Même bureau....	1,000
Mespoulet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Moizcau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Nicolay.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Raboteau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Salles.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Treillon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Weber.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Affre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Jacob.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Tessaux.....	Idem.....	Paris C.....	"	Empl. auxi- Haire.	Paris C.....	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Chaix.....	Idem.....	Paris, central....	"	Employée...	Paris, central....	1,000
Chevry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Delalande.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Favreau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Guerber.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Huberson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Paris.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Perraudin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Philippe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Simonot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Toussaint.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Vié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gadrat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Caprais.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Delattre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Delord.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Grandin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Jarry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Petit.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Piot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Casella.....	Employée....	Nico-Grimaldi....	1,000	Idem.....	Antibes.....	1,000
Anziani.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Nice-Grimaldi....	1,000
Guinard.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Gisors.....	1,000
Godet.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Brioy.....	1,000
Leclercq.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Doullens.....	1,000
Jouty.....	Employée....	Albert.....	1,000	Idem.....	Saint-Mandé....	1,000
Hubert.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Albert.....	1,000
Courtot.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Raon-l'Étape....	1,000
Delagoute.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Avallon.....	1,000
M <sup>me</sup> Bouveron.....	Idem.....	.....	"	Empl. auxi- Haire.	Vincennes, téléph.	R <sup>on</sup> , 1,000
Laporte.....	Employée....	Paris 87.....	1,100	Employée....	Paris R. P.....	1,100
M <sup>lles</sup> Priant.....	Idem.....	Paris 23.....	1,300	Idem.....	Paris 87.....	1,300
Liard.....	Idem.....	Bourges.....	1,100	Idem.....	Paris, central....	1,100
Simonneau.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Bourges.....	1,000
Favache.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Épernay, téléph..	1,000
Léger.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Reims-Dieu-Lumièr <sup>e</sup>	1,000
M <sup>me</sup> Tessendie.....	Ex-employée.	.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Seine, téléphone.	1,100
M <sup>lles</sup> Savinel.....	Employée....	Doullens.....	1,200	Idem.....	Clermont-de-l'Oise, téléphone.	1,200
Leroux.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Doullens.....	1,000
M <sup>me</sup> Roger.....	Ex-employée.	.....	"	Idem.....	Charleville, téléph.	1,100
M <sup>lles</sup> Guynot de la Boissière.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Argentouil, télé- phone.	1,000
Launay.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Le Vésinet.....	1,000
Tremblot.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Versailles, préfet.	1,000
Mainfroy.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Dijon, central....	1,000
Chedeville.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	1,000
M <sup>me</sup> Pralong.....	Employée....	Paris 103.....	1,100	Idem.....	Paris 105.....	1,100

1899.

N° 12.

# BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

OCTOBRE 1899.



## SOMMAIRE.

Pages.

DÉCRET, du 11 octobre 1899, désignant les autorités chargées de nommer aux divers emplois des services extérieurs de l'Administration des Postes et des Télégraphes.....	310
DÉCRET, du 25 octobre 1899, relatif aux conditions de nomination aux emplois supérieurs dans l'Administration des postes et des télégraphes.....	311
JURISPRUDENCE des cours et des tribunaux. — Vol d'une lettre chargée. — Responsabilité de l'Administration.....	312
ARRÊTÉ ministériel, du 11 octobre 1899, relatif à la prestation de serment des agents.....	313
ARRÊTÉ ministériel, du 7 octobre 1899, supprimant l'indemnité allouée aux stagiaires télégraphistes et téléphonistes.....	314
ARRÊTÉ, du 7 octobre 1899, supprimant le stage pour le service télégraphique et le service téléphonique.....	314
MODIFICATIONS à la circulaire n° 73, du 26 décembre 1896, relative à la tenue des contrôles de la télégraphie militaire ( <i>Bulletin mensuel</i> n° 16 de décembre 1896).....	315
UTILISATION des brigades de réserve pour le service des stations hivernales.....	316
CIRCULAIRE n° 23, du 23 août 1899, relative aux modifications apportées par l'arrêté ministériel du 17 août 1899 aux conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques.....	322
DÉCRET, du 22 septembre 1899, autorisant les abonnés aux réseaux téléphoniques établis dans les villes de moins de 80,000 habitants à contracter sous le régime forfaitaire ou sous le régime des conversations taxées.....	324
ARRÊTÉ, du 5 octobre 1899, fixant la date de mise en vigueur des dispositions du décret du 22 septembre 1899.....	325
CIRCULAIRE n° 18, du 16 août 1899, relative à l'emploi des écriers à griffes.....	325
MODIFICATION au Recueil des tarifs des fournisseurs.....	326
CIRCULAIRE, du 14 octobre 1899, relative à certaines modifications de service résultant de l'application du traitement fixe aux facteurs locaux et ruraux.....	326
ECHANTILLONS de fleurs naturelles dans les relations avec l'Angleterre.....	328
ENVOI des mandats de recouvrement et des valeurs restées impayées dans le service international.....	328
MISE en activité de la succursale de la Caisse nationale d'épargne de Dijon.....	329

**Décret, du 11 octobre 1899, désignant les autorités chargées de nommer aux divers emplois des services extérieurs de l'Administration des Postes et des Télégraphes.**

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,**

Vu le décret du 27 juin 1887;

Vu le décret du 23 mai 1896;

Sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

**DÉCRÈTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — Les nominations et les mutations concernant les fonctionnaires des services extérieurs des Postes et des Télégraphes, désignés ci-après, sont faites par décret du Président de la République, sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

Inspecteurs généraux et inspecteurs adjoints de l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes;

Directeurs-ingénieurs, directeur-ingénieur adjoint, ingénieur chargé d'un service;

Directeurs départementaux, directeurs des bureaux ambulants, sous-directeurs.

**ART. 2.** — Le traitement des fonctionnaires désignés ci-dessus est fixé par arrêté ministériel.

**ART. 3.** — Les nominations, mutations et promotions de classe des fonctionnaires des services extérieurs des Postes et des Télégraphes, désignés ci-après, sont faites par arrêté ministériel, sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes :

Inspecteurs principaux de l'exploitation;

Inspecteurs-ingénieurs et sous-ingénieurs;

Inspecteurs sédentaires, inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation, Inspecteurs et sous-inspecteurs des bureaux ambulants;

Receveurs principaux, receveurs de bureaux composés et receveurs chefs de centre de dépôt de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe;

Receveurs des bureaux français à l'étranger;

Chefs des postes centraux télégraphiques et téléphoniques de Paris;

Chefs de section, chefs d'atelier de la fabrication des timbres-poste, chef du service intérieur de l'Hôtel des Postes

Agents comptables;

Sous-chefs de section;

Capitaines et lieutenants des navires télégraphiques;

Le médecin en chef et les médecins adjoints des Postes et des Télégraphes;

Les architectes des Postes et des Télégraphes;

Les avocats des Postes et des Télégraphes.

ART. 4. — Le Sous-Secrétaire d'État nommé directement par délégation du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes à tous les autres emplois, sauf ceux désignés à l'article 5 du décret du 25 mars 1852.

ART. 5. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret.

ART. 6. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 octobre 1899.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,*

A. MILLERAND.

---

SERVICE CENTRAL. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

**Décret, du 24 octobre 1899, relatif aux conditions de nomination aux emplois supérieurs dans l'Administration des postes et des télégraphes.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu le décret du 29 mars 1888, portant organisation de l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes,

Vu les décrets des 25 août 1894, 10 octobre 1895 et 13 novembre 1897 qui en ont modifié ou complété plusieurs dispositions ;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Peuvent, dans la proportion de la moitié des emplois disponibles, sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, et après avis des Commissions spéciales et du Conseil d'administration, être nommés aux emplois supérieurs énumérés dans l'article 1<sup>er</sup> du décret du 10 octobre 1895, sans avoir obtenu le brevet de capacité de l'École professionnelle (1<sup>re</sup> section), les agents qui, en raison de leurs services et de leur valeur générale, seront reconnus aptes auxdits emplois.

ART. 2. — Les dispositions du décret du 13 novembre 1897 ne sont applicables ni aux ingénieurs, ni aux agents déjà pourvus d'un emploi supérieur.

Fait à Paris, le 24 octobre 1899.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,*

A. MILLERAND.

---



CABINET. — CONTENTIEUX.

## Jurisprudence des cours et tribunaux.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — RESPONSABILITÉ. — LETTRE CHARGÉE.  
VALEUR DÉCLARÉE. — VOL.

*Viola l'article 3 de la loi du 4 juin 1859, déchargeant l'Administration des Postes et Télégraphes de toute responsabilité en cas de perte par force majeure, le jugement qui condamne ladite Administration à effectuer le remboursement de la valeur déclarée dans une lettre volée en s'appuyant sur l'organisation, qu'il déclare vicieuse, du service des postes dans la localité où le vol a été commis, alors qu'il n'est pas établi que l'Administration des Postes ait contrevenu, dans l'organisation de ce service, aux prescriptions de la loi, et qu'il n'appartient pas, d'autre part, aux tribunaux de critiquer les mesures qu'une Administration publique prend, dans la limite de ses attributions, pour assurer la marche du service dont elle a la gestion.*

Ainsi jugé par un arrêt de la Cour de cassation (chambre civile), en date du 18 juillet 1899, intervenu dans les circonstances suivantes :

Le 20 novembre 1896, le facteur qui portait les lettres du bureau d'Oued-Zenati à la gare fut attaqué et dévalisé; il était porteur de trois lettres contenant des valeurs déclarées. L'un des expéditeurs, Boudour Belkacem ben Mohammed, réclama à l'Administration une somme de 140 francs, valeur par lui déclarée contenue dans une des lettres volées. L'Administration opposa la force majeure qui la libérait de toute responsabilité. Par jugement du 24 juin 1897, le tribunal de paix d'Oued-Zenati écarta cette exception en invoquant la faute commise par l'Administration dont le bureau serait excentrique et qui aurait dû faire accompagner son facteur.

L'Administration a formé un pourvoi contre cette sentence qui a été cassée par l'arrêt précité dont la teneur suit :

« LA COUR,

« Vu l'article 3 de la loi du 4 juin 1859;

« Attendu que le jugement attaqué constate que la lettre contenant une valeur déclarée de 140 francs dont Boudour Belkacem ben Mohamed demandait le remboursement à l'Administration des Postes se trouvait dans un sac de dépêches qui a été soustrait le 30 novembre 1896, à 9 heures du soir, à l'aide de violences, au facteur qui le portait à la gare d'Oued-Zenati;

« Attendu qu'aux termes de l'article susvisé, l'Administration est déchargée de toute responsabilité en cas de perte par force majeure;

« Attendu que ledit jugement, pour dénier aux faits qu'il constate le caractère de faits de force majeure et pour condamner l'Administration à effectuer le remboursement qui lui était réclamé malgré la cause de libération qu'elle invoquait, s'appuie sur l'organisation même du service des Postes à Oued-Zenati, organisation qu'il déclare vicieuse, tant à cause de la situation excentrique du bureau qu'à cause de l'imprudence qu'il y aurait à faire porter de nuit les lettres par un homme à pied non accompagné;

« Mais attendu qu'il n'est pas établi que l'Administration des Postes ait contrevenu, dans l'organisation du service à Oued-Zenati, aux prescriptions de la loi



et qu'il n'appartient pas aux tribunaux de critiquer des mesures qu'une Administration publique prend, dans les limites de ses attributions, pour assurer la marche du service dont elle a la gestion;

« D'où il suit qu'en statuant comme il l'a fait, le jugement attaqué a violé l'article susvisé;

« Par ces motifs, casse et annule....., etc. »

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 11 octobre 1899,  
relatif à la prestation de serment des agents.**

**RAPPORT**

À M. LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Paris, le 9 octobre 1899.

Aux termes de la loi des 26-29 août 1790, les agents des Postes doivent prêter le serment ci-après devant les juges ordinaires des lieux (Tribunal de première instance ou justice de paix) :

« Je jure de remplir fidèlement mes fonctions, de garder et observer exactement la foi due au secret des lettres, et de dénoncer aux tribunaux les conventions qui viendraient à ma connaissance ».

Depuis la fusion, cette obligation, à laquelle n'étaient astreints que les agents des Postes, est imposée à tous les agents, indistinctement, qu'ils soient affectés au service postal ou au service télégraphique.

D'autre part, des décisions prises par le Ministre des finances (sous les ordres duquel se trouvait alors placée l'Administration des Postes), les 27 septembre 1836 et 2 juillet 1855, ont prescrit aux agents de renouveler leur prestation de serment lorsqu'ils sont promus aux grades de commis, de commis principal, de receveur de bureau composé, de sous-chef ou de chef de section, de sous-inspecteur, d'inspecteur et de Directeur.

Ces dernières prescriptions ne pouvaient avoir qu'un but fiscal puisque aucune modification n'avait été apportée à la teneur du serment qui est restée la même pour tous les grades; elles étaient d'ailleurs applicables aux agents des autres administrations financières.

Or un arrêté du Ministre des finances, en date du 2 juin 1898, a abrogé ces dispositions, en ce qui concerne les agents des diverses administrations rattachées à ce département qui, ainsi, sauf dans certains cas déterminés, ne seront plus tenus de renouveler, au fur et à mesure qu'ils seront promus à un grade supérieur, le serment qu'ils auront prêté au début de leur carrière.

Il me paraît équitable de prendre une mesure analogue à l'égard des agents des Postes et des Télégraphes et de les dispenser, lorsqu'ils changeront de grade, du renouvellement du serment et des conséquences pécuniaires qu'il entraîne.

Dans la pensée que Monsieur le Ministre partagera cette manière de voir, j'ai fait préparer le projet d'arrêté ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à sa signature.

*Le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,*  
LÉON MOUGEOT.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Les agents qui, à leur entrée dans l'Administration des Postes et des Télégraphes ont prêté serment, conformément aux dispositions de la loi des 26 - 29 août 1790, ne seront plus tenus, sauf dans le cas d'interruption de fonctions, de renouveler ce serment, *quelle que soit la nature des attributions qui leur seront successivement confiées.*

ART. 2. — Les agents réintégrés dans le cadre d'activité, dès la cessation des causes pour lesquelles ils avaient dû être mis en disponibilité ou suspendre leur service, ne seront pas considérés comme ayant interrompu leurs fonctions et n'auront pas à prêter un nouveau serment.

ART. 3. — Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

ART. 4. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes, — Service central, 2<sup>e</sup> bureau, Personnel —, pour être notifié à qui de droit,

Fait à Paris, le 11 octobre 1899.

A. MILLERAND.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 7 octobre 1899, supprimant l'indemnité allouée  
aux stagiaires télégraphistes et téléphonistes.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — L'arrêté ministériel, en date du 10 août 1895, relatif à la rémunération des dames stagiaires télégraphistes et téléphonistes pendant la durée de leur stage, qui est supprimé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1899, est rapporté.

ART. 2. — Le Sous-Secrétaire d'État des Postes et Télégraphes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ART. 3. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central, 2<sup>e</sup> bureau) pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 7 octobre 1899.

A. MILLERAND.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté, du 7 octobre 1899, supprimant le stage pour le service télégraphique  
et le service téléphonique.**

LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT DU MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES  
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Les arrêtés des 18 janvier 1890, 17 mars 1893, 10 août 1895 et

30 juin 1896, relatifs au recrutement des dames employées des Postes et des Télégraphes, sont rapportés en ce qui concerne le stage à effectuer par les postulantes placées dans les services télégraphique ou téléphonique. Ces postulantes sont nommées dames employées dès leur appel à l'activité.

ART. 2. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions antérieures, contraires au présent arrêté, dont la date d'exécution est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 1899.

ART. 3. — Le présent arrêté sera déposé au Service central (2<sup>o</sup> bureau) pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 7 octobre 1899.

LÉON MOUGEOT.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

**Modifications à la circulaire n° 73, du 26 décembre 1896, relative à la tenue des contrôles de la télégraphie militaire ( Bulletin mensuel n° 16 de décembre 1896 ).**

**Annexe n° 2.** — Remplacer les indications relatives aux 7<sup>o</sup> et 20<sup>o</sup> régions par les suivantes.

7 <sup>o</sup>	Besançon.	AIN, DOUBS, JURA, HAUTE-MARNE (arrondissement de Langres, cantons d'Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Chaumont, Nogent-en-Bassigny), HAUTE-SAÔNE, territoire de BELFORT et VOSGES (moins l'arrondissement de Neufchâteau et les cantons de Raon-l'Étape, Rambervillers, Charmes, Mirecourt et Vittel).	Le Directeur des Postes et des Télégraphes, à Besançon.
20 <sup>o</sup>	Nancy.	AUBE, MEURTHE - ET - MOSELLE. (moins l'arrondissement de Briey), HAUTE-MARNE (arrondissements de Vassy et de Chaumont, moins les cantons d'Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Chaumont et Nogent-en-Bassigny) et VOSGES (arrondissement de Neufchâteau et cantons de Raon-l'Étape, Rambervillers, Charmes, Mirecourt et Vittel).	Le Directeur des Postes et des Télégraphes, à Nancy.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

**Utilisation des brigades de réserve pour le service des stations hivernales.**

Des modifications ayant été apportées au service normal des stations hivernales, l'Administration a établi les deux nouveaux tableaux ci-annexés.

Tant qu'il n'en aura pas été décidé autrement, l'emploi des brigades de réserve, pour la saison d'hiver, sera réglé conformément aux indications de ces tableaux.

Les dispositions des arrêtés des 12 mars 1895, 1<sup>er</sup> et 17 février 1896 seront applicables en la circonstance.

## SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

Brigades de réserve.  
(Hiver.)

TABLEAU N° 1.

NOMS DES STATIONS à desservir.	DURÉE DES MISSIONS.		NOMBRE D'AGENTS.	NATURE du SERVICE.	BRIGADES QUI DOIVENT FOURNIR les agents.
	DU	AU			
Nice (Recette principale)	16 octobre..	31 mai.....	1 C <sup>1</sup> a princ. ou fais <sup>t</sup> fonct.	P.	(1).
	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2 C <sup>1</sup> a	P.	Marseille R. P.
	1 <sup>er</sup> nov.....	<i>Idem.</i> .....	5	P.	{ 3 Caen. 2 Nancy.
	16 nov.....	<i>Idem.</i> .....	4	P.	{ 2 Tours. 2 Clermont-Ferrand.
	16 déc.....	30 avril. . .	1	P.	Dijon.
	<i>Idem.</i> .....	31 mars.....	2	P.	Rouen.
Nice, central.....	1 <sup>er</sup> octobre.	31 mai. . . .	3	T.	Nice, central.
	<i>Idem.</i> .....	15 mai. . . .	1	T.	<i>Idem.</i>
	16 octobre..	<i>Idem.</i> .....	5	T.	{ 4 Nice, central. 1 Paris, central.
	1 <sup>er</sup> nov.....	<i>Idem.</i> .....	6	T.	Paris, central.
	16 nov.....	<i>Idem.</i> .....	3	T.	<i>Idem.</i>
	<i>Idem.</i> .....	30 avril....	1	T.	Caen.
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	<i>Idem.</i> .....	5	T.	Bordeaux, central.
	16 déc.....	<i>Idem.</i> .....	16	T.	{ 5 Montpellier. 6 Marseille-central. 5 Toulouse.
	6 janvier... 15 avril....		3	T.	Caen.
	16 janvier.. <i>Idem.</i> .....		6	T.	{ 3 Caen. 2 Montpellier. 1 Toulouse.
<i>Idem.</i> .....	15 mars....	3	T.	{ 2 Nancy. 1 Rouen.	
1 <sup>er</sup> février.. 31 mars....		5	T.	{ 2 Rouen. 2 Paris, central. 1 Dijon.	
Nice (Place Garibaldi).	1 <sup>er</sup> nov.....	30 avril....	1	P.	Lyon R. P.
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	31 mars. . .	1	P.	Marseille R. P.
Nice..... ( Quartier de la Gare ).	1 <sup>er</sup> octobre .	. . . . .	1	P.	Paris R. P.
	1 <sup>er</sup> nov.....	31 mai.....	1	P.	Lyon R. P.
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	30 avril....	1	P.	Caen.
	1 <sup>er</sup> nov.....	15 mai . . .	1	T.	Nantes.
	16 janvier..	15 mai. . .	1	T.	Lillo.
Nice-Grimaldi.....	16 octobre..	31 mai. . . .	1	P.	Bordeaux R. P.
	16 nov. . . .	30 avril....	1	P.	Lyon R. P.
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	<i>Idem.</i> .....	1	P.	Nantes.
	1 <sup>er</sup> nov.....	15 mai. . . .	1	T. Hughiste.	Paris, central.
	16 déc.....	30 avril. . .	1	T. Hughiste.	Tours.

(1) L'agent sera exceptionnellement désigné par l'Administration en temps utile.



NOMS DES STATIONS à desservir.	DURÉE DES MISSIONS.		NOMBRE D'AGENTS.	NATURE du SERVICE.	BRIGADES QUI DOIVENT FOURNIR les agents.
	DU	AU			
Menton.....	16 octobre.	31 mai. . . .	1 C <sup>1</sup> .	P.	Nantes
	<i>Idem.</i> . . . .	15 mai. . . .	1	P.	Dijon.
	1 <sup>er</sup> nov. . . .	<i>Idem.</i> . . . .	2	P.	Bordeaux R. P.
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	30 avril. . . .	1	P.	Lille.
	15 octobre..	<i>Idem.</i> . . . .	1	T. Hughiste.	Paris, central.
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	<i>Idem.</i> . . . .	1 C <sup>1</sup> princ. ou fais <sup>t</sup> fonct <sup>ons</sup> .	T.	(1).
	15 déc. . . .	<i>Idem.</i> . . . .	1 C <sup>1</sup> .	T. Hughiste.	Clermont-Ferrand.
	1 <sup>er</sup> janvier.	15 mai. . . .	1	T. Hughiste.	Paris, central.
	15 janvier..	15 avril. . . .	2	T. Hughiste.	Bordeaux, central.
	1 <sup>er</sup> février..	31 mars. . .	1	T. Hughiste.	Nancy.
Monte-Carlo.....	1 <sup>er</sup> octobre..	31 mai. . . .	1 C <sup>1</sup> .	P.	Marseille R. P.
	16 nov. . . .	15 mai. . . .	3	P.	Paris R. P.
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	30 avril. . . .	1 C <sup>1</sup> princ. ou fais <sup>t</sup> fonct <sup>ons</sup> .	P.	(1).
	16 déc. . . .	<i>Idem.</i> . . . .	3 C <sup>1</sup> .	P.	Dijon.
	1 <sup>er</sup> octobre .	31 mai. . . .	1	Dirigeur de Baudot.	Lyon, central.
	1 <sup>er</sup> nov. . . .	30 avril. . . .	1	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
	1 <sup>er</sup> déc. . . .	15 mai. . . .	2	Hughiste et Baudotiste.	Toulouse.
	16 déc. . . .	30 avril. . .	2	<i>Idem.</i>	Paris, central.
	<i>Idem.</i> . . . .	31 mai. . . .	1	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand.
	<i>Idem.</i> . . . .	15 avril. . . .	1 C <sup>1</sup> princ. ou fais <sup>t</sup> fonct <sup>ons</sup> .	T.	(1).
	<i>Idem.</i> . . . .	<i>Idem.</i> . . . .	1 C <sup>1</sup> ,	Hughiste et Baudotiste.	Bordeaux. central.
	1 <sup>er</sup> janvier..	31 mars. . .	1 C <sup>1</sup> princ. ou fais <sup>t</sup> fonct <sup>ons</sup> .	T.	(1).
	<i>Idem.</i> . . . .	<i>Idem.</i> . . . .	1 C <sup>1</sup> .	Hughiste et Baudotiste.	Paris, central.
	16 janvier..	15 avril. . . .	2	<i>Idem.</i>	Paris, central.
1 <sup>er</sup> février..	31 mars. . . .	1	<i>Idem.</i>	Paris, central.	

(1) L'agent sera exceptionnellement désigné par l'Administration en temps utile.

NOMS DES STATIONS à desservir.	DURÉE DES MISSIONS.		NOMBRE D'AGENTS.	NATURE du SERVICE.	BRIGADES QUI DOIVENT FOURNIR les agents.
	DU	AU			
Cannes.....	1 <sup>er</sup> oct .....	30 juin .....	1	P.	Bordeaux R. P.
	16 octol re..	31 mai. ....	2	P.	{ 1 Lyon R. P. 1 Bordeaux R. P.
	1 <sup>er</sup> nov.....	31 mai.....	3	P.	Paris R. P.
	<i>Idem.</i> .....	15 mai. ....	2	P.	{ 1 Paris R. P. 1 Lille R. P.
	1 <sup>er</sup> déc. ....	30 avril.....	2	P.	{ 1 Paris R. P. 1 Tours R. P.
	16 déc.....	15 avril.	1	P.	Marseille R. P.
	1 <sup>er</sup> octobre.	15 juin.....	2	{ Hughistes et Baudotistes.	Marseille, central.
	1 <sup>er</sup> nov.....	31 mai. ....	1	<i>Idem.</i>	Paris, central.
	<i>Idem.</i> .....	15 mai. ....	1	{ Dirigeur de Baudot.	Bordeaux, central.
	1 <sup>er</sup> déc. ....	<i>Idem.</i> .....	1	{ Hughiste Baudotiste.	Paris, central.
	<i>Idem.</i> .....	30 avril.	2	{ Baudotiste, dont 1 dirigeur.	Lyon, central.
	16 déa.....	<i>Idem.</i> .....	3	{ Hughistes et Baudotistes.	<i>Idem.</i>
	16 janvier..	31 mars. ...	1	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
	<i>Idem.</i> .....	15 avril.	1	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand.
1 <sup>er</sup> mars...	31 mars....	1	<i>Idem.</i>	Marseille, central.	
Monaco.....	1 <sup>er</sup> déc.....	30 avril....	1	T.	Clermont-Ferrand.
Grasse.....	1 <sup>er</sup> nov.....	30 avril....	1	P.	Nantes.
VAR Hyères.....	1 <sup>er</sup> nov.....	30 avril....	1	P.	Lyon R. P.
	1 <sup>er</sup> déc. ....	31 mars. ...	1	P.	Paris R. P.
	<i>Idem.</i> .....	31 mai. ....	1	{ T. Hughiste.	Nantes.
VAR Saint-Raphaël.....	1 <sup>er</sup> nov.....	30 avril.	1	P.	Tours.
CALVADOS Honfleur.....	16 déc.....	15 février..	1	T.	Caen.

(1) L'agent sera exceptionnellement désigné par l'Administration en temps utile.

SERVICE CENTRAL — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Brigades de réserve.*  
(Hiver.)

CONTINGENT FOURNI PAR CHAQUE BRIGADE.

TABLEAU N<sup>o</sup> 2.

BRIGADES DE RÉSERVE.	NOMBRE TOTAL des agents.	RÉPARTITION	
		NOMBRE d'agents.	DESTINATION.
Paris-central.....	25	12 1 2 6 2	Nice, central T. Nice-Grimaldi T. Menton T. Monte-Carlo T. Cannes T.
Paris-Recette principale.....	10	1 3 5 1	Nice-Gare P. Monte-Carlo P. Cannes P. Hyères P.
Bordeaux-central.....	10	5 2 1 1	Nice, central T. Menton T. Monte-Carlo T. Cannes T. (Dirigeur Baudot.)
Bordeaux-Recette principale.....	5	1 2 2	Nice-Grimaldi P. Menton P. Cannes P.
Clermont-Ferrand.....	8	2 1 1 1 1	Nice (R. P.) P. Menton T. Monte-Carlo T. Cannes T. Monaco T.
Dijon.....	8	1 1 1 3	Nice (R. P.) P. Nice, central T. Menton P. Monte-Carlo P.
Caen.....	12	3 7 1 1	Nice (R. P.) P. Nice, central T. Nice-Gare P. Honfleur T.

BRIGADES DE RÉSERVE.	NOMBRE TOTAL des agents.	RÉPARTITION.	
		NOMBRE d'agents.	DESTINATION.
Lille.....	3	1 1 1	Nice-Gare T. Menton P. Cannes P.
Lyon-central.....	10	2 6	Monte-Carlo T. (Dirigeurs Baudot.) Cannes T. (Dont 1 dirigeur Baudot).
Lyon-Recette principale.....	5	1 1 1 1 1	Nice-Garibaldi P. Nice-Grimaldi P. Nice-Gare P. Cannes P. Hyères P.
Marseille-central.....	10	6 3	Nice, central T. Cannes T.
Marseille-Recette principale.....	5	2 1 1 1	Nice (R. P.) P. Nice-Garibaldi P. Monte-Carlo P. Cannes P.
Montpellier.....	8	7	Nice, central T.
Nancy.....	5	2 2 1	Nice (R. P.) P. Nice, central T. Menton T.
Nantes.....	5	1 1 1 1 1	Nice-Gare T. Nice-Grimaldi P. Menton P. Grasse P. Hyères T.
Rouen.....	8	2 3	Nice (R. P.) P. Nice, central T.
Toulouse.....	10	6 2	Nice, central T. Monte-Carlo T.
Tours.....	6	2 1 1	Nice (R. P.) P. Nice-Grimaldi T. Saint-Raphaël P.





Vous voudrez bien procéder de toute urgence à ce travail de revision et m'a-dresser le 20 septembre prochain, en double expédition, un état dressé dans la forme ci-après, des contrats et avenants dont le taux sera réduit.

OBSER-VATIONS.		DATE		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.			
Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.		Redevances d'usage applicables aux lignes secondaires pour lesquelles la réduction s'il y a lieu, sera prise en compte au moment de l'apparition des taxes.			
RESEAU DE																							
(1) Chaque contrat ou avenant doit faire l'objet d'une inscription particulière.																							

Relevé des contrats d'abonnement téléphonique et avenants dont le taux est modifié en exécution de l'arrêté du 17 août 1899.

Les rectifications utiles devront être également effectuées sur les documents de votre Direction et vous ferez inscrire à l'encre rouge, sur tous les contrats et avenants frappés de réduction, l'annotation suivante :

« Taux de la redevance annuelle ramené à                    francs            centimes, par application de l'arrêté ministériel du 17 août 1899. »

Les contrats et avenants se référant à des taxes susceptibles de réduction dont la mise en recouvrement à l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre aura été ajournée en conformité de la circulaire n° 29, du 16 août, devront être révisés en premier lieu et, dès que le taux nouveau en sera déterminé, des instructions devront être données en vue de l'encaissement de la redevance trimestrielle exigible.

Si des taxes de l'espèce établies d'après l'ancien tarif se trouvent déjà encaissées, le trop perçu devra être porté à l'actif de l'abonné et venir en déduction des frais d'entretien à percevoir ultérieurement.

Pour le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes

*L'Administrateur,*

WÜNSCHENDORFF.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

---

**Décret, du 22 septembre 1899, autorisant les abonnés aux réseaux téléphoniques établis dans les villes de moins de 80,000 habitants à contracter sous le régime forfaitaire ou sous le régime des conversations taxées.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret-loi du 27 décembre 1851;

Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1878;

Vu les décrets des 5 et 7 septembre 1895;

Vu le décret du 16 novembre 1897;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 novembre 1897 est remplacé par le suivant :

« Les abonnés principaux aux réseaux téléphoniques établis dans les villes de moins de 80,000 habitants peuvent, à leur choix, contracter sous le régime forfaitaire ou sous le régime des conversations taxées. »

ART. 2. — Les dispositions du présent décret seront mises en vigueur à une date qui sera fixée par arrêté ministériel.

ART. 3. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 22 septembre 1899.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,*

A. MILLERAND.

*Le Ministre des Finances,*

J. CAILLAUX.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2° BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Arrêté, du 5 octobre 1899, fixant la date de mise en vigueur des dispositions du décret du 22 septembre 1899.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret-loi du 27 décembre 1851;

Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1878;

Vu les décrets des 5 et 7 septembre 1895;

Vu le décret du 16 novembre 1897;

Vu le décret du 22 septembre 1899;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Les dispositions du décret du 22 septembre 1899, autorisant les abonnés principaux aux réseaux téléphoniques établis dans les villes de moins de 80,000 habitants à contracter sous le régime forfaitaire ou sous le régime des conversations taxées, seront mises en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1899.

ART. 2. — Le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 1899.

A. MILLERAND.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3° BUREAU.

Circulaire n° 18, du 16 août 1899, relative à l'emploi des étriers à griffes.

MONSIEUR LE DIRECTEUR, dans un certain nombre de services, les équipes se servent en *permanence* de grappins en fer pour monter aux poteaux.

Un accident mortel, dû à l'emploi de ces étriers, vient de se produire.

Je vous rappelle que l'usage des étriers à griffes n'a été autorisé par la circulaire n° 71 du 23 décembre 1895 que dans les départements pourvus d'une équipe volante et il a été nettement spécifié que ces engins ne seraient employés par l'équipe volante que dans *les cas tout à fait exceptionnels* où il est indispensable d'obtenir une grande rapidité dans l'exécution des travaux à effectuer sur les poteaux, notamment lorsqu'il s'agit d'exécuter des *réparations urgentes* pendant la mauvaise saison.

Déposés au magasin départemental en temps ordinaire, les étriers à griffes n'en doivent sortir que sur un ordre émanant du fonctionnaire chargé du service électrique. Il doit donc être formellement interdit aux ouvriers d'en avoir devers eux en temps normal et sans autorisation.

Je vous prie de tenir la main à la stricte observation des recommandations ci-dessus : votre responsabilité personnelle serait engagée si votre service négligeait de s'y conformer scrupuleusement.

Pour le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes :

*L'Administrateur,*

WÜNSCHENDORFF.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4<sup>e</sup> BUREAU.

**Modification au Recueil des tarifs des fournisseurs.**

M. Foucher, fournisseur des boîtes aux lettres, indicateurs, etc..., a informé l'Administration qu'à l'avenir sa maison prendrait la raison sociale « Foucher et Delachanal », 3, rue Taylor, à Paris.

Les agents sont invités à tenir compte de cette modification dans l'établissement de leurs demandes d'objets de matériel adressés à ce fournisseur et à modifier en conséquence le recueil des tarifs des fournisseurs de l'Administration.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Circulaire, du 14 octobre 1899, relative à certaines modifications de service résultant de l'application du traitement fixe aux facteurs locaux et ruraux.**

MONSIEUR LE DIRECTEUR, depuis la mise en vigueur du nouveau mode de rétribution des facteurs locaux et ruraux, quelques chefs de service ont demandé l'avis de l'Administration sur un certain nombre de points de détail qui n'ont pas été visés dans les circulaires des 24 avril et 24 août derniers.

La plupart de ces questions présentant un caractère d'intérêt général, il a paru utile de compléter sur ces points spéciaux les prescriptions des circulaires précitées.

I. — Lorsqu'un facteur est tenu de séjourner dans une localité pour y effectuer une 2<sup>e</sup> levée de boîte, le temps d'arrêt qui lui est ainsi imposé n'est pas compris dans l'évaluation de son parcours, mais il en est tenu compte dans le total des heures de service auquel il peut être astreint.



II. — Toutes les fois qu'une tournée de moins de 21 kilomètres, provisoirement effectuée par un facteur titulaire, est confiée à un auxiliaire, l'Administration doit en être avisée immédiatement sous le timbre du 1<sup>er</sup> bureau de l'Exploitation postale.

III. — Lorsqu'un facteur titulaire, effectuant une tournée de moins de 21 kilomètres, dont le traitement est frappé de réductibilité, aura exprimé le désir d'être maintenu dans sa tournée, on devra lui appliquer le traitement normal de la tournée à partir du jour où il aura refusé une tournée à traitement fixe. Il en sera de même pour les facteurs pourvus d'un traitement fixe dont la tournée viendrait à être réduite à un parcours inférieur à 21 kilomètres.

Ces sous-agents bénéficieraient alors des hautes payes prévues par l'arrêté ministériel du 2 mai 1893.

Dans ces deux cas, l'Administration devra être avisée immédiatement sous le timbre du 1<sup>er</sup> bureau de la 2<sup>e</sup> division.

Les notifications prévues par les paragraphes II et III qui n'auraient pas encore été transmises à l'Administration par avis spécial devront l'être dès la réception de la présente circulaire.

IV. — Il n'y aura plus lieu de transmettre à la 2<sup>e</sup> division les relevés trimestriels de réductibilité et de lui notifier les mouvements de personnel autres que ceux dont il vient d'être parlé. Toutefois, ces mouvements continueront à être notifiés, dans la forme ordinaire, au 2<sup>e</sup> bureau du service central, à moins qu'il ne s'agisse de mutations opérées entre sous-agents d'un même bureau. Ces mutations pourront, en effet, être effectuées d'office par les directeurs départementaux, conformément aux prescriptions de la circulaire du 24 avril dernier (page 3, 3<sup>e</sup> alinéa).

V. — Toutes les tournées au-dessus de 20 kilomètres qui avaient provisoirement été confiées à des intérimaires, en attendant la mise en vigueur du nouveau régime, devront être pourvues de titulaires à traitement fixe, dans le plus bref délai possible.

VI. — Les indemnités de déplacement (*Bulletin mensuel* de novembre 1892, page 1167) seront dues : 1<sup>o</sup> aux facteurs titulaires déplacés par suite de suppression d'emploi ; 2<sup>o</sup> aux facteurs titulaires à traitement kilométrique appelés sans augmentation de rémunération à une tournée à traitement fixe.

VII. Dorénavant, il ne sera plus alloué d'indemnité pour surcroît de parcours qu'aux titulaires de tournées excédant 32 kilomètres. Cette règle s'applique également aux sous-agents effectuant un service supplémentaire pendant les saisons d'été ou d'hiver. Toutefois, les indemnités temporaires accordées antérieurement à la date du 1<sup>er</sup> septembre dernier seront maintenues.

VIII. Pour la fixation du salaire des facteurs auxiliaires, vous devrez vous attacher à ménager le plus possible les intérêts du Trésor, en ne perdant pas de vue que le taux de la rémunération à allouer à ces sous-agents peut n'être pas proportionnel au nombre de kilomètres parcourus.

IX. Quelques corrections doivent être apportées dans le texte de la circulaire du 24 avril, insérée au *Bulletin mensuel*.

Dans le tableau qui figure à la page 259, il faut lire :

(A la 2 <sup>e</sup> ligne) de 9 à 12 ans.....	850 <sup>f</sup>	920 <sup>f</sup>	920 <sup>f</sup>
(A la 3 <sup>e</sup> ligne) de 12 à 15 ans.....	900	900	900
(A la 6 <sup>e</sup> ligne) moins de 2 ans.....	650	560	650

X. — Lorsqu'un facteur à traitement fixe sera momentanément sans emploi, il n'y aura plus lieu de transmettre à l'Administration une formule n° 1215 pour assurer le paiement de son traitement.



XI. — Les sous-agents appartenant à d'autres catégories que celles des facteurs locaux et ruraux qui y seront appelés avec des tournées comportant le traitement fixe, devront y être nommés avec le traitement correspondant à leur ancienneté dans l'Administration et non pas avec celui qu'ils possédaient dans leur précédent emploi.

Pour le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes :

*L'Administrateur,*

ANSAULT.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

### Échantillons de fleurs naturelles dans les relations avec l'Angleterre.

A l'ouverture de la saison d'hiver, l'Administration croit utile de rappeler que le Post-Office britannique se refuse à laisser circuler comme échantillons dans le service postal tout envoi de fleurs naturelles qui ne lui paraît pas présenter le caractère d'un véritable échantillon dans le sens commercial du mot, c'est-à-dire d'un envoi fait à titre de *specimen*; cet office renvoie rigoureusement au timbre d'origine les boîtes ou paquets contenant des fleurs naturelles et affranchis au prix du tarif réduit qu'il estime avoir été expédiés en vertu de commandes ou à titre gracieux entre les particuliers.

Pour éviter des réclamations, les agents ne devront admettre les envois de fleurs comme échantillons, à destination de la Grande-Bretagne, qu'autant qu'ils seront dépourvus de toute valeur commerciale et qu'ils satisferont strictement à toutes les conditions énumérées à l'article 300 de l'Instruction générale, sous la lettre B. Ils fourniront aux expéditeurs toutes les explications nécessaires et leur rappelleront, au besoin, que les envois de fleurs sont admis sans restriction comme colis postaux, même à destination de la Grande-Bretagne.

Dans les relations avec les autres pays étrangers, ils pourront user d'une certaine tolérance et admettre comme échantillons les envois de fleurs d'une valeur minime, conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
ARTICLES D'ARGENT.

### Envoi des mandats de recouvrement et des valeurs restées impayées dans le service international.

L'Administration a constaté que certains bureaux perdent fréquemment de vue les prescriptions réglementaires en ce qui concerne l'établissement du bordereau modèle C n° 1493, destiné au déposant de valeurs recouvrées originaires de l'étranger, et la recommandation éventuelle de l'enveloppe renfermant le règlement de l'envoi.

Il est rappelé aux agents que lorsque aucun titre impayé n'accompagne le mandat, ils doivent néanmoins établir et joindre à celui-ci un bordereau C n° 1493, et transmettre le tout, sous enveloppe D n° 1495, au bureau de dépôt des valeurs.

En outre, cette enveloppe ne doit être soumise à la recommandation d'office que dans le cas où elle renfermerait des valeurs non recouvrées.

MM. les Receveurs devront tenir la main à ce que ces dispositions, qui font l'objet de l'article 1649 de la nouvelle Instruction générale, soient ponctuellement observées.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

### Mise en activité de la succursale de Dijon.

La succursale de plein exercice de la Caisse nationale d'épargne créée à Dijon, par arrêté ministériel du 29 juin dernier, sera mise en activité le 16 novembre 1899.

Cette succursale portera l'indicatif actuel du département de la Côte-d'Or et sera désignée ainsi :

#### SUCCESSALE DE DIJON, N° 21.

Les registres et fiches de comptes courants individuels appartenant à ladite série, n° 21, seront *transférés d'office et en totalité* de la Direction centrale au siège de la succursale, le 16 novembre, c'est-à-dire dès le premier jour de son fonctionnement.

Comme conséquence, les demandes de remboursement sur livrets émis dans le département de la Côte-d'Or, ainsi que les déclarations de perte de l'un de ces livrets, devront être acheminées sans exception, à partir du 15 novembre, non plus sur Paris (la Direction centrale étant dessaisie de la tenue des comptes courants) mais sur Dijon, à l'adresse du caissier de la succursale.

Lorsqu'il s'agira d'un remboursement intégral, la communication du livret à l'appui de la demande sera obligatoire. Les receveurs et les agents sous leurs ordres ne négligeront aucune occasion de renseigner les intéressés.

C'est également sur la succursale de Dijon que devront être dirigés, par les soins des Directeurs départementaux, les livrets originaux de la Côte-d'Or qui viendraient à être déposés dans un bureau ne dépendant pas de ce département, pour l'inscription des intérêts capitalisés.

L'attention du personnel est appelée d'une manière toute particulière sur les importantes dispositions qui précèdent.

Il en résulte :

En premier lieu, qu'il n'est pas établi pour la succursale de Dijon une série spéciale de livrets représentée par le chiffre indicatif du département, augmenté de 200 ;

En second lieu, que tous les titulaires de livrets de la série n° 21 (Côte-d'Or) seront en relation, dès le 16 novembre 1899, avec la succursale de Dijon. Le changement de série du livret ne deviendra donc nécessaire que pour donner satisfaction à ceux des déposants qui manifesteraient nettement le désir de rester en rapport avec la Direction centrale; dans ce cas exceptionnel, le nouveau livret sera émis dans la série de Paris, n° 75. (Instruction Caisse nationale d'épargne, art. 494 à 499.)



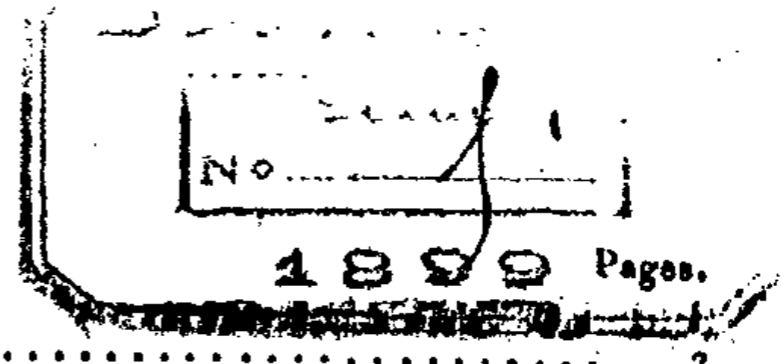
1899.

N° 1.

# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JANVIER 1899.

SOMMAIRE.



CRÉATIONS de bureaux de poste .....	2
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques .....	4
OUVERTURE de réseaux et de circuits téléphoniques .....	5
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques .....	5
FRANCHISES télégraphiques. — Ministère de la Guerre .....	9
FRANCHISES télégraphiques. — Ministère des Travaux publics .....	10
ANNOTATIONS à l'Instruction T (15 <sup>e</sup> série) .....	10
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique. (Bulletin rectificatif n° 9) .....	19
RECTIFICATIONS au Tarif des postes (édition de 1899) .....	20
ADDITIONS au Tarif des Postes (édition de 1899). — Nomenclature des bureaux de poste des Colonies françaises .....	23
NOMENCLATURE des bureaux de poste de la Grande-Bretagne .....	24
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer .....	25
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre des années 1898 et 1897. — France .....	27
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre des années 1898 et 1897. — Algérie .....	28
JUGEMENT .....	29
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de décembre 1898 .....	29
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 24 février 1894. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales) .....	29
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1894 .....	32
FAITS divers .....	33
NOMINATIONS et promotions dans l'Ordre national de la Légion d'honneur .....	35
ARRÊTÉ ministériel, du 29 décembre 1898, décernant la médaille d'argent des Postes et des Télégraphes à un gardien de bureau de poste française à l'étranger .....	36
ARRÊTÉ ministériel, du 30 décembre 1898, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents .....	36
NOMINATIONS et mutations .....	43

**DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE — 1<sup>er</sup> BUREAU.**  
**ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.**

*Créations de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Loir-et-Cher.....	Chitenay.....	12 avril 1898.
Dordogne.....	Cendrieux.....	<i>Idem.</i>
Isère.....	Décines-Charpieu.....	13 août 1898.
Somme.....	Guerbigny.....	28 septembre 1898.
Cher.....	Savigny-en-Sancerre.....	<i>Idem.</i>
Landes.....	Tosse (1).....	12 avril 1898.

(1) Conversion en recette de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.

*Créations d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Haute-Marne.....	Esnouveaux.....	9 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Heuilley-Cotton.....	16 septembre 1898.
Hautes-Alpes.....	Saint-Martin-de-Queyrières.....	12 avril 1898.
Sarthe.....	Rouessé-Vassé.....	<i>Idem.</i>
Indre.....	Dun-le-Poëlier (1).....	5 décembre 1898.
Lot.....	Saint-Vincent.....	12 avril 1898.
Seine-et-Oise.....	Moncuville.....	<i>Idem.</i>
Loiret.....	Mareau-aux-Prés.....	7 octobre 1898.
Côte-d'Or.....	Lantenay (2).....	12 avril 1898.
Seine-et-Oise.....	Achères (3).....	<i>Idem.</i>

(1) Établissement de facteur-receveur municipal.  
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Sarthe.....	Le Mans C.....	Le Mans.....	5 décembre 1898.
Alpes-Maritimes.....	Cannes B.....	Cannes.....	24 décembre 1898.
Indre-et-Loire.....	Tours B.....	Tours.....	1 <sup>er</sup> janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Tours C.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Tours D.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Le Vésinet A (1).....	Le Vésinet.....	<i>Idem.</i>
Basses-Alpes.....	Digne A.....	Digne.....	<i>Idem.</i>

(1) Recette auxiliaire urbaine municipale.



*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DEPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Cantal.....	Ussel.....	Murat.....	21 décembre 1898.
Haute-Saône.....	Saint-Rémy.....	Amance.....	16 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Jasney.....	Vauvillers.....	16 janvier 1899.
Drôme.....	Piégrès-la-Clastre (1).....	Abuste.....	1 <sup>er</sup> janvier 1899.
Seine-Inférieure.....	Blosseville-Bonsecours.....	Le Mesnil-Ésnard.....	16 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Pomméval.....	Les Grandes-Ventes.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Beauvoir-en-Lyons.....	La Feuillie.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Wissous.....	Antony (Seine).....	16 janvier 1899.
Nièvre.....	Varennes-les-Nevers.....	Nevers (R. pp <sup>le</sup> ).....	20 décembre 1898.
Indre-et-Loire.....	Ambillon.....	Cleré.....	23 décembre 1898.
Vendée.....	Saint-Martin-des-Noyers.....	Les Essarts.....	16 janvier 1899.
Loire-Inférieure.....	Fégréac.....	Saint-Nicolas-de-Redon.....	26 décembre 1898.
Haute-Marne.....	Arbot.....	Auberive.....	1 <sup>er</sup> janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Esnoms.....	Prauthoy.....	<i>Idem.</i>
Vendée.....	L'Aiguillon-sur-Vie (2).....	Saint-Gilles-sur-Vie.....	16 janvier 1899.
Lozère.....	Allenc.....	Bagnol-le-Bains.....	23 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Chasseradès.....	Langogne.....	24 décembre 1898.
Alpes-Maritimes.....	Pégomas.....	Grasse.....	4 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Carros.....	Le Broc.....	<i>Idem.</i>
Hautes-Pyrénées.....	Escoudeaux.....	Rabastens-de-Bigorre.....	11 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Riantec.....	Port-Louis.....	10 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Sylvestre.....	Ambazac.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Yvrac.....	Carbon-Blanc.....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de la recette auxiliaire rurale existant dans la commune.  
 (2) Recette auxiliaire rurale municipale.

*Changement de dénomination de bureaux de poste.*

DÉPARTEMENTS.	ANCIENNE DÉNOMINATION des bureaux.	NOUVELLE DÉNOMINATION des bureaux.	DATES DES DÉCISIONS.
Charente-Intérieure..	Saint-Trojan.....	Saint-Trojan-les-Bains.....	5 janvier 1899.
Calvados.....	Benzeval.....	Benzeval-Houlgate.....	<i>Idem.</i>
Finistère.....	Riec.....	Riec-sur-Bérou.....	<i>Idem.</i>
Seine-Inférieure.....	Gonneville.....	Gonneville-la-Mallet.....	<i>Idem.</i>

Par arrêté du 14 septembre 1898, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'une recette des postes à Zéralda et à Zurich (Alger). Ces bureaux ont été mis en activité le 1<sup>er</sup> janvier 1899.

**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.**

*Créations de réseaux téléphoniques.*

<b>DÉPARTEMENTS.</b>	<b>NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.</b>	<b>ÉTENDUE DES RÉSEAUX.</b>	<b>DATES DES ARRÊTÉS de création.</b>
Aisne.....	Condé-en-Brie.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	7 décembre 1898.
Idem.....	Crézancy.....	Idem.....	Idem.
Calvados.....	Dives.....	Idem.....	3 janvier 1899.
Idem.....	Villers-sur-Mer.....	Idem.....	10 janvier 1899.
Eure.....	Pont-de-l'Arche.....	Idem.....	19 décembre 1898.
Gers.....	Condom.....	Idem.....	3 janvier 1899.
Jura.....	Andelot.....	Idem.....	10 janvier 1899.
Idem.....	Arbois.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Arinthod.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Beaufort.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Bouchoux (Les).....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Champagnole.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Chaussin.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Clairvaux.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Conliège.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Moirans.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Montbarrey.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Moroz.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Nozeroy.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Orgelet.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Poligny.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Pont-de-Poitte.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Rousses (Les).....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Saint-Amour.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Saint-Claude.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Saint-Laurent.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Villers-Farlay.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Voiteur.....	Idem.....	Idem.
Lot-et-Garonne...	Marmande.....	Idem.....	3 janvier 1899.
Idem.....	Tonneins.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Aiguillon.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Port-Sainte-Marie.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Nérac.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Lavardac.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Villeneuve-sur-Lot.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Fumel.....	Idem.....	Idem.
Marne.....	Dormans.....	Idem.....	10 décembre 1898.
Nord.....	Bavay.....	Idem.....	3 janvier 1899.
Seine.....	Champigny-sur-Marne.....	Idem.....	10 janvier 1899.
Seine-et-Marne...	Rozoy-en-Brie.....	Idem.....	3 janvier 1899.
Haute-Saône.....	Fougerolles.....	Idem.....	Idem.

N. B. — Par arrêté du 3 janvier 1899, le réseau téléphonique de Pantin (Seine) a été compris dans le groupe de Paris.

**Ouverture de réseaux téléphoniques.**

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ardennes.....	Rethel.....	10 janvier 1899.
Bouches-du-Rhône.....	La Bédoule.....	16 décembre 1898.
Côtes-du-Nord.....	Saint-Brieuc.....	<i>Idem.</i>
Gironde.....	La Réole.....	18 décembre 1898.
Isère.....	Vif.....	10 janvier 1899.
Seine-et-Marne.....	Bois-le-Roi.....	3 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Ozoir-la-Ferrière.....	28 décembre 1898.
Seine-et-Oise.....	Gometz-le-Châtel.....	29 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Lou-Taverny.....	16 décembre 1898.
Oise.....	Ribécourt.....	25 décembre 1898.

**Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.**

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Chaumont = Neufchâteau.....	62 906	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	17 déc. 1898.
Ribécourt = Compiègne.....	15 100	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	25 déc. 1898.
Lons-le-Saulnier = Dijon.....	110 737	Cu. 3 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	10 janvier 1899.
Rethel = Reims.....	41 165	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	<i>Idem.</i>
Vif = Pont-de-Claix (1).....	8 590	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Montélimar = Orange (2).....	52 510	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	7 janvier 1899.
Fourmies = Glagoon 2°.....	6 750	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	12 janvier 1899.
Fourmies = Trélon 2°.....	7 730	<i>Idem.</i>	.....	<i>Idem.</i>
La Bédoule = Aubagne.....	7 020	<i>Idem.</i>	.....	16 déc. 1898.
Langon = Saint-Macaire.....	2 570	<i>Idem.</i>	.....	9 janvier 1899.
Chevreuse = Chateaufort (3).....	6 460	<i>Idem.</i>	.....	6 janvier 1899.
Couilly = Crécy-en-Brie.....	5 120	<i>Idem.</i>	.....	27 déc. 1898.
Gometz-le-Châtel = Orsay.....	4 635	<i>Idem.</i>	.....	<i>Idem.</i>
Bois-le-Roi = Melun.....	8 426	<i>Idem.</i>	.....	<i>Idem.</i>
Limours = Orsay.....	11 743	<i>Idem.</i>	.....	10 janvier 1899.
Luzarches = Écouen.....	11 422	<i>Idem.</i>	.....	12 janvier 1899.
Yerres = Villeneuve-Saint-Georges... Argentueil = Enghien (4).....	4 680 5 088	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	..... .....	10 janvier 1899. 20 déc. 1898.

(1) Le Circuit « Vif = Pont-de-Claix = Grenoble » a été pourvu de relais polarisés.  
 (2) Le Circuit « Valence = Montélimar = Orange » a été pourvu de relais polarisés.  
 (3) Le Circuit « Chevreuse = Chateaufort = Versailles » a été pourvu de relais polarisés.  
 (4) Le Circuit « Argentueil = Enghien = Montmoroney » a été pourvu de relais polarisés.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques.**  
(Nouvelle édition.)

**1<sup>er</sup> Additions.**

Anizy-Pinon Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Aisne.  
Pinon (Sucrerie de).

Relié à Pinon pour la correspondance de la Société sucrière d'Anizy-Pinon et Quincy.

Arthez-d'Asson M ☒. RG.	Basses-Pyrénées
Arvieu M.....	Aveyron.
Aubigné M ☒. RG.....	Sarthe.
Aunay-sous-Aunou M. RG.	Eure-et-Loir.

Batterie-du-Montboron M<sup>re</sup> Alpes-Maritim<sup>es</sup>  
Relié à Nico.

Beaulieu-sous-la-Roche M. Vendée.  
✉. RG.

Bezange-la-Grande MT. Meurt<sup>he</sup>-et-Mos<sup>10</sup>  
RG.

Bouloc M ✉. RG. . . . . Haute-Garonne.

Brillanne (L.) M. RG. . . . . Basses-Alpes.

Cassagnes-Pyrénées-Orien- Pyr<sup>énées</sup>-Orient<sup>ales</sup>  
tales M.

Cerny-les-Bucy Abon<sup>t</sup>. . . . . Aisne.  
Relié à Busny et Loisy pour la correspondance  
de M. Filorie (Léon).

Chapelle Biche (La) M. . . . . Orne.

Charentilly M ✉. RG. . . . . Indre-et-Loire.

Charrin M. RG. . . . . Nièvre.

Chepoix MT. RG. . . . . Oise.

Chigny-Marne MT. RG. . . . . Marne.

Cieux M ✉. . . . . Haute-Vienne.

Cognac M. RG. . . . . Dordogne.

Éclairé M. RG. . . . . Deux-Sèvres.

Épreville M. RG. . . . . Seine-Infér<sup>re</sup>.

Fays-aux-Anes Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> Oise.  
d'Amblainville.  
Relié à Hérouville pour la correspondance de  
M. Bamberger.

Fort-de-Chapoly M<sup>re</sup>. . . . . Rhône.  
Relié à Lyon.

Ginasservis M. . . . . Var.

Grandvillers-Vosges M ✉. Vosges.  
RG.

Grand-Priel Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Aisne.  
Pontru.  
Relié à Hargicourt pour la correspondance de  
M. Theillier (Edouard).

Homécourt IP. . . . . Meurt<sup>he</sup>-et-Mos<sup>10</sup>  
Relié à Jeuf pour la correspondance du Direc-  
teur des mines et usines de Vézin-Aulnoy, de ses  
hôtes et de son personnel.

Ivry MT. RG. . . . . Seine-et-Marne.

Ivry-en-Montagne M ✉. . . . . Côte-d'Or.

Job M ✉. . . . . Puy-de-Dôme.

Kalaa-Srira K. . . . . Tunisie.

La Bollène-Alpes-Mariti- Alpes-Maritim<sup>es</sup>  
mes MT. RG.

La Brillanne M. RG. . . . . Basses-Alpes.

Lacanche M ✉. RG. . . . . Côte-d'Or.

La Chapelle-Biche M. . . . . Orne.

Lafoux IP. . . . . Gard.  
Relié à Remoulins pour la correspondance du  
docteur Ménard, de ses hôtes et de son personnel.

Lalley MT. RG. . . . . Isère.

La Sauvagère M. RG. . . . . Orne.

Le Fays-aux-Anes Abon<sup>t</sup> Oise.  
C<sup>no</sup> d'Amblainville.  
Relié à Hérouville pour la correspondance de  
M. Bamberger.

Les Moussières MT. . . . . Jura.

Le Puy Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Neu- Seine-Infér<sup>re</sup>.  
ville.  
Relié à Dieppe pour la correspondance de  
M<sup>me</sup> Abeille.

Longemaison. Gare, 1 kil. Doubs.

Maizières-Haute-Saône M  
✉. Haute-Saône.

Marsat Gare, 1 kil. . . . . Puy-de-Dôme.

Mauregny-en-Haye M. RG. Aisne.

Mazangé MT. RG. . . . . Loir-et-Cher.

Messimy M. RG. . . . . Rhône.

Montalba M. . . . . Pyr<sup>énées</sup>-Orient<sup>ales</sup>

Montigny-Hervilly Abon<sup>t</sup> Somme.  
(Sucrerie de) C<sup>no</sup> d'Her-  
villy.  
Relié à Hargicourt pour la correspondance de  
MM. Carpeza et C<sup>ie</sup>.

Mosnay MT. . . . . Indre.

Montsegur M ✉. RG. . . . . Drôme.

Moussières (Les) MT. . . . . Jura.

Moussoulens M. . . . . Aude.

Nanteuil-les-Meaux M. RG. Seine-et-Marne.

Neauphle-le-Vieux MT. Seine-et-Oise.  
RG.

Oudna K. . . . . Tunisie.

Péron M. RG. . . . . Ain.

Perrier-Puy-de-Dôme M. Puy-de-Dôme.  
RG.

Pranzac M ✉. RG. . . . . Charente.

Puy (Le) Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Seine-Infér<sup>re</sup>.  
Neuville.  
Relié à Dieppe pour la correspondance de  
M<sup>me</sup> Abeille.

Quieux Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Saul- Vosges.  
cy.  
Relié à Senones pour la correspondance de  
M. F. Nansé.

Saint-Cormier-des-Landes Orne.  
M ✉. RG.

Saint-Denis-de-Cabanne Loire.  
MT. RG.

Saint-Just-des-Marais M. . . Oise.

Saint-Martin-de-Garçon Dordogne.  
M. RG.

Saint-Nectaire-le-Bas M ✉. Puy-de-Dôme.  
Ouvert du 16 juin au 15 septembre.

Saint-Ouen-et-Domprot Marne.  
MT.



Saint-Ouen-Somme M. Somme.  
 RG.  
 Saint-Pierre-du-Vauvray Eure.  
 M ☒. RG.  
 Saint-Sozy M. RG. . . . . Lot.  
 Saint-Urbain M ☒. . . . . Haute-Marne.  
 Sauvagère (La) M. RG. . . . Orne.  
 Sixt-Ille-et-Vilaine M ☒. Ille-et-Vilaine.  
 RG.  
 Sommeilles MT. RG. . . . Meuse.  
 Sougé-Loir-et-Cher M. RG. Loir-et-Cher.

Vaudrampont Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Oise.  
 Morierval.  
 Relié à Orrouy pour la correspondance de M. L.  
 de Boyer.  
 Vauxaillon Abon<sup>t</sup> . . . . . Aisne.  
 Relié à Pinon pour la correspondance de M. Si-  
 gaut.  
 Vecoux M ☒. . . . . Vosges.  
 Vézins-près-Cholet M ☒. Maine-et-Loire.  
 Villeneuve-des-Corbières Aude.  
 M.  
 Viré-Saône-et-Loire M ☒. Saône-et-Loire.

**2° Modifications.**

- Page 10. *A l'article* : Aiguemortes VK. Gard, *substituer* : Aiguemortes V. Gard.  
 — 10. ——— Aiguesvives-Gard V. Gard, *substituer* : Aiguesvives-Gard. VK.  
 Gard.  
 — 12. *Supprimer l'article* : Aïn-Amara (commune de l'Oued-Cherf) M. Constantine.  
 — 12. *Ajouter à son ordre alphabétique l'article suivant* : Aïn-Saint-Charles M.  
 Constantine.  
 — 16. *A l'article* : Alfortville MC. ☒. Seine, *lire* : Alfortville-Centre MC. ☒. Seine.  
 — 17. ——— Alfortville (carrefour Victor-Hugo) M ☒. Seine, *lire* : Alfortville-  
 Sud M ☒. Seine.  
 — 18. ——— Ambarès et Lagrave MT. (R.) RG. Gironde, *supprimer l'indice* (R.).  
 — 32. ——— Aubigné, gare, 1 kilomètre, Sarthe. *substituer* : Aubigné V.  
 Sarthe.  
 — 46. ——— Barjac, Abon<sup>t</sup>, *compléter comme suit le renvoi correspondant* : pour  
 la correspondance de M. Sénac.  
 — 72. ——— Boissy-Maugis M ☒. RG. Oise, *lire* : Boissy-Maugis M ☒. RG.  
 Orne.  
 — 82. ——— Bourg-la-Reine M ☒. RG. Seine, *ajouter le renvoi suivant* : ouvert  
 en semaine, de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir.  
 — 90. ——— Brillanne-Oraison (La) gare, etc., Basses-Alpes, *lire* Brillanne-  
 Oraison (La) V. Basses-Alpes et *biffer l'indication* : La Brillanne,  
 1 kilomètre.  
 — 112. ——— Celle-Bruère (La) gare, Cher, *au lieu de* : Bruère-Allichamps,  
 2 kilomètres, *lire* : Bruère-Allichamps, 1 kilomètre.  
 — 138. ——— Chémery Loir-et-Cher MT. (R.), 1 kilomètre, Loir-et-Cher,  
*substituer* : Chémery Loir-et-Cher MT. (R.) RG. Loir-et-Cher  
 et *biffer l'indication* : 1 kilomètre.  
 — 142. ——— Chigny, Abon<sup>t</sup>, Seine-et-Marne, *substituer* : Chigny-Seine-et-  
 Marne, Abon<sup>t</sup>, etc..  
 — 154. ——— Contis MT. Landes, *lire* : Contis MT. (R.) Landes.  
 — 164. *Au lieu de* : Craponne Haute-Loire, M ☒. RG., Haute-Loire, *lire* Cra-  
 ponne-sur-Arzon, M ☒. RG., Haute-Loire.  
 — 164. ——— Craponne-sur-Arzon, M ☒. RG., Rhône, *lire* : Craponne-Rhône,  
 M ☒. RG., Rhône.



- Page 204. *A l'article* : Feyzin, MT. RG., Isère, *substituer* : Feyzin, M ☒. RG., Isère.
- 218. ——— Fourneaux-Creuse K. Creuse, *substituer* : Fourneaux, gare, 1 kilomètre, Creuse.
- 218. ——— Fourneaux-Maine-et-Loire, gare, 1 kilomètre, Maine-et-Loire, *substituer* : Fourneaux-Maine-et-Loire, K. Maine-et-Loire.
- 226. ——— Gardanne, M ☒. Bouches-du-Rhône, *ajouter le renvoi suivant* : ouvert jusqu'à 9<sup>h</sup> du soir.
- 228. ——— Geneuille, M ☒. DP., Doubs, *substituer l'indice* : RG. à l'indice : DP.
- 236. ——— Grainville-Ymanville K. Seine-Inférieure, *lire* : Grianville-Ymauville K. Seine-Inférieure.
- 238. ——— Grandvilliers, M ☒. RG. Oise, *substituer* : Grandvilliers-Oise, M ☒. RG. Oise.
- 256. *Aux deux articles* : Iguerande (L') M ☒. et Iguerande (L') V. Saône-et-Loire, *supprimer l'article* (L').
- 274. *A l'article* : La Brillanne-Oraison, gare, etc., Basses-Alpes, *lire* : La Brillanne-Oraison V. Basses-Alpes et *biffer l'indication* : La Brillanne 1 kilomètre.
- 286. ——— La Gelie, gare, Dordogne, *lire* : La Gelie, gare, 2 kilomètres, Dordogne.
- 292. ——— La Montagne-Loire-Inférieure M. Loire-Inférieure, *substituer* : La Montagne-Loire-Inférieure, M ☒. RG. Loire-Inférieure, et *faire la même correction à l'article* : Montagne-Loire-Inférieure (La) M. Loire-Inférieure, page 390.
- 298. ——— Lapradelle-Puilaurens M ☒. RG. Aude, *supprimer l'indice* : ☒.
- 358. ——— Maligny-Lacanche, gare, Côte-d'Or, *supprimer l'indication* : Lacanche, 5 kilomètres.
- 390. ——— Monistrol-Allier M ☒. Haute-Loire, *lire* : Monistrol-d'Allier M ☒. Haute-Loire.
- 390. ——— Monistrol-Allier V. Haute-Loire, *lire* : Monistrol-d'Allier V. Haute-Loire.
- 400. ——— Montpellier-Central, *remplacer la mention* : « plus 2 bureaux auxiliaires » par la mention : « plus 3 bureaux auxiliaires ».
- 482. ——— Prades-Saint-Julien, gare, Haute-Loire, *lire* : Pour Saint-Julien-des-Châzes, 2 kilomètres.
- 488. ——— Quend M ☒. Somme, *ajouter l'indice* : DP.
- 512. ——— Rumilly M ☒. Haute-Savoie, *ajouter le renvoi suivant* : complet en semaine.
- 536. ——— Saint-Hilaire-de-Brethmas VK. Gard, *substituer* : Saint-Hilaire-de-Brethmas K. Gard.
- 544. ——— Saint-Leu-Taverny M ☒. Seine-et-Oise, *ajouter le renvoi suivant* : ouvert, en semaine, de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 9<sup>h</sup> du soir, les dimanches et fêtes de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 5<sup>h</sup> du soir.
- 546. ——— Saint-Malo-de-la-Lande M ☒. DP. Manche, *substituer l'indice* : RG. à l'indice : DP. et *supprimer le renvoi correspondant*.
- 558. ——— Saint-Pierre-du-Vauvray, gare, 1 kilomètre, Eure, *substituer* : Saint-Pierre-du-Vauvray, V. Eure.

- Page 568. ————— Saint-Yrieix C ☒. Haute-Vienne, *substituer* : Saint-Yrieix-Haute-Vienne C ☒. Haute-Vienne.
- 624. ————— Vals (Vals-les-Bains) M ☒. Ardèche, *ajouter dans la colonne des indications diverses* : pour la gare de Vals, 3 kilomètres.
- 628. ————— Vaunoise K. Orne, *substituer* : Vaunoise K. Oise.
- 630. ————— Vecoux, gare, 2 kilomètres, Vosges, *substituer* : Vecoux V. Vosges.
- 638. ————— Vezins M ☒, Aveyron, *substituer* : Vezins-Aveyron, M ☒. Aveyron.
- 642. ————— Villafagnan V. Charente, *lire* : Villefagnan V. Charente.

*Ajouter l'indice RG aux articles suivants :*

Chamesson M ☒.....	Côte-d'Or.	Méry-sur-Oise M ☒.....	Seine-et-Oise.
Courtivron M ☒.....	Côte-d'Or.	Quiévy M ☒.....	Nord.
Doussard M.....	Haute-Savoie.	S <sup>t</sup> -Maurice-de-Pionsat M☒.	Puy-de-Dôme.
Fenioux M ☒.....	Deux-Sèvres.	S <sup>t</sup> -Pierre-en-Port M ☒...	Seine-Infér <sup>re</sup> .
Granges-le-Bourg M ☒...	Haute-Saône.	Savigné-l'Évêque M ☒...	Sarthe.
Juillac M ☒.....	Corrèze.	Thiel M ☒.....	Allier.
Les Lucs-s <sup>t</sup> -Boulogne M☒.	Vendée.	Valdoie M ☒.....	Ter <sup>re</sup> de Belfort.
Lucs-sur-Boulogne (Les) M ☒.			

*Supprimer l'indice RG aux articles suivants :*

Arzens M ☒. RG.....	Aude.	Mérignac M ☒. RG.....	Gironde.
Bouillac M ☒. RG.....	Tarn-et-Garon <sup>ne</sup>	Valeyrac M. RG.....	Gironde.
Esvres M ☒. RG.....	Indre-et-Loire.		

*Ajouter l'indice ☒ aux articles suivants :*

Bousbecque M.....	Nord.	Ponan M. RG.....	Aube.
Grillon M.....	Vaucluse.	Saint-Estève M.....	Pyr <sup>énées</sup> -Orient <sup>ales</sup>
La Nouaille-Creuse M....	Creuse.	Veulettes M.....	Seine-Infér <sup>re</sup> .
Nouaille-Creuse (La) M..	Creuse.		

**Fermetures provisoires.**

Ballon-d'Alsace MT.....	Ter <sup>re</sup> de Belfort.	Mezy-Seine-et-Oise M....	Seine-et-Oise.
Coustouge M. RG.....	Aude.	Sandricourt MT.....	Oise.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Franchises télégraphiques.**

En vertu d'un arrêté ministériel, en date du 22 novembre 1898, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 35 (anc. édition) et page 41 (nouv. édition).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Substituer aux indications relatives à la franchise : 1<sup>o</sup> des généraux commandant

l'artillerie des places de Paris et de Lyon; 2° des généraux commandant l'artillerie des corps d'armée, le libellé ci-après :

Généraux commandant l'artillerie des places de Paris et de Lyon.....  
Généraux commandant l'artillerie des corps d'armée.....

Limitée à la correspondance avec le ministre, les gouverneurs de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée sous les ordres desquels ils se trouvent placés, les chefs de corps, de détachements ou de service placés sous leurs ordres et les chefs des établissements de l'artillerie (écoles, directions, ateliers de construction, poudreries, fonderies, commissions d'expériences, commission de réception des poudres de guerre) et réciproquement.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

### Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 24 décembre 1898, il y a lieu d'apporter la modification suivante à l'état général des franchises télégraphiques :  
Page 78 (anc. édition) et page 106 (nouv. édition).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

#### *Service des chemins de fer.*

Substituer aux indications relatives à la franchise des chefs de gare les suivantes :

Les chefs de gare.....

Limitée aux télégrammes relatifs à des tentatives criminelles ou à des actes de malveillance commis sur les chemins de fer adressés au ministre des Travaux publics, à l'inspecteur général du Contrôle et aux ingénieurs placés sous ses ordres, ainsi qu'au procureur de la République de l'arrondissement où le fait s'est produit.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

### Annotations à l'Instruction T.

(15<sup>e</sup> série.)

**Page 4, art. 12.** Supprimer les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas relatifs aux télégrammes du Sénégal et du Soudan.

**Page 10, art. 30.** Tableau des indications éventuelles :

1<sup>o</sup> Dans le régime intérieur seul ajouter en tête :

Accusé de réception priorité ..... PCU.

2<sup>o</sup> Dans le régime international après les mots « réponse payée urgente » ajouter l'indice <sup>(1)</sup>.

**Page 14.** Supprimer l'article 492 bis.

**Page 45, art. 195.** Remplacer le 2<sup>e</sup> alinéa par le texte suivant :

« Ce maximum est de 500 francs dans les rapports avec la Bulgarie, le Danemark, la Roumanie et la Serbie, et de 1,000 francs dans les relations avec les autres pays qui admettent l'échange des télégrammes-mandats. »

**Page 46, art. 197.** Remplacer les deux derniers alinéas de cet article par le texte suivant :

« Si l'expéditeur refuse ou ne sait pas écrire, l'agent rédige directement le mandat en prenant tous les renseignements pour bien orthographier les noms du déposant et du bénéficiaire et mentionne sur la souche du mandat le motif du non-établissement du bulletin n° 1441. »

**Page 46, art. 200.** Remplacer le 2<sup>e</sup> alinéa par le texte suivant :

« Cette communication doit être écrite par l'expéditeur lui-même sur une formule 698 ou sur toute autre feuille de papier, elle est annexée au mandat sur la formule duquel sa présence est nettement indiquée par l'agent taxateur. »

**Page 46, art. 201.** Remplacer cet article par le texte suivant :

« 201. Les mandats télégraphiques peuvent comporter les indications relatives à l'urgence, à la priorité, au collationnement, à la réponse payée, à l'accusé de réception et au mode de remise si elles sont admises pour les télégrammes ordinaires adressés à la même destination.

« Les indications éventuelles correspondantes peuvent être écrites sous la forme ordinaire ou abrégée. »

**Page 47, art. 204.** Remplacer cet article par le suivant :

« Le montant du mandat est exprimé dans la monnaie du pays de destination.

« Toutefois le montant des mandats pour l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Égypte, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse est exprimé en monnaie française. »

**Page 48, art. 211.** 1<sup>o</sup> Substituer aux six premières lignes de cet article la rédaction suivante :

Retrait  
après  
transmission.

« 211. Dès qu'un télégramme-mandat a été mis en transmission, il ne peut plus être retiré que par avis de service taxé, adressé au bureau payeur. Celui-ci, au reçu de l'avis de service, envoie le titre sous chargement et à l'appui d'une formule n° 1437 au bureau d'émission qui procède au remboursement dans la forme réglementaire. Si à la réception de l'avis de ser — »

**Page 49.** Ajouter un article 211 bis ainsi conçu :

Annulation  
après trans-  
mission  
pour erreur  
de service.

« 211 bis. Toutes les fois qu'un bureau reçoit de son correspondant un avis de service prescrivant d'annuler un télégramme-mandat, en cours de transmission ou déjà transmis, il considère ce télégramme-mandat comme nul et non avenue. Si la transcription au registre n° 1410 a été faite, la formule C et l'avis D sont barrés en croix et rattachés à la souche correspondante.

« Cette annulation est signalée à l'Administration (3<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau) par procès-verbal n° 685. »



**Page 50, art. 217.** Remplacer les deux derniers alinéas par le texte suivant :

« Pour . . . . . (désignation exacte du destinataire : soit par son nom précédé de Monsieur, Madame ou Mademoiselle, soit par une raison sociale ou une fonction, soit dans le service intérieur, par une adresse de convention enregistrée; le cas échéant, cette désignation est complétée par l'adresse, la profession, etc. . . . .) »

**Page 50, art. 218.** 1° Maintenir seulement les deux premiers alinéas et remplacer les autres par le texte suivant :

« Toutefois, quel que soit le régime, on doit biffer les indications suivantes imprimées sur les formules d'un tirage antérieur :

« 1° La lettre *M* qui suit le mot *pour* quand il n'y a pas lieu d'employer la désignation Monsieur, Madame ou Mademoiselle ;

« 2° La lettre *à* ;

« 3° Le mot *n°* ;

« 4° Le mot *rue* quand il est remplacé par une expression équivalente (place, boulevard, etc.) ou quand son emploi n'étant pas indispensable pour la clarté de l'adresse, l'expéditeur l'a biffé sur le bulletin n° 1411 <sup>(1)</sup>.

« Les nombres en lettres servant à exprimer le montant de la somme versée doivent être groupés en une seule expression.

« Exemples :

« a) Mandat 58 Postes Amiens Leduc paye 200 deuxcents francs pour Monsieur Bigot 235 Jacobins ;

« b) RP-XP. Mandat 29 Postes Port-en-Bessin avis payement. Marion paye 25,75 vingt cinq francs soixantequinze centimes pour Monsieur Hertet, aubergiste à Sainte-Honorine-des-Pertes.

« 2° Inscrire au bas de la page le renvoi suivant :

« <sup>(1)</sup> Le nom du bureau destinataire ne doit plus être reproduit à la suite de l'adresse du bénéficiaire. »

**Page 51, art. 219.** Lire :

« Dans le service international :

« 1° a) Du montant du mandat ;

b) Du droit postal qui est pour les cent premiers francs de 0 fr. 25 par 25 francs ou fraction de 25 francs et de 0 fr. 25 par 50 francs ou fraction de 50 francs au delà des cent premiers francs.

« 2° De la taxe télégraphique, etc.

*Le reste sans changement.*

**Page 54, art. 239.** Biffer les deux derniers alinéas.

**Page 57, art. 251.** Lire à la troisième ligne :

« de non-remise qui, le cas échéant, est, après avoir été rapproché de la souche et du bulletin n° 1411, communiqué à l'expéditeur. Celui-ci, etc. . . . .

*Le reste sans changement.*

**Page 57, art. 252.** Remplacer cet article par le texte suivant :

« 252. Lorsqu'un avis de service rectificatif ou completif de l'adresse d'un télégramme-mandat parvient au bureau télégraphique destinataire, ce bureau en communique une copie au bureau de poste payeur qui annexe cette copie au mandat. »



**Page 57, art. 252 bis :**

Régularisation  
télégraphique. « 252 bis. Les irrégularités qui s'opposent au paiement d'un mandat télégraphique peuvent, sous réserve de l'observation des prescriptions de l'article 251, être rectifiées, sur la demande du destinataire, au moyen d'un avis de service taxé (SR).

« A la réception de l'avis de service réponse, on opère comme il est dit à l'article précédent.

« Lorsque le destinataire ne fait pas usage de cette faculté, ces irrégularités sont rectifiées par la voie postale dans la forme ordinaire. »

**Page 57, art. 253. Remplacer cet article par le texte suivant :**

« 253. Lorsque le destinataire d'un mandat déclare avoir égaré l'avis D, il est invité à fournir une attestation écrite. »

**Page 57, art. 254. Remplacer cet article par le texte suivant :**

Renvoi  
à l'origine  
des mandats  
non remis.

« 254. Les mandats télégraphiques refusés et ceux dont les bénéficiaires sont partis sans laisser d'adresse sont renvoyés immédiatement au bureau d'origine comme il est prescrit à l'article 263.

« Si le destinataire a été déclaré inconnu, le renvoi a lieu au bout du temps jugé suffisant pour obtenir la rectification de l'adresse par la voie télégraphique.

« Ils sont accompagnés de l'avis D et de l'avis d'émission. Pour les mandats adressés poste restante ou télégraphe restant, le renvoi a lieu seulement à l'expiration des délais de validité. »

**Page 57, art. 255. Remplacer cet article par le suivant :**

« 255. Les mandats télégraphiques ne sont payés que sur présentation de l'avis D ou de l'attestation prévue à l'article 253, et, lorsque le bénéficiaire n'est pas connu du bureau payeur, après justification de son identité. »

**Page 58, art. 257. 1° Ajouter un 3° alinéa ainsi conçu :**

« Lorsqu'un mandat portant l'indication « télégraphier paiement » est réexpédié dans le régime intérieur, l'avis précité est envoyé par le bureau qui effectue le paiement (art. 267-T).

2° Substituer dans la manchette :

« Non-paiement à non-remise. »

**Page 59, art. 261. — Remplacer le dernier alinéa par le texte suivant :**

« Les mandats télégraphiques sont valables pendant un délai de deux mois, à partir du premier jour du mois qui suit celui de l'émission dans les relations entre les offices européens et, par exception, entre l'Égypte d'une part et l'Europe, l'Algérie et la Tunisie.

**Page 59, art. 262. — Supprimer cet article.**

**Page 59, art. 263 et 264. — Remplacer ces articles par les suivants :**

**263.** — Tout mandat périmé est envoyé sous chargement, au bureau expéditeur, à l'appui d'une formule n° 1437 indiquant les motifs de non-paiement.

**264.** — Lorsqu'un mandat est périmé, le montant est remboursé à l'expéditeur ou, suivant son désir, payé au destinataire dans un

bureau de poste quelconque dans le même délai qu'un mandat ordinaire.

Quand le remboursement est demandé dans un bureau autre que celui où les fonds ont été déposés, le mandat est transmis dans les conditions prévues à l'article 267.

Dès que le remboursement est effectué, l'Administration en est avisée au moyen de la formule n° 1437 qui accompagnait le mandat.

PAGE 60 lire :

#### SECTION IV.

##### TÉLÉGRAMMES MANDATS À RÉEXPÉDIER.

**Page 60.** — *Remplacer l'article 267 par l'article suivant :*

Réexpéditi  
on postale  
des mandats  
télégraphiques.

**267.** — Les mandats télégraphiques peuvent être réexpédiés mais exclusivement par la voie postale et aux mêmes conditions que les mandats ordinaires; ils doivent être accompagnés de l'avis d'émission 1452 ou 1452 bis.

Les mandats télégraphiques réexpédiés par poste deviennent des mandats postaux et sont traités comme tels. Lorsque le service télégraphique reçoit une demande de réexpédition, il en fait part au service postal et lui remet l'avis D. Ce dernier service réexpédie sous chargement cet avis et le titre du mandat lui-même à l'appui d'une formule 1437 et donne avis de la réexpédition à l'Administration (3<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau) en lui transmettant une formule 1437, dûment annotée.

Dès que le paiement est effectué, l'Administration en est avisée au moyen de la formule n° 1437 transmissive du titre.

Lorsqu'un télégramme réexpédié postalement comporte un accusé de réception ou l'indication «télégraphier paiement» le nécessaire est fait par le bureau sur lequel le titre a été réexpédié. Si ce dernier n'est pas mixte, l'accusé de réception ou l'avis de paiement est transmis par poste. Il est procédé, le cas échéant, pour le remboursement de la taxe télégraphique comme il est dit à l'article 309-F.

**Page 60.** — *Remplacer dans la manchette l'indication correspondant à l'article 268 par la suivante :*

Réexpédition télégraphique exceptionnelle.

**Page 63, art. 283.** — *1<sup>o</sup> Ajouter à la fin de cet article un alinéa ainsi conçu :*

Toutefois, l'expéditeur est libre d'expédier un tel télégramme comme un télégramme multiple ordinaire dont le prix est souvent moins élevé que celui de deux télégrammes séparés (1).

*2<sup>o</sup> Ajouter le renvoi ci-dessous au bas de la page :*

(1) Ceci arrive chaque fois que le nombre de mots du texte diminué du nombre de mots de l'adresse du premier télégramme (c'est-à-dire de celui qui peut être taxé au tarif de presse) est supérieur à 18.

Page 68, ajouter le chapitre suivant.

CHAPITRE XIV.

ACCUSÉS DE RÉCEPTION D'OBJETS POSTAUX CHARGÉS ET RECOMMANDÉS.

Demande  
faite  
au  
moment  
du  
dépôt  
de  
l'objet.

**Art. 309-A.** — L'expéditeur d'un objet postal chargé ou recommandé ne devant circuler qu'à l'intérieur (Tunisie exceptée) et déposé dans un bureau mixte ou dans un bureau de poste situé dans les limites de distribution gratuite d'un bureau télégraphique peut demander un accusé de réception télégraphique de cet objet si celui-ci est à destination d'une localité pourvue d'un bureau mixte ou d'un bureau de poste et d'un bureau télégraphique. La taxe de l'accusé de réception est de 0 fr. 50.

Demandes  
faites  
postérieurement  
au  
dépôt  
de  
l'objet.

**Art. 309-B.** — Cette demande peut être faite postérieurement au dépôt de l'objet. Si elle est transmise par la voie télégraphique, elle donne lieu à l'envoi d'un avis de service taxé rédigé par le service postal dans la forme suivante et dont la taxe est de 1 franc y compris le prix de la réponse :

ST Pornic d'Elbeuf 428-10-28/3 5 h. s —  
RP aviser réception CH. L. 518 (n° d'inscription de l'objet) 25/3  
(date du dépôt) Léger hôtel plage (nom et adresse du destinataire).

Inscription  
des  
taxes  
télégraphiques.

**Art. 309-C.** — Les taxes télégraphiques encaissées au bureau de dépôt de l'objet sont inscrites au Journal A<sup>1</sup> avec le motif de l'encaissement; par exemple :

CR. lettre valeur déclarée n°                    pour (destination) du  
(date du dépôt).

Réexpédition  
d'une  
demande  
de  
CR télégraphique.

**Art. 309-D.** — Lorsqu'un bureau reçoit une demande télégraphique d'accusé de réception d'un objet réexpédié à l'intérieur (Tunisie exceptée), le service postal rédige un nouvel avis de service taxé que l'on fait suivre sur la nouvelle destination.

Cet avis est rédigé comme suit :

ST Nantes d'Elbeuf 428-M-28/3-5 H. 5-.  
RR. Aviser réception CH L 518 réexpédié de Pornic 26/3 Y.....  
(nom du destinataire et adresse à laquelle le chargement a été réexpédié).

Les frais de réexpédition calculés à raison de 0 fr. 50 par réexpédition sont indiqués dans le préambule de l'accusé de réception et perçus sur l'expéditeur du chargement par le bureau chargé de la remise de cet accusé de réception.

Lorsque le bureau sur lequel l'objet a été réexpédié n'est pas mixte ou situé dans les limites de distribution gratuite d'un bureau télégraphique on fait suivre par poste la demande d'accusé de réception télégraphique.

Transmission  
de l'accusé  
de  
réception.

**Art. 309-E.** — « Au bureau d'arrivée, le service postal rédige un accusé de réception faisant connaître la remise de l'objet, son refus, sa réexpédition sur l'étranger, etc..... Cet accusé de réception est inscrit au journal A<sup>1</sup> auquel on annexe l'avis n° 514 demande ou le bon de réponse payée; il prend la forme :

CR Paris 44 de Dôle n° 475 m. 4/5 10 h. 15.

CH L 518 (numéro de l'objet) 3/5 (date d'origine) remis 4/6 (date de distribution). »

Remise  
de l'accusé  
de réception.

**Art. 309-F.** — « Les renseignements contenus dans l'accusé de réception télégraphique sont communiqués à l'expéditeur dans les conditions indiquées à l'article 309-T. »

Rembourse-  
ment  
de la taxe.

**Art. 309-G.** — « Dans le cas où l'accusé de réception n'a pu être émis, la taxe est remboursée dans la même forme que la somme versée pour une réponse payée, l'avis 514 tenant lieu de bon de réponse. Le coût de l'avis postal (0 fr. 10) émis en remplacement du CR est, le cas échéant, retenu au moment du remboursement; un timbre de même valeur est appliqué sur l'avis n° 514 et oblitéré immédiatement. »

**Page 72, art. 329.** — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

**« 329.** — Lorsque l'expéditeur d'un télégramme déposé dans un sémaphore à frais fixe d'exprès désire acquitter le montant de la réponse, l'agent taxateur doit lui demander s'il a l'intention de payer également les frais fixes pour cette réponse. Le cas échéant, l'indication éventuelle inscrite avant l'adresse doit faire ressortir la somme exacte versée par l'expéditeur; soit : réponse payée 20 mots, RP 26, RP 32, etc. . . . ., suivant que le bureau de départ est inscrit à la nomenclature avec l'indice 1 kil., 2 kil., 3 kil., etc. »

**Page 73, art. 334.** — Remplacer la dernière ligne de cet article par :

la réserve spécifiée à l'article 330.

**Page 88.** — Ajouter le chapitre suivant :

#### CHAPITRE XX bis.

##### TÉLÉGRAMMES TRANSMIS POSTALEMENT ENTRE LA FRANCE ET SES COLONIES ET ÉLECTRIQUEMENT À L'INTÉRIEUR DES PAYS D'ORIGINE ET DE DESTINATION.

Pays  
admettant  
ce système.

**Art. 406-A.** — Les télégrammes échangés entre la France d'une part, le Sénégal, le Soudan, la Guinée française, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, l'Indo-Chine, la Nouvelle-Calédonie, l'île de la Réunion, Madagascar et la Guyane française d'autre part peuvent être transmis par télégraphe sur les lignes des pays d'origine, ensuite par paquebots-poste jusqu'au port de débarquement du pays de destination et enfin par télégraphe sur les lignes de ce dernier pays.

Adresse  
de ces  
télégrammes.

**Art. 406-B.** — L'adresse de ces télégrammes doit être formulée comme suit :

*Poste* ou *Poste recommandée* ou *PR* . . . (nom du bureau télégraphique chargé de mettre le télégramme à la poste) . . . . (nom du bureau de poste auquel le télégramme doit être remis par le service des paquebots). *Faire suivre* ou *FS* (ou autres indications éventuelles autorisées) . . . . (nom et adresse du destinataire).

Exemple : *Poste, Marseille Majunga. — Denis, Chef de bureau, Gouvernement Tananarive.* »



Indications  
éventuelles  
admises.

« **Art. 406-C.** — Les télégrammes transmis dans ces conditions ne peuvent comporter aucune indication éventuelle donnant lieu à la perception au départ. Les seules indications autorisées sont donc les suivantes : *Faire suivre (FS)*, *Poste, Express, Remettre ouvert (RO)*, *Remettre en mains propres (MP)*, *Télégraphe restant (TR)*, et *Poste restante (PG)*. »

Achemine-  
ment  
sur les  
bureaux  
d'échange.

« **Art. 406-D.** — Les bureaux d'échange en France et dans les colonies sur lesquels ces télégrammes doivent être obligatoirement dirigés sont indiqués par le tableau ci-après :

NOMS DES COLONIES.	BUREAUX D'ÉCHANGE EN FRANCE.	BUREAUX D'ÉCHANGE DANS CES COLONIES.
Sénégal . . . . .	Marseille et Bordeaux <sup>(1)</sup>	Dakar.
Soudan . . . . .	<i>Idem</i> , . . . . .	<i>Idem</i> .
Guinée française . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Conakry.
Dahomey . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Cotonou.
Côte d'Ivoire . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Béréby.
Indo-Chine . . . . .	Marseille . . . . .	Saïgon.
Nouvelle-Calédonie . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nouméa.
Réunion . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Pointe-des-Galets.
Madagascar . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tamatave, Majunga (1).
Guyane française . . . . .	S'-Nazaire et Calais (1).	Cayenne.

(1) Les télégrammes doivent être dirigés sur l'un ou l'autre des ports d'embarquement suivant les dates de départs des paquebots.  
De même les télégrammes à destination de l'île de Madagascar sont, suivant les escales, adressés à Tamatave ou à Majunga.

Taxes  
postales  
et  
télégra-  
phiques.

« **Art. 406-E.** — Lorsque les télégrammes sont à destination de la localité où se trouve le port de débarquement, la taxe à appliquer est de 0 fr. 05 par mot avec un maximum de perception de 0 fr. 50 comme dans le service intérieur français, plus de 0 fr. 15 pour le transport postal.

« Si les télégrammes sont à destination d'une localité autre que celle où se trouve le port de débarquement, cette taxe est de 0 fr. 10 par mot avec un minimum de perception de 1 franc, plus 0 fr. 15 pour le transport postal.

« La taxe postale spéciale de recommandation doit en outre être perçue pour les télégrammes portant la mention *Poste recommandée* ou *PR*.

« Il n'est rien perçu sur les destinataires pour la transmission télégraphique dans le pays d'arrivée. »

Transmission  
télégra-  
phique.  
Préambule.

« **Art. 406-F.** — Les télégrammes en question sont transmis sur les lignes métropolitaines et remis aux destinataires dans les mêmes conditions que les télégrammes ordinaires.

« Pour éviter toute fausse manœuvre au port d'embarquement, les bureaux d'origine transmettent dans le préambule le nom de ce port comme lieu de destination. Mais le nom de destination réelle est rétabli par le bureau de débarquement avant la réexpédition télégraphique. »



Remise  
au  
bureau postal  
d'embar-  
quement.

« **Art. 406-G.** — Le service télégraphique du port d'embarquement remet le télégramme dès sa réception au service postal sous enveloppe revêtue d'un affranchissement de 0 fr. 15 et portant d'une façon bien apparente l'adresse suivante : *Bureau télégraphique de l'État (lien de débarquement)*. Les télégrammes avec la mention : *Poste recommandée* ou *PR* sont traités comme des correspondances recommandées.

« Le receveur se dégrève du montant de l'affranchissement postal dans la forme ordinaire. »

**Page 109.** — *Signe de ponctuation et indications de service, lire :*

*En regard du signal — . . . —*

« Double trait (=), signal séparant le préambule des indications éventuelles, les indications éventuelles de l'adresse, l'adresse du texte et le texte de la signature. . . . — . . . —.

**Page 126, art. 552.** — *Supprimer le dernier alinéa.*

TABLE DES MATIÈRES.

**Page 185.** — *Lire :*

« Accusé de réception télégraphique d'un objet postal chargé ou recommandé. . . . . 309 A/309 G

**Page 202.** — *A la suite de télégrammes à mettre à la poste par une gare, lire :*

**Télégrammes à mettre à la poste pour les colonies françaises.**

Colonies admettant la transmission télégraphique de ces télégrammes dans le pays d'origine et de destination. . . . .	406-A
Adresse de ces télégrammes. . . . .	406-B
Indications éventuelles admises. . . . .	406-C
Bureaux d'échange . . . . .	406-D
Taxes à percevoir. . . . .	406-E
Transmission du préambule. . . . .	406-F
Remise au service postal. . . . .	409-G

**Page 207.** *Remplacer ce qui est relatif à l'article 211 par le texte suivant :*

Retrait après transmission. . . . .	211
Annulation après transmission par erreur de service . . . . .	211 bis

**Page 208.** — *1° à la suite de la ligne relative à l'article 252, lire :*

Rectification des irrégularités dans un télégramme-mandat. . . . .	252 bis
--	---------

*2° supprimer les articles 246, 248, 249.*

*3° remplacer le texte placé en regard de l'article 254 par le suivant :*

Renvoi à l'origine des télégrammes-mandats non remis.

**Page 209.** *Supprimer ce qui est relatif à l'article 262.*

*Remplacer le texte placé en regard des articles 267 et 268 par le texte suivant :*

Réexpédition postale des télégrammes-mandats. . . . .	267
Cas de réexpédition télégraphique. . . . .	268

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Tarif télégraphique.**  
(Édition de juillet 1897.)

**Bulletin rectificatif n° 9.**  
(15 décembre 1898.)

**Page 5.** — Après Italie inscrire : Italiennes (Possessions)... 55.

**Page 6.** — Entre « Portugal » et « Pram Pam » inscrire Portugaise. (Afrique orientale 53.)

**Pages 35 et 54.** — Substituer l'indication **Bissau (Bissao)** à l'indication **Bissao**.

**Page 51. — Renvoi (1).** — Remplacer les indications de ce renvoi par les indications suivantes : La compagnie British South African se charge d'acheminer sur leur destination, aux risques des expéditeurs, les télégrammes destinés à certains bureaux de l'Administration Rhodesiane (Afrique méridionale). Les taxes à percevoir sont pour les bureaux au sud du Zambèze les mêmes que pour les bureaux de la compagnie British South African. Pour les bureaux au nord du Zambèze, ces taxes sont augmentées de 30 centimes.

**Page 51. — British South African Company.** — Supprimer le renvoi (4) et les indications correspondantes au bas de la page.

**Page 53.** — Entre **Pangani** et **Réunion** inscrire : **Portugaise (Afrique orientale)** (4) et mentionner les indications suivantes au bas de la page.

(4) Des communications télégraphiques viennent d'être établies avec les localités ci-après situées dans l'Afrique orientale portugaise, savoir :

**Chiromo, Ntumbo, Pinda, Chimara, Iumbo, Chinde, Vicente, Quaqu River, Mhassenge, Mbgurrumba, Quilimane, Meehure, Maquival-villa, Candila, Macaze, Tangalene, Mularara, Singal, Ancoazi, Bandara, Masangona et Tete.**

La taxe par mot à percevoir pour les correspondances rédigées en langage clair, anglais ou portugais, à destination des 16 premières de ces stations, est de 7 fr. 55.

Pour tout télégramme en langage convenu ou rédigé dans une langue autre que l'anglais ou le portugais, il y a lieu d'ajouter une taxe additionnelle de 40 centimes par mot.

Outre les taxes qui précèdent, il est dû, pour droit de timbre, 40 centimes par télégramme, et pour traversée de rivière, 20 centimes par télégramme. Ces taxes sont à percevoir sur l'expéditeur.

Pour les correspondances à destination de **Mularara, Singal, Ancoazi, Bandara, Masangona et Tete**, en quelque langage qu'elles soient rédigées, la taxe est de 7 fr. 95 par mot.

Une taxe additionnelle, par télégramme, de 80 centimes pour droit de timbre, et de 20 centimes, pour traversée de rivière, doit aussi être perçue sur l'expéditeur.

**Page 62. — Antilles. — Ile de Cuba. — Voie Haïti. —** Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

La Havane.....	5,95
Aguadas de Pasageros, Caibarien, Camajuani, Cienfuegos, Corralillo, Fomento, Guaracabulla, Isabela de Sagua, Las Cruces, Los Abreus, Placetas, Quemado de Guines, Remedios, Rodas, Sagua la Grande, Santa Clara, Santo Domingo, Sierra Morena. Yaguajay, Yaguaramas.....	4,40
Casilda, Condado, Trinidad.....	4,70
Sancti Spiritus, Tunas de Zaza.....	4,90
Chambas, Ciego de Avila, Dominguez, Jucaro, Moron, Piedras, San Nicolas.....	5,20
Puerto Principe, Santa Cruz del Sur.....	5,45
Bayamo, Manzanillo.....	5,75
Caimanera, Guantanamo, Santiago.....	5,00
Autres bureaux.....	5,65

**Page 62. — Ile de Cuba. — Caimanera et Guantanamo. —** Supprimer le renvoi (3) et les indications correspondantes au bas de la page.

**Page 77. — Colonne 5.** Inscrire : « Langage secret pour Aden et Périm ».

**Page 81. —** Remplacer l'indication **Macao (ile de)** par l'indication **Macau (Macao) (ile de)**.

Les télégrammes pour **Jacmel (République d'Haïti)** ne doivent être acceptés qu'aux risques des expéditeurs.

Un bureau télégraphique est ouvert au service international à **Kartoum (Égypte, 3<sup>e</sup> zone)**.

Le bureau de **Fall-River (Massachusetts. — États-Unis)** peut être ajouté à la liste des stations américaines pour lesquelles les télégrammes sont acceptés par les compagnies de câbles transatlantiques du Nord sans indication de l'État. Il est rappelé que pour ces bureaux la subdivision territoriale est placée entre parenthèses dans la nomenclature. (Voir page VI de ce document.)

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Rectifications au Tarif des Postes.**

(Édition de 1899.)

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes au Tarif des postes (édition de 1899).

TABLEAU VII.

Entre « Établissements allemands, etc. » et « Groenland » inscrire :

	1	2	3	4	5	6
Grande-Bretagne.		3,000	0 <sup>f</sup> 25	0 <sup>f</sup> 25	0 <sup>f</sup> 20	»

TABLEAU VII (suite.)

Entre « La Canée » et « Salonique », inscrire « Rhodes ».

A la suite de « Smyrne » inscrire « Vathy ».

Biffer « Rhodes » et « Vathy » dans l'accolade « Voie d'Autriche ».

Inscrire à leur ordre alphabétique « Rhodes » et « Vathy » au renvoi (2) qui figure au bas de la page 33.

A la suite : de Russie (y compris le grand-duché de Finlande), inscrire le chiffre « 4 » et, au bas de la page, le renvoi suivant :

(4) Si le montant de la déclaration est exprimé en monnaie française, il doit être converti en monnaie russe, et le résultat de la conversion doit être porté sur l'enveloppe.

Cette conversion s'effectue en multipliant par 3 la somme exprimée en monnaie française, et en divisant le produit par 8; la partie entière du quotient ainsi trouvé exprime des roubles, et la partie fractionnaire, des kopeks.

Exemple : 105 francs  $\times 3 = 315$  francs : 8 = 39 roubles 38 kopeks.

TABLEAU VII bis.

Entre « Chili » et « Égypte », inscrire :

1	2	3	4	5
Danemark (y compris les îles Feroë)	0 <sup>f</sup> 25	2 <sup>f</sup> »	.	3 <sup>f</sup> »

En face de « Établissements allemands, etc. », colonne 3, remplacer 2 francs par 2 fr. 50.

En face de Salvador, colonne 5 remplacer « 1 » par « 2 ».

TABLEAU VIII.

Inscrire (2) à la rubrique « Danemark » et, au bas de la page, le renvoi suivant :

(2) L'Islande ne participe pas au service des boîtes avec valeur déclarée.

En face de « Danemark », colonne 4, biffer « non admis », et inscrire « 108 œre ».

Entre « Égypte » et « Italie », inscrire :

1	2	3	4	5
Grande-Bretagne.	25 centimes (2 1/2 d.) par 300 francs ou frac- tion de 300 fr. (12 £).		non admis	pas de timbre spécial

TABLEAU XII.

En face de « Bosnie-Herzégovine », colonne 3, ajouter : (1,000 francs).

En face de « Finlande », colonne 7, inscrire « non admis ».

En face de « Japon » et de « Siam », colonne 5, remplacer « idem » par « francs et centimes ».

TABLEAU XIII.

Modifier comme suit l'inscription qui figure en face de « Égypte », colonne 4 : 1 piastre ou 10 millièmes de livre égyptienne (25 centimes), par livre (25 fr.), etc. . .

TABLEAU XIII (suite).

Page 60, en face de « Portugal », colonne 4, remplacer « 50 reis » par « 65 reis ».

TABLEAU XV.

Page 63, en face de « Bosnie-Herzégovine », colonne 10, ajouter « sauf dans les relations avec le Portugal ».

En face de « Danemark », colonne 3, ajouter « et boîtes ».

En face de « Portugal », colonne 10, ajouter « sauf dans les relations avec la Bosnie-Herzégovine ».



NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE.

Page 65, nomenclature des bureaux de poste du Soudan français, ajouter à son ordre alphabétique le bureau de «Suampi».

Page 69, nomenclature des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, ajouter à son ordre alphabétique le bureau de «Nepoui».

Page 73, nomenclature des bureaux de poste du Japon, inscrire à leur ordre alphabétique des bureaux de Fusan (1), Chemulpo (1), Seoul (1), Yuensan (1) et Mukho (1); inscrire au bas de la page la note suivante :

(1) Les mandats à destination de cette ville située en Corée, et où fonctionne un bureau japonais, sont établis et transmis dans les mêmes conditions que les mandats à destination du Japon. Les mandats émis par ce même bureau à destination de la France doivent être traités à l'arrivée comme les mandats originaires du Japon.

Un bureau japonais fonctionne également à Shanghai; les agents paieront dans les mêmes conditions les mandats émis sur la France par ce bureau, mais, en sens inverse, ils n'émettront pas de mandats sur ce bureau japonais.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Additions au Tarif des postes (édition de 1899).  
(Nomenclature des bureaux de poste des colonies françaises.)

Les agents sont invités à inscrire à leur ordre alphabétique, à la nomenclature des bureaux de poste des colonies françaises, qui figure aux pages 65 et suivantes du tarif des postes, édition de 1899, les bureaux de Sokolo et Nampala (Soudan français).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne :

1<sup>o</sup> LONDRES.

a) Nouveaux bureaux à inscrire.

Walthamstow, Queen's Road..... N. E.

b) Changements de dénominations.

Au lieu de :

Inscrire :

Acre Lane, No. 89, Brixton, S. W.....	Brixton, Acre Lane, No. 150, S. W.
Acton Green, Chiswick, W.....	Chiswick, Acton Green, W.
Dalston Queen's Road, No. 65, N. E.....	Dalston, Hag erston Road, E.
Falcon Road, Battersea, S. W.....	Battersea, Falcon Road, S. W.
Leytonstone, High Road, No. 394, N. E. (Harrow Green).....	Leytonstone, High Road, No. 392, E. (Harrow Green).



2° ANGLETERRE.

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Ashford Street.....	Stoke-on-Trent.	Ormskirk Road.....	Wigan.
Bates Cottages.....	Seaton Delaval, Northumberland.	Remenham Hill.....	Henley-on-Thames.
Beckingham.....	Gainsborough.	St. Helen's Road (Leigh)	Leigh, Lanc.
Bierton.....	Aylesbury	Shorwell.....	Newport, Isle of Wight.
Chalkwell.....	Sittingbourne.	Wellington Street (Swindon)	Swindon.
Francis Avenue.....	Portsmouth.	Whitworth Street.....	Manchester.
Linford.....	Stanford-le-Hope, Essex.	Wych Street.....	Woking.
Middle Claydon.....	Winslow.	Oare.....	Pewsey, Wilts.
Anglesea Road (Chislehurst)	St. Mary Cray, Kent.	Park Vale.....	Leicester.
Banks Avenue.....	Pontefract.	Punchnoll.....	Dorchester, Dorset.
Faringdon Road.....	Swindon.	Queen's Pier (Douglas)	Ramsey, Isle of Man.
Hebron.....	Carmarthenshire.	Reading Street (Broadstairs)	Ramsgate.
High Street (Normanton)	Heckmondwike, Yorks.	Reddish Lane (Gorton)	Manchester.
Horham.....	Eye, Suffolk.	The Beach (Southend-on-Sea)	Southend-on-Sea.
Kilmington.....	Axminster.	Thorpe Road.....	Norwich.
Maple Road.....	Kingston-on-Thames.	Upholland Moor.....	Wigan.
Mount Stuart Exchange.	Cardif.	Wetwoodside.....	Doncaster.
Old Fletton.....	Peterborough.		

*b) Bureaux à biffer.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
The Blockhouse.....	Worcester.	New Swindon.....	Swindon.
North Road (Dewsbury).	Dewsbury.	Princess Street (Barnsley)	Barnsley.

*c) Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

Foulness, Southend-on-Sea.....  
 Great Wakering, Southend-on-Sea.....  
 Llanbadard Fawr, Penybont, Radnorshire.  
 Monkwearmouth, Sunderland.....  
 Mount Stuart Exchange, Cardiff.....  
 Penybont, Radnorshire.....  
 Almondsbury, Glos.....  
 Birkenshaw, Leeds.....  
 Bourne End, Maidenhead.....  
 Chadwell, Essex.....  
 Cwmyglo, Carnarvon.....  
 De Grey Street, Hull.....  
 Hawkshead, Ambleside.....  
 Lewknor, Tetsworth.....  
 Llanberis, Carnarvon.....  
 Llanrug, Carnarvon.....

*Inscrire :*

Foulness, Shoeburyness, Essex.  
 Great Wakering, Shoeburyness, Essex.  
 Penybont Station, Radnorshire.  
 Dundas Street, Sunderland.  
 Exchange, Cardiff.  
 Penybont, Penybont Station, Radnorshire.  
 Almondsbury, Bristol.  
 Birkenshaw, Bradford, Yorks.  
 Bourne End, Buckinghamshire.  
 Chadwell Heath, Essex.  
 Cwmyglo, Carnarvonshire.  
 Princess Road (Hull), Hull.  
 Hawkshead, Lanc.  
 Lewknor, Wellingford.  
 Llanberis, Carnarvonshire.  
 Llanrug, Carnarvonshire.

Sawrey, Ambleside.....	Sawrey, Lanc.
South Street (Excter), Excter.....	Magdalen Street (Exeter).
Southweald, Brentwood.....	South Weald, Brentwood.
Tockington, Almondsbury, Glos.....	Tockington, Glos.
Trafalgar Road (Egremont), Birkenhead ..	King Street (Egremont), Birkenhead.
Watlington, Tetsworth.....	Watlington, Wallingford.
Whitstone, Holsworthy.....	Whitstone, Holsworthy.

**3° ÉCOSSE.**

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Croy.....	Fort George Station.	Rosemount Viaduct...	Aberdeen.
Innerwick.....	East Lothian.	Union Grove.....	Aberdeen.
Princess Street.....	Perth.		

*b) Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Aberlady, Longniddry, Haddingtonshire...	Aberlady, Haddingtonshire.
Gullane, Drem, Haddingtonshire.....	Gullane, Haddingtonshire.
Inverie, Fort William.....	Knoydart, Fort William.

**4° IRLANDE.**

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Riverstown.....	Parsonstown.	Rusmuck.....	Maam Cross Road, Co. Galway.
Kilkishen.....	Sixmilebridge, Co. Clare.		

*b) Bureaux à biffer.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Ballinahinch.....	Newport, Co. Tipperary.	Lackamore.....	Newport, Co. Tipperary.
Glynn.....	Wexford.	Tour.....	Newport, Co. Tipperary.

*c) Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Bonmahon, Piltown.....	Bonmahon, Portlaw, Co. Waterford.
Burroin, Oranmore.....	Burrin, Oranmore, Co. Galway.
Kilcolgan, Oranmore.....	Kilcolgan, Oranmore, Co. Galway.
Ballintra, Strabane.....	Ballintra, Co. Donegal.
Carrick, Strabane.....	Carrick, Co. Donegal.
Glanmire, Cork.....	Glanmire, Co. Cork.
Glencolumbkille, Strabane.....	Glencolumbkille, Co. Donegal.
Goold's Cross, Cashel.....	Goold's Cross, Co. Tipperary.
Kilcar, Strabane.....	Kilcar, Co. Donegal.
Kilworth, Co. Cork.....	Kilworth, Co. Cork.
Monkstown, Cork.....	Monkstown, Co. Cork.
Passage West, Cork.....	Passage West, Co. Cork.
Rathowen, Edgeworthstown.....	Rathowen, Co. Westmeath.
Street, Edgeworthstown.....	Street, Co. Westmeath.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	Saint-Pierre (Martinique).	20 février.	Le Havre..	X.....	Voilier....	Ambaud.
2	Idem.....	25.....	Idem.....	Saint-Michel...	Idem.....	D. Auger.
3	La Pointe-à-Pître..	28.....	Idem.....	La Désirade ...	Idem.....	H. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofagasta.....	27 février.	Le Havre..	Canning.....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	27.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Caracas.....	16.....	Idem.....	Croatia.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Carthagène.....	16 février.	Idem.....	Croatia.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars ..	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Cayes (Les).....	4 février..	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	9.....	Idem.....	Lisbonnense ...	Idem.....	Cunard.
15	Colon.....	4.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
16	Coronel.....	27.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
17	Coquimbo.....	27.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Idem.
18	Curaçao.....	16.....	Idem.....	Croatia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
19	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
20	Destero.....	18 février.	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
21	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
22	Iquique.....	27.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
23	Iquitos.....	24.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currio.
24	Itacoatiara.....	27.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
25	Jacmel.....	4 février	Le Havre..	Helvetia.....	Steamer...	Ch. Tricot.
26	Jérémie.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
27	La Guayra.....	16	Idem.....	Croatia.....	Idem.....	Idem.
28	Lima.....	27	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampport et Holt.
29	Maccio.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Monaos.....	4	Idem.....	Madeireuse.....	Idem.....	Guard.
31	Idem.....	24	Idem.....	Jerome.....	Idem.....	J.-M. Currie.
32	Maragan.....	9	Idem.....	Lisbonnense.....	Idem.....	Guard.
33	Mayaguez.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
34	Mollendo.....	27	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampport et Holt.
35	Montevideo.....	10	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Idem.....	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Monte-Christy.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
39	Para.....	4	Idem.....	Madeireuse.....	Idem.....	Guard.
40	Idem.....	9	Idem.....	Listounense.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	24	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
42	Paranagua.....	18	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
43	Pernambuco.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Ponce (Porto-Rico).....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
46	Port-au-Prince.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Port-de-Paix.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Port-Linon.....	4	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Idem.
49	Progreso.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Cabello.....	16	Idem.....	Croatia.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Puerto-Plata.....	26 février	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Rio-de-Janeiro.....	7	Idem.....	Corsica.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
54	Idem.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Idem.....	21	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Rio-Grande-do-Sul.....	18	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
58	Salaverry.....	27	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampport et Holt.
59	Sanchez.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
60	Savanna.....	16	Idem.....	Croatia.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Santa Dominga.....	1 <sup>er</sup>	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Santos.....	7 février	Idem.....	Corsica.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
64	Idem.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Idem.....	21	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	San-Juan-de-Porto- Rico.	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
68	Saint-Thomas.....	4	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	16	Idem.....	Croatia.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Idem.....	1 <sup>er</sup> mars	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Sao-Paulo.....	7 février	Idem.....	Corsica.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
73	Idem.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	21	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Talcahuano.....	7	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampport et Holt.
77	Ténériffe.....	10	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Chargeurs réunis.
78	Idem.....	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
79	Tampico.....	15	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
80	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
81	Valparaiso.....	27	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampport et Holt.
82	Vera-Cruz.....	15	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
83	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
84	Victoria (Brésil).....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre  
des années 1898 et 1897.**

FRANCE.

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS D'OCTOBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>on</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	15,626,576 38	14,549,328 80	1,077,247 58	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	601,969 14	667,183 24	27,785 90	"
3	Droits perçus sur les bous de poste...	24,707 50	18,960 00	5,738 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	25,990 44	20,974 88	5,015 56	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>16,372,243 46</b>	<b>15,256,455 92</b>	<b>1,115,787 54</b>	"
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>1,115 787 54<sup>c</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	3,099,034 02	2,888,567 83	210,466 19	"
6	Remboursements par divers établis- sements ou traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	789 12	13,868 40	"	13,079 32
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	14,357 63	6,455 35	7,912 28	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	134,815 64	35,944 81	98,870 83	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,249,026 41</b>	<b>2,944,826 43</b>	<b>317,279 30</b>	<b>13,079 32</b>
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>304,199 88<sup>c</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	245,836 88	195,613 06	50,223 82	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,044,920 77	979,516 57	65,404 20	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	94 58	"	94 58	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	6,142 21	7,724 69	"	1,610 48
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,296,966 44</b>	<b>1,182,854 32</b>	<b>115,722 60</b>	<b>1,610 48</b>
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>114,112 12<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS D'OCTOBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	16,372,243 46	15,256,455 92	1,115,787 54	"
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,249,026 41	2,944,826 43	317,279 30	13,079 32
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,296,966 44	1,182,854 32	115,722 60	1,610 48
	<b>TOTAUX du mois d'octobre....</b>	<b>20,918,236 31</b>	<b>19,384,136 67</b>	<b>1,548,789 64</b>	<b>14,689 80</b>
	Mois antérieurs.....	71,973,694 42	164,456,862 28	8,818,022 23	1,301,100 03
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>92,891,930 73</b>	<b>183,841,098 95</b>	<b>10,360,500 07</b>	<b>1,315,879 83</b>
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>9,050,431 78<sup>c</sup></b>	



**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre  
des années 1898 et 1897.**

**ALGÉRIE.**

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'OCTOBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>ons</sup> .	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1° POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	247,559 13	267,999 37	"	20,440 24
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	33,052 50	31,542 96	1,509 54	"
3	Droits perçus sur les bons de poste...	216 25	190 00	26 25	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	524 00	108 00	416 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>281,351 88</b>	<b>299,840 33</b>	<b>1,951 79</b>	<b>20,440 24</b>
	<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>			<b>18,488<sup>f</sup> 45<sup>c</sup></b>	
	<b>EN MOINS en 1898.....</b>				
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	145,282 50	124,365 80	20,916 70	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	144 40	447 51	"	303 11
8	Recettes diverses et accidentelles.....	2,411 66	2,590 00	"	88 34
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>147,838 56</b>	<b>127,313 31</b>	<b>20,916 70</b>	<b>391 45</b>
	<b>3° TÉLÉPHONES.</b>			<b>20,525<sup>f</sup> 25<sup>c</sup></b>	
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>				
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,084 95	1,541 97	1,142 98	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	3,105 87	527 53	2,578 34	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	63 27	32 99	30 28	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>5,854 09</b>	<b>2,102 49</b>	<b>3,751 60</b>	"
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>			<b>3,751<sup>f</sup> 60<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS D'OCTOBRE</b>		<b>DIFFÉRENCES POUR 1898.</b>	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	281,351 88	299,840 33	1,951 79	20,440 24
5 à 8	Produits télégraphiques.....	147,838 56	127,313 31	20,916 70	391 45
9 à 12	Produits téléphoniques.....	5,854 09	2,102 49	3,751 60	"
	<b>TOTAUX du mois d'octobre...</b>	<b>435,044 53</b>	<b>429,256 13</b>	<b>26,620 09</b>	<b>20,831 69</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>3,253,076 38</b>	<b>3,124,320 07</b>	<b>189,156 81</b>	<b>60,400 50</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3,688,120 91</b>	<b>3,553,576 20</b>	<b>215,776 90</b>	<b>81,232 19</b>
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>			<b>134,544<sup>f</sup> 71<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — CONTENTIEUX.

**Jugement.**

Par jugement du tribunal correctionnel d'Épinal, en date du 16 décembre 1898, le sieur S. a été condamné à 15 jours de prison et à 50 francs d'amende, avec sursis à l'exécution de la peine d'emprisonnement, pour outrages envers la Receveuse du bureau de C. et outrages et voies de fait envers le sieur D., facteur au même bureau.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées pendant le mois de décembre 1898.**

Versements reçus de 235,169 déposants, dont 38,158 nouveaux.....	29,675,690 <sup>f</sup> 09 <sup>c</sup>
Remboursements à 120,226 déposants, dont 20,205 pour solde.....	28,174,753 <sup>f</sup> 38 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 527 déposants pour un capital de.....	535,658 49
	28,710,411 87
	<hr/>
Excédent des versements.....	965,278 22
	<hr/>

Nombre de comptes existant au 1<sup>er</sup> janvier 1899 : 3,103,108.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 24 février 1894 (directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).**

Article 575. — 1<sup>er</sup> alinéa. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « Dans le cas stipulé au paragraphe 9 de l'article 553, le directeur de la succursale transmet les demandes et les autorisations de virement sous une fiche indiquant leur nombre à la Direction centrale, 1<sup>er</sup> bureau, 1<sup>re</sup> section, qui les fait parvenir, après examen, à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne pour être comprises dans ses écritures ».

Article 575 bis. — 1<sup>er</sup> alinéa. — Après les mots : « Avant d'adresser le dossier » « substituer » à la Direction centrale, 1<sup>er</sup> bureau, 1<sup>re</sup> section, aux mots « à l'agent comptable ».

Même article, entre le premier et le dernier alinéa, intercaler l'alinéa suivant :

« Dans le cas particulier de virements d'ordre au compte « O-Intérêts divers » relatifs à des intérêts supprimés sur les comptes des déposants, le caissier débite le compte au crayon et il communique ensuite l'autorisation à son collègue du Double qui procède à la même opération ».

Article 790. — Au lieu des mots « soit d'un acte de notoriété ou de tout autre acte », mettre : « soit d'un extrait ou d'une expédition sur papier libre d'un acte en minute ». Après le mot « jugement » ajouter « acte de notoriété ».

Article 796. — Supprimer l'article.

Article 797, 1<sup>re</sup> ligne. — Supprimer les mots « les actes de notoriété ».

Article 799, 1<sup>re</sup> ligne. — Supprimer les mots « et actes de notoriété ».

Article 1009. — A la fin du premier alinéa, ajouter les mots : « sauf en ce qui concerne l'exception prévue à l'article 575 bis relativement aux virements au compte « O.-Intérêts divers » pour « suppression d'intérêts ».

Article 1181, 2<sup>e</sup> alinéa. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « l'opposition administrative affectant les deux comptes à débiter et à créditer est levée comme il est dit à l'article 1170 ».

Article 1182, 2<sup>e</sup> alinéa. — Modifier comme il suit le texte de la 1<sup>re</sup> ligne « La demande et l'autorisation de virement sont transmises au Directeur du département. . . »

Article 1184. — Ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> alinéa : « et, le cas échéant, d'inviter le déposant à fournir par écrit ses explications ».

Article 1187, 2<sup>e</sup> alinéa. — Modifier comme il suit le texte de la dernière ligne : « l'opposition administrative affectant les deux comptes (art. 1170).

Article 1190, 1<sup>er</sup> alinéa. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « Au décompte de la formule n° 37 D. C., la mention « néant » est inscrite en regard du capital initial. Les intérêts bonifiés pendant les années antérieures sont reportés, année par année, d'après la situation n° 165, dans le tableau « Détail des intérêts capitalisés. . . » ménagé à l'angle gauche supérieur de la formule n° 37 D. C. Le total de ces intérêts capitalisés est inscrit à la seconde ligne du décompte pour former le montant en capital du virement. Toutefois en ce qui concerne la première année de coexistence des comptes, la situation 165 ne donne pas le montant des intérêts à supprimer, lorsque le compte considéré est le premier ouvert. Dans ce cas, une partie seulement des intérêts capitalisés à la fin de cette première année est à retenir. Leur chiffre s'obtient par l'une des deux méthodes ci après, suivant qu'elle semble plus rapide, eu égard au nombre des opérations inscrites ».

1<sup>re</sup> méthode. — « On calcule les intérêts anticipés de l'avoir net en capital existant au compte à la date à laquelle commence la contravention, comme s'il provenait d'un versement unique effectué à cette date. On y ajoute tous les intérêts anticipés des versements et on retranche tous les intérêts rétrogrades des remboursements effectués ultérieurement et jusqu'au 31 décembre de la même année. Le chiffre qu'on obtient est celui des intérêts à supprimer pour la première année de coexistence des comptes ».

2<sup>e</sup> méthode. — « On calcule tout d'abord le montant des intérêts qui reviennent au déposant en retranchant des intérêts anticipés inscrits au compte à la date à laquelle commence la contravention le montant des intérêts anticipés de l'avoir en capital, comme s'il provenait d'un versement unique effectué à la même date. On fait ensuite la différence entre les intérêts capitalisés à la fin de l'année et les intérêts à bonifier au déposant. Le chiffre obtenu est celui des intérêts à retenir pour la première année ».

Même article, dernier alinéa. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « Il peut arriver que la somme restant au compte soit inférieure au total des intérêts à supprimer. Dans ce cas, aucun reversement n'est exigé du déposant, et la suppression des intérêts existants est effectuée par virement intégral du

reliquat du compte (formule n° 14 *sexies*. — 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, au compte « O.-Intérêts divers » Le livret est joint au dossier ».

Article 1199, 1<sup>er</sup> alinéa. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « La section de la Correspondance générale met opposition, dans le service des comptes courants de la comptabilité, au remboursement des comptes signalés. Elle adresse les formules n° 35 D. C. avec une note invitant l'agent comptable à faire consigner sur la 2<sup>e</sup> partie de ces formules l'avoir net actuel des comptes ou la date à laquelle ils ont été soldés ».

Pour les comptes soldés, la préposée des comptes courants renvoie les deux parties de la formule n° 35 D. C., et il n'est pas donné d'autre suite à l'affaire.

« En ce qui concerne les comptes encore ouverts, la 1<sup>re</sup> partie de la formule n° 35 D. C. est épinglée au compte et la 2<sup>e</sup> partie, dûment remplie, est renvoyée au service d'origine. A la réception de cette formule, la section de la Correspondance générale met également opposition au remboursement des comptes dans le service du Double des comptes courants. Elle réclame ensuite des situations n° 165 aux deux services de comptes courants, et la copie des demandes de livret à la section des Remboursements ».

Même article, 2<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne. — Substituer les mots « Caisse d'épargne ordinaire » aux mots « Caisse d'épargne privée ».

Même article, dernier alinéa. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « La convention existant jusqu'au jour où le déposant a demandé à régulariser sa situation par le remboursement intégral de l'un des comptes à son choix ou par le transfert de l'un à l'autre, la Caisse d'épargne ordinaire est, en outre, priée ultérieurement, lorsque le déposant a manifesté le désir de conserver son livret national, de faire connaître la date à laquelle il a demandé le remboursement intégral du livret qu'elle a émis et, lorsqu'elle a été effectuée, la date de l'opération. Les mêmes indications lui sont fournies, le cas échéant, en ce qui concerne le livret national. »

Article 1200. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « Après réception des renseignements fournis par la Caisse d'épargne ordinaire, la section de la Correspondance générale reconnaît si le déposant est passible ou non de la pénalité.

« Si la suppression des intérêts ne doit pas être appliquée parce que les conditions de remboursement des deux livrets sont différentes, le déposant est informé qu'il peut, sans inconvénient, conserver ses deux titres tant que ces conditions n'auront pas subi de modifications et sous la réserve expresse que la totalité de son avoir ne dépassera pas le maximum légal.

« Si, au contraire, les conditions de remboursement sont identiques, mais que le déposant se trouve dans le cas d'exemption prévu au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1185 (livret pris par un maire ou un instituteur ayant agi en cette qualité), il est mis en demeure, sous peine de suppression des intérêts à partir de la date de la communication qui lui est faite, de régulariser sa situation en demandant le transfert de l'un à l'autre de ses livrets à son choix, ou le remboursement intégral de l'un d'eux.

« Lorsque le déposant se trouve dans les conditions prévues aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes de l'article 1185 susvisé (livret détenu par un tiers ou premier livret ouvert présentant un reliquat minime), il est tout d'abord invité à fournir par écrit ses explications. Si de ces explications il résulte qu'il y a lieu de l'exempter de la pénalité, le déposant est mis en demeure de régulariser sa situation sous peine de suppression des intérêts à partir de la date de cette mise en demeure. Il ne pourrait être autorisé, le cas échéant, à rester titulaire des deux livrets soumis à des conditions de remboursement identiques que si l'un des deux était



détenu par un bienfaiteur inconnu, ayant effectué le premier versement en cette qualité.

« Enfin, si, les conditions de remboursement étant identiques, l'intéressé ne se trouve dans aucun des cas d'exemption de la pénalité prévus à l'article 1185, il est également mis en demeure de régulariser sa situation et il est invité à fournir par écrit ses explications. »

Article 1201, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> lignes. — Remplacer le mot « privée » par le mot « ordinaire »; après le mot « maintenu » ajouter le mot « provisoirement ».

Article 1202. — Supprimer le dernier alinéa commençant par ces mots : « Si l'opération. . . ».

Article 1202 bis, nouveau. — Il arrive fréquemment que les déposants titulaires de doubles livrets demandent le remboursement intégral de leur compte national avant qu'il ait pu être statué sur l'application de la pénalité. Ces demandes sont servies le plus promptement possible et, au plus tard, dans le délai de 15 jours fixé à l'article 3 de la loi du 20 juillet 1895. Le cas échéant, les demandes de remboursement intégral sont transformées, par la section de la Correspondance générale, en demandes de remboursement partiel. L'autorisation n'est ensuite établie que pour le montant du capital disponible, déduction faite des intérêts capitalisés susceptibles d'être retenus, ou de tous les intérêts capitalisés depuis l'ouverture du compte, si la date d'émission du livret de Caisse d'épargne ordinaire n'est pas encore connue.

« Enfin, si les intérêts capitalisés ne s'élèvent pas à 1 franc au minimum, la section de la Correspondance générale réserve 1 franc du capital, afin de ne pas solder prématurément le compte.

« Elle se fait ensuite envoyer l'autorisation de remboursement dûment établie, et elle l'adresse au receveur du bureau payeur avec des instructions en vue de faire renseigner le déposant sur les motifs de la réduction de sa demande de remboursement intégral et de lui en faire souscrire une nouvelle qu'elle se fait adresser avec le livret et qu'elle conserve jusqu'à la fin de l'enquête. A ce moment elle y fait donner suite, s'il y a lieu, avec ou sans suppression d'intérêts. »

Article 1203. — Supprimer le dernier alinéa.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

**Modifications à l'Instruction générale sur le service extérieur  
de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.**

Article 56, 2<sup>e</sup> alinéa : après les mots « dans ce cas, le receveur », ajouter les mots « se fait présenter ce livret et il ».

Article 612, 1<sup>er</sup> alinéa, texte nouveau : « Lorsque la gestion d'un receveur ordinaire sorti de fonctions se clôt par un déficit à supporter par la Caisse nationale d'épargne, le receveur principal du département, sur l'ordre de la Direction centrale, dresse d'office un bordereau n° 1104 au nom du receveur constitué en déficit; il porte le montant du déficit en dépense, à l'article intitulé *Payements faits pour le compte de la Caisse d'épargne*, et il produit, à l'appui de la dépense, une copie de l'ordre de la Direction centrale. »

Appendice n° 5, page 338, 1<sup>re</sup> ligne : biffer les mots « ou acte de notoriété ».

---



Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. GAUTHIER, facteur rural au bureau de Dammartin-les-Cuisseaux (Saône-et-Loire), a trouvé une montre en argent qui a pu être remise à son propriétaire.

M. PAGÈS, facteur-receveur à Poilhes (Hérault), a trouvé un portefeuille contenant une somme de 200 francs, et l'a rendu au propriétaire.

M. BRILLAT, facteur rural à Saint-Wit (Doubs), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie renfermant 30 francs, qui a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu; il a refusé toute récompense.

M. CARRE, facteur tubiste au bureau de Paris n° 66, ayant trouvé dans la salle d'attente un bon de l'Exposition, l'a remis au commissaire de police du quartier.

M. BELLOIS (Gabriel-Marie), facteur à Paris, recette principale, a déposé dans les bureaux du Commissariat de police un mandat-poste de 30 francs trouvé par lui sur la voie publique.

M. GAILLARD, facteur local au bureau de La Clayette (Saône-et-Loire), a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 84 fr. 50, qui a pu être remis à son propriétaire.

M. PAUC, facteur local au bureau de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant 150 francs et l'a rendu à son propriétaire.

M. EGAROT, facteur rural à Baume-les-Dames (Doubs), ayant trouvé sur la tablette du guichet du bureau, un porte-monnaie contenant 182 fr. 50 et une pièce de monnaie ancienne, s'est empressé de le remettre au receveur qui a pu le rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. BONNARD, facteur enfant à Toulon (Var), ayant trouvé dans la cour du bureau un billet de banque de 50 francs, en a effectué le dépôt entre les mains du receveur; ce billet avait été perdu par le facteur chef.

M. ROCHEGUDE (Régis-Eugène), entreposeur des dépêches en gare de Montluçon (Allier), a remis au commissaire de surveillance administrative des chemins de fer un porte-monnaie contenant 52 fr. 55, qu'il avait trouvé sur le quai de la gare.

M. RAMONDOU, facteur de ville à Toulouse, a remis à qui de droit un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. COULLAULT, gardien de bureau à Tonnerre (Yonne), a trouvé sur la voie publique en faisant les levées de boîtes une montre en argent d'une valeur de 50 francs environ, qui a été rendue à son propriétaire.

M. QUEYROI, facteur leveur de boîtes au bureau de Paris n° 34, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie renfermant la somme de 21 fr. 50, qu'il s'est empressé de remettre à sa propriétaire.

M. FALCON, gardien de bureau à Vienne (Isère), a remis au commis principal de service une somme de 30 francs qu'il venait de trouver sur la tablette du guichet et qui a pu être rendue à qui de droit.

M. PERROT, gardien de bureau à Lyon-les-Terreaux (Rhône), a déposé au commissariat de police un porte-monnaie trouvé par lui sur la voie publique, contenant une somme de 14 fr. 95 et divers autres menus objets.

M. BORDEAU, facteur rural à Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant la somme de 15 fr. 50, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. CAFFARD, facteur téléphoniste au bureau de Paris n° 22, a trouvé dans la cabine téléphonique de ce bureau un porte-monnaie renfermant 40 francs qu'il a remis au commis principal du service télégraphique, et qui a pu être rendu à la propriétaire.

M. MOREL, facteur au bureau de Saint-Trivier-de-Courtes (Ain), a trouvé, étant de service à la gare, un porte-monnaie contenant 119 francs, qu'il a déposé entre les mains du chef de gare.

M. LUCR (Victor), facteur rural au bureau de Noyon (Oise), a trouvé, sur la voie publique, une somme de 700 francs en billets de banque et l'a rendue à qui de droit.

M. ROGUET, facteur rural au bureau de Chinon (Indre-et-Loire), ayant trouvé, en cours de tournée une somme de 40 francs, s'est empressé de la remettre à son receveur.

M. BELLOIR, ouvrier d'équipe à Cherbourg (Manche), a trouvé une somme de 10 fr. 10 qui a été rendue à qui de droit.

M. CHARBELET, facteur chef au bureau de Cavillon (Vaucluse), a trouvé, en cours de tournée, un portefeuille renfermant 250 francs, qui a été remis au propriétaire.

M. JACQUES, facteur des télégraphes à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant la somme de 90 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. THEILEUX, facteur-receveur à Maves-Pontijou (Loir-et-Cher), ayant trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 129 fr. 05, a fait les démarches nécessaires pour le rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. CROUZET, facteur de ville à F'oix, a trouvé un porte-monnaie qu'il a remis à son propriétaire, et qui renfermait une somme de 10 francs et une médaille en argent.

M. GAUTHIER, jeune facteur des télégraphes au bureau de Paris n° 88, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie renfermant une somme de 190 francs, qu'il a déposé au commissariat de police.

M. BENOIST, facteur de ville à Rouen, recette principale, s'est empressé de remettre à l'employée de service au bureau de Rouen, rue Verte, un porte-monnaie contenant 25 francs, qui avait été oublié dans la salle d'attente et qui a pu être rendu à son propriétaire.

M<sup>lle</sup> BONHAUME, aide au bureau d'Angerville (Seine-et-Oise), a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille qu'elle s'est empressée de rendre à la personne qui l'avait perdu et qui contenait cinq billets de 100 francs et des timbres-poste.

M. PIROTTI, facteur rural au bureau de Borgo (Corse), s'est empressé de remettre au propriétaire une montre en argent et une chaîne en or doublé, trouvées par lui en cours de tournée.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. TRIBUT, facteur rural au bureau de Champagnole (Jura), a rencontré, en revenant de tournée, une dame dont le visage était ensanglanté, qui avait été attaquée par un malfaiteur. Il lui a porté aide et a informé du fait la gendarmerie qui a pu arrêter le malfaiteur.

M. DUVAL, facteur local au bureau d'Archigny (Vienne), a retiré de l'eau un jeune homme en danger de se noyer.

M. GUITTON, facteur local à la Verrie (Vendée), a, au péril de sa vie, sauvé une enfant de trois ans qui allait être écrasée par les roues d'une voiture.

M. BOUGÉ, facteur local à Cravant (Yonne), a fait preuve de courage et de dévouement pendant un incendie : il est tombé dans le vide d'une hauteur de 4 mètres et s'est

gravement blessé. M. le Préfet du département lui a décerné, à cette occasion, un témoignage officiel de satisfaction et lui a accordé une gratification de 45 francs.

M. LINON, facteur rural au bureau de Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne) a, en cours de tournée, arrêté un malfaiteur.

M. PÉCANTET, gardien de bureau à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), a arrêté un cheval emporté.

M. JUSTICE, facteur rural à Fauverney (Côte-d'Or), a sauvé deux petits enfants qui se trouvaient seuls dans une chambre où un incendie s'était déclaré.

M. CADET dit DEGRAVIER (Léon), jeune facteur auxiliaire des télégraphes à Lens (Pas-de-Calais), a arrêté un cheval emporté.

M. BONNEAU, facteur à Rouillac (Charente), a été gravement blessé en voulant arrêter un cheval emporté.

M. MATHIEU, commis au bureau central des télégraphes à Nice (Alpes-Maritimes), a été grièvement blessé en s'efforçant d'arrêter un cheval emporté.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Nominations et Promotions  
dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République, en date du 31 décembre 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ont été nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

*Au grade de chevalier :*

M. **Causel** (Pierre-Charles), chef du Cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, avocat à la Cour d'appel de Paris, avocat-conseil du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, membre du Conseil d'administration et secrétaire de la Commission consultative des Postes et des Télégraphes, membre du Conseil général de la Haute-Marne. A prêté un concours distingué à l'élaboration de divers projets d'amélioration ou de réforme des services de l'Administration des Postes et des Télégraphes.

M. **Chevallier** (Émilien-Onézime), chef de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, 32 ans de services.

M. **Herbage** (Théodore-Félix-André), Directeur des Postes et des Télégraphes, à Lyon; 41 ans de services.

---

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1898, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, a été promu au grade d'officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

M. **Mathet** (Gabriel-Paul), Directeur de Télégraphie militaire, à Limoges; 39 ans de services. Chevalier de février 1880.

---

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1898, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, a été nommé au grade de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

M. **Dumestre** (Jean-Pierre-Alexandre), chef de section de Télégraphie militaire, à Agen; 29 ans de services; 2 campagnes.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 29 décembre 1898, décernant la médaille d'argent des Postes et des Télégraphes à un gardien de bureau de poste française à l'Étranger.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882;  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille d'argent des Postes et des Télégraphes est décernée à **M. Ali Reiz Linhadaki**, cavass du Consulat de France et gardien du bureau de poste française à Candie, en raison du courage et du dévouement exceptionnels dont il a fait preuve, les 6 et 7 septembre 1898, à l'occasion d'un soulèvement de la population musulmane.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central, 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.  
Paris, le 29 décembre 1898.

PAUL DELOMBRE.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 30 décembre 1898, décernant la médaille d'honneur des Postes et des télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882;  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

Arrête :

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents des postes et des télégraphes ci-après désignés :

**Becker** (Jean), facteur chef des postes à Paris, n° 65, 29 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Castan** (Pierre), facteur rural à Léguevin (Haute-Garonne); 35 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Cattin** (Maxime), facteur local au Bourget-du-Lac (Savoie), 38 ans de services administratifs;

**Cellerier** (Jean), chef surveillant des télégraphes à Bordeaux, 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Chevreau** (François), gardien de bureau à Paris, recette principale, 31 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;



**Delsue** (Giraud), courrier auxiliaire à Tours, 38 ans et demi de services administratifs;

**Deville** (Jean), facteur local à Saint-Bonnet-le-Château (Loire); 37 ans et demi de services administratifs;

**Drouhin** (François), gardien de bureau ambulante à la ligne de Lyon, à Paris, 37 ans et demi de services administratifs;

**Dumas** (Thomas-Paul), chef surveillant des télégraphes à Clermont-Ferrand, 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Fraigneau** (Pierre), facteur local à Castillonès (Lot-et-Garonne), 34 ans de services administratifs; 7 ans de services militaires;

**François**, facteur rural aux Vans (Ardèche), 35 ans et demi de services administratifs;

**Garin** (Nicolas), facteur rural à Faverges (Haute-Savoie), 37 ans et demi de services administratifs;

**Gicquel** (Julien-Ange), facteur chef des télégraphes à Paris, bureau n° 25; 34 ans de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Girault** (Auguste), facteur local à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire), 36 ans et demi de services administratifs;

**Gosset** (Joseph-Alexandre-Isidore), brigadier-facteur à Troyes; 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Guérèche** (Amand-Constant), courrier auxiliaire à Évreux, 37 ans et demi de services administratifs;

**Haury** (Hippolyte-Joseph), entreposeur à Rennes, 32 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Heckmann** (Blacide) facteur des télégraphes à Caen; 28 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Istria** (Jean-Félix), facteur chef des postes à Ajaccio, 35 ans de services administratifs;

**Jacquet** (Alexis-Hyppolite), gardien de bureau ambulante à la ligne du Sud-Ouest, 34 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Lifard** (Pierre-Hyppolite), facteur chef des postes à Lyon, 32 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Mareschal** (Antoine-Marie), facteur rural à Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie), 38 ans de services administratifs;

**Michel** (Alphonse-Victor), courrier convoyeur à Falaise (Calvados), 36 ans de services administratifs;

**Morin** (Joseph), facteur rural à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), 37 ans et demi de services administratifs;

**Rabut** (Gervais), facteur local à Lanslebourg (Savoie), 38 ans de services administratifs;

**Robert** (Pierre), facteur local à Barbaste (Lot-et-Garonne), 38 ans et demi de services administratifs;

**Rodière** (Dominique), facteur rural à Capendu (Aude), 34 ans et demi de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Ronsin** (Alexandre), facteur des télégraphes à Fontainebleau (Seine-et-Marne), 38 ans de services administratifs;

**Rouxel** (Louis-Marie), facteur chef des télégraphes à Paris, bureau n° 98, 28 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;



**Sallerin** (Joseph), facteur chef des télégraphes à Paris, bureau n° 5. 34 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires ;

**Sauvaget** (Augustin), courrier-convoyeur à la Rochelle, 32 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

**Seurin** (Jacques), facteur chef des postes à Bordeaux, 34 ans et demi de services administratifs ;

*Titulaires de la médaille de bronze depuis le 28 décembre 1893.*

ART. 2. — La médaille d'argent des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**Baysse** (Pierre), courrier-convoyeur à Agen, 26 ans de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires ;

**Boutain** (Pierre), facteur des télégraphes à Rochefort (Charente-Inférieure), 25 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires ;

**Clerc** (Maximilien), facteur des télégraphes à Meudon (Seine-et-Oise), 24 ans et demi de services administratifs, 14 ans et demi de services militaires ;

**Coy** (Jean), courrier-convoyeur à Bayonne (Basses-Pyrénées), 26 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires ;

**Poterie** (Auguste-Léon-Marie), courrier-convoyeur à Angers, 27 ans et demi de services administratifs, 7 mois de services militaires ;

**Roy** (Marie-Eugène-Constant), facteur chef des télégraphes à Lyon (bureau central), 25 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires ;

**Suchard** (Auguste), chef surveillant à Constantine, 15 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

*Décorés de la médaille militaire.*

ART. 3. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms soivent :

**Allx** (Pierre-Louis-Ambroise), facteur rural à Saint-James (Manche), 34 ans de services administratifs ;

**Allégre** (Jean-Baptiste-Léon), facteur local à Oraison (Basses-Alpes), 32 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires ;

**Andrieu** (Joseph), facteur local à Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), 28 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires ;

**Anglade** (Michel), facteur rural à Bessières (Haute-Garonne), 37 ans et demi de services administratifs ;

**Barabé** (Louis-Edmond), facteur rural à Gisors (Eure), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Barbeau** (Pierre-Antoine), facteur rural à Chesley (Aube), 32 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Baurès** (Étienne-Mathieu-Joseph), brigadier-facteur à Foix, 20 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires ;

**Bézu** (Jules-Louis-Joseph), facteur rural à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais), 31 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Blais** (Julien), facteur de ville à la Flèche, 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Birault** (Jean), gardien de bureau ambulante à la ligne du Sud-Ouest, à Paris, 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Blondet** (Pierre), surveillant faisant fonctions de facteur chef des télégraphes à Marseille (préfecture), 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

**Bonnome** (Marc-Antoine), facteur rural à Saint-Auban (Alpes-maritimes), 33 ans de services administratifs ;

**Boudon** (Cyprien-Jean-Louis), facteur-receveur à Saumane (Gard), 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Bouley** (Alfrède-Téodore), brigadier-facteur à Evreux, 23 ans de services administratifs, 6 mois de services militaires ;

**Boyer** (Michel), facteur local à Jumeaux (Puy-de-Dôme), 30 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires ;

**Brajot** (Jean), facteur rural à Mareuil-sur-Belle (Dordogne), 33 ans et demi de services administratifs ;

**Brichet** (Pierre-Eugène), facteur local à Noyant (Maine-et-Loire), 31 ans de services administratifs ;

**Brunel** (François), facteur local à Vollore-Ville (Puy-de-Dôme), 33 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

**Buard** (François-Joseph Constantin), facteur des télégraphes à Saint-Lô, 29 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

**Carrère** (Paul-Jean-Marie), facteur rural à la Barthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées), 30 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

**Champdaveine** (Léon-Fernand), facteur-receveur à Thizy (Yonne), 25 ans et demi de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires ;

**Chapeau** (Martin), facteur chef des postes à Limoges, 31 ans et demi de services administratifs ;

**Chappert** (Anne-Simon-Brice), facteur rural au Mas-Cabardès (Aude), 38 ans et demi de services administratifs ;

**Charpiot** (Joseph-Théodore), facteur de ville à Mantes, 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Cocquerelle** (Oscar-Henry), entreposeur à Amiens, 28 ans de services administratifs ;

**Coll** (Côme-Martin-Jean), brigadier-facteur à Guéret, 26 ans de services administratifs, 1 an de services militaires ;

**Contal** (Joseph-Félicien), chef surveillant des télégraphes à Paris, 28 ans de services administratifs, 7 mois de services militaires ;

**Coq** (Baptiste-Léon-Jean), brigadier-facteur à Nîmes, 20 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires ;

**Coussonneaux** (Jean), facteur chef des postes à Alger, 26 ans de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires ;

**Décamps** (Jules), courrier convoyeur à Valenciennes, 24 ans et demi de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires ;

**Démont** (Auguste-Frédéric), facteur-receveur à Élincourt-Sainte-Marguerite (Oise), 28 ans de services administratifs ;

**Descours** (Louis-Augustin), facteur local à Fay-le-Froid (Haute-Loire), 39 ans de services administratifs ;

**Desprès** (Jean-Louis), gardien de bureau ambulante à la ligne du Sud-Ouest, à Paris, 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Dessignolles** (Prudent), facteur rural à Toucy (Yonne), 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

**Dubois** (Jean-Baptiste), facteur rural à Loudes (Haute-Loire), 33 ans de services administratifs ;

**Dufour** (Jean), brigadier facteur à Angoulême, 24 ans de services administratifs ;

**Duiset** (Jean), chef surveillant des télégraphes à Aurillac, 21 ans de services administratifs;

**Duperrier** (Joseph), facteur local à Saint-Maurice-de-Pionsat (Puy-de-Dôme), 31 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Dupouy** (Jacques), facteur rural à Riscle (Gers), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Gaillard** (Florentin), facteur chef des postes à Paris, bureau n° 63, 26 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Gaitet** (Eugène-Ernest), brigadier-facteur à Lyon, 20 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Gauthier** (Antoine), facteur local à Saint-Bonnet-le-Chastel (Puy-de-Dôme), 34 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Gauthier** (Gabriel), facteur-receveur à Mesves-sur-Loire (Nièvre), 28 ans de services administratifs;

**Gazeau** (Maric-Louis-Benjamin), facteur local à Chauvigny (Vienne), 31 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**Gentreau** (Auguste-Baptiste), facteur rural à Talmont (Vendée), 34 ans de services administratifs;

**Gicquel** (François-Marie), chef surveillant des télégraphes à Rennes; 20 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Goutille** (Philibert), facteur chef des télégraphes à Paris, bureau n° 66, 31 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Hérodote** (Paul), courrier convoyeur à Oran (Oran), 27 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Hutin** (François), courrier auxiliaire à Dreux (Eure-et-Loir), 21 ans de services administratifs, 26 ans et demi de services militaires;

**Lamouroux** (Pierre), gardien de bureau ambulante à la ligne du Sud-Ouest, à Périgueux (Dordogne), 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Laporte** (Pierre), courrier-convoyeur à Périgueux (Dordogne), 26 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Laurent** (François), facteur rural à Conliège (Jura), 32 ans de services administratifs;

**Le Gall** (François-Victor-Marie), facteur rural à Pont-Croix (Finistère); 36 ans de services administratifs, 8 ans et demi de services militaires;

**Lenoir** (Charles), facteur des télégraphes à Paris, 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Lescendre** (Luc-François-Honoré), facteur rural à Gestel (Morbihan), 32 ans de services administratifs;

**Lhermite** (Florentin), gardien de bureau à la direction de la caisse nationale d'épargne, 26 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Litolf** (Ferdinand), facteur des télégraphes à Paris, 27 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Lombard** (Léon-Pierre), surveillant garde-magasin des télégraphes à Alger, 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Lurie** (Jean), facteur local à Audenge (Gironde), 33 ans et demi de services administratifs;



**Maffre** (Baptiste), facteur local à Labastide-Rouairoux (Tarn), 33 ans de services administratifs;

**Mairey** (Joseph-Auguste), courrier convoyeur à Vesoul, 25 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Marchand** (Jules-Hubert), facteur chef des télégraphes à Nancy, 27 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Mauger** (Charles-Laurent-Aimé), brigadier-facteur à Lille, 23 ans et demi de services administratifs;

**Mourier** (Louis), facteur de ville à Valence, 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Mussaud** (Pierre-Paul-Casimir), gardien de bureau à Paris, recette principale, 28 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires.

**Nolibos** (Bernard-Jazon), surveillant des télégraphes à Arras (Pas-de-Calais), 29 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Pascal** (Pierre), surveillant chef d'équipe des télégraphes à Alger, 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Peyssonneau** (Jean), courrier auxiliaire à Aïn-Témouchent (Oran), 24 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Pointeau** (Florentin), courrier auxiliaire à Malcherbes (Loiret), 30 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Ponsard** (Jacques), courrier auxiliaire à Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire), 32 ans et demi de services administratifs;

**Pradel** (Jean), facteur de ville à Toulouse, 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Raynaud** (Ferdinand-Isidore), brigadier-facteur à Albi, 21 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**Renaud** (Jean), courrier convoyeur à Paris, 32 ans de services administratifs;

**Ronsin** (Yves-Marie), facteur rural à Pontivy (Morbihan), 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Rougeron** (François), facteur local à Evaux (Creuse), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Schies** (Théodule-Jules), gardien de bureau à Marseille, recette principale, 26 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Selzer** (François-Xavier), facteur-chef des télégraphes à Paris, bureau n° 11, 31 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Séric** (Louis-Jean-Honoré-Joseph), chef surveillant des télégraphes à Paris, 24 ans de services administratifs, 1 an de services militaires;

**Steghens** (Louis), facteur local à Tannay (Nièvre), 33 ans et demi de services administratifs;

**Terrenx** (Arthur-Ludovic), brigadier-facteur à Chartres, 19 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Testu** (William-Hyacinthe), mécanicien des télégraphes au service de la vérification du matériel, du dépôt central et des ateliers à Paris, 24 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Thomé** (François), facteur local à Bonneville (Haute-Savoie), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Tribert** (Jean), facteur local à Champagne-Saint-Hilaire (Vienne), 32 ans de services administratifs;



**Turquais** (Pierre), brigadier-facteur à Angers, 18 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Valeix** (Jacques), courrier convoyeur à Clermont-Ferrand, 29 ans de services administratifs;

**Voinier** (Joseph-Augustin), facteur des télégraphes à Paris, bureau n° 50, 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

ART. 4. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des postes et des télégraphes (Service central, 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.  
Paris, le 30 décembre 1898.

PAUL DELOMBRE.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Couzy .....	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Montpellier, hors cadre.	fr. 5,000	Inspect.-ingé- nieur.	Nice .....	fr. 5,000
Laurent.....	Inspecteur..	Soudan.....	4,000	Inspecteur..	Beauvais.....	4,000
Oudot.....	Rédacteur, te- neur.	Alger, caisse d'é- pargne.	3,100	Rédact <sup>r</sup> , cais- sier.	Limoges, caisse d'é- pargne.	3,100
Sevin.....	Rédact <sup>r</sup> , cais- sier.	Limoges, caisse d'é- pargne.	2,800	Rédacteur, te- neur.	Alger, caisse d'é- pargne.	2,800
Pascand.....	Commis.....	Ligne de l'Est, di- rection.	3,000	Rédacteur...	Ligne du Nord...	3,100
Guillouzie...	Inspecteur..	La Roche-sur-Yon..	4,500	Inspecteur..	Nantes.....	4,500
du Bouëtiez de Kérorguen.	<i>Idem</i> .....	Nantes.....	5,500	<i>Idem</i> .....	Lorient.....	5,500
Alexis.....	Commis.....	Ligne de la Médi- terranée, direct.	2,100	Rédacteur..	Digne.....	2,200
Raysse.....	<i>Idem</i> .....	Toulouse.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	2,800
Debusigne....	<i>Idem</i> .....	Vannes, direction..	2,700	<i>Idem</i> .....	Vannes.....	2,800
Granier.....	Commis prin- cipal.	Paris R. P. (hors cadres).	3,600	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine	3 600
Kermabon....	<i>Idem</i> .....	Poste central des té- légraphes.	4,000	Sous-chef de section.	Poste central des té- légraphes.	4,500
Lesaffre.....	Commis.....	Vérificat. et récept. du matériel.	2,700	Rédacteur...	Vérificat. et récept. du matériel.	2,800
Adam.....	Gardien de bureau.	Direction de la Seine	1,100	Expéditionn.	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	1,500
Briant.....	Commis.....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	2,700	Rédacteur...	<i>Idem</i> .....	2,800
Godard.....	.....	Bois-Colombes.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	<i>Idem</i> .....	1,500
Faure.....	Ex - commis auxiliaire.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	1,500
Hutinet.....	Expédition <sup>re</sup> .	Vesoul.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Chaumont.....	1,500
Basin.....	Ex-adjutant.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Bourges.....	1,500
M <sup>me</sup> Oudot.....	Employée...	Alger, caisse d'é- pargne.	1,300	Employée...	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,300
M <sup>lle</sup> Martin.....	<i>Idem</i> .....	Draguignan R. P.	1,200	<i>Idem</i> .....	Draguignan, caisse d'épargne.	1,200
M <sup>me</sup> Mercier.....	<i>Idem</i> .....	Limoux.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,200
M <sup>lle</sup> Mouchy.....	<i>Idem</i> .....	La Rochelle R. P...	1,000	<i>Idem</i> .....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,000
Fort.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, téléphone	1,000	<i>Idem</i> .....	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>me</sup> Sevin.....	<i>Idem</i> .....	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,200	<i>Idem</i> .....	Alger, caisse d'é- pargne.	1,200
MM. Ravoux (J.-J.- B.-E.).	.....	Oran.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Oran.....	1,500
Selsis.....	Facteur-rece- veur.	Ain-Arnat.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Constantine.....	1,500
Parisel.....	Receveur....	Paris 7 (désigné pré- cédemment pour le bur. 70, place Possos).	4,500	Receveur....	Est maintenu à Pa- ris, bureau 7.	4,500
Serres.....	<i>Idem</i> .....	Paris 103 (désigné précédemm <sup>t</sup> pour le bureau 7).	4,500	<i>Idem</i> .....	Paris 70.....	4,500
Sauquet.....	Com. princ..	Niort.....	4,000	Recev. princ.	Niort.....	4,000
M <sup>me</sup> Fragny.....	Dame em- ployée.	En disponibilité...	"	Receveuse...	La Chapelle-Saint- André.	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Pagès.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Receveuse... ..	Giroussens.....	1,000
Laurent.....	Dame empl.	Paris 51.....	1,200	Idem.....	Hampigny.....	1,200
MM. Béghin.....	Fact <sup>r</sup> -recev <sup>r</sup>	Bousbecque.....	1,000	Receveur.....	Bousbecque.....	1,000
Gharre.....	Idem.....	Villers-Farlay... ..	1,400	Idem.....	Vers-en-Montagne..	1,400
M <sup>lle</sup> Barboux.....	Idem.....	Menotey.....	1,400	Idem.....	Villers-Farlay.....	1,400
Morel.....	Idem.....	Vers-en-Montagne..	1,200	Idem.....	Menotey.....	1,200
Anjubert.....	Idem.....	Cergy.....	1,000	Idem.....	Ris-Orangis.....	1,000
M <sup>me</sup> Leblond.....	Dame em- ployée.	Administr. centrale, divis. de la comp- tabilité, 3 <sup>e</sup> bur.	1,300	Idem.....	Cergy.....	1,200
M <sup>lle</sup> Henry.....	Receveuse...	Ris-Orangis.....	1,400	Dame em- ployée.	Administ. centrale, divis. de la comp- tabilité, 3 <sup>e</sup> bur.	1,500
MM. Ponty.....	Receveur....	Saint-Claude.....	4,000	Receveur....	Autun.....	4,000
Armand.....	Idem.....	Villefranche - sur- Saône.	4,000	Idem.....	Saint-Claude.....	4,000
M <sup>lle</sup> Jéchoux.....	Receveuse... ..	Cany-Barville.....	2,000	Receveuse... ..	Fougerolles.....	2,000
MM. Plantin.....	Receveur....	Larche.....	1,200	Receveur....	Rémuzat.....	1,200
Prévot.....	Idem.....	Montigny.....	1,000	Idem.....	Rollot.....	1,000
M <sup>lle</sup> Popier.....	Dame empl.	Thizy.....	1,200	Receveuse... ..	Pont-Trambouze..	1,200
Saby.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Étienne, central.	1,300	Idem.....	Cottance.....	1,200
MM. Miéct.....	Receveur....	Saint-Amand-Mont- Rond.	4,000	Receveur....	Tours, gare.....	4,500
Lazarus.....	Idem.....	Agde.....	3,000	Idem.....	Nîmes-Gambetta... ..	3,500
Breton.....	Idem.....	Clefmont.....	1,400	Idem.....	Saint-Maurice-sur- Moselle.	1,400
M <sup>lle</sup> Blaise.....	Dame empl.	Longwy-Bas.....	1,200	Receveuse... ..	Moyen.....	1,200
M <sup>me</sup> Brochard.....	Receveuse... ..	Les Baux-de-Breteuil	1,200	Idem.....	Saint-Aubin-d'Es- crosville.	1,200
Lambert.....	Idem.....	Verfeil.....	1,400	Idem.....	Pleisance-du-Touch.	1,400
M <sup>lle</sup> Laforgue.....	Idem.....	Sauveterre.....	1,200	Idem.....	Verfeil.....	1,200
Gaston.....	Idem.....	Puycasquier.....	1,200	Idem.....	Sauveterre.....	1,200
Gozola.....	Idem.....	La Mothe-Achard..	1,400	Idem.....	L'Herbergement... ..	1,400
Redor.....	Idem.....	L'Herbergement... ..	1,200	Idem.....	La Mothe-Achard..	1,200
MM. Convard.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Les Baux-de-Breteuil	1,000
Leca.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Puycasquier.....	1,000
Bloch.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Allouville - Belle- fosse.	1,000
Rondepierre.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Tourriers.....	1,000
Pommier.....	Commis.....	Niort.....	1,500	Idem.....	Mauzé.....	1,400
M <sup>lle</sup> Morisset.....	Receveuse... ..	Mougon.....	1,400	Receveuse... ..	Beauvoir-sur-Niort.	1,400
MM. Monnoye.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Mougon.....	1,000
Boulart.....	Receveur....	Mourmelon-le-Grand	4,000	Idem.....	Saint-Amand-Mont- Rond.	4,000
Le Thiec.....	Surnumér <sup>re</sup>	Lorient.....	"	Commis.....	Même bureau.....	1,500
Bertière.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Corneur.....	Idem.....	Paris 54.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sigonze.....	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouisset.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pérès.....	Idem.....	Cognac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leroy.....	Idem.....	Tourcoing.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
François.....	Idem.....	Paris 53.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Decombe.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cassan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Deville-Cavel- lin.	Idem.....	Lure.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Donnart.....	Idem.....	Quimper.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Foucard.....	Idem.....	Lisieux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Escudé.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marty.....	Idem.....	Béziers, principal.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Berte.....	Idem.....	Besançon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Bonnet. ....	Surnumér <sup>re</sup> .	Vesoul.....	"	Commis.....	Même bureau.....	1,500
Boyron. ....	Idem.....	Senlis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Régnier. ....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jullien. ....	Idem.....	Paris 77.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Amice. ....	Idem.....	Le Havre, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arbez. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Balandier. ....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barrot. ....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Béral. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boyer. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Canteneur. ....	Idem.....	Nancy R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lescuyer. ....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marnier. ....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marquié. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin (E.-A.-P)	Idem.....	Paris 50.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin (L.-M.)	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Micoulot (Ch.- E.).	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Millot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Niel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Raveau.....	Idem.....	Blois R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ricard.....	Idem.....	Paris 47.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roustan.....	Idem.....	Nice R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Salamand.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sanssois.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Santamaria.....	Idem.....	Ajaccio.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Siéler.....	Idem.....	Lunéville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tastayro.....	Idem.....	Paris 24.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Teisseire.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Toupet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Trollet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Valitrand.....	Idem.....	Paris 10.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Viguié.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ville.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Wanscoor.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Verdy.....	Idem.....	Fontainebleau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de Labernardie	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dostas.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brun.....	Idem.....	Saint-Claude.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duffau.....	Idem.....	Paris 66.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tichadon.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prat.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cazes.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chardigny.....	Idem.....	Mâcon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Collot (J.-M.-T)	Idem.....	Épinal, rue Thiers..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Collot (L.-V.)	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dalboussière.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Deckert.....	Idem.....	Épinal R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delafosse.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delpy.....	Idem.....	Brive.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Demoulo.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Denis.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Desmaris.....	Idem.....	Lons-le-Saunier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Drifaud.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupont.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Emond.....	Idem.....	Épernay.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fafin.....	Idem.....	Le Havre, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Faure.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fromenteil.....	Idem.....	Thouars.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gellé.....	Idem.....	Calais, principal..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Geoffroy.....	Idem.....	Monaco.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Girod.....	Idem.....	Dôle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE,		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Glin .....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Rouboix .....	"	Commis .....	Même bureau .....	1,500
Grimard .....	Idem .....	Tours, gare .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Guelfucci .....	Idem .....	Corte .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Heitz .....	Idem .....	Dunkerque .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Isnard .....	Idem .....	Monte-Carlo .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Janny .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Labbe .....	Idem .....	Caen R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lacroix - à - Grand-Pierre	Idem .....	Lyon R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Laumonier .....	Idem .....	Paris 69 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Leuoir .....	Idem .....	Paris 42 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lepetit .....	Idem .....	Le Havre, central.	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bomby .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Léger .....	Idem .....	Paris 98 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Nouvelle .....	Idem .....	Lille, gare .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Blangy .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Jaminet .....	Idem .....	Châlons-sur-Marne.	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Noguès .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bonnefoy .....	Idem .....	Paris 21 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bontemps .....	Idem .....	Beauvais .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Camicas .....	Idem .....	Paris 15 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Escande .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Demongeot .....	Idem .....	Chaumont .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lecourtier .....	Idem .....	Nancy, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Maillet .....	Idem .....	Tararo .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Rivière .....	Idem .....	Roanne .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Troille .....	Idem .....	Limoges R. P. ....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Brocquet .....	Idem .....	Lille .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Aiqui .....	Idem .....	A la disposition du gouverneur gé- néral de l'Algérie.	"	Idem .....	A la disposition du gouverneur gé- néral de l'Algérie.	1,500
Cambassodès .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Catier .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Champ .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bonkeris .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Dufour .....	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"	Idem .....	Même service .....	1,500
Rusterucci .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Benodetti .....	Idem .....	Ligne de Lyon .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bois .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Colson .....	Idem .....	Ligne du Nord .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Devals .....	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Grange .....	Idem .....	Ligne de la Médit.	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Guillabert .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Guitard .....	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Launes .....	Idem .....	Ligne de l'Ouest .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lautard .....	Idem .....	Ligne de la Médit.	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Mille .....	Idem .....	Ligne de Lyon .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Patriarche .....	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Puig .....	Idem .....	Ligne du Nord .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Sénac .....	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Faivre .....	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bouuin .....	Idem .....	Ligne de Lyon .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Mulot .....	Idem .....	Ligne du Nord .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Chaley .....	Idem .....	Ligne de l'Ouest .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Laporte .....	Idem .....	Ligne de Lyon .....	"	Idem .....	Idem .....	1,000
Eyriès .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Casabianca .....	Idem .....	Ligne du Nord .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Mourey .....	Idem .....	Ligne du Nord-Ouest	"	Idem .....	Idem .....	1,500
M <sup>me</sup> Vélocitor .....	Employée .....	Paris K. ....	1,200	Employée .....	Paris B. ....	1,200
M <sup>lles</sup> St-Izé .....	Idem .....	Paris I. ....	1,000	Idem .....	Idem .....	1,000
Comty .....	Empl. auxi- liaire.	Paris K. ....	R <sup>on</sup> , 1,100	Empl. auxi- liaire.	Paris I. ....	R <sup>on</sup> , 1,100
M <sup>me</sup> Maertens .....	Employée .....	En disponibilité .....	"	Employée .....	Paris K. ....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Henrisey . . .	Employée . . .	Paris G. . . . .	1,000	Employée . . .	Paris G. . . . .	1,000
Avril . . . . .	Idem . . . . .	Paris K. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Gravier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Philippe . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300
Eyckermans . . .	Empl. auxil.	Reims, téléphone .	R <sup>on</sup> , 1,300	Empl. auxil.	Paris K. . . . .	R <sup>on</sup> , 1,300
M <sup>me</sup> Claudel . . . .	Postulante . . .	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Employée . . .	Reims, téléphone .	1,000
M <sup>lles</sup> Gay . . . . .	Employée . . .	Le Blanc . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Commentry . . . . .	1,000
Gondra . . . . .	Postulante . . .	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem . . . . .	Le Blanc . . . . .	1,000
Péligon . . . . .	Idem . . . . .	Concours du 7 sep- tembre 1893.	"	Idem . . . . .	Mâcon R. P. . . . .	1,000
Rousseau . . . . .	Employée . . .	Morcenx . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Parthenay . . . . .	1,000
Larrouy . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Martin-de-Ré.	1,000	Idem . . . . .	Morcenx . . . . .	1,000
Fousseret . . . . .	Postulante . . .	Examen spécial ( ar- ticle 17 ).	"	Idem . . . . .	Besançon-Chaprais .	1,000
Le Nagard . . . . .	Employée . . .	Pont-Audemer . . .	1,000	Idem . . . . .	Concarneau . . . . .	1,000
Doyet . . . . .	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Montfort-sur-Meu . .	1,000
Paccot . . . . .	Idem . . . . .	Dreux, téléphone . .	1,200	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> veuve Maillard .	Idem . . . . .	Roubaix-Sainte-Éli- sabeth.	1,200	Idem . . . . .	Saint-Nazaire . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Chapeau . . . .	Postulante . . .	Concours du 17 dé- cembre 1896.	"	Idem . . . . .	Argenteuil . . . . .	1,000
Désiry . . . . .	Employée . . .	Paris 64 . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris 102 . . . . .	1,100
Borgez . . . . .	Idem . . . . .	Oloron-Sainte-Marie	1,200	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	1,200
Taix . . . . .	Idem . . . . .	Paris K. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris I . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Leducq .	Stagiaire . . . .	Idem . . . . .	"	Empl. auxil.	Paris K. . . . .	R <sup>on</sup> , 1,000
veuve Bavart . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Buret . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Employée . . .	Idem . . . . .	1,000
Pringuet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Martin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Guillemain . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Huguenin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Chapot . . . . .	Employée . . .	Paris 38 . . . . .	"	Idem . . . . .	Décédée le 12 déc. 1898.	"
Pauthé . . . . .	Idem . . . . .	Brassac . . . . .	"	Idem . . . . .	Décédée le 5 janv. 1899.	"
M <sup>lles</sup> Chalopin . . . .	Idem . . . . .	Montpellier, central	1,300	Idem . . . . .	Montpellier, télé- phone.	1,300
Fabre . . . . .	Empl. auxil.	Montpellier, téléph.	R <sup>on</sup> , 1,000	Empl. auxil.	Montpellier, central	R <sup>on</sup> , 1,000
Yvelain . . . . .	Employée . . .	Tours-Lariche . . . .	1,000	Employée . . .	Tours, téléphone . .	1,000
M <sup>me</sup> veuve Gabrol . .	Receveuse . . .	Castries . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Tours-Lariche . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> Lavigne . . . . .	Employée . . .	Mâcon R. P. . . . .	1,100	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . .	1,100
Mouly . . . . .	Idem . . . . .	Montceau-les-Mines.	1,000	Idem . . . . .	Mâcon R. P. . . . .	1,000
Le Ny . . . . .	Postulante . . .	Examen, art. 17 . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, rue Verte . .	1,000
M <sup>me</sup> Cazenève . . . .	Employée . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Calais . . . . .	1,000
Goasdoné . . . . .	Empl. auxil.	Le Havre, téléph . .	R <sup>on</sup> , 1,300	Idem . . . . .	Le Havre, téléph . .	1,300
M <sup>lle</sup> Maisonnave . . .	Employée . . .	Paris, central . . . .	1,000	Idem . . . . .	Sainte-Foy-la-Grande	1,000
M <sup>me</sup> Klenowski . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris central . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Laluc . . . . .	Idem . . . . .	Paris K. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Roubaix, téléphone	1,000
Adam . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris K. . . . .	1,000
M <sup>me</sup> André . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille, préfet . .	1,000
M <sup>lles</sup> Béranger . . . .	Idem . . . . .	Trévoux . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Nyons . . . . .	1,000
Béthoux . . . . .	Postulante . . .	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem . . . . .	Trévoux . . . . .	1,000
Savoy . . . . .	Employée . . .	Paris K. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris C. . . . .	1,000



1899.

N° 2.

# ANNEXE

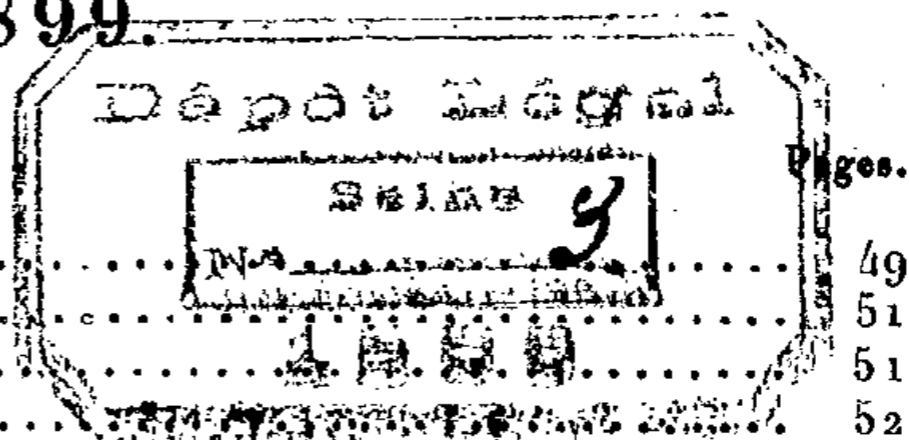
## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

FÉVRIER 1899.

SOMMAIRE.

CRÉATIONS de bureaux de poste .....	49
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques .....	51
OUVERTURE de réseaux et de circuits téléphoniques .....	51
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques .....	52
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique. (Bulletin rectificatif n° 10.) .....	56
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques, par département. (N° 500-43) .....	59
ADDITION au TARIF des Postes (édition de 1899) .....	61
ITINÉRAIRES des services maritimes postaux du Brésil et de la Plata .....	63
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer .....	73
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de novembre des années 1898 et 1897. — France .....	75
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de novembre des années 1898 et 1897. — Algérie .....	76
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de janvier 1899 .....	77
FAITS divers .....	77
ARRÊTÉ ministériel, du 27 janvier 1899, décernant la médaille d'argent des Postes et des Télégraphes à un sous-agent .....	79
ADDITIONS et rectifications au vingtième tableau d'avancement de classe .....	80
NOMINATIONS et mutations .....	81



**DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.**  
**ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.**

*Créations de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Seine-et-Oise .....	Le Port-Marly (1) .....	12 avril 1898.
Gard .....	Gavillargues .....	Idem.
Ariège .....	Brassac .....	Idem.

(1) Conversion en recette simple des postes de la recette auxiliaire rurale existant dans cette localité.



*Créations d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Manche .....	Gonneville .....	12 avril 1898.
Pyrénées-Orientales.....	Villeneuve-de-la-Rivière.....	<i>Idem.</i>
Tarn.....	Ferréras.....	<i>Idem.</i>
Pyrénées-Orientales.....	Ortaffa .....	<i>Idem.</i>
Côtes-du-Nord .....	Yvignac .....	<i>Idem.</i>
Haute-Marne.....	Viéville.....	28 septembre 1898.
Dordogne.....	Saint-Aubin-de-Lanquais (1).....	24 septembre 1898.
Cantal .....	Saint-Santin-Cantalès (2).....	27 décembre 1898.
Lot.....	Sérignac.....	12 avril 1898.
Morbihan.....	Naizin.....	18 juin 1898.
Vendée.....	Commoquiers (2).....	27 décembre 1898.
Aude .....	Bollogarde (2).....	26 décembre 1898.
Loire-Inférieure.....	La Chapelle-des-Marais.....	11 octobre 1898.

(1) Établissement de facteur-receveur municipal.  
 (2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Vaucluse.....	Entrechaux .....	Malaucène .....	21 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Richerenches.....	Valréas.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Villars.....	Saint-Saturnin-les-Alpes.....	<i>Idem.</i>
Eure-et-Loir .....	Saint-Prest .....	Chartres.....	16 janvier 1899.
Lozère .....	Banassac .....	La Canourgue .....	<i>Idem.</i>
Mayenne.....	Bourgon.....	Landivy.....	21 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Pontmain.....	Pierre-la-Cours .....	<i>Idem.</i>
Haute-Loire.....	Saint-Germain-la-Prade.....	Brives-Charensac.....	1 <sup>er</sup> février 1899.
Lot-et-Garonne.....	Caudecosse .....	Saint-Romain .....	<i>Idem.</i>
Côtes-du-Nord .....	Pédernec .....	Bégard.....	16 janvier 1899.
Dordogne.....	Montbazillac.....	Bergerac.....	25 janvier 1899.
Finistère .....	Plounéour-Menez.....	Pleyber-Christ.....	1 <sup>er</sup> février 1899.
Lozère .....	Rozier.....	Peyreleau (Aveyron).....	<i>Idem.</i>
Hautes-Pyrénées.....	Arrens.....	Aucun .....	<i>Idem.</i>
Charente-Inférieure..	Saint-Dizant-du-Gua.....	Saint-Fort-sur-Gironde.....	<i>Idem.</i>
Corrèze.....	Dézejoul (sect. d'Auriac).....	Saint-Privat.....	1 <sup>er</sup> mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Clément.....	Soilhac.....	1 <sup>er</sup> février 1899.
Pyrénées-Orientales..	Ria .....	Prades.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Sahorre.....	Villefranche-de-Conflent.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Nefliach.....	Millas .....	<i>Idem.</i>
Haute-Saône.....	Meurcourt.....	Conflans-sur-Lauterne.....	<i>Idem.</i>
Manche.....	Pirou.....	Créances.....	<i>Idem.</i>
Lot-et-Garonne.....	Loubès-Bernac .....	Duras.....	16 février 1899.
Aveyron.....	Le Truel.....	Saint-Rome-de-Tarn .....	11 février 1899.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du

24 janvier 1899, le bureau d'Asnières, rue des Bourguignons, prendra à l'avenir la dénomination d'« Asnières-Avenue Faidherbe ».

Le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes a autorisé, le 7 février 1898, la création d'une recette simple des postes et des télégraphes de 2<sup>e</sup> classe à Nice, quartier de Cimiez.

Ce bureau, qui prendra la dénomination de « Nice-Cimiez », a été mis en activité le 1<sup>er</sup> février 1899.

**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.**

*Créations de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ain.....	Vonnas.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	20 janvier 1899.

N. B. — Par arrêté du 7 février 1899, l'étendue du réseau téléphonique de Juvisy (Seine-et-Oise) est ramenée à un périmètre de 1,500 mètres de rayon, à compter du poste central téléphonique.

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ardennes .....	Monthermé.....	27 février 1899.....
Cher.....	Marseilles-les-Aubigny.....	25 janvier 1899.....
<i>Idem</i> .....	Vierzon.....	1 <sup>er</sup> février 1899.....
Eure-et-Loir.....	Bonneval.....	14 janvier 1899.....
<i>Idem</i> .....	Châteaudun.....	14 janvier 1899.....
<i>Idem</i> .....	Nogent-le-Rotrou.....	1 <sup>er</sup> février 1899.....
Gironde.....	Langon.....	9 janvier 1899.....
<i>Idem</i> .....	Bazas.....	10 janvier 1899.....
Nord.....	Condé-sur-l'Escaut.....	1 <sup>er</sup> février 1899.....
Oise.....	Bornel.....	16 janvier 1899.....
Seine-et-Oise.....	Limours.....	16 janvier 1899.....
Vosges.....	Charmes.....	13 février 1899.....
<i>Idem</i> .....	Thaon.....	13 février 1899.....

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Pontarlier=Couvet.....	11 525 <sup>(1)</sup>	Cu. 3 <sup>m/m</sup> .	.....	10 février 1899.
Bornel=Persan-Beaumont.....	9 832	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	16 janvier 1899.
Marseille-les-Aubigny = Four- chambault (2).....	10 822	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	25 janvier 1899.
Paris=Creil 2° (3).....	53 706	Cu. 3 <sup>m/m</sup> .	.....	<i>Idem</i>
Condé-sur-l'Escaut=Fresnes-sur- l'Escaut (4).....	2 150	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	1 <sup>er</sup> février 1899.
Fourmies=Anor 2°.....	5 160	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	25 janvier 1899.
Fourmies=Sains 3°.....	11 170	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	<i>Idem</i> .
Vierzon=Bourges (5).....	32 740	Cu. 3 <sup>m/m</sup> .	.....	1 <sup>er</sup> février 1899.
Monthermé-Charleville (6).....	20 400	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	27 février 1899.
Charmes=Portieux (7).....	6 543	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	13 février 1899.
Nomexy=Thaon=Épinal (8).....	8 485	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	<i>Idem</i> .....
	10 288	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	
Châteaudun = Bonneval = Char- tres (8).....	14 204 44 713	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	14 janvier 1899.
Provins=Nangis (9).....	22 050	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	30 janvier 1899.
Bièvres = Versailles.....	8 692	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	25 janvier 1899.
Monthyon=Meaux (10).....	7 847	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	10 février 1899.
Carcans-Hourtin (10).....	12 882	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	9 février 1899.
Nogent-le-Rotrou=Chartres....	62 839	Cu. 2 <sup>m/m</sup> <sub>1/2</sub> .	.....	1 <sup>er</sup> février 1899.

- (1) Longueur de la section française.  
 (2) Des relais polarisés ont été placés sur le circuit « Marseille-les-Aubigny=Fourchambault=Nevers ».  
 (3) Les relais placés sur le circuit « Compiègne=Orrouy=Paris » ont été supprimés.  
 Des relais ont été placés sur le circuit « Compiègne=Creil=Paris ».  
 Des relais ont été placés sur le circuit « Crépy-en-Valois=Orrouy=Compiègne ».  
 (4) Des relais polarisés ont été placés sur le circuit « Condé-sur-l'Escaut=Fresnes-sur-l'Escaut=Valen-  
 ciennes ».  
 (5) Le circuit « Orléans=Châteauroux » a été introduit dans le bureau de Vierzon pour y être utilisé.  
 Le circuit « Orléans=Vierzon=Châteauroux » ainsi constitué a été pourvu de relais polarisés.  
 L'appropriation de ce circuit a été supprimée.  
 (6) Circuit constitué par le prolongement jusqu'à Charleville du circuit « Monthermé=Braux ».  
 (7) Les relais placés sur le circuit « Portieux=Nomexy=Épinal » ont été supprimés.  
 Circuit Charmes=Portieux=Épinal pourvu de relais polarisés.  
 (8) Circuit pourvu de relais polarisés.  
 (9) Des relais polarisés ont été placés sur le circuit « Provins=Nangis=Molay ».  
 (10) Circuit utilisé alternativement au télégraphe et au téléphone.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
 1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques.**  
 (Nouvelle édition.)

**Additions.**

Ambillou M. RG.....	Indre-et-Loire.	Boigneville M ☒. RG....	Seine-et-Oise.
Bellegarde-Aude M.....	Aude.	Bordj-Medjana M.....	Constantine.
Bienassis IP. (Château de).	Côtes-du-Nord.	Bully-les-Mines IP.....	Pas-de-Calais.
	Relié à Pleneuf pour la correspondance de M. de Kerjégu, de ses hôtes et de son personnel.		Relié à Béthune pour la correspondance de la Compagnie des mines de Béthune.
Blandan M.....	Constantine.	Bouexière (La) M ☒....	Ille-et-Vilaine.

Cabestany M. RG..... Pyr<sup>nées</sup>-Orient<sup>ales</sup>  
 Cabrières M. RG..... Hérault.  
 Chambon-Loiret M ☒ RG. Loiret.  
 Chapois MT..... Jura.  
 Epourdon Abon<sup>t</sup> (Ferme Aisne.  
 d')  
 Relié à La Fère pour la correspondance de M. Landrin (Alfred).  
 Fagnières Abon<sup>t</sup>..... Marne.  
 Relié à Châlons-sur-Marne pour la correspondance de M. Perrier (Gabriel).  
 Haubette (La) C<sup>no</sup> de Tinquieux. Marne.  
 Relié à Reims pour la correspondance de la Société anonyme du bouchage par le bois.  
 Bouexière (La) M ☒... Ile-et-Vilaine.  
 Haubette (La) Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Tinquieux. Marne.  
 Relié à Reims pour la correspondance de la Société anonyme du bouchage par le bois.  
 Marseilles - les - Aubigny Cher.  
 M ☒.....  
 Mendez M..... Oran.  
 Montesson M ☒..... Seinc-et-Oise.  
 Monthyon MT..... Seine-et-Marne.  
 Nice-Cimiez C ☒ Hotel Riviera Palace. Alpes-Maritim<sup>es</sup>

Indicatif 7.

Nœux-les-Mines IP..... Pas-de-Calais.  
 Relié à Béthune pour la correspondance de la Société des mines.  
 Noyelle-Godault M ☒ RG. Pas-de-Calais.  
 Pompey M. ☒ RG..... Meurt<sup>he</sup>-et-Mos<sup>elle</sup>  
 Romont Abon<sup>t</sup>..... Marne.  
 Relié à Mailly pour la correspondance de M. Chandon de Briailles.  
 Saint-Firmin-Oise Abon<sup>t</sup>. Oise.  
 Relié à Chantilly pour la correspondance du duc de Chartres.  
 Saint - Michel - les - Portes Isère.  
 Gare { S<sup>t</sup>-Michel, 1 kil.;  
 Les Portes, 3 kil.  
 Saint - Nazaire - Pyrénées - Pyr<sup>nées</sup>-Orient<sup>ales</sup>.  
 Orientales M.  
 Saint - Saturnin-Cantal M. Cantal.  
 RG.  
 Serrières-Savoie M ☒ RG. Savoie.  
 Tronville-Meurthe-et-Moselle MT. Meurt<sup>he</sup>-et-Mos<sup>elle</sup>  
 Vairé-Vendée M. RG.... Vendée.  
 Villers-Allerand Abon<sup>t</sup>... Marne.  
 Relié à Rilly-la-Montagne pour la correspondance de M. Jannelle (Émile).

**Modifications.**

- Page 10. *A l'article* : Aiguemortes L. ☒ Gard, lire : Aiguemortes L. ☒ Gard.  
 — 10. — Aiguemortes V. Gard, lire : Aiguemortes V. Gard.  
 — 30. *Aux deux articles* : Asnières C ☒ Seine et Asnières V. Seine, substituer :  
 Asnières-Seine C ☒ Seine et Asnières-Seine V. Seine.  
 — 40. — [Avord] L ☒ | Camp d'... | Cher | substituer : [Avord (camp d')] |  
 | L ☒ | Cher. |  
 — 44. — Bains-de-Bretagne V. Ile-et-Vilaine, lire : Bain-de-Bretagne V.  
 Ile-et-Vilaine.  
 — 48. — Barrèges (Barrèges-Luz) BM ☒ Hautes-Pyrénées, compléter le ren-  
 voi correspondant par l'indication suivante : En dehors de la  
 saison, la localité est desservie par Luz-Saint-Sauveur moyen-  
 nant 7 kilomètres d'express.  
 — 62. *A l'article* : Bertaucourt-Epourdon IP Aisne, substituer : Bertaucourt-Epour-  
 don, Abon<sup>t</sup> Aisne et modifier comme suit le renvoi correspon-  
 dant : relié à La Fère pour la correspondance de M. Landrin  
 (Alfred).  
 — 64. — Beuzeval (1) M ☒ Calvados, substituer : Beuzeval-Houlgate (1)  
 M ☒ Calvados.  
 — 88. — Breuil-le-Sec MT (R) RG. Oise, supprimer l'indice (R).  
 — 101. *Ajouter l'article suivant* : Camp d'Avord L ☒ Cher.



- Page 128. *A l'article* : Charmes-Aisne IP. Aisne, *substituer* : Charmes-Aisne, Abon<sup>t</sup> Aisne.
- 140. ————— Chères-Chasselay (Les), gare, etc. . . Rhône, *substituer* : Chères-Chasselay (Les) K (Rhône) et *supprimer la mention* : Pour les Chères, 1 kilomètre.
- 154. ————— Conneré-V Sarthe, *substituer* : Connerré-Beillé, V. Sarthe.
- 202. ————— Fay (Le) Abon<sup>t</sup> Seine-et-Oise, *substituer* : Fay-Seine-et-Oise (Le) Abon<sup>t</sup>, Seine-et-Oise, et *faire la même correction à l'article* : Le Fay Abon<sup>t</sup> Seine-et-Oise, p. 314.
- 220. ————— Fressancourt IP. Aisne, *substituer* : Fressancourt Abon<sup>t</sup> Aisne.
- 220. ————— Friville-Escarbotin M ☒ RG. Marne, *lire* : Friville-Escarbotin M ☒ RG. Somme.
- 232. ————— Goncelin-Allevard V. Isère, *substituer* : Goncelin V. Isère.
- 232. ————— Givry-près-l'Orbize M ☒ Saône-et-Loire, *ajouter l'indice DP*.
- 248. ————— Haussy M ☒ RG. Nord, *supprimer le renvoi correspondant*.
- 254. ————— Houilles M ☒ RG. Seine-et-Oise, *ajouter le renvoi suivant* : ouvert en semaine de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir.
- 266. ————— Jouy-Yonne MT. (R.) RG. Yonne, *supprimer l'indice (R.)*.
- 318. ————— Le Mont-Rouge IP. Aisne, *substituer* : Le Mont-Rouge Abon<sup>t</sup> Aisne et *faire la même correction à l'article* : Mont-Rouge (Le) IP. Aisne, p. 402.
- 322. ————— Le Quesnoy M ☒ RC. Nord, *substituer* : Le Quesnoy MC. ☒ RG. Nord, *biffer le renvoi correspondant et faire la même correction à l'article* : Quesnoy (Le) M ☒ RG. Nord, page 488.
- 324. ————— Les Chères-Chasselay, gare, etc. . . Rhône, *substituer* : Les Chères-Chasselay K Rhône et *supprimer la mention* : Pour les Chères, 1 kilomètre.
- 338. ————— Lillers ☒. RG., Pas-de-Calais, *ajouter le renvoi suivant* : ouvert en semaine de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à midi et de 2<sup>h</sup> à 8<sup>h</sup> du soir.
- 346. ————— Lourdes L ☒ Hautes-Pyrénées, *lire* : Lourdes C. ☒ Hautes-Pyrénées et *biffer le renvoi correspondant*.
- 364. ————— Marigny-Manche M ☒. RG. Manche, *substituer l'indice DP. à l'indice RG*.
- 378. ————— Mesnais-Arbois VK. Jura, *lire* : Mesnay-Arbois VK. Jura.
- 396. ————— Mont-Frénoy IP. Aisne, *substituer* : Mont-Frénoy Abon<sup>t</sup> Aisne.
- 432. ————— Orme-du-Sart IP. Aisne, *substituer* : Orme-du-Sart, Abon<sup>t</sup> Aisne, et *modifier comme suit le renvoi correspondant* : Relié à Chauny pour la correspondance de M<sup>me</sup> V<sup>vo</sup> Fondev et C<sup>ie</sup>.
- ( — 444. *Ajouter à son ordre l'article suivant* : Paris-Cambon | 35 | C ☒ | rue Cambon, n° 36.
- 452. *A l'article* : Paris-l'Hôpital, gare, Saône-et-Loire, *ajouter dans la colonne des indications diverses la mention* : 1 kilomètre.
- 464. *Dans le renvoi correspondant à l'article* : Pléchatel M. ☒ Ile-et-Vilaine, *lire* : « 5 kilomètres » au lieu de « 3 kilomètres. »
- 470. ————— Pompey Ec. 1 kilomètre, Meurthe-et-Moselle, *supprimer la mention* : 1 kilomètre.

Page 472. A l'article : Pont-de-Charettes VK. Gard, lire : Pont-des-Charettes VK. Gard.

- 488. ————— Quessy IP. Aisne, *substituer* : Quessy Abon<sup>t</sup> Aisne.
- 498. ————— Riec M ☒. RG. Finistère, *substituer* : Riec-sur-Bélon M ☒ RG. Finistère.
- 540. ————— Saint-Joachim M ☒ DP Loire-Inférieure, *substituer l'indice* RG. à l'indice DP.
- 566. ————— Saint-Trojan M ☒ RG. Charente-Inférieure, *substituer* Saint-Trojan-les-Bains M ☒ RG. Charente-Inférieure.
- 590. ————— Sixt MT. (R.) Haute-Savoie, *substituer* : Sixt-Haute-Savoie MT. (R.) Haute-Savoie.
- 632. ————— Vétetz V. Indre-et-Loire, *substituer* : Vétetz K. Indre-et-Loire.
- 660. ————— Xertigny MC. ☒ Vosges, *substituer* : Xertigny M ☒ Vosges et *biffer le renvoi correspondant.*

*Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :*

Beaurainville M. ☒.....	Pas-de-Calais.	Montceau-les-Mines C. ☒..	Saône-et-Loire.
Fauquembergues M. ☒ ..	Pas-de-Calais.	Parcq (Le) M. ☒.....	Pas-de-Calais.
Laffrey M. ☒.....	Isère.	Séchilienne MF.....	Isère.
Le Parcq M. ☒.....	Pas-de-Calais.	Souchez M. ☒.....	Pas-de-Calais.
Ludon M. ☒.....	Gironde.	Thônes M. ☒.....	Haute-Savoie.
Messei M ☒.....	Orne.	Vendin-le-Viel M. ☒.....	Pas-de-Calais
Mondicourt M.....	Pas-de-Calais.		

*Supprimer l'indice RG. à l'article suivant.*

Pexonne M ☒ RG..... Meurt<sup>h</sup>-et-Mos<sup>l</sup>

*Ajouter l'indice ☒ aux articles suivants :*

Chitenay M. RG.....	Loir-et-Cher.	Port-Marly M.....	Seine-et-Oise
Cluse-Montréal (La) M. RG.	Ain.	Tosse M. RG.....	Landes.
Cluse-Montréal (La) M. RG.	Ain.		

**Réouverture.**

Coustouge M. RG..... Aude.

**Fermeture provisoire.**

Licourt M..... Somme.

**Suppressions.**

Bertancourt IP.....	Aisne.	Saint-Pierre-des-Landes K.	Mayenne.
Saint-Germain-de-Talle-	Calvados.		
vende V.			

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Tarif télégraphique.**  
(Édition de juillet 1897.)

**Bulletin rectificatif n° 10.**  
(15 janvier 1899.)

**Page 5, 17 et 27.** — Substituer « Bissau (Bissao) » à « Bissao ».

**Page 6.** — Substituer « Macau (Macao) (île de) » à « Macao (île de) ».

**Page 6.** — Entre « Nouvelle-Zélande » et « Obock » intercaler :  
« Nyassaland..... 51 »

**Page 6.** — Entre « Rhodes (île de) » et « Rodriguez » intercaler :  
« Rhodésia du Sud..... 51 »  
« Rhodésia du Nord..... 51 »

**Page 8.** — Après les indications relatives aux télégrammes de presse ajouter :

**Télégrammes-lettres.**

Pour les télégrammes transmis postalement entre la France et ses colonies et électriquement à l'intérieur des pays d'origine et de destination, la taxe est de 0 fr. 05, avec un minimum de perception de 0 fr. 50, plus 0 fr. 15 pour le transport postal, si les télégrammes sont à destination de la localité où se trouve le port de débarquement. S'ils sont à destination d'une localité autre que celle où se trouve le port de débarquement, cette taxe est de 0 fr. 10 par mot avec un minimum de perception de 1 franc, plus 0 fr. 15 pour le transport postal. Les colonies qui bénéficient de cette organisation sont indiquées à l'article 406<sub>A</sub> - T.

**Page 14.** — Exemple 22. — Biffer le mot « recommandée » et rectifier comme suit les indications de la taxe :

Taxe.....	{	14 mots.....	0 <sup>f</sup> 70 <sup>c</sup>
		Poste (affranchissement et recommandation).....	0 50
		TOTAL.....	<u>1 20</u>

Au lieu de (art. 398-T) lire : (art. 397 et 400).

**Page 39.** — **Luxembourg.** — Colonne 1, en dessous du nom « Luxembourg » inscrire :

« Pour les télégrammes de presse échangés entre la France et le Luxembourg, voir page 90 bis. »

**Page 52.** — Renvoi (3). — Après Sarras ajouter : « et Khartoum ».

**Page 55.** — **Lagos.** — Renvoi (1). — Au lieu de **Jseyhin** lire **Iseyhin**.

**Page 51.** — Entre « British East African company (territoire de la) » et « Dar es-Salaam » intercaler les indications suivantes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>British South African Company</b> (Territoire de la)	6 <sup>f</sup> 75	11 <sup>f</sup> 90	6 <sup>f</sup> 75	6 <sup>f</sup> 75	6 <sup>f</sup> 75	6 <sup>f</sup> 75	6 <sup>f</sup> 75	6 <sup>f</sup> 75	6 <sup>f</sup> 75	6 <sup>f</sup> 75	* FS. Exprès TC, PC, PGP, D** Poste RP Multiple Langage secret
<b>Nyassaland</b> .....	7 05	12 20	7 05	7 05	7 05	7 05	7 05	7 05	7 05	7 05	
<b>Rhodesia du Sud</b> .....	6 75	11 90	6 75	6 75	6 75	6 75	6 75	6 75	6 75	6 75	
<b>Rhodesia du Nord</b> .....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
<b>Cap</b> (Colonie du) { (2) {											
{ Cape-Town.	6 25	11 60	6 25	6 25	6 25	6 25	6 25	6 25	6 25	6 25	
{ Autres bu- { reaux...	6 45	11 60	6 45	6 45	6 45	6 45	6 45	6 45	6 45	6 45	
<b>Comores (Iles)</b> (3) .....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

**Page 51.** — Supprimer les indications du renvoi (1) au bas de la page.

Les bureaux ouverts à présent dans le **Nyassaland** sont les suivants : Blantyre, Chikwawa, Chiromo, Fort Johnston, Kota Kota, Zomba, Liwandi, Nkata Bay et Karonga.

Les bureaux ouverts dans la **Rhodesia du Sud** sont les suivants : Balla Balla, Bulawayo, Charter, Enkledoorn, Fig Tree, Filabusi, Fort Haynes, Fort Usher, Gwelo, Ingwenia: Inugu, Kopje (Salisbury), Tuli, Inyanga, Mangwe, Manzinyama, Marandellas, Mazoe, Old Umtali, Penhalonga, Rusapi, Salisbury, Selukwe, Thisibi, Umchabez, Umlugulu, Umtali et Victoria.

Il n'y a, pour le moment, aucun bureau ouvert dans la **Rhodesia du Nord**.

Les indications inscrites en regard de ces bureaux dans la 2<sup>e</sup> colonne de la nomenclature internationale doivent être corrigées dans ce sens.

**Page 90.** — **Asie.** — Supprimer :

« Manille (iles Philippines)..... 3.385 »

**Page 91.** — **Océanie.** — Après « Malacca » ajouter :

« Manille (iles Philippines)..... 3.385 »

Entre les pages 90 et 91, intercaler un feuillet et donner le n° 90 bis au recto de ce feuillet et le n° 90 ter au verso.

**Page 90 bis** inscrire les indications suivantes :

**TÉLÉGRAMMES DE PRESSE ÉCHANGÉS ENTRE LA FRANCE  
ET LES PAYS D'EUROPE.**

**LUXEMBOURG :**

**Voie directe : de 1 à 16 mots, 0<sup>f</sup> 80 à percevoir obligatoirement.  
Au-dessus de 16 mots, 0<sup>f</sup> 05 par mot.**

Les expéditeurs des télégrammes de presse franco-luxembourgeois devront présenter au moment du dépôt une carte d'admission au tarif réduit délivrée par l'Administration centrale (Exploitation électrique, 1<sup>er</sup> bureau) et semblable à celles en usage dans le régime intérieur.

Ces télégrammes ne peuvent être adressées qu'au journal ou à l'agence de publicité désigné sur la carte. Ils ne doivent contenir que des nouvelles ou des renseignements destinés à être publiés aussitôt après réception; ils doivent être rédigés en langage clair français ou allemand. L'emploi simultané du français et de l'allemand dans un même télégramme est autorisé. Les télégrammes en question ne comportent qu'une seule indication éventuelle, celle relative aux télégrammes multiples. La taxe pour les copies est la même que celle des copies des télégrammes privés ordinaires.

Toute irrégularité, tout abus, toute infraction aux règlements dans l'emploi du tarif de



presse devra être signalé à l'Administration centrale dans les conditions indiquées à l'article 288 de l'Instruction T.

Les télégrammes de presse sont transmis avec l'indice Z placé au commencement du préambule et inscrits sur les procès-verbaux et dans les comptes avec cet indice.

Tout télégramme de presse franco-luxembourgeois déposé entre 9 heures du matin et 6 heures du soir et comptant moins de 50 mots ou 50 mots au maximum est, comme les télégrammes ordinaires, transmis suivant son rang, d'après l'ordre d'arrivée au bureau, mais les télégrammes de presse plus longs ainsi que ceux de 50 mots et au-dessous qui seraient déposés ensemble ou à de courts intervalles par un même expéditeur sont retardés jusqu'à complet écoulement de la correspondance taxée à tarif plein. De 6 heures du soir à 9 heures du matin, la transmission des télégrammes de presse, quelle que soit leur longueur, est effectuée dans les mêmes conditions que celle des télégrammes ordinaires.

**Page 50. — Brésil. —** Remplacer le tableau des taxes de cette page par le tableau suivant :

PAYS.	VOIES DU SUD. (CADIX OU LISBONNE.)								VOIES DU NORD. (BREST, LE HAVRE OU LONDRES.)				TELEGRAMMES SPECIAUX.	OBSERVATIONS.
	TENERIFFE=NORONHA (1).				MADERE (2)									
	Bordeaux. (Fil direct de Bordeaux à Cadix.)	Barcelone. (Câble de Marseille à Barcelone.)	L'Angleterre.	Malte. (Câbles de Marseille à Malte.)	L'Espagne. (Lignes terrestres.)	Barcelone. (Câble de Marseille à Barcelone.)	L'Angleterre.	Malte. (Câbles de Marseille à Malte.)	Voie Haïti *	Voie Galveston *	Voie Key-West=Haïti=Pinheiros. *	Voie Key-West=Jamaïque Panama *		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
<b>Brésil.</b>														
Pernambouc et Fernando-de-Noronha	4 <sup>f</sup> 84	5 <sup>f</sup> 14	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	"	"	10 <sup>f</sup> 30	"		
Para. ....	5 34	5 64	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	6 <sup>f</sup> 95	"	10 30	"		
Cameta. ....														
Breves. ....														
Gurupa. ....														
Monte-Alegre. ....														
Santarem. ....														
Macapa. ....	6 34	6 64	6 975	6 975	6 975	6 975	6 975	6 975	7 95	"	11 30	"		
Chaves. ....														
Souré. ....														
Mosquiro. ....														
Pinheiro. ....														
Alemquer. ....														
Obidos. ....														
Parintins. ....														
Itacoatiara. ....	7 34	7 64	7 975	7 975	7 975	7 975	7 975	7 975	8 95	"	12 30	"		
Manaos. ....														
Autres bureaux. } Zone Nord	5 34	5 64	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	7 70	"	10 30	"		
(3) } Zone Sud.	5 34	5 64	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	7 70	"	11 35	"		

D. Poste. Langage secret. TC. PC. RP. MP. PGP.  
 Cette mention peut être précédée de l'une des indications Pq. anglo. Commercial, Direct câble. Western Union.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

**ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX. CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Alpes (Basses-)</b> .....	Brillanne (La).....	Manosque.
<b>Aude</b> .....	Bellegarde.....	Limoux.
<b>Cantal</b> .....	Moussoulens.....	Carcassonne.
<b>Cher</b> .....	Saint-Saturnin.....	Murat.
<b>Côte-d'Or</b> .....	Marsailles-lès-Aubigny.....	Fourchambault ( <i>Nièvre</i> ).
<b>Drôme</b> .....	Ivry-en-Montagne.....	Beaune.
<b>Garonne (Haute-)</b> .....	Lacanche.....	<i>Idem.</i>
<b>Hérault</b> .....	Montségur.....	Montélimar.
<b>Ille-et-Vilaine</b> .....	Bouloc.....	Grenade.
<b>Indre</b> .....	Cabrières.....	Clermont-l'Hérault.
<b>Indre-et-Loire</b> .....	Bouxière (La).....	Rennes.
<b>Isère</b> .....	Sixt.....	Redon.
<b>Jura</b> .....	Mosnay.....	Argenton.
<b>Loir-et-Cher</b> .....	Ambillou.....	Tours.
<b>Loire</b> .....	Charentilly.....	<i>Idem.</i>
<b>Loiret</b> .....	Lalley.....	Grenoble.
	Chapois.....	Champagnole.
	Mazangé.....	Vendôme.
	Sougé.....	<i>Idem.</i>
	Saint-Denis-de-Cabanne.....	Roanne.
	Chambon.....	Pithiviers.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Lot</b> .....	Saint-Sozy.....	Souillac.
<b>Marne (Haute-)</b> .....	Saint-Urbain.....	Joinville.
	<i>Bezange-la-Grande</i> .....	Lunéville.
<b>Meurthe-et-Moselle</b> .....	Pompey.....	Nancy.
	<i>Tronville</i> .....	Briey.
<b>Nièvre</b> .....	Charrin.....	Decize.
<b>Orne</b> .....	Saint-Cormier-des-Landes.....	Flers.
	<i>Sauvagère (La)</i> .....	Ferté-Macé.
<b>Pas-de-Calais</b> .....	Noyelle-Godault.....	Lens.
<b>Puy-de-Dôme</b> .....	Job.....	Ambert.
	Perrier.....	Issoire.
<b>Pyrénées (Basses-)</b> .....	Arthez-d'Asson.....	Pau.
	<i>Cabestany</i> .....	Perpignan.
<b>Pyrénées-Orientales</b> .....	Cassagnes.....	<i>Idem.</i>
	Montalba.....	<i>Idem.</i>
	Saint-Nazaire.....	<i>Idem.</i>
<b>Rhône</b> .....	Messimy.....	Lyon.
<b>Saône (Haute-)</b> .....	Maizières.....	Vesoul.
<b>Saône-et-Loire</b> .....	Viré.....	Mâcon.
<b>Sarthe</b> .....	Aubigné.....	Château-du-Loir.
<b>Savoie</b> .....	Serrières.....	Aix-les-Bains.
<b>Seine-et-Marne</b> .....	Monthyon.....	Meaux.
	<i>Boigneville</i> .....	Corbeil.
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Montesson.....	Saint-Germain-en-Laye.
	<i>Neauphle-le-Vieux</i> .....	Versailles.
<b>Sèvres (Deux-)</b> .....	Echiré.....	Niort.
<b>Vendée</b> .....	Vairé.....	Les Sables-d'Olonne.
<b>Vosges</b> .....	Grandvillers.....	Bruyères.
	Vecoux.....	Remiremont.

**MODIFICATIONS.**

- Page 44, au lieu de *Beuzeval*, lire *Beuzeval-Houlgate*.  
— 47, supprimer l'article *Saint-Germain-de-Tallevende* | *Vire*.  
— 55, au lieu de *Saint-Trojan*, lire *Saint-Trojan-les-Bains*.  
— 92, au lieu de *Riec*, lire *Riec-sur-Bélon*.  
— 123, au lieu de *Goncelin-Allevar*, lire *Goncelin*.  
— 170, supprimer l'article *Saint-Pierre-des-Landes* | *Fougères*.  
— 224, au lieu de *Connerré*, lire *Connerré-Beillé*.  
— 231, au lieu de *Alfortville*, lire *Alfortville-Centre*.  
— 247, au lieu de *Grainville-Ymanville*, lire *Grainville-Ymauville*.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Addition au Tarif des Postes.**

(Édition de 1899.)

L'Office des postes de Norvège fait connaître que le bureau de poste norvégien établi dans l'Advent-Bay, à l'ouest du Spitzberg, doit être considéré comme faisant partie de l'Union postale.

Il y aura lieu, par conséquent, de modifier comme suit le Tarif des postes :

TABLEAU II, page 4. — Dans l'accolade : *Europe*, à la suite de *Norvège*, inscrire :

Y compris le bureau norvégien établi dans l'Advent-Bay, à l'ouest du Spitzberg.

---





DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

---

Itinéraires des services maritimes postaux du Brésil et de la Plata.

---

## LIGNE J

DE BORDEAUX A BUENOS-AYRES 1<sup>o</sup>.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

## LIGNE DE BORDEAUX

Par voyage..... 4,211 2/3  
Annuellement..... 54,751 2/3

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse, ...

Approuvé par décision du 25 janvier 1899

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Bordeaux.....	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	11 m.	"	
Paullac.....	9	27	2	Vendredi.	1 s.	4	Vendredi.	5 s.	6	
La Cérogue...	127	381	29	Samedi.	10 s.	11	Dimanche	9 m.	40	
Lisbonne.....	113 1/3	340	24	Lundi.	9 m.	6	Lundi.	3 s.	30	
Dakar.....	519 2/3	1,559	108	Samedi.	3 m.	11	Samedi.	2 s.	119	
Rio-de-Janeiro.	920 1/3	2,761	190	Dimanche	Midi.	24	Lundi.	Midi.	214	
Montevideo...	370	1,110	76	Jouidi.	4 s.	18	Vendredi.	10 m.	94	
Buenos-Ayres..	34 2/3	104	8	Vendredi.	6 s.	"	"	"	8	
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,094</b>	<b>6,282</b>	<b>437</b>	.....	.....	<b>74</b>	.....	.....	<b>511</b>	<b>Ou 21 j. 7 h.</b>

Séjour..... 170 h. ou 7 j. 2 h.

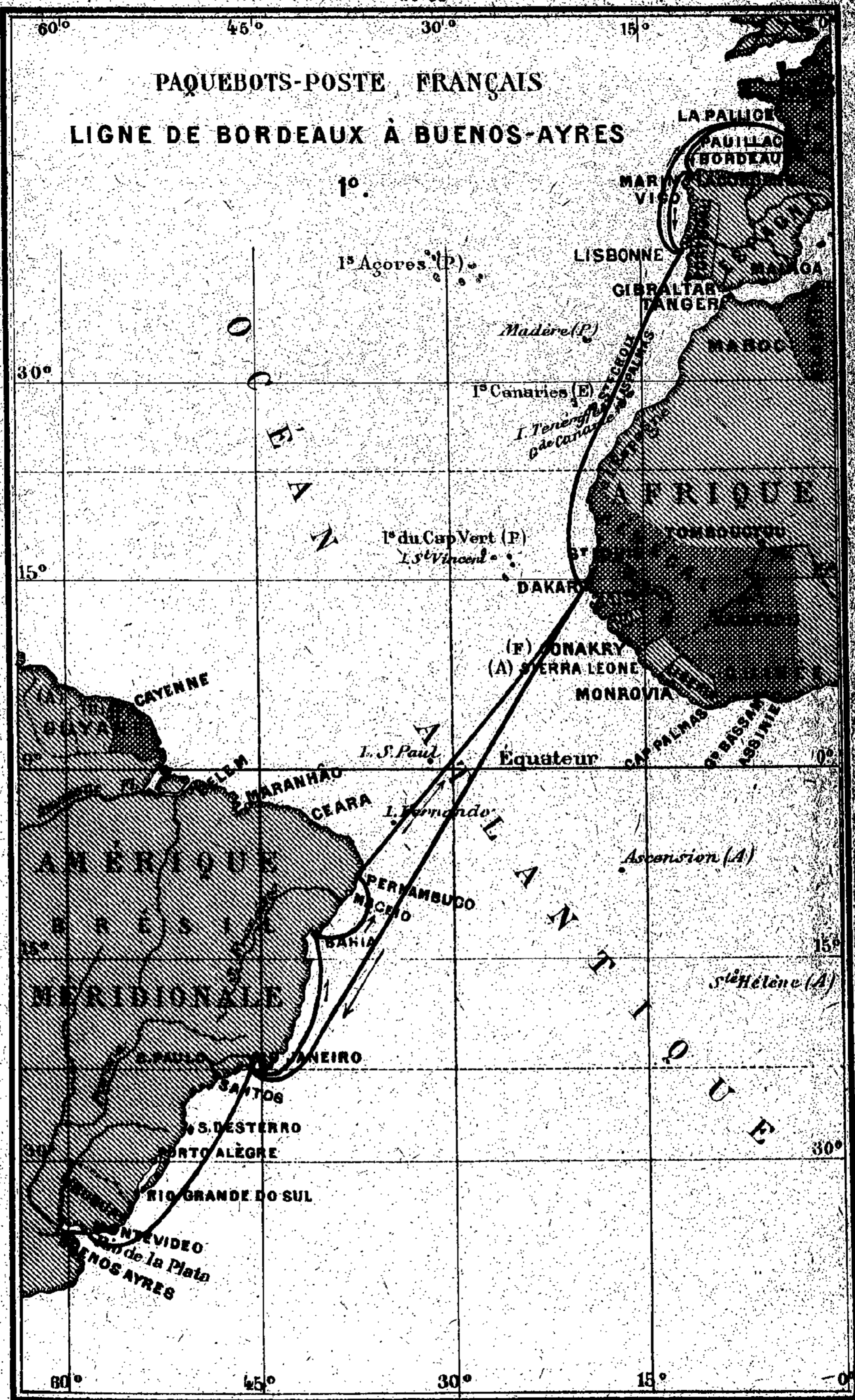
Les dates et heures de départ de Bordeaux et de Buenos-Ayres sont seules impératives. La durée du séjour dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est un maximum que la Compagnie conserve le droit d'abréger, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la Compagnie.

(1) Ce service est exécuté sans subvention, en vertu de la convention passée, le 5 novembre 1894, entre l'Etat et la Compagnie des messageries maritimes (art. 5). — L'itinéraire est établi de concert entre l'Administration et la Compagnie. Celle-ci est tenue de s'y conformer, tant en route que dans les escales, sauf empêchement de force majeure.

\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes du Brésil et de la Plata. (N° 331 C. — Annexe.)



# PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS LIGNE DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES







## A BUENOS-AYRES 1° (J).

{ réglementaire.... 14 nœuds.  
 { effective..... } 14 nœuds 37 à l'aller.  
                           } 14 nœuds 27 au retour.

— Mis à exécution à dater du 13 janvier 1899.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRES D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Buenos-Ayres..	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	8 s.	"	
Montevideo....	34 2/3	104	8	Samedi.	4 m.	12	Samedi.	4 s.	20	
Rio-de-Janeiro.	370	1,110	70	Mardi.	8 s.	19	Mercredi.	3 s.	95	
Bahia.....	245 1/3	736	51	Vendredi.	6 s.	7	Samedi.	1 m.	58	
Pernambuco...	133 1/3	400	29	Dimanche	6 m.	12	Dimanche	6 s.	41	
Dakar.....	570 1/3	1,711	118	Vendredi.	4 s.	12	Samedi.	4 m.	130	
Lisbonne.....	519 2/3	1,559	111	Mercredi.	7 s.	0	Jeudi.	1 m.	117	
Bordeaux.....	244 1/3	733	52	Samedi.	5 m.	"	"	"	52	
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,117 2/3</b>	<b>6,353</b>	<b>445</b>	.....	.....	<b>68</b>	.....	.....	<b>513</b>	<b>Ou 21 j. 9 h.</b>

### RÉCAPITULATION.

Aller.....	511 h.
Séjour.....	170
Retour.....	513

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,194 h., ou 49 j. 18 h.



# LIGNE K

DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES 2°.

OMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

**LIGNE DE BORDEAUX**

Par voyage..... 4,222 1/3  
 Annuellement..... 54,890 1/3

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse.....

Approuvé par décision du 25 janvier 1899. —

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lièues marines. 2	Milles 3								

**ALLER.**

Bordeaux.....	•	•	•	•	•	•	Vendredi.	11 m.	•
Paillac.....	9	27	2	Vendredi.	1 s.	4	Vendredi.	5 s.	6
Marin (Ponte-vedra).....	162 1/3	487	37	Dimanche	6 m.	2	Dimanche	8 m.	39
Vigo.....	8	24	2	Dimanche	10 m.	3	Dimanche	1 s.	5
Lisbonne.....	80 2/3	242	17	Lundi.	6 m.	9	Lundi.	3 s.	26
Dakar.....	519 2/3	1,559	108	Samedi.	3 m.	11	Samedi.	2 s.	119
Pernambuco...	570 1/3	1,711	118	Judi.	Midi.	5	Judi.	5 s.	123
Bahia.....	133 1/3	400	29	Vendredi.	10 s.	12	Samedi.	10 m.	41
Rio-de-Janeiro.	245 1/3	736	51	Lundi.	1 s.	24	Mardi.	1 s.	75
Montevideo....	370	1,110	76	Vendredi.	5 s.	17	Samedi.	10 m.	93
Buenos-Ayres..	34 2/3	104	8	Samedi.	6 s.	•	•	•	8
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,133 1/3</b>	<b>6,400</b>	<b>448</b>	.....	.....	<b>87</b>	.....	<b>535</b>	<b>Ou 22 j. 7 h.</b>

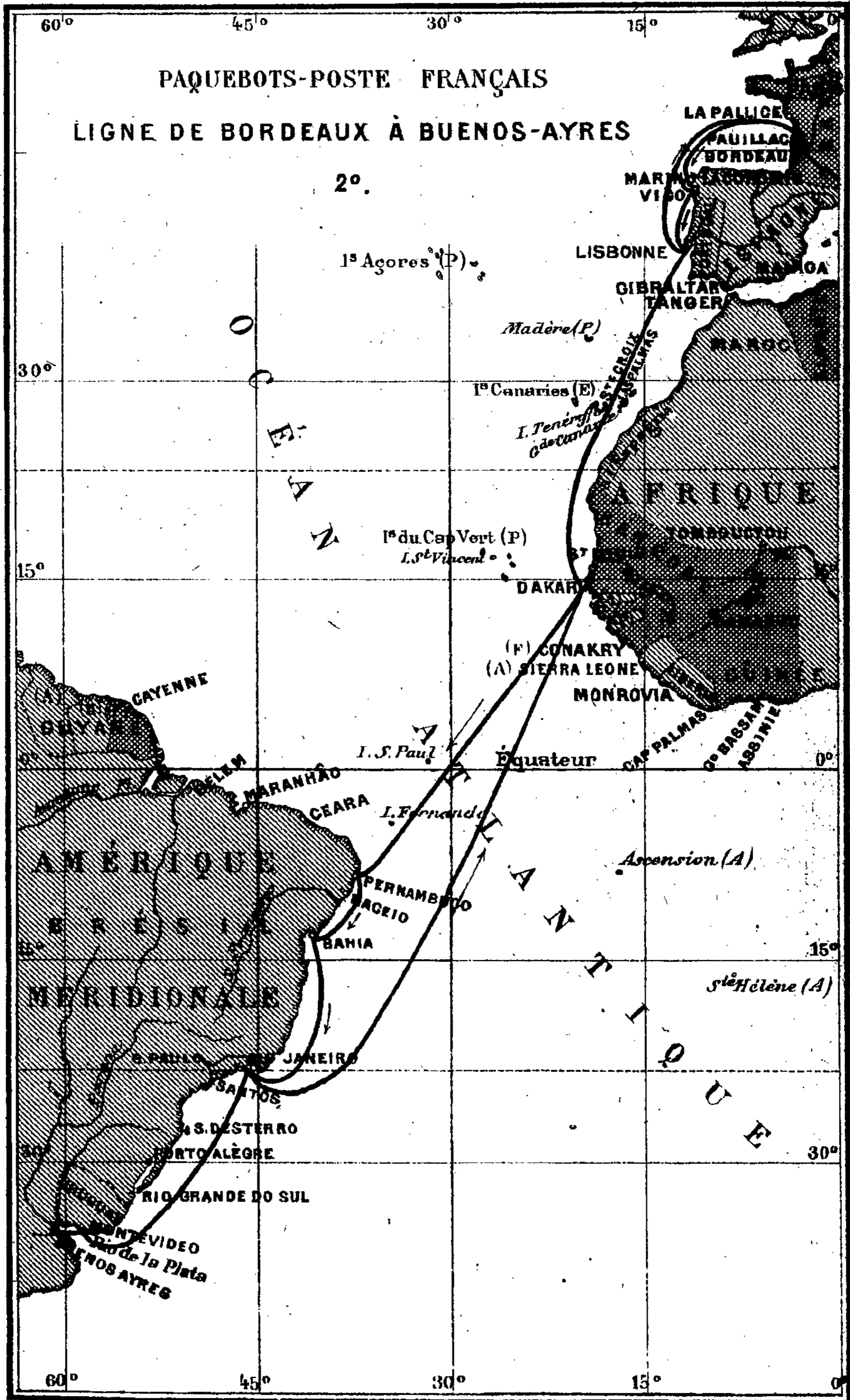
**SÉJOUR..... 146 h. ou 6 j. 2 h.**

Les dates et heures de départ de Bordeaux et de Buenos-Ayres sont seules impératives. La durée du séjour dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est un maximum que la Compagnie conserve le droit d'abrèger après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la Compagnie.

(1) Ce service est exécuté sans subvention, en vertu de la convention passée, le 5 novembre 1894, entre l'État et la Compagnie des messageries maritimes (art. 5.). — L'itinéraire est établi de concert entre l'Administration et la Compagnie. Celle-ci est tenue de s'y conformer, tant en route que dans les escales, sauf empêchement de force majeure.

\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes du Brésil et de la Plata. (N° 331 C. — Annexe.)

# PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS LIGNE DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES







## A BUENOS-AYRES 2° (K).

réglementaire... 14 nœuds.

effective.....  $\left\{ \begin{array}{l} 14 \text{ nœuds } 28 \text{ à l'aller.} \\ 14 \text{ nœuds } 34 \text{ au retour.} \end{array} \right.$

Mis à exécution à dater du 27 janvier 1899.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Buenos-Ayres..	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	8 s.	"	
Montevideo ...	34 2/3	104	8	Samedi.	4 m.	12	Samedi.	4 s.	20	
Rio-de-Janeiro.	370	1,110	76	Mardi.	8 s.	19	Mercredi.	3 s.	95	
Dakar .....	920 1/3	2,761	190	Jendi.	1 s.	12	Vendredi.	1 m.	202	
Lisbonne .....	519 2/3	1,559	111	Mardi.	4 s.	6	Mardi.	10 s.	117	
Bordeaux .....	244 1/3	733	52	Vendredi.	2 m.	"	"	"	52	
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,089</b>	<b>6,267</b>	<b>437</b>	.....	.....	<b>49</b>	.....	.....	<b>486</b>	<b>On 20 j. 6 h.</b>

### RÉCAPITULATION.

Aller..... 535 h.  
 Séjour..... 146  
 Retour..... 486

Durée totale d'un voyage..... 1,167 h. ou 48 j. 15 h.

## MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES DU BRÉSIL ET DE LA PLATA, POUR L'ANNÉE 1899.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### ALLER.

BORDEAUX ET PAULLAC. — Depart. 1	LA COROGNE.		MARIN- PONTEVEDRA ET VIGO. — Arrivée et départ.	LISBONNE. — Arrivée et départ.	DAKAR. — Arrivée et départ.	PERNAMBUCO. — Arrivée et départ.	BAHIA.		RIO-DE-JANEIRO.		JF OU V. — 4 h. s.
	Arrivée. 2	Départ. 3	4	5	6	7	Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	
VENDREDI. 11 h. m. — 5 h. s.	SAMEDI. 10 h. soir.	DIMANCHE. 9 h. m.	DIMANCHE. 6 h. m. — 8 h. m.	LUNDI. 6. ou 9 h. m. — 3 h. s.	SAMEDI. 3 h. m. — 2 h. s	JEUDI. Midi. — 5 h. soir.	VENDREDI. 10 h. soir.	SAMEDI. 10 h. m.	DIMANCHE OU LUNDI. Midi ou 1 h. s. soir.	LUNDI. OU MARDI Midi ou 1 h. s.	JF OU V. — 4 h. s.
13 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	29 janvier.	16 janvier.	21 janvier.	9 février.	10 février.	11 février.	29 janvier.	30 janvier.	2 février.
27 —	11 février.	12 février.	13 février.	30 janvier.	4 février.	18 —	13 février.	26 —	13 février.	14 février.	17 —
10 février.	11 mars.	12 mars.	26 février.	18 —	4 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	26 —	14 mars.	2 mars.
24 —	8 avril.	9 avril.	27 —	13 mars.	18 —	6 avril.	7 avril.	8 avril.	13 mars.	27 —	17 —
10 mars.	21 —	23 avril.	26 mars.	27 —	15 —	4 mai.	5 mai.	6 mai.	26 —	27 —	30 —
24 —	6 mai.	7 mai.	23 avril.	10 avril.	29 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	10 avril.	11 avril.	14 avril.
7 avril.	3 juin.	4 juin.	21 mai.	24 —	13 mai.	29 juin.	30 juillet.	1 <sup>er</sup> juillet.	23 —	24 —	27 —
21 —	1 <sup>er</sup> juillet.	2 juillet.	22 —	8 mai.	27 —	4 mai.	27 juillet.	29 juillet.	8 mai.	9 mai.	12 mai.
5 mai.	16 juillet.	16 juillet.	22 —	21 mai.	10 juin.	1 <sup>er</sup> juin.	28 juillet.	31 —	21 —	22 —	25 —
19 —	29 juillet.	30 juillet.	19 —	22 —	24 —	29 juin.	24 août.	13 août.	5 juin.	6 juin.	9 juin.
2 —	26 août.	27 août.	3 juillet.	28 —	8 juillet.	27 juillet.	25 août.	16 —	18 —	19 —	22 —
16 —	10 septembre.	11 septembre.	17 —	5 août.	22 —	24 août.	26 août.	17 —	18 —	19 —	22 —
30 —	23 septembre.	24 septembre.	17 —	19 —	10 juin.	21 septembre.	10 septembre.	31 —	17 —	18 —	21 —
14 juillet.	8 octobre.	9 octobre.	16 juillet.	2 septembre.	24 —	27 juillet.	23 septembre.	4 juillet.	13 août.	14 août.	17 —
28 —	9 octobre.	10 octobre.	17 —	16 —	5 août.	27 juillet.	23 septembre.	4 juillet.	28 —	29 —	31 —
11 août.	21 octobre.	22 octobre.	18 août.	30 —	19 —	24 août.	20 octobre.	17 août.	10 septembre.	11 septembre.	14 —
25 —	5 novembre.	6 novembre.	13 août.	16 —	2 septembre.	24 août.	21 octobre.	13 août.	25 —	26 —	29 —
8 septembre.	6 novembre.	7 décembre.	10 septembre.	21 septembre.	16 —	21 septembre.	21 octobre.	10 septembre.	8 octobre.	9 octobre.	12 octol.
22 —	11 novembre.	12 décembre.	11 septembre.	22 septembre.	30 —	22 septembre.	5 novembre.	8 octobre.	23 —	24 —	27 —
6 octobre.	14 novembre.	15 décembre.	8 octobre.	30 —	28 —	23 septembre.	3 décembre.	9 octobre.	23 —	24 —	27 —
20 —	18 novembre.	19 décembre.	9 octobre.	14 octobre.	11 novembre.	19 octobre.	16 décembre.	6 novembre.	23 —	24 —	27 —
26 —	18 novembre.	19 novembre.	14 octobre.	19 octobre.	11 novembre.	16 novembre.	16 décembre.	9 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	9 nove.
3 novembre.	16 décembre.	17 décembre.	14 octobre.	19 octobre.	25 —	17 novembre.	16 décembre.	21 —	18 novembre.	18 novembre.	24 —
17 —	31 décembre.	1 <sup>er</sup> janvier 1900.	5 novembre.	19 octobre.	25 —	18 novembre.	16 décembre.	4 décembre.	20 —	21 —	24 —
1 <sup>er</sup> décembre.	1 <sup>er</sup> janvier 1900.	6 janvier 1900.	6 novembre.	28 —	9 décembre.	17 novembre.	16 décembre.	7 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	7 déce.
15 —	11 janvier 1900.	12 janvier 1900.	4 décembre.	28 —	20 —	14 décembre.	15 décembre.	18 —	18 novembre.	19 —	22 —
29 —	13 janvier 1900.	15 janvier 1900.	18 —	11 novembre.	25 —	14 décembre.	15 décembre.	31 —	16 décembre.	17 —	20 —
	15 janvier 1900.	16 janvier 1900.	11 janvier 1900.	11 novembre.	9 décembre.	11 janvier 1900.	12 janvier 1900.	15 janvier 1900.	16 décembre.	1 <sup>er</sup> janvier 1900.	4 janv.
			12 janvier 1900.	11 novembre.	23 —	12 janvier 1900.	13 janvier 1900.	15 janvier 1900.	31 —	1 <sup>er</sup> janvier 1900.	4 janv.
			13 janvier 1900.	11 novembre.	6 janvier 1900.	13 janvier 1900.	15 janvier 1900.	16 janvier 1900.	15 janvier 1900.	16 —	19 —

# POSTES-POSTE FRANÇAIS

## PLATA, POUR L'ANNÉE 1899.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

BAHIA.		RIO-DE-JANEIRO.		MONTEVIDEO.		BUENOS-AYRES.
Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
8	9	10	11	12	13	14
VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE OU LUNDI.	LUNDI. OU MARDI	JEUDI OU VENDREDI.	VENDREDI OU SAMEDI.	VENDREDI OU SAMEDI.
1 h. soir.	10 h. m.	Midi ou 1 h. s. soir.	Midi ou 1 h. s.	4 h. s. ou 5 h. s.	10 h. m.	6 h. s.
.....	.....	29 janvier.	30 janvier.	2 février.	3 février.	3 février
ier.	11 février.	13 février.	14 février.	17 —	18 —	18 —
.....	.....	26 —	27 —	2 mars.	3 mars.	3 mars.
s.	11 mars.	13 mars.	14 mars.	17 —	18 —	18 —
.....	.....	26 —	27 —	30 —	31 —	31 —
l.	8 avril.	10 avril.	11 avril.	14 avril.	15 avril.	15 avril.
.....	.....	23 —	24 —	27 —	28 —	28 —
.....	6 mai.	8 mai.	9 mai.	12 mai.	13 mai.	13 mai.
.....	.....	21 —	22 —	25 —	26 —	26 —
.....	3 juin.	5 juin.	6 juin.	9 juin.	10 juin.	10 juin.
.....	.....	18 —	19 —	22 —	23 —	23 —
et.	1 <sup>er</sup> juillet.	3 juillet.	4 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	8 juillet.
.....	.....	16 —	17 —	20 —	21 —	21 —
et.	29 juillet.	31 —	1 <sup>er</sup> août.	4 août.	5 août.	5 août.
.....	.....	13 août.	14 —	17 —	18 —	18 —
.....	26 août.	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	2 septembre.
.....	.....	10 septembre.	11 septembre.	14 —	15 —	15 —
mbre.	23 septembre.	25 —	26 —	29 —	30 —	30 —
.....	.....	8 octobre.	9 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	13 octobre.
bre.	21 octobre.	23 —	24 —	27 —	28 —	28 —
.....	.....	5 novembre.	6 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	10 novembre.
mbre.	18 novembre.	20 —	21 —	24 —	25 —	25 —
.....	.....	3 décembre.	4 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	8 décembre.
mbre.	16 décembre.	18 —	19 —	22 —	23 —	23 —
.....	.....	31 —	1 <sup>er</sup> janvier 1900.	4 janvier 1900.	5 janvier 1900.	5 janvier 1900.
ier 1900.	13 janvier 1900.	15 janvier 1900.	16 —	19 —	20 —	28 —

## RETOUR.

BUENOS-AYRES.	MONTEVIDEO.	RIO-DE-JANEIRO.		BAHIA.		PERNAMBUCO.	DAKAR.	
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>VENDREDI.</b> 8 h. s.	<b>SAMEDI.</b> 4 h. m. — 4 h. s.	<b>MARDI.</b> 8 h. s.	<b>MERCREDI.</b> 3 h. s.	<b>VENDREDI.</b> 6 h. s.	<b>SAMEDI.</b> 1 h. m.	<b>DIMANCHE.</b> 6 h. m. — 6 h. s.	<b>VENDREDI OU JEUDI.</b> 4 h. s. ou 1 h. s.	<b>SAMEDI OU VENDREDI.</b> 4 h. m. ou 1 h. m.
13 janvier.	14 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	27 janvier.	28 janvier.
27 —	28 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	17 février.	18 février.	19 février.	9 février.	10 février.
10 février.	11 février.	14 février.	15 —	17 février.	18 février.	19 février.	24 —	25 —
24 —	25 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	17 mars.	18 mars.	19 mars.	9 mars.	10 mars.
10 mars.	11 mars.	14 mars.	15 —	17 mars.	18 mars.	19 mars.	24 —	25 —
24 —	25 —	28 —	29 —	14 avril.	15 avril.	16 avril.	6 avril.	7 avril.
7 avril.	8 avril.	11 avril.	12 avril.	14 avril.	15 avril.	16 avril.	21 —	22 —
21 —	22 —	25 —	26 —	12 mai.	13 mai.	14 mai.	4 mai.	5 mai.
5 mai.	6 mai.	9 mai.	10 mai.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	19 —	20 —
19 —	20 —	23 —	24 —	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.
2 juin.	3 juin.	6 juin.	7 juin.	4 août.	5 août.	6 août.	16 —	17 —
16 —	17 —	20 —	21 —	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	3 septembre.	29 —	30 —
30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	4 juillet.	5 juillet.	29 septembre.	30 septembre.	1 <sup>er</sup> octobre.	14 juillet.	15 juillet.
14 juillet.	15 —	18 —	19 —	27 octobre.	28 octobre.	29 octobre.	27 —	28 —
28 —	29 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	24 novembre.	25 novembre.	26 novembre.	11 août.	12 août.
11 août.	12 août.	15 —	16 —	22 décembre.	23 décembre.	24 décembre.	24 —	25 —
25 —	26 —	29 —	30 —	2 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	3 septembre.	8 septembre.	9 septembre.
8 septembre.	9 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	29 septembre.	30 septembre.	1 <sup>er</sup> octobre.	21 —	22 —
22 —	23 —	26 —	27 —	27 octobre.	28 octobre.	29 octobre.	6 octobre.	7 octobre.
6 octobre.	7 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	24 novembre.	25 novembre.	26 novembre.	19 —	20 —
20 —	21 —	24 —	25 —	22 décembre.	23 décembre.	24 décembre.	3 novembre.	4 novembre.
3 novembre.	4 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	2 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	3 septembre.	16 —	17 —
17 —	18 —	21 —	22 —	29 septembre.	30 septembre.	1 <sup>er</sup> octobre.	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.
1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	27 octobre.	28 octobre.	29 octobre.	14 —	15 —
15 —	16 —	19 —	20 —	24 novembre.	25 novembre.	26 novembre.	29 —	30 —
29 —	30 —	2 janvier 1900.	3 janvier 1900.	22 décembre.	23 décembre.	24 décembre.	11 janvier 1900.	12 janvier 1900.



LISBONNE.

BORDEAUX.

Arrivée.

Départ.

Arrivée.

10

11

12

MERCREDI  
OU MARDI.

JEUDI  
OU MARDI.

SAMEDI  
OU VENDREDI.

7 h. s. ou 4 h. s.

1 h. m. ou 10 h. s.

5 h. m. ou 2. m.

1<sup>er</sup> février.  
14 —  
1<sup>er</sup> mars.  
14 —  
29 —  
11 avril.  
26 —  
9 mai.  
24 —  
6 juin.  
21 —  
4 juillet.  
19 —  
1<sup>er</sup> août.  
16 —  
29 —  
13 septembre.  
26 —  
11 octobre.  
24 —  
8 novembre.  
21 —  
6 décembre.  
19 —  
3 janvier 1900.  
16 —

2 février.  
14 —  
2 mars.  
14 —  
30 —  
11 avril.  
27 —  
9 mai.  
25 —  
6 juin.  
22 —  
4 juillet.  
20 —  
1<sup>er</sup> août.  
17 —  
29 —  
14 septembre.  
26 —  
12 octobre.  
24 —  
9 novembre.  
21 —  
7 décembre.  
19 —  
4 janvier 1900.  
16 —

4 février.  
17 —  
4 mars.  
17 —  
1<sup>er</sup> avril.  
14 —  
29 —  
12 mai.  
27 —  
9 juin.  
24 —  
7 juillet.  
22 —  
4 août.  
19 —  
1<sup>er</sup> septembre.  
16 —  
29 —  
14 octobre.  
27 —  
11 novembre.  
24 —  
9 décembre.  
22 —  
6 janvier 1900.  
19 —

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

**POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.**

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, ARMATEURS ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1)</b>						
1	Saint-Pierre (Martinique).	5 mars. . . .	Le Havre. . .	Don-Diégó. . . . .	Voilier. . . . .	D. Auger.
2	Idem. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ambaud frères.
3	Fort-de-France (Martinique).	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
4	La Pointe-à-Pitre. . .	25 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	H. Auger.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta. . . . .	27 mars . . .	Le Havre. . .	Canova. . . . .	Steamer. . . . .	Lamport et Holt.
2	Arica. . . . .	27 . . . . .	Idem. . . . .	Canova. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia. . . . .	14 . . . . .	Idem. . . . .	Caravellas . . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Idem. . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Buenos-Ayres . . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	Santa-Fé. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Idem. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Idem. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
8	Cap-Haïtien. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
9	Caracas. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Markomania. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
10	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Galicía . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Carthagène. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Markomania . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
13	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Galicía . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
14	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
15	Cayes (Les). . . . .	4 . . . . .	Idem. . . . .	Castillia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
16	Céara. . . . .	19 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Cunard et C <sup>ie</sup> .
17	Colon. . . . .	4 . . . . .	Idem. . . . .	Castillia . . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
18	Coronel. . . . .	27 . . . . .	Idem. . . . .	Canova. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
19	Coquimbo. . . . .	27 . . . . .	Idem. . . . .	Canova. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
20	Curaçao. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Markomania. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
21	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Galicía . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
22	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	A.-C. de Freitas.
23	Destero. . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	Athens . . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
24	Gonaïves. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
25	Iquique. . . . .	27 . . . . .	Idem. . . . .	Canova. . . . .	Idem. . . . .	J.-M. Currie
26	Iquitos . . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Huascar. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
27	Jacmel. . . . .	4 . . . . .	Idem. . . . .	Castilla . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
28	Jérémie . . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
29	La Guayra .....	1 <sup>er</sup> mars ..	Le Havre..	Markomania...	Steamer...	Ch. Tricot.
30	<i>Idem</i> .....	16 .....	<i>Idem</i> .....	Galicia .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
31	<i>Idem</i> .....	31 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
32	Livingston (Guatemala).	4 .....	<i>Idem</i> .....	Castillia .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
33	Lima .....	27 .....	<i>Idem</i> .....	Canova .....	<i>Idem</i> .....	Lamport et Holt.
34	Maceio .....	28 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
35	Manaos .....	14 .....	<i>Idem</i> .....	Obidense .....	<i>Idem</i> .....	Cunard et C <sup>ie</sup> .
36	Maraguau .....	19 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
37	Mayaguez .....	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Ch. Tricot.
38	Miragoane .....	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
39	Mollendo .....	27 .....	<i>Idem</i> .....	Canova .....	<i>Idem</i> .....	Lamport et Holt.
40	Montevideo .....	10 .....	<i>Idem</i> .....	Santa-Fé .....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
41	<i>Idem</i> .....	20 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
42	<i>Idem</i> .....	30 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
43	Para .....	14 .....	<i>Idem</i> .....	Obidense .....	<i>Idem</i> .....	Cunard et C <sup>ie</sup> .
44	<i>Idem</i> .....	16 .....	<i>Idem</i> .....	Huascar .....	<i>Idem</i> .....	J.-M. Currie.
45	<i>Idem</i> .....	19 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Cunard et C <sup>ie</sup> .
46	Paranagua .....	18 .....	<i>Idem</i> .....	Athens .....	<i>Idem</i> .....	A.-C. de Freitas.
47	Pernambuco .....	14 .....	<i>Idem</i> .....	Caravellas .....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
48	<i>Idem</i> .....	28 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
49	Petit-Goave .....	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Ch. Tricot.
50	Ponce (Porto-Rico).	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
51	Port-au-Prince .....	30 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
52	Port-Limon .....	4 .....	<i>Idem</i> .....	Castillia .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
53	Progreso .....	30 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
54	Puerto-Cabello .....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Markomania .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
55	<i>Idem</i> .....	16 .....	<i>Idem</i> .....	Galicia .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
56	<i>Idem</i> .....	31 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
57	Puerto-Plata .....	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
58	Rio-de-Janeiro .....	7 .....	<i>Idem</i> .....	Parangua .....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
59	<i>Idem</i> .....	14 .....	<i>Idem</i> .....	Caravellas .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
60	<i>Idem</i> .....	21 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
61	<i>Idem</i> .....	28 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
62	Rio-Grande-do-Sul .....	18 .....	<i>Idem</i> .....	Athens .....	<i>Idem</i> .....	A.-C. de Freitas.
63	Salaverry .....	27 .....	<i>Idem</i> .....	Canova .....	<i>Idem</i> .....	Lamport et Holt.
64	Sanchez .....	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Ch. Tricot.
65	Savanilla .....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Markomania .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
66	<i>Idem</i> .....	16 .....	<i>Idem</i> .....	Galicia .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
67	<i>Idem</i> .....	31 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
68	Santo-Domingo .....	31 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
69	San-Pedro-do-Macoris.	31 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
70	San-Juan-de-Porto-Rico.	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Ch. Tricot.
71	Saint-Thomas .....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Markomania .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
72	<i>Idem</i> .....	4 .....	<i>Idem</i> .....	Castillia .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
73	<i>Idem</i> .....	16 .....	<i>Idem</i> .....	Galicia .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
74	<i>Idem</i> .....	26 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
75	<i>Idem</i> .....	31 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
76	Sao-Paulo .....	7 .....	<i>Idem</i> .....	Paranagua .....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
77	<i>Idem</i> .....	14 .....	<i>Idem</i> .....	Caravellas .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
78	<i>Idem</i> .....	21 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
79	<i>Idem</i> .....	28 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
80	Talcahuano .....	27 .....	<i>Idem</i> .....	Canova .....	<i>Idem</i> .....	Lamport et Holt.
81	Ténériffe .....	10 .....	<i>Idem</i> .....	Santa-Fé .....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
82	<i>Idem</i> .....	20 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
83	Tampico .....	15 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Ch. Tricot.
84	<i>Idem</i> .....	30 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
85	Valparaiso .....	27 .....	<i>Idem</i> .....	Canova .....	<i>Idem</i> .....	Lamport et Holt.
86	Vera-Cruz .....	15 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	Ch. Tricot.
87	<i>Idem</i> .....	30 .....	<i>Idem</i> .....	X .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
88	Victoria .....	14 .....	<i>Idem</i> .....	Caravellas .....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de novembre  
des années 1898 et 1897.**

**FRANCE.**

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	16,612,324 03	16,199,755 08	412,568 95	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	596,335 33	650,812 43	"	54,477 10
3	Droits perçus sur les bons de poste...	18,585 95	19,154 75	"	568 80
4	Recettes diverses et accidentelles.....	43,785 49	32,128 61	11,656 88	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>17,271,030 80</b>	<b>16,901,850 87</b>	<b>424,225 83</b>	<b>55,045 90</b>
				<b>En plus en 1898.....</b>	
				<b>369,179<sup>f</sup> 93<sup>c</sup></b>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	2,072,167 05	2,679,783 57	292,383 48	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	9,896 31	14,864 90	"	4,968 59
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	121,652 09	63,951 38	57,700 71	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	143,875 08	19,915 70	123,959 38	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,247,590 53</b>	<b>2,778,515 55</b>	<b>474,043 57</b>	<b>4,968 59</b>
				<b>En plus en 1898.....</b>	
				<b>460,074<sup>f</sup> 98<sup>c</sup></b>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	321,104 86	228,454 92	92,649 94	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	404,685 48	264,867 52	139,817 96	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	113 75	167 40	"	53 65
12	Recettes diverses et accidentelles.....	5,282 01	3,429 49	1,852 52	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>731,186 10</b>	<b>496,919 33</b>	<b>234,320 42</b>	<b>53 65</b>
				<b>En plus en 1898.....</b>	
				<b>234,266<sup>f</sup> 77<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	17,271,030 80	16,901,850 87	424,225 83	55,045 90
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,247,590 53	2,778,515 55	474,043 57	4,968 59
9 à 12	Produits téléphoniques.....	731,186 10	496,919 33	234,320 42	53 65
	<b>TOTAUX du mois de novembre.</b>	<b>21,249,807 43</b>	<b>20,177,285 75</b>	<b>1,132,589 82</b>	<b>60,068 14</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>192,891,930 73</b>	<b>183,840,998 95</b>	<b>10,366,811 67</b>	<b>1,315,879 89</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>214,141,738 16</b>	<b>204,018,284 70</b>	<b>11,499,401 49</b>	<b>1,375,948 03</b>
				<b>En plus en 1898.....</b>	
				<b>10,123,453<sup>f</sup> 46<sup>c</sup></b>	



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de novembre  
des années 1898 et 1897.**

**ALGÉRIE.**

N° des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	272,915 20	250,576 32	22,338 88	.
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	23,781 45	23,325 23	"	4,543 78
3	Droits perçus sur les bons de poste...	253 75	157 50	101 25	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	27 00	476 26	"	449 26
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>296,982 40</b>	<b>270,535 31</b>	<b>22,440 13</b>	<b>4,993 04</b>
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
				<b>EN PLUS en 1898.....</b>	
				<b>17,447<sup>f</sup> 09<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	121,393 15	108,564 10	12,829 05	.
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	.	.	.	.
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	40 50	66 52	"	26 02
8	Recettes diverses et accidentelles.....	2,258 00	2,700 00	"	442 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>123,691 65</b>	<b>111,330 62</b>	<b>12,829 05</b>	<b>468 02</b>
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
				<b>EN PLUS en 1898.....</b>	
				<b>12,361<sup>f</sup> 03<sup>c</sup></b>	
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,590 84	2,062 39	528 45	.
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,838 40	1,168 56	669 84	.
11	Produit des abonnements supplémén- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	56 50	63 49	"	6 99
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>4,485 74</b>	<b>3,294 44</b>	<b>1,198 29</b>	<b>6 99</b>
				<b>EN PLUS en 1898.....</b>	
				<b>1,191<sup>f</sup> 30<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	296,982 40	270,535 31	22,440 13	4,993 04
5 à 8	Produits télégraphiques.....	123,691 65	111,330 62	12,829 05	468 02
9 à 12	Produits téléphoniques.....	4,485 74	3,294 44	1,198 29	6 99
<b>TOTAUX du mois de novembre</b>		<b>425,159 79</b>	<b>394,160 37</b>	<b>36,467 47</b>	<b>5,468 05</b>
<b>Mois antérieurs.....</b>		<b>3,688,120 91</b>	<b>3,553,576 20</b>	<b>215,776 90</b>	<b>81,232 19</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>		<b>4,113,280 70</b>	<b>3,947,736 57</b>	<b>252,244 37</b>	<b>86,700 24</b>
				<b>EN PLUS en 1898.....</b>	
				<b>165,544<sup>f</sup> 13<sup>c</sup></b>	



DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées pendant le mois de janvier 1899.

Versements reçus de 437,673 déposants, dont 68,359 nouveaux.....		45,223,756 <sup>f</sup> 26 <sup>c</sup>
Remboursements à 121,920 déposants, dont 21,214 pour solde.....	29,426,472 <sup>f</sup> 45 <sup>c</sup>	} 30,047,269 70
Rentes achetées à 579 déposants pour un capital de.....	620,797 25	
Excédent des versements.....		<u>15,176,486 56</u>

Nombre de comptes existant au 31 janvier 1899 : 3,150,253.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. COQUENAS, facteur chef des postes à Orange (Vaucluse), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qui a été rendue à son propriétaire.

M. REY (Alphonse), facteur téléphoniste, a trouvé dans la cabine téléphonique du bureau de Paris n° 74 un porte-monnaie contenant 80 francs et l'a remis au receveur.

M. PERRIN, facteur-receveur à Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne), a rendu, à son propriétaire, qui l'avait laissé sur la tablette du guichet du bureau, un porte-monnaie renfermant la somme de 102 francs.

M. MORIN, facteur local à Ernée (Mayenne), ayant trouvé, en cours de tournée, une montre en nickel, d'une valeur de 30 francs, s'est empressé de la remettre au commissaire de police.

M. QUEYROI, facteur leveur de boîtes, a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Paris n° 34 un porte-monnaie contenant une somme de 100 fr. 10, qu'il a remis à son receveur.

M. COUBARD, facteur rural à Saint-Mars-la-Brière (Sarthe), a trouvé, en cours de tournée, une somme de 550 francs, un bon de l'Exposition de 1900, onze coupons représentant une valeur d'environ 70 francs; le tout a pu être rendu à son propriétaire.

M. BON, facteur de ville à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), ayant trouvé, en cours de tournée, deux obligations des chemins de fer de l'Est, de 500 francs chacune, s'est empressé de les remettre à son receveur.

M. BRIE (Léon), facteur téléphoniste attaché au bureau de Paris n° 47, a trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie contenant une somme de 41 fr. 85, qu'il a remis entre les mains du commissaire de police.

M. PAGÈS, facteur de ville à Narbonne (Aude), a déposé au commissariat de police un porte-monnaie renfermant la somme de 23 fr. 80, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. FINIELS, facteur de ville à Nîmes (Gard), ayant reçu un billet de banque de 100 francs au lieu d'un billet de 50 francs, s'est empressé de rendre la différence à qui de droit.

M. COSTESÉCA (Émile-André-Édouard), facteur de ville à Perpignan, a rendu à qui de droit cinq coupons du Crédit Foncier (37 fr. 50), qu'il avait trouvés sur la voie publique.

M. RIMFRAY (René), facteur local à Morannes (Maine-et-Loire), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent.

M. CONTE (Armand), jeune facteur au bureau de Paris n° 5, a trouvé, sur la voie publique, une broche en brillants d'une valeur de 800 à 1,000 francs.

M. ROCHETTE, facteur rural au bureau de Vals-les-Bains (Ardèche), ayant trouvé un porte-monnaie contenant 300 francs, l'a remis aussitôt à son propriétaire.

M. GARNIER (Martin), gardien de bureau à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), a trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie contenant 45 francs, qui a pu être remis à son propriétaire.

M. PERRIN, facteur rural au bureau de Guiscard (Oise), a trouvé, sur la tablette de la salle d'attente, un porte-monnaie renfermant une somme de 40 francs, qui a pu être rendu au propriétaire.

M. DUBOIS, jeune facteur téléphoniste au bureau de Paris n° 45, a remis à son receveur un billet de banque de 50 francs, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau.

M. ANDRÉ, facteur de ville au bureau de Rennes (Ile-et-Vilaine), a trouvé un porte-monnaie contenant 59 fr. 20 et l'a rendu à qui de droit.

M. JOBIN, facteur au bureau de Ville-en-Tardenois (Marne), a trouvé un billet de 100 francs, qu'il s'est empressé de remettre à qui de droit.

M. BEAUFORT, facteur rural au bureau de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), a trouvé un porte-monnaie renfermant 120 fr. 50, qui a pu être remis à la personne qui l'avait perdu.

M. LAUNAV, facteur leveur de boîtes au Mans (Sarthe), a remis entre les mains du receveur principal un porte-monnaie contenant une somme de 21 fr. 15, qu'il avait trouvé en effectuant sa tournée.

M. DAROLLES, facteur-receveur à Avignonet (Haute-Garonne), a rendu, à qui de droit, un billet de banque de 100 francs, qui avait été laissé devant le guichet du bureau.

M. RAULT, facteur de ville au bureau de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), ayant trouvé, en cours de distribution, un rouleau de 500 francs de pièces d'or, s'est empressé de le remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. RAMILLON, facteur, attaché au bureau de Paris n° 42, a déposé, au commissariat de police, un porte-monnaie qu'il avait trouvé sur la voie publique et qui renfermait une somme de 41 francs et une épingle de cravate en or.

M. LEMESLE, facteur-receveur à Saint-Hilaire-sur-Rile (Orne), a trouvé, en cours de tournée, et a remis à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant 60 fr. 45.

M. DUSSERT, facteur-receveur au bureau de Fontaine (Isère), a rendu, à qui de droit, une somme de 50 francs qui lui avait été remise en trop par mégarde.

M. PÉCOLET, gardien de bureau à la recette principale, à Paris, a remis au receveur principal une liasse de 19 titres représentant une valeur de 14,085 francs, qu'il avait trouvée en effectuant la levée de la boîte aux échantillons.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. FALCON, gardien de bureau à Vienne (Isère), a fait preuve de courage en arrêtant un individu inculpé de vol et de tentative d'assassinat.

M. LEFORT, facteur local au bureau de Meung-sur-Loire (Loiret), a eu plusieurs doigts et la paume de la main droite brûlés, en portant secours à un vieillard dont les vêtements s'étaient enflammés à la suite de l'explosion d'une lampe à essence minérale.

M. SÉBERT, facteur rural à Solre-le-Château (Nord), a arrêté un cheval emporté.

M. CUDEY, facteur au bureau de Valay (Haute-Saône), a porté secours à une personne en danger de se noyer.

M. BOURGEOIS, facteur rural au bureau de Triaucourt (Meuse), a arrêté un cheval emporté.

M. FAURET, facteur auxiliaire à Valaurie (Drôme), a contribué courageusement à l'arrestation de deux malfaiteurs.

M. HENRY, facteur de ville à Fourmies (Nord), a arrêté un cheval emporté.

M. RUMEAU, facteur de relais au bureau de Saint-Laurent-de-Neste, en résidence au Haut-Nistos (Hautes-Pyrénées), a fait preuve de courage et de dévouement dans un incendie.

M. DEBRAND, facteur local à Foncine-le-Haut (Jura), a porté secours à une enfant qui se trouvait dans une voiture traînée par un cheval emporté.

M. JEANNEAUD, facteur au bureau de Jumillac-le-Grand (Dordogne), a fait preuve d'initiative et de courage à l'occasion d'un incendie.

M. BIRON, facteur rural au bureau de Nalliers (Vendée), a montré beaucoup de dévouement et de courage lors d'un incendie.

M. DEVEAUD, jeune facteur des télégraphes à Tulle (Corrèze), a fait preuve de courage et de dévouement en se mettant à la poursuite d'un malfaiteur dangereux qu'il a fait arrêter.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

**ARRÊTE ministériel, du 27 janvier 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à un sous-agent.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à M. Guillemain (François), facteur rural, à Chabanais (Charente); 32 ans de services administratifs.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (service central, 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 27 janvier 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**ADDITIONS ET RECTIFICATIONS**

au vingtième tableau d'avancement de classe.

NUMÉROS de classement.		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.
Anciens.	Non-veaux.				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
		<b>MM.</b>								francs.	
#	113 bis.	Walser (H.-J.).	Commis...	Paris 98.....	2	5	#	3	2	8	1,500
673	241 bis.	Bouzigues (V.).	Idem.....	Idem.....	11	5	#	3	1	15	2,100
#	382 bis.	Martinot (E.-C.)	Idem.....	Troyes.....	1	11	#	2	9	22	1,500
#	968 bis.	Duthu (J.-M.).	Idem.....	Tarbes.....	16	7	#	2	6	15	2,700
#	1041 bis.	Peyretout (J.-J.) M <sup>lles</sup>	Idem.....	Limoges central	2	5	#	2	9	7	1,500
#	568 bis.	Padovani (J.)..	Employée..	Angers.....	3	7	#	1	8	#	1,100
#	744 bis.	Ramay (M.-A.).	Idem.....	Bordeaux tél..	1	4	15	1	4	15	1,000
#	1374 bis.	M <sup>me</sup> Morin (A.) M <sup>lles</sup>	Idem.....	Paris K.....	9	3	#	1	1	15	1,300
#	1391 bis.	Jovet (M.-J.-A.)	Idem.....	Tergnier.....	4	8	15	1	4	15	1,200
#	42 bis.	Dousset (C.-M.- J.)	Idem.....	Charenton - le- Pont.	4	5	9	2	4	24	1,100
#	211 bis.	M. Bertrand (H.- J.)	Commis...	Tours central..	14	8	12	5	8	15	2,100



SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Hesleau.....	Rédacteur...	Administ <sup>on</sup> centrale, 2 <sup>e</sup> division.	2,800	Rédacteur...	Administ <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> division.	2,800
Gallin.....	<i>Idem</i> .....	Administ <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> division.	3,100	<i>Idem</i> .....	Administ <sup>on</sup> centrale, 2 <sup>e</sup> division.	3,100
Petitjean.....	Ex-adjutant.	.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Administ <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> division.	1,500
Grazalœuil...	Expédition <sup>re</sup> .	Administ <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> division.	R <sup>on</sup> 1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
M <sup>mes</sup> Fuchs.....	Employée...	Direction de la caisse d'épargne.	1,300	Employée...	<i>Idem</i> .....	1,300
Pouget.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,100
Wenck.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200
MM. Champigneulle	Élève-Ingén <sup>r</sup> .	Ecole profession <sup>lle</sup> , 2 <sup>e</sup> section.	1,800	Sous-Ingén <sup>r</sup> .	Direct <sup>on</sup> des services électr <sup>s</sup> (h. c.).	2,500
Mercier.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,500
Chérounet.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,500
Savelli.....	Com. princ..	Paris, R. P.....	3,600	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	3,500
Asselin.....	Rédacteur...	Versailles.....	3,500	Sous-inspect.	La Roche-sur-Yon..	3,500
Favaron.....	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	3,500	<i>Idem</i> .....	Guéret.....	3,500
Marcaillon.....	<i>Idem</i> .....	Épinal.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Foix.....	3,500
Déchamp.....	Inspecteur..	Madagascar.....	5,000	Inspecteur..	Valence.....	5,000
Mercadier.....	Commis.....	Ecole profession <sup>lle</sup> .	3,000	Rédacteur...	Ecole profession <sup>lle</sup> .	3,100
Mercadier.....	Rédacteur...	<i>Idem</i> .....	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Énault.....	Commis.....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	2,400	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	2,500
Le Breton....	Rédacteur..	Saint-Lô.....	2,200	<i>Idem</i> .....	Caen.....	2,200
Mamet.....	Commis.....	Épinal.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Épinal.....	2,200
Linon.....	Gardien de bureau.	Paris 30.....	1,300	Expédition <sup>re</sup> .	Ligne de la Médi- terranée, direct.	1,500
Frisquet.....	.....	Boulogne-sur-Mer..	"	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est, di- rection.	1,500
Piquard.....	Expéditionn.	Dijon.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	1,500
Barthélemy...	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	1,500	<i>Idem</i> .....	Dijon.....	1,500
Debarnot.....	.....	Vesoul.....	"	<i>Idem</i> .....	Orléans.....	1,500
Adam.....	Expédition <sup>re</sup> .	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	1,500	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine	1,500
Bleynie.....	<i>Idem</i> .....	Orléans.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	1,500
Chatenet.....	.....	Paris.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Aubert.....	Expédition <sup>re</sup> .	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
M <sup>mes</sup> Delatre.....	Employée...	Lille, central.....	1,600	Employée...	Lille, caisse d'é- pargne.	1,600
Adam.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, central.	1,200	<i>Idem</i> .....	Marseille, caisse d'é- pargne.	1,200
Seryel.....	.....	Veuve d'un commis des postes et des télégraphes.	"	<i>Idem</i> .....	Montpellier, caisse d'épargne.	1,000
Lajoie.....	Employée...	Saint-Nazaire.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Pau, caisse d'é- pargne.	1,200
M <sup>lle</sup> Pouilh.....	<i>Idem</i> .....	Toulouse, central..	1,600	<i>Idem</i> .....	Toulouse, caisse d'é- pargne.	1,600
M <sup>me</sup> Trestour....	Employée au- xiliaire.	Grasse.....	R <sup>on</sup> 1,000	Employée au- xiliaire.	Nice, caisse d'é- pargne.	R <sup>on</sup> 1,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Villeneuve . . . . .	Dame empl.	Moulins . . . . .	1,200	Receveuse . . . . .	Le Brethon . . . . .	1,200
Lebélec . . . . .	Receveuse . . . . .	Hliers-P-Evêque . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Le Bueil . . . . .	1,200
M <sup>mes</sup> Faure . . . . .	Dame empl.	Aubusson . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Vallières . . . . .	1,000
Masson . . . . .	Receveuse . . . . .	Lerné . . . . .	1,200	Idem . . . . .	St-Michel-s <sup>t</sup> -Meurt. . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Deneux . . . . .	Dame em- ployée.	Division comptabili- té, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	Idem . . . . .	Abancourt . . . . .	1,200
MM. Borel . . . . .	Sous-officier.	Précédemment dési- gné pour Trèves.	"	Receveur . . . . .	Les Matelles . . . . .	1,000
Lenoble . . . . .	Idem . . . . .	Précédemment dési- gné pour Benest.	"	Idem . . . . .	Lerné . . . . .	1,000
Mich . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Graffigny-Chemin . . . . .	1,000
Schéer . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Villapourgon . . . . .	1,000
Berthon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Chambon-le-Chât <sup>au</sup> . . . . .	1,000
Bonnefous . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Benest . . . . .	1,000
Collinet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Mont-Saint-Vincent . . . . .	1,000
Dubois . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Hliers-l'Évêque . . . . .	1,000
Serran . . . . .	Facteur-rece- veur.	Tosse . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Tosse . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Neveux . . . . .	Receveuse . . . . .	Valdampierre . . . . .	1,600	Receveuse . . . . .	Boran . . . . .	1,600
Baudinet . . . . .	Idem . . . . .	Essonnes . . . . .	2,200	Idem . . . . .	Cany-Barville . . . . .	2,200
MM. Gravy . . . . .	Sous-officier.	Précédemment dési- gné pour Larche.	"	Receveur . . . . .	La Nouaille . . . . .	1,000
Delprat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Larche . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Lamberty . . . . .	Receveuse . . . . .	Saint-Céré . . . . .	2,000	Receveuse . . . . .	Capendu . . . . .	2,000
M. Bourrel . . . . .	Receveur . . . . .	Capendu . . . . .	1,800	Receveur . . . . .	Saint-Céré . . . . .	1,800
M <sup>mes</sup> Fonga-Sérés . . . . .	Receveuse . . . . .	Bordères-Louron . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Vielle-Aure . . . . .	1,400
veuve Delhom . . . . .	Idem . . . . .	Périgueac . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Bordères-Louron . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Champel . . . . .	Dame empl.	Montélimar . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Marsanne . . . . .	1,200
M. Campana . . . . .	Receveur . . . . .	Arcachon . . . . .	4,000	Receveur . . . . .	Cognac . . . . .	4,500
M <sup>lle</sup> Legrand . . . . .	Receveuse . . . . .	Longpont . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Seiches . . . . .	1,400
MM. Pastant . . . . .	Receveur . . . . .	Les Cars . . . . .	1,000	Receveur . . . . .	Longpont . . . . .	1,000
Aucher . . . . .	Idem . . . . .	Lignières-la-Daucelle . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Les Cars . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Chevrou . . . . .	Receveuse . . . . .	Issigeac . . . . .	1,600	Receveuse . . . . .	Saint-Cyprien . . . . .	1,600
v <sup>e</sup> Malaingra . . . . .	Idem . . . . .	Jumillac-le-Grand . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Issigeac . . . . .	1,400
Boisserie . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Jean-de-Côle . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Jumillac-le-Grand . . . . .	1,200
Bertrand . . . . .	Idem . . . . .	Les Matelles . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Trèves . . . . .	1,400
MM. Rocca - Cristi- nacce . . . . .	Sous-officier.	Idem . . . . .	"	Receveur . . . . .	Chitenay . . . . .	1,000
Dedieu . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Jean-de-Côle . . . . .	1,000
Defaye . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lignières-la-Dou- celle . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Micille . . . . .	Aide . . . . .	S <sup>t</sup> -Gilles-du-Gard . . . . .	"	Receveuse . . . . .	Cavillargues . . . . .	1,000
MM. Grulet . . . . .	Receveur . . . . .	Paris, bureau 30 . . . . .	4,500	Receveur . . . . .	Paris, bureau 46 . . . . .	4,500
Hanus . . . . .	Idem . . . . .	Idem, bureau 102 . . . . .	4,000	Idem . . . . .	Idem, bureau 30 . . . . .	4,000
Merlin . . . . .	Commis prin <sup>ci</sup> . . . . .	Idem, bureau 30 . . . . .	4,000	Idem . . . . .	Idem, bureau 102 . . . . .	4,000
Maurel . . . . .	Receveur . . . . .	Sisteron . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Agde . . . . .	3,000
Gerné . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Montplaisir . . . . .	4,000	Idem . . . . .	Villefranche-sur- Saône . . . . .	4,000
Brogie . . . . .	Idem . . . . .	Morez . . . . .	3,500	Idem . . . . .	Mourmelon-le-Grand . . . . .	3,500
Jamont . . . . .	Commis . . . . .	Rouen, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Le Havre, quartier de l'Éure . . . . .	1,800
M <sup>mes</sup> veuve Lamare . . . . .	Receveuse . . . . .	Amilly . . . . .	1,600	Receveuse . . . . .	Coulanges-la-Vivense . . . . .	1,600
Gautier . . . . .	Idem . . . . .	Comps . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Castries . . . . .	1,400
Gente . . . . .	Idem . . . . .	Ambierle . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Comps . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Galtier . . . . .	Idem . . . . .	Sainte-Sigolène . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Ambierle . . . . .	1,600
M <sup>mo</sup> Lombard . . . . .	Idem . . . . .	Valence-en-Brie . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Port-Marly . . . . .	1,200
M. Texier . . . . .	Receveur . . . . .	Challans . . . . .	2,000	Receveur . . . . .	Chef-Boutonne . . . . .	2,000
M <sup>lle</sup> Vénard . . . . .	Receveuse . . . . .	Malestroit . . . . .	1,600	Receveuse . . . . .	Challans . . . . .	1,800
MM. Garret . . . . .	Sous-officier.	Idem . . . . .	"	Receveur . . . . .	Bellevaux . . . . .	1,000
Lavigne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Abriès . . . . .	1,000
Rigal . . . . .	Receveur . . . . .	Quillebeuf . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Lillebonne . . . . .	1,600
Fournel . . . . .	Idem . . . . .	Brienne . . . . .	2,200	Idem . . . . .	Condé-sur-Noireau . . . . .	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>me</sup> Beq. ....	Receveuse...	Beaumont-le-Roger.	2,000	Receveuse...	Brionne.....	2,000
M <sup>les</sup> Terrier .....	<i>Idem</i> .....	Tôtes.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Beaumont-le-Roger.	1,600
Duteurtre .....	<i>Idem</i> .....	Lillebonne .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Tôtes.....	1,800
Praye.....	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -André-de-Corey .	1,400	<i>Idem</i> .....	Sain-Bel.....	1,400
Madelaine....	Dame empl..	Caen, central.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Banneville-sur-Ajon	1,200
M <sup>me</sup> Schneeberger .	Veuve d'un receveur.	.....	"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Aubin-sur-Aire..	1,000
M <sup>lle</sup> Gaston.....	Receveuse ..	Sauveterre.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Puycasquier.....	1,200
M <sup>me</sup> Delmas .....	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marrast...	1,000	<i>Idem</i> .....	Sauveterre.....	1,000
M. Leca.....	Receveur....	Puycasquier.....	4,000	Receveur....	Mont-de-Marrast...	1,000
M <sup>lle</sup> Lalouette....	Receveuse...	En disponibilité...	"	Receveuse...	Huppy .....	1,400
MM. Salomon .....	Rédacteur...	Administ <sup>on</sup> centrale, division comptab.	1,000	Receveur....	Paris, bureau 85..	4,000
Marteau .....	Receveur....	Reignier .....	1,400	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Symphorien-d'O- zon.	1,400
M <sup>lle</sup> Génin .....	Receveuse...	Saint-Jean-d'Aulph.	1,000	Receveuse...	Reignier .....	1,000
M. André.....	Receveur....	Sengouagnet.....	1,400	Receveur ...	Montredon - Labes- sonnié.	1,400
M <sup>me</sup> veuve Grégoire.	Receveuse...	Linards.....	1,400	Receveuse...	Sengouagnet.....	1,400
M <sup>lle</sup> Roullignac....	Dame empl..	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,200	<i>Idem</i> .....	Linards.....	1,200
M <sup>me</sup> Collard .....	<i>Idem</i> .....	Sézanne.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Faux-Fresncy.....	1,200
M <sup>lle</sup> Loizeau.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Loup-sur-Thouët.	1,200	<i>Idem</i> .....	Moucoulant.....	1,200
M <sup>mes</sup> v <sup>ve</sup> Marchive..	<i>Idem</i> .....	Siecq.....	1,600	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Loup-sur-Thouët.	1,600
Gautier.....	<i>Idem</i> .....	Ballans.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Siecq.....	1,400
M <sup>lle</sup> Payzaille....	<i>Idem</i> .....	Rilly-Sainte-Syre..	1,400	<i>Idem</i> .....	Bayel.....	1,400
M. Vial .....	Receveur ...	Cléon-d'Andran ...	1,200	Receveur ...	Mirabel - les - Baro- es	1,200
M <sup>me</sup> veuve Garnier .	Receveuse...	Martigné.....	1,400	Receveuse...	Labosse.....	1,400
M. Guiard .....	Receveur....	Labosse.....	1,200	Receveur....	Martigné.....	1,200
M <sup>lle</sup> Barthe .....	Anc. recev <sup>o</sup> .	Sassenage .....	1,600	Receveuse...	Cléon-d'Andran...	1,600
MM. Serres.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Rilly-Sainte-Syre...	1,000
Chentrier .....	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,300	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Maurin .....	Com. princ..	Ligne de Lyon....	3,300	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	3,300
Bardet.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,300	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,300
Georgen .....	<i>Idem</i> .....	Paris 69.....	3,300	Com. princ..	Paris, 98.....	3,300
Bergounieux..	<i>Idem</i> .....	Evreux .....	3,300	<i>Idem</i> .....	Paris, 60.....	3,300
Sirey.....	<i>Idem</i> .....	Chalon-sur-Saône ..	3,300	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	3,300
Micault.....	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Chalon-sur-Saône ..	3,300
Portes.....	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Ministre des colo- nies.	3,600	<i>Idem</i> .....	Beauvais .....	3,600
Aguier.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,600	<i>Idem</i> .....	Orléans R. P.....	3,600
Boussinier....	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Rouen, bourse....	3,300
Courtial.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est ....	3,300	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,300
Boutouil .....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Mendy.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Labille .....	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le serv <sup>ce</sup> de la Cochinchine.	3,300	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	3,000
Gardiol.....	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Carpentras.....	3,300
Vignal.....	Commis.....	Cette.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	3,300
Millot.....	<i>Idem</i> .....	Dijon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Evreux .....	3,300
Pommier.....	<i>Idem</i> .....	Niort.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Niort.....	3,300
Hiard .....	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	3,000	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	3,300
Chanet dit Fa- geolles.	<i>Idem</i> .....	Aurillac.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Coulommiers.....	3,000
Peyrafite.....	<i>Idem</i> .....	Thouars.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P.....	3,000
Sultra .....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est ....	3,000
Vignardon....	<i>Idem</i> .....	Ligne des Pyrénées.	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Boyer . . . . .	Commis . . . . .	Marseille, central . .	3,000	Comm. princ.	Marseille, central . .	3,000
Fontugne . . . . .	Idem . . . . .	Avignon R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	3,000
Perretier . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Denis - sur- Seine . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Saint-Denis - sur- Seine . . . . .	3,000
Mouly . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500	Commis . . . . .	Cette . . . . .	1,500
Clavié . . . . .	Idem . . . . .	Pau . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Figuière . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . .	1,500	Idem . . . . .	Montauban . . . . .	1,500
Jolibert . . . . .	Idem . . . . .	Montauban . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . .	1,500
Loiseau . . . . .	Recoveur . . . . .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie . .	1,800	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100
Jadot . . . . .	Commis . . . . .	Belfort, faubourg de France . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	1,500
Verdier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Marseille, central . .	2,400
Pennelier . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Le Havre, central . .	1,500
Pelas . . . . .	Idem . . . . .	Paris 75 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Margerie . . . . .	Idem . . . . .	Paris 69 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 75 . . . . .	2,400
Gerbé . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 69 . . . . .	1,800
Vidal . . . . .	Idem . . . . .	Nogent-le-Rotrou . . .	1,500	Idem . . . . .	Marseille, central . .	1,500
Collin . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . .	1,500	Idem . . . . .	Nogent-le-Rotrou . .	1,500
Vigné . . . . .	Idem . . . . .	Fontainebleau . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Crombet . . . . .	Idem . . . . .	Lille, Saint-Martin . .	2,700	Idem . . . . .	Tourcoing . . . . .	2,700
Cabayron . . . . .	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Agen . . . . .	1,800
Sérée . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	1,500
Robert . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, Capécure . . . . .	2,400
Caron . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	3,000
Gibelin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Legrand . . . . .	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100
Sartres . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Valenco . . . . .	1,500
Toste . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Toulouse, central . .	1,500
Bouisset . . . . .	Idem . . . . .	Paris 68 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	1,500
Barutel . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Toulouse, central . .	2,700
Paris . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	1,800
Pomès . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, cent. (bri- gade de réserve) . . .	1,800	Idem . . . . .	Toulouse, central . .	1,800
Lacassagnère . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Toulouse, cent. (bri- gade de réserve) . .	2,100
Montaubérie . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, r. Bayard . .	1,800	Idem . . . . .	Toulouse, central . .	1,800
Miquol . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Toulouse, r. Bayard . .	2,400
Février . . . . .	Idem . . . . .	Condé-sur-Noireau . . .	1,800	Idem . . . . .	Rennes, R. P. . . . .	1,800
Luzy . . . . .	Idem . . . . .	Villofranche - sur- Saône . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Belfort, faubourg de France . . . . .	2,400
Vion . . . . .	Idem . . . . .	Fourmies . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Laon . . . . .	2,100
Goguelat . . . . .	Idem . . . . .	Le Mans, central . . . .	2,700	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . .	2,700
Lemoine . . . . .	Idem . . . . .	Lisieux . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Le Mans, central . .	1,500
Louvel . . . . .	Idem . . . . .	Rennes R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lisieux . . . . .	1,500
Gloché . . . . .	Idem . . . . .	La Rochelle, gare . . .	2,100	Idem . . . . .	La Rochelle R. P. . .	2,100
Bouzat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Robert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Maillet . . . . .	Idem . . . . .	Rochefort, gare . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Rochefort-ville . . . .	3,000
Thibault . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Carrey . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Moreau . . . . .	Idem . . . . .	Niort, gare . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Niort R. P. . . . .	2,700
Baudry . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Lavergne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lambert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Goutière . . . . .	Idem . . . . .	Paris 35 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Mantes-sur-Seine . . .	2,400
Tiran . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Marseille, central . .	2,100
Joyer . . . . .	Idem . . . . .	Roubaix . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Maubeuge . . . . .	1,500
Gamicas . . . . .	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Girardin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	2,100
Hervieux . . . . .	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Perret.....	Commis....	Dijon, central.....	2,100	Commis....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	2,100
Trompette....	Idem.....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	2,400	Idem.....	Dijon, central.....	2,400
Sentis.....	Idem.....	Paris 28.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Sibille.....	Idem.....	Nancy, gare.....	2,400	Idem.....	A la disposition de l'office tunisien.	2,400
Carbillet.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Troyes.....	1,500
Deleuze.....	Idem.....	Marseille R. P....	2,400	Idem.....	Paris 16.....	2,400
Petitdidier....	Idem.....	Nancy, central....	2,700	Idem.....	Nancy, gare.....	2,700
Espagnol.....	Idem.....	Paris 3.....	2,400	Idem.....	Cette.....	2,400
Rols.....	Idem.....	Paris, central....	2,700	Idem.....	Paris, bur. des télé- grammes officiels.	2,700
Hoogs.....	Idem.....	Paris 48.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Siord.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon, Terreaux...	1,800
Coumoul.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Paris 26.....	3,000
Petit (E.-A.-L.)	Idem.....	Paris 15.....	3,000	Idem.....	Paris 31.....	3,000
Pouch.....	Idem.....	Morcenx.....	2,400	Idem.....	Limoges R. P....	2,400
Chopard.....	Comm. princ.	Coulommiers.....	3,300	Idem.....	Lyon, central....	3,000
Ducarre.....	Commis....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Tonkin.	2,700	Idem.....	Marseille, central..	2,700
Brusel.....	Idem.....	Lisieux.....	1,500	Idem.....	Thiers.....	1,500
Guyot.....	Idem.....	Montargis.....	1,800	Idem.....	Lyon, central....	1,800
Duval.....	Idem.....	Le Havre, central.	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Menet.....	Idem.....	Vannes.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central.	1,500
Le Glanche....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Vannes.....	1,500
Durin.....	Idem.....	Foix.....	2,700	Idem.....	Saint-Girons.....	2,700
Baudru.....	Idem.....	Saint-Girons.....	1,500	Idem.....	Foix.....	1,500
Dimey.....	Idem.....	Paris 84.....	2,700	Idem.....	Chaumont.....	2,700
Laurent.....	Idem.....	Disponibilité.....	"	Idem.....	Neufchâteau....	1,800
Gary.....	Idem.....	Paris 81.....	2,400	Idem.....	Paris 35.....	2,400
Gouillard.....	Idem.....	Blois R. P.....	3,000	Idem.....	Blois, quai de la Saussaye.	3,000
Pujos.....	Idem.....	Blois, quai de la Saussaye.	1,800	Idem.....	Blois R. P.....	1,800
Olivié.....	Idem.....	Paris 81.....	1,500	Idem.....	Toulouse R. P....	1,500
Sénac.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500
Sugères.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Salinier.....	Idem.....	Bordeaux, St-Jean.	2,100	Idem.....	Bordeaux-Aquitain.	2,100
Guillot.....	Idem.....	Angoulême.....	2,100	Idem.....	Bordeaux-Saint-Jean	2,100
Blondeau.....	Idem.....	Dinan.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Vigné.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	A la disp. du Minis- tre des colonies pour le service de la Cochinchine.	3,000
Gau.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem.....	Montpellier R. P...	1,800
Faraldo.....	Idem.....	Menton.....	1,500	Idem.....	Nice R. P.....	1,500
Desvernes....	Idem.....	Moulins.....	1,800	Idem.....	Menton.....	1,800
Lanfranchi....	Idem.....	Paris 83.....	2,700	Idem.....	Marseille, préfecture	2,700
Guillorault....	Idem.....	Paris, bur. téléph. de la r. Gutenberg.	2,700	Idem.....	Paris, bur. téléph. de la r. Chaudron.	2,700
Wallox.....	Idem.....	Lille, central.....	1,500	Idem.....	Lille, central (bri- gade de réserve).	1,500
Maës.....	Idem.....	Lille, central (bri- gade de réserve).	1,800	Idem.....	Lille, central.....	1,800
Thibal.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Paris 08.....	2,700
Mariette.....	Idem.....	Falaise.....	1,500	Idem.....	A la disp. du Minis- tre des colonies p <sup>r</sup> le service de la Guinée française.	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Riant.....	Commis....	Paris 32.....	1,800	Commis....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le service du Sou- dan.	1,800
Sol-Dourdin..	Idem.....	Paris 14.....	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Congo français.	1,500
Blanchet.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Bonnal.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Pouget.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Chambouillat..	Idem.....	Paris 18.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Heurende.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Grillon.....	Idem.....	Rambouillet.....	2,700	Idem.....	Chartres.....	2,700
Le Ray.....	Idem.....	Saint-Germain-en- Laye.	1,500	Idem.....	Paris 14.....	1,500
Robert.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Caen, central (bri- gade de réserve).	1,500
Rat.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,500
Dervillers....	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.	2,700	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	2,700
Michel.....	Idem.....	Paris 71.....	2,400	Idem.....	Mâcon.....	2,400
Ruelland.....	Idem.....	Paris, central (bri- gade de réserve).	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Larroque.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Paris, central (bri- gade de réserve).	1,800
Moret.....	Idem.....	Dijon, central.....	1,800	Idem.....	Dijon, service télé- phonique.	1,800
Vernay.....	Idem.....	Disponibilité.....	"	Idem.....	Neufchâteau.....	1,800
Pongy.....	Idem.....	Cette.....	2,700	Idem.....	Montpellier R. P..	2,700
Combalat.....	Idem.....	Narbonne.....	3,000	Idem.....	Cette.....	3,000
Mirande.....	Idem.....	Châteauroux.....	2,100	Idem.....	Narbonne.....	2,100
Renardet.....	Idem.....	Remiremont.....	1,800	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Renault.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Falaise.....	1,800
Daudet.....	Idem.....	Aigues-Mortes.....	2,400	Idem.....	Nîmes R. P.....	2,400
Lacomblez....	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice de la Guinée française.	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Behola.....	Idem.....	Bayonne.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Menanteau....	Idem.....	Étampes.....	1,500	Idem.....	Tours R. P.....	1,500
Galin.....	Idem.....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Sénégal.	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Dahomey.	1,500
Martinaggi....	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Sénégal.	1,500
Grand.....	Idem.....	Lyon R. P. (brigade de réserve).	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800
Felgines.....	Idem.....	Roune.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P. (brigade de réserve).	1,800
Bonnamy.....	Auxiliaire..	Versailles R. P....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Garrabé.....	Idem.....	Biarritz.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Clément.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Saïssac.....	Idem.....	Montauban.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Récizac.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Achard.....	Idem.....	Saint-Dié.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Vallée.....	Auxiliaire..	Paris R. P.....	"	Commis.....	Même bureau.....	1,500
Plantivert.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	"	Idem.....	Idem.....	2,400
Guyot.....	Idem.....	Montargis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Buytet.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dortet.....	Idem.....	Blois R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duprat.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Specty.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mauru.....	Idem.....	Aigues-Mortes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rivals.....	Idem.....	Limoux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mithas.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thouveniu.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bigot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gilbert.....	Idem.....	La Forté-Macé.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Soldadié.....	Idem.....	Sablé.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Millot.....	Idem.....	Commercy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delaléc.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rose.....	Idem.....	Valeenciennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Belliol.....	Idem.....	Montpellier R. P..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Billard.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Porte.....	Idem.....	Issoire.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Corneur.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Paugam.....	Idem.....	Morlaix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bugeat.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Buridan.....	Idem.....	Fournies.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tandeau.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Papot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bataille.....	Idem.....	Royan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Condaminas.....	Idem.....	Limoges R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bressac.....	Idem.....	Nîmes, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lépinette.....	Idem.....	Honfleur.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barbot.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacroix.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chenelle.....	Idem.....	Boyeux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bosselu.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tardy.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maillet.....	Idem.....	Paris 51.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de Gouyon de Pontouraulte	Idem.....	Paris 45.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chouquet.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Murat.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Courtadon.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cossé.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nacfer.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Coste.....	Idem.....	Gap.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
David.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Roux.....	Idem.....	Quimper.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ranquet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Oubié.....	Idem.....	Blois R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Joly.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dubreuil.....	Idem.....	Nice R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacoume.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bossoutrot.....	Idem.....	Limoges R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Désesquelles.....	Idem.....	Épernay.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Salon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cousin.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gachot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Belloil.....	Idem.....	Dinan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lambert.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Monchalin.....	Idem.....	Saint-Étienne-Four- neyron.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Berger.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADRS.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Bretour.....	Auxiliaire...	Le Havre, central..	"	Commis.....	Même bureau.....	1,500
Chérel de la Rivière.	Idem.....	Paris 80.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Luguet.....	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leuquet.....	Idem.....	Le Havre, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mattei.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Albugues.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Caussignac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prépognot.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lebourgeois.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ville (A.).....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rose.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guidoni.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pujos.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemaire.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bargès.....	Idem.....	Saint-Malo.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Salvain.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grégoire.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Silvy.....	Idem.....	Aix-en-Provence...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Petitfour.....	Idem.....	Neufchâteau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Teteix.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Plaine.....	Idem.....	Saint-Lô.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brunet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gaillard.....	Idem.....	Le Havre, principal	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Graverol.....	Idem.....	Riom.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
David.....	Idem.....	Caen, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Troupet.....	Idem.....	Vierzon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourrel.....	Idem.....	Nîmes, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pellé.....	Idem.....	Douai.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fruneau.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Riot.....	Idem.....	Mâcon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chapuis.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guittard.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Warin.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bousquet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barnouin.....	Idem.....	Nice, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Carrière.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jacquot.....	Idem.....	Tours, gare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Carrié.....	Idem.....	Montargis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Déparrois.....	Idem.....	Louviers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Antoine.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Aimé (Chéri).....	Idem.....	Niort.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Schuller.....	Idem.....	Paris 13.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sabardin.....	Idem.....	Vincennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mounier.....	Idem.....	Saint-Chamond.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lamusse.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Redon.....	Idem.....	Paris 15.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maravillat.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sarrade.....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fournier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boly.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guillet.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Champion.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Desmoulins.....	Idem.....	Trouville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourlier.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Peyrard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Puthod.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marais.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gomard.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mézelle.....	Idem.....	Paris 80.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rouzoul.....	Idem.....	Étbeuf.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pagnot.....	Idem.....	Reims, principal..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Alau.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Podela.....	Auxiliaire...	Épernay.....	"	Commis....	Même bureau.....	1,500
Pellé.....	Idem.....	Paris 9.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roudouly.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Châtenet.....	Idem.....	Limoges R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Conte.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Février.....	Idem.....	Marseille-Chapitre..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Puzo.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bordes.....	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sautier.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemoine.....	Idem.....	Lisieux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cadiou.....	Idem.....	Vitré.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arnange.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouchard.....	Idem.....	Saint-Maixent.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sol-Dourdin.....	Idem.....	Paris 14.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guinot.....	Idem.....	Paris 26.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Magnière.....	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Breil.....	Idem.....	Elbeuf.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dessère.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Goumy.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bertrand y.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Crouzat.....	Idem.....	Vienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Combarieu.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mourot.....	Idem.....	Lunéville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Monloup.....	Idem.....	Paris 24.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Villemont.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouzat.....	Idem.....	Paris 3.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de Raffin de la Raffinie (P).	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Logerot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leclerc.....	Idem.....	Montargis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bessonnat.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mariette.....	Idem.....	Falaise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurence.....	Idem.....	Paris 4.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lapérine.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sugères.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin (M.-L.- V.).	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Richard.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Escargueil.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Angeli.....	Idem.....	Sartène.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roux (L.-P.).	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delasorne.....	Idem.....	Creil.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouniol.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bondu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boissière.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gibert.....	Idem.....	Châteaubriant.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin (L.-A.).	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Henriot.....	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vassal.....	Idem.....	Corbeil.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Renard.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Berne.....	Idem.....	Vienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin (J.-M.- E.).	Idem.....	Nancy, porte Saint- Nicolas.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Garion.....	Idem.....	Le Havre-Ingouville.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Michel (S.-A.-J)	Idem.....	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourel.....	Idem.....	Le Havre, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ricard.....	Idem.....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	"	Idem.....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	1,500
Giannassasio..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Esnault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delago.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Kespite . . . . .	Auxiliaire . . .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	"	Commis . . . . .	A la dispositon du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	1,500
Bagos . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tatin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Guérini . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Monjou . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Prouzet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lamboley . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mucchielli . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Juraunie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lézion . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Fenouillet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Charles . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Routier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Couffy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Même ligne . . . . .	1,500
Relandeau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dauvignac . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Médi- terranée.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Eugène . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tassard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Médi- terranée.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
La croix-La- grandeur . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lavallée . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Hulin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Muzellec . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Goupet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Médi- terranée.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Philibert . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Delmas . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rochefort . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Alaine . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Maire . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perrin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marteau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Médi- terranée.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Héaulmé . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Boyer . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Conchaudron . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Monlon . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mazier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Ricros . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Blanc . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Prat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gamblain . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Boulangier . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Trinquier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Franchi . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Richard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Botton . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Relandeau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Martin (H.-Ch- E.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Boucher . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bachelard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Compeyron . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Villatte . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Brunet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Ferrant . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perrier . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Courtois . . . . .	Idem . . . . .	Eig. du Nord-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pellegrin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Le Grand . . . .	Auxiliaire. . . .	Ligne de l'Ouest. . . .	"	Commis . . . .	Même ligne . . . .	1,500
Vieules. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Yon . . . . .	Idem. . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Gavaldi. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Laget . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Bertain. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Géhin . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Dajeau . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Aléas. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Dejean . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Fécamp . . . . .	"
Darthis . . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Lille, gare . . . . .	"
Geiger . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Epinal R. P. . . . .	"
Guillon . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 54 . . . . .	"
Duserre - Tel- mont. . . . .	Idem. . . . .	Chambéry. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 81 . . . . .	"
Roussel. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 12. . . . .	"
Delpuech . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon-Terreaux. . . . .	"
Anbert. . . . .	Idem. . . . .	Lyon-Terreaux . . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Alquier . . . . .	Idem. . . . .	Caen R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Tillard . . . . .	Idem. . . . .	Caen, central (bri- gade de réserve). . . . .	"	Idem. . . . .	Caen R. P. . . . .	"
Philippe . . . . .	Idem. . . . .	Lyon-Vaise . . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon-Terreaux . . . . .	"
Michel. . . . .	Idem. . . . .	Lyon-Terreaux. . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon-Vaise. . . . .	"
Thommeret. . . . .	Idem. . . . .	Paris 14. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	"
Gaillard. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 14 . . . . .	"
Cugnot . . . . .	Idem. . . . .	Verdun. . . . .	"	Idem. . . . .	Nancy R. P. . . . .	"
Fromieux. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Verdun. . . . .	"
Combemorel. . . . .	Idem. . . . .	Paris 8. . . . .	"	Idem. . . . .	Roanne. . . . .	"
Mazounabe . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 8. . . . .	"
Canavelli. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Marseille, central. . . . .	"
Tixior. . . . .	Idem. . . . .	Commentry . . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 4. . . . .	"
Toyre . . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Belfort, faubourg de France. . . . .	"
Puntis. . . . .	Idem. . . . .	Versailles R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Lo Havre, central. . . . .	"
Fandoux . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Versailles R. P. . . . .	"
Pujol. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	"
Valadié. . . . .	Idem. . . . .	Paris 16. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Amathieu . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	"
Driou . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Lig. du Nord-Ouest. . . . .	"
Laurent-Guy. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	"
Cheilau. . . . .	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Marseille, central. . . . .	"
Guillaume . . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Fontainebleau. . . . .	"
Bonnomain. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Cazals. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Gary. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Guelfucci. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Lamic. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Layral. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Tardière. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Paris. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Rascalon. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Tastayre. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Marquez . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Nardot. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Japin . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Laon. . . . .	"
Hens. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Lille-Saint-Martin. . . . .	"
Legrand . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Saint-Omer. . . . .	"
Gosset. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Le Havre, principal. . . . .	"
Boulanger. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Lequien . . . . .	Idem. . . . .	Elbeuf . . . . .	"	Idem. . . . .	Amiens, central. . . . .	"
Galtier. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Elbeuf. . . . .	"
Py . . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Vesoul. . . . .	"
Thuillier. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Commercy . . . . .	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Blondeau.....	Surnumér <sup>re</sup>	Paris, central.....	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Lens.....	fr.
Dubois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Omer.....	"
Dieval.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"	Idem.....	Arras.....	"
Poitevin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Viot.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Mulassez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Melun.....	"
Usunier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Douarcebe.....	Idem.....	Paris 43.....	"	Idem.....	Paris, central....	"
Beaugrand.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 43.....	"
Terrible.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 15.....	"
Lemaire.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer.	"
Astruc.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Bonnet.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 3.....	"
Carré.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 68.....	"
Brazier.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Toupet.....	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"	Idem.....	Lyon, central....	"
Blanchard.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"
Martin.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	"	Idem.....	Roanne.....	"
Augagneur.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	"
Alvarès.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Anciaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Auberty.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bagard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bartalan.(J.M.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Batac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bienfait.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Blanchet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boulidoire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boulé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Caillon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chaudron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Costes.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dabiraud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Delpesch.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demathieu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Faivro.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Favennec.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Feuillâtre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fréhaült.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Goret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Grénier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guimoneau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Heckli.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henri (F.-L.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Houbard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jandot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henry (M.-R.- A.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Janneret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Marchand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lestant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Suavé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lormand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mornet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mourier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Moutot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Nepveu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pégourié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Philippon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pomadé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Redon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Roblin.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris, central.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris R. P.....	"
Rocher.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rousselot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sales.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Talayssat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Urion.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Valat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vernet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Villaume.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Verdier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vidal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pénin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Viault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Drocourt.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fourmies.....	"
Rauscher.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Dilhan.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 35.....	"
Goret.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Compiègne.....	"
Hubac.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Salon.....	"
Bournez.....	Idem.....	Besançon R. P.....	"	Idem.....	Pontarlier.....	"
Grinquand.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Besançon R. P.....	"
Bienfait.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Roubaix.....	"
Bergal.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Bitterlé.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Scellier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 15.....	"
Guisset.....	Idem.....	Toulouse, central.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Poncy.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 28.....	"
Bonnet.....	Idem.....	Paris 35.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Coustié.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 35.....	"
Receveur.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Nancy, gare.....	"
Esprit.....	Idem.....	Paris 16.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Audiffred.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Marseille R. P.....	"
Aubry.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Mourmelon <sup>le</sup> -le-Grand.....	"
Anciaux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Rondeaux.....	Idem.....	Nancy R. P.....	"	Idem.....	Nancy, central.....	"
Moutot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Favence.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Coudert.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Paris 48.....	"
Gibus.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"	Idem.....	Angers R. P.....	"
Daulou.....	Idem.....	Paris 77.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Valadier.....	Idem.....	Lyon-Terroaux.....	"	Idem.....	Salon.....	"
Heckli.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 77.....	"
Dubois.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Saint-Etienne R. P.....	"
Foucras.....	Idem.....	Paris 26.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Guiot.....	Idem.....	Paris 82.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Loyez.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 82.....	"
Bourgeois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 15.....	"
Bray.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Le Mans R. P.....	"
Malaplate.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fabry.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand R. P.....	"
Soulier.....	Idem.....	Thiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Goain.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Lisieux.....	"
Eymas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montargis.....	"
Mairey.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Deleamp.....	Idem.....	Paris 13.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Berthelot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 13.....	"
Gomard.....	Idem.....	Neufchâteau.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Demathieu.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 84.....	"
Chesneau.....	Idem.....	A la disposition du gouverneur gé- néral de l'Algérie.	"	Idem.....	Paris 35.....	"
Malvy.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Commercy.....	"
Debrieu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 81.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Manet.....	Surnuméraire <sup>72</sup>	En disponibilité...	fr.	Surnuméraire <sup>72</sup>	Agen.....	fr.
Poitevin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"
Boric.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Soucaze.....	Idem.....	Bordeaux-Aquitaine	"	Idem.....	Bordeaux R. P. ....	"
Catalaa.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Picart.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Croës.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Angelini.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Monnet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Annemasse.....	"
Dessalle.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Blois R. P.....	"
Boulé.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Perro.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"
Guimoneau.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Thouars.....	"
Jallois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Lagarde.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cheyron.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duchet.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnet.....	Idem.....	Paris 96.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mourier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 32.....	"
Arnaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Aléas.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	"	Idem.....	Idem.....	"
Millery.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Girard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Cassan.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Paris 96.....	"
Dufaut.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Mourrain.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Maudoux.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Paris 71.....	"
Lepicart.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Aupin.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Auriol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Baute.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cabau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chemineau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mouly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Puixégur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Poumier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Douat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lalanne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lhez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vergnes.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Soubiello.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rogé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ruynier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Soula.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vinsonneau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Talazac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 3.....	"
Deyherassary..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Bienube.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Melun.....	"
Gastaings (J.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen, bourse....	"
Rougagnon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	"
Depiolo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Gromal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	"
Michel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Lacroix.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tullier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Carlus.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Fillon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen, bourse....	"
Galan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Garrigues.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Scazzola.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Ségur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maylin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lacassagne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, principal	"

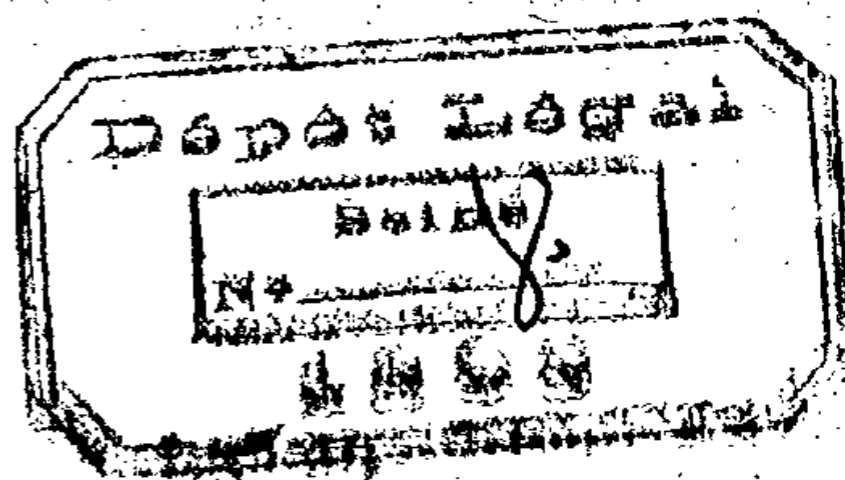
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Mauzac.....	Surnuméraire	Toulouse, central..	"	Surnuméraire	Havre, bur. princ.	"
Gélibert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Carrère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Coustillé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Sans.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rambouillet.....	"
Bailaiguo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Toulon.....	"
Lahourguette..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Havre, central....	"
Peltret.....	Idem.....	Neufchâteau.....	"	Idem.....	Dijon, central....	"
Collin.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Châteauroux.....	"
Feuillstre.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Urion.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Remiromont.....	"
Quilichini.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Lemaître.....	Idem.....	Rouen, Bourse.....	"	Idem.....	Rouen, bourse (bri- gade de réserve).	"
Bousquet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Bayonne.....	"
Obin.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Étampes.....	"
Grancher.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Roanne.....	"
M <sup>lles</sup> Louis.....	Postulante..	.....	"	Employée.....	Lagny.....	1,000
Richard.....	Employée..	Rouen, Bourse.....	1,000	Idem.....	Marseille, central..	1,000
Le Ny.....	Idem.....	Rouen, rue Verte..	1,000	Idem.....	Rouen, bourse.....	1,000
M <sup>me</sup> Perruchot....	Recevoise..	Algérie.....	1,200	Idem.....	Algérie.....	1,200
M <sup>lles</sup> Joannet.....	Employée..	Clermont-Fer., cent.	1,000	Idem.....	Moulins.....	1,000
M <sup>me</sup> Chantolauze..	Idem.....	Clermont-Fer. R. P.	1,100	Idem.....	Clermont-Fer., cent.	1,100
M <sup>lles</sup> Boyer.....	Idem.....	Argenton-s.-Creuse.	1,000	Idem.....	Clermont-Fer. R.P.	1,000
Guilpin.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Argenton-s.-Creuse.	1,000
Buchon.....	Employée..	Le Havre téléph..	1,000	Idem.....	Granville.....	1,000
Cochon.....	Idem.....	Soissons.....	1,100	Idem.....	Le Havre, téléphone	1,100
Oudinet.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Soissons.....	1,000
M <sup>me</sup> Mansart.....	Employée..	Tourcoing, téléph.	1,000	Idem.....	Lille, téléphone... Roa	1,000
Le Floch.....	Postulante..	.....	"	Empl. auxil.	Dieppe, téléphone.	1,000
Gargam.....	Employée..	Charenton, téléph.	1,100	Employée..	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine, téléphone.	1,100
M <sup>lles</sup> Davoise.....	Idem.....	Paris K.....	1,100	Idem.....	Charenton, téléph.	1,100
M <sup>me</sup> Wirth.....	Idem.....	Charenton-le-Pont..	1,100	Idem.....	Enghien-les-Bains..	1,100
M <sup>lles</sup> Dousset.....	Idem.....	Paris, central.....	1,100	Idem.....	Charenton-le-Pont..	1,100
Latourretlé..	Idem.....	Oloron S <sup>te</sup> -Marie..	1,200	Idem.....	Bordeaux, téléph..	1,200
Rey.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Oloron S <sup>te</sup> -Marie..	1,000
M <sup>me</sup> Masson.....	Employée..	Bordeaux, Chartrons	1,200	Idem.....	Bordeaux, central..	1,200
M <sup>lles</sup> Castéran.....	Idem.....	Tonneins.....	1,100	Idem.....	Bordeaux, Chartrons	1,100
Rivelon.....	Idem.....	Calais, téléphone..	1,200	Idem.....	Roubaix, téléphone	1,200
Degand.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Roubaix, Sainte-Eli- sabeth.	1,000
Laisné.....	Employée..	Les Andelys.....	1,100	Idem.....	Le Mans, central..	1,100
M <sup>me</sup> Thommeret....	Idem.....	Paris 90.....	1,300	Idem.....	Paris, central.....	1,300
M <sup>lles</sup> Journet.....	Idem.....	Soissons.....	1,000	Idem.....	Lo Puy.....	1,000
Courvoisier....	Idem.....	Tarare, téléphone.	1,100	Idem.....	Soissons.....	1,100
Guigard.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,000	Idem.....	Tarare, téléphone.	1,000
Grousset.....	Idem.....	Le Havre, téléph..	1,200	Idem.....	La Rochelle.....	1,200
Lebrasseur.....	Idem.....	Paris K.....	1,300	Idem.....	Le Havre, téléph..	1,300
Bouverat.....	Idem.....	Tarare.....	1,100	Idem.....	Compiègne, téléph.	1,100
M <sup>me</sup> Pierre-Grosse..	Postulante..	.....	"	Idem.....	Tarare.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bigel.....	Employée..	Paris B.....	1,100	Idem.....	Paris K.....	1,100
Maurice.....	Idem.....	Dieppe, téléph....	1,200	Idem.....	S <sup>t</sup> -Brieuc, téléph..	1,200
M <sup>me</sup> Vincent.....	Idem.....	Rennes, central...	1,100	Idem.....	Saint-Brieuc.....	1,100
M <sup>lles</sup> Potin.....	Idem.....	Mortagne.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Gilles.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Montélimar.....	1,000
M <sup>lles</sup> Chappaz.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris I.....	1,000
Boudran.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	La Charité.....	1,000
Rupé.....	Employée..	Paris R.....	1,300	Idem.....	Paris C.....	1,300
M <sup>me</sup> Fromont.....	Idem.....	Paris C.....	1,300	Idem.....	Paris R.....	1,300



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Lerouvreur...	Employée..	Granville.....	1,100	Employée...	Condé-sur-Noireau..	1,100
Comte.....	Idem.....	Saint Junien.....	1,000	Idem.....	Rodez R. P.....	1,000
Vidailhet.....	Postulante..	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Morcenx.....	1,000
Combe.....	Idem.....	Idem.....	"	Empl. auxil.	Blois R. P.....	1,000
Roux.....	Employée...	Le Puy R. P.....	1,200	Employée..	Lyon, Brotteaux...	1,200
Dechamps.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ville d'Avray, télé- phone.	1,000
Isnard.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Brassac.....	1,000
Allongue.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Draguignan.....	1,000
M <sup>me</sup> Morazzani.....	Receveuse...	Ghisoni.....	1,300	Idem.....	Marseille, central..	1,300
Mayjonade.....	Stagiaire...	Paris K.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,000
M <sup>lles</sup> Desormes.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Melin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Deluc.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Audebert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Bilger.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Bacot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Marié.....	Employée..	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	1,100
M <sup>lle</sup> Chanson.....	Empl. aux..	Paris 70.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> Allanic.....	Employée...	Clichy-la-Garenne..	1,000	Idem.....	Paris 70.....	1,000
M <sup>lles</sup> Loison.....	Idem.....	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
Combemorel.....	Idem.....	Aubusson.....	1,000	Idem.....	Moulins.....	1,000
Nivoix.....	Postulante..	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Givet.....	1,000
Otin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Longwy-Bas.....	1,000
M <sup>me</sup> Duploux.....	Employée...	Paris K.....	1,300	Idem.....	Paris G.....	1,300
Barricn.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Boulet.....	Empl. aux..	Idem.....	1,300	Empl. auxil.	Paris H.....	1,300
M <sup>lles</sup> Boussard.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Kraft.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Delair.....	Employée...	Idem.....	1,300	Employée...	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> Verhelle.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Monin.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Delauhay.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lle</sup> Charcosot.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Solhier.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lles</sup> Bourrien.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Viron.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Labruyère.....	Idem.....	Paris B.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Derozier.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Courtès.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bars.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Lathénouzie.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Hémery.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,300
Antoine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,100
Lecœur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Morand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,200
Joseph.....	Empl. auxi- liaire.	Idem.....	"	Empl. auxil.	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Prévôt.....	Postulante..	.....	"	Employée..	Mézières.....	1,000
Tostivint.....	Employée...	Fougères.....	1,000	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,000
Lefeuve.....	Idem.....	Mayenne.....	1,000	Idem.....	Fougères.....	1,000
M <sup>me</sup> Delvaux.....	Idem.....	Paris K.....	1,200	Idem.....	Paris G.....	1,200
M <sup>lles</sup> Guiraud.....	Idem.....	Paris B.....	1,000	Idem.....	Paris K.....	1,000
Hernellin.....	Idem.....	Bourges.....	1,000	Idem.....	Grasse, téléphone..	1,000
Féraldo.....	Idem.....	Bédarieux.....	1,000	Idem.....	Nice-Cimiez.....	1,000
Philibert.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Bédarieux.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Ordioni.....	Employée...	Aubervilliers.....	1,000	Employée...	Nice-Cimiez.....	1,000
Forcinal.....	Receveuse...	Bézu-Saint-Éloi....	1,200	Idem.....	Méru, téléphone...	1,200
Buhot-Launay.	Postulante ..	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Mortagne.....	1,000
hévenet.....	Idem.....	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Thizy.....	1,000
Rutard.....	Idem.....	Concours du 24 mars 1896.	"	Idem.....	Parthenay.....	1,000
M <sup>me</sup> Rufz de Lavi- son.	Employée...	Paris K.....	"	Idem.....	Paris R.....	1,000
M <sup>lles</sup> Rieu.....	Postulante ..	.....	1,000	Idem.....	Aubusson.....	1,000
Caucelle.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Limoux.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Grand..	Employée...	Paris 61.....	"	Idem.....	Paris 46.....	1,500
Pourrat.....	Empl. auxi- liaire.	En disponibilité...	1,500	Idem.....	Paris 61.....	1,000
M <sup>lle</sup> Longlet.....	Employée...	St-Valéry-s.-Somme	"	Idem.....	Albert.....	1,000
M <sup>me</sup> Lahaye.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,100
M <sup>lle</sup> Guiraud.....	Idem.....	Paris B.....	1,100	Idem.....	Paris K.....	1,100
M <sup>me</sup> Mars.....	Idem.....	Paris F.....	1,100	Idem.....	Paris B.....	1,100
M <sup>lles</sup> Sayous.....	Idem.....	Paris K.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,000
Lepage.....	Empl. auxi- liaire.	En disponibilité...	"	Empl. auxil.	Paris K.....	1,000
M <sup>me</sup> Jacquemot....	Idem.....	Paris K.....	R <sup>on</sup> , 1,400	Idem.....	R <sup>on</sup> , Paris C.....	1,400
M <sup>lles</sup> Dumur.....	Postulante...	.....	"	Employée...	Bourges.....	1,000
Laval.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	La Souterraine...	1,000
Anjoras.....	Employée...	Marseille, téléph..	1,000	Idem.....	Marseille, préfet..	1,000
M <sup>mes</sup> André.....	Idem.....	Marseille, préfet..	1,000	Idem.....	Marseille, téléph..	1,000
Guyon.....	Idem.....	.....	1,400	Idem.....	Les Andelys.....	1,400
M <sup>lle</sup> Jégard.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Pont-Audemer....	1,000
M <sup>me</sup> Jeandel.....	Employée...	En disponibilité...	"	Idem.....	Rennes, central...	1,100
M <sup>lles</sup> Leroy - Cheva- lier.	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré	1,200	Idem.....	Fougères.....	1,200
Mathieu.....	Idem.....	St-Jean-d'Angély...	1,200	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré	1,200
Vic.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	St-Jean-d'Angely...	1,000
Charles.....	Employée...	Saint-Cloud.....	1,100	Idem.....	Paris 51.....	1,100
Ménerat.....	Idem.....	La Tremblade.....	1,000	Idem.....	Saint-Cloud.....	1,000
M <sup>me</sup> Tachy.....	Receveuse...	En disponibilité...	"	Empl. auxil.	R <sup>on</sup> , Paris 70.....	1,200
M <sup>lles</sup> Bouvard.....	Employée...	Pagny.....	1,000	Employées...	Paris 91.....	1,000
Roy.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
M <sup>me</sup> Griffo.....	Empl. auxi- liaire.	Administ. centrale, 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	R <sup>on</sup> , 1,100	Empl. auxil.	Paris K.....	R <sup>on</sup> , 1,100





1899.

N° 3.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

MARS 1899.

### SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de bureaux de poste .....	100
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques..	101
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	102
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique. (Bulletin rectificatif n° 11.).....	105
NOMENCLATURE des bureaux de poste des États-Unis. ....	110
NOMENCLATURE des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.....	111
MODIFICATION à la liste des bureaux de poste autrichiens.....	113
ANNOTATIONS à la Nomenclature des escales .....	113
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	114
FRANCHISES postales. — Publication d'un 194 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Inspecteurs régionaux de l'enseignement technique et inspecteurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie. — Caissier du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure. — Vérificateurs en chef des poids et mesures.....	117
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de décembre des années 1898 et 1897. — France .....	120
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de décembre des années 1898 et 1897. — Algérie.....	121
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de fé- vrier 1899.....	122
TABLEAU comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque dé- partement, pendant l'année 1898.....	123
FAITS divers.....	125
NOMINATIONS d'officier de l'Instruction publique et d'officiers d'académie.....	127
NOMINATIONS et mutations.....	128



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

Créations de bureaux de poste.

*Créations de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aude.....	Bugarach.....	28 sept. 1898.
Doubs.....	Gilley (1).....	28 décembre 1898.

(1) Conversion en recette simple de l'État de la recette municipale existant dans cette localité.

*Créations d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Oise.....	Houssoyo (La).....	9 décembre 1898.
Meurthe-et-Moselle.....	Pulligny.....	27 décembre 1898.
Marne.....	Cornicy.....	12 avril 1898.
Corrèze.....	Forgès.....	27 décembre 1898.
Aude.....	Campagne-sur-Aude.....	28 septembre 1898.
Gironde.....	Saint-Pierre-a'Aurillac.....	9 décembre 1898.
Nord.....	Féron.....	12 avril 1898.
Jura.....	Vaux-lès-Saint-Claude.....	27 décembre 1898.
Saône-et-Loire.....	Verzé.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Gournay-sur-Marne (1).....	16 janvier 1899.
Somme.....	Prouzel.....	27 décembre 1898.
Ardèche.....	Saint-Paul-le-Jeune.....	12 avril 1898.
Gironde.....	Illats.....	27 décembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Camblanes-et-Meynac.....	<i>Idem.</i>
Lozère.....	Barjac.....	12 avril 1898.
Loire.....	Saint-Romain-le-Puy.....	<i>Idem.</i>
Vendée.....	Le Langon (2).....	27 décembre 1898.

(1) Établissement de facteur-receveur municipal.  
(2) Établissement de facteur-receveur municipal converti en établissement de facteur-receveur de l'État.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Eure-et-Loir.....	Chartres A.....	Chartres recette principale.....	1 <sup>er</sup> mars 1899.
Savoie.....	Chambéry A.....	Chambéry.....	11 mars 1899.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Corrèze.....	Saint-Bonnet-la-Rivière..	Vignols.....	7 mars 1899.
Loire-Inférieure.....	Ronans.....	Vuc.....	16 février 1899.
Haute-Savoie.....	Châtillon.....	Cluses.....	<i>Idem.</i>
Oise.....	Notre-Dame-du-Thil.....	Beauvais.....	<i>Idem.</i>
Lot.....	Saint-Martin-Labouval..	Cénevières.....	8 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Aynac.....	La Capelle-Marival.....	<i>Idem.</i>
Cher.....	Vierzon-Village.....	Vierzon.....	10 mars 1899.
Savoie.....	Orelle.....	Saint-Michel-de-Maurienne..	11 mars 1899.
Loire-Inférieure.....	Piriac.....	La Turballe.....	1 <sup>er</sup> mars 1899.

Par décision en date du 22 février 1899, le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes a supprimé la Recette simple municipale des Postes existant dans la commune de Saint-Nazaire (Aude).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

**Créations de réseaux téléphoniques.**  
**Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.**

*Créations de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Crécy-sur-Serre.....	1,500 mètres de rayon.....	4 mars 1899.
Aude.....	Sallèles-d'Aude.....	<i>Idem.</i> .....	16 février 1899.
Eure.....	Pont-Saint-Pierre (com- mune de Saint-Nicolas- Pont-Saint-Pierre).	<i>Idem.</i> .....	28 février 1899.
Eure-et-Loir.....	Janville.....	<i>Idem.</i> .....	16 février 1899.
<i>Idem.</i> .....	Toury.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Voves.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Hérault.....	Pézcnas.....	<i>Idem.</i> .....	24 février 1899.
Haute-Marne.....	Éclaron.....	<i>Idem.</i> .....	4 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Langres.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Wassy.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Pas-de-Calais.....	Vitry-on-Artois.....	<i>Idem.</i> .....	16 février 1899.
Seine-et-Oise.....	Dourdan.....	<i>Idem.</i> .....	2 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Pierrelaye.....	<i>Idem.</i> .....	28 février 1899.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Arnoult.....	<i>Idem.</i> .....	2 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Rémy-les-Chevreuse	<i>Idem.</i> .....	16 février 1899.

**Ouverture de réseaux téléphoniques.**

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Gironde.....	Camiran.....	1 <sup>er</sup> mars 1899.
Idem.....	Saint-Macaire.....	25 février 1899.
Loiret.....	Malesherbes.....	6 février 1899.
Idem.....	Montargis.....	Idem.
Idem.....	Puiseaux.....	Idem.
Puy-de-Dôme.....	Riom.....	1 <sup>er</sup> mars 1899.
Seine-et-Oise.....	Bièvres.....	16 février 1899.
Idem.....	Luzarches.....	1 <sup>er</sup> février 1899.
Idem.....	Menecy.....	Idem.

**Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.**

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Fourmies=Hirson 2 <sup>o</sup> .....	13 400	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> /2.	.....	1 <sup>er</sup> mars 1899.
Paris=Lyon 3 <sup>o</sup> .....	520 496	Cu. 5 <sup>m</sup> /m.	.....	3 mars 1899.
Montargis=Puisseaux=Malesherbes (1).	39 068	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> /2.	.....	6 février 1899.
Malesherbes=Corbeil.....	46 843	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> /2.	.....	Idem.

(1) Circuit pourvu de relais polarisés.

**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.**

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.  
(Nouvelle édition.)**

**Additions.**

<b>Ansignan M.</b> .....	<b>Pyr<sup>nées</sup>-Orient<sup>ales</sup></b>	<b>Champa (Le) IP.</b> .....	<b>Isère.</b>
<b>Arbat (L') K.</b> .....	<b>Oran.</b>		Relié au Gua pour la correspondance de M. Berthelot, de ses hôtes et de son personnel.
<b>Authezat M. RG.</b> .....	<b>Puy-de-Dôme.</b>	<b>Chargé M. RG.</b> .....	<b>Indre-et-Loire.</b>
<b>Beaumont - Pas - de - Calais</b>	<b>Pas-de-Calais.</b>	<b>Châteauneuf-du-Rhône M.</b>	<b>Drôme.</b>
<b>abonnement.</b>		<b>RG.</b>	
Relié à Hémin-Liétard pour la correspondance de M. Gavroy.		<b>Clusé-et-Mijoux (La) M</b> ☒	<b>Doubs.</b>
<b>Berthonval IP.</b> .....	<b>Pas-de-Calais.</b>	<b>RG.</b>	
Relié à Mont-Saint-Éloi pour la correspondance du Directeur et du personnel de l'école pratique d'agriculture.		<b>Courgis MT. RG.</b> .....	<b>Yonne.</b>
<b>Boisthorel Abon<sup>t</sup> (usine de).</b>	<b>Orne.</b>	<b>Courval (Le) Abon<sup>t</sup>.</b> .....	<b>Seine-Inférie<sup>re</sup>.</b>
Relié à Laigle pour la correspondance de la Société générale d'électricité.		Relié à Blangy-sur-Bresle pour la correspondance de M. Donin (Félix).	
		<b>Damiette K.</b> .....	<b>Alger.</b>

Diat (La) IP Hôtel du  
 Désert. . . . . Isère.  
 Relié à Saint-Pierre-de-Chartreuse pour la correspondance des hôtes et du personnel de l'établissement.

El-Anasser-Galbois K. . . . . Constantine.  
 El-Adjin L. . . . . Tunisie.  
 El-Outaya K. . . . . Constantine.  
 Fort de Bondues M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Lille.

Fort de Boussois M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Maubeuge.

Fort d'Englos M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Lille.

Fort d'Hautmont M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Maubeuge.

Fort de Leveau M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Maubeuge.

Fort de Mons-en-Barœul Nord.  
 M<sup>re</sup>.  
 Relié à Lille.

Fort de Sainghin M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Lille.

Fort de Séclin M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Lille.

Fort des Sarts M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Maubeuge.

Fort de Vert-Galant M<sup>re</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Lille.

Hamman (Le) K. . . . . Constantine.  
 Hannogne MT. RG. . . . . Ardennes.  
 Joué-les-Tours M ☒. . . . . Indre-et-Loire.  
 La Cluse-et-Mijoux M ☒. Doubs.  
 RG.

La Diat. IP Hotel du Dé- Isère.  
 sert.  
 Relié à Saint-Pierre-de-Chartreuse pour la correspondance des hôtes et du personnel de l'établissement.

L'Arbal K. . . . . Oran.  
 La Meyze M ☒. . . . . Haute-Vienne.  
 Le Champa IP. . . . . Isère.  
 Relié au Gua pour la correspondance de M. Berthelot, de ses hôtes et de son personnel.

Le Courval Abont. . . . . Seine-Inférieure.  
 Relié à Blangy-sur-Bresle pour la correspondance de M. Denin (Félix).

Le Hammam K. . . . . Constantine.

Le Moueng IP. . . . . Gironde.  
 Relié à Arcachon pour la correspondance de la Société des pêcheries de l'Océan.

Lerné M ☒. RG. . . . . Indre-et-Loire.  
 Les Salines K. . . . . Oran.  
 Lirac IP. . . . . Lot-et-Garonne.  
 Relié à Casteljaloux pour la correspondance de M. Col fils, de ses hôtes et de son personnel.

Lodi K. . . . . Alger.  
 Mansoura K. . . . . Constantine.  
 Meyze (La) M ☒. . . . . Haute-Vienne.  
 Montligeon IP. . . . . Orne.  
 Relié à la Chapelle-Montligeon pour la correspondance de l'Œuvre expiatoire de la Chapelle-Montligeon.

Morosières IP (Château de). Maine-et-Loire.  
 Relié à Nouvy-en-Mauges pour la correspondance de M. le comte de Brissac, de ses hôtes et de son personnel.

Moueng (Le) IP. . . . . Gironde.  
 Relié à Arcachon pour la correspondance de la Société des pêcheries de l'Océan.

Moyeux IP Château des. . . Seine-et-Marne.  
 Relié à la Chapelle-Rablais pour la correspondance de M. Debrousse, de ses hôtes et de son personnel.

Nesle-Normandeuse Ab<sup>nt</sup>. Seine-Inférieure.  
 Relié à Blangy-sur-Bresle pour la correspondance de M. Denin (Félix).

Palissy M. . . . . Oran.  
 Petit-Bourg IP. . . . . Seine-et-Oise.  
 Relié à Corboil pour la correspondance de M. Decauville aîné.

Ria M. . . . . Pyr<sup>nées</sup>-Orient<sup>es</sup>.  
 Rocourt IP (Usines de). . . Aisne.  
 Relié à Saint-Quentin pour la correspondance de MM. Décle et comp.

Saint-Étienne-du-Valdon- Lozère  
 nez M. . . . .  
 Saint-Quentin - le - Petit Ardennes.  
 MT. RG.  
 Salines (Les) K. . . . . Oran.  
 Sévigny - Waleppe MT. Ardennes.  
 RG.

Sidi-Bader K. . . . . Constantine.  
 Souvigné M. RG. . . . . Indre-et-Loire.  
 Uzès-le-Duc M. . . . . Oran.  
 Wideville IP (Château de). Seine-et-Oise.  
 Relié à Crespières pour la correspondance de M. de Galart, de ses hôtes et de son personnel.

**Modifications.**

- Page 17. *A l'article* : Alfortville-Sud M ☒ Seine, *substituer* : Alfortville-Sud MC ☒ Seine.
- 34. ———— Audun-le-Roman M ☒ RG. Meurthe-et-Moselle, *substituer* : l'indice DP à l'indice RG.
- 96. ———— Bussières-Badil M ☒, Dordogne, *lire* : Bussière-Badil M ☒ Dordogne.
- 112. ———— Caze (La) IP Hérault; *substituer* : Caze-Hérault (La) IP. Hérault.
- 198. *En regard de l'article* : Eyguières M ☒ RG. Bouches-du-Rhône, *inscrire le renvoi suivant* : Complet en semaine.
- 238. *A l'article* : Grandpuits, gare, etc., Seine-et-Marne; *substituer* : Grandpuits K. Seine-et-Marne et *supprimer la mention* : 1 kilomètre.
- 266. ———— Joué-les-Tours, gare, 1 kilomètre. Indre-et-Loire; *substituer* : Joué-les-Tours V. Indre-et-Loire et *supprimer la mention* : 1 kilomètre.
- 292. ———— La Membrolle. Indre-et-Loire, gare, F. M<sup>al</sup>. RG, Indre-et-Loire; *substituer* : La Membrolle-sur-Choisille, gare, La Membrolle F. M<sup>al</sup>. RG. Indre-et-Loire.
- 292. ———— La Meyze, gare, 1 kilomètre, Haute-Vienne; *substituer* : La Meyze. V. Haute-Vienne et *supprimer la mention* : 1 kilomètre.
- 294. ———— Langlée IP. Loiret; *substituer* : Langlée, abonnement, Loiret.
- 332. ———— Le Trayas VK. Var, *substituer* : Le Trayas K. Var.
- 344. ———— L'Orfraisière, abonnement Indre-et-Loire; *lire* : L'Orfraisière, abonnement, Indre-et-Loire.
- 376. ———— Membrolle, Indre-et-Loire (La), gare, F. M<sup>al</sup>. RG, Indre-et-Loire; *substituer* : Membrolle-sur-Choisille (La), gare, La Membrolle F. M<sup>al</sup>. RG. Indre-et-Loire.
- 382. ———— Mialet-Dordogne M ☒ Dordogne; *lire* : Miallet-Dordogne M ☒ Dordogne.
- 382. ———— Meyze (La), gare, 1 kilomètre, Haute-Vienne; *substituer* : Meyze (La) V. Haute-Vienne et *supprimer la mention* : 1 kilomètre.
- 400. ———— Montmirail-Drôme M ☒. RG. Drôme; *lire* : Montmiral-Drôme M ☒ RG Drôme.
- 404. ———— Mornant MC. ☒ Rhône; *substituer* : Mornant M ☒ Rhône et *inscrire en regard le renvoi suivant* : Complet en semaine.
- 432. ———— Orfraiserie (L') abonnement Indre-et-Loire; *substituer* : Orfraisière (L') abonnement Indre-et-Loire.
- 442. ———— Paris-Choiseul, etc. *substituer* : Paris-Grammont 08 | C ☒ | rue de Grammont, 16.
- 490. ———— Quinsac M ☒ RG; *lire* : Quinsac M. ☒ RG. Gironde.
- 494. ———— Reims-Central, *remplacer la mention* ; Plus un bureau auxiliaire par la mention : plus 2 bureaux auxiliaires.
- 506. ———— Roquefavour, gare, 1 kilomètre. Bouches-du-Rhône; *substituer* : Roquefavour K. Bouches-du-Rhône et *supprimer la mention* : 1 kilomètre.



Page 526. *A l'article* : Saint-Dizier, abonnement Haute-Marne; *modifier comme suit le renvoi correspondant* : 2 postes différents reliés à Saint-Dizier pour la correspondance respective de MM. Hachette fils et Driout et de MM. Georges Jules et comp.

- 532. ————— Saint-Georges I P, Sarthe, *substituer* : Saint-Georges-Sarthe, I P, Sarthe.
- 588. ————— Siorac-Dordogne V, Dordogne, *substituer* : Siorac-de-Belvès V, Dordogne.
- 612. ————— Trayas (Le) V K, Var, *substituer* : Trayas (Le) K, Var.
- 620. *Aux deux articles*. Uzès C ☒ Gard et Uzès V Gard, *substituer* : Uzès-Gard C ☒ Gard et Uzès-Gard V, Gard.
- 644. ————— Villefranche-de-Périgord..., etc., *lire* : Villefranche-du-Périgord, etc...

*Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :*

Bousquet-d'Orb (Le) M ☒	Hérault.	Veuillettes M ☒.....	Seine-Inférieure
Jussac M.....	Cantal.	Villepinte M ☒.....	Aude.
Le Bousquet-d'Orb M ☒.	Hérault.	Vogüe M.....	Ardèche.

*Supprimer l'indice RG. aux articles suivants .*

Feneu M ☒ RG.....	Maine-et-Loire.	Padern M RG.....	Aude.
Lapte M ☒ RG.....	Haute-Loire.	Soustons M C ☒ RG....	Landes.

*Supprimer l'indice ☒ à l'article suivant :*

Saint-Nazaire-Aude M ☒..... Aude.

**Suppressions.**

Corbillière (La) I P..... Loiret.  
La Corbillère I P..... Loiret.

NOTA. — Par suite de dérangements survenus sur les câbles sous-marins reliant le sémaphore de l'île d'Hoedic et le bureau municipal de l'île de Houat à la France, ces deux postes se trouvent sans communication avec le continent.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Tarif télégraphique.**  
(Édition de juillet 1897.)

**Bulletin rectificatif n° 11.**  
(1<sup>er</sup> mars 1899.)

**Page 3.** — Entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> ligne : **Télégrammes-lettres échangés entre la France et les colonies françaises, 8.**

**Page 5.** — Entre «Indo-Chine (Penang Perak, etc)» et «Indoustan», intercaler : **Indo-Chine** (Annam, Cochinchine, Cambodge, Tonkin), 80.

**Page 39.** — Renvoi (1). — Remplacer les indications des six dernières lignes de ce renvoi par les indications ci-après :

Les courriers suivants sont expédiés de Tanger :

	POUR LES PORTS DE LA CÔTE.	POUR FEZ ET EL KSAR.	POUR TETOUAN.
Dimanche .....	Néant.	Néant.	Néant.
Lundi .....	Français.	Français.	Français et Anglais.
Mardi .....	Anglais.	Anglais.	<i>Idem.</i>
Mercredi .....	Français.	Français.	<i>Idem.</i>
Judi .....	Néant.	Néant.	<i>Idem.</i>
Vendredi .....	Français et Anglais.	Français et Anglais.	<i>Idem.</i>
Samedi .....	Français.	Néant.	<i>Idem.</i>

Les ports de la côte comprennent Arzile, Laracho, Rabat, Casablanca (Dar el Bianda), Mazagan, Sull et Mogador.

Les correspondances pour Marrakosh (ville de Maroc) sont expédiées par voie Mazagan par tous les courriers des ports de la côte.

A l'exception du dimanche et du jeudi, il y a un service journalier avec Magador avec escales dans les ports intermédiaires.

Les steamers sont, il est vrai, irréguliers, mais il y a environ sept voiliers par mois.

Tous les courriers partent à 4 heures après-midi, et les télégrammes doivent, pour en profiter, être parvenus à Tanger à 3 h. 50 soir.

**Page 52.** — **Égypte.** — Biffer le renvoi (2) après Souakim et les indications correspondantes au bas de la page.

**Page 53.** — Portugaise (Afrique orientale) supprimer le renvoi (4) et les indications correspondantes au bas de la page.

Inscrire les taxes suivantes dans les colonnes 2 à 11.

2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
7 <sup>f</sup> 20	12 <sup>f</sup> 35	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20

**Page 62.** — Remplacer les indications de cette page par les indications suivantes :

**III.**  
**AMÉRIQUE CENTRALE.**

Voir la note A page 57.

**Taxes par les voies du Nord.**

(Les taxes par les voies du Sud sont indiquées page 66.)

PAYS.	VOIE Haïti. (*)	VOIE Bermudes. (*)	VOIE Key-West- Haïti. (*)	VOIE Key-West- Jamaïque. (*)	VOIE Galveston- Haïti. (*)	Voie Galveston- Jamaïque- Porto-Rico. (*)	TÉLÉGRAMMES spéciaux.	OBSER- VATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ANTILLES ou INDES OCCIDENTALES (1)	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
Antigua.....	9 25	5 75	12 95	5 75	"	16 80		* Cette men- tion peut être précédé de l'une des indi- cations : PQ. Commercial An- glo, Direct Câ- ble, Western Union.
Barbades.....	9 75	6 25	42 85	6 25	"	17 00		
Havane.....	5 95	5 95	"	2 50	"	14 90		
Cienfuegos.....	4 40	4 40	"	3 65	"	13 85		
Aguados de Passageros..	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Caibarien.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Camajuani.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Coralillo.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Fomento.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Guaracabulla.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Isabela de Sagua.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Las Cruces.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Los Abrens.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Placetas.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Quemado de Guines.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Remedios.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Rodas.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Sagua-la-Grande.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Santa-Clara.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Santo-Domingo.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Sierra Morena.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Yaguajay.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Yaguaramas.....	4 40	4 40	"	4 40	"	15 10		
Casilda.....	4 70	4 70	"	3 65	"	13 75		
Condado.....	4 70	4 70	"	4 70	"	15 10		
Trinidad.....	4 70	4 70	"	4 70	"	13 75		
Sancti Spiritus.....	4 90	4 90	"	4 90	"	13 55		
Tuna de Zaza.....	4 90	4 90	"	3 65	"	13 55		
Chambas.....	5 20	5 20	"	5 20	"	15 10		
Ciego de Avila.....	5 20	5 20	"	5 20	"	13 45		
Dominguez.....	5 20	5 20	"	5 20	"	15 10		
Jucaro.....	5 20	5 20	"	3 85	"	13 45		
Moron.....	5 20	5 20	"	5 20	"	13 45		
Piedras.....	5 20	5 20	"	5 20	"	15 10		
San Nicolas.....	5 20	5 20	"	5 20	"	15 10		
Puerto Principe.....	5 45	5 45	"	5 45	"	13 25		
Santa-Cruz-del-Sur.....	5 45	5 45	"	3 85	"	13 25		
Bayamo.....	5 75	5 45	"	5 75	"	13 15		
Manzanillo.....	5 75	5 75	"	3 85	"	13 15		
Santiago.....	5 00	5 00	"	3 85	"	12 30		
Caimanera.....	5 00	5 00	"	"	"	15 10		
Guantanamo.....	5 00	5 00	"	"	"	15 10		
Autres bureaux.....	5 65	5 65	"	4 80	"	15 10		
Curacao.....	8 40	12 30	8 40	17 00	17 90	21 45		
Dominique.....	9 05	5 55	12 13	5 55	"	15 95		
Grenade.....	9 65	6 15	12 75	6 15	"	16 90		
Guadeloupe.....	8 10	8 10	8 10	8 10	17 60	15 65		

TC.  
PG.  
RP.  
Posto.  
Langage  
secret.

(1) Lorsqu'il existe plusieurs stations télégraphiques dans une colonie (comme par exemple dans l'île de Cuba, à la Guadeloupe, à la Martinique, etc), le nom de la colonie ne suffit pas pour assurer la remise des télégrammes. Les expéditeurs doivent être invités à insérer dans l'adresse le nom de la station télégraphique de destination. A défaut de cette indication, les télégrammes ne sont acceptés qu'aux risques des expéditeurs. Mention de cette réserve doit être faite sur la minute par l'agent taxateur et, autant que possible, contresignée par l'expéditeur ou par son mandataire.

(2) Les télégrammes pour Cuba ne doivent porter, selon le cas, que la mention *voie Haïti* ou *voie Bermudes* ou *voie Key-West*. Cette mention peut être cependant précédée de l'une des indications inscrites dans la colonne 9.

**Page 63. — Porto-Rico. —** Voie Key-West—Jamaïque. — Substituer 5 fr. 20 à 7 fr. 30.

**Page 72. — Guyane française. — Cayenne. —** Voies du Sud. — Substituer 10 fr. 05 à 10 fr. 20 dans la colonne 1 et 10 fr. 35 à 10 fr. 50 dans la colonne 2.

**Page 80. —** Remplacer les indications des colonnes 1 à 8 relatives à la Co chinchine et au Cambodge par les indications suivantes :

1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Indo-Chine française.</b>							
Annam..... ( Voir page 76.)	"	"	"	"	"	"	"
Cochinchine et Cambodge.	5 <sup>f</sup> 075	5 <sup>f</sup> 325	5 <sup>f</sup> 325	5 <sup>f</sup> 35	5 <sup>f</sup> 60	5 <sup>f</sup> 60	9 <sup>f</sup> 65
Tonkin..... ( Voir page 84.)	"	"	"	"	"	"	"

**Page 82. —** Après le nom Perse, mettre le renvoi (2) et inscrire les indications suivantes au bas de la page :

(2) Dans la correspondance en langage clair avec la Perse toutes les langues écrites en caractères latins sont admises pour Téhéran, Kowm, Kachan, Ispahan, Chiraz, Bushire, Meshed (Meched), Kazvine (Cazvine), Reht, Tauris, Kirmanschah, Yezd et Asterabad. Pour tous les autres bureaux, l'Administration persane n'admet que les langues persane et française en langage très clair avec caractères latins.

**Page 90 bis. — Luxembourg. —** Inscrire dans la marge de droite l'indication suivante :

Décret du 15 novembre 1898 (Bulletin mensuel n° 1 de janvier 1899).

*Cartes du réseau international.*  
23° Notification.

COMMUNICATIONS DIRECTES DE LA FRANCE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS.

**Espagne.**

1° *Supprimer* : Bordeaux-Cadix..... 1

2° *Remplacer la ligne Marseille-Barcelone (câble de la Compagnie direct Spanish) par les deux lignes suivantes :*

Paris Bourse-Marseille Barcelone (câble de la Compagnie direct Spanish)..... 1

Paris-Bordeaux-Cadix..... 1

3° *Après les indications relatives aux Pays-Bas, ajouter :*

**Portugal.**

Paris-Lisbonne..... 1

**Carte de l'Europe. —** Relier par des traits noirs figurant des câbles sous-marins : 1° Porthcurno, près Penzance (Angleterre), à Gibraltar; 2° Gibraltar à Malte, de Malte, tracer également un trait noir figurant un câble se dirigeant vers Alexandrie (Égypte). Sur ces trois câbles, inscrire le n° 24. En outre, sur celui qui se dirige vers l'Égypte, écrire le mot « Alexandrie ».

**Carte de la Manche et de la mer du Nord. —** De Porthcurno, tracer un trait noir figurant un câble vers Gibraltar et inscrire sur ce câble le n° 24.

**Carte de la Méditerranée.** — Relier Malte à Alexandrie par un trait noir figurant un câble. De Malte, tracer un autre câble se dirigeant vers Gibraltar. Sur ces deux câbles, inscrire le n° 24. En outre, sur celui qui part de Malte vers Gibraltar, indiquer par une flèche qu'il aboutit à cette dernière station.

**Carte de la Méditerranée.** — Sur les deux cartons, tracer, de Gibraltar, deux câbles se dirigeant, l'un vers la côte anglaise, et l'autre vers Malte. Sur ces deux câbles, inscrire le n° 24 et indiquer par une flèche que le premier aboutit à Porthcurno et le deuxième à Malte.

**Carte de l'Afrique.** — Relier Gibraltar à Malte et Malte à Alexandrie par des traits noirs figurant des câbles sous-marins et inscrire sur ces câbles le n° 24. De Gibraltar, tracer un trait noir vers Porthcurno et inscrire dessus le n° 24.

**Planisphère.** — Relier, par des traits noirs figurant des câbles sous-marins, la pointe ouest de la côte anglaise à Gibraltar, Gibraltar à Malte et Malte à la côte d'Égypte.

*Erratum au bulletin rectificatif n° 10.*

**Page 2.** — Télégrammes de presse échangés entre la France et les pays d'Europe.

**LUXEMBOURG :**

6° alinéa, 3° ligne, lire : « 50 mots et au-dessous » au lieu de « 50 mots et au-dessus ».

**TABLEAUX DE DIRECTION DES TÉLÉGRAMMES INTERNATIONAUX.**

*Par suite de la mise en service du conducteur prolongeant jusqu'à Paris le fil de Cadix à Bordeaux il y a lieu d'apporter les modifications suivantes aux tableaux de direction des télégrammes internationaux.*

**Page 3. — Europe.** — En regard de *Canaries*, lire dans la colonne 2 : Bordeaux, Paris (fil Paris-Bordeaux-Cadix), en regard de *Gibraltar*, lire dans la colonne 2 : Bordeaux, Paris.

**Page 4. — Pays hors d'Europe.** — Remplacer les indications relatives aux voies *Tarifa* et *Ténériffe* par les suivantes :

*Tarifa* ..... Bordeaux, Paris.  
*Ténériffe* ..... Bordeaux, Paris (fil Paris-Bordeaux-Cadix).

**ESPAGNE :**

**Page 21.** — Supprimer le 2° renvoi.

**Pages 22, 24.** — Colonne 4 ajouter Paris à la suite de Bordeaux en regard des bureaux suivants indiqués dans la colonne 1 :

**Cadix** (Cadix), **Canarias**, **Palmas** (las) et **Santa Cruz de Ténériffe**.

**ERRATUM.** Page 33, colonne 3, en regard de **Turin**, lire : Turin, Milan, Gènes, Florence, Rome.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.

1<sup>o</sup> Nouveaux bureaux à inscrire :

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉ.	ÉTAT.
Angleton.....	Brazoria.....	Texas.
Argyle.....	Marshall.....	Minnesota.
Charter Oak.....	Crawford.....	Iowas.
Chicago : Chicago Lawn Stn.....	Cook.....	Illinois.
Elsdon Station.....	Cook.....	Illinois.
Norwood Pk. Stn.....	Cook.....	Illinois.
Riverdale Station.....	Cook.....	Illinois.
Essex Junction.....	Chittenden.....	Vermont.
Fessenden.....	Wells.....	North Dakota.
Frankton.....	Madison.....	Indiana.
Gessen.....	Tangipahoa.....	Louisiana.
Granite.....	Granite.....	Montana.
Hallock.....	Kittson.....	Minnesota.
Hardwick.....	Caledonia.....	Vermont.
Harrington.....	Lincoln.....	Washington.
Hart-horne.....	Choctaw Nation.....	Indian Territory.
Highgate.....	Alleghany.....	North Carolina.
Hills.....	Rock.....	Minnesota.
Huguenot.....	Elbert.....	Georgia.
Indianapolis : Station n <sup>o</sup> 4.....	Marion.....	Indiana.
Jersey City : Station n <sup>o</sup> 2.....	Hudson.....	New Jersey.
Station n <sup>o</sup> 3.....	Hudson.....	New Jersey.
Station n <sup>o</sup> 5.....	Hudson.....	New Jersey.
Station n <sup>o</sup> 7.....	Hudson.....	New Jersey.
Station n <sup>o</sup> 8.....	Hudson.....	New Jersey.
Station n <sup>o</sup> 10.....	Hudson.....	New Jersey.
Station n <sup>o</sup> 11.....	Hudson.....	New Jersey.
King's Park.....	Suffolk.....	New York.
La Crosse, Kans.....	Rush.....	Kansas.
Lakefield.....	Jackson.....	Minnesota.
Linneus.....	Linn.....	Missouri.
Marlin.....	Falls.....	Texas.
Middletown, Cal.....	Lake.....	California.
Middletown, Ind.....	Henry.....	Indiana.
Millersville.....	Lancaster.....	Pennsylvania.
Nunda, Ill.....	McHenry.....	Illinois.
Osceola, Nebr.....	Polk.....	Nebraska.
Phillipsburg.....	Phillips.....	Kansas.
Plymouth, Wis.....	Sheboygan.....	Wisconsin.
Porter.....	Yellow Medicine.....	Minnesota.
Remsen.....	Plymouth.....	Iowa.
Savanna.....	Carroll.....	Illinois.
Shelburne.....	Chittenden.....	Vermont.

South Portsmouth.....	Newport.....	Rhode Island.
Suffern.....	Rockland.....	New York.
Vandergrift.....	Westmoreland.....	Pennsylvania.
Washington : Station n° 10.....	Washington.....	Dist. of Columbia.
Wellesley Hills.....	Norfolk.....	Massachusetts.
Weston, Oreg.....	Umatilla.....	Oregon.
Wickford.....	Washington.....	Rhode Island.

*2° Changements de dénomination :*

<p>Au lieu de :</p> <p>Chicago, Station n° 56</p> <p>Messina, San Bernardino, California</p> <p>Newark, Station A, Essex, New Jersey.</p> <p>Newark, Station B, Essex, New Jersey.</p> <p>Newark, Station C, Essex, New Jersey.</p> <p>Newark, Station D, Essex, New Jersey.</p>	<p>Inscrire :</p> <p>Board of Trade Station,</p> <p>Highland, San Bernardino, California.</p> <p>Newark, Station n° 5, Essex, New Jersey.</p> <p>Newark, Station n° 6, Essex, New Jersey.</p> <p>Newark, Station n° 7, Essex, New Jersey.</p> <p>Newark, Station n° 8, Essex, New Jersey.</p>
--	---

*3° Bureau à biffer :*

Raleigh, III.	St. Louis, Station A.	St. Louis, Station B.
---------------	-----------------------	-----------------------

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.**

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne :

**1° LONDRES.**

*Nouveaux bureaux à inscrire.*

North Woolwich, Manor Way ..... E.

**2° ANGLETERRE.**

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Avonwick.....	South Brent, Devon.	New Road Side (Guiseley).....	Leeds.
Brown Edge.....	Stoke-on-Trent.	New Sawley.....	Derby.
Cae Athraw.....	Carnarvon.	Penpergwm.....	Abergavenny.
Clarence Road (Cowes).	East Cowes, Isle of Wight.	Ponterwyd.....	Aberystwyth.
Daglingworth.....	Cirencester.	Stone Kent.....	Dartford.
Davenport Green.....	Manchester.	Swaffham Bulbeck....	Cambridge.‡
Fairburn.....	Normanton.	Welton, Lincs.....	Lincoln.
Greenhaugh.....	Bellingham, Northumberland.	Wilcot.....	Pewsey, Wilts.
Market Place (Whitehaven).....	Whitehaven.‡	Willenhall Road.....	Wolverhampton.
Nacton.....	Ipswich.	Woodford Halse.....	Byfield, Northants.
		Woodseats.....	Sheffield.
		Worsley Mesnes.....	Wigan.

*b) Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Bebington, Cheshire.....	Bebington, Birkenhead.
Bromborough, Cheshire.....	Bromborough, Birkenhead.
Cross Flatts, Bingley.....	Crossflatts, Bingley.
Ewell Road, Kingston-on-Thames.....	Tolworth, Kingston-on-Thames.
Farnborough Road, Farnborough, Hants.	South Farnborough, Farnborough, Hants.
Higher Bebington, Cheshire.....	Higher Bebington, Birkenhead.
Hoylake, Cheshire.....	Hoylake, Birkenhead.
Longframlington, Morpeth.....	Longframlington, Northumberland.
Longhorsley, Morpeth.....	Langhorsley, Northumberland.
Lower Slaughter, Bourton-on-the-Water, Glos.....	Lower Slaughter, Glos.
Mickleton (Glos.), Moreton-in-Marsh....	Mickleton (Glos.), Campden, Glos.
Oddington, Moreton-in-Marsh.....	Oddington, Stow-on-the-Wold, Glos.
Orchard Street, Ipswich.....	St. Helen's Street, Ipswich.
Penrheolgerrig, Merthyr, Tydvil.....	Penyrheolgerrig, Merthyr Tydvil.
St. Alban's Road (Preston), St. Anne's- on-the-Sea, Lanc.....	St. Alban's Road (Blackpool), St. Anne's- on-the-Sea, Lanc.
Shildon, New Shildon, Co. of Durham...	Shildon, Co. Durham.
Shape, Wickham Market.....	Snape, Saxmundham.
The Village, West Kirby, Cheshire.....	The Village, Birkenhead.
Tonyrefail, Porth, Glam.....	Ton-yr-efail, Porth, Glam.
West Kirby, Cheshire.....	West Kirby, Birkenhead.
Newport Pagnel.....	Newport Pagnell.

**3° ÉCOSSE.**

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Guthrie.....	Forfarshire.	Shawlands.....	Glasgow.
Maxwell Street (Pol- lokshaws).....	Glasgow.	Tomatin.....	Inverness-shire.
Poyntzfield.....	Invergordon, Ross- hire.	Uplawmoor.....	Glasgow.
		Wardlawhill (Ruther- glen).....	Glasgow.

*b) Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Bridge of Weir, Renfrewshire.....	Bridge of Weir, Renfrewshire.
Kilmalcolm, Renfrewshire.....	Kilmalcolm, Renfrewshire.
Rothiemay, Huntly.....	Rothiemay, Banffshire.

**4° IRLANDE.**

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Bath Avenue.....	Dublin.	Skegoniel.....	Belfast.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modification à la liste des bureaux de poste autrichiens.**

Les agents sont invités à faire suivre du signe T les noms des bureaux de :

Salzbourg 4.

Tluste,

qui figurent à la nomenclature des bureaux de poste de l'Autriche-Hongrie, et qui sont admis à participer à l'échange des mandats télégraphiques.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Annotations à la Nomenclature des escales.**

Pages 19 et 64, n<sup>os</sup> 13 et 191.

Inscrire, dans la colonne 5, les dates suivantes :

25 mars, 22 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 12 août, 9 septembre; et, dans la colonne 9, 7 mars, 4 avril, 4 mai, 1<sup>er</sup> et 29 juin, 27 juillet, 24 août, 21 septembre et 19 octobre.

Pages 32, 52, 63 et 70, n<sup>os</sup> 60 bis, 151, 189 et 222, en regard de la voie de Brindisi, inscrire, dans la colonne 4, « voie des paquebots italiens et helléniques » ; — dans la colonne 5, « dimanche, mercredi et samedi » ; — dans la colonne 6, « lundi, jeudi, vendredi soir et samedi matin » ; — et dans la colonne 9, « trois fois par semaine ».

Page 66, n<sup>o</sup> 208, colonne 4, remplacer « voie de Marseille » par « voie de Port-Vendres », et colonne 5, substituer le « vendredi » au « jeudi » et le « 13 janvier » au « 12 janvier ».

Page 9, paquebots allemands :

a) Remplacer la rédaction actuelle par la suivante : « de Hambourg à Puerto-Barrias, de Hambourg le 2 avec escales à Saint-Thomas, Jacmel, les Cayes, Colon, Port-Limon, Puerto-Cortès et Livingstone ». L'escale du Havre est supprimée.

b) Remplacer la rédaction actuelle par la suivante : « du Havre le 26 de chaque mois avec escales à Saint-Thomas, Saint-Jean-de-Porto-Rico, Aguadilla, Mayaguez, Ponce, Sanchez, Puerto-Plata, Gonaives, Saint-Marc, Petit-Goave, Miragoane, Jeremie ».

Page 10. -- e) Biffer tout le § (lignes 7 à 12 de la page).

Pages 25, 26, 28, 30, 37, 40, 41, 50, 52, 69, n<sup>os</sup> 37, 38, 49, 54, 83, 92, 96, 145, 146, 152, 216, voie des paquebots hambourgeois biffer toute la ligne.

Page 65, n<sup>o</sup> 199, en regard du Havre biffer le 4 dans la colonne 5.

Page 49, placer le signe de renvoi (1) en regard des paquebots américains dans la colonne 5. — Renvoi (1) au bas de la page, remplacer la rédaction actuelle par la suivante : « Les paquebots du North German Lloyd font escale à Cherbourg les 29 mars, 12 et 26 avril, 10 et 24 mai, 7 et 21 juin, 5 juillet, 2, 16 et 30 août, 13 et 27 septembre, 11 et 25 octobre et 8 novembre; ceux de la ligne de Hambourg les 21 avril, 19 mai, 2 et 16 juin, et ceux de l'American Line les 1, 15, 22 et 29 avril, 6, 10, 13, 20, 27 mai, 3, 10, 17 et 24 juin (de Paris à 8 h. 25 matin train spécial).



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

## BÂTIMENTS EN PARTANCE

### POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	Saint-Pierre (Martinique).	10 avril...	Le Havre..	Don-Diégó. ....	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Fort-de-France....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta.....	24 avril...	Le Havre..	Canova.....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	24.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	24.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
5	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Entro-Rios....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Caracas.....	16.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	1 <sup>er</sup> mai...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Carthagène.....	16 avril...	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	1 <sup>er</sup> mai...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Céara.....	9 avril...	Idem.....	Horatio.....	Idem.....	J.-M. Currie.
14	Coronel.....	24.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
15	Coquimbo.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
16	Curacao.....	16.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
17	Idem.....	1 <sup>er</sup> mai...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
18	Destero.....	18 avril...	Idem.....	Ponthos.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
19	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
20	Iquique.....	24.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
21	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
22	La Guaira.....	16.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
23	Idem.....	1 <sup>er</sup> mai...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
24	Lima.....	24 avril...	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
25	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
26	Manaos.....	4.....	Idem.....	Augustino.....	Idem.....	J.-M. Currie.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
27	Maragnan .....	9 avril. . . .	Le Havre..	Horatio .....	Steamer...	J.-M. Currie.
28	Mayaguez .....	26. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
29	Mollendo.....	24. . . . .	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
30	Montévidéo.....	10. . . . .	Idem.....	Entre-Rios.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Idem .....	20. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
32	Idem .....	30. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
33	Monte-Christy.....	26. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
34	Para .....	4. . . . .	Idem.....	Augustine .....	Idem.....	J.-M. Currie.
35	Idem .....	9. . . . .	Idem.....	Horatio .....	Idem.....	Idem.
36	Paranagua.....	18. . . . .	Idem.....	Ponthos .....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
37	Pernambuco .....	28. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Ponce ( Porto-Rico ).	26. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
39	Port-au-Prince.....	30. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Port-de-Paix .....	26. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Progreso.....	30. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
42	Puerto-Cabello .....	16]. . . . .	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
43	Idem .....	1 <sup>er</sup> mai . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem .....	26 avril. . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Rio-de-Janeiro.....	7. . . . .	Idem.....	Concordia .....	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem .....	17. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Idem .....	24. . . . .	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
48	Idem .....	27. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
49	Rio-Grande-do-Sul.	18. . . . .	Idem.....	Pontos .....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
50	Salavorry.....	24. . . . .	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
51	Sanchez.....	26. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
52	Savanilla.....	16. . . . .	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
53	Idem .....	1 <sup>er</sup> mai . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	San-Domingo .....	1 <sup>er</sup> mai . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	San-Juan-de-Porto- Rico.	26 avril. . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Saint-Thomas.....	16. . . . .	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
57	Idem .....	26. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Idem .....	1 <sup>er</sup> mai . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Santos.....	7 avril. . . .	Idem.....	Concordia .....	Idem.....	Chargeurs réunis.
60	Idem .....	17. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem .....	27. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Sao-Paulo. . . . .	7. . . . .	Idem.....	Concordia .....	Idem.....	Idem.
63	Idem .....	17. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Idem .....	27. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Talcahuano.....	24. . . . .	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
66	Ténériffe.....	10. . . . .	Idem.....	Entre-Rios .....	Idem.....	Chargeurs réunis.
67	Idem .....	20. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Tampico .....	15. . . . .	Idem.....	Syria .....	Idem.....	Ch. Tricot.
69	Idem .....	30. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Valparaiso.....	24. . . . .	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
71	Vera-Cruz.....	15. . . . .	Idem.....	Syria .....	Idem.....	Ch. Tricot.
72	Idem .....	30. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
73	Victoria.....	17. . . . .	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU, TARIFS, FRANCHISES  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

Publication d'un 194<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — *Inspecteurs régionaux de l'enseignement technique et inspecteurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie.* — *Caissier du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure.* — *Vérificateurs en chef des poids et mesures.*

Trois décrets, rendus les 27 janvier, 6 et 22 février 1899, ont concédé la franchise postale :

1<sup>o</sup> A la correspondance officielle que les inspecteurs régionaux de l'enseignement technique et les inspecteurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie ont à échanger avec les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique, d'une part, et les directeurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie, d'autre part;

2<sup>o</sup> A la correspondance relative au service du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, que le caissier de ce chemin de fer a à échanger avec le Ministre des finances, d'une part, et divers fonctionnaires du département de l'Isère, d'autre part;

3<sup>o</sup> Aux correspondances de service réciproquement échangées entre les vérificateurs en chef des poids et mesures, d'une part, et les juges de paix, maires, procureurs de la République et sous-préfets, d'autre part.

En conséquence de ces trois décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales les indications figurant au 194<sup>e</sup> supplément, publié ci-après.

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			
INDI- GATION des pages du Manuel des fran- chises.	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
53	Caissier du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, à la Mure.....	J (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Isère, administrateur du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure*..... Ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, chef d'exploitation du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure*..... Trésorier-payeur général de l'Isère*.....
269	Directeurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie.....	M (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade).	Inspecteurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie*..... Inspecteurs régionaux de l'enseignement technique*.....
400	Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Isère, administrateur du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure.	E (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade)...	Caissier du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, à la Mure*.....
427	Ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, chef d'exploitation du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure.....	A (au-dessous de la 5 <sup>e</sup> accolade).	Caissier du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, à la Mure.....
443	Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique.....	D (au-dessus de la 3 <sup>e</sup> accolade).	Inspecteurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie*..... Inspecteurs régionaux de l'enseignement technique*.....
447	Inspecteurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie.....	H (au-dessus de la 10 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie*..... Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique*.....
477	Inspecteurs régionaux de l'enseignement technique.....	T (au-dessous de la 3 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie*..... Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique*.....
491	Juges de paix.....	Q (en regard du contresignataire)	Vérificateurs en chef des poids et mesures*.....
501	Maires.....	G (en regard du contresignataire)	Vérificateurs en chef des poids et mesures*.....
521	Ministre des finances....	N (en regard du contresignataire)	Caissier du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, à la Mure*.....
655	Procureurs de la République.....	N (en regard du contresignataire)	Vérificateurs en chef des poids et mesures*.....
715	Sous-préfets.....	C (En regard du contresignataire)	Vérificateurs en chef des poids et mesures*.....
741	Trésorier-payeur général de l'Isère.....	C (Au-dessus de la 11 <sup>e</sup> accolade)...	Caissier du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, à la Mure*.....
747	Vérificateurs en chef des poids et mesures.....	R (En regard du contresignataire)	Juges de paix*..... Maires*..... Procureurs de la République*..... Sous-préfets*.....



**MANUEL DES FRANCHISES.**

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	Dép.	"	"	6 février 1899.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
S. B.	"	"	"	"	Idem.
S. B.	"	Toute la Rép.	"	"	27 janvier 1899.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
S. B.	"	Dép.	"	"	6 février 1899.
S. B.	"	Dép.	"	"	Idem.
S. B.	"	Toute la Rép.	"	"	27 janvier 1899.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
S. B.	"	Toute la Rép.	"	"	Idem.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
S. B.	"	Toute la Rép.	"	"	Idem.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
S. B.	"	Cir. vérif.	"	"	22 février 1899.
S. B.	"	Cir. vérif.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	6 février 1899.
L. F.	"	Cir. vérif.	"	"	22 février 1899.
S. B.	"	Cir. vérif.	"	"	Idem.
S. B.	"	"	"	"	6 février 1899.
S. B.	"	Cir. vérif.	"	"	22 février 1899.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de décembre  
des années 1898 et 1897.**

**FRANCE.**

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	24,508,621 94	23,736,891 05	771,730 89	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	755,184 86	784,098 23	"	28,913 37
3	Droits perçus sur les bons de posto...	37,014 80	37,119 50	"	104 70
4	Recettes diverses et accidentelles .....	98,567 69	20,457 33	78,110 33	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>25,399,389 20</b>	<b>24,578,566 14</b>	<b>849,841 22</b>	<b>29,018 07</b>
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>820,823<sup>f</sup> 14<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	3,120,709 72	3,063,485 94	66,223 78	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance ...	10,055 01	3,909 98	6,145 03	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	32,269 63	42,364 92	"	10,095 29
8	Recettes diverses et accidentelles.....	88,540 05	184,293 69	"	95,753 64
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,260,574 41</b>	<b>3,204,054 53</b>	<b>72,368 81</b>	<b>105,848 93</b>
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>	<b>EN MOINS en 1898.....</b>		<b>33,480<sup>f</sup> 12<sup>c</sup></b>	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	298,624 50	245,241 73	53,382 77	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains .....	1,357,120 03	1,423,095 64	"	65,975 61
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	8,107 36	6,751 80	1,355 50	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	7,698 53	6,364 47	1,334 03	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,671,550 33</b>	<b>1,681,453 64</b>	<b>56,072 35</b>	<b>65,975 61</b>
	<b>EN MOINS en 1898.....</b>			<b>9,903<sup>f</sup> 26<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE DÉCEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	25,399,389 28	24,578,566 14	849,841 22	29,018 07
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,260,574 41	3,294,054 53	72,368 81	105,848 93
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,671,550 38	1,681,453 64	56,072 35	65,975 61
	<b>TOTAUX du mois de décembre.</b>	<b>30,331,514 08</b>	<b>29,554,074 31</b>	<b>978,282 38</b>	<b>200,842 61</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>214,141,738 16</b>	<b>204,018,284 70</b>	<b>11,499,404 4<sup>c</sup></b>	<b>1,375,948 03</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>244,473,252 24</b>	<b>233,572,359 01</b>	<b>12,477,683 87</b>	<b>1,576,790 64</b>
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>			<b>10,900,893<sup>f</sup> 23<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de décembre  
des années 1898 et 1897.**

**ALGÉRIE.**

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	415,053 43	444,116 81	"	29,063 38
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	28,780 97	32,922 74	"	4,141 77
3	Droits perçus sur les bons de poste...	163 75	226 25	"	57 50
4	Recettes diverses et accidentelles.....	1,359 00	1,039 00	320 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>445,362 15</b>	<b>478,304 80</b>	<b>320 00</b>	<b>33,262 65</b>
		<b>EN MOINS en 1898.....</b>		<b>32,942<sup>f</sup> 65<sup>a</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	123,279 45	111,770 60	11,508 85	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance,..	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	3,076 04	2,292 00	784 04	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	3,444 60	2,800 15	643 85	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>129,799 49</b>	<b>116,862 75</b>	<b>12,936 74</b>	<b>"</b>
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>12,936<sup>f</sup> 74<sup>a</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,550 78	1,495 77	64 01	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	27,871 94	27,816 64	55 30	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	55 63	36 94	18 69	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>29,487 35</b>	<b>29,349 35</b>	<b>138 00</b>	<b>"</b>
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>138<sup>f</sup> 00<sup>a</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE DÉCEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	445,362 15	478,304 80	320 00	33,262 65
5 à 8	Produits télégraphiques.....	129,799 49	116,862 75	12,936 74	"
	Produits téléphoniques.....	29,487 35	29,349 35	138 00	"
	<b>TOTAUX du mois de décembre</b>	<b>604,648 99</b>	<b>624,516 90</b>	<b>13,304 74</b>	<b>33,262 65</b>
	Mois antérieurs.....	4,113,280 70	3,947,736 57	252,244 37	86,700 24
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4,717,929 69</b>	<b>4,572,253 47</b>	<b>265,639 11</b>	<b>110,962 89</b>
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>145,676<sup>f</sup> 22<sup>a</sup></b>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées pendant le mois de février 1899.

Versements reçus de 284,583 déposants, dont 42,043 nouveaux.....		32,891,248 <sup>f</sup> 31 <sup>c</sup>
Remboursements à 107,766 déposants, dont 19,348 pour solde.....	24,484,385 <sup>f</sup> 74 <sup>c</sup>	} 24,925,449 10
Rentes achetées à 384 déposants pour un capital de.....	441,063 36	
Excédent des versements.....		<u>7,965,799 21</u>

Nombre de comptes existant au 28 février 1899 : 3,197,398.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE  
ET DU CONTRÔLE.

**Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites,  
dans chaque département, pendant l'année 1898.**

DÉPARTEMENTS.	RECENSEMENT de la population en 1896.	VERSEMENTS.			LIVRETS.			PRODUITS des colonnes nos 5 et 8.	CLASSEMENT d'après la moyenne générale.	OBSERVATIONS.
		MONTANT BRUT des versements.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.	NOMBRE de livrets.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		fr. c.	fr.							
Ain.....	351,569	3,233,897 35	9,197	22	4,549	12.94	14	308	18	
Aisne.....	541,613	3,292,400 20	6,079	60	3,958	7.31	62	3,720	63	
Allier.....	424,378	4,437,400 99	10,456	15	5,141	12.11	17	255	15	
Alpes (Basses)...	118,142	1,515,640 24	12,829	9	1,568	13.27	13	117	11	
Alpes (Hautes)...	113,229	1,233,264 96	10,892	13	1,414	12.49	15	195	14	
Alpes-Maritimes...	265,155	6,195,956 52	23,367	2	5,788	21.83	2	4	2	
Ardèche.....	363,501	2,460,336 51	6,603	51	3,043	8.37	50	2,550	50	
Ardennes.....	318,865	1,972,293 39	6,189	59	2,326	7.29	63	3,717	62	
Ariège.....	219,641	1,407,324 58	6,407	54	1,354	6.16	75	1,050	66	
Aube.....	251,435	934,909 20	3,718	83	1,017	4.04	85	7,055	84	
Aude.....	310,513	3,902,632 01	12,568	10	3,655	11.77	18	180	13	
Aveyron.....	389,464	3,016,019 40	7,744	38	3,636	9.34	37	1,406	37	
Bouches-du-Rhône..	673,820	8,763,175 07	13,005	8	10,075	14.95	8	64	8	
Calvados.....	417,176	3,680,000 96	8,821	25	5,184	12.43	16	400	20	
Cantal.....	234,382	1,508,130 61	6,435	53	2,074	8.85	44	2,332	48	
Charente.....	350,236	3,032,971 96	8,514	28	3,585	10.06	29	812	30	
Charente-Inférieure.	453,455	3,161,503 82	6,972	47	3,236	7.14	65	3,055	55	
Cher.....	347,725	2,951,974 50	8,480	29	3,447	9.91	32	928	32	
Corrèze.....	322,393	2,708,705 27	8,402	31	3,440	10.67	24	744	28	
Corse.....	290,168	929,109 85	3,202	86	1,133	3.90	86	7,396	86	
Côte-d'Or.....	368,168	2,075,481 88	5,637	68	2,816	7.65	57	3,876	65	
Côtes-du-Nord.....	616,074	4,591,529 99	7,453	41	5,302	8.66	46	1,886	43	
Creuse.....	279,366	2,847,264 36	10,192	16	3,218	11.52	19	304	17	
Dordogne.....	464,822	4,580,535 12	9,855	18	4,652	10.01	30	540	24	
Doubs.....	302,046	1,508,788 34	4,995	74	2,217	7.34	60	4,440	68	
Drôme.....	303,491	2,854,016 03	9,404	21	3,406	11.22	21	441	21	
Eure.....	340,652	2,058,665 01	6,043	62	2,811	8.25	51	3,162	58	
Eure-et-Loir.....	280,469	1,674,264 77	5,969	64	1,828	6.51	73	4,672	69	
Finistère.....	739,648	2,676,373 01	3,617	85	3,127	4.23	83	7,055	85	
Gard.....	416,036	4,201,948 90	10,100	17	4,402	10.58	26	442	22	
Garonne (Haute)...	459,377	6,817,951 42	14,842	4	6,646	14.47	10	40	6	
Gers.....	250,472	1,655,261 75	6,609	50	1,825	7.29	64	3,200	59	
Gironde.....	809,902	5,085,125 89	6,279	56	6,121	7.56	58	3,248	60	
Hérault.....	469,684	7,681,530 24	16,355	3	6,970	14.84	9	27	5	
Ille-et-Vilaino....	622,039	4,237,165 26	6,812	49	6,086	9.78	33	1,617	40	
Indre.....	289,266	1,810,543 95	6,260	57	2,117	7.32	61	3,477	61	
Indre-et-Loire....	337,064	3,038,328 24	9,014	23	3,743	11.10	23	759	29	
Isère.....	568,933	6,445,599 76	11,329	12	7,957	13.99	11	132	12	
Jura.....	266,143	1,925,316 81	7,234	44	2,405	9.04	43	1,892	44	
Landes.....	292,884	1,876,504 19	6,407	55	2,315	7.90	54	2,970	54	
Loir-et-Cher.....	278,153	1,661,241 31	5,972	63	1,898	6.82	69	4,347	67	
Loire.....	625,336	3,273,987 56	5,236	71	4,402	7.04	66	4,686	71	
Loire (Haute)...	316,699	1,855,031 24	5,857	65	2,389	7.54	59	3,835	64	
Loire-Inférieure...	646,172	4,187,149 54	6,480	52	5,229	8.09	52	2,704	52	
Loiret.....	371,019	1,405,341 27	3,788	82	1,926	5.19	81	6,642	81	
Lot.....	240,463	1,949,506 62	8,109	37	2,030	8.44	48	1,776	42	
Lot-et-Garonne....	286,377	3,101,606 83	10,830	14	3,030	10.58	25	350	19	



DÉPARTEMENTS.	RECENSEMENT de la population en 1896.	VERSEMENTS.			LIVRETS.			PRODUITS des colonnes n <sup>os</sup> 5 et 8.	CLASSEMENT d'après la moyenne générale.	OBSERVATIONS.
		MONTANT BRUT des versements.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.	NOMBRE de livrets.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		fr. c.	fr.							
Lozère.....	132,151	1,091,844 06	8,262	35	1,242	9.40	36	1,260	34	
Maine-et-Loire.....	514,870	4,403,372 04	8,552	27	5,423	10.53	27	729	27	
Manche.....	500,052	4,160,687 69	8,321	33	5,089	10.18	28	924	31	
Marne.....	439,577	2,214,261 91	5,037	73	2,626	5.97	77	5,021	77	
Marne (Haute-)...	232,057	1,120,239 16	4,853	76	1,569	6.76	71	5,396	75	
Mayenne.....	321,187	2,351,222 13	7,321	43	2,537	7.90	55	2,365	49	
Meurthe-et-Moselle.	466,417	2,276,422 27	4,881	75	3,212	6.95	67	5,025	72	
Meuse.....	290,384	1,354,698 11	4,665	77	1,925	6.63	72	5,544	76	
Morbihan.....	552,028	2,019,498 15	3,713	84	2,451	4.44	82	6,888	83	
Nièvre.....	333,800	2,784,698 61	8,340	32	3,258	9.76	34	1,088	33	
Nord.....	1,811,868	10,387,881 75	5,733	67	15,548	8.58	47	3,149	57	
Oise.....	404,511	2,452,362 66	6,063	61	3,747	9.26	40	2,640	51	
Orne.....	339,162	2,488,169 11	7,339	42	2,728	8.04	53	2,226	46	
Pas-de-Calais.....	906,249	7,005,128 65	7,729	39	13,706	15.12	7	273	16	
Puy-de-Dôme.....	555,078	4,514,117 02	8,132	36	5,221	9.41	35	1,260	35	
Pyrénées (Basses-).	423,572	2,153,602 41	5,087	72	3,315	7.83	56	2,296	47	
Pyrénées (Hautes-).	218,973	1,673,434 65	7,615	40	2,033	9.28	39	1,560	39	
Pyrénées-Orientales.	208,387	1,756,535 52	8,429	30	1,822	8.74	45	1,350	36	
Rhône.....	830,329	4,529,788 44	5,397	70	5,719	6.81	70	4,000	71	
Saône (Haute-) et Belfort.....	360,938	2,513,738 16	6,964	48	3,342	9.26	41	1,068	45	
Saône-et-Loire.....	621,237	5,354,392 27	8,619	26	6,938	11.17	22	572	25	
Sarthe.....	425,077	1,709,100 10	4,022	80	1,724	4.06	84	6,720	82	
Savoie.....	259,790	3,251,249 48	12,515	11	4,157	15.99	5	55	7	
Savoie (Haute-)...	265,872	2,570,484 57	9,668	19	4,029	15.15	6	114	10	
Seine.....	3,340,514	80,546,316 18	24,112	1	102,289	30.62	1	1	1	
Seine-Inférieure...	837,824	3,328,656 79	3,973	81	4,654	5.55	79	6,399	80	
Seine-et-Marne....	359,044	2,593,286 50	7,222	45	3,343	9.31	33	1,710	41	
Seine-et-Oise.....	669,098	9,272,826 34	13,857	6	13,225	10.91	3	18	3	
Sèvres (Deux-)....	346,694	2,432,601 78	7,016	46	2,369	6.83	68	3,128	56	
Somme.....	543,270	2,245,301 00	4,133	79	3,372	6.21	74	5,846	78	
Tarn.....	339,827	1,949,220 96	5,736	66	1,945	5.72	78	5,148	73	
Tarn-et-Garonne...	200,390	1,923,597 92	9,599	20	1,991	9.93	31	620	26	
Var.....	309,191	4,538,212 55	14,678	5	5,063	16.38	4	20	4	
Vaucluse.....	236,313	3,112,236 79	13,170	7	3,140	13.29	12	84	9	
Vendée.....	441,735	2,479,733 42	5,614	69	2,721	6.16	76	5,244	74	
Vienne.....	338,114	2,806,755 20	8,302	34	3,058	9.04	42	1,428	38	
Vienne (Haute-)...	375,724	3,356,554 04	8,934	24	4,230	11.26	20	480	23	
Vosges.....	421,412	2,626,871 85	6,233	58	3,548	8.42	49	2,812	53	
Yonne.....	332,656	1,515,703 52	4,556	78	1,820	5.47	80	6,240	79	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>38,517,975</b>	<b>348,253,600 44</b>	"	"	<b>430,650</b>	"	"	"	"	
<b>MOYENNES générales</b>	"	"	<b>9,041</b>	"	"	<b>11.18</b>	"	"	"	

OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN ALGÉRIE.			
Alger.....	4,616,597 71	.....	6,350
Constantine.....	2,437,022 25	.....	3,586
Oran.....	2,781,002 22	.....	5,850
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. ...</b>	<b>358,088,222 62</b>	.....	<b>416,430</b>

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. MANGIP, jeune facteur bouliste au bureau de Marseille, central, a remis à son receveur un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé sous une table du bureau.

M. DELALANDE, facteur surveillant des télégraphes à Romorantin (Loir-et-Cher), ayant trouvé sur la tablette du guichet du bureau un portefeuille contenant 650 francs en billets de banque, s'est empressé de le remettre à son propriétaire et a refusé la récompense qui lui était offerte.

M. DUBÉDAT, chargeur à l'entrepôt de la gare de Bordeaux (Saint-Jean), a trouvé sur les voies de la gare un porte-monnaie renfermant la somme de 51 francs.

M. TURQUAIS, brigadier-facteur à Angers, ayant trouvé, sur la voie publique, une montre en argent, a signalé immédiatement le fait à la police et à la presse.

M. MICHAUD, facteur rural au bureau de Fosse-Nouvelle (Cher), a rendu spontanément une somme de 20 francs qui lui avait été remise en trop dans le règlement d'une valeur recouvrée.

M. VAULOUPE, facteur-leveur de boîtes à Versailles (Seine-et-Oise), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. Paul PASCAL, facteur rural à Sisteron (Basses-Alpes), a déposé au commissariat de police une broche en or d'une valeur de 40 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. BOUFFAND, facteur local au bureau de Chézery (Ain), a rendu à qui de droit une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop en effectuant un recouvrement.

M. PÉGUET, facteur-receveur au Puley (Saône-et-Loire), a trouvé sur le guichet de son bureau un porte-monnaie renfermant 514 fr. 30 qui a été remis au propriétaire.

M. JOURDAN, facteur rural au bureau de Rabastens-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), a trouvé un portefeuille contenant une somme de 280 francs, qu'il a rendu à son propriétaire.

M. JEANNAUD, facteur rural au bureau de Jumillac-le-Grand (Dordogne), a, en effectuant un recouvrement, reçu en trop une somme de 20 francs qu'il a rendue à qui de droit.

M. CHAPEROT (Jean), facteur des télégraphes à Alger (central), a remis à son receveur un billet de banque de 50 francs qu'il venait de trouver sur le guichet de nuit.

M. CHAILLET, facteur-receveur à Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire), a trouvé, sur le banc de la salle d'attente du bureau de poste, un portefeuille contenant plusieurs quittances et un billet de banque de 1,000 francs qu'il a remis à son propriétaire.

M. FEUILLAT, facteur-surveillant à Albertville (Savoie), a trouvé un billet de banque de 100 francs qu'il a rendu à qui de droit.

M. JACQUINET, ouvrier monteur des téléphones à Sedan (Ardennes), ayant trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 28 fr. 05, s'est empressé de le déposer au commissariat de police.

M. DUBAIL, sous-agent, tubiste au bureau de Paris n° 2, a remis entre les mains du receveur un porte-monnaie renfermant 51 fr. 20, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. LEMIERRE, facteur de ville au bureau de Cherbourg (Manche), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant une somme de 71 francs, qui a pu être rendu à la personne à qui il appartenait.

M. TOUREAU, facteur au bureau de Paris n° 71, a trouvé, sur la voie publique, deux billets de banque de 100 francs, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. DERBEZ, facteur rural au bureau de Seyne-les-Alpes (Basses-Alpes), a montré beaucoup de dévouement lors d'un incendie.

M. ANDRÉ, facteur-surveillant au bureau de Barcelonnette, et son aide, M. Caire, ouvrier auxiliaire, ont fait preuve d'énergie à l'occasion de la réparation de lignes interrompues par une violente tempête de neige.

M. AUDRA, facteur rural à Saillans (Drôme), se trouvant dans la voiture d'un courrier d'entreprise, dont l'un des chevaux s'était emporté, a sauté courageusement à terre et a maîtrisé l'animal. Ce sous-agent a eu un doigt de la main droite cassé.

M. SERVAT, facteur rural au bureau de Sengouagnet (Haute-Garonne), a montré un dévouement intelligent pendant un incendie.

M. NOBÉCOURT, facteur local à Heudicourt (Somme), a arrêté deux chevaux emportés.

M. MOULIN, facteur rural au bureau de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire), a porté secours à un petit garçon de 7 à 8 ans dont les vêtements étaient en feu.

M. DEBEUGNY, facteur rural à Méru (Oise), a arrêté un cheval emporté.

M. BADOUX, facteur au bureau de Sathonay (Ain), a fait preuve d'énergie et d'initiative à l'occasion d'un incendie.

M. GUÉDIN (Victor-Joseph), facteur-receveur à Legrand (Oran), a, au péril de sa vie, arrêté un mulet emporté.

M. PERRET, facteur à La Voulte (Ardèche), s'étant jeté à la tête d'un cheval emballé et ayant réussi à le maîtriser, a reçu une lettre de félicitations de M. le Préfet de l'Ardèche.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

**Nominations d'officier de l'Instruction publique  
et d'officiers d'Académie.**

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 16 février 1899 :

*1<sup>o</sup> Est nommé officier de l'Instruction publique :*

**M. Gentil** (Louis-Ovide), directeur des postes et des télégraphes à Laon.

*2<sup>o</sup> Sont nommés officiers d'Académie :*

**MM. Dalleu** (Victor-Joseph), sous-chef de bureau à la direction de la Caisse d'épargne.

**Dastis** (Victor), chef du service central de l'Algérie.

**Decharme**, attaché au cabinet du Sous-Secrétaire d'État.

**Gaudinot** (Étienne-Victor-Alexandre), directeur des postes et des télégraphes, à Arras.

**Gronostayski** (Arthur-Gérard-Henri-Casimir), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes.

**Lallement** (Édouard-Constant-Louis-Félix), directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord.

**Marty** (Augustin-Alphonse), rédacteur à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, détaché au cabinet du Ministre de commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

**Mazoyer** (Philibert-Émile), sous-chef du cabinet du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

**Panessot**, sous-chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes (contentieux).

**Vidal de Lirac** (Henri), sous-chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, service c<sup>al</sup>, 1<sup>er</sup> bureau.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Clémencet. . . . .	Rédacteur. . . . .	Administ <sup>on</sup> centrale, 2 <sup>e</sup> division.	2,800	Rédacteur. . . . .	A la disposition du Ministre des af- faires étrangères (Corée).	2,800
Drezet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,100	<i>Idem</i> . . . . .	Service central, 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Echard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Laval. . . . .	3,500	Sous-inspec- teur.	Laval . . . . .	3,500
Danty-Lucq . . . . .	Com. princ. . . . .	Bordeaux, central. . . . .	4,000	Sous-chef de section.	Bordeaux, central. . . . .	4,500
Fischer (J.-J.). . . . .	. . . . .	Lamarche (Vosges). . . . .	"	Expédition <sup>no</sup> .	Épinal . . . . .	1,500
Parisot (Paul). . . . .	. . . . .	Rosoy (H <sup>te</sup> -Marne). . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Vérificat. et récept. du matériel.	1,500
Vignon . . . . .	Com. princ. . . . .	Reims, principal. . . . .	4,000	Comm. princ.	Morez. . . . .	4,000
M <sup>lle</sup> s Pacault. . . . .	Receveuse. . . . .	Vigny . . . . .	1,200	Receveuse. . . . .	Valence-en-Brie . . . . .	1,200
Souquières . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Auxy. . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Amilly . . . . .	1,200
MM. Pringle. . . . .	Receveur. . . . .	Champignol . . . . .	1,000	Receveur . . . . .	Auxy. . . . .	1,000
Amadei. . . . .	Sous-officier.	. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Bulleas. . . . .	1,000
Saßroy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Champignol . . . . .	1,000
Gibert. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Ghisow. . . . .	1,000
Burg. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Nenilly-sur-Euro. . . . .	1,000
Briand. . . . .	Receveur. . . . .	Le Conquet. . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Josselin . . . . .	1,600
Ménard. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Vouzon . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Le Conquet. . . . .	1,400
Gouirant. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Barcelonnette . . . . .	2,200	<i>Idem</i> . . . . .	Sainte-Menehould. . . . .	2,200
Renauf . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lavaur . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Lesparre. . . . .	2,400
Menvielle . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Toulon, faubourg du Pont-du-Las.	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lavaur . . . . .	3,000
M <sup>me</sup> Quilbeuf . . . . .	Receveuse. . . . .	Broglie . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Toulon, faubourg du Pont-du-Las.	1,600
M <sup>lle</sup> Heuzé. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	La Chapelle-Basse- Mer.	1,200	Receveuse. . . . .	Plessé. . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Canton. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Gémozac . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	La Chapelle-Basse- Mer.	1,600
M <sup>lle</sup> Gallien . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Julien-Molin- Moletto.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Sainte-Sigolène . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> s Renaud. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bigny-Vallenay. . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Vouzon. . . . .	1,200
Nivclon. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saulzais-le-Potier . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Bigny-Vallenay. . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Ollier. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Graçay . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Saulzais-le-Potier. . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Noblet. . . . .	Dame em- ployée.	Nantes, caisse d'é- pargne.	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes, rue Lanoue- Bras-de-Fer.	1,600
M <sup>lle</sup> Tridon de Rey.	Receveuse. . . . .	Nort . . . . .	1,600	Dame empl. . . . .	Nantes, caisse d'é- pargne.	1,600
M <sup>me</sup> Teyssier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Castelmoron-sur-Lot	1,600	Receveuse. . . . .	Nort . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Dumont. . . . .	Dame empl. . . . .	Sens . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Treigoy. . . . .	1,200
M. André. . . . .	Receveur. . . . .	Montredon - Labes- sonnié.	1,400	Receveur. . . . .	Sengouagnet. . . . .	1,400
M <sup>me</sup> veuve Grégoire.	Receveuse. . . . .	Sengouagnet. . . . .	1,400	Receveuse. . . . .	Linards . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Colomb. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Blasimon. . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Chassencuil. . . . .	1,200
M <sup>me</sup> veuve Courtois.	<i>Idem</i> . . . . .	Couture-d'Argenson	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Blasimon. . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Rouffignac. . . . .	Dame em- ployée.	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Coature-d'Argenson	1,200
M. Naurel . . . . .	Receveur. . . . .	Agde. . . . .	3,000	Receveur. . . . .	Sisteron . . . . .	3,000
M <sup>lle</sup> s Pouch. . . . .	Dame empl. . . . .	Foix . . . . .	1,100	Receveuse. . . . .	Brassac. . . . .	1,200
Forget. . . . .	Receveuse. . . . .	Villers-sur-Mer. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Alfortville . . . . .	1,800
M <sup>me</sup> Toussaint. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Alfortville. . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Villers-sur-Mer. . . . .	1,600
M. Perrin . . . . .	Receveur. . . . .	Rochechouart . . . . .	1,800	Receveur. . . . .	Lyon-Montplaisir. . . . .	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>me</sup> Bernard	Receveuse...	Saint-Auban.	1,600	Receveuse...	Vallauris.	1,600
M <sup>lle</sup> Agnel	Dame empl.	Draguignan.	1,200	Idem.	Saint-Auban.	1,200
MM. Varachaud	Receveur.	Issoudun.	4,000	Receveur.	Arcachon.	4,000
Courbier	Idem.	Cavaillon.	4,000	Idem.	Toulouse-Saint-Cy- prien.	4,000
Lancheney	Recev <sup>r</sup> princ.	Digne.	3,000	Idem.	Cavaillon.	3,000
Faure	Receveur.	Autrèche.	1,200	Idem.	Restigné.	1,200
M <sup>lle</sup> Changeux	Dame empl.	Paris R. P.	1,300	Receveuse.	Autrèche.	1,400
Bégaud	Idem.	La Rochelle.	1,200	Idem.	Pérignac.	1,200
Gagnion	Aide.	Havrincourt.	"	Idem.	Havrincourt.	1,000
M. Jamont	Commis.	Rouen, central, pré- cédemment nommé receveur au Havre quai de l'Eure.	2,100	Commis.	Rouen, central.	2,100
M <sup>lle</sup> Praye	Receveuse.	Sain-Bel.	1,400	Receveuse.	S <sup>t</sup> -André-de-Corcy.	1,400
M <sup>me</sup> Aula	Idem.	Lumbres.	1,400	Idem.	Wizernes.	1,400
M. Carpentier	Receveur.	Wardrecques.	1,400	Receveur.	Lumbres.	1,400
M <sup>me</sup> Pasquier	Receveuse.	Wizernes.	1,600	Receveuse.	Wardrecques.	1,600
veuve Grassan	Idem.	Quincié.	1,600	Idem.	Sain-Bel.	1,600
M <sup>me</sup> Guaz	Dame empl.	Lyon-Guillotière.	1,200	Idem.	Quincié.	1,200
Jolivet	Receveuse.	Meilleric.	1,400	Idem.	Alby-sur-Chéran.	1,400
M <sup>me</sup> Murat	Idem.	Abondance.	1,200	Idem.	Meilleric.	1,200
M. Roynat	Receveur.	Morzine.	1,200	Receveur.	Abondance.	1,200
M <sup>me</sup> Berthoud	Receveuse.	Chenevoz.	1,200	Receveuse.	Morzine.	1,200
Laraino	Idem.	Saint-André-de-Ru- milly.	1,200	Idem.	Saint-Jean-d'Aulph.	1,200
MM. Pons	Sous-officier.	"	"	Receveur.	Chevenoz.	1,000
Maurel	Receveur.	Béziers, f. du Pont.	3,000	Idem.	Agde.	3,000
Blanc	Idem.	Embrun.	3,000	Idem.	Béziers, f. du Pont.	3,000
Descoust	Commis.	Paris, R. P.	3,000	Idem.	Le Raincy.	2,700
M <sup>me</sup> Springaux	Receveuse.	Chanceaux.	1,200	Receveuse.	Verrey-s <sup>t</sup> -Salmaise.	1,200
MM. Lassale	Receveur.	Montendre.	1,800	Receveur.	Auzances.	1,800
Lefebvre	Commis.	Rouen, bourse.	1,800	Idem.	Lo Havre, quartier de l'Eure.	1,800
M <sup>me</sup> Mauroil-Parot	Receveuse.	Chasseneuil.	1,400	Dame empl.	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,400
Maubert	Idem.	Axot.	1,600	Receveuse.	Iuzenac.	1,600
MM. Marx	Commis prin- cipal.	Paris, bureau centr. téléphon. de la rue Gutenberg.	3,600	Commis prin- cipal.	Paris, bureau centr. téléphonique I, rue de Passy.	3,600
Michenon	Idem.	Dieppe.	3,300	Idem.	Creil.	3,300
Le Bohec	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	3,000	Idem.	Ligne de l'Ouest.	3,000
Armus	Idem.	Ligne de l'Est.	3,000	Idem.	Ligne du Nord-Ouest.	3,000
Despeisse	Idem.	Paris R. P.	3,600	Idem.	Paris 30.	3,600
Moutet	Idem.	S <sup>t</sup> -Etienne R. P.	3,300	Idem.	Draguignan.	3,300
Boudet	Idem.	Saint-Chamond.	3,300	Idem.	S <sup>t</sup> -Etienne R. P.	3,300
Larnac	Idem.	Paris 81.	3,300	Idem.	Paris 25.	3,300
Vermote	Idem.	Lille, gare.	3,300	Idem.	Saint-Omer.	3,300
Gand	Idem.	Paris 71.	3,300	Idem.	Paris 48.	3,300
Moulut	Idem.	Paris 19.	3,300	Idem.	Paris 71.	3,300
Siero	Commis.	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.	Ligne de l'Est.	3,000
Guibert	Idem.	Paris 50.	3,000	Idem.	Paris R. P.	3,000
Michel	Idem.	Toulon.	3,000	Idem.	Dieppe.	3,000
Saludes	Idem.	Marseille, central.	3,000	Idem.	Saint-Chamond.	3,000
Coeffard	Idem.	Paris 9.	3,000	Idem.	Paris 81.	3,000
Picot	Idem.	Paris 82.	3,000	Idem.	Paris 19.	3,000
Brunel	Idem.	Senlis.	2,400	Commis.	Amiens R. P.	2,400
Marchand	Idem.	Tarare.	1,500	Idem.	Lyon-Terreaux.	1,500
Pierre-Grosso	Idem.	Aix-les-Bains.	2,400	Idem.	Tarare.	2,400
Delannay	Idem.	Les Sables-d'Olonne.	1,500	Idem.	Ligne du Sud-Ouest.	1,500
Baudoin	Idem.	Paris, central.	1,800	Idem.	Les Sables-d'Olonne.	1,800
Lefauve	Idem.	Lyon R. P.	1,800	Idem.	Dijon R. P.	1,800
Landrier	Idem.	Enghien-les-Bains.	1,500	Idem.	Commentry.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Neulat . . . . .	Commis . . . . .	Chalon-sur-Saône . .	2,400	Commis . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	2,400
Billy . . . . .	Idem . . . . .	Belfort, faubourg de France.	1,500	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . .	1,500
Didierjean . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	2,100	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100
Soulé . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	1,800	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Palmade . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	1,500
Bedfer . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . .	2,100	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	2,100
Peyruet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . .	1,500
Bourniquel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,100
Chauvelot . . . . .	Idem . . . . .	Cherbourg . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	1,800
Le Guenno . . . . .	Idem . . . . .	Brest, principal . .	2,700	Idem . . . . .	Brest, central . . . .	2,700
Charbonnier . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, central . . .	1,800	Idem . . . . .	Reims, principal . .	1,800
Prud'homme . . . . .	Idem . . . . .	Bar-le-Duc . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Nancy, central . . . .	2,400
Vigier . . . . .	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve).	2,400	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central.	2,400
Dauprat . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . .	1,500	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve).	1,500
Peyrache . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	3,000
Peyriguey . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	1,500
Lairan . . . . .	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	3,000
Poupard . . . . .	Idem . . . . .	Tours, central . . . .	1,800	Idem . . . . .	A la disp. du Minis- tre des colonies pour le service de Madagascar.	1,800
Cohado . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bousquet . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Martin (M.-L.- V.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Trey . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord-Ouest	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Aubert . . . . .	Idem . . . . .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Vergeau . . . . .	Idem . . . . .	Niort R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Tours, central . . . .	1,800
Pujos . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Noyon . . . . .	1,500
Bouteiller . . . . .	Idem . . . . .	Lannion . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lorient . . . . .	1,500
Balandier . . . . .	Idem . . . . .	Montbéliard . . . .	1,500	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . .	1,500
Layat . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Grasse . . . . .	1,500
Kerbérenès . . . . .	Idem . . . . .	Brest, principal . .	2,400	Idem . . . . .	Brest, central . . . .	2,400
Masson . . . . .	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Brest, principal . .	1,500
Rispal . . . . .	Idem . . . . .	Nîmes R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Montpellier R. P. . .	2,400
Coulomb . . . . .	Idem . . . . .	Paris 50 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Nîmes R. P. . . . .	2,400
Frérot . . . . .	Idem . . . . .	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Soudan.	2,100	Idem . . . . .	Mourmelon-le-Grand	2,100
Pérassol . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,800
Mercier . . . . .	Idem . . . . .	Villefranche - sur- Saône.	2,700	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	2,700
Gouthéraud . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,800
Masson . . . . .	Idem . . . . .	Chinon . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Saint-Dié . . . . .	1,800
Larrieu . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . .	1,800	Idem . . . . .	Chinon . . . . .	1,800
Paillard . . . . .	Idem . . . . .	Paris 74 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,800
Beauvais . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 74 : . . . . .	1,800
Mauget . . . . .	Idem . . . . .	Mourmelon-le-Grand	1,800	Idem . . . . .	Sainte-Menchould . .	1,800
Puzo . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Soudan français.	1,500
Lenoir . . . . .	Idem . . . . .	Paris 42 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Champion . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Raveau .....	Commis .....	Blois R. P.....	fr. 1,500	Commis .....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Soudan français.	fr. 1,500
Escande .....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Soulans.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest ..	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Renault.....	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice de la Guinée française.	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Mariette .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Henry.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	2,400
Millot.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	2,100	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	2,100
Cabardos .....	<i>Idem</i> .....	Paris 7.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 9.....	1,500
Ardito .....	<i>Idem</i> .....	Monte-Carlo.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Marseille, central..	1,500
Teisseire.....	<i>Idem</i> .....	Marseille, central.	1,500	<i>Idem</i> .....	Monte-Carlo.....	1,500
Froissard .....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité. .	"	<i>Idem</i> .....	Paris 82.....	1,800
Le Marchand..	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris R. P.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Falaise.....	"
Peisson.....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	"
Faure.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon.....	"	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	"
Guyez.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est.....	"	<i>Idem</i> .....	Belfort, faubourg de France.	"
Perrin.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est.....	"
Fourcade.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord.....	"	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Anciaux.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord.....	"
Pallols.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Costes.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 43.....	"
Morel.....	<i>Idem</i> .....	Paris 3.....	"	<i>Idem</i> .....	Grenoble R. P. ....	"
Groult.....	<i>Idem</i> .....	Caen R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Cherbourg.....	"
Cuisenier.....	<i>Idem</i> .....	Quimper.....	"	<i>Idem</i> .....	Brest, principal...	"
Villaume.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Bar-le-Duc.....	"
Gourlat.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris 50.....	"
Rascalou.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	"
Breyse.....	<i>Idem</i> .....	Vierzon.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"
Philippon.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Vierzon.....	"
Barrière.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	"	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord-Ouest	"
Gaillard.....	<i>Idem</i> .....	Paris 14.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"
Calvet.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 14.....	"
Combes.....	<i>Idem</i> .....	Noyon.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"
Javel.....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i> .....	Montbéliard.....	"
Ranc.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P.....	"
Robert.....	<i>Idem</i> .....	Paris 55.....	"	<i>Idem</i> .....	Sens.....	"
Bagard.....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 55.....	"
Nepveu.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Château-Gontier...	"
Kerninon.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Quimper.....	"
Destour.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris 50.....	"
Père.....	Auxiliaire..	.....	"	<i>Idem</i> .....	Melun.....	"
Espencl.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 18.....	"	<i>Idem</i> .....	Villefranche - sur - Saône.	"
Bertrand.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Dié.....	"	<i>Idem</i> .....	Nancy R. P.....	"
Arnal.....	<i>Idem</i> .....	Vendôme.....	"	<i>Idem</i> .....	Orléans R. P.....	"
Buffereau.....	<i>Idem</i> .....	Orléans R. P. ....	"	<i>Idem</i> .....	Vendôme.....	"
Barbaud.....	<i>Idem</i> .....	Postulant.....	"	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	"
Rioland.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"
Siché.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"
Venturini.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"
Hérodote.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"
Uren.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"
Hié.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Foussat . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Postulant . . . . .	fr.	Surnumér <sup>re</sup> .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	fr.
Maillet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Delmas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Garray . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dallas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Salamon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cazenave . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Quilici . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chauvet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sabouroux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mattéoli . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bilard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bassoul . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bonneau . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 42 . . . . .	"
Gleyses . . . . .	Idem . . . . .	Paris 14 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
Iches . . . . .	Idem . . . . .	Enghien-les-Bains . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 14 . . . . .	"
Carré . . . . .	Idem . . . . .	Paris 68 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	"
do Cavel . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 68 . . . . .	"
Jammes . . . . .	Ancien sur- numéraire.	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Bizot . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Lagny . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"
Pomadé . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Lagny . . . . .	"
Martin (M.-J.- H.) . . . . .	Idem . . . . .	Roanne . . . . .	"	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand , central.	"
Bancel . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Roanne . . . . .	"
Pencel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	"
Arnal . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris , central . . . . .	"
Aubertin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bader . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Baehrel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bauvais . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Beaujouan . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Berthiaux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bonnet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boucher . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bournoville . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Braibant . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Briat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bucquoy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Butet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Campagné . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carayon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Blin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carbonnel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chabrier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Châtelet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Collas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Contival . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cussac . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
David . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Debrou . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Déforge . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Deleau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Delecroix . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Deligne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Demaugre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Desplats . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Diétrich . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fossier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Franck . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Golé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Gradon .....	.....	.....	fr.	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris, central.....	fr.
Guénot .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guidon .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Houille .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hubert .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquet .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jaffrain .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jarrix .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jeannet .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jolly .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lacombrade ..	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lambolez .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lambry .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lampstaës.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Laude .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Boucher.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Chevalier..	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ledru .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Du .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lemarié.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lemasne.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lemercier.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leroy .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lubrez.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Macherey .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mania .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Martin (E.-J.- A.) .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Milard .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Moreau .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Morice.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mourat .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Muzard .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Papiot .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pêcheux .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pouille .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pruvot.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Raffoux.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rault.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rigolleau .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sicaire.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Simon-Duneau ..	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sleilhavoup..	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tardivot.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ull.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Upain .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Valet .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vadrepote.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vigier.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vilain.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Villœuve.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Wiès.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Wypdier .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Derny .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Toulo .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rameau.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Simon.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Saubat.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Albaric.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ardoin.....	.....	.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Bernard.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Besson.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonfils .....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Bosc .....				Surnumér <sup>re</sup> .	Lyon, central....	
Bourelly .....				Idem.....	Idem.....	
Bouvier .....				Idem.....	Idem.....	
Brieugne .....				Idem.....	Idem.....	
Cabanes.....				Idem.....	Idem.....	
Camus.....				Idem.....	Idem.....	
Caussin.....				Idem.....	Idem.....	
Charmot.....				Idem.....	Idem.....	
Charpenno- Montagne.....				Idem.....	Idem.....	
Constant.....				Idem.....	Idem.....	
Coste.....				Idem.....	Idem.....	
Couderc.....				Idem.....	Idem.....	
Creva.....				Idem.....	Idem.....	
Crut.....				Idem.....	Idem.....	
Dannus.....				Idem.....	Idem.....	
Espenel.....				Idem.....	Idem.....	
Francou.....				Idem.....	Idem.....	
Fumey.....				Idem.....	Idem.....	
Fusier.....				Idem.....	Idem.....	
Gauthier.....				Idem.....	Idem.....	
Gauzy.....				Idem.....	Idem.....	
Grand.....				Idem.....	Idem.....	
Grollier.....				Idem.....	Idem.....	
Lapoire.....				Idem.....	Idem.....	
Magne.....				Idem.....	Idem.....	
Nouveau.....				Idem.....	Idem.....	
Nouvel.....				Idem.....	Idem.....	
Petit.....				Idem.....	Idem.....	
Platz.....				Idem.....	Idem.....	
Reynier.....				Idem.....	Idem.....	
Ricard.....				Idem.....	Idem.....	
Roussel.....				Idem.....	Idem.....	
Sauvaget.....				Idem.....	Idem.....	
Tholozan.....				Idem.....	Idem.....	
Tian.....				Idem.....	Idem.....	
Vuillemin.....				Idem.....	Idem.....	
Bonhoure.....				Idem.....	Idem.....	
Aniel.....				Idem.....	Toulouse, central..	
Ballion.....				Idem.....	Idem.....	
Baqué.....				Idem.....	Idem.....	
Borriéty.....				Idem.....	Idem.....	
Berthé.....				Idem.....	Idem.....	
Bertrand.....				Idem.....	Idem.....	
Bosso.....				Idem.....	Idem.....	
Blanc.....				Idem.....	Idem.....	
Bourguet.....				Idem.....	Idem.....	
Cambon.....				Idem.....	Idem.....	
Cassagne.....				Idem.....	Idem.....	
Caucaille.....				Idem.....	Idem.....	
Gérez.....				Idem.....	Idem.....	
Delrieu.....				Idem.....	Idem.....	
Dieuzaide.....				Idem.....	Idem.....	
Dulac.....				Idem.....	Idem.....	
Esparre.....				Idem.....	Idem.....	
Estrade (F.-J.- M.).....				Idem.....	Idem.....	
Estrade (An- toine).....				Idem.....	Idem.....	
Flenry.....				Idem.....	Idem.....	
Foissac.....				Idem.....	Idem.....	
Forgués.....				Idem.....	Idem.....	
Forgues.....				Idem.....	Idem.....	

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM Fournier.....			"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Toulouse, central..	"
Gimié.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hourcq.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Izard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jean.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Krumeich.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Laffont - del - Cardayré.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lahitte.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lassalle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Loubet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lussus.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marfaing.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Maucó.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Maury.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mestre.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pédclaborde.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rolland.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Roustan.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sidobre.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sire.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sutra.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Thibault.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vivé.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lemozy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vincent.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Cretenet.....			"	Idem.....	Paris, central.....	"
Bernière.....	Expédition <sup>re</sup>	Caen, direction.....	"	Idem.....	Caen, central.....	"
Dabreuil.....	Idem.....	Évreux, direction.....	"	Idem.....	Évreux R. P.....	"
Lecauchois.....	Idem.....	Rouen, direction.....	"	Idem.....	Rouen, central.....	"
Picard.....	Idem.....	Caen, direction.....	"	Idem.....	Caen, central.....	"
Sorin.....	Idem.....	Inspection générale.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Teton.....	Idem.....	Chartres, direction.....	"	Idem.....	Chartres R. P.....	"
Bérenger.....	Idem.....	Avignon, direction.....	"	Idem.....	Avignon R. P.....	"
Larnaudie.....	Idem.....	Niort, direction.....	"	Idem.....	Niort R. P.....	"
Diez.....	Idem.....	Épinal, direction.....	"	Idem.....	Épinal R. P.....	"
Bresson.....	Surnumér <sup>re</sup>	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Courtade.....	Ancien sous- officier.		"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Hubac.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	"
Barbey.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	"
Adéma.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	"
M <sup>lle</sup> Godot.....	Postulante.....		"	Idem.....	Villors-Cotterets..	1,000
Rigaud.....	Employée.....	Tournon.....	1,100	Employée.....	Aubenas.....	1,100
Chaudanson.....	Idem.....	Jonzac.....	1,000	Idem.....	Tournon.....	1,000
M <sup>me</sup> Delage.....	Postulante.....		"	Idem.....	Jonzac.....	1,000
M <sup>lle</sup> Teyton.....	Idem.....		"	Idem.....	Aubusson.....	1,000
Gassios.....	Idem.....		"	Idem.....	La Tremblade.....	1,000
M <sup>me</sup> Rossard.....	Employée.....	Toulouse, téléphone	1,300	Idem.....	Toulouse, central..	1,300
M <sup>lle</sup> Lavail.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Toulouse, téléphone	1,000
M <sup>me</sup> Amiel.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	1,300	Idem.....	Toulouse, central..	1,300
M <sup>lle</sup> Courtot.....	Idem.....	La Charité.....	1,100	Idem.....	S <sup>t</sup> -Étienne, central.	1,100
Louer.....	Postulante.....		"	Idem.....	La Charité.....	1,000
Veyssié.....	Employée.....	Cahors.....	1,000	Idem.....	Gourdon.....	1,000
M <sup>me</sup> Cavailé.....	Idem.....	Bordeaux, téléphone	1,200	Idem.....	Cahors.....	1,200
M <sup>lle</sup> Watebled.....	Postulante.....		"	Idem.....	Bavay.....	1,000
Cuinet.....	Idem.....		"	Idem.....	Chantilly.....	1,000
Caillet.....	Idem.....		"	Idem.....	Montcoau-les-Mines.	1,000
Lussy.....	Idem.....		"	Idem.....	Tonnains.....	1,000
Régnier.....	Employée.....	Soissons.....	1,000	Idem.....	Bourbonne-les-Bains	1,200
Vanier.....	Postulante.....	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Sézanne.....	1,000
Vasse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Argentan.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>lle</sup> Cazaud. ....	Stagiaire....	Paris K. ....	"	Employée...	Paris K. ....	1,000
Jupile. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Rabier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Quignon. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Feuilliâtre. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Malvaizon. ....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Méreau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Tholozé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Seniquette (M)	Idem.....	Stenay.....	1,300	Idem.....	Paris, central....	1,300
Seniquette (J)	Postulante..	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Stenay.....	1,000
Nicolas.....	Employée...	Paris 60.....	1,200	Idem.....	Paris, central....	1,200
Duval.....	Idem.....	Asnières.....	1,100	Idem.....	Paris 60.....	1,100
Gaschard.....	Postulante..	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Asnières.....	1,000
Décovert.....	Employée...	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris, central....	1,100
M <sup>me</sup> Fortanier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,100
M <sup>lle</sup> Mengus.....	Idem.....	Paris 103.....	1,100	Idem.....	Paris, central....	1,100
M <sup>me</sup> Wurth.....	Idem.....	Enghien-les-Bains..	1,100	Idem.....	Paris 103.....	1,100
M <sup>me</sup> Arnaud.....	Postulante..	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Enghien-les-Bains..	1,000
Rafin.....	Employée...	Argenteuil.....	1,000	Idem.....	Paris, central....	1,000
Jean.....	Postulante..	Concours du 24 mars 1898.	"	Idem.....	Argenteuil.....	1,000
Toussenet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 90.....	1,000
Antelme.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Clichy-la-Garenne..	1,000
Soupeña.....	Employée...	Paris F.....	1,100	Idem.....	Paris K.....	1,100
Durepaire de Meyjounissas	Postulante..	.....	"	Idem.....	Bordeaux, téléphone	1,000
Reyre.....	Employée...	Maisons-Laffitte...	1,000	Idem.....	Marseille, préfecture	1,000
Bugéa.....	Idem.....	Marscille, préfecture	1,200	Idem.....	Maisons-Laffitte..	1,200
Mayran.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Bourges.....	1,000
M <sup>me</sup> Métrol.....	Receveuse...	En disponibilité...	"	Idem.....	Frontignan.....	1,400
M <sup>lles</sup> Rigaud.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Méru.....	1,000
Flandre.....	Employée...	Lyon-Guillotière...	1,200	Idem.....	Lyon, central....	1,200
Flandrin.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,000
Lofebvre.....	Employée...	En disponibilité...	"	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000
Souliès.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,000
Vial.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Aubervilliers.....	1,000
Riel.....	Employée...	Lyon, central....	"	Idem.....	Décédée le 8 février 1899.	"
M <sup>me</sup> Rougier.....	.....	Paris F.....	"	Idem.....	Décédée le 7 mars 1899.	"
M <sup>lle</sup> Berthilier....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris R.....	1,000
Charcosset....	Idem.....	Paris R.....	1,100	Idem.....	Paris K.....	1,100
Apprill.....	Idem.....	Béthune.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Caron.....	Idem.....	Maisons-Laffitte...	1,000	Idem.....	Béthune.....	1,000
M <sup>me</sup> Lacheny.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Maisons-Laffitte...	1,000
M <sup>lle</sup> Gouilloud....	Employée...	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,100
Gandibert.....	Idem.....	Villefranche - de - Rouergue.	1,000	Idem.....	Marseille, téléphone	1,000
Rieu.....	Idem.....	Aubusson.....	1,000	Idem.....	Villefranche - de - Rouergue.	1,000
Le Terrier....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Aubusson.....	1,000
Le Borgne....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Mayenne.....	1,000
Pestre.....	Employée...	La Ferté-s <sup>t</sup> -Jouarre.	1,000	Idem.....	Saint-Dizier.....	1,000
Bouscary.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	La Ferté-s <sup>t</sup> -Jouarre.	1,000
M <sup>me</sup> Raphoz.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Tourcoing, téléph.	1,000
M <sup>lle</sup> Fournier.....	Receveuse...	Voulaines.....	1,400	Idem.....	Paris 58.....	1,400





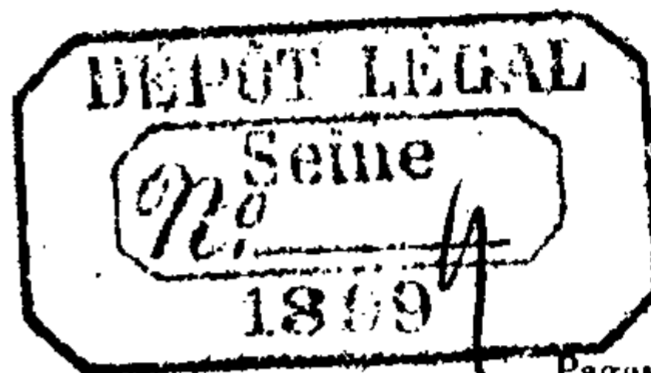


1899.

N° 4.

# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

AVRIL 1899.



SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	138
OUVERTURE de bureaux de poste temporaires pendant la saison d'été.....	140
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques...	140
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	141
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique. (Bulletin rectificatif n° 12.).....	144
MODIFICATIONS au Tarif des postes.....	151
NOMENCLATURE des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.....	151
MODIFICATIONS à apporter à la liste des journaux suisses.....	154
MODIFICATIONS dans la marche des paquebots de la ligne d'Anvers au Congo.....	158
MODIFICATIONS à la Nomenclature des escales.....	158
BÂTIMENTS en portance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	159
FRANCHISES postales. — Publication d'un 195° supplément au Manuel des franchises postales et modifications à apporter à ce Manuel. — Publication d'un 15° supplément à l'Annexe à ce Manuel (Franchises militaires) et modifications à apporter à ce document.....	161
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier des années 1899 et 1898. — France.....	164
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier des années 1899 et 1898. — Algérie.....	165
ANNOTATIONS au Carnet n° 1517.....	166
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne (directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).	166
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	167
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mars 1899.....	168
FAITS divers.....	169
NOMINATIONS d'officiers d'académie.....	171
ARRÊTÉS ministériels, des 18 et 21 mars et des 5, 8 et 11 avril 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.....	172
LISTE, par ordre de mérite, des agents reconnus aptes à l'emploi de rédacteur dans les services administratifs, à la suite de l'examen des 16, 17 et 18 janvier 1899.....	176
NOMINATIONS.....	177
PROMOTIONS.....	179
NOMINATIONS et mutations.....	180

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Création et ouverture de bureaux de poste.**

*Création de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Cantal .....	Saint-Urcize (1) .....	12 avril 1898.
Eure .....	La Guéroulde (1) .....	<i>Idem.</i>
Haute-Marne .....	Marac .....	20 décembre 1898.
Saône-et-Loire .....	Le nex (2) .....	29 octobre 1898.
Basses-Alpes .....	Puimousson (1) .....	10 décembre 1898.

(1) Conversion de l'établissement de facteur receveur existant dans la commune.  
(2) Conversion de la recette auxiliaire des postes existant dans la commune.

*Création d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Nord .....	Fretin .....	8 février 1899.
Meurthe-et-Moselle .....	Brin .....	5 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Jaulny .....	8 février 1899.
Eure .....	Mesnil sur-l'Éstrée .....	26 décembre 1898.
Côtes-du-Nord .....	Ploubazlanec (3) .....	27 décembre 1898.
Indre-et-Loire .....	Lublé .....	26 décembre 1898.
Hautes-Pyrénées .....	Bordes .....	27 décembre 1898.
Haute-Loire .....	Saint-Eble .....	<i>Idem.</i>
Savoie .....	Villarodin-Bourget .....	<i>Idem.</i>
Loire-Inférieure .....	Thouaré .....	14 janvier 1899.
Haute-Garonne .....	Galié .....	27 décembre 1898.
Basses-Alpes .....	Meyronnes .....	1 <sup>er</sup> décembre 1898.
Doubs .....	Frambouhans (1) .....	11 janvier 1899.
Seine-et-Oise .....	Beynos (1) .....	26 décembre 1898.
Haute-Savoie .....	Pringy .....	27 décembre 1898.
Savoie .....	Sainte-Hélène-sur-Isère .....	<i>Idem.</i>
Haute-Garonne .....	Saint-Geniès .....	9 décembre 1898.
Aisne .....	Venizel .....	12 avril 1898.
Haute-Marne .....	Humes .....	27 décembre 1898.
Calvados .....	Hérouvillette .....	10 janvier 1899.
Loire .....	Planfoy .....	12 avril 1898.
Saône-et-Loire .....	Vitry-sur-Loire .....	9 décembre 1898.
Puy-de-Dôme .....	Seychalles .....	26 décembre 1898.
Alpes-Maritimes .....	Carros (3) .....	27 décembre 1898.
Vaucluse .....	Puget .....	12 avril 1898.
Aisne .....	Andelain .....	27 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Deuillet .....	<i>Idem.</i>
Oise .....	Avrigny .....	5 août 1898.
Aude .....	Douzens (2) .....	12 décembre 1898.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
(2) Facteur-receveur municipal.  
(3) Conversion de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Bouches-du-Rhône.....	Entressen (2) commune d'Istres.....	24 décembre 1898.
Cantal.....	Moussag's (1).....	27 décembre 1898.
Hérault.....	Montarnaud (1).....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Fontès (1).....	<i>Idem.</i>
Aude.....	Escueillens (1).....	8 février 1899.
Vendée.....	Saint-Philbert-de-Bouaine (1).....	11 janvier 1899.
Nord.....	Provin.....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
(2) Facteur-receveur municipal.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Loiret.....	Orléans-Colombier A.....	Orléans-Colombier.....	16 mars 1899.
Seine-et-Oise.....	Montmorency A (1).....	Montmorency.....	21 mars 1899.

(1) Recette auxiliaire municipale.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉNOMINATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Gironde.....	Cestas.....	Pessac.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.
Cantal.....	Ytrac.....	Aurillac.....	25 mars 1899.
Calvados.....	Equemauville.....	Houffour.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.
Eure-et-Loir.....	Marhoué.....	Châteaudun.....	<i>Idem.</i>
Bouches-du-Rhône ..	Le Roc.....	Marignane.....	16 avril 1899.

Par arrêté du 14 janvier 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'une recette simple des postes à *Chab-el-Lahum* et d'un établissement de facteur receveur auxiliaire à *El-Abiod-Sidi-Cheikh* (Oran).

Ces établissements seront mis en activité le 1<sup>er</sup> avril 1899.

Par arrêté du 14 janvier 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'une recette simple des postes à *Saint-Eugène* (Oran), d'un établissement de facteur receveur à *Menrad* (Alger), *Margin* et *Turyot* (Oran), et d'une distribution auxiliaire à *Martimprey* (Oran).

La mise en activité de ces établissements a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 1899 pour le bureau de *Menrad* et au 16 mars pour les autres bureaux.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Ouverture de bureaux de poste temporaires pendant la saison d'été.**

Il sera ouvert, cette année, pendant la saison d'été, dans les localités désignées ci-après, des bureaux de poste temporaires qui effectueront les mêmes opérations que les établissements de poste permanents similaires.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES BUREAUX.	DATES		NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT temporaire.
		D'OUVERTURE.	de FERMETURE.	
AUDE.....	Escoulobre.....	1 <sup>er</sup> juillet..	31 octobre.	Facteur-receveur.
AVEYRON.....	Silvanès.....	16 juin....	15 septemb.	Recette.
LOIRE-INFÉRIEURE.....	La Baule (1).....	1 <sup>er</sup> juillet..	31 octobre.	<i>Idem.</i>
	Préfailles-la-Plaine.....	16 juin....	30 septemb.	<i>Idem.</i>
PUY-DE-DÔME.....	Châteauneuf-les-Bains....	<i>Idem.</i> .....	15 septemb.	<i>Idem.</i>
	Saint-Nectaire-le-Bas (1).	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
HAUTES-PYRÉNÉES.....	Barrèges.....	16 mai....	15 octobre.	<i>Idem.</i>
	Saint-Sauvour-les-Bains..	1 <sup>er</sup> juin...	30 septemb.	<i>Idem.</i>
SEINE-INFÉRIEURE.....	Les Petites Dalles.....	<i>Idem.</i> .....	15 octobre.	<i>Idem.</i>

(1) Bureau temporaire municipal.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

**Création de réseaux téléphoniques.  
Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.**

*Créations de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ardèche.....	Vauosc.....	1,500 mètres de rayon.....	11 avril 1899.
<i>Idem.</i> .....	Viviers.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Bouches-du-Rhône.	Arles.....	<i>Idem.</i> .....	30 mars 1899.
Cher.....	Mehun-sur-Yèvre.....	<i>Idem.</i> .....	14 mars 1899.
Eure.....	Étrépagny.....	<i>Idem.</i> .....	30 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Les Andelys.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Gironde.....	Rions.....	<i>Idem.</i> .....	27 avril 1899.
Hérault.....	Agde.....	<i>Idem.</i> .....	14 mars 1899.
Rhône.....	Sainte-Foy-lès-Lyon.....	<i>Idem.</i> .....	30 mars 1899.
Seine-et-Marne....	Cesson.....	<i>Idem.</i> .....	14 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Chartrettes.....	<i>Idem.</i> .....	27 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Fontenay-Trésigny.....	<i>Idem.</i> .....	30 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Savigny-le-Temple.....	<i>Idem.</i> .....	14 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Seine-Port.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Auffargis.....	<i>Idem.</i> .....	11 avril 1899.
<i>Idem.</i> .....	Chennevières-les-Louvres.	<i>Idem.</i> .....	30 mars 1899.
<i>Idem.</i> .....	Mesnil-le-Roi.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Tarn-et-Garonne..	Castelsarrasin.....	<i>Idem.</i> .....	11 avril 1899.
<i>Idem.</i> .....	Moissac.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>

**Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.**

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Château-Thierry=Dormans=Épornay (1)	22 740	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	13 mars 1899.
Langres-Chaumont.....	25 640	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	20 mars 1899.
Bouilland=Savigny-lès-Beaune.....	36 183	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	25 mars 1889.
Condé-en-Brie = Crézancy = Château-Thierry (1).....	9 700	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	Idem.
Salins=Lons-le-Saulnier.....	7 290	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	27 mars 1899.
Coney-le-Château=Chaunay (2).....	8 530	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.
Lille=Bruxelles.....	56 479	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	20 mars 1899.
	15 365	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	
	15 250 (3)	Cu. 4 <sup>m</sup> /m.	.....	
Paris=Bruxelles 4°.....	242 674 (3)	Cu. 5 <sup>m</sup> /m.	Guérite pont de Soissons; guérite de Compiègne; boîte de coupures de Séry - Magneval; bureau de Saint-Quentin.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.
Villeneuve-le-Roi=Choisy-le-Roi.....	3 835	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	15 avril 1899.
Jouy-en-Josas=Versailles.....	6 010	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.
Rozoy-en-Brie=Melun.....	30 175	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	10 avril 1899.
Cognac=Saintes 2°.....	28 365	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	26 mars 1899.

(1) Circuit pourvu de relais polarisés.  
 (2) Circuit Coney-le-Château=Chaunay=Tergnier pourvu de relais polarisés.  
 (3) Longueur section française.

**Ouverture de réseaux téléphoniques.**

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne.....	Condé-en-Brie.....	25 mars 1899.
Idem.....	Crézancy.....	Idem.
Idem.....	Coney-le-Château.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.
Seine-et-Marne.....	Provins.....	8 mars 1899.
Idem.....	Rozoy-en-Brie.....	10 avril 1899.
Seine-et-Oise.....	Gif.....	23 mars 1899.
Idem.....	Jouy-en-Josas.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
 1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.**  
 (Nouvelle édition.)

**Additions.**

Barbeville Abon<sup>t</sup> (Château Calvados de).  
 Relié à Rayeux pour la correspondance de M. le comte Foy.  
 Beni-Amzan K..... Alger.

Bellefontaine K..... Alger.  
 Bolline (La) M<sup>re</sup> (Bara-Alpes-Maritimement).  
 Relié à Saint-Sauveur-sur-Tinée.  
 Bougie-Camp-Inferieur M. Constantine.



Bouilland MT ..... Côte d'Or.  
 Brion-Indre MT..... Indre.  
 Bully-les-Mines Abon<sup>t</sup>... Pas-de-Calais.  
 Relié à Lens pour la correspondance de M. Mercier, Directeur de la compagnie des mines de Béthune (mention « téléphone »).  
 Cap-Ferrat M<sup>re</sup> (Batterie). Alpes-Maritim<sup>es</sup>  
 Relié à Villefranche-sur-Mer.  
 Chauvency-le-Château M. Meuse.  
 RG.  
 Chirens M..... Isère.  
 Crissé M..... Sarthe.  
 Cois-Saint-Jean-Pied-Gauthier M ☒ RG.  
 Deville-Ardenne Abon<sup>t</sup>... Ardennes.  
 Les postes différents reliés à Monhermé pour la correspondance respective de M. Cury fils et de M. Guatin fils aîné.  
 Étrigny M. RG..... Saône-et-Loire.  
 Fort-de-Vulmis M<sup>re</sup>..... Savoie.  
 Relié à Bourg-Saint-Maurice.  
 Fort-du-Truc M<sup>re</sup>..... Savoie.  
 Relié à Bourg-Saint-Maurice.  
 Gasserpent M..... Allier.  
 La Bolline M<sup>re</sup> (Baraque-Alpes-Maritim<sup>es</sup>ment).  
 Relié à Saint-Sauveur-sur-Tinée.  
 La Platte M<sup>re</sup> (Baraque-Savoie.ment).  
 Relié à Bourg-Saint-Maurice.  
 La Redoute-Ruinée M<sup>re</sup> Savoie.  
 (Baraquement).  
 Relié à Bourg-Saint-Maurice

Le Tournaiet M<sup>re</sup> (Baraque-Alpes-Maritim<sup>es</sup>quement).  
 Relié à Lantosque.  
 Marac M ☒..... Haute-Marne.  
 Mirabeau-Vaucluse M ☒. Vaucluse.  
 Mirepeisset M. RG..... Aude.  
 Mont-Saint-Jean-Sarthe M Sarthe.  
 Murois M..... Puy-de-Dôme.  
 Oison MT..... Loiret.  
 Ortaffa M..... Pyr<sup>énées</sup>-Orient<sup>ales</sup>.  
 Oued-Seguin-Télergma K. Constantine.  
 Platte (La) M<sup>re</sup> (Baraque-Savoie.ment).  
 Relié à Bourg-Saint-Maurice.  
 Redoute-Ruinée (La) M<sup>re</sup> Savoie.  
 (Baraquement).  
 Relié à Bourg-Saint-Maurice.  
 Ribaute-Aude M..... Aude.  
 Saint-Alyre M..... Puy-de-Dôme.  
 Saint-Gilles-Pligeaux M ☒ Côtés-du-Nord.  
 RG.  
 Saint-Paul-les-Dax M.... Landes.  
 Sault-les-Rethel Abon<sup>t</sup>... Ardennes.  
 Relié à Rethel pour la correspondance de MM. Hachon frères.  
 Souk-el-Haâd K..... Alger.  
 Tournaiet (Le) M<sup>re</sup> (Baraque-Alpes-Maritim<sup>es</sup>quement).  
 Relié à Lantosque.  
 Villars-Constantine M ☒. Constantine.

**Modifications.**

- Page 6. 4<sup>e</sup> ligne, remplacer Saint-Germain-en-Laye (Achères) par Rambouillet  
 — 34. A l'article : Audun-le-Roman M ☒ DP. Meurthe-et-Moselle, supprimer l'indice RG. à l'indice DP.  
 — 81. Au lieu de : Boulhaffe-Dyr K. Constantine; lire : Boulhaffe-Dyr K. Constantine.  
 — 82. A l'article : Bourget (Le) M ☒ Seine, ajouter le renvoi suivant : ouvert en semaine de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir.  
 — 94. ————— Bugeaud MT. Constantine, substituer l'indice : M à l'indice MT.  
 — 120. ————— Chambois-Saint-Phal V. Aube, substituer : Chamoy-Saint-Phal V. Aube.  
 — 126. ————— Chapieux (Les) M<sup>re</sup> Savoie, etc., substituer : Chapieux (Les) | M<sup>re</sup> | Baraquement. | Savoie. | etc.  
 — 162. ————— Coursan M ☒ Aude, substituer : Coursan MC ☒ Aude.  
 — 180. ————— Dormans M ☒ Marne, modifier comme suit la fin du renvoi correspondant : Les dimanches et jours fériés de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 3<sup>h</sup> du soir.

- Page 186. *A l'article* : Edough (L') MT. Constantine, *substituer l'indice M à l'indice MT*
- 232. ——— Givry-près-l'Orbize M ☒ DP. Saône-et-Loire, *supprimer l'indice DP.*
- 310. ——— Le Bourget M ☒ Seine, *ajouter le renvoi suivant : ouvert en semaine de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir.*
- 314. ——— L'Edough MT. Constantine, *substituer l'indice M à l'indice MT.*
- 824. ——— Les Chapieux M<sup>re</sup> Savoie, etc., *substituer : Les Chapieux. | M<sup>re</sup>. | Baraquement. | Savoie. | etc.*
- 338. ——— Lille-Central, *ajouter, dans la colonne des observations, la mention suivante : « Plus 1 bureau auxiliaire ».*
- 402. ——— Mont-Saint-Jean M ☒ RG. Côte-d'Or, *substituer : Mont-Saint-Jean-Côte-d'Or M ☒ RG. Côte-d'Or.*
- 409. *Biffer l'article* Moulins-Villars IP. Vienne, *et lui substituer le suivant à reporter à son ordre alphabétique :*  
Villars-Vienne. | IP. | Moulins. | Vienne. | Relié à Lussac-les-Châteaux pour la correspondance de M. Mesmin et du personnel des moulins.
- 483. *A l'article* : Pranzac M ☒ RG. Charente, *supprimer l'indice ☒.*
- 492. ——— Rambouillet, Hipp. Seine-et-Oise, *remplacer, dans la colonne des observations, la mention actuelle par la suivante : Service de distribution effectué dans l'enceinte du Champ de course.*
- 503. ——— Rouached MT. Constantine, *substituer l'indice M à l'indice MT.*
- 532. ——— Saint-Germain-des-Prés, gare, 1 kil. Loiret, *substituer : Saint-Germain-des-Prés-Loiret, gare, 1 kil. Loiret*
- 533. ——— Saint-Germain-des-Prés, M. RG. Dordogne, *substituer : Saint-Germain-des-Prés-Dordogne, M. RG. Dordogne.*
- 576. ——— Sartrouville M ☒ RG. Seine-et-Oise, *ajouter le renvoi suivant :*  
ouvert { en semaine, de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 9<sup>h</sup> du soir.  
les dimanches et fêtes de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 5<sup>h</sup> du soir.

*Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :*

Faverolles-Cantal M ☒ .. Cantal.	Le Langon-Vendée M.... Vendée.
Fontgombault M ☒..... Indre.	Mennevret M ☒..... Aisne.
Langon-Vendée. (Le) M.. Vendée.	

*Supprimer l'indice RG. à l'article suivant .*

Montpezat-de-Quercy M ☒ RG..... Tarn et-Garonne.

*Ajouter l'indice ☒ aux articles suivants :*

Guéroulde (La) M RG... Eure.	Saint-Urcize M. RG..... Cantal.
La Guéroulde M. RG.... Eure.	

**Suppressions.**

Achères Hippod..... Seine-et-Oise.	Oued-Cham M ☒..... Constantine.
Camp-Inferieur (Le) M.. Constantine.	Saint - Germain - en - Laye Seine-et-Oise.
Le Camp-Inferieur M.... Constantine.	Hipp.

NOTA. — Les communications électriques reliant le sémaphore de l'île d'Hoedic et le bureau municipal de l'île Houat à la France sont rétablies.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Tarif télégraphique.**

(Édition de juillet 1897.)

**Bulletin rectificatif n° 12.**

(15 mars 1899.)

**Page 36.** — Au-dessous de « Canaries », inscrire : Pour les télégrammes de presse, voir page 90 bis.

**Page 37.** — Au-dessous de « Espagne », inscrire : Pour les télégrammes de presse, voir page 90 bis.

**Page 39.** — Au-dessous de « Maroc », inscrire : Pour les télégrammes de presse avec Tanger, voir page 90 bis.

**Page 70.** — **Brsil.** — Remplacer la 1<sup>re</sup> ligne relative à Pernambuco et Fernando-de-Noronha par les deux lignes suivantes :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Fernando-de-Noronha		4 <sup>f</sup> 84	5 <sup>f</sup> 14	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	4 <sup>f</sup> 725	7 30	*	10 <sup>f</sup> 30	*	
Pernambouc.....		5 34	5 04	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	5 975	6 95	*	10 30	*	

Lire « Pinheiros » au lieu de « Pinheiro »

Inscrire les taxes suivantes dans la colonne 10 (voie Haïti) et biffer celles qui y sont actuellement indiquées, à l'exception de 6 fr. 95 en regard de Para.

Pinheiros, 6 fr. 45; Cametà, Mosqueiro, Souré, 6 fr. 70; Brèves, Gurupa, 6 fr. 95.

Autres bureaux, 7 fr. 30.

**Page 71.** — **Équateur.** — Substituer les indications suivantes aux indications actuelles.

**Équateur :**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	13
Guayaquil.....		13 <sup>f</sup> 89	14 <sup>f</sup> 19	14 <sup>f</sup> 475	14 <sup>f</sup> 475	9 <sup>f</sup> 44	9 <sup>f</sup> 74	10 <sup>f</sup> 03	10 <sup>f</sup> 03	7 <sup>f</sup> 70	7 <sup>f</sup> 70	14 <sup>f</sup> 40
Autres bureaux.....		13 89	14 19	14 475	14 475	9 44	9 94	10 23	10 23	7 70	7 70	14 40

LISTE

des bureaux portugais situés dans le district de **Zambèze** (province de **Mozambique**,  
**Afrique orientale portugaise**).

Ancoazi.	Micahune.
Bandara.	Millange.
Candida ( <i>Villa Candida</i> ).	Mularara ( <i>Maganja-alem-Chire</i> ).
Chimara.	Ntumbe.
Chilomo ( <i>Chiromo</i> ).	Pinda.
Chinde.	Quaqua River.
Chiromo ( <i>Chilomo</i> ),	Quilimane.
Inhassungue.	Rampa.
Jumbo ( <i>Sombo</i> ).	Singal.
Macaze.	Sombo ( <i>Jumbo</i> ).
Maganja-alem-Chire ( <i>Mularara</i> ).	Tangalene.
Maquivalvilla.	Tete.
Masangona.	Vicente.
Mbgurrumba.	Villa Candida ( <i>Candida</i> ).
Mechure.	Villa Moyen.
Mhassenge.	

Il y a lieu d'inscrire ces bureaux dans la première colonne de la nomenclature internationale des bureaux télégraphiques à leur ordre alphabétique en mettant en regard dans la deuxième colonne l'indication « Afrique orientale portugaise, Zambèze ».

Inscrire également à leur ordre alphabétique à la nomenclature internationale les bureaux suivants ouverts à Madagascar :

Mahitsy, Marololo, Amboanio, Antsirabel, Fiananantsoa, Mahanoro, Manayary.  
Biffer « Ampanotokana ».

Remplacer les pages 62 et 63 par les pages 62 et 63 suivantes et, entre ces deux pages, intercaler les pages 62 bis et 62 ter ci-après :



**III.  
AMÉRIQUE CENTRALE.**

Voir la note A page 57.

**Taxes par les voies du Nord.**

(Les taxes par les voies du Sud sont indiquées page 66.)

PAYS. 1	VOIE Haïti. (*) 2	VOIE Bermudes. (*) 3	VOIE Key-West- Haïti. (*) 4	VOIE Key-West- Jamaïque. (*) 5	TÉLÉGRAMMES spéciaux. 6	OBSER- VATIONS. 7
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<b>ANTILLES ou INDES OCCIDENTALES (1)</b>						
<b>Cuba.</b>						
Aguados de Passageros.....	4 40	3 65	"	3 65		* Cette mention peut être précédée de l'une des indications : <b>PO, Commercial, Anglo, Direct Cable, Western Union.</b>
Bahia-Honda.....	5 65	3 75	"	2 50		
Batabano.....	5 65	3 75	"	2 50		
Bayamo.....	5 75	3 85	"	3 85		
Bejucal.....	5 65	3 75	"	2 50		
Cabanas.....	5 65	3 75	"	2 50		
Caibarien.....	4 40	3 65	"	3 65		
Caimanera.....	5 00	5 00	"	5 00	TC. PG. PCP. RP. Poste. Langage secret.	
Camajuani.....	4 00	3 65	"	3 65		
Camerones.....	5 65	3 65	"	3 65		
Cardenas.....	5 65	3 75	"	2 50		
Casilda.....	4 70	3 65	"	3 65		
Chambas.....	5 20	3 85	"	3 85		
Ciego de Avila.....	5 20	3 85	"	3 85		
Cienfuegos.....	4 40	3 65	"	3 65		
Colon.....	5 65	3 65	"	3 65		
Condado.....	4 70	3 65	"	3 65		

(1) Lorsqu'il existe plusieurs stations télégraphiques dans une colonie (comme par exemple dans l'île de Cuba, à la Guadeloupe, à la Martinique, etc), le nom de la colonie ne suffit pas pour assurer la remise des télégrammes. Les expéditeurs doivent être invités à insérer dans l'adresse le nom de la station télégraphique de destination. A défaut de cette indication, les télégrammes ne sont acceptés qu'aux risques des expéditeurs. Mention de cette réserve doit être faite sur la minute par l'agent taxateur et, autant que possible, contresignée par l'expéditeur ou par son mandataire.

(2) Les télégrammes pour Cuba ne doivent porter, selon le cas, que la mention «voie Haïti» ou «voie Bermudes» ou «voie Key-West». Cette mention peut être cependant précédée de l'une des indications inscrites dans la colonne 7.



PAYS.	VOIE Haïti. (*)	VOIE Bermudes. (*)	VOIE Key-Wesr- Haïti. (*)	VOIE Key-Wesr- Jamaïque. (*)	TÉLÉGRAMMES spéciaux.	OBSER- VATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<b>Cuba ( Suite. )</b>						
Consolacion del Sur.....	5 65	3 75	"	2 50		* Cette mention peut être précédée de l'une des indi- cations : <b>PQ,</b> <b>Commercial,</b> <b>Angl., Direct</b> <b>Cable, West-</b> <b>tern Union.</b>
Coralillo.....	4 40	3 85	"	3 85		
Cristo.....	5 65	3 85	"	3 85		
Dominguez.....	5 20	3 85	"	3 85		
Enerueijada.....	5 65	3 65	"	3 65		
Fomento.....	4 40	3 85	"	3 85		
Guanabacoa.....	3 65	3 75	"	2 50		
Guanajay.....	5 65	3 75	"	2 50		
Guane.....	5 65	3 75	"	2 50		
Guantanamo.....	5 00	5 00	"	5 00		
Guaracabulla.....	4 40	3 85	"	8 85		
Guines.....	5 65	3 75	"	2 50		
Hato-Nuevo.....	5 65	3 75	"	2 50		
Havane.....	5 95	3 75	"	2 50		
Isabela de Sagua.....	4 40	3 65	"	3 65		
Jaruco.....	5 65	3 75	"	2 50		
Jiguani.....	5 65	3 85	"	3 85		
Jovelianos.....	5 65	3 75	"	2 50		
Jucaro.....	5 20	3 85	"	3 85		
Las Cruces.....	4 40	3 65	"	3 65		
Las Lajas.....	5 65	3 65	"	3 65		
Las Vueltas.....	5 65	3 65	"	3 65		
Los Abrens.....	4 40	3 65	"	3 65		
Lugarono.....	5 65	3 85	"	3 85		
Macagua.....	5 65	3 65	"	3 65		
Mantua.....	5 65	3 75	"	2 50		
Marianao.....	5 65	3 75	"	2 50		
Mariel.....	5 65	3 75	"	2 50		
Matanzas.....	5 65	3 75	"	2 50		

TC.  
PC.  
PCP.  
RP.  
Poste.  
Langage  
secret.

[ AMÉRIQUE CENTRALE ]

— 62 ter —

PAYS. 1	VOIE Haïti. (* ) 2	VOIE Bermudes. (* ) 3	VOIE Key-West- Haïti. (* ) 4	VOIE Key-West- Jamaïque. (* ) 5	TÉLÉGRAMMES spéciaux. 6	OBSER- VATIONS. 7
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>Cuba. ( Suite. )</b>						
Manzanillo.....	5 75	3 85	"	3 85		* Cette mention peut être précédée de l'une des indi- cations : <b>PQ,</b> <b>Commercial,</b> <b>Anglo, Direct</b> <b>Cable, Wes-</b> <b>tern Union.</b>
Minas.....	5 65	3 85	"	3 85		
Moron.....	5 20	3 85	"	3 85		
Nuevitas.....	5 65	3 85	"	3 85		
Palma Soriano.....	5 65	3 85	"	3 85		
Piedras.....	5 20	3 85	"	3 85		
Pinar del rio.....	5 65	3 75	"	2 50		
Placetas.....	4 40	3 65	"	3 65		
Puerto Principe.....	5 45	3 85	"	3 85		
Quemado de Guines.....	4 40	3 85	"	3 85		
Regla.....	5 65	3 75	"	2 50		
Remedios.....	4 40	3 65	"	3 65		
Rodas.....	4 40	3 65	"	3 65		
Sagua-la-Grande.....	4 40	3 65	"	3 65		
San Antonio de los Banos.....	5 65	3 75	"	2 50		
San Cristobal.....	5 65	3 75	"	2 50		
San Felipe.....	5 65	3 75	"	2 50		
San Juan y Martinez.....	5 65	3 75	"	2 50		
San Luis.....	5 65	3 85	"	3 85		
Santo-Clara.....	4 40	3 65	"	3 65		
Santa-Cruz-del-Sur.....	5 45	3 85	"	3 85		
Santo-Domingo.....	4 40	3 65	"	3 65		
Sancti Spiritus.....	4 90	3 65	"	3 65		
San Nicolas.....	5 20	3 85	"	3 85		
Santiago de Cuba.....	5 00	3 85	"	3 85		
Sierra Morena.....	4 40	3 85	"	3 85		
Songo.....	5 65	3 85	"	3 85		
Trinidad.....	4 70	3 65	"	3 65		
Tunas de Zaza.....	4 90	3 65	"	3 65		
Union de Reyes.....	5 65	3 75	"	2 50		
Yaguajay.....	4 40	3 85	"	3 85		
Yaguaramas.....	4 40	3 65	"	3 65		
Autres bureaux.....	5 65	3 85	"	3 85		

TC.  
PG.  
PCP.  
RP.  
Poste.  
Langage  
secret.

**Taxes par les voies du Nord. (Suite.)**

( Les taxes par les voies du Sud sont indiquées page 66. )

PAYS.	VOIE Haïti. (*)	VOIE Bermudes. (*)	VOIE Key-West Haïti. (*)	VOIE Key-West Jamaïque. (*)	TÉLÉGRAMMES spéciaux.	OBSER- VATIONS.	
1	2	3	4	5	6	7	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<b>Antilles ou Indes occidentales (1).</b>							
Antigua.....	9 25	5 75	12 95	5 75		* Cette mention peut être précédée de l'une des indi- cations : <b>PQ</b> , <b>Commercial</b> , <b>Anglo, Direct</b> <b>Cable</b> , <b>Wes-</b> <b>tern Union</b> .	
Barbades.....	9 75	6 25	12 85	6 25			
Curacao.....	8 40	12 30	8 40	17 00			
Dominique.....	9 05	5 55	12 15	5 55			
Grenade.....	9 65	6 15	12 75	6 15			
Guadeloupe.....	8 10	8 10	8 10	8 10			
Jamaïque (2).....	3 75	3 75	"	3 75			
Marie-Galante.....	8 70	8 70	8 70	8 70			
Martinique.....	8 10	8 10	8 10	8 10			
Porto-Rico.....	7 30	5 20	14 55	5 20			
Saint-Christophe (Saint-Kitts).....	9 65	6 15	13 40	6 15			
Sainte-Croix.....	10 30	6 80	14 05	6 80			
République d'Haïti (3).	Môle Saint-Nicolas.....	6 70	10 45	6 70	16 45		TC. PC. RP. Poste. Langage secret. PCP.
	Cap Haïtien.....	6 70	10 45	6 70	16 45		
	Port-au-Prince.....	6 70	10 45	6 70	16 45		
	Autres bureaux.....	9 30	13 05	9 30	19 05		
République dominicaine (Île d'Haïti).	8 10	11 90	8 10	15 85			
Sainte-Lucie.....	9 45	5 95	12 55	5 95			
Saintes (Îles des).....	8 10	8 10	8 10	8 10			
Saint-Thomas.....	10 00	6 45	13 75	6 45			
Saint-Vincent.....	9 50	5 95	12 60	5 95			
Trinité.....	10 10	6 55	13 25	6 55			
Turk's Islands (ou Îles de Turk) (4).	"	"	"	"			

(1) Lorsqu'il existe plusieurs stations télégraphiques dans une colonie (comme par exemple dans l'île de Cuba, à la Guadeloupe, à la Martinique, etc.), le nom de la colonie ne suffit pas pour assurer la remise des télégrammes. Les expéditeurs doivent être invités à insérer dans l'adresse le nom de la station télégraphique de destination. A défaut de cette indication, les télégrammes ne sont acceptés qu'aux risques des expéditeurs. Mention de cette réserve doit être faite sur la minute par l'agent taxateur et, autant que possible, contresignée par l'expéditeur ou par son mandataire.

(2) La mention de voie à indiquer pour la Jamaïque est simplement : « voie Haïti » ou « voie Bermudes » ou « voie Key-West ». Cette mention peut être cependant précédée de l'une des indications inscrites dans la colonne 7.

(3) Pour les localités situées dans l'intérieur de la République d'Haïti et qui sont desservies par poste à partir des bureaux télégraphiques de Port-au-Prince, de Cap Haïtien et de Môle Saint-Nicolas, on doit percevoir en sus de la taxe télégraphique de l'un de ces trois bureaux, suivant le cas, une taxe supplémentaire de 1 fr. 25 par télégramme pour transport postal. L'adresse doit être précédée de la mention « Poste » et se terminer par le nom du bureau télégraphique d'arrivée.

**Page 90 bis.** — Au-dessous des indications relatives au Luxembourg, inscrire les renseignements suivants concernant l'Espagne :

**Espagne :**

PAYS.	VOIE DES LIGNES franco- espagnoles.	VOIE DU CÂBLE Marseille- Barcelone.	OBSERVATIONS.
Espagne (Continent, îles Baléares, Ceuta, Melilla) [*] .....	0 <sup>f</sup> 10	0 <sup>f</sup> 175	[*] Les télégrammes de presse franco-espagnols ne peuvent être taxés pour moins de 10 mots.
Tanger [*] .....	0 185	0 26	
Canaries (îles) [*] .....	0 40	0 47	

Décret  
du  
25 novembre  
1898.  
(Bull. mens.  
de mars 1899)

*Les expéditeurs des télégrammes de presse franco-espagnols devront présenter, au moment du dépôt, une carte d'admission au tarif réduit délivrée par l'Administration centrale (Exploitation électrique. — 1<sup>er</sup> Bureau) et semblable à celle en usage dans le régime intérieur. Ces télégrammes ne peuvent être adressés qu'au journal ou à l'agence de publicité dont la désignation est portée sur la carte.*

*Ils ne doivent contenir que des nouvelles ou des renseignements destinés à être publiés par un journal aussitôt après réception. Ils doivent être rédigés en langage clair français ou espagnol. L'emploi simultané du français et de l'espagnol est autorisé. Les correspondances de l'espèce de ou pour Tanger doivent être échangées par l'intermédiaire du bureau télégraphique espagnol établi à Tanger et par le câble espagnol de Tarifa-Tanger.*

*Les télégrammes de presse franco-espagnols ne comportent qu'une seule indication éventuelle, celle qui est relative aux télégrammes multiples. La taxe applicable aux copies à établir à l'arrivée est la même que celle applicable aux télégrammes privés ordinaires.*

*Toute irrégularité, tout abus, toute infraction aux règlements dans l'emploi du tarif de presse devra être signalé à l'Administration centrale dans les conditions indiquées à l'article 288 de l'Instruction T.*

*Les télégrammes de presse sont transmis avec l'indice Z placé au commencement du préambule. Ils sont inscrits avec cet indice sur les procès-verbaux et dans les comptes.*

*Tout télégramme de presse franco-espagnol déposé entre 9 heures du matin et 6 heures du soir et comptant moins de 50 mots ou 50 mots au maximum est, comme les télégrammes ordinaires, transmis suivant son rang d'après l'ordre d'arrivée au bureau; mais les télégrammes de presse plus longs ainsi que ceux de 50 mots et au-dessous qui seraient déposés, soit ensemble, soit à moins de trente minutes d'intervalle par un même expéditeur pour un même destinataire, sont retardés jusqu'à complet écoulement de la correspondance taxée à tarif plein.*

*De 6 heures du soir au lendemain 9 heures du matin, la transmission des télégrammes de presse, quelle que soit leur longueur, est effectuée dans les mêmes conditions que celle des télégrammes ordinaires.*

**NOTE.**

*Le rétablissement du câble Saint-Louis—Fernando-de-Noronha, notifié le 12 décembre 1898 (Circulaire n° 92531), a réouvert au trafic pour l'Amérique du Sud la voie Ténériffe—Noronha. Les télégrammes peuvent donc être acceptés sans difficulté pour être transmis par cette voie.*



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications au Tarif des Postes.**

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes au *Tarif des Postes* (édition de 1899) :

TABLEAU XII.

Page 48. — En face de Grande-Bretagne, colonne 4, remplacer *idem* par 10 centimes par 10 francs.

En face de Antilles danoises, colonne 3, remplacer 100 dollars par 96 dol. et 500 francs par 504 francs.

————— Chili, colonne 3, remplacer 1,000 francs par 954 fr. 60.

————— Danemark, colonne 3, remplacer 500 francs par 507 fr. 60.

————— États-Unis, colonne 3, remplacer 515 francs par 525.

————— Finlande, colonne 3, remplacer 500 francs par 507 fr. 60.

————— Indes Néerlandaises, colonne 3, remplacer 520 francs par 525.

————— Colonies Néerlandaises de Surinam et de Curaçao, colonne 3, remplacer 504 francs par 525.

————— Norvège et de Suède, colonne 3, remplacer 1,000 francs par 1,015 fr. 20.

TABLEAU XV.

Page 63. — En face de Portugal, colonne 6, remplacer *francs et centimes* par *reis et milreis*.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.**

Les modifications suivantes devront être apportées à la Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.

1<sup>o</sup> LONDRES.

a) *Nouveau bureau à inscrire :*

Willesden, Kenmont Terrace ..... N. W.

b) *Bureau à biffer :*

Lee, High Road, n<sup>o</sup> 226..... S. E.



c) *Changements de dénomination :*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Harrow Road, Jonson's Place, W.....	Paddington, Harrow Road, n° 217 (near Waverley Road) W.
Harrow Road, Woodfield Road, W. ....	Maida Hill, Harrov Road n° 438 (near Woodfield Crescent) W.
Sumner Street, S. E. ....	Park Street, Southwark, S. E.
The Grove, Ealing, W.....	Ealing, The Grove. W.

2° ANGLETERRE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire :*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Berwick Station.....	Polegate, Sussex.	Moorhead.....	Sheffield.
Bowden Hill.....	Newton Abbot.	New Brislington.....	Briston.
Bugsworth.....	Stockport.	Orford Street.....	Ipswich.
Catcleugh.....	Otterburn, Northumberland	South Fambridge.....	Rochford, Essex.
East Dean.....	Eastbourne.	Talbot Road.....	Pontyclun, Glam.
Essington.....	Wolverhampton	Trent Boulevard.....	Nottingham.
Evington.....	Leicester.	Upton (Torquay).....	Torquay.
Ireby.....	Wigton.	Victoria Road (Morley) ..	Leeds.
Lawrence Road.....	Liverpool.	Vines Cross.....	Heathfield Station Road Sussex.
Little Baddow.....	Chelmsford.	Wadhurst Station Road ..	Sussex.
Lower Halliwell Road...	Bolton.	Wroot.....	Doncaster.
Luther Road.....	Ipswich.		
Lynn Road.....	Wisbech.		

b) *Bureau à biffer :*

High Street (Normanton)..... Heckmondwike, Yorks,

c) *Changements de dénomination :*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Mardy, Ferndale, Glam.....	Mardy, Glam.
Middle Claydon, Winslow.....	Middle Claydon, Steeple Claydon, Bucks.
Middleton Junction, Oldham.....	Middleton Junction, Manchester.
North Street (Sudbury), Sudbury, Suffolk.	Melford Road, Sudbury, Suffolk.
Penyrrheolgerrig, Merthyr Tydvil.....	Heolgerrig, Merthyr Tydvil.
Pontygwaith, Ferndale, Glam.....	Pontygwaith, Glam.
St. Mark's Road, Maidenhead.....	Wellington Road (Maidenhead), Maidenhead.
Steeple Claydon, Winslow.....	Steeple Claydon, Bucks.
Tylorstown, Ferndale, Glam.....	Tylorstown, Pontygwaith, Glam.
Vicarage Road (Eastbourne), Eastbourne.	Salehurst Road, Eastbourne.

3° ÉCOSSE.

a) Nouveau bureau à inscrire :

Glenkindie..... Gartly, Aberdeenshire.

b) Changement de dénomination :

Au lieu de :

Newtyle, Coupar Angus.....

Inscrire :

Newtyle, Forfarshire.

4° IRLANDE.

a) Nouveaux bureaux à inscrire :

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Ballyforan .....	Ballinasloe.	Powers Cross.....	Portumna, Co. Galway.
Beersbridge Road ....	Belfast.	Woodstock Road ....	Belfast.

b) Bureau à biffer :

Glandore Gardens ..... Belfast.

c) Changements de dénomination :

Au lieu de :

Brookeborough, Lisnaskea, Co Fermanagh.  
 Kilkerrin, Co. Galway.....  
 Maam Cross Coads, Co. Galway.....  
 Mohill, Dromod.....  
 Moylough, Ballybrophy.....  
 Rasmuck, Maam Cross Roads, Co. Galway.  
 Ballybrophy.....  
 Dromod.....

Inscrire :

Brookeborough, Co. Fermanagh.  
 Kilkerrin, Glenamaddy, Co. Galway.  
 Mohill, Dromod, Co. Leitrim.  
 Moylough, Glenamaddy, Co. Galway.  
 Rathdowney, Ballybrophy, Queen's Co.  
 Rasmuck, Maam Cross, Co. Galway.  
 Ballybrophy, Quenn's Co.  
 Dromod, Co. Seitreim.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications à apporter à la liste des journaux suisses.**

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verse par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	

1° NOUVEAUX JOUR X À AJOUTER.

<i>Amtsblatt der Stadt Chu</i> . . . . .	Coire . . . . .	6 m. s. . .	3 30	2 80	0 50	
		12 mois. . .	5 60	5 10	0 50	
<i>Annales du B. P. Canisins</i> . . . . .	Fribourg . . . . .	12 mois. . .	2 30	1 80	0 50	
<i>Appenzeller-Bur (Der)</i> . . . . .	Appenzell . . . . .	12 mois. . .	3 10	2 60	0 50	
<i>Arrêts du Tribunal fédéral suisse.</i> (Édition spéciale concernant la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.)	Lausanne . . . . .	12 mois. . .	2 50	2 00	0 50	
<i>Avenir de Vevez (L')</i> . . . . .	Vevey . . . . .	3 mois. . .	3 50	3 00	0 50	
		6 mois. . .	6 50	6 00	0 50	
		12 mois. . .	10 50	10 00	0 50	
<i>Canisinsstimmen</i> . . . . .	Fribourg . . . . .	12 mois. . .	2 30	1 80	0 50	
<i>Electricità (L')</i> . . . . .	Lugano . . . . .	12 mois. . .	18 55	18 00	0 55	
<i>Emmanuel</i> . . . . .	Uznart . . . . .	12 mois. . .	2 30	1 80	0 50	
<i>Erziehungs-Freund der Oberwalliser-Jugend</i> . . . . .	Sion . . . . .	6 mois. . .	2 30	1 80	0 50	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Franc-Montagnard (Le)....</i>	Saignelézier .	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	3 40 5 85 10 70	2 90 5 35 10 20	0 50 0 50 0 50	
<i>Journal de Cossonay .....</i>	Cossonay....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	2 15 3 80 6 10	1 65 3 30 5 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Petite Gazette (La).....</i>	Fribourg....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	1 80 2 80 5 10	1 30 2 30 4 60	0 50 0 50 0 50	
<i>Source (La) .....</i>	Lausanne....	12 mois..	1 70	1 20	0 50	
<i>Veillée (La).....</i>	Wasen.....	12 mois..	5 50	5 00	0 50	
<i>Weinfreund.....</i>	Zurich.....	6 mois.. 12 mois..	6 75 12 50	6 25 12 00	0 50 0 50	
<i>Untertoggenburger (Der)....</i>	Niederuzwill.	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	2 30 4 10 7 70	1 80 3 60 7 20	0 50 0 50 0 50	
<i>Züricher Blätter für Tierschutz</i>	Zurich.....	6 mois.. 12 mois..	1 90 2 60	1 40 2 10	0 50 0 50	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Ami du Foyer.....</i>	Genève .....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	2 50 3 50 6 00	2 00 3 00 5 50	0 50 0 50 0 50	
<i>Arrêts du Tribunal fédéral suisse....</i>	Lausanne ...	12 mois..	10 50	10 00	0 50	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Cours authentiques de la Bourse de Genève.</i>	Genève .....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	11 50 17 55 33 00	11 00 17 00 32 00	0 50 0 55 1 00	
<i>Éducateur (L') .....</i>	Lausanne....	12 mois..	8 00	7 50	0 50	
<i>Feuille d'avis de Montreux ..</i>	Montreux ...	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	6 95 12 30 24 20	6 45 11 80 23 50	0 50 0 50 0 70	
<i>Freie Ratier und Bündner Nach- richten (Der).</i>	Coire.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	7 50 13 50 26 80	7 00 13 00 26 00	0 50 0 50 0 80	
<i>Foyer domestique (Le) .....</i>	Neuchâtel....	6 mois.. 12 mois..	5 00 9 00	4 50 8 50	0 50 0 50	
<i>Helvetische Typographia .....</i>	Bâle .....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	3 10 5 60 10 60	2 60 5 10 10 10	0 50 0 50 0 50	
<i>Journal suisse d'horlogerie...</i>	Genève .....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	3 50 6 50 12 50	3 00 6 00 10 00	0 50 0 50 0 50	
<i>Neue Bündner Zeitung.....</i>	Coire.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	6 60 12 60 25 05	6 10 12 10 24 30	0 50 0 50 0 75	
<i>Revue militaire suisse.....</i>	Lausanne....	6 mois.. 12 mois..	7 00 13 00	6 50 12 50	0 50 0 50	
<i>Schweizerische Werkmeisterzei- tung.</i>	Zurich.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	2 60 4 60 8 60	2 10 4 10 8 10	0 50 0 50 0 50	
<i>Solidarité horlogère.....</i>	Brinna.....	6 mois.. 12 mois..	3 55 6 10	3 05 5 60	0 50 0 50	



TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Suisse universitaire (La)....</i>	Genève.....	12 mois..	7 00	6 50	0 50	
<i>Toggenburger Bote.....</i>	Lichtensteig.	3 mois..	4 00	3 50	0 50	
		6 mois..	7 50	7 00	0 50	
		12 mois..	14 50	14 00	0 50	
<i>Wochenblatt der Freien Rätiers und der Bündner Nachrichten</i>	Coire.....	3 mois..	3 50	3 00	0 50	
		6 mois..	5 50	5 00	0 50	
		12 mois..	9 50	9 00	0 50	

**3° CHANGEMENTS DE LIEU DE PUBLICATION.**

*Centralblatt für Jagt und Hundelichater*, Zurich au lieu de Saint-Gall.

*Centralblatt die Zofinger-Vereins*, Bâle au lieu de Lausanne.

*Confédéré du Valais*, Martignyville au lieu de Sion.

*Freie Schweiz*, Rheineck au lieu de Aarau.

*Genossenschaftler*, Winthorthur au lieu de Wülflingen.

**4° JOURNAUX À BIFFER.**

*Anglican Church Leaves*, Zurich.

*Bannerzeitung und Berner Bote*, Berne.

*Bundesgerichtliche Entscheide*, Lausanne.

*Conseiller (Le)*, Fribourg.

*École (L')*, Lausanne.

*Étincelle (L')*, Losle.

*Forain suisse (Le)*, Lausanne.

*Frickthaler (mit illustr. Unterhaltungsblatt)*, Laufenburgs.

*Israelitisches Wochenblatt*, Zurich.

*Journal des Étrangers et Touristes de Neuchâtel et des Stations jurassiennes*, Neuchâtel.

*Journal et Liste des Étrangers de Lausanne, Onchy et environs*, Lausanne.

*Journal des Tribunaux*, Lausanne.

*Pelikan*, Uznach.

*Ratgeber*, Bâle.

*Revue des Belles-Lettres*, Lausanne.

*Revue judiciaire*, Lausanne.

*Riforma (La)*, Bollinzona.

*Scheveizer Blätter für Spiritismus*, Zurich.

*Soir (Le)* [Gazette de Neuchâtel], Neuchâtel.

*Suisse romande illustrée*, Vevez.

*Timbrophile suisse (Le)*, Genève.

*Tribune de Lausanne et Estafette avec supplément Bulletin suisse*, Lausanne.

*Vevey-Montreux (Journal des Intérêts industriels des Hôtels)*, Lausanne.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications dans la marche des paquebots de la ligne d'Anvers au Congo.**

Depuis le mois d'avril, les paquebots de la ligne d'Anvers au Congo effectuent un voyage toutes les trois semaines au lieu de tous les mois.

Par suite, il y a lieu d'apporter à la nomenclature des escales les annotations indiquées ci-après :

Page 5. — 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> lignes. — Remplacer la rédaction actuelle par la suivante :

e) D'Anvers au Congo toutes les trois semaines, à compter du 6 avril (service direct combiné avec diverses compagnies anglaises).

Page 21. — N<sup>o</sup> 19. — Remplacer dans la colonne 4 la voie des paquebots belges par voie des paquebots allemands et anglais combinés.

Colonne 5. — Inscrire les dates suivantes :

6 et 27 avril, 18 mai, 8 et 29 juin, 20 juillet, 10 et 31 août, 21 septembre, 12 octobre, 2 et 23 novembre, 12 décembre et ainsi de suite toutes les trois semaines.

Page 31. — Renvoi (A). — Modifier comme suit la fin du renvoi : « par exception les correspondances pour Brazzaville, l'Oubanghi, etc., sont acheminées comme celles pour le Congo indépendant, d'Anvers toutes les trois semaines (v. n<sup>o</sup> 19) et de Lisbonne le 6 et le 21 de chaque mois ».

Page 43. — N<sup>o</sup> 116, en regard de voie de Lisbonne. — Remplacer le 23 par le 21 dans la colonne 5 et le 20 par le 18 dans la colonne 6.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications à la Nomenclature des escales (édition de 1899).**

**Pages 60 et 71, n<sup>os</sup> 178 et 223, en regard de la voie de Vancouver, ajouter dans la colonne 5 : 20 avril, 11 mai, 1 et 22 juin, 13 juillet, et dans la colonne 9 : 16 mai, 6 et 27 juin, 18 juillet et 8 août.**

**Corrections à la table de la Nomenclature des escales.**

En regard d'Abyssinie, ajouter 67 bis.

\_\_\_\_\_ de Cabinda, supprimer 104 et 108.

\_\_\_\_\_ de Colombie et de Sainte-Marthe, remplacer 197 bis par 197.

\_\_\_\_\_ de Congo français, ajouter Brazzaville 57.

\_\_\_\_\_ de Côte des Esclaves, biffer Wunachah 219.

\_\_\_\_\_ de Côte-d'Ivoire, ajouter 79 bis.

\_\_\_\_\_ de Établissements anglais du Niger, biffer 28.

\_\_\_\_\_ Îles Ioniennes, biffer 151.

\_\_\_\_\_ de Panay (île), remplacer 18 par 182.

\_\_\_\_\_ de Terre-de-Feu, remplacer 71 par 174.

\_\_\_\_\_ de Thessalie, remplacer 170 par 222.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DSTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7

§ 1<sup>er</sup>. — *Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).*

1	Pointe-à-Pitre. . . .	10 mai. . . .	Le Havre. . . .	Asie. . . . .	Voilier. . . .	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	15 . . . . .	Idem. . . . .	Bonne-Mère. . . .	Idem. . . . .	D. Auger.
3	Idem. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ambaud frères.
4	Fort-de-France . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.

§ 2. — *Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers  
faisant partie de l'Union postale (1).*

1	Antofogasta. . . . .	22 mai. . . .	Le Havre. . . .	Chancer. . . . .	Steamer. . . .	Lamport et Holt.
2	Arica. . . . .	22 . . . . .	Idem. . . . .	Chancer. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia. . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres . . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	Rio-Negro. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Idem. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Idem. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Cap-Haïtien. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
8	Caracas. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Polynesia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
9	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Francia . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
10	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Carthagène. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Polynesia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Francia . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
13	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
14	Coronel. . . . .	22 . . . . .	Idem. . . . .	Chancer. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
15	Coquimbo. . . . .	22 . . . . .	Idem. . . . .	Chancer. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
16	Curaçao. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Polynesia. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
17	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Francia . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
18	Curaçao . . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
19	Desterro. . . . .	18. . . . .	Idem. . . . .	Parthia. . . . .	Idem. . . . .	A.-G. de Freitas.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
20	Gonaïves.....	26 mai....	Le Havre..	X.....	Steamer...	Ch. Tricot.
21	Iquique.....	22.....	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lamport et Holt.
22	Iquitas.....	14.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
23	Idem.....	19.....	Idem.....	Dominic.....	Idem.....	Idem.
24	Hajahy.....	18.....	Idem.....	Parthia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
25	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
26	La Guayra.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	16.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
28	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
29	Lima.....	22.....	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lamport et Holt.
30	Maccio.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	14.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
32	Idem.....	19.....	Idem.....	Dominic.....	Idem.....	Idem.
33	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
34	Miragoane.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
35	Mollendo.....	22.....	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lamport et Holt.
36	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Para.....	14.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
40	Idem.....	19.....	Idem.....	Dominic.....	Idem.....	Idem.
41	Paranagua.....	18.....	Idem.....	Parthia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
42	Pernambuco.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
43	Petit-Goave.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
44	Ponce (Porto-Rico).....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Port-au-Prince.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Puerto-Cabello.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	16.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	17.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-Grande-do-Sul.....	18.....	Idem.....	Parthia.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
55	Salaverry.....	22.....	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lamport et Holt.
56	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
57	Savanilla.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Idem.
58	Idem.....	16.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Santo-Domingo.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Santos.....	7.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
62	Idem.....	17.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	San-Juan-de-Porto-Rico.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
65	Saint-Marc (Haiti).....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Saint-Thomas.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	16.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Sao-Paulo.....	7.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
71	Idem.....	17.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
73	Talcahuano.....	22.....	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lamport et Holt.
74	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
75	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Tampico.....	15.....	Idem.....	Canadia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
77	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
78	Valparaiso.....	22.....	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lamport et Holt.
79	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Canadia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
80	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
81	Victoria.....	17.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU.  
TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

**Publication d'un 195<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et modifications à apporter à ce Manuel. — Publication d'un 15<sup>e</sup> supplément à l'annexe à ce Manuel (franchises militaires) et modification à apporter à cette annexe.**

*Commandant de la marine en Tunisie. — Directeur de l'Administration de l'Assistance publique de Paris. — Plaques de contrôle destinées à constater le paiement de la taxe sur les vélocipèdes.*

Un décret, rendu le 8 mars 1899, a concédé la franchise postale, sous plis fermés, à la correspondance de service échangée entre le commandant de la marine en Tunisie, d'une part, et :

- 1<sup>o</sup> Le général commandant la Division d'occupation de Tunisie;
- 2<sup>o</sup> Le général commandant la place de Tunis;
- 3<sup>o</sup> les Directeurs de l'artillerie, du génie, de l'intendance, du service de santé, des hôpitaux militaires en Tunisie;
- 4<sup>o</sup> les commandants d'armes en Tunisie, d'autre part.

Un second décret, en date du 18 mars 1899, a autorisé le Directeur de l'Administration de l'Assistance publique de Paris à recevoir en franchise, sans condition de contreseing, la correspondance relative au service de son administration qui lui est adressée des localités situées dans le département de la Seine.

Par un 3<sup>e</sup> décret, en date du 1<sup>er</sup> avril 1899, les plaques de contrôle, destinées à constater le paiement de la taxe sur les vélocipèdes, réunies en paquets ne dépassant pas un kilogramme, sont assimilées à la correspondance de service et admises à circuler en franchise entre les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers des finances, d'une part, et les percepteurs des contributions directes ressortissant à leurs circonscriptions respectives, d'autre part.

En conséquence de ces décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à son annexe (franchises militaires) les 195<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> suppléments publiés ci-après et d'apporter, en outre, les modifications suivantes au Manuel et à son annexe.

Page 6 du Manuel des franchises postales, tableau 1, § IV, au-dessus de « Préfet de la Seine », ajouter l'indication suivante dans les colonnes 1, 2 et 3 :

« Directeur de l'Administration 

{	L F
	ou
	S B

 de l'Assistance publique de Paris } département de la Seine »

Page XV, article 8 de l'ordonnance du 17 novembre 1844, ajouter après le paragraphe 76, le paragraphe suivant :

« § 77. — Les plaques de contrôle destinées à constater le paiement de la taxe sur les vélocipèdes et expédiées, sous le contreseing des Trésoriers-payeurs généraux et des Receveurs des finances, aux percepteurs des contributions directes ressortissant à leurs circonscriptions respectives. »

« Ces objets seront réunis en paquets ne dépassant pas chacun le poids de un kilogramme. »

Page 99 de l'annexe au Manuel des franchises postales. remplacer dans la colonne 1 du tableau 3 la mention « général commandant la brigade d'occupation de Tunisie » par « général commandant la division d'occupation de Tunisie. »





DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier  
des années 1899 et 1898.**

**FRANCE.**

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1° POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,171,520 77	12,903,075 32	1,268,445 45	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	740,440 85	772,218 60	"	31,777 75
3	Droits perçus sur les bons de poste...	21,762 00	17,745 50	4,016 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles .....	35,356 56	8,593 03	26,763 53	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>14,960,080 18</b>	<b>13,701,632 45</b>	<b>1,299,225 48</b>	<b>31,777 75</b>
	<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>1,267,447<sup>f</sup> 73<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	2,945,779 03	2,723,316 36	222,462 67	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance ...	11,898 25	7,650 00	4,248 25	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	66 00	231 71	"	165 71
8	Recettes diverses et accidentelles.....	31,786 50	12,202 00	19,584 50	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,989,529 78</b>	<b>2,743,400 07</b>	<b>246,295 42</b>	<b>165 71</b>
	<b>3° TÉLÉPHONES.</b>	<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>246,129<sup>f</sup> 71<sup>c</sup></b>	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	292,849 08	217,256 44	75,592 64	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains .....	1,477,398 52	1,281,732 11	195,666 41	"
11	Produit des abonnements supplém- entaires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	1,720 73	3,249 45	"	1,528 72
12	Recettes diverses et accidentelles.....	2,538 77	1,145 73	1,393 04	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,774,507 10</b>	<b>1,503,383 73</b>	<b>272,652 09</b>	<b>1,528 72</b>
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>			<b>271,123<sup>f</sup> 37<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	14,969,080 18	13,701,632 45	1,299,225 48	31,777 75
5 à 8	Produits télégraphiques.....	2,989,529 78	2,743,400 07	246,295 42	165 71
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,774,507 10	1,503,383 73	272,652 09	1,528 72
	<b>TOTAUX du mois de janvier...</b>	<b>19,733,117 06</b>	<b>17,948,416 25</b>	<b>1,818,172 99</b>	<b>33,472 18</b>
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>19,733,117 06</b>	<b>17,948,416 25</b>	<b>1,818,172 99</b>	<b>33,472 18</b>
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>			<b>1,784,700<sup>f</sup> 81<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier  
des années 1899 et 1898.**

**ALGÉRIE.**

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	212,690 07	187,050 13	25,639 94	.
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	28,042 29	31,320 09	"	3,277 80
3	Droits perçus sur les bons de poste...	431 25	136 25	345 00	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	162 00	192 44	"	30 44
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>241,375 61</b>	<b>218,698 91</b>	<b>25,984 94</b>	<b>3,308 24</b>
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
<b>EN PLUS en 1899.....</b>					
				<b>22,676<sup>f</sup> 70<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	109,717 95	104,172 00	5,545 95	.
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	"	"	"	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	2,000 90	2,900 00	"	899 10
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>111,718 85</b>	<b>107,072 00</b>	<b>5,545 95</b>	<b>899 10</b>
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
<b>EN PLUS en 1899.....</b>					
				<b>4,646<sup>f</sup> 85<sup>c</sup></b>	
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,164 37	1,358 85	805 52	.
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	18,698 10	13,842 13	4,855 97	.
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	34 93	42 34	"	7 41
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>20,897 40</b>	<b>15,243 32</b>	<b>5,661 49</b>	<b>7 41</b>
<b>EN PLUS en 1899.....</b>					
				<b>5,654<sup>f</sup> 08<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
<b>MOIS DE JANVIER</b>					
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	241,375 61	218,698 91	25,984 94	3,308 24
5 à 8	Produits télégraphiques.....	111,718 85	107,072 00	5,545 95	899 10
9 à 12	Produits téléphoniques.....	20,897 40	15,243 32	5,661 49	7 41
	<b>TOTAUX du mois de janvier..</b>	<b>373,991 86</b>	<b>341,014 23</b>	<b>37,192 38</b>	<b>4,214 75</b>
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>373,991 86</b>	<b>341,014 23</b>	<b>37,192 38</b>	<b>4,214 75</b>
<b>EN PLUS en 1899.....</b>					
				<b>32,977<sup>f</sup> 63<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

---

**Annotations au carnet n° 1517.**

*Aisne.*

*Inscrire* : Sissonne.  
*Inscrire* : Saint-Erme.

*Allier.*

*Inscrire* : Escurolles.

*Hautes-Alpes.*

*Après Orpierre, biffer* : (pour les communes de Laborel et Villebois [Drôme]).  
*Inscrire* : Rosans (moins les communes de Bruis, des Sorbiers et de Sainte-Marie).  
*Après Saint-Firmin-en-Valgodemard, lire* : (moins Clémence-d'Ambel et Guillaume-Peyrouse).

*Inde.*

*Inscrire* : Pellevoisin.

*Landes.*

*Inscrire* : Peyrehorade (pour la commune de Sames [Basses-Pyrénées] seulement).

*Loir-et-Cher.*

*Inscrire* : Muides.  
*Inscrire* : Saint-Laurent-des-Eaux.

*Sarthe.*

*Inscrire* : Pontvallain.  
*Inscrire* : Mansigné (pour la commune de Mansigné seulement).

*Savoie.*

*Inscrire* : Frontenex (moins les communes de Bonvillard, Cléry et Plancherine).  
*Inscrire* : Grésy-sur-Isère.  
*Inscrire* : Lanslebourg (moins la commune de Bonneval).  
*Inscrire* : Termignon.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

**Modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne (directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).**

Article 20, 3<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phrases. — Aux mots : « demande de virement n° 14 *sexies* », substituer les mots : « demande de virement n° 14 *septies* lilas ».

Article 240, 1<sup>er</sup> alinéa. — Ajouter la phrase suivante : « Il signe les avis journaliers concernant le département siège de la succursale ».

Article 409, 2<sup>e</sup> alinéa. — Biffer : « (art. 403) ».

Article 585. — Ajouter un 2<sup>e</sup> alinéa ainsi conçu : « La section des remboursements prend note sur le carnet dont il s'agit dans l'article 615 ci-après des demandes de livret remplacées dans la liasse par une fiche n<sup>o</sup> 178 ou manquantes. Elle réclame les demandes de livret non parvenues dans le délai d'un mois ».

Article 723, 4<sup>e</sup> ligne et suivantes. — Rédaction nouvelle : « Le préposé vise la demande de remboursement et se borne à la revêtir d'une étiquette n<sup>o</sup> 14 qui porte que le bénéficiaire doit indiquer le lieu et la date de sa naissance ou produire les pièces exigées pour le paiement des mandats télégraphiques ».

Article 752. — Ajouter les mots : « ou lorsque l'énonciation de la somme présente des grattages, ratures, surcharges ou interlignes non approuvés par le signataire de la demande ».

Article 861 *quinquiès*, 2<sup>e</sup> alinéa. — Biffer : « (art. 40) ».

Article 1097, 1<sup>er</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne. — Après les mots : « sans délai » ajouter les mots : « par télégramme de service ».

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

**Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892,  
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.**

Page 15, section VI. — Compléter le titre comme il suit : « **Enquêtes générales et récolement des livrets répertoriés** ».

Article 36. — Texte nouveau : « Les directeurs se mettent directement en rapport avec les déposants pour faire la vérification de leurs livrets ».

« Ils se conforment à cet égard aux prescriptions de l'instruction n<sup>o</sup> 88 et de la circulaire n<sup>o</sup> 114.

« Les vérifications qui s'exercent sur la totalité des livrets existant dans la circonscription d'un bureau de poste prennent le nom d'*enquêtes générales* (art. 799 et suivants).

« Le récolement peut porter sur tout ou partie des livrets inscrits au répertoire du département ».

Article 37. — Supprimé.

Page 36. — Ajouter un article 106 *bis* ainsi conçu :

« 106 *bis*. — Les sociétés d'assurances mutuelles agricoles qui déclarent dans leurs statuts s'être constituées en vertu du décret du 22 janvier 1868 sur les sociétés d'assurances doivent produire à l'appui de leur demande de livret un *certificat du greffier de la justice de paix ou du tribunal civil constatant le dépôt des pièces exigées par les articles 38 et 39 de ce décret*.

« Celles qui déclarent s'être formées en vertu de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels produisent un *certificat du maire constatant le dépôt légal des statuts*.

« Quant à celles des sociétés d'assurances mutuelles agricoles qui n'indiquent pas dans leurs statuts la disposition légale en vertu de laquelle elles se sont formées, elles sont considérées au point de vue de leurs dépôts à la Caisse natio-



nale d'épargne comme s'étant placées sous le régime de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats, c'est-à-dire qu'elles doivent produire un certificat du maire constatant le dépôt des statuts.

« Les sociétés d'assurances mutuelles *contre l'incendie* sont, dans tous les cas, tenues de présenter un certificat du greffier de la justice de paix ou du tribunal constatant le dépôt de l'acte constitutif de la société ».

Article 118. — Ajouter le paragraphe suivant :

« 3° Les sociétés d'assurances mutuelles agricoles qui se sont constituées en vertu de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, ainsi que celles qui n'ont pas indiqué dans leurs statuts la disposition légale en vertu de laquelle elles se sont formées et sont considérées par suite comme étant placées sous le régime de ladite loi ».

Article 119, 1<sup>er</sup> alinéa. — Ajouter les mots : « ainsi que les sociétés d'assurances mutuelles agricoles qui se sont constituées en vertu du décret du 22 janvier 1868 et les sociétés d'assurances mutuelles contre l'incendie ».

Article 322 *septiès*, 2<sup>e</sup> alinéa. — Modifier comme il suit les derniers mots : « au nom du receveur du bureau où le télégramme-réponse est déposé ».

Article 548, 4<sup>e</sup> alinéa. — Ajouter la phrase suivante : « Il inscrit en même temps à la souche du carnet n° 21 la date de la rentrée du livret ».

Article 732. — Après le mot : « rectification » mettre un point. Biffer le reste de la phrase et y substituer le texte suivant :

« Le procès-verbal n° 532 dressé à la charge du receveur est transmis sous pli spécial à la Direction centrale (1<sup>er</sup> bureau, 3<sup>e</sup> section. — Avoir net) ou, lorsque le fait s'est produit dans le ressort d'une succursale, au directeur de cette succursale ».

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées pendant le mois de mars 1899.**

Versements reçus de 285,093 déposants, dont 39,572 nouveaux.....		34,433,963 <sup>f</sup> 20 <sup>c</sup>
Remboursements à 143,286 déposants, dont 21,672 pour solde.....	30,989,163 <sup>f</sup> 88 <sup>c</sup>	} align="right">31,531,504 66
Rentes achetées à 478 déposants pour un capital de.....	542,340 78	
Excédent des versements.....		<u>2,902,458 54</u>

Nombre de comptes existant au 31 mars 1899 : 3,215,298

**Faits divers.**

**ACTES DE PROBITÉ.**

M. PIGNON, facteur local à Saint-Vivien (Gironde), a trouvé sur la voie publique un portefeuille renfermant une somme de 435 francs et s'est empressé de le faire parvenir à son propriétaire; il a refusé toute récompense.

M. BAGUE, facteur rural au bureau de Bucey-les-Gy (Haute-Saône), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 31 fr. 60 et divers objets.

M. MOULY, facteur local au bureau de Bromont-Lamothe (Puy-de-Dôme), a trouvé sur la tablette du guichet une bourse contenant 15 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la receveuse.

M. GROSJEAN, facteur téléphoniste au bureau de Lyon-Terreaux (Rhône), a remis au receveur un porte-monnaie renfermant une somme de 19 fr. 95 qui avait été laissé dans la salle d'attente du public.

M. BELET, courrier convoyeur à Montpellier (Hérault), ayant trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 162 fr. 50 et un billet de chemin de fer, l'a remis à la personne à qui il appartenait.

M. LE BOULH, gardien de bureau à Lorient (Morbihan), a trouvé sur une tablette de la salle d'attente un porte-monnaie contenant 70 francs, qui a été rendu à son propriétaire.

M. LAUGIER, facteur sous-chef à Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône), s'est empressé de rapporter à qui de droit une somme de 100 francs qu'il avait reçue en trop; il a refusé toute récompense.

M. JOYEUX, facteur rural au bureau de Sées (Orne), a trouvé un porte-monnaie contenant 61 fr. 90.

M. GRAS, sous-chef facteur à Nice, a remis à qui de droit deux billets de banque de 50 francs trouvés par lui sur la voie publique.

M. MARAVAL, facteur surveillant à Albi (Tarn), a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie renfermant la somme de 16 fr. 85.

M. MASSON (Émile-Joseph), facteur rural au bureau de Vignory (Haute-Marne), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M<sup>me</sup> FAYON, femme de charge à la direction de la Caisse nationale d'épargne, ayant trouvé dans des livrets un billet de 50 francs et deux bons de l'Exposition de 1900, s'est empressée de remettre ces valeurs au commis dirigeant de service qui a pu les rendre à qui de droit.

M. HAIRON, facteur des télégraphes au bureau de Dijon, central (Côte-d'Or), a trouvé une montre de dame avec la chaîne.

M. CURTY (Léon), facteur rural au bureau de Baume-les-Dames (Doubs), s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant la somme de 42 francs, trouvé par lui sur la voie publique.

M. JOUANNEAU, facteur-receveur à la Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher), a rapporté à la personne qui les avait oubliées deux pièces de 20 francs laissées sur la tablette du guichet.

M. CARREZ, facteur rural à Mouthier-Haute-Pierre (Doubs), qui avait reçu, en paiement d'une valeur à recouvrer, 100 francs au lieu de 50 francs, s'est empressé, dès qu'il s'est aperçu de cette erreur, de remettre la différence à l'intéressé.

M. MARQUIÉ, gardien de bureau à Bordeaux-central (Gironde), ayant trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 100 francs, l'a remis à son receveur.

M. CHAPT (Arsène), facteur enfant au bureau de Paris n° 45, a trouvé sur la voie publique une montre de dame en or.

M. TOUNUT, facteur rural au bureau de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), a trouvé sur la voie publique et a rendu au propriétaire un porte-monnaie renfermant un billet de banque de 50 francs, une lettre de change de 100 francs et divers autres papiers.

M. PERNIN, jeune facteur des télégraphes à Gray (Haute-Saône), a trouvé un billet de banque de 50 francs qui a été remis à qui de droit; il a refusé la récompense offerte.

M. PONTHEUX, facteur rural à Guiscard (Oise), a trouvé un porte-monnaie qui a été rendu à son propriétaire et qui renfermait une somme de 29 fr. 95.

M. GRET, facteur rural au bureau de Nantua (Ain), ayant trouvé une sacoche contenant 200 francs, s'est empressé de la rendre à sa propriétaire et n'a accepté aucune récompense.

M. LAURENT, facteur rural au bureau de Segonzac (Charente), a trouvé un porte-monnaie contenant 20 francs.

M. QUERREUX, facteur rural à la recette principale d'Angers, a trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 50 francs.

M. HAIRION (Adolphe), facteur de ville à Roubaix (Nord), ayant trouvé sur la voie publique un sac à main renfermant une montre en argent et un mouchoir, s'est empressé de faire la déclaration de ces objets au commissariat central, ce qui a permis d'en faire la remise au propriétaire.

M. GISCLARD, facteur, a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Saint-Denis (Seine), un billet de banque de 50 francs.

M. MORGAND, gardien de bureau, a trouvé, dans la boîte du bureau de Paris n° 66, un chèque de 652 fr. 15 payable par la Société générale.

M. RAULT, facteur rural au bureau de Saint-Glen (Côtes-du-Nord), a remis à sa receveuse une somme de 46 francs qu'il avait trouvée, en cours de tournée, et qui a pu être rendue à la personne à qui elle appartenait.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. DUDOUIT, facteur local à Hambye (Manche), a arrêté un cheval emporté.

M. TONNELIER, facteur téléphoniste, attaché au bureau de Paris n° 21, a aidé à enfoncer la porte d'un logement en feu et a sauvé l'une des deux petites filles qui se trouvaient enfermées dans ce logement.

M. FERRAND (Jean-Marie), facteur rural au bureau de Belmont-de-la-Loire (Loire), a arrêté un bœuf échappé du travail d'un maréchal ferrant.

MM. MAUFRONT, facteur de ville, et SUARD, gardien de bureau à Gien (Loiret), ont arrêté deux chevaux emportés et arraché à une mort certaine le conducteur qui était tombé sous les roues de la voiture à laquelle ces chevaux étaient attelés.

M. MICHAULT (Arthur), facteur local au bureau de Rang-du-Fliers (Pas-de-Calais), a arrêté un cheval emporté.

M. VALAZ, facteur rural à La Bathie (Savoie), a fait preuve de dévouement pendant un incendie qui a détruit une grande partie d'un village. En transportant en lieu sûr

les meubles et objets qui ont pu être sauvés, ce sous-agent a trouvé dans un champ une somme de 22 francs qu'il s'est empressé de remettre au maire de la commune.

M. PECH, facteur rural au bureau de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), a montré de l'initiative et du dévouement à l'occasion d'un incendie qui avait éclaté dans un bois.

Une bonification d'ancienneté de six mois pour l'avancement et une indemnité de 40 francs ont été accordées à M. FEULLAT, facteur-surveillant à Albertville, pour le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve en décembre 1898 à l'occasion de la réparation de lignes interrompues à la suite d'éboulements.

M. DALLIÈRE, facteur rural à Feurs (Loire), a été grièvement blessé en essayant d'arrêter un cheval emporté.

Par décision du conseil d'administration des contributions indirectes, une gratification de 40 francs a été accordée à M. BLANDIN, facteur de ville à Dijon, pour avoir aidé un receveur d'octroi à capturer un contrebandier dangereux.

M. le préfet de police a fait connaître que MM. COURRÈGE et GIRARDIN, facteurs des postes, avaient arrêté, devant un bureau de poste de Paris, un individu qui, à la suite d'une rixe, en avait frappé un autre d'un coup de couteau.

---

Sur la proposition du Ministère de l'intérieur et par décret du 13 août 1898, les membres de la société de l'Union fraternelle des facteurs des postes de Paris et du département de la Seine, ci-après désignés, ont obtenu pour leur dévouement à la mutualité :

M. PRIVÉ (Anatole-Léopold), chef-facteur à la recette principale, une médaille d'argent ;

M. GARNIER (Julien-Céleste), chef-facteur à la recette principale, une médaille de bronze.

M. PIERRI (Ours-Pascal), facteur à la recette principale, une médaille de bronze ;

M. HIRCHENAN (Jean-Pierre), facteur à la recette principale, une médaille de bronze.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

#### Nominations d'officiers d'Académie.

*Sont nommés officiers d'Académie :*

M. Lorenzi (Guillaume-Jacques-Louis), rédacteur à la Direction des postes et des télégraphes des Bouches-du-Rhône ;

M<sup>lle</sup> Korn (Catherine-Rose-Marguerite), surveillante à la Direction de la Caisse nationale d'épargne.



SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 18 mars 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée  
aux sous-agents dont les noms suivent :

MM. **Juge** (Martial), courrier convoyeur à Carpentras (Vaucluse), 30 ans de services  
administratifs;

**Richard** (Jean-Baptiste), facteur-receveur à Morières (Vaucluse), 21 ans et demi  
de services administratifs, 7 ans de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes  
et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de  
droit.

Paris, le 18 mars 1899.

PAUL DELOMBRE.

**Arrêté ministériel, du 21 mars 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée  
aux sous-agents dont les noms suivent :

MM. **Jumel** (Léon-Auguste), courrier convoyeur à Reims (Marne), 27 ans et demi de  
services administratifs;

**Dez** (Jules-Léandre), courrier auxiliaire à Reims (Marne), 32 ans et demi de  
services administratifs.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes  
et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de  
droit.

Paris, le 21 mars 1899.

PAUL DELOMBRE.



**Arrêté ministériel, du 5 avril 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à un sous-agent.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

**M. Mauduit** (Jean-Baptiste Florentin), courrier convoyeur à Tours (Indre-et-Loire), qui, à la date du 22 février dernier, a été, dans l'exercice de ses fonctions, victime d'une tentative d'assassinat, et a fait preuve de courage et de dévouement en défendant avec une énergie remarquable le dépôt dont il avait la garde.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 5 avril 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

**Arrêté ministériel, du 5 avril 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Chancel** (Stanislas), facteur rural à Châtillon-en-Diois (Drôme), 30 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Marcellin** (Jean-Frédéric), facteur local à Chabeuil (Drôme), 25 ans et demi de services administratifs, 16 ans et demi de services militaires;

**Long** (François-Auguste-Ferdinand), facteur rural à Buis-les-Baronnies (Drôme), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 5 avril 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

**Arrêté ministériel, du 8 avril 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à un sous-agent.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTÉ :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

**M. Bouvier** (Florentin-Régis), facteur rural au Grand-Serre (Drôme), 24 ans et demi de services administratifs.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 8 avril 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

**Arrêté ministériel, du 11 avril 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTÉ :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Jacquiot** (Pierre-Antoine), facteur local à Avize (Marne), 33 ans et demi de services administratifs;

**Philippe** (Julien-Alfred-Hippolite), surveillant chef d'équipe des télégraphes à Châlons-sur-Marne (Marne), 26 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 11 avril 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

**Arrêté ministériel, du 11 avril 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à un sous-agent.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

**M. Masson** (Jean-Jacques), facteur de ville au Puy (Haute-Loire), 26 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 11 avril 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

**Arrêté ministériel, du 11 avril 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,**  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Jourdan** (André-Augustin), facteur-receveur à Saint-Vincent (Basses-Alpes), 27 ans et demi de services administratifs;

**Constans** (Isidore-Cyrille), facteur chef des postes à Digne (Basses-Alpes), 25 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 11 avril 1899.

PAUL DELOMBRE.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

Liste, par ordre de mérite, des agents reconnus aptes à l'emploi de rédacteur dans les services administratifs, à la suite de l'examen des 16, 17 et 18 janvier 1899.

MM.	
1. TRONCHON.....	Commis, à Lyon, central.
2. DROULEZ.....	<i>Idem</i> à Cambrai.
3. FIS.....	<i>Idem</i> à Lyon, gare.
4. MONETON.....	<i>Idem</i> à Nice, central.
5. BONNET (A.-H.).....	<i>Idem</i> à Mâcon.
6. RACARIÈS.....	<i>Idem</i> à Oran, recette principale.
7. LAMBERT.....	<i>Idem</i> à Tonnerre.
8. LÉONARD.....	<i>Idem</i> à Laon, recette principale.
9. RÉGNIER.....	<i>Idem</i> à Paris, télégrammes officiels.
10. GAILLARD.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau n° 18.
11. ROY.....	<i>Idem</i> à Nantes, recette principale.
12. DELANNE.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau n° 88.
13. FAUCHEREAU.....	<i>Idem</i> à Lyon-Perrache.
14. DEBUS.....	<i>Idem</i> à Cambrai.
15. PATARIN.....	<i>Idem</i> au Mans, recette principale.
16. CARTIER.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau, n° 44.
17. LEVEAU.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau n° 03.
18. BARON.....	<i>Idem</i> à Saintes.
19. GUILLEMINOT.....	<i>Idem</i> à Troyes, recette principale.
20. JEAN.....	<i>Idem</i> à Nancy, porte Saint-Nicolas.
21. BAUX.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau n° 01.
22. DEL.....	<i>Idem</i> à Rambervillers.
23. RAZOU.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau n° 83.
24. FLODROPS.....	<i>Idem</i> à Lille, central.
25. NOURRY.....	<i>Idem</i> à Lyon, central.
26. LALLEMENT.....	<i>Idem</i> à Épernay.
27. EICHLER.....	<i>Idem</i> à Draguignan.
28. HEURY.....	<i>Idem</i> à Nancy, porte Saint-Nicolas.
29. DAGORNE.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau n° 49.
30. BARRIL (A.-J.).....	<i>Idem</i> à Lyon, recette principale.
31. ADAM.....	<i>Idem</i> à Saint-Brieuc.
32. CHEVAUCHEZ.....	<i>Idem</i> à Paris, recette principale.
33. GEOFFROY (F.).....	<i>Idem</i> à Aix-les-Bains.
34. LEROUX.....	<i>Idem</i> à Paris, bureau n° 01.
35. CREST.....	<i>Idem</i> à Oran, recette principale.
36. HOURTON.....	<i>Idem</i> au Havre, central.
37. BARBERIS.....	<i>Idem</i> à Menton.
38. ROGER.....	<i>Idem</i> à Vouziers.
39. BRAULT.....	<i>Idem</i> à Chartres.
40. PÉRUS.....	<i>Idem</i> à Lille-Saint-Martin.



---

**Nominations.**

Par décret du Président de la République, en date du 28 mars 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. WILLOT (Cyprien-Renelde-Joseph), inspecteur des postes et des télégraphes, délégué dans les fonctions d'inspecteur adjoint à l'Inspection générale des postes et des télégraphes, est nommé inspecteur adjoint dans ce dernier service.

Par arrêté ministériel, du 5 avril 1899, le traitement de M. Willot est fixé à 6,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1899.

Son ancienneté, à ce dernier traitement, est reportée, en même temps, au 1<sup>er</sup> octobre 1898, sans effet pécuniaire.

---

Par décret du Président de la République, en date du 27 mars 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des postes et des télégraphes :

1° A Dijon, M. AUBRY (Pierre-Marcel), directeur des postes et des télégraphes à Lons-le-Saunier, en remplacement de M. Souyris, retraité ;

2° A Rennes, M. SAUGEON (René-Louis), directeur des postes et des télégraphes à Annecy, en remplacement de M. Charault, décédé ;

3° Au Mans, M. RAECKELBOOM (Clément-Ernest), directeur des postes et des télégraphes au Puy, en remplacement de M. Mac-Auliffe, retraité ;

4° A Pau, M. VERMEIL DE CONCHARD (Émile-Georges), directeur des postes et des télégraphes à Périgueux, en remplacement de M. Constantin Beauregard de Chevreuse, retraité ;

5° A Périgueux, M. BÉGOT (Joseph-Ervin-Camille), directeur des postes et des télégraphes à Bourg, en remplacement de M. Vermeil de Conchard.

Par arrêté ministériel, du 5 avril 1899, les traitements des directeurs des postes et des télégraphes désignés ci-après restent fixés :

1° A 7,000 francs, à partir du jour de l'installation, pour M. Vermeil de Conchard, à Pau ;

2° A 6,000 francs :

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1899, pour M. Saugeon, à Rennes ;

A partir du 1<sup>er</sup> mai 1899, pour M. Aubry, à Dijon ;

A partir du jour de son installation, pour M. Raeckelboom, au Mans ;

A partir du jour de son installation, pour M. Bégot, à Périgueux.

---

M. JACQUES (Désiré-Émile), sous-directeur de l'Office des postes et des télégraphes, est nommé directeur de l'Office des postes et des télégraphes de la régence de Tunis, en remplacement de M. Cheylus, nommé inspecteur général et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

---



Par décret du Président de la République, en date du 27 mars 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

I. — Les inspecteurs des postes et des télégraphes chargés des fonctions de directeur désignés ci-après sont nommés directeurs des postes et des télégraphes dans leur résidence actuelle, savoir :

1° A Carcassonne, M. FERRER (Joseph-Marie de la Visitation-Charles-Henri), en remplacement de M. Mazuyer, retraité ;

2° A Tulle, M. TALBOUTIER (Paul), en remplacement de M. Guibert, nommé directeur à La Rochelle ;

3° A Clermont-Ferrand, M. LABADILLE (Aimé), en remplacement de M. Lacroix, retraité ;

4° A Angoulême, M. BAROLET (Marie-Ezéchiél-Romain), en remplacement de M. Laffaille, nommé directeur à Tarbes ;

5° A Rodez, M. CABROL (Joseph-Urbain-Honoré), en remplacement de M. Aumerle, retraité.

II. — M. DASTIS (Victor), inspecteur des postes et des télégraphes, mis à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie, en qualité de faisant fonctions de directeur, est nommé directeur des postes et des télégraphes, et maintenu, en cette dernière qualité, à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.

III. — Les inspecteurs des postes et des télégraphes désignés ci-après sont nommés directeurs des postes et des télégraphes, savoir :

1° A Annecy, M. SALOMEZ (Napoléon-Alphonse), inspecteur à Avignon, en remplacement de M. Saugeon, appelé à Rennes ;

2° A Lons-le-Saunier, M. PANCHADE (Louis-Philippe), inspecteur à Nantes, en remplacement de M. Aubry, appelé à Dijon ;

3° A Épinal, M. BARADEL (Joseph-Léon), inspecteur à Tours, en remplacement de M. Moll, retraité ;

4° Au Puy, M. LORAIN (Auguste-Eugène), inspecteur à Chaumont, en remplacement de M. Raeckelboom, appelé au Mans ;

5° A Bourg, M. POTRON (Jean-Marie-Alexandre), inspecteur à Nancy, en remplacement de M. Bégot, appelé à Périgueux.

---

Par arrêté ministériel, du 5 avril 1899, le traitement des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci-après, est fixé à 6,000 francs, savoir :

1° A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1899, pour M. Ferrer, à Carcassonne ;

2° A partir du 1<sup>er</sup> février 1899, pour :

MM. Talboutier, à Tulle ;

Labadille, à Clermont-Ferrand ;

Barolet, à Angoulême ;

Dastis, à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie ;

- 3° A partir du 16 février 1899, pour M. Cabrol, à Rodez;
- 4° A partir du 1<sup>er</sup> avril 1899, pour M. Salomez, à Annecy;
- 5° A partir du 1<sup>er</sup> mai 1899, pour M. Panchade, à Lons-le-Saunier;
- 6° A partir du 1<sup>er</sup> août 1899, pour M. Baradel, à Épinal;
- 7° Et à partir du jour de leur installation, pour MM. Lorain, au Puy, et Potron, à Bourg.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX.
			francs.	francs.
MM. Constantin-Beauregard de Chevreuse.	Directeur. ....	Pau. ....	8,000	9,000
Bayol. ....	Inspecteur-ingé- nieur.	Alger. ....	5,000	5,500
Hugron. ....	Sous-ingénieur.	Bordeaux. ....	2,500	3,000
Rochas. ....	<i>Idem.</i> ....	Lyon. ....	2,500	3,000
Chavanne. ....	Receveur prin- cipal.	Amiens. ....	4,500	5,000
Borrel. ....	Receveur. ....	Smyrne. ....	5,000	5,500
Broquedis. ....	<i>Idem.</i> ....	Port-Saïd. ....	4,000	4,500
Cordonnier. ....	Sous - chef de section.	Paris 98. ....	4,000	4,500
Hayes. ....	Rédacteur. ....	Administration centrale, 3 <sup>e</sup> division (contentieux)	3,100	3,500

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M. Gazan . . . . .	Ex-adjutant.	.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Administ <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> division.	1,500
M <sup>me</sup> Bourguet . . . . .	Employée.	Caisse nationale d'é- pargne.	1,300	Employée.	Administr. centrale, 3 <sup>e</sup> div., 3 <sup>e</sup> bur.	1,300
M <sup>lle</sup> Caye . . . . .	Idem.	Direction de la Seine	1,000	Idem.	Administr. centrale, 3 <sup>e</sup> div., 2 <sup>e</sup> bur.	1,000
MM. Depierre . . . . .	Com. princ..	Bureau des télégr. officiels.	4,000	Faisant fonc- tions de sous - chef de section.	Bureau des télégr. officiels.	4,000
Barjaud . . . . .	Rédacteur.	Nantes, direction.	2,200	Rédacteur . .	Nantes, caisse d'é- pargne.	2,200
Chomenit . . . . .	Commis . . . .	Laval, direction.	2,700	Idem . . . . .	Laval . . . . .	2,800
Grignon . . . . .	Rédacteur.	Nantes, caisse d'é- pargne.	2,800	Idem . . . . .	Nantes, direction.	2,800
Loisel . . . . .	Commis . . . .	Direction des ser- vices électriques.	2,400	Idem . . . . .	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	2,500
Bayard . . . . .	Idem . . . . .	Bureau des télégr. officiels.	3,000	Commis prin- cipal.	Bureau des télégr. officiels.	3,000
Morel . . . . .	Expédition <sup>re</sup> .	Vérification et récep- tion du matériel.	1,500	Expédition <sup>re</sup> .	Inspection générale.	1,500
Adam . . . . .	Facteur - tu- biste.	Paris 31 . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Vérific <sup>on</sup> et récept <sup>on</sup> du matériel.	1,500
M <sup>me</sup> Barreyre . . . . .	Employée.	Clermont - Ferrand, central.	1,200	Employée . . .	Clermont - Ferrand, caisse d'épargne.	1,200
MM. Deroze . . . . .	.....	Saint-Dié . . . . .	"	Expédition <sup>re</sup> .	Laval . . . . .	1,500
Domingie . . . . .	Adjutant . . .	18 <sup>e</sup> régiment d'inf.	"	Idem . . . . .	Pau . . . . .	1,500
Le Petit de Montfleury . . . . .	.....	Emiéville . . . . .	"	Idem . . . . .	Caen . . . . .	1,500
Letremble . . . . .	.....	Sées . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sally . . . . .	Employé . . . .	A la gare de Carous- sonne.	"	Idem . . . . .	Avignon . . . . .	1,500
Juin . . . . .	.....	Sainte-Pezenne . . .	"	Idem . . . . .	Niort . . . . .	1,500
Duval . . . . .	Ex-jeune fac- teur des té- légraphes.	.....	"	Idem . . . . .	Vannes . . . . .	1,500
M <sup>me</sup> veuve Puel . . . . .	Employée . . .	Paris 104 . . . . .	1,200	Employée . . .	Paris R. P . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Sochaczewski . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
M <sup>me</sup> veuve Puel . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Direction de la Seine	1,200
Basoni . . . . .	Idem . . . . .	Administr. centrale, 3 <sup>e</sup> div., 2 <sup>e</sup> bur.	1,900	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
MM. Cornevin . . . . .	Rédacteur . . .	Direction de la Seine	2,500	Receveur . . .	Mer . . . . .	2,200
Doliger . . . . .	Receveur . . .	Pontoise . . . . .	4,000	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	4,000
Réol . . . . .	Idem . . . . .	Montdidier . . . . .	4,000	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	4,000
Ladrette . . . . .	Idem . . . . .	Blamont . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Bétheniville . . . . .	1,400
Tisseront . . . . .	Idem . . . . .	Camp de Sathonay.	1,200	Idem . . . . .	Blamont . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Lemaire . . . . .	Receveuse . . .	Beurlay . . . . .	1,400	Receveuse . . .	Gémozac . . . . .	1,400
MM. Courbier . . . . .	Receveur . . . .	Toulouse - Saint-Cy- prien.	4,000	Receveur . . .	Cavaillon . . . . .	4,000
Lancheney . . . . .	Idem . . . . .	Cavaillon . . . . .	3,000	Recev <sup>r</sup> princ.	Digne . . . . .	3,000
Noblet . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, port . . . .	4,000	Receveur . . .	Toulouse - Saint-Cy- prien.	4,000
Chotard . . . . .	Commis . . . . .	La Rochelle . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Montendre . . . . .	2,200
M <sup>me</sup> Violet . . . . .	Dame empl.	Dijon, porte d'Ouche	1,300	Receveuse . . .	Voulaines . . . . .	1,200
M. Mégnin . . . . .	Commis . . . . .	Paris R. P . . . . .	2,400	Receveur . . .	Saint - Hippolyte - sur-le-Doubs.	2,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M. Roussel.....	Fact <sup>r</sup> -recev <sup>r</sup> .	La Guéroulde.....	1,000	Receveur....	La Guéroulde.....	1,000
M <sup>mes</sup> Prévost.....	Receveuse...	Serres-sur-Arget... 1,200	1,200	Receveuse...	Le Fossat.....	1,200
Dague.....	Dame empl..	Paris, direction de la Seine.	1,300	Idem.....	Fontenay-S <sup>t</sup> -Père..	1,200
M <sup>lle</sup> Lanchantin... 1,400	Receveuse...	Fontenay-S <sup>t</sup> -Père..	1,400	Dame em- ployée.	Paris, direction de la Seine.	1,500
M <sup>me</sup> Chavernac....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Receveuse...	Bugarach.....	1,000
M. Bastouil.....	Receveur....	Marseille-Chapitre.	5,500	Receveur....	Toulon.....	5,500
M <sup>lle</sup> Pouillart....	Receveuse...	Bernot.....	1,200	Receveuse...	Prémont.....	1,200
M <sup>me</sup> Parisse.....	Veuve d'un com. prin- cipal.	.....	"	Idem.....	Bernot.....	1,000
MM. Guérini.....	Receveur....	Teillet.....	1,200	Receveur....	Montredon - Labes- sonnié.	1,200
Frézar.....	Idem.....	Lacaze.....	1,000	Idem.....	Teillet.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bouisset....	Dame empl..	Castres.....	1,200	Receveuse...	Lacaze.....	1,200
M <sup>me</sup> Alaux.....	Receveuse...	Boissezon.....	1,400	Idem.....	Alban.....	1,400
M <sup>lle</sup> Barro.....	Dame empl..	Mazamet, téléphone	1,300	Idem.....	Boissezon.....	1,200
MM. Esmingaud... 2,200	Receveur....	Forcalquier.....	2,200	Receveur....	Barcelonnette....	2,400
Gosset.....	Idem.....	Prémont.....	1,200	Idem.....	Sissonne.....	1,200
M <sup>lle</sup> Séguéla.....	Dame empl..	Foix.....	1,200	Receveuse...	Luzenac.....	1,200
M. Viallard.....	Receveur....	Bengy-sur-Craon... 1,400	1,400	Receveur....	Gracay.....	1,400
M <sup>lle</sup> Liévin.....	Receveuse...	Sancergues.....	1,800	Receveuse...	Bengy-sur-Craon..	1,800
M <sup>mes</sup> Doublet..... 1,600	Idem.....	Cambremer.....	1,600	Idem.....	Beuvron-en-Auge..	1,600
Bibaut.....	Idem.....	Azat.....	1,200	Idem.....	Pezens.....	1,200
Lajunies.....	Idem.....	Pezens.....	1,200	Empl. auxi- liaire.	Toulouse, central..	R <sup>on</sup> , 1,300
Capgrand.....	Idem.....	Saint-Nazaire (bu- reau supprimé).	1,400	Receveuse...	Azat.....	1,400
M <sup>mes</sup> Baillé.....	Dame em- ployée.	Direct <sup>on</sup> de la caisse nat. d'épargne.	1,500	Idem.....	Montreuil-aux-Lions	1,400
Jacquet.....	Idem.....	Bourg.....	1,100	Idem.....	Izernore.....	1,200
M. Rolland.....	Receveur....	Castellanne.....	2,200	Receveur....	Forcalquier.....	2,200
M <sup>lles</sup> Souquières... 1,200	Receveuse...	Amilly.....	1,200	Receveuse...	Auxy.....	1,200
Gollard.....	Idem.....	Vienne-en-Val....	1,400	Idem.....	Amilly.....	1,400
M. Pringle.....	Receveur....	Auxy.....	1,000	Receveur....	Vienne-en-Val....	1,000
M <sup>lles</sup> Berthoud... 1,200	Receveuse...	Morzine.....	1,200	Receveuse...	Chevenoz.....	1,200
Laracine.....	Idem.....	Saint-Jean-d'Aulph.	1,200	Idem.....	S <sup>t</sup> André-de-Rumilly	1,200
Delale.....	Dame empl..	Thonon.....	1,200	Idem.....	Morzine.....	1,200
Pernoud.....	Idem.....	Bonneville.....	1,200	Idem.....	Saint-Jean-d'Aulph.	1,200
M. Pons.....	Receveur....	Chevenoz.....	1,000	Receveur....	Rilly-Sainte-Syre..	1,000
M <sup>me</sup> Madoret.....	Receveuse...	Pleine-Fougères... 1,400	1,400	Receveuse...	Malestroit.....	1,400
M <sup>lles</sup> Le Bihan.... 1,400	Idem.....	Saint-Renan.....	1,400	Idem.....	Pleine-Fougères... 1,400	1,400
Vénard.....	Idem.....	Challans.....	1,800	Idem.....	Saint-Renan.....	1,800
Janvier.....	Idem.....	Ménéac.....	1,400	Idem.....	Muzillac.....	1,400
Burban.....	Idem.....	Esvres.....	1,600	Idem.....	Pluvignier.....	1,600
M <sup>mes</sup> Le Donge... 1,000	Veuve d'un rédacteur.	.....	"	Idem.....	Ménéac.....	1,000
Issanchou....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Esvres.....	1,000
MM. Barrau.....	Commis....	A la disposition de l'office tunisien.	3,000	Commis prin- cipal.	Même service....	3,300
Dozeville....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Aragou.....	Idem.....	Marseille R. P....	3,000	Idem.....	A la disposition de l'Office tunisien.	3,300
Chauvet.....	Idem.....	Auch.....	3,000	Idem.....	Lille, gare.....	3,000
Coulier.....	Idem.....	Tourcoing.....	1,500	Commis....	Roubaix.....	1,500
Duret.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Bayeux.....	2,100
Clément.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Marseille R. P....	1,500
Bernardet....	Idem.....	Bastia, central....	3,000	Idem.....	Marseille, central..	3,000
Driffaud (A.)..	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Moulins.....	1,500
Driffaud (E.-A.)	Idem.....	Moulins.....	1,500	Idem.....	Vichy.....	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Bienvenu.....	Commis.....	Romans.....	1,500	Commis.....	Valence.....	1,500
Bouziges.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Lazare.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Lageste.....	Idem.....	Paris 84.....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Rebourset.....	Idem.....	Paris 14.....	3,000	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine..	3,000
Nicolas.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	A la disposition du gouverneur géne- ral de l'Algérie.	1,500
Maisonneuve..	Idem.....	Nancy, central (bri- gade de réserve).	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Vatier.....	Idem.....	Paris 24.....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Auert.....	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Poirier.....	Idem.....	Paris 36.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Dumail.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Farlet.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Charbonnier..	Idem.....	Reims, principal..	1,800	Idem.....	Rethel.....	1,800
Witier.....	Idem.....	Rethel.....	3,000	Idem.....	Reims, principal..	3,000
Roussel.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500	Idem.....	Nantes, central...	1,500
de la Croix...	Idem.....	Évreux.....	2,400	Idem.....	Paris, central....	2,400
Chaprenet....	Idem.....	Rouen, bourse....	1,800	Idem.....	Évreux.....	1,800
Dumain.....	Surnumér <sup>o</sup>	En disponibilité..	"	Idem.....	Compiègne.....	1,500
Laplace.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Bayeux.....	1,500
Carrat.....	Idem.....	Évreux.....	1,500	Idem.....	Châteauroux....	1,500
Lauriaux.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Paris 98.....	2,400
Bousquet.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Laborde.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,800
Lanfranchi...	Idem.....	Ajaccio.....	1,800	Idem.....	Saint-Florent....	1,800
Brazier.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice de la Cochin- chine.	1,500
Boyer.....	Idem.....	Paris 50.....	1,500	Idem.....	Toulon.....	1,500
Charles.....	Idem.....	Besançon R. P....	1,500	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Maigné.....	Idem.....	Grenoble R. P....	3,000	Idem.....	Besançon R. P....	3,000
Daubié.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	3,000	Idem.....	Paris, central....	3,000
Lepetit.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Danican-Phili- dor.	Idem.....	Paris 68.....	2,700	Idem.....	Versailles R. P...:	2,700
Labarthe.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Tours R. P.....	1,500
Roques.....	Commis.....	Toulouse R. P....	2,700	Idem.....	Toulouse, central..	2,700
Douyau.....	Idem.....	Saumur.....	3,000	Idem.....	Toulouse R. P....	3,000
Lauverjat....	Idem.....	Bourges.....	1,800	Idem.....	Paris 7.....	1,800
Roqueplo....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Bourges.....	2,700
Sourbé.....	Idem.....	Bayonne.....	3,000	Idem.....	Paris, central....	3,000
Prat.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Frayard.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	2,400
Maléty.....	Idem.....	Paris 29.....	3,000	Idem.....	Paris 63.....	3,000
Cousy.....	Idem.....	Paris 63.....	2,700	Idem.....	Paris 29.....	2,700
Gautier.....	Idem.....	Aigues-Mortes....	1,500	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Daudet.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	2,400	Idem.....	Aigues-Mortes....	2,400
Camous.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Dijon, central (bri- gade de réserve).	1,500
Grisouard....	Idem.....	Dijon, central (bri- gade de réserve).	2,100	Idem.....	Nico. central (bri- gade de réserve).	2,100
Lizon-à-l'Alle- mand.	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500	Idem.....	Lyon, central....	1,500
Bès.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Agen.....	1,500
Deschamps..	Idem.....	Agen.....	1,800	Idem.....	Royan.....	1,800
Behola.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Demade.....	Idem.....	Lille, central....	2,400	Idem.....	Boulogne-sur-Mer, principal.	2,400
Carrat.....	Idem.....	Châteauroux....	1,500	Idem.....	Argenton-sur-Creuse	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Saulnier	Receveur	Ligueil	1,600	Commis	Châteauroux	1,800
Relandeau	Commis	Ligne de l'Ouest	1,500	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Cornu	Idem	Paris 81	1,800	Idem	Lille R. P.	1,800
Dunoyer	Idem	Libourne	2,100	Idem	Paris 81	2,100
Audibert	Surnumér <sup>to</sup>	Melun	"	Idem	Même bureau	1,500
Boucheny	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Bouygois	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Bouvgue	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Duchet	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Duverger	Idem	Épernay	"	Idem	Idem	1,500
Espenel	Idem	Paris 18	"	Idem	Idem	1,500
Fammechon	Idem	St-Pol-sur-Ternoise	"	Idem	Idem	1,500
Flécher	Idem	Paris 16	"	Idem	Idem	1,500
Haslé	Idem	Chartres	"	Idem	Idem	1,500
Mairey	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Perrin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Sacquepée	Idem	Tourcoing	"	Idem	Idem	1,500
Salmon	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Veyrat	Idem	Paris 18	"	Idem	Idem	1,500
Anquetil	Idem	Rouen R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Derois	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Desmoullins	Idem	Lyon-Terreaux	"	Idem	Idem	1,500
Dorémus	Idem	Lille-Saint-Martin	"	Idem	Idem	1,500
Goddard	Idem	Lyon-Perrache	"	Idem	Idem	1,500
Huré	Idem	Paris 50	"	Idem	Idem	1,500
Loison (M.-P. E.)	Idem	Le Mans R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Merlin	Idem	St-Germain-en-Laye	"	Idem	Idem	1,500
Nougarède	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Oriol	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Saint-Georges	Idem	Creil	"	Idem	Idem	1,500
Toucry	Idem	Lille, central	"	Idem	Idem	1,500
Trouillot	Idem	Paris 3	"	Idem	Idem	1,500
Loison (P.-J.)	Idem	Le Mans R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Ader	Idem	Vendôme	"	Idem	Idem	1,500
Arnac	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Bardol	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Boutin (G.-D.)	Idem	Saint-Dizier	"	Idem	Idem	1,500
Boutin (F.-P.)	Idem	Paris 13	"	Idem	Idem	1,500
Bros	Idem	Lyon-Terreaux	"	Idem	Idem	1,500
Charles	Idem	Paris 17	"	Idem	Idem	1,500
Combemorel	Idem	Roanne	"	Idem	Idem	1,500
Contensaux	Idem	Calais, principal	"	Idem	Idem	1,500
Derbanne	Idem	Nancy R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Dhume	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Forgeais	Idem	Redon	"	Idem	Idem	1,500
Fourcade	Idem	Coulommiers	"	Idem	Idem	1,500
Goulard	Idem	Fontainebleau	"	Idem	Idem	1,500
Le Fichoux	Idem	Mayenne	"	Idem	Idem	1,500
Linglet	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Madeleine	Idem	Toul	"	Idem	Idem	1,500
Marcassin	Idem	Boulogne-sur-Mer, principal	"	Idem	Idem	1,500
Métay	Idem	Paris 18	"	Idem	Idem	1,500
Michel	Idem	Lyon-Vaise	"	Idem	Idem	1,500
Micholet	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	1,500
Passat	Idem	Neuilly-sur-Seine	"	Idem	Idem	1,500
Piquet	Idem	Saint-Claude	"	Idem	Idem	1,500
Pontier	Idem	Coulommiers	"	Idem	Idem	1,500
Provost	Idem	Niort	"	Idem	Idem	1,500
Robiolle	Idem	Laval	"	Idem	Idem	1,500
Ruynat	Idem	Grenoble R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Moirond	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS.  fr.
MM. Simonin . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Besançon R. P. . . . .	"	Commis . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Anglade . . . . .	Idem . . . . .	Paris 1 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Borel . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Chesneau . . . . .	Idem . . . . .	Paris 35 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gaillot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 83 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gremillet . . . . .	Idem . . . . .	Lunéville . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pizon . . . . .	Idem . . . . .	Paris 54 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perrot . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tranchandon . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Morel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dairot . . . . .	Idem . . . . .	Guise . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Fourmaux . . . . .	Idem . . . . .	Lille-Saint-Martin . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Labétoulle . . . . .	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Robert (F.) . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bizard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lafaye . . . . .	Idem . . . . .	Tours, central (bri- gade de réserve).	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mahy . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Merle . . . . .	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Raoul . . . . .	Idem . . . . .	Redon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Robiche . . . . .	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sallé . . . . .	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tiné . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tourbier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Armenault . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord-Ouest	"	Idem . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Monié . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Poitevin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tonnelle . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Chérol . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Aubran . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bonpain . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gailhard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Roche . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Amathieu . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Chaubard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Recurt . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Plumet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Roux (J.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Duclaux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Vanmelle . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Boulais . . . . .	Idem . . . . .	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Hauser . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Hérodote . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Piétri . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Viennot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lucas . . . . .	Auxiliaire . . . . .	Caen R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Maignot . . . . .	Idem . . . . .	Meaux . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dautriche . . . . .	Idem . . . . .	Colais, principal . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cadars . . . . .	Idem . . . . .	Versailles, préfet.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Odiot . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Alcouffe . . . . .	Idem . . . . .	La Flèche . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Salle . . . . .	Idem . . . . .	Briangon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Baute . . . . .	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Génot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 68 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Monteil . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Boulay . . . . .	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Decléry . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Eshéard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Taris . . . . .	Idem . . . . .	Tours, gare . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pignatta . . . . .	Idem . . . . .	Montauban . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

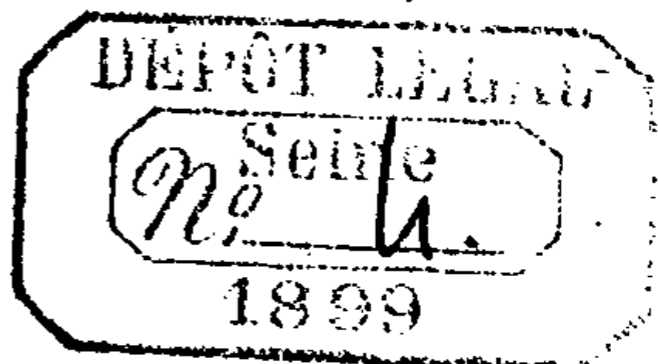
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Pezet . . . . .	Auxiliaire . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	•	Commis . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Trouillet . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Valence . . . . .	•	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Romans . . . . .	•
Domenger . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	•
Perrot . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	•	Idem . . . . .	Paris 14 . . . . .	•
Mornet . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	•
Roy . . . . .	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	•
David . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Nazaire . . . . .	•	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	•
Porte . . . . .	Idem . . . . .	Châteaudun . . . . .	•	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	•
Lureau . . . . .	Idem . . . . .	Châteaudun . . . . .	•	Idem . . . . .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie . . . . .	•
Bargaud . . . . .	Idem . . . . .	Beaucuire . . . . .	•	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•
Haurillon . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•
Chaudron . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•
Forgues . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•
Dulon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•
Penin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Paris 36 . . . . .	•
Dieuzeide . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	•	Idem . . . . .	Châteaudun . . . . .	•
Philippon . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	•
Frédy . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	•	Idem . . . . .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie . . . . .	•
Bénavan . . . . .	Idem . . . . .	Senlis . . . . .	•	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•
Rocher . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	•	Idem . . . . .	Senlis . . . . .	•
Ferriès . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	•
Lestant . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne du Nord-Ouest . . . . .	•
Peyclit . . . . .	Expédition <sup>re</sup> . . . . .	Direction des ser- vices électriques de la région de Paris . . . . .	•	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	•
Blanc . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, direction . . . . .	•	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	•
Dabiraud . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	•
Houbart . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	•
Brunat . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	•	Idem . . . . .	Evreux . . . . .	•
Picart . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	•
Juillard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	•	Idem . . . . .	Aix-les-Bains . . . . .	•
Crivelli . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Toulon . . . . .	•
Poncy . . . . .	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	•	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•
Chassereau . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	•
Lacrouts . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	•
Frébault . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Montargis . . . . .	•
Bartoli . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Florent . . . . .	•	Idem . . . . .	Ajaccio . . . . .	•
Jandot . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Vesoul . . . . .	•
Vuitton . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	•	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	•
Guelfucci . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	•
Vincent . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	•	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	•
Delas . . . . .	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	•
Morel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	•	Idem . . . . .	Paris 68 . . . . .	•
Garagnon . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	•	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	•
Hételay . . . . .	Jeune facteur . . . . .	Le Tréport . . . . .	•	Idem . . . . .	Eu . . . . .	•
Faivre . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Saumur . . . . .	•
Avy . . . . .	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	•	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	•
Couly . . . . .	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	•
Blanc . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	•
Goulignac . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	•	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•
Blanc . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	•
Rocca . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•
Théron . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	•
Thibaut . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	•	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	•
Carbonel . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	•
Lages . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	•	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	•
Dussert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	•	Idem . . . . .	Libourne . . . . .	•

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Pouget.....	Postulante ..	.....	"	Employée... Soissons .....	1,000	
Bauché.....	Employée...	Le Havre, téléph..	1,000	Idem..... Caen, central.....	1,000	
Le Quorrec...	Postulante ..	.....	"	Idem..... Le Havre, téléphone	1,000	
M <sup>me</sup> Wattel.....	Employée...	Roubaix, téléphone	1,100	Idem..... Lille, central.....	1,100	
M <sup>lle</sup> Nantier.....	Postulante...	.....	"	Idem..... Roubaix, téléphone	1,000	
M <sup>me</sup> Mansart.....	Employée...	Lille, téléphone...	1,000	Idem..... Lille, central.....	1,000	
M <sup>lles</sup> Lodieu.....	Idem.....	Roubaix, téléphone	1,000	Idem..... Lille, téléphone ..	1,000	
Simon.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Roubaix, téléphone	1,000	
Matton.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Dunkerque, téléph.	1,000	
M <sup>me</sup> Chaput.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem..... Paris F.....	1,000	
Bouleau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem..... Paris K.....	1,100	
M <sup>lle</sup> Martelli.....	Idem.....	Marseille, central..	1,300	Idem..... Chambéry, téléph..	1,300	
Chandre.....	Empl. auxil.	Montmorency.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Empl. auxil. Enghien-les-Bains..	R <sup>on</sup> , 1,000	
Cravatte.....	Postulante ..	.....	"	Employée... Montmorency.....	1,000	
Debard.....	Empl. auxil.	Paris H.....	R <sup>on</sup> , 1,300	Empl. auxil. Paris B.....	R <sup>on</sup> , 1,300	
M <sup>me</sup> Teyssier.....	Employée...	Paris K.....	1,300	Employée... Paris H.....	1,300	
M <sup>lle</sup> Bonin.....	Empl. auxil.	En disponibilité...	"	Empl. auxil. Paris K.....	R <sup>on</sup> , 1,300	
M <sup>me</sup> Souchaire....	Employée...	Versailles, préfet. (téléphone).	1,100	Employée... Versailles R. P....	1,100	
M <sup>lle</sup> Chambeau....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Versailles, préfet. (téléphone).	1,000	
Deluc.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem..... Paris I.....	1,000	
Delaye.....	Idem.....	Épinal, caisse d'é- pargne.	1,000	Idem..... Yssingeaux.....	1,000	
M <sup>me</sup> Brousmitche..	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem..... Épinal, caisse d'é- pargne.	1,100	
M <sup>lles</sup> Trouillé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem..... Cahors.....	1,000	
Graillet.....	Idem.....	Argenton (Creuse).	1,000	Idem..... Decize.....	1,000	
Vérièpe.....	Idem.....	Roubaix, téléphone	1,100	Idem..... Lille, central.....	1,100	
M <sup>me</sup> veuve Majorel.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem..... Roubaix, téléphone	1,000	
M <sup>lle</sup> Urbain.....	Idem.....	Roubaix, téléphone	1,000	Idem..... Lille, téléphone...	1,000	
M <sup>me</sup> veuve Gérard..	Receveuse...	Martigny (Vosges).	1,200	Idem..... Paris K.....	1,200	
M <sup>lles</sup> Bailliet.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Roubaix, téléphone	1,000	
Hédéquer.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem..... Paris G.....	1,000	
Avril.....	Idem.....	Paris G.....	1,000	Idem..... Paris K.....	1,000	
Gantier.....	Stagiaire...	Paris K.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
Rousseau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
Laurans.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
Damas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
Mabire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
Terrasson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
Flausse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
M <sup>me</sup> Faure.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem..... Idem.....	1,000	
M <sup>lle</sup> Gassies.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... La Rochelle R. P..	1,000	
Régnier.....	Employée...	Bourbonne-les Bains	1,000	Idem..... Semur.....	1,000	
M <sup>me</sup> veuve Odin....	Idem.....	Semur.....	1,200	Idem..... Bourbonne-les Bains	1,200	
M <sup>lle</sup> Delorme.....	Postulante...	.....	"	Idem..... Clerm <sup>t</sup> -Ferr., centr.	1,000	
Maurin.....	Employée...	Puteaux, téléphone.	1,000	Idem..... Paris, central.....	1,000	
Telliore.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Puteaux, téléphone.	1,000	
Contart.....	Employée...	Chantilly, téléphone	1,000	Idem..... Paris K.....	1,000	









1899.

N° 5.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

MAI 1899.

### SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	188
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques...	190
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	191
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique. (Bulletin rectificatif n° 13.).....	193
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département. (N° 500-43.).....	198
MODIFICATIONS au Tarif des postes.....	201
NOMENCLATURE des bureaux de poste de l'Autriche-Hongrie.....	202
NOMENCLATURE des bureaux de poste de la Roumanie.....	202
LISTE des bureaux de poste des établissements et protectorats allemands.....	202
LISTE des journaux belges.....	203
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	207
MODIFICATION à l'Instruction générale.....	209
FRANCHISES postales. — Publication d'un 196 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Inspecteurs généraux de l'agriculture, Inspecteurs de l'agriculture. — Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine, Inspecteurs des fabriques de mar- garine et d'oléo-margarine.....	209
FRANCHISES postales. — Publication d'un 197 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et modifications à apporter à ce Manuel, ainsi qu'à l'Annexe audit Manuel (Franchises militaires). — Commandants des bureaux de recrutement.....	212
FRANCHISES postales. — Décret, du 20 avril 1899, concédant la franchise postale au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour la correspondance qu'il doit échanger avec un certain nombre de fonctionnaires et personnes, en vue de l'organisation de la section des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de 1900.....	214
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février des années 1899 et 1898. — France.....	216
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février des années 1899 et 1898. — Algérie.....	217
TABLÉAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'avril 1899.....	218
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894. (Direc- tion centrale, directeurs, recouvreurs principaux et comptables des succursales.).....	218
MODIFICATIONS à l'Instruction, du 24 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse na- tionale d'épargne.....	220
FAITS divers.....	220
NOMINATIONS d'officiers d'académie.....	222
DÉCORATION coloniale.....	222
RECTIFICATIONS et additions au vingtième tableau d'avancement de classe.....	223
NOMINATIONS.....	228
NOMINATIONS et mutations.....	229

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Création et ouverture de bureaux de poste.**

*Création de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Faverolles.....	1 <sup>er</sup> mai 1899.
Pyrénées-Orientales.....	Oms.....	<i>Idem.</i>
Bouches-du-Rhône.....	Puyricard (1).....	<i>Idem.</i>
Lot.....	Alvignac (1).....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion en recette de l'établissement de facteur-receveur existant dans cette localité.

*Création d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Isère.....	Hières.....	12 avril 1898.
<i>Idem.</i> .....	Reventin-Vaugris.....	27 décembre 1898.
Tarn.....	Labastide-Donat.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Monnerville.....	12 avril 1898.
Aube.....	Loges-Margueron (Les).....	26 janvier 1899.
Seine-et-Marne.....	Barcy.....	27 décembre 1898.
Basses-Alpes.....	Allomagne.....	27 décembre 1898.
Cher.....	Lunery.....	<i>Idem.</i>
Charente.....	Saint-Cybardeaux.....	9 décembre 1898.
Vendée.....	Saint-Denis-la-Chevassse (3).....	7 janvier 1899.
Loiret.....	Vennecey.....	8 février 1899.
Bouches-du-Rhône.....	Meyreuil.....	27 décembre 1898.
Savoie.....	Chapelle-Blanche (La).....	8 février 1899.
Basses-Alpes.....	Gigors.....	27 décembre 1898.
Var.....	Correns.....	<i>Idem.</i>
Jura.....	Jeurro.....	<i>Idem.</i>
Saône-et-Loire.....	Chaudenay.....	9 décembre 1898.
Puy-de-Dôme.....	Saint-Rémy-de-Charnat.....	<i>Idem.</i>
Nièvre.....	Onlay.....	27 décembre 1898.
Loiret.....	Dammarié-sur-Loing.....	8 février 1899.
Gironde.....	Saint-Médard-d'Eyrans.....	<i>Idem.</i>
Hautes-Pyrénées.....	Paydarriens.....	9 décembre 1898.
Indre.....	Sainte-Lizaigne.....	8 février 1899.
Calvados.....	Saint-Rémy.....	9 décembre 1898.
Côtes-du-Nord.....	Plessala.....	25 février 1899.
<i>Idem.</i> .....	Tremel.....	27 décembre 1898.
Orne.....	Bonsmoulins.....	26 décembre 1898.

(1) Facteur-receveur municipal.  
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
(3) Conversion de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Oise.....	Boursonne.....	27 décembre 1898.
Haute-Garonne.....	Longages (1).....	30 octobre 1897.
Seine-et-Oise.....	Breuillet (1).....	8 novembre 1898.
Dordogne.....	Castelnaud et Fayrac (1).....	22 février 1899.
Côtes-du-Nord.....	Quiou (Le).....	8 février 1899.
Var.....	Rougiers.....	27 décembre 1898.
Loiret.....	Cercottes.....	8 février 1899.
Corrèze.....	Naves (3).....	27 décembre 1898.
Ariège.....	Mercus.....	8 février 1899.
Pas-de-Calais.....	Beutin.....	12 avril 1898.
Nord.....	Coutiches.....	11 janvier 1899.
Oise.....	Saintines.....	27 décembre 1898.
Haute-Saône.....	Raze.....	<i>Idem.</i>
Ariège.....	Moulin-Neuf.....	<i>Idem.</i>
Lot.....	Saint-Sozy (3).....	<i>Idem.</i>
Mayenne.....	Saint-Mars-sur-la-Futaie (2).....	1 <sup>er</sup> octobre 1898.
Aveyron.....	Bonnecombe (comm <sup>e</sup> de Comps-la-Granville (2)).	27 décembre 1898.

(1) Facteur-receveur municipal.  
 (2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
 (3) Conversion de la Recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Aude.....	Carcassonne B.....	Carcassonne.....	16 avril 1899.
Aisne.....	Soissons B.....	Soissons.....	9 mai 1899.

*Suppression d'une recette auxiliaire urbaine.*

Par décision en date du 4 mai 1899, le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes a supprimé la Recette auxiliaire urbaine de Paris n° 74 A. (Boulevard de Courcelles n° 73.)

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Seine-et-Oise.....	Bessancourt.....	Taverny.....	16 avril 1899.

La mise en activité de l'établissement de facteur-receveur auxiliaire municipal créé à Aïn-Yagout (Constantine) par décision du 26 mars 1898 est fixée au 1<sup>er</sup> mai 1899.

Les distributions auxiliaires créées par arrêté du 14 janvier 1899 à Faucigny et à Souk-el-Teuin (Constantine) fonctionneront à partir de la même date.

Par arrêté du 14 janvier 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'un établissement de facteur-receveur des Postes à Navarin et à Youks-les-Bains (Constantine).

Ces établissements de poste ont été mis en activité le 16 avril 1899.

**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.**

**Création de réseaux téléphoniques.  
Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.**

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Cœuvres-et-Valsery.....	1,500 mètres de rayon.....	21 avril 1899.
Aube.....	Arcis-sur-Aube.....	<i>Idem.</i> .....	15 avril 1899.
Aude.....	Coursan.....	<i>Idem.</i> .....	21 avril 1899.
Meurthe-et-Moselle	Baccarat.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Frouard (2).....	<i>Idem.</i> .....	11 avril 1899.
Nièvre.....	Charité-sur-Loire.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Oise.....	Acy-en-Multien.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Betz.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine.....	Fontenay-aux-Roses.....	<i>Idem.</i> .....	13 mai 1899.
<i>Idem.</i> .....	Ile-Saint-Denis (1).....	<i>Idem.</i> .....	21 avril 1899.
Seine-et-Oise.....	Briis-sous-Forges.....	<i>Idem.</i> .....	13 mai 1899.
<i>Idem.</i> .....	Clairfontaine.....	<i>Idem.</i> .....	13 avril 1899.

(1) La commune de l'Ile-Saint-Denis qui était comprise dans le réseau de Saint-Denis a été distraite de ce réseau dont l'étendue se trouve ainsi ramenée au périmètre des communes de Saint-Denis, d'Épinay et Stains.

(2) Le réseau de Frouard est compris dans le groupe de Nancy.

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne.....	Braisne.....	1 <sup>er</sup> mai 1899.
<i>Idem.</i> .....	Vailly-sur-Aisne.....	<i>Idem.</i>
Côtes-du-Nord.....	Dinan.....	5 mai 1899.
Eure.....	Pont-de-l'Arche.....	1 <sup>er</sup> mai 1899.
Ille-et-Vilaine.....	Dinard.....	5 mai 1899.
Jura.....	Dôle.....	16 mai 1899.
<i>Idem.</i> .....	Lons-le-Saulnier.....	<i>Idem.</i>
Haute-Saône.....	Fougerolles.....	1 <sup>er</sup> mai 1899.
Marne.....	Dormans.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Pierrelaye.....	23 avril 1899.
<i>Idem.</i> .....	Villeneuve-le-Roi.....	15 avril 1899.



*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Pierrelaye=Pontoise.....	kilom. 5 709	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	23 avril 1899.
Champigny - sur - Marne = Joinville-le-Pont (1).....	3 425	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	3 mai 1899.
Pont-de-l'Arche=Louviers.....	13 624	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> mai 1899.
Chartres=Illiers=Brou (2).....	26 130 14 222	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Moissac=Castelsarrasin=Montauban(2).....	9 650 21 442	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	26 avril 1899.
Dinard=Dinan=Rennes (2).....	22 800 83 305	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	5 mai 1899.
Arles=Tarascon.....	14 890	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	4 mai 1899.
Fougerolles=Luxeuil.....	8 410	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> mai 1899.
Rouen=Amiens.....	118 109	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	<i>Idem.</i>
Vailly=Venizel=Soissons (2).....	13 480 5 115	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Braisne=Ciry-Salsogne=Soissons (2).....	7 460 11 990	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>

(1) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Champigny=Joinville=Paris ».

(2) Circuit pourvu de relais polarisés.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.**

**Additions.**

Ain-Tellout K..... Oran.  
 Asson MRG..... Basses-Pyréné<sup>es</sup>.  
 Baho M..... Pyr<sup>énées</sup>-Orient<sup>ales</sup>  
 Bérard M..... Alger.  
 Berd'huis M ☒ RG..... Orne.  
 Bertville M..... Alger.  
 Bredéah K..... Oran.  
 Chabet-el-Leham K..... Oran.  
 Charix MRG..... Ain.  
 Decines-Charpieu M ☒ RG. Isère.  
 Dizimieu (Chât<sup>eau</sup> de), Abon<sup>t</sup> Isère.  
 Relié à Crémieu pour la correspondance de  
 M. Forrer Ulrich.  
 Echallon MT. RG..... Ain.  
 Espoey M..... Basses-Pyréné<sup>es</sup>.  
 Filières MT..... Meur<sup>the</sup>-et-M<sup>oselle</sup>.  
 Floirac IP (Observa<sup>t</sup> de). Gironde.  
 Relié à Bordeaux-Bastide pour la correspondance  
 de l'Observatoire et de son personnel.  
 Genêts (Chât<sup>eau</sup> des), Abon<sup>t</sup>. Ardèche.  
 Relié à Annonay pour la correspondance de  
 M. Béchetolle (Camille).

Grosberty - les - Annonay Ardèche.  
 Abonnement.  
 Relié à Annonay pour la correspondance de  
 MM. Montgolfier frères.  
 La Roche-de-Rame M ☒ Hautes-Alpes.  
 RG.  
 Lauriers-Roses-(Les) K... Oran.  
 Les Lauriers-Roses K.... Oran.  
 Longnes MRG..... Seine-et-Oise.  
 Ludres M..... Meur<sup>the</sup>-et-M<sup>oselle</sup>.  
 Maharès L ☒..... Tunisie.  
 Maizières-Doubs M..... Doubs.  
 Méharin M ☒ RG..... Basses-Pyréné<sup>es</sup>.  
 Mollans-Haute-Saône M ☒ Haute-Saône.  
 RG.  
 Monéteau M ☒ RG..... Yonne.  
 Mortella (Sém.)..... Corse.  
 Odeillo M..... Pyrénées-Ori<sup>entales</sup>.  
 Roche-de-Rame (La) M ☒ Hautes-Alpes.  
 RG.  
 Saint-Denis-en-Bugey M Ain.  
 RG.

Saint-Mandrier (Hôpital Var. de).

Accepte la correspondance officielle et privée du personnel et des malades résidant dans l'hôpital.

Saint-Saturnin-Hérault M Hérault.  
RG.

Sarrancolin M ☒ RG... Hautes-Pyrénées  
Tabia K..... Oran.  
Tannerre MRG ..... Yonne.

Trignac M..... Loire-Infér<sup>re</sup>.  
Vallières-Oise Abon<sup>t</sup> (Château de). Oise.

Relié à Chantilly pour la correspondance du duc de Gramont.

Vernou-Loir-et-Cher M. . Loir-et-Cher.  
Villeneuve-de-la-Rivière Pyrénées-Ori<sup>ales</sup>.  
M.  
Villeneuve-le-Roi MTRG. Seine-et-Oise.

**Modifications.**

- Page 20. *A l'article* : Andilly-Haute-Marne. V. Haute-Marne, *substituer* : Andilly-Haute-Marne | gare | 3 kil. | Haute-Marne.
- 50. ————— Bayard IP. Haute-Marne; *compléter le renvoi correspondant par la mention « Directeurs des Hauts-Fourneaux et fonderies de Bayard ».*
- 80. ————— Boulogne-Maritime C ☒ Pas-de-Calais, *supprimer l'indice* ☒.
- 90. ————— Brides-les-Bains M ☒ RG (Savoie); *modifier comme suit le renvoi correspondant; complet, en semaine, du 16 juillet au 25 août.*
- 144. ————— Ciotat (La) L ☒ Bouches-du-Rhône; *substituer* : Ciotat (La) C ☒ Bouches-du-Rhône *et porter en regard le renvoi suivant : Ouvert les dimanches et jours fériés de 7 heures ou 8 heures du matin à 10 heures et de midi à 3 heures du soir.*
- 190. ————— Epinouze | gare | 2 kil. | Drôme | ; *substituer* : Epinouze V. Drôme *et supprimer la mention 2 kil.*
- 208. ————— Fondouk-Djedid K. Tunisie; *substituer* : Fondouk-Djedid-Mesratya K. Tunisie.
- 280. ————— La Ciotat L ☒ Bouches-du-Rhône; *substituer* : La Ciotat C ☒ Bouches-du-Rhône *et porter en regard le renvoi suivant : ouvert les dimanches et jours fériés de 7 heures ou 8 heures du matin à 10 heures et de midi à 3 heures du soir.*
- 358. ————— Mallemoisson VK Basses-Alpes; *substituer* : Mallemoisson | gare 1 kil. | Basses-Alpes. |
- 358. ————— Malo-les-Bains M ☒ RG Nord, *substituer* : Malo-les-Bains MC ☒ RG Nord *et supprimer le renvoi correspondant.*
- 386. ————— Mollans MRG Drôme, *substituer* : Mollans-Drôme MRG Drôme.
- 388. ————— Monéteau, gare, 1 kil., Yonne, *substituer* : Monéteau V Yonne *et supprimer la mention 1 kil.*
- 412. ————— Mussey, gare, 1 kil., Meuse, *substituer* : Mussey K, Meuse *et supprimer la mention 1 kil.*
- 456. ————— Perpignan. Abonnement, etc. *Modifier comme suit le renvoi correspondant : 3 postes différents reliés à Perpignan pour la correspondance respective de MM. Trilles et fils, de M. Sauvy (Eugène), et de M. Sauvy-Vilar (Alfred).*
- 458. ————— Peynier, gare, 3 kil. Bouches-du-Rhône, *substituer* : Peynier-Rousset K Bouches-du-Rhône *et supprimer la mention 3 kil.*
- 466. ————— Plougastel-Daoulas M ☒ Finistère : *Modifier comme suit le renvoi correspondant : ouvert, en semaine, de 7 heures du matin à 7 heures du soir du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin.*
- 482. ————— Pralognan BM. Savoie, *remplacer l'indice BM par l'indice M.*

Page 576. A l'article: Sathonay (Camp de), remplacer dans la colonne des indications diverses la mention actuelle par la suivante : Sathonay-Village, 2 kil.

- 412. — Mustapha Palais L ☒ Alger, substituer l'indice C à l'indice L.  
— 624. — Vallières M ☒ Creuse, substituer : Vallières-Creuse M ☒ Creuse.  
— 652. — Virieu-le-Grand | gare | 1 kil. | Ain | substituer : Virieu-le-Grand VK Ain et supprimer la mention 1 kil.

Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :

Chirens M.....	Isère.	Lavardens M ☒.....	Gers.
Courgains M ☒.....	Sarthe.	Motte-Chalençon (La) M ☒.....	Drôme.
La Motte-Chalençon M ☒.....	Drôme.	Riguepeu M ☒.....	Gers.

Supprimer l'indice RG. à l'article suivant.

Puys-Neuville MRG..... Seine-Inférieure.  
Villefranque MRG..... Basses-Pyrénées.

Ajouter l'indice ☒ aux articles suivants :

Alvignac MRG.....	Lot.	Oms M.....	Pyrénées-Or <sup>l</sup> .
El-Goléa M.....	Alger.	Perreux-Loire M.....	Loire.
Leynes MRG.....	Saône-et-Loire.	Puyricard M.....	Bouches-du-Rh

#### Réouvertures.

Ballon d'Alsace MT..... Territoire de Belfort.  
Camp de Coëtquidam M<sup>rv</sup>..... Morbihan.

#### Fermetures provisoires.

Alistro, sém.....	Corse.	Mézières-en-Drouais MRG.	Eure-et-Loir.
Chouilly MT (R).....	Marne.	Saint-Jean le-Priche M.	Saône-et-Loire.
Falicon M.....	Alpes-Maritim <sup>es</sup>	Saint-Maxent M.....	Somme.

#### Suppressions.

Berville   IP   Phare de	Eure.	Varangéville Abonnem <sup>t</sup> s.	Meurthe-et-Mos.
Cap-d'Arcachon, Sem...	Gironde.		

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

#### Tarif télégraphique.

(Édition de juillet 1897.)

#### Bulletin rectificatif n° 13.

(15 avril 1899.)

Page 31. — Danemark. — Remplacer les indications actuelles par les indications suivantes :

« Les frais à percevoir obligatoirement sur l'expéditeur sont de 0<sup>fr</sup> 90 par télégramme ».

**Page 62. — Cuba. — Caimanera. — Voie Haïti, voie Bermudes et voie Key-West-Jamaïque. — Substituer « 3<sup>f</sup> 85 » à « 5<sup>f</sup> 00 ».**

**Page 62 bis. — Cuba. — Guantanamo. — Voie Haïti, voie Bermudes et voie Key-West-Jamaïque. Substituer « 3<sup>f</sup> 85 » à « 5<sup>f</sup> 00 ».**

**Page 62 bis. — Cuba. — Jucaro. — Voie Haïti. — Substituer « 4<sup>f</sup> 90 » à « 5<sup>f</sup> 20 ».**

**Page 62 ter. — Cuba. — Manzanillo. — Voie Haïti. — Substituer « 4<sup>f</sup> 90 » à « 5<sup>f</sup> 75 ».**

**Page 62 ter. — Cuba. — Santa-Cruz-del-Sur. — Voie Haïti. — Substituer « 4<sup>f</sup> 90 » à « 5<sup>f</sup> 45 ».**

**Page 62 ter. — Cuba. — Santiago. — Voie Haïti. — Substituer « 3<sup>f</sup> 85 » à « 5<sup>f</sup> 00 ».**

Substituer la taxe « 5<sup>f</sup> 20 » à celles indiquées pour tous les autres bureaux de Cuba par la voie d'Haïti.

**Page 67. — Remplacer les indications relatives aux voies du Sud par les indications suivantes :**

VOIES DU SUD.						
MADÈRE-PINHEIROS					TELE- GRAMMES spéciaux.	OBSERVATIONS.
par l'Espagne. (Lignes terrestres.) 5	par Barcelone. (Câble de Marseille à Barcelone.) 6	par l'Angle- terre. 7	par Malte, (Câble de Marseille à Malte) 8	Espagne, Lisbonne, Pernambouc, Valparaiso. 9		
"	"	"	"	"		} Voir Amérique britannique, page 57.
"	"	"	"	"		
14 <sup>f</sup> 14	14 <sup>f</sup> 44	14 <sup>f</sup> 73	14 <sup>f</sup> 73	33 <sup>f</sup> 24		
12 99	13 29	13 58	13 58	34 39		
12 99	13 29	13 58	13 58	34 39	TC.	
13 64	13 94	14 23	14 23	"	PC.	
13 99	14 29	14 58	14 58	32 99	RP.	
13 99	14 29	14 58	14 58	33 24	Poste, Langage secret.	
15 24	15 54	15 83	15 83	14 84	PCP.	
13 49	13 79	14 08	14 08	34 14		
13 49	13 79	14 08	14 08	31 39		

**Page 66.** — Remplacer les indications de taxe de cette page par les indications suivantes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	
<b>Antilles</b>									
<b>ou Indes occidentales.</b>									
Antigoa.....	13 <sup>f</sup> 49	13 <sup>f</sup> 79	13 <sup>f</sup> 375	13 <sup>f</sup> 375	15 <sup>f</sup> 69	15 <sup>f</sup> 99	16 <sup>f</sup> 28	16 <sup>f</sup> 28	
Barbades.....	13 99	14 29	13 875	13 875	15 79	16 09	16 38	16 38	
Cuba.	Santiago, Caimanera, Guantanamo.	#	#	#	#	9 49	9 79	10 08	10 08
	Manzanillo.....	#	#	#	#	10 24	10 54	10 83	10 83
	Cienfuegos.....	#	#	#	#	11 09	11 39	11 68	11 68
	Sagua-la-Grande.	#	#	#	#	11 09	11 39	11 68	11 68
	Autres bureaux..	#	#	#	#	12 19	12 49	12 78	12 78
Curaçao.....	14 29	14 59	14 175	14 175	11 49	11 79	12 08	12 08	
Dominique.....	13 29	13 59	13 175	13 175	14 84	15 14	15 43	15 43	
Grenade.....	13 89	14 19	13 775	13 775	15 74	16 04	16 33	16 33	
Guadeloupe.....	12 39	12 69	12 275	12 275	9 49	9 79	10 08	10 08	
Jamaïque.....	18 24	18 54	18 125	18 125	10 89	11 19	11 48	11 48	
Marie Galante.....	12 89	13 19	12 775	12 775	9 49	9 79	10 08	10 08	
Martinique.....	12 39	12 69	12 275	12 275	9 49	9 79	10 08	10 08	
Porto-Rico.....	15 04	15 34	14 925	14 925	14 49	14 79	15 08	15 08	
Saint-Christophe (Saint-Kitts).....	13 89	14 19	13 775	13 775	15 69	15 99	16 28	16 28	
Sainte-Croix.....	14 54	14 84	14 425	14 425	15 04	15 34	15 63	15 63	
République d'Haiti	Môle-Saint-Nicolas	13 79	14 09	13 675	13 675	9 49	9 79	10 08	10 08
	Cap Haïtien....	13 79	14 09	13 675	13 675	9 49	9 79	10 08	10 08
	Port-au-Prince..	13 79	14 09	13 675	13 675	9 49	9 79	10 08	10 08
	Autres bureaux..	13 79	14 09	13 675	13 675	11 99	12 29	12 58	12 58
République Dominicaine	13 29	13 59	13 175	13 175	9 49	9 79	10 08	10 08	
Sainte-Lucie.....	13 69	13 99	13 575	13 575	14 89	15 18	15 48	15 48	
Saintes (Îles des).....	12 39	12 69	12 275	12 275	9 49	9 79	10 08	10 08	
Saint-Thomas.....	14 24	14 54	14 125	14 125	14 79	15 09	15 38	15 38	
Saint-Vincent.....	13 74	14 04	13 625	13 625	15 24	15 54	15 83	15 83	
Trinité.....	14 34	14 64	14 225	14 225	16 29	16 59	16 88	16 88	

**Page 71. — Chili.** — Après « Santiago », ajouter « Taltal » et, dans la colonne 10 (voie Bermudes-Panama) seulement, inscrire « 7<sup>f</sup> 70 ».

**Page 72. — Guyane anglaise, Guyane française (Cayenne et autres bureaux), Guyane hollandaise.** — Voie Madère. — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

	5	6	7	8
<b>Guyane anglaise.....</b>	18 <sup>f</sup> 39	18 <sup>f</sup> 69	18 <sup>f</sup> 99	18 <sup>f</sup> 99
<b>Guyane française.....</b> (Cayenne et autres bureaux.)	9 49	9 79	10 08	10 08
<b>Guyane hollandaise.....</b>	9 49	9 79	10 08	10 08



**Page 88. — Afrique occidentale. —** Biffer l'indication **Canaries** (îles) et les taxes correspondantes.

*Errata au bulletin rectificatif n° 12 du tarif télégraphique.*

**Page 1 du Bulletin et 70 du Tarif. — Brésil. — Pernambuco,** substituer les taxes suivantes aux taxes indiquées pour les colonnes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

<sup>2</sup> 4 <sup>f</sup> 04	<sup>3</sup> 5 <sup>f</sup> 14	<sup>4</sup> 4 <sup>f</sup> 725	<sup>5</sup> 4 <sup>f</sup> 725	<sup>6</sup> 4 <sup>f</sup> 725	<sup>7</sup> 4 <sup>f</sup> 725	<sup>8</sup> 4 <sup>f</sup> 725	<sup>9</sup> 4 <sup>f</sup> 725
-----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

**Page 3 du Bulletin et 62 du Tarif. —** Renvoi (2) lire « dans la colonne 7 » au lieu de « dans la colonne 6 ».

**Page 6 du Bulletin et 63 du Tarif. —** Mettre un astérisque (\*) dans l'en-tête des colonnes 2 et 3.

**Page 7 du Bulletin et 90 bis du Tarif. —** Espagne. — Canaries. — Voie du câble Marseille-Barcelone, lire « 0<sup>f</sup> 475 » au lieu de « 0<sup>f</sup> 47 ».

**Page 7 du Bulletin et 90 bis du Tarif. —** Indications de la marge, lire « *Bulletin mensuel d'Avril* » au lieu de « *Bulletin mensuel de Mars* ».

Les bureaux suivants sont ouverts au service télégraphique international :

**Népoia** (Nouvelle-Calédonie).

**Tsiarafahy** (Madagascar).

**Vaternandry** (Madagascar).

**Oualia** (Soudan français).

Il y a lieu d'inscrire ces bureaux à leur ordre alphabétique dans la Nomenclature internationale des bureaux télégraphiques.

*Cartes du réseau international.*

24<sup>e</sup> notification.

De Sokolo (Soudan français) tracer une ligne noire dans la direction de Tombouctou jusqu'à un centimètre du point indiquant la situation de cette localité. Inscrire au point terminus de la ligne « Sumpi » et entre « Sokolo » et « Sumpi », « Nampala ».

*Modifications aux tableaux de direction des télégrammes internationaux.*

2° notification.

---

**Espagne.**

Par suite de la mise en service du fil « Paris-Barcelone » il y a lieu d'apporter les modifications suivantes *aux tableaux de direction des télégrammes internationaux* :

**Page 21.** — 1° Supprimer le renvoi relatif au fil Paris-Barcelone.

2° Supprimer le fil Lyon-Barcelone.

**Pages 22, 23, 24, 25.** — Remplacer les mots « ou Lyon » par « Paris », dans la colonne 4, en regard des provinces et bureaux suivants :

Alcoy, **Baléares**, Caravaca, Cartagena, Denia, Figueras, Gracia, Ibiza (Ivice), Javea, **Lerida**, Lorca, Mahon, Manresa, Orihuela, Palma, Port-Bou, Reus, San Martin de Provencals, **Tarragona**, Tortosa, Union (la); **Valencia**, Valls, Vich, Villanueva y Geltru.

**Italie.**

Modifications résultant de la création d'un fil « Rome-Catane » :

**Pages 30 et 31.** — En regard de « Callagirone », « **Catane** » et Giarre », effacer « Gènes » dans la 3° colonne et « Nice » dans la 4°.

**Errata.** — Page 20, remplacer les indications relatives à Turnout par les suivantes :

|| Turnhout..... | Anvers..... | Bruxelles, Anvers. | Lille, Paris, Havre.||

**Page 30.** — 1<sup>re</sup> colonne, lire « Bassano » au lieu de « Bastano ».

**Page 31.** — 1<sup>re</sup> colonne, lire **Lucques (Lucca)**.

**Page 33.** — 3° colonne, en regard de **Udine** lire : « Milan, Turin, Gènes, Florence, Rome ».

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).**

(Direction à donner aux télégrammes.)

**ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Ain</b> .....	Cherix .....	Nantua.
	Échallon .....	Bellegarde.
	Saint-Denis-en-Bugey .....	Ambérieu.
<b>Allier</b> .....	Isserpent .....	La Palisse.
<b>Alpes (Hautes-)</b> .....	Roche-de-Rame (La) .....	Briançon.
	Hannogue .....	Rethel.
<b>Ardennes</b> .....	Sévigny-Waleppe .....	<i>Idem.</i>
	Saint-Quentin-le-Petit .....	<i>Idem.</i>
<b>Aude</b> .....	Mirepeisset .....	Narbonne.
	Ribaute .....	Lézignan.
<b>Côte-d'Or</b> .....	Bouilland .....	Beaune.
<b>Côtes-du-Nord</b> .....	Saint-Gilles-Pligeaux .....	Guingamp.
	Cluse-et-Mijoux (La) .....	Pontarlier.
<b>Doubs</b> .....	Maizières .....	Besançon.
<b>Drôme</b> .....	Châteauneuf-du-Rhône .....	Montélimar.
<b>Hérault</b> .....	Saint-Saturnin .....	Aniane.
<b>Indre</b> .....	Brion .....	Châteauroux.
	Chargé .....	Amboise.
<b>Indre-et-Loire</b> .....	Joué-les-Tours .....	Tours.
	Lerné .....	Chinon.
	Souvigné .....	Tours.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Isère</b> .....	Chirens.....	Voiron.
	Decines-Charpieu.....	Lyon ( <i>Rhône</i> ).
<b>Landes</b> .....	Saint-Paul-les-Dax.....	Dax.
<b>Loir-et-Cher</b> .....	Vernou.....	Romorantin.
<b>Loire-Inférieure</b> .....	Trignac.....	Saint-Nazaire.
<b>Loiret</b> .....	Oison.....	Pithiviers.
<b>Lozère</b> .....	Saint-Étienne-du-Valdonnez.....	Mende.
<b>Marne (Haute-)</b> .....	Marac.....	Langres.
	<i>Fillières</i> ,.....	Longuyon.
<b>Meurthe-et-Moselle</b> .....	Ludros.....	Nancy.
<b>Meuse</b> .....	Chauvency-le-Château.....	Montmédy.
<b>Orne</b> .....	Bord'huis.....	Nogent-le-Rotrou ( <i>Eure-et-Loir</i> ).
	Authizat.....	Issoire.
<b>Puy-de-Dôme</b> .....	Murols.....	<i>Idem.</i>
	Saint-Alyre.....	Ambert.
	Asson.....	Pau.
<b>Pyrénées (Basses-)</b> .....	Espoey.....	<i>Idem.</i>
	Méharin.....	Mauléon.
<b>Pyrénées (Hautes-)</b> .....	Sarrancolin.....	Lannemezan.
	Ansignan.....	Perpignan.
	Baho.....	<i>Idem.</i>
<b>Pyrénées-Orientales</b> .....	Odeillo.....	Prades.
	Ortaffa.....	Perpignan.
	Ria.....	Prades.
	Villeneuve-de-la-Rivière.....	Perpignan.
<b>Saône (Haute-)</b> .....	Mollans.....	Lure.
<b>Saône-et-Loire</b> .....	Étrigny.....	Chalon-sur-Saône.
	Crissé.....	Le Mans.
<b>Sarthe</b> .....	Mont-Saint-Jean.....	<i>Idem.</i>

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.	
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX (Suite.)</b>			
<b>Savoie</b> .....	Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier.....	Chambéry.	
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Longues.....	Mantes.	
	Villeneuve-le-Roi.....	Choisy-le-Roy (Seine).	
<b>Vaucluse</b> .....	Mirabeau.....	Cavaillon.	
<b>Vienne (Haute-)</b> .....	Meyzo (La).....	Saint-Yrieix.	
	Gourgis.....	Tonnerre.	
<b>Yonne</b> .....	Monéteau.....	Auxerre.	
	Tannerre.....	Saint-Fargeau.	
<b>POSTES ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUES.</b>			
<b>Corse</b> .....	Mortella.....	Macinaggio.	
<b>BUREAUX MILITAIRES.</b>			
<b>Alpes-Maritimes</b> .....	Bollino (La).....	Nice.	
	Cap Ferrat.....	Villefranche-sur-Mer.	
	Tournairot (Le).....	Nice.	
	Fort de Bondues.....	Lille.	
	Fort de Boussois.....	Maubeuge.	
	Fort d'Englos.....	Lille.	
	Fort d'Hautmont.....	Maubeuge.	
	Fort de Leveau.....	<i>Idem.</i>	
	Fort de Mons-en-Barœul.....	Lille.	
	Fort de Sainghin.....	<i>Idem.</i>	
<b>Nord</b> .....	Fort de Séclin.....	<i>Idem.</i>	
	Fort des Sarts.....	Maubeuge.	
	Fort de Vert-Galant.....	Lille.	
	Fort de Vulmis.....	Moutiers.	
	Fort du Truc.....	<i>Idem.</i>	
	<b>Savoie</b> .....	Platte (La).....	<i>Idem.</i>
		Redoute-Ruinée (La).....	<i>Idem.</i>



**MODIFICATIONS.**

- Page 77, au lieu de : Siorac; lire : Siorac-de-Belvès.  
 — 119, au lieu de : Membrolle (La); lire : Membrolle-sur-Choisille (La).  
 — 200, en regard de : Violaines; substituer : Béthune à Lille (Nord).  
 — 262 en regard de : Trayas (Le); substituer : Cannes (Alpes-Maritimes) à Saint-Raphaël.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
 CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications au Tarif des postes.**

Tableau VI, page 12, renvoi 2. *Biffer* : « Mexique ».

Tableau VI, page 20, en face de Vénézuëla, remplacer les indications actuelles par les suivantes :

	2	3	4	5	6	7	8
Vénézuëla. ....	50 centièmes de bolivar.	75 centièmes de bolivar.	15 centièmes de bolivar.	30 centièmes de bolivar.	10 centièmes de bolivar.	10 centièmes de bolivar (minimum 25 centièmes de bolivar).	10 centièmes de bolivar.

Tableaux VII et VII bis, pages 32 et 34. — Dans l'accolade « Colonies françaises » *biffer* : « Diego Suarez » et « Sainte-Marie-de-Madagascar ».

Inscrire à la suite de Madagascar : (3) et au bas de la page le renvoi suivant :

(3) Tous les bureaux de Madagascar participent au service des lettres et des boîtes de valeurs déclarées.

Page 66. — Bureaux de poste des colonies françaises Madagascar et dépendances.

Inscrire à leur ordre alphabétique les bureaux de poste dont les noms suivent :

Ambatoudraza.  
 Ambousitra.  
 Ampanotokana.  
 Andevorante.  
 Andriba.  
 Angoutsy.  
 Anjozorobé.  
 Ankazobé.  
 Ankeramadinika.  
 Anosi-Be.  
 Arivonimamo.  
 Beforona.  
 Betafo.

Farafangana.  
 Fénériver.  
 Fianarantsoa\*.  
 Fihaonana.  
 Fort-Dauphin\*.  
 Foulpointe.  
 Houvinandriana.  
 Loky.  
 Maevatanana.  
 Mahambo.  
 Mahanoro.  
 Mahatsara.  
 Mahela.

Maintirano.  
 Mananjary.  
 Manjakandriana.  
 Maroantsetra.  
 Morondava.  
 Marovoay.  
 Miarinarivo.  
 Moramanga.  
 Sambava.  
 Tsiafahy.  
 Tuléar.  
 Vangaindrano.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Nomenclature des bureaux de poste de l'Autriche-Hongrie.**

Les agents sont invités à porter le signe T sur la nomenclature des bureaux de l'Autriche-Hongrie, en regard des bureaux de *Gösting* et de *Gmünd I*, qui sont admis à participer à l'échange des mandats télégraphiques internationaux.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Nomenclature des bureaux de poste de la Roumanie.**

Les modifications ci-après indiquées devront être apportées à la nomenclature des bureaux de poste de la Roumanie, qui figure à la page 74 du tarif des postes :

*1<sup>o</sup> Bureaux à ajouter :*

Bailesci.	Darabeni.	Pechca.
Bacesci.	Domnesci.	Plescoin.
Bara.	Drăgănesci.	Pogonele.
Barcanesci.	Drăgusani.	Sfantul-George.
Bilciuresci.	Enisenli.	Iocaricin.
Bistretzul.	Gherăesci.	Stirbein.
Bolintin.	Lespezi.	Tigvenir.
Cara-Murat.	Maicanesci.	Tirgul-Frumos.
Cara-Omer.	Mălini.	Vanju-Marc.
Codaesci.	Mărăsesci.	Vidra.
Comanesci.	Parincea.	Zatreni.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Liste des bureaux de poste des établissements et protectorats allemands.**

Les bureaux de *Gibeon* et d'*Outjo* (territoire allemand de l'Afrique du Sud-Ouest), admis à participer au service des mandats internationaux, devront être ajoutés à la liste qui figure au bas de la page 69 du Tarif des postes.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Liste des journaux belges.**

Les agents sont invités à apporter les modifications indiquées au tableau ci-joint à la liste des journaux belges n° 500-7 (édition d'avril 1897).

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIO- DICITÉ. 3	TERME d'abonne- ment. 4	SOMME à verser par l'abonné 5	MONTANT du mandat, 6	DROIT. 7	OBSER- VATIONS. 8	
				fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<b>1° NOUVEAUX JOURNAUX À INSCRIRE.</b>								
<i>Belgian Times and News,</i> éditeur.....	Bruxelles.	hebdo- madaire.	{ 3 mois... 6 mois... 12 mois..	4 05 7 85 15 68	3 80 7 60 15 20	0 25 0 25 0 48	(2)	
<i>Belgique financière,</i> édi- teur.....	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	8 00	7 75	0 25	(1)	
<i>Cadi littéraire, artistique et sportif,</i> éditeur....	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	7 00	6 75	0 25	(1)	
Chapeau modèle et album des Modes réunis, éditeur.	1 <sup>re</sup> édition.	Bruxelles.	mensuel..	{ 6 mois... 12 mois..	4 50 7 00	4 25 6 75	0 25 0 25	(1)
			2 <sup>e</sup> édition comportant les saisons d'été et d'hiver.	Bruxelles.	3 fois par saison. (Été : 5 mars, 5 avril et 5 mai; hiver : 5 septemb., 5 octobre et 5 nov.), soit 6 numéros par an.	Chaque saison.	4 00	
	3 <sup>e</sup> édition..	Bruxelles.			mensuel..	12 mois..	8 00	
			mensuel..	12 mois..	10 00	9 70	0 30	
<i>Chronique de la Bourse,</i> éditeur.....	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	4 00	3 75	0 25	(1)	
<i>Courrier de la Bourse et de Banque,</i> éditeur.....	Bruxelles.	6 fois par semaine	12 mois..	20 00	19 40	0 60	(1)	
<i>Deutsches Blatt für Belgien,</i> éditeur.....	Bruxelles.	hebdo- madaire.	3 mois..	2 15	1 90	0 25	(2)	
			6 mois...	3 95	3 70	0 25		
			9 mois..	5 65	5 40	0 25		
			12 mois..	7 35	7 10	0 25		

(1) Remise à charge de l'éditeur.  
(2) Remise à charge de l'abonné.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIO- DICITÉ. 3	TERME d'abonne- ment. 4	SOMME à verser par l'abonné 5	MONTANT du mandat. 6	DROIT. 7	OBSER- VATIONS. 8
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Émulation</i> , éditeur.....	Bruxelles.	mensuel.	12 mois..	35 00	33 95	1 05	(1) On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
<i>Intérêts belges</i> , éditeur...	Bruxelles.	hebdo- madaire.	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 00 4 00 7 00	1 75 3 75 6 75	0 25 0 25 0 25	(1)
<i>Journal belge d'homœopa- thie</i> , éditeur.....	Bruxelles.	6 fois par an..	12 mois..	6 75	6 50	0 25	(2)
<i>Liberté financière</i> , édi- teur.....	Bruxelles.	3 fois par semaine	12 mois..	12 00	11 64	0 36	(1)
<i>Missions belges de la Com- pagnie de Jésus</i> , édi- teur.....	Bruxelles.	mensuel..	12 mois..	7 00	6 75	0 25	(1) On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
<i>Petit financier</i> , éditeur...	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	5 00	4 75	0 25	(1)
<i>Revue universelle interna- tionale illustrée</i> , édi- teur.....	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	24 00	23 28	0 72	(1) On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
<i>Wapenheraut</i> , éditeur...	Bruxelles.	mensuel..	12 mois..	19 00	18 43	0 57	(1) On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
<b>2° MODIFICATIONS À OPÉRER.</b>							
<i>Autorité financière, indus- trielle, commerciale et politique</i> .....	Bruxelles.	6 fois par semaine	12 mois..	7 50	7 25	0 25	Les abonne- ments prennent cours le 1 <sup>er</sup> ou le 15 de chaque mois, on peut en souscrire à toute époque, mais sans ré- duction de prix (1).
<i>Huisvriend</i> .....	Anvers...	3 fois par semaine	12 mois..	14 42	14 00	0 42	(2) On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
(1) Remise à charge de l'éditeur. (2) Remise à charge de l'abonné.							

TITRES DES JOURNAUX, REVUES, OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIO- DICITÉ. 3	TERME d'abonne- ment. 4	SOMME à verser par l'abonné 5	MONTANT du mandat. 6	DROIT. 7	OBSER- VATIONS. 8
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Journal de la Cuisine.</i> Titre à compléter par la mention : <i>et de la</i> <i>Vie pratique à la Ville</i> <i>et à la Campagne.....</i>	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	11 56	11 20	0 36	(2) On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
<i>Laboureur.....</i>	Huy.....	hebdo- madaire.	3 mois... 6 mois... 12 mois..	2 00 3 25 5 25	1 75 3 00 5 00	0 25 0 25 0 25	(1)
<i>Monde financier.....</i>	Bruxelles.	hebdo- madaire.	6 mois... 12 mois..	3 00 6 00	2 75 5 75	0 25 0 25	(1)
<i>Moniteur belge.....</i>	Bruxelles.						Les abon- nements prennent cours le 1 <sup>er</sup> de chaque mois, pour se termi- ner nécessaire- ment à la fin du trimestre, du semestre ou de l'année, et ce, avec rappel des numéros an- térieurs à la date à laquelle commence l'a- bonnement. lorsque la ré- serve le permet.
<i>Moniteur des finances....</i>	Bruxelles.	3 fois par semaine					

(1) Remise à charge de l'éditeur.  
(2) Remise à charge de l'abonné.



TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIO- DICITÉ. 3	TERME d'abonne- ment. 4	SOMME à verser par l'abonné 5	MONTANT du mandat. 6	DROIT. 7	OBSER- VATIONS. 8
<i>Recueil des lois et arrêtés royaux. — Verzameling der Wetten en Konink- lijke Besluiten .....</i>	Bruxelles.	.....	.....	fr. c.	fr. c.	fr. c.	<p>Cette publi- cation ne com- porte plus qu'une seule édition avec les textes français et flamand jux- taposés, comme ci-contre.</p> <p>On peut souscrire des abonnements dans le courant de l'année jus- qu'au 31 dé- cembre mais sans réduction de prix, avec rappel, toute- fois, des numé- ros antérieurs à la date de sous- cription lorsque la réserve en magasin le per- met.</p>
<i>Recueil spécial des actes et documents relatifs aux sociétés .....</i>	Bruxelles.	.....	.....	fr. c.	fr. c.	fr. c.	<p>Les abonne- ments prennent cours le 1<sup>er</sup> de chaque mois pour se termi- ner nécessaire- ment à la fin du trimestre, du semestre ou de l'année, et ce, avec rappel des numéros antérieurs à la date à laquelle commence l'a- bonnement, lorsque la ré- serve en maga- sin le permet.</p>
<i>Voix internationale .....</i>	Bruxelles.	.....	.....	fr. c.	fr. c.	fr. c.	<p>Ce journal a cessé momenta- nement de pa- raître.</p>

**3° JOURNAUX À BIFFER.**

*Confraternité belge. Ciney.  
Deutsche Zeitung für Belgiën, avec publication heb-  
domadaire « Die Heimath », en supplément. Bruxelles.  
Gazette de Nivelles. Nivelles.*

*Journal médical de Bruxelles. Bruxelles.  
Paris-Bruxelles. (Gazette de la Mode.) Bruxelles.  
Petite Revue de l'Enfant Jésus. Bruxelles.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	Points-à-Pitre. . . .	25 juin . . .	Le Havre..	X. . . . .	Voilier. . . .	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	20 . . . . .	Idem. . . . .	Marguerite-Am- baud.	Idem. . . . .	Ambaud frères.
3	Fort-de-France . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	Marguerite-Am- baud.	Idem. . . . .	Idem.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta. . . . .	19 juin . . .	Le Havre..	Corvantes. . . . .	Steamer. . . .	Lamport et Holt.
2	Arica. . . . .	19 . . . . .	Idem. . . . .	Corvantes. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia. . . . .	27 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres . . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	Cordilleras. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Idem . . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	Colonia . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Idem . . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Cap-Haïtien. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
8	Caracas. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Calabria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
9	Idem. . . . .	1 <sup>er</sup> juillet .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
10	Carthagène. . . . .	16 juin . . .	Idem. . . . .	Calabria . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Idem . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Coara. . . . .	9 juin . . . .	Idem. . . . .	Fluminense. . . . .	Idem. . . . .	Cunard.
13	Idem . . . . .	29 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	J.-M.-Currie.
14	Coronel. . . . .	19 . . . . .	Idem. . . . .	Cervantes. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
15	Coquimbo. . . . .	19 . . . . .	Idem. . . . .	Cervantes. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
16	Curaçao. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Calabria. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
17	Idem. . . . .	1 <sup>er</sup> juillet .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
18	Desterro. . . . .	18 juin . . .	Idem. . . . .	Hellas . . . . .	Idem. . . . .	A.-C. de Freitas.
19	Gonaïves. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
20	Iquique.....	19 juin...	Le Havre..	Cervantès.....	Steamer...	Lamport et Holt.
21	Iquitos.....	24.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	J.-M. Currie.
22	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
23	La Guayra.....	16.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
24	Idem.....	1 <sup>er</sup> juillet	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Lima.....	19 juin...	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
26	Maccio.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
27	Manaos.....	4.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
28	Idem.....	24.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	J.-M. Currie.
29	Maraguan.....	9.....	Idem.....	Fluminense.....	Idem.....	Cunard.
30	Idem.....	29.....	Idem.....	X.....	Idem.....	J.-M. Currie.
31	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
32	Mollendo.....	19.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
33	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Cordilleras.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Idem.....	20.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
36	Monte-Christy.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
37	Para.....	4.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
38	Idem.....	9.....	Idem.....	Fluminense...	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	24.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	J.-M. Currie.
40	Idem.....	29.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Paranagua.....	18.....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
42	Pernambuco.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
43	Ponce.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
44	Port-au-Prince.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Port-de-Paix.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Puerto-Cabello.....	16.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	1 <sup>er</sup> juillet	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Puerto-Plata.....	26 juin...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	17.....	Idem.....	Colombia.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Rio-Grande-do-Sul.....	18.....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
54	Salaverry.....	19.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
55	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
56	Savanilla.....	16.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	1 <sup>er</sup> juillet	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Santo-Domingo.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	San-Pedro-de-Maco- ris.	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	San-Juan-de-Porto- Rico.	26 juin...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Santos.....	7.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
62	Idem.....	17.....	Idem.....	Colombia.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Saint-Thomas.....	16.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
65	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	1 <sup>er</sup> juillet.	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Sao-Paulo.....	7 juin...	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
68	Idem.....	17.....	Idem.....	Colombia.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Talcahuano.....	19.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
71	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Cordilleras.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
72	Idem.....	20.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Idem.
73	Tampico.....	15.....	Idem.....	Markomania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
74	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Valparaiso.....	19.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
76	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Markomania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
77	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
78	Victoria.....	17.....	Idem.....	Colombia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

**Modification à l'Instruction générale.**

Article 1308, 1<sup>er</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne, après les mots : sur formule 472 bis (ancien n<sup>o</sup> 92) ajouter : *expédiée sous enveloppe fermée.*

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

**Franchises postales. — Publication d'un 196<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Inspecteurs généraux de l'agriculture, Inspecteurs de l'agriculture. — Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine, Inspecteurs des fabriques de margarine et d'oléo-margarine.**

Deux décrets, en date du 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1899, ont accordé la franchise postale aux fonctionnaires dénommés au 196<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales publié ci-après.

Les indications de ce supplément devront être reportées au Manuel précité.



DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			
INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises.  1	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.  2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.  3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.  4
183	Commissaires de police..	K (en regard du contresignataire)	Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*.....
233	Directeurs des contribu- tions indirectes....		Inspecteurs des fabriques de margarine et d'oléo-margarine* Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*.....
247	Directeurs des douanes..	L (en regard du contresignataire)	Inspecteurs des fabriques de margarine et d'oléo-margarine* Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*.....
275	Directeurs des établisse- ments d'enseignement agricole.....	O (au-dessus de la 7 <sup>e</sup> accolade)...	Inspecteurs généraux de l'agriculture*..... Inspecteurs de l'agriculture*.....
433	Inspecteurs de l'agricul- ture (1).....	L (au-dessous de la 5 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des établissements d'enseignement agricole*... Inspecteurs généraux de l'agriculture*..... Préfets*..... Professeurs départementaux d'agriculture*..... Professeurs spéciaux d'agriculture*.....
439	Inspecteurs des contribu- tions indirectes.....	D (en regard du contresignataire).	Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*.....
451	Inspecteurs des fabriques de margarine et d'oléo- margarine.....	G (au-dessus de la 7 <sup>e</sup> accolade)...	Directeurs des contributions indirectes*..... Directeurs des douanes*..... Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*..... Ministre de l'agriculture..... Procureurs de la République près les tribunaux de 1 <sup>re</sup> instance*.....
463	Inspecteurs généraux de l'agriculture (1).....	F (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Directeurs des établissements d'enseignement agricole*... Inspecteurs de l'agriculture*..... Préfets*..... Professeurs départementaux d'agriculture*..... Professeurs spéciaux d'agriculture*.....
477	Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine....	V (au-dessous de la 3 <sup>e</sup> accolade)...	Commissaires de police*..... Directeurs des contributions indirectes*..... Directeurs des douanes*..... Inspecteurs des contributions indirectes*..... Inspecteurs des fabriques de margarine et d'oléo-margarine* Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*..... Ministre de l'agriculture..... Préfets*..... Procureurs de la République près les tribunaux de 1 <sup>re</sup> instance*.....

(1) Les fonctionnaires en cours de tournée conservent leurs droits de franchise et de contresing; mais ils ne



**DES FRANCHISES.**

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.  5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.  10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
S. B*.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	1 <sup>er</sup> avril 1899.
S. B*.	"	Toute la République.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	Toute la République.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	31 mars 1899.
S. B.	"	Rég. d'Inspect.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	Rég. d'Inspect.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	1 <sup>er</sup> avril 1899.
S. B*.	"	Toute la République.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
L. F.	"	"	"	"	<i>Idem.</i>
L. F.	"	Toute la République.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	31 mars 1899.
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	<i>Idem.</i>	"	"	1 <sup>er</sup> avril 1899.
S. B*.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	Toute la République.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>
L. F.	"	"	"	"	<i>Idem.</i>
S. B*.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	<i>Idem.</i>
L. F.	"	<i>Idem.</i>	"	"	<i>Idem.</i>

peuvent déléguer leur contresing à une tierce personne au siège de leur résidence.

INDI-CATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
519	Ministre de l'agriculture.	I (en regard du contresignataire)	Inspecteurs des fabriques de margarine et d'oléo-margarine* Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*.....
565	Préfets.....	C (en regard du contresignataire)	Inspecteurs de l'agriculture*..... Inspecteurs généraux de l'agriculture*.....
567	Préfets.....	I (en regard du contresignataire)	Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*.....
653	Procureurs de la République près les tribunaux de 1 <sup>re</sup> instance..	H (en regard du contresignataire).	Inspecteurs des fabriques de margarine et d'oléo-margarine* Inspecteurs régionaux du commerce des beurres et de la margarine*.....
657	Professeurs départementaux d'agriculture (1).	O (au-dessous de la 6 <sup>e</sup> accolade).	Inspecteurs de l'agriculture*..... Inspecteurs généraux de l'agriculture*..... Professeurs spéciaux d'agriculture*.....
657	Professeurs spéciaux d'agriculture (1).....	P (au-dessous de la 11 <sup>e</sup> accolade).	Inspecteurs de l'agriculture*..... Inspecteurs généraux de l'agriculture*..... Professeurs départementaux d'agriculture*.....

(1) Les fonctionnaires en cours de tournée conservent leurs droits de franchise et de contresing; mais ils ne

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES, CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

**Franchises postales.** — Publication d'un 197<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et modifications à apporter à ce Manuel, ainsi qu'à l'annexe audit Manuel (franchises militaires). — Commandants des bureaux de recrutement.

Un décret, rendu le 20 avril 1899, a concédé la franchise postale, sous bandes,

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.  5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU AESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contrasignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.  10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
L. F.	"	"	"	"	1 <sup>er</sup> avril 1899.
L. F.	"	"	"	"	<i>Idem.</i>
S. B. S. B.	"	Rég. d'Inspect. Circ. d'Inspect.	" "	" "	31 mars 1899. <i>Idem.</i>
S. B*.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	1 <sup>er</sup> avril 1899.
L. F.	"	Touto la République.	"	"	<i>Idem.</i>
L. F.	"	Circ. d'Inspect.	"	"	<i>Idem.</i>
S. B. S. B. S. B.	" " "	Rég. d'Inspect. Circ. d'Inspect. Département.	" " "	" " "	31 mars 1899. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
S. B. S. B. S. B.	" " "	Rég. d'Inspect. Circ. d'Inspect. Département.	" " "	" " "	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>

peuvent déléguer leur contreseing à une tierce personne au siège de leur résidence.

avec faculté de fermer en cas de nécessité, à la correspondance relative au service militaire, échangée entre les commandants des bureaux de recrutement, d'une part, et les maires de toutes les communes de France, d'Algérie et de Tunisie, d'autre part.

En conséquence, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales le 197<sup>e</sup> supplément publié ci-après et d'apporter, en outre, les modifications suivantes à l'annexe à ce manuel (franchises militaires).

Page 35 de l'annexe au Manuel des franchises postales (franchises du service militaire), remplacer dans la colonne 4 du tableau n° 3, en regard des commandants des bureaux de recrutement avec maires, l'indication : « Rég. mil. », par « France, Algérie et Tunisie ».

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises.  1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.  2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.  3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.  4
495	Maires .....	N (en regard du contresignataire)	Commandants des bureaux de recrutement* .....

(6) Par extension des dispositions antérieures aux termes desquelles cette correspondance ne pouvait circuler que

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

**Franchises postales. — Décret du 20 avril 1899, concédant la franchise postale au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour la correspondance qu'il doit échanger avec un certain nombre de fonctionnaires et personnes, en vue de l'organisation de la section des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de 1900.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'ordonnance du 17 novembre 1844 sur les franchises postales,  
Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des  
Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART 1<sup>er</sup>. — Est admise à circuler en franchise, sous bandes ou sous plis fermés, la correspondance relative à l'Exposition universelle de 1900, à Paris, expédiée par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et adressée aux fonctionnaires et personnes ci-après désignées :

- Administrateurs des manufactures nationales ;
- Ambassadeurs de France à l'étranger ;
- Archevêques ;
- Chargés d'affaires de France à l'étranger ;
- Commissaire général de l'Exposition universelle ;
- Commissaires délégués des commissions étrangères ;
- Consuls généraux et consuls de France à l'étranger ;
- Députés ;
- Directeur des beaux-arts ;
- Directeur des musées nationaux ;
- Directeur-général de l'exploitation de l'Exposition ;
- Entrepreneurs de l'Exposition ;

**MANUEL DES FRANCHISES.**

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau .	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B*.	"	France, Algérie et Tunisie (6)	"	"	<i>Idem.</i>

dans l'étendue de la région militaire.

- Exposants;
- Évêques;
- Maires;
- Membres de la commission supérieure de l'Exposition;
- Membres des comités départementaux;
- Membres des comités et commissions nommés par le Ministre;
- Membres du jury d'admission;
- Membres du jury international des récompenses;
- Ministres plénipotentiaires de France à l'étranger;
- Préfets;
- Présidents des commissions étrangères;
- Présidents des sociétés des beaux-arts;
- Secrétaires des jurys d'admission;
- Secrétaires des comités départementaux;
- Secrétaire de la commission supérieure de l'Exposition;
- Secrétaire du jury international;
- Secrétaires des comités et commissions nommés par le Ministre;
- Sénateurs;
- Sous-préfets;
- Vice-consuls et agents consulaires de France à l'étranger;
- Vice-présidents des commissions et comités nommés par le Ministre.

**ART. 2.** — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 20 avril 1899.

**ÉMILE LOUBET.**

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,*

**PAUL DELOMBRE.**



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**Etat comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février  
des années 1899 et 1898.**

**FRANCE.**

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	13,764,776 68	13,920,517 33	"	155,740 65
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	588,500 55	616,507 62	"	28,007 07
3	Droits perçus sur les bons de poste...	25,074 25	48,782 75	"	23,708 50
4	Recettes diverses et accidentelles.....	11,197 45	24,461 41	"	13,263 96
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>14,389,548 93</b>	<b>14,610,269 11</b>		<b>220,720 18</b>
		<b>EN MOINS en 1899.....</b>		<b>220,720<sup>f</sup> 18<sup>s</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	2,659,940 31	2,554,964 97	104,975 34	"
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	2,775	9,540 25	"	6,765 25
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	21,230 58	47 10	24,183 48	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	62,408 98	17,244 48	45,254 45	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,749,444 82</b>	<b>2,581,796 80</b>	<b>174,413 27</b>	<b>6,765 25</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>107,048<sup>f</sup> 02<sup>s</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	189,955 68	218,336 52	"	28,380 84
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	326,114	280,713 95	45,400 05	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	119 45	100	19 45	"
12	Recettes diversés et accidentelles.....	1,724 09	2,492 41	"	768 32
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>517,913 22</b>	<b>501,642 88</b>	<b>45,419 50</b>	<b>29,149 16</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>16,270<sup>f</sup> 34<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS DE FÉVRIER</b>		<b>DIFFÉRENCES POUR 1899.</b>	
		<b>1899.</b>	<b>1898.</b>	<b>Augmen- tation.</b>	<b>Diminution.</b>
1 à 4	Produits postaux.....	14,389,548 93	14,610,269 11	"	220,720 18
5 à 8	Produits télégraphiques.....	2,749,444 82	2,581,796 80	174,413 27	6,765 25
9 à 12	Produits téléphoniques.....	517,913 22	501,642 88	45,419 50	29,149 16
	<b>TOTAUX du mois de février..</b>	<b>17,656,906 97</b>	<b>17,693,708 79</b>	<b>219,832 77</b>	<b>256,634 59</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>19,733,117 06</b>	<b>17,948,416 25</b>	<b>1,818,172 99</b>	<b>33,472 18</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>37,390,024 03</b>	<b>35,642,125 04</b>	<b>2,038,005 76</b>	<b>290,106 77</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>1,747,898<sup>f</sup> 99<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2<sup>e</sup> BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février  
des années 1899 et 1898.

ALGÉRIE.

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	171,924 92	173,635 67	"	1,710 75
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	24,635 66	26,852 05	"	2,216 39
3	Droits perçus sur les bons de poste...	248 50	137 50	111	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	81	33	48	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>196,890 08</b>	<b>200,658 22</b>	<b>159</b>	<b>3,927 14</b>
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
		EN MOINS en 1899.....		3,768 <sup>f</sup> 14 <sup>c</sup>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	97,081 70	89,901 10	8,080 60	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	"	"	"	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	2,135	3,387	"	1,252
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>100,116 70</b>	<b>93,288 10</b>	<b>8,080 60</b>	<b>1,252</b>
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
		EN PLUS en 1899.....		6,828 <sup>f</sup> 60 <sup>c</sup>	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,380 59	1,610 19	770 40	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	4,150 05	3,029	1,121 05	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	125 36	45 13	80 23	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>6,665</b>	<b>4,684 32</b>	<b>1,980 68</b>	<b>"</b>
		EN PLUS en 1899.....		1,980 <sup>f</sup> 68 <sup>c</sup>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	196,890 08	200,658 22	159	3,927 14
5 à 8	Produits télégraphiques.....	100,116 70	93,288 10	8,080 60	1,252
9 à 12	Produits téléphoniques.....	6,665	4,684 32	1,980 68	"
	<b>TOTAUX du mois de février...</b>	<b>303,671 78</b>	<b>298,630 64</b>	<b>10,220 28</b>	<b>5,179 14</b>
	Mois antérieurs.....	373,901 80	341,014 28	37,192 38	4,214 75
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>677,663 64</b>	<b>639,644 87</b>	<b>47,412 66</b>	<b>9,393 89</b>
		EN PLUS en 1899.....		38,018 <sup>f</sup> 77 <sup>c</sup>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées pendant le mois d'avril 1899.

Versements reçus de 255,250 déposants, dont 35,276 nouveaux....	32,422,374 <sup>f</sup> 93 <sup>c</sup>	} 30,074,571 <sup>f</sup> 04 <sup>c</sup>
Remboursements à 138,067 déposants, dont		
21,135 pour solde.....	29,520,436 <sup>f</sup> 24 <sup>c</sup>	
Rentes achetées à 476 déposants pour un capital		
de.....	554,134 80	
EXCÉDENT DES VERSEMENTS.....		2,347,803 <sup>f</sup> 89 <sup>c</sup>

Nombre de comptes existant au 30 avril 1899 : 3,229,439<sup>f</sup>.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894 (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).**

Article 282, 6<sup>e</sup> ligne, remplacer « 9<sup>e</sup> » par « 10<sup>e</sup> ».

Article 291. — Ajouter la phrase suivante : « Toutefois, l'autorisation de virement est établie au nom du receveur principal au siège de la succursale, lorsqu'il s'agit de transporter au compte *O-Intérêts divers* le montant global des reliquats que présentent des comptes courants individuels soldés en janvier en vertu d'autorisations délivrées en décembre (art. 546 bis).

Article 515. — Ajouter les mots « voir appendice n° XXII ».

Article 553 A. — Au bas de la page 143, ajouter le paragraphe suivant : « 4<sup>e</sup> Lorsque le titulaire d'un compte dépassant le maximum est décédé, et que les intérêts afférents à la portion du capital excédant le maximum doivent être transportés au compte *O-Intérêts divers* ».

Même article. — Au commencement des paragraphes suivants, remplacer 4<sup>e</sup> par 5<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> par 6<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> par 7<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> par 8<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> par 9<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> par 10<sup>e</sup>.

Article 575, 1<sup>er</sup> alinéa. — Modifier comme suit la 1<sup>re</sup> ligne : « Dans les cas prévus aux paragraphes 4<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> de..... ».

A la suite des appendices, ajouter le nouvel appendice suivant :

APPENDICE N° XXI.

*Exemple de suppression d'intérêts sur un compte dépassant le maximum et dont le titulaire est décédé (art. 515 de la présente Instruction).*

DATES.	BUREAUX.	NATURE de l'opération.	CAPITAUX.		INTÉRÊTS.		OBSERVATIONS.
1896.....	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier .....	Net. ....	1,530	65	38	25	Intérêts à supprimer.
	Avis n° 57, le 10 mai 1896.						<i>Intérêts capitalisés :</i>
	Intérêts capitalisés .....	.....	38	25	"	"	0 46 (1)
1897.....	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier .....	Net .....	1,568	90	39	20	} 4 86 (4)
	Intérêts capitalisés.....	.....	39	20	"	"	
1898.....	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier.....	Net .....	1,608	10	40	20	} 2 70 (3)
	Intérêts capitalisés.....	.....	40	20	"	"	
1899.....	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier.....	Net. ....	1,648	30	41	20	} 1 70 (5)
17 juin (A).	Virement au c/o. Intérêts divers.	N° 245...	4	86	1	75	
		Net. ....	1,643	44	39	45	} 1 75 (7)
		Int. rétrogrades..	"	"	22	24	
		Net. ....	"	"	17	21	
26 juin....	Remboursement intégral.....	Int. capitalisés..	17	21	"	"	
		Net. ....	1,660	65	"	"	
		Autoris <sup>on</sup> n° 13147	1,060	65	"	"	
		Net. ....	"	"	"	"	

(A) Date de valeur du remboursement intégral.

(1) Intérêts anticipés de la somme de 30 fr. 65 (portion du capital dépassant le maximum), valeur du 10 mai 1896.

Les intérêts étant calculés par quinzaines entières et indivisibles, la suppression est opérée à partir de la quinzaine qui suit l'envoi de l'avis n° 57.

(2) Intérêt de la somme de 68 fr. 90 (portion excédant le maximum) pour l'année 1897.

(3) Intérêt de la somme de 108 fr. 10 (portion excédant le maximum) pour l'année 1898.

(4) Montant global des intérêts capitalisés à transporter au c/o « Intérêts divers ».

(5) Intérêt de la somme de 148 fr. 30 (portion dépassant le maximum), du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 16 juin inclus.

(6) Intérêts anticipés de la somme de 4 fr. 86 (capitaux supprimés), valeur du 15 juin.

(7) Montant des intérêts de l'année courante à transporter au c/o « Intérêts divers ».

Table des appendices. Ajouter l'article suivant : « XXII. Exemple de suppression d'intérêts sur un compte dépassant le maximum et dont le titulaire est décédé. »

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Modifications à l'Instruction du 28 mars 1892  
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'Épargne.

Appendice 3, tableau n° 1, page 330 :

Dans les séries des comptes tenus par la Direction centrale, biffer « 3, Allier ».

Tableau n° 2, page 331 :

En regard de « Allier », inscrire « Nevers », au lieu de Paris.

Tableau n° 3, page 333 *quinquiès* :

En regard de la succursale de Nevers, porter les indications suivantes dans les colonnes *ad hoc* :

3	Allier.	"	1 <sup>er</sup> juin 1899.	1 <sup>er</sup> juin 1899.
---	---------	---	----------------------------	----------------------------

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. MÉTAYER, gardien de bureau à Niort, ayant trouvé un portefeuille renfermant une somme de 1.050 francs en billets de banque, ainsi qu'un billet de chemin de fer, s'est empressé d'en faire la déclaration au commissaire de police; le tout a pu être remis au propriétaire.

M. ETCHEVERRY (Jean-Augustin), facteur local au bureau de Hasparren (Basses-Pyrénées), a, en effectuant un recouvrement, reçu en trop une somme de 50 francs qu'il a rapportée à qui de droit, dès qu'il s'est aperçu de l'erreur.

M. PARION (Philippe-Auguste), facteur local au bureau du Veudre (Allier), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 28 fr. 80, qui a été remis à son propriétaire.

M. FALGOU (René), facteur local à Tébessa (Constantine), a trouvé une pièce de 20 francs qu'il a remise au commissaire de police.

M. QUERM (Basile), facteur du 7<sup>e</sup> rayon de distribution à la recette principale de la Seine, a déposé au commissariat de police un porte-monnaie qu'il avait trouvé sur la voie publique, et qui renfermait, avec divers objets, une somme de 242 fr. 50.

M. BÉJET, facteur local au bureau de Nueil-sous-les-Aubiers (Deux-Sèvres), ayant, au cours d'un règlement de valeurs à recouvrer, reçu un billet de banque de 100 francs au lieu d'un billet de 50 francs, a rendu la différence à la personne intéressée.

M. FONTAINE, facteur de ville au bureau de Calais (Pas-de-Calais), a trouvé, sur la voie publique, un billet de banque de 500 francs, qui a été déposé au commissariat central et rendu à qui de droit.



M. BONJOUR, facteur rural au bureau de Provins (Seine-et-Marne), a rendu 50 francs qu'il avait reçus en trop dans le paiement d'une valeur à recouvrer.

M. GIBERT, facteur-receveur au bureau de Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne), a trouvé, sur la voie publique, une broche d'une valeur de 20 francs qu'il a remise à la personne qui l'avait perdue.

M. LADNER, facteur local au bureau de Morteau (Doubs), a remis, à son receveur, un porte-monnaie contenant 28 fr. 50, qu'il avait trouvé sur la table de la salle d'attente.

M. CALVEZ (Yves-Marie), facteur au bureau de Plounéris (Côtes-du-Nord), a trouvé une montre en argent qui a été rendue à son propriétaire.

M. FULCHIC, facteur auxiliaire des télégraphes au bureau de Marmande (Lot-et-Garonne), a trouvé, sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 130 francs, qu'il a rapporté au propriétaire en refusant toute récompense.

M. RENARD, gardien de bureau au bureau de Paris n° 90, ayant trouvé, sur la voie publique, un mandat-poste de la somme de 40 francs, s'est empressé de le remettre à son receveur.

M. ODINOT, jeune facteur des télégraphes à Dijon, a trouvé une alliance en or.

M. LECERF, jeune facteur des télégraphes au bureau de Paris n° 3, a trouvé, sur la voie publique, un collier garni de pierres précieuses, qui a pu être rendu à sa propriétaire.

M. DEGROOTE, facteur à la recette principale de la Seine, a trouvé un sac qui a été remis à sa propriétaire et qui renfermait un mandat-poste de 25 francs, un porte-monnaie et un autre objet; le porte-monnaie contenait la somme de 23 fr. 35.

M. RAFFIN, facteur de ville à Saintes (Charente-Inférieure), a trouvé une chaîne en argent à laquelle étaient suspendus plusieurs médaillons et une croix également en argent.

M. PASCAIL, gardien de bureau ambulancier de la ligne de Lyon, en résidence à Clermont-Ferrand, ayant trouvé, sur la voie publique, un billet de banque de 100 francs, en a fait la déclaration au commissaire central de police de la ville.

M. ARNOUX, facteur de ville au Creusot (Saône-et-Loire), a trouvé un billet de banque de 100 francs.

M. BRUNEL (Félix), facteur au bureau de Nîmes-central (Gard), ayant trouvé, sur la table de la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 300 francs en billets de banque, s'est empressé de le remettre au receveur qui a pu le rendre au propriétaire.

M. MOREL (Florimond), gardien de bureau à Douai (Nord), a trouvé un billet de banque de 100 francs qu'il a remis à qui de droit.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. LEMOIGNE, facteur-receveur à la Graverie (Calvados), a porté secours à une personne qui était tombée au fond d'un puits, et, au moyen de la chaîne, l'a retirée de l'eau.

M. TARDY, facteur local à Bellevue (Seine-et-Oise), s'est signalé par le zèle qu'il a déployé pour hâter l'organisation de l'extinction de l'incendie d'une forêt domaniale.

M. LAPLEIGE, facteur rural au bureau de Rebais (Seine-et-Marne), s'étant jeté courageusement à la tête de deux chevaux emportés, a sauvé la vie d'un charretier.

M. DAYEZ, facteur rural au bureau de Saint-Saulge (Nièvre), a fait preuve d'initiative et de courage à l'occasion d'un incendie.

M. MARION, facteur rural au bureau de Villiers-Saint-Benoit (Yonne), a arrêté un cheval emporté.

**M. CAREL**, facteur local au bureau de Cany-Barville (Seine-Inférieure), a sauvé une femme dans un incendie.

En effectuant le sondage d'une ligne télégraphique suivant une voie ferrée, **M. ANDRÉ** (Ange), ouvrier commissionné attaché à l'équipe du département des Hautes-Alpes, a trouvé sur cette voie un bloc de pierre du poids de 350 kilogrammes, qui s'était détaché du talus. Cet ouvrier, qui ne pouvait enlever seul le bloc, s'empressa d'aller prévenir une garde-barrière qui l'aida à dégager les rails. — Une gratification de 20 francs a été accordée à **M. André** par l'ingénieur de la compagnie de chemins de fer.

A la date du 28 décembre 1898, **M. le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur**, a décerné, pour acte de dévouement, une mention honorable à **M. PECQUET**, mécanicien à l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes.

**M. ROMAN** (Léon), facteur de ville à Marseille, recette principale, a sauvé une personne en danger de se noyer.

**M. NOBÉCOURT**, facteur local à Heudicourt (Somme), a obtenu du Ministère de l'intérieur, sur la proposition du préfet de la Somme, une médaille d'honneur en argent, de 2<sup>e</sup> classe, pour l'acte de dévouement qu'il a accompli et qui a été relaté au Bulletin mensuel du mois de mars dernier.

**M. FONTAN**, facteur rural au bureau de Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées), a montré de l'initiative et du courage dans un incendie.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Nominations d'officiers d'Académie.**

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sont nommés officiers d'académie :

**MM. Chevron** (Joseph-François), directeur des postes et des télégraphes du département des Ardennes;

**Carnus** (Joseph-Auguste), commis des postes et des télégraphes, à Paris, bureau n<sup>o</sup> 67.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Décoration coloniale (Ordre de l'Étoile noire).**

Par décret du 18 mars 1899, la décoration de commandeur de l'ordre de l'Étoile noire a été accordée à **M. Vashender** (Théodore-Auguste), inspecteur adjoint à l'Inspection générale des postes et des télégraphes.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**RECTIFICATIONS ET ADDITIONS**  
au vingtième tableau d'avancement de classe.

**1° Rectifications.**

NUMÉROS de classement.		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS.
Anciens.	Nouveaux.				
1107	540 bis.	M. Dagrón (R.-F.)..	Commis. . . .	Paris, bureau n° 24.	1,500
1231	539 bis.	M <sup>me</sup> Dupuy (M.-L.)..	Employée. . .	Bordeaux, central. . .	1,200
"	206 bis.	M <sup>me</sup> Filley . . . . .	Receveuse . .	S <sup>t</sup> -Sauveur-en-Puisaye	1,400

**2° Additions**

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE PREMIER.</b>										
<b>CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX.</b>										
<b>MM.</b>										
293	Chatau (J.-H.)..	Commis principal.	Paris, bureau n° 1	30	1	25	2	5	16	3,600
294	Champy (J.-B.)..	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, bureau n° 43	29	11	"	2	8	15	3,600
295	Curutchet (A.)..	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	29	6	10	2	8	15	3,300
296	Binsse (E.-A.)..	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, ministère de l'intérieur.	28	4	15	2	8	15	3,600
297	Petit (Th.)..	Chef de brigade	Ligne des Pyrénées	26	6	26	2	5	15	3,600
298	Chaseray (P.-Ch.-G.)..	Commis principal.	Constantine R. P.	25	3	16	2	5	15	3,300
299	Julien (L.)..	Chef de brigade	Ligne de la Méditerranée.	24	4	15	2	5	15	3,300
300	Lambert (A.-A.)..	Commis principal.	Paris, bureau n° 70	22	2	"	2	5	15	3,300
301	Monnory (J.-L.-L.)	Chef de brigade	Ligne du S.-Ouest.	21	7	"	2	5	15	3,300
302	Peyrat (F.-J.-B.)	Commis principal.	Brive. . . . .	21	"	"	2	5	15	3,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 2.</b>									
<b>COMMIS ORDINAIRES.</b>									
<b>MM.</b>									
1138	Bessière (B.-A.-M.)....	Ligne du Sud-Ouest..	16	#	#	2	5	28	2,700
1139	Meyer (F.-H.).....	Marseille, central....	17	8	#	2	5	25	2,700
1140	Dupouy (P.).....	Mont-de-Marsan.....	2	5	#	2	11	22	1,500
1141	Hubert (L.-G.).....	Paris, central.....	2	4	#	2	5	22	1,500
1142	Durand (E.-P.).....	Idem.....	1	11	#	2	11	18	1,500
1143	Thissier (J.-X.).....	Vesoul.....	19	1	21	2	5	15	2,700
1144	Mardon (J.).....	Chatellerault.....	18	11	#	2	8	15	2,700
1145	Girard (P.-H.).....	Ligne de l'Ouest.....	18	9	15	2	5	15	2,700
1146	Rambeau (J.-V.).....	Mirecourt.....	18	8	#	2	5	15	2,700
1147	Coffrant (E.).....	Paris 22.....	18	7	15	2	5	15	2,700
1148	Thomas (J.-V.).....	Nancy-gare.....	18	4	#	2	11	15	2,400
1149	Mathieu (G.).....	Maubeuge.....	17	11	#	2	5	15	2,700
1150	Tergoresse (Ch.).....	Pont-à-Mousson.....	17	0	15	2	5	15	2,700
1151	Roger (R.-L.).....	Brest, central.....	17	6	#	2	5	15	2,700
1152	Viviès (P.).....	Toulouse, central.....	17	6	#	2	5	15	2,700
1153	Gervais (P.).....	Lyon, central.....	16	11	#	2	8	15	2,100
1154	Marquette (P.).....	Ligne du Sud-Ouest...	16	10	#	2	5	15	2,700
1155	Laitang (L.-G.).....	Alger, central.....	16	8	15	2	5	15	2,700
1156	Candelon (F.).....	Tours, central.....	16	5	#	2	8	15	2,700
1157	Firmin (J.-M.-A.).....	Paris R. P.....	16	4	15	2	5	15	2,700
1158	Le Biboul (P.-M.-F.-M.)	Niort.....	16	4	15	2	5	15	2,700
1159	Menvielle (G.).....	Paris 85.....	16	2	15	2	5	15	2,700
1160	Giovoni (H.-D.-U.-A.-F.)	Marseille, central....	16	2	#	2	8	15	2,400
1161	Bayce (M.-J.-B.-A.)....	Paris 67.....	16	1	15	2	11	15	2,100
1162	Coldre (H.).....	Romorantin.....	16	1	15	2	5	15	2,700
1163	Falletti (J.-J.-A.-L.-A.)	Nice, central.....	16	1	15	2	5	15	2,700
1164	Fourastie (A.-M.-E.)...	Ligne des Pyrénées...	16	1	#	2	5	15	2,700
1165	Moret (G.-E.).....	Paris R. P.....	16	1	#	2	8	15	2,700
1166	Portes (P.-J.).....	Ligne du Sud-Ouest..	15	9	#	2	8	15	2,400
1167	Tisseron (J.-S.).....	Issoudun.....	15	6	#	2	8	15	2,400
1168	Picon (L.-M.).....	Marseille R. P.....	15	4	15	2	5	15	2,400
1169	Dindeleux (A.-P.).....	Cambrai.....	15	2	#	2	5	15	2,400
1170	Dubay (M.-H.).....	Limoges, central....	14	11	#	2	5	15	2,400
1171	Cochois (N.-L.-J.).....	Les Andelys.....	14	10	#	2	5	15	2,400
1172	Issartier (J.-P.).....	Lyon R. P.....	14	8	23	2	5	15	2,400
1173	Boudon (L.-H.-F.).....	Philippeville.....	14	8	5	2	5	15	2,700
1174	Laffont (J.-P.-F.).....	Perpignan.....	14	2	#	2	5	15	2,400
1175	Deschandol (H.-V.)....	Montélimar.....	14	1	#	2	5	15	2,400
1176	Nicolet (L.-O.).....	Privas.....	14	1	#	2	5	15	2,400
1177	Noguier (H.).....	Paris K.....	13	11	#	2	5	15	2,400
1178	Geneste (A.-F.).....	Aurillac.....	12	6	#	2	5	15	2,400
1179	Girard (J.).....	Nevers.....	11	5	#	2	8	15	2,100
1180	Banchereau (J.-F.-G.)..	Nantes, central.....	10	5	#	2	8	15	2,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
1181	Laval (E.-A.)	Paris, central.	10	4	„	2	5	15	2,100
1182	Capet (G.)	Paris, minist. de l'intér.	10	2	„	2	8	15	2,100
1183	Lalanne (P.-I.)	Bordeaux R. P.	9	4	„	2	5	15	2,100
1184	Bordier (G.-P.-N.)	Melun	8	9	15	2	5	15	2,100
1185	Boniface (L.-Ch.)	Roubaix.	8	6	15	2	5	15	2,100
1186	Bec (E.-P.)	Tarascon.	8	6	5	2	5	15	2,100
1187	Savy (A.-J.-H.)	Paris R. P.	7	6	25	2	8	15	2,100
1188	Soyer (H. P.-J.)	Flers.	7	6	20	2	5	15	2,100
1189	Canduras (A.-E.-J.)	Paris 10	7	3	10	2	5	15	1,800
1190	Hennousse (J.-B.-P.)	Lille R. P.	6	11	„	2	5	15	2,100
1191	Lecoïnte (L.-G.)	Caen, central.	6	8	15	2	5	15	1,800
1192	Lascaux (F.-A.)	Paris 18	6	6	25	2	8	15	1,800
1193	Eymonnerie (P.)	Lyon, central	6	1	15	2	8	15	1,800
1194	Gellée (J.-T.-A.)	Paris R. P.	6	„	15	2	8	15	1,800
1195	Eychenne (E.)	La Rochelle.	6	„	„	2	8	15	1,800
1196	Mas (F.-E.-I.)	Paris R. P.	6	„	„	2	8	15	1,800
1197	Roy (J.-M.-J.-B.)	Paris 75	6	„	„	2	8	15	1,800
1198	Soulé (D.)	Ligne du Sud-Ouest.	6	„	„	2	8	15	1,800
1199	Bertrand (F.-V.)	Ligne de la Méditerranée	5	9	„	2	8	15	1,800
1200	Colombier (E.)	Montauban.	5	9	„	2	5	15	1,800
1201	Diard (A.-F.-J.)	Lyon, central.	5	9	„	2	5	45	1,800
1202	Domercq (Ch.)	Pau.	5	9	„	2	5	15	1,800
1203	Apcher (J.-L.-G.)	Paris, central.	5	7	„	2	8	15	1,800
1204	Brécy (C.-A.)	Agen.	5	6	„	2	5	15	1,800
1205	Brune (F.-M.)	Lyon, central.	5	6	„	2	5	15	1,800
1206	Cazes (L.-C.)	Paris R. P.	5	9	„	2	5	15	1,800
1207	Percheau (G.-A.)	Le Mans, central.	5	9	„	2	5	15	1,800
1208	Ragot (J.-E.-D.)	Le Mans R. P.	5	6	„	2	5	15	1,800
1209	Alliès (E.-L.-I.)	Paris R. P.	4	8	„	2	8	15	1,800
1210	Boussard (P.-J.-M.)	Ligne de l'Ouest.	4	7	„	2	8	15	1,800
1211	Dufrénoy (L.)	Ligne du Nord.	4	7	„	2	8	15	1,800
1212	Olivain (E.-E.-M.)	Chaumont.	4	7	„	2	8	15	1,800
1213	Philippe (R.)	Paris 54	4	7	„	2	8	15	1,800
1214	Reynaud (L.)	Paris, central.	4	3	„	2	5	15	1,800
1215	Régnier (F.-L.-B.)	Paris R. P.	2	11	15	2	11	15	1,500
1216	Bergé (F.)	Idem.	2	8	15	2	8	15	1,500
1217	Eymery (J.)	Ligne du Sud-Ouest.	2	8	15	2	8	15	1,500
1218	Pézet (S.)	Agen.	2	8	15	2	8	15	1,500
1219	Peuch-Lestrade (P.)	Tulle.	2	5	15	2	5	15	1,500
1220	Touchemoulin (N.-J.-L.)	Mâcon.	2	3	15	2	8	15	1,500
1221	Malan (L.-N.-G.)	Marseille, central.	2	2	15	2	8	15	1,500
1222	Le Quilliec (J. M.)	Quimper.	2	„	15	2	5	15	1,500
1223	Devillers (E.-J.)	Lille, central.	1	9	„	2	8	15	1,500
1224	Molinier (P.-C.)	Louviers	1	3	15	2	8	15	1,500
1225	Goutet (P.-J.)	Paris 2.	1	„	15	2	5	15	1,500
1226	Tiffagnon (P.-E.)	Saint-Germain-en-Laye.	„	11	„	2	11	15	1,800



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 3.</b>									
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS. (Pour mémoire.)									
<b>GROUPE 4.</b>									
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.									
312	M <sup>lles</sup> Dupieux.....	Mainsat.....	6	3	20	2	8	27	1,200
313	Requier.....	Sottevast.....	2	11	26	2	11	26	1,000
314	MM. Moyse.....	Saint-Aubin-de-Blaye..	2	8	25	2	8	25	1,000
315	Charpentier.....	Les Hopitaux-Neufs...	2	8	20	2	8	20	1,000
316	M <sup>lles</sup> Fournier.....	Auriac.....	2	8	20	2	8	20	1,000
317	MM. Maurel.....	Lamastre.....	18	9	15	2	8	15	1,800
318	Buffet.....	Neuilly-en-Sancerre...	18	2	5	2	11	15	1,200
319	M <sup>lles</sup> Bénier.....	Les Ormes-sur-Voulzie.	6	4	15	2	8	15	1,200
320	Desandre.....	Morey.....	6	4	"	2	8	15	1,200
321	M <sup>mes</sup> Goupil.....	Puy-de-Serre.....	6	"	13	2	8	15	1,200
322	Bermont.....	Carbonne.....	6	"	"	2	8	15	1,200
323	M <sup>lles</sup> Dumas.....	Vesdun.....	6	"	"	2	8	15	1,200
324	Métiveau.....	Bouvron.....	6	"	"	2	8	15	1,200
325	Hayet.....	Lamothe-Landerron...	5	10	"	2	5	15	1,200
326	M <sup>me</sup> Rogliano.....	Sermano.....	5	8	5	2	5	15	1,200
327	M <sup>lles</sup> Grégoire.....	Boissy-Maugis.....	5	8	"	2	5	15	1,200
328	Grandin.....	Vaiges.....	5	6	10	2	5	15	1,200
329	Demortière.....	Salornay-sur-Guye....	5	6	2	2	5	15	1,200
330	Rhodes.....	Fos-sur-Mer.....	5	6	"	2	5	15	1,200
331	M. Sertier.....	Les Rousses.....	5	6	"	2	5	15	1,200
332	M <sup>lles</sup> Gros.....	Murat-sur-Vèbre.....	4	11	"	2	8	15	1,200
333	Bouron.....	Chaunai.....	2	8	15	2	8	15	1,000
334	Cébert.....	Proisy.....	2	8	15	2	8	15	1,000
335	M. Clerc.....	Pexonne.....	2	8	15	2	8	15	1,000
<b>GROUPE 5.</b>									
DAMES EMPLOYÉES.									
1439	M <sup>lles</sup> Vauquois (L.-M. E.).	Paris, central.....	5	6	"	1	4	14	1,200
1440	Fillion (M.-L.)..	Paris B.....	9	3	"	1	4	13	1,400
1441	M <sup>lles</sup> Rivage (O.-A.-H.)	Paris K.....	3	4	"	1	4	13	1,100
1442	Mailhat (M.-H.)..	Idem.....	4	6	"	1	4	11	1,100
1443	Fontaine (M.-A.)..	Paris, central.....	3	4	15	1	4	11	1,100
1444	M <sup>mes</sup> Cante (M.).....	Le Bugue.....	13	6	15	1	4	10	1,300
1445	Chevalier (A.-B.)..	Marseille, caisse d'ép..	12	8	"	1	1	10	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1446	M <sup>lles</sup> Loncle (L.-A.) . . .	Paris, central . . . . .	9	4	#	1	1	10	1,300
1447	Léonard (L.) . . . . .	Idem . . . . .	8	4	20	1	1	10	1,300
1448	Caruel (M.-J.) . . . . .	Idem . . . . .	6	9	#	1	4	10	1,200
1449	Dupont (J.-M.-S.)	Paris K . . . . .	1	7	15	1	7	10	1,000
1450	M <sup>mes</sup> Chaput (J.-A.-A.)	Idem . . . . .	1	4	15	1	4	10	1,000
1451	M <sup>mes</sup> Peynaud (G.-M.- B.) . . . . .	Paris, central . . . . .	8	3	5	1	1	9	1,300
1452	M <sup>lles</sup> Yvan (J.-A.) . . . . .	Idem . . . . .	5	3	10	1	4	9	1,200
1453	Laparcerie (M.) . . . . .	Paris K . . . . .	1	7	15	1	7	9	1,000
1454	M <sup>mes</sup> Rabéchault (M.- C.-H.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	9	6	25	1	1	8	1,300
1455	David (M.-R.) . . . . .	Paris, central . . . . .	3	11	7	1	4	7	1,000
1456	M <sup>lle</sup> Cocu (M.-C.) . . . . .	Paris C . . . . .	7	3	#	1	1	6	1,300
1457	M <sup>mes</sup> Boussuge (M.-L.)	Elbeuf, téléphone . . . . .	13	11	#	1	1	5	1,500
1458	Laval (J.-Z.) . . . . .	Paris, central . . . . .	8	9	25	1	1	5	1,300
1459	M <sup>lles</sup> Poillecot (M.-A.) . . . . .	Idem . . . . .	18	5	#	1	7	4	1,700
1460	Anotaux (B.-E.) . . . . .	Idem . . . . .	16	10	15	1	4	#	1,600
1461	Rossignol (M.-V.) . . . . .	Idem . . . . .	16	8	15	1	4	#	1,600
1462	M <sup>mes</sup> Séguin (M.-R.) . . . . .	Rodez . . . . .	12	6	#	1	4	#	1,300
1463	M <sup>lles</sup> Grousset (M.-R.-Z.)	La Rochelle . . . . .	8	#	15	1	4	#	1,200
1464	Auzeral (M.-A.) . . . . .	Ribérac . . . . .	6	#	5	1	4	#	1,200
1465	Robert (B.-M.-O.- M.-V.) . . . . .	Lyon, téléphone . . . . .	5	6	#	1	4	#	1,200
1466	M <sup>mes</sup> Hontarrède (M.-C.)	Pau, téléphone . . . . .	5	5	#	1	4	#	1,200
1467	Paulin (J.-M.-M.) . . . . .	Clermont-Ferrand, cen- tral . . . . .	5	5	#	1	4	#	1,200
1468	Sébert (L.-M.) . . . . .	Idem . . . . .	5	5	#	1	4	#	1,200
1469	M <sup>lles</sup> Liégeois (L.-H.) . . . . .	Roubaix, B. P. . . . .	5	3	15	1	4	#	1,200
1470	Dubois (Z.-L.) . . . . .	Lille, central . . . . .	5	2	#	1	4	#	1,200
1471	Deprest (M.-J.) . . . . .	Douai . . . . .	5	1	25	1	4	#	1,200
1472	M <sup>me</sup> de la Chapelle (J.-E.) . . . . .	Direction de la Seine . . . . .	4	11	25	1	4	#	1,200
1473	M <sup>lles</sup> Pouilly (B.) . . . . .	Nogent-sur-Marne . . . . .	4	11	25	1	4	#	1,200
1474	Pimpaud (A.-M.) . . . . .	Limoges, caisse d'ép . . . . .	4	11	10	1	4	#	1,200
1475	Hacquard (C.-V.) . . . . .	Paris, 87 . . . . .	4	8	#	1	4	#	1,200
1476	M <sup>mes</sup> Goutheraud . . . . .	Gournay-en-Bray . . . . .	3	8	15	1	4	#	1,100
1477	Schmit (C.) . . . . .	Épernay . . . . .	3	4	#	1	4	#	1,100
1478	M <sup>lles</sup> Vin (M.-S.-H.) . . . . .	Sens . . . . .	3	4	#	1	4	#	1,100
1479	Audinet (A.) . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	3	3	15	1	4	#	1,100
1480	Ducourneau (M.) . . . . .	Arcachon . . . . .	3	3	15	1	4	#	1,100
1481	Paul (S.-M.-L.) . . . . .	Bourg . . . . .	3	3	15	1	4	#	1,100
1482	Dubuis (M.-J.) . . . . .	Roanne, téléphone . . . . .	3	3	10	1	4	#	1,100
1483	Gandon (E.-V.) . . . . .	Cholet . . . . .	3	3	#	1	4	#	1,100
1484	Marcel (P.-A.-M.) . . . . .	Paris 56 . . . . .	3	3	#	1	4	#	1,100
1485	Bascan (M.-L.) . . . . .	Bordeaux-Salinières . . . . .	3	#	#	1	4	#	1,100
1486	Bit (A.-E.) . . . . .	Bourgoin . . . . .	3	#	#	1	4	#	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1487	Cuennie (A.-L.-L.)	Dijon, central. . . . .	3	3	10	1	4	„	1,100
1488	M <sup>me</sup> Fontanié (N.-A.)..	Lavaur. . . . .	3	„	„	1	4	„	1,100
1489	M <sup>lles</sup> Gausse (M.-M.)..	Libourne, téléphone. . .	3	„	„	1	4	„	1,100
1490	Gayraud (M.-L.)..	Paris K. . . . .	1	10	„	1	10	„	1,000
1491	M <sup>me</sup> Bolifrand (M.-A.)..	Paris, central. . . . .	1	7	„	1	7	„	1,000
1492	M <sup>lle</sup> Davezies (E.-M.-L.)..	Clermont-Ferrand R. P.	1	4	„	1	4	„	1,000
1493	M <sup>me</sup> Hertel (M.) . . . . .	Paris 101. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1494	M <sup>lles</sup> Lorin (C.-J.) . . . . .	Paris K. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1495	Méresse (H.-A.)..	Béthune. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1496	Minot (B.-L.)..	Paris K. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1497	Mouillon (L.-M.- A.-M.)..	Paris I. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1498	Ousset (M.-L.-C.)..	Bordeaux, téléphone. . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1499	M <sup>me</sup> Quoi (M.) . . . . .	Paris K. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1500	M <sup>lles</sup> Rioux (A.-A.-M.- T.-M.)..	Paris 61. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1501	Serrierre (J.-M.)..	Lézignan. . . . .	1	4	„	1	4	„	1,000
1502	Simon (V.-J.- M.-L.)..	Issy-les-Moulineaux. . .	1	4	„	1	4	„	1,000

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

Nominations.

Par décret du Président de la République française, en date du 11 avril 1899, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, M. ROLLAND (Jean-Isidore), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, est nommé Administrateur honoraire des postes et des télégraphes.

Par décret du Président de la République française, en date du 17 avril 1899, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, M. TONGAS (Gaston), chargé des fonctions de directeur-ingénieur du service de la vérification et de la réception du matériel à Paris, est nommé directeur-ingénieur dans le même service.

Par arrêté ministériel, en date du 21 avril 1899, le traitement de M. Tongas (Gaston), directeur-ingénieur du Service de la vérification et de la réception du matériel à Paris, est fixé à 8,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1899.

Par arrêté du 20 avril 1899, M. DUMAGNOU (Gustave), licencié en droit, est attaché au cabinet du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.
M <sup>lle</sup> Dupuis .....	Employée...	Direction de la caisse d'épargne.	fr. 1,400	Employée...	Administ <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> division.	fr. 1,400
MM. Bastien (J.) ..	Adjudant au 49 <sup>e</sup> régim <sup>t</sup> d'infanterie	.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Direct <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.	1,500
Foix .....	Commis .....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	2,400	Rédacteur...	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	2,500
Vié .....	Ouvrier stagiaire.	Évreux .....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Evreux .....	1,500
Viriot .....	Facteur des télégraphes	Paris S2 .....	1,000	<i>Idem</i> .....	Rouen .....	1,500
Ladrangé .....	Facteur rural.	Vignory .....	750	<i>Idem</i> .....	Chartres .....	1,500
Mourier .....	.....	Paris .....	"	<i>Idem</i> .....	Direction des services électriques.	1,500
M <sup>lle</sup> Tourné .....	.....	Colayrac-Saint-Cyr.	"	Employée...	Agen, caisse d'épargne.	1,000
M. Moulinas .....	Receveur .....	Cette .....	4,500	Receveur...	Marseille-Chapitre.	4,500
M <sup>lles</sup> Gay .....	Receveuse...	Roppe .....	1,200	Receveuse...	Martigny - les - Gerbonvaux.	1,200
Richard .....	Dame employée.	Versailles, q. Ne tre-Dame.	1,200	<i>Idem</i> .....	Roppe .....	1,200
Cassagnade .....	Receveuse...	Les Herbiers .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Pnylaurens .....	1,800
MM. Tinard .....	Commis .....	Aubusson .....	1,800	Receveur...	Nérondes .....	1,800
Delord .....	Sous-inspecteur sédentaire.	Tunis .....	3,500	.....	Est mis à la disposition de l'office tunisien en qualité de receveur principal.	3,500
Brocq .....	Receveur .....	La Châtre .....	3,000	Receveur...	Issoudun .....	3,000
Farges .....	<i>Idem</i> .....	Decize .....	2,700	<i>Idem</i> .....	La Châtre .....	2,700
Héliez .....	<i>Idem</i> .....	Bellac .....	2,700	<i>Idem</i> .....	Decize .....	2,700
Miquel .....	<i>Idem</i> .....	Tonneins .....	2,700	<i>Idem</i> .....	Bellac .....	2,700
M <sup>lle</sup> de Lavèze .....	Receveuse...	Nanteuil - le - Hautouin.	1,800	Receveuse...	Essonnes .....	1,800
MM. Ortolli - Giacomoni.	Receveur...	Consenvoye .....	1,400	Receveur...	Castelmoron - sur - Lot.	1,400
Adam .....	<i>Idem</i> .....	Saint-Maurice-sous-les-Côtes.	1,200	<i>Idem</i> .....	Consenvoye .....	1,200
M <sup>me</sup> Luneau .....	Receveuse...	Martizay .....	1,200	Receveuse...	Saint-Chartier .....	1,200
MM. Dolprat .....	Sous-officier.	.....	"	Receveur...	Martizay .....	1,000
Pauvert .....	Comm. princ.	Paris 10 .....	4,000	<i>Idem</i> .....	Le Havre, port .....	4,000
Grozier .....	Commis .....	Paris, central .....	1,800	<i>Idem</i> .....	Quilleboeuf .....	1,600
M <sup>lle</sup> Peix .....	Dame empl.	Collioure .....	1,200	Receveuse...	Oms .....	1,200
Cassaigne .....	Receveuse...	Meilhan .....	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Macaire .....	1,400
Péan .....	<i>Idem</i> .....	Couesmes .....	1,200	<i>Idem</i> .....	Cambremor .....	1,200
M <sup>me</sup> Doublet .....	<i>Idem</i> .....	Cambremor .....	1,600	<i>Idem</i> .....	Beuvron-en-Auge .....	1,600
M. Joye .....	Facteur receveur, postulant receveur.	Harréville .....	900	Receveur...	Clefmont .....	1,000
M <sup>me</sup> Sabadini .....	Dame employée.	Alger, caisse d'épargne.	1,500	Receveuse...	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	1,400
M <sup>lle</sup> Michal .....	Receveuse...	Fort-de-l'Eau .....	1,400	Dame empl.	<i>Idem</i> .....	1,400
M. Puigsagar .....	Receveur de 3 <sup>e</sup> clas e.	Algérie .....	1,600	Receveur de 2 <sup>e</sup> classe.	<i>Idem</i> .....	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Brenguier....	Commis....	Algérie.....	1,800	Receveur de 3 <sup>e</sup> classe.	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	1,800 au titre du Sud.
Bruniquel....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400
Vergeade....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400
Bascou.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400
M <sup>me</sup> Micenné....	Dame empl.	<i>Idem</i> .....	1,600	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400
MM. Lagrange....	Sous-officier.	.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Ferran.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Guirard.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Laviole.....	Facteur rece- veur, ancien sous-officier.	Charrier.....	1,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Marès.....	Sous-officier.	.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Limecker.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
M <sup>lle</sup> Chartier....	Receveuse...	S <sup>t</sup> Georges-du-Vievre.	1,400	Receveuse...	Broglie.....	1,400
Boigey.....	<i>Idem</i> .....	Cunhat.....	1,400	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> Georges-du-Vievre	1,400
M. Pagès.....	Receveur....	S <sup>t</sup> -Germain-l'Herm.	1,400	Receveur....	Cunhat.....	1,400
M <sup>lle</sup> Guien.....	Receveuse...	Bouc.....	1,400	Receveuse...	Riez.....	1,400
Jomain.....	<i>Idem</i> .....	Reillanne.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Bouc.....	1,400
Négréol.....	<i>Idem</i> .....	Senéz.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Reillanne.....	1,200
Tiran.....	Dame empl.	Boulogne-sur-Seine.	1,200	<i>Idem</i> .....	Senéz.....	1,200
M. Baqué.....	Rédacteur...	Don de la Vienne..	3,100	Receveur....	Embrun.....	2,700
M <sup>lle</sup> Perrin.....	Dame empl.	S <sup>t</sup> -Étienne, central.	1,200	Receveuse..	Fix-Saint-Geney...	1,200
Asfaux.....	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Souceyrac.....	1,200
M. Ladrette....	Receveur....	Blamont.....	1,400	Receveur....	Bétheniville.....	1,400
M <sup>me</sup> Martin.....	Receveuse...	Richelieu.....	1,600	Receveuse...	Nanteuil-le-Hau- douin.	1,600
MM. Thibaut....	Receveur....	Bray-sur-Somme...	1,600	Receveur...	Nesle.....	1,600
Sabatier.....	<i>Idem</i> .....	Le camp de Sathonay	1,000	<i>Idem</i> .....	Montjoux.....	1,000
M <sup>lle</sup> Fages.....	Receveuse...	Jessains.....	1,200	Receveuse...	Mussy-sur-Seine...	1,200
Senot.....	Dame empl.	Paris 37.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Jessains.....	1,200
M <sup>me</sup> Imbert.....	<i>Idem</i> .....	Tarare.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Gambois.....	1,200
Bouron.....	Receveuse...	Herbignac.....	1,400	<i>Idem</i> .....	La Plaine.....	1,400
M. Bonnet.....	Receveur....	La Plaine.....	1,200	Receveur....	Herbignac.....	1,200
M <sup>lle</sup> Gaudry.....	Dame empl.	La Charité.....	1,100	Receveuse..	Savigny-en-Sancerre	1,000
Ganchenot....	Receveuse...	Dommartin - sur - Yèvre.	1,200	<i>Idem</i> .....	Dieuville.....	1,200
M <sup>me</sup> Housseau....	<i>Idem</i> .....	Alexain.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Couesmes.....	1,400
Lhuissier.....	<i>Idem</i> .....	Chémazé.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Alexain.....	1,200
Le Goff.....	<i>Idem</i> .....	La Selle-Craonnaise	1,400	<i>Idem</i> .....	Chémazé.....	1,400
M. Gontior....	Receveur....	La Garde.....	1,000	Receveur....	La Selle-Craonnaise	1,000
M <sup>lle</sup> Fraisse....	Receveuse...	Charensat.....	1,200	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Germain-l'Herm.	1,200
MM. Torracinta...	Receveur....	Tignes.....	1,000	Receveur....	Le camp de Sathonay	1,000
Le Roy.....	<i>Idem</i> .....	Dol-de-Bretagne..	2,400	<i>Idem</i> .....	Dinard.....	2,400
Hervé.....	<i>Idem</i> .....	Guérande.....	2,000	<i>Idem</i> .....	Dol-de-Bretagne...	2,000
M <sup>lle</sup> Alaiumat....	Receveuse...	Dinard.....	2,400	Receveuse...	Guérande.....	2,400
MM. Maurin....	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord....	3,300	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon....	3,300
Malbec.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest...	3,300	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Gauch.....	Comm. princ. pal.	Ligne du Nord....	3,300	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	3,300
Dapuch.....	<i>Idem</i> .....	Dax.....	3,300	Com. princ..	Bordeaux, central..	3,300
Renault.....	<i>Idem</i> .....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Tonkin.	3,300	<i>Idem</i> .....	Paris 51.....	3,300
Raspiller....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	3,300	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	3,300
Arcis.....	Commis....	Montpellier R. P..	3,000	<i>Idem</i> .....	Dax.....	3,000
Combal.....	<i>Idem</i> .....	Gap.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Ancey.....	3,000
Miquel.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Autric.....	Commis.....	Ligne de l'Est.....	3,000	Comm. princ.	Ligne de l'Est.....	3,000
Marsault.....	Idem.....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	3,000	Idem.....	Même service.....	3,300
Voirin.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Moreau.....	Idem.....	Dijon, central.....	3,000	Idem.....	Dijon, central.....	3,000
Ronard.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Courbe-Michol- let.	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Commis.	Paris, central.....	1,500
Graverol.....	Idem.....	Riom.....	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Vaissière.....	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	2,100	Idem.....	Riom.....	2,100
Bardinot.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,800	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,800
Favier.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Dérois.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Dubousquet.....	Idem.....	Paris 26.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Poggi.....	Ancien com- mis.	.....	"	Idem.....	Nice, central.....	2,700
Bergeaud.....	Commis.....	Corbeil.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Courtois.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Le Corneur.....	Idem.....	Paris 54.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	1,500
Meslin.....	Idem.....	Les Andelys.....	2,400	Idem.....	Quimper.....	2,400
Cochois.....	Idem.....	Évreux.....	2,400	Idem.....	Les Andelys.....	2,400
Brianchon.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Le Bail.....	Idem.....	Lorient.....	1,800	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800
Broqua.....	Idem.....	Paris 47.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Baux.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Marquant.....	Idem.....	Reims, principal..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Boucheny.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Davignon.....	Idem.....	Caen, central (bri- gade de réserve).	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Loubière.....	Idem.....	Arles.....	1,500	Idem.....	Bourg.....	1,500
Sautier.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500	Idem.....	Albertville.....	1,500
Trolliet.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Annemasse.....	1,500
Monard.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,800	Idem.....	Apt.....	1,800
Berbet.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,800	Idem.....	Paris 83.....	1,800
Bortout.....	Idem.....	Rambouillet.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Escargneil.....	Idem.....	Perpignan.....	1,500	Idem.....	Rambouillet.....	1,500
Serranie.....	Idem.....	Marseille, central..	3,000	Idem.....	Perpignan.....	3,000
Quilichini.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Marseille, central (annexe de la Bourse).	2,700
Sérée.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Paris 12.....	1,500
Lucas.....	Idem.....	Niort.....	1,500	Idem.....	Tours, gare.....	1,500
Jeanneau.....	Idem.....	Tonneins.....	1,800	Idem.....	Niort.....	1,800
Fous.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Marseille, préfecture	2,400
Laufranchi.....	Idem.....	Marseille, préfet..	2,700	Idem.....	Marseille, central..	2,700
Bouillard.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Meaux.....	1,800
Morice.....	Idem.....	Redon.....	1,500	Idem.....	Rennes, central...	1,500
Bévenger-Gas- ton.	Idem.....	Dijon R. P.....	2,400	Idem.....	Dijon, central.....	2,400
Chérel.....	Idem.....	Paris 45.....	3,000	Idem.....	Paris 47.....	3,000
Dapigny.....	Auxiliaire..	Nevers.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,800
Saliceti.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Manel.....	Surnumér <sup>re</sup>	Lyon, central.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Gap.....	"
Aubert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Monte-Carlo.....	"
Mélaine.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Blanchet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Gautrais.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lillo, gare.....	"
Puyo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Corbeil.....	"
Perrin.....	Idem.....	Paris 32.....	"	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Guyez. ....	Surnumér <sup>re</sup> .	Belfort, faubourg de France.	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 32.....	"
Cogranne .....	Idem.....	Rouen R. P. ....	"	Idem.....	Vitré.....	"
Delom.....	Idem.....	Vitré.....	"	Idem.....	Rouen R. P. ....	"
Marquez .....	Idem.....	Paris R. P. ....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
du Bouëtiez de Kérorguen.	Idem.....	Nantes R. P. ....	"	Idem.....	Lorient.....	"
Rigaud .....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Arles.....	"
Monnet.....	Idem.....	Annemasse.....	"	Idem.....	Grenoble R. P. ....	"
Forgues.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Deforge.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Audebaud.....	Idem.....	Le Havre, central..	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Chantagréil.....	Idem.....	Montmorency.....	"	Idem.....	Toulon.....	"
Valion.....	Idem.....	Paris 12.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Trophème.....	Idem.....	Tours, gare.....	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"
Moy.....	Idem.....	Paris R. P. ....	"	Idem.....	Lorient.....	"
Chassignard .....	Idem.....	Versailles, préfet.	"	Idem.....	Caen R. P. ....	"
Brocard .....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Dijon R. P. ....	"
M <sup>me</sup> Delarue.....	Employée...	Paris K.....	1,300	Surveillante.	Paris K.....	1,300
Dupérier.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Morin.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>lle</sup> Delaforge.....	Idem.....	Paris R.....	1,400	Idem.....	Paris R.....	1,400
Patrigcon.....	Idem.....	Paris F.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Thouvenin.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Le Floch.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Peltier.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Garret.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Berçot.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Verdin.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Gerbaud (M.- L.).	Receveuse..	Grambois(Vaucluse)	1,400	Employée..	Avignon R. P. ....	1,400
Gerbaud (R.- J.).	Employée...	Aubenas.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Chabanne (M.- D.-A.).	Idem.....	Digne.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Chabanne (M.- E.-A.).	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Chabanne (A.- L.-E.).	Idem.....	Manosque.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Gounet.....	Idem.....	Marseille, central.	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Bourdic.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Corpentras.....	1,000
M <sup>lle</sup> Duplastre.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Cavaillon.....	1,000
Astier.....	Employée...	Largentière.....	1,000	Idem.....	Aubenas.....	1,000
Chabaud.....	Idem.....	Marseille, central..	1,000	Idem.....	Digne.....	1,000
Comte.....	Idem.....	Bourges.....	1,000	Idem.....	Marseille, central..	1,000
Birault.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Bourges.....	1,000
Serre.....	Employée...	Nîmes-Gambetta..	1,100	Idem.....	Digne.....	1,100
Valantin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nîmes-Gambetta..	1,100
M <sup>me</sup> Sarthe.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Manosque.....	1,000
M <sup>lle</sup> Richard.....	Employée...	Nice, gare.....	1,100	Idem.....	Marseille, central.	1,100
M <sup>me</sup> Piculle.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Nice, gare.....	1,000
M <sup>lle</sup> Carpentier.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Saint-Valéry-sur- Somme.	1,000
M <sup>me</sup> Le Moine.....	Employée...	Segré.....	1,000	Idem.....	Angers-Dentre.....	1,000
M <sup>lle</sup> Fargis.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Segré.....	1,000
Dumont.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Trotabas.....	Employée...	Le Havre, téléphone	1,000	Idem.....	Le Golfe-Juan.....	1,000
Chevalier.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Le Havre, téléphone	1,000
Guieu.....	Employée...	Beaucaire.....	1,100	Idem.....	Marseille, central..	1,100
Volle.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Beaucaire.....	1,000
Descrambes.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Rethel.....	1,000
M <sup>me</sup> Etienne.....	Employée...	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	1,200
M <sup>lle</sup> Boivert.....	Idem.....	Brive.....	1,100	Idem.....	Limoges-Garibaldi.	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Albertier . . . . .	Postulante . . . . .		"	Employée . . . . .	Brive . . . . .	1,000
Robillard . . . . .	Employée . . . . .	Gien . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,300
Renier . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Gien . . . . .	1,000
Thomas . . . . .	Employée . . . . .	Paris 70 . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Paris 104 . . . . .	1,200
Thomas du Bourgneuf . . . . .	Idem . . . . .	Putcaux . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris 70 . . . . .	1,000
Bidault . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Putcaux . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Walter . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille, téléphone . . . . .	1,100
M <sup>lles</sup> Bonnet . . . . .	Idem . . . . .	Le Creusot . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Lyon-Guillotière . . . . .	1,000
Laville . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Le Creusot . . . . .	1,000
Marcillat . . . . .	Employée . . . . .	Montrouge . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,000
Lebel (G.-C.- E.) . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Montrouge . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Jourdan . . . . .	Employée . . . . .	Paris 64 . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Millot . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	1,000
Larrey de Sar- rocave . . . . .	Idem . . . . .	Paris 62 . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Levallois-Perret . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Flandrin . . . . .	Idem . . . . .	Levallois-Perret . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Paris 62 . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Lamarque . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Rouen, Bourse . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Besombes . . . . .	Employée . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	1,300
M <sup>lles</sup> Meyer . . . . .	Idem . . . . .	Reims, téléphone . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	1,200
Pennelier . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Reims, téléphone . . . . .	1,000
Bardet . . . . .	Employée . . . . .	Villefranche - sur - Saône . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Thonon . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Garcin . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Villefranche - sur - Saône . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Galtier . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Castres . . . . .	1,000
Voyrat . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Chantilly, téléphone . . . . .	1,000
Bidard . . . . .	Employée . . . . .	Givors . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,100
M <sup>mes</sup> Richard . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Givors . . . . .	1,000
Simonoau . . . . .	Employée . . . . .	Le Mans, central . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Le Havre, téléphone . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Chevallier . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Le Mans, central . . . . .	1,300
Deschamps . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,100
Chenel . . . . .	Idem . . . . .	Charolles . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . . .	1,000
Cay . . . . .	Idem . . . . .	Amélie-les-Bains . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Draguignan . . . . .	1,000
Focké . . . . .	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris C . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Bienvouu . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Paris B . . . . .	1,200
Laurent . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,100
Lecoq . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Maisonnewe . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Saint-Jean . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,200
Peyrat . . . . .	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Lyon-Saint-Jean . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Doyot . . . . .	Idem . . . . .	Montfort-sur-Meu . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Jouve . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Montfort-sur-Meu . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Pichery . . . . .	Employée . . . . .	Paris 106 . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Putcaux . . . . .	1,200
Fontaine . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 106 . . . . .	1,000
Wadoux . . . . .	Idem . . . . .	Hesdin . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Calais, téléphone . . . . .	1,000
Quéva . . . . .	Idem . . . . .	Les Andelys . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Hesdin . . . . .	1,000
Roubin . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Les Andelys . . . . .	1,000
Gerbe . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Montmorillon . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Richard . . . . .	Employée . . . . .	Paris B . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,000
Rabier . . . . .	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris B . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> de Saunière . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Saint-Junien . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Delisse . . . . .	Employée . . . . .	Château-Thierry . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Chauny . . . . .	1,100
M <sup>lles</sup> Brengues . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Château-Thierry . . . . .	1,000
Jauze . . . . .	Employée . . . . .	Paris K . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Fuix . . . . .	1,100
Frémery . . . . .	Idem . . . . .	Tergnier, téléphone . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Reims, téléphone . . . . .	1,000
Tissot . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Tergnier, téléphone . . . . .	1,000
Alaphilippo . . . . .	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Lille, téléphone . . . . .	1,000
Mazières . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Chauny . . . . .	1,000
Fromont . . . . .	Employée . . . . .	Colombes . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bonneville . . . . .	1,000
Bretin . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Colombes . . . . .	1,000
Petit . . . . .	Employée . . . . .	Paris K . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris F . . . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>lle</sup> Vic.....	Employée..	Saint-Jean-d'Angély	1,000	Employée...	La Rochelle R. P..	1,000
M <sup>me</sup> Gooffroy.....	Idem.....	Saintes, téléphone.	1,200	Idem.....	Saint-Jean-d'Angély	1,200
M <sup>lles</sup> Turon.....	Postulante..	"	"	Idem.....	Saintes, téléphone.	1,000
Léuyer.....	Employée...	Dijon Porte-d'Ouche	1,100	Idem.....	Dijon, central....	1,100
Allier.....	Idem.....	La Tremblade....	1,000	Idem.....	Saint-Chamond....	1,000
Tinarage (J.-L.)	Postulante..	"	"	Idem.....	La Tremblade....	1,000
Dournel.....	Employée...	Rouen R. P.....	1,600	Idem.....	Albert.....	1,000
Fouillet.....	Postulante..	"	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,000
Coustou.....	Idem.....	"	"	Idem.....	Mazamet, téléphone	1,000
M <sup>me</sup> Fissiaux.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris R.....	1,000
Gargam.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine, téléphone.	1,100	Idem.....	Paris K.....	1,100
M <sup>lle</sup> Martinet.....	Postulante..	"	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine, téléphone.	1,000
M <sup>me</sup> Lassaque.....	Employée...	La Rochelle R. P..	1,100	Idem.....	Bordeaux, téléphone	1,100
M <sup>lles</sup> Tessier.....	Postulante..	"	"	Idem.....	La Rochelle R. P..	1,000
Eygazier.....	Employée...	Saint-Jean-d'Angély	1,600	Idem.....	Saint-Paphaël....	1,600
Suin.....	Stagiaire...	Lyon, téléphone..	"	Idem.....	Lyon, téléphone..	1,000
M <sup>me</sup> Joly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Serre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Vanschoor.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Prugnot.....	Idem.....	Saint-Pourçain...	1,000	Idem.....	Moullis, téléphone	1,000
Moré de la Colombe.	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,000	Idem.....	Saint-Pourçain....	1,000
M <sup>lles</sup> Dalbavie.....	Employée...	Saintes.....	1,100	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,100
Faugas.....	Postulante..	"	"	Idem.....	Saintes, téléphone.	1,000
Philibert.....	Employée...	Fédarieux.....	1,000	Idem.....	Marseille, téléphone	1,000
Alitti.....	Idem.....	Oran, téléphone..	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Jobert.....	Idem.....	Marseille, central..	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>lles</sup> Féraldo.....	Idem.....	Nice-Cimiez.....	1,000	Idem.....	Bélarieux.....	1,000
Gasella.....	Postulante..	"	"	Idem.....	Nice-Cimiez.....	1,000
Reynier.....	Employée...	Paris, central....	1,200	Idem.....	Marseille, central..	1,200
Apprill.....	Idem.....	Paris K.....	1,200	Idem.....	Paris, central....	1,200
Rouguère.....	Postulante..	"	"	Idem.....	Saintes, téléphone.	1,000
Jaubert.....	Employée...	Saintes.....	1,000	Idem.....	Aix-en-Prov., téléph.	1,000
Lalanne.....	Postulante..	"	"	Idem.....	Saintes.....	1,000
Decize.....	Employée...	Dijon, central....	1,300	Idem.....	Dijon, téléphone..	1,300
Terrillon.....	Idem.....	Dijon-Porte-d'Ouche	1,000	Idem.....	Dijon, central....	1,000
Degorce-Chate-lard.	Postulante..	"	"	Idem.....	Bordeaux, téléphone	1,000
Ravéreau(Louise).	Idem.....	"	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Collart.....	Idem.....	"	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Cadaillon.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Dax, téléphone....	1,000
Tilly.....	Idem.....	Dunkerque, port..	1,000	Idem.....	Dunkerque, téléph.	1,000
M <sup>me</sup> Bernaert.....	Postulante..	"	"	Idem.....	Dunkerque, port..	1,000
Simon.....	Idem.....	"	"	Idem.....	Thizy, téléphone..	1,000
M <sup>lle</sup> Chambeau.....	Employée...	En disponibilité..	"	Idem.....	Saint-Cloud, téléph.	1,000
M <sup>me</sup> Monard.....	Receveuse...	Ailly-sur-Somme..	1,200	Idem.....	Amiens, téléphone.	1,200



1899.

N° 6.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUIN 1899.



### SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	236
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques...	238
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	239
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique. (Bulletin rectificatif n° 14.).....	242
ADDITION à la Nomenclature des bureaux de poste coloniaux.....	250
ADDITION à la Nomenclature des bureaux tunisiens.....	250
ADDITION à la Nomenclature des bureaux suédois.....	250
ADDITION à la Nomenclature des bureaux norvégiens.....	250
ADDITION au Tarif des postes.....	251
ANNOTATIONS à la Nomenclature des escales.....	251
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	252
FRANCHISES postales. — Publication d'un 198° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 16° supplément à l'Annexe audit Manuel (franchises militaires). — Modifications à apporter au Manuel des franchises postales. (Directeurs des divers établissements de l'Artillerie. — Ministre des finances. — Ministre des affaires étrangères. — Contrôleur civil à Tozeur (Tunisie). — Ministre du commerce. — Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. — Ingénieur-directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jaille (Gironde).....	254
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars des années 1899 et 1898. — France.....	253
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars des années 1899 et 1898. — Algérie.....	258
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mai 1899.....	260
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.....	260
ARRÊTÉ, du 27 mai 1899, accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (première section) à vingt-quatre élèves qui ont satisfait, en 1899, aux examens de sortie de l'école.....	261
FAITS divers.....	262
ARRÊTÉS ministériels, des 20 et 26 mai et 10 juin 1899, décernant la médaille d'honneur des postes et des télégraphes à des sous-agents.....	264
NOMINATIONS et mutations.....	266



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Création et ouverture de bureaux de poste.**

*Création de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aube.....	Vauchassis.....	16 juin 1899.
Haute-Marne.....	Marcilly.....	<i>Idem.</i>
Lot-et-Garonne.....	Sérignac.....	1 <sup>er</sup> juin 1899.
Meuse.....	Woël.....	<i>Idem.</i>

Le bureau de Paris n° 56, transféré de la rue de Charenton au boulevard de Reuilly, n° 40, conservera son numéro d'ordre, mais prendra la dénomination de « Paris-boulevard de Reuilly ».

*Création d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Corse.....	Castello-di-Rostino.....	27 décembre 1898.
Ardèche.....	Saint-Pierre-de-Colombier.....	9 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Ucel.....	<i>Idem.</i>
Gard.....	Ners.....	27 décembre 1898.
Cantal.....	Saint-Amandin.....	<i>Idem.</i>
Haute-Loire.....	Céaux-d'Allègre.....	11 janvier 1899.
Ariège.....	Le Vernet.....	27 décembre 1898.
Aude.....	Lastours.....	8 février 1899.
Hérault.....	Faugères.....	27 décembre 1898.
Landes.....	Moniuy.....	<i>Idem.</i>
Loire-Inférieure.....	Sorinières ( Les ).....	11 janvier 1899.
Tarn-et-Garonne.....	Caumont.....	27 décembre 1898.
Maine-et-Loire.....	Andard (3).....	8 février 1899.
Loir-et-Cher.....	Souesmes (1).....	27 décembre 1898.
Hérault.....	Vendargues (1).....	<i>Idem.</i>
Ardennes.....	Boult-aux-Bois.....	9 décembre 1897.
Seine-et-Marne.....	Dammartin-sur-Tigeaux.....	9 février 1899.
Côte-d'Or.....	Montlay.....	12 avril 1898.
Drôme.....	Valdrôme.....	8 février 1899.
Creuse.....	Saint-Sulpice-le-Dunois.....	27 décembre 1898.
Gironde.....	Lapouyade.....	8 février 1899.
Haute-Vienne.....	Chaillac.....	27 décembre 1898.
Lot.....	Montel-et-Bouzal.....	<i>Idem.</i>
Hérault.....	Valros (2).....	15 juillet 1898.
Ain.....	Lent (1).....	8 février 1898.
Eure.....	Gavennes.....	27 décembre 1898.
Seine-Inférieure.....	Saint-Vaast-d'Equiqueville (1).....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
(2) Facteur-receveur municipal.  
(3) Conversion de la recette auxiliaire municipale des postes existant dans la localité.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Marne.....	Bergères-les-Vertus.....	31 décembre 1898.
<i>Idem</i> .....	Connantre.....	27 décembre 1898.
Hauts-Marne.....	Coiffy-le-Bas.....	8 février 1899.
Aube.....	Vanlay.....	12 avril 1898.
Haute-Saône.....	Monthureux-les-Baulay.....	8 février 1899.
Loire-Inférieure.....	Sévérac.....	11 janvier 1899.
Mayenne.....	Commer.....	27 décembre 1898.
Sarthe.....	Juigné-sur-Sarthe.....	<i>Idem</i> .
Finistère.....	Guilers.....	<i>Idem</i> .
Seine-et-Oise.....	Saint-Clair-sur-Epte.....	9 février 1899.
Seine-Inférieure.....	Fresnoy-Folny.....	12 avril 1899.
<i>Idem</i> .....	Normanville.....	8 février 1899.
Haute-Savoie.....	Les Houches.....	27 décembre 1898.
Isère.....	Saint-Clair-de-la-Tour.....	8 février 1899.
Ain.....	Condeissiat.....	31 octobre 1898.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATE D'OUVERTURE.
Charente-Inférieure..	La Rochelle A (faubourg de Tardon).....	La Rochelle (R. princp.)... .	25 mai 1899.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Indre.....	Neuilley-les-Bois.....	Vandœuvres-en-Brenne.....	16 mai 1899.
Sarthe.....	Tennie (R <sup>te</sup> A <sup>re</sup> M <sup>ale</sup> )... .	Conlie.....	16 avril 1899.

Par arrêté du 18 avril 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la transformation en bureau de facteur-receveur de l'État de la distribution auxiliaire de *Tigzirt* (Alger).

Cet établissement a été mis en activité le 1<sup>er</sup> juin 1899.

Par arrêté du 18 avril 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la transformation en bureau de facteur-receveur de l'État des établissements de facteur-receveur auxiliaire de *Lafayette* (Constantine) et de facteur-receveur municipal de *Legrand* (Oran), à dater du 1<sup>er</sup> juin 1899.

Par arrêté du 3 juin 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la transformation en recette auxiliaire rurale de la distribution auxiliaire d'*El-Alef* (Oran).

Cet établissement secondaire reste rattaché à la recette d'*Inkermann*.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>o</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

**Création de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux  
et de circuits téléphoniques.**

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aube.....	Les Riceys.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	5 juin 1899.
Calvados.....	Beuzeval.....	Idem.....	20 mai 1899.
Idem.....	Falaise.....	Idem.....	27 mai 1899.
Idem.....	Ussy.....	Idem.....	Idem.
Charente-Infér.....	Saint-Georges-du-Bois.....	Idem.....	13 mai 1899.
Idem.....	Pons.....	Idem.....	Idem.
Charente.....	Châteauneuf.....	Idem.....	5 juin 1899.
Eure.....	Notre-Dame-du-Vaudrouil.....	Idem.....	8 juin 1899.
Eure-et-Loir.....	Auneau.....	Idem.....	20 mai 1899.
Idem.....	Béville-le-Comte.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Courville.....	Idem.....	Idem.
Gironde.....	Saint-Germain-du-Puch.....	Idem.....	27 mai 1899.
Hérault.....	Aniane.....	Idem.....	13 mai 1899.
Idem.....	Gignac.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Montpeyroux.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Saint-André-de-Sangonis.....	Idem.....	Idem.
Marne ( Haute- ).....	Biesles.....	Idem.....	8 juin 1899.
Idem.....	Nogent-en-Bassigny.....	Idem.....	Idem.
Meuse.....	Montmédy.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Stenay.....	Idem.....	Idem.
Orne.....	Alençon.....	Idem.....	27 mai 1899.
Seine-et-Oise.....	Port-Marly.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Presles.....	Idem.....	Idem.
Tarn-et-Garonne.....	Valence-d'Agen.....	Idem.....	5 juin 1899.
Vosges.....	Fraize.....	Idem.....	20 mai 1899.

N. B. — Par arrêté du 9 mai 1899, le réseau de Monthermé ( Ardennes ) est compris dans le groupe de Mézières-Charleville.  
Par arrêté du 20 mai 1899, le réseau téléphonique de Nanterre ( Seine ) est compris dans le groupe de Paris.

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Allier.....	Néris.....	16 juin 1899.
Aisne.....	Cœuvres-et-Valsery.....	Idem.
Aude.....	Sallèles-d'Aude.....	10 juin 1899.
Calvados.....	Dives.....	10 mai 1899.
Jura.....	Salins.....	1 <sup>er</sup> juin 1899.
Rhône.....	Sainte-Foy-les-Lyon.....	12 juin 1899.
Seine-et-Oise.....	Auffargis.....	4 juin 1899.
Idem.....	Mesnil-le-Roi.....	27 mai 1899.
Idem.....	Taverny.....	1 <sup>er</sup> mai 1899.
Idem.....	Yerres.....	1 <sup>er</sup> avril 1899.

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION DES CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Saint-Parres-aux-Tertres—Troyes.....	3 <sup>k</sup> 600	Bronze 11/10. bi-mét. 2 <sup>m</sup> /m.	25 mai 1899.
Sainte-Foy-les-Lyon—Lyon.....	5 091	Cu. 2 1/2.	12 juin 1899.
Rions—Cadillac.....	4 836	Cu. 2 1/2.	25 mai 1899.
Rambervillers—Bruyères—Épinal (1).....	22 611 26 241	Cu. 2 1/2.	29 mai 1899.
Estaires—Armentières.....	14 620	Cu. 2 1/2.	1 <sup>er</sup> juin 1899.
Arcis-sur-Aube—Troyes.....	38 700	Cu. 3.	2 juin 1899.
Narbonne—Sallèles-d'Aude—Ouveillan (2)...	11 070 5 260	Cu. 2.	10 juin 1899.
Paris—Dieppe.....	175 910	Cu. 4.	29 mai 1899.
Paris—Chartres.....	91 631	Cu. 2 1/2.	6 juin 1899.
Orléans—Pithiviers—Malesherbes (3).....	48 704 20 517	Cu. 2 1/2.	1 <sup>er</sup> juin 1899.
Dives—Cabourg.....	1 710	Cu. 2 1/2.	10 mai 1899.
Chartrettes—Bois-le-Roi (4).....	2 092	Cu. 2 1/2.	10 juin 1899.
Mesnil-le-Roi—Maisons-Laffite.....	3 360	Cu. 2 1/2.	27 mai 1899.
Auffargis—Le Perray.....	2 835	Cu. 2 2/2.	4 juin 1899.

(1) Le circuit Rambervillers—Épinal a été introduit dans le bureau de Bruyères pour y être utilisé.  
Le circuit Rambervillers—Bruyères—Épinal ainsi constitué a été pourvu de relais polarisés

(2) Circuit pourvu de relais polarisés et constitué par l'introduction du circuit Narbonne—Ouveillan dans le bureau de Sallèles-d'Aude.

(3) Circuit pourvu de relais polarisés.

(4) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit Chartrettes—Bois-le-Roi—Melun.

N. B. Le circuit Couilly—Crécy-en-Brie—Meaux a été pourvu de relais polarisés.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.**

**Additions.**

Aubrac M. C<sup>no</sup> de S<sup>t</sup>-Chély- Aveyron.  
d'Aubrac.

Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Avaray M ☒. RG..... Loir-et-Cher.  
Baulon M ☒. RG..... Ile-et-Vilaine.  
Bigny-Vallenay M ☒. RG. Cher.  
Branges M. RG..... Saône-et-Loire.  
Buxières-Meuse M..... Meuse.  
Charbuy M..... Yonne.  
Chevrières IP. (Sucrerie Oisc.  
de).

Relié à Chevrières pour la correspondance de  
MM. Hervaux et C<sup>ie</sup> et du personnel de la sucrerie.

Codognan M ☒..... Gard.  
Cressia MT. RG..... Jura.  
Cussac-H<sup>te</sup>-Vienne M. RG. Haute-Vienne.  
El-Achir K..... Constantine.  
Épinouze M ☒. RG..... Drôme.

Esquerdes (Poudrerie d'). Pas-de-Calais.

Ouvert seulement à la correspondance officielle et  
privée du personnel de la poudrerie.

Indret M. C<sup>no</sup> d'Indre... Loire-Inférieu<sup>re</sup>  
Jametz M. RG..... Meuse.  
Larmor M. C<sup>no</sup> de Plœ- Morbihan.  
meur.  
Lavacquerie-Oise MT... Oise.  
Le Rouret MT (R). RG.. Alpes-Maritim<sup>es</sup>  
Meigné K..... Maine-et-Loire.  
Moulin-sous-Touvent MT. Oise.

RG:

Notre-Dame-de-Briançon Savoie.  
IP. (Usine de).

Relié à Notre-Dame-de-Briançon pour la correspon-  
dance du directeur et du personnel de l'usine.

Opio MT (R)..... Alpes-Maritim<sup>es</sup>  
Pescher M..... Corrèze.



Petit-Paris-Seine-et-Oise Seine-et-Oise.  
Abon<sup>t</sup> C<sup>no</sup> de Leuville.

Relié à Monthéry pour la correspondance de  
M. A. Quénoy.

Pierre-Chatel M. RG. . . . Isère.  
Rouret (Le) MT (R). RG. Alpes-Maritim<sup>es</sup>  
S<sup>t</sup>-Brice-et-Courcelles M. . . Marne.  
Saint-Clémentin M. RG. . . Deux-Sèvres.  
Saint-Front M.  RG. . . . Haute-Loire.  
Saint-Georges-de-Rouelley Manche.  
M. RG.

S<sup>t</sup>-Parres-aux-Tertres MT. Aube.  
RG.

Saint-Paterne-Sarthe M  Sarthe.  
RG.

Tartiers MT. RG. . . . . Aisne.

Upie M. RG. . . . . Drôme.

Vacqueyras M. RG. . . . . Vaucluse.

Vignols-Corrèze M  . . . . . Corrèze.

Vion M. RG. . . . . Ardèche.

**Modifications.**

Page 34. *A l'article* : Auchel M.  RG. Pas-de-Calais, *substituer* :

Auchel (1).	{	Auchel-Bourg. . .	M. . . . .	Pas-de-Calais.
		Auchel-S <sup>t</sup> -Pierre.	M <input checked="" type="checkbox"/> RG.	Pas-de-Calais.

(1) La distribution des télégrammes destinés aux agglomérations du Bourg et de Saint-Pierre étant assurée respectivement par chacun des bureaux d'Auchel-Bourg et d'Auchel-Saint-Pierre, les expéditeurs devront être avisés qu'ils ont tout intérêt, afin d'éviter tout retard dans la remise, à adopter, suivant le cas, l'une des formules Auchel-Bourg ou Auchel-Saint-Pierre.

- 64. ————— Biaudes M  RG. Landes, *lire* : Biaudos M  RG. Landes.
- 66. ————— Bigny, gare, 1 kil., Cher, *substituer* : Bigny, V. Cher *et supprimer la mention* : 1 kil.
- 68. *Dans le renvoi placé en regard de l'article* : Blamécourt Abon<sup>t</sup>, *lire* : Corbin *au lieu de* : Corbier.
- 156. *A l'article* : Cormeilles-en-Parisis M  Seine-et-Oise, *modifier comme suit le renvoi correspondant* : Percevoir 0 fr. 80 de frais d'express pour les télégrammes à destination des maisons situées place, avenue et boulevard de la Gare (1).
- 156. ————— Cormeilles-en-Vexin, V. Seine-et-Oise, *lire* : Cormeilles-en-Parisis, V. Seine-et-Oise.
- 168. ————— Crotoy (Le) M  Somme, *modifier comme suit le renvoi correspondant* : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, ouvert, en semaine, de 7<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir. Les dimanches et jours fériés, de 7<sup>h</sup> du matin à 3<sup>h</sup> du soir.
- 170. ————— Cussac M  RG. Gironde, *substituer* : Cussac-Gironde, M  RG. Gironde.
- 206. *Dans le renvoi placé en regard de l'article* : Fin-d'Oise, Abon<sup>t</sup>, *lire* : Masy *au lieu de* : Mary.
- 222. *A l'article* : Frontignan MC.  Hérault, *substituer* : Frontignan M  Hérault, *et inscrire en regard le renvoi suivant* : Complet en semaine. Les dimanches et jours fériés, ouvert de 7<sup>h</sup> ou 8<sup>h</sup> du matin à 6<sup>h</sup> du soir.
- 224. *Dans le renvoi placé en regard de l'article* : Gaillon-Seine-et-Oise, Abon<sup>t</sup>, *lire* : Poidatz *au lieu de* : Posdatz.
- 276. *A l'article* : La Cauharde, Abon<sup>t</sup>, Seine-et-Oise, etc. . . ., *lire* : La Cauharde, Abon<sup>t</sup>, Seine-et-Oise, etc. . . ., *et reporter à son ordre alphabétique, page 280.*
- 290. ————— Lamalou-les-Bains, *modifier comme suit le renvoi correspondant* : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, ouvert, en semaine, de 7<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir.



- Page 312. *A l'article* : Le Crotoy M ☒. Somme, *modifier comme suit le renvoi correspondant* : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, ouvert, en semaine, de 7<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir. Les dimanches et jours fériés, de 7<sup>h</sup> du matin à 3<sup>h</sup> du soir.
- 328. — Les Pins IP. Indre-et-Loire, *substituer dans le renvoi correspondant le nom de M. Garcin (Joseph) à celui de M. Mathieu, et faire la même correction à l'article* : Pins (Les). IP. page 462.
- 364. — Marigny-Manche M ☒. DP. Manche, *substituer l'indice RG. à l'indice DP.*
- 442. *Remplacer l'article* : Paris-Citeaux par le suivant :  
Paris-Érard. . | 23 | C ☒. | Rue Érard, 5.
- 444. *En regard de* : Paris-Reuilly, *remplacer dans la colonne* : « Adresse des bureaux », *l'indication actuelle par la suivante* : Boulevard de Reuilly, 40.
- 458. *A l'article* : Petit-Paris, Abon<sup>t</sup>, Alpes-Maritimes, *substituer* : Petit-Paris-Alpes-Maritimes, Abon<sup>t</sup>, Alpes-Maritimes.
- 500. — Rion-Landes M ☒. RG. Landes, *substituer* : Rion-des-Landes M ☒. RG. Landes.
- 516. — Saint-Arnould-Seine-et-Oise M ☒. Seine-et-Oise, *lire* : Saint-Arnould-Seine-et-Oise M ☒. Seine-et-Oise.
- 554. *Dans le renvoi placé en regard de l'article* : Saint-Ouen-l'Aumône, Abon<sup>t</sup>, *lire* Godet au lieu de : Gadet.
- 554. *Aux deux articles* : Saint-Paterne M ☒. Indre-et-Loire et Saint-Paterne V. Indre-et-Loire, *substituer* : Saint-Paterne-Indre-et-Loire M ☒. Indre-et-Loire et Saint-Paterne-Indre-et-Loire V. Indre-et-Loire.
- 612. *Au lieu de* : Trainon MT (R). RG. Loiret, *lire* : Trainou MT (R). RG. Loiret.
- 634. *A l'article* : Versailles-Central N/2 ☒. Seine-et-Oise, *substituer l'indice C à l'indice N/2.*
- 640. — Vignols-Saint-Solve, etc. . . . , *substituer* :  
Vignols-Saint-Solve. | Gare. | Saint-Solve, 1 kil. | Corrèze.
- 652. — Viroflay M ☒. RG. Seine-et-Oise, *ajouter en regard le renvoi suivant* : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, complet en semaine, et ouvert de 7<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir les dimanches et jours fériés.

*Ajouter l'indice ☒. à l'article suivant :*

Saint-Amand-les-Eaux MC. RG. . . . . Nord.

*Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :*

Bouillac M ☒. . . . . Tarn-et-Garonne.	Rilly-Sainte-Syre M ☒. . . . . Aube.
Ecouché M ☒. . . . . Orne.	Servance M ☒. . . . . Haute-Saône.
May-en-Multien M ☒. . . . . Seine-et-Marne.	

*Supprimer l'indice RG. aux articles suivants :*

Chambre (La) M ☒. RG. Savoie.	Villeneuve-le-Roi MT. RG. Seine-et-Oise.
La Chambre M ☒. RG. . . Savoie.	

**Réouverture.**

Thorenc MT (R). . . . . Alpes-Maritimes.

**Fermetures provisoires.**

Chives M. RG..... Charente-Inf<sup>re</sup>. | Dôle (Dôle du Jura) Ec. . Jura.

**Suppressions.**

Beauregard - Seine-et-Oise	Seine-et-Oise.	Pélessier K.....	Oran.
IP.		S <sup>t</sup> -Hilaire-Fontaine, gare,	Nièvre.
Chérencé, gare, 1 kil...	Sarthe.	1 kil.	
Oued-Kelloug K.....	Oran.		

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Tarif télégraphique.**

(Édition de juillet 1897.)

**Bulletin rectificatif n° 14.**

(1<sup>er</sup> juin 1899.)

**Page 32. — Portugal.** — A partir des mots « 300 reis » remplacer la rédaction actuelle par la rédaction suivante : « (1<sup>f</sup> 04) pour [un piéton et de 400 reis (1<sup>f</sup> 37) par bateau. »

**Page 36.** — Renvoi (1) supprimer la dernière phrase commençant par : « La taxe à percevoir pour... »

**Page 49. — Japon.** — Remplacer les indications des deux dernières lignes par les indications suivantes : par piéton, 50 centimes jusqu'à 3 ris; au delà, 0<sup>f</sup> 15 par 18 chos (la moitié d'un ri). Par bateau, 0<sup>f</sup> 50.

**Page 54.** — Après « Accra » inscrire :

**Allemande sud-ouest** (Afrique) (4), dans la colonne 1 et 6<sup>f</sup> 45 dans les colonnes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

(Confirmation de la circulaire n° 28059 du 15 avril 1899), et porter le renvoi suivant au bas de la page :

(4) *Les télégrammes pour le territoire britannique de Walfisch Bay sont expédiés par poste tous les vendredis de Swakopmund. En outre, ils peuvent être envoyés de Swakopmund à toute époque, par exprès, moyennant le paiement d'avance par l'expéditeur d'une taxe de 12<sup>f</sup> 50.*

**Page 56.** — Après **Sierra-Léone**, inscrire **Walfisch Bay** (territoire britannique). Voir page 54, renvoi 4.

**Page 63.** — **Curaçao.** — Voie « Bermudes. » — Substituer 12<sup>f</sup> 70 à 12<sup>f</sup> 30.

**Page 63. — République d'Haïti.** — Voie « Bermudes ». Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles : Môle-Saint-Nicoles, Cap Haïtien et Port-au-Prince, 10<sup>f</sup> 95.

Autres bureaux, 13<sup>f</sup> 55.

**Page 63. — République dominicaine.** — « Voie Bermudes. » — Substituer 12<sup>f</sup> 40 à 11<sup>f</sup> 90.

**Page 66. — Voie Ténériffe=Noronha.** Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

**Martinique, Guadeloupe, les Saintes, Marie-Galante, République Dominicaine.**

2	3	4	5
8,475	8,775	9,25	9,30

	2	3	4	5	
<b>République d'Haïti.</b>	Port - au - Prince, Môle Saint-Nicolas, Cap Haïtien.....	8,475	8,775	9,25	9,30
	Autres bureaux.....	10,975	11,275	11,75	11,80
<b>Cuba.....</b>	Santiago, Guantanamo, Caïmanera.....	8,475	8,775	9,25	9,30
	Manzanillo.....	9,225	9,525	10,00	10,05
	Cienfuegos, Sagua - la Grande.....	10,075	10,375	10,85	10,90
	Autres bureaux.....	11,175	11,475	11,95	12,00
<b>Curacao.....</b>	10,475	10,775	11,25	11,30	
<b>Antigua.....</b>	14,675	14,975	15,45	15,50	
<b>Barbades.....</b>	14,775	15,075	15,55	15,60	
<b>Dominique.....</b>	13,825	14,125	14,60	14,65	
<b>Grenade.....</b>	14,725	15,025	15,50	15,55	
<b>Jamaïque.....</b>	9,875	10,175	10,65	10,70	
<b>Porto-Rico.....</b>	13,475	13,775	14,25	14,30	
<b>Sainte-Croix.....</b>	14,025	13,325	14,80	14,85	
<b>Saint-Christophe (S<sup>t</sup>-Kitts).....</b>	14,675	14,975	15,45	15,50	
<b>Sainte-Lucie.....</b>	13,875	14,175	14,65	14,70	
<b>Saint-Thomas.....</b>	13,775	14,075	14,55	14,60	
<b>Saint-Vincent.....</b>	14,225	14,525	15,00	15,05	
<b>Trinité.....</b>	15,275	15,575	16,05	16,10	

**Page 67. — Costa-Rica.** — Substituer ; Voie Key-West=Jamaïque=Panama, 8<sup>f</sup> 25 à 13<sup>f</sup> 55, voie Bermudes, 8<sup>f</sup> 25 à 7<sup>f</sup> 80.

**Page 67. — Guatémala.** — San-José et autres bureaux, substituer : 8<sup>f</sup> 65 à 13<sup>f</sup> 95 (voie Key-West=Jamaïque=Panama) et 8<sup>f</sup> 65 à 8<sup>f</sup> 15 et 8<sup>f</sup> 35 (voie Bermudes).

**Page 67. — Honduras.** — Substituer 8<sup>f</sup> 45 à 13<sup>f</sup> 95 (voie Key-West=Jamaïque=Panama) et 8<sup>f</sup> 45 à 8<sup>f</sup> 35 (voie Bermudes).

**Page 67. — Nicaragua.** — San-Juel-del-Sur et autres bureaux. — Substituer 8<sup>f</sup> 25 à 13<sup>f</sup> 55 (voie Key-West=Jamaïque=Panama) et 8<sup>f</sup> 25 à 7<sup>f</sup> 70 et 7<sup>f</sup> 80 (voie Bermudes).

**Page 67. — Salvador.** — La Libertad et autres bureaux. — Substituer 8<sup>f</sup> 45 à 13<sup>f</sup> 95 (voie Key-West=Jamaïque=Panama) et 8<sup>f</sup> 45 à 8<sup>f</sup> 15 et 8<sup>f</sup> 35 (voie Bermudes).

**Page 69. — Bolivie.** — Substituer 12<sup>f</sup> aux taxes indiquées par les voies « Bermudes=Panama » et « Key-West=Jamaïque-Panama ».

**Page 70. — Brésil.** — Fernando-de-Noronha. — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

2	3	4	5	6	7	8	9
5 34	5 64	5,975	5,975	5,975	5,975	5,975	5,975

**Page 70. — Brésil.** — Voie Key-West=Haïti. — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

Cameta, Mosqueiro, Souré, 10<sup>f</sup> 55; Brèves, Gurupa, 10<sup>f</sup> 80; Chaves, Macapa, Monte-Alegre, Santarem, 11<sup>f</sup> 30; Alemquer, Obidos, 11<sup>f</sup> 55; Para, 10<sup>f</sup> 30; Parintins, 11<sup>f</sup> 80; Pinheiros, 10<sup>f</sup> 55; Itacoatiara, 12<sup>f</sup> 05; Manaus, 12<sup>f</sup> 80.

**Page 71.** — Ajouter une colonne, lui donner le n° 13 bis et l'intituler « Voie Haïti-Panama\* »,

**Page 71. — Équateur.** — Guayaquil et autres bureaux. — Voie-Key-West=Jamaïque=Panama. — Substituer 8<sup>f</sup> 95 à 14<sup>f</sup> 40. Inscrire la taxe 14<sup>f</sup> 40 dans la colonne 13 bis (voie Haïti-Panama) en regard de Guayaquil et autres bureaux.

**Page 71.** — Supprimer le renvoi (2) dans l'entête de la colonne 13 et les indications correspondantes au bas de la page.

**Page 71. — Chili.** — Voies Bermudes=Panama et Key-West=Jamaïque=Panama. — Substituer 11<sup>f</sup> 70 aux taxes indiquées par ces deux voies pour tous les bureaux.

Dans la colonne 13 bis (voie Haïti-Panama), inscrire 15<sup>f</sup> 55 en regard de tous les bureaux.

**Page 71. — Colombie.** — Voie Haïti=Panama. Inscrire 13<sup>f</sup> 55 en regard de « Buenaventura », de « Colon » et « autres bureaux ».

**Page 71. — Colombie.** — Remplacer les indications relatives à la voie Ténériffe=Noronha par les indications suivantes :

	1	2	3	4	5
Colon . . . . .		14 <sup>f</sup> 125	14 <sup>f</sup> 425	14 <sup>f</sup> 90	14 <sup>f</sup> 95
Buenaventura . . . . .		16 175	16 475	16 95	17 00
Autres bureaux . . . . .		16 275	16 575	17 05	17 10

**Page 71. — Colombie.** — Buenaventura, Colon et autres bureaux. — Voie Key-West=Jamaïque-Panama. — Substituer 7<sup>f</sup> 60 à 13<sup>f</sup> 55.



**Page 72. — Guyane française, Cayenne et autres bureaux, Guyane hollandaise.** — Voie Haïti. — Substituer 9<sup>f</sup> 30 aux taxes actuelles.

(Confirmation de la circulaire n° 31339 du 29 avril 1899.)

**Page 72. — Guyane française, Cayenne et autres bureaux, Guyane hollandaise.** — Voie Ténériffe=Noronha. Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

1	2	3	4
8,475	8,775	9,25	9,30

**Page 72. — Guyane britannique.** — Voie Ténériffe=Noronha. — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

1	2	3	4
17,375	17,675	18,15	18,20

**Page 73. — Pérou.** — Payta. — Voie «Key-West=Jamaïque=Panama». — Substituer 9<sup>f</sup> 60 à 15<sup>f</sup>.

Tous les autres bureaux. Voie «Key-West=Jamaïque=Panama». — Substituer 10<sup>f</sup> 55 à 15<sup>f</sup>.

**Page 72. — Guyane française, Cayenne et autres bureaux, Guyane hollandaise.** — Voie Madère. — Remplacer les taxes indiquées dans les colonnes 5, 6, 7, 8 par 9<sup>f</sup> 30.

**Page 75. — Vénézuéla.** — Après Puerto-Cabello inscrire «Higuerote»

(Confirmation de la circulaire n° 29517 du 21 avril 1899.)

**Page 74.** — Substituer dans l'entête de la colonne 11 l'indication «Voies Bermudes=Panama» à l'indication de «Voie Bermudes».

**Page 74. — Paraguay.** — Substituer 12<sup>f</sup> 50 aux taxes indiquées par les voies «Bermudes=Panama» et «Key-West=Jamaïque=Panama».

**Page 74. — République argentine.** — Substituer 12<sup>f</sup> aux taxes indiquées par les voies «Bermudes=Panama» et «Key-West=Jamaïque=Panama».

**Page 74. — Uruguay.** — Substituer 12<sup>f</sup> 50 aux taxes indiquées par les voies «Bermudes=Panama» et «Key-West=Jamaïque=Panama».

**Page 74. — Uruguay.** — Supprimer le renvoi (3) et les indications correspondantes au bas de la page.

**Page 75. — Vénézuéla.** — «Voie Bermudes=Santiago.» — Substituer les indications suivantes aux indications actuelles : Higuerote et Puerto-Cabello, 14<sup>f</sup> 90 : autres bureaux, 14<sup>f</sup> 90.



**Page 79.** — Remplacer les indications relatives à la **Corée** par les indications suivantes :

<b>Corée.</b> (5)	1	2	3	4	5
	Fusan, Séoul, Chemulpo. . .	9 <sup>f</sup> 45	9 <sup>f</sup> 70	9 <sup>f</sup> 70	7 <sup>f</sup> 70
	Autres bureaux. . . . .	12 75	13 00	13 00	8 50

(Confirmation de la circulaire n° 29795 du 22 avril 1899.)

**Page 90.** — « Entre Dar-es-Salaam » et « Égypte » intercaler :

1	2	3
Djibouti. . . . .	//	1 <sup>f</sup> 775

**Page 90 bis.** — **Luxembourg, Espagne.** — Remplacer les mots « soit à de courts intervalles » par les mots « soit à moins de 30 minutes d'intervalle ».

**Page 90 bis.** — Au-dessous des indications relatives à l'Espagne, inscrire les renseignements suivants concernant le Portugal :

**PORTUGAL.**

**Voie Espagne (lignes terrestres) de 1 à 10 mots 1 franc à percevoir obligatoirement. Au-dessus de 10 mots 0<sup>f</sup> 10 par mot.**

*Les expéditeurs des télégrammes de presse franco-portugais devront présenter, au moment du dépôt, une carte d'admission au tarif réduit délivrée par l'Administration centrale (Exploitation électrique. — 1<sup>er</sup> Bureau) et semblable à celle en usage dans le régime intérieur. Ces télégrammes ne peuvent être adressés qu'au journal ou à l'agence de publicité dont la désignation est portée sur la carte.*

*Ils ne doivent contenir que des nouvelles ou des renseignements destinés à être publiés par un journal aussitôt après réception. Ils doivent être rédigés en langage clair, français, espagnol ou portugais. L'emploi simultané du français, de l'espagnol et du portugais dans un même télégramme est autorisé.*

*Les télégrammes de presse franco-portugais ne comportent qu'une seule indication éventuelle: celle qui est relative aux télégrammes multiples. La taxe applicable aux copies à établir à l'arrivée est la même que celle applicable aux télégrammes privés ordinaires.*

*Toute irrégularité, tout abus, toute infraction aux règlements dans l'emploi du tarif de presse devra être signalé à l'Administration centrale dans les conditions indiquées à l'article 288 de l'Instruction T.*

*Les télégrammes de presse sont transmis avec l'indice Z placé au commencement du préambule. Ils sont inscrits avec cet indice sur les procès-verbaux et dans les comptes.*

*Tout télégramme de presse franco-espagnol déposé entre 9 heures du matin et 6 heures du soir et comptant moins de 50 mots ou 50 mots au maximum est, comme les télégrammes ordinaires, transmis suivant son rang d'après l'ordre d'arrivée au bureau; mais les télégrammes de presse plus longs ainsi que ceux de 50 mots et au-dessous qui seraient déposés, soit ensemble, soit à moins de trente minutes d'intervalle par un même expéditeur pour un même destinataire, sont retardés jusqu'à complet écoulement de la correspondance taxée à tarif plein.*

*De 6 heures du soir au lendemain 9 heures du matin, la transmission des télégrammes de presse, quelle que soit leur longueur, est effectuée dans les mêmes conditions que celle des télégrammes ordinaires.*

**Page 67.** — Remplacer les indications relatives aux voies du Sud par les indications suivantes :

<b>VOIES DU SUD.</b>										
TÉNÉRIFFE-NORONHA-PINHEIROS.				MADÈRE-PINHEIROS.				Es- pagne, Lis- bonne, Pernam- bouc, Val- paraiso.	TÉLÉGRAMMES SPÉCIAUX.	OBSERVATIONS.
par l'Es- pagne. (Lignes ter- restres.) 5	par Bar- celone. (Câble de Mar- seille à Bar- celone.) 6	par l'Angle- terre. 7	par Malte. (Câble de Mar- seille à Malte.) 8	par l'Es- pagne. (Lignes ter- restres.) 9	par Bar- celone. (Câble de Mar- seille à Bar- celone.) 10	par l'Angle- terre. 11	par Malte. (Câble de Mar- seille à Malte.) 12			
"	"	"	"	"	"	"	"	"		Voir Amé- rique britan- nique, page 57.
"	"	"	"	"	"	"	"	"		
13 <sup>f</sup> 125	13 <sup>f</sup> 425	13 <sup>f</sup> 90	13 <sup>f</sup> 95	14 <sup>f</sup> 14	14 <sup>f</sup> 44	14 <sup>f</sup> 73	14 <sup>f</sup> 73	33 <sup>f</sup> 24		
11 975	12 275	12 75	12 80	12 99	13 29	13 58	13 58	34 39		
11 975	12 275	12 75	12 80	12 99	13 29	13 58	13 58	34 39		
12 625	12 925	13 40	13 45	13 64	13 94	14 23	14 23	"		
12 975	13 275	13 75	13 80	13 99	14 29	14 58	14 58	32 99		
12 975	13 275	13 75	13 80	13 99	14 29	14 58	14 58	33 24		
14 675	14 975	15 45	15 50	15 24	15 54	15 83	15 83	14 84		
12 475	12 775	13 25	13 30	13 49	13 79	14 08	14 08	34 14		
12 475	12 775	13 25	13 30	13 49	13 79	14 08	14 08	34 39		

Les bureaux suivants sont ouverts au service télégraphique international :

Sennar. Wad Medani. M'Bangol (Sénégal). Tombouctou (Soudan français).	}	Égypte (3 <sup>e</sup> zone).
--	---	-------------------------------

Il y a lieu d'inscrire ces bureaux à leur ordre alphabétique dans la nomenclature internationale.

*Carte du réseau télégraphique international.*

**25<sup>e</sup> NOTIFICATION.**

**Carte de l'Afrique.** — Sur la côte Ouest de l'Afrique à la hauteur de « Wal-fish-Bay » mettre le signe o et à côté, inscrire « Swakopmund ». De Swakopmund tracer un trait jusqu'à la rencontre du câble Mossamedes == Cape-Town.

**Remplacer les indications des pages 60 et 61  
par les indications suivantes :**

[AMÉRIQUE DU NORD.]

— 60 —

**Voir la note A, page 57.**

PAYS.	VOIES DU NORD.					VOIES DU SUD.		TÉLÉGRAMMES SPÉCIAUX.	OBSERVATIONS.
	Galveston. (*)	Haiti = Jamaïque = Panama. (*)	Key-West = Jamaïque = Panama. (*)	Texas (1). (*)	Bermudes = Jamaïque = Panama. (*)	Espagne = Lisbonne = Pernambuco = Valparaiso.	Marseille = Barcelone = Lisbonne = Pernambuco = Valparaiso.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Mexique :</b>									
Altar et Banamichi.....	1 <sup>f</sup> 90	14 <sup>f</sup> 40	8 <sup>f</sup> 95	"	8 <sup>f</sup> 95	"	"		
Cadereyta-Jiminez (Nuevo-Léon).	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Ciudad-Juarez (Paso-del-Norte)	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Lampazos.....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Monterey.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Nuevo-Laredo.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Paso del-Norte (Ciudad-Juarez).	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Salinas (Nuevo-Leon).....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Saltillo.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Salina-Cruz.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Catorce.....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Coahuila.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Chihuahua.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Escalon (Chihuahua).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Jiminez (Chihuahua).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Lerdo.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Mapimi.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
<b>Mexico</b> .....	3 15	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Santa-Rosalía.....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Sans.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Torreón.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Venado.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Fresnillo.....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Guaymas.....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Hermosillo.....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Matamoros (Tamaulipas).....	1 90	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Sabinas.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
San-Lui-Potosi.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
San-Miguel-de-Allende.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Acambaro.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Morcia.....	3 25	14 40	8 96	"	8 95	"	"		
Patzcuaro.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Salvatierra.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		

T. C.  
P. C.  
P. C. P.  
R. P.  
Poste  
Langage  
secret.

\* Cette mention peut être précédée de l'une des indications  
P. C., Commercial, Anglo, Direct câble, Western Union.

(1) Voie du Texas provisoirement fermée.

**Voir la note A, page 57.**

PAYS.	VOIES DU NORD.					VOIES DU SUD.		TÉLÉGRAMMES SPÉCIAUX.	OBSERVATIONS.
	Galveston. (*)	Haiti = Jamaïque = Panama. (*)	Key-West = Jamaïque = Panama. (*)	Texas (1). (*)	Bermudes = Jamaïque = Panama. (*)	Espagne = Lisbonne = Permambouc = Valparaiso.	Marseille = Barcelone = Lisbonne = Permambouc = Valparaiso.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Aguascalientes .....	3 <sup>r</sup> 25	14 <sup>r</sup> 40	8 <sup>r</sup> 95	"	8 <sup>r</sup> 95	"	"		
Celaya.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Chicalote.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
El-Salto .....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Guanajuato.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Irapuato.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Lagos.....	3 25	11 40	8 95	"	8 95	"	"		
Léon.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Lerma.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Queretaro.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Salamanca.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Salinas (San-Luis-Potosi).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
San-Juan-del-Rio (Queretaro).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Silao.....	2 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Tacuba.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Tampico.....	3 15	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Toluca .....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Tula (Hidalgo).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Zacatecas .....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Ameca (Jalisco).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Cerritos .....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Guadalajara (Jalisco).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Cardenas (San-Luis-Potosi).....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Rascon.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Valles.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Veracruz.....	3 15	14 40	8 95	"	8 95	"	"		
Autres bureaux.....	3 25	14 40	8 95	"	8 95	"	"		

F. C.  
P. C.  
P. C. P.  
R. P.  
Poste  
Langage  
secret.

\* Cette mention peut être précédée de l'une des indications  
P. L., Commercial, Anglo, Direct câble, Western Union.

(1) Voie du Texas provisoirement fermée.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Addition à la Nomenclature des bureaux de poste coloniaux.**

Le bureau de Bangol (Boundou) devra être ajouté à la liste des bureaux de poste du Sénégal, qui figure à la page 65 du *Tarif des postes*.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Addition à la Nomenclature des bureaux tunisiens.**

Le bureau de Ferryville devra être ajouté à la liste des bureaux de poste de la Régence de Tunisie, qui figure à la page 76 du *Tarif des postes*.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Addition à la Nomenclature des bureaux suédois.**

Les bureaux ci-après désignés devront être ajoutés à la nomenclature des bureaux suédois, admis à participer au service des mandats internationaux :

Falköping-Ranten T.  
Ockelbo T.  
Astorp T.  
Malmberget.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Addition à la Nomenclature des bureaux norvégiens.**

Le bureau de Narvick T devra être ajouté à la nomenclature des bureaux norvégiens admis à participer à l'échange des mandats internationaux (ordinaires et télégraphiques).

---



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Addition au Tarif des postes.**

Tableau XIII, page 61. — En face de *Pérou*, remplacer l'indication de la colonne 6 par « 2 ans ».

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Annotations à la Nomenclature des escales (édition de 1899).**

Page 34, n<sup>o</sup> 71. — Voie de Londres, colonne 5, inscrire les dates suivantes : 25 juillet, 12 août, 5 et 23 septembre, 17 octobre, 4 et 28 novembre et 16 décembre.

Page 71, n<sup>o</sup> 223. — En face de Queenstown, colonne 5, inscrire les dates suivantes :

22 et 29 juin, 9, 16 et 27 juillet, 3, 10, 20 et 27 août, 3, 14 et 21 septembre, 1, 8, 19 et 26 octobre, 2, 12, 19 et 30 novembre, 7 et 14 décembre.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</b>						
1	Saint-Pierre (Martinique).	20 juillet..	Le Havre..	Marguerite-Ambaud.	Voilier....	Ambaud frères.
2	Fort-de-France....	20 .....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofagasta.....	24 juillet..	Lo Havre..	Cavour.....	Steamer...	Lampport et Holt.
2	Arica.....	24 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	24 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lampport et Holt.
5	Buenos-Ayres.....	10 .....	Idem.....	Concordia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
6	Idem.....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap Haïtien.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Caracas.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	16 .....	Idem.....	Valesia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	16 .....	Idem.....	Valesia.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
15	Coara.....	19 .....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Cunard.
16	Coronel.....	24 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lampport et Holt.
17	Coquimbo.....	24 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Idem.
18	Caracao.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
19	Idem.....	16 .....	Idem.....	Valesia.....	Idem.....	Idem.
20	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Desterro.....	18 .....	Idem.....	Athen.....	Idem.....	A. G. de Freitas.
22	Iquique.....	24 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lampport et Holt.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATE\$ des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
23	Iquitos . . . . .	14 juillet..	Le Havre..	Abidenne. . . . .	Stoamer. . . . .	Cunard.
24	Jérémie . . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
25	La Guayra. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Hungaria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
26	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Valesia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
27	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
28	Lima . . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	Cavour. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
29	Maccio . . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	Athen. . . . .	Idem. . . . .	A.-G. de Freitas.
30	Idem . . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
31	Manaos. . . . .	14 . . . . .	Idem. . . . .	Abidenne. . . . .	Idem. . . . .	Cunard.
32	Maragnan . . . . .	19 . . . . .	Idem. . . . .	Augustine . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
33	Mayaguez . . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
34	Mollendo . . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	Cavour . . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
35	Monte-Christy. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
36	Montevideo. . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	Concordia . . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
37	Idem. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
38	Idem . . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
39	Para . . . . .	14 . . . . .	Idem. . . . .	Abidenne. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
40	Idem. . . . .	19 . . . . .	Idem. . . . .	Augustine . . . . .	Idem. . . . .	Cunard.
41	Paranagua. . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	Athen . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
42	Pernambuco . . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	A.-G. de Freitas.
43	Ponce (Porto-Rico)	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
44	Port-au-Prince. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
45	Port-de-Paix . . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
46	Progreso. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
47	Puerto-Cabelló. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Hungaria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
48	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Valesia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
49	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
50	Puerto-Plata. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
51	Rio-de-Janeiro. . . . .	7 . . . . .	Idem. . . . .	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
52	Idem. . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
53	Idem. . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	Cavour. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
54	Rio-Grande-do-Sul.	18 . . . . .	Idem. . . . .	Athen . . . . .	Idem. . . . .	A.-G. de Freitas.
55	Salaverry. . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	Cavour. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
56	Sanchez. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
57	Savanilla. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Hungaria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
58	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Valesia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
59	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
60	San-Domingo. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Hungaria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
61	Idem . . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
62	San-Pedro-de-Maco- ris.	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Hungaria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
63	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
64	San-Juan-de-Porto- Rico.	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
65	Santos . . . . .	7 . . . . .	Idem. . . . .	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
66	Idem. . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
67	Saint-Thomas. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Hungaria. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
68	Idem. . . . .	16 . . . . .	Idem. . . . .	Valesia. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
69	Idem. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
70	Idem. . . . .	31 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
71	Sao-Paulo. . . . .	7 . . . . .	Idem. . . . .	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
72	Idem . . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
73	Talcahuano. . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	Cavour. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
74	Ténériffe. . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	Concordia. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
75	Idem . . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
76	Tampico. . . . .	15 . . . . .	Idem. . . . .	Ascania . . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
77	Idem. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
78	Valparaiso. . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	Cavour. . . . .	Idem. . . . .	Lamport et Holt.
79	Vera-Cruz. . . . .	15 . . . . .	Idem. . . . .	Ascania . . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
80	Idem . . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

**Franchises postales. — Publication d'un 198<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 16<sup>e</sup> supplément à l'Annexe audit Manuel (franchises militaires). — Modifications à apporter au Manuel des franchises postales.**

*Directeurs des divers établissements de l'Artillerie. — Ministre des finances. — Ministre des affaires étrangères. — Contrôleur civil suppléant à Tozeur (Tunisie). — Ministre du commerce. — Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. — Ingénieur-Directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jaille (Gironde).*

Un décret, en date du 19 mai 1899, a assimilé à la correspondance de service les boîtes ou paquets contenant, soit des barreaux ou des lamettes de métaux divers, destinés à des essais mécaniques, soit des échantillons de toute nature destinés à des analyses chimiques et circulant :

- 1<sup>o</sup> Entre les employés du service des forges, d'une part, et les directeurs des établissements de l'Artillerie, d'autre part;
  - 2<sup>o</sup> Entre les Directeurs des divers établissements de l'Artillerie.
- 

Un second décret, du 19 mai 1899, a concédé la franchise postale, sous plis fermés, aux correspondances adressées sous le contreseing du Ministre des finances :

- 1<sup>o</sup> Au payeur du Cambodge;
  - 2<sup>o</sup> Aux payeurs du Haut et du Bas Laos.
- 

Un troisième décret, rendu le 1<sup>er</sup> juin 1899, a admis à circuler en franchise par la poste la correspondance de service adressée, sous plis fermés, par le Ministre des affaires étrangères aux commandants des bureaux de recrutement.

---

Un quatrième décret, en date du 1<sup>er</sup> juin 1899, a autorisé la circulation en franchise, par la poste, sous bande, de la correspondance de service échangée entre le contrôleur civil suppléant à Tozeur (Tunisie) et le chef de l'annexe d'El-Oued (Algérie).

---

Un cinquième décret, rendu le 8 juin 1899, a conféré la franchise postale à la correspondance échangée :

- 1<sup>o</sup> Entre le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et les commissaires-contrôleurs chargés de la surveillance des compagnies d'assurances mutuelles et à primes fixes contre les accidents;

2° Entre le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, d'une part, et les juges de paix, les greffiers des cours, des tribunaux et des justices de paix, d'autre part.

---

Enfin un sixième décret, en date du 8 mai 1899, a admis à bénéficier de la franchise postale la correspondance de service échangée entre l'Ingénieur-Directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jaille (Gironde) et le commissaire spécial de police chargé de la surveillance des chemins de fer à Bordeaux.

---

En conséquence de ces six décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à l'annexe à ce Manuel les 198° et 16° suppléments publiés ci-après et d'apporter, en outre, les modifications suivantes au Manuel des franchises postales :

Article 8 de l'ordonnance du 17 novembre 1844, ajouter : page xv, après le paragraphe 77, le paragraphe suivant :

« § 78. — Les boîtes ou paquets contenant soit des barreaux ou des lamettes de métaux divers, destinés à des essais mécaniques, soit des échantillons de toute nature destinés à des analyses chimiques et circulant :

« 1° Entre les employés du service des forges d'une part, et les Directeurs des établissements de l'Artillerie d'autre part;

« 2° Entre les Directeurs des divers établissements de l'Artillerie.

« Les boîtes ou paquets dont il s'agit ne devront pas excéder le poids d'un kilogramme et il ne pourra en être expédié plus d'un, à chaque courrier, par le même expéditeur au même destinataire. »



198° SUPPLEMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
55	Chef de l'annexe d'El-Oued (Algérie).....	T (au-dessous de la 8 <sup>e</sup> accolade).	Contrôleur-civil suppléant à Tozeur (Tunisie)*.....
187	Commissaire spécial de police chargé de la surveillance des chemins de fer, à Bordeaux.....	D (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Ingénieur-Directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jaillies (Gironde)*.....
205	Contrôleur-civil suppléant à Tozeur (Tunisie).....	H (au-dessous de la 6 <sup>e</sup> accolade).	Chef de l'annexe d'El-Oued (Algérie)*.....
283	Directeur général de la Chasse des dépôts et consignations.....	E (en regard du contresignataire).	Juges de paix*..... Greffiers des cours et tribunaux*..... Greffiers des justices de paix*.....
517	Ministre des Affaires étrangères.....	K (en regard du contresignataire).	Commandants des bureaux de recrutement*.....
521	Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.....	O (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Commissaires-contrôleurs chargés de la surveillance des Compagnies d'assurances mutuelles et à primes fixes contre les accidents*.....
523	Ministre des Finances.....	B (en regard du contresignataire).	Payeur du Cambodge*..... Payeurs du Haut et du Bas-Laos*.....

16° SUPPLEMENT À L'ANNEXE AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
73	Directeurs des établissements de l'artillerie.....	D (au-dessous de la 8 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des établissements de l'artillerie*..... Employés du service des forges*.....
97	Employés du service des forges.....	B (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des établissements de l'artillerie*.....
101	Ingénieur-Directeur de la poudrerie de St-Médard-en-Jaillies (Gironde).....	B (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Commissaire spécial de police chargé de la surveillance des chemins de fer à Bordeaux*.....

(1) Pour l'envoi de boîtes ou paquets n'excedant pas le poids de 1 kilogramme et contenant, soit des barreaux ou des lamettes de métaux divers destinés à des essais mécaniques, soit des échantillons de toute nature destinés à des analyses chimiques.

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5.	6.	7.	8.	9.	10.
S. B.	"	"	"	"	1 <sup>er</sup> juin 1899.
L. F.	"	"	"	"	8 juin 1899.
S. B.	"	"	"	"	1 <sup>er</sup> juin 1899.
S. B.	"	Toute la République.	"	"	8 juin 1899.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	1 <sup>er</sup> juin 1899.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	8 juin 1899.
L. F.	"	"	"	"	19 mai 1899.
L. F.	"	"	"	"	Idem.

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5.	6.	7.	8.	9.	10.
L. F. (1)	"	Toute la République.	"	"	19 mai 1899.
L. F. (1)	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F. (1)	"	Toute la République.	"	"	19 mai 1899.
L. F.	"	"	"	"	8 juin 1899.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars  
des années 1899 et 1898.**

**FRANCE.**

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MARS		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1° POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	15,217,160 94	15,137,724 54	81,436 40	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	652,168 14	674,002 26	"	21,834 12
3	Droits perçus sur les bons de poste..	27,637 00	45,241 50	"	17,604 50
4	Recettes diverses et accidentelles.....	14,484 65	27,815 26	"	13,330 61
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>15,913,450 73</b>	<b>15,884,783 56</b>	<b>81,436 40</b>	<b>52,769 23</b>
	<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>28,667<sup>r</sup> 17<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,049,444 56	2,754,828 43	294,616 13	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance..	2,358 31	1,638 27	720 04	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé...	40,869 66	35,945 27	4,924 39	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	24,803 85	30,706 95	"	5,903 10
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,117,476 38</b>	<b>2,823,118 92</b>	<b>300,260 56</b>	<b>5,903 10</b>
	<b>3° TÉLÉPHONES.</b>	<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>294,357<sup>r</sup> 46<sup>c</sup></b>	
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	240,629 66	227,360 72	13,268 84	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,133,508 75	1,021,930 82	111,568 93	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	168 52	232 97	"	64 45
12	Recettes diverses et accidentelles....	2,596 88	6,463 55	"	3,866 67
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,376,903 71</b>	<b>1,255,997 06</b>	<b>124,837 77</b>	<b>3,931 12</b>
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>			<b>120,906<sup>r</sup> 65<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE MARS.		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	15,913,450 73	15,884,783 56	81,436 40	52,769 23
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,117,476 38	2,823,118 92	300,260 56	5,903 10
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,376,903 71	1,255,997 06	124,837 77	3,931 12
	<b>TOTAUX du mois de mars.....</b>	<b>20,407,830 82</b>	<b>19,963,899 54</b>	<b>506,531 73</b>	<b>62,603 45</b>
	Mois antérieurs.....	37,390,024 03	35,642,125 04	2,038,005 76	290,106 77
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>57,797,854 85</b>	<b>55,606,024 58</b>	<b>2,544,540 49</b>	<b>352,710 22</b>
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>			<b>2,191,830<sup>r</sup> 27</b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars  
des années 1899 et 1898.  
ALGÉRIE.**

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MARS		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspondances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	219,151 47	195,986 62	23,164 85	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	27,576 44	29,825 47	"	2,249 03
3	Droits perçus sur les bons de poste..	276 25	1,446 25	"	1,170 00
4	Recettes diverses et accidentelles....	366 00	56 00	310 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>247,370 16</b>	<b>227,314 34</b>	<b>23,474 85</b>	<b>3,419 03</b>
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
		<b>En plus en 1899.....</b>		<b>26,055<sup>f</sup> 82</b>	
5	Produit net des taxes de correspondances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	117,619 25	109,407 85	8,211 40	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	14 62	5 01	9 61	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	1,924 00	2,870 00	"	946 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>119,557 87</b>	<b>112,282 86</b>	<b>8,221 01</b>	<b>946 00</b>
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
		<b>En plus en 1899.....</b>		<b>7,275<sup>f</sup> 01<sup>o</sup></b>	
9	Produits des conversations téléphoniques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,578 02	1,365 65	1,212 37	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	2,849 09	1,727 26	1,121 83	"
11	Produit des abonnements supplémentaires pour la transmission des télégrammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	68 77	24 26	44 51	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>5,405 88</b>	<b>3,117 17</b>	<b>2,378 71</b>	<b>"</b>
		<b>En plus en 1899.....</b>		<b>2,378<sup>f</sup> 71<sup>o</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS DE MARS.</b>		<b>DIFFÉRENCES POUR 1899.</b>	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	247,370 16	227,314 34	23,474 85	3,419 03
5 à 8	Produits télégraphiques.....	119,557 87	112,282 86	8,221 01	946 00
9 à 12	Produits téléphoniques.....	5,405 88	3,117 17	2,378 71	"
	<b>TOTAUX du mois de mars....</b>	<b>372,423 91</b>	<b>342,714 37</b>	<b>34,074 57</b>	<b>4,365 03</b>
	Mois antérieurs.....	677,663 64	639,644 87	47,412 66	9,393 89
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>1,050,087 55</b>	<b>982,359 24</b>	<b>81,487 23</b>	<b>13,758 92</b>
		<b>En plus en 1899.....</b>		<b>67,728<sup>f</sup> 31<sup>o</sup></b>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées pendant le mois de mai 1899.**

Versements reçus de 248,339 déposants, dont 35,196 nouveaux..	31,963,752 <sup>f</sup> 52 <sup>c</sup>
Remboursements à 139,321 déposants, dont 17,874 pour solde.....	29,540,826 <sup>f</sup> 93 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 531 déposants pour un capi- tal de.....	599,274 26
	<hr/>
Excédent de versements.....	1,823,651 33

Nombre de comptes existant au 31 mai 1899 : 3,222,311.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Modifications à l'Instruction générale sur le service extérieur  
de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.**

Article 103. — Ajouter les mots « en double expédition. »

Article 270. — Commencer le dernier alinéa par les mots : « Dans les deux cas, la mention est contresignée..... »

Article 271, 2<sup>e</sup> ligne. — Après les mots « le receveur lui fait acquitter » ajouter « à l'encre ».

Article 288. — Après « 3<sup>e</sup> Les numéros des autorisations de remboursement », ajouter les mots suivants, entre parenthèses : « (les autorisations par télégraphe sont désignées par les mots « autorisation télégraphique » suivis de la date du télégramme) ».

Article 303, 3<sup>e</sup> ligne. — Après « remboursement n<sup>o</sup> 13 », ajouter « il s'assure notamment que le nom et tous les prénoms du titulaire ont été transcrits tels qu'ils figurent sur le livret ».

Article 304. — Dans le modèle de télégramme-demande, biffer le prénom « Joseph ».

Article 305. — Dans les deux modèles de télégramme-demande, biffer le prénom « Pierre ».

Article 307. — Substituer le texte suivant au texte actuel : « 307. — Les prénoms du titulaire du livret ne sont pas reproduits dans le télégramme-demande, non plus que les prénoms du mari lorsque le livret est au nom d'une femme mariée ou veuve.

« En rédigeant le télégramme-demande et en le transmettant, le receveur doit notamment ne pas perdre de vue que le remboursement ne peut être autorisé

que si le numéro du livret, le nom du département d'origine ou de la succursale, selon le cas, le nom du titulaire du livret, et, éventuellement, le nom du mari, sont rigoureusement conformes aux indications du livret».

Article 312, 3<sup>e</sup> ligne. — Après «(302)», ajouter ce qui suit : «en ayant soin d'y reproduire le nom et tous les prénoms du titulaire du livret, ainsi que, le cas échéant, le nom et tous les prénoms du mari, tels qu'ils existent sur la 1<sup>re</sup> partie de cette formule et sur le livret.....»

Article 440, 4<sup>e</sup> ligne. — Après les mots «une demande de livret n<sup>o</sup> 1», ajouter «ou n<sup>o</sup> 1 bis ».

Même article, 9<sup>e</sup> ligne. — Aux mots «de mon livret»; substituer «du livret».

Article 713, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes. — Supprimer les mots «en prend note, quant au montant, sur le carnet d'ordre n<sup>o</sup> 7 et».

Article 715, 1<sup>er</sup> alinéa. — Terminer cet alinéa par la phrase suivante : «Il conserve dans ses archives la seconde expédition du relevé n<sup>o</sup> 127 bis».

Appendice n<sup>o</sup> 5, 2<sup>e</sup> alinéa, page 339. — Ajouter le texte suivant : «Les certificats de propriété ainsi établis doivent être légalisés, s'ils proviennent d'un département autre que celui où sera assigné le paiement; toutefois, ceux délivrés par les notaires résidant au chef-lieu d'une Cour d'appel sont valables, sans légalisation, dans le ressort de la Cour. La signature des notaires est légalisée par le président du tribunal ou de la cour; elle peut l'être aussi par le juge de paix de leur canton, lorsqu'ils n'exercent pas dans les chefs-lieux de département ou d'arrondissement. La signature du juge de paix est légalisée par le président du tribunal civil de l'arrondissement».

Même appendice; 3<sup>e</sup> alinéa, page 339. — Ajouter la phrase suivante : «La signature du maire est légalisée, sauf dans le département de la Seine, par le préfet ou le sous-préfet».

---

SERVICE CENTRAL — 1<sup>er</sup> BUREAU.

---

Arrêté, du 27 mai 1899, accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section) à vingt-quatre élèves qui ont satisfait, en 1899, aux examens de sortie de l'école.

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 29 mars 1888;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juillet 1888, portant organisation de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section);

Vu le rapport du président du jury institué par l'arrêté du 2 mai 1898, en vue de procéder au classement de sortie des élèves de la 1<sup>re</sup> section de l'École professionnelle supérieure (promotion 1897-1899),

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure



(1<sup>re</sup> section) est accordé aux élèves qui viennent de satisfaire aux examens de sortie de l'école et dont les noms suivent, pour leur servir ce que de droit :

MM.	MENTIONS obtenues
1. FAUCHON .....	Bien.
2. VAISSE .....	Idem.
3. DARDY .....	Idem.
4. MEYER .....	Idem.
5. GLEIZES.....	Idem.
6. THEVENOT.....	Idem.
7. MARRET.....	Idem.
8. VEURRIER (Jean).....	Idem.
9. GARNIER.....	Idem.
10. BOUTIGNY.....	Assez bien
11. MOINE.....	Idem.
12. MARTIN.....	Idem.
13. PLACET.....	Idem.
14. RONE.....	Idem.
15. DULIMON.....	Idem.
16. PAUL.....	Idem.
17. SERRES.....	Idem.
18. DELAIRE.....	Idem.
19. MOURRUT.....	Idem.
20. DUBAR.....	Idem.
21. DOMINGIE.....	Idem.
23. LAPOIRIE.....	Idem.
23. BELLENGER.....	Idem.
24. MOREAU.....	Idem.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au 2<sup>e</sup> bureau du service central qui sera chargé d'en assurer l'exécution.

Paris, le 27 mai 1899.

LÉON MOUGEOT.

---

SERVICE CENTRAL — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

**Faits divers.**

---

ACTES DE PROBITÉ.

M. DUBOURG, facteur de ville à Louviers (Eure), a trouvé un porte-monnaie, contenant 39 fr. 20, qui a été rendu à qui de droit.

M. LOMBARD, facteur des télégraphes au bureau de Toulon (Var), ayant trouvé, à l'entrée de la cour du bureau, un porte-monnaie renfermant un billet de banque de 50 francs, s'est empressé de le remettre à son receveur.

M. THIERCELIN, jeune facteur au bureau de Paris n° 18, ayant trouvé, sur la voie publique, un mandat-poste accompagné de deux enveloppes, s'est empressé de rapporter ces pièces à la propriétaire.

M. MASSON, facteur rural au bureau de la Charité (Nièvre), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qui a été remise au propriétaire.

M. MAIGRET, facteur des télégraphes au bureau de **Boulogne-sur-Mer** (Pas-de-Calais), ayant trouvé un bracelet en argent, en a avisé son receveur et le commissaire central de police.

M. PERCHET, facteur-releveur au bureau de Paris n° 53, a trouvé dans la salle d'attente de ce bureau un porte-monnaie contenant un billet de banque de 100 francs et quatre billets d'un rouble.

M. BRUGIÈRE, brigadier-facteur à Clermont-Ferrand, a trouvé, sur la voie publique un bracelet de grande valeur et en a rendu compte au commissariat de police.

M. GRESLE, facteur-receveur à Serris (Seine-et-Marne), a rendu spontanément un billet de banque de 100 francs qu'il avait reçu en trop dans un paiement.

M. CAZALAS, facteur des télégraphes à Carcassonne, a trouvé un porte-monnaie contenant la somme de 40 fr. 25.

M. CELLIER, facteur local à Mayres (Ardèche), a rendu à qui de droit une somme de 23 fr. 20 qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. HADANCOURT, facteur local à Presles (Seine-et-Oise), ayant reçu 50 francs en trop dans le recouvrement d'une valeur, s'est empressé de rendre cette somme à qui de droit.

M. BESSON, facteur de ville à Lyon, recette principale, a trouvé une montre en or d'une valeur de 100 francs qui a été remise à la propriétaire.

M. LECOMTE, facteur de ville à Nantes, a trouvé, en cours de tournée, un billet de banque de 50 francs.

M. ICARD (Frédéric), facteur rural au bureau d'Apt (Vaucluse), ayant trouvé un porte-monnaie contenant 16 fr. 50, l'a rendu à la propriétaire.

M. MARION, facteur à Villiers-Saint-Benoit (Yonne), a rendu un billet de banque de 100 francs à une personne qui le lui avait donné en trop.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. TONDEREAU, facteur rural au bureau de Bazoche-les-Gallerandes (Loiret), a retiré de l'eau un jeune homme en danger de se noyer.

M. ICARD (Frédéric), facteur rural au bureau d'Apt (Vaucluse), a arrêté un cheval et un mulet emportés.

MM. LANCIEN et FERCOQ, facteurs ruraux au bureau de Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), ont fait preuve de dévouement à l'occasion d'un incendie.

M. BLANCHEMANCHE, facteur rural au bureau de Nouart (Ardennes), a arrêté un attelage de six chevaux emportés.

M. LARROQUE, facteur rural au bureau de Duravel (Lot), a retiré d'un lac très profond un enfant de trois ans qui se noyait.

M. PETITGENËT, facteur au bureau de Ventron (Vosges), a arrêté un cheval emporté.

M. VIVIER (Constant), facteur-receveur à Gandelain (Orne), a montré du dévouement lors d'un incendie.

M. ROBERT, facteur au bureau de Brienne (Aube), a arrêté un cheval emporté.

M. DEVEAUD, jeune facteur des télégraphes à Tulle (Corrèze), s'est élancé courageusement à la poursuite d'un taureau échappé qu'il a réussi à arrêter.

M. BOUDET, facteur local à Villeneuve-les-Maguelonnes (Hérault), a arrêté un cheval emporté.

M. le Préfet de l'Yonne a adressé à M. MARION, facteur à Villiers-Saint-Benoit (Yonne), un témoignage officiel de satisfaction pour s'être distingué, le 1<sup>er</sup> mai 1899, en arrêtant un cheval emporté.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

---

**Arrêté ministériel, du 20 mai 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée  
aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Tupin** (Antoine-Eugène), facteur de ville à Dijon (Côte-d'Or), 32 ans de ser-  
vices administratifs, 6 mois de services militaires ;

**Royet** (Jules-Émile), brigadier facteur à Dijon, 19 ans de services administra-  
tifs, 6 mois de services militaires ;

**Bonnot** (Philibert), brigadier facteur à Dijon, 18 ans et demi de services ad-  
ministratifs, 4 ans et demi de services militaires ;

**Sauce** (Saintin), facteur des télégraphes à Dijon, 38 ans de services adminis-  
tratifs, 7 ans de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes  
et des Télégraphes (Service central. — 2° bureau), pour être notifié à qui de  
droit.

Paris, le 20 mai 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

---

**Arrêté ministériel, du 26 mai 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée  
aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Marty** (Gimer-Eugène), facteur rural à Arques (Aude), 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Pedelmas** (Baptiste), facteur local à Saint-André-de-Roquelongue (Aude), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Courrière** (Joseph), brigadier facteur à Carcassonne (Aude), 20 ans de services administratifs;

**Pelofy** (Joseph), facteur rural à Belcaire (Aude), 28 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État (Service central. — 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 26 mai 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

---

**Arrêté ministériel, du 10 juin 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Pernier** (Jean-Élie), facteur rural à Gex (Ain), 15 ans et demi de services administratifs.

**Collet** (Jean-Marie), facteur rural à Izernore (Ain), 29 ans et demi de services administratifs, 9 ans de services militaires;

**Michel** (Yppolite-Alfrède), facteur local à Marboz (Ain), 30 ans de services administratifs.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 10 juin 1899.

PAUL DELOMBRE.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  francs.	GRADES	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  francs.
M. Marty.....	Rédacteur...	Vérification et réception du matériel.	2,800	Rédacteur...	Administr. centrale, 1 <sup>re</sup> division.	2,800
M <sup>me</sup> Dellestable...	Employée...	Poste central des télégraphes.	1,000	Employée...	Administr. centrale, 3 <sup>e</sup> div., 3 <sup>e</sup> bur.	1,000
M <sup>lle</sup> Faguet.....	Idem.....	Paris, bureau princ. des téléphones.	1,000	Idem.....	Administr. centrale, 3 <sup>e</sup> division.	1,000
M <sup>mes</sup> Collongues...	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,400
Frascy.....	Idem.....	Poste central des télégraphes.	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
veuve Ribaud.	Idem.....	Alger, caisse d'épargne.	1,700	Idem.....	Direction de la caisse d'épargne.	1,700
MM. Deries.....	Inspecteur ingénieur.	Marseille.....	5,500	Inspecteur ingénieur.	Service des câbles sous-marins et de l'usine de la Seyne.	5,500
Larose.....	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Idem.....	2,500	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Idem.....	2,500
Pomey.....	Inspecteur ingénieur.	Vérificat <sup>on</sup> et réception du matériel.	5,000	Inspecteur ingénieur.	Vérificat. et réception du matériel (hors cadres).	5,000
Guillebot de Nerville.	Idem.....	Idem.....	5,500	Idem.....	Direct <sup>on</sup> des services électr., détaché à l'Administr. cent.	5,500
Chapusot.....	Sous-chef de bureau.	Administr. centrale, 2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bur.	6,000	Chef de section.	Paris R. P. ....	6,000
Baudrillard...	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	5,000	Idem.....	Idem.....	5,000
Sartori.....	Commis principal.	Idem.....	3,600	Sous-chef de section.	Idem.....	3,500
Mangin.....	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Marie (L.-J.-L.).	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Voisenat.....	Inspecteur ingénieur.	École profession <sup>lle</sup> supérieure.	5,000	Inspecteur ingénieur.	Le Mans.....	5,000
Cailho.....	Idem.....	Vérificat <sup>on</sup> et récept <sup>on</sup> du matériel.	5,500	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	5,500
Devaux - Charbonnel.	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Usine de la Seyne.	3,500	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Amiens.....	3,500
Boyé.....	Idem.....	Nancy, hors cadres.	2,500	Idem.....	Dijon.....	2,500
Baboulet.....	Inspecteur ingénieur.	Lyon.....	4,500	Inspecteur ingénieur.	Clermont-Ferrand..	4,500
Mercier.....	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Direct <sup>on</sup> des services électriques (h. e.)	2,500	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Marseille.....	2,500
Champigneulle	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Daporeq.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Lyon.....	2,500
Arène.....	Rédacteur...	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	3,500	Sous-inspecteur.	A la disposition de l'Office tunisien.	3,500
Le Texier....	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la caisse nation. d'épargne	2,800	Teneur....	Nancy, caisse d'épargne.	2,800
Jeancolas.....	Commis....	A la disposition de l'Office tunisien.	3,000	Comm. princ. fais <sup>t</sup> fonct. de sous-inspecteur.	A la disposition de l'Office tunisien.	3,000
Thiébaud....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Quentin, princ.	3,000	Rédacteur...	Direction de la Seine	3,100
Palvadeau....	Commis de direction.	En disponibilité...	2,700	Commis....	Vérificat. et réception du matériel (hors cadres).	2,700



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Chaumet. . . . .	Rédacteur. . .	Administ. centrale, 1 <sup>re</sup> division.	fr. 4,500	Rédacteur. . .	Vérificat. et récep- tion du matériel.	fr. 4,500
Mazoyer. . . . .	.....	Paris. . . . .	"	Expédition <sup>re</sup> .	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	1,500
M <sup>mes</sup> Plé. . . . .	Employée. . .	Administ. centrale, 3 <sup>e</sup> division.	1,800	Employée. . .	Direction de la Seine	1,800
Despous. . . . .	Idem. . . . .	Poste central des té- légraphes.	1,200	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,200
Rey-Golliet. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,300	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,300
Courtiel. . . . .	Receveuse. . .	Pélissanne. . . . .	1,600	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,700
MM. Paret. . . . .	Expédition <sup>re</sup> .	Digne. . . . .	1,500	Expédition <sup>re</sup> .	Marseille. . . . .	1,500
Rey. . . . .	.....	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Digne. . . . .	1,500
Bernard. . . . .	Aide des pos- tes.	Nogent-sur-Seine. . .	"	Idem. . . . .	Troyes. . . . .	1,500
Girardin. . . . .	.....	Dampierre. . . . .	"	Idem. . . . .	Mézières. . . . .	1,500
Jacotin. . . . .	Expédition <sup>re</sup> .	Laon. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Chaumont. . . . .	1,500
Barraud (J.-A.) . . . . .	.....	Chaumont. . . . .	"	Idem. . . . .	Laon. . . . .	1,500
Benoit. . . . .	.....	Lyon. . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon. . . . .	1,500
Caminade. . . . .	.....	Bordeaux. . . . .	"	Idem. . . . .	Bordeaux. . . . .	1,500
M <sup>mes</sup> Rouault. . . . .	Employée. . .	Direct. de la caisse d'épargne.	1,700	Idem. . . . .	Alger, caisse d'é- pargne.	1,700
veuve Stoin. . . . .	Empl. auxi- liaire.	En disponibilité. . .	"	Empl. auxi- liaire.	Nevers, caisse d'é- pargne.	R <sup>on</sup> , 1,200
M <sup>lles</sup> Bertin. . . . .	Employée. . .	Decize. . . . .	1,100	Employée. . .	Idem. . . . .	1,100
Sarraire. . . . .	Idem. . . . .	La Seyne. . . . .	1,200	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,200
Rouffignac. . . . .	Receveuse. . .	Couture-d'Argenson.	1,200	Idem. . . . .	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,200
M. Jouve. . . . .	.....	Marseille. . . . .	"	Expédition <sup>re</sup> .	Marseille, caisse d'épargne.	1,500
M <sup>lles</sup> Praye. . . . .	Receveuse. . .	S <sup>t</sup> -André-de-Corcy. .	1,400	Employée. . .	Lyon, caisse d'é- pargne.	1,400
Poncin. . . . .	Dame em- ployée.	Bourg. . . . .	1,400	Receveuse. . .	Peyrieu. . . . .	1,400
Limanton. . . . .	Receveuse. . .	Busset. . . . .	1,400	Idem. . . . .	Chantelle. . . . .	1,400
Bayard. . . . .	Idem. . . . .	Jaligny. . . . .	1,600	Idem. . . . .	Busset. . . . .	1,600
Marcadier. . . . .	Idem. . . . .	Chaillevette. . . . .	1,400	Idem. . . . .	Gémozac. . . . .	1,400
Lemaitre. . . . .	Idem. . . . .	Gémozac. . . . .	1,400	Idem. . . . .	Chaillevette. . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Chaintrier. . . . .	Idem. . . . .	Saint-Méard-de-Gur- çon.	1,600	Idem. . . . .	Saint-Genis-de-Sain- tonge.	1,600
MM. Macron. . . . .	Receveur. . .	Bray-sur-Somme. . .	1,600	Receveur. . .	Fauquembergue. . .	1,400
Audonnet. . . . .	Commis. . . . .	Limoges R. F. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Rechechouart. . . .	2,000
M <sup>lles</sup> Rougier. . . . .	Dame empl.	Confolens. . . . .	1,100	Receveuse. . .	Saint-Julien-l'Ars. .	1,200
Maroschal. . . . .	Receveuse. . .	Saint-Julien-l'Ars. .	1,400	Dame em- ployée.	Confolens. . . . .	1,400
M. Tijou. . . . .	Rédacteur. . .	Lons-le-Saunier, di- rection.	2,200	Receveur. . .	Arbois. . . . .	2,000
M <sup>lle</sup> Rambaud. . . . .	Aide. . . . .	Gémozac. . . . .	"	Receveuse. . .	Bourlay. . . . .	1,000
MM. Ryckelynck. . . . .	Sous-officier.	.....	"	Receveur. . .	Saint-Maurice-sous- les-Côtes.	1,000
Rambaud. . . . .	Idem. . . . .	.....	"	Idem. . . . .	Tignes. . . . .	1,000
Marchal. . . . .	Idem. . . . .	.....	"	Idem. . . . .	Montreux-Château.	1,000
Cament. . . . .	Idem. . . . .	.....	"	Idem. . . . .	Chambley-Bussières	1,000
Clerget. . . . .	Idem. . . . .	.....	"	Idem. . . . .	Larche. . . . .	1,000
Bastian. . . . .	Idem. . . . .	.....	"	Idem. . . . .	Dommartin-s <sup>t</sup> -Yèvre	1,000
Delatre. . . . .	Receveur. . .	Neufchâtel-en-Bray.	3,500	Idem. . . . .	Montdidier. . . . .	3,500
M <sup>lles</sup> Serpin. . . . .	Dame em- ployée.	Mâcon, téléphone. .	1,300	Receveuse. . .	Leynes. . . . .	1,200
Paquette. . . . .	Idem. . . . .	Charolles. . . . .	1,300	Idem. . . . .	Goux-les-Usiers. . .	1,200
M. Capirossi. . . . .	Receveur. . .	Amélie-les-Bains. .	2,000	Receveur. . .	Toulon-Mourillon. .	1,800
M <sup>lle</sup> Thomas. . . . .	Receveuse. . .	Marchaux. . . . .	1,400	Receveuse. . .	Jougne. . . . .	1,400
M. Jacques. . . . .	Sous officier.	.....	"	Receveur. . .	Marchaux. . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Doby. . . . .	Receveuse. . .	Mitry-Mory. . . . .	1,600	Receveuse. . .	Sucy-en-Brie. . . . .	1,600
Cistes. . . . .	Dame em- ployée.	Rodez. . . . .	1,100	Idem. . . . .	Auzits. . . . .	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M. Gallet.....	Receveur....	Veynes .....	1,600	Receveur....	Castollanne.....	1,800
M <sup>lles</sup> Rostain.....	Receveuse...	Saint-Firmin-en- Valgodemard.	1,400	Receveuse...	Veynes .....	1,400
Pupnat.....	<i>Idem</i> .....	Polliat.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Trept.....	1,400
M <sup>me</sup> Trably.....	<i>Idem</i> .....	Confrançon.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Polliat.....	1,400
M <sup>lle</sup> Mollin.....	Dame em- ployée.	La Tour-du-Pin...	1,200	<i>Idem</i> .....	Confrançon.....	1,200
MM. Anglade.....	Receveur...	Dreux.....	3,500	Receveur...	Paris 100.....	3,500
Vidal.....	Commis...	Carcassonne.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Espéraza.....	1,600
M <sup>me</sup> Nomos.....	Receveuse...	Chaufailles.....	1,800	Receveuse...	Marcigny.....	1,800
M <sup>lles</sup> Dousset.....	Dame em- ployée.	Luçon .....	1,300	<i>Idem</i> .....	Couture-d'Argenson	1,200
Janoli.....	<i>Idem</i> .....	Bourg.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Saint-Julien-Molin- Moletta.	1,800
M <sup>me</sup> Barret.....	Receveuse...	Breuvannes.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Poissons.....	1,200
MM. Collomp.....	Receveur....	En disponibilité, précédemm <sup>t</sup> dési- gné pour Larche, non installé.	"	Receveur....	Fayonce.....	1,000
Maurel.....	Sous-officier.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Sérignac.....	1,000
Coupet - Sar- railh.	Rédacteur...	Administ. centrale, service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800	Receveur des postes et des télé- graphes.	Et mis en cette der- nière qualité à la disposition du Mi- nistre des colonies pour occuper le poste de receveur comptable à la Basse-Terre (Gua- deloupe).	3,000
M <sup>lle</sup> Bonnard.....	Dame em- ployée.	Marseille, centr..	1,200	Receveuse...	Pélissanne.....	1,200
M. Audomont....	Ex-receveur.	En disponibilité...	"	Receveur...	Les Herbiers.....	1,600
M <sup>me</sup> Delouche.....	Receveuse...	Cauvigny.....	1,200	Receveuse...	Vigny.....	1,200
M <sup>lles</sup> Faivre.....	Dame em- ployée.	Châtillon-sur-Seine.	1,200	<i>Idem</i> .....	Chanceaux.....	1,200
Deneux.....	<i>Idem</i> .....	Villors-Cotterêts...	1,200	<i>Idem</i> .....	Faverolles.....	1,200
MM. Brun.....	Rédacteur...	Bureaux ambulants, ligne de Lyon.	3,500	Receveur....	Charolles.....	3,500
Gély.....	Receveur....	Toulouse, pl. Dupuy	4,000	<i>Idem</i> .....	Toulouse, Bourse..	4,000
Bourgade.....	Com. princ..	Toulouse, Bourse..	3,600	<i>Idem</i> .....	Toulouse, pl. Dupuy	3,500
Fauré.....	<i>Idem</i> .....	Albi, direction....	3,600	Com. princ..	Toulouse, Bourse..	3,600
M <sup>me</sup> veuve Gouin..	Receveuse...	Saint-Yan.....	1,000	Receveuse...	Anost.....	1,000
M. Muller.....	Receveur....	S <sup>t</sup> -Nicolas-d'Alie- mont.	1,400	Receveur...	Yerville.....	1,400
M <sup>lle</sup> Lesien.....	Receveuse...	Jumièges.....	1,200	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Nicolas-d'Alie- mont.	1,200
M <sup>me</sup> veuve Lecoïnte	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Ouen-du-Breuil.	1,000	<i>Idem</i> .....	Jumièges.....	1,000
M <sup>lles</sup> Tria.....	Dame em- ployée.	Mauriac.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Saint-Urcize.....	1,200
Lauriol.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Flour.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Boisset.....	1,200
M. Migeon.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Abriès.....	1,000
M <sup>me</sup> Quillory.....	Receveuse...	Fresse.....	1,200	Receveuse...	Melisey.....	1,200
M <sup>lles</sup> Moraux.....	<i>Idem</i> .....	Melisey.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Fresse.....	1,200
Gauthier.....	<i>Idem</i> .....	La Bastide-l'Évêque	1,200	<i>Idem</i> .....	Saint-Georges-de- Luzençon.	1,200
Galzin.....	Dame em- ployée.	Rodez, caisse d'é- pargne.	1,200	<i>Idem</i> .....	La Bastide-l'Évêque	1,200
M <sup>mes</sup> ve Fourichon..	Receveuse...	Cassis.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Trets.....	1,600
Bocquerel.....	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> Omer-en-Chaussée	1,400	<i>Idem</i> .....	Ailly-sur-Somme..	1,400
M <sup>lle</sup> Blondel.....	<i>Idem</i> .....	Houdain.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Bray-sur-Somme..	1,600
M <sup>mes</sup> veuve Calvert.	<i>Idem</i> .....	Attichy.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Houdain.....	1,200
Médus.....	<i>Idem</i> .....	La Chapelle-aux-Pots	1,400	<i>Idem</i> .....	Attichy.....	1,400
Décogné.....	<i>Idem</i> .....	Mézière-en-Brenne.	1,400	<i>Idem</i> .....	Liguil.....	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADE .	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>lle</sup> Bridiau.....	Receveuse..	Genillé.....	fr. 1,400	Receveuse...	Bléré.....	fr. 1,600
MM. Boudet.....	Commis....	Paris, téléph., rue Gutenberg.	2,400	Receveur...	Richelieu.....	2,200
Tortrat.....	Receveur....	Neuvy-sur-Baran- geon.	1,400	Idem.....	Sancergues.....	1,400
Molinié.....	Ex-receveur.	En disponibilité..	"	Idem.....	May-sur-Evro.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Millière.	Receveuse..	Machault.....	1,000	Receveuse...	Aubenton.....	1,000
MM. Simon.....	Rédacteur..	Administ. centrale, 1 <sup>re</sup> division.	3,500	Receveur....	Neufchâtel-en-Bray.	3,500
Manavit.....	Commis....	Toulouse, central..	2,700	Idem.....	Saujon.....	2,700
M <sup>lle</sup> Mathis.....	Dame em- ployée.	Nancy, central....	1,100	Receveuse...	Marac.....	1,200
M <sup>me</sup> Moulin.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,300	Idem.....	S <sup>t</sup> Omer-en-Chaussée	1,400
M <sup>lles</sup> Cousin.....	Receveuse..	Centrexéville.....	2,000	Idem.....	Ivry, contre.....	2,000
Doninelli.....	Idem.....	La Ferté-Alais....	1,600	Idem.....	Chaumont-en-Vexin.	1,800
M <sup>lles</sup> Dequen.....	Idem.....	Gironville.....	1,400	Idem.....	La Ferté-Alais....	1,400
Guillaumot....	Idem.....	Condé-sur-Vègre...	1,400	Idem.....	Coye.....	1,400
Maigrot.....	Idem.....	Crulai.....	1,200	Idem.....	Condé-sur-Vègre...	1,200
M <sup>mes</sup> veuve Terras..	Dame em- ployée.	Paris, direction de la Seine.	1,600	Idem.....	Mitry-Mory.....	1,400
Cartier.....	Idem.....	Paris, central....	1,300	Idem.....	Cauvigny.....	1,400
M <sup>lles</sup> Roussouau....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Gironville.....	1,000
Blais.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Crulai.....	1,000
MM. Demarquilly..	Rédacteur..	Direction de la Seine	3,500	Receveur....	S <sup>t</sup> -Pol-sur-Ternoise.	3,000
Nélaton.....	Commis....	Paris 21.....	3,000	Idem.....	Digoin.....	2,700
M <sup>mes</sup> Lorin.....	Receveuse..	Bray-sur-Seine....	1,800	Receveuse...	La Ferté-Milon....	2,000
Mouton.....	Idem.....	Sallaumines.....	1,200	Idem.....	Oisy-le-Vorger....	1,200
M <sup>lle</sup> Binsc.....	Dame em- ployée.	Montreuil-sur-Mer.	1,200	Idem.....	Sallaumines.....	1,200
M <sup>me</sup> Aula.....	Receveuse..	Wizernes.....	1,400	Idem.....	Arques.....	1,400
M. Swerry.....	Commis....	Saint-Omer.....	1,800	Receveur....	Wizernes.....	1,600
M <sup>lle</sup> Despilho.....	Dame em- ployée.	Lourdes.....	1,200	Receveuse..	Cabanac.....	1,200
MM. Jonquet.....	Commis prin- cipal.	Lig. du Nord-Ouest.	3,300	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest...	3,300
Luchon.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Commis prin- cipal.	Paris, bureau prin- cipal téléph. de la rue Gutenberg.	3,300
Le Chaix.....	Idem.....	Paris 16.....	3,300	Idem.....	Paris 10.....	3,300
Testeau.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.	3,000
Perré.....	Idem.....	Vannes.....	3,600	Idem.....	Brest, central....	3,600
Beaujon.....	Idem.....	Paris 63.....	3,300	Idem.....	Paris 35.....	3,300
Dupin.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300	Idem.....	Paris 63.....	3,300
Vignardou....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,000
Templeux.....	Commis....	Charleville.....	3,000	Idem.....	Douai.....	3,000
Gloarec.....	Idem.....	Paris, central....	3,000	Idem.....	Paris 67.....	3,000
Kinet.....	Idem.....	Reims, principal..	3,000	Idem.....	Reims, principal..	3,000
Déodat.....	Idem.....	Paris 6.....	3,000	Idem.....	Paris 16.....	3,000
Bertrand.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
de la Mare.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Bréard.....	Idem.....	Cambrai.....	3,000	Idem.....	Cambrai.....	3,000
Cathelinand..	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Débuc.....	Idem.....	Bordeaux, central..	3,000	Idem.....	Bordeaux R. P....	3,300
Toselli.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Commis....	Paris, bureau des té- légrammes offic.	2,400
Rouland.....	Idem.....	Libourne.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Nouals.....	Idem.....	Châteauroux.....	1,800	Idem.....	Libourne.....	1,800
Pottier.....	Idem.....	Vendôme.....	1,500	Idem.....	Châteauroux.....	1,500
Dronzée.....	Idem.....	Paris 16.....	2,700	Idem.....	Orléans R. P....	2,700
Winkler.....	Idem.....	Paris 40.....	1,500	Idem.....	Paris 45.....	1,500
Collas.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 40.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Dessortine....	Commis....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Soudan.	1,800	Commis....	Seulis.....	1,800
Gunepia....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Nancy, central (bri- gade de réserve).	1,500
Felici.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800	Idem.....	Marseille, central..	1,800
Marty.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	1,800
Trouillot....	Idem.....	Paris 3.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est..	1,500
Barril.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon, central....	1,800
Chevalier....	Idem.....	Paris 33.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Bernard.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Vienne.....	2,400
Imbert.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Grenoble R. P....	2,400
Geffroy.....	Idem.....	Paris 69.....	2,100	Idem.....	Saint-Malo.....	2,100
Mangematin..	Idem.....	Paris 17.....	2,400	Idem.....	Paris 69.....	2,400
Guy.....	Idem.....	Béziers, service té- léphonique.	2,700	Idem.....	Béziers (bur. prin- cipal).	2,700
Laly.....	Idem.....	Paris, central (bri- gade de réserve).	1,800	Idem.....	Paris 69.....	1,800
Dimier.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris, central (bri- gade de réserve).	2,400
Morillon....	Idem.....	Paris 69.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Roux.....	Idem.....	Bordeaux, central.	2,400	Idem.....	Alençon.....	2,400
Lassaque....	Idem.....	La Rochelle.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Vachon.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Limoges R. P....	1,500
Tavernier....	Idem.....	Tours R. P.....	2,400	Idem.....	Charleville.....	2,100
Charles.....	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Tonkin.	2,100	Idem.....	Lyon-Perrache....	2,100
Duno.....	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Soudan français.	2,700	Idem.....	Le Havre, port....	2,700
Girard.....	Idem.....	Lille, gare.....	1,800	Idem.....	Lille, central.....	1,800
Thiébaux....	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500	Idem.....	Toul.....	1,500
Vallage.....	Idem.....	Lille, central (ser- vice télégraph.).	3,000	Idem.....	Lille, central (ser- vice téléphonique)	3,000
Hellé.....	Idem.....	Nancy R. P.....	1,800	Idem.....	Montmorency....	1,800
Rathiaux....	Idem.....	Montceau-les-Mines	1,800	Idem.....	Autun.....	1,800
Collin.....	Idem.....	Nogant-le-Rotrou..	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Pensart....	Idem.....	La Fère.....	1,500	Idem.....	Reims, principal..	1,500
Liger.....	Idem.....	Le Havre, central.	1,800	Idem.....	Caen, central (bri- gade de réserve).	1,800
Didier.....	Idem.....	Bernay.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Dauchy.....	Idem.....	Fécamp.....	1,800	Idem.....	Reims, principal..	1,800
Valette.....	Idem.....	Paris 48.....	2,100	Idem.....	Paris 6.....	2,100
Nicoleau....	Idem.....	Rouen, bourse....	1,500	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500
Causse.....	Idem.....	Montpellier, central (brig. de réserve)	1,500	Idem.....	Montpellier R. P..	1,500
Blaquière....	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Montpellier, central (brig. de réserve)	2,100
Bernardini..	Idem.....	Marseille R. P....	2,700	Idem.....	Marseille, central..	2,700
Coste.....	Idem.....	Paris 51.....	2,100	Idem.....	Paris 58.....	2,100
Comat.....	Idem.....	Paris 8.....	2,400	Idem.....	Paris 51.....	2,400
Lefort.....	Idem.....	Creil.....	2,700	Idem.....	Paris 8.....	2,700
Pichon.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Creil.....	1,500
Gloye.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Montbéliard.....	2,100
Laurent....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800
Nadal.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Briat.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Besson.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lahy . . . . .	Commis . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Commis . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Martin (L.-A.) . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Kopp . . . . .	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lecareau . . . . .	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,500
Girard . . . . .	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	1,500
d'Hémery . . . . .	Idem . . . . .	Algérie . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	2,700
Dallet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	3,000
Marrel . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Terreaux . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	2,100
Lanteyrès . . . . .	Idem . . . . .	Avignon R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Alais . . . . .	2,100
Goumy . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Aubusson . . . . .	1,500
Robert . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
Nicol . . . . .	Idem . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500
Chaillet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,800
Chambat . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,100
Bliaux . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Le Maux . . . . .	Idem . . . . .	Rennes R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,800
Cadiou . . . . .	Idem . . . . .	Vitré . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Rennes R. P. . . . .	1,500
Lemaire . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Cambrai . . . . .	1,500
Bonnet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Méditer. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500
Hugues . . . . .	Idem . . . . .	Enghien-les-Bains . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Comblommiens . . . . .	1,500
Valier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 35 . . . . .	2,400
Bousquet . . . . .	Idem . . . . .	Lisieux . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand R.P. . . . .	1,500
Abadie . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
Désangles . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,800
Lottin . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Dupouy . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	1,500
Bousquet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Goutorbe . . . . .	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,800
Chevalier . . . . .	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,800
Dupont . . . . .	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,500	Idem . . . . .	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Dahomey.	1,500
Merle . . . . .	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	A la disposition du Minist. des colon. pour le service de la Côte d'Ivoire.	1,500
Poitevin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Recurt . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Montaru . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	2,100
Christophe . . . . .	Idem . . . . .	Guéret . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Jouval . . . . .	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Bèche . . . . .	Idem . . . . .	Carcassonne . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	3,000
Lautier . . . . .	Idem . . . . .	Agen . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	3,000
Bourgues . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Monte-Carlo . . . . .	3,000
Hénoq . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Calais-Fentinettes . . . . .	2,100
Lacombe . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	2,400
Bertrand . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,700
Déglise . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Delasorne . . . . .	Idem . . . . .	Creil . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500
Lehot . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	1,800
Courtois . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Bollanger . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Bessounet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mallet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,800
Alle . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Rusterucci . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500
Gaillot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 83 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Fabre . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	1,800
Bourot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 19 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	1,800
Dutil . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800
Crespon . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,700
Machu . . . . .	Idem . . . . .	Nico, central (bri- gade de réserve).	2,100	Idem . . . . .	Paris, central (bri- gade de réserve).	2,100



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Brissaud . . . . .	Commis . . . . .	Paris, central (brigade de réserve).	2,700	Commis . . . . .	Nice, central (brigade de réserve).	2,700
Gouvernet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 71 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 42 . . . . .	3,000
Martin . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, porte Saint-Nicolas.	1,500	Idem . . . . .	Nancy, central . . . . .	1,500
Petitdidier . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, gare . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Nancy, porte Saint-Nicolas.	2,700
Sentis . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,500
Durdos . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Vaissière . . . . .	Idem . . . . .	Paris 33 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	2,700
Ripaux . . . . .	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 33 . . . . .	2,400
Guillot . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Jean . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Angoulême . . . . .	2,100
Pezet . . . . .	Idem . . . . .	Agen . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Jean . . . . .	1,500
Grucé . . . . .	Idem . . . . .	Angoulême . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Agen . . . . .	1,500
Lacombe . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Montargis . . . . .	"
Beaujouan . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Vendôme . . . . .	"
Rauscher . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	"
Turlan . . . . .	Idem . . . . .	Paris 50 . . . . .	"	Idem . . . . .	Tonneins . . . . .	"
Dagorne . . . . .	Idem . . . . .	Vannes . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 50 . . . . .	"
Grangiens . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
Dilhan . . . . .	Idem . . . . .	Paris 26 . . . . .	"	Idem . . . . .	Arcaehon . . . . .	"
Pégourié . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 26 . . . . .	"
Piacentini . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P . . . . .	"
Kuen . . . . .	Fact <sup>r</sup> des télégraphes.	Paris . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 33 . . . . .	"
Redon . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Dieppo . . . . .	"
Wiése . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	"
Guillemard . . . . .	Idem . . . . .	Alençon . . . . .	"	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"
Boulin . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux central . . . . .	"
Dumont . . . . .	Idem . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"
Dieuzeide . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Bernard . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Tours R. P. . . . .	"
Vallot . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Arnaï (A.-J.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
David . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Desplats . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lambry . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sauvagat . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Roussel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cérez . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cauncille . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dieuzaide . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Duluc . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Foissac . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Izard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Krumelch . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Laffont del Caldayre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lahitte . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lassalle . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sidobre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vivé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ballion . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Barriéty . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Berthé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Besse . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Blanc . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cassagne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Delecroix . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Caen R. P . . . . .	"
Demaugro . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"
Deforge . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal.	"
Deligue . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Aubertin . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Paris, central. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Épinal, rue Thiers.	"
Fleury . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Redon . . . . .	"
Thibault . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	"
Courtade . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lisieux . . . . .	"
Baqué . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, bourse . . . . .	"
Houreq . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cambou . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"
Bourguet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fournier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Roustan . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"
Rolland . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"
Jean . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles, préfet	"
Debron . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Vannes . . . . .	"
Leduc . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Arras . . . . .	"
Jacquet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Meaux . . . . .	"
Villeneuve . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Niort . . . . .	"
Muzard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Châteaudun . . . . .	"
Besson . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Grenoble . . . . .	"
Braibant . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	"
Lubrez . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	"
Vilain . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Wypelier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pouille . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fossier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Laon R. P. . . . .	"
Houille . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Le Boucher . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	"
Hubac . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	"
Adéma . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Marfaing . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Sutra . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, bourse . . . . .	"
Forguès (J.-M.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Forguès (P.-S.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, central. . . . .	"
Mauco . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Esparre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	"
Sire . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"
Vincent . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	"
Mestro . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"
Lémosy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"
Aniel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Salon . . . . .	"
Pérolaborde . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Fontainebleau . . . . .	"
Ginié . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Estrade (F.-J.-M.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Bertrand . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Carcassonne . . . . .	"
Bader . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Bauvais . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Blin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bonnet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bournonville . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bresson . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Brioth . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Butot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Campagné . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carayon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carbonnel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chabrier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chatelet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Collas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Contival . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cussac . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Crétenet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Derny . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Diétrich . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Franck . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Paris, central. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Paris R. P. . . . .	"
Grador . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guénot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guidon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jaffrain . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jarrix . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jeannet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jolly . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lacombrade . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lambolez . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lampstaës . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Laude . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Hubert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Le Chevalier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Le Du . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lemarié . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lemasne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lemercier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Leroy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Macherey . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Martin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Milard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Morceau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mourat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Papiot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pruvot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Raffoux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rameau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rault . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rigolleau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Saubat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sicaire . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Simon-Duneau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Soleilhavoup . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sorin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Tardivot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Toulon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Uhl . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vandrepote . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Viguiet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mania . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Troyaux . . . . .	Idem . . . . .	Toul. . . . .	"	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	"
Baehrel . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	"
Darthois . . . . .	Idem . . . . .	Lillo, gare . . . . .	"	Idem . . . . .	Lille, central. . . . .	"
Bucquoy . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	"
Golé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	"
Grollier . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Montceau-les-Mines . . . . .	"
Estrade (A.) . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Nogent-le-Rotrou . . . . .	"
Pêcheux . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	La Fère . . . . .	"
Simon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Blaye . . . . .	"
Lussus . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Bernay . . . . .	"
Loubet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	"
Maury . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"
Maucolin . . . . .	Idem . . . . .	Verdun . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy, central. . . . .	"
Urbain . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Verdun . . . . .	"
Garnier . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Perraché . . . . .	"	Idem . . . . .	Bourg . . . . .	"
Boucher . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	"
Barbey . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Rambouillet . . . . .	"
Deleau . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"
Delrieu . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Berthiaux . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	"
Ricard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Cette . . . . .	"
Piquemal . . . . .	Idem . . . . .	Paris 96 . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Cassaot . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Paris 58 . . . . .	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Paris 96 . . . . .	fr.
Gauzy . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Poncet . . . . .	Idem . . . . .	Monthéliard . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"
Guin . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Many . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"
Boufils . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Puy . . . . .	"
Layuyouse . . . . .	Idem . . . . .	Tours R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	"
Papiot . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Tours R. P. . . . .	"
Briath . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Longwy-Bas . . . . .	"
Duclos . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 82 . . . . .	"
Loyez . . . . .	Idem . . . . .	Paris 82 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"
Lacombrade . . . . .	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Gavet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon-Terreaux . . . . .	"
Tixier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Feuillâtre . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	"
Bernadat . . . . .	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"	Idem . . . . .	Moulins . . . . .	"
Le Gall . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	"	Idem . . . . .	Vitré . . . . .	"
Jaffrain . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	"
Bournonville . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"
Fourcade . . . . .	Idem . . . . .	Coulommiers . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 35 . . . . .	"
Soligot . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Mihiel . . . . .	"	Idem . . . . .	Enghien-les-Bains . . . . .	"
Hubert . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Mihiel . . . . .	"
Tailhade . . . . .	Idem . . . . .	Saintes . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 35 . . . . .	"
Carrère . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Saintes . . . . .	"
Blin . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Péronne . . . . .	"
Brotte . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Annonay . . . . .	"
Agard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	"
Milard . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"
Trouvé . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	"
Caron . . . . .	Idem . . . . .	Calais-Fontinettes . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Julia . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"
Boric . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
Bauvais . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Creil . . . . .	"
Lassus . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"
Magnier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"
Cantagrel . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	"
Nug . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"
Lestage . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	"
Loplanche . . . . .	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"
Goudeau . . . . .	Idem . . . . .	Paris 11 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 19 . . . . .	"
Rébillat . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 11 . . . . .	"
Peliffils . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 71 . . . . .	"
Malassez . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy, gare . . . . .	"
Toulon . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"
Gaurel . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	"
Duthil . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	"
Fayout . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fis . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gaillhard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Grillon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Hermet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lacan . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lacas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lalibert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lassus . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Latapie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Marrassé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Marrot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mouchet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Olivères . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pégorier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Plauzolles . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rouges . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Rozès.....	.....	.....	fr.	Surnumé <sup>rs</sup> ..	Toulouse, central..	fr.
Saint-Martin..	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Verdier.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dehaynin.....	.....	.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Fousse.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Renaud.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sauzède.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aggéry.....	.....	.....	"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Encausse.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fargeas.....	Expédition <sup>rs</sup>	Lyon, direction...	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Debreaux.....	Idem.....	Mézières, direction.	"	Idem.....	Mézières R. P.....	"
Favereau.....	Idem.....	Bordeaux, direction	"	Idem.....	Bordeaux, central..	"
Hutinet.....	Idem.....	Chaumont, direction	"	Idem.....	Chaumont R. P. ..	"
Varenne.....	.....	.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Basset.....	.....	.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Castaingts.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Caussin.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chevalier.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Durand.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dumontail.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fages.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fourel.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Huc.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lechenet.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Libes.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Malzac.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Flocard.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mossant.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pascal.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pouget.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Reynier.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Salomez.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aspe.....	.....	.....	"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Bades.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barrué.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barthès.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bertrand.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boixéda.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bussoz.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Capdevillo.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrère.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrié.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Daumet.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupuy.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Haut de Cœur.	.....	.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Hautecouver- ture.	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacques.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquemin.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jourdan.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lallement.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lambert.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lanlo.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lapique.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lavallée.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lebel.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leforestier de Lesmadec.	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Goffic.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maclo.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marchand.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mauro.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Noiret.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ozil.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Pastrie.....			"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris, central.....	"
Perry.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Peyroux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pichon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pinçon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rigaudie.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rivet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rivière.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Roger.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sauvage.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Schmitt.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Serré.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Talvart.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ayrinhac.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bailly.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Baron.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Barrault.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bataille.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bernard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Besombes.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boisnard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bonneval.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bouvier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Breton.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Brion.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Brunel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chebson.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Combarieu.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Couillet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dance.....			"	Idem.....	Idem.....	"
David.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Deligne.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Domergers.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Desroches.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dewynter.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dupont.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dupuy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Durivault.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Faudemer.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Flatot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Frutier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gautret.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gélin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Grand.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Baltzer.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Richard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Petit.....	Surnumér <sup>re</sup>	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Boyer.....			"	Idem.....	Cavaillon.....	"
Jodon.....			"	Idem.....	Provins.....	"
Puisségur.....	Ancien sous- officier.		"	Idem.....	Toulouse, contral..	"
Collas.....	Surnumér <sup>re</sup>	Paris R. P.....	"	Idem.....	Épernay.....	"
Bouchez.....	Idem.....	Épernay.....	"	Idem.....	Reims, principal..	"
Maurel.....		Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 32.....	"
Lormand.....		Idem.....	"	Idem.....	Paris 24.....	"
Gaillon.....		Idem.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Auberty.....		Idem.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
M <sup>lle</sup> Mouraille.....	Employée. f.	Brignoles..	1,000	Employée..	Caunes, téléphone.	1,000
Caramagnol.....	Idem.....	St-Valéry-en-Caux..	1,000	Idem.....	Brignoles.....	1,000
Guiroyo.....	Postulante..		"	Idem.....	St-Valéry-en-Caux.	1,000
Givaudan.....	Employée..	Nice, quartier de la gare.	1,500	Idem.....	Villefranche - sur - Saône, téléphone.	1,500
Collomb.....	Postulante..		"	Idem.....	Nice, quartier de la Gare.	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Rimbaud . . . .	Employée . . .	Saint-Étienne - Ba- douillère.	1,100	Employée . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, central.	1,100
Copéré . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, téléph.	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Étienne - Ba- douillère.	1,000
Barnéoud . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, téléph.	1,000
M <sup>me</sup> Petitjean . . . .	Employée . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Collioure . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Bourgeois . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Avesnes . . . . .	1,000
Pautrat . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Beauvais . . . . .	1,000
Chérier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Versailles. N.-Dame	1,000
Cérou . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Jean-d'Angély . . .	1,000
Lecocq . . . . .	Employée . . .	Saint-Cloud . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Boulogne-sur-Seine.	1,100
Papoz . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Cloud . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Moine . . . . .	Employée . . .	Paris 106 . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 103 . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Desret . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Mandé . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 106 . . . . .	1,300
M <sup>me</sup> Bellanger . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Direct <sup>on</sup> de la caisse nation. d'épargne	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Mandé . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Viard . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,000
Petite . . . . .	Employée . . .	Semur . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Montbéliard, téléph.	1,000
Auxerre . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Dijon, central . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	Semur . . . . .	1,300
Laville . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Dijon, boul. Thiers.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Dijon, central . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Mazauric . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Nîmes, téléphone . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Serrière . . . . .	Employée . . .	Lézignan . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Nîmes, central . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Faget . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lézignan . . . . .	1,000
Raphoz . . . . .	Employée . . .	Tourcoing, téléph. . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Pol-sur-Ternoise . .	1,000
Diette . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Pol-sur-Ternoise . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Tourcoing, téléph. . .	1,100
Barry . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, téléphone . . . .	1,100
M <sup>lles</sup> Brunel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon-Croix-Rousse . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,000
Fourches (Ma- rie-Lucie) . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Corbeil, téléphone . .	1,000
Fourches (Ma- rie-Louise) . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Barbe . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Grasse, téléphone . . .	1,000
Jeay-Mottaz . . . . .	Employée . . .	Chantilly, téléph. . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon-Croix-Rousse . .	1,000
Malet . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Chantilly, téléph. . .	1,000
Crud . . . . .	Employée . . .	Lyon-Vaise . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,100
Jarry . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Grenade-s <sup>r</sup> -Garonne . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon-Vaise . . . . .	1,300
Lagouardette . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Grenade-s <sup>r</sup> -Garonne . .	1,000
M <sup>me</sup> Durupt . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Melun, téléphone . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Bonnin . . . . .	Employée . . .	Pantin-Quatre-Che- mins . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 102 . . . . .	1,000
Rivage . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris K . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R . . . . .	1,100
Michel . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, téléph. . .	1,000
Michelis . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Verdier . . . . .	Employée . . .	Collioure . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Pouget . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Soissons . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Collioure . . . . .	1,000
Lageirc . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Soissons . . . . .	1,000
Rousselle . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Pont-Audemer, télé- phone . . . . .	1,000
Patu . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Chartres, téléphone . .	1,000
Dacheux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Chaumont, téléph. . .	1,000
Stahl . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Collignon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Longwy, téléphone . .	1,000
Cornette . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lille, téléphone . . . .	1,000
Brier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Brulé . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen, téléphone . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Salze . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Lagunegrand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Le Havre, téléphone . .	1,000
Lafon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Régnier . . . . .	Employée . . .	Cambrai, téléphone . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	Roubaix, téléphone . .	1,300
Bridoux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Roubaix, téléphone . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Cambrai, téléphone . .	1,000
Baranger . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Gilles-sur-Vie . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Luçon . . . . .	1,100
Guillot . . . . .	Postulante . . .	.....	"	<i>Idem</i> . . . . .	Dieppe, téléphone . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Bouilly.....	Postulante ..	.....	"	Employée... Sens, téléphone...	.....	1,000
Silvy.....	Idem.....	.....	"	Idem..... La Ferté-s <sup>a</sup> -Jouarre.	.....	1,000
Cognée.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Poitiers R. P.....	.....	1,000
Paillard.....	Employée... Paris 65.....	.....	1,100	Idem..... Paris 72.....	.....	1,100
M <sup>me</sup> Grégoire.....	Idem..... Paris 37.....	.....	1,100	Idem..... Paris 65,.....	.....	1,100
M <sup>lles</sup> Bargeas.....	Idem..... Paris 51.....	.....	1,100	Idem..... Paris 37.....	.....	1,100
Combe.....	Idem..... Blois R. P.....	.....	1,000	Idem..... Paris 51.....	.....	1,000
Penassou.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Blois R. P.....	.....	1,000
M <sup>me</sup> Cornevin ..	Employée... Caisse d'épargne...	.....	1,500	Idem..... Mer.....	.....	1,500
M <sup>lles</sup> Gondre.....	Idem..... Le Blanc.....	.....	1,000	Idem..... Orange.....	.....	1,000
Pellerin.....	Idem..... La Châtre.....	.....	1,200	Idem..... Le Blanc.....	.....	1,200
Boisbourdin ..	Postulante ..	.....	"	Idem..... La Châtre.....	.....	1,000
Caumont.....	Employée... Paris K.....	.....	1,300	Idem..... Paris F.....	.....	1,300
Dubois.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Bourg.....	.....	1,000
Ganivet.....	Employée... Largentière.....	.....	1,000	Idem..... Aubenas.....	.....	1,000
Chaudanson ..	Idem..... Tournon.....	.....	1,000	Idem..... Largentière.....	.....	1,000
Chaix.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Tournon.....	.....	1,000
Clavelin.....	Employée... Nogent-sur-Seine...	.....	1,100	Idem..... Dôle, téléphone...	.....	1,100
M <sup>me</sup> veuve Duprez	Postulante ..	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
M <sup>lles</sup> Gaildraud...	Employée... Dijon, boul. Thiers	.....	1,100	Idem..... Dijon, central.....	.....	1,100
Labal.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Louviers, téléphone	.....	1,000
Ravéreau.....	Employée... Le Mans, central...	.....	1,000	Idem..... Bordeaux, téléph...	.....	1,000
Chevallier.....	Idem..... Château-du-Loir...	.....	1,000	Idem..... Le Mans, central...	.....	1,000
Olivro.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Château-du-Loir...	.....	1,000
Clémenceau...	Idem.....	.....	"	Idem..... Bordeaux, téléphone	.....	1,000
Fleury.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
Obernesser...	Idem.....	.....	"	Idem..... Villeurbanne, téléph	.....	1,000
Poty.....	Employée... Sens.....	.....	1,000	Idem..... Charolles.....	.....	1,000
Picault.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Sens.....	.....	1,000
Lenglet.....	Employée... Albert.....	.....	1,000	Idem..... Paris 64.....	.....	1,000
M <sup>me</sup> Griublot.....	Idem..... Paris 64.....	.....	1,000	Idem..... Paris 72.....	.....	1,000
M <sup>lles</sup> Jouty.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Albert.....	.....	1,000
Lebon.....	Employée... En disponibilité...	.....	"	Idem..... Paris, central.....	.....	1,000
Dubarry.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Lourdes.....	.....	1,000
Marola.....	Employée... Marseille, téléph...	.....	1,400	Surveillante. Même bureau.....	.....	1,400
Chapulut.....	Idem..... Idem.....	.....	1,400	Idem..... Idem.....	.....	1,400
M <sup>me</sup> Baron.....	Idem..... Saintes, téléphone.	.....	1,200	Idem..... Idem.....	.....	1,200
M <sup>lle</sup> Chataing.....	Idem..... Bordeaux, téléphone	.....	1,400	Idem..... Idem.....	.....	1,400
M <sup>me</sup> Planté.....	Idem..... Idem.....	.....	1,200	Idem..... Idem.....	.....	1,200
M <sup>lle</sup> Cuvellier.....	Empl. auxi- Dunkerque, téléph.	.....	R <sup>on</sup> , 1,400	Idem..... Idem.....	.....	R <sup>on</sup> , 1,400
M <sup>me</sup> Boniface.....	Employée... Tourcoing, téléph.	.....	1,300	Idem..... Idem.....	.....	1,300
M <sup>lles</sup> Monin.....	Idem..... Lyon, téléphone...	.....	1,200	Idem..... Idem.....	.....	1,200
Ribeyre.....	Idem..... Idem.....	.....	1,100	Idem..... Idem.....	.....	1,100
Lamy.....	Stagiaire... Paris K.....	.....	"	Employée... Bureau K.....	.....	1,000
Dif.....	Idem..... Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
Dumilieu.....	Idem..... Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
Saint-Martin..	Idem..... Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
Vilt.....	Idem..... Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
M <sup>me</sup> Richard.....	Idem..... Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
M <sup>lles</sup> Manil.....	Postulante ..	.....	"	Idem..... Charleville, téléph.	.....	1,000
Nicolas.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Guérot.....	.....	1,000
Quintard.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Belfort, téléphone.	.....	1,000
Trouvet.....	Employée... Lyon-Saint-Just ..	.....	1,100	Idem..... Lyon, central.....	.....	1,100
Barthélemy ..	Postulante ..	.....	"	Idem..... Lyon-Saint-Just...	.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Lafont.	Idem.....	.....	"	Empl. auxi- Lyon, téléphone...	.....	R <sup>on</sup> , 1,000
Sauvajon.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	R <sup>on</sup> , 1,000
veuve Grand..	Employée... Paris 46.....	.....	1,500	Employée... Paris 90.....	.....	1,500
Cahours.....	Idem..... Paris 90.....	.....	1,300	Idem..... Paris 46.....	.....	1,300
Ghio.....	Idem..... En disponibilité...	.....	"	Idem..... Paris, central.....	.....	1,200
M <sup>lle</sup> Barriéty.....	Idem..... Saint-Mandé.....	.....	1,100	Idem..... Idem.....	.....	1,100



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>me</sup> Wurth	Employée	Paris 103	1,100	Employée	Saint-Mandé	1,100
M <sup>lles</sup> Borreill	Idem	Pantin 1 <sup>o</sup>	1,100	Idem	Paris 103	1,100
Roche	Postulante		"	Idem	Pantin 1 <sup>o</sup>	1,000
M <sup>me</sup> Guichou	Employée	Cherchell	1,600	Idem	Paris, central	1,600
Lacassie	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris K	1,200
M <sup>lles</sup> Daillet	Stagiaire	Paris K	"	Idem	Idem	1,000
Préodot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Moreau	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Thomas	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Evau	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Marouteau	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Baudoin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Pichery	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Gallois	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Montols	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Rollion	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Schausi	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Pottier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Théot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Grosdidier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Binct	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Delansorne	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M <sup>me</sup> Junot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Fines	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Jardin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Piardon	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M <sup>lles</sup> Pradine	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Joigneau	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Renard	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Lacroix	Postulante		"	Idem	Annonay	1,000
Poix	Employée	En disponibilité	"	Idem	Villers-Cotterets	1,000
Gourdin	Idem	Sens	1,100	Idem	Nogent-sur-Seine, téléphone.	1,100
Ganneau	Idem	En disponibilité	"	Idem	Sens	1,100
Pellegrin	Idem	Périgueux	1,000	Idem	Marseille, téléph.	1,000
Clergerie	Idem		1,100	Idem	Périgueux	1,100
Ribaucour	Postulante		"	Idem	Surgères	1,000
Laget	Idem		"	Idem	Marseille, téléphone	1,000
Fouyou	Employée	En disponibilité	"	Idem	Paris K	1,100
Babi	Postulante		"	Idem	Béthune, téléphoné	1,000
Pinsart	Empl. aux <sup>rs</sup>	Paris K	R <sup>an</sup> , 1,300	Idem	Paris K	1,300
Barthé	Postulante		"	Idem	Saintes, téléphone	1,000
Gaultier	Employée	Luçon	1,100	Idem	Bordeaux, téléphone	1,100
Thibierge	Idem	En disponibilité	"	Idem	Luçon	1,500
Doublier	Postulante		"	Idem	Voiron	1,000
Gras	Employée	Pont-l'Évêque	1,000	Idem	Bourgoin, téléphone	1,000
Le Mignon	Postulante		"	Idem	Pont-l'Évêque	1,000
M <sup>me</sup> Valliant	Employée	Lille, caisse d'éparg.	1,800	Idem	Lille, central	1,800
M <sup>lle</sup> Mellet	Idem	En disponibilité	"	Idem	Bordeaux-Salinières	1,100
M <sup>me</sup> Perret	Postulante		"	Idem	Rennes, téléphone	1,000
M <sup>lles</sup> Lagardère	Employée	Agen, téléphone	1,200	Idem	Paris K	1,200
Damous	Idem	Tonnacins	1,100	Idem	Agen, téléphone	1,100
Lozes	Postulante		"	Idem	Tonnacins	1,000
M <sup>me</sup> Grégoire	Receveuse	Rayée des cadres	"	Idem	Lille, téléphone	1,400
M <sup>lles</sup> Boudran	Employée	La Charité	1,000	Idem	Paris, central	1,000
Bouchet	Postulante		"	Idem	Idem	1,000
Ansaldo	Employée	Clermont-Ferrand, Sablon	1,000	Idem	Marseille, téléph.	1,000
Lageire	Idem	Soissons	1,000	Idem	Clermont-Ferrand, Sablon	1,000
Bertin	Postulante		"	Idem	Soissons	1,000







1899.

N° 7.

## ANNEXE

# AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUN 1899.  
(Annexe supplémentaire.)



### SOMMAIRE.

Vingt-unième tableau d'avancement de classe .....	Pages. 281
---	---------------

## VINGT-UNIÈME TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.

NOTA. — Les anciennetés sont arrêtées au 30 juin 1899 inclus.

Les agents portés au choix sont ceux dont les noms sont inscrits en lettres *italiques*. Ces agents sont classés au rang que leur donne sur la liste un bénéfice de six mois sur leur ancienneté réelle.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 1890, les agents bien notés en dehors de la catégorie du choix (demi-choix) sont classés avec une bonification d'ancienneté de trois mois.

Les agents recevront leur avancement dans l'ordre indiqué au présent tableau et suivant les disponibilités budgétaires.

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE PREMIER</b>										
<b>CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX.</b>										
	<b>MM.</b>									
1	<i>Héricord (A.)</i> . . .	Comm. prin- cipal.	Paris R. P. . . . .	23	5	//	5	5	//	3,300
2	<i>Jeuncolas (L.-A.)</i> . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tunis. . . . .	20	3	//	3	5	15	3,000

NUMÉROS. de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
3	MM. Leclère (J.-B.-C.).	Com. princ. pal.	Paris 34.....	35	#	15	3	3	#	3,300
4	Roche (L.).....	Idem.....	Cognac.....	23	8	#	3	2	#	3,300
5	Paquet (L.-J.-R.).	Idem.....	Paris, central....	21	10	#	3	2	#	3,300
6	Ottelart (H.)....	Idem.....	Paris 86.....	26	3	#	3	1	15	3,300
7	Lesser (A.).....	Idem.....	Paris 82.....	23	8	15	3	1	#	3,300
8	Hamon (F.-J.-L.).	Idem.....	Saint-Brieuc.....	37	1	#	3	6	#	3,600
9	Marchant (M.-J.- C.).	Idem.....	Paris, central....	33	11	15	3	3	#	3,300
10	Beux (C.).....	Idem.....	Montargis.....	29	9	15	4	#	#	3,300
11	Vidal (L.-J.-B.).	Idem.....	Narbonne.....	28	8	#	3	#	#	3,600
12	Pitolet (A.-J.-B.).	Idem.....	Vesoul.....	27	1	25	3	#	#	3,300
13	Marchand (M.-F.- A.).	Idem.....	Bourg.....	27	#	#	3	#	#	3,300
14	Trial (J.-G.-S.-F.).	Idem.....	Marseille, préfet.	26	8	#	3	#	#	3,600
15	Bourgeois (G.)....	Idem.....	Paris 3.....	26	3	#	3	#	#	3,600
16	Jordry (Cl.)....	Idem.....	Paris 86.....	25	11	15	3	3	#	3,600
17	Bourneš (J.-F.)..	Idem.....	Besançon R. P....	25	8	1	3	3	#	3,600
18	Vuez (H.-J.)....	Idem.....	Paris 53.....	25	1	#	3	#	#	3,600
19	Censier (U.-M.-A.)	Idem.....	Beauvais.....	24	9	#	3	#	#	3,300
20	Frelupt (J.-G.)...	Agent du ser- vice mari- time.	Saint-Nazaire....	24	7	15	3	#	#	3,600
21	Moisnard (P.-M.).	Com. princ.	Nantes, central..	24	1	#	3	#	#	3,600
22	Grat (E.).....	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	22	3	15	3	#	#	3,300
23	Carreau (E.)....	Com. princ.	Havre, central...	21	10	#	3	#	#	3,300
24	Forestier (A.-A.).	Idem.....	Le Puy.....	21	10	#	3	#	#	3,300
25	Morvan (A.-F.)...	Idem.....	Saint-Lô.....	21	10	#	3	#	#	3,300
26	Crétal (P.).....	Idem.....	Béthune.....	21	8	#	3	#	#	3,300
27	Duc-Bourru (J.)..	Idem.....	Mostaganem.....	20	1	#	3	#	#	3,300
28	Bard (J.-N.-F.)..	Idem.....	Paris 18.....	17	2	#	3	#	#	3,600
29	Cruchon (P.-T.)..	Idem.....	Paris 42.....	30	1	2	3	2	15	3,600
30	Vitalis (E.-A.-A.).	Idem.....	Philippeville....	28	8	#	2	11	15	3,300
31	Dauvert (C.)....	Idem.....	Paris 42.....	27	9	12	2	11	15	3,300
32	Faire (M.-L.)....	Idem.....	Paris 4.....	27	1	19	2	11	15	3,600
33	Michel (P.-F.)...	Idem.....	Philippeville....	26	3	#	3	5	15	3,300
34	Lefèvre (P.-E.)...	Chef de brig.	Ligne du Nord...	25	10	#	2	11	15	3,600
35	Aubriet (E.)....	Com. princ.	Paris R. P.....	25	#	#	2	11	15	3,300
36	Huck (Albert)...	Idem.....	Montbéliard.....	25	#	#	3	2	15	3,300
37	Quibeuf (L.-H.)...	Idem.....	Paris 18.....	24	11	#	2	11	15	3,300
38	Petiot (T.-B.-N.- M.).	Idem.....	Mont-de-Marsan..	24	4	#	2	11	15	3,300
39	Bacon (F.-A.)....	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest.	24	2	15	2	11	15	3,300
40	Pacault (L.-E.)...	Com. princ.	Chalon-sur-Saône.	24	2	#	2	11	15	3,300
41	Gascard (E.-M.-L.- R.-F.).	Idem.....	Paris 70.....	24	1	#	2	11	15	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
42	MM. Rozet (L.) . . . . .	Comm. prin- cipal.	Paris 69 . . . . .	23	11	//	2	11	15	3,300
43	Colle (B.) . . . . .	Chef de brig.	Ligne de la Médi- terrannée.	23	5	20	2	11	15	3,600
44	Toussaint (P.-M.- C.) . . . . .	Com. princi- pal.	Lille R. P. . . . .	23	3	//	2	11	15	3,300
45	Renard . . . . .	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	23	//	10	2	11	15	3,300
46	Abadie (J.) . . . . .	Com. princ.	Tarbes . . . . .	22	10	15	2	11	15	3,300
47	Soubeyran (J.-J.- E.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de la Médi- terrannée.	22	7	//	2	11	15	3,300
48	Thellier (J.-E.) . .	Com. princ.	Paris, central. . . .	22	7	//	3	2	15	3,300
49	De Glandières . . .	Idem. . . . .	Guéret . . . . .	22	5	//	2	11	15	3,300
50	Palmier (J.-L.) . .	Idem. . . . .	Paris 11 . . . . .	22	5	//	3	2	15	3,300
51	Descombes (C.) . .	Idem. . . . .	Mâcon . . . . .	22	3	15	2	11	15	3,300
52	Froment (O.-L.-P.- P.) . . . . .	Idem. . . . .	Toulon-sur-Mer. . .	22	3	//	2	11	15	3,300
53	Jannin (P.-L.) . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	22	1	20	2	11	15	3,300
54	Baudis (J.-B.) . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	22	//	//	2	11	15	3,300
55	Ballion (C.) . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux, centr. . .	21	10	//	2	11	15	3,300
56	Périchost (L.-H.) .	Idem. . . . .	Bourges . . . . .	21	9	//	2	11	15	3,300
57	Guillot (D.-F.-H.)	Idem. . . . .	Lorient . . . . .	21	8	//	2	11	15	3,300
58	Gauchard (G.-E.- A.) . . . . .	Idem. . . . .	Argentan . . . . .	21	5	//	2	11	15	3,300
59	Malafosse (G.-P.- L.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-O. . .	21	//	//	2	11	15	3,300
60	Fourrier (J.-A.-A.)	Idem. . . . .	Idem. . . . .	20	11	5	2	11	15	3,300
61	Gaulon (C.-E.-L.) .	Com. princ. . .	Chartres . . . . .	20	11	//	2	11	15	3,300
62	Roucoules (F.-C.) .	Idem. . . . .	Paris 13 . . . . .	20	9	//	2	11	15	3,300
63	François de la Poussardière (E.- L.-L.-F.) . . . . .	Idem. . . . .	Marseille R. P. . . .	20	7	//	3	2	15	3,300
64	Allain (A.-J.-J.) . .	Idem. . . . .	Caen R. P. . . . .	20	6	15	2	11	15	3,300
65	Guyot (F.-E.) . . . .	Idem. . . . .	Paris 65 . . . . .	20	6	15	2	11	15	3,300
66	Bossus (E.-V.) . . .	Idem. . . . .	Maubeuge . . . . .	20	3	//	2	11	15	3,300
67	Azean (A.) . . . . .	Idem. . . . .	Limoges R. P. . . . .	20	2	15	2	11	15	3,300
68	Nairière (E.-J.-M.)	Idem. . . . .	Angers R. P. . . . .	20	2	//	2	11	15	3,300
69	Duclou (M.-A.-P.) .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	19	11	15	2	11	15	3,300
70	Lapouza (A.-B.- O.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord. . . .	19	10	//	2	11	15	3,300
71	Moyssset (A.) . . . .	Com. princ.	Neuilly-sur-Seine.	19	10	//	2	11	15	3,300
72	Nicolas (R.-A.) . . .	Chef de brig.	Ligne de Lyon. . . .	19	10	//	2	11	15	3,300
73	Athenque (J.-L.- A.) . . . . .	Comm. prin- cipal.	Toulouse, central.	32	10	15	2	11	//	3,600
74	Fleury (A.-L.) . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux R. P. . . .	32	9	15	3	2	//	3,600
75	Adoue (P.-A.) . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux - Saint Jean.	31	10	15	3	2	//	3,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.									
76	Busy (J.-V.) . . . .	Comm. prin- cipal.	Paris R. P. . . . .	31	10	„	2	11	„	3,600
77	Landri (L.-P.) . . . .	Idem. . . . .	Bourges . . . . .	26	3	„	2	11	„	3,600
78	Martin (A.-E.) . . . .	Idem. . . . .	Paris 98 . . . . .	24	1	„	2	11	„	3,300
79	Laborie (G.-E.) . . . .	Chef de bri- gade.	Lig. du Sud-Ouest	22	10	„	3	2	„	3,300
80	Amiot (J.) . . . . .	Comm. prin- cipal.	Paris, ministère de l'intérieur.	22	6	„	2	11	„	3,300
81	Bouty (P.-F.) . . . .	Idem. . . . .	Nîmes, central. . .	21	10	„	2	11	„	3,300
82	Castaignède (F.) . . .	Idem. . . . .	Périgueux . . . . .	21	10	„	2	11	„	3,300
83	Gossinat (C.-M.) . . .	Idem. . . . .	Saint-Brieuc . . . .	21	10	„	3	2	„	3,300
84	Massalve (A.) . . . .	Idem. . . . .	Brive . . . . .	21	10	„	2	11	„	3,300
85	Bellet (E.-A.) . . . .	Idem. . . . .	Paris 10 . . . . .	38	2	„	3	1	15	3,300
86	Goulu (L.-E.) . . . .	Idem. . . . .	Agen . . . . .	34	5	15	3	4	15	3,600
87	Besombes (B.) . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux, central.	29	9	15	2	10	15	3,600
88	Billet (P.-C.) . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . .	28	11	15	3	1	15	3,600
89	Labonne (J.) . . . .	Idem. . . . .	Montluçon . . . . .	26	3	„	2	10	15	3,600
90	Athéna-s - de Beau- lieu (M.-E.-H.) . . . .	Idem. . . . .	Paris 103 . . . . .	24	8	„	2	10	15	3,600
91	Sirey (L.) . . . . .	Idem. . . . .	Vesoul . . . . .	23	5	„	2	10	15	3,300
92	Jorel (C.-C.) . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de Nord. . .	20	6	15	3	1	15	3,300
93	Toussaint (E.) . . . .	Comm. prin- cipal.	Paris C. . . . .	20	6	„	2	10	15	3,300
94	Carlin (L.) . . . . .	Idem. . . . .	Paris 16 . . . . .	19	4	„	2	10	15	3,000
95	Chalon (H.) . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	34	6	„	2	10	„	3,600
96	Messageot (P.-P.- J.-A.) . . . . .	Idem. . . . .	Smyrne . . . . .	32	11	„	3	1	„	3,600
97	Séger (J.-M.) . . . .	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest.	30	6	„	3	1	„	3,600
98	Raison (V.-A.) . . . .	Com. princ.	Paris 60 . . . . .	30	„	„	3	4	„	3,300
99	Bruni . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-O. .	29	11	„	3	1	„	3,600
100	Gourjaud (P.) . . . .	Com. princ.	Bordeaux, central.	28	11	15	2	10	„	3,600
101	Herblot (L.-M.) . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	27	5	„	2	10	„	3,300
102	Malafosse (G.-E.) . . .	Chef de brig.	Ligne de Lyon. . .	24	11	„	3	1	„	3,600
103	Colonna (D.-P.) . . . .	Com. princ.	Roanne . . . . .	24	5	„	3	1	„	3,300
104	Peignoux (A.-A.) . . .	Idem. . . . .	Lyon, central. . . .	22	11	„	3	1	„	3,300
105	Berger (P.-G.-M.) . . .	Idem. . . . .	Paris 47 . . . . .	20	3	„	3	1	„	3,300
106	Germain (L.-J.) . . . .	Idem. . . . .	Lille R. P. . . . .	34	3	„	3	„	15	3,600
107	Meugniot. (P.-A.) . . .	Idem. . . . .	Dijon R. P. . . . .	33	9	„	3	3	15	3,300
108	Billaud (L.-J.-B.) . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . .	28	8	„	3	„	15	3,600
109	Calais (H.) . . . . .	Idem. . . . .	Paris 17 . . . . .	23	9	„	2	9	15	3,600
110	Griffoul (J.-B.) . . . .	Chef de brig.	Ligne de Lyon. . .	21	2	15	3	„	15	3,300
111	Jacquet (C.-J.) . . . .	Com. princ.	Grenoble R. P. . . .	34	1	15	3	3	„	3,600
112	Renous (J.-B.-L.) . . .	Idem. . . . .	Paris 5 . . . . .	33	7	15	2	9	„	3,600



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
113	MM. Bergès (J.-B.-M.-S.).	Chef de brigade.	Ligne du Sud-O..	29	4	..	3	..	..	3,600
114	Tiral (E.-P.-L.)..	Comm. principal.	Montpellier, centr.	28	8	..	2	9	..	3,600
115	Nombel (V.-E.)..	<i>Idem.</i> .....	Béziers.....	26	7	25	3	..	..	3,300
116	Piard (E.).....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc.....	25	2	..	2	9	..	3,600
117	Le Cavorzin (A.-L.-M.).	<i>Idem.</i> .....	Paris 24.....	25	..	..	2	9	..	3,600
118	Absil (J.-B.-A.)..	<i>Idem.</i> .....	Paris 62.....	22	11	..	3	..	..	3,300
119	Chardon (G.-H.)..	<i>Idem.</i> .....	Paris R.....	21	10	..	2	9	..	3,600
120	Gandolphe (H.-L.)	<i>Idem.</i> .....	Oran-Karguentah.	20	9	..	3	..	..	3,300
121	Paux (C.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, bur. des télégr. officiels.	29	..	15	2	11	15	3,600
122	Guillaumaud (E.)..	<i>Idem.</i> .....	Châteauroux.....	23	8	..	2	11	15	3,300
123	Gillet (F.-P.-M.)..	<i>Idem.</i> .....	Alger R. P.....	28	5	..	2	11	15	3,600
124	Burguière (J.-J.)..	<i>Idem.</i> .....	Rodez.....	28	4	..	2	11	15	3,300
125	Gaballa (L.-J.)..	<i>Idem.</i> .....	Saint-Étienne-Baudouillère.	28	3	..	2	8	15	3,300
126	Cécillion (J.-J.-H.)	<i>Idem.</i> .....	Moulins.....	25	6	15	2	11	15	3,300
127	Wagner (G.-C.-G.)	Chef de brig.	Ligne du Sud-O..	24	11	..	2	11	15	3,600
128	Seguin (J.-M.)..	Com. princ.	Bordeaux, central.	23	11	..	2	11	15	3,300
129	Pinsard (P.-F.)..	<i>Idem.</i> .....	Blois R. P.....	23	2	15	2	8	15	3,300
130	Bour (M.-H.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 74.....	23	2	..	2	11	15	3,300
131	Fourgon (J.-B.)..	<i>Idem.</i> .....	S <sup>t</sup> -Étienne, centr.	22	11	..	2	11	15	3,300
132	Martin (Th.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P.....	22	8	20	2	11	15	3,300
133	Legros (J.).....	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest.	22	8	..	2	8	15	3,300
134	Cerati (A.-M.)..	Comm. principal.	Paris R. P.....	22	6	15	2	8	15	3,300
135	Roqueplo (F.-C.-P.)	<i>Idem.</i> .....	Paris 4.....	22	6	10	2	8	15	3,300
136	Espierre (P.-E.)..	<i>Idem.</i> .....	Fontainebleau...	22	4	..	2	8	15	3,300
137	Clément - Grandcourt (L.-C.)..	<i>Idem.</i> .....	Châteauroux.....	22	..	..	2	11	15	3,300
138	Compain (C.-J.)..	Chef de brig.	Ligne du Nord..	21	10	9	2	8	15	3,300
139	Chassande-Baroz.	Comm. principal.	Lyon-Terreaux...	21	10	..	2	11	15	3,300
140	Brochard (P.-O.)..	<i>Idem.</i> .....	Chambéry.....	21	9	..	2	8	15	3,300
141	Queuche (L.-N.)..	<i>Idem.</i> .....	Paris 73.....	21	8	15	2	8	15	3,300
142	Siau (A.).....	Chef de brig.	Ligne du Sud-O..	21	7	..	2	8	15	3,300
143	Baudouin (F.-N.)..	<i>Idem.</i> .....	Ligne de l'Ouest..	21	6	5	2	8	15	3,300
144	Hamon (S.-G.-J.)..	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	21	1	10	2	8	15	3,300
145	Vancl (A.).....	Com. princ.	Monte-Carlo.....	21	..	..	2	8	15	3,300
146	Reynaud (E.-M.-E.).	<i>Idem.</i> .....	Provins.....	20	10	..	2	8	15	3,300
147	Guy (N.-H.).....	<i>Idem.</i> .....	Foix.....	20	6	..	2	8	15	3,300
148	Maguin (J.-B.-A.)	<i>Idem.</i> .....	Paris 21.....	20	6	..	2	8	15	3,300
149	Mercier (G.).....	<i>Idem.</i> .....	Havre, principal.	20	3	..	2	11	15	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
150	MM: Aillaud (J.).....	Com. princ..	Montpellier R. P.	19.	#	#	2	8	15	3,300
151	Dassencourt (L.-H.)	Idem.....	Dunkerque.....	22	11	#	2	11	10	3,300
152	Alquier (M.-G.)..	Idem.....	Paris, central....	20	6	#	2	11	5	3,300
153	Humbert (J.-C.-Z.)	Idem.....	Lyon, central....	32	9	15	2	11	#	3,600
154	Bergounioux (C.)..	Idem.....	Paris 60.....	28	11	15	3	2	#	3,300
155	Vallier (L.-M.-F.)	Idem.....	Grenoble R. P....	27	9	#	2	8	#	3,600
156	Beyney (L.-P.)..	Idem.....	Paris, F.....	25	#	#	2	8	#	3,600
157	Marx (E.).....	Idem.....	Paris, I.....	24	#	#	2	8	#	3,600
158	Cazes (J.).....	Idem.....	Auch.....	23	11	15	2	8	#	3,300
159	Beluze (S.).....	Idem.....	Avignon.....	23	9	#	2	11	#	3,300
160	Maurel (C.).....	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	23	5	#	2	8	#	3,300
161	Portet (J.-L.)....	Idem.....	Idem.....	22	#	#	2	8	#	3,300
162	Guiganton (V.-J.)	Com. princ.	Versailles R. P...	21	6	#	2	8	#	3,300
163	Brusteau (L.-G.)..	Idem.....	Alger, central....	21	#	#	2	8	#	3,300
164	Prudhomme (J.- C.-R.-G.)..	Idem.....	Paris 98.....	20	6	#	2	11	#	3,300
165	Levaufre (L.-E.)..	Idem.....	Saint Lô.....	20	3	#	2	8	#	3,300
166	Subilia (F.).....	Idem.....	Paris R. P.....	17	9	#	2	11	#	3,300
167	Joanas (F.-H.-A.)	Idem.....	Paris K.....	25	7	#	2	7	20	3,300
168	Bourget.....	Idem.....	Marseille R. P...	31	10	15	2	10	15	3,600
169	Chréliennot (G.)..	Idem.....	Paris 79.....	27	10	#	2	10	15	3,600
170	Foissey (J.-M.-P.)	Chef de brig.	Ligne du N.-O.:	26	6	15	2	10	15	3,600
171	Nicod (J.-B. A.)..	Com. princ..	Paris, central....	25	6	15	2	10	15	3,300
172	Perdrix (J.)....	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	24	8	#	2	7	15	3,600
173	Vinot (N.-F)....	Idem.....	Ligne du N.-O...	24	8	#	2	10	15	3,600
174	Bruey (N.-J.-A.)..	Com. princ..	Auxerre.....	22	6	#	2	7	15	3,300
175	Humbert (C.-A.)..	Idem.....	Nice, central....	21	10	#	2	7	15	3,600
176	Romicux (E.-F.)..	Idem.....	Moulins.....	21	10	#	2	7	15	3,300
177	Toublat (A.-L.)..	Idem.....	Le Mans R. P...	20	9	#	2	7	15	3,300
178	Gueudet (G.)....	Idem.....	Châlons-sur-Marne	20	6	#	3	7	15	3,000
179	Chanteclair (V.-D.)	Idem.....	Paris R. P.....	31	5	13	3	4	4	3,600
180	Fay (N.-A.).....	Idem.....	Paris 32.....	28	8	#	2	7	#	3,600
181	Gatineau (A.-G.-N.)	Idem.....	Paris R. P.....	27	8	15	2	10	#	3,300
182	Ménard (J.-A.)..	Idem.....	Coutances.....	26	3	#	2	10	#	3,600
183	Marouteau (C.-G.)	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest.	26	#	15	2	7	#	3,600
184	Cottereau.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	23	11	#	2	7	#	3,300
185	Dumoulin (J.-F.- L.-E.)..	Agent du ser- vice marit.	Marseille.....	23	8	10	2	7	#	3,600
186	Joëts (J.-H.)....	Com. princ..	Tlemcen.....	22	11	#	2	7	#	3,300
187	Lardinois (J.-N.)..	Idem.....	Avesnes-sur-Helpe.	22	11	#	2	7	#	3,600
188	Caye (J.-P.-T.-F.)	Idem.....	Reims, principal.	21	2	#	2	7	#	3,300
189	Lantin (P.-F.-F.)	Idem.....	Chartres.....	21	#	#	2	7	#	3,300
190	Berger (J.)....	Idem.....	Le Puy.....	17	9	#	2	7	#	3,000
191	Delmas (J.-M.-L.)	Idem.....	Clerm <sup>t</sup> -Fer <sup>d</sup> , centr	28	2	#	2	6	15	3,600
192	De Vendomois (F.- E.)..	Idem.....	Asnières.....	26	8	#	2	6	15	3,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>									
193	Robert (P.-M.-A.)	Chef de brig.	Lig. des Pyrénées	26	7	15	2	9	15	3,600
194	Faure (P.)	Com. princ.	Limoges R. P.	26	3	#	2	6	15	3,600
195	Bidault (P.)	Chef de brig.	Lig. des Pyrénées	25	8	16	2	9	15	3,600
196	Schwartz (J.-T.)	Com. princ.	Nevers	25	6	15	2	6	15	3,600
197	Roynette (J.-P.-A.)	Chef de brig.	Lig. des Pyrénées	25	4	#	2	6	15	3,600
198	Petitperrin (F.-A.)	Com. princ.	Neuilly-sur-Seine	25	#	#	2	6	15	3,600
199	Palud (F.-L.-R.)	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest	24	#	#	2	6	15	3,600
200	Mathieu (C.-F.-M.- J.-B.)	Com. princ.	Paris K.	23	9	#	2	6	15	3,600
201	Aucompte (A.-A.)	Idem.	Paris 66.	23	8	20	2	6	15	3,600
202	Michel (F.-S.)	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	23	6	15	2	6	15	3,300
203	Bidard (H.-M.-I.)	Idem.	Lig. des Pyrénées	23	1	15	2	6	15	3,600

GROUPÉ 1 bis.

CHEFS DE BRIGADE À 4,000<sup>f</sup>.

1	Ragot (A.)	Chef de brig.	Ligne de l'Est	40	2	#	10	6	#	4,000
2	Chambon (P.)	Idem.	Ligne de Lyon	38	3	#	10	#	#	4,000
3	Vonthron (J.-F.)	Idem.	Ligne de l'Est	38	3	#	9	5	#	4,000
4	Duponnois (A.-L.)	Idem.	Idem.	37	1	#	8	8	15	4,000
5	Lafond (P.-N.)	Idem.	Idem.	36	6	#	8	8	#	4,000
6	Le Suavé (A.-L.-M.)	Idem.	Ligne de l'Ouest	38	4	#	8	7	15	4,000
7	Rafaelli (J.-T.)	Idem.	Ligne de la Médit.	38	4	#	8	7	15	4,000
8	Froissant (C.-A.-T.)	Idem.	Ligne de l'Ouest	36	7	#	8	7	15	4,000
9	Pezeux (J.-A.)	Idem.	Ligne de la Médit.	36	6	#	8	7	15	4,000
10	Thiébaud (B.-V.)	Idem.	Lig. du Sud-Ouest	36	2	#	8	7	15	4,000
11	Schondelmayer (C.)	Idem.	Ligne de Lyon	35	3	#	8	7	15	4,000
12	Borduge (A.)	Idem.	Idem.	37	1	#	8	7	#	4,000
13	Barberis (E.-A.)	Idem.	Ligne de la Médit.	39	3	26	8	7	15	4,000
14	Roynette (J.-V.-A.)	Idem.	Lig. des Pyrénées	35	7	#	6	11	#	4,000
15	Billault (A.-E.-J.)	Idem.	Lig. du Sud-Ouest	36	2	#	6	10	15	4,000
16	Bardenet (C.-H.)	Idem.	Ligne de Lyon	34	3	#	6	9	15	4,000
17	Raisson (J.-B.-J.)	Idem.	Lig. du Sud-Ouest	37	#	18	6	6	15	4,000
18	Le Monnier (A.-T.)	Idem.	Ligne de l'Ouest	33	#	#	6	3	15	4,000
19	Robert (H.-G.)	Idem.	Lig. du Sud-Ouest	32	9	11	6	3	#	4,000
20	Tarquais (J.-L.-E.)	Idem.	Idem.	31	9	19	6	3	#	4,000
21	Thériat (A.-F.)	Idem.	Idem.	36	#	#	6	2	15	4,000
22	Cordier (J.-A.)	Idem.	Ligne de Lyon	34	2	#	6	2	15	4,000
23	Ferrand (J.-A.)	Idem.	Ligne du Nord	34	1	#	6	#	#	4,000
24	Courgeon (N.-M.)	Idem.	Lig. du Sud-Ouest	34	6	#	5	11	15	4,000
25	Leclère (E.-F.-A.)	Idem.	Ligne du Nord	36	1	#	5	7	15	4,000
26	Mantolelli (P.-L.)	Idem.	Ligne de la Médit.	33	10	#	5	7	15	4,000
27	Petitjean (J.-M.)	Idem.	Ligne de Lyon	32	#	15	5	7	15	4,000
28	Terrasson (F.-L.- M.)	Idem.	Ligne de l'Ouest	31	3	#	5	7	15	4,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  Francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
29	NIM. Blache (J.-D.)...	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon...	32	11	15	5	7	"	4,000
30	Arnaut (F.-A.)...	Idem.....	Idem.....	31	3	"	5	7	"	4,000
31	Schuller (L.)...	Idem.....	Ligne du N.-O...	33	10	"	5	6	15	4,000
32	Fourier (J.-B.)...	Idem.....	Idem.....	34	"	15	5	6	"	4,000
33	Dannecker (E.)...	Idem.....	Ligne de l'Est...	31	4	15	5	6	"	4,000
34	Colson (L.-O.)...	Idem.....	Ligne du Nord...	33	8	"	5	5	"	4,000
35	Viet (P.-A.)...	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	32	4	"	5	4	15	4,000
36	Dupont (J.-L.)...	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	33	1	15	5	4	"	4,000
37	Bolou (Y.-M.)...	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	33	8	"	5	1	15	4,000
38	Prudenti (A.-L.)...	Idem.....	Ligne du Nord...	31	10	20	5	1	15	4,000
39	Buquet (H.)...	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	33	6	"	5	4	"	4,000
40	Lamiot (H.)...	Idem.....	Ligne de Lyon...	35	1	15	5	"	15	4,000
41	Frémont (G.-M.-A.)	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	32	3	"	5	3	"	4,000
42	Gérardin (A.)...	Idem.....	Ligne du Nord...	30	11	"	5	"	"	4,000
43	Bélin (P.-H.-R.)...	Idem.....	Ligne de Lyon...	32	3	"	5	2	"	4,000
44	Aboulenc (P.-M.- A.)	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	29	6	"	4	7	"	4,000
45	Hémeray (V.-F.-T.)	Idem.....	Idem.....	30	8	"	4	1	"	4,000
46	Mac (J.-D.-A.)...	Idem.....	Lig. des Pyrénées.	30	"	"	3	10	15	4,000
47	Chatelain (C.-L.)...	Idem.....	Ligne de l'Est...	30	11	"	3	10	"	4,000
48	Lefort (H.-A.)...	Idem.....	Idem.....	30	11	"	3	10	"	4,000
49	Prévot (P.-A.)...	Idem.....	Lig. des Pyrénées.	30	6	16	3	11	"	4,000
50	Leclercq (E.-H.)...	Idem.....	Ligne du Nord...	30	11	"	3	6	15	4,000
51	Maurel (J.-F.)...	Idem.....	Lig. des Pyrénées.	33	4	15	3	7	"	4,000
52	Pouhgon (P.)...	Idem.....	Ligne de Lyon...	31	"	"	3	7	"	4,000
53	Noilhan (M.-L.-J.- G.)	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	30	11	19	3	4	"	4,000
54	Foucault (B.-M.)...	Idem.....	Ligne du N.-O...	29	6	"	3	4	"	4,000
55	Pégneaux (E.-J.)...	Idem.....	Ligne du Nord...	28	10	15	3	4	"	4,000
56	Arnaud (J.-B.)...	Idem.....	Ligne du N.-O...	30	9	"	3	3	15	4,000
57	Soubiran (J.)...	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	28	10	26	3	3	15	4,000
58	Balagna (C.-E.)...	Idem.....	Lignes des Pyrénées	29	2	"	3	3	"	4,000
59	Charrier (P.-L.)...	Idem.....	Lig. du Sud Ouest	28	11	15	3	3	"	4,000
60	Fé de Boisramband (H.-A.)	Idem.....	Ligne de Lyon...	28	11	15	3	3	"	4,000
61	Canac (J.-F.-A.-H.)	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	32	1	6	3	5	15	4,000
62	Athaué (J.-M.-S.)...	Idem.....	Idem.....	32	4	17	3	5	"	4,000
63	Joullié (S.-A.-L.)...	Idem.....	Ligne de la Médit.	32	4	"	3	4	15	4,000
64	Marchand (J.-E.)...	Idem.....	Ligne de l'Est...	30	7	"	3	4	15	4,000
65	Guérin (F.-B.)...	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	30	1	"	3	3	15	4,000
66	Vittini (C.-C.)...	Idem.....	Ligne de la Médit.	32	10	"	2	7	"	4,000
67	Garros (J.)...	Idem.....	Lig. des Pyrénées.	29	2	15	2	7	"	4,000
68	Pierre (J.-G.)...	Idem.....	Ligne de l'Est...	28	10	15	2	7	"	4,000
69	Conraux (J.-E.)...	Idem.....	Idem.....	28	10	"	2	7	"	4,000
70	Legros (J.-M.-L.)...	Idem.....	Ligne de l'Ouest.	28	3	"	2	7	"	4,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 2.</b>									
<b>COMMIS ORDINAIRES.</b>									
<b>MM.</b>									
1	Pieraldi (B.-F.)	Paris R. P.	24	3	15	9	5	15	2,400
2	Clergue (I.)	Carcassonne.	13	#	#	8	2	#	1,800
3	Castel (J.-J.)	Paris R. P.	16	10	15	6	6	#	2,400
4	Loiseau (A.-J.-V.)	Paris, central.	15	3	#	5	10	#	2,100
5	Dumas (P.-A.)	Lyon R. P.	8	7	#	5	#	15	1,800
6	Lautier (C.-L.-F.)	Corbeil.	9	#	15	4	10	3	1,800
7	Ortolo (E.-L.)	Paris 49.	8	6	#	4	6	#	2,100
8	Bessin (F.-L.-M.)	Langres.	6	9	#	4	5	#	1,800
9	Goujon (F.)	Lyon R. P.	8	3	29	4	6	24	1,800
10	Lauer (A.-L.)	Idem.	4	10	#	4	10	#	1,500
11	Trainson (V.-M.-M.-E.)	Tours R. P.	2	4	#	3	9	#	1,500
12	Gonthéraud (F.)	Paris 18.	7	8	3	3	11	3	1,800
13	Picard (J.-M.)	Amiens R. P.	3	4	3	3	4	3	1,500
14	Pasquet (A.)	Bordeaux, téléphones.	3	10	#	3	10	#	1,500
15	Rampon (C.-F.)	Troyes.	3	7	#	3	7	#	1,500
16	Bizet (G.-M.)	Paris, central.	18	1	#	3	3	#	2,700
17	Derain (D.-A.)	Le Havre, central.	17	6	#	3	3	#	2,700
18	Pouch (A.)	Limoges R. P.	17	2	15	3	9	#	2,400
19	Malaval (U.-M.-J.)	Nîmes, central.	14	9	#	3	3	#	2,400
20	Gravin (S.-B.)	Dijon R. P.	10	2	#	3	3	#	2,100
21	Moinel (A.-C.)	Marseille, central.	5	5	15	3	3	#	1,800
22	Feuillet (F.-G.)	Tours R. P.	3	3	#	3	3	#	1,500
23	Départ (G.-E.)	Paris, central.	3	3	#	3	3	#	1,500
24	Sort (L.-J.)	Ligne de l'Ouest.	2	10	#	3	3	#	1,500
25	Chapiron (M.-V.-L.)	Paris R. P.	24	9	25	4	5	15	2,700
26	Camus (C.-E.)	Paris 34.	17	3	#	3	2	15	2,700
27	Cambefort (J.-G.)	Toulouse R. P.	16	4	25	3	2	15	2,700
28	Blondeau (C.-E.)	Paris 96.	15	3	#	3	2	15	2,400
29	Fabre (F.-E.-C.)	Toulouse, central.	14	9	#	3	2	15	2,400
30	Neveu (J.-M.)	Laval.	7	#	#	3	2	15	1,800
31	Dréan (L.-V.-E.)	Paris R. P.	6	6	#	3	2	15	1,800
32	Prockter (F.-M.)	Idem.	6	6	#	3	2	15	1,800
33	Geoffroy (F.)	Aix-les-Bains.	6	1	#	3	2	15	1,800
34	Marot (P.-A.-L.)	Langres.	6	1	#	3	2	15	1,800
35	Delmas (A.)	Montpellier, central.	5	3	#	3	2	15	1,800
36	Laresche (M.-J.-F.)	Joigny.	5	2	#	3	2	15	1,800
37	Labadie (J.-A.-J.)	Paris R. P.	3	2	15	3	2	15	1,500
38	Roman (L.)	Marseille, central.	2	3	#	3	2	15	1,500
39	Boisnard (P.-E.)	Tours-gare.	2	#	#	3	2	15	1,500
40	Pomès (S.)	Bordeaux, central.	17	1	#	3	2	#	2,700
41	Trompette (M.-A.-J.-B.)	Dijon, central.	16	2	20	3	2	#	2,400



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
42	<i>Olivier (O.)</i>	Paris 34	14	11	10	3	2	#	2,400
43	<i>Arnardi (J.-J.-V.)</i>	Marseille-Prado	10	#	#	3	2	#	2,400
44	<i>Guillot (J.)</i>	Angoulême	8	7	#	3	5	#	2,100
45	<i>Mas (P.-J.-J.)</i>	Paris R. P.	6	6	10	3	2	#	1,800
46	<i>Bardol (H.)</i>	Orléans R. P.	2	9	#	3	2	#	1,500
47	<i>Kotniski (J.-B.)</i>	Angoulême	1	11	15	3	5	#	1,500
48	<i>Petit (G.-E.)</i>	Amiens, central	4	4	29	4	4	29	1,500
49	<i>Lyon (L.-E.-M.)</i>	Paris, central	3	6	29	3	7	29	1,500
50	<i>Rigal (H.-P.-E.)</i>	Ligne de l'Est	17	7	#	3	1	15	2,700
51	<i>Desprès (E.)</i>	Ligne du Nord	14	9	#	3	1	15	2,400
52	<i>Flory (P.-M.)</i>	Paris, B <sup>an</sup> des télégr. offic.	14	9	#	3	1	15	2,400
53	<i>Manivet (C.-M.-L.)</i>	Paris 8	14	9	#	3	1	15	2,400
54	<i>Vivier (H.-L.)</i>	Vouziers	8	6	20	3	4	15	1,800
55	<i>Jumel (A.-U.)</i>	Creil	6	11	20	3	1	15	1,800
56	<i>Berger (J.-B.)</i>	Bougie	6	6	#	3	1	15	1,800
57	<i>Berland (P.)</i>	Paris 50	6	5	#	3	1	15	1,800
58	<i>Le Dü (L.-M.)</i>	Saint-Brieuc	6	5	#	3	1	15	1,800
59	<i>Jaubert (J.-E.)</i>	Melun	3	1	15	3	1	15	1,500
60	<i>Texier (A.-F.)</i>	Paris R. P.	2	5	#	3	1	15	1,500
61	<i>Christelle (A.-J.)</i>	Paris, central	16	9	15	3	1	12	2,400
62	<i>Guillebert (L.-G.-J.)</i>	Paris 89	2	6	#	3	1	7	1,500
63	<i>Couderc (H.)</i>	Ligne de Lyon	19	10	#	3	1	#	2,700
64	<i>Gaugiran (P.-P.)</i>	Bordeaux R. P.	17	2	#	3	1	#	2,700
65	<i>Hourdeaux (N.-E.-E.)</i>	Vervins	17	2	#	3	1	#	2,700
66	<i>Séchaud (A.)</i>	Paris 76	16	5	15	3	1	#	2,700
67	<i>Typhaigne (E.-A.)</i>	Ligne de l'Ouest	14	9	#	3	1	#	2,400
68	<i>Dugleux (O.-R.)</i>	Paris R. P.	6	5	15	3	1	#	1,800
69	<i>Caumont (A.-A.)</i>	Saumur	3	4	#	3	4	#	1,500
70	<i>Boisseau (F.)</i>	Ligne de l'Ouest	3	1	#	3	1	#	1,500
71	<i>Forget (E.-H.)</i>	Ligne du Nord	3	1	#	3	1	#	1,500
72	<i>Grignon (J.-P.-J.)</i>	Ligne de l'Ouest	3	1	#	3	1	#	1,500
73	<i>Franchet (L.-E.-H.)</i>	Paris 40	2	11	#	3	4	#	1,500
74	<i>Jan (L.-J.)</i>	Lorient	2	8	#	3	1	#	1,500
75	<i>Sigé (J.-L.)</i>	Béziers	2	8	#	3	1	#	1,500
76	<i>Montoriol (A.-J.-I.)</i>	Paris 42	2	1	#	3	7	#	1,500
77	<i>Vincent (J.-F.-M.)</i>	Montpellier, central	3	#	#	3	3	22	1,500
78	<i>Guyon (E.-L.)</i>	Dôle	5	2	3	3	3	18	1,800
79	<i>Le Grand (E.-M.)</i>	Paris, central	18	1	#	3	#	15	2,700
80	<i>Nozeran (M.-P.)</i>	Toulon	17	3	#	3	#	15	2,700
81	<i>Gervy (F.-M.)</i>	Saint-Malo	17	2	#	3	#	15	2,700
82	<i>Le Roux (J.-E.)</i>	Brest principal	17	2	#	3	#	15	2,700
83	<i>Lorand (P.-M.)</i>	Alger, central	16	9	15	3	#	15	2,700
84	<i>Fauré (A.)</i>	Ligne du Sud-Ouest	16	8	#	3	#	15	2,400
85	<i>Rouget (H.-L.)</i>	Reims-Dieu-Lumière	13	10	15	3	#	15	2,400
86	<i>Lacombe (L.)</i>	Ligne du Sud-Ouest	12	7	#	3	#	15	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
87	Capel (J.-H.)	Bagnères-de-Bigorre	6	4	15	3	15	1,800	
88	Brouzet (A.-A.)	Cette	4	11	15	3	15	1,800	
89	Rapaud (A.-L.)	Bordeaux, central	4	11	15	3	15	1,800	
90	Narbonne (P.-F.)	Ligne du Nord	3	6	15	3	15	1,500	
91	Del (A.-M.)	Rambervillers	2	6	15	3	15	1,500	
92	Clémendot (J.-E.)	Paris 80	6	12	12	4	12	1,800	
93	Rimeyre (A.-F.)	Ligne de Lyon	2	11	8	3	8	1,500	
94	Montagnier (J.-M.)	Ligne de Lyon	2	5	8	3	8	1,500	
95	Veirman (J.-C.)	Marvejols	3	7	7	3	7	1,500	
96	Guillou (A.-E.)	Rennes, central	3	3	7	3	7	1,500	
97	Girot (E.-A.)	Pont-Audemer	2	6	7	3	7	1,500	
98	Portal (B.-X.)	Alger R. P.	2	6	15	3	15	1,500	
99	Dalbéra (J.-V.)	Nice R. P.	20	6	15	3	15	2,700	
100	Téchené (J.)	Toulouse, central	19	3	15	3	15	2,700	
101	Devicille (L.-C.-A.-A.)	Péronne	18	7	15	3	15	2,700	
102	Guichenné (H.-C.-E.)	Marseille R. P.	18	15	15	3	15	2,700	
103	Battais (V.-M.)	Paris 69	17	9	15	3	15	2,700	
104	Lestrade (M.-J.)	Ligne du Nord	17	9	15	3	15	2,700	
105	Dubosc (J.-M.-M.-T.)	Paris 2	17	7	15	3	15	2,700	
106	Duseuilly (A.-J.)	Paris 34	17	6	15	3	15	2,700	
107	Champaud (A.-F.-J.)	Ajaccio	17	6	15	3	15	2,700	
108	Rey (F.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	17	5	15	3	15	2,700	
109	Brun (J.)	Annecy	17	5	15	3	15	2,700	
110	Cornu (J.-Ch.)	Fontainebleau	17	5	15	3	15	2,700	
111	Lacour (G.-L.)	Bordeaux, central	17	5	15	3	15	2,700	
112	Cormier (D.-L.)	Paris, central	17	2	15	3	15	2,700	
113	Émile (E.-L.)	Carcassonne	17	1	15	3	15	2,700	
114	Lacasse (V.-C.)	Ligne du Nord	17	1	15	3	15	2,700	
115	Boyer (B.-L.)	Marseille, central	17	1	15	3	15	2,700	
116	Golery Lascombe (AVM.)	Ligne de Lyon	17	15	15	3	15	2,700	
117	Finiels (J.-A.)	Marseille-Corderie	16	11	15	3	15	2,700	
118	Balizet (C.-M.)	Versailles N. D.	16	10	15	3	15	2,700	
119	Lot (E.-L.)	Paris-Présidence	16	10	15	3	15	2,700	
120	Bulté (F.-E.)	Roubaix	16	9	15	3	15	2,700	
121	Clerc (B.-J.)	Ligne des Pyrénées	16	9	15	3	15	2,700	
122	Moroni (L.-H.-L.)	Paris, central	16	9	15	3	15	2,700	
123	Teissonnier (A.-A.)	Paris bureau K.	16	9	15	3	15	2,700	
124	Madec (A.-M.)	Brest, central	16	9	15	3	15	2,700	
125	Souétre (J.-R.)	Ligne de l'Ouest	16	9	15	3	15	2,700	
126	Lacoste (C.)	Paris R. P.	16	8	28	3	28	2,700	
127	Beaufils (L.-A.-B.-A.)	Nice, central	16	8	15	3	15	2,700	
128	Gaudinet (F.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	16	8	15	3	15	2,400	
129	Bernard (A.)	Paris bureau n° 7	16	8	15	3	15	2,700	
130	Sabathé (J.-J.)	Bordeaux, central	16	8	15	3	15	2,700	
131	Robert (M.-F.)	Paris R. P.	16	6	15	3	15	2,400	

NUMÉROS de classement	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNÉTÉ de services.			ANCIENNÉTÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
132	Achart (A.-V.)	Mézières	16	5	„	3	„	2,700	
133	Foulon (A.)	Ligne du Nord	16	5	„	3	„	2,700	
134	Piquiral (J.-L.)	Perpignan	16	5	„	3	„	2,700	
135	Leconte (J.-Th.)	Paris, central	16	4	15	3	„	2,700	
136	Vuillemot (E.-A.)	Ligne de l'Ouest	16	4	15	3	„	2,700	
137	Huet (E.-L.)	Le Mans R. P.	16	4	„	3	„	2,700	
138	Delhoume (P.)	Poitiers	15	11	„	3	„	2,400	
139	Saurat (L.-J.-A.)	Bordeaux, central	15	7	11	3	„	2,700	
140	Margerie (A.-H.)	Paris 75	15	6	„	3	„	2,400	
141	Quillien (P.-L.)	Paris 98	15	6	„	3	„	2,400	
142	Bonnet (J.-L. H.)	Paris R. P.	15	4	„	3	„	2,400	
143	Buquet (L.-D.)	Falaise	15	4	„	3	„	2,400	
144	Michel (A.-L.-P.)	Grasse	15	1	„	3	„	2,400	
145	Dubourdieu (J.)	Agen	14	10	„	3	3	2,400	
146	Cazalis (E.-A.-P.)	Béziers	14	9	„	3	„	2,400	
147	Sabatier (M.-P.)	Montpellier, central	14	9	„	3	„	2,400	
148	Arnaud (A.)	Avignon	14	8	„	3	„	2,400	
149	Bélison (E.-A.)	Amiens R. P.	14	6	10	3	3	1,800	
150	Grosson (J.-E.-M.)	Lyon R. P.	14	„	„	3	3	2,400	
151	Boillot (Ch.-L.)	Ligne de l'Est	13	7	„	3	„	1,800	
152	Barette (A.-L.)	Toul	13	4	15	3	„	2,400	
153	Barrère (J.)	Ligne des Pyrénées	12	4	9	3	„	2,400	
154	Gabiot (Ch.-A.-F.)	Gray	10	11	„	3	„	2,100	
155	Casanova (A.-M.)	Perpignan	10	5	15	3	3	2,100	
156	Petit (F.)	Toulouse, central	10	2	10	3	„	2,100	
157	Roux (A.-M.)	Bordeaux-Saint-Jean	10	„	„	3	„	2,100	
158	Magnan (A.-A.-S.)	Gap	9	6	5	3	„	2,100	
159	Fénis (L.-E.-A.)	Pau	9	4	„	3	„	2,100	
160	Delmon (M.-P.-L.-H.)	Paris R. P.	9	7	„	3	„	2,100	
161	Brenac (P.-L.)	Marseille R. P.	8	11	15	3	3	2,100	
162	Millot (J.-X.)	Ligne de l'Est	8	11	15	3	„	2,100	
163	Olivier (J.-H.)	Vierzon	7	11	15	3	„	2,100	
164	Chinal (L.-F.)	Modane	7	3	15	3	3	1,800	
165	Cartier (P.-H.)	Paris 44	7	2	15	3	„	1,800	
166	Boucher (F.-E.-M.-M.)	Amiens, central	7	„	25	3	3	1,800	
167	Fourcade (J.-M.-J.)	Tarbes	6	6	15	3	3	1,800	
168	Fréminet (L.-A.-A.)	Nancy, central	6	6	15	3	3	1,800	
169	Boulangier (P.-L.)	Paris 84	6	5	5	3	„	1,800	
170	Robert (C.-J.)	Paris R. P.	6	3	19	3	„	1,800	
171	Mondie (J.-J.)	Aurillac	6	3	15	3	„	1,800	
172	Peignié (G.)	Dijon, central	6	3	15	3	„	1,800	
173	Vergeau (F.)	Tours, central	6	3	15	3	„	1,800	
174	Laffitte (L.)	Eauze	6	2	„	3	„	1,800	
175	Levesque (E.-L.)	Alençon	6	2	„	3	„	1,800	
176	Magron (J.-B.-L.)	Saint-Dié	6	1	„	3	„	1,800	



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement			TRAITE- MENTS.  franca.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
177	MM. Martin (O.-J.)	Paris, bureau des télé- grammes officiels.	5	11	„	3	3	„	1,800
178	Forquin (Ch.-R.-M.)	Épinal, rue Thiers...	5	3	„	3	3	„	1,800
179	Fontaine (Jean)	Le Creusot.....	5	2	„	3	3	„	1,800
180	Laurent (E.)	Neufchâteau.....	5	„	15	3	3	„	1,800
181	Bliaux (L.-A.)	Ligne du Nord.....	3	6	„	3	6	„	1,500
182	Capron (C.-G.-J.)	Saint-Pol-sur-Ternoise.	3	3	„	3	3	„	1,500
183	Desquêne (E.)	Cambrai.....	3	3	„	3	3	„	1,500
184	Hance (J.-V.-D.)	Commercy.....	3	3	„	3	3	„	1,500
185	Laroche (J.-V.)	Moulins.....	3	3	„	3	3	„	1,500
186	Légeron (A.-E.)	Niort.....	3	3	„	3	3	„	1,500
187	Massoni (J.)	Calvi.....	3	3	„	3	3	„	1,500
188	Mozon (L.-E.)	Noyon.....	3	3	„	3	3	„	1,500
189	Bianjeaud (L.-A.)	Ligne de l'Ouest.....	3	„	„	3	„	„	1,500
190	Billardey (E.-N.)	Paris, central.....	3	„	„	3	„	„	1,500
191	Briat (E.-A.)	Ligne de l'Ouest.....	3	„	„	3	„	„	1,500
192	Caubin (F.-J.)	Ligne du Sud-Ouest...	3	„	„	3	„	„	1,500
193	Crombez (A.-A.-L.)	Lille, central.....	3	„	„	3	„	„	1,500
194	Delprat (E.)	Agen.....	3	„	„	3	„	„	1,500
195	Doutre (E.)	Paris, central.....	3	„	„	3	„	„	1,800
196	Févat (G.)	Coulommiers.....	3	„	„	3	„	„	1,500
197	Franc (L.-M.)	Ligne du Sud-Ouest...	3	„	„	3	„	„	1,800
198	Geoffroy (A.)	Saintes.....	3	„	„	3	„	„	1,500
199	Housieaux (G.-J.-E.)	Calais.....	3	„	„	3	„	„	1,500
200	Kissien (A.-A.)	Caen, central.....	3	„	„	3	„	„	1,500
201	Lechat (C.-A.)	Le Mans, central.....	3	„	„	3	„	„	1,500
202	Padovani (F.-M.)	Paris R. P.....	3	„	„	3	„	„	1,500
203	Peretti (D.-J.-B.)	Sartène.....	3	„	„	3	„	„	1,500
204	Perrin (F.-S.)	Melun.....	3	„	„	3	„	„	1,500
205	Petitcolas (H.-M.-L.)	Mirccourt.....	3	„	„	3	„	„	1,500
206	Monnier (E.-L.-J.)	Vitré.....	3	„	„	3	„	„	1,500
207	Robinot (L.-E.)	Gien.....	3	„	„	3	„	„	1,500
208	Violleau (P.-J.)	Angers R. P.....	3	„	„	3	„	„	1,500
209	Yvetot (J.-B.-J.-J.)	Saint-Lô.....	3	„	„	3	„	„	1,500
210	Lhuillier (Ch.-M.)	Nancy, central.....	2	10	„	3	3	„	1,500
211	Pradiès (P.-J.)	Paris 8.....	2	10	„	3	3	„	1,500
212	Delanne (E.)	Paris 88.....	2	7	„	3	„	„	1,500
213	Rouaix (A.-J.-H.)	Marseille, central.....	2	6	15	3	„	„	1,500
214	Lauwerie (R.)	Lille, central.....	2	6	„	3	3	„	1,500
215	Stubert (F.-F.-E.)	Cambrai.....	2	6	„	3	3	„	1,500
216	Boncourre (F.-V.)	Ligne du Nord.....	2	4	„	3	3	„	1,500
217	Duhamel (L.-J.-F.)	Paris R. P.....	16	10	29	2	11	29	2,700
218	Desmoulins (P.-F.-F.)	Poitiers.....	3	„	„	2	11	27	1,500
219	Keilling (A.-F.)	Paris, central.....	16	5	„	3	2	25	2,700
220	Peyou (F.-D.)	Mortagne.....	2	11	15	2	11	25	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
221	Cateau (L.-D.-J.)	Lille, central	2	6	"	2	11	23	1,500
222	Cheyssière (P.-Ph.)	Valence	2	6	"	3	2	22	1,500
223	Léoni (B.)	Bastia	28	"	"	3	5	15	2,700
224	Malga (F.)	Bordeaux R. P.	19	3	"	2	11	15	2,700
225	Foucherand (J.-B.)	Marseille R. P.	17	6	"	2	11	15	2,700
226	Boude (P.-F.)	Montpellier, central	17	6	"	2	11	15	2,700
227	Sigaud (L.)	Roanne	17	6	15	3	5	15	2,700
228	Castaing (J.-M.-L.-H.)	Ligne des Pyrénées	17	5	16	3	2	15	2,700
229	Verney (Ch.-A.-V.)	Ligne de Lyon	17	5	"	2	11	15	2,700
230	Blampain (G.-D.-J.)	Montereau	17	3	"	2	11	15	2,700
231	Glénat (L.-F.-A.-J.)	Ligne de Lyon	17	1	"	2	11	15	2,700
232	Rémondet (J.-J.)	Idem.	16	10	15	2	11	15	2,700
233	Long (L.-P.)	Paris 3	16	9	15	2	11	15	2,700
234	Toselli (J.-B.)	Paris, central	16	9	"	3	2	15	2,400
235	Bouland (C.-L.-E.)	Paris 4	16	7	20	2	11	15	2,700
236	Leforestier (J.-M.)	Ligne de Ouest	16	7	"	2	11	15	2,400
237	Relin (A.)	Paris R. P.	16	7	"	2	11	15	2,700
238	Thibautin (F.)	Rouen-Bourse	16	6	"	3	11	15	2,400
239	Gense (E.-J.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	16	4	15	2	11	15	2,700
240	Parickmiller (A.-J.)	Ligne du Nord	15	2	"	2	11	15	2,400
241	Mangin (A.-H.-J.)	Paris R. P.	15	"	"	2	11	15	2,400
242	Trois-Gros (A.)	Ligne de Lyon	14	11	"	2	11	15	2,400
243	Gris (J.-E.-A.)	Calais	14	10	26	3	2	15	1,800
244	Borin (E.)	Laon	12	4	25	2	11	15	2,400
245	Signat (J.-J.)	Bordeaux R. P.	12	2	"	3	5	15	2,100
246	Belterre (D.)	Épernay	10	11	"	2	11	15	2,100
247	Coquelin (L.)	Montluçon	10	11	"	2	11	15	2,100
248	Muyard (X.-J.-R.)	Saint-Claude	10	4	20	2	11	15	2,100
249	Blaise (J.)	Paris 55	10	4	"	2	11	15	2,400
250	Ciosi (J.-Ch.)	Bastia	9	10	"	2	11	15	2,100
251	Boudin (A.)	Bordeaux, central	9	4	"	2	11	15	2,100
252	Neveu (A.-G.-A.)	Mayenne	9	4	"	2	11	15	2,100
253	Borgela (L.)	Alger, central	9	"	15	3	2	15	2,100
254	Boudes (P.-A.)	Ligne de l'Ouest	8	11	"	3	2	15	2,100
255	Raymond (J.-Ch.)	Cette	8	4	9	3	2	15	2,100
256	Berard (N.)	Bordeaux, central	7	7	15	2	11	15	2,100
257	Bustarret (P.)	Paris 1	7	5	15	2	11	15	2,100
258	Abadie (E.-L.)	Rouen-Bourse	7	"	15	3	2	15	1,500
259	Dumois (J.)	Libourne	7	"	"	3	5	15	1,800
260	Gerbé (J.-E.)	Paris 69	6	7	15	3	2	15	1,800
261	Estorc (M.-F.-A.)	Alger, central	6	6	15	3	5	15	1,800
262	Chazot (S.)	Saint-Étienne, central	6	6	"	3	2	15	1,800
263	Lager (G.-F.)	Valence	6	6	"	3	2	15	1,800
264	Taris (P.)	Paris R. P.	6	6	"	3	2	15	1,800
265	Villaume (J.-N.)	Nancy, central	6	6	"	3	2	15	1,800



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
266	Lefèvre (J.-H.-F.)	Bayeux	6	1	15	2	11	15	1,800
267	Aucouturier (J.-G.)	Châteauroux	6	"	"	2	11	15	1,800
268	Courty (J.-E.)	Reims, principal	6	"	"	2	11	15	1,800
269	Guinet (A.)	Grenoble R. P.	6	"	"	2	11	15	1,800
270	Hamon (E.)	Le Mans, central	6	"	"	2	11	15	1,800
271	Jarty (A.)	Tulle	6	"	"	2	11	15	1,800
272	Nouguier (F.-S.)	Lunel	6	"	"	2	11	15	1,800
273	Swerry (E.-G.)	Saint-Omer	6	"	"	2	11	15	1,800
274	Taillebois (Ch.-P.-H.)	Caen R. Singer	6	"	"	2	11	15	1,800
275	Thomasse (A.-D.)	Coutances	6	"	"	2	11	15	1,800
276	Douce (J.)	Carcassonne	6	"	"	2	11	15	1,800
277	Vandrès (P.-J.)	Toulouse, central	6	"	"	2	11	15	2,100
278	Turpin (Ch.)	Lille, gare	5	11	15	2	11	15	1,800
279	Desmoulin (E.-E.)	Ligne du Nord	5	4	"	2	11	15	1,800
280	Delporte (J.-A.-E.-J.)	Calais	5	2	"	2	11	15	1,800
281	Marland (L.-S.)	Château-Thierry	4	4	15	3	2	15	1,800
282	Le Covec (A.-M.-J.)	Saint Malo	3	11	15	3	11	15	1,500
283	Bernier (P.-J.-J.)	Tours, gare	3	2	15	3	2	15	1,500
284	Cornu (A.-Cb.-A.)	Chaumont	3	2	15	3	2	15	1,500
285	Manière (E.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	3	2	15	3	2	15	1,500
286	Lacreuse (J.-E.)	Paris 47	2	11	15	2	11	15	1,500
287	Marie (A.-Ch.)	Bayeux	2	11	15	2	11	15	1,500
288	Nègre (F.-P.)	Lyon R. P.	2	9	15	3	2	15	1,500
289	Brayelle (L.-I.-J.)	Amiens R. P.	2	6	15	2	11	15	1,500
290	Lequeux (P.-J.-A.)	Saint-Quentin	2	6	15	2	11	15	1,500
291	Capuran (J.-A.)	Auch	2	6	"	3	2	15	1,500
292	Levolay (A.-E.)	Privas	2	6	"	3	2	15	1,500
293	Bataille (S.-J.)	Bordeaux, central	1	6	"	3	5	15	1,800
294	Osson (H.-V.-G.-A.)	Paris, central	18	"	"	3	5	9	2,700
295	Féraud (J.-A.)	Laon	3	6	9	3	11	9	1,500
296	Tachet (A.)	Saintes	3	2	15	3	2	9	1,500
297	Gervais (E.-H.)	Poitiers	3	"	"	3	2	7	1,500
298	Cornucl (E.-A.)	Vitry-le-François	2	6	"	3	2	7	1,500
299	Dumont (J.-M.-T.)	Ligne du Sud-Ouest	2	6	"	2	11	7	1,500
300	Chancerelle (J.-D.)	Idem.	16	"	"	2	11	5	2,400
301	Dautel (C.)	Lunéville	2	11	4	2	11	4	1,500
302	Moulins-Saint-Just	Paris 49	6	7	20	3	2	3	1,800
303	Monneret dit Sidony (J.-L.)	Paris R. P.	21	9	"	3	5	"	2,700
304	Pélissard (E.-II.)	Paris 66	19	3	"	2	11	"	2,700
305	Bourgon (M.-J.-A.)	Paris 18	18	11	"	2	11	"	2,700
306	Baré (D.)	Fontainebleau	17	6	"	2	11	"	2,700
307	Champonnois (J.)	Laon	17	5	15	2	11	"	2,700
308	Delmouly (P.-L.)	Angoulême	17	5	"	3	2	"	2,700
309	Bory (A.)	Bourges	17	3	"	2	11	"	2,700
310	Prat (M.-A.)	Bordeaux R. P.	17	3	"	2	11	"	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
311	Roblot (M.-C.-E.)	Paris (bureau des télégrammes officiels).	17	"	"	3	2	"	2,700
312	Berteau (B.-J.)	Bordeaux, central	16	9	15	2	11	"	2,700
313	Faivre (M.-C.)	Paris 14	16	9	15	2	11	"	2,400
314	Laborde-Lacoste (P.-J.-A.)	Bordeaux, central	16	9	15	2	11	"	2,700
315	Lalo (A.-B.-J.)	Paris R. P.	16	9	"	2	11	"	2,700
316	Carpentier (H.-O.-E.)	Péroune	16	8	25	2	11	"	2,700
317	Allut (F.)	Privas	16	8	"	3	5	"	2,400
318	Chanbran (B.)	Bergerac	16	8	"	2	11	"	2,700
319	Denis (H.-G.)	Ligne du Nord	16	7	15	2	11	"	2,700
320	Goiset (L.-J.)	Ligne de l'Ouest	16	7	15	2	11	"	2,700
321	Maynard (J.)	Ligne de la Méditerranée	16	7	"	2	11	"	2,700
322	Soupène (F.)	Paris K	16	6	14	3	2	"	2,400
323	Azais (M.)	Ligne des Pyrénées	16	6	"	2	11	"	2,700
324	Bouffo (R.-F.-M.)	Ligne du Nord	16	6	"	2	11	"	2,700
325	Streyers (E.)	Reims, principal	16	6	"	2	11	"	2,700
326	Sierp (P.-J.-B.-G.-J.)	Auch	16	5	"	3	2	"	2,400
327	Guyot (P.-A.)	Besançon R. P.	16	"	15	3	5	"	2,700
328	Léonard (A.)	Ligne de la Méditerranée	16	"	"	2	11	"	2,400
329	Burnavon (A.-A.)	Valence	15	9	"	2	11	"	2,400
330	Henriet (J.-M.-E.-J.)	Paris 28	15	4	"	2	11	"	2,400
331	Balmale (J.-B.-M.)	Bayonne	14	9	"	2	11	"	2,400
332	Bruno (J.)	Paris 4	14	9	"	3	2	"	2,400
333	Grandjean (C.-J.)	Saint-Dié	14	9	"	3	2	"	2,400
334	Pamart (J.)	Cambrai	14	9	"	3	2	"	2,400
335	Bomy (J.-F.)	Paris 6	14	7	"	2	11	"	2,400
336	Quentin (A.-L.-M.)	Ligne du Nord-Ouest	14	7	"	2	11	"	2,400
337	Montard (E.-A.)	Paris R. P.	14	"	"	3	2	"	2,400
338	Salles (J.-M.)	Tarbes	12	1	15	2	11	"	2,400
339	Alméras (J.)	Paris R. P.	10	11	"	2	11	"	2,400
340	Dubousquet (A.-G.)	Idem	10	9	10	3	2	"	1,800
341	Latourelle (F.)	Langon	9	11	"	2	11	"	2,100
342	Pascal (P.-E.)	Grenoble R. P.	9	10	15	3	2	"	2,100
343	Lagarde (J.-D.)	Paris 83	9	7	"	2	11	"	2,100
344	Bourveau (L.-A.)	Quimper	9	6	10	2	11	"	2,100
345	Jouhaneau (J.)	Libourne	9	5	"	3	2	"	2,100
346	Maître (Joseph)	Nice, place Grimaldi	9	4	28	3	2	"	2,100
347	Sabaté (P.-C.)	Thiers	9	"	15	2	11	"	2,100
348	Abadie (J. A.)	Ligne du Nord	8	10	"	3	2	"	2,100
349	Bourdin (E.-M.)	Paris R. P.	8	8	"	3	2	"	2,100
350	Benoit (J.-J.-F.)	Lyon, central	8	2	20	2	11	"	2,100
351	Fèvre (G.-A.)	Troyes	8	"	15	3	2	"	1,800
352	Viguié (J.-J.)	Paris R. P.	7	6	"	2	11	"	2,100
353	Peloux (F.)	Lyon, téléphones	7	1	10	2	11	"	2,100
354	Brosseaud (A.-C.)	Ligne du Sud-Ouest	7	"	"	2	11	"	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
355	Potier (E.-L.)	Paris 1	6	6	0	3	2	0	1,800
356	Chenot (V.-A.-M.)	Alençon	6	5	25	3	2	0	1,800
357	Masson (L.-E.)	Ligne de l'Est	6	5	25	3	2	0	1,800
358	Navarre (F.-F.)	Bordeaux, central	6	5	25	3	2	0	1,800
359	Roussotte (G.-L.)	Dijon, central	6	5	25	3	2	0	1,800
360	Serre (A.)	Grasse	6	5	15	3	2	0	1,800
361	Aubert (R.-M.)	Marseille R. P.	6	0	0	2	11	0	1,800
362	Blanc (P.-H.-T.)	Valence	6	0	0	2	11	0	1,800
363	Fournier (H.-M.)	Paris, central	6	0	0	2	11	0	1,800
364	Lécuyer (E.-A.)	Dijon, central	6	0	0	2	11	0	1,800
365	Poignant (C.-E.)	Alençon	6	0	0	2	11	0	1,800
366	Avinau (L.-J.-V.)	Nice, central	5	3	0	3	2	0	1,800
367	Almy (E.-D.)	Havre, central	4	10	0	3	2	0	1,800
368	Béraud (L.-A.)	Ligne de Lyon	3	5	0	3	5	0	1,500
369	Azoulay (M.)	Batna	3	2	0	3	2	0	1,500
370	Bautes (J.-M.-E.)	Carcassonne	3	2	0	3	2	0	1,500
371	Beillard (J.-A.)	Cherbourg	3	2	0	3	2	0	1,500
372	Bourigault (A.-F.-M.)	Angers R. P.	3	2	0	3	2	0	1,500
373	Cabrot (A.)	Arles-sur-Rhône	3	2	0	3	2	0	1,500
374	Caron (L.-J.)	Lille R. P.	3	2	0	3	2	0	1,500
375	Cheneveau (G.-A.)	Tours, central	3	2	0	3	2	0	1,500
376	Courty (F.)	Paris 25	3	2	0	3	2	0	1,800
377	Delacour (P.-A.)	Châlons-sur-Marne	3	2	0	3	2	0	1,500
378	Devavry (V.-H.)	Châlons-sur-Marne	3	2	0	3	2	0	1,500
379	Gérome (J.)	Nancy, gare	3	2	0	3	2	0	1,500
380	Isaac (C.-L.-T.)	Montdidier	3	2	0	3	2	0	1,500
381	Potel (E.-F.-F.)	Abbeville	3	2	0	3	2	0	1,500
382	Pagnaud (A.-F.)	Paris R. P.	3	2	0	3	2	0	1,500
383	Quiney (A.)	Vesoul	3	2	0	3	2	0	1,500
384	Rapin (F.-T.)	Ligne de Lyon	3	2	0	3	2	0	1,500
385	Bon (F.)	Paris R. P.	2	11	0	2	11	0	1,500
386	Marchal (J.-V.)	Vitré	2	11	0	2	11	0	1,500
387	Picard (J.-A.-A.)	Fontenay-le-Comte	2	11	0	2	11	0	1,500
388	Rocher (L.-A.)	Vichy	2	11	0	2	11	0	1,500
389	Velay (J.-J.-M.)	Lyon R. P.	2	11	0	2	11	0	1,500
390	Valluet (L.-F.-E.)	Paris 99	2	11	0	2	11	0	1,500
391	Galipaud (G.-H.-H.)	Ligne du Sud-Ouest	2	9	0	3	2	0	1,500
392	Moreau (H.-M.-J.-B.)	Caen, central	2	9	0	3	2	0	1,500
393	Barrière (J.-F.)	Narbonne	2	6	0	3	2	0	1,500
394	Bellais (L.-F.-J.)	Lisieux	2	3	0	2	11	0	1,800
395	Dupont (G.-J.)	Lille-Saint-Martin	1	6	0	2	11	0	1,500
396	Lamort (P.-L.)	Paris, central	1	6	0	2	11	0	1,500
397	Suin (H.)	Lyon, central	1	6	0	2	11	0	1,500
398	Bitsche (J.-V.)	Ligne de l'Ouest	2	6	0	3	1	23	1,500
399	Boinet (M.-A.-M.)	Paris, central	2	6	0	3	1	23	1,500
400	Monsarrat (L.-A.-F.)	Montauban	2	6	0	2	10	23	1,500



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
401	Pécout (G.-P.)	Périgueux	3	#	#	3	1	22	1,500
402	Laurent (L.)	Paris 2	2	6	#	2	10	22	1,500
403	Régnier (F.)	Périgueux	2	6	#	3	1	22	1,500
404	Vignoboul (A.-H.)	Narbonne	19	8	#	3	1	15	2,400
405	Vabre (S.-J.-A.)	Paris 92	19	1	5	3	10	15	2,700
406	Rétif (J.)	Paris 98	18	11	#	2	10	15	2,700
407	Chayard (V.-G.)	Marseille, central	18	5	15	3	1	15	2,400
408	Gaucher (L.-A.-O.)	Saint-Denis-sur-Seine	18	5	#	2	10	15	2,700
409	Ramond (J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	18	1	15	2	10	15	2,700
410	Rabosée (E.-J.-B.)	Paris 103	17	7	15	2	10	15	2,700
411	Déchet (N.-A.)	Paris, central	17	6	#	2	10	15	2,700
412	Mathieu (C.-P.)	Oran R. P.	17	5	#	2	10	15	2,700
413	Charlemagne (J.-M.-G.)	Paris 69	17	3	15	3	1	15	2,700
414	Lagorce (P.)	Ligne du Sud-Ouest	17	3	#	2	10	15	2,700
415	Vauzelle (J.-F.)	Paris 26	17	2	#	2	10	15	2,700
416	Menou (P.-C.)	Bédarieux	17	1	15	2	10	15	2,700
417	Nilly (A.-E.-J.)	Paris, central	17	#	#	2	10	15	2,700
418	Fauré	Ligne du Sud-Ouest	17	#	#	3	1	15	2,700
419	Coste (J.-F.-G.)	Perpignan	16	9	15	2	10	15	2,400
420	Pierre (L.)	Paris, central	16	9	15	2	10	15	2,700
421	Henrion (N.-L.)	Sedan	16	8	15	2	10	15	2,400
422	Le Vaillant (A.)	Morlaix	16	7	15	2	10	15	2,700
423	Puechmalbec (J.-J.)	Paris R. P.	16	7	15	2	10	15	2,700
424	Delon (J.)	Montpellier, central	16	7	#	2	10	15	2,700
425	Debarle (L.-E.)	Paris, central	16	5	#	2	10	15	2,700
426	Jussot (A.-F.)	Auxerre	16	5	#	2	10	15	2,700
427	Ricard (A.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	16	#	15	2	10	15	2,400
428	Montagnac (H.-J.)	Ligne de Lyon	16	#	#	2	10	15	2,400
429	Cobigo (J.-M.)	Ligne de l'Ouest	15	9	#	2	10	15	2,400
430	Bastide (A.-J.)	Paris 14	15	4	#	3	1	15	2,400
431	Giry (H.-M.-E.)	Nancy, central	15	1	#	3	1	15	2,400
432	Henry (M.-J.-C.)	Paris R. P.	15	1	#	3	1	15	2,400
433	Latapie (A.)	Ligne des Pyrénées	15	#	#	2	10	15	2,400
434	Amann (C.)	Saint-Dié	14	11	#	3	1	15	2,400
435	Bugaud (C.)	Dijon R. P.	14	10	15	3	1	15	2,400
436	Batigne (H.-J.)	Paris 84	14	9	#	3	1	15	2,400
437	Brun (A.-E.)	Dôle	14	9	#	3	1	15	2,400
438	Valon (P.)	Paris, central	14	9	#	3	1	15	2,400
439	Cocard (A.-S.)	Châtellerault	10	11	15	2	10	15	2,400
440	Bataille (L.)	Bordeaux, central	10	11	#	3	1	15	2,100
441	Henner (P.-J.-B.)	Nancy, central	10	#	25	3	1	15	2,100
442	Berry (C.-P.)	Vienne	10	#	15	3	1	15	2,100
443	Bouchet (A.)	Ligne du Sud-Ouest	10	#	#	3	1	15	2,100
444	Perrodo (H.)	Vannes	9	10	25	2	10	15	2,100
445	Miquel (J.-G.)	Paris, central	9	7	#	2	10	15	2,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
446	<i>Allouchery (C.-F.-J.)</i> ..	Saint-Omer.....	9	2	15	2	10	15	2,100
447	<i>Ruas (J.-J.)</i> .....	Cannes.....	9	„	„	2	10	15	2,100
448	<i>Dubois (L.-E.-E.-P.)</i> ..	Paris R. P.....	8	11	„	3	1	15	2,100
449	<i>Guillermine (C.-B.)</i> ....	Lyon R. P.....	8	10	„	3	1	15	2,100
450	<i>Queirel (J.-B.-M.)</i> ....	Ligne de Lyon.....	8	7	„	3	4	15	2,100
451	<i>Blanger (A.-M.-E.)</i> ....	Paris, central.....	8	6	15	2	10	15	2,100
452	<i>Marquis (A.-A.)</i> .....	Paris R. P.....	8	„	5	2	10	15	2,100
453	<i>Gérard (L.-V.)</i> .....	Lyon, central.....	8	„	„	3	1	15	1,800
454	<i>Sabatier</i> .....	Marseille-Prefecture...	8	„	„	2	10	15	2,100
455	<i>Coquéau (V.-F.-A.)</i> ....	Dijon, central.....	7	8	„	2	10	15	2,100
456	<i>Bédué (A.)</i> .....	Cahors.....	7	1	10	3	1	15	1,800
457	<i>Châzal (A.-J.)</i> .....	Cette.....	6	6	„	3	1	15	1,800
458	<i>Larroque (H.-J.)</i> .....	Paris, central.....	6	5	10	3	1	15	1,800
459	<i>Castex (D.-B.)</i> .....	Saint-Gaudens.....	6	5	„	3	1	15	1,800
460	<i>Ganter (V.-J.-H.)</i> .....	Vierzon.....	6	5	„	3	1	15	1,800
461	<i>Michault (J.-B.-H.-A.)</i> ..	Boulogne-sur-Mer.....	6	5	„	3	1	15	1,800
462	<i>Lemoine (J.)</i> .....	Nancy R. P.....	6	2	„	3	1	15	1,800
463	<i>Picquerez (H.-E.)</i> ....	Boulogne-sur-Mer.....	6	2	„	2	10	15	1,800
464	<i>Weber (C.)</i> .....	Dijon, central.....	6	2	„	2	10	15	1,800
465	<i>Guittier (O.-G.)</i> .....	Condé-sur-Noireau.....	6	1	„	2	10	15	1,800
466	<i>Thiercelin (N.-E.-L.)</i> ..	Montpellier, central...	6	„	„	2	10	15	1,800
467	<i>Alquier (P.-L.-D.)</i> ....	Mazamet.....	5	11	„	2	10	15	1,800
468	<i>Baud (J.-F.)</i> .....	Mustapha-Palais.....	5	11	„	2	10	15	1,800
469	<i>Belloc (E.)</i> .....	Bordeaux, central.....	5	11	„	2	10	15	1,800
470	<i>Clément (A.-P.)</i> .....	Granville.....	5	11	„	2	10	15	1,800
471	<i>Delaye (T.)</i> .....	Châteaurenard.....	5	11	„	2	10	15	1,800
472	<i>Halimi (L.)</i> .....	Sétif.....	5	11	„	3	10	15	1,800
473	<i>Le Gohérel (P.-O.)</i> ....	Caen, central.....	5	11	„	2	10	15	1,800
474	<i>Noat (A.-A.-E.-G.)</i> ....	Nice R. P.....	5	11	„	2	10	15	1,800
475	<i>Prévost (J.-J.-B.)</i> ....	Beauvais.....	5	11	„	2	10	15	1,800
476	<i>Tagand (F.-E.)</i> .....	Paris 95.....	5	11	„	2	10	15	2,100
477	<i>Guérin (J.)</i> .....	Tunis.....	5	9	„	2	10	15	1,800
478	<i>Marchand (A.)</i> .....	Paris 95.....	5	4	„	2	1	15	1,800
479	<i>Cartier (E.)</i> .....	Paris, central.....	5	2	„	3	1	15	1,800
480	<i>Ferret (P.)</i> .....	Bordeaux, central.....	4	11	„	3	1	15	1,800
481	<i>Garrigues (A.-M.)</i> ....	Marseille, téléphone...	3	1	15	3	1	15	1,500
482	<i>Lacomblez (E.-H.)</i> ....	Paris, central.....	3	1	15	3	1	15	1,500
483	<i>Lavigne (M.-F.-F.)</i> ....	Lyon, central.....	3	1	15	3	1	15	1,500
484	<i>Monier (F.-J.)</i> .....	Cambrai.....	3	1	15	3	1	15	1,500
485	<i>Valin (H.-J.)</i> .....	Douai.....	3	1	15	3	1	15	1,500
486	<i>Calvet (E.-F.-S.)</i> ....	Beyrouth.....	2	10	15	2	10	15	1,500
487	<i>Bricbet (J.-J.-A.)</i> ....	Paris 68.....	2	8	15	3	1	15	1,500
488	<i>Lelièvre (G.-E.)</i> ....	Boulogne-sur-Mer.....	2	8	15	3	1	15	1,500
489	<i>Leroy (V.-V.)</i> .....	Paris, central.....	2	8	15	3	1	15	1,500
490	<i>Duploux (E.-A.-J.)</i> ....	Arras.....	2	6	„	3	4	15	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de servi ces.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
491	<i>Cœurveillé (E.-A.-A.)</i> ..	Ligne du Sud-Ouest..	2	5	15	2	10	15	1,500
492	<i>Gâtines (E.-A.)</i> .....	Paris 47 .....	1	8	15	3	1	15	1,500
493	<i>Lemoine (C.-V.)</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1	8	15	3	1	15	1,500
494	<i>Delas (E.-F.-F.)</i> .....	Valence .....	1	5	15	2	10	15	1,500
495	<i>Le Garrères (A.-M.)</i> ...	Ligne de l'Ouest.....	1	4	15	2	10	15	1,500
496	<i>Sampayrac (J.)</i> .....	Orléans R. P. ....	18	6	"	2	10	12	2,700
497	<i>Péré (P.-M.)</i> .....	Havre, central.....	5	3	"	3	4	10	1,800
498	<i>Dizay (L.-P.-E.)</i> .....	Caen R. P. ....	2	10	7	2	10	7	1,500
499	<i>Cléro (L.-M.)</i> .....	Quimper.....	2	6	"	2	10	7	1,500
500	<i>Milard (L.-A.)</i> .....	Tourcoing.....	2	1	15	2	10	7	1,500
501	<i>Cernon (J.)</i> .....	Constantine.....	24	5	"	3	4	"	2,400
502	<i>Boussuge (C.-A.)</i> .....	Elbeuf.....	19	"	18	3	1	"	2,700
503	<i>Baume (V.-A.-E.)</i> .....	Paris K .....	18	6	"	2	10	"	2,700
504	<i>Nérot (H.-V.-M.)</i> .....	Paris, central .....	17	11	"	2	10	"	2,700
505	<i>Lamouret (A.)</i> .....	Cambrai.....	17	2	"	3	1	"	2,700
506	<i>Reynaud (J.-M.)</i> .....	Marseille, central.....	17	2	"	2	10	"	2,700
507	<i>Patriarche (C.-E.)</i> .....	Corbeil.....	17	"	15	2	10	"	2,700
508	<i>Giroux (P.)</i> .....	Lyon-Saint-Jean.....	16	11	"	2	10	"	2,700
509	<i>Vidal (J.-A.)</i> .....	Lodève.....	16	10	15	2	10	"	2,700
510	<i>Castelnau (J.-P.-G.)</i> ...	Toulouse, central .....	16	9	15	2	10	"	2,700
511	<i>Goasdoué (L.-J.-N.)</i> ...	Havre, central.....	16	9	"	2	10	"	2,700
512	<i>Caisso (L.-S.-E.)</i> .....	Pézenas.....	16	8	15	3	1	"	2,400
513	<i>Mougeot (J.-E.)</i> .....	Saint-Dizier.....	16	8	15	2	10	"	2,700
514	<i>Théron (F.)</i> .....	Aurillac.....	16	8	15	2	10	"	2,700
515	<i>Masclot (J.-B.-H.-J.)</i> ...	Alger, central.....	16	6	"	3	1	"	2,700
516	<i>Grégoire (J.-B.-E.-J.)</i> ..	Bayonne.....	16	5	"	2	10	"	2,700
517	<i>Lalorgue (P.-J.)</i> .....	Ligne du Sud-Ouest... ..	15	10	"	2	10	"	2,400
518	<i>Pouzolles (J.-P.-M.)</i> ...	Constantine.....	13	10	"	2	10	"	2,700
519	<i>Racine (M.-D.-A.)</i> .....	Paris, central.....	15	2	"	2	10	"	2,700
520	<i>Hermier (L.-E.-A.)</i> .....	Dreux.....	14	9	18	2	10	"	2,400
521	<i>Gauthier (J.)</i> .....	Paris 98.....	14	9	"	2	10	"	2,400
522	<i>Martin (L.-J.-J.)</i> .....	Ghardaïa.....	14	9	"	3	1	"	2,400
523	<i>Morache (C.-J.-G.)</i> .....	Toulouse, central.....	14	9	"	3	1	"	2,400
524	<i>Masse (C.-F.)</i> .....	Beauvais .....	11	"	15	2	10	"	2,400
525	<i>Lagarde (J.-P.)</i> .....	Béziers.....	11	"	"	2	10	"	2,400
526	<i>Maubon (F.-A.-E.-F.)</i> ...	Marseille R. P. ....	10	11	"	2	10	"	2,400
527	<i>Gourvenec (V.-A.)</i> .....	Brest, central.....	10	8	27	2	10	"	2,100
528	<i>Mathieu (F.)</i> .....	Lyon R. P. ....	10	6	5	3	1	"	2,100
529	<i>Frossard (F.)</i> .....	Paris, central.....	10	"	15	3	1	"	2,100
530	<i>Herpin (G.-D.-L.-J.)</i> ...	Chantilly.....	10	"	15	2	10	"	2,100
531	<i>Juhel (T.-M.)</i> .....	Paris 3 .....	9	11	15	3	1	"	2,100
532	<i>Faucon (A.)</i> .....	Ligne de la Méditerranée	9	5	"	2	10	"	2,100
533	<i>Daran (J.-T.-F.)</i> .....	Ligne des Pyrénées....	8	7	"	3	1	"	2,100
534	<i>Raffaelly (A.-M.-E.)</i> ...	Marseille, central.....	7	"	"	3	1	"	1,800
535	<i>Piaggio (A.-V.)</i> .....	Joigny.....	6	11	"	3	1	"	1,800

NOMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
536	Delpeut (P.-L.)	Lyon, central	6	8	„	3	1	„	1,800
537	Humbert (J.-C.)	Lunéville	6	5	15	3	1	„	1,800
538	Bauguel (G.)	Marseille R. P.	6	5	10	3	1	„	1,800
539	Bridenne (J.-B.-C.-L.)	Boulogne-sur-Mer	6	5	„	3	1	„	1,800
540	Maton (A.)	Lyon, Guillotière	6	4	15	3	1	„	1,800
541	Baudry (A.)	Paris, central	6	1	„	3	1	„	1,800
542	Pineau (G.-J.-B.)	Idem	6	1	„	2	10	„	1,800
543	Garin (J.)	Nice, central	6	„	„	2	10	„	1,800
544	Auvray (A.-J.-R.)	Caen, central	5	11	„	2	10	„	1,800
545	Mathé (P.-L.)	Paris R. P.	5	11	„	3	1	„	1,800
546	Chamoux (M.-J.)	Paris, central	5	10	„	2	10	„	1,800
547	Bouyx (G.)	Périgueux	4	11	„	3	1	„	1,800
548	Burguière (A.-C.)	Mazamet	4	11	„	3	1	„	1,800
549	Ayat (G.)	Ligne de Lyon	3	1	„	3	1	„	1,500
550	Besson (J.-E.-A.)	Chartres	3	1	„	3	1	„	1,500
551	Bouyer (O.-L.)	Nantes R. P.	3	1	„	3	1	„	1,500
552	Canredon (L.-J.-A.)	Perpignan	3	1	„	3	1	„	1,500
553	Coulbois (C.-E.)	Paris R. P.	3	1	„	3	1	„	1,500
554	Chaudron (P.-J.-L.)	La Rochelle	3	1	„	3	1	„	1,500
555	Descamps (E.)	Ligne du Nord	3	1	„	3	1	„	1,500
556	Dano (A.-M.-J.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	3	1	„	3	1	„	1,500
557	De Lavison (C.-E.-M.)	Ligne de la Méditerranée	3	1	„	3	1	„	1,500
558	Helme (S.-M.)	Ligne de Lyon	3	1	„	3	1	„	1,500
559	Houzé (E.-V.-C.)	Dunkerque	3	1	„	3	1	„	1,500
560	Joly (L.-A.)	Lyon, central	3	1	„	3	1	„	1,500
561	Labadens (J.-M.-J.-C.)	Paris 49	3	1	„	3	1	„	1,500
562	Labregère (F.)	Angoulême	3	1	„	3	1	„	1,500
563	Maïssa (C.-A.)	Nice, central	3	1	„	3	1	„	1,500
564	Mutelet (D.-A.)	Saint-Quentin	3	1	„	3	1	„	1,500
565	Palmade (J.-A.-C.)	Ligne du Sud-Ouest	3	1	„	3	1	„	1,500
566	Paoli (J.-A.)	Ajaccio	3	1	„	3	1	„	1,500
567	Royer (L.-J.)	Oran	3	1	„	3	1	„	1,500
568	Arnaud (J.-J.-L.)	Paris R. P.	2	10	„	2	10	„	1,500
569	Béal (A.-J.-P.)	Clermont-Fer., central	2	10	„	2	10	„	1,500
570	Benoit (E.-H.)	Lille, central	2	10	„	2	10	„	1,800
571	Chargé (J.-A.-V.)	Marseille, central	2	10	„	2	10	„	1,800
572	Doignon (F.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	2	10	„	2	10	„	1,500
573	Gossot (C.-H.)	Lyon R. P.	2	10	„	2	10	„	1,500
574	Jodard (T.-F.)	Beauvais	2	10	„	2	10	„	1,500
575	Maurin (J.-F.-R.)	Yssingeaux	2	10	„	2	10	„	1,500
576	Reverdit (P.-E.)	Ligne des Pyrénées	2	10	„	2	10	„	1,500
577	Schneider (G.-J.-F.)	Blida	2	10	„	2	10	„	1,500
578	Villy (G.-B.)	Havre, principal	2	10	„	2	10	„	1,800
579	Berthelier (A.-H.)	Paris 30	2	8	„	3	1	„	1,500
580	Clément (V.-E.)	Marseille R. P.	2	8	„	3	1	„	1,500



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
581	Prégheffi (G.-G.-C.)...	Paris, central.....	2	8	#	3	1	#	1,500
582	Courtois (P.).....	Mâcon.....	2	6	#	3	1	#	1 500
583	Roux (P.).....	Ligne du Sud-Ouest...	2	5	#	2	10	#	1,500
584	Peube (P.-P.).....	Paris 5.....	2	5	#	2	10	#	1,500
585	Blouin (A.-J.-B.).....	Paris 67.....	1	8	#	3	1	#	1,500
586	Riou (M.-L.).....	Havre, principal.....	1	7	15	2	10	#	1,500
587	Fournival (E.-C.).....	Ligne du Sud-Ouest..	1	6	#	2	10	#	1,800
588	Collin (C.-C.-L.).....	Maubeuge.....	2	6	#	3	#	23	1,500
589	Darcos (J.).....	Mascara.....	3	5	7	2	9	22	1,500
590	Victor (J.-P.).....	Châlons-sur-Marne...	21	6	#	3	#	15	2,700
591	Besson (J.-B.).....	Ligne de Lyon.....	20	2	20	3	#	15	2,700
592	Ledent (A.-J.).....	Paris 95.....	19	3	#	2	9	15	2,700
593	Ledien (C.-C.).....	Ligne du Nord.....	18	3	20	2	9	15	2,700
594	Regouby (A.-A.).....	Ligne de Lyon.....	18	3	#	2	9	15	2,700
595	Blachère (J.-E.).....	Reims, principal.....	17	11	15	2	9	15	2,700
596	Durègne (M.-A.-O.)...	Toulouse, central....	17	7	#	3	#	15	2,700
597	Fabre (F.-A.).....	Paris 88.....	17	6	15	2	9	15	2,700
598	Lerouge (J.-A.).....	Lyon R. P.....	17	6	15	2	9	15	2,700
599	Hiver (J.-A.).....	Vouziers.....	17	3	#	2	9	15	2,700
600	Labat (J.-M.).....	Paris 6.....	17	3	#	3	#	15	2,700
601	Marcellin (F.-E.-V.)...	Valence.....	17	3	#	3	#	15	2,700
602	Jauze-Labert (L.).....	Lyon R. P.....	17	2	#	3	#	15	2,700
603	Kozerauski (C.-G.-F.-M.)	Paris 20.....	17	2	#	2	9	15	2,400
604	Laubersac (P.-C.).....	Ligne du Sud-Ouest..	17	2	#	2	9	15	2,700
605	Meunier (L.-P.).....	Vierzon.....	17	2	#	2	9	15	2,700
606	Richette (F.-J.-M.)...	Saint-Lô.....	16	9	15	3	#	15	2,700
607	Laflourencie (-G.).....	Tours, central.....	16	7	15	2	9	15	2,400
608	Castel (J.-M.).....	Avignon, Place Pie....	16	7	#	2	9	15	2,700
609	Gravillon (U.-M.-L.)...	Ligne du Sud-Ouest... 16	7	#	2	9	15	2,700	
610	Lecrosnier (J.-L.).....	Ligne du Nord-Ouest.. 16	6	15	2	9	15	2,700	
611	Lapointe (E.-J.).....	Saint-Germain-en-Laye. 16	6	#	2	9	15	2,700	
612	Pacheix (A.).....	Ligne du Nord.....	16	6	#	2	9	15	1,800
613	Dutaur (J.-P.-J.).....	Bordeaux R. P.....	16	5	15	3	3	15	2,400
614	Beunet (A.).....	Ligne du Nord.....	16	1	15	2	9	15	2,400
615	Doby (G.-H.-F.).....	Paris R. P.....	15	9	15	2	9	15	2,700
616	Bassou (G.-P.).....	Perpignan.....	15	8	#	2	9	15	2,400
617	Marty (F.).....	Ligne des Pyrénées... 15	4	15	2	9	15	1,800	
618	Pécondon (A.-A.).....	Paris Télégr. officiels.. 15	4	#	2	9	15	2,400	
619	Ruelland (F.-L.-M.)...	Paris, central.....	15	4	#	2	9	15	2,400
620	Raynaud (L.-A.).....	Ligne de Lyon.....	15	3	#	2	9	15	2,400
621	Fournol (J.-P.).....	Paris, R. P.....	15	1	#	3	#	15	2,400
622	Espagnol (E.-E.-A.-J.-B.)	Cette.....	15	#	#	3	#	15	2,400
623	Le Port (L.-M.).....	Ligne de l'Ouest..... 14	11	#	2	9	15	2,400	
624	Mouraille (P.-D.).....	Ligne de Lyon.....	14	11	#	2	9	15	2,400
625	Rouzeau (C.-A.).....	Paris, central.....	14	11	#	2	9	15	2,400



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
626	MM. <i>Saint-Laurens (F.-B.)</i> ...	Ligne du Sud-Ouest...	14	11	"	2	9	15	2,400
627	<i>Valentin (S.)</i> .....	Ligne du Nord-Ouest...	14	10	"	2	9	15	2,400
628	<i>Bersagol (G.-E.-A.-P.)</i> ...	Bordeaux, central....	14	9	"	3	"	15	2,400
629	<i>Gaillard (G.-P.-E.)</i> ....	Paris 12.....	14	9	"	3	"	15	2,400
630	<i>Huguet (P.-M.-G.)</i> ....	Toulouse, central....	14	9	"	3	"	15	2,400
631	<i>Lafont (J.)</i> .....	Paris R. P.....	14	8	"	3	"	15	2,400
632	<i>Fournié (J.-A.)</i> ....	Vichy.....	14	7	"	3	"	15	2,400
633	<i>Larguier (G.-J.)</i> ....	Paris, central....	13	6	25	3	3	15	2,400
634	<i>Bellavoine (C.-T.)</i> ....	Morez.....	12	3	23	2	9	15	2,400
635	<i>Denis (E.)</i> .....	Paris 31.....	11	3	"	2	9	15	2,400
636	<i>Baize (L.-E.-J.-B.)</i> ...	Paris 74.....	10	11	"	2	9	15	2,100
637	<i>Bonâtre (L.)</i> .....	Paris K.....	10	4	16	3	"	15	2,700
638	<i>Tinel (G.)</i> .....	Paris R. P.....	10	1	5	3	"	15	2,100
639	<i>Dunand (L.-M.)</i> ....	Dôle.....	10	1	"	3	"	15	2,100
640	<i>Fanchon (E.)</i> .....	Nancy, central....	10	"	"	3	"	15	2,100
641	<i>Fouyet (E.-A.-F.)</i> ....	Paris R. P.....	10	"	"	3	"	15	2,100
642	<i>Carrey (J.)</i> .....	Rochefort-sur-Mer....	9	11	15	3	"	15	2,100
643	<i>Ravier (A.-M.-E.)</i> ....	Paris 82.....	9	11	15	3	"	15	2,100
644	<i>Lemaître (T.-J.-A.)</i> ...	Fiers.....	9	10	28	3	"	15	2,100
645	<i>Dessaux (P.-J.)</i> ....	Eu.....	9	10	15	3	"	15	2,100
646	<i>Petitier (A.-H.-A.-E.)</i> ...	Bône.....	9	10	5	3	"	15	2,100
647	<i>Jolivet (Y.)</i> .....	Nantes R. P.....	9	10	"	3	"	15	1,800
648	<i>Paris (J.-R.)</i> .....	Ligne du Sud-Ouest...	9	6	25	2	9	15	2,100
649	<i>Brégeon (F.-A.-L.)</i> ....	Nantes, central....	8	10	25	2	9	15	2,100
650	<i>Guillet (L.-V.-A.)</i> ....	Paris R. P.....	7	11	"	2	9	15	2,100
651	<i>Cavailles (E.-P.)</i> ....	Ligne de Lyon.....	7	7	20	2	9	15	2,100
652	<i>Pierre (J.-D.-A.)</i> ....	Paris 31.....	7	7	20	2	9	15	2,100
653	<i>Baye (P.-H.-L.)</i> ....	Paris, central....	7	6	28	2	9	15	2,100
654	<i>Grison (J.-F.-E.)</i> ....	Paris 47.....	6	6	15	3	"	15	1,800
655	<i>Pailley (G.-M.)</i> ....	Meaux.....	6	4	10	3	"	15	1,800
656	<i>Barril (F.-M.)</i> ....	Besançon.....	6	4	"	2	9	15	1,800
657	<i>Guischard (L.-J.-B.)</i> ...	Ligne du Sud-Ouest...	6	4	"	3	"	15	1,800
658	<i>Rimbault (C.)</i> ....	Niort.....	6	4	"	3	"	15	1,800
659	<i>Saban (B.)</i> .....	Pau.....	6	1	"	2	9	15	1,800
660	<i>Thiebault (M.)</i> ....	Abbeville.....	6	1	"	2	9	15	1,800
661	<i>Thomas (L.)</i> .....	Bordeaux, central....	6	"	"	3	3	15	1,800
662	<i>Derycke (E.-H.-C.)</i> ....	Lille, central....	5	11	"	3	"	15	1,800
663	<i>Maynard (O.)</i> .....	Blois R. P.....	5	11	"	2	9	15	1,800
664	<i>Plessis (L.-M.-J.)</i> ....	Nantes, central....	5	11	"	2	9	15	1,800
665	<i>Bouttes (P.-L.-M.)</i> ....	Paris 49.....	5	10	"	2	9	15	1,800
666	<i>Merle (E.)</i> .....	Paris 18.....	5	10	"	2	9	15	1,800
667	<i>Paly (L.-T.)</i> .....	Paris 7.....	5	7	"	3	"	15	1,800
668	<i>Pastorello (R.-A.-J.-B.)</i> ...	Marseille, préfecture..	5	7	"	3	"	15	1,800
669	<i>Escribe (A.-P.)</i> ....	Paris, central....	5	2	"	2	9	15	1,800
670	<i>Boisson (J.-B.)</i> ....	Toulouse, central....	4	11	"	3	"	15	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
671	Laurent (E.-F.-P.).....	Paris 45.....	4	11	15	3	15	1,800	
672	Rigal (F.-M.).....	Marseille, central.....	4	10	15	3	15	1,800	
673	Descaires (E.-J.).....	Paris 74.....	4	8	15	2	9	1,800	
674	Armangau (P.-E.).....	Perpignan.....	4	15	15	2	9	1,800	
675	Boichot (L.-M.-M.-N.-P.)	Bourg.....	3	15	15	3	15	1,500	
676	Dauprat (J.-M.).....	Clermont-Ferrand, cen- tral.	3	15	15	3	15	1,500	
677	Marchal (P.-J.).....	Rambouillet.....	3	15	15	3	15	1,500	
678	Pellegrino (J.-F.).....	Marseille, central.....	3	15	15	3	15	1,500	
679	Duval (G.-H.).....	Angers R. P.....	2	9	15	2	9	1,500	
680	Christophe (F.-P.-E.)..	Bar-sur-Aube.....	2	7	15	3	15	1,500	
681	Eyraud (L.-F.-G.).....	Ligne de Lyon.....	2	7	15	3	15	1,500	
682	Maget (E.).....	Paris 96.....	2	7	15	3	15	1,500	
683	Prothin (D.-E.-L.).....	Ligne de la Méditerranée	2	7	15	3	15	1,500	
684	Pathiot (P.-E.-A.).....	Vitry-le-François.....	2	6	15	3	15	1,500	
685	Durroux (B.-D.).....	Bordeaux, central.....	2	3	15	2	9	1,800	
686	Facques (A.-J.).....	Paris 54.....	1	7	15	3	15	1,500	
687	Lecareau (P.-G.).....	Paris 2.....	1	7	15	3	15	1,500	
688	Delmas (E.-J.-P.).....	Marseille, central.....	16	5	13	2	9	2,700	
689	Bouda (J.-E.).....	Paris, central.....	7	10	15	3	10	1,800	
690	Thénard (C.-H.).....	Nancy R. P.....	17	24	9	3	9	2,400	
691	Marmignon (L.-M.)...	Paris K.....	10	3	8	3	8	2,700	
692	Cheillan (J.-T.).....	Oran-Karguentah.....	3	8	15	3	8	1,500	
693	Quiévreux (A.-C.).....	Cambrai.....	2	6	8	3	8	1,500	
694	Bouché (C.-E.).....	Paris, central.....	15	3	7	2	9	2,400	
695	Bontoux (F.-J.).....	Montélimar.....	2	6	7	3	7	1,500	
696	Capou (C.-J.).....	Albi.....	2	6	7	3	7	1,500	
697	Cousin (C.-E.).....	Paris 49.....	24	3	2,700	3	2,700		
698	Chevalier (C.-M.).....	Paris R. P.....	20	4	1,800	3	1,800		
699	Dalby (C.-C.).....	Grenoble R. P.....	19	3	2,700	2	9	2,700	
700	Giber (J.).....	Montargis.....	17	11	2,700	3	2,700		
701	Thomas (C.-Y.).....	Brest, principal.....	17	9	15	3	2,700		
702	Billard (G.-A.).....	Montargis.....	17	7	2,700	3	2,700		
703	Bégon (P.-A.-A.).....	Besançon R. P.....	17	6	2,700	3	2,700		
704	Buisson (C.-C.).....	Noyon.....	17	6	2,700	2	9	2,700	
705	Rauch (B.-C.-G.).....	Dunkerque.....	17	6	2,700	3	2,700		
706	Sansaud (S.-F.-E.).....	Paris 44.....	17	6	2,700	2	9	2,700	
707	Ollivier (J.-B.).....	Ligne de l'Ouest.....	17	5	2,700	2	9	2,700	
708	Segond (M.-L.-A.)....	Ligne de la Méditerranée	17	4	2,100	2	9	2,100	
709	Marcotorchino (A.-F.)	Marseille R. P.....	17	3	15	3	2,700		
710	Billaz (P.-H.-E.).....	Paris, central.....	17	3	2,700	2	9	2,700	
711	Albert (J.-F.).....	La Rochelle.....	17	2	2,700	3	2,700		
712	Sémézies (L.-O.-L.)...	Alger R. P.....	17	2	2,700	2	9	2,700	
713	Ligier (J.-F.-M.).....	Ligne de Lyon.....	17	1	15	3	2,700		
714	Grapin (C.-J.-B.).....	Havre, central.....	17	1	8	3	2,700		
715	Chatel (G.-G.).....	Alger, central.....	17	3	2,700	3	2,700		

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
716	Marcorelles (F.-P.)	Paris R. P.	16	11	„	3	„	2,700	
717	Paingaud (D.-A.)	Idem	16	11	„	3	„	2,400	
718	Castan (A.-J.)	Paris, m <sup>re</sup> des colonies.	16	9	15	3	„	2,700	
719	Fauriès (J.-J.)	Dax	16	9	15	2	9	2,700	
720	Férat (C.-A.-M.)	Marseille, central	16	9	15	3	„	2,700	
721	Limite (B.-A.)	Grasse.	16	9	„	2	9	2,700	
722	Vincent (M.-J.)	Nîmes, central.	16	9	„	2	9	2,700	
723	Bernard (G.-M.-A.)	Nancy R. P.	16	8	15	2	9	2,400	
724	Bouget (J.-M.)	Ligne de l'Ouest	16	7	15	2	9	2,700	
725	Polidori (A.-M.)	Marseille R. P.	16	7	15	3	„	2,700	
726	Camus (E.-N.)	Ligne de l'Est	16	6	„	3	„	1,800	
727	Perret (L.-F.-G.)	Lyon R. P.	16	6	„	2	9	2,700	
728	Pons (H.-S.)	Ligne de la Méditerranée	16	5	„	3	„	2,400	
729	Renard (J.)	Ligne du Nord	16	4	15	2	9	2,700	
730	Georges (J.-J.)	Paris 20	16	4	„	3	„	2,400	
731	Ribes (J.-E.)	Paris R. P.	16	3	„	2	9	2,400	
732	Thiry (J.-G.)	Ligne du Nord	16	1	15	2	9	2,700	
733	Pichot (C.)	Paris 84	16	„	„	3	„	2,400	
734	Pécout (P.)	Limoges R. P.	15	8	15	2	9	2,400	
735	Rémond (J.-A.-J.)	Arras.	15	6	„	3	„	2,400	
736	Coutrix (J.-B.-M.-E.)	Bordeaux, central.	15	4	„	3	„	2,400	
737	Noblet (L.-R.-B.)	Nantes, central.	15	1	„	3	„	2,700	
738	Redonnet (J.-J.-M.)	Ligne du Sud-Ouest.	14	11	„	3	„	2,400	
739	Donzé (C.-L.)	Boulogne-sur-Mer.	14	9	„	2	9	2,400	
740	François (H.-B.-E.)	Paris 98	14	9	„	3	„	2,400	
741	Molinier (E.-A.-A.)	Paris R. P.	14	7	15	3	„	2,400	
742	Caffarel (A.-C.)	Ligne de Lyon.	13	10	„	3	„	1,800	
743	Guerdelle (R.-V.)	Saint-Quentin	13	7	„	2	9	2,400	
744	Rebout (L.-F.)	Fourmies.	11	1	15	2	9	2,400	
745	Poirson (L.-C. V.)	Toulon-sur-Mer.	10	1	„	3	„	2,100	
746	Bertemont (J.-E.-E.)	Lens	10	„	15	3	„	2,100	
747	Canale (R.-A.)	Marseille, central.	10	„	„	3	„	2,100	
748	Breil (A.-G.)	Bordeaux-Chartrons	9	5	15	3	„	2,100	
749	Ibos (J.-M.-L.)	Ligne du Sud-Ouest.	9	5	„	2	9	2,100	
750	Barguès.	Marseille R. P.	9	2	18	3	„	1,800	
751	Dayma (J.)	Ligne du Sud-Ouest.	8	8	„	2	9	2,100	
752	Gauthier (J.-P.-C.-M.)	Quimper	8	7	„	2	9	2,400	
753	Boutin (J.-E.)	Paris 2	8	1	„	3	„	2,100	
754	Lugagne (L.-M.-J.-A.)	Béziers.	8	„	15	3	„	2,100	
755	Lieutier (D.-N.)	Ligne de Lyon.	7	10	20	2	9	2,100	
756	Bru (J.-P.-E.)	Ligne du Sud-Ouest.	7	7	15	2	9	2,100	
757	Fayard (J.-P.)	Lyon, central	7	1	15	3	„	1,800	
758	Chabard (C.-G.)	Idem.	7	1	„	3	„	1,800	
759	Masson (J.-P.)	Dijon, central.	6	7	20	2	9	1,800	
760	Berbet (H.-C.)	Paris 83.	6	6	15	3	„	1,800	



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
761	Gabriel (H.-P.-J.-B.)..	Oran R. P.....	6	5	5	2	9	//	1,800
762	Turchet (J.-C.).....	Lyon R. P.....	6	4	//	3	//	//	1,800
763	Caron (P.-J.-H.).....	Abbeville.....	6	3	25	3	//	//	1,800
764	Luc (A.-E.-O.).....	Albi.....	6	3	15	3	//	//	1,800
765	Louis (E.-C.).....	Paris 25.....	6	1	//	2	9	//	1,800
766	Montels (C.-J.).....	Toulouse R. P.....	6	1	//	2	9	//	1,800
767	Chator (P.-M.).....	Ligne du Sud-Ouest..	5	10	//	2	9	//	1,800
768	Grangé (J.).....	Montpellier, central...	5	6	22	3	//	//	1,800
769	Abadie (P.-E.).....	Toulouse, central.....	5	3	//	3	//	//	1,800
770	Gandillet (E.).....	Lyon, central.....	5	3	//	2	9	//	1,800
771	Affre (P.-E.-A.-C.)....	Ain-Temouchent.....	5	//	//	3	//	//	1,500
772	Lafaye (J.-D.-V.).....	Oran R. P.....	4	11	//	3	//	//	1,800
773	Deskemacre (J.).....	Lille, central.....	4	//	//	2	9	//	1,800
774	Aigueperse (L.-F.)....	Paris R. P.,.....	3	//	//	3	//	//	1,500
775	Allegret (F.-L.-M.-L.-H)	Saumur.....	3	//	//	3	//	//	1,500
776	Ballay (A.-F.).....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye... Laye...)	3	//	//	3	//	//	1,800
777	Barreau (J.-J.-B.).....	Alger, central.....	3	//	//	3	//	//	1,500
778	Beaufour (A.-G.).....	Dreux.....	3	//	//	3	//	//	1,500
779	Bertrand (H.).....	Ligne du Sud-Ouest..	3	//	//	3	//	//	1,500
780	Bizien (F.-M.).....	Morlaix.....	3	//	//	3	//	//	1,500
781	Blondeau (C.-L.).....	Angoulême.....	3	//	//	3	//	//	1,500
782	Borel (C.-L.-J.).....	Paris, central.....	3	//	//	3	//	//	1,800
783	Boulin (J.).....	Bergerac.....	3	//	//	3	//	//	1,500
784	Brun (J.-A.).....	Fontainebleau.....	3	//	//	3	//	//	1,500
785	Cabibel (A.).....	Paris 83.....	3	//	//	3	//	//	1,500
786	Cazaban (M.).....	Bordeaux, central.....	3	//	//	3	//	//	1,500
787	Cuq (L.-P.).....	Albi.....	3	//	//	3	//	//	1,500
788	Décobert (L.-E.).....	Paris R. P.....	3	//	//	3	//	//	1,500
789	Delaye (F.).....	Ligne du Nord.....	3	//	//	3	//	//	1,800
790	Demongodin (T.-P.)....	Paris 74.....	3	//	//	3	//	//	1,500
791	Dumoulin (F.-A.).....	Belley.....	3	//	//	3	//	//	1,500
792	Dutard (L.-E.).....	Sidi-bel-Abbès.....	3	//	//	3	//	//	1,500
793	Favennec (M.-P.-L.)..	Nantes, central.....	3	//	//	3	//	//	1,500
794	Fraïrot (P.-E.).....	Paris 17.....	3	//	//	3	//	//	1,500
795	Gay (J.).....	Figeac.....	3	//	//	3	//	//	1,500
796	Gendre (J.-M.-A.)....	Toulouse R. P.....	3	//	//	3	//	//	1,500
797	Girard (C.-E.).....	Lyon, central.....	3	//	//	3	//	//	1,500
798	Guiter (J.-J.).....	Tarbes.....	3	//	//	3	//	//	1,500
799	Hervé (L.-E.).....	Laval.....	3	//	//	3	//	//	1,500
800	Jacob (B.-A.).....	Paris R. P.....	3	//	//	3	//	//	1,500
801	Lefaure (J.-E.).....	Ligne de Lyon.....	3	//	//	3	//	//	1,500
802	Lestrade (B.-F.).....	Auch.....	3	//	//	3	//	//	1,800
803	Lottin (A.-G.).....	Bordeaux, central.....	3	//	//	3	//	//	1,500
804	Malot (L.-A.).....	Saint-Germain-en-Laye. Laye...)	3	//	//	3	//	//	1,500
805	Martinois (A.).....	Étain.....	3	//	//	3	//	//	1,500



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
806	MM. Marty (L.-P.-V.-A.)...	Castres.....	3	#	#	3	#	#	1,500
807	Maussier (L.-M.-A.)...	Avignon.....	3	#	#	3	#	#	1,500
808	Mazon (P.-P.).....	Idem.....	3	#	#	3	#	#	1,500
809	Paulme (F.-J.-A.).....	Annecy R. P.....	3	#	#	3	#	#	1,500
810	Pau-Saint-Martin (J.-L.)	Paris, central.....	3	#	#	3	#	#	1,500
811	Place (F.-C.).....	Biskra.....	3	#	#	3	#	#	1,800
812	Raymond (F.-E.).....	Ligne de Lyon.....	3	#	#	3	#	#	1,500
813	Rébulet (A.-L.).....	Paris 17.....	3	#	#	3	#	#	1,500
814	Rigaud (M.-H.-H.).....	Carpentras.....	3	#	#	3	#	#	1,500
815	Rivière (P.-A.).....	Lyon, central.....	3	#	#	3	#	#	1,500
816	Roux (H.-S.).....	Paris R. P.....	3	#	#	3	#	#	1,800
817	Saintin (E.-H.-V.).....	Paris 95.....	3	#	#	3	#	#	1,800
818	Saubois (V.).....	Paris, central.....	3	#	#	3	#	#	1,500
819	Tiran (L.-F.).....	Ligne de l'Est.....	3	#	#	3	#	#	1,500
820	Wagner (C.-E.).....	Paris 67.....	3	#	#	3	#	#	1,500
821	Blandinières (A.-B.)...	Narbonne.....	2	9	#	2	9	#	1,500
822	Sébire (A.-L.-F.).....	Bayeux.....	2	9	#	2	9	#	1,500
823	Souché (E.-A.).....	Mantes-sur-Seine.....	2	9	#	2	9	#	1,500
824	Vuillermoz (C.-H.-A.)...	Belley.....	2	9	#	2	9	#	1,500
825	Collombet (F.-J.-A.)...	Lyon, central.....	2	7	#	3	#	#	1,500
826	Guérot (J.-B.).....	Laval.....	2	7	#	3	#	#	1,500
827	Loubet (J.-M.).....	Paris 83.....	2	7	#	3	#	#	1,500
828	Patte (P.-J.).....	Paris 66.....	2	7	#	3	#	#	1,500
829	Thomas (E.-L.).....	Belfort-ville.....	2	7	#	3	#	#	1,500
830	Béholà (J.-B.).....	Paris, central.....	2	6	#	3	#	#	1,500
831	Bourel (J.-A.).....	Ligne du Sud-Ouest...	2	6	#	3	#	#	1,500
832	Caron (C.-A.).....	Paris, central.....	2	6	#	3	#	#	1,500
833	Lebaëuf (E.-J.).....	Paris R. P.....	2	6	#	2	9	#	1,500
834	Mathon (E.-E.-A.).....	Amiens, central.....	2	6	#	3	#	#	1,500
835	Desté (J.-P.-E.).....	Mézières.....	2	5	#	3	#	#	1,500
836	Lecarpentier (G.-J.)...	Paris 71.....	1	7	#	3	#	#	1,500
837	Léchaudé (E.-L.-E.)...	Paris 13.....	1	7	#	3	#	#	1,500
838	Mougeat (A.-C.-P.)...	Épinal R. P.....	1	4	#	2	9	#	1,500
839	Poirier (A.).....	Paris R. P.....	1	4	#	2	9	#	1,500
840	David (G.-A.).....	Havre, central.....	3	#	#	2	11	29	1,500
841	de Manheulle (C.-L.-N.)	Vitry-le-François.....	3	#	#	2	11	26	1,500
842	Bébin (E.-M.).....	Paris, central.....	2	6	#	2	11	23	1,500
843	Dourlent (L.-H.-J.)...	Lille, central.....	2	6	#	2	11	23	1,500
844	Salles (G.-L.-A.).....	Toulouse, central.....	1	6	#	3	2	23	1,500
845	Demoulin (L.-A.).....	Paris, central.....	6	10	3	2	11	22	1,800
846	Barrère (A.).....	Ain-Témouchent.....	2	6	#	2	8	22	1,500
847	Louvet (J.-F.).....	Béziers.....	2	6	#	2	8	22	1,500
848	Dupanloup (J.).....	Mont-de-Marsan.....	1	5	#	2	8	22	1,500
849	Nédellec (L.-J.-M.)...	Paris R. P.....	7	3	20	3	8	21	1,800
850	Roux (P.-E.).....	Paris 98.....	3	#	#	2	11	21	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.,			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
851	Rosset (G.-E.)	Havre, central.	3	"	"	2	11	20	1,500
852	Albinet (P.-J.)	Oran R. P.	19	9	2	3	11	15	2,400
853	Monmirel (J.-L.)	Ligne du Nord.	19	2	4	2	8	15	2,700
854	Gineste (B.-E.)	Montpellier R. P.	18	5	"	2	8	15	2,700
855	Malzieu (H.)	Lyon, central.	17	11	"	3	2	15	2,700
856	Rivot (J.-L.-E.)	Chalon-sur-Saône.	17	10	16	2	8	15	2,700
857	Charaux (E.-F.)	Paris 98.	17	9	"	2	8	15	2,700
858	Cassio (M.-J.-B.)	Paris, central.	17	6	"	2	8	15	2,700
859	Bourgouin (P.-F.)	Paris R. P.	17	5	"	2	11	15	1,800
860	Durin (J.-F.-C.)	Saint-Girons.	17	2	15	2	8	15	2,700
861	Delière (L.)	Aubenas.	17	"	"	2	8	15	2,700
862	Tissier (E.-E.)	Paris 98.	17	"	"	2	8	15	2,700
863	Bénac (J.-A.-G.)	Ligne des Pyrénées.	15	6	"	2	8	15	2,400
864	Fille (M.-F.)	Nice-Garibaldi.	15	4	"	2	8	15	2,400
865	Duvignau (J.-P.-H.)	Bordeaux-Saint-Projet.	15	1	"	2	8	15	2,400
866	Delhoume (L.)	Paris, central.	14	11	"	2	8	15	2,400
867	Lespinasse (J.-P.)	Ligne du Sud-Ouest.	14	11	"	2	8	15	2,400
868	Rey (F.-C.-L.)	Lyon, central.	14	7	"	2	11	15	2,400
869	Roussillon (J.-E.-F.)	Paris R. P.	14	6	"	2	11	15	2,400
870	Caussé (J.-J.-H.-A.)	Bordeaux R. P.	14	"	15	2	8	15	2,400
871	Coupeau (M.-A.)	Paris 47.	13	3	"	2	11	15	2,400
872	Larroque (J.)	Moissac.	13	1	"	2	8	15	1,800
873	Riou (G.)	Château-Gontier.	13	"	15	2	8	15	2,400
874	de Gislain (C.-H.)	Bastia.	12	9	15	2	11	15	2,400
875	Bou (A.-A.)	La Châtre.	12	1	"	2	8	15	2,400
876	Sage (R.-L.-G.-J.-B.)	Paris R. P.	9	4	"	2	11	15	2,100
877	Cabanes (J.-L.-D.-S.)	Châteauroux.	7	8	"	2	8	15	2,100
878	Vérine (B.-A.-E.)	Paris R. P.	7	4	15	2	8	15	2,100
879	Lhullier (E.-A.-T.)	Dunkerque.	6	11	15	2	11	15	1,800
880	Pérassol (M.-C.-A.)	Lyon, central.	6	6	"	2	8	15	1,800
881	Masson (G.-J.-B.)	Saint-Dié.	6	4	"	2	11	15	1,800
882	Gervy (J.)	Ligne de Lyon.	6	3	"	2	11	15	1,800
883	Huet (M.-J.)	Vendôme.	6	3	"	2	11	15	1,800
884	Lafon (P.)	Agen.	6	3	"	2	11	15	1,800
885	Barrascou (H.-L.)	Cahors.	6	"	"	2	11	15	1,800
886	Berger (M.-M.)	Valence.	6	"	"	2	8	15	1,800
887	Boet (A.-M.)	Nîmes, central.	6	"	"	2	11	15	1,800
888	Bourgery (E.-A.-A.)	Paris, central.	6	"	"	2	8	15	1,800
889	Desailly (C.-G.)	Arras.	6	"	"	2	11	15	1,800
890	Douzens (C.-R.-A.)	Alger R. P.	6	"	"	2	8	15	1,800
891	Falguière (L.-P.-M.)	Bordeaux, central.	6	"	"	2	8	15	1,800
892	Harancot (J.-P.)	Constantine R. P.	6	"	"	2	8	15	1,800
893	Nazon (H.-J.-M.)	Paris R. P.	6	"	"	2	8	15	1,800
894	Sillet (G.-A.-C.)	Pontarlier.	6	"	"	2	11	15	1,800
895	Sylvestre (X.-H.)	Marseille, central.	6	"	"	2	8	15	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
896	Lauverjat (C.-H.).....	Paris 7.....	5	11	#	2	8	15	1,800
897	Allais (E.-E.).....	Paris, central.....	5	9	#	2	8	15	1,800
898	Mangaret (J.-E.).....	Gap.....	5	9	#	2	8	15	1,800
899	Pouysourcat (P.-M.)..	Toulouse, central.....	5	9	#	2	8	15	1,800
900	Ciaudo (J.-B.).....	Nice, central.....	4	9	#	2	11	15	1,800
901	Chirouze (V.-A.-T.)...	Tournon.....	4	4	#	2	8	15	1,800
902	Jacquot (P.-D.-E.)....	Mascara.....	3	11	15	2	11	15	1,500
903	Cabrol (A.-A.-J.).....	Saint-Germain-en-Laye.	3	2	15	3	2	15	1,500
904	Dutard (S.-J.-J.).....	Perpignan.....	3	2	15	3	2	15	1,500
905	Pagès (F.-H.).....	Paris, central.....	3	2	15	3	2	15	1,500
906	Besson (J.-A.).....	Paris R. P.....	2	11	15	2	11	15	1,500
907	Cazenave (A.).....	Bordeaux central.....	2	11	15	2	11	15	1,500
908	Courbey (A.-A.).....	Ligne de Lyon.....	2	11	15	2	11	15	1,500
909	Rattier (G.-A.-G.).....	Rouen, Bourse.....	2	11	15	2	11	15	1,500
910	Canal (J.).....	Paris R. P.....	2	8	15	2	8	15	1,500
911	Dupas (E.-J.-M.).....	Rennes R. P.....	2	8	15	2	8	15	1,500
912	Frossard (F.-M.-C.)...	Saint-Étienne R. P....	2	6	15	2	11	15	1,500
913	Poumaère (B.-A.-J.)..	Lille, central.....	2	6	15	2	11	15	1,500
914	Baudru (J.-A.).....	Foix.....	2	6	#	2	11	15	1,500
915	Branger (J.-B.).....	Bordeaux, central....	2	6	#	2	11	15	1,500
916	Castay (J.-A.-B.).....	Ligne du Sud-Ouest..	2	6	#	2	8	15	1,500
917	Mahé (J.-M.).....	Vannes.....	2	6	#	2	8	15	1,500
918	Dinouard (E.-A.).....	Amiens, centr.d.....	2	4	#	2	8	15	1,500
919	Orsini (R.-D.-M.).....	Ajaccio.....	2	#	15	2	11	15	1,500
920	Pierre (C.-A.).....	Ligne de l'Est.....	1	6	15	2	11	15	1,500
921	Soudart (H.-L.).....	Paris 98.....	17	2	#	2	8	14	2,700
922	Raynaud (P.-J.-J.)....	Paris 76.....	14	2	10	2	11	10	2,400
923	Potin (L.-J.-M.).....	Paris, central.....	1	5	#	2	8	8	1,500
924	Lacorège (D.-J.).....	Lens.....	2	6	#	2	11	8	1,500
925	Berthoumieux (P.-A.-B.-E)	Narbonne.....	2	6	#	2	11	7	1,500
926	Bellanger (E.-A.).....	Ligne de l'Est.....	15	6	20	2	11	5	1,800
927	Darpoux (J.).....	Paris, central.....	19	2	#	2	8	#	2,700
928	Hattat (J.-G.).....	Ligne du Nord.....	18	6	#	2	11	#	1,800
929	Morfaux (J.-A.).....	Paris 98.....	18	6	#	2	11	#	2,700
930	Delaroche (H.-M.-C.)..	La Rochelle.....	18	3	#	2	11	#	2,700
931	Barincou (T.-A.).....	Paris 98.....	17	6	#	2	11	#	2,700
932	Scallièrez (J.-E.).....	Boulogne-sur-Mer.....	17	5	#	2	8	#	2,700
933	Tardos (J.-P.-A.).....	Ligne des Pyrénées...	17	5	#	2	8	#	2,700
934	Boulmet (R.-J.).....	Mamers.....	17	3	15	2	8	#	2,700
935	Hamon (J.-J.-E.-M.)..	Saint-Brieuc.....	17	3	#	2	11	#	2,700
936	Monard (C.-M.-E.)....	Lons le-Saunier.....	17	2	#	2	8	#	2,700
937	Guilbert (J.-E.).....	Ligne du Nord.....	17	1	15	2	8	#	2,700
938	Pleindoux (L.).....	Cavaillon.....	17	#	15	2	11	#	2,700
939	Delaye (E.-F.).....	Valence.....	17	#	#	2	11	#	2,700
940	Lalouet (G.).....	Constantine R. P.....	17	#	#	2	8	#	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
941	Lecoinge (C.-A.)	Cherbourg	17	#	#	2	11	#	2,700
942	Audier-Merle (J.-A.)	Marseille R. P.	16	9	15	2	11	#	2,700
943	Rohedix (C.-L.-B.)	Villefranche-sur-Saône	16	8	15	2	11	#	2,700
944	Demade (O.)	Boulogne-sur-Mer	16	8	#	3	8	#	2,400
945	Naudet (A.)	Paris 60.	16	8	#	2	11	#	2,700
946	Gérard (J.-G.)	Paris R. P.	16	7	15	2	8	#	2,700
947	Leroy (A.-A.-J.)	Lille, central	16	7	15	2	8	#	2,700
948	Arcizet (A.-S.)	Oran R. P.	16	7	#	2	11	#	2,700
949	Clairin (M.-J.-A.-E.-A.)	Bordeaux R. P.	16	6	15	2	11	#	2,700
950	Dambrine (M.-H.)	Ligne du Nord	16	6	#	2	8	#	2,700
951	Etcheverry (F.)	Biarritz	16	6	#	2	8	#	2,700
952	Hucquedieu (N. L.-J.)	Paris 7.	16	6	#	2	11	#	2,400
953	Pichard (J.-M.-E.)	Poitiers	16	5	#	2	11	#	2,700
954	Chrétien (H.-M.)	Aix-en-Provence	16	4	15	2	8	#	2,700
955	Lannay (D.-A.)	Besançon R. P.	16	4	15	2	8	#	2,700
956	Clavel (J.-P.-L.)	Ligne de Lyon	16	#	#	2	8	#	2,700
957	Laguinier (J.)	Clamecy	15	9	15	2	8	#	2,700
958	Hubert (A.-A.)	Paris 68.	15	7	15	2	8	#	2,700
959	Joulié (P.-J.-B.)	Ligne de Lyon	15	1	#	2	8	#	2,400
960	Boissin (P.-A.-J.)	Avignon	14	11	#	2	11	#	2,400
961	Richard (J.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	14	11	#	2	11	#	2,400
962	Roy (E.)	Nantes R. P.	14	11	#	2	8	#	2,400
963	Moncaut (P.-F.)	Bayonne	14	9	#	2	11	#	2,400
964	Parisot (J.-L.)	Ligne de l'Est	14	3	15	2	8	#	1,800
965	Ducarre (J.-M.)	Marseille, central	13	5	15	2	8	#	2,700
966	Laurent (J.-I.-H.)	Dijon R. P.	11	#	#	2	11	#	2,100
967	Moutet (H.-A.)	Mende	9	6	25	2	11	#	2,100
968	Dubois (R.-C.)	Oran R. P.	9	6	#	2	11	#	2,100
969	Baudot (L.-A.)	Bône	8	9	#	2	8	#	2,100
970	Garrabé (M.)	Ligne du Sud-Ouest	7	6	#	2	8	#	2,100
971	Bordenave (H.-J.)	Paris R. P.	7	4	25	2	8	#	2,100
972	Maret (H.-E.)	Guéret	7	3	15	2	8	#	2,100
973	Minot (L.-E.)	Paris, R. P.	7	1	#	2	8	#	1,800
974	Guibert (C.-A.)	Nantes, central	6	6	25	2	8	#	1,800
975	Laly (M.-E.)	Paris 69.	6	6	25	2	11	#	1,800
976	Dumas (L.-M.-M.)	Paris R. P.	6	3	#	2	11	#	1,800
977	Lambert (J.-V.)	Reims, principal	6	2	15	2	11	#	1,800
978	Carron (H.-J.)	Bordeaux, central	6	#	#	2	8	#	1,800
979	Sabatier (L.-E.)	Montpellier, central	6	#	#	2	8	#	1,800
980	Gonnot (G.-L.)	Paris 97.	5	11	#	2	8	#	1,800
981	Bernadac (A.-J.)	Paris 98	5	10	#	2	11	#	1,800
982	Rigaud (E.-L.-N.)	Marseille, central	5	9	#	2	8	#	1,800
983	Frérot (J.-A.)	Mourmelon-le-Grand	5	8	#	2	11	#	2,100
984	Beaulieu (H.-J.)	Paris, central	5	#	#	2	8	#	2,100
985	Hors (A.)	Bordeaux-Saint-Jean	4	3	#	2	8	#	1,800



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
986	Bonifacj (A.-F.-P.)	Arzew	3	11	#	2	11	#	1,500
987	Barbarou (J.)	Tours-gare	3	7	10	2	11	#	1,500
988	Del (H.-A.)	Nancy R. P.	3	2	#	3	2	#	1,500
989	Dupuy (P.-P.)	Paris, central	3	2	#	3	2	#	1,500
990	Artus (J.-M.)	Besançon R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
991	Beaucamp (L.-A.-J.)	Lens	2	11	#	2	11	#	1,500
992	Benhamou (J.)	Oran R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
993	Botrel (C.-L.-J.)	Aumale	2	11	#	2	11	#	1,500
994	Bouché (F.-L.)	Besançon R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
995	Boyer (C.-E.)	Marseille R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
996	Cornu (A.-E.)	Paris, central	2	11	#	2	11	#	1,500
997	Dauphin (L.-J.-B.)	Paris 17	2	11	#	2	11	#	1,500
998	De Bienassis de Caulu- son (L.-E.-M. E.)	Paris R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
999	Delouche (L.)	Angoulême	2	11	#	2	11	#	1,500
1000	Desneux (A.-J.-L.)	Tours, central	2	11	#	2	11	#	1,500
1001	Duval (L.-J.)	Le Mans R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
1002	Gaillard (J.-L.)	Saint-Affrique	2	11	#	2	11	#	1,500
1003	Genévrier (J.-B.-M.)	Mâcon	2	11	#	2	11	#	1,500
1004	Maisonneuve (L.-E.)	Lyon R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
1005	Renaud (P.-M.)	Brest, central	2	11	#	2	11	#	1,500
1006	Rogier (G.-L.)	Lille, central	2	11	#	2	11	#	1,500
1007	Tollet (C.-F.)	Dijon, central	2	11	#	2	11	#	1,500
1008	Sentis (J.-V.-T.)	Toulouse R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
1009	Andriès (G.-C.-E.)	Lille R. P.	2	8	#	2	8	#	1,500
1010	Bayle (E.)	Ligne du Nord	2	8	#	2	8	#	1,500
1011	Bousquet (J.)	Agen	2	8	#	2	8	#	1,500
1012	Charonnat (L.)	Paris R. P.	2	8	#	2	8	#	1,500
1013	Faurax (T.-E.-E.)	Ligne de Lyon	2	8	#	2	8	#	1,500
1014	Guagno (J.-S.)	Bône	2	8	#	2	8	#	1,500
1015	Guimbard (J.)	Ligne du Sud-Ouest	2	8	#	2	8	#	1,500
1016	Hussenet (H.-M.)	Vannes	2	8	#	2	8	#	1,500
1017	Rateau (E.)	Ligne de Lyon	2	8	#	2	8	#	1,500
1018	Rupprecht	Ligne du Nord	2	8	#	2	8	#	1,500
1019	André (E.-R.-E.)	Marseille, central	2	6	#	2	11	#	1,500
1020	Guillemot (J.-M.)	Vannes	2	5	#	2	8	#	1,500
1021	Laulanie (J.-M.)	Nantes, central	2	3	#	2	8	#	1,500
1022	Tujague (J.-P.)	Niort	2	3	#	2	11	#	1,800
1023	Becquerel (M.-J.)	Amiens, central	1	6	#	2	11	#	1,500
1024	Destenave (J.-N.)	Arcachon	1	6	#	2	11	#	1,500
1025	Malbrancq (L.-T.-J.)	Tourcoing	1	6	#	2	11	#	1,500
1026	Perrin (A.)	Mirecourt	1	6	#	2	11	#	1,500
1027	Plisson (E.-A.-M.)	Nantes, R. P.	1	6	#	2	11	#	1,500
1028	Scellos (C.-A.-D.)	Paris 49	1	6	#	2	11	#	1,500
1029	Anzoux (E.-E.)	Louviers	1	5	#	2	8	#	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1030	Lachaud (M.-J.-F.-A.)	Ligne de la Méditerranée	1	5	#	2	11	#	1,500
1031	Harmand (Ch.-P.)	Nancy, central	2	11	#	2	10	25	1,500
1032	Noët (E.)	Toulouse, central	2	11	#	2	10	24	1,500
1033	Perrin (J.-P.-M.-E.)	Paris, central	2	11	#	2	10	24	1,500
1034	Delort (A.)	Paris, central	17	5	15	2	7	22	2,700
1035	Barataud (J.)	Limoges, central	2	6	#	3	1	22	1,500
1036	Rouvière (P.-L.-E.)	Marseille, central	5	3	#	2	10	17	1,800
1037	Ricordeau (J.-F.)	Ligne de l'Ouest	21	5	10	2	7	15	2,100
1038	Lorin (J.-A.)	Saint-Jean-d'Angély	18	1	#	2	7	15	2,700
1039	Perreau (A.-C.-D.)	Paris 82	17	7	15	2	10	15	2,700
1040	Lioret (E.)	Montereau	17	5	#	2	7	15	2,700
1041	Martin (A.-L.)	Marseille-Prado	17	3	#	2	10	15	2,700
1042	Chamfroy (J.-F.)	Paris 6	17	2	#	2	10	15	2,700
1043	Gladin (J.-P.)	Paris 43	17	2	#	2	10	15	2,700
1044	Lhermite (D.-J.)	Redon	17	#	20	2	7	15	2,700
1045	Simon (E.-L.)	Neuilly-sur-Seine	17	#	#	2	7	15	2,700
1046	Provin (P.-H.)	Fontainebleau	16	10	#	2	10	15	2,400
1047	Cholle (J.-A.)	Nancy, central	16	9	15	2	7	15	2,700
1048	Berger (M.-E.)	Bar-sur-Aube	16	9	#	2	7	15	2,700
1049	Delplace (A.-G.)	Douai	16	9	#	2	7	15	2,700
1050	Cossin (G.-P.-J.-B.)	Saint-Quentin	16	8	15	2	10	15	2,400
1051	Liotet (J.-E.)	Paris, central	16	8	15	2	10	15	2,700
1052	Denis (A.)	Ligne de l'Est	16	8	10	2	7	15	2,700
1053	Portanier (A.-J.-N.)	Marseille-Chapitre	16	7	10	2	7	15	2,700
1054	Hamon (Y.-N.-M.)	Brest, central	16	7	#	2	10	15	2,700
1055	Roy (A.)	Ligne du Sud-Ouest	16	6	15	2	7	15	1,800
1056	Bourrillon (S.-P.-M.-G.)	Tours R. P	16	6	#	2	7	15	2,700
1057	Forgeron (G.-A.)	Ligne de Lyon	16	6	#	2	10	15	2,700
1058	Malère (P.-P.)	Algérie	16	5	17	2	7	15	2,400
1059	Debrach (A.)	Ligne du Sud-Ouest	16	5	#	2	7	15	2,700
1060	Cagnat (G.)	Clamecy	16	4	15	2	7	15	2,700
1061	Estignard dit l'Abbé (V.-H.-F.)	Ligne de Lyon	16	4	15	2	7	15	2,700
1062	Montagard (T.-J.)	Lyon R. P	16	4	15	2	7	15	2,700
1063	Perret (L.-F.-M.)	Rennes R. P	16	4	15	2	7	15	2,700
1064	Codron (L.-A.)	Saint-Omer	16	4	#	2	7	15	2,700
1065	Guilloton (A.-G.-M.)	Pontivy	16	3	7	2	7	15	2,400
1066	Arlin (V.)	Bordeaux-Saint-Jean	16	3	#	2	10	15	2,400
1067	Carrière (J.-B.)	Ligne de Lyon	15	9	15	2	7	15	2,400
1068	Valhorgues (A.)	Besançon R. P	15	8	10	2	7	15	2,700
1069	Renault (L.-P.)	Paris 75	15	8	#	2	7	15	2,700
1070	Bondivenne (T.-J.-A.)	Ligne de Lyon	15	3	#	2	10	15	2,400
1071	Serieys (M.-A.)	Paris 18	15	#	#	3	7	15	2,400
1072	Campagnolle (J.-M.)	Ligne des Pyrénées	14	11	#	2	7	15	2,400
1073	Gourbeyre (P.)	La Tour-du-Pin	14	9	#	2	7	15	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1074	Husson (L.-E.)	Paris 98	14	9	#	2	7	15	2,400
1075	Pierre-Grosse (F.-N.)	Tarare.	14	9	#	2	10	15	2,400
1076	Vitalis (F.-A.-G.)	Marseille, central.	14	9	#	2	10	15	2,400
1077	Verzura (E.-J.)	Paris 98	14	9	#	2	7	15	2,400
1078	Boquant (E.-D.-J.)	Paris R. P.	14	6	#	2	10	15	2,400
1079	Mouche (G.-M.-F.)	Toulon.	14	6	#	2	10	15	2,400
1080	Fauchier (J.-J.)	Ligne de l'Est.	13	7	15	2	7	15	2,400
1081	Malbranque (Ch.-L.)	Bayonne.	13	7	15	2	7	15	2,400
1082	Devy (J.-N.-L.)	Reims, principal.	13	7	5	2	7	15	2,400
1083	Vagnon (C.)	Chambéry.	12	7	15	2	7	15	2,400
1084	Chenel (C.)	Ligne de l'Est.	11	11	10	2	7	15	2,400
1085	Vincentelli (V.-M.-R.)	Ajaccio.	11	8	15	2	7	15	1,800
1086	Burnichon (C.-M.-V.)	Paris, central.	11	4	25	2	10	15	1,800
1087	Brun (J.-B.-A.)	Gafsa.	10	5	10	3	1	15	2,100
1088	Montaru (P.-L.-J.-G.)	Angers R. P.	10	1	10	2	7	15	2,100
1089	Parado (T.-L.-C.)	Pézenas.	9	7	#	2	10	15	2,100
1090	Poirier (F.-J.)	Paris, central.	9	#	#	2	7	15	2,100
1091	Cabrol (M.-L.-A.)	Ligne de l'Ouest.	8	11	15	2	7	15	2,100
1092	Rességuier (P.)	Royan.	8	11	15	2	7	15	2,100
1093	Prévotat (J.-A.-P.-F.)	Ligne des Pyrénées.	8	11	13	2	7	15	2,100
1094	Giral (S.)	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand (cours Sablon.	8	11	5	2	7	15	2,100
1095	Soufflet (Th.)	Lille R. P.	8	11	5	2	7	15	2,100
1096	Falque-Pierrotin (A.-H.)	Saint-Marcellin.	8	10	#	2	7	15	2,100
1097	Peltier (Ch.-J.-Th.)	Algérie.	8	3	10	2	7	15	2,100
1098	Barberis (S.-J.)	Menton.	7	6	#	2	7	15	2,100
1099	Delpech (J.-M.-L.)	Paris R. P.	7	3	15	2	7	15	2,100
1100	Allègre (J.)	Paris K.	7	2	20	2	7	15	2,100
1101	Vosgien (G.)	Paris 20.	6	5	15	2	7	15	1,800
1102	Rousselin (P.-A.-V.)	La Rochelle.	6	3	25	2	10	15	1,800
1103	Cau-Cécille (P.-R.)	Pau.	6	2	#	2	10	15	1,800
1104	Daviray (E.-F.-T.)	Paris R. P.	6	2	#	2	10	15	1,800
1105	Hombroun (H.-L.-P.)	Brest, central.	6	2	#	2	10	15	1,800
1106	Lecomte (P.-A.-L.-F.)	Paris, central.	6	2	#	2	10	15	1,800
1107	Petit (J.-E.)	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand, central	6	2	#	2	10	15	1,800
1108	Pons (J.-M.)	Marseille, central.	6	2	#	2	10	15	1,800
1109	Fournier (J.-B.-L.)	Paris, bur. des télégr. officiels.	6	1	#	2	10	15	1,800
1110	Bringuez (A.-E.)	Lille, central.	6	#	#	2	7	15	2,100
1111	Odoin (P.-E.)	Paris 97.	6	#	#	2	7	15	1,800
1112	Bertin (M.-I.)	Nancy, central.	5	11	#	2	7	15	1,800
1113	Carlier (L.-Ch.-J.)	Lens.	5	11	#	2	10	15	1,800
1114	Chaminan (D.-J.)	Périgueux.	5	11	#	2	7	15	1,800
1115	Chané (M.-A.)	Toul.	5	11	#	2	7	15	1,800
1116	Guien (F.-J.)	Toulon.	5	11	#	2	7	15	1,800



NOMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
1117	Lautier (A.)	Avignon	5	11	„	2	7	15	1,800
1118	Arries (J.-J.-H.)	Bayonne	5	8	„	2	7	15	1,800
1119	Mallet (F.-L.)	Marseille central	5	8	„	2	7	15	1,800
1120	Vernet (E.)	Étampes	5	8	„	2	7	15	1,800
1121	Cabayron (J.-L.)	Paris 21	5	3	„	2	7	15	1,800
1122	Viat (L.-A.)	Le Tréport	5	1	„	2	10	15	1,800
1123	Roucour (L.-H.)	Lille, central	4	9	„	2	10	15	1,800
1124	Mothes (J.)	Paris, central	4	3	„	2	7	15	1,800
1125	Remodeau (C.-O.)	Paris, central	4	3	„	2	7	15	1,800
1126	Lecomte (R.-C.)	Trouville	3	1	15	3	1	15	1,500
1127	Bacle (J.)	Royan	2	10	15	2	10	15	1,500
1128	Vernegeol (B.-W.)	Tours R. P.	2	10	15	2	10	15	1,500
1129	Le Du (P.-M.)	Saint-Brieuc	2	7	15	2	7	15	1,500
1130	Trochery (P.-L.)	Laval	2	7	15	2	7	15	1,500
1131	Vitoux (E.)	Roubaix	2	6	„	2	10	15	1,500
1132	Rivière (J.-M.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	2	5	15	2	10	15	1,500
1133	Saumier (J.)	Paris 30	1	10	„	2	10	15	1,500
1134	Mallard (C.-E.)	Dijon R. P.	1	6	„	2	10	15	1,500
1135	Faure (A.-L.)	Le Puy	1	5	15	2	10	15	1,500
1136	Rossignol (E.)	Paris 14	1	5	15	2	10	15	1,500
1137	Descousse (H.)	Toulouse R. P.	1	2	15	2	7	15	1,500
1138	Rodrigues (L.)	Clermont de l'Oise	1	2	15	2	7	15	1,500
1139	Sarthou (A.)	Paris, central	13	7	15	2	7	9	2,400
1140	Baucher (L.-R.)	Paris, central	2	5	„	2	7	8	1,500
1141	Boulais (E.-M.-J.)	Algérie	1	5	„	2	7	8	1,500
1142	Simouin (M.-J.-C.)	Algérie	2	6	„	2	7	7	1,500
1143	Vrignaud (P.-A.)	Jonzac	2	6	„	2	10	7	1,500
1144	Gentilhomme (A.-J.-L.)	Alençon	2	5	„	2	7	7	1,500
1145	Cros (B.-P.)	Nîmes R. P.	1	5	„	2	10	7	1,500
1146	Peretti (P.-A.)	Algérie	13	11	15	2	7	5	2,400
1147	Chavinier (F.)	Orléans R. P.	12	3	„	3	1	2	1,800
1148	Duffau (Th.)	Ligne du Sud-Ouest	24	2	15	2	7	„	2,100
1149	Delabarre (Th.-V.)	Algérie	19	6	„	2	7	„	1,800
1150	Braidy (J.-J.)	Vire	18	11	„	2	7	„	2,700
1151	Dezarnaud (G.-P.)	Montpellier, central	18	6	„	2	10	„	2,700
1152	Rémy (G.-E.)	Havre, central	18	6	„	2	10	„	2,400
1153	Razon (A.-J.)	Paris 83	17	4	„	2	7	„	2,700
1154	Neau (G.-D.)	Ligne du Sud-Ouest	17	1	„	2	7	„	2,700
1155	Cazaux (P.-L.)	Bagnères-de-Bigorre	16	9	15	2	7	„	2,700
1156	Falgayrettes (A.-G.-A.)	Paris 26	16	9	„	2	7	„	2,700
1157	Vallée (D.-G.)	Chartres	16	9	„	2	10	„	2,400
1158	Dagron (A.)	Paris 5	16	8	15	2	7	„	2,700
1159	Thoury (L.-E.)	Ligne du Nord	16	6	„	2	7	„	2,700
1160	Leclerc (Ch.-E.-A.)	Ligne de l'Ouest	16	5	„	2	7	„	2,700
1161	Péron (M.)	Paris, central	16	5	„	2	7	„	2,700



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1162	Rieu (J. F.)	Tarbes	16	4	15	2	7	2,700	
1163	Boussac (J.)	Ligne du Sud-Ouest	16	3	25	2	7	2,700	
1164	Grand (L.-A.)	Paris 83	16	3	5	2	7	2,700	
1165	Lefèvre (A.)	Boulogne-sur-Mer	16	3	"	2	7	2,700	
1166	Mennequerre (J.-B.-G.)	Ligne de l'Ouest	16	3	"	2	7	2,100	
1167	Serres (A.-J.)	Ligne du Nord	16	3	"	2	7	2,700	
1168	Tétienne (A.-A.)	Idem	16	3	"	2	7	2,700	
1169	Voisin (F.-J.)	Ligne de Lyon	16	2	15	2	7	2,700	
1170	Avril (H.-H.)	Avranches	16	1	15	2	7	2,700	
1171	Bouzon (A.-F.)	Lyon R. P.	16	1	15	2	7	2,700	
1172	Gabriac (J.-C.)	Ligne de Lyon	16	1	15	2	7	2,700	
1173	Villeral (A.-J.)	Ligne du Nord	16	"	9	2	7	2,700	
1174	Poujad (A.-L.-F.)	Béziers	16	"	5	2	7	2,700	
1175	Paloque (Ch.-L.)	Ligne du Nord-Ouest	15	11	15	2	7	2,700	
1176	Mol (V.-F.-D.)	Cambrai	15	10	15	2	7	2,700	
1177	Payrastra (E.)	Castres	15	10	15	2	7	2,700	
1178	Bellavoine (C.-L.)	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	15	10	"	2	7	2,700	
1179	Fringant (V.-J.-B.)	Commercy	15	9	"	2	7	2,700	
1180	Jardot (X.-E.)	Belfort-Ville	15	8	15	2	7	2,700	
1181	Alizon (E.-M.-F.)	Paris 13	15	8	"	2	7	2,700	
1182	Cance'ier (A.-P.)	Paris 74	15	8	"	2	7	2,700	
1183	Nabrin (A.)	Annecy	15	4	"	2	7	2,400	
1184	Bley (P.-J.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	14	8	"	2	7	2,400	
1185	Gervais (T.)	Montereau	14	7	"	2	10	2,100	
1186	Sauvage (A.-A.)	Havre-Port	14	7	"	2	7	2,400	
1187	Porcher (A.-J.-J.)	Nantes, central	13	7	"	2	7	2,400	
1188	Blais (M.)	Ligne des Pyrénées	13	6	16	2	7	2,400	
1189	Chapoulié	Ligne du Sud-Ouest	13	6	15	2	7	2,400	
1190	Verrière (J.-E.)	Ligne de Lyon	13	6	15	2	7	2,400	
1191	Fournier (A.)	Idem	13	6	"	2	7	2,400	
1192	Rambert (E.-A.)	Ligne de la Méditerranée	13	5	"	2	7	2,400	
1193	Sénéchal (P.-V.)	Elbeuf	13	5	"	2	7	2,400	
1194	Nublat (E.-M.)	Ligne de la Méditerranée	13	4	15	2	7	2,400	
1195	Gaillard (C.-M.)	Lyon, central	13	4	"	2	7	2,400	
1196	Lemiels (H.-L.)	Paris, central	9	2	15	2	7	2,100	
1197	Abadie (J.-L.-Ch.-A.)	Ligne du Nord	8	11	15	2	7	2,100	
1198	Brosson (Ch.-A.)	Clermont-Ferrand, cent.	8	11	"	2	7	2,100	
1199	Duverne (G.-H.)	Lure	8	11	"	2	7	2,100	
1200	Laprée (A.)	Autun	8	11	"	2	7	2,100	
1201	Poyart (J.-A.)	Noyon	8	6	20	2	10	2,100	
1202	Andrieu (A.-J.)	Compiègne	8	4	"	2	10	2,100	
1203	Guyot (E.-A.)	Ligne de Lyon	7	8	"	2	10	1,800	
1204	Monnoyeur (L.-A.-G.)	Lure	7	4	"	2	7	2,100	
1205	François (P.-L.)	Paris R. P.	7	3	"	2	7	2,100	
1206	Frugier (J.-B.)	Limoges, central	7	2	15	2	7	2,100	

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1207	<i>Peyriquet (J.)</i> .....	Ligne des Pyrénées ...	7	1	10	2	7	#	1,500
1208	<i>Monnier (M.-M.-L.-E.)</i> ..	Algérie.....	6	5	21	2	7	#	1,800
1209	<i>Simonard (L.-O.)</i> .....	Paris 1.....	6	5	15	2	10	#	1,800
1210	<i>Canon (J.)</i> .....	Chateaufort.....	6	1	15	2	10	#	1,800
1211	<i>Mouranchon (L.-A.)</i> ..	Lig. de la Méditerranée	5	10	5	2	10	#	1,500
1212	<i>Royer (M.-E.)</i> .....	Vire.....	5	8	#	2	7	#	1,800
1213	<i>Bedel (P.)</i> .....	Saint-Calais.....	5	5	19	2	7	#	1,800
1214	<i>Joubin (J.-A.)</i> .....	Mortain.....	5	2	#	2	10	#	1,800
1215	<i>Moreau (A.-J.-D.)</i> .....	Lézignan.....	5	2	#	2	7	#	1,800
1216	<i>Pelé (H.-A.-A.)</i> .....	Paris R. P.....	4	8	#	2	10	#	1,800
1217	<i>Molinier (H.)</i> .....	Paris 1.....	4	2	#	2	7	#	1,800
1218	<i>Oury (G.-P.-M.-F.)</i> ....	Paris 81.....	3	1	#	3	1	#	1,500
1219	<i>Vidal (J.)</i> .....	Ligne du Sud-Ouest...	3	1	#	3	1	#	1,500
1220	<i>Bittel (P.-A.)</i> .....	Ligne de l'Est.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1221	<i>Bourse-Charles (E.)</i> ....	Reims, principal.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1222	<i>Déglise (H.-E.-Ch.)</i> ....	Paris R. P.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1223	<i>Delpech (J.-M.)</i> .....	<i>Idem</i> .....	2	10	#	2	10	#	1,500
1224	<i>Halley (P.-L.)</i> .....	Havre, central.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1225	<i>Jougla (F.-U.-V.-M.)</i> ..	Montpellier, central...	2	10	#	2	10	#	1,500
1226	<i>Lacoste (H.)</i> .....	Pamiers.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1227	<i>Loubière (J.-F.)</i> .....	Bourg.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1228	<i>Marais (J.-L.-M.)</i> .....	Vendôme.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1229	<i>Montet (A.)</i> .....	Montauban.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1230	<i>Para (M.-H.)</i> .....	Marseille, central.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1231	<i>Pebousquet (P.-L.)</i> ....	Paris, central.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1232	<i>Pillaud (Ch.-P.)</i> .....	Nantes R. P.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1233	<i>Pons (J.-J.)</i> .....	Paris 42.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1234	<i>Turin (A.-J.-U.)</i> .....	Marseille, central.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1235	<i>Vidal (F.-L.-J.)</i> .....	<i>Idem</i> .....	2	10	#	2	10	#	1,500
1236	<i>Vimet (F.-J.-M.)</i> .....	Nantes, central.....	2	10	#	2	10	#	1,500
1237	<i>Viret (M.-H.)</i> .....	Marseille-Chapitre....	2	10	#	2	10	#	1,500
1238	<i>Aguillon (S.-L.)</i> .....	Ligne de Lyon.....	2	7	#	2	7	#	1,500
1239	<i>Beretti (D.-G.-M.)</i> ....	Marseille R. P.....	2	7	#	2	7	#	1,500
1240	<i>Bouzany (A.-L.)</i> .....	Ligne de l'Ouest.....	2	7	#	2	7	#	1,500
1241	<i>Carrière (H.)</i> .....	Lig. de la Méditerranée	2	7	#	2	7	#	1,500
1242	<i>Condusorgues (A.-A.)</i> ..	Ligne du Sud-Ouest...	2	7	#	2	7	#	1,500
1243	<i>Coquet (L.-F.)</i> .....	Ligne de Lyon.....	2	7	#	2	7	#	1,500
1244	<i>Corriol (L.)</i> .....	<i>Idem</i> .....	2	7	#	2	7	#	1,500
1245	<i>Coujard (E.-L.)</i> .....	<i>Idem</i> .....	2	7	#	2	7	#	1,500
1246	<i>Ghanudet (L.-P.-H.)</i> ....	Algérie.....	2	7	#	2	7	#	1,500
1247	<i>Deloy (F.-M.-E.)</i> .....	Paris 76.....	2	7	#	2	7	#	1,800
1248	<i>Fillâtre (P.-J.)</i> .....	Saint-Lô.....	2	7	#	2	7	#	1,500
1249	<i>Fontaine (S.-A.-P.-A.)</i> ..	Ligne du Nord-Ouest...	2	7	#	2	7	#	1,500
1250	<i>Gargam (Y.-M.-G.)</i> ....	Ligne du Sud-Ouest...	2	7	#	2	7	#	1,500
1251	<i>Gelin (J.)</i> .....	Ligne de Lyon.....	2	7	#	2	7	#	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1252	Gleize (H.-A.)	Paris 32	2	7	„	2	7	„	1,500
1253	Goudon (J.-M.)	Ligne de Lyon	2	7	„	2	7	„	1,500
1254	Lauret (E.-M.-J.)	Idem	2	7	„	2	7	„	1,500
1255	Lemaire (C.-L.-L.)	Calais	2	7	„	2	7	„	1,500
1256	Mounier (M.)	Algérie	2	7	„	2	7	„	1,500
1257	Près (H.-F.)	Ligne de l'Ouest	2	7	„	2	7	„	1,500
1258	Pourtanel (J.-F.)	Ligne du Sud-Ouest	2	7	„	2	7	„	1,500
1259	Rossignol (J.-B.)	Idem	2	7	„	2	7	„	1,500
1260	Schneider (J.-A.)	Idem	2	7	„	2	7	„	1,500
1261	Thoulon (P.-A.)	Ligne de la Méditerranée	2	7	„	2	7	„	1,500
1262	Valdeyron (A.-J.)	Marseille Chapitre	2	7	„	2	7	„	1,500
1263	Wimel (J.-M.)	Quimper	2	7	„	2	7	„	1,500
1264	Bernard (P.-M.)	Pontivy	2	6	„	2	10	„	1,500
1265	Jardin (M.-C.-H.)	Versailles R. P.	2	6	„	2	7	„	1,500
1266	Viguiier (L.-A.-L.)	Marseille, central	2	6	„	2	10	„	1,500
1267	Lacombe (A.-J.)	Grenoble R. P.	2	5	„	2	10	„	1,500
1268	Ilbert (L.)	Paris 66	2	4	„	2	10	„	1,500
1269	Lagorsse (L.)	Poissy	2	4	„	2	7	„	1,500
1270	Aubry (L.-G.)	Paris 55	2	3	„	2	10	„	1,800
1271	Girard (J.-L.)	Nevers	2	10	„	2	10	„	1,500
1272	Chotard (P.)	Ligne de Lyon	1	6	„	2	7	„	2,100
1273	Gérardin (G.-C.)	Paris 49	1	5	„	2	10	„	1,500
1274	Moulette (H.-F.-V.)	Ligne de l'Ouest	1	5	„	2	10	„	1,500
1275	Godefroy (J.-M.)	Lyon, central	1	4	15	2	10	„	1,500
1276	Renard (Jean)	Saint-Amand-Montrond	1	4	15	2	10	„	1,500
1277	Winterer (L.-E.)	Paris, central	9	„	17	3	„	29	2,100
1278	Desangles (E.-F.-S.)	Bordeaux	15	1	„	2	9	25	1,800
1279	Morin (A.-A.-J.)	Cherbourg	2	6	„	2	9	22	1,500
1280	Marty (C.-F.)	Melun	21	9	25	2	9	15	2,700
1281	Bresson (E.-J.-M.)	Avignon	19	4	15	2	9	15	2,700
1282	Candelier (V.)	Creil	17	9	„	4	3	15	2,700
1283	Lemoine (L.-E.-E.)	Ligne du Nord	17	8	15	2	6	15	1,800
1284	Winterer (M.-A.-A.)	Paris, central	17	7	15	2	9	15	2,700
1285	Nogarède (E.-A.-R.-F.)	Nîmes, central	17	6	„	2	6	15	2,700
1286	Riboulet (L.-F.-C.)	Montpellier, central	17	6	„	2	9	15	2,700
1287	Houbart (Ch.-L.-D.)	Paris, central	17	5	15	2	6	15	2,700
1288	Mazetier (J.-B.-V.)	Limoges R. P.	17	5	15	2	9	15	2,700
1289	Rodolphe (A.-A.)	Lons-le-Saunier	17	3	„	2	6	15	2,700
1290	Lutz (F.-L.-V.)	Nancy, central	17	1	15	2	9	15	2,700
1291	Gaillard (V.-L.)	Paris 18	17	1	10	2	6	15	2,700
1292	Giorgiaggi (A.-P.)	Ligne de l'Est	17	„	20	2	6	15	2,700
1293	Pourcenoux (Ch.-J.-R.)	Paris, central	17	„	„	2	6	15	2,700
1294	Olive (J.-B.-J.)	Marseille, central	16	9	15	2	6	15	2,700
1295	Morat (A.-T.)	Roanne	16	9	„	2	6	15	2,700
1296	Lepeltier (A.-F.)	Nantes, préfecture	16	9	„	2	6	15	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1297	Accart (O.-F.-J.).....	Arras.....	16	8	"	2	9	15	2,400
1298	Dollé (E.-J.).....	Algérie.....	16	8	"	2	6	15	2,700
1299	Fontugne (L.-M.-V.)...	Lyon, central.....	16	8	"	2	6	15	2,700
1300	Le Comte (J.).....	Paris 49.....	16	7	21	2	9	15	2,400
1301	Proux (E.-L.-L.).....	Paris 98.....	16	7	15	2	6	15	2,700
1302	Prudent (V.).....	Lons-le-Saunier.....	16	7	"	2	9	15	2,400
1303	Taferna (J.-B.).....	Paris, central.....	16	4	15	2	6	15	2,700
1304	Niorthe (G.-A.).....	Idem.....	16	4	"	2	6	15	2,700
1305	Grimaud (V.-P.).....	Toulon.....	16	3	"	2	6	15	2,700
1306	Caplat (J.-M.).....	Ligne des Pyrénées....	16	2	15	2	6	15	2,700
1307	Thorel (L.-N.).....	Ligne du Nord-Ouest..	16	2	"	2	9	15	2,400
1308	Manavit (E.-L.).....	Toulouse, central.....	16	1	"	2	6	15	2,700
1309	Viguiet (P.-J.).....	Paris R. P.....	16	"	15	2	9	15	2,400
1310	Jaillet (H.).....	Ligne de Lyon.....	16	"	"	2	6	15	2,700
1311	Leymarie (J.-M.-A.)...	Tulle.....	16	"	"	2	6	15	2,700
1312	Renard (G.-J.-R.-P.)...	Ligne de Lyon.....	16	"	"	2	6	15	2,700
1313	Guénois (J.-J.-P.).....	Dijon, central.....	15	11	"	2	6	15	2,700
1314	Ferrier (H.-J.-V.).....	Paris, central.....	15	9	"	2	6	15	2,700
1315	Charaux (E.-G.-S.)...	Paris 98.....	15	8	15	2	6	15	2,700
1316	Girard (H.-E.).....	Troyes.....	15	8	15	2	9	15	2,400
1317	Rance (M.-A.-M.).....	Nîmes R. P.....	15	6	"	2	6	15	2,700
1318	Morizot (J.-F.).....	Chambéry.....	15	6	"	2	6	15	2,700
1319	Saint-Péron (L.).....	Marseille, central.....	15	4	"	2	6	15	2,400
1320	Morisset (J.).....	Ligne du Nord.....	15	3	"	2	6	15	2,400
1321	Vallet (P.).....	Ligne de Lyon.....	15	3	"	2	6	15	1,800
1322	Duthu (P.-J.-B.).....	Ligne du Sud-Ouest..	14	8	"	2	6	15	2,400
1323	Guichon (Ch.-A.-V.-E.)..	Chambéry.....	14	8	"	2	6	15	2,400
1324	Revers (J.-L.-A.).....	Saint-Malo.....	14	7	"	2	6	15	2,400
1325	Noin (L.-E.).....	Paris 76.....	13	5	"	2	6	15	2,400
1326	Bécourt (A.-F.).....	Ligne de l'Ouest.....	13	2	10	2	6	15	1,800
1327	Calais (A.-G.).....	Fécamp.....	13	2	"	2	6	15	2,400
1328	Bertrand (D.).....	Perpignan.....	13	1	15	2	6	15	2,400
1329	Remouit (G.-M.-J.-C.-R.)	Toulon.....	13	1	"	2	6	15	2,400
1330	Grelaud (L.-E.-F.).....	Paris, central.....	13	"	15	2	6	15	2,400
1331	Assémat (A.).....	Paris, R. P.....	13	"	"	2	6	15	2,400
1332	Cubaynes (G.).....	Ligne de Lyon.....	13	"	"	2	6	15	2,400
1333	Jallon (C.).....	Roanne.....	13	"	"	2	6	15	2,400
1334	Pellet (J.-M.-G.).....	Paris R. P.....	13	"	"	2	6	15	2,400
1335	Poncin (J.-M.-E.-C.)...	Bourg.....	13	"	"	2	6	15	2,400
1336	Castérot (J.-B.).....	Bagnères-de-Bigorre...	12	11	"	2	6	15	2,400
1337	Guérillot (J.-T.-E.)...	Nogent-le-Rotrou.....	11	11	"	2	9	15	2,400
1338	Durrieu (A.-E.).....	Charolles.....	11	4	6	2	6	15	2,100
1339	Dionnet (A.).....	Paris, central.....	11	"	"	2	9	15	2,100
1340	Descotes-Genon (C.-D.)	Lyon, central.....	10	11	"	2	9	15	2,400
1341	Couder (Ch.).....	Gisors.....	10	"	"	2	9	15	2,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1342	Joly (A.-F.)	Paris 22.	9	8	"	2	6	15	2,400
1343	Dumont (J.-B.-P.-E.)	Verdun-sur-Meuse.	9	"	"	2	6	15	2,100
1344	Emonet (P.-M.-A.)	Paris, bureau des télégrammes officiels.	8	11	15	2	6	15	2,100
1345	Janicaud (J.-D.)	Ligne de l'Ouest.	8	11	"	2	6	15	2,100
1346	Tielon (A.-L.)	Marseille, central.	8	10	22	2	6	15	2,100
1347	Schmitt (G.-A.)	Ligne de l'Est.	8	10	"	2	6	15	2,100
1348	Michelin (F.-J.)	Ligne de l'Ouest.	8	4	"	2	9	15	2,100
1349	Pas (V.-R.)	Évreux.	8	2	20	2	6	15	2,100
1350	Béray (J.)	Montauban.	7	8	19	2	9	15	2,100
1351	Bernusse (M.)	Pau.	7	8	10	2	9	15	1,800
1352	Douphy (L.-J.-L.)	Paris R. P.	7	5	15	2	6	15	2,100
1353	Barril (A.-J.)	Lyon R. P.	7	4	5	2	6	15	1,800
1354	Mirande (J.)	Narbonne.	7	2	17	2	6	15	2,100
1355	Blanchère (H.-M.-J.)	Draguignan.	6	4	"	3	"	15	1,800
1356	Fournet (M.-C.-F.)	Paris 28.	6	4	"	2	9	15	1,800
1357	Crest (C.-E.)	Algérie.	6	2	"	2	6	15	1,800
1358	Bosc (F.-F.)	Lyon, central.	6	1	"	2	9	15	1,800
1359	Escoffre (F.-E.)	Castres.	6	1	"	2	9	15	1,800
1360	Escudie (H.)	Évreux.	6	1	"	2	9	15	1,800
1361	Halipré (J.-F.-V.)	S'-Pol-sur-Ternoise.	6	1	"	2	9	15	1,800
1362	Lavenne (A.)	Mézières.	6	1	"	2	9	15	1,800
1363	Mause (F.-A.-F.)	Toulouse, R. P.	6	1	"	2	6	15	1,800
1364	Thomas (B.-M.-L.)	Rennes, central.	6	1	"	2	6	15	1,800
1365	Cocula (A.)	Sarlat.	5	10	"	2	6	15	1,800
1366	Bance (A.-A.)	Ligne du Nord-Ouest.	5	10	"	2	6	15	1,800
1367	Lamy (E.)	Montluçon.	5	2	"	2	6	15	1,800
1368	Boibessot (J.-M.-L.)	Paris, central.	5	2	"	2	6	15	1,800
1369	Blauvac (H.-M.)	Algérie.	4	2	"	2	6	15	1,800
1370	Fabre (G.-T.)	Carcassonne.	4	2	"	2	9	15	1,800
1371	Brousson (F.-L.)	Cette.	3	"	"	3	"	15	1,500
1372	Dive (J.-A.-A.-F.)	Avignon.	2	9	15	2	9	15	1,500
1373	Sundre (L.)	Angoulême.	2	9	15	2	9	15	1,500
1374	Combebiac (J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest.	2	6	15	2	6	15	1,500
1375	Lempereur (L.-Th.)	Langres.	2	6	15	2	6	15	1,500
1376	Pons (D.-L.)	Pamiers.	2	6	"	2	9	15	1,500
1377	Mage (M.-D.)	Ligne du Nord.	2	4	15	2	9	15	1,500
1378	Sunhary (B.)	Bernay.	2	4	15	2	9	15	1,500
1379	Guillemin (U.-M.)	Briançon.	2	4	"	2	6	15	1,500
1380	Valette (J.)	Toulouse, central.	2	3	"	2	9	15	1,800
1381	Leyzieu (B.-J.)	Paris R. P.	2	1	15	2	6	15	1,500
1382	Darroux (J.-H.)	Ligne du Sud-Ouest.	1	5	"	2	6	15	1,500
1383	Douillez (Ch.-A.)	Maubenge.	1	4	15	2	9	15	1,500
1384	Roguet (L.)	Tours R. P.	1	4	15	2	9	15	1,500
1385	Pourtau (G.-L.-J.)	La Roche-sur-Yon.	1	3	"	2	9	15	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 3.</b>									
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS. (Pour mémoire.)									
<b>GROUPE 4.</b>									
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.									
1	M <sup>mes</sup> Nauge . . . . .	Mareuil-sur-Belle . . . . .	21	11	15	8	3	15	1,600
2	<i>Fournou</i> . . . . .	Neuvy-le-Roi . . . . .	17	5	15	6	10	15	1,400
3	Berthaud . . . . .	Voiteur . . . . .	17	15	15	6	4	15	1,400
4	Jactel (M.-L.-T.-E)	Vitry-sous-Mance . . . . .	15	1	15	6	2	15	1,200
5	M. Prévot . . . . .	Levignac . . . . .	6	1	15	6	15	15	1,000
6	M <sup>mes</sup> Imbert . . . . .	Grambois . . . . .	11	2	18	5	8	15	1,200
7	Boussard (M.-T.)	Bedoin . . . . .	14	3	15	5	6	15	1,200
8	M <sup>lles</sup> Perlot . . . . .	Omont . . . . .	12	7	15	5	6	15	1,200
9	Carroy . . . . .	Viriville . . . . .	12	11	6	5	5	15	1,200
10	M <sup>me</sup> Dumazeau . . . . .	Le Pizou . . . . .	13	3	10	5	3	15	1,200
11	M <sup>lles</sup> Bégue . . . . .	Martres-Tolosane . . . . .	13	1	15	5	3	15	1,200
12	Malaussène . . . . .	Les Milles . . . . .	11	11	15	5	2	15	1,200
13	Gallien . . . . .	Sainte-Sigolène . . . . .	11	1	10	5	15	15	1,200
14	M <sup>mes</sup> Leblond . . . . .	Cergy . . . . .	18	2	15	4	9	15	1,200
15	Bellot . . . . .	Lamure-sur-Auzerques . . . . .	9	3	15	4	8	15	1,200
16	Brethous . . . . .	Coudures . . . . .	4	8	15	4	8	15	1,000
17	M <sup>lles</sup> Malou . . . . .	Saint-Sevère . . . . .	11	5	1	4	5	15	1,200
18	Beunet . . . . .	Auvillers-les-Forges . . . . .	5	10	20	4	5	15	1,200
19	M <sup>me</sup> Tissot-Guerraz . . . . .	Ligny-en-Barrois . . . . .	33	5	4	3	10	15	2,200
20	M <sup>lle</sup> Fi se . . . . .	Tuzaguet . . . . .	6	4	18	3	9	15	1,200
21	M <sup>me</sup> Braud . . . . .	Néré . . . . .	3	9	15	3	9	15	1,000
22	M. Béghin . . . . .	Bousbecque . . . . .	12	5	15	3	6	15	1,000
23	M <sup>me</sup> Lechevretel . . . . .	Genets . . . . .	4	1	15	4	15	15	1,000
24	M <sup>lles</sup> Mailhet . . . . .	Saillans . . . . .	14	3	15	3	4	15	1,400
25	Vignaud . . . . .	Ermenonville . . . . .	5	6	15	3	4	15	1,200
26	M <sup>me</sup> Juquier . . . . .	Bracicux . . . . .	6	4	5	3	3	15	1,200
27	MM. Suchet . . . . .	Saint-Yorre . . . . .	15	1	15	3	6	15	1,000
28	Bibès . . . . .	Isle-Bouzon . . . . .	12	6	24	3	6	15	1,000
29	M <sup>me</sup> Jouneau . . . . .	Saint-Pardoux . . . . .	10	1	15	4	9	15	1,200
30	M. Marboutin . . . . .	Pessac-de-Gensac . . . . .	10	1	15	3	6	15	1,000
31	M <sup>lles</sup> Maigrot . . . . .	Crulai . . . . .	7	2	15	3	3	15	1,200
32	Fab. e. . . . .	Thorame-Basse . . . . .	7	1	15	3	6	15	1,200
33	M. Bucquoy . . . . .	Maretz . . . . .	6	6	15	3	3	15	1,200
34	M <sup>mes</sup> Tardivol . . . . .	Neuville-sur-Saône . . . . .	29	3	15	3	11	15	1,800
35	Puccinelli . . . . .	Labrit . . . . .	12	2	15	3	5	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
36	M <sup>lles</sup> Lanier . . . . .	Meulles . . . . .	8	10	5	3	2	15	1,200
37	Laborde . . . . .	Lupiac . . . . .	6	9	"	3	5	15	1,200
38	Darcourt . . . . .	Gestel . . . . .	5	6	"	3	2	9	1,200
39	M. Gand . . . . .	Dourdan . . . . .	17	5	15	3	5	"	2,400
40	M <sup>lles</sup> de Coquet . . . . .	Saubusse . . . . .	3	7	15	3	7	15	1,000
41	Billoud . . . . .	Chaley . . . . .	3	1	15	3	1	15	1,000
42	M. Borel . . . . .	Pertuis . . . . .	39	10	"	3	7	"	2,000
43	M <sup>mo</sup> Moïse . . . . .	Saint-Lucien . . . . .	6	4	24	3	1	"	1,200
44	M <sup>lles</sup> Debomy . . . . .	Blangy-sur-Ternoise . . . . .	5	7	"	3	1	"	1,200
45	Garnier . . . . .	Javron . . . . .	3	1	"	3	1	"	1,000
46	Gaudry . . . . .	Savigny-en-Sancerre . . . . .	3	1	"	3	1	"	1,000
47	M. Macherey . . . . .	Guiscard . . . . .	20	6	"	3	"	15	1,200
48	M <sup>lles</sup> Bary . . . . .	Prunay . . . . .	6	8	"	3	"	15	1,200
49	Leclerc . . . . .	Menetou-Couture . . . . .	6	7	13	3	3	15	1,200
50	Brousson . . . . .	Lunas . . . . .	5	7	"	3	3	15	1,200
51	Colle . . . . .	Rehaincourt . . . . .	3	3	15	3	3	15	1,000
52	M. Deforge . . . . .	Nielles-les-Bléquin . . . . .	3	3	15	3	3	15	1,000
53	M <sup>llo</sup> Pouplier . . . . .	La Romagne . . . . .	3	"	15	3	"	15	1,000
54	MM. Hérache . . . . .	Campeaux . . . . .	3	"	5	3	"	5	1,000
55	Houssay . . . . .	Douarnenez . . . . .	26	7	"	3	3	"	2,400
56	M <sup>lles</sup> Robuste . . . . .	Saint-Savinien . . . . .	23	11	"	3	"	"	1,800
57	Guimbaud . . . . .	Neuville-de-Poitou . . . . .	23	7	15	3	"	"	1,800
58	MM. Martin . . . . .	Combronde . . . . .	19	10	"	3	3	"	1,200
59	David . . . . .	Maisons-Laffitte . . . . .	18	6	"	3	"	"	2,400
60	Faraut . . . . .	Saint-Tropez . . . . .	17	1	20	3	"	"	1,600
61	Fourié . . . . .	Billom . . . . .	17	"	"	3	3	"	1,800
62	Mestres . . . . .	Saint-Estève . . . . .	15	2	"	3	3	"	1,000
63	M <sup>me</sup> Peltier . . . . .	Longué . . . . .	14	7	15	3	"	"	1,400
64	M. Roussel . . . . .	La Guéroulde . . . . .	14	"	"	3	3	"	1,000
65	M <sup>mes</sup> Dague . . . . .	Fontenay-Saint-Père . . . . .	11	9	"	3	3	"	1,200
66	V <sup>o</sup> Bibaut . . . . .	Pezens . . . . .	9	7	"	3	"	"	1,200
67	Gardinier . . . . .	Sommery . . . . .	7	2	15	3	3	"	1,200
68	M <sup>llo</sup> Jacquin . . . . .	Arc-sur-Tille . . . . .	6	11	"	3	3	"	1,200
69	M <sup>mes</sup> Brismur . . . . .	Cézy . . . . .	6	10	"	3	3	"	1,200
70	Caron . . . . .	Saint-Saulieu . . . . .	6	10	"	3	3	"	1,200
71	M <sup>lles</sup> Dufour . . . . .	Roucy . . . . .	6	10	"	3	3	"	1,200
72	Juguet . . . . .	Ry . . . . .	6	9	20	3	6	"	1,200
73	Raoult . . . . .	Croissy . . . . .	6	9	15	3	3	"	1,200
74	M <sup>mes</sup> Larue . . . . .	Touct-de-Beuil . . . . .	6	7	"	3	3	"	1,200
75	Chabrol . . . . .	S <sup>t</sup> -Privat-de-Vallongue . . . . .	6	6	15	3	3	"	1,200
76	M <sup>lles</sup> Demarest . . . . .	Saint-Blumont . . . . .	6	6	15	3	3	"	1,200
77	Habrant . . . . .	Haussey . . . . .	6	6	15	3	3	"	1,200
78	Viltard . . . . .	Neuilly . . . . .	6	6	15	3	3	"	1,200
79	M. Schanen . . . . .	Vandéleville . . . . .	6	3	20	3	"	"	1,200
80	M <sup>llo</sup> Génin . . . . .	La Verpillère . . . . .	6	3	15	3	"	"	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
81	M <sup>lles</sup> Bon... P...lli	Uchizy..... Sari-d'Orcino.....	6	3	9	3	#	#	1,200
81	M <sup>lles</sup> Bon... P...lli	Uchizy..... Sari-d'Orcino.....	6	3	5	3	#	#	1,200
83	M. Bi... alès	Gordes.....	6	3	#	3	#	#	1,200
84	M <sup>lles</sup> Héloüin.....	Quettreville.....	6	3	#	3	#	#	1,200
85	Houël.....	Saint-Prix.....	6	1	15	3	#	#	1,200
86	Flamari.....	Saint-Privat.....	6	1	#	3	#	#	1,200
87	M <sup>mes</sup> Petit.....	Courlon.....	6	1	#	3	#	#	1,200
88	Péchadre.....	Noisy-le-Roi.....	6	#	17	3	#	#	1,200
89	Sterlin.....	Rully.....	6	#	#	3	#	#	1,200
90	Barès.....	Arbas.....	5	11	#	3	#	#	1,200
91	M <sup>lle</sup> Gounin.....	St-Sauveur-de-Nuaillé..	5	7	#	3	3	#	1,200
92	M <sup>mes</sup> V <sup>e</sup> Catherine.....	Monthois.....	5	6	15	3	#	#	1,200
93	Berthommier.....	Chaillac.....	5	6	#	3	#	#	1,200
94	M <sup>lle</sup> Berthoud.....	Chevenoz.....	5	4	15	3	#	#	1,200
95	MM. Béraud.....	Montpeyroux.....	3	3	#	3	3	#	1,000
96	Boyer.....	Oued-Amizour.....	3	3	#	3	3	#	1,000
97	Navarre.....	Ychoux.....	3	3	#	3	3	#	1,000
98	Ferbus.....	Aboukir.....	3	2	20	3	2	20	1,000
99	M <sup>mes</sup> Marchand.....	Lesneven.....	29	1	7	2	11	15	1,800
100	Baudry.....	Rouillac.....	29	#	14	3	5	15	1,800
101	M <sup>lles</sup> Lécuyer.....	Sourdeval.....	27	4	15	2	11	15	1,800
102	Charlier.....	Saint-Gilles-du-Gard...	27	3	1	3	2	15	1,800
103	Couhaud.....	Revigny.....	26	11	22	3	2	15	1,800
104	M <sup>mes</sup> Baudouin.....	Valençay.....	26	11	#	2	11	15	1,800
105	Roux.....	Barjols.....	26	1	15	2	11	15	1,800
106	Charles.....	La Bassée.....	24	5	25	2	11	15	1,800
107	MM. Rebouillat.....	Tarascon.....	24	1	#	2	11	15	2,400
108	Bunel.....	Fontaine-le-Dun.....	24	5	#	3	5	15	1,200
109	M <sup>me</sup> Escarguel.....	Revel.....	23	4	10	2	11	15	1,800
110	MM. Vorbe.....	Mirande.....	20	6	9	2	11	15	2,400
111	Pinède.....	Pont-l'Évêque.....	19	8	15	2	11	15	2,400
112	Poncelet.....	Carignan.....	19	7	#	2	11	15	2,400
113	Joly.....	Le Tréport.....	19	3	#	2	11	15	2,400
114	Perrin.....	Lyon-Monplaisir.....	18	3	15	3	2	15	1,800
115	Reynaud.....	Saint-Jean-en-Royans..	18	3	5	3	2	15	1,600
116	Vidal.....	Fouka.....	17	3	#	3	5	15	1,200
117	M <sup>mes</sup> Dalibert.....	Tanville.....	16	3	#	3	5	15	1,200
118	Marchat.....	Notre-Dame-de-Liesse..	14	5	15	3	5	15	1,200
119	M <sup>lle</sup> Vidal (M.-A.)...	Varillès.....	14	5	15	3	5	15	1,200
120	M. Delaune.....	Chebli.....	14	5	#	3	5	15	1,200
121	M <sup>mes</sup> Lafargue.....	Cucuron.....	12	5	15	3	5	15	1,200
122	Bonneau.....	Chéméré-le-Roi.....	12	4	#	3	5	15	1,200
123	M. Pardgion.....	Marignane.....	9	4	#	3	5	15	1,200
124	M <sup>lle</sup> Ussel.....	Ciral.....	9	#	15	3	5	15	1,200
125	M. Lacassagne.....	Le Temple-du-Médoc..	8	5	#	3	2	15	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
126	M <sup>me</sup> Canton.....	Morcenx.....	7	4	16	3	5	15	1,200
127	M <sup>lle</sup> Morel.....	Versigny.....	6	9	10	3	2	15	1,200
128	M <sup>me</sup> Barret.....	Poissos.....	6	9	9	3	2	15	1,200
129	M <sup>lles</sup> Badet.....	Biaudos.....	6	9	"	3	2	15	1,200
130	Wayère.....	Ville-en-Tardenois.....	6	9	"	3	5	15	1,200
131	M <sup>me</sup> Duru.....	Remy.....	6	6	15	2	11	15	1,200
132	M <sup>lle</sup> Bouffandeau.....	Angles-sur-l'Anglin.....	6	0	10	3	2	15	1,200
133	M <sup>me</sup> Barreau.....	Peyriac-de-Mer.....	6	6	9	3	2	15	1,200
134	M <sup>lle</sup> Doucet.....	Jarzé.....	6	6	"	2	11	15	1,200
135	Legrand.....	Flogny.....	6	6	"	3	2	15	1,200
136	MM. Grussenmeyer.....	Neufchatel-sur-Aisne.....	6	3	6	2	11	15	1,200
137	Robinet.....	Longueville.....	6	1	2	2	11	15	1,200
138	M <sup>me</sup> Lambert.....	Courgivaux.....	6	"	3	2	11	15	1,200
139	M <sup>lle</sup> Dagès.....	Taillebourg.....	6	"	"	2	11	15	1,200
140	M <sup>mes</sup> Lefèvre.....	Isle-d'Aix.....	6	"	"	2	11	15	1,200
141	Mouton.....	Oisy-le-Verger.....	6	"	"	2	11	15	1,200
142	M <sup>lles</sup> Pellier.....	S'-Jean-de-Liversay.....	6	"	"	2	11	15	1,200
143	François.....	Monchecourt.....	5	7	"	2	11	15	1,200
144	Bonnet.....	Paraza.....	3	2	15	3	2	15	1,000
145	M <sup>me</sup> Cornier (M.-C.-E.)	Dompiere-sur-Besbre.....	26	7	2	3	5	"	1,800
146	M. Monteil (J.-E.-Ch. F.).	Lamalou-les-Bains.....	16	4	19	2	11	"	1,600
147	M. Mallard (G.-R.)..	Etretat.....	15	1	"	3	2	"	1,800
148	M <sup>me</sup> Chatot (M.-A.)...	Nans-sous-Sainte-Anne.....	12	"	25	3	2	"	1,200
149	Ferret (L.-H.-M.)..	Canly.....	7	9	26	3	2	"	1,200
150	Rigal (M.-A.)..	Pontault-Combault.....	7	6	10	3	2	"	1,200
151	M <sup>llet</sup> Gardinier (B.-M.)..	N.-D.-de-Gravenchon.....	6	8	15	3	2	"	1,200
152	Moulin (M.-E.)..	Orbais-l'Abbaye.....	6	8	5	3	5	"	1,200
153	Vigneux (L.-G.)...	Saint-Simon.....	6	8	"	3	2	"	1,200
154	Baculard (M.-E.- V.).	Serves.....	6	7	"	3	2	"	1,200
155	Galletier (F.-H.)..	Solignac.....	6	6	15	3	2	"	1,200
156	M. Charlotte (Ch.-E.)	La Barre-en-Ouche.....	6	5	15	3	2	"	1,200
157	M <sup>lles</sup> Lesien (M.-L.)...	Jumieges.....	5	11	25	2	11	"	1,200
158	Bessonies (M.-E.- H.).	Raulbac.....	5	11	15	2	11	"	1,200
159	M <sup>me</sup> Torset (M.-J.)...	Pellevoisin.....	3	5	"	3	5	"	1,000
160	MM. Girard (J.).....	Muron.....	3	2	"	3	2	"	1,000
161	Guérin (H.-F.)..	Queyras.....	3	2	"	3	2	"	1,000
162	Bideau (J.).....	Colombières.....	2	11	"	2	11	"	1,000
163	M <sup>lle</sup> Lajaunie (A.)....	Faus.....	6	8	"	2	10	20	1,200
164	M. Cherbut (C.)....	Saint-Galmier.....	26	2	"	3	1	15	1,800
165	M <sup>me</sup> Capet (B.-A.-M.-J.)	Jeumont.....	24	"	15	2	10	15	1,800
166	M <sup>lle</sup> Lagarde (F.-D.-L.)	L'Arbresle.....	19	5	1	3	1	15	1,600
167	M <sup>me</sup> Gérard (A.-L.)...	Bellevue.....	16	1	"	2	10	15	1,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
168	M <sup>lle</sup> Bernot (A.-J.) . . .	Sainte-Savine . . . . .	13	8	#	2	10	15	1,400
169	M <sup>me</sup> Lambert (A.-M.) . . .	Louverné . . . . .	6	11	10	3	4	15	1,200
170	Bessière (A.) . . . . .	Caylus . . . . .	6	10	15	3	1	15	1,200
171	M <sup>lles</sup> Vivier (C.-N.-A.) . . .	Randonnai . . . . .	6	8	1	3	4	15	1,200
172	Clotis (M.-F.-J.) . . . . .	Palau-del-Vidre . . . . .	6	7	15	3	1	15	1,200
173	M <sup>me</sup> Manet (M.) . . . . .	Salon-la-Tour . . . . .	6	7	15	3	1	15	1,200
174	M <sup>lles</sup> Leydet (H.-C.) . . . . .	Allos . . . . .	6	7	11	3	1	15	1,200
175	Bonnenfant (A.Th) . . . . .	Chateau-Arnoux . . . . .	6	7	6	3	1	15	1,200
176	M <sup>me</sup> Couzy (M.) . . . . .	Concots . . . . .	6	7	5	3	1	15	1,200
177	M <sup>lle</sup> Perrin (M.) . . . . .	Charavines . . . . .	6	7	#	3	1	15	1,200
178	M <sup>me</sup> Courcelles (A.-F.-G.) . . .	Auberive . . . . .	6	5	15	3	1	15	1,200
179	Pélorjas (J.-R.-M.) . . . . .	Montaren . . . . .	6	5	15	3	1	15	1,200
180	M. Bodin (J.-B.-D.) . . . . .	Champagnolles . . . . .	6	5	#	3	1	15	1,200
181	M <sup>e</sup> Brun-Buisson . . . . .	S <sup>t</sup> -Pierre-de-Chaudieu . . . . .	6	5	#	3	1	15	1,200
182	M <sup>me</sup> Legros (J.) . . . . .	Larchant . . . . .	6	5	#	3	1	15	1,200
183	M <sup>lles</sup> Salmon (M.-A.-F.) . . . . .	Dampierre-sur-Salon . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
184	Vienille (V.) . . . . .	Nancras . . . . .	6	#	#	2	10	15	1,200
185	Georges (J.-M.) . . . . .	Hombleux . . . . .	5	11	16	3	1	15	1,200
186	Onillon (M.) . . . . .	Briollay . . . . .	5	7	#	3	1	15	1,200
187	Bocquet (J.-A.) . . . . .	Tineques . . . . .	5	6	#	3	1	15	1,200
188	M <sup>me</sup> Bourgeois (J.-M.-M.) . . . . .	Bèze . . . . .	3	1	15	3	1	15	1,000
189	Dubus (G.-M.) . . . . .	S <sup>t</sup> -Pol-sur-Mer . . . . .	3	1	15	3	1	15	1,000
190	M <sup>lle</sup> Giraud (J.-M.) . . . . .	Montségur . . . . .	3	1	15	3	1	15	1,000
191	M <sup>me</sup> Morucci (L.-M.-M.) . . . . .	Clohars-Carnoët . . . . .	2	10	15	2	10	15	1,000
192	M <sup>me</sup> Bertin . . . . .	Sassetot-le-Mauconduit . . . . .	5	1	11	3	4	4	1,000
193	M. Deberne (E.-A.) . . . . .	Nogent-le-Roi . . . . .	27	8	#	3	1	#	1,600
194	Gueny (B.-H.) . . . . .	Nully . . . . .	26	8	#	3	1	#	1,200
195	Delluc (J.) . . . . .	Nontron . . . . .	21	10	6	2	10	#	2,200
196	M <sup>lles</sup> Martin (C.) . . . . .	Roisel . . . . .	18	5	15	3	1	#	1,600
197	Saboul (L.-L.) . . . . .	Saint-Fortunat . . . . .	6	7	15	3	1	#	1,200
198	Prompt (J.-M.-M.) . . . . .	Cadalen . . . . .	6	5	15	3	1	#	1,200
199	M <sup>me</sup> Soulages (M.-J.-M.) . . . . .	S <sup>t</sup> -Jean-du-Bruel . . . . .	6	4	25	2	10	#	1,200
200	M <sup>me</sup> Besnard (M.-L.-J.) . . . . .	Saint-Jouan-de-l'Isle . . . . .	6	4	15	3	1	#	1,200
201	Jeanny (M.-A.-E.) . . . . .	Saint-Phal . . . . .	6	4	15	3	1	#	1,200
202	Martial (A.) . . . . .	Champagnac-les-Mines . . . . .	6	4	15	3	1	#	1,200
203	M <sup>lles</sup> Moreau (H.) . . . . .	Pommiers . . . . .	6	4	15	3	1	#	1,200
204	Boillot (A.-L.) . . . . .	Messigny . . . . .	6	4	5	2	10	#	1,200
205	Pain (M.-D.) . . . . .	Thénac . . . . .	6	2	5	3	1	#	1,200
206	Rouffet (M.-A.) . . . . .	Naillat . . . . .	6	1	23	2	10	#	1,200
207	M <sup>me</sup> Battalier (H.-M.-A.) . . . . .	Sumène . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
208	M <sup>lle</sup> Collin (B.) . . . . .	Pontgouin . . . . .	5	10	17	2	10	#	1,200
209	M. Guyot . . . . .	Beaumont-la-Ferrière . . . . .	5	10	15	2	10	#	1,200
210	M <sup>lle</sup> César (L.-E.-V.) . . . . .	Tracy-le-Mont . . . . .	5	7	#	3	1	#	1,200
211	M <sup>me</sup> Culty (M.-L.-P.) . . . . .	Pont-de-Barret . . . . .	5	6	15	3	1	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
212	M. Striff (E.-J.)	Flixecourt	5	4	15	3	1	#	1,200
213	M <sup>me</sup> Guyard (F.-A.-M.)	Montembœuf	4	3	20	3	4	#	1,000
214	M <sup>lles</sup> Laporte (M.-J.)	Corrèze	3	4	#	3	4	#	1,000
215	Deneux	Abancourt	9	1	15	3	1	#	1,200
216	MM. Renault (S.-G.)	Draria	3	1	15	3	1	#	1,000
217	Contré (E.-L.)	Saffré	3	#	23	3	#	23	1,000
218	M <sup>me</sup> Behr (M.-L.-F.)	Samoëns	3	1	#	3	#	22	1,000
219	MM. Aussaye (A.-A.-H.)	Removille	3	#	20	3	#	20	1,000
220	Blanc (S.-F.)	Salers	3	#	20	3	#	20	1,000
221	Gorgin (Ch.-Z.)	Lucay-le-Mâle	3	#	20	3	#	20	1,000
222	Noyès (H.)	Quérigut	3	#	16	3	#	16	1,000
223	Vuilloz (L.-A.)	Djidjelli	15	9	6	2	9	15	1,800
224	M <sup>me</sup> Mollo (M.-A.-C.)	Nogaro	13	3	24	2	9	15	1,400
225	M. Simonin (F.-H.-N)	Bruyères	9	7	6	3	#	15	1,600
226	M <sup>mes</sup> Poignant (M.-F.)	Saint-Paterne	6	11	#	3	#	15	1,200
227	Violet (L.)	Voulaines	6	10	#	2	9	15	1,200
228	M <sup>lles</sup> Chauvet (L.-M.)	La Croix-S <sup>t</sup> -Leufroy	6	9	20	3	#	15	1,200
229	Piètri (M.-B.-F.)	La Verdure	6	7	10	3	#	15	1,200
230	M <sup>me</sup> Martrès (A.-R.)	Montricoux	6	7	4	3	#	15	1,200
231	M <sup>lle</sup> Guet (C.-A.-A.)	Glos-la-Ferrière	6	5	19	3	#	15	1,200
232	M <sup>me</sup> Pollart (E.-M.-M.)	Moulins-la-Marche	6	5	19	3	#	15	1,200
233	M <sup>llo</sup> Pouillart (M.-F.-A.)	Prémont	6	5	#	3	#	15	1,200
234	M. Aubertin (L.-F.-A.)	Avricourt	6	4	10	3	#	15	1,200
235	M <sup>lles</sup> Audebrand (M.-H.)	Sandillon	6	2	#	2	9	15	1,200
236	Lamadon (J.-M.-F.)	Giat	6	2	#	3	#	15	1,200
237	M <sup>me</sup> Olier (E.-P.-A.)	Paray-Douaville	6	1	2	3	#	15	1,200
238	M <sup>lles</sup> Delmas (M.E.)	Trentels	6	1	#	2	9	15	1,200
239	Bascol (M.-H.-A.)	Cusy	5	10	5	2	9	15	1,200
240	Merlin (E.-E.-M.)	Ercheu	5	6	#	3	#	15	1,200
241	Pihan (M.-L.-R.-F.)	Aron	5	6	#	3	#	15	1,200
242	M <sup>me</sup> Vasseur (M.-J.)	Esquebèries	5	4	3	3	#	15	1,200
243	M <sup>llo</sup> Dubois (L.-M.-F.)	Saint-Jorioz	5	10	7	2	9	15	1,200
244	MM. Cottin (F.-J.-G.)	Cois-S <sup>t</sup> -Jean-Pied-Gautier	3	#	15	3	#	15	1,000
245	Thirot (P.-L.)	Serrières	3	#	10	3	#	10	1,000
246	Brunel (H.)	Beauzac	3	#	9	3	#	9	1,000
247	Tramier (P.-V.)	Saint-Vallier	3	#	9	3	#	9	1,000
248	Rampini (J.-P.)	Koléa	13	6	15	3	#	#	1,600
249	M <sup>mes</sup> Lavialle (J.-M.-A.)	Oradour-sur-Glane	10	#	10	3	#	#	1,200
250	Cantel (M.)	Mortemart	9	4	8	3	#	#	1,200
251	M. Chauvin (A.)	Bedeau	8	3	#	3	#	#	1,200
252	M <sup>me</sup> Janet (M.-J.-E.)	Chailland	7	4	15	2	9	#	1,200
253	M <sup>lles</sup> Barro (M.-N.)	Boissezon	6	11	#	3	#	#	1,200
254	Couget (M.-C.)	Bousquet-d'Orb	6	11	#	3	#	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
255	M <sup>me</sup> Cordier (E.) . . . .	Fréville . . . . .	6	10	5	3	#	#	1,200
256	M <sup>lle</sup> Fructus (R.) . . . .	Bussière-Galant . . . . .	6	9	21	3	#	#	1,200
257	M <sup>me</sup> Quillery (M.-L.-I.)	Fresse . . . . .	6	9	#	3	#	#	1,200
258	M <sup>lle</sup> Guerlin dite de Guer.	Thury-Harcourt . . . . .	6	8	#	3	#	#	1,200
259	M. Millet (E.-L.-J.) . . . .	Gréasque . . . . .	6	8	#	3	#	#	1,200
260	M <sup>lles</sup> Lévy (H.) . . . . .	Chavignon . . . . .	6	6	20	3	#	#	1,200
261	Favet (A.) . . . . .	Montcenis . . . . .	6	6	15	3	3	#	1,200
262	M <sup>me</sup> Dubost (A.) . . . . .	Target . . . . .	6	6	#	3	#	#	1,200
263	M <sup>lles</sup> Guarin (C.-F.) . . . .	Merrey . . . . .	6	4	5	3	#	#	1,200
264	Robert (R.-L.-M.) . . . . .	Champdôtre . . . . .	6	4	#	3	#	#	1,200
265	M <sup>mes</sup> Turgis (M.-A.) . . . .	Isigny-le-Buat . . . . .	6	3	#	3	#	#	1,200
266	de Cazenave (J.- M.-L.)	Saint-Georges-d'Aurac . . . . .	6	2	#	3	#	#	1,200
267	M <sup>lles</sup> Ramey (M.-A.-C.) . . . .	Vaite . . . . .	6	1	15	3	#	#	1,200
268	Aubourg . . . . .	Saint-Jouin . . . . .	6	#	25	3	#	#	1,200
269	M. Francin (F.) . . . . .	Coudray-Saint-Germer . . . . .	6	#	15	2	9	#	1,200
270	M <sup>lle</sup> Barrelle (M.-A.-O.) . . . .	Hauterives . . . . .	6	#	#	3	#	#	1,200
271	M <sup>mes</sup> Cordeil (L.-E.-M.) . . . .	Aouste . . . . .	6	#	#	3	#	#	1,200
272	Luneau (J.-M.-C.) . . . . .	Martizay . . . . .	5	11	#	2	9	#	1,200
273	Besnard (J.) . . . . .	Thorigny . . . . .	5	6	#	3	#	#	1,200
274	M <sup>lles</sup> Damas (M.-C.-J.) . . . .	Teilhès-et-Rocozeis . . . . .	5	6	#	3	#	#	1,200
275	Faivre (M.-A.-V.) . . . . .	Nods . . . . .	5	6	#	3	#	#	1,200
276	Gaultier - Dupair- ray (N.-M.) . . . . .	Faymoreau . . . . .	5	6	#	3	#	#	1,200
277	M <sup>me</sup> Vincent (M.-I.) . . . . .	Menat . . . . .	5	6	#	3	#	#	1,200
278	M <sup>lle</sup> Loison (M.-C.-E.) . . . .	Dampierre . . . . .	4	6	#	3	#	#	1,200
279	M <sup>me</sup> Robina (S.) . . . . .	El Milia . . . . .	3	3	#	3	3	#	1,000
280	MM. Gozzi . . . . .	Maillot . . . . .	2	11	21	2	11	21	1,000
281	Mayer . . . . .	Sivry-sur-Meuse . . . . .	2	11	20	2	11	20	1,000
282	Delaroche . . . . .	Argenton-sur-Creuse . . . . .	35	8	2	2	11	15	2,400
283	M <sup>mes</sup> Bourdié . . . . .	Saint-Geniez . . . . .	31	4	25	2	11	15	1,800
284	Bocquillon . . . . .	Gondrecourt . . . . .	30	8	10	2	11	15	1,800
285	Williot . . . . .	Bouchain . . . . .	30	5	15	2	11	15	1,800
286	M <sup>lle</sup> Lauréns . . . . .	Brou . . . . .	29	7	19	2	11	15	1,800
287	M <sup>me</sup> Héraux . . . . .	Vauconleurs . . . . .	29	3	10	2	11	15	1,800
288	MM. Montagne . . . . .	Montmorillon . . . . .	28	4	#	2	11	15	2,400
289	Mordelles . . . . .	Biskra . . . . .	28	4	#	3	2	15	2,400
290	Laude . . . . .	La Capelle . . . . .	27	5	11	2	11	15	1,800
291	Bucaille . . . . .	Saint-Pourçain . . . . .	22	11	#	2	11	15	2,400
292	Engle . . . . .	Beaujeu . . . . .	21	4	#	3	2	15	1,800
293	Héliès . . . . .	Mauriac . . . . .	19	8	#	2	11	15	2,400
294	Cheillan . . . . .	Marengo . . . . .	18	3	22	2	8	15	1,800
295	M <sup>me</sup> Freyssinet . . . . .	Aigre . . . . .	18	1	#	2	8	15	1,600
296	M <sup>lle</sup> Chollez . . . . .	Martainville-Épreville . . . . .	7	6	#	2	8	15	1,200
297	M <sup>me</sup> Montenot . . . . .	Juillan . . . . .	6	9	#	3	2	15	1,200



NOMBRES de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
298	M. Bourdenet	Pleurs	6	6	18	2	11	15	1,200
299	M <sup>me</sup> Monti	Réalville	6	3	15	2	11	15	1,200
300	M <sup>lles</sup> Aubry - de-Marau- mont.	Guenrouët	6	3	10	2	11	15	1,200
301	Bertrand	Frazé	6	3	10	2	11	15	1,200
302	Finel	Plessis-Chenet	6	3	3	2	11	15	1,200
303	Peyroché	Lavoûte-sur-Loire	6	3	"	2	11	15	1,200
304	M <sup>me</sup> Roussel	La Ferrière-sur-Risle	6	3	"	2	11	15	1,200
305	M <sup>lles</sup> Saby	Cottance	6	3	"	2	11	15	1,200
306	Le Traon de Ker- guiden.	Trinité-Porhoët	6	2	"	2	11	15	1,200
307	M. Terramorsi	Malaucène	6	"	13	2	11	15	1,200
308	M <sup>lles</sup> Chappaz	Lugrin	6	"	"	2	11	15	1,200
309	Girault	Liré	6	"	"	2	8	15	1,200
310	Tual	Bains	6	"	"	2	8	15	1,200
311	Bouché	Boyelles	5	9	13	2	8	15	1,200
312	M <sup>me</sup> Yvon	Argentré-du-Plessis	5	9	10	2	8	15	1,200
313	M <sup>lles</sup> Gommé	Bois-Guillaume	5	9	6	2	8	15	1,200
314	Celle	Bellevue-la-Montagne	5	9	"	2	8	15	1,200
315	Velluet	Vic-sur-Gartempe	5	9	"	2	8	15	1,200
316	Guesnu	Brosses	2	11	15	2	11	15	1,000
317	Henry	Folles	6	9	21	2	11	12	1,200
318	MM. Mignard	Louhans	33	6	"	2	8	"	2,200
319	Mère	Le Palais	24	6	28	2	11	"	1,800
320	M <sup>llo</sup> Robert	Breteuil-sur-Noye	17	5	15	2	8	"	1,600
321	M <sup>me</sup> Fischesser	Villecresnes	17	"	20	2	8	"	1,200
322	M <sup>lles</sup> Lajoinie	Pessac	16	2	8	2	8	"	1,600
323	Beune	Beaurevoir	7	3	"	2	8	"	1,200
324	Canteloup	Lavardens	6	8	15	3	2	"	1,200
325	M <sup>me</sup> Pilon	Grange-le-Bourg	6	5	15	3	2	"	1,200
326	M <sup>lle</sup> Lehélec	Bucil	6	4	20	3	11	"	1,200
327	M <sup>me</sup> Burfin	Cronat	6	2	15	2	11	"	1,200
328	M <sup>lle</sup> Ciband	Bas-en-Basset	6	2	15	2	11	"	1,200
329	M <sup>me</sup> Roussel	Le Pallet	6	2	15	2	11	"	1,200
330	M <sup>lles</sup> Dexam-Lagarde	Dompierre-sur-Mer	6	"	"	2	8	"	1,200
331	Génu	S <sup>t</sup> -Pierre-de-Plesguen	5	11	25	2	8	"	1,200
332	M <sup>me</sup> Caizergues	S <sup>t</sup> -Bauzille-le-Putois	5	11	15	2	8	"	1,200
333	M. Vaillant	Juniville	5	11	15	2	8	"	1,200
334	M <sup>lles</sup> Cottureau	Courcité	5	8	15	2	8	"	1,200
335	Grandguillaume	Oyrières	5	8	15	2	8	"	1,200
336	M <sup>me</sup> Dupuy	Dému	2	11	"	2	11	"	1,000
337	M. Enclos	Pexiora	2	11	"	2	11	"	1,000
338	M <sup>llo</sup> Michel	Neuvy-Grandchamp	2	11	"	2	11	"	1,000
339	MM. Poulain	Leigné-sur-Usseau	2	11	"	2	11	"	1,000
340	Raybaud	Le Broc	2	11	"	2	11	"	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
341	M <sup>me</sup> Robin . . . . .	Missillac . . . . .	2	11	#	2	11	#	1,000
342	M. Sartout . . . . .	Monteil-au-Vicomte . . .	2	8	#	2	8	#	1,000
343	M <sup>lle</sup> Chervet . . . . .	Noyant-d'Allier . . . . .	6	2	15	2	10	27	1,200
344	M. Aubertin . . . . .	Moussey . . . . .	2	10	25	2	10	25	1,000
345	M <sup>me</sup> Franchi . . . . .	Ham . . . . .	30	11	15	2	10	15	2,400
346	MM. Bonnet . . . . .	Firmi . . . . .	29	3	#	2	10	15	1,200
347	<i>Poutrel</i> . . . . .	Villeneuve-S <sup>t</sup> -Georges . .	22	3	#	2	7	15	2,400
348	M <sup>me</sup> Quarré . . . . .	Noyelle-Godault . . . . .	9	11	#	2	10	15	1,200
349	M <sup>lles</sup> Grayon . . . . .	Chizé . . . . .	6	9	15	2	10	15	1,200
350	Fraigneau . . . . .	Lezay . . . . .	6	9	15	2	10	15	1,200
351	Durand . . . . .	Meysse . . . . .	6	8	20	3	1	15	1,200
352	M <sup>me</sup> Lanfranchi . . . . .	Bou-Tlélis . . . . .	6	8	2	3	1	15	1,200
353	M <sup>lles</sup> Marie . . . . .	Saillagouse . . . . .	6	7	15	2	10	15	1,200
354	Mallet . . . . .	Landiras . . . . .	6	7	10	3	1	15	1,200
355	Larue . . . . .	Échourgnac . . . . .	6	5	11	2	10	15	1,200
356	M <sup>me</sup> Belgodère . . . . .	Olmi-Cappello . . . . .	6	5	#	2	10	15	1,200
357	M <sup>lle</sup> Péan . . . . .	Cambremer . . . . .	6	3	#	3	1	15	1,200
358	M <sup>mes</sup> Clamens . . . . .	Capvern . . . . .	6	2	12	2	10	15	1,200
359	Dupuy . . . . .	Sanguinet . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
360	M <sup>lle</sup> Guyomarch . . . . .	Roche-Derrien . . . . .	5	11	10	2	10	15	1,200
361	MM. Combes . . . . .	Domme . . . . .	5	11	6	2	7	15	1,200
362	<i>Pommier</i> . . . . .	Conflans . . . . .	5	11	3	2	7	15	1,200
363	<i>de Latour</i> . . . . .	Bourg-Madame . . . . .	5	11	#	2	7	15	1,200
364	M <sup>me</sup> Martin . . . . .	Coudun . . . . .	5	11	#	2	7	15	1,200
365	M <sup>lle</sup> Swembergh . . . . .	Renescure . . . . .	5	11	#	2	7	15	1,200
366	M <sup>me</sup> Madaune . . . . .	Auriac . . . . .	5	8	15	2	7	15	1,200
367	M <sup>lles</sup> Joachim . . . . .	Ablis . . . . .	5	8	5	2	7	15	1,200
368	<i>Vogne</i> . . . . .	Bourneville . . . . .	5	8	5	2	7	15	1,200
369	<i>Muller</i> . . . . .	Marson . . . . .	5	8	#	2	7	15	1,200
370	<i>Petit</i> . . . . .	Mauvezin . . . . .	5	7	#	2	7	15	1,200
371	M <sup>lle</sup> Perche . . . . .	Grandris . . . . .	5	6	#	2	10	15	1,200
372	M <sup>mes</sup> Morel . . . . .	Ozouer-le-Voulgis . . . .	3	6	#	2	7	15	1,200
373	Désert . . . . .	Darguies . . . . .	2	10	15	2	10	15	1,000
374	Vallée . . . . .	La Bouexière . . . . .	2	10	5	2	10	5	1,000
375	M. Arnaud . . . . .	Modane . . . . .	24	1	#	2	10	#	2,000
376	M <sup>lle</sup> Colley . . . . .	Hendaye . . . . .	18	3	#	2	7	#	1,800
377	M. Fabre . . . . .	Moustiers-Sainte-Marie .	12	10	#	2	10	#	1,200
378	M <sup>me</sup> Delpoux . . . . .	Ferrals . . . . .	6	9	#	3	1	#	1,200
379	M <sup>lles</sup> Pascal . . . . .	Saint-Laurent-de-Mure .	6	7	10	2	10	#	1,200
380	Tupin . . . . .	Grancey-le-Château . . .	6	3	25	2	10	#	1,200
381	Aubert . . . . .	Noidans-le-Ferroux . . . .	6	3	20	2	10	#	1,200
382	Séguin . . . . .	Reignac . . . . .	6	3	#	2	10	#	1,200
383	M. Blanchot . . . . .	S <sup>t</sup> -Léger-sous-Beuvray .	6	1	15	2	10	#	1,200
384	M <sup>mes</sup> Bresson . . . . .	Cassaigne . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
385	Calvert . . . . .	Houdain . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
386	M <sup>me</sup> Gobeau . . . . .	Beaulieu . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
387	M. Mattei . . . . .	St-Julien-de-Peyrolas . .	3	1	#	3	1	#	1,000
388	M <sup>me</sup> Alloy . . . . .	Cœuvres et Valsery . . .	2	10	#	2	10	#	1,000
389	M <sup>lles</sup> Terral . . . . .	Gaillac-d'Aveyron . . . .	2	10	#	2	10	#	1,000
390	<i>Boullier</i> . . . . .	Champfromier . . . . .	5	7	20	2	6	20	1,200
391	MM. Rolin . . . . .	Arracourt . . . . .	3	#	20	3	#	20	1,000
392	<i>Denis</i> . . . . .	Sezanne . . . . .	29	4	15	2	6	15	2,400
393	M <sup>me</sup> Tauvel . . . . .	Créteil . . . . .	19	7	28	2	9	15	1,600
394	M. Bourasseau . . . . .	Brissac . . . . .	14	9	#	3	#	15	1,400
395	M <sup>lles</sup> Vieux . . . . .	St-Bonnet-en-Champ- saur.	12	9	6	2	6	15	1,400
396	Girodon . . . . .	Marlhes . . . . .	9	7	#	3	#	15	1,200
397	d'Arthac . . . . .	La Mailleraye-Guerba- ville.	8	3	#	2	9	15	1,200
398	Noel . . . . .	Ancerville . . . . .	6	11	#	2	9	15	1,200
399	Rougon . . . . .	La Celle-Saint-Cloud . .	6	5	#	2	9	15	1,200
400	M <sup>me</sup> Perrin . . . . .	Rochefort-du-Gard . . . .	6	1	15	2	9	15	1,200
401	M <sup>lles</sup> Molinier . . . . .	Clary . . . . .	5	10	15	2	6	15	1,200
402	Robereau . . . . .	Villefranche-du-Quey- ran.	5	10	15	2	9	15	1,200
403	<i>Plassard</i> . . . . .	Matour . . . . .	5	7	9	2	6	15	1,200
404	<i>Olivier</i> . . . . .	La Verdière . . . . .	5	7	5	2	6	15	1,200
405	<i>Cadou</i> . . . . .	Bouguenais . . . . .	5	7	#	2	6	15	1,200
406	<i>Colomb</i> . . . . .	Chasseneuil . . . . .	5	7	#	2	6	15	1,200
407	<i>Dhombres</i> . . . . .	Brouzet-les-Alais . . . .	5	7	#	2	6	15	1,200
408	M <sup>mes</sup> Félix . . . . .	Bonlieu . . . . .	5	7	#	2	6	15	1,200
409	<i>Genet</i> . . . . .	Coclois . . . . .	5	7	#	2	6	15	1,200
410	M. Gosset . . . . .	Sissonne . . . . .	5	7	#	2	6	15	1,200
411	M <sup>lle</sup> Robinet . . . . .	Asnelles . . . . .	5	7	#	2	6	15	1,200
412	M <sup>me</sup> Wimpy . . . . .	Pinon . . . . .	5	1	8	2	9	15	1,200
413	MM. Guyonnet . . . . .	Camp du Ruchard . . . .	2	9	15	2	9	15	1,000
414	<i>Nerfi</i> . . . . .	Formigny . . . . .	2	6	15	2	6	15	1,000

GROUPE 5.

DAMES EMPLOYÉES.

1	M <sup>me</sup> Hamel (M.-J.-M.)	Caen, central . . . . .	8	5	4	6	5	15	1,000
2	Tranchant (E.-B.)	Paris, central . . . . .	7	2	#	6	3	#	1,000
3	M <sup>lle</sup> Michal (M.-J.-D.)	Alger, caisse d'épargne.	14	7	21	5	5	21	1,400
4	M <sup>mes</sup> Souliès (M.-A.) . .	Agen, téléphone . . . . .	4	6	15	4	6	15	1,000
5	Marabal (R.-A.-G.- J.)	Toulouse-Bayard . . . . .	7	9	#	4	3	#	1,200
6	M <sup>lle</sup> Pellet (M.-L.) . . . .	Paris F . . . . .	4	3	#	4	3	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Mois.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
7	M <sup>lle</sup> Jaillet (M.-E.-P.).	Lyon, caisse d'épargne.	15	11	25	3	11	15	1,200
8	M <sup>me</sup> Binard (L.-P.)...	Paris, K. ....	3	9	15	3	9	#	1,000
9	M <sup>lles</sup> Pertuis (L.-A.-G.).	Meulan.....	17	5	15	3	7	15	1,500
10	Tostivint (M.-J.-A.)	Saint-Nazaire.....	3	6	15	3	6	15	1,000
11	Dufaur (E.).....	Loches.....	13	1	10	3	5	15	1,200
12	M <sup>me</sup> Drouard (A.).....	Paris, K.....	9	7	20	3	5	15	1,100
13	M <sup>lle</sup> Gorisse (H.-L.)...	Paris B.....	6	9	19	3	5	15	1,100
14	M <sup>me</sup> Klénowski (C.) ..	Paris, central.....	13	1	#	3	4	15	1,200
15	M <sup>lles</sup> Deportés (B.-J.- Ch.)	Paris G.....	3	3	15	3	3	15	1,000
16	Leclair (A.-P.-A.).	Roubaix.....	2	10	3	2	10	3	1,000
17	Autoine (J.-C.-E.).	Paris K.....	4	8	2	2	10	2	1,100
18	M <sup>me</sup> Recherand (M.-J.)	Idem.....	5	7	#	3	#	15	1,100
19	M <sup>lles</sup> Ortus (A.-E.-M.- A.-E.-A.)	Avignon, téléphone...	18	10	15	3	#	#	1,300
20	M <sup>me</sup> Bouvard (M.-A.-L.- N.).	Paris I.....	8	3	#	3	#	#	1,100
21	M <sup>lle</sup> Ménassier (E.-G.- M.).	Montpellier, G. G....	4	11	#	3	#	#	1,100
22	M <sup>mes</sup> Pagis (A.).....	Paris K.....	2	10	15	2	10	15	1,000
23	Bertois (C.).....	S <sup>t</sup> -Étienne, central....	7	5	15	2	10	#	1,200
24	M <sup>lle</sup> Rousseau (P.-M.).	Parthenay.....	2	4	#	2	4	#	1,000
25	M <sup>me</sup> Serre (A.-F.).....	Paris K.....	2	10	#	2	9	22	1,000
26	M <sup>lle</sup> Labryère (M.-H.)	Paris R.....	2	6	17	2	6	17	1,000
27	M <sup>me</sup> Adier (M.-A.).....	Saint-Étienne-Fourney- ron.	5	#	#	2	9	15	1,100
28	M <sup>lles</sup> Lemonnier (M.-L.)	Tours, caisse d'épargne	6	9	15	2	5	15	1,200
29	Deville (A.).....	Villers-Cotterets.....	2	5	#	2	5	#	1,000
30	Bénac (J.-A.).....	Bordeaux-Aquitaine...	4	9	#	2	7	#	1,100
31	Godbert (A.-L.-L.)	Sancerre.....	4	3	15	2	4	#	1,100
32	Diener (E.).....	Paris F.....	2	4	#	2	4	#	1,000
33	Leclert (G.-H.) ..	Le Mans, c. d'épargne.	2	4	#	2	4	#	1,000
34	Hollard (E.-A.)..	Paris, central.....	7	3	#	2	6	15	1,200
35	Lazuech (J.-M.- O.).	Limoges-Garibaldi....	2	7	15	2	6	8	1,000
36	Tridon de Rey (A.- M.).	Nantes, caisse d'épargne	21	9	27	2	6	#	1,600
37	M <sup>me</sup> de Maulmont (A.).	Paris 91.....	16	9	15	2	6	#	1,500
38	M <sup>lles</sup> Vernier (L.-M.-L.)	Laon, caisse d'épargne.	4	8	27	2	0	#	1,100
39	Lecœur (M. J.)...	Paris, K.....	11	5	9	2	5	27	1,100
40	M <sup>mes</sup> Tachy (M.-E.-A.).	Paris 70.....	8	10	25	2	2	25	1,200
41	Cazeneuve (A.)...	Saint-Calais.....	2	2	25	2	2	25	1,000
42	M <sup>lle</sup> Fournier (M.-H.- J.).	Paris 58.....	12	7	6	2	2	15	1,400
43	M <sup>me</sup> Potin (M.).....	Paris, central.....	8	7	#	2	2	15	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
44	M <sup>lle</sup> Montet (M.-L.) ..	Lyon, téléphone .....	7	7	#	2	5	15	1,200
45	M <sup>me</sup> Cavallès (M.-L.- J).	Limoux.....	2	5	15	2	5	15	1,000
46	M <sup>lle</sup> Arijoux (A.-E.) ..	Tonneins.....	2	2	15	2	2	15	1,000
47	M <sup>mes</sup> Philippon (B.-A.) ..	Paris K.....	7	4	#	2	2	12	1,200
48	Mercier (B.-B.) ..	Paris 91.....	6	9	15	2	2	#	1,200
49	Lhomme (M.-A.-V.) ..	Paris, central .....	6	9	#	2	2	#	1,200
50	M <sup>lle</sup> Pelloux (M.-L.-A.) ..	Idem.....	6	5	5	2	12	#	1,200
51	M <sup>me</sup> Gérardin (G. S.) ..	Idem.....	6	1	#	1	11	#	1,200
52	M <sup>lle</sup> Bluteau (J.-L.-A.) ..	Paris K.....	4	1	#	1	1	#	1,100
53	M <sup>me</sup> Delgal (S.-V.) .....	Toulouse (caisse d'é- pargne).	2	5	#	2	5	#	1,000
54	M <sup>lles</sup> Curet (M.-H.) .....	Châteaubriant .....	5	9	12	2	1	22	1,200
55	Grimbert (T.-E.) ..	Paris, central.....	19	#	#	1	10	15	1,600
56	Bonhomme-La- cour (M.-M.) ..	Bordeaux, téléphone ..	6	9	15	2	1	15	1,200
57	M <sup>mes</sup> Galloy (M.-M.) ..	Paris 52.....	6	6	3	2	1	15	1,200
58	Constant (L.-T.) ..	Paris, central.....	5	11	25	1	10	15	1,200
59	M <sup>lles</sup> Labaume (A.-B.) ..	Paris F.....	4	4	#	2	1	15	1,100
60	Honorat (A.-L.) ..	Aix-en-Provence.....	3	6	15	1	10	15	1,100
61	M <sup>me</sup> de Marconnay .....	Paris K.....	2	7	15	2	7	15	1,000
62	M <sup>lle</sup> Mattei (M.-S.) .....	Constantine (caisse d'é- pargne).	2	1	15	2	1	15	1,000
63	M <sup>mes</sup> Robbe (M.-J.-C.) ..	Bellegarde.....	2	1	15	2	1	15	1,000
64	Petitjean (M.) .....	Collioure.....	6	1	9	1	10	14	1,200
65	Tenain (G.-M.-L.) ..	Tours (caisse d'épargne)	10	11	#	1	10	#	1,300
66	M <sup>lle</sup> Vinatier (M.-M.) ..	Moulins.....	5	9	#	1	10	#	1,200
67	M <sup>mes</sup> Gihaut (M.-J.-E.) ..	Le Mans, téléphone ..	5	8	#	1	10	#	1,200
68	Perrot (L.-P.-Z.) ..	Paris C.....	4	4	#	2	1	#	1,100
69	M <sup>lles</sup> Groscurin (V.-H.) ..	Paris K.....	2	4	#	2	4	#	1,000
70	Féraldo (B.-A.) ..	Nice-Cimiez.....	2	1	#	2	1	#	1,000
71	Lamadon (J.-M.) ..	Le Puy .....	2	1	#	2	1	#	1,000
72	Gueudet (M.-C.) ..	Poissy .....	1	10	#	1	10	#	1,000
73	M <sup>me</sup> Bousquet (M.-C.- E.) ..	Toulouse (A. B.) .....	5	11	14	2	3	26	1,200
74	M <sup>lles</sup> Desnoyer (L.-H.) ..	Paris, central.....	2	2	25	2	#	25	1,000
75	Lemaître (L.-J.) ..	Sceaux.....	12	6	#	1	9	15	1,300
76	M <sup>me</sup> Sylvayre (C.-A.) ..	Paris B.....	8	5	#	2	#	15	1,200
77	M <sup>lles</sup> Vloppé (L.-M.) ..	Nantes, central.....	8	3	15	1	9	15	1,300
78	Gilotin (M.-A.) ..	Armentières.....	5	7	25	1	9	15	1,200
79	Veysset (S.) .....	S <sup>te</sup> -Foy-la-Grande.....	5	7	15	1	9	15	1,200
80	Pignot (E.-J.) .....	Blois, R. P.....	5	7	#	1	9	15	1,200
81	Agnès (B.-L.-C.) ..	Rouen, bourse.....	5	4	21	2	#	15	1,100
82	Bitsche (M.) .....	Paris F.....	2	#	15	2	#	15	1,000
83	Dubaut (L.) .....	Paris K.....	2	#	15	2	#	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	PÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
84	M <sup>lles</sup> Tribut (C.-C.-M.).	Épernay.....	2	#	15	2	#	15	1,000
85	Lemasson (J.-A.).	Joinville.....	1	9	15	1	9	15	1,000
86	M <sup>me</sup> Piégad (J.-A.).	Belfort (F. de F.)....	1	9	11	1	9	11	1,000
87	M <sup>lles</sup> Bérot (M.-L.).	Bordeaux, central....	17	2	#	1	9	#	1,700
88	Bassol (F.-J.).	Avallon.....	14	7	20	2	3	#	1,200
89	Maurie (J.-A.-M.).	Mende.....	10	10	20	2	#	#	1,300
90	M <sup>me</sup> Hodans (L.-M.-A.).	Paris, central.....	6	6	13	2	#	#	1,200
91	M <sup>lles</sup> Dignac (J.-M.).	Idem.....	5	10	15	1	9	#	1,200
92	Randonneix (U.-Y.- M.).	Épernay.....	5	7	#	1	9	#	1,200
93	Doreille (E.-L.-A.).	Paris K.....	4	10	#	2	#	#	1,100
94	Dufeuil (M.-A.-G.).	Méru.....	3	11	#	2	#	#	1,100
95	M <sup>me</sup> Sémirot (M.).	Levallois-Perret.....	3	11	#	2	#	#	1,100
96	M <sup>lles</sup> Troncin (B.).	Beaume-les-Dames....	3	11	#	2	#	#	1,100
97	Chavoy (M.).	Cholet.....	3	8	#	1	9	#	1,100
98	M <sup>me</sup> Godefroy (M.-M.).	Havre, port.....	3	8	#	1	9	#	1,100
99	M <sup>lles</sup> Vandewalle (J.-M.- A.).	Dunkerque.....	3	8	#	1	9	#	1,100
100	Vuidepot (A.-T.).	Bourg.....	3	7	#	1	9	#	1,100
101	Rullier (L.-M.).	Paris K.....	2	3	#	2	3	#	1,000
102	Barlerin (M.).	Paris 38.....	2	#	#	2	#	#	1,000
103	Durrey (A.-J.-P.).	Paris K.....	2	#	#	2	#	#	1,000
104	Ferrand (M.-A.).	Idem.....	2	#	#	2	#	#	1,000
105	Petit (P.-F.).	Paris F.....	1	9	#	1	9	#	1,000
106	Balduc (A.-H.).	Paris, central.....	13	2	10	1	11	24	1,300
107	M <sup>me</sup> Morvan (A.-C.).	Havre, central.....	12	5	24	1	11	24	1,200
108	M <sup>lles</sup> Lourdou (L.-D.).	Paris, central.....	7	2	24	1	11	24	1,200
109	Virgo (L.-E.).	Lille, central.....	3	4	24	1	8	23	1,100
110	Houllier (M.-E.-L.).	Rouen, bourse.....	7	9	#	1	8	15	1,300
111	Bocquillon (F.-P.-H).	Paris 62.....	6	7	5	1	8	15	1,300
112	M <sup>me</sup> Dupeyrat (J.-M.-L).	Paris K.....	6	7	1	2	5	15	1,100
113	M <sup>lles</sup> Bernard (P.-C.).	Beaune.....	5	7	#	1	8	15	1,200
114	Maurel (M.-C.-J.).	Digne.....	5	6	15	1	8	15	1,200
115	Desrivaux (M.-F.).	Château-Thierry.....	5	#	15	1	11	15	1,100
116	Flotte (E.).	Mâcon, R. P.....	4	3	7	1	8	15	1,100
117	M <sup>me</sup> Maillard (M.-J.-J.).	Saint-Nazaire.....	3	7	25	1	11	15	1,200
118	M <sup>lles</sup> Guyon (A.-L.).	Château-Thierry.....	3	7	15	1	8	15	1,100
119	M <sup>me</sup> Valois (C.).	Paris, central.....	3	7	15	1	8	15	1,100
120	M <sup>lles</sup> Lunéau (J.-C.).	Paris K.....	2	2	15	2	2	15	1,000
121	Coulet (M.-T.-A.).	Idem.....	1	11	15	1	11	15	1,000
122	Michel (M.-M.-J.-A).	St-Brieuc c. d'épargne..	1	11	15	1	11	15	1,000
123	M <sup>me</sup> Poupin (M.-E.).	Paris K.....	1	11	15	1	11	15	1,000
124	M <sup>lles</sup> Briand (J.-M.-C.).	Bolbec.....	1	8	15	1	8	15	1,000
125	M <sup>mes</sup> Fournier (E.-C.-M)	Paris K.....	12	3	15	1	11	10	1,300
126	M <sup>lles</sup> Porée (M.-A.).	Paris central.....	6	6	22	1	8	2	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
127	M <sup>lles</sup> Duvoy (L.-M.)...	Direction de la Seine..	18	4	#	2	5	#	1,500
128	Billon (O.-J.-B.)..	Paris 100.....	15	8	#	1	11	#	1,400
129	M <sup>mes</sup> Mallet (J.).....	Lille, caisse d'épargne.	15	2	#	1	8	#	1,500
130	Frayon (L.-A.-J.).	Lille, central.....	14	2	#	1	8	#	1,400
131	M <sup>lles</sup> Couard (A.).....	Paris K.....	11	#	5	1	8	#	1,300
132	Arséquel (L.).....	Foix.....	10	7	#	1	8	#	1,300
133	M <sup>me</sup> Lachaud (F.-M.-E)	Paris II.....	8	#	#	1	11	#	1,200
134	M <sup>lles</sup> Lingée (M.).....	Paris K.....	8	#	#	1	8	#	1,300
135	Callay (J.).....	Paris R.....	7	6	#	1	8	#	1,300
136	Dassonville (M.-V.)	Douai, téléphones....	7	6	#	1	8	#	1,300
137	Boutin (B.-L.)...	Paris, central.....	5	9	20	1	8	#	1,200
138	Lormet (J.-M.)..	Mâcon, R P.....	5	9	#	1	11	#	1,200
139	Benczech (T.-P.-L.)	Marseille, central....	5	7	15	1	8	#	1,200
140	Gasset (A.-J.)....	Paris G.....	5	7	#	1	8	#	1,200
141	Fréchou (M.-E.-II. C.-E.).	Amiens (gare).....	5	6	25	1	8	#	1,200
142	Mugnerot (M.-A.).	Chaumont.....	5	6	15	1	8	#	1,200
143	Quesnel de la Ro- zière (C.-V.).	Paris, central.....	5	6	15	1	11	#	1,200
144	M <sup>me</sup> Tortrat (M.-A.)..	Cosne.....	5	6	15	1	8	#	1,200
145	M <sup>lles</sup> Fabre (M.)....	Nîmes, central.....	5	6	5	1	8	#	1,200
146	Brachet (W.-L.)..	Angers, R. P.....	5	6	#	1	8	#	1,200
147	M <sup>mes</sup> Charlot (M.-L.)..	Cognac.....	5	6	#	1	8	#	1,200
148	Estrabou (A.)....	Muret.....	5	6	#	1	8	#	1,200
149	Ravel (M.).....	Bordeaux, Chartrons..	5	6	#	1	8	#	1,200
150	M <sup>lles</sup> Bailly (E.-L.-G.)..	Boulogne-sur-Mer....	5	3	#	1	8	#	1,200
151	Richard (A.-E.)..	Paris R.....	5	3	#	1	8	#	1,200
152	Tellier (M.-H.-A.).	Boulogne, Cap.....	5	#	15	1	8	#	1,200
153	Bossu (O.-A.)....	Saint-Pol-sur-Ternoise.	5	#	#	1	8	#	1,200
154	M <sup>me</sup> Corp (J.-M.)....	Mamers.....	3	8	#	1	8	#	1,100
155	M <sup>lles</sup> Pochart (A.-A.)..	Poitiers.....	3	8	#	1	8	#	1,100
156	Altier (A.-P.)....	Montbrison.....	3	7	#	1	8	#	1,100
157	Arnaud (M.)....	Clermont-Ferrand, R. P.	3	7	#	1	8	#	1,100
158	Augère (M.)....	Villeneuve-sur-Lot....	3	7	#	1	8	#	1,100
159	Baro (M.-F.-M.).	Céret.....	3	7	#	1	8	#	1,100
160	Boëda (M.-L.)...	Avranches.....	3	7	#	1	8	#	1,100
161	M <sup>me</sup> Caillet (M.-V.)..	Beauvais.....	3	7	#	1	8	#	1,100
162	M <sup>lles</sup> Castain (M.-G.)..	Bordeaux-Salinières..	3	7	#	1	8	#	1,100
163	Clérin (E.-L.)....	Clichy-la-Garenne, tél.	3	7	#	1	8	#	1,100
164	de Langlade (J.-M.- J.-E.-M.).	Châtelleraut.....	3	7	#	1	8	#	1,100
165	Delpuech (M.-A.-T)	Saint-Pons.....	3	7	#	1	8	#	1,100
166	Gauthier (M.-L.-O)	Raon-l'Étape.....	3	7	#	1	8	#	1,100
167	Godeau (J.-M.-F.)	Toulouse (pl. Dupuy) .	3	7	#	1	8	#	1,100
168	Graindorge (G.A.).	S <sup>t</sup> -Valéry-en-Caux....	3	7	#	1	8	#	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RESIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
169	M <sup>lles</sup> Hubert (F.-A.)...	Valenciennes.....	3	7	#	1	8	#	1,100
170	Lécolle (M.-J.)..	Avallon.....	3	7	#	1	8	#	1,100
171	Surjus (M.-T.-M.)	Céret.....	3	7	#	1	8	#	1,100
172	Boutry (C.-C.)...	Paris K.....	2	2	#	2	2	#	1,000
173	Colivet (C. M.-L.-J)	Idem.....	2	2	#	2	2	#	1,000
174	Lequesme (M.-E.)	Paris B.....	2	2	#	2	2	#	1,000
175	M <sup>me</sup> Pernot (E.-J.)...	Paris K.....	1	11	#	1	11	#	1,000
176	M <sup>lle</sup> Klein (M.-E.)...	Gérardmer.....	1	8	#	1	8	#	1,000
177	M <sup>me</sup> Leroy (M.-F.)...	Caen, caisse d'épargne.	1	8	#	1	8	#	1,000
178	M <sup>lles</sup> Fouquet (G.-A.)..	Paris, central.....	3	10	#	1	10	29	1,100
179	Chevalier (A.H.V)	Paris K.....	1	11	15	1	10	27	1,000
180	M <sup>me</sup> Fortanier (M.-A.)	Idem.....	4	#	1	1	10	26	1,100
181	M <sup>lle</sup> Matte (O.-A.)...	Mézières.....	1	10	20	1	10	20	1,000
182	M <sup>mes</sup> Taferna (J.-M.)..	Paris, central.....	18	3	#	1	7	15	1,700
183	Bausset (E.-R.-M.)	Marseille, central....	17	7	15	1	7	15	1,700
184	M <sup>lles</sup> Bugat (M.-G.)...	Bordeaux, central....	17	7	15	1	7	15	1,700
185	André (M.-C.)...	Direction de la Seine..	17	5	15	1	7	15	1,700
186	M <sup>mes</sup> Héritier (A.-L.)..	Nantes, central.....	14	1	#	1	10	15	1,400
187	Chambin (M.-H.)	Paris, central.....	11	10	11	2	1	15	1,300
188	Chaminan.....	Périgueux.....	10	1	#	1	7	15	1,300
189	M <sup>lle</sup> Blanchard (M.-A.- B.).	Saintes.....	9	4	15	1	7	15	1,300
190	M <sup>mes</sup> Roux (P.-J.)....	Nantes-Lanoue.....	9	4	10	1	7	15	1,300
191	Limet (M.-M.)...	Paris, central.....	9	#	#	1	10	15	1,300
192	Sallé (J.-E.)....	Paris K.....	8	7	15	1	7	15	1,300
193	M <sup>lles</sup> Bucaille (C.-J.)..	Le Havre, central....	8	6	#	1	7	15	1,300
194	Roulleau (L.-A.-J.)	Orléans, té éphone....	8	5	#	1	7	15	1,300
195	M <sup>me</sup> Pitel (L.-J.)....	Nantes, téléphone....	8	3	15	1	7	15	1,300
196	M <sup>lle</sup> Marchand (M.-L.)	Paris R.....	8	1	#	1	7	15	1,300
197	M <sup>me</sup> Masson (M.-J.)...	Paris, F.....	8	#	10	1	7	15	1,300
198	M <sup>lles</sup> Benoit (L.-J.)...	Paris, central.....	8	#	#	1	7	15	1,300
199	Caillol (A.-M.)...	Marseille, téléphone..	7	9	#	1	7	15	1,300
200	Castéra (M.-B.-A.- J.).	Paris G.....	7	7	#	1	7	15	1,300
201	Loiseaux (J.)....	Paris C.....	7	7	#	1	7	15	1,300
202	M <sup>me</sup> Godemer (M.)...	Paris K.....	7	6	#	1	7	15	1,300
203	M <sup>lle</sup> Croizet (E.-M.)..	Cognac.....	7	4	#	1	7	15	1,300
204	M <sup>mes</sup> Pelé (L.-J.)....	Nantes, central.....	7	3	#	1	7	15	1,300
205	Raibaut (F.-M.-L.)	Nice, caisse d'épargne.	6	2	#	1	7	15	1,300
206	Broche (A.-J.-M.- L.).	Paris, central.....	6	1	#	1	10	15	1,200
207	M <sup>lle</sup> Chatelain (P.-M.)	Hazebrouck.....	5	11	15	2	1	15	1,200
208	M <sup>me</sup> Designolle (M.-M.- J.).	Lille, central.....	5	11	5	1	10	15	1,200
209	M <sup>lle</sup> Carré (M.-A.-J.)..	Paris, central.....	5	10	15	1	10	15	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
210	M <sup>lles</sup> Pennec (E.-G.)...	Châteaulin.....	5	10	15	1	7	15	1,200
211	Verger (J.-L.)...	Paris, central.....	5	10	15	1	10	15	1,200
212	M <sup>mes</sup> Remodeau.....	Idem.....	5	10	15	1	10	15	1,200
213	Rigoir (E.-L.)...	Marseille, central.....	5	10	5	1	7	15	1,200
214	Chady (J.).....	Moulins.....	5	9	#	1	10	15	1,200
215	Pouylourcat.....	Toulouse, central.....	5	8	20	1	10	15	1,200
216	M <sup>lles</sup> Valat (A.-C.)....	Paris 98.....	5	8	20	1	10	15	1,200
217	Esmingaud (C. A.)	Digne.....	5	8	15	1	10	15	1,200
218	Cavignaux (L.-B.- R.).	Arras, téléphone.....	5	8	#	1	7	15	1,300
219	Féré (B.).....	Paris, central.....	5	6	25	1	7	15	1,200
220	Bohren (J.).....	Bourges.....	5	6	15	1	7	15	1,200
221	M <sup>me</sup> Bougriaut.....	Moulins.....	5	6	15	1	10	15	1,200
222	M <sup>llo</sup> Parisot (L.-V.)..	Paris 106.....	5	6	15	1	7	15	1,200
223	M <sup>me</sup> Roy (M.-C.)....	Tours, central.....	5	6	15	1	10	15	1,200
224	M <sup>llo</sup> Prétot (B.-E.-A.).	Besançon-Battant.....	5	6	10	1	7	15	1,200
225	M <sup>me</sup> Roncin (M.-E.)...	Beaune, téléphone....	5	6	5	1	7	15	1,200
226	M <sup>llo</sup> Darrécamp (C.)..	Jonzac.....	5	6	#	1	7	15	1,200
227	M <sup>me</sup> Lasserre (M.)...	Bordeaux-Docks.....	5	6	#	1	10	15	1,200
228	M <sup>lles</sup> Perrault (M.-H.).	Nevers, téléphones....	5	6	#	1	10	15	1,200
229	Suberbie (M.)...	Borleaux-Saint-Projet.	5	6	#	1	7	15	1,200
230	Monin (L.-M.)...	Lyon, téléphones.....	5	5	#	1	7	15	1,200
231	Chouard (C.-M.)..	Rouen-Cauchoise.....	5	4	#	1	7	15	1,200
232	Colas (C.-A.-M.)..	Orléans-Colombier....	5	4	#	1	7	15	1,200
233	M <sup>me</sup> Mansat (M.-L.)..	Moulins.....	5	4	#	1	7	15	1,200
234	M <sup>lles</sup> Euliot (L.).....	Charleville.....	5	#	#	1	7	15	1,200
235	Dujardin (C.-A.- M.).	Paris, central.....	4	6	15	2	1	15	1,100
236	Duran (C.).....	Toulouse, Arn.-Bern..	4	4	#	2	1	15	1,100
237	M <sup>me</sup> Boudin (M.-E.)..	Paris K.....	4	3	#	1	10	15	1,100
238	M <sup>lles</sup> Sys (J.-R.-A.)...	Rennes, central.....	4	#	15	1	10	15	1,100
239	Couturier (M.-L.- C.).	Bourg.....	3	11	#	1	10	15	1,100
240	Delmas (F.-C.-C.).	Paris K.....	3	10	17	2	1	15	1,000
241	Balandras (L.-E.).	Idem.....	3	10	15	1	10	15	1,100
242	Bosc (F.-M.)....	Grenade-sur-Garonne..	3	10	15	1	10	15	1,100
243	Dupin (M.-L.-J.).	Bordeaux, téléphones..	3	10	15	1	10	15	1,100
244	M <sup>me</sup> Delcison (B.-M.-O)	Amiens, central.....	3	9	15	1	10	15	1,100
245	M <sup>lles</sup> Pelletier (C.-M.-J)	Paris B.....	3	9	15	1	10	15	1,100
246	Bénard (D.-H.)...	Bourges.....	3	7	15	1	7	15	1,100
247	Cornille (M.-F.-A.)	Valognes.....	3	7	#	1	7	15	1,100
248	M <sup>me</sup> Delalande.....	Caen, caisse d'épargne.	3	7	#	1	7	15	1,100
249	M <sup>llo</sup> Germa.....	Aniane.....	3	7	#	1	7	15	1,100
250	Le Méhauté.....	Angers, R. P.....	3	7	#	1	7	15	1,100
251	M <sup>me</sup> Bascou.....	Pézenas.....	3	6	15	1	7	15	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
252	M <sup>me</sup> Bégou .....	Nyons .....	3	6	15	1	7	15	1,100
253	M <sup>lles</sup> Boudène (M.-C.)..	Millau .....	3	6	15	1	10	15	1,100
254	Damous (M.)....	Agen, téléphone .....	3	6	15	1	7	15	1,100
255	François dite Del- houme.	Limoges; téléphone... ..	3	6	15	1	7	15	1,100
256	M <sup>me</sup> Figadère (J.-H.)..	Saint-Étienne central.	9	7	"	1	7	"	1,300
257	M <sup>mes</sup> Guionie (B.-A.)..	Longjumeau .....	3	6	15	1	7	15	1,100
258	Guillot (M.-L.-P.)	Dijon, central .....	3	6	15	1	7	15	1,100
259	M <sup>lles</sup> Guisset (C.-J.)..	Millau .....	3	6	15	1	10	15	1,100
260	Jaubert (M.-E.)..	Aix-en-Provence .....	3	6	15	1	7	15	1,100
261	Lacroix (C.)....	Thiers .....	3	6	15	1	7	15	1,100
262	Martin (B.)....	Beauvais .....	3	6	15	1	7	15	1,100
263	M <sup>me</sup> Mirandola .....	Auch .....	3	6	15	1	10	15	1,100
264	Reynaud (E.)....	Aix-en-Provence .....	3	6	15	1	10	15	1,100
265	M <sup>lles</sup> Garsaud (A.-H.)..	Limoges, central .....	3	3	15	1	7	15	1,100
266	Quignard (M.-J.- P.)..	Paris K .....	3	3	15	1	7	15	1,100
267	Korn (B.-A.)....	Paris, central .....	2	1	15	2	1	15	1,000
268	M <sup>me</sup> Dislère (J.-H.)..	Paris C. ....	1	10	15	1	10	15	1,000
269	M <sup>lles</sup> Dujardin (M.-L.- E.)	Paris, central .....	1	10	15	1	10	15	1,000
270	Durieux (J.-B.)..	Paris K. ....	1	10	15	1	10	15	1,000
271	Fort (B.)....	Bordeaux, c. d'épargne	1	10	15	1	10	15	1,000
272	Mahé (M.-A.-H.)..	Pont-Au-Jemer .....	1	10	15	1	10	15	1,100
273	Muller (J.-S.)....	Paris K. ....	1	10	15	1	10	15	1,000
274	Rangheard (J.-M.)	Ambert .....	1	10	15	1	10	15	1,000
275	Resnays (M.-M.-J.)	Paris K. ....	1	10	15	1	10	15	1,000
276	M <sup>me</sup> Schmit (E.-F.)..	Paris R. ....	1	10	15	1	10	15	1,000
277	M <sup>lles</sup> Wagner (M.-J.-S.)	Paris, central .....	1	10	15	1	10	15	1,000
278	Dubecq (B.-E. M.)	Paris K. ....	1	7	15	1	7	15	1,000
279	Lamour (B.-J.)..	Idem .....	1	7	15	1	7	15	1,000
280	Rollet (G.)....	Versailles R. P. ....	1	7	15	1	7	15	1,000
281	M <sup>mes</sup> Lejeune (J.)....	Paris K. ....	8	7	"	1	7	12	1,300
282	Brau (E.-A.)....	Idem .....	7	7	"	1	7	11	1,300
283	Vestemer (H.-A.)..	Paris I. ....	18	7	15	1	7	"	1,500
284	M <sup>me</sup> Beinet (A.)....	Montpellier, c. d'éparg.	18	6	15	1	7	"	1,400
285	M <sup>lle</sup> Gerbaut (M.-C.)..	Nancy, téléphone .....	14	6	"	1	10	"	1,400
286	M <sup>mes</sup> Douay (C.-M.)..	Paris R. ....	14	3	26	2	1	"	1,300
287	Manceau (A.-V.)..	Nantes-Rollin .....	13	8	15	1	10	"	1,300
288	Boron (E.-V.)....	Paris 98. ....	11	8	29	1	7	"	1,300
289	Thomas (M.-C.)..	Paris R. P. ....	10	10	18	1	7	"	1,300
290	Tellier (L.)....	Direction de la Seine..	10	8	20	1	7	"	1,300
291	M <sup>lles</sup> Ayroles (E.-M.)..	Paris F. ....	10	5	29	1	10	"	1,300
292	Cretin (H.-L.)..	Paris B. ....	10	2	"	1	10	"	1,300
293	Compère (A.)....	Paris R. ....	9	10	"	1	7	"	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
294	M <sup>lle</sup> Mérigot (H.-J.)	Paris B	8	6	#	1	7	#	1,300
295	M <sup>me</sup> Robin (M.-L.)	Paris H	8	5	#	1	10	#	1,300
296	M <sup>lle</sup> Richard (M.-L.)	Paris K	7	10	#	1	7	#	1,300
297	M <sup>me</sup> Gilibert (M.-E.)	Lyon, téléphone	7	5	16	1	7	#	1,300
298	M <sup>lles</sup> Cellerier (M.-B.)	Bordeaux, central	7	3	#	1	7	#	1,300
299	Autenot (G.-M.)	Troyes, téléphone	7	1	#	1	7	#	1,300
300	M <sup>me</sup> Boyer (B.-H.)	Marseille, téléphone	7	7	#	1	7	#	1,300
301	M <sup>lle</sup> Lingée (P.-A)	Elbeuf, téléphone	6	9	27	2	1	#	1,200
302	M <sup>mes</sup> Souron (A.-G.)	Caen, caisse d'épargne.	6	8	#	2	1	#	1,200
303	Guibert (M.)	Lyon, téléphone	5	11	24	1	10	#	1,200
304	M <sup>lle</sup> Bontemps (M.-M.)	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Projet	5	11	15	1	10	#	1,200
305	M <sup>mes</sup> Galle (L.)	Lille, central	5	10	15	1	10	#	1,200
306	Chaptal (H.-I.)	Nîmes, caisse d'épargne	5	9	#	1	10	#	1,200
307	Leroi (C.-A.-M.)	Blois R. P.	5	9	#	1	10	#	1,200
308	M <sup>lle</sup> Buisson (M.-A.-E.)	Nîmes, téléphone	5	8	15	1	7	#	1,200
309	M <sup>me</sup> Istre (Z.-G.)	Paris 73	5	8	#	1	10	#	1,200
310	M <sup>lle</sup> Loisel (M. J.-B.)	Rouen, bourse	5	8	#	1	10	#	1,200
311	M <sup>me</sup> Bagnis (M.-Z.)	Aix-en-Provence	5	7	#	1	10	#	1,200
312	M <sup>lle</sup> Lebrun (E.-L.)	Beauvais	5	6	25	1	7	#	1,200
313	M <sup>me</sup> Bramond (L.)	Paris 106	5	6	#	1	10	#	1,200
314	M <sup>lle</sup> Chinaguet (M.)	Bordeaux-Chartrons	5	6	#	1	7	#	1,200
315	M <sup>me</sup> Chiron (M.-L.-J.)	Angers, téléphone	5	6	#	1	10	#	1,300
316	M <sup>lles</sup> Durget (M.-G.)	Angers R. P.	5	6	#	1	10	#	1,300
317	Lamarque (E.-J.-C)	Bordeaux-Fondualdège	5	6	#	1	7	#	1,200
318	Martin (M.-A.-J.)	Angers R. P.	5	6	#	1	7	#	1,300
319	M <sup>mes</sup> Moquet (M.)	Jonzac	5	6	#	1	7	#	1,200
320	Radenne (A.-T.)	Bordeaux, c. d'épargne	5	6	#	1	7	#	1,200
321	Salley (M.-E.-F.)	Caen, central	5	4	15	1	7	#	1,200
322	M <sup>lles</sup> Villa (A.-L.-D.-D.-J.)	Montpellier, central	5	3	#	1	7	#	1,200
323	Turban (M.-E.-J.)	Orléans-Colombier	5	2	15	1	7	#	1,200
324	M <sup>me</sup> Fabreux (J.-M.-A.)	Saint Quentin	5	2	#	1	7	#	1,200
325	M <sup>lle</sup> Moreau	Valenciennes	5	2	#	1	7	#	1,200
326	M <sup>me</sup> Guincet (E.-M.-L.)	Paris, central	3	11	15	1	7	#	1,100
327	M <sup>lles</sup> Patinet (F.-V.)	Bordeaux, téléphone	3	11	#	1	10	#	1,100
328	Biéber (M.-G.-M.)	Paris C	3	9	15	1	10	#	1,100
329	M <sup>me</sup> Lamblot (N.-M.-V.)	Tourcoing	3	8	#	1	7	#	1,100
330	M <sup>lle</sup> Luffargue (M.-J.)	Rochefort-sur Mer	3	7	#	1	7	#	1,100
331	M <sup>me</sup> Barry (J. H.)	Lyon, téléphones	3	6	15	1	10	#	1,100
332	M <sup>lles</sup> Laurens (M.-E.-A.)	Rochefort-sur-Mer	3	6	15	1	7	#	1,100
333	Arnaud (M.-E.-E.)	Belley	3	6	10	1	7	#	1,100
334	Boireau (E.)	Bordeaux, c. d'épargne.	3	6	10	1	7	#	1,100
335	Borely (H.-J.-M.)	Fougères	3	6	10	1	7	#	1,100
336	M <sup>me</sup> Langevin (J.-P.)	Dunkerque-Port	3	6	10	1	7	#	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
337	M <sup>lles</sup> Monnier (M.-L.-A.)	Lyon-Saint-Jean. ....	3	6	10	1	7	#	1,100
338	Allaire (A.-J.) . . .	Montfort-sur-Meu . . . .	3	6	7	1	7	#	1,100
339	M <sup>mes</sup> Philippe (M.-J.) . .	Paris, central. . . . .	3	6	5	1	7	#	1,100
340	M <sup>lles</sup> Imberty (A.) . . . .	Marseille-Prado. . . . .	3	6	#	1	7	#	1,100
341	Chetail (J.-M.) . . . .	Saint-Étienne, téléph. .	2	1	#	2	1	#	1,000
342	Dugast (M.-A.) . . . .	Luçon. . . . .	2	1	#	2	1	#	1,000
343	M <sup>me</sup> Le Flécher (M.-J.- J.-A.) . . . . .	Paris K. . . . .	2	1	#	2	1	#	1,000
344	M <sup>lles</sup> Bertheux (M.-M.) . .	Les Andelys. . . . .	1	10	#	1	10	#	1,000
345	Charron (E.) . . . . .	Limoges, central. . . . .	1	10	#	1	10	#	1,000
346	M <sup>me</sup> Douin (E.-M.-T.) . .	Enghien-les-Bains. . . .	1	10	#	1	10	#	1,000
347	M <sup>lles</sup> Dubois (C.-M.-G.) . .	Lille, central. . . . .	1	10	#	1	10	#	1,000
348	Rally (A.-F.-J.) . . . .	Douarnenez. . . . .	1	10	#	1	10	#	1,000
349	Rafin (J.-M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1	10	#	1	10	#	1,000
350	Filleux (L.) . . . . .	Paris K. . . . .	1	7	#	1	7	#	1,000
351	Joly (M.-T.) . . . . .	Paris K. . . . .	1	7	#	1	7	#	1,000
352	Monteil (R.) . . . . .	Paris K. . . . .	1	7	#	1	7	#	1,000
353	M <sup>me</sup> Boibessot (C.-A.) . .	Paris, central. . . . .	6	7	#	2	#	25	1,200
354	M <sup>lles</sup> Chabenet (M.-E.) . .	Paris, central. . . . .	14	10	14	2	#	24	1,500
355	Pestre (L.-M.-A.) . . . .	Saint-Dizier. . . . .	1	9	20	1	9	20	1,000
356	M <sup>mes</sup> Brun (A.-J.-F.) . . . .	Annecy, caisse d'ép. . . .	1	6	20	1	6	20	1,000
357	Derro (M.-L.) . . . . .	Paris K. . . . .	2	6	17	2	6	17	1,000
358	Bezert (J.-B.-M.- L.) . . . . .	Carpentras. . . . .	18	#	15	1	9	15	1,700
359	M <sup>lle</sup> Laffont (M.-T.-A.- M.) . . . . .	Toulouse, central. . . .	16	8	15	1	6	15	1,600
360	M <sup>me</sup> Wagneur (M.-C.- N.) . . . . .	Paris 98. . . . .	16	4	15	1	6	15	1,700
361	M <sup>lles</sup> Cuvelier (A.-E.-E.) . .	Dunkerque, téléphone. .	14	4	#	1	6	15	1,400
362	Amand (B.) . . . . .	Paris, central. . . . .	14	1	#	1	6	15	1,400
363	Paty (P.-M.) . . . . .	Havre, central. . . . .	12	8	10	1	9	15	1,300
364	M <sup>mes</sup> Lang (A.) . . . . .	Paris 98. . . . .	12	8	#	1	6	15	1,300
365	Pérlhou (E.-T.) . . . . .	Périgueux. . . . .	10	8	#	1	6	15	1,300
366	Duteil (L.-J.-M.) . . . .	Bordeaux, central. . . .	10	7	20	1	9	15	1,300
367	M <sup>lle</sup> Veau (M.-A.-C.) . . . .	Paris I. . . . .	9	10	#	1	6	15	1,300
368	M <sup>me</sup> Guiot (M.-S.-M.) . . .	Paris, central. . . . .	9	2	10	1	6	15	1,300
369	M <sup>lles</sup> Gouais - Lanaud (M.-G.) . . . . .	Rennes, central. . . . .	8	7	15	1	6	15	1,300
370	Reymond (C.-J.) . . . . .	Bordeaux, central. . . .	8	5	#	1	9	15	1,300
371	M <sup>mes</sup> Tribout (J.-A.) . . . .	Paris C. . . . .	8	5	#	1	6	15	1,300
372	Cochard (L.-A.) . . . . .	Sedan, téléphone. . . . .	8	3	15	1	9	15	1,300
373	M <sup>lle</sup> Docteville (J.-M.) . . .	Paris K. . . . .	8	3	#	1	6	15	1,300
374	M <sup>me</sup> Gullet (G.-R.) . . . . .	Marseille, caisse d'ép. . .	7	9	#	1	6	15	1,300
375	M <sup>lles</sup> Gesnouin (L.-E.) . . .	Paris, central. . . . .	7	7	#	1	6	15	1,300
376	Leroy (M.-A.) . . . . .	Roubaix, téléphone. . . .	7	7	#	1	6	15	1,300



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
377	M <sup>lle</sup> Joly (M.-L.) . . .	Nevers, téléphone . . .	7	6	#	1	6	15	1,300
378	M <sup>mes</sup> Sueur (O.-E.) . . .	Saint-Quentin, téléph.	7	3	#	1	6	15	1,300
379	Boban (L.-E.) . . .	Paris 52 . . . . .	7	#	15	1	6	15	1,300
380	Gérard (M.-G.) . . .	Paris C . . . . .	6	11	#	1	9	15	1,200
381	M <sup>les</sup> Breuil (H.-J.-M.) .	Limoges, central . . .	6	9	20	1	9	15	1,200
382	Moisan (L.-M.-E.) . .	Paris K . . . . .	6	1	#	1	9	15	1,200
383	M <sup>me</sup> Tardy (M.) . . . .	Paris, central . . . . .	6	1	#	1	9	15	1,200
384	M <sup>les</sup> Dozol (F.-C.-V.) . .	Marseille, caisse d'ép.	6	#	#	2	#	15	1,200
385	Darlet (M.-H.-O.) . .	Vernon . . . . .	5	11	16	1	9	15	1,000
386	M <sup>mes</sup> Saint (Léonie) . . .	Valenciennes . . . . .	5	10	15	1	9	15	1,200
387	Paradis (M.-J.) . . .	Mézières . . . . .	5	9	#	1	9	15	1,200
388	M <sup>les</sup> Marsal (E.-A.-M. T.) . . . . .	Montpellier, téléphone.	5	8	15	1	9	15	1,200
389	Garnier (M.-L.) . . .	Bourg . . . . .	5	7	10	1	9	15	1,200
390	M <sup>me</sup> Rabéry (M.-J.) . . .	Autun . . . . .	5	7	10	1	9	15	1,200
391	M <sup>les</sup> Grollier (M.-L.) . .	Mâcon, caisse d'ép. . .	5	7	9	1	9	15	1,200
392	Raynaud (J.-M.- L.-N.) . . . . .	Draguignan . . . . .	5	7	5	1	9	15	1,200
393	Verdillon (P.-B.- V.) . . . . .	Draguignan . . . . .	5	7	5	1	9	15	1,200
394	M <sup>mes</sup> Ravier (M.-L.) . . .	Charenton-le-Pont . . .	5	6	10	1	6	15	1,200
395	Drapier (Z.-J.) . . . .	Flers . . . . .	5	6	15	1	6	15	1,100
396	M <sup>lle</sup> Fantapié (C.-T.) . .	Nice-Gare . . . . .	5	6	5	1	6	15	1,200
397	M <sup>me</sup> Royant (B.-M.) . . .	Bordeaux, téléphone . .	5	6	#	1	6	15	1,200
398	M <sup>lle</sup> Merlin (C.) . . . . .	Semur . . . . .	5	5	25	1	6	15	1,200
399	M <sup>mes</sup> Frespuech . . . . .	Castelsarrasin . . . . .	5	5	20	1	6	15	1,200
400	Oudot . . . . .	Paris K . . . . .	5	5	20	1	9	15	1,200
401	Durand (M.-A.) . . . .	Mâcon, caisse d'ép. . .	5	5	14	1	9	15	1,200
402	M <sup>les</sup> Bernard (E.-A.) . . .	Clermont - Ferrand, caisse d'épargne.	5	5	#	1	6	15	1,200
403	Bordelle (M.-A.) . . . .	Thiers . . . . .	5	5	#	1	6	15	1,200
404	M <sup>me</sup> Brunet (M.-M.) . . .	Perpignan, téléphone . .	5	5	#	1	6	15	1,200
405	M <sup>les</sup> Mazier (M.-J.-V.- A.) . . . . .	Espalion . . . . .	5	5	#	1	9	15	1,200
406	Ollier (M.) . . . . .	Issoire . . . . .	5	5	#	1	6	15	1,200
407	Roux (M.-J.-C.) . . . .	Saint-Étienne-Fourney- ron.	5	5	#	1	6	15	1,200
408	Vinches (M.-S.-S.) . . .	Espalion . . . . .	5	5	#	1	9	15	1,200
409	Franchot (A.-M.- H.) . . . . .	Paris K . . . . .	5	4	#	1	6	15	1,200
410	Hubert (O.-M.) . . . . .	Roubaix . . . . .	5	2	#	1	6	15	1,200
411	Dossereaux (M.-L.) . . .	Mézières . . . . .	5	1	15	1	6	15	1,200
412	M <sup>mes</sup> Pommery (R.-A.) . . .	Mézières . . . . .	5	1	15	1	6	15	1,200
413	Metteil (M.-J.-A.) . . .	Paris K . . . . .	4	6	4	2	#	15	1,100
414	Désiré (L.-M.-J.) . . .	Paris K . . . . .	4	1	#	1	9	15	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Jours.	Mois.	Années.	Mois.	Jours.	
415	M <sup>lles</sup> Deschamps (A.-C.).	Lyon, central,.....	3	11	15	1	9	15	1,100
416	Roffet (J.).....	Clermont-Ferrand R. P.	3	11	15	1	9	15	1,100
417	Castéran (A.-U.)..	Morcenx.....	3	6	15	1	9	15	1,100
418	M <sup>mes</sup> Anthaume.....	Paris 93.....	3	5	15	1	6	15	1,100
419	Bruny.....	Nice-gare.....	3	5	15	1	6	15	1,100
420	M <sup>lles</sup> Carassus (M.-M.).	Aire-sur-Adour.....	3	5	15	1	6	15	1,100
421	Dedebant (L.-M.-M.)	Idem.....	3	5	15	1	6	15	1,100
422	Gérard (V.).....	Reims-Dieu-Lumière..	3	5	15	1	6	15	1,100
423	Jarry (J.-M.-L.)..	Saint-Denis-sur-Seine..	3	5	15	1	6	15	1,100
424	M <sup>me</sup> Mouchau.....	Grenoble, téléphone...	3	5	15	1	9	15	1,100
425	M <sup>lles</sup> Pillat (M.-F.)...	Le Puy.....	3	5	15	1	6	15	1,100
426	Richard (B.-M.-N.).	Marscille, central.....	3	5	15	1	6	15	1,100
427	Rombouts (F.-H.).	Tourcoing.....	3	5	15	1	6	15	1,100
428	Caillo (E.-V.)...	Bar-le-Duc, téléphone.	3	2	15	1	6	15	1,100
429	M <sup>me</sup> Delavigne (E.)...	Idem.....	3	2	15	1	6	15	1,100
430	M <sup>lles</sup> Sagnier (L.-L.)...	Châlons-sur-Marne....	3	2	15	1	6	15	1,100
431	Giudicelli (R.-M.).	Constantine, c. d'éparg.	1	9	15	1	9	15	1,000
432	M <sup>me</sup> Moine (M.-L.-C.).	Nancy, caisse d'épargne.	1	9	15	1	9	15	1,000
433	M <sup>lles</sup> Bellinne (F.)...	Angers, caisse d'éparg.	1	6	15	1	6	15	1,000
434	Migraine (L.-V.)..	Rouen-Cauchoise.....	1	6	15	1	6	15	1,000
435	Gonthier de Biran (L.-F.).	Libourne, téléphone...	5	7	5	1	9	14	1,200
436	Plihon (M.-J.-A.- F.-J.).	Paris 105.....	1	6	10	1	6	10	1,000
437	Delahaye (C.-J.)..	Paris K.....	5	1	6	1	6	6	1,200
438	M <sup>me</sup> Rouillé (M.-A.-L.)	Saint-Ouen-sur-Seine..	2	10	"	2	"	"	1,700
439	M <sup>lle</sup> Daydé (C.).....	Bagnols-sur-Cèze.....	26	3	20	1	9	"	1,400
440	M <sup>me</sup> Mójécaze (M.-D.-J.)	Sarlat.....	20	"	10	1	9	"	1,600
441	Gauwin (M.-N.)..	Rouen, rue Verte....	17	5	15	1	6	"	1,700
442	Baudet (J.-A.)...	Direction de la Seine..	17	1	23	1	6	"	1,700
443	Rouffiac (M.-E.-A.)	Toulouse, central.....	17	"	"	1	6	"	1,600
444	M <sup>lle</sup> Maurel (M.-E.-A.)	Idem.....	17	"	"	1	6	"	1,700
445	M <sup>mes</sup> Taisne (V.-R.)...	Bordeaux, c. d'épargne.	16	11	"	1	6	"	1,700
446	Weibel-Hickenbick (C.).	Paris 70.....	16	4	15	1	6	"	1,700
447	Bonnequin (M.-E.)	Direction de la Seine..	16	"	15	1	6	"	1,600
448	M <sup>lles</sup> Miquel (M.).....	Toulouse, téléphone..	16	"	"	1	6	"	1,700
449	Dutoit (C.-E.)...	Lille, caisse d'épargne.	15	10	25	1	9	"	1,500
450	Destarac (J.-A.-M.- C.).	Toulouse, central.....	15	9	"	1	9	"	1,600
451	Narbonne (E.)...	Idem.....	15	3	"	1	9	"	1,600
452	M <sup>me</sup> Le Goupy.....	Le Havre-Ingouville...	14	9	10	1	6	"	1,300
453	M <sup>lles</sup> Garry (R.-M.)...	Bordeaux, central.....	13	5	10	1	9	"	1,300
454	Gerbaud (M.-L.).	Avignon.....	11	9	"	2	"	"	1,400
455	M <sup>mes</sup> Rocchi (M.-J.)...	Paris G.....	11	"	15	1	6	"	1,300
456	Nonjan (C.-M.-A.)	Paris 64.....	10	3	10	2	"	"	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS. frs. cs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
457	M <sup>lles</sup> Behr (A.).....	Lyon, central.....	9	10	#	1	9	#	1,300
458	Vasseur (C.-E.-J.).	Calais-Fontinettes.....	9	10	#	1	6	#	1,300
459	Gibert (A.-V.-R.).	Paris R. P.....	8	10	#	1	6	#	1,300
460	M <sup>me</sup> Guillou (M.-C.)..	Alger, caisse d'épargne.	8	10	#	1	6	#	1,400
461	M <sup>lle</sup> Marrec (M.-J.-L.)	Châteaulin.....	8	9	4	1	9	#	1,300
462	M <sup>mes</sup> Bouleau (R.-L.-P.- M.).	Paris K.....	8	9	#	1	6	#	1,300
463	Chatry (J.-E.-M.- M.-E.).	Ivry-Centre.....	8	9	#	1	6	#	1,300
464	M <sup>lles</sup> Talbot (E.-L.)...	Fécamp, téléphone...	8	1	#	1	6	#	1,300
465	Baude (L.).....	Châteauroux. téléphon.	8	#	#	1	6	#	1,300
466	Robbe (M.-A.)...	Beaune.....	7	10	#	1	6	#	1,300
467	M <sup>me</sup> Michel-Ange (A.- D.-A.).	Montpellier, central...	7	6	15	2	#	#	1,200
468	M <sup>lles</sup> Montabret (J.-A.).	Paris, central.....	7	4	15	1	6	#	1,300
469	Gilium (H.-C.)...	Paris C.....	7	4	#	1	6	#	1,300
470	M <sup>mes</sup> Goyhencix (J.-L.).	Bayonne, téléphone...	7	2	#	1	6	#	1,300
471	Firmin (M.-J.)...	Paris 105.....	7	1	5	1	9	#	1,300
472	M <sup>lles</sup> Faure (M.).....	Paris K.....	6	8	25	1	9	#	1,200
473	Arrighi (R.-M.)...	Alger, central.....	6	7	#	1	6	#	1,300
474	Caster (C.-H.)...	Paris 60.....	6	5	24	2	#	#	1,200
475	Delpiroux (J.)...	Paris, central.....	6	5	#	2	#	#	1,200
476	M <sup>me</sup> Peigney (J.-V.)...	Paris 61.....	6	4	#	2	#	#	1,200
477	M <sup>lle</sup> Darteyres (J.)...	Bordeaux, téléphone...	6	1	#	1	9	#	1,200
478	M <sup>mes</sup> Mondon (J.)...	La Rochelle.....	6	1	#	2	#	#	1,200
479	Roucour (J.)...	Lille, central.....	5	11	5	1	9	#	1,200
480	Maltrait (L.)...	Paris, central.....	5	10	15	1	9	#	1,200
481	Desmoulins (H.).	Poitiers.....	5	9	#	1	9	#	1,200
482	M <sup>lles</sup> Nicolas (H.-C.)...	Paris, central.....	5	7	15	1	9	#	1,200
483	Martin (M.-M.-C.)	Lyon, central.....	5	7	10	1	9	#	1,200
484	Bernard (A.-A.)...	Draguignan.....	5	7	5	1	9	#	1,200
485	M <sup>mes</sup> Aimard (V.-J.)...	Aix-en-Provence.....	5	7	#	1	6	#	1,200
486	Chardigny (A.)...	Mâcon.....	5	7	#	1	9	#	1,200
487	Gachet (A.-L.)...	Valence, c. d'épargne.	5	7	#	1	6	#	1,300
488	M <sup>lles</sup> Marijon (M.-A.-H.)	Valence.....	5	7	#	1	9	#	1,200
489	Vernède (S.-M.-I.).	Nogent-sur-Seine.....	5	7	#	1	9	#	1,200
490	M <sup>mes</sup> Canelle (M.-M.-G.)	Paris, central.....	5	6	25	1	6	#	1,200
491	Maynard (M.-T.-E.)	Blois R. P.....	5	6	20	1	6	#	1,200
492	M <sup>lles</sup> Bruel (Th.).....	Bordeaux-Salinières...	5	6	#	1	6	#	1,200
493	Bourgeois (C.-F.).	Lyon-Croix-Rousse....	5	5	#	1	6	#	1,200
494	Liévois (M.).....	Amiens, central.....	5	5	#	1	6	#	1,200
495	Weber (M.-A.)...	Chalon-sur-Saône.....	5	5	#	1	6	#	1,200
496	Doublet (M.-A.)...	Blois-Saussaye.....	5	4	21	1	9	#	1,200
497	Devaux (M.)...	Rouen, téléphone.....	5	4	15	1	6	#	1,200
498	M <sup>me</sup> Melliès (M.-G.)...	Marseille, téléphone...	5	3	15	1	6	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS, francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
499	M <sup>mes</sup> Lestelle (M.-J.)..	Périgueux, caisse d'ép.	5	3	"	1	6	"	1,200
500	Bonnefons (M.-A.-J.)	Le Raincy.....	5	2	15	1	6	"	1,200
501	M <sup>lles</sup> Duveau (F.-H.-M.- A.).	Angers R. P.....	5	1	15	1	6	"	1,200
502	Guillou (E.-G.-C.).	Rennes, caisse d'ép...	5	1	15	1	6	"	1,200
503	Montauban (E.-P.)	Blois R. P.....	5	1	"	1	6	"	1,200
504	Saucier (J.-G.-A.).	Paris 102.....	5	1	"	1	6	"	1,200
505	M <sup>mes</sup> Garric (J.).....	Montpellier, central...	5	"	15	2	"	"	1,100
506	Arnassand (E.-H.).	Florac.....	4	11	15	1	6	"	1,200
507	Bosc (M.).....	Oran, caisse d'épargne.	4	8	15	2	"	"	1,100
508	M <sup>lles</sup> Tavernier (M.-R.- C.).	Saint-Étienne, central.	4	8	15	2	"	"	1,100
509	Serpaggi (B.)....	Marseille, central....	4	7	15	2	"	"	1,100
510	M <sup>me</sup> Vincent (J.)....	Marseille, téléphone..	4	4	15	1	9	"	1,100
511	M <sup>lle</sup> Rousseau (J.-H.).	Paris H.....	4	4	"	1	9	"	1,100
512	M <sup>me</sup> Julliot (A.-O.)...	La Rochelle, R. P....	3	11	15	1	9	"	1,100
513	Milh (H.-P.)....	Pauillac.....	3	11	"	1	9	"	1,100
514	Boblique (C.-J.)..	Paris K.....	3	9	5	1	6	"	1,100
515	M <sup>lles</sup> Bertin (L.).....	Nevers, caisse d'ép...	3	8	"	1	9	"	1,100
516	Bidard (L.-M.-E.).	Lyon, central.....	3	8	"	1	9	"	1,100
517	Blanc (M.-A.-P.)..	Marseille-République..	3	8	"	1	9	"	1,100
518	M <sup>me</sup> Cousin (M.-A.)..	Guise.....	3	8	"	1	9	"	1,100
519	M <sup>lles</sup> Crouzet (M.-L.-L.)	Nantes-Lanoue.....	3	8	"	1	9	"	1,100
520	Dessaint (V.-A.)..	Caudry.....	3	8	"	1	9	"	1,100
521	Douillet (O.-M.-E.)	Château-Gontier.....	3	8	"	1	9	"	1,100
522	Delsant (J.-E.)...	Vierzon.....	3	8	"	1	9	"	1,100
523	M <sup>mes</sup> Gilly (R.).....	Marseille, central.....	3	8	"	1	9	"	1,100
524	Jeannot (B.-R.-M.- J.).	Château-Gontier.....	3	8	"	1	9	"	1,100
525	M <sup>lles</sup> Jolly (M.-L.-E.)..	Bressuire.....	3	8	"	1	9	"	1,100
526	Mazel (A.).....	Le Vigan.....	3	8	"	1	9	"	1,100
527	M <sup>mes</sup> Nicolas (M.-A.-J.).	Toulon, Pont-du-Las..	3	8	"	1	9	"	1,100
528	Prudhomme (B.- A.-C.).	Gien.....	3	8	"	1	9	"	1,100
529	M <sup>lle</sup> Roudaud (A.-L.-M.)	Limoges, caisse d'ép..	3	8	"	1	6	"	1,100
530	M <sup>me</sup> Rouquette (M.-N.).	Saint-Geniez.....	3	8	"	1	9	"	1,100
531	M <sup>lles</sup> Delestrade (L.-M.- L.).	Marseille-Prado.....	3	6	15	1	6	"	1,100
532	Léonard (M.-E.)..	Givet.....	3	5	15	1	6	"	1,100
533	M <sup>me</sup> Saint-Georges (B.- M.-H.).	Creil.....	3	4	15	1	6	"	1,100
534	M <sup>lles</sup> Thévenin (M.-C.).	Moulins.....	3	3	22	1	6	"	1,100
535	Quignard (C.-J.)..	Paris K.....	3	3	15	1	6	"	1,100
536	Tilly (M.-C.)....	S'-Brieuc, caisse d'ép..	3	3	"	1	6	"	1,100
537	Dupuy (E.-S.)...	Paris 72.....	3	2	"	1	6	"	1,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
538	M <sup>lles</sup> Brin (M.-G.-A.)..	Le Mans, caisse d'ép...	2	#	#	2	#	#	1,000
539	Pris (M.-H.)....	Foix.....	2	#	#	2	#	#	1,000
540	Vézolles (J.-P.)..	Paris K.....	2	#	#	2	#	#	1,000
541	Derlosse (A.)....	Pithiviers.....	1	9	#	1	9	#	1,000
542	Doynel (L.-G.-A.)..	Paris K.....	1	9	#	1	9	#	1,000
543	Guichot (A.-E.-Z.).	Bordeaux-Fondaudège.	1	9	#	1	9	#	1,000
544	Leroy (A.).....	Dunkerque, bur. princ.	1	9	#	1	9	#	1,000
545	Martin (M.)....	Cusset.....	1	9	#	1	9	#	1,000
546	Pelletier (M.-L.-J.-G.).	Épinal, rue Thiers...	1	6	#	1	6	#	1,000
547	Sébastiani (J.)...	Marseille-Préfecture...	1	6	#	1	6	#	1,000
548	Laurand (J.-F.)..	La Palisse.....	5	5	#	1	5	29	1,200
559	Boutier (M.-L.)..	Saint-Jean-d'Angely...	6	10	27	2	8	27	1,200
550	Barbe (H.-B.-D.-R.).	Paris K.....	2	#	#	1	11	21	1,000
551	M <sup>me</sup> Étienne (H.)....	Paris, central.....	6	1	26	1	8	16	1,200
552	M <sup>lle</sup> Lavallée (P.-A.)..	Bordeaux, central....	17	7	15	1	5	15	1,700
553	M <sup>mes</sup> Denise (E.-A.)...	Paris 101.....	17	3	#	1	8	15	1,600
554	Deschamps (M.-A.)..	Lyon, central.....	10	5	#	1	5	15	1,600
555	Demarcy (M.-L.-J.).	Lille, caisse d'épargne.	14	2	15	1	8	15	1,400
556	Blaret (C.-F.-E.).	Toulouse, central....	13	7	#	1	8	15	1,300
557	Foix (B.-C.)....	Alger, central.....	13	#	15	1	8	15	1,500
558	Romanet (M.-T.-E.)	Morez.....	13	6	#	1	5	15	1,400
559	M <sup>lle</sup> Blenzé (M.-C.)...	Le Havre, central....	12	9	#	1	5	15	1,300
560	M <sup>me</sup> Séjourné (A.-E.)..	Paris 98.....	12	7	#	1	5	15	1,300
561	M <sup>lle</sup> Labesse (D.-M.-M.).	Idem.....	11	10	15	1	5	15	1,400
562	Mathiot (L.-B.-J.).	Paris K.....	10	8	16	1	5	15	1,300
563	M <sup>me</sup> Lecarpentier (C.-A.)	Paris G.....	9	10	#	1	5	15	1,300
564	M <sup>lle</sup> Brossel (M.-J.)...	Paris 72.....	9	5	20	1	5	15	1,300
565	Badin (J.-M.-O.)..	Lyon, téléphone.....	9	2	#	1	5	15	1,300
566	M <sup>me</sup> Rochez (M.-J.-J.).	Alger, téléphone.....	8	10	#	1	5	15	1,400
567	M <sup>lles</sup> Guillaume (M.-M.-A.).	Sedan, téléphone.....	8	4	#	1	8	15	1,300
568	Baspt (M.-L.-A.-T.-E.).	Saint-Denis-sur-Seine..	7	7	25	1	5	15	1,300
569	M <sup>me</sup> Denis (M.)....	Paris F.....	7	6	#	1	5	15	1,300
570	M <sup>lles</sup> Kieffer (M.-M.-A.).	Paris H.....	7	5	#	1	5	15	1,300
571	Fouqué (M.-J.)...	Le Havre, téléphone..	7	3	#	1	5	15	1,300
572	Kraft (M.-A.-E.)..	Paris R.....	7	3	#	1	5	15	1,300
573	Richer (L.-V.)...	Le Mans, caisse d'ép..	6	11	#	1	5	15	1,300
574	Vix (B.-E.-G.)...	Paris K.....	6	11	#	1	5	15	1,300
575	M <sup>me</sup> Bessière (M.-)...	Paris 51.....	6	4	25	1	5	15	1,200
576	M <sup>lle</sup> François (J.-I.)..	Paris K.....	6	2	27	1	8	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
577	M <sup>lles</sup> Archambeaud (C.-F.).	Paris H. ....	6	1	"	1	8	15	1,200
578	Bégaud (M.-P.)..	Rennes, central. ....	6	1	"	1	5	15	1,300
579	Rivollier (A.-F.)..	S <sup>t</sup> -Étienne, caisse d'ép.	5	7	"	1	8	15	1,200
580	M <sup>me</sup> Villaume (M.-H.).	Nancy, caisse d'épargne.	5	6	15	1	8	15	1,200
581	M <sup>lles</sup> Ginoux (L.-R.-A.-M.).	Marseille, central. ....	5	11	"	1	8	15	1,200
582	Poulot (M.-M.)...	Paris K. ....	5	10	"	1	8	15	1,200
583	M <sup>me</sup> Bienvenu (M.-F.).	Paris B. ....	5	9	"	1	8	15	1,200
584	Maisonnette (C.).	Lyon, central. ....	5	9	"	1	8	15	1,200
585	M <sup>lle</sup> Chamberot (B.-M.-A.).	Paris, central. ....	5	8	20	1	5	15	1,200
586	M <sup>mes</sup> Corbet (F.).....	Idem. ....	5	7	15	1	5	15	1,200
587	Thomas (P.-E.)..	Gournay-en-Bray. ....	5	6	25	1	8	15	1,200
588	Barbé (M.-L.)...	Saint-Dizier. ....	5	6	15	1	8	15	1,200
589	M <sup>lles</sup> Bourbon (M.-L.).	Paris, central. ....	5	6	15	1	8	15	1,200
590	Vauthier (M.-E.).	Chaumont. ....	5	6	15	1	8	15	1,200
591	Raimanne (J.-E.-A.).	Tourcoing, téléphone..	5	5	15	1	8	15	1,100
592	M <sup>me</sup> Saillan (C.-J.-M.).	Nérac. ....	5	5	"	1	5	15	1,200
593	M <sup>lles</sup> Lamprière (M.-A.).	Angers, R. P. ....	5	3	15	1	5	15	1,200
594	Lemahieu (A.-A.).	Armentières. ....	5	3	15	1	8	15	1,200
595	M <sup>mes</sup> Grapin (M.).....	Nancy, téléphone. ....	5	3	"	1	5	15	1,200
596	Foucaud (M.-L.)..	Jarnac. ....	5	"	"	1	5	15	1,200
597	M <sup>lles</sup> Augé (M.-C.-D.)..	Le Puy R. P. ....	4	9	15	1	5	15	1,200
598	Dupeux (M.)....	La Rochelle. ....	3	11	15	1	8	15	1,100
599	Kirch (E.-M.)...	Paris 38. ....	3	8	15	1	5	15	1,100
600	M <sup>mes</sup> Anquetil (R.-C.)..	Asnières. ....	3	8	"	1	8	15	1,100
601	Barbaroux (L.-E.-M.).	Le Mans, central. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
602	M <sup>lles</sup> Battailley (J.)...	Arcachon. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
603	Bossard (A.-M.)..	Saint-Servan. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
604	Bouverat (M.-C.)..	Compiègne, téléphone.	3	7	15	1	8	15	1,100
605	Brunet (M.-A.)...	Moulins. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
606	M <sup>me</sup> Crosemarie (M.-M.-M.).	Dreux. ....	3	7	15	1	5	15	1,100
607	M <sup>lles</sup> Crud (M.-A.-J.)..	Lyon, central. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
608	Debuiche (A.-G.-M.-J.).	Béthune. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
609	Doussineau (F.)..	Orléans-Colombier. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
610	M <sup>me</sup> Fourment (J.)...	Saint-Gaudens. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
611	M <sup>lles</sup> Gavin (R.-M.)...	Bourgoin. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
612	Laugrie (M.-M.-E.).	Nice, place Garibaldi..	3	7	15	1	8	15	1,100
613	Leca (M.-H.)....	Bédarieux. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
614	Lefèvre (V.-D.)...	La Ferté-Macé. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
615	Métivier (M.-A.-J.).	Sancerre. ....	3	7	15	1	8	15	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
616	M <sup>lles</sup> Molinas (M.-L.)..	Orange .....	3	7	15	1	8	15	1,100
617	Peynaud (M.-M.)..	Limoges, central. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
618	M <sup>me</sup> Planchon (A.)...	Marseille. Caisse d'ép. .	3	7	15	1	8	15	1,100
619	M <sup>lles</sup> Rigaud (J.-M.-L.-J.)	Aubenas.....	3	7	15	1	8	15	1,100
620	Saintanac (M.)...	Bazas.....	3	7	15	1	8	15	1,100
621	Seitre (F.-M.-A.-C.)	Nice. Pl. Garibaldi. ....	3	7	15	1	8	15	1,100
622	Vincent (J.-A.)...	Saujon.....	3	7	15	1	8	15	1,100
623	M <sup>me</sup> Berton (M.-A.-P.)..	Tours-Lariche.....	3	4	15	1	5	15	1,100
624	M <sup>lles</sup> Bouvier (A.-M.-E.)	Villefranche-sur-Saône.	3	1	15	1	5	15	1,100
625	Bouyssou (M.)...	Tulle.....	3	1	15	1	5	15	1,100
626	Marie (R.-J.-E.)..	Caen-Singer.....	3	1	15	1	5	15	1,100
627	Molère (A.-A.)...	Blois R. P.....	3	1	15	1	5	15	1,100
628	Guégan (E.-M.-L.)	Challans.....	1	11	15	1	11	15	1,000
629	M <sup>me</sup> Guillot (M.-M.)..	Elbeuf.....	1	5	15	1	5	15	1,000
630	M <sup>lles</sup> Hilly (B.-A.-M.-V.)	Les Andelys.....	1	8	15	1	8	15	1,000
631	Ouvry (M.-M.-A.)..	Clermont-Ferrand, R.P.	1	5	15	1	5	15	1,000
632	Prestat (M.-L.-C.- L.)	Paris K.....	1	11	15	1	11	15	1,000
633	Vallet (M.-M.-A.)..	Constantine.....	1	5	15	1	5	15	1,000
634	M <sup>me</sup> Mallet (M.-M.-L.)	Paris K.....	9	10	"	1	5	14	1,400
635	M <sup>lles</sup> Souletis (A.)....	Bordeaux-Saint-Projet..	2	"	"	1	11	13	1,000
636	Delage (M.-A.-J.)..	Paris K.....	1	11	15	1	11	11	1,000
637	Lafargue (A.-C.-C.- N.)	Bordeaux-Fondaudège.	1	5	10	1	5	10	1,000
638	M <sup>me</sup> De Locatelli.....	Paris B.....	1	8	19	1	8	7	1,000
639	M <sup>lle</sup> Fau (M.-A.)....	Paris C.....	1	5	7	1	5	7	1,000
640	M <sup>me</sup> Dufossé (M.-T.)..	Paris, central.....	5	7	15	1	8	6	1,200
641	M <sup>lles</sup> Henrisey (A.-L.)..	Paris G.....	2	5	2	2	5	2	1,000
642	Castel (C.-M.-S.)..	Marseille, central.....	17	"	5	1	8	"	1,600
643	M <sup>me</sup> Bérard (A.-A.)...	Paris, central.....	16	9	"	1	11	"	1,500
644	M <sup>lle</sup> Auquier (J.-E.-M.)	Marseille, central.....	15	1	"	1	5	"	1,500
645	M <sup>mes</sup> Perbal (C.-B.-F.)..	Bordeaux, central.....	14	11	"	1	5	"	1,500
646	Dupuch (M.-M.)..	Idem.....	14	6	"	1	8	"	1,400
647	M <sup>lle</sup> Reinwillier (E.-A.- A.)	Paris, central.....	14	4	20	1	11	"	1,200
648	M <sup>me</sup> Lesage (M.-L.-A.- M.)	Lille, central.....	11	10	"	1	8	"	1,300
649	M <sup>lles</sup> Aufauvre (M.-A.)..	Moulins.....	9	10	12	1	5	"	1,300
650	Bourdillon (L.)..	Paris 98.....	9	10	12	1	5	"	1,300
651	Crespin (B.-C.)...	Paris K.....	9	10	"	1	5	"	1,600
652	Contesse (M.-J.)..	Paris G.....	9	10	"	1	5	"	1,300
653	Guillot (M.-A.)...	Lyon, téléphone.....	9	10	"	1	8	"	1,300
654	M <sup>me</sup> Hue (L.).....	Paris K.....	9	10	"	1	8	"	1,300
655	M <sup>lle</sup> Sauvage (A.-M.-J.)	Le Havre, central....	9	1	"	1	5	"	1,300
656	M <sup>me</sup> Waëles (M.-A.)..	Paris K.....	9	1	"	1	5	"	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
657	M <sup>lle</sup> Lefol (M.-E.)....	Paris K.....	8	11	29	1	8	#	1,200
658	M <sup>mes</sup> Sébillon (E.-A.-M.)	Paris 93.....	8	11	20	1	5	#	1,300
659	Leblanc (C.-A.-E.)	Direction de la Seine..	8	3	#	1	8	#	1,300
660	M <sup>lles</sup> Durand (J.-M.-L.- V.).	Bordeaux, central....	8	2	#	1	8	#	1,300
661	Chevallard (V.-H.- M.).	Roanne, téléphone....	8	1	#	1	8	#	1,300
662	M <sup>me</sup> Bochet (E.-M.)..	Mézières, Caisse d'ép...	8	#	17	1	8	#	1,200
663	M <sup>lles</sup> Goffinet (M.-V.-B.)	Paris K.....	7	7	#	1	5	#	1,300
664	Beligard (M.-A.-L.)	Idem.....	7	6	#	1	5	#	1,300
665	M <sup>me</sup> Lecomte (J.-A.)..	Idem.....	7	6	#	1	5	#	1,300
666	M <sup>lles</sup> Clément (M.-A.)..	Paris H.....	7	5	#	1	5	#	1,300
667	Boussard (J.-A.-L.)	Paris R.....	7	3	#	1	5	#	1,300
668	Milliat (M.-M.)..	Paris F.....	7	3	#	1	5	#	1,300
669	Juste (M.-A.)....	Châtillon-sur-Seine...	6	11	15	1	8	#	1,200
670	Lemaire (C.-C.)..	Armentières.....	6	10	#	1	5	#	1,300
671	Dubay (C.)....	Limoges, central.....	6	9	5	1	5	#	1,300
672	Bataille J.)....	Lille, central.....	6	9	#	1	5	#	1,300
673	Boggs (M.-A.-C.)..	Paris, central.....	6	3	#	1	8	#	1,200
674	M <sup>mes</sup> Diquet (O.-P.)....	Idem.....	5	11	20	1	5	#	1,200
675	Gaillet (A.-H.)....	Idem.....	5	11	#	1	8	#	1,200
676	M <sup>lles</sup> Perron (M.-A.)....	Idem.....	5	10	15	1	5	#	1,200
677	Lucas J.-M.)....	Idem.....	5	8	20	1	5	#	1,200
678	Dufan (M.-E.)....	Dax.....	5	8	#	1	8	#	1,200
679	M <sup>me</sup> Piedfort (H.)....	Roubaix.....	5	7	25	1	8	#	1,200
680	M <sup>lles</sup> Wilson (C.)....	Lille, téléphone.....	5	7	25	1	8	#	1,200
681	Lacouture (J.-M.)	Bordeaux, central....	5	7	4	1	8	#	1,200
682	Valin (M.-L.-H.)..	Sceaux.....	5	6	25	1	8	#	1,200
683	Aimé (A.-E.)....	Paris, central.....	5	6	20	1	8	#	1,200
684	M <sup>me</sup> Géraud (A.)....	Nontron.....	5	6	20	1	8	#	1,200
685	M <sup>lles</sup> Bourdat (M.)....	Saint-Marcellin.....	5	6	15	1	8	#	1,200
686	Gouven (A.-J.-L.)	Apt.....	5	6	15	1	5	#	1,200
687	M <sup>me</sup> Hugot (B.-M.-T.)	Maisons-Alfort.....	5	6	1	1	8	#	1,200
688	M <sup>lles</sup> Burlet (C.-J.)....	S <sup>te</sup> Foy-la-Grande....	5	6	#	1	8	#	1,200
689	Croizet (A.)....	Cognac.....	5	6	#	1	8	#	1,200
690	Jean (G.)....	Larochelle R. P.....	5	6	#	1	8	#	1,200
691	Gosselin (M.-A.-E.)	Amiens, quartier Gare.	5	4	22	1	5	#	1,200
692	Massis (N.-M.)....	Saint-Raphaël.....	5	4	15	1	5	#	1,200
693	Bégué (B.-E.-F.)	Toulouse, central....	5	3	15	1	5	#	1,200
694	Cadaillon (F.-M.- B.-M.).	Dax, téléphone.....	5	3	15	1	8	#	1,200
695	Serpette (M.-L.-J.-D.)	Le Tréport.....	5	3	15	1	5	#	1,200
696	Eluze (L.-J.-M.)..	Montpellier, central...	5	3	#	1	5	#	1,200
697	Morot (J.-M.)....	Sens.....	5	3	#	1	5	#	1,200
698	Hannedouche (M.- A.-P.).	Armentières.....	5	#	#	1	5	#	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
699	M <sup>lles</sup> Lemeunier (A.-M.-L)	Flers . . . . .	5	#	#	1	5	#	1,200
700	Person (M.-E.)...	Nancy, Caisse d'épargne	5	#	#	1	5	#	1,200
701	Gobillot (M.-T.)..	Paris C. . . . .	4	10	#	1	5	#	1,200
702	Debus (E.-M.-S.) .	Nancy, téléphone . . . . .	4	9	15	1	5	#	1,200
703	Carlier (M.-E.) . .	Valenciennes . . . . .	4	9	#	1	5	#	1,200
704	Haudebat (M.)... .	Biarritz, téléphone . . . . .	4	9	#	1	5	#	1,200
705	M <sup>mes</sup> Peyou (M.-L.-G.-J.)	Mortagne . . . . .	4	9	#	1	5	#	1,200
706	Barrien (H.-M.-L.)	Paris C. . . . .	4	3	#	1	8	#	1,100
707	M <sup>lles</sup> Desfossés (M.-A.) .	Oran, caisse d'épargne.	4	#	15	1	8	#	1,100
708	Boucherie (A.-A.) .	Nantes, téléphone . . . . .	3	7	15	1	8	#	1,100
709	Cachard (L.) . . . .	Annonay . . . . .	3	7	15	1	8	#	1,100
710	Greneaux (M.-M.) .	Rochefort-sur-Mer . . . . .	3	7	15	1	8	#	1,100
711	M <sup>me</sup> Lassaque (J.-M.-A.)	Bordeaux, téléphone . . . . .	3	7	15	1	8	#	1,100
712	M <sup>llo</sup> Beauvils (A.-V.-A.) .	Granville . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
713	M <sup>me</sup> Brunet (F.) . . . . .	Bordeaux-Saint-Projet . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
714	M <sup>lles</sup> Cartade (A.-C.)... .	Amélie-les-Bains . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
715	Collay (E.) . . . . .	Paris 57 . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
716	M <sup>me</sup> Descoutures (F.- M.-J.) . . . . .	Paris 46 . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
717	M <sup>lles</sup> Doucet (A.-A.)... .	Carentan . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
718	Drouhin (M.-J.) . .	Besançon-Chaprais . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
719	M <sup>me</sup> Fleury (M.-J.-E.) .	Charenton-le-Pont, tél. . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
720	M <sup>llo</sup> Gaymard (J.-S.)..	Grenoble, caisse d'ép. . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
721	M <sup>me</sup> Gibert (M.-J.) . . .	Châteaubriant . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
722	M <sup>lles</sup> Hugon (E.) . . . . .	Ruffec . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
723	Lavergne (M.-M.) .	Castres . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
724	Minot (M.-J.-A.)..	Angoulême, fs de Lhoumeau	3	7	#	1	8	#	1,100
725	Mirlin (M.-J.-C.)..	Belfort, faub. de France	3	7	#	1	8	#	1,100
726	Moret (A.-P.-A.)..	Lyon-Guillotière . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
727	Perrin (M.-J.) . . . .	Lyon Croix-Rousse . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
728	Sorbé (M.-J.-S.)..	Dax . . . . .	3	7	#	1	8	#	1,100
729	Guillaumet (M.- A.-D.) . . . . .	Clichy-la-Garenne . . . . .	3	4	#	1	5	#	1,100
730	Vaqué (M.-M.-B.)	Clermont-Ferrand, cent <sup>1</sup>	3	4	#	1	5	#	1,100
731	M <sup>me</sup> Vergnas (M.) . . . .	Mussidan . . . . .	3	3	#	1	8	#	1,100
732	M <sup>lles</sup> Xavier (H.-L.-M.)	Rouen, Hôtel-de-Ville..	3	1	15	1	5	#	1,100
733	Benoit (J.-L.-H.) .	Paris K . . . . .	3	1	#	1	5	#	1,100
734	M <sup>me</sup> Bontoux (J.-M.)..	Beaucaire . . . . .	3	1	#	1	5	#	1,100
735	M <sup>lles</sup> Goret (R.-G.) . . . .	Caen, central . . . . .	3	1	#	1	5	#	1,100
736	Hubaine (M.-G.) . .	Saint-Cyr-l'École . . . . .	3	1	#	1	5	#	1,100
737	Chatain (M.-L.-V.)	Bourgoin . . . . .	3	#	#	1	5	#	1,100
738	Anjoras (F.-M.-L.)	Marseille, préfecture . . . . .	1	8	#	1	8	#	1,000
739	Bernard (J.-M.-E.-A)	Joinville . . . . .	1	8	#	1	8	#	1,000
740	De Baudéan (M.-A)	Direction de la Seine . . . . .	1	8	#	1	8	#	1,000
741	Delpeuch (P.) . . . .	Terrasson . . . . .	1	8	#	1	8	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années	Mois.	Jours.	
742	M <sup>lles</sup> Goetz (J.-E.) . . . .	Saint-Dié, téléphone . .	1	8	#	1	8	#	1,000
743	Rivoallan (A.-M.-E)	Gournay-en-Bray . . . .	1	8	#	1	8	#	1,000
744	Salles (M.-F.) . . . .	Limoges, téléphone . . .	1	8	#	1	8	#	1,000
745	M <sup>me</sup> Arthaud (M.-L.) . . .	Chambéry, caisse d'ép.	1	5	#	1	5	#	1,000
746	M <sup>lles</sup> Garnier (V.-E.) . . .	Sablé . . . . .	1	5	#	1	5	#	1,000
747	Grouard (E.-E.) . . . .	Paris 72 . . . . .	1	5	#	1	5	#	1,000
748	M <sup>me</sup> Graffard (A.-A.-M.)	Paris K . . . . .	9	1	15	1	4	29	1,300
749	M <sup>lle</sup> Puycouyoul (L.) . . .	Sarlat . . . . .	5	6	#	1	4	28	1,200
750	M <sup>me</sup> Courand (M.-M.) . . .	Paris K . . . . .	10	8	#	1	4	27	1,300
751	M <sup>lles</sup> Poncelin (M.) . . . .	Paris, central . . . . .	16	4	15	1	7	25	1,500
752	Arnaud (D.-J.-J.) . . . .	Paris K . . . . .	1	11	#	1	10	23	1,000
753	M <sup>me</sup> Bernard (M.-J.) . . .	Idem . . . . .	9	10	#	1	4	22	1,300
754	Badin (A.-M.-L.) . . . .	Paris, central . . . . .	17	3	#	1	7	15	1,700
755	Garaud (A.-C.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	17	#	#	1	4	15	1,700
756	M <sup>lles</sup> Collinet (M.-F.) . . .	Reims . . . . .	15	5	#	1	7	15	1,400
757	Colomb (E.) . . . . .	Paris, central . . . . .	14	11	15	1	4	15	1,500
758	M <sup>mes</sup> Gourrin (L.-M.) . . .	Marseille, central . . . .	14	6	#	1	7	15	1,400
759	Branger (B.-J.-B.) . . .	Paris 100 . . . . .	12	10	#	1	7	15	1,300
760	Mamy (A.-C.) . . . . .	Paris R . . . . .	12	9	15	1	4	15	1,300
761	M <sup>lles</sup> Savary (M.-L.-P.) . .	Lille, central . . . . .	12	7	#	1	7	15	1,300
762	Lacroux (L.-C.) . . . .	Bordeaux, central . . . .	12	#	#	1	7	15	1,300
763	Ferrière (C.-M.) . . . .	Idem . . . . .	10	8	20	1	7	15	1,300
764	Moracchini (D.-A.) . . .	Pézenas . . . . .	10	8	15	1	7	15	1,300
765	M <sup>mes</sup> Marquhosse (E.) . . .	Paris 38 . . . . .	10	8	#	1	4	15	1,400
766	Briand (M.) . . . . .	Limoges, téléphone . . .	10	1	15	1	4	15	1,300
767	M <sup>lles</sup> Berneck (M.-A.-L.) . .	Paris K . . . . .	9	10	#	1	4	15	1,600
768	Dubet (F.-J.) . . . . .	Bordeaux, central . . . .	9	10	#	1	7	15	1,300
769	M <sup>mes</sup> Ruinet (M.-L.) . . . .	Paris R . . . . .	9	10	#	1	4	15	1,500
770	Baucher (J.-E.) . . . . .	Paris, central . . . . .	8	9	25	1	4	15	1,300
771	Rémond (L.-A.-A.) . . .	Idem . . . . .	8	9	20	1	4	15	1,300
772	M <sup>lles</sup> Legros (M.-C.) . . . .	Oran, téléphone . . . . .	8	7	#	1	7	15	1,300
773	Angée (M.-V.) . . . . .	Charenton-le-Pont . . . .	8	4	20	1	4	15	1,300
774	Willemann (M.-C.-J.) . .	Paris K . . . . .	8	1	#	1	4	15	1,300
775	Piednoir (E.-M.) . . . .	Paris, central . . . . .	7	11	25	1	4	15	1,300
776	Roverdy (L.-E.) . . . . .	Paris K . . . . .	7	10	#	1	4	15	1,300
777	Royer (M.-C.-M.) . . . .	Grenoble, téléphone . .	7	3	15	1	4	15	1,300
778	Cauchard (M.-O.-E)	Rouen, téléphone . . . .	7	1	10	1	4	15	1,300
779	Carabelli (M.-D.-N)	Oran, caisse d'épargne.	6	11	#	1	10	15	1,100
780	Jarry (M.-A.-R.) . . . .	Lyon-Vaise . . . . .	6	8	#	1	4	15	1,300
781	Jolly (M.-C.) . . . . .	Caen, central . . . . .	6	8	#	1	4	15	1,300
782	Marion (C.-A.) . . . . .	Montereau . . . . .	6	6	25	1	7	15	1,200
783	M <sup>mes</sup> Zerr (C.-J.-C.) . . . .	Paris, central . . . . .	5	9	#	1	4	15	1,200
784	Camus (E. U.) . . . . .	Idem . . . . .	5	8	15	1	4	15	1,200
785	Lemoine (H.-M.) . . . .	Idem . . . . .	5	8	10	1	4	15	1,200
786	Bossuet (J.-G.) . . . . .	Melle . . . . .	5	7	5	1	7	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
787	M <sup>lle</sup> Chevalier (M.-M.).	Dijon, central.....	5	7	#	1	4	15	1,200
788	Pagès (V.-E.-A.).	Pamiers.....	5	6	15	1	7	15	1,200
789	M <sup>me</sup> Colas (M.-L.-O.-L.).	Orléans-Colombier....	5	6	10	1	4	15	1,200
790	M <sup>lles</sup> Perrot (M.-M.-J.-O.-L.).	Dijon R. P.....	5	6	10	1	7	15	1,200
791	M <sup>mes</sup> Albert (M.-A.-A.-A.).	Toulouse-Bourse.....	5	6	#	1	7	15	1,200
792	Calvet (A.-M.-T.).	Idem.....	5	6	#	1	7	15	1,200
793	M <sup>lle</sup> Eudeline (M.-H.).	Angers-Téléphone....	5	6	#	1	4	15	1,300
794	M <sup>me</sup> Mathellot (C.).	Langon.....	5	6	#	1	7	15	1,200
795	M <sup>lles</sup> Piquemal (M.-A.-F.).	Saint-Jean-d'Angély...	5	6	#	1	7	15	1,200
796	Terrisse (M.).	Cognac.....	5	6	#	1	7	15	1,200
797	M <sup>me</sup> Chinier (M.-E.).	Paris 41.....	5	5	#	1	4	15	1,200
798	M <sup>lle</sup> Balme (M.-J.-Z.).	Roubaix S <sup>te</sup> -Élisabeth.	5	1	#	1	4	15	1,200
799	Savoie (J.-C.-B.).	Lyon, téléphone.....	5	#	15	1	4	15	1,200
800	Briulet (M.-L.).	Salies-de-Béarn.....	5	#	12	1	4	15	1,200
801	Gautier (E.-M.).	Grenoble, caisse d'ép..	5	#	#	1	4	15	1,200
802	Vanière (M.-A.).	Givet.....	5	#	#	1	4	15	1,200
803	Bonifay (C.-M.-B.).	Marseille, préfecture..	4	8	15	1	4	15	1,200
804	Cauchard (L.-J.-B.-M.).	Chartres, téléphone...	4	8	15	1	4	15	1,200
805	Labrunié (M.).	Mauriac.....	4	8	15	1	4	15	1,200
806	Thirion (A.-M.-J.).	Nancy, caisse d'épargne.	4	8	15	1	4	15	1,200
807	Beullier (J.).	Brest-Recouvrance,...	4	4	15	1	7	15	1,200
808	Payon (M.-D.).	Château-Thierry.....	3	11	15	1	7	15	1,100
809	Cros (A.-M.-M.).	La Rochelle.....	3	9	15	1	7	15	1,100
810	Goux (M.-J.-A.).	Paris B.....	3	9	15	1	7	15	1,100
811	M <sup>mes</sup> Houssard (E.).	Saint-Denis-sur-Seine..	3	9	15	1	7	15	1,100
812	Mulard (M.-C.-E.).	Paris 86.....	3	8	15	1	7	15	1,100
813	M <sup>lle</sup> Liard (E.-L.).	Bourges.....	3	8	#	1	7	15	1,100
814	M <sup>me</sup> Lieutet.....	Dijon, téléphone.....	3	7	15	1	7	15	1,100
815	M <sup>lles</sup> Pelhâte (J.-M.-T.).	Rennes, central.....	3	7	15	1	7	15	1,100
816	Ansot (A.-O.).	Coutances.....	3	7	#	1	7	15	1,100
817	M <sup>me</sup> Barande (L.).	Prades.....	3	7	#	1	7	15	1,100
818	M <sup>lles</sup> Méry (V.-M.-V.).	Largentièrre.....	3	6	23	1	7	15	1,100
819	Bartholomé (J.-E.).	Bergerac.....	3	6	15	1	7	15	1,100
820	Beray (M.-S.-P.).	Saint-Marcellin.....	3	6	15	1	7	15	1,100
821	Buzenac (J.).	Cahors.....	3	6	15	1	7	15	1,100
822	Castèrès (B.-L.-J.).	Castelnaudary.....	3	6	15	1	7	15	1,100
823	Casanova (N.-M.).	Montpellier (Grand-Gallion).	3	6	15	1	7	15	1,100
824	Derruau (N.).	Rodez.....	3	6	15	1	7	15	1,100
825	Estrampes (J.-M.-B.).	Bordeaux, téléphone..	3	6	15	1	7	15	1,100
826	Faure (A.).	Bergerac.....	3	6	15	1	7	15	1,100
827	Goueilhé (M.-E.).	Carcassonne, caisse d'épargne.	3	6	15	1	7	15	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
828	M <sup>lles</sup> Gounel (J.).....	Avignon R. P.....	3	6	15	1	7	15	1,100
829	Grosjean (B.-M.-M.)	Chalon-sur-Saône.....	3	6	15	1	7	15	1,100
830	Jeanjean (E.)....	Rodez R. P.....	3	6	15	1	7	15	1,100
831	M <sup>me</sup> Mouska (M.-E.)..	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand, central	3	6	15	1	7	15	1,100
832	M <sup>lles</sup> Naudin (J.-C.-N.)	Cazères-sur-Garonne..	3	6	15	1	7	15	1,100
833	Quintin (E.-M.-J.)	Le Mans, central.....	3	6	15	1	7	15	1,100
834	Rougé (M.-M.-C.-M.)	Pamiers.....	3	6	15	1	7	15	1,100
835	Sartori (M.-M.-S.)	Nîmes, Gambetta.....	3	6	15	1	7	15	1,100
836	Séguin (M.-A.)...	Gien.....	3	6	15	1	7	15	1,100
837	Serre (G.-A.-T.-M.)	Digne.....	3	6	15	1	7	15	1,100
838	M <sup>me</sup> Conte (J.-A.)....	Tours, téléphone.....	3	6	10	1	7	15	1,100
839	M <sup>lles</sup> Baranger (M.-E.-O.)	Luçon.....	3	3	15	1	7	15	1,100
840	Joly (L.-M.-L.)..	Paris R.....	3	3	15	1	4	15	1,100
841	M <sup>me</sup> Rey (M.-L.)....	Charolles.....	3	1	15	1	4	15	1,100
842	M <sup>lles</sup> Hareng (M.-L.-A.)	Rouen, rue Verte....	3	1	"	1	4	15	1,100
843	Castillon (M.)...	Bagnères-de-Bigorre...	3	"	15	1	4	15	1,100
844	Crépon (H.-L.)...	Saint-Cloud.....	3	"	15	1	4	15	1,100
845	Le Dâ (M.-A.)...	Pantin, Quatre Chemi <sup>ns</sup>	3	"	15	1	4	15	1,100
846	Guérin (E.-M.-E.)	Bressuire.....	2	11	15	1	4	15	1,100
847	Savoy (J.-E.)....	Paris C.....	1	10	15	1	10	15	1,000
848	Vachat (A.)....	Paris K.....	1	10	15	1	10	15	1,000
849	Dumont (Y.-M.-L.)	Idem.....	1	7	15	1	7	15	1,000
850	Leballeur (C.-C.)	Paris B.....	1	7	15	1	7	15	1,000
851	M <sup>me</sup> Souviron (M.-J.-F.)	Paris K.....	1	7	15	1	7	15	1,000
852	M <sup>lle</sup> Audeberg (B.-L.)	Rouen, Hôtel-de-Ville.	1	4	15	1	4	15	1,000
853	M <sup>mes</sup> Bourée (A.-G.)...	Paris, K.....	8	3	"	1	4	10	1,300
854	Porte (E.)....	Paris H.....	1	10	9	1	10	9	1,000
855	M <sup>lle</sup> Taix (M.-F.-F.)..	Paris I.....	1	7	8	1	7	8	1,000
856	Tonnelier (M.-A.)	Paris, central.....	12	7	7	1	7	7	1,400
857	M <sup>me</sup> Lamy (M.)....	Paris F.....	5	3	"	1	4	4	1,200
858	M <sup>lle</sup> Couré (Cl.-F.)...	Paris, central.....	19	"	"	1	7	"	1,700
859	M <sup>me</sup> Lavaux (E.-J.-Cl.)	Lyon, téléphone.....	13	5	5	1	7	"	1,300
860	M <sup>lle</sup> Boulot (C.-L.)...	Lille, central.....	13	"	"	1	7	"	1,300
861	M <sup>mes</sup> Marest (M.-J.)...	Direction de la Seine..	12	9	28	1	7	"	1,300
862	Reynaud - Combe (M.-L.)	Lyon, téléphone.....	12	6	23	1	7	"	1,300
863	Rocchi (J.)....	Paris C.....	12	6	15	1	4	"	1,300
864	Petitjean (J.-Al.)	Paris 98.....	11	10	"	1	4	"	1,300
865	Augros (A.-M.)..	Paris R.....	10	11	10	1	7	"	1,100
866	Darrican (M.)...	Saint-Sever.....	10	5	5	1	4	"	1,300
867	M <sup>lle</sup> Givaudan (A.-G.-L.)	Paris I.....	10	1	11	1	4	"	1,300
868	M <sup>me</sup> Terrot (T.-M.-M.)	Marseille, central....	9	3	5	1	7	"	1,300
869	Bianchi (M.-J.)..	Paris 98.....	8	11	"	1	4	"	1,300



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
870	M <sup>lles</sup> Masson (M.-Gl.)..	Paris K.....	8	8	"	1	4	"	1,300
871	Mazelreix (J.-P.-C.)	Le Havre, téléphone..	8	5	"	2	7	"	1,200
872	Bouleau (M.-E.-A.)	Paris K.....	8	4	"	1	7	"	1,300
873	Foulon (V.-Bl.-L.)	Nantes, rue Lenoue...	8	3	"	1	4	"	1,300
874	M <sup>mes</sup> Lapéyrère (J.-R.)	Paris B.....	8	1	"	1	4	"	1,300
875	Suche (M.-C.-A.)	Marseille, téléphone..	7	11	"	1	4	"	1,300
876	M <sup>lle</sup> Gay (M.-L.).....	Châteaurenard.....	7	8	"	1	7	"	1,300
877	M <sup>me</sup> Dupuis (M.-A.)...	Bougival.....	7	5	"	1	4	"	1,300
878	M <sup>lles</sup> Theureux (M.-A.- El.).	Lille, central.....	6	7	25	1	4	"	1,300
879	Dehors (A.-E.)...	Paris 52.....	6	7	5	1	4	"	1,300
880	M <sup>mes</sup> Gudolle (J.-M.)..	Paris K.....	6	6	29	1	7	"	1,100
881	Laurent (M.-M.)	Idem.....	6	6	15	2	1	"	1,200
882	Peytavin (L.-M.)	Direction de la Seine.	6	1	19	1	7	"	1,200
883	M <sup>lles</sup> Samaran (J.-N.)	Toulouse, central....	6	"	"	1	7	"	1,200
884	Mathieu (M.).....	Longwy-Bas.....	5	8	"	1	4	"	1,200
885	M <sup>me</sup> Braine (M.-J.)...	Lille, central.....	5	7	25	1	7	"	1,200
886	M <sup>lle</sup> Crussy (E.).....	Nantua.....	5	7	10	1	7	"	1,200
887	M <sup>me</sup> Chagrot (M.-Ol.)	Lons-le-Saunier.....	5	7	"	1	7	"	1,200
888	M <sup>lles</sup> Revel (M.-I.).....	Villefranche-de-Rouerg.	5	7	"	1	7	"	1,200
889	Andron (J.-El.)..	Bordeaux-Fondaudège..	5	6	"	1	7	"	1,200
890	Barescut (M.-L.- R.-L.).	Montpellier, central...	5	6	"	1	4	"	1,300
891	Clos (P.).....	Bordeaux-Aquitaine...	5	6	"	1	4	"	1,200
892	Escudéy (M.-M.)	Bordeaux-Fondaudège.	5	6	"	1	7	"	1,200
893	Julliot (M.-Cl.-L.)	La Rochelle R. P.....	5	6	"	1	7	"	1,200
894	M <sup>mes</sup> Labro (M.-R.-J.)..	Toulouse, Bourse.....	5	6	"	1	7	"	1,200
895	Parcot (J.).....	Saintes.....	5	6	"	1	4	"	1,200
896	Bombed (M.-O.-C.)	Amiens, central.....	5	5	"	1	4	"	1,200
897	Nahon (E.-M.-J.)	Toulouse, central.....	5	5	"	1	4	"	1,200
898	M <sup>lle</sup> Arrighi (M.-C.)..	Alger, téléphone.....	5	2	15	1	4	"	1,200
899	M <sup>me</sup> Cosnard (M.-M.-J.)	Le Mans, téléphone...	5	2	"	1	4	"	1,200
900	M <sup>lle</sup> Delaine (E.).....	S <sup>t</sup> -Quentin, téléphone.	5	2	"	1	7	"	1,200
901	M <sup>me</sup> Brochard (A.)...	Paris 91.....	5	"	15	1	4	"	1,200
902	M <sup>lles</sup> Déchaud (J.-Cl.-L.)	Alger, central.....	4	11	"	1	4	"	1,200
903	Labitte (L.).....	Beauvais.....	4	9	15	1	4	"	1,200
904	Chevrel (L.-A.-J.)	Marseille, téléphone..	4	9	"	1	4	"	1,200
905	Peyrac (L.-M.-Th.)	Mauriac.....	4	9	"	1	4	"	1,200
906	M <sup>me</sup> Abbas (R.-M.-Cl.)	Brioude.....	4	8	15	1	4	"	1,200
907	M <sup>lles</sup> Rodier (M.-B.)...	Epinal, caisse d'épargne	4	8	15	1	4	"	1,200
908	Boudon (E.-V.)..	Charenton-Mag.-gén.,.	4	8	"	1	4	"	1,200
909	Cormier (L.-Th.- St.).	Bourges.....	4	8	"	1	4	"	1,200
910	Déséchalliers (M.- L.).	Flers.....	4	8	"	1	4	"	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
911	M <sup>lles</sup> Ducateau (M.-R.-A)	Douai.....	4	8	„	1	4	„	1,200
912	Ferniot (M.-El.-Al.)	Besançon, caisse d'ép. .	4	8	„	1	4	„	1,200
913	Michot (A.-J.)...	Mâcon.....	4	8	„	1	4	„	1,200
914	Olivier (M.-A.)...	Villeneuve-S <sup>t</sup> -Georges..	4	8	„	1	4	„	1,200
915	Séguin (V.).....	Cosne.....	4	8	„	1	4	„	1,200
916	Poulin (L.-M.-A.)	Paris B.....	3	11	„	1	7	„	1,100
917	M <sup>me</sup> Girard (S.-A.)...	Epernay, caisse d'ép....	3	7	15	1	7	„	1,100
918	M <sup>lles</sup> Giret (A.-A.-S.-A.)	Carcassonne, caisse d'é- pargne.	3	7	15	1	7	„	1,100
919	Feuillet (J.-M.-L.)	Neuilly-Saint-James... .	3	6	10	1	7	„	1,100
920	Bage (M.-P.-A) ..	Arcis-sur-Aube.....	3	6	„	1	7	„	1,100
921	Mollens (M.-J.)..	Rive-de-Gier.....	3	6	„	1	7	„	1,100
922	M <sup>mes</sup> Billiard (H.-A.)..	Paris K.....	3	3	15	1	4	„	1,100
923	Brulfert (M.-J.)..	Paris F.....	3	3	15	1	4	„	1,100
924	M <sup>lles</sup> Buzenac (J.-M.-A.)	Nérac.....	3	3	11	1	4	„	1,100
925	Baverey (M.-S.-L.)	Chalon-sur-Saône.....	3	3	„	1	4	„	1,100
926	David (G.-V.) ...	Avallon.....	3	3	„	1	4	„	1,100
927	M <sup>me</sup> Héli (J.-M.).....	Gisors.....	3	3	„	1	4	„	1,100
928	M <sup>lles</sup> Marcel (L.-R.-E.)	Paris K.....	3	1	„	1	4	„	1,100
929	Bardou (Bl.-S.)..	Auxerre, téléphone... .	3	„	„	1	4	„	1,100
930	Debard (H.-M.-L.)	Paris H.....	3	„	„	1	4	„	1,100
931	M <sup>me</sup> Martin (M.-O.)..	Marseille, b. National.	3	„	„	1	4	„	1,100
932	M <sup>lles</sup> Tissier (M. P.-G.)	Moulins.....	3	„	„	1	4	„	1,100
933	Bourzès (L.-G.-M.)	Paris, central.....	1	10	„	1	10	„	1,000
934	M <sup>me</sup> Bourdon (J-M-J.)	Paris K.....	1	10	„	1	10	„	1,000
935	M <sup>lles</sup> Camicas (E.)....	Paris 62.....	1	10	„	1	10	„	1,000
936	Puy (A.).....	Limoges, central.....	1	10	„	1	10	„	1,000
937	Réol (M.-J.).....	La Souterraine.....	1	10	„	1	10	„	1,000
938	Beauvois (M.)...	Tourcoing.....	1	7	„	1	7	„	1,000
939	Combet (M.)....	Paris K.....	1	7	„	1	7	„	1,000
940	Cordesse (El.-M.)	Idem.....	1	7	„	1	7	„	1,000
941	Monchy (B.-M.)..	La Rochelle, c. d'ép... .	1	4	„	1	4	„	1,000
942	Mayeur (E.-M.)..	Toul, téléphone.....	3	3	„	1	3	28	1,100
943	Albrecht (M.-L.-R.)	Argentan.....	4	8	„	1	3	26	1,200
944	M <sup>mes</sup> Halin (M.-M.-P.- E.).	Paris, central.....	5	6	5	1	6	25	1,200
945	Jean (M.-B.-E.)..	Toulon-Pont-du-Las ..	5	3	15	1	6	25	1,200
946	M <sup>lles</sup> Gineys (M.-F.)...	Gannat.....	1	9	25	1	9	25	1,000
947	Drouin (M.-A.-A.)	Paris, central.....	5	3	15	1	3	23	1,200
948	Sabatini (J.-Al.)..	Idem.....	17	5	15	1	3	15	1,700
949	Pilliard (E.-A.)..	Idem.....	16	10	15	1	3	15	1,700
950	Ruzand (C.-C.-C.- V.-N.).	Lyon, central.....	16	9	„	1	3	15	1,700
951	Lalau (L.-M.)....	Lille, central.....	14	9	„	1	6	15	1,400
952	Vantiéghem (R.- Bl.).	Soissons.....	14	5	„	1	6	15	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
953	M <sup>lles</sup> Maquenhem (M.-Cl.)	Paris, central.....	14	1	#	1	3	15	1,400
954	Delannoy (M.-E.)	Paris G. ....	12	2	14	1	3	15	1,300
955	M <sup>mes</sup> Schneider (M.-G.)	Paris, central.....	11	10	20	1	3	15	1,300
956	Labroue (M.)	Bordeaux, central.....	11	9	10	1	6	15	1,300
957	Cahours (E.-C.)	Paris 46. ....	10	11	#	1	6	15	1,300
958	Créchange (A.-M.-E.)	Paris B. ....	10	#	16	1	3	15	1,300
959	M <sup>lle</sup> Baillan (M.)	Idem.....	9	10	#	1	3	15	1,300
960	M <sup>mes</sup> Honeste (J.-S.)	Direction de la Seine..	9	10	#	1	3	15	1,300
961	Pitet (C.-M.)	Paris K.....	8	6	#	1	9	15	1,200
962	Caucanas (A.-A.)	Dreux, téléphone....	8	5	#	1	3	15	1,300
963	Gouy (S.-A.)	Paris, central télégr...	8	5	#	1	3	15	1,300
964	Lepetit (J.-J.-F.)	Le Havre, téléphone..	7	9	#	1	3	15	1,300
965	M <sup>lle</sup> Cuisset (E.-M.)	Dieppe, téléphone....	7	6	#	1	3	15	1,300
966	M <sup>mes</sup> Galletti (M.-M.-C.)	Paris K.....	7	6	#	1	3	15	1,300
967	Behr (M.-C.)	Paris, central télégr...	7	4	15	1	3	15	1,300
968	M <sup>lles</sup> Pouvreau (M.-M.)	Idem.....	7	2	#	1	3	15	1,300
969	Beaulieu (G.-M.-C.)	Idem.....	7	#	15	1	3	15	1,300
970	M <sup>me</sup> Bizot	Bordeaux-Docks.....	7	#	15	1	6	15	1,300
971	M <sup>lle</sup> Lathoud (Cl.-M.-F.)	Nantes, téléphone....	7	#	4	1	3	15	1,300
972	M <sup>me</sup> Berthezène (M.-A.)	Montpellier, caisse d'ép.	6	11	#	1	3	15	1,300
973	M <sup>lle</sup> Boumiol (R.-P.)	Montpellier, téléphone.	6	11	#	1	3	15	1,300
974	M <sup>mes</sup> Pécout (L.)	Périgueux. ....	6	9	21	1	3	15	1,300
975	Baudufe (M.)	Limoges, central.....	6	9	20	1	3	15	1,300
976	M <sup>lle</sup> Devy (G.-B.-Cl.-V.)	Paris, central.....	6	8	25	1	6	15	1,200
977	M <sup>me</sup> Ribes (M.-G.)	Rouen, bourse.....	6	8	#	1	3	15	1,300
978	M <sup>lles</sup> Weinun (A.-A.)	Paris, central télégr...	6	1	15	1	6	15	1,200
979	Gobin (R.-L.)	Idem.....	6	1	#	1	6	15	1,200
980	M <sup>mes</sup> Falcon (M.-A.-A.)	Clermont-Ferrand, cent.	6	#	#	1	6	15	1,200
981	Louis (M.-E.)	Paris, central télégr...	5	10	15	1	6	15	1,200
982	Rougier (B.-J.)	Saint-Étienne, téléph..	5	10	15	1	9	15	1,200
983	Grandsimon (Bl-F)	Paris, central.....	5	9	20	1	6	15	1,200
984	M <sup>lles</sup> Baqué (B.)	Poitiers. ....	5	9	#	1	6	15	1,200
985	Feghelm (M.-M.)	Paris, central télégr...	5	8	20	1	6	15	1,200
986	Rusterholtz (S.-R.)	Idem.....	5	8	20	1	6	15	1,200
987	M <sup>ms</sup> Viel (M.-E.)	Le Havre, central. ....	5	7	25	1	6	15	1,200
988	M <sup>lles</sup> Duquénoy (S.-M.-E.)	Hazebrouck.....	5	7	10	1	6	15	1,200
989	Astier (S.-M.)	Valence R. P. ....	5	7	#	1	6	15	1,200
990	M <sup>me</sup> Brouillet (P.-M.)	Bellac.....	5	7	#	1	6	15	1,200
991	M <sup>lles</sup> Dulcessey (J.-M.)	Dijon, central. ....	5	7	#	1	6	15	1,200
992	Fabry (J.-F.-L.-L.)	Valence. ....	5	7	#	1	6	15	1,200
993	M <sup>me</sup> Finot (M.-Cl.)	Rethel.....	5	6	25	1	6	15	1,200
994	M <sup>lle</sup> Leullieux (L.-M.-L.-J.)	Dijon, central.....	5	6	15	1	6	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
995	M <sup>lle</sup> Delord (C.) . . . . .	Ribérac . . . . .	5	6	„	1	6	15	1,200
996	M <sup>me</sup> Eyraud (H.-P.-M.)	Le Puy . . . . .	5	5	„	1	6	15	1,200
997	M <sup>lles</sup> Ladieu (M.-L.-U.)	Rodez . . . . .	5	5	„	1	6	15	1,200
998	Maisonneuve (P.- M.-M.)	Castres . . . . .	5	5	„	1	6	15	1,200
999	Mangin (Al.-M.-L.)	<i>Idem.</i> . . . . .	5	5	„	1	6	15	1,200
1000	Salès (J.-G.-M.) . . .	Paris 41 . . . . .	5	5	„	1	6	15	1,200
1001	Petit (J.-J.) . . . . .	Paris H. . . . .	5	4	„	1	6	15	1,200
1002	Flamand (M.-L.) . . .	Paris K. . . . .	5	2	15	1	3	15	1,200
1003	Labrousse (M.-J.) . .	Périgueux, caisse d'ép. .	5	2	„	1	3	15	1,200
1004	Montret (M.-E.-C.)	Charolles . . . . .	5	1	15	1	6	15	1,200
1005	Fontan (Cl.-J.) . . . .	Bordeaux Saint-Projet.	4	11	„	1	3	15	1,200
1006	M <sup>me</sup> Delaunay (L.-M.) .	Paris K. . . . .	4	9	15	1	3	15	1,200
1007	M <sup>lles</sup> Legras (L.-E.) . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4	8	15	1	3	15	1,200
1008	Jaillet (G.-P.-H.- L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4	8	„	1	3	15	1,200
1009	Jaillet (Ch.-P.-M.) .	<i>Idem.</i> . . . . .	4	8	„	1	3	15	1,200
1010	Beaudeau (F.-Cl.-A)	Dijon, téléphone . . . .	4	7	15	1	3	15	1,200
1011	Castel (J.-Z.) . . . . .	Angers R. P. . . . .	4	7	15	1	3	15	1,200
1012	M <sup>me</sup> Delpech (M.-A.) . .	Versailles R. P. . . . .	4	7	15	1	3	15	1,200
1013	M <sup>lles</sup> Gaudé (V.-M.) . . .	Charenton. mag. génér.	4	7	15	1	3	15	1,200
1014	Hanriot (A.) . . . . .	Lyon-Montplaisir . . . .	4	7	15	1	3	15	1,200
1015	Lemerre (A.-Cl.) . . .	Saint-Lô . . . . .	4	7	15	1	3	15	1,200
1016	M <sup>me</sup> Payan (M.-R.-L.) .	Marseille, préfecture . .	4	7	15	1	3	15	1,200
1017	M <sup>lles</sup> Potin (M.-A.) . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	4	7	15	1	3	15	1,200
1018	Schubler (J.-M.-L.)	Riom . . . . .	3	11	15	1	9	15	1,100
1019	Guiraud (C.-A.-M.- C.) . . . . .	Paris K. . . . .	3	11	„	1	6	15	1,100
1020	Fressignac (C.-M.)	La Rochelle R. P. . . . .	3	8	15	1	6	15	1,100
1021	Joubert (L.-E.) . . . .	Voiron . . . . .	3	7	15	1	6	15	1,100
1022	M <sup>mes</sup> Anzieu (M.) . . . . .	Agde . . . . .	3	6	15	1	6	15	1,100
1023	Miot (M.-A.-Ch.) . . .	Angers-Doutre . . . . .	3	6	15	1	6	15	1,100
1024	Vincent (A.-M.) . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	3	6	15	1	6	15	1,100
1025	M <sup>lles</sup> Dides (M.-E.) . . . .	Rodez R. P. . . . .	3	6	„	1	6	15	1,100
1026	Briquet (M.-Th.-F.)	Nice, caisse d'ép. . . . .	3	5	15	1	6	15	1,100
1027	M <sup>me</sup> Coulange (El.) . . .	Nîmes, central . . . . .	3	5	15	1	6	15	1,100
1028	M <sup>lles</sup> Curnier (M.-E.-E.)	Paris B. . . . .	3	5	15	1	6	15	1,100
1029	Pénot (M.-E.) . . . . .	Clerm <sup>nt</sup> -Ferrand-Sablou	3	5	15	1	6	15	1,100
1030	M <sup>me</sup> Micallef (A.-A.-L.)	Tours, caisse d'épargne.	3	3	„	1	3	15	1,100
1031	M <sup>lles</sup> Charcosset (M.) . .	Paris K. . . . .	3	2	15	1	3	15	1,100
1032	Kiser (M.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3	„	„	1	3	15	1,100
1033	Richard (Bl.-M.-L.)	<i>Idem.</i> . . . . .	3	„	„	1	3	15	1,100
1034	Garnier (M.) . . . . .	Alais . . . . .	2	11	15	1	3	15	1,100
1035	Tribert (M.) . . . . .	Poitiers . . . . .	2	11	15	1	3	15	1,100
1036	M <sup>me</sup> Sérieyx (C.) . . . . .	Alger, central . . . . .	1	9	15	1	9	15	1,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1037	M <sup>me</sup> Bouissou (M.-J.-Cl.)	Rodez R. P.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1038	M <sup>lles</sup> Chatelot (J.-M.-Fl.)	Rambervillers.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1039	Dorche (M.-J.-F.)	Gap.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1040	Eveillard (E.-A.-M.)	Château-Gontier.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1041	Fleys (M.-J.)	Sarlat.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1042	Morizot (J.)	Besançon-Chaprais.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1043	Rattier (M.-M.)	Paris 65.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1044	Robert (C.-Ch.)	Tours, téléphone.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1045	Le Nagard (A.-L.)	Concarneau.....	1	3	15	1	3	15	1,000
1046	André (L.-A.)	Guéret.....	1	6	10	1	6	10	1,000
1047	M <sup>me</sup> Brault (G.-H.-M.)	Aubervilliers.....	1	6	10	1	6	10	1,000
1048	M <sup>lles</sup> Côte (A.-M.-H.)	Saint-Étienne, central.	1	6	10	1	6	10	1,000
1049	Lenglet (B.-M.)	Paris, 64.....	1	6	10	1	6	10	1,000
1050	Lequet (J.-M.-E.)	Paris C.....	4	10	15	1	3	5	1,200
1051	M <sup>mes</sup> Banville (M.-A.)	Caen, central.....	16	5	15	1	6	5	1,600
1052	Cauvet (M.-L.-B.-P.)	Landerneau.....	24	3	21	1	6	"	1,300
1053	Gilquin (J.-M.)	Lille, central.....	15	2	"	1	3	"	1,500
1054	Lebrun (B.)	Paris, central, télégr..	14	"	"	1	6	"	1,300
1055	M <sup>lle</sup> Schneider (E.-Cl.)	Dijon R. P.....	13	8	10	1	6	"	1,100
1056	M <sup>me</sup> Colonna (A.-P.)	Alger, central.....	13	1	"	1	6	"	1,500
1057	M <sup>lle</sup> Dubois (M.-M.-H.)	Paris 98.....	12	2	15	1	3	"	1,300
1058	M <sup>me</sup> Lewisohn (M.-A.-A)	Direction de la Seine..	11	2	"	1	6	"	1,300
1059	M <sup>lle</sup> Monraisin (S.-M.-F.)	Paris R. P.....	11	"	"	1	6	"	1,400
1060	M <sup>me</sup> Baudère (M.-B.)	Rouen, bourse.....	9	10	"	1	9	"	1,300
1061	M <sup>lle</sup> Wagner (E.-M.)	Paris B.....	9	10	"	1	6	"	1,300
1062	M <sup>me</sup> Reilling (M.-F.)	Paris, central, télégr..	9	7	"	1	6	"	1,300
1063	M <sup>lles</sup> Philipon (J.-V.-F.)	Paris K.....	9	6	"	1	6	"	1,300
1064	Salgues (B.-J.)	Marseille, préfecture..	9	5	20	1	6	"	1,300
1065	M <sup>me</sup> Strafforello (B.-A.)	Marseille, central.....	9	5	15	1	3	"	1,300
1066	M <sup>lle</sup> Delville (Bl.-M.)	Paris 98.....	8	9	20	1	3	"	1,300
1067	M <sup>mes</sup> Bruneteau (D.-M.)	Marans.....	8	8	19	1	6	"	1,300
1068	Carrié (M.-J.-E.)	Le Mans, caisse d'épar.	8	8	15	1	3	"	1,200
1069	Hilte (M.-V.)	Paris R.....	8	7	"	1	3	"	1,300
1070	Morillon.....	Paris F.....	8	3	"	1	3	"	1,300
1071	Thomas (L.-E.)	Alger, caisse d'épargne.	8	2	29	1	6	"	1,300
1072	M <sup>lle</sup> Paradis (Cl.-E.)	Lyon, téléphone.....	8	1	12	1	6	"	1,300
1073	M <sup>mes</sup> Archange (L.-P.-E.-J.)	Marseille, caisse d'épar.	7	9	"	1	6	"	1,300
1074	Mathieu (J.-C.)	Maubeuge, téléphone..	7	6	"	1	3	"	1,300
1075	M <sup>lles</sup> Nosjean (A.-A.)	Paris, central, télégr..	7	6	"	1	6	"	1,200
1076	Naudin (L.-A.-J.)	Idem.....	7	5	"	1	3	"	1,300
1077	Seniquette (M.-L.)	Idem.....	7	4	10	1	6	"	1,300
1078	Billy (M.-E.)	Paris B.....	7	4	"	1	3	"	1,300

NUMÉROS de classement.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1079	M <sup>lles</sup> Dufour (J.-L.) . . .	Marseille, téléphone . . .	7	2	15	1	6	„	1,300
1080	Sonnier (M.-L.-S.) . . .	Valence, caisse d'épar.	7	2	„	1	3	„	1,300
1081	Vermeil - de - Con- chard (M.-J.) . . .	Paris, 51 . . . . .	7	2	„	1	6	„	1,200
1082	Leclercq (A.-J.) . . .	Lille, caisse d'épargne.	7	1	15	1	3	„	1,300
1083	Pichon (M.-J.) . . .	Paris K . . . . .	7	„	„	1	3	„	1,300
1084	Couillat (M.-Cl.) . . .	Paris G . . . . .	6	10	15	1	3	„	1,300
1085	M <sup>me</sup> Levitte (C.-P.-E.) . . .	Paris 58 . . . . .	6	8	24	1	3	„	1,200
1086	M <sup>lles</sup> Doré (J.) . . . . .	Paris H . . . . .	6	8	„	1	3	„	1,300
1087	Chassaing (M.-E.- A.) . . . . .	Direction de la Seine . .	6	7	15	1	6	„	1,200
1088	Génin (J.-E.-L.) . . .	Paris, 52 . . . . .	6	5	15	1	3	„	1,300
1089	M <sup>me</sup> Jacob (A.-Cl.) . . . . .	Jonzac . . . . .	6	3	7	1	3	„	1,100
1090	M <sup>lles</sup> Lazuech (L.-M.) . . .	Limoges, central . . . . .	6	2	„	1	6	„	1,300
1091	Bernard (J.-A.) . . . . .	Paris, central, télégr. . .	6	1	15	1	6	„	1,200
1092	Icard (J.-M.-L.) . . . . .	Idem . . . . .	6	1	15	1	6	„	1,200
1093	M <sup>mes</sup> Isnard (A.-M.) . . . . .	Idem . . . . .	6	1	15	1	6	„	1,100
1094	Renaudie (M.-L.-B.) . . .	Agen, caisse d'épargne.	6	„	„	1	6	„	1,300
1095	Derozier (M.-L.) . . . . .	Paris, central, télégr. . .	5	10	15	1	6	„	1,100
1096	Raynal (M.-L.) . . . . .	Idem . . . . .	5	8	22	1	6	„	1,100
1097	M <sup>lles</sup> André (M.-V.) . . . . .	Rodez R. P . . . . .	5	7	20	1	6	„	1,200
1098	Guillot (M.-E.-Cl.) . . .	Paris, central, télégr. . .	5	7	15	1	6	„	1,200
1099	Pellerin (M.-Ph.) . . . . .	Le Blanc . . . . .	5	7	5	1	6	„	1,200
1100	Bois (M.-A.) . . . . .	Lons-le-Saunier . . . . .	5	7	„	1	9	„	1,200
1101	M <sup>mes</sup> Cauuët (L.-H.-E.) . . .	La Rochelle, caisse d'ép.	5	7	„	1	3	„	1,300
1102	Cruveiller (M.-Bl.) . . . . .	Paris, central, télégr. . .	5	6	20	1	6	„	1,200
1103	Lafont (M.-E.-V.) . . . . .	Avignon, téléphone . . .	5	6	15	1	6	„	1,200
1104	M <sup>lles</sup> Hérault (M.) . . . . .	Rueil . . . . .	5	6	10	1	3	„	1,200
1105	Pradier (J.) . . . . .	Limoges, central . . . . .	5	6	„	1	6	„	1,200
1106	Siau (M.-R.-H.) . . . . .	Saint-Affrique . . . . .	5	5	„	1	6	„	1,200
1107	Isnard (M.-R.) . . . . .	Montpellier, central . . .	5	4	15	1	6	„	1,200
1108	M <sup>me</sup> Coquet (M.-A.) . . . . .	Paris, central, télégr. . .	5	3	„	1	6	„	1,000
1109	M <sup>lles</sup> Pruniaux (M.-Th.- A.) . . . . .	Besançon, téléphone . . .	5	3	„	1	3	„	1,200
1110	Harivel (C.-A.) . . . . .	Saint-Lô . . . . .	5	1	15	1	6	„	1,200
1111	Birabent (M.-R.) . . . . .	Bagnères-de-Bigorre . . .	5	1	„	1	3	„	1,200
1112	Fabre (M.) . . . . .	Orthez . . . . .	5	1	„	1	6	„	1,200
1113	M <sup>me</sup> Pérès (C.) . . . . .	Cognac, téléphone . . . . .	5	1	„	1	6	„	1,200
1114	M <sup>lles</sup> Cocu (E.-L.-D.) . . . . .	Paris, central, télégr. . .	4	10	12	1	6	„	1,100
1115	Maurice (M.-D.-J.) . . . . .	Saint-Brieuc, téléphone . .	4	10	„	1	3	„	1,200
1116	Sylve (L.-A.) . . . . .	Marseille, préfecture . . .	4	10	„	1	6	„	1,200
1117	Lecanu (M.-N.) . . . . .	Paris K . . . . .	4	8	„	1	3	„	1,200
1118	Boille (M.-F.-L.) . . . . .	Amiens, quart de la Gare .	4	7	„	1	3	„	1,200
1119	Gerhier (E.-E.) . . . . .	Grenoble, téléphone . . . .	4	3	12	1	6	„	1,100
1120	M <sup>me</sup> Latreille (C.) . . . . .	Bordeaux-Saint-Projet . . .	4	3	„	1	6	„	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1121	M <sup>lles</sup> Bourquin (A.-M.-L.)	Paris K . . . . .	4	1	15	1	9	#	1,100
1122	Lallement (A.-L.)	Épernay . . . . .	3	8	15	1	6	#	1,100
1123	M <sup>me</sup> Rodier (M.) . . . . .	Pauillac . . . . .	3	8	#	1	9	#	1,100
1124	M <sup>lles</sup> Teulé (F. M. A. M.)	Bordeaux-Chartrons . . .	3	8	#	1	6	#	1,100
1125	Magaud (B.-L.-C.)	Marseille, central . . . . .	3	7	15	1	6	#	1,100
1126	Menc (D.-M.) . . . . .	Nice-Grimaldi . . . . .	3	7	15	1	6	#	1,100
1127	Goron (L.-M.) . . . . .	Saint-Lô . . . . .	3	7	#	1	6	#	1,100
1128	Hérigault (M.-L.- M.)	Chateaubriand . . . . .	3	7	#	1	6	#	1,100
1129	M <sup>me</sup> Laporte (E.-M.) . . .	Paris 46 . . . . .	3	7	#	1	6	#	1,100
1130	M <sup>lles</sup> Mazier (M.) . . . . .	Saint-Flour . . . . .	3	7	#	1	6	#	1,100
1131	Michel (J.-A.) . . . . .	Saint-Brieuc, cais. d'ép.	3	7	#	1	6	#	1,100
1132	Bernès (M.-E.-P.) . . . . .	Bagnères-de-Bigorre . . .	3	6	15	1	6	#	1,100
1133	Demol (M.-E.) . . . . .	La Rochelle R. P. . . . .	3	6	15	1	6	#	1,100
1134	M <sup>mes</sup> Martin (H.-M.-S.)	Rochefort-sur-Mer . . . . .	3	6	15	1	6	#	1,100
1135	Saubois (Cl.-M.-J.)	Paris central, . . . . .	3	6	15	1	6	#	1,100
1136	Lefèvre (R.-M.) . . . . .	Paris 73 . . . . .	3	5	#	1	6	#	1,100
1137	M <sup>lles</sup> Renaud (I.-M.-J.)	Luxeuil . . . . .	3	5	#	1	6	#	1,100
1138	Touze (M.-M.) . . . . .	Limoges, caisse d'ép. . . .	3	5	#	1	6	#	1,100
1139	M <sup>me</sup> Crouzeilles (P.-M.- B.)	Nérac . . . . .	3	2	#	1	6	#	1,100
1140	M <sup>lle</sup> Deluzin (H.) . . . . .	Loudun . . . . .	3	2	#	1	3	#	1,100
1141	M <sup>me</sup> Montassut (A.-B.-L.)	Étain . . . . .	3	2	#	1	3	#	1,100
1142	M <sup>lles</sup> Jacquet (J.-A.) . . . .	Blois R. P. . . . .	2	1	#	1	3	#	1,100
1143	Mirey (J.-C.-Ch.) . . . . .	Caen, central . . . . .	2	11	#	1	3	#	1,100
1144	Allard (A.-A.-V.) . . . . .	Paris, H. . . . .	1	16	#	1	6	#	1,000
1145	Bridoux (A.) . . . . .	Cambrai, téléphone . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1146	M <sup>me</sup> Deelstable (L.-H.)	Administration centrale	1	6	#	1	6	#	1,000
1147	M <sup>lle</sup> Durand (M.-E.) . . . . .	Clermont-Ferrand, cais- se d'épargne.	1	6	#	1	6	#	1,000
1148	M <sup>me</sup> Gardaire (I.) . . . . .	Paris K . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1149	M <sup>lle</sup> Gaucherand (L.) . . . .	Privas . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1150	M <sup>me</sup> Louvet (M.-M.) . . . . .	Paris K . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1151	M <sup>lles</sup> Naudin (E.) . . . . .	Paris, central télégr. . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1152	Naudin (H.-Cl.) . . . . .	Idem . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1153	M <sup>me</sup> Neven (M.-M.) . . . . .	Mamers . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1154	M <sup>lles</sup> Peyral (M.) . . . . .	Sarlat . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1155	Riffard (M.-J.-P.) . . . . .	Privas . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1156	Vergnaud (J.) . . . . .	Paris K . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1157	Vincent (S.-H.) . . . . .	Idem . . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1158	Barbarin (J.-V.) . . . . .	Idem . . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1159	Baud (A.-M.) . . . . .	Brunoy . . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1160	Cuypers (C.-L.) . . . . .	Paris K . . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1161	de Saint - Andrieu (A.-E.-P.)	Idem . . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1162	Doré (A.-M.-B.-J.)	Avranches . . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1163	M <sup>lles</sup> Lefils (A.-M.)....	La Flèche .....	1	3	#	1	3	#	1,000
1164	Issert (E.-C.-J.)..	Paris K .....	3	3	15	1	2	29	1,100
1165	M <sup>mes</sup> Ventron (J.-A.)...	Marseille, central....	7	#	15	1	2	26	1,300
1166	Emeric (M.-L.)...	Marseille, caisse d'ép..	8	#	18	1	2	20	1,200
1167	Walter (M.-T.-G.)..	Marseille, téléphone...	5	7	5	1	5	20	1,100
1168	M <sup>lle</sup> Lajeanne (M.-P.- R.).	Paris, central télégr...	1	5	20	1	5	20	1,000
1169	M <sup>mes</sup> Magnin (M.-E.)..	Paris K. ....	4	9	#	1	2	19	1,200
1170	Manoury (I.-A.)..	Havre, central....	22	10	15	1	8	15	1,700
1171	Teffo (E.-A.-M.)..	Nantes, central .....	16	11	21	1	5	15	1,600
1172	M <sup>lle</sup> Taborin (M.-Th.- E.).	Paris, central télégr...	16	#	15	1	2	15	1,600
1173	M <sup>mes</sup> Auvray (M.)....	Caen, central....	15	11	15	1	5	15	1,700
1174	Laget (L.-M.)....	Nîmes, caisse d'épargne	14	10	5	1	2	15	1,600
1175	Theeten (M.-S.)..	Tourcoing, téléphone..	14	7	15	1	2	15	1,500
1176	M <sup>lles</sup> Vuillier (M.-T.-H.)	Paris G. ....	12	8	#	1	2	15	1,300
1177	Berthier (Cl.-E.-A.)	Paris, central,....	11	10	#	1	5	15	1,300
1178	M <sup>mes</sup> Ducheu (J.-G.)..	Montpellier, caisse d'ép.	11	5	9	1	2	15	1,400
1179	Richard (F.-M.)..	Paris H. ....	10	8	1	1	5	15	1,300
1180	Digout (J.-F.)...	Paris K. ....	9	10	#	1	2	15	1,300
1181	M <sup>lle</sup> Rossin (M.-M.-E.).	Paris C .....	9	10	#	1	5	15	1,300
1182	M <sup>mes</sup> Cagniard (M.-A.).	Paris B .....	9	8	3	1	2	15	1,300
1183	Delbert (Cl.) ....	Bordeaux, central....	9	7	15	1	2	15	1,300
1184	Jaillet (M.-J.)...	Lyon, téléphone....	9	2	#	1	5	15	1,300
1185	Bildgen (E.-L.)..	Paris R. ....	8	5	#	1	2	15	1,300
1186	Counord (L.-M.- Th.).	Bordeaux, central....	8	4	#	1	5	15	1,300
1187	Macherey (A.-M.-L)	Paris R. ....	8	#	#	1	2	15	1,300
1188	Caron (C.)....	Reims, téléphone....	7	11	15	1	2	15	1,300
1189	Jacquemin (P.-L.)	Paris K.....	7	5	#	1	2	15	1,300
1190	M <sup>lle</sup> Lamontre (J.-Bl.)..	Bordeaux, caisse d'ép..	7	4	15	1	2	15	1,300
1191	M <sup>me</sup> Cottard (C.)....	Paris R .....	7	4	#	1	2	15	1,300
1192	M <sup>lles</sup> Pallier (A.-C.)...	Le Havre, central....	7	3	#	1	2	15	1,300
1193	Renault (M.-Bl.)..	Paris K.....	7	3	#	1	2	15	1,300
1194	Viguiet (C.-M.-J.).	Toulouse, téléphone...	7	1	#	1	2	15	1,300
1195	M <sup>me</sup> André (B.-M.-A.).	Sézanne.....	6	10	15	1	2	15	1,300
1196	M <sup>lles</sup> Laloy (E.-J.)....	Paris K .....	6	9	#	1	2	15	1,300
1197	Muller (M.-L.)...	Idem.....	6	7	#	1	2	15	1,300
1198	Jeantet (M.-L.)..	Idem.....	6	3	#	1	2	15	1,300
1199	M <sup>mes</sup> Pastorello (M.)...	Marseille, préfecture..	6	1	15	1	8	15	1,200
1200	Kayser (M.)....	Paris, central....	6	1	#	1	5	15	1,200
1201	M <sup>lles</sup> Kremer (L.-M.)..	Paris 58.....	5	10	#	1	5	15	1,200
1202	Richard (J.-C.-M.)	Paris, central....	5	9	#	1	2	15	1,200
1203	Jaunet (M.-A.-V.).	Idem.....	5	8	20	1	5	15	1,200
1204	Delamare (M.-J.).	Idem.....	5	7	20	1	5	15	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1205	M <sup>lle</sup> Wagner (R.-M.)..	Paris, central télégrap.	5	7	15	1	5	15	1,200
1206	M <sup>me</sup> Fromageot (M.-E.).	Beaune.....	5	7	"	1	5	15	1,200
1207	M <sup>lles</sup> Dubuis (M.-C.-C.-J)	Mâcon.....	5	6	15	1	5	15	1,200
1208	Guinchet (J.-F.-C.).	Lyon, central.....	5	6	15	1	5	15	1,200
1209	Plonquet (J.-M.-V.)	Paris, bureau 41.....	5	6	15	1	5	15	1,200
1210	Labannère (S.)..	Mont-de-Marsan.....	5	6	15	1	5	15	1,200
1211	Fournier (M.-J.-E.)	Levallois-Perret.....	5	5	10	1	2	15	1,200
1212	M <sup>me</sup> Bréban (D.-D.)..	Dunkerque, téléphone.	5	5	"	1	5	15	1,200
1213	M <sup>lles</sup> Saltarain (H.)...	Bourges.....	5	5	"	1	5	15	1,200
1214	Fage (E.-M.-A.)..	Ganges.....	5	4	24	1	5	15	1,200
1215	Douard (M.-Bl.)..	Caen, central.....	5	3	15	1	5	15	1,200
1216	Lefebvre (E.)...	Le Gateau.....	5	3	15	1	5	15	1,200
1217	Binse (E.-L.-M.)..	Lille, téléphone.....	5	1	15	1	5	15	1,200
1218	Dulac (S.-J.-Z.)..	Eauze.....	5	1	"	1	2	15	1,200
1219	Pailhès (J.).....	Toulouse-Bayard.....	5	1	"	1	2	15	1,200
1220	Rivelon (M.-C.-L.).	Roubaix, téléphone...	5	1	"	1	2	15	1,200
1221	Fauché (Bl.M.-V.).	Montceau-les-Mines...	5	"	15	1	5	15	1,200
1222	Gauthier (M.-E.-S.)	Guisse.....	5	"	15	1	5	15	1,200
1223	Picart (M.-H.)...	Bolbec.....	5	"	15	1	2	15	1,200
1224	Portier (M.-J.-Cl.).	Rennes, central.....	4	9	15	1	2	15	1,200
1225	Chabal (M.-E.-M.- L.).	Gap.....	4	6	15	1	2	15	1,200
1226	Couret (J.-M.)...	Carcassonne, caisse d'ép.	4	6	15	1	2	15	1,200
1227	M <sup>me</sup> Daniel (A.-H.)...	Rennes, caisse d'éparg.	4	6	15	1	2	15	1,200
1228	M <sup>lles</sup> Grémillet (M.-P.- H.).	Paris, bureau K.....	4	3	"	1	5	15	1,100
1229	Béthencourt (E.- M.).	Paris, central télégrap.	3	11	"	1	8	15	1,100
1230	Combe (M.-J.)...	Marseille, préfecture..	3	7	15	1	8	15	1,100
1231	Mitraud (M.-J.-L.).	Cognac.....	3	7	15	1	8	15	1,100
1232	M <sup>me</sup> Lucien (Z.).....	Pithiviers.....	3	7	"	1	5	15	1,100
1233	Laporte (L.-A.)..	Paris, bureau 87.....	3	5	"	1	5	15	1,100
1234	Borie (M.-C.)...	Paris, bureau 46.....	3	4	15	1	5	15	1,100
1235	M <sup>lles</sup> Combes (P.-P.)..	Pamiers.....	3	4	15	1	5	15	1,100
1236	Béviard (L.-F.)..	Caudry.....	3	1	15	1	2	15	1,100
1237	Lefebvre (J.-M.)..	Saint-Denis-sur-Seine..	3	1	15	1	2	15	1,100
1238	Louchel (V.-G.-A.).	Paris, bureau B.....	3	1	15	1	2	15	1,100
1239	Sauzin (H.-Fl.)...	Versailles, préfecture..	3	1	15	1	2	15	1,100
1240	Benielli (M.-H.)..	Marseille, téléphone...	2	10	15	1	2	15	1,100
1241	Grivet (M.-P.)...	Château-Thierry.....	2	10	15	1	2	15	1,100
1242	Louchart (M.-O.-J.)	Calais-Fontinettes.....	2	10	15	1	2	15	1,100
1243	M <sup>me</sup> Didier (L.)...	Saint-Étienne, téléph <sup>no</sup> .	1	8	15	1	8	15	1,000
1244	M <sup>lles</sup> Chabaud (M.-T.-G.)	Digne.....	1	5	15	1	5	15	1,000
1245	Buchon (B.-A.)..	Granville.....	1	5	15	1	5	15	1,000
1246	Burle (M.-A.)...	Vienne, téléphone....	1	5	15	1	5	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1247	M <sup>lle</sup> Lerat (M.-M.)...	La Roche-sur-Yon....	1	5	15	1	5	15	1,000
1248	M <sup>me</sup> Maclet (E.-J.-J.-M.)	Besançon-Battant.....	1	5	15	1	5	15	1,000
1249	M <sup>lle</sup> Martinaux (L.-P.)..	Clerm.-Ferrand, central	1	5	15	1	5	15	1,000
1250	M <sup>mes</sup> Besson (M.-M.)...	Chartres.....	1	2	15	1	2	15	1,000
1251	Pierrugues (L.-J.)..	Carcassonne, caisse d'ép.	1	2	15	1	2	15	1,000
1252	M <sup>lles</sup> Croharé (J.).....	Paris K.....	3	7	#	1	2	12	1,100
1253	Rosset-Boulon (M.)..	Grenoble, téléphone...	1	2	9	1	2	9	1,000
1254	Bressier (M.-R.-L.)	Paris, R. P.....	23	9	18	1	8	#	1,400
1255	Mazion (J.).....	Paris, bureau H.....	18	2	#	1	2	#	1,500
1256	M <sup>mes</sup> Bollender (J.)....	Bordeaux, central....	14	11	#	1	2	#	1,500
1257	Mathieu (J.-P.-C.)..	Lyon, central.....	14	3	#	1	5	#	1,300
1258	Christelle (M.-V.)..	Paris, central télégrap.	12	3	#	1	2	#	1,300
1259	M <sup>lle</sup> Boyer (M.-V.-C.)..	Paris, bureau H.....	11	10	#	1	2	#	1,300
1260	M <sup>me</sup> Berthier (A.-E.)..	Paris, central télégrap.	11	#	#	1	2	#	1,300
1261	M <sup>lles</sup> Dhélin (H.-M.)..	Lille, central.....	11	#	#	1	5	#	1,300
1262	Monnin (M.-C.-B.)..	Paris, bureau K.....	9	10	#	1	2	#	1,300
1263	Bicheux (A.-L.)..	Lézignan.....	9	4	20	1	5	#	1,300
1264	M <sup>me</sup> Mathon (M.-L.)..	Amiens, téléphone....	9	4	15	1	2	#	1,300
1265	M <sup>lle</sup> Bonifay (L.-M.-J.)	Marseille, téléphone...	9	2	15	1	5	#	1,300
1266	M <sup>mes</sup> Dupérier (Ch.-J.)..	Paris, bureau K.....	9	2	5	1	2	#	1,300
1267	Ardilly (M.-S.)...	Paris, bureau R.....	8	8	15	1	2	#	1,300
1268	M <sup>lles</sup> Muller (E.-P.)...	Rennes, central.....	8	7	15	1	5	#	1,300
1269	Chevalier (A.)...	Paris, bureau K.....	8	6	#	1	2	#	1,300
1270	M <sup>mes</sup> Sturminger (B.-J.)	Le Havre, téléphone....	8	6	#	1	2	#	1,300
1271	Jaussaud (M.-G.)..	Paris, bureau R.....	8	5	#	1	5	#	1,300
1272	M <sup>lles</sup> Lallier du Coudray	Orléans-Colombier... .	8	1	#	1	5	#	1,300
1273	Garçon (C.).....	Roubaix, téléphone... .	7	9	#	1	5	#	1,300
1274	Périer (M.-L.)...	Rennes, central.....	7	8	15	1	2	#	1,300
1275	Dubourg (J.-M.)..	Levallois-Perret.....	7	2	5	1	2	#	1,300
1276	M <sup>mes</sup> Dumas (M.-A.)...	Chambéry, caisse d'ép.	6	10	26	1	2	#	1,300
1277	Rossard (B.-M.-F.)..	Toulouse, central.....	6	9	#	1	2	#	1,300
1278	M <sup>lles</sup> Félix (A.-C.-F.)..	Montpellier, téléphone.	6	7	#	1	2	#	1,300
1279	Gasset (M.-C.-E.)..	Paris, bureau G.....	6	7	#	1	2	#	1,300
1280	Guieu (M.-L.-J.)..	Grenoble, caisse d'ép..	6	7	#	1	2	#	1,300
1281	Letondal (E.)....	Paris, central télégrap.	6	6	25	1	2	#	1,300
1282	Chirol (C.-N.-M.)..	Grenoble, caisse d'ép..	6	5	15	1	2	#	1,300
1283	Devois (B.).....	Poitiers.....	6	2	10	1	2	#	1,300
1284	Lugagne (M.-S.)..	Béziers, faub. du Pont.	5	9	#	1	5	#	1,200
1285	M <sup>lle</sup> Vialard.....	Brive.....	5	6	15	1	5	#	1,200
1286	M <sup>me</sup> Derippe (J.)....	Annecy, caisse d'éparg.	5	6	10	1	5	#	1,200
1287	Planteline (C.)...	Asnières.....	5	6	10	1	5	#	1,200
1288	M <sup>lle</sup> Valencin (R.)...	Mont-de-Marsan.....	5	6	5	1	8	#	1,200
1289	M <sup>me</sup> Muvozorins (J.-A.- M.)..	La Rochelle.....	5	6	#	1	5	#	1,200
1290	M <sup>lle</sup> Allary (M.-V.)...	Lyon, central.....	5	5	#	1	5	#	1,200

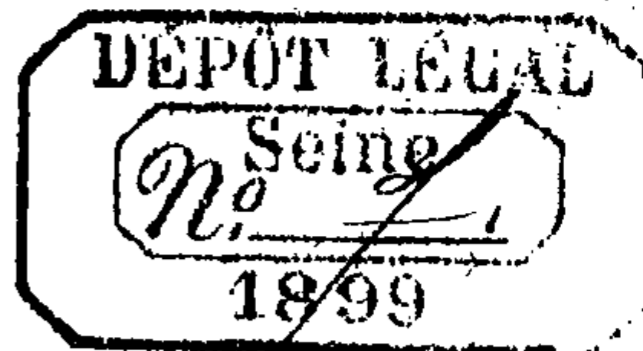
NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1291	M <sup>lles</sup> Fosset (M.-L.)...	Avesnes .....	5	3	15	1	5	"	1,200
1292	Fougerousse (P.-D.).	Cavaillon .....	5	3	15	1	5	"	1,200
1293	Pagès (M.-J.-L.)..	Marvéjols .....	5	3	"	1	5	"	1,200
1294	Bonnet (O.-J.)...	Grenoble, cour Berriat.	5	"	15	1	2	"	1,200
1295	Terrenère (M.-M.).	Pau, téléphone.....	5	"	"	1	2	"	1,200
1296	Baumeister (C.-Él.)	Paris, central.....	5	"	"	1	5	"	1,200
1297	M <sup>me</sup> Baron (M.-L.)...	Saintes.....	4	9	15	1	2	"	1,200
1298	M <sup>lles</sup> Cossin (M.-V.-H.).	Saint-Pol.....	4	9	15	1	2	"	1,200
1299	Aleron (S.-J.-O.)..	Dunkerque-port.....	4	9	"	1	2	"	1,200
1300	Bonnet (A.-R.)...	Agde .....	4	9	"	1	2	"	1,200
1301	Gauffre (A.-M.-M.)	Adge .....	4	9	"	1	2	"	1,200
1302	Mayère (A.-L.-E.).	Nice, caisse d'épargne.	4	9	"	1	2	"	1,200
1303	Sireilles (L.-M.)..	Agde .....	4	9	"	1	2	"	1,200
1304	M <sup>me</sup> Doudet (M.-J.-I.).	Dijon R. P.....	4	7	15	1	2	"	1,200
1305	M <sup>lle</sup> Borel (M.-L.)....	Barcelonnette.....	4	7	3	1	2	"	1,200
1306	M <sup>me</sup> Lemoine (L.-A.)..	Beauvais.....	4	7	"	1	2	"	1,200
1307	M <sup>lle</sup> Raffin (C.).....	Grenoble, caisse d'ép..	4	6	15	1	2	"	1,200
1308	M <sup>mes</sup> Bourdeaux (M.-L.-A.).	Saint-Claude .....	3	7	15	1	5	"	1,100
1309	Coqueton (M.-A.).	Guéret.....	3	7	15	1	5	"	1,100
1310	Delattre (E.-M.)..	Beauvais.....	3	7	15	1	5	"	1,100
1311	M <sup>lles</sup> Le Bordic (A.-M.).	Le Palais.....	3	7	15	1	5	"	1,100
1312	Courvoisier (M.-A.-G.)	Soissons.....	3	7	"	1	8	"	1,100
1313	M <sup>me</sup> Laville (C.-M.)...	Bordeaux, téléphone ..	3	7	"	1	5	"	1,100
1314	M <sup>lles</sup> Pailleret (M.-L.).	Paris bureau 56.....	3	7	"	1	8	"	1,100
1315	Poret (B.-M.-E.).	Idem.....	3	7	"	1	8	"	1,100
1316	M <sup>me</sup> Bertin (J.).....	Moulins.....	3	6	10	1	5	"	1,100
1317	M <sup>lles</sup> Morisset (G.-Bl.)..	Paris, bureau K.....	3	5	21	1	2	"	1,100
1318	Collin (C.-E.-E.)..	Chatillon-sur-Seine ...	3	5	"	1	5	"	1,100
1319	Dubosc (A.-J.)...	Havre, central.....	3	5	"	1	5	"	1,100
1320	Boucabeille (M.-T.).	Aubervilliers .....	3	4	"	1	5	"	1,100
1321	Dufaur (G.).....	Nice-Garibaldi.....	3	4	"	1	5	"	1,100
1322	Godde (M.-J.-M.).	Paris, central.....	3	4	"	1	5	"	1,100
1323	Morizot (Bl.-L.)..	Chaumont .....	3	4	"	1	5	"	1,100
1324	Navarre (F.-R.-J.).	Lourdes.....	3	4	"	1	5	"	1,100
1325	M <sup>me</sup> Pestel (M.T.)....	Rennes, caisse d'ép. ...	3	4	"	1	5	"	1,100
1326	M <sup>lles</sup> Delasorne (M.-Z.-A.).	Beauvais.....	3	1	15	1	2	"	1,100
1327	Levasseur (A.-A.-M.)	Rouen, rue Verte.....	3	1	15	1	2	"	1,100
1328	Logeais (M.-L.)..	La Flèche .....	3	1	15	1	2	"	1,100
1329	Donageot (L.-M.-Fr.)	Paris, central.....	3	1	"	1	2	"	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1330	M <sup>lles</sup> Marle (P.-H.)....	Cambrai.....	3	1	#	1	2	#	1,100
1331	Vivier (L.-E.)...	Saint-Lô.....	3	1	#	1	5	#	1,100
1332	M <sup>mes</sup> Berger (J.-C.)....	Paris bureau K.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1333	Dumilieu (B.-M.)..	Idem.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1334	M <sup>lles</sup> Lauvernier (Cl.)..	Mâcon, téléphone....	2	10	#	1	2	#	1,100
1335	Maquenhem (C.-M.)	Paris, bureau G.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1336	Alais (A.-M.-S.)..	Caen, central.....	1	8	#	1	8	#	1,000
1337	Dubois (M.)....	Paris, central.....	1	8	#	1	8	#	1,000
1338	M <sup>mes</sup> Bourdin (L.-J.)..	Paris, bureau 23.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1339	Cordier (B.-M.)..	Dijon, téléphone.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1340	M <sup>lles</sup> Davin (J.-H.-D.)..	Paris, bureau K.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1341	Doyet (A.-M.)....	Dreux.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1342	Gobillot (Th.-L.)..	Paris, bureau C.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1343	Jouve (M.-L.)....	Thiers.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1344	Piquot (M.-A.)...	Paris, bureau K.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1345	Pistre (P.-F.-M.)..	Toulouse, central.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1346	Soufflet (E.-Al.-T.)	Le Cateau.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1347	Pouplier (J.-M.-A.)	Paris, bureau K.....	1	2	#	1	2	#	1,000









1899.

N° 8.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1899.

### SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	364
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques...	366
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	369
ANNOTATIONS à l'Instruction T. (16 <sup>e</sup> série.).....	371
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique.....	373
FRANCHISES télégraphiques. — Ministère de la guerre. — Ministère de l'intérieur. — Ministère des travaux publics.....	374
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département (n° 500-43).....	375
ADDITIONS à la Nomenclature n° 500-50 du matériel.....	377
MODIFICATIONS et additions au Tarif des postes.....	377
NOMENCLATURE des bureaux de poste de l'Angleterre.....	378
LISTE des journaux suisses.....	380
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	382
PAQUEBOTS-POSTE de la côte occidentale d'Afrique. — Doublement du service de la Compagnie des chargeurs réunis.....	384
ITINÉRAIRES des services maritimes postaux de la côte occidentale d'Afrique.....	385
ADDITIONS à la Nomenclature des escales.....	400
FRANCHISES postales. — Publication d'un 198 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 17 <sup>e</sup> supplément à l'Annexe audit Manuel (franchises militaires). — Modifications à apporter au Manuel des franchises postales. (Directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. — Directeur des monnaies et médailles à Paris. — Commandants des bureaux de recrutement dans les colonies françaises.).....	400
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1899 et 1898. — France.....	404
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1899 et 1898. — Algérie.....	405
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juin 1899.....	406
FAITS divers.....	406
NOMINATIONS d'officiers d'Académie.....	407
ARRÊTÉS ministériels, des 8 mai et 8 juillet 1899, décernant la médaille d'honneur des postes et des télégraphes à des sous-agents.....	408
NOMINATIONS.....	409
PROMOTIONS.....	413
NOMINATIONS et mutations.....	428

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

Création et ouverture de bureaux de poste.

*Création de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Indre-et-Loire .....	Rilly.....	12 avril 1898.
Seine-et-Oise.....	L'Étang-la-Ville (1) .....	14 juin 1899.
Hérault .....	Ceyras (2) .....	26 mars 1897.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur concédé à la commune.  
(2) Recette simple municipale.

*Création d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Basses-Alpes .....	Ubaye.....	1 <sup>er</sup> décembre 1898.
Haute-Savoie.....	Le Fayet.....	22 mars 1899.
Seine-et-Oise.....	Marcel-sur-Mauldre.....	27 décembre 1898.
<i>Idem</i> .....	Porsan .....	24 mars 1899.
Ille-et-Vilaine .....	Vignoe .....	20 février 1899.
Indre.....	Le Poinçonnet.....	31 mars 1899.
Indre-et-Loire .....	Vareannes .....	27 décembre 1898.
Vienne.....	Verruc .....	31 mars 1899.
Haute-Vienne.....	Feytiat.....	27 décembre 1898.
Ardennes .....	Challerange .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem</i> .....	Le Châtelet-sur-Retourne.....	<i>Idem.</i>
Haute-Marne.....	Aubepierre.....	22 mars 1899.
Loiret.....	Thinory.....	27 décembre 1898.
Nièvre.....	Lurey-le-Bourg.....	<i>Idem.</i>
Allier.....	Le Pin.....	<i>Idem.</i>



*Création d'établissements de facteur-receveur. (Suite.)*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Seine-Inférieure.....	Incheville.....	27 décembre 1898.
Puy-de-Dôme.....	Saint-Martin-des-Olmes.....	8 février 1899.
Ardèche.....	Vernosc (section de Midon).....	27 décembre 1898.
Corse.....	Casabianca.....	8 février 1899.
Drôme.....	Chanos-Curson.....	27 décembre 1898.
<i>Idem</i> .....	Le Poët-Laval.....	<i>Idem</i> .
Vaucluse.....	Saint-Pierre-de-Vassols.....	<i>Idem</i> .
Aveyron.....	Valady (section de Nucos).....	<i>Idem</i> .
Doubs.....	Miserey (3).....	8 février 1899.
Saône-et-Loire.....	Rigny-sur-Arroux.....	27 décembre 1899.
Côte-d'Or.....	Villers-les-Pots.....	<i>Idem</i> .
Tarn-et-Garonne.....	Sauveterre.....	13 janvier 1899.
Ain.....	Saint-Jean-de-Gouville (1).....	22 mars 1899.
Basses-Alpes.....	Les Omergues (1).....	8 février 1899.
Indre-et-Loire.....	Villeloin-Coulangé.....	31 mars 1899.
Isère.....	Izeron.....	9 décembre 1898.
Maine-et-Loire.....	La Chapelle-du-Genêt.....	11 janvier 1899.
Corrèze.....	Sérandon.....	1 <sup>er</sup> juin 1899.
Yonne.....	Chichée.....	27 décembre 1898.
Eure.....	Marcilly-sur-Eure.....	<i>Idem</i> .
Marne.....	Coligny.....	<i>Idem</i> .
Basses-Alpes.....	Mallemoisson.....	<i>Idem</i> .
Charente-Inférieure.....	Ballans (2).....	17 mai 1899.
Gironde.....	Sainte-Hélène.....	27 décembre 1898.

(1) Conversion en établissement de facteur-receveur de l'État de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

(2) Conversion en établissement de facteur-receveur de l'État de la recette simple municipale des postes existant dans la commune.

(3) Conversion en établissement de facteur-receveur de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Seine-et-Marne.....	Melun A.....	Melun R. P.....	3 juillet 1899.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Haute-Garonne .....	Balma.....	Toulouse R. P .....	16 juin 1899.
Charente-Inférieure ..	Boyardville, section de Saint-Georges-d'Oléron (1).	Saint-Georges-d'Oléron..	<i>Idem.</i>
Seine-Inférieure.....	Bihorel .....	Rouen R. P.....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
Vaucluse.....	Oppède, section des Poulivets..	Ménerbes.....	1 <sup>er</sup> août 1899.
Vendée.....	S <sup>te</sup> -Radegonde-des-Noyers (1)..	Chailhé-les-Marais.....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
Ardèche.....	Saint-Etienne-de-Fontbellon...	Aubenas.....	<i>Idem.</i>
Pas-de-Calais .....	Cucq, section de Paris-Plage (2).	Étaplos .....	du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre 1899.

(1) Recette auxiliaire rurale municipale.  
(2) Recette auxiliaire rurale temporaire.

La recette simple des Postes et des Télégraphes installée dans la section de *Glandieu*, commune de Saint-Benoît (Ain), a été transférée, à partir du 29 juin 1899, à Saint-Benoît, chef-lieu de la commune (Décision du 19 juillet 1898).

Par arrêté du 18 avril 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'un établissement de facteur-receveur de l'État à *Montcalm* (Constantine). Cet établissement a été mis en activité le 1<sup>er</sup> juillet 1899.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

**Création de réseaux téléphoniques.  
Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.**

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Anizy-le-Château.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Crouy .....	<i>Idem.</i> .....	8 juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Margival.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy.	<i>Idem.</i> .....	29 juin 1899.
Ardennes.....	Famay.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Givet.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aube.....	Méry-sur-Seine.....	Ceacle de 1,500 mètres de rayon..	29 juin 1899.....
Côte-d'Or.....	Dienay.....	<i>Idem.</i> .....	8 juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Is-sur-Tille.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Charente-Inférieure.....	Saint-Agnant.....	<i>Idem.</i> .....	29 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Jean-d'Angle.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Eure-et-Loir.....	La Loupe.....	<i>Idem.</i> .....	8 juillet 1899.
Gard.....	Sommières.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
Hérault.....	Cazouls-les-Béziers.....	<i>Idem.</i> .....	29 juin 1899.
Loire.....	Charlieu.....	<i>Idem.</i> .....	13 juin 1899.
Meuse.....	Vaucouleurs.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
Nord.....	Merville.....	<i>Idem.</i> .....	13 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Quesnoy-sur-Deule.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Oise.....	Breuil-le-Sec.....	<i>Idem.</i> .....	29 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Ressons-sur-Matz.....	<i>Idem.</i> .....	8 juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Vieux-Moulin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Saône (Haute-).....	Vesoul.....	<i>Idem.</i> .....	29 juin 1899.
Somme.....	Roisel.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine.....	Malakoff.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Bonnières.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Gournay-sur-Marne.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Rochefort-en-Yvelines.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Septeuil.....	<i>Idem.</i> .....	8 juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Viarmes.....	<i>Idem.</i> .....	29 juin 1899.
Vosges.....	Contrexéville.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Martigny-les-Bains.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Vittel.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne.....	Crécy-sur-Serre.....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
Aube.....	Les Riceys.....	7 juillet 1899.
Aude.....	Sallèles-d'Aude.....	10 juin 1899.
Bouches-du-Rhône.....	Arles.....	30 juin 1899.
Côte-d'Or.....	Is-sur-Tille.....	24 juin 1899.
Eure.....	Pont-Saint-Pierre (commune de Saint-Nicolas-Pont-Saint-Pierre).	28 juin 1899.
Hérault.....	Pézenas.....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Brès.....	<i>Idem.</i>
Isère.....	Bourg-d'Oisans.....	26 juin 1899.
Marne (Haute-).....	Bourbonne-les-Bains.....	20 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Montigny.....	<i>Idem.</i>
Meurthe-et-Moselle.....	Frouard.....	10 juillet 1899.
Nièvre.....	La Charité-sur-Loire.....	7 juillet 1899.
Nord.....	Bavay.....	16 juillet 1899.
Pas-de-Calais.....	Vitry-en-Artois.....	22 juin 1899.
Seine.....	Fontenay-aux-Roses.....	17 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Champigny-sur-Marne.....	4 mai 1899.
Seine-et-Marne.....	Couvilly.....	8 juillet 1899.
Seine-et-Oise.....	Brais-sous-Forges.....	10 juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Chennevières-les-Louvres.....	20 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Remy-les-Chevrouse.....	16 juin 1899.

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Cœuvres et Valsery = Vic-sur-Aisne.....	8 655	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	16 juin 1899.
Bergères-les-Vortus = Vertus (1) ..	3 070	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	25 juin 1899.
Bourbonne = Montigny = Chau- mont (2).....	20 100 32 363	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	20 juin 1899.
Vitry-en-Artois = Douai .....	10 515	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	22 juin 1899.
Crécy-sur-Serre = Laon .....	18 200	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
Bourg-d'Oisans = Rioupéroux...	16 450	Bimét. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	26 juin 1899.
Is-sur-Tille = Dijon .....	27 030	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	24 juin 1899.
Frouard = Nancy.....	10 132	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	10 juillet 1899.
Saint-Remy-lès-Chevreuse=Che- vreuse.....	2 199	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	27 mai 1899.
Melun=Cesson=Seine-Port (2) ..	5 694 4 361	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	19 juin 1899.
Cesson=Savigny-le-Temple (1) ..	2 671	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	<i>Idem</i>
Chennevières-les-Louvres = Lou- vres (1).....	4 184	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	20 juin 1899.
Paris=Versailles 5°.....	19 710	Souter. et aér.	.....	25 juin 1899.
Mesnil-le-Roi=Saint-Germain-en- Laye (1) (4).....	3 895	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	22 juin 1899.
Pont-Saint-Pierre = Fleury-sur- Andelle.....	7 753	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	28 juin 1899.
Briis-sous-Forges=Limours (3) ..	4 660	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	10 juillet 1899.
Rouen=Elbeuf 2°.....	22 727	Cu. 4 <sup>m</sup> /m.	.....	30 juin 1899.
Arles=Marseille (5) .....	86 760	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	20 juin 1899.
Saintes=Saint-Savinien (6) ....	19 415	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	25 juin 1899.
Pézenas=Cette .....	36 600	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	1 <sup>er</sup> juillet 1899.
Saint-Brès=Lunel .....	"	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	.....	<i>Idem.</i>

(1) Circuit utilisé pour la transmission des télégrammes.

(2) Circuit pourvu de relais polarisés.

(3) Des relais polarisés ont été installés sur les circuits « Briis-sous-Forges=Limours=Orsay ».

(4) Des relais polarisés ont été installés sur les circuits « Maisons-Laffitte=Mesnil-le-Roi=Saint-Germain-en-Laye ».

(5) Des relais polarisés ont été établis sur le circuit Marseille=Arles=Tarascon.

(6) Le réseau de Saint-Savinien a été dégagé du circuit Saintes=Saint-Savinien=Tonnay-Charente et rattaché à Saintes par un circuit spécial, et qui a permis de constituer les circuits Saintes=Tonnay-Charente=la Rochelle et Saintes=Tonnay-Charente=Rochefort qui ont été pourvus de relais polarisés.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.**

**Additions.**

Bergères-les-Vertus MT... Marne.	Giétaz (La) MT..... Savoie.
Bonnay M. RG..... Doubs.	Houécourt M..... Vosges.
Brosses-Yonne M. ☒. RG. Yonne.	Igney-Vosges M. RG.... Vosges.
Castellare-di-Casinca M. Corse.	La Celle-Saint-Cyr M. RG. Yonne.
RG.	La Giétaz MT. .... Savoie.
Celle-Saint-Cyr (La) M. Yonne.	Lampaul-Guimiliau M... Finistère.
RG.	Le Fayet-Haute-Savoie M. Haute-Savoie.
Chennevières -les-Louvres Seine-et-Oise.	C <sup>no</sup> de S <sup>t</sup> -Gervais-les-
MT. RG.	Bains.
Commarin M. RG. .... Côte-d'Or.	Marcilly-H <sup>te</sup> -Marne M ☒. Haute-Marne.
Doingt Abon <sup>t</sup> Fabrique de. Somme.	Mesnil-le-Roi MT. RG.... Seine-et-Oise.
Relié à Péronne pour la correspondance de	Montbéton M ☒..... Tarn-et-Garon <sup>ne</sup> .
M. Renault.	Montils - Charente - Infé - Charente-Inf <sup>re</sup> .
Doncourt-les-Conflans MT. M.-et-Moselle.	rieure M. RG.
Ennemain Abon <sup>t</sup> . Mou- Somme.	Néfiach M..... Pyrénées-Or <sup>les</sup> .
lin d'.	Orvilliers M. RG..... Seine-et-Oise.
Relié à Athies pour la correspondance de	Passa M..... Pyrénées-Or <sup>les</sup> .
M. Pointier.	Saint-Laurent-Meuse M. Meuse.
Escautpont Abon <sup>t</sup> ..... Nord.	RG.
Relié à Fresnes pour la correspondance de	Saint-Privat-de-Vallongue Lozère.
MM. Wagret et C <sup>ie</sup> .	M ☒. RG.
Fayet-Haute-Savoie (Le) Haute-Savoie.	Savigny-le-Temple MT... Seine-et-Marne.
M. C <sup>no</sup> de S <sup>t</sup> -Gervais-	Ségrie-Sarthe M ☒..... Sarthe.
les-Bains.	Solignat M. RG..... Puy-de-Dôme.
Ferryville L ☒..... Tunisie.	Unverre M ☒ RG..... Eure-et-Loir.
Fort de Plesnoy M <sup>re</sup> .... Haute-Marne.	Virieu-le-Grand M ☒. RG. Ain.
Relié à Langres.	Voray-sur-l'Oignon M ☒. Haute-Saône.
Fort de Saint-Menge M <sup>re</sup> . Haute-Marne.	RG.
Relié à Langre .	

**Modifications.**

- Page 20. A l'article : Ancy-le-Franc M ☒ Yonne, ajouter, dans la colonne des indications diverses : Gare 2 kilomètres, et dans la colonne des observations : La mention XP est obligatoire.
- 74. ————— Bonneuil-Oise MT (R) RG, Oise, supprimer l'indice (R).
- 108. ————— Castelsarrasin IP Tarn-et-Garonne, etc., substituer : Castelsarrasin Abon<sup>t</sup> Tarn-et-Garonne.
- 120. ————— Chambost-Allières M Rhône, ajouter l'indice RG et supprimer les mentions : Chambost 4 kil. et la mention XP est obligatoire.
- 140. ————— Cherbourg-Central, substituer l'indice N à l'indice N 2.
- 142. ————— Chiquin-les-Marches K. Savoie, lire : Chignin-les-Marches K. Savoie.
- 202. ————— Fayet M ☒ Aveyron, substituer : Fayet-Aveyron M ☒ Aveyron.

- Page 202. *A l'article* : Fère-en-Tardenois M ☒ Aisne, inscrire en regard le renvoi suivant : **Complet en semaine.**
- 385. — Mirepeisset M RG Aude, ajouter, dans la colonne des indications diverses : Gare 2 kil. et, dans la colonne des observations : La mention XP est obligatoire.
- 398. — Montils-Colombiers... | gare | etc., etc.,... supprimer la mention : Montils 4 kil.
- 470. — Pommard MT (R) Côte-d'Or, supprimer l'indice (R).
- 476. — Port-Cros M<sup>re</sup> (Île de) Var, modifier comme suit le renvoi correspondant : Relié au cap Bénat. Ce bureau accepte la correspondance officielle du service des douanes et la correspondance privée de M. le marquis Costa de Beauregard, de ses hôtes et de son personnel.
- 482. — Quiberon M ☒ RG, Morbihan, modifier comme suit le renvoi correspondant : Ouvert, en semaine, de 7 heures du matin à 7 heures du soir, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre.
- 552. — Saint-Nectaire M ☒ Puy-de-Dôme, ajouter l'indice DP.
- 558. — Saint-Pierre-Quiberon M ☒ Morbihan, modifier comme suit le renvoi correspondant : Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, ouvert, en semaine, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.
- 582. — Ségrie-Vernie K. Sarthe, substituer : Ségrie-Vernie V. Sarthe.
- 600. — Taverny M ☒. Seine-et-Oise, inscrire en regard le renvoi suivant : Ouvert en semaine, de 7 ou 8 heures du matin à 7 heures du soir; les dimanches et jours fériés, de 7 ou 8 heures du matin à 3 heures du soir.

*Ajouter l'indice ☒ aux articles suivants :*

Sérignac M..... Lot-et-Garonne.  
Vauchassis M RG..... Aube.

*Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :*

Bayel M ☒..... Aube.	Neuilly-Saint-Front M ☒. Aisne.
Feneu M ☒..... Maine-et-Loire.	S <sup>t</sup> -Pierre-Quiberon M ☒.. Morbihan.
Marlicorne M ☒..... Sarthe.	S <sup>t</sup> -Rome-de-Tarn M ☒... Aveyron.
Target M ☒..... Allier.	

*Supprimer l'indice RG. aux articles suivants :*

Azay-sur-Cher M ☒ RG..... Indre-et-Loire.  
Buc MT (R) RG..... Seine-et-Oise.  
Saint-Maurice-de-Pionsat M ☒ RG..... Puy-de-Dôme.

**Fermeture provisoire.**

Chacrise M RG..... Aisne.

**Suppressions.**

Ormes (Les) V..... Seine-et-Marne.  
Saulnes, Abon<sup>t</sup>..... Meurthe-et-Moselle.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Annotations à l'Instruction T.

(16<sup>e</sup> série.)

**Page 134, art. 582.** *Ajouter à la suite de cet article :*

4<sup>e</sup> Les taxes, principale et accessoires, de tout télégramme du régime intérieur qui, par le fait du service télégraphique, n'est pas parvenu à destination. L'expéditeur qui réclame un remboursement de l'espèce doit fournir l'une des pièces prévues à l'article 583-1<sup>o</sup> :

5<sup>e</sup> Pour les télégrammes du régime intérieur, la taxe accessoire applicable à un service spécial qui n'a pas été rendu.

**Page 134, art. 583.**

*A la première ligne du 1<sup>o</sup> ajouter : international après le mot télégramme.*

*A la 6<sup>e</sup> ligne, supprimer les mots : s'il s'agit d'un télégramme international.*

*Ajouter à la fin du paragraphe 12 : (régime international).*

**Page 136, art. 587,** *Remplacer cet article par le texte suivant :*

Ouverture  
des enquêtes  
réponse  
provisoire.

**587.** Toute demande ou réclamation présentée à un bureau télégraphique doit recevoir, dans les conditions réglementaires, satisfaction immédiatement, s'il est possible. Le receveur en avise ensuite le Directeur départemental à qui il fournit les explications nécessaires et indique la solution donnée.

Le receveur qui reçoit une réclamation à laquelle il ne peut donner suite doit en accuser réception, y joindre tous les renseignements la concernant qu'il possède ainsi que les pièces énumérées à l'article 589 et la transmettre ensuite dans les conditions fixées par l'article 592. Il mentionne au dossier la date de l'accusé de réception. De même, un directeur qui reçoit une réclamation à laquelle il n'est pas en mesure de faire une réponse définitive informe le réclamant qu'il ouvre une enquête et que le résultat lui en sera notifié ultérieurement.

Les bureaux-gares transmettent les demandes ou réclamations au siège de leur Compagnie. Toutefois, ainsi que les autres bureaux, ils donnent suite aux demandes d'ordre courant telles que demandes de duplicata (art. 615) et de répétition de télégrammes (art. 181 et suivants).

**Page 138, art. 592.** *1<sup>o</sup> Remplacer cet article par le texte suivant :*

Transmission  
des  
enquêtes  
de bureau  
à bureau.

**592.** Sauf le cas prévu à l'article 593, les receveurs se transmettent directement les dossiers pour l'instruction des enquêtes et l'annexion des pièces probantes, qu'ils appartiennent ou non au même département (1).

Toutefois, quand l'enquête doit être continuée dans le service d'une compagnie de chemins de fer, le receveur du bureau qui a

reçu le télégramme du service de la compagnie ou le lui a transmis adresse le dossier à l'Administration (art. 595).

Les receveurs doivent toujours noter les enquêtes aux registres de la correspondance arrivante et partante.

2° *Inscrire au bas de la page le renvoi suivant :*

(1) Cette disposition ne s'applique pas aux enquêtes d'office (art. 179, 477 et 597).

**Page 138, art. 593.** *Remplacer cet article par le suivant :*

Intervention  
des  
directeurs  
dans la  
transmission  
des  
enquêtes.

**593.** Lorsqu'une irrégularité a été commise dans un département, le receveur du dernier bureau de ce département par lequel le télégramme a transité transmet le dossier à son directeur qui donne la suite nécessaire à cette irrégularité.

Si l'enquête doit être continuée, le directeur expédie directement le dossier au receveur du premier bureau qui a participé à l'acheminement du télégramme.

Si non, il le renvoie pour réponse au réclamant dans les conditions fixées à l'article 593 bis.

**Page 138.** *Ajouter un article 593 bis ainsi conçu :*

Renvoi  
des enquêtes  
pour réponse  
aux  
réclamants.

**Art. 593 bis.** Dès que les causes de toutes les irrégularités signalées dans une réclamation sont nettement déterminées ou dès qu'il est constaté que la réclamation n'est pas fondée, l'enquête est suspendue pour permettre de répondre immédiatement au réclamant.

Le dossier est transmis directement à l'Administration si l'intervention de celle-ci est nécessaire (art. 593 ter); dans les autres cas, il est renvoyé au directeur du département auquel appartient le bureau qui a commencé l'enquête.

Le cas échéant, les enquêtes sont, après réponse faite au réclamant, reprises au point de vue disciplinaire ou à celui de l'interprétation des règlements.

**Page 138.** *Ajouter un article 593 ter ainsi conçu :*

Communi-  
cation  
des résultats  
des enquêtes  
aux  
réclamants.

**Art. 593 ter.** Les directeurs répondent aux réclamations qui leur sont parvenues directement ou par l'intermédiaire des bureaux et à celles qui ont été transmises par l'Administration centrale à moins qu'une indication contraire ait été inscrite par cette dernière sur la formule prescrivant l'enquête, qu'il s'agisse de l'un des cas de remboursement prévus par l'article 583 ou que la plainte émane de l'étranger.

Toutefois, ils consultent d'abord l'Administration s'ils hésitent sur l'interprétation à donner à une disposition réglementaire ou si le réclamant demande une modification des règlements en vigueur.

Les noms des agents et les bureaux fautifs ne sont jamais communiqués aux réclamants.

Si, en cours d'enquête, une irrégularité n'a pas reçu la suite qu'elle comportait, le directeur renvoie le dossier à son collègue intéressé.

En fin d'enquête, les dossiers sont conservés dans les conditions indiquées à l'article 614 par le directeur qui a répondu à la réclamation; ils sont envoyés à l'Administration lorsque celle-ci est intervenue pour cette réponse.



**Page 138, art. 594.** Remplacer cet article par le suivant :

Instruction  
des enquêtes  
relatives  
à des  
télégrammes  
inter-  
nationaux.

**Art. 594.** Lorsqu'il s'agit d'un télégramme international, l'enquête doit s'arrêter au bureau français qui a correspondu avec le service étranger.

En dehors des cas réservés à l'Administration centrale (art. 593 *ter*, 1<sup>er</sup> alinéa), le dossier est transmis au directeur du département auquel appartient le bureau qui a commencé l'enquête. Ce directeur informe le réclamant du résultat de l'enquête. Si l'irrégularité n'est pas imputable au service français, il lui fait connaître que l'enquête ne peut être continuée à l'étranger (Règlement international, art. LXXI, § 7). Toutefois, lorsque des irrégularités graves ou répétées ont été commises, le dossier est transmis avant réponse au réclamant à l'Administration qui examine, s'il y a lieu, dans l'intérêt du service, d'en saisir les Offices correspondants.

**Page 138, art. 595.** Supprimer le 2<sup>e</sup> alinéa.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Tarif télégraphique.**  
(Édition de juillet 1897.)

**Bulletin rectificatif n° 15.**

(15 juillet 1899.)

**Page 34. — Açores (Îles).** — Voie Barcelone (câble de Marseille à Barcelone), substituer : 0<sup>f</sup> 95 à 1<sup>f</sup> 045.

**Page 41. — Portugal.** — Voie Barcelone (câble de Marseille à Barcelone), substituer : 0<sup>f</sup> 35 à 0<sup>f</sup> 445.

**Page 67. — Renvoi (2).** — Ajouter à ce renvoi les indications suivantes : Pour la taxe des télégrammes à destination de Colon transmis voie « Ténériffe-Noronha », voir : « Colombie », page 71.

**Pages 62, 62 bis, 62 ter. — Cuba.** — Voie Haïti. — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

**Cuba :**

La Havane, Bahia Honda, Batabano, Bejucal, Cabanas, Cardenas, Consolacion del Sur, Guanabacoa, Guanajay, Guane, Guines, Hato Nuevo, Jaruco, Jovellanos, Mantua, Marianao, Mariel, Matanzas, Pinar del Rio, Regla, San Antonio de los Banos, San Antonio de los Banos, San Cristobal, San Felipe, San Juan y Martinez, Union de Reyes....	} 2 <sup>f</sup> 50°
Aguada de Pasajeros, Caibarien, Camajuani, Camerones, Casilda, Cienfuegos, Colon, Condado, Encrucijada, Isabela de Sagua, Las Cruces, Las Lajas, Las Vueltas, Los Abreus, Macagua, Placetas, Remedios, Rodas, Sagua La Grande, Santa Clara, Santo Domingo, Sancti Spiritus, Trinidad, Tunas de Zaza, Yaguaramas.....	} 3 <sup>f</sup> 65°
Tous les autres bureaux.....	} 3 <sup>f</sup> 85°

**Page 70. — Brésil. — Voie Haïti.** Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

Breves, Cameta, Chaves, Gurupa, Macapa, Monte Alegre, Mosqueiro, Santarem, Souré.....	} 7 <sup>f</sup> 45 <sup>c</sup>
Alemquer, Itacoatiara, Manaus, Obidos, Parintins.....	8 <sup>f</sup> 45 <sup>c</sup>

**Errata au Bulletin rectificatif n° 14.**

Rectifier comme suit les taxes indiquées pour le Mexique par la voie Galveston :

Mexico, Tampico, Vera Cruz.....	3 <sup>f</sup> 15 <sup>c</sup>
Altar, Banamichi, Chihuahua, Guaymas, Hermosillo, Matamoros (Tamaulipas), Monterey, Sabinas, Saltillo, Sautz.....	1 90
Tous les autres bureaux.....	3 25

**Page 2 du Bulletin et 66 du Tarif. — Antilles. — Sainte-Croix. — Voie Ténériffe-Noronha, par Barcelone. — Substituer 14<sup>f</sup> 325 à 15<sup>f</sup> 325.**

*Cartes du réseau télégraphique international.*

26<sup>e</sup> Notification.

Cartes de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et des Antilles et de l'Amérique du Sud.

Sur la côte ouest du golfe de Maracaïbo, en face de «Altagracia» inscrire : o Maracaïbo. — Relier Maracaïbo à Coro par un train noir figurant un câble. Sur ce câble inscrire le n° 41.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Franchises télégraphiques.**

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 29 juin 1899, il y a lieu d'apporter les additions suivantes à l'état général des franchises télégraphiques.

Page 34 (ancienne édition) et page 40 (nouvelle édition).

*Ministère de la Guerre.*

Ajouter :

Directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde)..... { Limitée aux communications de service urgentes échangées avec le commissaire spécial de la police des chemins de fer à Bordeaux.

Page 50 (ancienne édition) et page 64 (nouvelle édition).

*Ministère de l'Intérieur.*

Ajouter :

Commissaire spécial de la police des chemins de fer à Bordeaux..... { Limitée aux communications de service urgentes échangées avec le directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde).

Page 78 (ancienne édition) et page 106 (nouvelle édition).

*Ministère des Travaux publics.*

Commissaire spécial de la police des chemins de fer à Bordeaux..... { Limitée aux communications de service urgentes échangées avec le Directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N<sup>o</sup> 500-43).**

(Direction à donner aux télégrammes.)

**ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Ain</b> .....	Virieu-le-Grand.....	Belley.
<b>Aisne</b> .....	Tartiers.....	Soissons.
<b>Alpes-Maritimes</b> .....	Opio.....	Grasse.
<b>Ardèche</b> .....	Rouret (Le).....	<i>Idem.</i>
<b>Aude</b> .....	Vion.....	Tournon.
<b>Aveyron</b> .....	Saint-Parrès-aux-Tertres.....	Troyes.
<b>Charente-Inférieure</b> .....	Aubrac.....	Espalion.
<b>Cher</b> .....	Montils.....	Pons.
<b>Corrèze</b> .....	Bigny-Vallonay.....	Saint-Amand-Montrond.
<b>Corse</b> .....	Pescher.....	Brive.
<b>Côte-d'Or</b> .....	Vignols.....	<i>Idem.</i>
<b>Doubs</b> .....	Castellare-di-Casinca.....	Bastia.
<b>Drôme</b> .....	Commarnin.....	Semur.
<b>Eure-et-Loir</b> .....	Bonnay.....	Besançon.
<b>Finistère</b> .....	Epinouze.....	Saint-Vallier.
<b>Gard</b> .....	Upio.....	Valence.
<b>Ille-et-Vilaine</b> .....	Unverre.....	Chartres.
<b>Isère</b> .....	Lampaul-Guimiliau.....	Brest.
<b>Jura</b> .....	Codognan.....	Nîmes.
<b>Loir-et-Cher</b> .....	Baulon.....	Rennes.
<b>Loire (Haute-)</b> .....	Pierre-Chatel.....	Grenoble.
<b>Loire-Inférieure</b> .....	Cressia.....	Lons-le-Saunier.
<b>Lozère</b> .....	Avaray.....	Blois.
<b>Manche</b> .....	Saint-Front.....	Le Puy.
<b>Marne</b> .....	Indret.....	Nantes.
	Saint-Privat-de-Vallongue.....	Villefort.
	Saint-Georges-de-Rouelley.....	Mortain.
	Bergères-les-Vertus.....	Épernay.
	Saint-Brice-et-Courcellés.....	Reims.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Marne (Haute-)</b> .....	Marcilly.....	Langres.
<b>Meurthe-et-Moselle</b> .....	Doncourt-les-Conflans.....	Briey.
<b>Meuse</b> .....	Buxières.....	Saint-Mihiel.
	Jametz.....	Montmédy.
<b>Morbihan</b> .....	Saint-Laurent.....	Verdun.
	Larmor.....	Lorient.
<b>Oise</b> .....	Lavacquerie.....	Beauvais.
	Moulin-sous-Touvent.....	Compiègne.
<b>Puy-de-Dôme</b> .....	Solignat.....	Issoire.
<b>Pyénées-Orientales</b> .....	Néfiach.....	Perpignan.
	Passa.....	<i>Idem.</i>
<b>Saône (Haute-)</b> .....	Voray-sur-l'Oignon.....	Besançon ( <i>Doubs</i> ).
<b>Saône-et-Loire</b> .....	Branges.....	Louhans.
<b>Sarthe</b> .....	Saint-Paterne.....	Alençon ( <i>Orne</i> ).
	Ségrie.....	Le Mans.
<b>Savoie</b> .....	Giettaz ( <i>La</i> ).....	Albertville.
<b>savoie (Haute-)</b> .....	Fayot ( <i>Le</i> ).....	Annecy.
<b>Seine-et-Marne</b> .....	Savigny-le-Temple.....	Melun.
	Chennevières-les-Louves.....	Saint-Denis ( <i>Seine</i> ).
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Mesnil-le-Roi.....	Saint-Germain-en-Laye.
	Orvilliers.....	Mantes.
<b>Sèvres (Deux-)</b> .....	Saint-Clémentin.....	Bressuire.
<b>Tarn-et-Garonne</b> .....	Montbeton.....	Montauban.
<b>Vaucluse</b> .....	Vaqueyras.....	Carpentras,
<b>Vienne (Haute-)</b> .....	Cussac.....	Rochechouart.
	Houécourt.....	Neufchâteau.
<b>Vosges</b> .....	Ignéy.....	Épinal.
	Brosses.....	Auxerre.
<b>Yonne</b> .....	Charbuy.....	<i>Idem.</i>
	Celle-Saint-Cyr ( <i>La</i> ).....	Joigny.
<b>GARE OUVERTE À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Maine-et-Loire</b> .....	Moigné.....	Château-du-Loir ( <i>Sarthe</i> ).
<b>BUREAUX MILITAIRES.</b>		
<b>Marne (Haute-)</b> .....	Fort de Plesnoy.....	Langres.
	Fort de Saint-Menge.....	<i>Idem.</i>

**MODIFICATIONS.**

Page 184, supprimer l'article : Saint-Hilaire-Fontaine | Décize.  
 — 224, ————— Chérancé | Mamers.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.

**Additions à la Nomenclature n° 500-50 du matériel.**

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
310	14 bis	Clefs d'appel américaines, double fil pour tableau Standard.....	N	13 <sup>f</sup> 25
319	22 bis	Clefs d'écoute, double fil, à levier excentré (nouveau modèle) pour tableau Standard .....	N	7 80
342	3	Broches en 2 parties avec ressort.....	N	0 50
356	5	Collecteurs.....	N	4 50

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications et additions au Tarif des Postes.**

Tableau VII, page 32, entre « Groenland » et « Italie », inscrire :

1	2	3	4	5	6
Inde britannique.....	3,000	0 25	0 25	0 20	„

Tableau VIII, page 36, entre « Grande-Bretagne » et « Italie », inscrire :

1	2	3	4	5
Inde britannique..	60 centimes par 5 livres sterling (125 <sup>f</sup> ) ou frac- tion de 125 francs.	„	non admis	pas de timbre spécial.

Tableau XII, page 48, en face de « Grande-Bretagne », colonne 2, remplacer « idem » par « N° 1404 ».

(Mandat avec avis d'émission).

Colonne 8, remplacer « idem » par « Les seuls bureaux dénommés à la liste spéciale ».

Page 52, en face de Serbie, colonne 3, remplacer : 500 francs, par 500 dinars.

Tableau XIV, page 62, en face de Égypte, colonne 3, remplacer 100 francs par 1,000 francs, et remplacer le chiffre (9) par (4).

Tableau XV, en face des Pays-Bas, colonne 10, remplacer « idem » par « admis ».

Table des matières, colonne 4, placer un astérisque en face de « Aden, Birmanie britannique et Hindoustan ».

Placer un astérisque en face de « Chili », colonne 7.

Placer un astérisque en face de Honduras (État de l'Amérique du Centre) colonne 10.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Nomenclature des bureaux de poste de l'Angleterre..**

Les modifications suivantes devront être apportées à la liste des bureaux de poste de l'Angleterre.

1<sup>o</sup> LONDRES.

a) *Nouveau bureau à inscrire.*

East Greenwich, Woolwich Road, No. 8..... N. E.

b) *Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Pimlico Road, No. 78 (Holbein House), S. W.....	Pimlico Road, No. 78 (near Chelsea Bar- racks), S. W.
Upper Holloway, Junction Road, No. 95, N.	Upper Holloway, Junction Road, No. 97, N.

2<sup>o</sup> GRANDE-BRETAGNE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Allendale Cottages....	Medomsley, Co. Durham.	Higham.....	Rochester, Kent.
Back Lane (Bradford, Yorks).....	Bradford, Yorks.	High Lane.....	Stockport.
Barkstone.....	Grantham.	Kirdford.....	Billingshurst, Sussex.
Barns Green.....	Horsham.	Litchurch.....	Derby.
Birdham.....	Chichester.	Long Row (Horsforth).	Leeds.
Blaenau Gwent.....	Cwmtillery, Mon.	New Bilton.....	Rugby.
Bournville.....	Birmingham.	Park Street (Camberley)	Camberley.
Bowers Row.....	Leeds.	Plaistow (Sussex).....	Billingshurst, Sussex.
Broadbridge Heath...	Horsham.	Roch.....	Pembrokeshire.
Bulwick.....	Wansford, Nort- hants.	South Newington (Ox- fordshire).....	Banbury.
Camrose.....	R. S. O., Pembro- keshire.	Stoney Middleton.....	Sheffield.
Coleridge Road.....	Sheffield.	The Haven.....	Billingshurst, Sussex.
Cwmgorse.....	Gwaun-cae Gurwen, Glam.	Upper Eckington.....	Sheffield.
East Stratton.....	Micheldever Station	West Witton.....	Leyburn, Yorks.
Hale Road.....	Liverpool.	Wolverhampton Road (Walsall).....	Walsall.
Hawthorne Bank.....	Spalding.	Woodcote.....	Reading.

b) *Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Lire :*

Alan Road, St. John's, Ipswich.....	High Street (Bridlington), Bridlington Quay.
Bridlington, Bridlington Quay.....	Upton Bishop, Ross, Herefordshire.
Crowhill, Ross, Herefordshire.....	Sandhurst (Berks), Camberley.
Sandhurst (Berks), Berkshire.....	
Felixstowe Road, Ipswich.....	

3° ÉCOSSE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Dennyloanhead . . . . .	Bonnybridge, Stirlingshire.	Netherburn . . . . .	Lanarkshire.
Hydropathic (Peebles). Peebles.		Southmuir . . . . .	Kirriemuir.

b) *Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Lire :*

Balfroon, Glasgow . . . . .	Balfroon, Balfroon Station, Stirlingshire.
Fintry, Glasgow . . . . .	Fintry, Balfroon Station, Stirlingshire.
Garelochhead, Helensburgh . . . . .	Garelochhead, Dumbartonshire.
Hollandbush, Bonnybridge, Stirlingshire . . . . .	Hollandbush, Glasgow.

4° IRLANDE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Albert Road . . . . .	Cork.	The Crescent . . . . .	Limerick.
Ballyhackamore . . . . .	Belfast.		

b) *Bureaux à biffer.*

Spike Island, Queenstown.

c) *Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Ardara, Strabane . . . . .	Ardara, Glenties, Co. Donegal.
Kilcommon, Tipperary . . . . .	Kilcommon, Thurles.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Liste des journaux suisses.**

Les agents sont invités à apporter à la liste des journaux suisses les modifications figurant au tableau ci-après :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verse par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Aux Mères. Entretiens sur l'Éducation.</i>	Genève . . . . .	12 mois..	2 10	1 60	0 50	
<i>Écho de la Montagne . . . . .</i>	Le Séply . . . . . (Vand.)	3 mois..	2 15	1 65	0 50	
		6 mois..	3 30	2 80	0 50	
		12 mois..	5 60	5 10	0 50	
<i>Écolier suisse illustré (L') . . .</i>	Buchillon . . . . . (Vaud.)	6 mois..	2 25	1 75	0 50	
		12 mois..	3 50	3 00	0 50	
<i>Generalanzeiger für Winterthur und Umgebung.</i>	Winterthur . . . . .	3 mois..	2 50	2 00	0 50	
		6 mois..	4 50	4 00	0 50	
		12 mois..	8 50	8 00	0 50	
<i>Italiano (L') . . . . .</i>	Genève . . . . .	3 mois..	2 00	1 50	0 50	
		6 mois..	3 50	3 00	0 50	
		12 mois..	6 50	6 00	0 50	
<i>Lugano, journal des étrangers.</i>	Lugano . . . . .	12 mois..	6 50	6 00	0 50	
<i>Luzerner-Wochen-Statistik . . .</i>	Luzern . . . . .	6 mois..	3 70	3 20	0 50	
		12 mois..	6 80	6 20	0 55	
<i>Machine (La) . . . . .</i>	Genève . . . . .	6 mois..	4 50	4 00	0 50	
		12 mois..	8 50	8 00	0 50	
<i>Marché suisse des liquides (Le)</i>	Fribourg . . . . .	3 mois..	4 00	3 50	0 50	
		6 mois..	5 00	4 50	0 50	
		12 mois..	8 50	8 00	0 50	



TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publi- cation. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Monatsschrift für christliche Sozialreform.</i>	Basel.....	3 mois..	2 50	2 00	0 50	
		6 mois..	4 50	4 00	0 50	
		12 mois..	8 50	8 00	0 50	
<i>Revue de morale sociale.....</i>	Genève.....	12 mois..	10 50	10 00	0 50	
<i>Revue officielle des étrangers de Lugano.</i>	Lugano.....	6 mois..	6 00	5 50	0 50	
		12 mois..	8 00	7 50	0 50	
<i>Schwizerhusli.....</i>	Basel.....	6 mois..	3 80	3 30	0 50	
		12 mois..	7 10	6 60	0 50	
<i>Spassvogel.....</i>	Winterthur..	3 mois..	2 00	1 50	0 50	
		6 mois..	3 50	3 00	0 50	
		12 mois..	6 50	6 00	0 50	
<i>Spiritist.....</i>	Zurich.....	3 mois..	3 00	2 50	0 50	
		6 mois..	4 25	3 75	0 50	
		12 mois..	6 75	6 25	0 50	
<i>Fages-Anzeiger für Stadt und Kanton Zürich.</i>	Zurich.....	3 mois..	8 00	7 52	0 50	
		6 mois..	15 50	15 00	0 50	
		12 mois..	30 90	30 00	0 50	
<i>Thier und Pflanzenfreund. . .</i>	Zurich.....	6 mois..	2 75	2 25	0 50	
		12 mois..	4 90	4 40	0 50	

**CHANGEMENTS DE PRIX.**

<i>Espoir (L'), journal de tem- pérance pour la jeunesse.</i>	Lausanna....	12 mois..	2 00	1 50	0 50	
<i>Evangelisches Wochenblatt...</i>	Zurich.....	6 mois..	3 50	3 00	0 50	
		12 mois..	5 50	5 00	0 50	
<i>Liberta delle Domenica (La) .</i>	Locarno.....	6 mois..	3 50	3 00	0 50	
		12 mois..	5 50	5 00	0 50	

**CHANGEMENTS DE LIEU DE PUBLICATION.**

*Schweizerische Hebammenzeitung*, Aarau, au lieu de Elgg.

**JOURNAUX À BIFFER.**

*Agriculteur Valaisien (L')*, Saxon.  
*Courrier vinicole suisse*, Fribourg.  
*Frei Schweiz Schweizerische Verkehrszeitung*, Rheineck.

*Fremdenliste von Affoltern af A. und Umgebung*,  
Affoltern af A.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

S. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</i>						
1	Pointe-à-Pitre: ...	25 août...	Le Havre..	Normandie.....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre: (Mar- tinique).	15i.....	Idem.....	X.....	Idem.....	D. Auger.....
3	Idem.....	20.....	Idem.....	Xi.....	Idem.....	Ambaud frères.
4	Fort-de-France ....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i>						
1	Antofagasta.....	21 août...	Le Havre..	Canova.....	Steamor...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres ....	10.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
8	Caracas.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
9	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Carthagène.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Géara.....	9.....	Idem.....	Dunstan.....	Idem.....	J.-M.-Currie.
13	Idem.....	29.....	Idem.....	Côrensé.....	Idem.....	Cunard.
14	Coronel.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
15	Coquimbo.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
16	Curacao.....	16 août...	Le Havre..	Valencia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
17	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
18	Desterro.....	18.....	Idem.....	Sparta.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
19	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	X.
20	Iquique.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Steamer...	Canova.
21	Iquitos.....	4.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Jérôme.
22	Idem.....	24.....	Idem.....	Madeïrenne.....	Idem.....	Cunard.
23	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
24	La Guayra.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
25	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	Lima.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lampott et Holt.
27	Maceio.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
28	Manaos.....	4.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
29	Idem.....	24.....	Idem.....	Madeïrenne.....	Idem.....	Cunard.
30	Maraguan.....	9.....	Idem.....	Deunstan.....	Idem.....	J.-M. Currie.
31	Idem.....	29.....	Idem.....	Geareuse.....	Idem.....	Cunard.
32	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
33	Mollendo.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lampott et Holt.
34	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
35	Idem.....	20.....	Idem.....	Corrientes.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Monte-Christy.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
38	Para.....	4.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
39	Idem.....	9.....	Idem.....	Deunstan.....	Idem.....	Idem.
40	Idem.....	24.....	Idem.....	Madeïrenne.....	Idem.....	Cunard.
41	Idem.....	29.....	Idem.....	Geareuse.....	Idem.....	Idem.
42	Paranagua.....	18.....	Idem.....	Sparta.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
43	Pernambuco.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Ponce.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
45	Port-au-Prince.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Port-de-Paix.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Puerto-Cabello.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Rio-de-Janeiro.....	5.....	Idem.....	Corsica.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	15.....	Idem.....	California.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-Grande-do-Sul.....	18.....	Idem.....	Sparta.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
55	Salaverry.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lampott et Holt.
56	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
57	Savanilla.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
58	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	San-Domingo.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Santos.....	5.....	Idem.....	Corsica.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
61	Idem.....	15.....	Idem.....	California.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	San-Juan-de-Porto- Rico.	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
64	Saint-Thomas.....	16.....	Idem.....	Valencia.....	Idem.....	Idem.
65	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	San-Paulo.....	5.....	Idem.....	Corsica.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
68	Idem.....	15.....	Idem.....	California.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Talcahuano.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lampott et Holt.
71	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
72	Idem.....	20.....	Idem.....	Corrientes.....	Idem.....	Idem.
73	Tampico.....	15.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
74	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Valparaiso.....	21.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lampott et Holt.
76	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
77	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
78	Victoria.....	15.....	Idem.....	California.....	Idem.....	Chargeurs réunis.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

---

**Paquebots-poste de la côte occidentale d'Afrique. — Doublement du service de la Compagnie des Chargeurs réunis.**

La compagnie des Chargeurs réunis a décidé la transformation en un service mensuel du service qu'elle assurait tous les deux mois, du Havre-Bordeaux à la côte occidentale d'Afrique. Elle exécutera, à cet effet, un service libre alternant avec le service postal subventionné.

Les départs auront lieu de Bordeaux le 15 de chaque mois, à partir du 15 août prochain. Les paquebots suivront l'itinéraire actuel jusqu'à Loango, l'escale de Sierra Léone étant toutefois supprimée; ils continueront leur route jusqu'à Matadi (Congo belge) en desservant Banane et Boma.

La création d'un nouveau service sur la côte occidentale d'Afrique porte à deux par mois, régulièrement, les voyages par paquebots français, entre la France et les ports de cette côte (départs : de Bordeaux le 15, compagnie des Chargeurs réunis; de Marseille, le 25, compagnie Fraissinet. — Retours : à Marseille, le 14, compagnie Fraissinet; à Bordeaux, le 25, compagnie des Chargeurs réunis).

Les correspondances à acheminer, tant par la voie de Bordeaux que par la voie de Marseille, doivent être déposées à Paris la veille du jour de départ, avant la levée générale du soir.

Les agents trouveront ci-après les itinéraires des nouveaux services postaux de la côte occidentale d'Afrique.



**Itinéraires des services maritimes postaux de la Côte occidentale d'Afrique.**

---

**LIGNE L**

**DU HAVRE-BORDEAUX À LOANGO.**

**Service exécuté par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis.**

NOMBRE DE LIEUES-MARINES À PARCOURIR :

## LIGNE DU HAVRE-

	Parcours subventionnés		Parcours non subventionné
	Ligne principale.	Service colonial.	
Parcours	3,593	72	840
Annuellement	21,588	72	840

Service tous les deux mois. — Vitesse

Approuvé par décision ministérielle du 1<sup>er</sup> juillet 1899. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines,	Milles.								
Le Havre . . . . .	"	"	"	"	"	"	11	Midi.	"	
Cherbourg . . . . .	22 2/3	68	7	11	7 s.	15	12	10 m.	22	
Bordeaux-Pauillac . . . . .	155	465	46	14	8 m.	27	15 (4)	11 m.	73	Date impérative.
Sainte-Croix . . . . . (Ténériffe).	453 1/3	1,360	130	21	3 m.	8	21	11 m.	144	
Dakar . . . . .	283 2/3	851	85	24	minuit.	29	26	5 m.	114	
Conakry . . . . .	145 1/3	436	44	28	1 m.	27	29	4 m.	71	
Grand-Bassam . . . . .	250 2/3	752	75	2*	7 m.	24	3*	7 m.	99	
Cotonou . . . . .	130	390	39	4*	10 s.	24	5*	10 s.	63	
Libreville . . . . .	183 1/3	550	55	8*	5 m.	48	10*	5 m.	103	
Cap Lopez . . . . .	27 2/3	83	8	10*	1 s.	50	12*	3 s.	58	Service colonial, horaire facultatif.
Sette-Cama . . . . .	51 2/3	155	15	13*	6 m.	4	13*	10 m.	19	
Mayumba . . . . .	25	75	8	13*	6 s.	3	13*	9 s.	11	
Loango . . . . .	36 2/3	110	11	14*	8 m.	36	15*	8 s.	47	
Banans . . . . .	33 1/3	100	10	16*	6 m.	6	16*	minuit.	16	
Boma . . . . .	18 1/3	55	6	16*	6 s.	5	16*	11 s.	11	
Matadi . . . . .	18 1/3	55	5	17*	4 m.	"	"	"	5	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1,835</b>	<b>5,505</b>	<b>550</b>			<b>306</b>			<b>856</b>	<b>Ou 35 j. 16 h.</b>

Séjour . . . . . 116 h. ou 4 j. 20 h.

(1) Départs de Bordeaux les 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre.

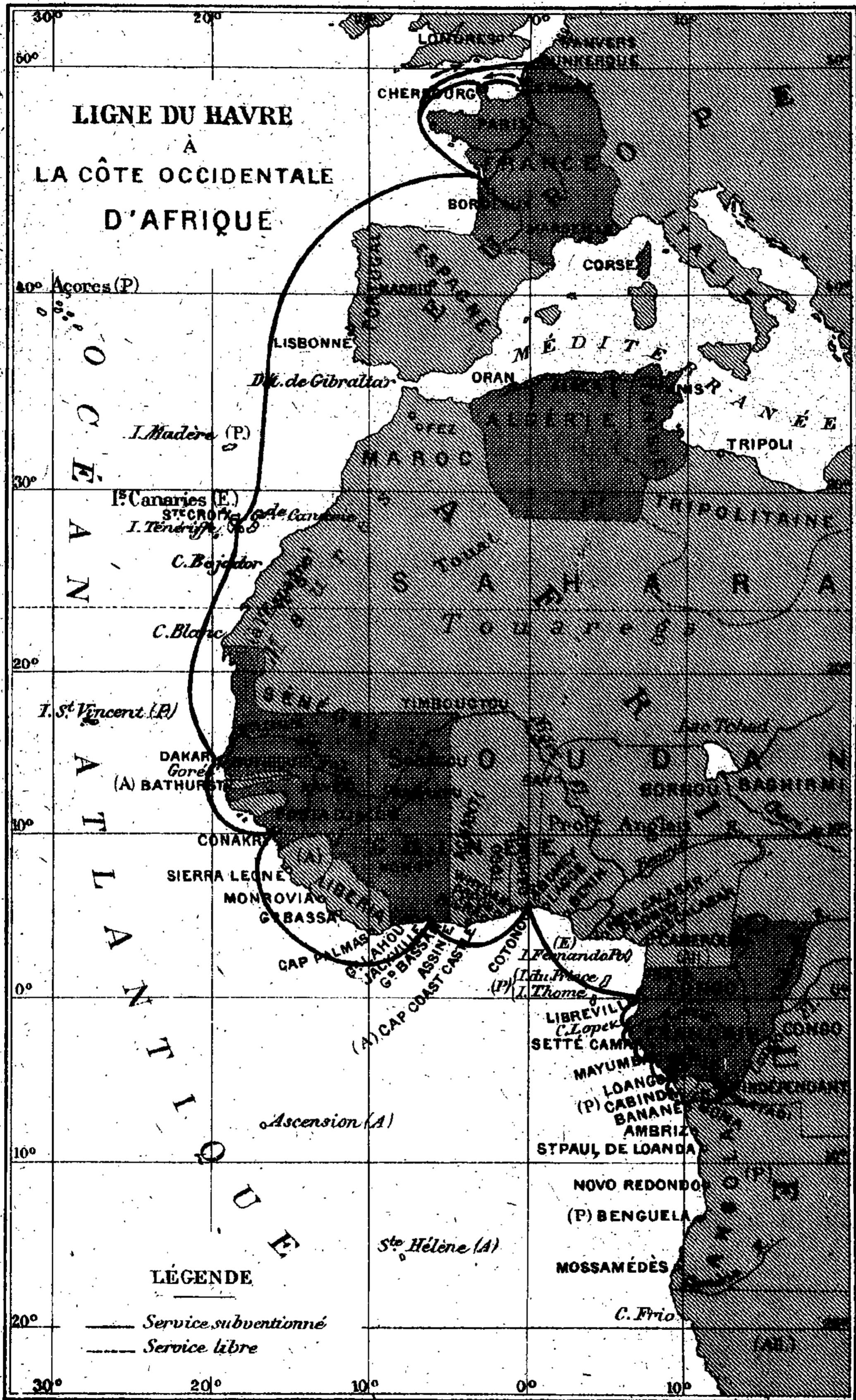
(2) Les dates des départs de Bordeaux, à l'aller, et de Libreville, au retour, sont seules impératives. A l'aller, le départ de Bordeaux ne peut avoir lieu avant l'arrivée des dépêches de Paris.

N. B. Le temps indiqué comme devant être passé en séjour dans les escales intermédiaires peut être abrégé d'un commun accord entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie; il ne peut être dépassé que si le paquebot est en avance sur les prévisions de l'itinéraire.

Dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

\* Les dates marquées d'un astérisque se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours. Au mois de mars, les dates d'arrivée à Grand-Bassam à l'aller, à Cotonou, au retour, et aux ports suivants ainsi que les dates du départ de ces mêmes escales, sont retardées d'un ou de deux jours, suivant que l'année est ou non bissextile.









## BORDEAUX À LOANGO (L).

{ réglementaire..... 9 nœuds par heure.  
effective..... 10 nœuds par heure.

— Mis à exécution à dater du départ de Libreville du 30 août 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATE des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR (3).</b>										
Matadi.....	"	"	"	"	"	"	21	minuit.	"	
Boma.....	18 1/3	55	5	22	5 m.	4	22	9 m.	9	
Banane.....	18 1/3	55	6	22	3 s.	3	22	6 s.	9	
Loango.....	33 1/3	100	10	23	4 m.	38	24	6 s.	48	
Mayumba..	36 2/3	110	11	25	5 m.	4	25	9 m.	15	<b>Service colonial, horaire facultatif.</b>
Setté-Cama.	25	75	8	25	5 s.	4	25	9 s.	12	
Cap Lopez..	51 2/3	155	15	26	midi.	30	27	6 s.	45	
Libreville. ...	27 2/3	83	8	28	2 m.	56	30 (2)	10 m.	64	Date impérative.
Cotonou.....	183 1/3	550	55	2*	5 s.	48	4*	5 s.	103	
Grand-Bassam.	130	390	39	6*	8 m.	72	9*	8 m.	111	
Conakry.....	250 2/3	752	75	12*	11 m.	12	12*	11 s.	87	
Dakar.....	145 1/3	436	44	14*	7 s.	23	15*	6 s.	67	
Sainte-Croix... (Ténériffe).	283 2/3	851	85	19*	7 m.	8	19*	3 s.	93	
Bordeaux.....	453 1/3	1,360	136	25*	7 m.	12	25*	7 s.	148	
Dunkerque....	211 2/3	635	63	28*	10 m.	12	28*	10 s.	75	
Le Havre.....	46	138	14	29*	midi.	"	"	"	14	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,915</b>	<b>5,745</b>	<b>574</b>			<b>326</b>			<b>900</b>	<b>Ou 37 j. 12 h.</b>

Les paquebots ont la faculté de s'arrêter à des escales non désignées par l'itinéraire, pourvu qu'il n'en résulte aucune augmentation dans la durée des traversées. Cette faculté cesse quand le paquebot est en retard sur les prévisions de l'itinéraire.

(3) Départs de Libreville les 2 mars, 30 avril, 30 juin, 30 août, 30 octobre et 30 décembre.

### RÉCAPITULATION.

Aller.....	856 h.
Séjour.....	116
Retour.....	900

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,872 h. ou 78 jours.



# LIGNE LIBRE

DU HAVRE-BORDEAUX À LOANGO.

Service exécuté par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis.

## LIGNE LIBRE DU HAVRE-

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par voyage..... 3,647 1/3  
Annuellement..... 21,884

Service tous les deux mois. — Vitesse

Approuvé par décision ministérielle du 1<sup>er</sup> juillet 1899. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
Havre.....	"	"	"	"	"	"	12	6 m.	"	
Bordeaux-Pauillac.....	166 1/3	499	50	14	8 m.	27	15	11 m.	77	
Sainte-Croix..... (Ténériffe)	453 1/3	1,360	136	21	3 m.	8	21	11 m.	144	Facultatif.
Dakar.....	283 2/3	851	85	24	Minuit	29	26	5 m.	114	
Conakry.....	145 1/3	436	44	28	1 m.	27	29	4 m.	71	
Grand-Bassam.....	250 2/3	752	75	2	7 m.	24	3	7 m.	99	
Cotonou.....	130	390	39	4	10 s.	24	5	10 s.	63	
Libreville.....	183 1/3	550	55	8	5 m.	48	10	5 m.	103	
Cap Lopez.....	27 2/3	83	8	10	1 s.	50	12	3 s.	58	Facultatif.
Sété-Gama.....	51 2/3	155	15	13	6 m.	4	13	10 m.	19	Facultatif.
Mayumba.....	25	75	8	13	6 s.	3	13	9 s.	11	Facultatif.
Loango.....	36 2/3	110	11	14	8 m.	36	15	8 s.	47	
Banans.....	33 1/3	100	10	16	6 m.	6	16	Minuit.	16	Facultatif.
Boma.....	18 1/3	55	6	16	6 s.	5	16	11 s.	11	Facultatif.
Matadi.....	18 1/3	55	5	17	4 m.	"	"	"	5	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,823 2/3</b>	<b>5,471</b>	<b>547</b>			<b>291</b>			<b>838</b>	<b>Ou 34 j. 22 h.</b>

### ALLER \*.

Séjour..... 116 heures ou 4 jours 20 heures.

\* Départs de Bordeaux les 15 février, 15 avril, 15 juin, 15 août, 15 octobre, 15 décembre.







## BORDEAUX À LOANGO.

effective 10 nœuds par heure.

— Mis à exécution à dater du 15 août 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Millos.								

### RETOUR \*\*.

Matadi.....	"	"	"	"	"	"	21	Minuit.	"	
Boma.....	18 1/3	55	5	22	5 m.	4	22	9 m.	9	Facultatif.
Banane.....	18 1/3	55	6	22	3 s.	3	22	6 s.	9	Facultatif.
Loango.....	33 1/3	100	10	23	4 m.	38	24	6 s.	48	
Mayumba.....	36 2/3	110	11	25	5 m.	4	25	9 m.	15	Facultatif.
Sette-Cama....	25	75	8	25	5 s.	4	25	9 s.	12	Facultatif.
Cap Lopez.....	51 2/3	155	15	26	Midi.	30	27	6 s.	45	Facultatif.
Libreville.....	27 2/3	83	8	28	2 m.	56	30	10 m.	64	
Cotonou.....	183 1/3	550	55	2	5 s.	48	4	5 s.	103	
Grand-Bassam.	130	390	39	6	8 m.	72	9	8 m.	111	
Conakry.....	250 2/3	752	75	12	11 m.	12	12	11 s.	87	
Dakar.....	145 1/3	436	44	14	7 s.	23	15	6 s.	67	
Sainte-Croix... (Tenériffe).	283 2/3	851	85	19	7 m.	8	19	3 s.	93	Facultatif.
Bordeaux-Panil- loc.....	453 1/3	1,360	136	25	7 m.	12	25	7 s.	148	
Le Havre.....	166 1/3	499	50	27	9 s.	"	"	"	50	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,823 2/3</b>	<b>5,471</b>	<b>547</b>			<b>314</b>			<b>861</b>	<b>Ou 35 j. 21 h.</b>

\*\* Départs de Libreville les 30 janvier, 30 mars, 30 mai, 30 juillet, 30 septembre, 30 novembre.

#### RÉCAPITULATION.

Aller.....	838 h.
Séjour.....	116
Retour.....	861

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,815 h. ou 75 j. 15 h.





# LIGNE M

DE MARSEILLE À LOANGO.

Service exécuté par les paquebots de la compagnie marseillaise de navigation à vapeur.  
(Fraissinet et C<sup>ie</sup>.)

## LIGNE DE MARSEILLE

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

	Ligne principale.	Service colonial.
Par voyage.....	3,254 1/3	12
Annuellement.....	19,528	72

Service tous les deux mois. — Vitesse.

Approuvé par décision ministérielle du 31 mai 1895. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHES et de station compris.	OBSERVATIONS
	Lieues marines.	Milles.								
			h.		h.	h.		h.	h.	

### ALLER<sup>(1)</sup>.

Marseille.....							25 (2)	4 s.		Date impérative
Oran.....	178 1/3	535	60	28	4 m.	4	28	8 m.	64	
Las Palmas...	309	927	102	2*	3 s.	8	2*	11 s.	111	
Dakar.....	278 2/3	836	93	6*	8 s.	18	7*	2 s.	111	
Conakry.....	145 1/3	436	48	9*	2 s.	8	9*	10 s.	56	
Grand-Lahou-Jackville...	229	687	79	13*	5 m.	12	13*	5 s.	91	
Grand-Bassam.	25 1/3	76	8	14*	1 m.	12	14*	1 s.	20	
Cotonou.....	130	390	44	16*	0 m.	11	16*	8 s.	55	
Libreville (3)..	183 1/3	550	61	19*	9 m.	31	20*	4 s.	92	
Cap Lopez..	27 2/3	83	49	21*	1 m.	20	21*	9 s.	29	} Service colonial, horaire facultatif
Setté-Cama.	51 2/3	155	18	22*	3 s.	2	22*	5 s.	20	
Mayumba...	25	75	8	23*	1 m.	3	23*	4 m.	11	
Loango (4)....	36 2/3	110	12	24*	4 s.	"	"	"	12	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,620</b>	<b>4,860</b>	<b>543</b>			<b>129</b>			<b>672</b>	<b>Ou 28 j.</b>

SÉJOUR..... 32 h. ou 1 j. 8 h.

(1) Départs de Marseille les 25 février, 25 avril, 25 juin, 25 août, 25 octobre et 25 décembre.

(2) Les dates des départs de Marseille, à l'aller, et de Libreville, au retour, sont seules impératives. Le départ de Marseille ne peut avoir lieu avant l'arrivée des dépêches de Paris.

(3) A l'arrivée à Libreville, le paquebot rencontre le bateau de la ligne de Marseille à Libreville parti le mois précédent. C'est ce dernier qui, après avoir embarqué l'agent des postes et les dépêches, effectue le voyage de retour en service postal, conformément aux indications du tableau ci-contre.

(4) A partir de l'arrivée à Loango, le paquebot poursuit son voyage en service commercial. Toutefois, il assure le retour postal de Loango à Libreville (les dates et heures de ce retour étant facultatives), en desservant les escales coloniales subventionnées de Mayumba, Setté Cama et cap Lopez. Il doit se trouver à Cotonou le 24 du mois suivant pour y effectuer le retour de la ligne de Marseille à Libreville (Voir l'itinéraire de la ligne libre).

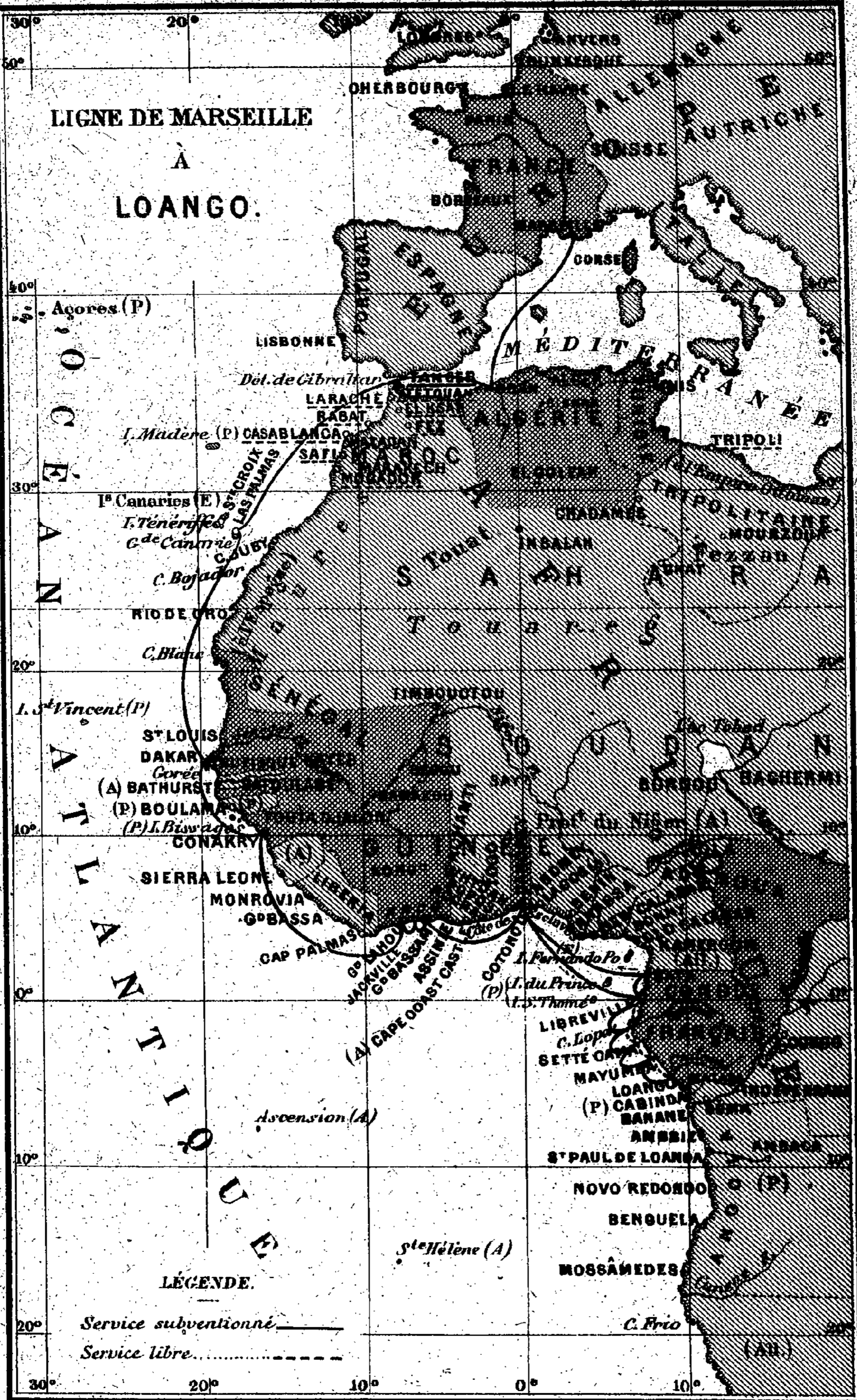
N. B. La durée du séjour dans les escales intermédiaires peut être abrégée d'un commun accord entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie; elle ne peut être dépassée que si le paquebot est en avance sur les prévisions de l'itinéraire.

Dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.]

Les paquebots ont la faculté de s'arrêter à des escales non désignées par l'itinéraire, pourvu qu'il n'en résulte aucune augmentation dans la durée des traversées. Cette faculté cesse quand le paquebot est en retard sur les prévisions de l'itinéraire.



# LIGNE DE MARSEILLE À LOANGO.







## A LOANGO (M).

{ réglementaire. . . . . 9 milles par heure.  
effective. . . . . 9 milles par heure.

— Mis à exécution à dater du 25 juin 1895.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								

### RETOUR (5).

Loango. . . . .	"	"	"	"	"	"	25	minuit.	"	Date facultative.	
Mayumba. . .	36 2/3	110	12	26	midi.	4	26	4 s.	16	Service colonial, horaire facultatif.	
Setté Cama. .	25	75	8	26	minuit	3	27	3 m.	11		
Cap Lopez. . .	51 2/3	155	18	27	9 s.	15	28	midi.	33		
Libreville. . . .	27 2/3	83	9	28	9 s.	523	20 (6)	4 s.	532	Date impérative.	
Bata. . . . .	39 1/3	118	13	21	5 m.	3	21	8 m.	16		
Cotonou. . . . .	170 2/3	512	57	23	5 s.	22	24	3 s.	79		
Grand-Bassam. .	130	390	44	26	11 m.	9	26	8 s.	53		
Jackville-Grand- Lahou. . . . .	25 1/3	76	8	27	4 m.	12	27	4 s.	20		
Conakry. . . . .	229	687	79	30	11 s.	9	1 <sup>er</sup> *	8 m.	88		
Dakar. . . . .	145 1/3	436	48	3 *	8 m.	8	3 *	4 s.	56		
Las Palmas. . . .	278 2/3	836	93	7 *	1 s.	8	7 *	9 s.	101		
Oran. . . . .	309	927	103	12 *	4 m.	4	12 *	8 m.	107		
Marseille. . . . .	178 1/3	535	60	14 *	8 s.	"	"	"	60		
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>1,646 2/3</b>	<b>4,940</b>	<b>552</b>				<b>620</b>			<b>1,172</b>	<b>Ou 48 j. 20 h.</b>

(5) Départs de Libreville les 20 janvier, 20 mars, 20 mai, 20 juillet, 20 septembre et 20 novembre.

(6) La date du départ de Libreville est impérative; ce départ ne peut avoir lieu toutefois avant l'arrivée du paquebot venant de France en service postal.

\* Les dates marquées d'un astérisque se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.

Au mois de mars, la date d'arrivée à Las Palmas, à l'aller, et aux ports suivants, ainsi que les dates de départ de ces mêmes escales sont retardées d'un ou de deux jours, suivant que l'année est ou non bissextile.

### RÉCAPITULATION.

Aller. . . . .	672 h.
Séjour à Libreville. . . . .	32
Retour. . . . .	1,172
<b>DURÉE TOTALE d'un voyage entre Marseille et Libreville.</b>	<b>1,876 h. ou 78 j. 4 h.</b>



# LIGNE LIBRE

DE MARSEILLE À LIBREVILLE.

Service exécuté par les paquebots de la compagnie marseillaise de navigation à vapeur.  
(Fraissinet et C<sup>ie</sup>.)

## LIGNE LIBRE DE MARSEILLE

NOMBRE DE LIEUES MARINES  
À PARCOURIR.

Par voyage..... 2,897  
Annuellement..... 17,382

Service tous les deux mois. — Vitesse....

Approuvé par décision ministérielle du 31 mai 1895. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES		HEURES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES		HEURES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.		des arrivées.	des départs.									
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	"	"	25	4 s.	"	"	"	
Las Palmas... ..	463 1/3	1,390	150	1 <sup>re</sup>	10 s.	10	2	8 m.	160					
Dakar.....	278 2/3	836	93	6	5 m.	27	7	8 m.	120					
Conakry.....	145 1/3	436	48	9	8 m.	8	9	4 s.	56					
Grand-Lahou - Jahville....	229	687	79	12	11 s.	18	13	5 s.	97					
Grand-Bassam.	25 1/3	76	8	14	1 m.	12	14	1 s.	20					
Cotonou.....	130	390	44	16	9 m.	11	16	8 s.	55					
Libreville.....	183 1/3	550	61	19	9 m.	"	"	"	61					
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,455</b>	<b>4,365</b>	<b>483</b>					<b>86</b>				<b>569</b>	<b>Ou 23 j. 17 h.</b>	

SÉJOUR..... 31 h. ou 1 j. 7 h.

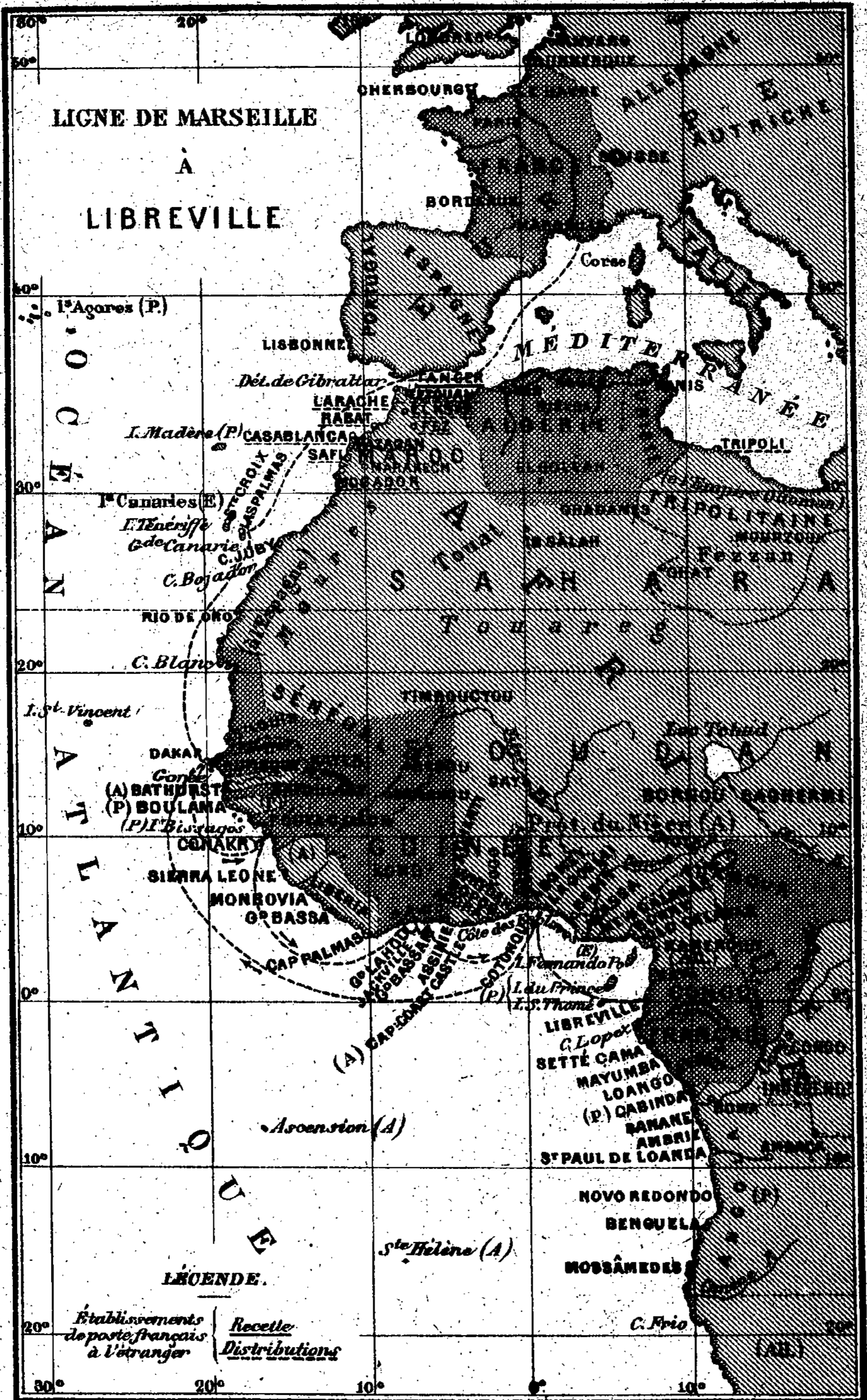
\* Départs de Marseille les 25 janvier, 25 mars, 25 mai, 25 juillet, 25 septembre et 25 novembre.

### RÉCAPITULATION.

Aller.....	569 h.
Séjour.....	31
Retour.....	574

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,174 h. ou 48 j. 22 h.







**À LIBREVILLE (M).**

{ réglementaire..... 9 milles par heure.  
 { effective..... 9 milles par heure.

— Mis à exécution à dater du 25 juillet 1895.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
			h.		h.	h.		h.	h.	

**RETOUR \*\*.**

Libreville .....	"	"	"	"	"	"	20	4 s.	"	
Cotonou .....	183 1/3	550	61	23	5 m.	(1) 39	24 (2)	8 s.	100	
Dakar.....	516 2/3	1,550	176	2	4 m.	40	3	8 s.	216	
Las Palmas....	278 2/3	836	93	7	5 s.	15	8	8 m.	108	
Marseille .....	463 1/3	1,390	150	14	2 s.	"	"	"	150	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,442</b>	<b>4,326</b>	<b>480</b>	.....		<b>94</b>	.....		<b>574</b>	<b>On 23 j. 22 k.</b>

\*\* Départs de Libreville les 20 février, 20 avril, 20 juin, 20 août, 20 octobre et 20 décembre.

(1) A son arrivée à Cotonou le bateau rencontre celui parti de France, en service postal, un mois avant lui. C'est ce dernier qui, après avoir embarqué l'agent des postes et les dépêches, effectue la traversée de retour en service commercial.

Après le débarquement des dépêches et de l'agent des postes, le premier bateau reste en service commercial jusqu'au 20 du mois suivant. Il doit, à cette date, se trouver à Libreville pour y effectuer le retour postal de la ligne de Marseille à Loango ( Voir Itin. n° 2 ).

(2) Le départ de Cotonou est subordonné à l'arrivée du bateau commercial venant de Libreville.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Additions à la nomenclature des escales.**

Le service de Liverpool à Saint-Jean-de-Terre-Neuve ayant lieu tous les dix jours, il y a lieu d'effectuer les additions suivantes :

Page 64, n<sup>o</sup> 193 :

En face de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, colonne 5, inscrire les dates suivantes :

8, 18 et 29 juillet, 8, 19 et 29 août, 9, 19 et 30 septembre.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

**Franchises postales.** — Publication d'un 199<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 17<sup>e</sup> supplément à l'annexe audit Manuel (franchises militaires). — Modifications à apporter au Manuel des franchises postales.

*Directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.* — *Directeur des monnaies et médailles à Paris.* — *Commandants des bureaux de recrutement dans les colonies françaises.*

Un décret, en date du 10 juin 1899, a assimilé à la correspondance de service et admis à circuler en franchise, sous plis fermés, les spécimens de pièces de monnaies, accompagnés ou non de notes de service, échangés entre le Directeur des monnaies et médailles, à Paris, d'une part, et les procureurs généraux, les procureurs de la République et les juges d'instruction, d'autre part.

---

Un second décret, rendu le 10 juin 1899, a autorisé la circulation en franchise, par la poste, sous plis fermés, de la correspondance de service échangée entre le Directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, d'une part, et les Ingénieurs en chef des mines et des ponts et chaussées, d'autre part.

---

Enfin, un troisième décret, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1899, a admis les commandants des bureaux de recrutement dans les colonies françaises à jouir des mêmes droits de franchise et de contreseing que leurs collègues de la métropole.

---



En conséquence de ces trois décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à l'annexe à ce Manuel les 199<sup>o</sup> et 17<sup>o</sup> suppléments publiés ci-après et d'apporter, en outre, les modifications suivantes au Manuel des franchises postales :

Article 9 de l'ordonnance du 17 novembre 1844, ajouter page XXIV, après le paragraphe 49, le paragraphe suivant :

« § 50. — Les spécimens de pièces de monnaies, accompagnés ou non de notes de service, circulant, sous plis fermés, entre le Directeur des monnaies et médailles, à Paris, d'une part, et les procureurs généraux, les procureurs de la République et les juges d'instruction, d'autre part.

« Ces plis devront toujours être expédiés sous chargement, lorsqu'ils contiendront des pièces de monnaies ».

---

17° SUPPLÉMENT A L'ANNEXE

AU MANUEL DES FRANCHISES.

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4		Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
35	Commandant des bureaux de recrutement, dans les colonies françaises.	A (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Jouissent des mêmes droits de franchise et de contresigne- ment que les commandants des bureaux de recrutement de la métropole.....	"	"	"	"	"	1 <sup>er</sup> juillet 1899.

199° SUPPLÉMENT AU

MANUEL DES FRANCHISES.

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4		Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
283	Directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et con- signations.....	F (en regard du contresignataire)	Ingénieurs en chef des mines*..... Ingénieurs en chef des ponts et chaussées*.....	L. F.	"	Toute la République.	"	"	10 juin 1899.
			Juge d'instruction*.....	L. F. (14)	"	Idem.	"	"	Idem.
607	Directeur des monnaies et médailles à Paris(14).	D (en regard du contresignataire).	Procureurs de la République*..... Procureurs généraux*.....	L. F. (14)	"	Idem.	"	"	Idem.
				S. F. (14)	"	Idem.	"	"	Idem.

(14) Pour l'envoi de spécimens de pièces de monnaies et de la correspondance y relative; ces plis devront toujours

être expédiés sous chargement lorsqu'ils contiendront des spécimens de pièces de monnaie.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2<sup>e</sup> BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril  
des années 1899 et 1898.**

FRANCE.

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AVRIL.		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,988,752 56	15,164,644 33	"	175,891 77
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	603,464 24	628,034 50	"	24,570 26
3	Droits perçus sur les bons de poste...	23,318 25	24,408 25	"	1,090 00
4	Recettes diverses et accidentelles.....	14,321 40	20,931 98	"	6,610 58
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>15,629,856 45</b>	<b>15,838,019 06</b>	"	<b>208,162 61</b>
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN MOINS en 1899.....</b>		<b>208,162<sup>f</sup>61<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes de correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	2,876,252 73	2,860,701 41	15,551 32	"
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	3,441 89	695 50	2,746 39	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	182,732 60	167,183 30	15,549 30	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	25,108 08	30,790 34	"	5,681 36
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,087,536 20</b>	<b>3,059,370 55</b>	<b>33,847 01</b>	<b>5,681 36</b>
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>	<b>EX PLUS en 1899.....</b>		<b>28,165<sup>f</sup>65<sup>c</sup></b>	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	272,883 86	245,977 07	26,905 89	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,168,297 68	1,012,944 88	155,352 80	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	219 38	123 10	96 28	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	2,595 30	5,367 08	"	2,771 78
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,443,996 22</b>	<b>1,264,413 03</b>	<b>182,354 97</b>	<b>2,771 78</b>
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>			<b>179,583<sup>f</sup>19<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	15,629,856 45	15,838,019 06	"	208,162 61
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,087,536 20	3,059,370 55	33,847 01	5,681 36
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,443,996 22	1,264,413 03	182,354 97	2,771 78
	<b>TOTAUX du mois d'avril.....</b>	<b>20,161,388 87</b>	<b>20,161,802 64</b>	<b>216,201 98</b>	<b>216,615 75</b>
	Mois antérieurs.....	57,797,854 85	55,606,024 58	2,544,540 49	352,710 22
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>77,959,243 72</b>	<b>75,767,827 22</b>	<b>2,760,742 47</b>	<b>569,325 97</b>
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>			<b>2,191,416<sup>f</sup>50<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril  
des années 1899 et 1898.**

**ALGÉRIE.**

articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	247,646 47	231,224 61	16,431 86	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	25,065 17	27,891 22	"	2,826 05
3	Droit perçu sur les bons de poste....	143 75	183 75	"	40 00
4	Recettes diverses et accidentelles....	25 00	267 00	"	242 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>272,890 39</b>	<b>259,566 58</b>	<b>16,431 86</b>	<b>3,108 05</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>13,323<sup>f</sup> 81°</b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	110,781 05	113,010 40	"	2,229 35
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	5,591 00	"	5,591 00	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	2,537 00	2,968 00	"	431 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>118,909 05</b>	<b>115,978 40</b>	<b>5,591 00</b>	<b>2,660 35</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>2,930<sup>f</sup> 65°</b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,680 70	1,431 05	249 65	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	2,260 88	1,780 13	480 75	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	107 66	61 69	45 97	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>4,049 24</b>	<b>3,272 87</b>	<b>776 37</b>	<b>"</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>776<sup>f</sup> 37°</b>	

**RÉCAPITULATION.**

		MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	272,890 39	259,566 58	16,431 86	3,108 05
5 à 8	Produits télégraphiques.....	118,909 05	115,978 40	5,591 00	2,660 35
9 à 12	Produits téléphoniques.....	4,049 24	3,272 87	776 37	"
	<b>TOTAUX du mois d'avril.....</b>	<b>395,848 68</b>	<b>378,817 85</b>	<b>22,799 23</b>	<b>5,768 40</b>
	Mois antérieurs.....	1,050,087 55	982,359 24	81,487 23	13,758 92
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>1,445,936 23</b>	<b>1,361,177 09</b>	<b>104,286 46</b>	<b>19,527 32</b>
		<b>EN PLUS EN 1899.....</b>		<b>84,759<sup>f</sup> 14°</b>	



DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées pendant le mois de juin 1899.**

Versements reçus de 236,031 déposants, dont 32,064 nouveaux .....	28,964,313 <sup>f</sup> 64 <sup>c</sup>	
Remboursements à 120,481 déposants, dont 18,266 pour solde.....	27,565,124 <sup>f</sup> 92 <sup>c</sup>	} 28.101,771 18
Rentes achetées à 465 déposants pour un capital de.....	536,646 26	
	Excédent des versements.....	<u>862,542 46</u>

Nombre de comptes existant au 30 juin 1899 : 3,236,109.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Faits divers.**

ACTES DE PROBITÉ.

M. HEON, facteur enfant au bureau de Paris n° 42, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs qui a pu être rendu à qui de droit, par l'intermédiaire du commissaire de police du quartier.

M. PIGEYRE, facteur des télégraphes à Langogne (Lozère), a trouvé un porte-monnaie, contenant 81 fr. 10, qui a été remis à la propriétaire.

M. FROISSARD, facteur rural au bureau de Seurre (Côte-d'Or), a rendu à qui de droit un billet de banque de 100 francs qu'il avait reçu en trop en effectuant un recouvrement.

MM. SOURZAT et REYJAL, facteurs à Meyssac (Corrèze), ont trouvé une montre en argent qui a pu être rendue à son propriétaire.

M. BILLET, facteur local à Corgoloin (Côte-d'Or), a trouvé un billet de 100 francs et un porte-monnaie, contenant une quinzaine de francs, qu'il a rendus aux personnes qui les avaient perdus.

M. CAMBE, facteur rural à Roquemaure (Gard), ayant trouvé un porte-monnaie renfermant 20<sup>4</sup>/<sub>4</sub> francs, s'est empressé de le remettre au propriétaire.

M. TEYSSIER, facteur à la recette principale de la Seine, a trouvé sur la voie publique, et remis à son chef de service, un mandat de 70 francs.

MM. LANNES et TRINQUEOSTES, facteurs au bureau de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), ont trouvé un porte-monnaie contenant 55 francs qui a été rendu à son propriétaire.

M. PATRY (Jules-Toussaint), facteur de ville à Oran, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. JOLLET, gardien de bureau à La Rochelle, a trouvé dans un sac de dépêches un porte-monnaie paraissant en argent et renfermant une somme de 84 fr. 50.

M. LEGRAND, facteur-distributeur au bureau de Paris n° 56, a trouvé sur la voie publique un chargement qu'il s'est empressé de remettre au guichet de son bureau d'attache; ce chargement a été rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. HUVELIN, facteur rural au bureau de Feneu (Maine-et-Loire), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qui a pu être rendu à qui de droit.

M. CHEVREAU (Alfred-Louis), facteur au bureau de Nanterre (Seine), a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 26 fr. 50 et s'est empressé de le rendre à la propriétaire.

M. LASSALE, facteur rural à Licq-Atherey (Basses-Pyrénées), a trouvé, sur la voie publique une somme de 75 francs qui a pu être remise à qui de droit.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. CHEVREAU (Alfred-Louis), facteur au bureau de Nanterre (Seine), a sauvé un enfant de 20 mois qui allait être écrasé par un lourd véhicule.

M. VALETTE (Joseph), facteur rural au bureau de Chanteuges (Haute-Loire), a porté secours à une personne tombée sous un char et dont la vie était en danger.

M. VORBE, receveur à Mirande (Gers), s'est distingué par son initiative et son dévouement lors d'un incendie.

M<sup>lle</sup> AUDIRAC, receveuse du bureau de Miélan (Gers), a montré du dévouement à l'occasion d'un incendie.

M. NAMARTRE, facteur-receveur du bureau de Laas (Gers), a fait preuve du plus grand dévouement pendant un incendie qui a détruit l'immeuble dans lequel le service était installé.

M. le préfet de Vaucluse a adressé un témoignage officiel de satisfaction à M. Roux (André-Florent), facteur local à Bollène (Vaucluse), qui s'est signalé le 28 mai dernier en arrêtant un cheval emporté.

M. REYNAUD, facteur rural aux Estables (Haute-Loire), a fait preuve d'un dévouement exceptionnel à l'occasion d'un incendie.

---

#### SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

#### Nominations d'officiers d'Académie.

*Sont nommés officiers d'Académie :*

MM. Longuet (Jean-Alfred), rédacteur à la Direction des services électriques, à Paris.

Flaissière (Pierre-Paulin-Régis), rédacteur à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, service central, 2° bureau.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 8 mai 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée  
aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Jouffrey** (Pierre-Napoléon-Gaspard), courrier convoyeur à Marseille; 30 ans de  
services administratifs et 6 ans de services militaires.

**Burey** (Louis-Auguste), courrier convoyeur à Marseille; 28 ans de services ad-  
ministratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Roux** (Charles), courrier convoyeur à Marseille; 24 ans de services administratifs,  
10 ans et demi de services militaires.

**Raynaud** (André-Fortuné), facteur de ville à Marseille (recette principale);  
29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

**Maurand** (Pierre-François-Clair), facteur de ville à Marseille (recette principale);  
31 ans de services administratifs, 1 an et demi de services dans les douanes.

**Pruneta** (Dominique), facteur tubiste à Marseille (Prado); 29 ans de services  
administratifs, 7 ans de services militaires.

**Suzanne** (Augustin-Hilaire), facteur de ville à Marseille (recette principale);  
16 ans et demi de services administratifs, 1 an de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes  
et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de  
droit.

Paris, le 8 mai 1899.

PAUL DELOMBRE.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 8 juillet 1899, décernant la médaille d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882,  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Gillet** (Zephyr-Eugène), entreposeur à Soissons (Aisne); 30 ans de services administratifs.

**Bouleau** (Joseph-Firmin), brigadier facteur à Laon (Aisne); 21 ans et demi de services administratifs.

**Bergaentzlé** (Joseph), courrier convoyeur à Laon (Aisne); 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

**Rosenblatt** (Jean-Chrysostome), courrier convoyeur à Laon (Aisne); 26 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2<sup>o</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 8 juillet 1899.

MILLERAND.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

**Nominations.**

Par décret du Président de la République française, en date du 22 juin 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. BLANQUÉ (Louis-Etienne-Henri), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes est nommé administrateur des postes et des télégraphes, et chargé de la Division de la Comptabilité, en remplacement de M. Vannacque, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

---

Par arrêté ministériel, en date du 22 juin 1899, le traitement de M. Blanqué (Louis-Etienne-Henri), administrateur des postes et des télégraphes, chargé de la Division de la Comptabilité, est fixé à 12,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> août 1899.

---

Par arrêtés ministériels, en date des 10 juin, 3 juillet et 13 juillet 1899 :

1<sup>o</sup> M. FROUIN, (A.-M.), chargé des fonctions de chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>o</sup> bureau, est nommé chef de bureau dans son service actuel, traitement 7,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1899.

2<sup>o</sup> M. THOMAS (H.), chargé des fonctions de chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, 1<sup>re</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau, est nommé chef de bureau dans son service actuel, traitement 7,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> août 1899.

3<sup>o</sup> M. HERMAN (J.-B.-G.), chargé des fonctions de chef du 2<sup>o</sup> bureau du Service central à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, est nommé chef de bureau dans le même service, traitement 7,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1899.

---



Par arrêté ministériel, en date du 14 juin 1899 :

1° M. VASSEUR (O.), chef de bureau à l'Administration centrale, 2° division, 4° bureau, traitement 7,000 francs, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1899, avec son grade et son traitement actuels, au 2° bureau de la 2° division, en remplacement de M. Rolland, retraité.

2° M. PANESSOT (P-A.), sous-chef de bureau à l'Administration centrale, Division de la comptabilité, service du contentieux, traitement 6,000 francs, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1899, chef de bureau à la 2° division, 4° bureau, traitement 7,000, en remplacement de M. Vasseur.

---

Par décret du Président de la République française, en date du 17 juin 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des postes et des télégraphes :

1° A Nîmes, M. BESOMBES (Noël), directeur des postes et des télégraphes à Valence, en remplacement de M. Brusson, retraité.

2° A Valence, M. MOREL (Marius-Alfred-Séraphin), directeur des postes et des télégraphes à Cahors, en remplacement de M. Besombes.

3° A Niort, M. CHAVARD (Louis-Auguste-Émile), directeur des postes et des télégraphes à Perpignan, en remplacement de M. Mathiot, nommé à la Rochelle.

4° A Perpignan, M. BELLENGER (Marie-Pierre-Honoré-Edmond), inspecteur des postes et des télégraphes à Tours, en remplacement de M. Chavard appelé à Niort.

5° A Cahors, M. NOUAILLE (Georges), inspecteur des postes et des télégraphes à Limoges, en remplacement de M. Morel, appelé à Valence.

6° A Auch, M. PHILIPPOT (Eliacin-Germain-Amédée), inspecteur des postes et des télégraphes à Pau, en remplacement de M. Malfré, retraité.

---

Par arrêté ministériel, en date du 17 juin, les traitements des directeurs des postes et des télégraphes désignés ci-après sont fixés à 6000 francs.

1° A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1899 :

MM. Besombes (Noël), à Nîmes ;

Morel (Marius-Alfred-Séraphin), à Valence ;

Chavard (Louis-Auguste-Émile), à Niort ;

Bellenger (Marie-Pierre-Honoré-Edmond), à Perpignan ;

Nouaille (Georges), à Cahors.

2° A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1899 :

M. Philippot (Eliacin-Germain-Amédée), à Auch.

---

Par décret du Président de la République française, en date du 17 juin 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. MATHIOT (Alfrède-Félix), directeur des postes et des télégraphes à Niort, est nommé directeur des postes et des télégraphes à la Rochelle, en remplacement de M. Guibert, retraité.

---

Par arrêté ministériel, en date du 17 juin 1899, le traitement de M. Mathiot directeur des postes et des télégraphes à la Rochelle, reste fixé à 6,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1899.

---

Par décret du Président de la République française, en date du 21 juin 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. BRISSON (Edmond-René-Charles-Henri), sous-chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, 2<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau, est nommé directeur des postes et des télégraphes à Nancy, en remplacement de M. Villemin, décédé.

---

Par arrêté ministériel, en date du 21 juin 1899, le traitement de M. Brisson, directeur des postes et des télégraphes à Nancy, est fixé à 6,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> août 1899.

---

20° TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.

PROMOTIONS.

GRUPE 1. — En entier.

GRUPE 2. — *Idem.*

GRUPE 3.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX.
			francs.	francs.
MM. Vetter . . . . .	Receveur . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	4,000	4,500
Vignier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Montluçon . . . . .	4,000	4,500
Simonard . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rennes, central . . . . .	4,000	4,500
Guasco . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caen, central . . . . .	4,000	4,500
Agelou . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Constantinople . . . . .	4,000	4,500
Tiquet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Creil . . . . .	4,000	4,500
Mugel . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tanger . . . . .	5,500	6,000
Vié . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Beyrouth . . . . .	4,500	5,000
Le Chevalier . . . . .	Recev. princ. . . . .	Marseille . . . . .	5,000	5,500
Perrier . . . . .	Receveur . . . . .	Paris 54 . . . . .	4,000	4,500
Rabuteau . . . . .	Recev. princ. . . . .	Bordeaux . . . . .	7,000	8,000
Braun . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy . . . . .	5,500	6,000
Ramade . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Evreux . . . . .	4,000	4,500
Huel . . . . .	Receveur . . . . .	Montereau . . . . .	3,500	4,000
Azéma . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Montpellier-Grand-Galion . . . . .	2,700	3,000
Pagès . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille-Corderie . . . . .	3,500	4,000
Huot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Noyon . . . . .	3,500	4,000
Lallier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Voiron . . . . .	3,000	3,500
Boilan . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	La Fère . . . . .	3,000	3,500
Boyer . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Mandé . . . . .	3,000	3,500
Le Bomin . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Coulommiers . . . . .	3,500	4,000
Cadrès . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mustapha-Palais . . . . .	3,500	4,000
Corbière . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Blida . . . . .	3,500	4,000
Minot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Commercy . . . . .	3,500	4,000
Molhot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Epinal, rue Thiers . . . . .	3,500	4,000
Bot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lannion . . . . .	3,000	3,500
Tixier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Issoire . . . . .	3,500	4,000
Garnier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Aubenas . . . . .	3,500	4,000
Saint-Martin . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mayenne . . . . .	3,500	4,000
Besson . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Sétif . . . . .	3,500	4,000
Cayrel . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Les Sables-d'Olonne . . . . .	3,500	4,000
Vergnaud . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Pithiviers . . . . .	3,500	4,000
Gely . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Toulouse, place Dupuy . . . . .	3,500	4,000

GRUPE 4. — En entier.

GRUPE 5. — *Idem.*

## PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Wünschendorff ..	Administrateur	1 <sup>re</sup> division .....	12,000	15,000
Teissier de Mar- guerittes.	Inspect <sup>r</sup> général	.....	12,000	15,000
Bordelongue ....	Chief du service central.	.....	8,000	10,000
Magnien.....	So <sup>r</sup> -chef de bur.	2° division, 3° bureau...	5,500	6,000
Guibert-Lassalle .	<i>Idem.</i> .....	3° division, 2° bureau...	5,500	6,000
Verdier dePennery	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	5,500	6,000
Renvoisé .....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 1 <sup>er</sup> bureau...	5,500	6,000
Marotel.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 3° bureau	5,000	5,500
Bernadou.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	5,000	5,500
Richard.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 3° bureau	5,000	5,500
Jolivet.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 4° bureau..	5,000	5,500
Debacque.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	5,000	5,500
Galtier.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	5,000	5,500
Crescitz.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>er</sup> division, 2° bureau..	5,000	5,500
Saux .....	Rédacteur.....	Caisse d'épargne.....	3,100	3,500
Bizet .....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2° bureau	3,500	4,000
Lambert .....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 4° bureau..	3,100	3,500
Mabyre .....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 1 <sup>er</sup> bureau...	3,500	4,000
Douilly .....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	3,500	4,000
Puget.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 3° bureau...	3,100	3,500
Labadille.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 1 <sup>er</sup> bureau...	3,100	3,500
Gustave-Meyer...	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	2,500	2,800
Dumilieu.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 2° bureau...	2,500	2,800
Mamet.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	2,800	3,100
Dieudonné.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 1 <sup>er</sup> bureau..	2,800	3,100
Malinvaud.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2° bureau.	2,800	3,100
Quinet.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 4° bureau...	2,800	3,100
Cugnet.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 2° bureau...	2,500	2,800
Liégeois.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques, détaché à l'ad- ministration centrale,	2,500	2,800
Regard.....	<i>Idem.</i> .....	service central, 2° bur. Direction de la Seine, dé- taché à l'administration centrale, 2° division, 2° bureau.	2,200	2,500
Le Chevalier ....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	2,200	2,500



NOMS DES AGENTS.	GRÂDES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
MM. de Fresquet.....	Rédacteur.....	3° division, 3° bureau...	2,500	2,800
Hainaut.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 2° bureau...	2,200	2,500
Portelier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,200	2,500
Fraïrot.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 2° bureau...	2,800	3,100
Millet.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 1 <sup>er</sup> bureau...	2,500	2,800
Dureau.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 5° bureau...	2,200	2,500
Bazin.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine, détaché à l'administration centrale, service central, 2° bureau.	2,800	3,100
Rothiot.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2° bureau	2,800	3,100
Bontemps.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services électriques, détaché à la 2° division, 5° bureau.	2,200	2,500
Lestienne.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine, détaché à la 2° division, 4° bureau.	2,200	2,500
Laffèche.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 3° bureau	2,500	2,800
Lainé.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 3° bureau..	2,500	2,800
Clavel.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 2° bureau...	2,500	2,800
Charvet.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	2,500	2,800
Brethenet.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	2,500	2,800
Sauné.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	2,800	3,100
Le Texier.....	<i>Idem.</i> .....	Succursale de la caisse d'épargne de Nancy.	2,800	3,100
Bardou.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	2,800	3,100
Signard.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 1 <sup>er</sup> bureau...	2,800	3,100
Charpin.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	2,800	3,100
Ribouthet.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 3° bureau.	2,800	3,100
Copin.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine, détaché au 2° bureau du service central.	2,200	2,500
Layuyouse.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 2° bureau...	2,800	3,100
Lacourt.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	2,500	2,800
Girard.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 3° bureau.	2,500	2,800
d'Aurelles de Paladines.	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2° bureau.	2,500	2,800
Lassagne.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,800	3,100
Plumereau.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine, détaché à la 2° division du 2° bureau.	2,500	2,800
Bouilhères.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services électriques, détaché à la 1 <sup>re</sup> division, 3° bureau.	2,500	2,800
Gillet.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 2° bureau...	2,800	3,100

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Caudron.....	Rédacteur .....	1 <sup>re</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau...	2,800	3,100
Barruet.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	2,800	3,100
Saintenoy.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	2,800	3,100
			R <sup>on</sup>	
Vieille-Grosjean..	Expéditionnaire	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	1,900	2,100
Allègre.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	1,700	1,900
Després.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau...	1,700	1,900
			R <sup>on</sup>	
Barbier.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	2,300	2,500
Lefrançois.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	1,900	2,100
Grégoire.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	1,500	1,700
Després.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,700
Aubert.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	1,500	1,700
Sellier.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	1,500	1,700
			R <sup>on</sup>	
Coubard.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	1,500	1,700
			R <sup>on</sup>	
Préau.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,700
Parrot.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,700
Grazalceuil.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,700
Nodinot.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,700
Petit.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,700
Mandigon.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	1,500	1,700
Delmas.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau	1,500	1,700
Laurent.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> division..	1,500	1,700
Klenck.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,700
Guérin.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,700
Teyssendier.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,700
Bonnière.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,900	2,100
Guillet.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,700	1,900
			R <sup>on</sup>	
Girard.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	2,000	2,100
			R <sup>on</sup>	
Sagot.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	2,000	2,100
			R <sup>on</sup>	
Martin.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau...	1,600	1,700
Lombard.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	1,900	2,100
Clément.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,900	2,100
Legendre.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	1,900	2,100
Renaudin.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau	1,700	1,900
Sourbé.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,700
Noblecourt.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,700
			R <sup>on</sup>	
Bertruc.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,700
Rohr.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau	1,500	1,700
Queyreau.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,700

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS. francs. R <sup>on</sup>	NOU- VEAUX. francs.
MM. Carbonnel . . . . .	Expéditionnaire	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Nicolas . . . . .	<i>Idem.</i>	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Morand . . . . .	<i>Idem.</i>	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Rabault . . . . .	<i>Idem.</i>	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Dart . . . . .	<i>Idem.</i>	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Aubry . . . . .	<i>Idem.</i>	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Chambard . . . . .	<i>Idem.</i>	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Olivier . . . . .	<i>Idem.</i>	2 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Pécheret . . . . .	<i>Idem.</i>	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau	1,500	1,700
Deville . . . . .	<i>Idem.</i>	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Bial . . . . .	<i>Idem.</i>	2 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,500	1,700
Chaurand . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,700
Guillou . . . . .	<i>Idem.</i>	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau	1,700	1,900
M <sup>me</sup> Bernaudin . . . . .	Employée . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	2,000	2,100
M <sup>lles</sup> Rosier . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,000	2,100
Kuntz (L.-H.-M.- C.) . . . . .	<i>Idem.</i>	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,800	1,900
Bastiat . . . . .	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne . . . . .	1,800	1,900
M <sup>mes</sup> Tamisier . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	1,900
Hamel . . . . .	<i>Idem.</i>	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,800	1,900
M <sup>lles</sup> Fételier . . . . .	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne . . . . .	1,900	2,000
Brûère . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	1,900
M <sup>me</sup> veuve Robert . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Duouet . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Saudrais . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Darves . . . . .	<i>Idem.</i>	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,700	1,800
Pécoil . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>me</sup> veuve David . . . . .	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne . . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Chevalier (B.-L.-M)	<i>Idem.</i>	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,600	1,700
Würbel . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Gissot . . . . .	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne . . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Bedin . . . . .	<i>Idem.</i>	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,600	1,700
Gallix . . . . .	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne . . . . .	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Laignel . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Labbé . . . . .	Auxiliaire . . . . .	<i>Idem.</i>	R <sup>on</sup> 1,600	R <sup>on</sup> 1,700
Forge . . . . .	Employée . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,600	1,700
Beauvalet . . . . .	Surveillante . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,700	1,800
Cléret . . . . .	Employée . . . . .	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Stef . . . . .	Surveillante . . . . .	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Graux . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Collin . . . . .	Employée . . . . .	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Liguet . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Delmer . . . . .	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Robardet . . . . .	<i>Idem.</i>	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS.	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
M <sup>lle</sup> Delhom.....	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Briquet.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Mignot-Danton...	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
Lévy (J.).....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Lamar.....	Idem.....	Idem.....	1,000	1,100
Jouan (Eugénie).	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> veuve Simon.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Silvain-Bénard...	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,600
Saulgrain.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
Guichard.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Rongemaille (E.-A)	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Cambier.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
Jooss.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Martinet.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
veuve Rolland...	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> de Clausade.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
Vautrin (M.-R.-D.)	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Balthazard.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Lavigne (M.-E.V.)	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Rousselle (L.-E.)	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
de Beccary (B.)...	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Lilloy.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Bernard (M.-I.-J.)	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Marginière.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Gomin.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Bellissent.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Fautaugier.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Albarède.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Cérou.....	Idem.....	Idem.....	2,000	2,100
M <sup>lles</sup> Blaise.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
Daronne.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
M <sup>mes</sup> Béné.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
Poehscheno.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
Lefournier.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
M <sup>lle</sup> Bourdillon (E.-M.)	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	1,800	1,900
M <sup>me</sup> veuve Bride.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,800	1,900
M <sup>lles</sup> Bourdais.....	Surveillante...	Caisse d'épargne.....	1,900	2,000
Genty.....	Employée.....	Idem.....	1,900	2,000
M <sup>mes</sup> Alloir.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
Pelletier.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
veuve Beuzit.....	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
Michel.....	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Geine.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Petibon.....	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Chenevière.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Denis (M.-J.-L.)	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,600	1,700



NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Saulgrain. . . . .	Employée. . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,600	1,700
Lacarelle. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1 600	1,700
Maurer. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
M <sup>lles</sup> André-Vauverdrie (C.-A.-M.).	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,600	1,700
Biston. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Thory. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Angely. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Girard. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Tremblais. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Dajean. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,600	1,700
Jacquemard. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Lévêque. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,600	1,700
Sabatier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Pupier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,200	1,300
			R <sup>on</sup> .	R <sup>on</sup> .
Guillet. . . . .	Auxiliaire. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
Vattier. . . . .	Employée. . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Lavigne (A.-M.-A.)	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,400	1,500
Sagot. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,500	1,600
Londonchut (F.).	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
Caisey. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,200	1,300
Caillard (H.). . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Couanon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,300	1,400
Caron. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Zabé. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Diéner. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Baret. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Bounaix. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Oblin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Delecray. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Guyonnet. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,300	1,400
			R <sup>on</sup> .	R <sup>on</sup> .
M <sup>me</sup> Ferrière. . . . .	Auxiliaire. . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Michaut. . . . .	Employée. . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> veuve Pascal. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Hasse. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Cheuvreux. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Fischer. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
			R <sup>on</sup> .	R <sup>on</sup> .
M <sup>me</sup> veuve Griffe. . . . .	Auxiliaire. . . . .	Paris, K. . . . .	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Laurent (L.). . . . .	Employée. . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Rocheriu. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
Chinaud. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . .	1,400	1,500
veuve Lafon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Roques. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Lefranc (M.-L.-A.)	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
Petitnicolas.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Renevier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
			R <sup>on</sup> .	R <sup>on</sup> .
Legrand (J.-A.)..	Auxiliaire.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,100	1,200
Truffot.....	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
Perron.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Londouchutz (A.)	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
Lefebvre.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Stock.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
Gilbert-Pierre.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
Vautrin (J.-M.)..	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
			R <sup>on</sup> .	R <sup>on</sup> .
M <sup>me</sup> Evaux.....	Auxiliaire.....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Ditière.....	Employée.....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Lamberger.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Rousselot.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
MM. Paute-Lafaurie...	Directeur.....	Direction des services élec- triques.	1,000	2,000
Thevenin.....	<i>Idem.</i> .....	École professionnelle su- périeure.	7,000	8,000
Maitrejean.....	Inspecteur.....	Angers.....	5,500	16,000
Malfré.....	Directeur.....	Auch.....	6,000	7,000
Lourme.....	<i>Idem.</i> .....	Cochinchine.....	9,000	0,000
Escande.....	Inspecteur.....	Tonkin.....	4,500	5,000
Villeneuve.....	Directeur.....	Versailles.....	7,000	8,000
Fleury.....	<i>Idem.</i> .....	Blois.....	6,000	7,000
Allègre.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de la Méditerranée.	6,000	7,000
Caillaux.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Étienne.....	7,000	8,000
Crépin.....	<i>Idem.</i> .....	Besançon.....	6,000	7,000
Ravaut.....	<i>Idem.</i> .....	Vannes.....	6,000	7,000
Braive.....	<i>Idem.</i> .....	Melun.....	8,000	9,000
Bégot.....	<i>Idem.</i> .....	Bourg.....	6,000	7,000
Ginoyer.....	<i>Idem.</i> .....	Mont-de-Marsan.....	6,000	7,000
Barbaud.....	<i>Idem.</i> .....	Constantine.....	6,000	7,000
Fritch.....	Inspecteur.....	Ligne du Sud-Ouest.....	4,500	5,000
Gaudelet.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de l'Est.....	5,000	5,500
Chenal.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.....	5,000	5,500
Robert.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon.....	5,000	5,500
Rémy.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Nord-Ouest.....	4,500	5,000
Maugenest.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel..	4,500	5,000
Renucci.....	<i>Idem.</i> .....	Oran.....	4,000	4,500
Vacher.....	<i>Idem.</i> .....	Clermont-Ferrand.....	4,000	4,500
Lamontre.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne des Pyrénées.....	4,500	5,000
Le Grand.....	<i>Idem.</i> .....	Cherbourg.....	5,500	6,000
Masson.....	<i>Idem.</i> .....	Annecy.....	5,500	6,000

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			NOU- VEAUX.	ANCIENS.
			francs.	francs.
MM. Röcher.....	Inspecteur.....	Moulins.....	5,000	5,500
Le Floch.....	<i>Idem.</i> .....	Le Mans.....	5,000	5,500
Civel.....	<i>Idem.</i> .....	Bourges.....	5,000	5,500
Ainaud.....	<i>Idem.</i> .....	Nîmes.....	4,500	5,000
Chauvelon.....	Inspecteur-ingé- nieur.	Le Havre.....	4,500	5,000
Périn.....	Inspecteur.....	Bar-le-Duc.....	4,000	4,500
Mouchard.....	Sous-ingénieur.	Tunis.....	3,000	3,500
Larose.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, détaché à la Seyne.	2,500	3,000
Dénery.....	<i>Idem.</i> .....	Services électriques.....	2,500	3,000
Couzy.....	Inspecteur-ingé- nieur.	Nice.....	5,000	5,500
Roch.....	Inspecteur.....	Nîmes.....	4,500	5,000
Deries.....	Inspecteur-ingé- nieur.	Marseille.....	5,500	6,000
Roux.....	Inspecteur.....	Aurillac.....	4,500	5,000
Canet.....	<i>Idem.</i> .....	Alençon.....	4,500	5,000
Rimeymeille.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	4,500	5,000
Pégneaux.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Nord.....	4,500	5,000
Giroux.....	<i>Idem.</i> .....	Nevers.....	5,000	5,500
Muselli.....	<i>Idem.</i> .....	Ajaccio.....	4,500	5,000
Mascarel.....	<i>Idem.</i> .....	Moulins.....	4,500	5,000
Quioc.....	<i>Idem.</i> .....	Le Puy.....	4,500	5,000
Maublat.....	<i>Idem.</i> .....	Melun.....	4,500	5,000
Janvier.....	Sous-inspecteur	Niort.....	3,000	3,500
Noizot.....	Chef de section.	Paris, R. P. ....	5,000	5,500
Largouët.....	Sous-chef de sec- tion.	Paris, central.....	4,500	5,000
Oréchioni.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, central.....	4,000	4,500
Boudot.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, R. P. ....	3,500	4,000
Doyen.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	4,500	5,000
Jacques.....	Directeur.....	Office tunisien.....	6,000	7,000
Faure.....	<i>Idem.</i> .....	Évreux.....	8,000	9,000
Dardenne.....	<i>Idem.</i> .....	Troyes.....	6,000	7,000
Blondiot.....	<i>Idem.</i> .....	Châlons-sur-Marne.....	7,000	8,000
Aubry.....	<i>Idem.</i> .....	Dijon.....	6,000	7,000
Laffaille.....	<i>Idem.</i> .....	Tarbes.....	6,000	7,000
Le Maguère.....	<i>Idem.</i> .....	Laval.....	6,000	7,000
Dardenne.....	<i>Idem.</i> .....	Grenoble.....	7,000	8,000
Simon.....	<i>Idem.</i> .....	Beauvais.....	7,000	8,000
Mesnard.....	Inspecteur.....	Angoulême.....	4,000	4,500
Gillet.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	4,000	4,500
Lisle.....	<i>Idem.</i> .....	Pau.....	4,000	4,500
Brette.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	4,000	4,500

NOMS DES AGENTS.	GRADE.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Laurent.....	Inspecteur.....	Beauvais.....	4,000	4,500
" Delfieu.....	<i>Idem.</i> .....	Nîmes.....	4,000	4,500
Peise.....	<i>Idem.</i> .....	Toulon.....	5,500	6,000
Maynard.....	<i>Idem.</i> .....	Rodez.....	5,500	6,000
Barbancey.....	<i>Idem.</i> .....	Périgueux.....	5,000	5,500
Péronin.....	<i>Idem.</i> .....	Lyon.....	5,000	5,500
Plassart.....	<i>Idem.</i> .....	Chartres.....	5,000	5,500
Méhault.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc.....	5,000	5,500
Postaire.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô.....	5,000	5,500
Brassier.....	<i>Idem.</i> .....	Caen.....	5,000	5,500
Rascalou.....	<i>Idem.</i> .....	Cahors.....	5,000	5,500
Claudé.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	4,500	5,000
Fabre.....	<i>Idem.</i> .....	Grenoble.....	4,500	5,000
Deschamps.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	5,000	5,500
Wachoux.....	<i>Idem.</i> .....	Lille.....	5,000	5,500
Brunet.....	<i>Idem.</i> .....	Laon.....	5,000	5,500
Girard.....	<i>Idem.</i> .....	Lyon.....	5,000	5,500
Aubry.....	<i>Idem.</i> .....	Mézières.....	4,500	5,000
Estradier.....	<i>Idem.</i> .....	Périgueux.....	4,500	5,000
Gazeau.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	4,500	5,000
Barbe.....	<i>Idem.</i> .....	Brest.....	4,500	5,000
Gras.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel.....	4,000	4,500
Jacquin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	5,000	5,500
Lafon.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	5,000	5,500
Steck.....	<i>Idem.</i> .....	Lyon.....	5,500	6,000
Jouany.....	<i>Idem.</i> .....	Melun.....	5,000	5,500
Bellenger.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	5,000	5,500
Despeyroux.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux.....	5,000	5,500
Baratin.....	<i>Idem.</i> .....	Arras.....	4,500	5,000
Robichon.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel.....	4,500	5,000
Davé.....	<i>Idem.</i> .....	Draguignan.....	4,500	5,000
Manaut.....	<i>Idem.</i> .....	Montauban.....	4,500	5,000
Parance.....	<i>Idem.</i> .....	Mézières.....	4,000	4,500
Cailleret.....	Inspecteur prin- cipal.	Direction des services élec- triques.	6,000	7,000
Laval.....	Inspecteur.....	Bar-le-Duc.....	5,500	6,000
Le Guen de Ker- neizon.	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc.....	5,500	6,000
Nouaille.....	<i>Idem.</i> .....	Limoges.....	5,000	5,500
Vallier.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne Méditerranée.....	4,500	5,000
Gary.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes.....	4,000	4,500
Bougourd.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen.....	4,000	4,500
Gaumel.....	Chef de section.	Fabrication des timbres- poste.	6,000	7,000
Marcaillou.....	Sous-chef de sec- tion.	Paris K.....	3,500	4,000



NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Laborde.....	Rédacteur.....	3° division, 3° bureau,...	2,200	2,500
Dulinon.....	Commis.....	Paris R. P. H. C. détaché à l'École.	2,000	2,400
Rone.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,100	2,400
Dardy.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,100	2,400
Marret.....	<i>Idem.</i> .....	Paris central, H. C. détaché à l'École.	2,700	3,000
Thévenot.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. H. C. détaché à l'École.	2,100	2,400
Serres.....	Rédacteur.....	3° division, 3° bureau,...	2,800	3,100
Martin.....	Commis.....	Paris central H. C. détaché à l'École.	1,800	2,100
Garnier.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine H. C. détaché à l'École.	2,400	2,700
Boutigny.....	<i>Idem.</i> .....	Paris central H. C. détaché à l'École.	2,100	2,400
Moine.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. H. C. détaché à l'École.	2,100	2,400
Meyer.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,100	2,400
Bellenger.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine H. C. détaché à l'École.	2,100	2,400
Placet.....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P. H. C. détaché à l'École.	2,100	2,400
Vaisse.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine H. C. détaché à l'École.	2,700	3,000
Mourrut.....	<i>Idem.</i> .....	Paris central H. C. détaché à l'École.	2,400	2,700
Fauchon.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,700	3,000
Veurier.....	Rédacteur.....	Lyon Direction.....	3,100	3,500
Gilbert.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	4,000	4,500
Bergin.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification et réception du matériel.	4,000	4,500
Montpellier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	3,600	4,000
Daumasson.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	3,100	3,500
Floch.....	<i>Idem.</i> .....	Quimper.....	3,100	3,500
Tournel.....	<i>Idem.</i> .....	Limoges.....	3,100	3,500
Thevenon.....	<i>Idem.</i> .....	Clermond-Ferrand.....	3,100	3,500
Guichard.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification et réception du matériel.	3,100	3,500
Thouvenot.....	<i>Idem.</i> .....	Direction Seine.....	3,100	3,500
Chabal.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	3,100	3,500
Barbier.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	3,100	3,500
Fabiani.....	<i>Idem.</i> .....	Le Mans.....	2,800	3,100
Junca.....	<i>Idem.</i> .....	Toulouse.....	2,500	2,800
Lepault.....	<i>Idem.</i> .....	Bar-le-Duc.....	2,500	2,800

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Noualy.....	Rédacteur.....	Lyon.....	2,800	3,100
Blandinières.....	<i>Idem.</i> .....	Foix.....	2,800	3,100
Gontan.....	<i>Idem.</i> .....	Aurillac.....	2,500	2,800
Maynoux.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles.....	2,200	2,500
Galinat.....	<i>Idem.</i> .....	Toulouse, caisse d'épargne	2,800	3,100
Menu.....	<i>Idem.</i> .....	Auch.....	2,800	3,100
Albert.....	<i>Idem.</i> .....	Agen.....	2,500	2,800
Lour.....	<i>Idem.</i> .....	Le Puy.....	2,800	3,100
Maréchal.....	<i>Idem.</i> .....	Dijon.....	2,800	3,100
Lacaze.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,800	3,100
Braquet.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux.....	2,500	2,800
Taffin de Givenchy	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	2,500	2,800
Alexis.....	<i>Idem.</i> .....	Digne.....	2,200	2,500
Sevin.....	<i>Idem.</i> .....	Alger, caisse d'épargne...	2,800	3,100
Hugon.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Nord.....	2,800	3,100
Rey.....	<i>Idem.</i> .....	Privas.....	2,500	2,800
Leroy.....	<i>Idem.</i> .....	Caen, caisse d'épargne...	2,200	2,500
Lombart.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel..	2,800	3,100
Lendormy.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Ségaud.....	<i>Idem.</i> .....	Dijon.....	2,800	3,100
Ravier.....	<i>Idem.</i> .....	Mâcon.....	2,500	2,800
Rathuile.....	<i>Idem.</i> .....	Beauvais.....	2,500	2,800
Bonhommet.....	<i>Idem.</i> .....	Angers.....	2,300	2,800
Barbe.....	<i>Idem.</i> .....	Alger, service central...	2,500	2,800
Boudran.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	2,500	2,800
Carrière.....	<i>Idem.</i> .....	Carcassonne.....	2,800	3,100
Moutte.....	<i>Idem.</i> .....	Annecy, caisse d'épargne..	2,800	3,100
Girard.....	<i>Idem.</i> .....	Chartres.....	2,800	3,100
Veyre.....	<i>Idem.</i> .....	Annecy.....	2,800	3,100
Ricard.....	<i>Idem.</i> .....	Toulouse, caisse d'épargne	2,800	3,100
David.....	<i>Idem.</i> .....	Angers.....	2,500	2,800
Boutard.....	<i>Idem.</i> .....	Angers, caisse d'épargne..	2,500	2,800
Seigé.....	<i>Idem.</i> .....	Cahors.....	2,200	2,500
Lantier.....	<i>Idem.</i> .....	Caen.....	2,200	2,500
Beudin.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	2,200	2,500
Le Calvez.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,200	2,500
Laborde-Porte...	<i>Idem.</i> .....	Pau.....	3,100	3,500
Ménant.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	3,100	3,500
Homont.....	<i>Idem.</i> .....	Laon.....	3,100	3,500
Imbert.....	<i>Idem.</i> .....	Alger.....	3,100	3,500
Tarbouriech.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	3,100	3,500
Robert.....	<i>Idem.</i> .....	Mézières, caisse d'épargne.	2,500	2,800

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Machu.....	Rédacteur.....	Lille.....	2,800	3,100
Lambert.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens.....	2,800	3,100
Séjourné.....	<i>Idem.</i> .....	Orléans.....	2,200	2,500
Dupuy.....	<i>Idem.</i> .....	La Roche-sur-Yon.....	2,800	3,100
Legris.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens.....	2,500	2,800
Ferry.....	<i>Idem.</i> .....	Épinal.....	2,200	2,500
Parigot.....	<i>Idem.</i> .....	Auxerre.....	2,800	3,100
Chorin.....	<i>Idem.</i> .....	Caen.....	2,800	3,100
Debusigne.....	<i>Idem.</i> .....	Vannes.....	2,800	3,100
Obeuf.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens.....	2,800	3,100
Dufaux.....	<i>Idem.</i> .....	Melun.....	2,800	3,100
Curéaut.....	<i>Idem.</i> .....	Mâcon.....	2,500	2,800
Meignan.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine....	2,200	2,500
Gensonnet.....	<i>Idem.</i> .....	Oran, caisse d'épargne...	2,200	2,500
Bessoule.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	2,200	2,500
Fabre.....	<i>Idem.</i> .....	Montpellier, caisse d'ép <sup>ne</sup> ..	2,800	3,100
Badoroux.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Étienne.....	2,800	3,100
Georgeot.....	<i>Idem.</i> .....	Vesoul.....	2,800	3,100
Halin.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> ..	2,500	2,800
Vassal.....	<i>Idem.</i> .....	Laon.....	2,200	2,500
Hénault.....	<i>Idem.</i> .....	Châteauroux.....	2,200	2,500
Poincin.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	2,200	2,500
Potier.....	<i>Idem.</i> .....	Vesoul.....	2,200	2,500
Delteil.....	<i>Idem.</i> .....	Agen.....	2,800	3,100
Labrousse.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> ..	2,800	3,100
Baudet.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô.....	2,800	3,100
Sibran.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô, succursale....	2,500	2,800
Pelet.....	<i>Idem.</i> .....	Besançon.....	2,500	2,800
Delcros.....	<i>Idem.</i> .....	Aurillac.....	2,500	2,800
Augé.....	<i>Idem.</i> .....	Perpignan.....	2,200	2,500
Mouly.....	<i>Idem.</i> .....	Rodez.....	1,900	2,200
Louchart.....	<i>Idem.</i> .....	Lille.....	2,800	3,100
Régnier.....	<i>Idem.</i> .....	Blois.....	2,800	3,100
Énault.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> ..	2,500	2,800
Vigreux.....	Commis de dir <sup>on</sup> .....	Auxerre.....	2,400	2,700
Soulié.....	<i>Idem.</i> .....	Foix.....	2,700	3,000
Feuillerac.....	<i>Idem.</i> .....	Angoulême.....	2,100	2,400
Brousse.....	Expéditionnaire.....	Tulle.....	1,500	1,700
Dupont.....	<i>Idem.</i> .....	Mézières.....	1,500	1,700
Husson.....	Rédacteur.....	Direct <sup>on</sup> de la Seine (h. cad.) détaché à l'Ad <sup>on</sup> centr <sup>le</sup> , 3 <sup>e</sup> division.	3,100	3,500
Guéru.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau....	3,100	3,500
Domingie.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau....	3,100	3,500
Deloulay.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau....	2,800	3,100

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Thebe.....	Sous-Inspe- teur.	Toulouse.....	fr. 3,500	Inspecteur..	Toulouse.....	fr. 4,000
Grandmaître..	<i>Idem</i> .....	Auxerre.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Auxerre.....	4,000
Maréchal.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine	3,500	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	4,000
Dovin.....	<i>Idem</i> .....	La Roche-sur-Yon..	3,500	<i>Idem</i> .....	La Roche-sur-Yon..	4,000
Le Gall.....	<i>Idem</i> .....	Lille.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Lille.....	4,000
Daubié.....	<i>Idem</i> .....	Nancy.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Nancy.....	4,000
Tachot.....	<i>Idem</i> .....	Laon.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Laon.....	4,000
Petit.....	<i>Idem</i> .....	Le Mans.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Le Mans.....	4,000
Despierres...	<i>Idem</i> .....	Amiens.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Amiens.....	4,000
Dallant.....	<i>Idem</i> .....	Moulins.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Moulins.....	4,000
Meyrat.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine	3,500	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	4,000
Devaux - Char- bonnel.	Sous - Ingé- nieur.	Usine de la Seyne.	3,500	Inspect. - in- génieur.	Usine de la Seyne..	4,000
Perravex.....	Sous-Inspe- teur.	Lille.....	3,500	Inspecteur..	Lille.....	4,000
Roman.....	<i>Idem</i> .....	Oran.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Oran.....	4,000
Pourrieux...	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand..	3,500	<i>Idem</i> .....	Clermont-Ferrand..	4,000
Allaire.....	<i>Idem</i> .....	Direction des servi- ces électriques.	3,500	<i>Idem</i> .....	Direction des servi- ces électriques.	4,000
De Vaux.....	<i>Idem</i> .....	Châteauroux.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Châteauroux.....	4,000
Allafort-Duver- ger.	<i>Idem</i> .....	Angoulême.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Angoulême.....	4,000
Vitoux.....	<i>Idem</i> .....	Épinal.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Épinal.....	4,000
Diano.....	<i>Idem</i> .....	Chambéry.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Chambéry.....	4,000
Jaulin.....	<i>Idem</i> .....	Vérific <sup>on</sup> du matériel	3,500	<i>Idem</i> .....	Vérification du ma- tériel.	4,000
Florentin....	<i>Idem</i> .....	Tonkin.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Tonkin.....	4,000
Descubes - Des- guoraines.	<i>Idem</i> .....	Madagascar.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Madagascar.....	4,000
Andrieuc.....	Commis-prin- cipal char- gé des fonc- tions de ré- dacteur.	Vérification du ma- tériel.	3,300	Rédacteur...	Vérification du ma- tériel.	3,500
Villeroi.....	Chargé des fonct <sup>ns</sup> de sous - chef de bureau.	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	4,500	Sous-chef de bureau.	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	5,000
Pontard.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	4,500	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	5,000
Duflos.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la caisse d'épargne.	4,500	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.	5,000
Gatimel.....	Rédacteur...	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	4,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5,000
Rible.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,500	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bur.	5,000
Bouguet.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	4,500	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	5,000
Jaulin.....	Sous-inspec- teur.	Vérification et revi- sion du matériel.	3,500	Sous-Inspe- teur.	Direction de l'École professionnelle.	3,500
Chapusot....	Chef de sect.	Paris (R. P.).....	6,000	Chef de sect.	Paris (R. P.).....	7,000
Jodrilat.....	Rédacteur...	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	4,500	Inspecteur..	Châteauroux.....	4,500
Ruff.....	Inspecteur..	Oran.....	4,500	<i>Idem</i> .....	Melun.....	4,500
Gilabert.....	Rédacteur..	Toulouse.....	3,500	Sous-Inspect.	Foix.....	3,500
Pastré.....	Rédacteur - contrôleur.	Périgueux ( Caisse d'épargne ).	3,500	<i>Idem</i> .....	Aurillac.....	3,500
Lapiro.....	Rédacteur..	La Rochelle.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Guéret.....	3,500
Guasson.....	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saulnier... 3,500	



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Blanquet.....	Rédacteur...	Saint-Étienne.....	3,500	Sous-inspect.	Saint-Etienne.....	3,500
Bouniol.....	<i>Idem</i> .....	Agen.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Cahors.....	3,500
Bourdila.....	<i>Idem</i> .....	Tarbes.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Tarbes.....	3,500
Vergès.....	<i>Idem</i> .....	Perpignan.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Perpignan.....	3,500
Michelis.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bu- reau.	3,500	<i>Idem</i> .....	Ajaccio.....	3,500
Toulon.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Niort.....	3,500
Hébrard.....	Rédacteur - contrôleur.	Carcassonne (Caisse d'épargne).	3,500	<i>Idem</i> .....	Carcassonne.....	3,500
Tarbouriech.....	Rédacteur..	Marseille.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Privas.....	3,500
Laé.....	Commis prin- cipal fai- sant fonc- tions de ré- dacteur.	Vérification et revi- sion du matériel.	3,500	<i>Idem</i> .....	Blois.....	3,500
Duflos.....	Sous-chef de bureau.	Directi <sup>on</sup> de la Caisse nationale d'épar- gne.	5,000	Sous-chef de bureau.	Détaché au Cabinet du Ministre du Comm., de l'Ind., des Postes et des Télégraphes.	5,000
Wattebled.....	Rédacteur..	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bur.	2,200	Rédacteur..	<i>Idem</i> .....	2,200
Persil.....	<i>Idem</i> .....	Paris - 98.....	2,200	Commis....	<i>Idem</i> .....	2,100
Dartigue.....	<i>Idem</i> .....	Directi <sup>on</sup> de la Seine.	2,500	Rédacteur..	Directi <sup>on</sup> de la Seine (h. c.) détaché au service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Galtier.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bur.	2,800	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bur.	3,100
Deloulay.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	3,100	<i>Idem</i> .....	Service centr. 1 <sup>er</sup> b.	3,100
Chapeaud.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bur.	2,800	<i>Idem</i> .....	Service centr., 2 <sup>e</sup> h.	2,800
Meusier.....	<i>Idem</i> .....	Administration cen- trale. 1 <sup>re</sup> division.	3,500	<i>Idem</i> .....	Adm <sup>on</sup> centr. 1 <sup>re</sup> div.	4,000
Marty.....	<i>Idem</i> .....	Administration cen- trale. 2 <sup>e</sup> division.	4,000	<i>Idem</i> .....	Adm <sup>on</sup> centr. 2 <sup>e</sup> div.	4,500
Bonceime.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	2,500	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bur.	2,500
Martin.....	<i>Idem</i> .....	Services électriques.	2,500	<i>Idem</i> .....	Services électriques (h. c.) détaché à la 2 <sup>e</sup> division.	2,500
Boudran.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800	<i>Idem</i> .....	Services électriques (h. c.) détaché à la 3 <sup>e</sup> division.	2,800
Dintilhac.....	<i>Idem</i> .....	Administration cen- trale, 3 <sup>e</sup> division.	4,500	<i>Idem</i> .....	Divisi <sup>on</sup> de la Caisse d'épargne.	4,500
Veurrier.....	Commis....	Paris R. P. (h. c.) dé- taché à l'École professionnelle.	3,000	Comm. princ.	Paris R. P. (h. c.) dé- taché à l'École professionnelle.	3,300
Hamelin.....	<i>Idem</i> .....	Vérification et revi- sion du matériel.	2,100	Rédacteur..	Vérification et revi- sion du matériel.	2,200
Decomberousse	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Decomberousse	Rédacteur..	<i>Idem</i> .....	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Moreau.....	Commis....	Directi <sup>on</sup> des services électriques (h. c.) détaché à l'École.	2,400	<i>Idem</i> .....	Direction des servi- ces électriques.	2,500
Mourrut.....	<i>Idem</i> .....	Paris-central (h. c.) détaché à l'École.	2,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,500
Brion.....	Com. princ..	Direction des ser- vices électriques en disponibilité.	3,300	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Delaire.....	Commis....	Paris R. P. (h. c.) dé- taché à l'École pro- fessionnelle.	2,100	<i>Idem</i> .....	Directi <sup>on</sup> de la Seine.	2,200
Rone.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,200
Bonpaud.....	Rédacteur..	La Rochelle.....	2,800	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	2,800
Collas.....	<i>Idem</i> .....	Dijon.....	4,000	Inspecteur..	Dijon.....	4,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Taillandier...	Rédacteur...	Rouen.....	2,500	Rédacteur...	Chaumont.....	2,500
Chanier.....	Commis.....	Moulins, direction.	3,000	Idem.....	Moulins.....	3,100
Giraud.....	Idem.....	Marseille, direction	2,700	Idem.....	Marseille.....	2,800
Macabey.....	Idem.....	Besançon, direction	3,000	Idem.....	Besançon.....	3,100
Sibaud.....	Idem.....	Grenoble, direction	2,700	Idem.....	Grenoble.....	2,800
Silly.....	Idem.....	Blois, direction...	3,000	Idem.....	Blois.....	3,100
Ginicres.....	Idem.....	Agen, direction...	2,700	Idem.....	Agen.....	2,800
Paquet.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne, direction.	2,400	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	2,500
de Cappel.....	Idem.....	Laval, direction...	2,400	Idem.....	Laval.....	2,500
Vigreux.....	Idem.....	Auxerre, direction.	2,700	Idem.....	Auxerre.....	2,800
Caminade.....	Idem.....	Périgueux, direction	3,000	Idem.....	Périgueux.....	3,100
Mollié.....	Idem.....	Auch, direction...	2,400	Idem.....	Auch.....	2,500
Vican.....	Idem.....	Saint-Étienne, di- rection.	2,700	Idem.....	Saint-Étienne.....	2,800
Allègre.....	Idem.....	Agen, direction...	2,100	Idem.....	Agen.....	2,200
Borreill.....	Idem.....	Perpignan, direction	3,000	Idem.....	Perpignan.....	3,100
Rivière.....	Idem.....	Toulouse, direction.	3,000	Idem.....	Toulouse.....	3,100
Rivière.....	Rédacteur...	Toulouse.....	3,100	Idem.....	Idem.....	3,500
Feuillerae.....	Commis.....	Angoulême, direct..	2,400	Idem.....	Angoulême.....	2,500
Pétetin.....	Idem.....	Besançon, direction	2,400	Idem.....	Besançon.....	2,500
Georger.....	Commis prin- cipal.	Idem.....	3,600	Faisant fonc- tions de ré- dacteur.	Idem.....	3,600
Poisson.....	Rédacteur...	Lons-le-Saulnier ..	3,100	Rédacteur...	Dijon.....	3,100
Le Gac.....	Idem.....	Caen.....	2,500	Idem.....	Saint-Brieux.....	2,500
Brané.....	Idem.....	Marseille.....	3,100	Idem.....	Bordeaux.....	3,100
Genin.....	Idem.....	Melun.....	2,800	Idem.....	Nevers.....	2,800
L'ourgeot.....	Idem.....	Tours, caisse d'é- pargne.	2,500	Idem.....	Tours, direction...	2,500
Fourrier.....	Idem.....	Valence.....	2,800	Idem.....	Marseille.....	2,800
Soulié.....	Commis.....	Foix, direction...	3,000	Idem.....	Albi.....	3,100
Neyrial.....	Idem.....	Moulins, direction.	2,400	Idem.....	Clermont-Ferrand.	2,500
Pelloux.....	Idem.....	Draguignan, direct.	2,700	Idem.....	Marseille.....	2,800
Bellenger.....	Idem.....	Direction de la Seine (h. c.).	2,400	Idem.....	Versailles.....	2,500
Higonencq.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées, direction.	2,700	Idem.....	Bordeaux.....	2,800
Dulimon.....	Idem.....	Paris R. P. (h. c.), détaché à l'école prof., 1 <sup>re</sup> section.	2,400	Idem.....	Amiens.....	2,500
Dubar.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Lille.....	3,100
Meyer.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Caen.....	2,500
Thévenot.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Moulins.....	2,500
Gleizes.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Carcassonne.....	2,200
Paul.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Melun.....	2,800
Fouchard.....	Rédacteur...	Bordeaux (en dis- ponibilité).	3,100	Idem.....	Bordeaux.....	3,100
Nayroles.....	Commis.....	Direction de la ligne de Lyon.	2,700	Idem.....	Direction de la ligne de Lyon.	2,800
Pineau.....	Rédacteur...	Périgueux.....	3,100	Idem.....	Périgueux, contrôle de la caisse d'ép.	3,100
Thène.....	Idem.....	Carcassonne.....	3,100	Idem.....	Carcassonne, contr. de la caisse d'ép.	3,100
M <sup>me</sup> v <sup>ve</sup> Dugrais...	Employée...	Direction de la caisse d'épargne.	1,900	Employée...	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	1,900
M <sup>lle</sup> Sabatier.....	Idem.....	Idem.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,600
Sabatier.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	1,600	Surveillante.	Idem.....	1,600
M <sup>me</sup> v <sup>ve</sup> Dugrais...	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900
M <sup>lle</sup> Adam.....	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900
M <sup>mes</sup> Laurent.....	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900
Lévy.....	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>mes</sup> Prévost.....	Employée...	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	1,900	Surveillante.	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	1,900
Bagot.....	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900
v <sup>ve</sup> Thimon.....	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900
v <sup>ve</sup> Vachot.....	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900
Deltour.....	Idem.....	Paris 41.....	1,500	Employée...	Idem.....	1,300
M <sup>lles</sup> Allaz.....	Idem.....	En disponibilité...	•	Idem.....	Idem.....	1,500
Caillat.....	Idem.....	Poste central des Télégraphes.	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> v <sup>ve</sup> Plé.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	1,800	Idem.....	Direction de la caisse d'épargne.	1,800
Beauchet.....	Idem.....	Paris 98.....	1,400	Idem.....	Direct. de la Seine.	1,400
Boissier.....	Idem.....	Paris, bureau princ. des téléphones.	1,400	Idem.....	Direct. de la Seine, serv. téléphon.	1,400
Boitard.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
M <sup>lle</sup> Tournier.....	Idem.....	Chantenay-sur-Loire	1,400	Idem.....	Périgueux, caisse d'épargne.	1,400
MM. Morzelle.....	Inspecteur..	Cochinchine.....	4,000	Inspecteur..	Evreux.....	4,000
Authier.....	Rédacteur..	Moulins.....	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Mézières.....	3,500
Lailheugue.....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	3,500	Idem.....	Mont-de-Marsan...	3,500
Bouardot.....	Idem.....	Besançon.....	3,500	Idem.....	Chaumont.....	3,500
Bfond.....	Idem.....	Amiens.....	3,500	Idem.....	Lille.....	3,500
Lecasse.....	Idem.....	Lille.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Barbier.....	Idem.....	Direction des ser- vices électriques.	3,500	Idem.....	Bourg.....	3,500
Bardon.....	Idem.....	Angoulême.....	3,600	Idem.....	Angoulême.....	3,500
Petit.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Le Mans.....	3,500	Idem.....	Tours.....	3,500
Le Gall.....	Idem.....	Lille.....	3,500	Idem.....	Nantes.....	3,500
Damotte.....	Idem.....	Amiens.....	3,500	Idem.....	Nancy.....	3,500
Barnier.....	Inspecteur..	Bourg.....	4,000	Inspecteur..	Avignon.....	4,000
Perravex.....	Sous-inspec- teur.	Lille.....	3,500	Sous-inspec- teur.	Auxerre.....	3,500
Bellier.....	Idem.....	Privas.....	3,500	Idem.....	Digne.....	3,500
Poujolat.....	Idem.....	Ajaccio.....	3,500	Idem.....	Gap.....	3,500
Giot.....	Idem.....	Blois.....	3,500	Idem.....	Tulle.....	3,500
Renard.....	Idem.....	Privas.....	3,500	Idem.....	Nîmes.....	3,500
Aulagnier.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	3,500	Idem.....	Le Puy.....	3,500
Janvier.....	Idem.....	Niort.....	3,000	Idem.....	Vannes.....	3,000
Moules.....	Inspecteur..	Carcassonne.....	4,000	Inspecteur..	Pau.....	4,000
Martin.....	Rédacteur..	Auch.....	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Privas.....	3,500
Goffet.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Châlons-sur-Marne.	3,500	Idem.....	Tours.....	3,500
Thièvre.....	Rédacteur..	Melun.....	3,600	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	3,500
Baboulet.....	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Clermont-Ferrand..	3,500	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Montpellier.....	4,500
Biot.....	Rédacteur..	Alger, caisse d'épar- gne.	3,600	Sous-inspec- teur.	Oran.....	3,500
Barabino.....	.....	Paris.....	•	Expédition <sup>re</sup> .	Vérification et récep- tion du matériel.	1,500
Thomé.....	Facteur des télégraphes	Semar.....	1,000	Idem.....	Mézières.....	1,500
Bernard.....	Receveur...	Luxeuil.....	2,200	Receveur...	Joinville.....	2,200
Reichling.....	Rédacteur..	Direction des ser- vices électriques, région de Paris.	3,100	Idem.....	Luxeuil.....	2,700
Valette.....	Commis.....	Agen.....	3,000	Idem.....	Tonnacins.....	2,700
M <sup>me</sup> v <sup>ve</sup> Rambaud..	Receveuse..	Razac-sur-Isle....	1,400	Receveuse..	La Roche-Chalais..	1,400
M <sup>lle</sup> Barbanceys...	Idem.....	Boissy-sous-Saint- Yon.	1,200	Idem.....	Razac-sur-Isle....	1,200
M <sup>me</sup> Boas.....	Idem.....	Moux.....	1,400	Idem.....	Trèbes.....	1,400
Lajunies.....	Damo em- ployée.	Toulouse, central..	1,300	Idem.....	Moux.....	1,200
MM. Benoit.....	Receveur...	Rosnay-l'Hôpital..	1,000	Receveur...	Vanchassis.....	1,000
Rousseau.....	Sous-officier.	.....	•	Idem.....	Rosnay-l'Hôpital..	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Déchelle.....	Commis.....	Paris 7.....	2,400	Receveur.....	Florac.....	2,200
Burlet.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Brieuc.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Tréguier.....	2,200
Piré.....	Commis am- bulant.	Ligne du Nord....	2,100	<i>Idem</i> .....	Pacy-sur-Eure....	2,000
M <sup>me</sup> Cortey.....	Dame em- ployée.	Paris, direction de la Seine.	1,500	Receveuse...	Vétheuil.....	1,400
M <sup>lle</sup> Grélin.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Pourrain.....	1,400
MM. Guillemillot..	Receveur....	Paris 88.....	4,000	Receveur....	Paris 10.....	4,000
Patharin.....	Commis am- bulant.	Ligne du Sud-Ouest.	2,400	<i>Idem</i> .....	Challans.....	2,200
Degioanni.....	Receveur....	Breil.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Villefranche-sur-Mer	1,600
Blanchot.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Bérain-sur- Dheune.	1,200	<i>Idem</i> .....	Saint-Léger-sous- Beuvray.	1,200
M <sup>lle</sup> Pelletier.....	Receveuse...	Saint-Léger-sous- Beuvray.	1,400	Receveuse...	Saint-Bérain-sur- Dheune.	1,400
M <sup>me</sup> Pierron.....	<i>Idem</i> .....	Villercrupt.....	1,400	<i>Idem</i> .....	La Loupe.....	1,600
MM. Arnal.....	Commis prin- cipal.	Chartres.....	4,000	Receveur....	Dreux.....	4,000
Marchand.....	<i>Idem</i> .....	Paris 80.....	3,600	<i>Idem</i> .....	Le Havre-Ingouville	3,500
Rozé.....	Recev. prin- cipal.	Angers.....	5,500	Recev. prin- cipal.	Nantes.....	5,500
M <sup>me</sup> Robert.....	Receveuse...	Thiézac.....	1,200	Receveuse...	Limoise.....	1,200
M <sup>lle</sup> Lauzel.....	<i>Idem</i> .....	Labrousse.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Thiézac.....	1,400
M. Chevallier.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Labrousse.....	1,000
M <sup>lles</sup> Larrien.....	Receveuse...	Mauvezin.....	1,600	Receveuse...	Fleurance.....	1,800
Petit.....	<i>Idem</i> .....	Barran.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Mauvezin.....	1,200
Durreigne.....	Dame em- ployée.	Le Puy.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Barran.....	1,200
M <sup>me</sup> Piquecry.....	<i>Idem</i> .....	Auch.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Tournon-d'Agonais.	1,600
MM. Binet.....	Rédacteur...	Direction de la Caisse nation. d'épargne.	4,500	Recev. prin- cipal.	Vesoul.....	4,500
Saint-Dizier...	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500	Receveur....	Paris 75.....	3,500
M <sup>me</sup> Carrère.....	Receveuse...	Fleurance.....	1,800	Receveuse...	Gimont.....	1,800
M. Mage.....	Receveur....	Lévie.....	1,200	Receveur....	Trèves.....	1,200
M <sup>lle</sup> Maïtte.....	Dame em- ployée.	Épernay.....	1,300	Receveuse...	Rouvres-en-Xaintois	1,200
M. Viguié.....	Receveur....	Bussièrès-Badil...	1,200	Receveur....	Villoréal.....	1,200
M <sup>lle</sup> Brugéa.....	Dame em- ployée.	Maisons-Laffitte...	1,300	Receveuse...	Bézu-Saint-Éloi...	1,200
M. Lesigne.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Bussièrès-Badil...	1,000
M <sup>mes</sup> Cornu.....	Receveuse...	Auberive.....	1,400	Receveuse...	Chevillon.....	1,400
Courcelles...	<i>Idem</i> .....	Villegusien.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Auberive.....	1,200
M <sup>lle</sup> Grosdemange..	<i>Idem</i> .....	Rouvres-en-Xaintois.	1,400	<i>Idem</i> .....	Chatenois.....	1,400
Subra.....	<i>Idem</i> .....	Serres-sur-Arget...	1,200	<i>Idem</i> .....	Laure.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Grégoire.	<i>Idem</i> .....	Linards.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Félicien.....	1,400
M <sup>mes</sup> Esmenjaud...	Dame em- ployée.	Paris, central.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Saint-Firmin-en-Val- godemard.	1,200
Baudoin.....	<i>Idem</i> .....	Nice-Grimaldi...	4,200	<i>Idem</i> .....	Levens.....	1,200
M <sup>lles</sup> Sermoise.....	<i>Idem</i> .....	Chauny.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Valdampierre...	1,200
Carpentier...	<i>Idem</i> .....	Lille-Wazemmes...	1,300	<i>Idem</i> .....	Colembert.....	1,400
Gilliard.....	<i>Idem</i> .....	Rehbel.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Machault.....	1,200
Régnier.....	<i>Idem</i> .....	Wassy.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Breuvannes.....	1,200
MM. Pontvieux...	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Saint-Ouen-du- Breuil.	1,000
Génin.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Lavau.....	1,000
Rossignol...	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Méard-de-Gur- gon.	1,000
Chaubet.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Moyaux.....	1,000
Durand.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Woël.....	1,000
Dumas.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Gati en-des-Bois.	1,000
Dayt.....	Commis.....	Mâcon.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Chauffailles.....	2,200
M <sup>me</sup> Paillé.....	Receveuse...	Chanceaux-sur-Choi- sille.	1,400	Receveuse...	Genillé.....	1,400



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>lle</sup> Baur.....	Receveuse...	Beaumont-la-Ronce.	fr. 1,400	Receveuse...	Chanceaux-sur-Choi- sille.	fr. 1,400
M <sup>mes</sup> v <sup>ve</sup> Thévenon.	Dame em- ployée.	Romorantin.....	1,500	Idem.....	Beaumont-la-Ronce.	1,400
Gagneux.....	Receveuse...	Montret.....	1,400	Idem.....	Cuisery.....	1,400
M <sup>lle</sup> Renaud.....	Dame em- ployée.	Dijon, central.....	1,100	Idem.....	Villegusien.....	1,200
M <sup>mes</sup> veuve Lécor- ché.	Receveuse...	Lacanche.....	1,200	Idem.....	Neuvy-sur-Baran- geon.	1,200
veuve Parizot.	Dame em- ployée.	Soanur.....	1,200	Idem.....	Lacanche.....	1,200
MM. Mesnard.....	Inspecteur..	Angoulême.....	4,500	Recev. prin- cipal.	Angoulême.....	4,500
Rivière.....	Recev. prin- cipal.	Agen.....	4,500	Receveur....	Beziers.....	5,000
Barthe.....	Receveur....	Bagnères-de-Lu- chon.	4,000	Recev. prin- cipal.	Rodez.....	4,500
Saint-Pierre..	Idem.....	Rodez.....	4,500	Idem.....	Agen.....	4,500
Forasté.....	Idem.....	Montpellier.....	5,000	Idem.....	Grenoble.....	5,000
Noëtinger.....	Idem.....	Moulins.....	5,000	Idem.....	Montpellier.....	5,000
M <sup>lle</sup> Bonnel.....	Post. rece- veuse.	.....	"	Receveuse...	Alvignac.....	1,000
M <sup>me</sup> Charles.....	Receveuse...	Roujan.....	1,400	Idem.....	Nissan.....	1,400
M <sup>lles</sup> Coulomb.....	Idem.....	Saint-Laurent-la- Vernède.	1,400	Idem.....	Roujan.....	1,400
Benoit.....	Idem.....	Cruzy.....	1,400	Idem.....	Saint-Laurent-la- néde.	1,400
M <sup>me</sup> Bertrand.....	Idem.....	Trèves.....	1,400	Idem.....	Cruzy.....	1,400
MM. Hébert.....	Receveur....	Paris 39.....	4,000	Receveur....	Paris 88.....	4,000
Mabyre.....	Rédacteur...	Administration cen- trale, 3 <sup>e</sup> division.	4,000	Idem.....	Paris 39.....	4,000
Evrard.....	Idem.....	Direction de la Seine	4,000	Idem.....	Paris 79.....	4,000
Kranner.....	Receveur....	Nantes, central....	5,000	Idem.....	Le Havre, central.	5,000
Langevin.....	Idem.....	Tours, central....	4,500	Idem.....	Nantes, central....	4,500
Morin.....	Idem.....	Charleville.....	4,500	Recev. princ.	Troyes.....	5,000
Comte.....	Idem.....	Dax.....	4,000	Receveur....	Bayonne.....	4,500
David.....	Idem.....	Hyères.....	4,000	Idem.....	Cette.....	4,500
Manuelli.....	Commis prin- cipal.	Draguignan.....	4,000	Idem.....	Hyères.....	4,000
Mathieu.....	Receveur....	Vouziers.....	3,500	Idem.....	Charleville.....	3,500
Dodo.....	Rédacteur...	Châlons-sur-Marne, direction.	3,600	Idem.....	Vouziers.....	3,500
Pariès.....	Commis prin- cipal.	Bagnères-de-Bigor- re.	3,000	Idem.....	Dax.....	3,500
Bure.....	Receveur....	Paris 22.....	5,500	Idem.....	Paris 1.....	5,500
Blanc.....	Idem.....	Paris 81.....	4,500	Idem.....	Paris 26.....	4,500
Crouzon.....	Idem.....	Paris 8.....	5,500	Idem.....	Paris 22.....	5,500
Malraison.....	Idem.....	Paris 26.....	5,000	Idem.....	Paris 8.....	5,000
Serres.....	Idem.....	Paris 70.....	4,500	Idem.....	Paris 81.....	4,500
Pradines.....	Rédacteur...	Administr. centrale, service central.	4,000	Idem.....	Paris 70.....	4,000
M <sup>lle</sup> Verdier.....	Receveuse...	L'Isle-Saint-Denis..	1,400	Receveuse...	Grandvilliers.....	1,600
M <sup>me</sup> Presse.....	Idem.....	La Carnelle.....	1,400	Idem.....	Bourgachard.....	1,400
veuve Trinqué.	Dame em- ployée.	Saint-Yrieix.....	1,000	Idem.....	Salles-Curan.....	1,000
M. Vitrac.....	Receveur....	Brassac.....	1,800	Receveur....	Anclie-Jes-Bains..	1,800
M <sup>lle</sup> Moron.....	Receveuse...	Château-Landon....	1,400	Receveuse...	Bray-sur-Seine....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Vau.....	Idem.....	Vouix.....	1,400	Idem.....	Château-Landon...	1,400
M <sup>lles</sup> Simon.....	Idem.....	Ravières.....	1,400	Idem.....	Vouix.....	1,400
Hugon.....	Idem.....	Les Bouchoux.....	1,200	Idem.....	Montret.....	1,200
M <sup>me</sup> Collomp.....	Idem.....	Puget-Ville.....	1,400	Idem.....	La Garde, près Tou- lon.	1,400
M <sup>lle</sup> Raynaud.....	Idem.....	Comps-du-Var.....	1,400	Idem.....	Puget-Ville.....	1,400

NOMS DES AGES.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Boudet.....	Commis prin- cipal.	Clermont - Ferrand R. P.	3,600	Recev. prin- cipal.	Mende.....	3,500
Reynaud.....	Receveur....	Bessèges .....	2,000	Receveur ...	Largentière.....	2,200
M <sup>me</sup> Solier.....	Receveuse...	St-Félix-de-Sorgues	1,400	Receveuse...	Réquista.....	1,400
M. Guichard.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Saint-Félix-de-Sor- gues.	1,000
M <sup>lles</sup> Rouffignac....	Dame empl..	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,200	Receveuse...	Linards.....	1,200
Coronnat.....	Idem.....	Céret.....	1,200	Idem.....	Comps-du-Var....	1,200
Peretti.....	Receveuse...	Pero-Casavecchio...	1,200	Idem.....	Levie.....	1,200
MM. Vrignaud.....	Commis.....	Jonzac.....	1,500	Receveur....	Montguyon.....	1,400
Bertrand.....	Receveur....	Lavoncourt.....	1,400	Idem.....	Cassis.....	1,400
M <sup>lles</sup> Wollin.....	Receveuse...	Confrançon.....	1,200	Receveuse...	Peyriou.....	1,200
Poncin.....	Idem.....	Peyrieu.....	1,400	Idem.....	Confrançon.....	1,400
M. Gouriet.....	Receveur....	Sali-bel-Abbès....	4,000	Receveur....	Alger, Bourse....	4,000
M <sup>lle</sup> Cassagnade....	Receveuse...	Puy-laurens.....	1,200	Receveuse...	Brassac.....	1,800
M <sup>me</sup> Ronleau.....	Idem.....	La Roche-sur-Fo- ron.	2,200	Idem.....	Montpont-sur-l'Isle	2,200
M. Chappaz.....	Receveur....	Chamonix.....	1,400	Receveur....	La Roche-sur-Foron	1,400
M <sup>lles</sup> Thomas.....	Receveuse...	Jougne.....	1,400	Receveuse...	Marchaux.....	1,400
MM. Simon.....	Receveur....	Les Choux.....	1,200	Receveur....	Sainte-Croix-Hague.	1,200
Guilmineau....	Idem.....	Sainte-Croix-Hague.	1,000	Idem.....	Les Choux.....	1,000
M <sup>lles</sup> Pontanilles....	Receveuse...	Carès.....	1,400	Receveuse...	La Verdrière.....	1,400
Olivier.....	Idem.....	La Verdrière.....	1,200	Idem.....	Carès.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Drion....	Idem.....	Étroungt.....	1,400	Idem.....	Nenvilly.....	1,400
M. Drion.....	Receveur....	Nenvilly.....	1,200	Receveur....	Étroungt.....	1,200
M <sup>me</sup> Ledere.....	Receveuse...	Prétot.....	1,400	Receveuse...	Lessay.....	1,400
M <sup>lle</sup> Desplanques..	Dame empl..	Caen, rue Singer..	1,200	Idem.....	Prétot.....	1,200
M <sup>me</sup> ve <sup>e</sup> Ledevin....	Receveuse...	Créances.....	1,200	Idem.....	Morteaux-Coulbeuf.	1,200
Larne.....	Idem.....	Touët-de-Beuil....	1,200	Idem.....	Almenèches.....	1,200
M. Serondi.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Touët-de-Beuil....	1,000
M <sup>lle</sup> Bégusseau....	Receveuse...	Corme-Royal.....	1,400	Receveuse...	Tonnay-Boutonne..	1,400
M <sup>me</sup> veuve Dela- ville.	Idem.....	Dame-Marie.....	1,000	Idem.....	Corme-Royal.....	1,000
M. Brémond.....	Receveur....	Utelle.....	1,000	Receveur....	Breil.....	1,000
M <sup>lles</sup> Delarboulas..	Dame empl..	Clermont-Ferrand, central.	1,200	Receveuse...	Charensat.....	1,200
Labailly.....	Idem.....	Mayenne.....	1,200	Idem.....	La Carnelle.....	1,200
MM. Laurent.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur....	Dame-Marie.....	1,000
Giudicelli.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Utelle.....	1,000
Decoux.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Solignac.....	1,000
Colonna.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	La Garde.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Cornu- det.	Receveuse...	Châteauneuf.....	1,600	Receveuse...	Hédé.....	1,600
Mahé.....	Idem.....	Hédé.....	1,400	Idem.....	Châteauneuf.....	1,400
MM. Bonnet.....	Commis.....	Paris 8.....	1,800	Receveur....	Saint-Yan.....	1,600
Aligeon.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Chambley.....	1,000
Clerget.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Les Bou-houx....	1,000
Crélin.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	La Bastide-l'Évê- que.	1,000
Hugonnier-Gi- net.	Idem.....	.....	"	Idem.....	Abriès.....	1,000
Adam.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Lareho.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Schiltz..	Receveuse...	Saint-Joachim....	1,600	Receveuse...	Saint-Mars-la-Jail- lo.	1,600
M <sup>lle</sup> Chevalier.....	Idem.....	Fyé.....	1,400	Idem.....	La Bazoge.....	1,400
MM. Pernelle.....	Ex-receveur.	En disponibilité..	"	Receveur....	Fyé.....	1,000
Rambaud.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Saint-Joachim....	1,000
Nicolas.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Tigues.....	1,000
Masson.....	Inspecteur..	Anancy.....	6,000	Recev. prin- cipal.	Moulins.....	6,000
M <sup>me</sup> Lecouvreur....	Receveuse...	Doudeville.....	1,800	Receveuse...	Montivilliers.....	1,800
M <sup>lle</sup> Galzin.....	Idem.....	La Bastide-l'Évêque.	1,200	Dame empl..	Rodez, caisse d'é- pargne.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Tasson . . . . .	Chef de brigade.	Ligne de l'Ouest . . .	fr. 3 300	Chef de brigade.	Ligne de l'Est . . . . .	fr. 3,300
Jonquet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300
Sontou . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Lig. du Sud-Ouest . . .	3,300
Ployer (G.-J.) . . .	Com. princ. . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,300
Catalogne-Las- hortes . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Tréchet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300
Lajoie . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . .	3,300
Quédrue . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,300
Lubac . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300
Siret . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Boissel . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Moulis . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Giraud (L.-B.) . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,300
Lemaistre . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300
Le Flécher . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Fiquenel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	3,300	Comm. princ. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,300
Roucoules . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,300	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	3,300
Maudhuy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,300
Devic . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,300
Cathelinaud . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . .	3,300
Miquel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,300
Campo . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,300
Quémat . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Mundtveiller . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,300
Subra (J.-F.) . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . .	3,300
Poulet . . . . .	Chef de brigade.	Ligne du Sud-Ouest . . .	4,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	4,000
Vignardou . . . . .	Com. princ. . . . .	Idem . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . .	3,300
Verdier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Sicre (A.-J.-S.) . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Lenègre . . . . .	Idem . . . . .	Charleville . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand R. P. . . . .	3,300
Bêche . . . . .	Commis . . . . .	Marseille, central . . . .	3,000	Idem . . . . .	Vannes . . . . .	3 300
Gascoin . . . . .	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Tours-central . . . . .	3,300
Etenaud . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . .	3,000	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . .	3,300
Vergues . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Le Roy . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Issaly . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Gerreth . . . . .	Idem . . . . .	Arras . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Roubaix . . . . .	3,300
Pierson . . . . .	Idem . . . . .	Tourcoing . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Tourcoing . . . . .	3,300
Parent . . . . .	Idem . . . . .	Péronne . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lens . . . . .	3,300
Buffard . . . . .	Idem . . . . .	Bayonne . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Bagnères-de-Bigorre . .	3,300
Lafon . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000
Bernard (J.-P.) . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Martin (Ch.) . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Morisot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Poupon . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	3,000	Idem . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	3,300
Fouré . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Robert (M.-P.) . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Nord-Ouest . . .	3,300
Laborde (J.-M.) . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . .	3,300
Rond . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000
Blin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . .	3,000
Taine . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000
Bourdaries . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Besson (P.-M.-J.) . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000
Béray . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lacoste (P.-R. J.-P.).	Commis . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Comm. princ.	Ligne du Nord . . . .	3,000
Perrin (J.).	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Nicolas (M.-A.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Piart (J.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Bertrand (G.-A.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Lacoste (J.-G. A.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Laurent (J.-A.).	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	3,300
Millot (E.-F. A.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Bogenez (P.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Voydeville . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Enjalbert . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	3,300
de Vendômois . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Michaud (P.-A.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Babillaud . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Fourès (J.-P.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Beven . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Piard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . .	3,000
Garric . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Le Bitter . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Henry (A.).	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	3,000
Vallier (G.).	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	3,300
Chapon . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	3,000	Idem . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	3,300
Michel (J.-L.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Lavagne (P.-E.).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Boissel . . . . .	Ancien commis.	.....	"	Commis . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Coste . . . . .	Commis . . . .	Paris 58 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Cordier . . . . .	Idem . . . . .	Nantua . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 58 . . . . .	1,800
Debia . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, bourse . . . .	2,400
Escande . . . . .	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Bordes . . . . .	Idem . . . . .	Mantes-sur-Seine . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,500
Dutroix . . . . .	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . .	3,000	Idem . . . . .	Mantes-sur-Seine . . .	3,000
Pech . . . . .	Idem . . . . .	Limoges, central . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,500
Chadeau . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	1,800	Idem . . . . .	Limoges, central . . .	1,800
Pain . . . . .	Idem . . . . .	Les Sables-d'Olonne	1,500	Idem . . . . .	Redon . . . . .	1,500
Achille . . . . .	Idem . . . . .	Châteaudun . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Les Sables-d'Olonne	2,700
Cabaud . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Creil . . . . .	2,400
Labat dit Ga- laup.	Idem . . . . .	Rouen, bourse . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	2,700
Jeanjean . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,800	Idem . . . . .	Montpellier R. P. . .	1,800
Coutin . . . . .	Idem . . . . .	Algérie . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . .	1,800
Le Comte . . . . .	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest	2,400
Guisignier . . . .	Idem . . . . .	Paris 19 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,500
Déchelle . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	1,800
Condeau . . . . .	Idem . . . . .	La Flèche . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	1,800
Martefon . . . . .	Idem . . . . .	Saumur . . . . .	1,500	Idem . . . . .	La Flèche . . . . .	1,500
Arnal . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Saumur . . . . .	1,500
Bernhard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Lavignette . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Trouillot . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Archias . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 77 . . . . .	1,500
Desmoulins . . . .	Idem . . . . .	Paris 70 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest	2,700
Aigueperse . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Astruc . . . . .	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Picard . . . . .	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,500
Dutil . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Michel.....	Commis.....	Ligne du Sud-Ouest	fr. 1,800	Commis....	Ligne du Nord....	fr. 1,800
Gilletta.....	Idem.....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice du Tonkin..	2,700	Idem.....	Paris, central.....	2,700
Merniet.....	Idem.....	Dieppe.....	2,400	Idem.....	Paris 24.....	2,400
Parrot.....	Idem.....	Lyon, central....	2,100	Idem.....	Paris, central....	2,100
Gauthier.....	Idem.....	Lunéville.....	1,800	Idem.....	Besançon R. P....	1,800
Bosc.....	Idem.....	Carcassonne.....	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Guichon.....	Receveur....	Cherchell.....	2,000	Idem.....	Paris 50.....	2,100
Cabrol.....	Commis.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Bernamonti.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	3,000	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye.	3,000
Verquin.....	Idem.....	Lille, central....	2,400	Idem.....	Paris, central....	2,400
Laval.....	Idem.....	Corbeil.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Pruvost.....	Idem.....	Ancien commis....	"	Idem.....	Corbeil.....	1,800
Martens.....	Idem.....	Lille, central....	1,800	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,800
Jousse.....	Idem.....	Abbeville.....	2,700	Idem.....	Lille, central....	2,700
Fammechon.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Pol-sur-Ternoise.	1,500	Idem.....	Abbeville.....	1,500
Petitguillaume	Receveur...	Saint-Valéry-sur- Somme.	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Landrier.....	Commis.....	Commentry.....	1,500	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Chevalier.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Commentry.....	1,500
Balandier.....	Idem.....	Montbéliard.....	1,500	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Simoni.....	Idem.....	Algérie.....	2,100	Idem.....	Ajaccio.....	2,100
Malère.....	Idem.....	Paris 7.....	2,400	Idem.....	Algérie.....	2,400
Arbus.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Toulouse, central..	2,400
Chaumes.....	Idem.....	Toulouse, central..	3,000	Idem.....	Bordeaux, central	3,000
Delpoux.....	Idem.....	Toulouse, central (brig. de réserve).	2,100	Idem.....	(brig. de réserve)	
Uchan.....	Idem.....	Bordeaux, central (brig. de réserve)	2,100	Idem.....	Toulouse, central	2,100
Monicard.....	Idem.....	Paris 11.....	2,100	Idem.....	(brig. de réserve)	
Billoud.....	Idem.....	Chambéry.....	2,400	Idem.....	Ligne du Nord....	2,100
Meusy.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P.....	2,400
Dricot.....	Idem.....	Compiègne.....	2,100	Idem.....	Chambéry.....	1,800
Bilsrd.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Laon.....	2,100
Bellart.....	Idem.....	Saint-Quentin....	1,500	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Roaux.....	Idem.....	Arras.....	1,500	Idem.....	Laon.....	1,500
Saguez.....	Idem.....	Paris 68.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Tonnello.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,800
Delteil.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,100	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouniol.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Pelatan.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Meunier.....	Idem.....	Paris 79.....	2,100	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Martin (P.-A.)	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500	Idem.....	Idem.....	2,100
Anglade.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Fabas.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Eyriès.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800
Mouranchon..	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Buerne.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Guischard.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,800	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Vion.....	Idem.....	Laon.....	2,100	Idem.....	Idem.....	1,800
Laporte.....	Idem.....	Paris 63.....	2,100	Idem.....	Ligne du Nord....	2,100
Galipaud.....	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Durif.....	Idem.....	Versailles R. P....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupuy dit Tail- leur.	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacoste (J.-L.- B. J.)	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Idem.....	3,000
Métay.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Leroy.....	Idem.....	Tourcoing.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500
				Idem.....	Ligne du Nord....	1,500

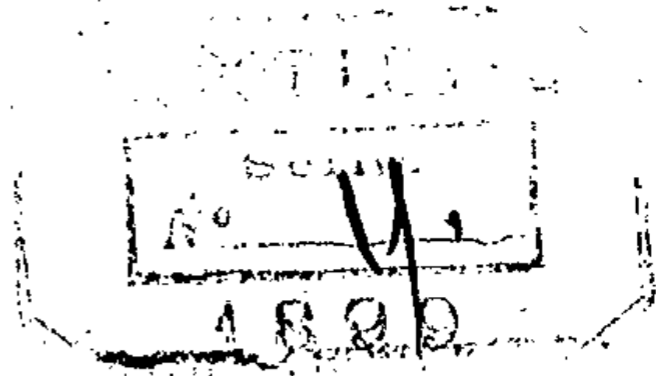
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Moulin . . . . .	Commis . . . . .	Le Havre, central.	2,100	Commis . . . . .	Beauvais . . . . .	2,100
Delauay . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,800
Lefevre . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500
Giraud . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marsoille R. P. . . . .	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de la Méditer- ranée . . . . .	2,100
Blanc (L.-C. H.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2,100
Rongeur . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500
de Lavison . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500
Briansau . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	<i>Idem.</i> . . . . .	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Deslas . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 17 . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Bouret . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Aubusson . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Hervé . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Laval . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500
Laurence . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 4 . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500
Cauvain . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500
Bertout . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,500
Nicolas (J.-H.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Quimper . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500
Beyard . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Laval . . . . .	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,800
Marmet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2,100
Jaquot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tours, gare . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Labourgeois . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Argentan . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	1,500
Desret . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500
Rigoir . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de la Méditer- ranée . . . . .	1,500
Ronnot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Aubusson . . . . .	1,500
Verdier . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Paris 13 . . . . .	"
Roy . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Moulins . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"
Cornet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Moulins . . . . .	"
Gauthier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Grivol . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Besançon R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Kunckler . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Lunéville . . . . .	"
Dagorne . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 50 . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Briac . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 16 . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Neuilly-sur-Seine . . . . .	"
Tailhades . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 16 . . . . .	"
Douay . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lille, gare . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Lille, central . . . . .	"
Mahoudiaux . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Compiègne . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Moreau . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Compiègne . . . . .	"
Vendrepote . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	St-Pol-sur-Ternoise . . . . .	"
Fradet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Auxerre . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 7 . . . . .	"
Crut . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Montbéliard . . . . .	"
Jeannot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Montargis . . . . .	"
Châtelet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Lisieux . . . . .	"
Perpère . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	"
Vernet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 11 . . . . .	"
David . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Libourne . . . . .	"
Challiès . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 16 . . . . .	"
Uren . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	" . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie . . . . .	"
Eglin . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 19 . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Valat . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 19 . . . . .	"
Jeannon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lorient . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"
Le Barbier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Redon . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Lorient . . . . .	"
Lemasne . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Chateaudun . . . . .	"
Bivert . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 83 . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Cossart . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lille, gare . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 83 . . . . .	"
Roynetle . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Creil . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Lille, gare . . . . .	"
Dubreuil . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Evreux . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Rouen, bourse . . . . .	"
Bruant . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 16 . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
Tilly . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Labiche . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Bar-le-Duc . . . . .	"
Leroy . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 49 . . . . .	"
Vignier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	"	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 19 . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Destrem. ....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris 16. ....	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Ligne des Pyrénées.	"
Diétrich. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Paris 16. ....	"
Bompas. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem. ....	Lig. du Nord-Ouest	"
Fabre. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Faget. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Petit (J.-M. H.).	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Rouquette. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Ferrès. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Heckli. ....	Idem. ....	Paris 77. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Raméau. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Paris 70. ....	"
Tullier. ....	Idem. ....	Le Havre, central.	"	Idem. ....	Ligne du Nord-Ouest	"
Talayssat. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Méjonnès. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 23. ....	"
Brunot. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Lig. du Nord-Ouest.	"
Dejean. ....	Idem. ....	Fécamp. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"
Combret. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Sicaire. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Arnal (A.-J.).	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Bataille. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Marotte. ....	Idem. ....	Paris 22. ....	"	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	"
Cussec. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Paris 22. ....	"
Cabau. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"
Charmot. ....	Idem. ....	Lyon, central. ....	"	Idem. ....	Chambéry. ....	"
Fumey. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Melun. ....	"
Tardieu. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Pontoise. ....	"
Bizou. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Mantes-sur-Seine. .	"
Menou. ....	Ancien sur- numéraire.	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne des Pyrénées.	"
Gasq. ....	Idem. ....	Laon. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Noubel. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Labro. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Jeanjean. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Buthion. ....	Idem. ....	En disponibilité. .	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"
Simon-Duncan	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. .	"
Bourdet. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Vuillemin. ....	Idem. ....	Lyon, central. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Bernard (B.- A.).	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Bouchet (A.).	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	"
Rasseneur. ....	Idem. ....	Lille R. P. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Campan. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Aupin. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Lig. du Sud-Ouest.	"
Jannoret. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Montagné. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Iches. ....	Idem. ....	Paris 14. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Collongues. . .	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Rapin (J.). . .	Idem. ....	Lyon R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Simon (J.-E.).	Idem. ....	Lyon, central. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Gineste (F.).	Idem. ....	Rouen R. P. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Urbain (J.-D.).	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Brazier (A.-H.)	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Lambolez (L.- P.).	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Rivière. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem. ....	Ligne des Pyrénées.	"
Bonnet (E.-M.)	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Guénot (J.-E.- J.).	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Grand (F.-C.- A.).	Idem. ....	Lyon, central. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Saubat (L.-L.).	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Barrière (P.- J.-M.).	Idem. ....	Ligne du Nord-Ouest.	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Boutin (L.-B.)	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne de l'Ouest...	"	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne du Nord-Ouest	"
Derny	Idem	Paris R. P	"	Idem	Ligne de l'Ouest	"
Grenier	Idem	Paris 84	"	Idem	Idem	"
Montsarrat	Idem	Paris 26	"	Idem	Ligne des Pyrénées	"
Reulets	Idem	Paris R. P	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Marin-Lamelet	Idem	Paris 50	"	Idem	Idem	"
Macherey	Idem	Paris R. P	"	Idem	Ligne du Nord	"
Causse	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	"
Rondier	Idem	Paris R. P	"	Idem	Idem	"
Paris (L.-A.)	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de l'Est	"
Delsol	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Dalbin (H.)	Idem	Beauvais	"	Idem	Idem	"
Rey	Idem	Ligne de l'Ouest	"	Idem	Idem	"
Lesaffre	Ancien sur- numéraire		"	Idem	Ligne de l'Ouest	"
Thureau	Surnumér <sup>re</sup>	Rouen, bourse	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Marelli	Idem	Lyon, central	"	Idem	Ligne de la Méditerranée	"
Dannus	Idem	Idem	"	Idem	Marseille, central	"
Dutrey	Idem	Paris R. P	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Cartan-Lacroix	Idem	Idem	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Tinn	Idem	Lyon, central	"	Idem	Ligne de la Méditerranée	"
Bergal	Idem	Paris R. P	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Goudere	Idem	Lyon, central	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Layral	Idem	Paris R. P	"	Idem	Idem	"
Sales	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Boudes	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Lalanne	Idem	Idem	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Gains	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Gleizes	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	"
Jupin	Idem	Raon	"	Idem	Ligne du Nord	"
Saimont	Idem	Rouen R. P	"	Idem	Idem	"
Brangé	Idem	Paris R. P	"	Idem	Ligne de l'Est	"
Théron	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Ligne des Pyrénées	"
Boudon	Idem	Paris R. P	"	Idem	Ligne de l'Est	"
Croce	Idem	Lyon, central	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Francon	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
M <sup>lle</sup> Mirlin	Employée	La Ferté - sous- Jouarre	1,100	Employée	Belfort, faubourg de France	1,100
Bouvetot	Idem	Fournies, téléph.	1,000	Idem	Idem	1,000
Léonard	Postulante		"	Idem	La Ferté - sous- Jouarre	1,000
Laforest	Idem		"	Idem	Fournies, téléph.	1,000
Calvet	Idem		"	Idem	Yvetot, téléphone	1,000
Givaudan	Employée	Villefranche - sur- Saône	1,500	Idem	La Seyne	1,500
M <sup>me</sup> Reynaud	Receveuse	Mérindol	1,600	Idem	Villefranche - sur- Saône, téléph.	1,600
Lafont	Employée	Avignon, pl. Pie	1,200	Idem	Avignon, téléph.	1,200
Richard	Idem	Avignon, téléph.	1,300	Idem	Avignon, place Pie	1,300
M <sup>lle</sup> Hermant	Postulante		"	Idem	Luçon	1,000
Borey	Employée	Belfort, téléph.	1,000	Idem	Épinal, téléphone	1,000
M <sup>me</sup> Pech	Idem	Limoges-Garibaldi	1,000	Idem	Paris, central	1,000
M <sup>lles</sup> Vachel	Idem	Guéret	1,100	Idem	Limoges, Garibaldi	1,100
Lacroix	Postulante		"	Idem	Guéret	1,000
Drouet	Employée	Paris 90	1,100	Idem	Paris, central	1,100
M <sup>me</sup> Pavérial	Idem	Aubervilliers	1,000	Idem	Paris 90	1,000
Croharé	Postulante		"	Idem	Aubervilliers	1,000
Spies	Employée	Paris K	1,000	Idem	Paris B	1,000
M <sup>lle</sup> Masson	Idem	Le Havre, télé- phone	1,300	Idem	Paris K	1,300
M <sup>me</sup> Pichard	Idem	Saint-Nazaire	1,000	Idem	Le Havre, téléph.	1,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Triquenaud...	Employée...	Les Herbiers. ....	1,000	Employée...	Saint-Nasaire. ....	1,000
Lingée. ....	Idem. ....	Saujon. ....	1,200	Idem. ....	Elbeuf, téléphone.	1,200
Couderc. ....	Idem. ....	Elbeuf, téléphone.	1,200	Idem. ....	Saujon. ....	1,200
M <sup>me</sup> Darthois. ....	Idem. ....	Roubaix, téléph. ....	1,000	Idem. ....	Lille, téléphone. ....	1,000
M <sup>llo</sup> Curvat. ....	Idem. ....	Le Creusot. ....	1,000	Idem. ....	Bourg. ....	1,000
M <sup>me</sup> Vialet. ....	Postulante	.....	"	Idem. ....	Le Creusot. ....	1,000
M <sup>lles</sup> Piolet. ....	Employée...	Ussel. ....	1,000	Idem. ....	Annonay. ....	1,000
Foullieux. ....	Postulante	.....	"	Idem. ....	Ussel. ....	1,000
M <sup>me</sup> Royant. ....	Employée...	Rochefort, téléph. ....	1,200	Idem. ....	Bordeaux, téléph. ....	1,200
M <sup>llo</sup> Cazeaux. ....	Postulante	.....	"	Idem. ....	Rochefort, téléph. ....	1,000
M <sup>me</sup> Durieux. ....	Employée...	Chateau-Chinon. ....	1,100	Idem. ....	Decize. ....	1,100
M <sup>llo</sup> Morin. ....	Postulante	.....	"	Idem. ....	Chateau-Chinon. ....	1,000
M <sup>me</sup> Dupret. ....	Receveuse	Épeby. ....	1,000	Idem. ....	Roubaix, téléphone. ....	1,000
M <sup>lles</sup> Moutet. ....	Empl. auxi- liaire.	Lyon, central. ....	R <sup>n</sup> , 1,200	Empl. auxi- liaire.	Lyon, téléphone. ....	R <sup>n</sup> , 1,200
Pouzet. ....	Employée...	Givors. ....	1,000	Employée...	Lyon, central. ....	1,000
Ravanat. ....	Postulante.	.....	"	Idem. ....	Givors. ....	1,000
Despland. ....	Stagiaire.	Paris, central. ....	"	Idem. ....	Lagny. ....	1,000
Pize. ....	Employée...	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris 37. ....	1,100
M <sup>mes</sup> Pichard. ....	Idem. ....	Paris K. ....	1,000	Idem. ....	Pantin-Quatre-Che- mins.	1,000
Dorléans. ....	Empl. auxi- liaire.	En disponibilité. ....	"	Empl. auxi- liaire.	Paris K. ....	R <sup>n</sup> , 1,200
M <sup>lles</sup> Boigey. ....	Employée...	Joinville. ....	1,100	Employée...	Paris, central. ....	1,100
Bernard. ....	Idem. ....	Luxeuil. ....	1,000	Idem. ....	Joinville. ....	1,000
Tillet. ....	Idem. ....	Versailles - Notre Dame.	1,000	Idem. ....	Paris, central. ....	1,000
David. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Saint-Dizier. ....	1,100
Vacheron. ....	Idem. ....	Decize. ....	1,100	Idem. ....	Paris, central. ....	1,100
Charaux. ....	Employée...	Paris 58. ....	1,300	Idem. ....	Paris 98. ....	1,300
Beaulieu (S.).	Postulante...	.....	"	Idem. ....	Algérie. ....	1,000
Beaulieu (Y.).	Idem. ....	.....	"	Idem. ....	Idem. ....	1,000
Rouguere. ....	Employée...	Saintes, téléphone.	1,000	Idem. ....	Périgueux. ....	1,000
Ribaucour. ....	Idem. ....	Sur gères. ....	1,000	Idem. ....	Saintes, téléphone.	1,000
Clergerie. ....	Idem. ....	Périgueux. ....	1,100	Idem. ....	Surgères. ....	1,100
Vériépe. ....	Idem. ....	Lille, central. ....	1,100	Idem. ....	Roubaix, principal.	1,100
Delvoies. ....	Idem. ....	Roubaix, principal.	1,100	Idem. ....	Lille, central. ....	1,100
Louër. ....	Idem. ....	La Charité. ....	1,000	Idem. ....	Decize. ....	1,000
Calinon. ....	Idem. ....	Longwy, téléphone.	1,000	Idem. ....	Luxeuil. ....	1,000
Quétier. ....	Idem. ....	Rouen, téléphone. ....	1,200	Idem. ....	Fécamp, téléphone.	1,200
Talbot. ....	Idem. ....	Le Havre, téléph. ....	1,300	Idem. ....	Idem. ....	1,300
Garcin. ....	Postulante	.....	"	Idem. ....	Le Havre, téléph. ....	1,000
Garnier. ....	Employée...	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Versailles - Notre Dame.	1,000
Collet. ....	Idem. ....	Paris 78. ....	1,200	Idem. ....	Paris 41. ....	1,200
M <sup>me</sup> Malivert. ....	Idem. ....	Paris 70. ....	1,200	Idem. ....	Paris 78. ....	1,200
M <sup>lles</sup> Bailly. ....	Idem. ....	Loches. ....	1,100	Idem. ....	Paris 70. ....	1,100
M <sup>me</sup> Singlande. ....	Receveuse...	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris K. ....	1,000



1899.

N° 9.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

AOÛT 1899.

#### SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste. ....	440
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques. — Suppression d'un réseau téléphonique.....	441
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	444
ADDITIONS et modifications au Tarif des postes.....	446
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des escales.....	447
FRANCHISES postales. — Publication d'un 200 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 18 <sup>e</sup> supplément à l'Annexe audit Manuel (franchises militaires). — Directeurs des journaux officiels. — Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation.....	447
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mai des années 1899 et 1898. — France.....	450
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mai des années 1899 et 1898. — Algérie.....	451
MODIFICATIONS à la Nomenclature n° 207 des rues de Paris.....	452
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 24 février 1894. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales.).....	454
ADDITIONS à l'Instruction générale du 28 mars 1892, sur le Service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	456
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juillet 1899.....	458
FAITS divers.....	459
ARRÊTÉS ministériels, des 13 et 20 juillet 1899, décernant la médaille d'honneur des postes et des télégraphes à des sous-agents.....	460
PROMOTIONS dans l'Ordre national de Légion d'honneur.....	471
NOMINATION d'un Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.....	471
NOMINATIONS et promotions.....	471
NOMINATIONS et mutations.....	480

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Création et ouverture de bureaux de poste.**

*Création de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aveyron.....	Loupiac.....	1 <sup>er</sup> février 1899.
Seine-et-Oise.....	Pierrelaye (1).....	14 juin 1899.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.

*Création d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Charente-Inférieure.....	Mignon.....	27 décembre 1898.
Creuse.....	Saint-Pierre-le-Bost (section de Compeix).....	5 janvier 1899.
Dordogne.....	Beynac et Cazenac.....	27 décembre 1898.
Finistère.....	Plourin.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Plouezoch.....	<i>Idem.</i>
Hérault.....	Soubès.....	<i>Idem.</i>
Isère.....	Saint-Maurice-l'Exil.....	9 décembre 1898.
Rhône.....	Villechenève.....	31 mars 1899.
Haute-Saône.....	Sauvigny-lès-Angirey.....	27 décembre 1898.
Haute-Savoie.....	Gruffy.....	8 juin 1899.
Cantal.....	La Capelle-en-Vézie (1).....	6 février 1899.
Nord.....	Saint-Hilaire-lez-Cambrai (2).....	27 décembre 1898.
Calvados.....	Amfréville.....	31 mars 1899.
Sarthe.....	Tennie (3).....	8 juin 1899.
Seine-et-Oise.....	Soisy-sur-Ecole.....	31 mars 1899.
Aveyron.....	Brousse.....	10 février 1899.
Meuse.....	Buxières.....	6 juin 1899.
Doubs.....	Sainte-Marie.....	7 avril 1899.
Maine-et-Loire.....	Saint-Léger-sous-Cholet.....	11 janvier 1899.
Ariège.....	Carlaret (Le) (section de la Bardaille).....	8 juin 1899.
Ardèche.....	Saint-Sernin.....	27 décembre 1898.
Bouches-du-Rhône.....	S <sup>t</sup> -Etienne-des-Grès (section de Tarascon) (1).....	16 décembre 1896.
Gironde.....	Villegouge (4).....	26 juin 1899.
Creuse.....	Saint-Sulpice-le-Donzeil (2).....	12 juin 1899.

(1) Facteur-receveur municipal.  
 (2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
 (3) Conversion de la recette auxiliaire rurale municipale des postes existant dans la commune.  
 (4) Conversion en établissement de facteur-receveur municipal de la Recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Haute-Saône.....	Gray A.....	Gray.....	1 <sup>er</sup> août 1899.

Les établissements de facteur-receveur créés à Letourneux et à Loverdo (Alger) ont été mis en activité respectivement, les 1<sup>er</sup> et 16 août 1899.

La Recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe créée à Meskiana (Constantine) par arrêté du 14 janvier 1899 a été ouverte le 20 juin 1899.

La Recette auxiliaire de Paris n<sup>o</sup> 55 A (rue Compans, n<sup>o</sup> 40) a été mise en activité le 1<sup>er</sup> août 1899.

Le Bureau existant à Octeville (Seine-Inférieure) prendra, à l'avenir, la dénomination « d'Octeville-sur-Mer » (décision du 2 août 1899).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

**Création de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux  
et de circuits téléphoniques. — Suppression.**

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ardennes.....	Vouziers.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon ..	26 juillet 1899.
Eure-et-Loir. ...	Nogent-le-Roi.....	<i>Idem.</i> .....	8 août 1899.
Indre-et-Loire....	Hommes.....	<i>Idem.</i> .....	12 juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Ligueil.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Loiret.....	Nogent-sur-Vernisson ..	<i>Idem.</i> .....	26 juillet 1899.
Nord.....	Wambrechies (1).....	<i>Idem.</i> .....	12 juillet 1899.
Haute-Savoie.....	Abondance.....	<i>Idem.</i> .....	28 juillet 1899.
<i>Idem.</i> .....	Annecy.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Annemasse.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Biot (1.e).....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Bonneville.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Chamonix.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>

(1) Le réseau de Wambrechies sera compris dans le groupe de Lille.



DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Haute-Savoie.....	Cluses.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	28 juillet 1899.
<i>Idem</i> .....	Cruseilles.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Douvaine.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Evian-les-Bains.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Grand-Bornand.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Menthon-Saint-Bernard..	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Monnetier-Mornex.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Reignier.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Roche-sur-Foron.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Rumilly.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Saint-Gervais-les-Bains..	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Saint-Jeoire-Faucigny... .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Saint-Julien-Génevois... .....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Sallanches.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Samoëns.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Thonon.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Thonon-les-Bains.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Seine-Inférieure ..	Pavilly.....	<i>Idem</i> .....	26 juillet 1899.
<i>Idem</i> .....	Saint-Nicolas-d'Aliermont	<i>Idem</i> .....	8 août 1899.
Seine-et-Marne... .....	Esbly.....	<i>Idem</i> .....	8 août 1899.
Seine-et-Oise ....	Houilles.....	<i>Idem</i> .....	12 juillet 1899.

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ain.....	Ferney-Voltaire.....	1 <sup>er</sup> août 1899.
<i>Idem</i> .....	Gex.....	<i>Idem</i> .
Calvados.....	Villers-sur-Mer.....	6 août 1899.
Charente-Inférieure.....	Saint-Georges-du-Bois.....	1 <sup>er</sup> août 1899.
Eure.....	Notre-Dame-du-Vaudreuil.....	5 août 1899.
Lot-et-Garonne.....	Marnande.....	1 <sup>er</sup> août 1899.
<i>Idem</i> .....	Tonneins.....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Villeneuve-sur-Lot.....	<i>Idem</i> .
Pas-de-Calais.....	Berck-Plage.....	7 août 1899.
Seine-et-Marne.....	Cesson.....	30 juin 1899.
<i>Idem</i> .....	Fontenay-Trésigny.....	14 juillet 1899.
<i>Idem</i> .....	Seine-Port.....	12 juillet 1899.
Seine-et-Oise.....	Clairefontaine.....	23 juillet 1899.
<i>Idem</i> .....	Dourdan.....	20 juillet 1899.
<i>Idem</i> .....	Gournay-sur-Marne.....	16 août 1899.
<i>Idem</i> .....	Saint-Arnoult.....	20 juillet 1899.

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Trévoux=Neuville.....	9 903	Cu. 2 <sup>m/m</sup> 1/2.	.....	12 juin 1899.
Les Riceys=Bar-sur-Seine.....	15 360	Idem.	.....	7 juillet 1899.
La Charité=Pougues-les-Eaux (1)....	13 978	Idem.	.....	Idem.
Bavay=Valenciennes.....	22 050	Idem.	.....	16 juillet 1899.
Compiègne = Saint-Quentin.....	71 670	Cu. 3 <sup>m/m</sup> .	.....	27 juillet 1899.
Gex = Ferney-Voltaire.....	10 170	Cu. 2 <sup>m/m</sup> 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> août 1899.
Berck-Plage = Abbeville.....	46 802	Idem.	.....	7 août 1899.
Marmande = Bordeaux.....	82 621	Cu. 3 <sup>m/m</sup> .	.....	1 <sup>er</sup> août 1899.
	18 286			
Marmande = Tonncins = Agen (2)....	41 193	Idem.	.....	Idem.
Agen = Villeneuve-sur-Lot.....	37 955	Idem.	.....	Idem.
Saint-Georges-du-Bois = Surgères (3) .	5 554	Cu. 2 <sup>m/m</sup> 1/2.	.....	25 juillet 1899.
Sospel = Menton.....	15 623	Idem.	.....	1 <sup>er</sup> août 1899.
Alais = Nîmes.....	47 721	Cu. 3 <sup>m/m</sup> .	.....	Idem.
Gournay-sur-Marne = Neuilly-sur- Marne (4).....	4 267	Cu. 2 <sup>m/m</sup> 1/2.	.....	20 juillet 1899.
Dourdan = Saint-Arnould = Rambouil- let (5).....	8 325 13 640	Idem.	.....	Idem.
Clairefontaine = Rambouillet.....	8 072	Idem.	.....	23 juillet 1899.
Villers-sur-Mer = Trouville.....	13 745	Idem.	.....	6 août 1899.
Paris = Asnières 5° et 6°.....	"	Circ. souter.	.....	29 juillet 1899.
Paris = Neuilly-sur-Seine 5° et 6°....	"	Circ. souter.	.....	Idem.
Paris = Puteaux 10°, 11° et 12°.....	"	Circ. souter.	.....	Idem.

- (1) Le circuit « La Charité = Pougues = Nevers » a été pourvu de relais polarisés.  
 (2) Le circuit « Marmande = Tonncins = Agen » a été pourvu de relais polarisés.  
 (3) Le circuit « Saint-Georges-du-Bois = Surgères = Tonnav-Charente » a été pourvu de relais polarisés.  
 (4) Circuit utilisé au télégraphe et au téléphone.  
 (5) Circuit pourvu de relais polarisés.

N. B. — Le circuit Rozoy-en-Brie = Melun a été introduit dans le bureau de Fontenay-Trésigny afin de desservir cette localité. Des relais polarisés ont été installés dans les 3 postes. Longueurs : Rozoy = Fontenay-Trésigny, 12 k. 785 ; Fontenay-Trésigny = Melun, 26 k. 146.

Le circuit Pont-de-l'Arche = Louviers a été introduit dans le bureau de Notre-Dame-du-Vaudreuil afin de desservir cette localité. Des relais polarisés ont été installés dans les 3 postes. Longueurs : Pont-de-l'Arche = Notre-Dame-du-Vaudreuil ; 7 k. 324 ; Notre-Dame-du-Vaudreuil = Louviers, 6 k. 350.

*Suppression de réseaux téléphoniques*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE LA SUPPRESSION des réseaux.
Oise.....	Sandricourt.....	16 août 1899.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.**

**Additions.**

Beauchêne M. RG.....	Orne.	La Gazonne Ec.....	Loiret.
Beaumoulin Ec.....	Seine-et-Marne.	La Javacière Ec.....	Yonne.
Bouchet-Drôme M.....	Drôme.	La Roque-Aude Abon <sup>t</sup> .	Aube.
Bouhy M. RG.....	Nièvre.	Château de, com <sup>no</sup> de Sal-	
Bourgogne-Seine-et-Marne	Seine-et-Marne.	lèles d'Aude.	
Ec.		Relié à Sallèles d'Aude pour la correspondance de	
Bragelogne MT. RG.....	Aube.	M. de Malafosse.	
Briare Ec.....	Loiret.	La Touche-Indre-et-Loire	Indre-et-Loire.
Briquemault Ec.....	Loiret.	Abon <sup>t</sup> . Château de...	
Buges Ec.....	Loiret.	com <sup>no</sup> de Chedigny.	
Buttes (Les) Ec.....	Seine-et-Marne.	Relié à Loches pour la correspondance de M. Ho-	
Caumont-sur-Durance M.	Vaucluse.	noré.	
RG.		La Tuilerie-Loiret.....	Loiret.
Cepoy Ec.....	Loiret.	Lentilly M. RG.....	Rhône.
Cize-Bolozon Gare. Cize	Ain.	Le Rondeau Ec.....	Yonne.
3 kil. Bolozon 4 kil.		Les Buttes Ec.....	Seine-et-Marne.
Châtillon-sur-Loing Ec...	Loiret.	Loubens M. ☒ RG.....	Haute-Garonne.
Combreaux Ec.....	Loiret.	Louplande M. ☒.....	Sarthe.
Dammarie-sur-Loing Ec.	Loiret.	Mauvezin-Landes M.....	Landes.
Egreville Ec.....	Seine-et-Marne.	Montargis Ec.....	Loiret.
Episy Ec.....	Seine-et-Marne.	Montbouy Ec.....	Loiret.
Fay-aux-Loges Ec.....	Loiret.	Moularès M. ☒ RG.....	Tarn.
Fégréac M. RG.....	Loire-Infér <sup>re</sup> .	Moulin-de-Tours Ec.....	Loiret.
Fondelon (La) Abon <sup>t</sup> .	Aude.	Nargis Ec.....	Loiret.
Château de... com <sup>no</sup> de		Ouzouer-sur-Trézée Ec...	Loiret.
Sallèles d'Aude.		Pluzenet M. ☒ RG.....	Côtes-du-Nord.
Relié à Sallèles d'Aude pour la correspondance de		Prémian M. RG.....	Hérault.
M. Saint-Clair-Granel.		Rogny Ec.....	Yonne.
Fromonville Ec.....	Seine-et-Marne.	Rondeau (Le) Ec.....	Yonne.
Garges MT, RG.....	Seine-et-Oise.	Roque-Aude (La) abon <sup>t</sup> .	Aude.
Gazonne (La) Ec.....	Loiret.	Château de... com <sup>no</sup> de	
Gironde M. ☒.....	Gironde.	Sallèles d'Aude.	
Grignon-Loiret Ec.....	Loiret.	Relié à Sallèles d'Aude pour la correspondance de	
Gournay-sur-Marne MT	Seine-et-Oise.	M. de Malafosse.	
(R) RG:		Rouillé M. ☒ RG.....	Vienn <sup>e</sup> .
Javacière (La) Ec.....	Yonne.	Saint-Ciers-du-Taillon M.	
La Fondelon Abon <sup>t</sup> . Châ-	Aude.	RG.....	Charente-Infér <sup>re</sup> .
teau de, com <sup>no</sup> de Sallèles		Saint-Georges-du-Bois MT	
d'Aude.		(R) RG.	Charente-Infér <sup>re</sup> .
Relié à Sallèles d'Aude pour la correspondance de		San-Nicola M. RG.....	Corse.
M. Saint-Clair-Granel.			

Saint-Seurin-sur-l'Isle M.  
 ☒ RG. . . . . Gironde.  
 Salasc M. . . . . Hérault.  
 Savigny-en-Sancerre M. ☒  
 RG . . . . . Cher.  
 Touche-Indre-et-Loire (La)  
 Abon<sup>t</sup>. Château de . . . Indre-et-Loire.  
 com<sup>no</sup> de Chedigny.  
 Relié à Loches pour la correspondance de M. Honoré.

Touillon MT. RG . . . . . Côte-d'Or.  
 Tuilerie-Loiret (La) Ec. . . Loiret.  
 Védilhan Abon<sup>t</sup>. Château Aude.  
 de . . . com<sup>no</sup> de Mous-  
 san.  
 Relié à Narbonne pour la correspondance de  
 M. Fayet.  
 Venon Ec . . . . . Loiret.  
 Vichy Hipp. . . . . Allier.  
 Viry-Jura M. ☒ RG . . . . Jura.  
 Vitry-aux-Loges Ec . . . . Loiret.

**Modifications.**

- Page 44. *A l'article* : Ballans. M. ☒ RG. Charente-Inférieure, *supprimer l'indice* ☒.  
 — 82. ——— Bourgogne M. ☒ RG. Marne, *substituer* : Bourgogne-Marne  
 M. ☒ RG. Marne.  
 — 120. *Inscrire, en regard de l'article* : Chambre (la) M. ☒. Savoie, le renvoi sui-  
 vant : Percevoir 0 fr. 50 de frais d'express pour les télé-  
 grammes à destination du quartier de la gare. La mention  
 XP est obligatoire.  
 — 232. *Supprimer l'article* : Glandieu M. ☒, commune de Saint-Benoît, Ain.  
 — 240. *A l'article* : Grignon M. Seine-et-Oise, *substituer* : Grignon-Seine-et-Oise  
 M. Seine-et-Oise.  
 — 255. *Ajouter à son ordre alphabétique l'article suivant* :  
 Houlgate | " | Calvados | Voir Beuzeval-Houlgate.  
 — 276. *Inscrire en regard de l'article* : La Chambre. M. ☒ Savoie, *le renvoi suivant* :  
 Percevoir 0 fr. 50 de frais d'express pour les télégrammes à  
 destination du quartier de la gare. La mention XP est obli-  
 gatoire.  
 — 304. *A l'article* : La Touche, IP. Loir-et-Cher, *substituer* : La Touche-Loir-et-  
 Cher, abonnement, Loir-et-Cher.  
 — 372. ——— Mauvezin M. ☒ Gers, *substituer* : Mauvezin-Gers, M. ☒ Gers.  
 — 374. *En regard de l'article* : Melun, C. ☒, Seine-et-Marne, *ajouter dans la co-*  
*lonne des observations la mention* : Plus 1 bureau auxiliaire.  
 — 420. *A l'article* : Nice-Central, etc., *lire dans la colonne des observations* : Plus  
 trois bureaux auxiliaires.  
 — 510. ——— Rouillé | Gare | 1 kil | Vienne, *substituer* : Rouillé. V. Vienne  
*et supprimer la mention 1 kil.*  
 — 518. ——— Saint-Benoît-Ain, . . . Voir Glandieu, *substituer* : Saint-Benoît-  
 Ain, M. ☒ Ain, *et biffer la mention* : Voir Glandieu.  
 — 530. ——— Sainte-Foy-lès-Lyon M. ☒ RG. Rhône, *ajouter le renvoi suivant* :  
 ouvert en semaine, de 7 heures ou 8 heures du matin à  
 7 heures du soir.  
 — 532. ——— Saint-Georges-du-Bois | gare | 1 kil. | Charente-Inférieure,  
*substituer* : Saint-Georges-du-Bois. V. Charente-Inférieure  
*et supprimer la mention 1 kil.*  
 — 552. ——— Saint-Nectaire M. ☒ DP. Puy-de-Dôme, *substituer l'indice* RG  
*à l'indice* DP.  
 — 588. ——— Sully-le-Long. MT (R). RG. Oise *supprimer l'indice* (R).  
 — 590. ——— Sixt-Haute-Savoie MT. (R) Haute-Savoie, *biffer l'indice* (R).



Page 608. *A l'article* : Touche (La) IP. Loir-et-Cher, *substituer* : Touche-Loir-et-Cher (La), Abonnement, Loir-et-Cher.

— 636. ————— Vertaizon. VK. Puy-de-Dôme, *substituer* : Vertaizon-Gare | gare | pour le voisinage de la gare 1 kil. | Puy-de-Dôme.

*Ajouter l'indice RG aux articles suivants :*

Marac M. ☒.....	Haute-Marne.	Sérignac M. ☒.....	Lot-et-Garonne.
Ribaute-Aude M.....	Aude.	Souppes M. ☒.....	Seine-et-Marne.
Saissac M. ☒.....	Aude.		

*Ajouter l'indice ☒ aux articles suivants :*

Ceyras M.....	Hérault.	Saint-Donat-d'Algérie M.	Constantine.
Colbert M.....	Constantine.	Tizi-Oran M.....	Oran.
Meskiana M.....	Constantine.	Zéralda M.....	Alger.

**Fermetures provisoires.**

Berthemont-les-Bains BM.	Alpes-Mariti <sup>es</sup> .	Le Frioul M.....	Bouch <sup>es</sup> -du-Rh <sup>one</sup>
Frioul (Le) M.....	Bouch <sup>es</sup> -du-Rh <sup>one</sup>	Mesnil-le-Roi MT. RG...	Seine-et-Oise.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Additions et modifications au Tarif des Postes**

(Édition de 1899.)

Page 8. — Tableau IV, colonne 1.

Inscrire à son ordre alphabétique la ville de Mokpo (Corée) où fonctionne un bureau de poste japonais.

Tableau IV. — Page 9. En face de Tripoli de Barbarie, colonne 1, remplacer (d) par (c).

En face de Maroc, colonne 3, remplacer (c) par (a).

Tableau VI. — Pages 22 et 23. En face de Maurice, remplacer les indications actuelles par les indications suivantes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Maurice.	15 cents	23 cents	6 cents.	12 cents.	3 cents	3 cents	3 cents	9 cents	12 cents	1 cent
	(a).	(a).			(f).	(b)	(b)	de	de	ou
						mini-	mini-	roupie.	roupie.	centième
						mum	mum			de
						29 cents.	9 cents.			roupie =
										1° 666.

Tableaux VII, page 32, et VII bis, page 34, à la rubrique : *Établissements allemands*, ajouter après Victoria : Kiautschou, Shanghai et Tientsin.

Tableau XV. — En face de Égypte, colonne 1, inscrire : (3) et, au bas de la page porter le renvoi suivant :

(3) Les bureaux du Soudan égyptien ne participent pas au service des envois contre remboursement (voir la liste de ces bureaux au *Bulletin mensuel* n° 7, de juin 1899, page 176).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

**Modifications et additions à la nomenclature des escales.**

Les paquebots de la ligne de Bordeaux à Loango, qui quittaient Bordeaux le 10, tous les deux mois, partiront, à l'avenir, le 15 de chaque mois.

Le premier départ aura lieu le 15 août.

En conséquence, il y aura lieu de substituer : *le 15, tous les mois* à la mention : *le 10, tous les deux mois, à compter de janvier*, qui figure à la colonne 5, en face des numéros :

- 40 Bordeaux, voie des paquebots français.
- 55 Bordeaux, voie de Bordeaux.
- 57 Bordeaux, voie de Bordeaux.
- 62 Bordeaux, voie de Bordeaux.
- 64 Bordeaux, Chargeurs-Réunis.
- 73 Bordeaux, voie de Bordeaux.
- 78 Bordeaux, voie de Bordeaux.
- 79 bis Bordeaux, voie des paquebots français.
- 117 Bordeaux, voie de Bordeaux.
- 209 Bordeaux, voie des paquebots français.

Remplacer également la mention : *le 9 au soir*, qui figure à la colonne 6, en face du n<sup>o</sup> 40 — Bordeaux, voie des paquebots français — par la mention : *le 14 au soir*.

Pages 60 et 71, en regard des n<sup>os</sup> 178 et 223 — voie de Vancouver — inscrire à la colonne 5 :

7 et 28 août, 25 septembre et 23 octobre

et, dans la colonne 9 :

18 septembre, 9 octobre et 6 novembre.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

**Franchises postales. — Publication d'un 200<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 18<sup>e</sup> supplément à l'annexe audit Manuel (franchises militaires).**

---

*Directeur des journaux officiels. — Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation.*

Un décret, en date du 29 juillet 1899, a autorisé la circulation en franchise, par la poste, sous plis fermés :

1<sup>o</sup> De la correspondance de service échangée entre le Directeur des journaux officiels, d'une part, et les Préfets, Sous-Préfets, Maires, Directeurs et Receveurs des Postes et des Télégraphes et Débitants de tabacs, d'autre part;

2<sup>o</sup> De la correspondance adressée par le Ministre [de l'intérieur et des cultes] au Directeur des journaux officiels à Paris.

---

Un second décret rendu le 29 juillet 1899 a admis à circuler en franchise, par la poste, la correspondance relative au service militaire, échangée entre les commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation, d'une part, et les agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger, d'autre part.

200<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
27	Agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.	N (en regard du contresignataire).	Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation*.
211	Débitants de tabacs.	D (en regard du contresignataire).	Directeur des journaux officiels à Paris*. Débitants de tabacs*.
301	Directeur des journaux officiels à Paris.	B (au-dessus de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Maires*. Préfets*. Receveurs des postes et des télégraphes*. Sous-préfets*.
329	Directeurs des postes et des télégraphes.	H (en regard du contresignataire).	Directeur des journaux officiels à Paris*.
497	Maires.	K (en regard du contresignataire).	Directeur des journaux officiels à Paris*.
533	Ministre de l'intérieur et des cultes.	C (en regard du contresignataire).	Directeur des journaux officiels à Paris*.
563	Préfets.	N (en regard du contresignataire).	Directeur des journaux officiels à Paris*.
675	Receveurs des postes et des télégraphes.	E (en regard du contresignataire).	Directeur des journaux officiels à Paris*.
711	Sous-préfets.	E (en regard du contresignataire).	Directeur des journaux officiels à Paris*.

18<sup>e</sup> SUPPLÉMENT A L'ANNEXE

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
33	Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation.	A (en regard du contresignataire).	Agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger*.

En conséquence de ces deux décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à l'annexe à ce Manuel les 200<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> suppléments publiés ci-après.

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	Toute la République.	"	"	29 juillet 1899.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. P.	"	Idem.	"	"	Idem.

AU MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	Toute la République.	"	"	29 juillet 1899.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mai  
des années 1899 et 1898.**

FRANCE.

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MAI		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1° POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,766,058 12	14,351,498 06	414,560 06	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	6238,66 81	645,121 25	"	21,254 44
3	Droits perçus sur les bons de poste..	24,462 50	22,395 50	2,067 00	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	26,826 33	15,353 58	11,472 75	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>15,441,213 76</b>	<b>15,034,368 39</b>	<b>428,099 81</b>	<b>21,254 44</b>
	<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>			<b>EN PLUS en 1899.....</b>	<b>406,845<sup>f</sup>57<sup>c</sup></b>
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,099,629 50	3,157,799 18	"	58,169 68
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance..	11,974 15	11,537 65	436 50	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé...	178,826 00	242,277 01	"	63,451 01
8	Recettes diverses et accidentelles.....	99,922 80	163,692 10	"	63,769 30
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,390,352 45</b>	<b>3,575,305 94</b>	<b>436 56</b>	<b>185,389 99</b>
	<b>3° TÉLÉPHONES.</b>			<b>EN MOINS en 1899....</b>	<b>184,953<sup>f</sup>49<sup>c</sup></b>
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	259,178 53	244,893 97	14,284 56	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	500,459 78	299,742 15	200,717 63	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	56 40	56 15	0 25	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	10,912 52	6,574 38	4,338 14	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>770,607 23</b>	<b>551,266 65</b>	<b>219,340 58</b>	"
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>				<b>219,340<sup>f</sup>58<sup>c</sup></b>
<b>RECAPITULATION.</b>					
		MOIS DE MAI.		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	15,441,213 76	15,034,368 39	428,099 81	21,254 44
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,390,352 45	3,575,305 94	436 50	185,389 99
9 à 12	Produits téléphoniques.....	770,607 23	551,266 65	219,340 58	"
	<b>TOTAUX du mois de mai.....</b>	<b>19,602,173 44</b>	<b>19,160,940 98</b>	<b>647,876 89</b>	<b>206,644 43</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>77,959,243 72</b>	<b>75,767,827 22</b>	<b>2,760,742 47</b>	<b>569,325 97</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>97,561,417 16</b>	<b>94,928,768 20</b>	<b>3,408,619 36</b>	<b>775,970 40</b>
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>				<b>2,632,648<sup>f</sup>96</b>



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2<sup>e</sup> BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mai  
des années 1899 et 1898.**

**ALGÉRIE.**

N <sup>os</sup> des articles	DESIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MAI		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	228,357 87	211,469 69	16,888 18	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	25,719 17	26,951 28	"	1,232 11
3	Droits perçus sur les bons de poste..	254 50	210 00	44 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles....	874 01	95 00	779 01	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>255,205 55</b>	<b>238,725 97</b>	<b>17,711 69</b>	<b>1,232 12</b>
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>En plus en 1899.....</b>		<b>16,479<sup>f</sup> 58</b>	
5	Produit net des taxes de correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	120,227 50	116,264 05	3,963 45	"
7	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	6,116 87	8,027 26	"	1,910 39
8	Recettes diverses et accidentelles.....	1,832 00	2,874 00	"	1,042 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>128,176 37</b>	<b>127,165 31</b>	<b>3,963 45</b>	<b>2,952 39</b>
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>	<b>En plus en 1899.....</b>		<b>1,011<sup>f</sup> 06<sup>e</sup></b>	
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,941 85	1,832 09	109 76	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	2,856 03	867 86	1,988 17	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission des télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	166 12	62 83	103 29	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>4,964 00</b>	<b>2,762 78</b>	<b>2,201 22</b>	"
	<b>En plus en 1899.....</b>			<b>2,201<sup>f</sup> 22<sup>e</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE MAI.		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	255,205 55	238,725 97	17,711 69	1,232 11
5 à 8	Produits télégraphiques.....	128,176 37	127,165 31	3,963 45	2,952 39
9 à 12	Produits téléphoniques.....	4,964 00	2,762 78	2,201 22	"
	<b>TOTAUX du mois de mai.....</b>	<b>348,345 92</b>	<b>368,654 06</b>	<b>23,876 36</b>	<b>4,183 50</b>
	Mois antérieurs.....	1,445,936 23	1,361,117 09	104,286 46	10,527 32
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>1,834,282 15</b>	<b>1,729,831 15</b>	<b>128,162 82</b>	<b>23,711 82</b>
	<b>En plus en 1899.....</b>			<b>104,451<sup>f</sup> 00<sup>e</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
ARTICLES D'ARGENT.

**Modifications à la Nomenclature n<sup>o</sup> 207 des rues de Paris.**

*Ajouter à leur ordre alphabétique les indications ci-après :*

PAGES.	NOMS DES RUES, BOULEVARDS, ETC.	NOUVEAUX BUREAUX d'attache.
8	Ambassade d'Angleterre .....	92
8	Alphonse Daudet (rue) .....	69
12	Bastille (boulevard de la) .....	21
14	Beethoven (rue) .....	106
16	Boissière (rue), 1 à 33, 2 à 34 .....	106
16	Boissy-d'Anglas (rue), 1 à 17, 2 à 14 .....	92
	Boissy-d'Anglas (rue), au-dessus .....	3
17	Bouquet de Longchamp (rue du) .....	106
22	Champs-Élysées (de la place de la Concorde à l'avenue d'Antin) ..	92
	Champs-Élysées (de l'avenue d'Antin à la fin) .....	45
22	Chantilly (rue de) .....	83
23	Chardin (rue) .....	106
26	Cimetière de Passy .....	106
	Concorde (place de la) .....	92
28	Conseil supérieur de la Marine .....	92
29	Consulat d'Angleterre .....	92
29	Consulat des Pays-Bas .....	106
30	Cortambert (rue), 1 à 5, 2 à 4 .....	106
	Cortambert (rue), au-dessus .....	70
32	Debilly (quai) .....	106
32	Debrousses (rue) .....	106
33	Decamps (rue), 1 à 29, 2 à 32 .....	106
	Decamps (rue) au-dessus .....	70
33	Delessert (avenue ou boulevard) .....	106
39	Erard (impasse) .....	23
40	Eylau (avenue et villa d') .....	106
41	Faubourg-Saint-Honoré (rue du), 1 à 57, 2 à 90 .....	92
41	Faubourg-Saint-Honoré (rue du), 59 à 141, 92 à 178 .....	9
42	Focillon (rue) .....	69
42	Foucalt (rue) .....	106
43	Franklin (rue) .....	106
43	Franquin (villa) .....	106
43	Fresnel (rue) .....	106
43	Gabriel (avenue), 2 à 32 .....	92
	Gabriel (avenue), au-dessus .....	9
44	Gaston de Saint-Paul (rue) .....	106

PAGES.	NOMS DES RUES, BOULEVARDS, ETC.	NOUVEAUX BUREAUX d'attache.
46	Greuze (rue).....	106
45	Gouvernement militaire de Paris.....	44
48	Henri-Martin (avenue) :	
	1 à 59, 2 à 44.....	106
	61 à la fin.....	70
	46 à 56.....	71
	58 à la fin.....	78
49	Iéna (place d').....	106
49	Iéna (avenue d'), 1 à 5, 2 à 12.....	106
	Iéna (avenue d'), au-dessus.....	34
50	Invalides de la Marine.....	92
50	Jardin Brignole-Galliera.....	106
55	Lauriston (rue), 2 à 110, 1 à 119.....	71
	Lauriston (rue), au-dessus.....	106
56	Légation du Danemark.....	34
56	Légation des Pays-Bas.....	106
56	Légation de Perse.....	106
56	Légation du Portugal.....	106
56	Légation de l'Uruguay.....	106
56	Leneveux.....	69
56	Le Nôtre (rue).....	106
57	Longchamp (rond-point de).....	106
57	Longchamp (rue de) :	
	1 à 89, 2 à 84.....	106
	91 à 103, 86 à 112.....	71
	au-dessus.....	78
58	Longchamp (villa).....	106
58	Lubeck (rue de), 1 à 21, 2 à 16.....	34
	Lubeck (rue de), au-dessus.....	106
59	Magdebourg (rue de).....	106
60	Malakoff (avenue de), 1 à 43, 2 à 42.....	106
	Malakoff (avenue de), 45 à 117, 44 à 114.....	71
	Malakoff (avenue de), au-dessus.....	62
60	Manutention (rue de la).....	106
60	Manutention des vivres.....	106
61	Marguerin.....	69
63	Michon (villa).....	106
64	Mondovi (rue de).....	106
66	Musée des arts décoratifs.....	92
66	Musée permanent des colonies.....	106
66	Musée d'Ethnographie (Trocadéro).....	106
66	Musée Galliera.....	106
66	Musée de sculpture comparée.....	106
68	Orangerie des Tuileries.....	35
70	Boulevard Pasteur.....	102
72	Pétrarque (rue).....	106
72	Établissement des Phares.....	106

PAGES.	NOMS DES RUES, BOULEVARDS, ETC.	NOUVEAUX BUREAUX d'attache.
73	Pompe à feu de Chaillot .....	106
76	Rayer la rue Provot et les indications la concernant.	
76	Impasse des Prêtres.....	106
76	Réaumur (rue), 1 à 59, 2 à 80.....	16
	Réaumur (rue), 61 à 109, 82 à 126 .....	24
	Réaumur (rue), au-dessus.....	1
78	Renseignements commerciaux et de la colonisation.....	92
79	Réservoirs (rue des).....	106
79	Rivoli (rue de), 1 à 39, 2 à 86.....	13
	Rivoli (rue de), 41 à 91, 88 à 154.....	17
	Rivoli (rue de), 156 à 232 .....	11
	Rivoli (rue de), au-dessus.....	35
79	Robert-le-Coin.....	70
81	Sablons (rue des).....	106
81	Scheffer (impasse, rue et villa).....	106
84	Saint-Didier (rue), 1 à 35, 2 à 50.....	106
	Saint-Didier (rue), au-dessus .....	71
109	Théâtre de l'Opéra-Comique.....	8
91	Trocadéro (avenue, place et palais du).....	106
	Anjou (rue d'), 1 à 19, 2 à 18.....	92
	Anjou (rue d'), 21 à 75, 20 à 78.....	3
	Anjou (rue d'), au-dessus .....	18
	Consulat général de l'Uruguay.....	2
	Dauney (impasse) .....	36
	Élysée (rue de l').....	92
	Légation de Serbie .....	34
	Légation de Suisse.....	45
	Richepanse (rue).....	92
	Royale (rue).....	92

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales.)**

Page 11, art. 3. Au-dessous du titre : *Première section*, dans l'énumération des attributions, remplacer les mots « Achats de rentes pour le compte des déposants » par les mots « Enregistrement, examen et exécution des demandes d'achat de rentes pour le compte des déposants ».

Page 12. Au-dessus du titre : *4<sup>e</sup> section. Remboursements*, dans l'énumération des attributions, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes, biffer les mots « d'achat de rentes ».



Art. 159. — Ajouter l'alinéa suivant : « Si l'opération est imputée au compte *Divers*, la préposée, après l'avoir inscrite à ce compte, porte sur le bordereau les mots : *compte Divers*. »

Art. 513. — 2<sup>e</sup> alinéa. Remplacer les mots « au service des remboursements » par les mots « à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

Art. 515 *bis*. — Dernière phrase. Remplacer le mot « transmet » par le mot « renvoie ».

Art. 547. — 1<sup>er</sup> alinéa. Remplacer les mots « (2<sup>e</sup> bureau) » par les mots « (agent comptable 1<sup>re</sup> section) ».

Art. 555. — 2<sup>e</sup> alinéa. Modifier la fin de la phrase de la façon suivante : « sur formules n<sup>o</sup> 37 D. C. ou n<sup>o</sup> 26 D. C. ».

Art. 899. — Dans le titre de l'article, remplacer les mots « au 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « dans le service de l'agent comptable ».

Dans le texte du même article, remplacer les mots « du 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « de l'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

Art. 900. — Dans le titre de l'article, biffer les mots « au 2<sup>e</sup> bureau ».

Modifier comme suit le début du texte : « L'agent comptable (1<sup>re</sup> section) compare l'intitulé. . . . »

Art. 901. — Dans le titre de l'article, remplacer les mots « leur retour au 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « leur retour à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

Dans le texte du 1<sup>er</sup> alinéa, remplacer les mots « de 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « l'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

2<sup>e</sup> alinéa. Biffer les mots « au 2<sup>e</sup> bureau » et y substituer les mots « à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section), pour exécution ».

3<sup>e</sup> alinéa. Supprimé.

Art. 901 *bis*. — Remplacer les mots « La section des remboursements » par les mots « La 1<sup>re</sup> section du service de l'agent comptable ».

Art. 902. — Dans le titre de l'article, remplacer les mots « au 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « dans le service de l'agent comptable ».

Dans le texte, remplacer les mots « le 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « l'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

Art. 903. — Dans le titre, biffer les mots « au 2<sup>e</sup> bureau ».

Dans le texte, remplacer les mots « Le préposé du 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « L'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

Art. 909. — Dans le titre, remplacer les mots « leur retour au 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « leur retour à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

Dans le texte du 1<sup>er</sup> alinéa, remplacer les mots « le 2<sup>e</sup> bureau » par les mots « l'agent comptable (1<sup>re</sup> section) ».

2<sup>a</sup> alinéa. Après les mots «font retour», biffer le reste de la phrase et y substituer le texte suivant : «à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section), qui les vérifie et, après nouveau visa, donne suite à celles d'entre elles qui sont reconnues régulières».

3<sup>e</sup> alinéa. Remplacer les mots «le 2<sup>e</sup> bureau» par les mots «l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

Art. 909 bis. — Remplacer les mots «La section des remboursements» par les mots «La 1<sup>re</sup> section du service de l'agent comptable».

Dernière phrase. Biffer les mots «comprend dans son envoi pour la comptabilité (1<sup>re</sup> section) les demandes reconnues régulières et».

Art. 1000. — 2<sup>e</sup> ligne. Remplacer les mots «le 2<sup>e</sup> bureau» par les mots «l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

Dernière ligne. Remplacer les mots «au 2<sup>e</sup> bureau» par les mots «à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

Art. 1001. — Remplacer les mots «le 2<sup>e</sup> bureau» par les mots «l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

Art. 1002. — 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes. Remplacer les mots «le 2<sup>e</sup> bureau» par les mots «l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

3<sup>e</sup> alinéa. Remplacer les mots «au 2<sup>e</sup> bureau» par les mots «à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

Art. 1056. — 2<sup>e</sup> ligne. Biffer «du 2<sup>e</sup> bureau (art. 547, 901 et 909)».

Art. 1186. — Ajouter l'alinéa suivant : «Toutefois, si le premier livret seul a été émis dans le département où réside le déposant, c'est l'avoir du second livret qui est reporté sur le premier.»

Appendice n<sup>o</sup> XIV. — F (page 339) :

§ 1<sup>o</sup>. Remplacer «du 2<sup>e</sup> bureau» par «de l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

§ 3<sup>o</sup>. Remplacer «au 2<sup>e</sup> bureau» par «à l'agent comptable (1<sup>re</sup> section)».

§ 4<sup>o</sup>. Supprimé.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

### Additions à l'Instruction générale du 28 mars 1892, sur le Service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.

Page 5. Ajouter un article 3 bis ainsi conçu :

«3 bis. — Les facteurs-receveurs servent d'intermédiaires entre les déposants de la Caisse nationale d'épargne et le bureau de poste de plein exercice dont ils relèvent. Leur entremise s'exerce dans les conditions prévues par l'Instruction n<sup>o</sup> 87 insérée au *Bulletin mensuel de juin 1899*».

Page 32. Ajouter le texte suivant :

« *Paragraphe 4 ter. — Agents temporaires des Ponts et Chaussées.*

94 *quater*. — Les retenues effectuées sur le salaire fixe des agents temporaires des Ponts et Chaussées sont versées à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, dans les mêmes conditions que pour les cantonniers, en ce qui concerne les agents qui, le 1<sup>er</sup> janvier 1899, n'avaient pas atteint l'âge de cinquante ans. Pour les agents qui ont dépassé cet âge, il est pris en leur nom à la Caisse nationale d'épargne un livret sur lequel est versée semestriellement la retenue exercée sur leur salaire.

Les dispositions contenues dans les articles 92 à 94 ci-dessus sont applicables à l'égard des versements effectués au profit des agents temporaires des Ponts et Chaussées. »

Page 44. Ajouter le texte suivant :

« *Paragraphe 1 ter. — Agents temporaires des Ponts et Chaussées.*

145 *ter*. — Les dispositions des articles 140 à 145 sont applicables aux versements effectués au profit des agents temporaires des Ponts et Chaussées (art 94 *quater*). »

Page 77. Ajouter le texte suivant :

8 *ter*. — *Agents temporaires des Ponts et Chaussées.*

« 250 *ter*. — Les dispositions de l'article 250 sont applicables à l'égard des livrets ouverts aux agents temporaires des Ponts et Chaussées pour le versement des retenues exercées sur leur salaire (art. 94 *quater*). »

Art. 226. — A la fin de l'article ajouter le signe de renvoi (2).

Au bas de la page 69, mettre le renvoi suivant :

« (2) Ces dispositions ne sont pas applicables aux remboursements effectués dans le ressort des succursales étrangères. Quelle que soit la somme à rembourser, le paiement peut être effectué dans les conditions indiquées par l'article 225 ». »

Art. 270. — 1<sup>er</sup> alinéa. — A la fin de l'alinéa, ajouter le signe de renvoi « (2) ».

Page 83. Ajouter au bas de la page :

« (2) A défaut de pièces personnelles, la femme mariée et le mineur peuvent produire des pièces au nom du mari ou du représentant légal, suivant le cas ». »

Art. 512. — 1<sup>re</sup> ligne. — Biffer le mot « facteur-boîtier ».

Page 155. Ajouter un article 514 *bis* ainsi conçu :

514 *bis*. — Le taux des indemnités allouées aux facteurs-receveurs pour leur participation au service de la Caisse nationale d'épargne, ainsi que le mode de liquidation et de paiement de ces indemnités, sont indiqués par l'Instruction n° 87 insérée au *Bulletin mensuel de juin 1899*. »

Page 329. Insérer le texte suivant.

AGENTS TEMPORAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.

**Arrêté du ministre des Travaux publics relatif aux versements à la Caisse des retraites pour la vieillesse et à la Caisse nationale d'épargne des retenues exercées sur le salaire des Agents temporaires des Ponts et Chaussées.**

(Du 18 novembre 1898.)

ART. 1<sup>er</sup>. — Il ne sera procédé à l'avenir, dans les différents services de l'Administration des Ponts et Chaussées, à aucune nomination nouvelle d'agents temporaires.

ART. 2. — Les agents de cette catégorie actuellement en fonctions en vertu d'une décision spéciale du Ministre des Travaux publics peuvent être maintenus en service et occuper des emplois de commis régulièrement autorisés.

ART. 4. — Une retenue de 5 p. o/o sera effectuée mensuellement sur leur salaire fixe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1899. Cette retenue sera versée à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, dans les mêmes conditions que pour les cantonniers, en ce qui concerne les agents qui n'auront pas, à cette date, atteint l'âge de cinquante ans. Pour les agents qui auront dépassé cet âge, il sera pris en leur nom un livret individuel à la Caisse nationale d'épargne et la retenue sera mandatée collectivement à la fin du dernier mois de chaque semestre au nom d'un régisseur, qui la déposera et la fera inscrire à ce livret. Les livrets individuels ne seront remis aux intéressés ou à leurs ayants droit que lorsqu'ils auront cessé d'appartenir à l'Administration.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées pendant le mois de juillet 1899.**

Versements reçus de 260,392 déposants, dont 38,377 nouveaux .....	31,670,088 <sup>f</sup> 85 <sup>c</sup>
Remboursements à 127,911 déposants, dont 16,977 pour solde.....	27,383,449 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 517 déposants pour un capital de.....	569,885 26
	27,953,334 26
	<hr/>
Excédent des recettes.....	3,716,754 59

Nombre de comptes existant au 31 juillet 1899 : 3,257,489.



SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. BOURGUIGNON, facteur à la recette principale de la Seine, a trouvé, sur la voie publique, deux billets de banque de 50 francs, qui ont été remis à la personne qui les avait perdus.

M. PÉRICART (Louis-Alexandre), facteur rural au bureau de Lagny (Seine-et-Marne), a trouvé une broche de valeur qu'il s'est empressé de rendre à qui de droit.

M. DEMANGE, facteur rural au bureau de Bar-le-Duc (Meuse), ayant trouvé une montre en argent, a fait les démarches nécessaires pour en connaître le propriétaire.

M. CHASSAGNE, facteur-receveur à Rosiers (Corrèze), ayant reçu un billet de banque de 100 francs au lieu d'un billet de 50 francs, a rendu la différence à la personne intéressée.

M. TILLOU, facteur des télégraphes au bureau de Coulommiers (Seine-et-Marne), a trouvé, dans la salle d'attente de ce bureau, un billet de banque de 100 francs, qu'il s'est empressé de rendre à qui de droit.

M. GÉRARD (Ernest-Anatole), facteur-receveur à Viéville (Haute-Marne), a trouvé un porte-monnaie contenant 45 fr. 65 et l'a remis à son propriétaire.

M. APPONIA (Claude), facteur du 6° rayon de distribution à la recette principale de la Seine, a déposé au commissariat de police une obligation de 400 francs au porteur qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. SCHILIS, jeune facteur au bureau de Paris n° 18, ayant trouvé une liasse d'actions au porteur, l'a remise à la personne qui l'avait perdue.

M. BOURGEOT (Gustave), jeune facteur au bureau de Paris n° 25, a trouvé dans la salle d'attente de ce bureau un billet de banque de 100 francs qu'il a remis au receveur.

M. PANNAS, facteur local au bureau de Douchy (Loiret), a trouvé un bracelet en or d'une valeur de 30 francs, qu'il s'est empressé de remettre à qui de droit.

M. PÉCHIERAND, facteur rural au bureau d'Annemasse (Haute-Savoie), a trouvé une montre en or qui a pu être rendue à son propriétaire.

M. DUBOIS, facteur rural au bureau d'Avrillé (Vendée), a rendu à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie, contenant 31 francs, trouvé par ce sous-agent en cours de tournée.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. BURLE, facteur de ville au bureau de Marseille-Saint-Louis (Bouches-du-Rhône), a arrêté un cheval emporté.

M. LAURENS (Jules), facteur de ville à Foix (Ariège), a fait preuve de courage et de dévouement à l'occasion d'un incendie.

M. CHARLÉTY, facteur de ville à Albertville (Savoie), a arrêté un cheval emporté.

M. PONT, facteur rural au bureau de Saint-Mihiel (Meuse), a arrêté deux chevaux emportés.

M. MEUNIER, surveillant facteur des télégraphes à Bordeaux, a montré beaucoup de dévouement pour le rétablissement des communications télégraphiques, interrompues par suite de l'incendie d'une forêt de pins.

M. BLAIS, ouvrier commissionné des lignes télégraphiques à Gap (Hautes-Alpes), a porté secours à une personne en danger de tomber dans un ravin et de se tuer.

M. VIVIER, facteur receveur à Gandelain (Orne), a arrêté un cheval emporté et s'est distingué par son dévouement lors d'un incendie.

M. LE FLOCH, aide-mécanicien au bureau de Rennes-central, a retiré de l'eau un enfant qui se noyait.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 13 juillet 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** — Sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents des Postes et des Télégraphes ci-après désignés :

**Troussel** (Romain), courrier auxiliaire à Mornant (Rhône), 37 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires; titulaire de la médaille de bronze depuis le 10 juillet 1891;

**Bastide** (Jacques), courrier auxiliaire à Montpellier (Hérault) 37 ans et demi de services administratifs. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 13 juillet 1893;

**Allamigeon** (Gabriel), courrier convoyeur à Bordeaux, 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Aubry** (Paul-Joseph), facteur chef des postes à Angers, 32 ans de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Audibert** (Félix-Antoine), courrier convoyeur à Marseille, 33 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Brémond** (Antoine), entreposeur à la Croisière (Vaucluse), 32 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Dagnaud** (Pierre), facteur rural à Léoville (Charente-Inférieure), 36 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Dinam** (Jean-Pierre), facteur rural à Guéméné-sur-Scorff (Morbihan), 36 ans de services administratifs, 2 mois de services militaires;

**Fraisse** (Pierre), facteur rural à Montréal (Aude), 29 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Gillard** (Eugène), facteur rural à la Membrolle (Maine-et-Loire), 36 ans de services administratifs;

**Hermitte** (Antoine-Alexandre), facteur rural à La Motte-du-Caire (Basses-Alpes), 38 ans et demi de services administratifs;

**Jean** (Louis), facteur rural à Moulin-Neuf (Ariège), 37 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Jouin** (Michel-Eugène), facteur rural à Monsecret (Orne), 35 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Lambry** (Claude), facteur de ville à Dijon, 34 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Leblanc** (Arthur-Charles), facteur chef des télégraphes à Lille, 35 ans de services administratifs;

**Le Vouedec** (Charles), facteur local à Hennebont (Morbihan), 29 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Lhermite** (Jean), facteur local à Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne), 38 ans et demi de services administratifs;

**Madeleine** (Pierre-Cyprien), facteur de ville à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), 36 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**Marret** (Jean-Claude), facteur local à Thoissey (Ain), 38 ans de services administratifs;

**Molinier** (Louis), facteur chef des postes à Albi (Tarn), 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Moulin** (Pierre), gardien d'entrepôt à Saint-Denis-lès-Martel (Lot), 36 ans et demi de services administratifs, 8 mois de services militaires;

**Paugam** (Joseph), facteur rural à Pleyber-Christ (Finistère), 30 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Poncet** (Pierre), facteur local à Varages (Var), 31 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Roblin** (Louis-Victor), facteur chef des postes à Auxerre, 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Simonin** (Joseph-Justin), entreposeur à Pagny-sur-Moselle (Meurthe-et-Moselle), 35 ans et demi de services administratifs;

**Varet** (Prosper), facteur local à Ancy-le-Franc (Yonne), 38 ans et demi de services administratifs;

*Titulaires de la médaille de bronze depuis le 12 juillet 1894.*

ART. 2. — La médaille d'argent des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**Bajard** (Jean-Marie), facteur local à Marcilly-les-Buxy (Saône-et-Loire), 26 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Guillaume** (Louis-Félix-Romain), courrier convoyeur à Coulommiers (Seine-et-Marne), 27 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Imbault** (Paul-Adrien), gardien de bureau à l'administration centrale (division de l'exploitation postale), 27 ans de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Laurent** (Louis-Eugène), chef surveillant des télégraphes à Épinal, 13 ans de services administratifs, 16 ans de services militaires;

**Mermillod** (Pierre-Émile), facteur chef des télégraphes à Paris, bureau n° 88, 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Soret** (Auguste), facteur chef des postes à La Roche-sur-Yon, 25 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Talleepied** (Ferdinand), facteur rural à Colombières (Calvados), 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Thomachot** (Charles), facteur chef des postes à Paris, bureau n° 69, 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

*Décorés de la médaille militaire.*

**ART. 3.** — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**Adline** (Victor), facteur local à la Possonnière (Maine-et-Loire), 30 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Andrault** (Jean), facteur rural à Bonneuil-Matours (Vienne), 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Arlot** (Jean), facteur rural à Castillon-sur-Dordogne (Gironde), 34 ans de services administratifs;

**Armand** (Jean-Augustin), courrier convoyeur à Chambéry (Savoie), 25 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Audit** (Paul), facteur rural à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Aufort** (Eugène), gardien de bureau ambulant à la ligne du Sud-Ouest, à Paris, 32 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Auger** (René), entreposeur à La Roche-sur-Yon (Vendée), 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Baillarger** (Constant), facteur-receveur à Notre-Dame-d'Océ (Indre-et-Loire), 27 ans et demi de services administratifs;

**Barats** (Jean-Omer), facteur rural à Valence-sur-Baïse (Gers), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Bardol** (Pierre-Florent-Xavier), facteur local à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Barthélemy** (Guillaume), facteur rural à Guéret (Creuse), 40 ans de services administratifs;

**Baudoin** (Henri-Claude), gardien de bureau ambulant à la ligne de la Méditerranée, 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Bégué** (Jean), facteur rural à Monléon-Magnoac (Hautes-Pyrénées), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;



**Benazet-Bazaque** (Alexis), facteur rural à Castanet (Haute-Garonne), 25 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Berthollet**, facteur local à Cessieu (Isère), 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Bertrand** (Louis), facteur rural à Valgorge (Ardèche), 34 ans de services administratifs;

**Bessières** (Guillaume), courrier convoyeur à Toulouse (Haute-Garonne), 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**M<sup>me</sup> Bisson** (Rose-Joséphine), factrice locale à Fervacques (Calvados), 34 ans de services administratifs;

**Blanc** (Antoine), facteur de ville à Montélimar (Drôme), 25 ans de services administratifs, 12 ans de services militaires;

**Blanchart** (Louis), courrier convoyeur à Douai (Nord); 30 ans et demi de services administratifs;

**Bolvin** (Clauhe), brigadier facteur à Blois (Loir-et-Cher), 22 ans de services administratifs, 7 mois de services militaires;

**Bolzaguet** (Jean), facteur rural à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), 32 ans et demi de services administratifs;

**Bonnet** (Lucien), brigadier facteur à Privas (Ardèche), 18 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Bouju** (Joseph-Paul), facteur de ville au Mans (Sarthe), 32 ans et demi de services administratifs;

**Bourgoignon** (Léger), facteur rural à Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme), 34 ans de services administratifs;

**Boussaud** (Jean-Henri), facteur local aux Lucs-sur-Boulogne (Vendée), 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Brajoul** (Pierre-Joseph) facteur local à Plerguet (Ille-et-Vilaine) 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Brandy** (Simon-François), facteur chef des télégraphes à Paris, bureau n° 13, 24 ans et demi de services administratifs, 12 ans de services militaires;

**Brihier** (Louis-Joseph-Antoine), courrier auxiliaire à Étaples (Pas-de-Calais), 32 ans de services administratifs;

**Brossois** (Ferdinand-Édouard), facteur chef des postes à Louviers (Eure), 29 ans de services administratifs;

**Brotier** (Jean-Alexandre), facteur local à Lhonnaizé (Vienne), 31 ans de services administratifs;

**Brunet** (Pierre-Vitisat), facteur rural à Mesnil-Auzouf (Calvados), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Cabaret** (Vital-Louis), courrier convoyeur au Mans (Sarthe), 28 ans de services administratifs;

**Calmet** (Jacques-François), courrier convoyeur à Paris, 27 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Cambillau** (Vincent-Côme-Joseph), courrier convoyeur à Perpignan (Pyrénées-Orientales), 29 ans de services administratifs;

**Caquet** (Philippe), surveillant facteur des télégraphes à Guéret (Creuse), 32 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Casanova** (François-Antoine), facteur rural à Sartène (Corse), 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Caumont** (Pierre-Louis-Mammès), facteur chef des télégraphes à Paris, recette principale, 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Cazanabe** (Pierre), facteur rural à Morlaas (Basses-Pyrénées), 27 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Cazeaux** (Louis-Napoléon), sous-agent du matériel à la ligne du Nord, 25 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Champ** (François-Régis), facteur des télégraphes à Nice-central (Alpes-Maritimes), 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Chartrin** (Pierre-Arsène), facteur local à Brezolles (Eure-et-Loire), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Chassagnou** (Jean), facteur de ville à Lyon (Rhône), recette principale, 26 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Chevreau** (Alfred-Louis), facteur des postes à Nanterre (Seine), 32 ans et demi de services administratifs;

**Chèze** (Jean), facteur des télégraphes à Paris, bureau n° 98, 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Chivolet** (Antoine), chef surveillant des télégraphes à Lille (Nord), 20 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Chuchu** (Victor), facteur chef des postes à Troyes (Aube), 31 ans de services administratifs;

**Claret** (Claude-Laurent), brigadier-facteur à Chambéry (Savoie), 19 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Clavreul** (Joseph-Auguste), facteur de ville à Château-Gonthier (Mayenne); 32 ans de services administratifs.

**Couget** (Pierre), facteur-receveur à Puymiclan (Lot-et-Garonne); 24 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Couluy** (Charles), facteur-receveur au Langon (Vendée); 24 ans et demi de services administratifs;

**Couloignier** (Yves-Marie), facteur local à Landivisiau (Finistère); 32 ans de services administratifs;

**Daunay** (Pierre-François), facteur rural à Bécherel (Ille-et-Villaine); 25 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**David** (Henri-Adolphe), facteur local à Martigny-les-Gerbonvaux (Vosges); 32 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Davy** (Luce-Émile), facteur rural à Givet (Ardennes), 30 ans et demi de services administratifs;

**Deflez** (Paul-Henri), facteur local à Mirandes (Gers), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Délourne** (Romain-Auguste), facteur de ville à Lille (Nord), recette principale; 26 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Dénégre** (Jean), courrier convoyeur à Agen (Lot-et-Garonne); 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Deschamp** (Prosper-François), gardien de bureau à l'administration centrale division de l'exploitation postale; 29 ans de services administratifs, 4 mois de services militaires;

**Destruhaut** (Jean) facteur local à Sabres (Landes); 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Didiot** (Nicolas-Auguste), facteur de ville à Vouziers (Ardennes); 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Ducamp** (Julien), facteur chef des postes à Montreuil-sous-Bois (Seine); 25 ans et demi de services administratifs, 8 ans de services militaires;

**Duchesne** (Louis-Jules), facteur de ville à Pontoise (Seine-et-Oise); 32 ans et demi de services administratifs,

**Dupont** (Émile-Ernest), facteur rural à Rue (Somme); 28 ans de services administratifs; 6 ans et demi de services militaires;

**Dupuis** (Louis-Eugène), facteur de ville à Mantes (Seine-et-Oise); 33 ans de services administratifs;

**Ernenwein** (Xavier), gardien de bureau ambulante à la ligne de l'Est, à Paris; 26 ans de services administratifs; 13 ans de services militaires;

**Étienne** (Joseph-Ursain), courrier convoyeur à Douai (Nord); 30 ans et demi de services administratifs;

**Fau** (Joseph-Jean), facteur rural à Osséja (Pyrénées-Orientales); 31 ans et demi de services administratifs;

**Faucheux** (François), facteur local à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne); 30 ans et demi de services administratifs;

**Ferrus** (Adrien-Symphorien), facteur rural à Briançon (Hautes-Alpes); 33 ans de services administratifs;

**Fontaine** (Jean-François) brigadier-facteur à Bourges (Cher); 19 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Gallacier** (François-Joseph), chef surveillant des télégraphes à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 20 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Garbay** (Jean), facteur local à Caudéran (Gironde); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Gasset** (Jules-Auguste), facteur chef des télégraphes à Paris, n° 15; 28 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Gauthier** (Joseph), facteur local à Villeurbanne (Rhône); 31 ans et demi de services administratifs,

**Gillet** (Remi) facteur rural à Monthois (Ardennes); 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Girard** (Jules-François), mécanicien des télégraphes à Tours (Indre-et-Loire); 26 ans et demi de services administratifs;

**Girion** (Jules-François), facteur rural à Lacalm (Aveyron); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Girolet** (François), facteur de ville à Bourges (Cher); 31 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Goyot** (Claude-François), facteur local à Louhans (Saône-et-Loire); 31 ans de services administratifs;

**Gries** (Florent), facteur chef des postes à Lille (Nord), recette principale; 27 ans et demi de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Guibert** (François-Félix), facteur de ville à Compiègne (Oise); 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Guillon** (Félix-Victor), facteur local à la Verrie (Vendée); 30 ans de services administratifs; 6 ans et demi de services militaires;

**Haulier** (Izaak), chef surveillant des télégraphes à Toulouse (Haute-Garonne); 21 ans de services administratifs, 1 an de services militaires;

**Hébert** (Maxime-Florentin), facteur de ville aux Andelys (Eure), 31 ans et demi de services administratifs,

**Henry** (Pierre), gardien de bureau à la direction de la caisse nationale d'épargne; 26 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Houllier** (Gustave-Anatole), courrier convoyeur à Amiens (Somme); 27 ans et demi de services administratifs, 1 an de services militaires;

**Jaulin** (Eugène-Célestin), facteur chef des postes à Nîmes (Gard), recette principale; 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Joly** (Hippolyte), facteur rural à Charolles (Saône-et-Loire); 27 ans de services administratifs, 10 ans et demi de services militaires;

**Julle** (Pierre), facteur-receveur à Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne); 27 ans et demi de services administratifs;

**July** (Henri), gardien de bureau ambulant à la ligne des Pyrénées, à Toulouse (Haute-Garonne); 33 ans de services administratifs;

**Kerharo** (Charles-Marie), facteur local à Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord); 32 ans et demi de services administratifs;

**Kerloch** (Guillaume-Hervé-Amédée), facteur rural à Audierne (Finistère); 36 ans et demi de services administratifs;

**Labrosse** (Jean-Claude), facteur-receveur à la Fouillouse (Loire); 27 ans et demi de services administratifs, 1 an de service militaires;

**Lambert** (Alcide-Marie-Joseph), facteur des postes à Pantin 1° (Seine); 30 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Lasseaux** (Édonard-Théophile), courrier convoyeur à Lille-gare (Nord); 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Latapie** (Jean-Louis), brigadier-facteur à Mont-de-Marsan (Landes); 22 ans et demi de services administratifs, 6 mois de services militaires;

**Lautier** (Paul-Augustin-Bruno), gardien de bureau ambulant à la ligne de la Méditerranée; 31 ans et demi de services administratifs;

**Legrand** (Paul-Marie), facteur chef des postes à Paris n° 74; 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;



**Lemaire** (Antoine-Nicolas-Joseph), courrier convoyeur à Cambrai (Nord); 29 ans et demi de services administratifs;

**Lépine** (Augustin-Louis-Édouard), entreposeur à Limoges (Haute-Vienne); 25 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Lépine** (René-Ernest), facteur local à Conlie (Sarthe); 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Lequin** (François-Simon), brigadier-facteur à Alger; 20 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Lestage** (Joseph), facteur local à Cazaubon (Gers); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Liagre** (Augustin-Joseph), facteur chef des postes à Armentières (Nord); 27 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Libon** (Étienne), courrier convoyeur à Laval (Mayenne); 29 ans de services administratifs;

**Lignier** (Henri), gardien d'entrepôt à Étaples (Pas-de-Calais); 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Lindner** (Jean-Joseph), chef ouvrier peintre au service intérieur de l'administration centrale; 25 ans de services administratifs;

**Louis** (Auguste), chef surveillant des télégraphes à Niort (Deux-Sèvres); 20 ans et demi de services administratifs;

**Maillard** (François), facteur local à Solesmes (Nord); 32 ans de services administratifs;

**Manson** (Arthur-Séverin), brigadier-facteur à la direction de la Seine à Paris; 21 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Many** (Pierre), facteur local à Saint-Sauves (Puy-de-Dôme); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Marie** (Jacques-Désiré), facteur rural à Saint-Sylvain (Calvados); 32 ans de services administratifs;

**Martin** (Louis), facteur rural à Champagne-Mouton (Charente); 28 ans de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires;

**Mathieu** (Nicolas-Louis), facteur-receveur à Deyvillers (Vosges); 25 ans et demi de services administratifs;

**Maury** (Jean-Jacques-Léon), facteur local à Caux (Hérault); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Menant** (Eugène), brigadier-facteur à Saint-Lô (Manche); 21 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Mercier** (Gustave-François-Joseph), facteur chef des télégraphes à Paris, n° 98; 26 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Meyer** (Jean-Baptiste), surveillant des télégraphes à la direction des services électriques de la région de Paris; 28 ans et demi de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires;

**Mézille** (Alexandre-Pierre), facteur de ville à Auxerre (Yonne); 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Michaud** (Pierre-Alix), facteur rural à Salins (Jura); 32 ans et demi de services administratifs;

**Michel** (Paul-Léon), facteur chef des postes à Chartres (Eure-et-Loir); 27 ans et demi de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**Monnier** (Jean-Marie-Anne), courrier convoyeur à Brest (Finistère); 27 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Morellon** (Jean-Marie), facteur rural à Vaugneray (Rhône); 30 ans et demi de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Mourgués** (Jean), facteur chef des postes à Bergerac (Dordogne); 24 ans et demi de services administratifs, 10 ans et demi de services militaires;

**Moury** (Jules), facteur rural à Mézières-en-Brenne (Indre); 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Mousset** (Jean), facteur rural à Blanzac (Charente); 33 ans et demi de services administratifs;

**Moussout** (Guillaume), facteur rural à la Croisille (Haute-Vienne); 28 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Naly** (Julien), facteur local à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie); 32 ans de services administratifs;

**Néron** (François-Pierre-Léonard), facteur rural à Nesmy (Vendée); 31 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Nez** (Médéric-Gustave), facteur de ville à Fécamp (Seine-Inférieure); 33 ans de services administratifs;

**Nouveau** (Constant), facteur rural à Lons-le-Saulnier (Jura); 25 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Ottavi** (Auguste), courrier convoyeur à Alger; 26 ans de services administratifs, 9 ans de services militaires.

**Papot** (André), entreposeur à Niort (Deux-Sèvres); 25 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Pascal** (François), chef surveillant des télégraphes à Privas (Ardèche); 19 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Pascal** (Pierre-François), facteur local à Roussillon (Isère); 27 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Pasquet** (Jean), facteur local à Domme (Dordogne); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Périn** (Alexis), facteur des postes à Clamart (Seine); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Perrier dit Gustin** (Benoît), courrier convoyeur à Chambéry (Savoie); 22 ans et demi de services administratifs, 11 ans et demi de services militaires;

**Pertaux** (Alfred-Louis), gardien de bureau ambulante à la ligne de l'Est, à Paris; 31 ans et demi de services administratifs;

**Philippe** (Louis-Victor-Benoît), facteur rural à Givry-en-Argonne (Marne); 31 ans et demi de services administratifs;

**Philippon** (Claude), facteur local à Bussières (Loire); 31 ans et demi de services administratifs;

**Pinet** (Jean-Eugène), facteur de ville à Lyon (Rhône), recette principale; 27 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Planchette** (Josep-Pierre), gardien de bureau à Dinan (Côtes-du-Nord); 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Poloux** (Barnabé-Justin-Antoine), facteur-receveur à Lessard-en-Bresse (Saône-et-Loire); 28 ans de services administratifs, 1 an et demi de services militaires;

**Poncet** (Claude-Émile), facteur rural à Levier (Doubs); 31 ans de services administratifs;

**Ponsot** (Pierre), courrier convoyeur à Besançon (Doubs); 26 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Portes** (Jules-Léon), facteur local à Réalmont (Tarn); 34 ans de services administratifs;

**Pouchet** (Bertrand), courrier auxiliaire à Bordeaux (Gironde); 33 ans et demi de services administratifs;

**Pousson** (Pierre-François), facteur rural à Chantonnay (Vendée); 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Pouvreau** (Marie-Joseph-Benjamin), facteur local au Perrier (Vendée); 33 ans et demi de services administratifs;

**Preux** (Jules-Edmond), facteur rural à Nassandres (Eure); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Proux** (François), courrier convoyeur à Poitiers (Vienne), 29 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Rabbe** (Charles), facteur rural à Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Rampon** (Pierre-Auguste), courrier convoyeur à Saint-Étienne (Loire); 26 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Robinot** (Étienne), courrier auxiliaire à Gien (Loiret); 32 ans et demi de services administratifs;

**Roudil** (Noé-Alexandre), facteur rural à Cadillac (Gironde); 33 ans de services administratifs;

**Rouquet** (Antoine), facteur rural à Pierrefort (Cantal); 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Rousseau** (Louis), facteur local à Theillay (Loir-et-Cher); 32 ans de services administratifs;

**Roussel** (Charles-Eugène), facteur chef des postes à Gray (Haute-Saône); 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Royac** (Antoine), facteur local à Astaffort (Lot-et-Garonne); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Santenach** (Martin-Bonaventure), facteur local au Boulou (Pyrénées-Orientales); 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Seller** (Pierre-Jules), gardien de bureau à l'administration centrale, division de l'exploitation postale; 27 ans et demi de services administratifs;

**Servel** (Diédonné-Henri-Irénée), brigadier facteur à la direction de la Seine, à Paris; 20 ans et demi de services administratifs; 7 ans de services militaires;

**Simonet** (Joseph), facteur local à Pont-l'Abbé-d'Arnoult (Charente-Inférieure); 32 ans de services administratifs;

**Tatin** (Joseph-Auguste), facteur de ville à Lyon (Rhône), recette principale; 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Thoulouse** (Henri-Louis), facteur distributeur des télégraphes à Paris n° 98; 28 ans de services administratifs, 14 ans et demi de services militaires;

**Trochard** (Martin), facteur chef des postes à Roanne (Loire); 25 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Uchan** (François-Bertrand), facteur de ville à Bordeaux (Gironde), recette principale; 32 ans et demi de services administratifs;

**Variéras** (Pierre), facteur rural à Tulle (Corrèze); 25 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Vatignez** (Isidore-Siméon), courrier convoyeur à Rouen (Seine-Inférieure); 30 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Vidal** (Joseph), facteur de ville à Limoges (Haute-Vienne); 26 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Viguiet** (Eugène-Jean-Louis), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon; 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Vitoux** (Cornille-Joseph), facteur rural à Ligny (Nord); 31 ans et demi de services administratifs;

ART. 4. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des postes et des télégraphes (Service central, 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 13 juillet 1899.

A. MILLERAND.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

---

**Arrêté ministériel, du 20 juillet 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à un sous-agent.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

**M. Guillon** (Thomas-Jean-Marie), facteur rural à Meximieux (Ain), 27 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État (Service central. — 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 20 juillet 1899.

A. MILLERAND.

---



SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

### Promotions dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République française, en date du 15 juillet 1899, rendu sur la proposition du Ministre des Colonies, a été promu au grade d'officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur : M. BOURREL (Jean-Pétronille), Directeur des Postes et des Télégraphes au Sénégal; 43 ans de services, dont 19 à la mer ou aux colonies, 15 campagnes; chevalier du 17 mai 1885.

---

Par décret du Président de la République française, en date du 10 juillet 1899, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, a été promu au grade d'officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur : M. MAC-AULIFFE (Adrien-Ernest), Directeur au Mans; 40 ans de services; chevalier du 5 juillet 1887.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

### Nomination d'un Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.

Par décret du Président de la République française, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. VANNACQUE (Pierre-Auguste-Marie), administrateur de la Division de la Comptabilité à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, est nommé administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

### Nominations.

Par décret du Président de la République française, en date du 18 juillet 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. JOYEUX (Louis-Albert-Marie), directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord-Ouest, à Paris, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest, à Paris, en remplacement de M. Clavel, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

---

Par arrêté ministériel, en date du 21 juillet 1899, le traitement de M. Joyeux, directeur des bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest, reste fixé à 6,000 francs, à partir du jour de son installation.

---

Par décret du Président de la République française, en date du 1<sup>er</sup> août 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. GAUDELET (Aspazile-Alcide), inspecteur des bureaux ambulants à la ligne de l'Est, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord-Ouest, à Paris, en remplacement de M. Joyeux, appelé à la ligne du Sud-Ouest.

---

Par arrêté ministériel en date du 4 août 1899, le traitement de M. Gaudalet (Aspazile-Alcide), directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord-Ouest, est fixé à 6,000 francs à partir du jour de son installation.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**21° TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.**

**PROMOTIONS.**

GROUPE 1. — Du n° 1 au n° 110 inclus.

GROUPE 1 bis. — Du n° 1 au n° 65 inclus.

GROUPE 2. — Du n° 1 au n° 687 inclus.

GROUPE 3.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX.
			francs.	francs.
MM. René . . . . .	Recev. princ. . . . .	Constantine . . . . .	4,500	5,000
Gal . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Avignon . . . . .	5,000	5,500
Labreuche . . . . .	Chef de centre de dépôt.	Bordeaux . . . . .	4,500	5,000
Faucher-de-Corn . . . . .	Receveur . . . . .	Marseille-Préfecture . . . . .	5,000	5,500
Renoux . . . . .	Recev. princ. . . . .	Oran . . . . .	4,500	5,000
Dubaux . . . . .	Receveur . . . . .	Reims bureau principal. . . . .	5,000	5,500
Servat . . . . .	Chef de centre de dépôt.	Lyon . . . . .	5,000	5,500
Brégrand . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy . . . . .	4,000	4,500
Sauquet . . . . .	Recev. princ. . . . .	Niort . . . . .	4,000	4,500
Ehret . . . . .	Receveur . . . . .	Belfort faubourg-de-France . . . . .	4,000	4,500
Vielledent . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mazamet . . . . .	3,500	4,000
Brunet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mantes . . . . .	3,500	4,000
Gille . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Dizier . . . . .	3,500	4,000
Maire . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy-Porte-Saint-Nicolas . . . . .	3,500	4,000
Schneller . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris bureau 78 . . . . .	3,500	4,000
Aubry . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Montreuil-sous-Bois . . . . .	3,500	4,000
Ternisien . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Clichy-la-Garenne . . . . .	3,500	4,000
Le Bigot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nogent-le-Rotrou . . . . .	3,500	4,000
Maurin . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tarare . . . . .	3,000	3,500
Borelli . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Arles . . . . .	3,500	4,000
Bourgade . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Toulouse, place Dupuy . . . . .	3,500	4,000

GROUPE 4. — Du n° 1 au n° 244 inclus.

GROUPE 5. — Du n° 1 au n° 747 inclus.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Huvier.....	S.-chef de bur.	2° division, 4° bureau...	5,500	6,000
Paris.....	Rédacteur.....	3° division, 3° bureau...	3,500	4,000
Leclère.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	3,100	3,500
Sessac.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 3° bureau...	3,100	3,500
Jaunay.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	4,000	4,500
Manel.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau	3,100	3,500
Niel.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	3,100	3,500
Bernard.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 4° bureau...	2,800	3,100
Darnaüd.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 1 <sup>er</sup> bureau...	2,500	2,800
Brandstetter.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2° bureau	2,800	3,100
Davaze.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine, hors cadres détaché à la 1 <sup>re</sup> division, 2° bureau.	2,500	2,800
Dubès.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau..	2,500	2,800
Debirat.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	2,800	3,100
Riffaud.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques H.-C., détaché à la 1 <sup>re</sup> division.	2,800	3,100
Noël.....	Expéditionnaire	2° division, 2° bureau...	1,900	2,100
Roux.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 5° bureau...	1,700	1,900
Saulnier.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 3° bureau	1,700	1,900
Lopin.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 4° bureau...	2,300	2,500
Dezembre.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 2° bureau...	2,100	2,300
Farges.....	<i>Idem.</i> .....	Service central, 2° bureau.	1,900	2,100
Barbarin.....	<i>Idem.</i> .....	2° division, 5° bureau...	R <sup>ou</sup> 1,900	2,100
Annécamps.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,700	1,900
Legrand.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>er</sup> division, 2° bureau..	1,700	1,900
Rand <sup>oux</sup> -Boistailly.	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 4° bureau...	1,700	1,900
Desmarres.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	1,500	1,700
M <sup>mes</sup> Coussol.....	Surveil. princ..	Caisse d'épargne.....	2,100	2,200
Didier.....	Employée.....	<i>Idem.</i> .....	2,000	2,100
Fourcaud.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,900	2,000
veuve Dugrais...	Surveillante...	3° division, 3° bureau...	1,900	2,000
Lair.....	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,900	2,000
M <sup>lles</sup> Teillard.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,900	2,000
Drouet.....	<i>Idem.</i> .....	3° division, 3° bureau...	1,800	1,900



NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Manet . . . . .	Employée . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,900	2,000
Laurent (R.-M.-J.)	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,900	2,000
M <sup>lles</sup> Moulin (A.-A.) . . .	Surveillante . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,800	1,900
Laurent (E.-M.-A.)	Employée . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,800	1,900
M <sup>me</sup> Martin, née Brenot	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,800	1,900
M <sup>lles</sup> Le Peltier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Ménard . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,700	1,800
Talmont . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
Daburon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Darnault . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Lemasson . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Moulin (M.-J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
Bégonni . . . . .	Surveillante . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Renaud . . . . .	Employée . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
M <sup>lles</sup> Frontier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,600	1,700
Isnard (A.-M.-A.) . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Sonlag . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
Peysson . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Clerc . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Beaux (J.-E.-L.) . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Collongues . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Franc (E.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Foret . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Biston (M.-R.-H.) . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
Lallemant (B.-J.-C.)	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . .	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Osmond . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Salle . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Vigneaux . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Barbier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Lefrancq (P.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Massiot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Barrault . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Croissant . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Spor . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,100	1,200
Hec . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Bellanger . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Mandé . . . . .	1,200	1,300
Habich . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Rolpot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Herbet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Herber . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Cressier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Hervé (P.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Desrués . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
veuve Edde . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	R <sup>on</sup> 1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M <sup>me</sup> Eprandre. . . . .	Employée. . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Bouteilhe. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
Levassor. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . . . .	1,400	1,500
Genie. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Assant. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,300	1,400
Beuzit (C.-J.-M.-F.)	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Archambeaud. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . . . .	1,300	1,400
Derny (J.-M.-H.)	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Derny (B.-H.-E.)	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Radiguct. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Vasselle (M.-C.-B.)	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau. . . . .	1,400	1,500
Bidaut. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Galliache. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
MM. Rault. . . . .	Directeur. . . . .	Saint-Lô. . . . .	7,000	8,000
Hébert. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Amiens. . . . .	7,000	8,000
Saugeon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rennes. . . . .	6,000	7,000
Rocchisani. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Oran. . . . .	6,000	7,000
Besombes. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nîmes. . . . .	6,000	7,000
Bourdon. . . . .	Inspecteur. . . . .	Beauvais. . . . .	5,000	5,500
Dervin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Amiens. . . . .	5,000	5,500
Videgrain. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vérification du matériel. . . . .	4,500	5,000
Ravasse. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> . . . . .	4,000	4,500
Le Borgne. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Yannes. . . . .	4,000	4,500
Aubry. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Épinal. . . . .	4,000	4,500
Segonzac. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bordeaux. . . . .	4,000	4,500
Marty. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Perpignan. . . . .	4,000	4,500
Silvestre. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bar-le-Duc. . . . .	4,000	4,500
Roux. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nevers. . . . .	4,000	4,500
Betsellère. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille. . . . .	5,000	5,500
Le Landais. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Lô. . . . .	5,000	5,500
Pouhin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dijon. . . . .	4,000	4,500
Thomas. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Laon. . . . .	4,000	4,500
Charvillat. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Clermont-Ferrand. . . . .	4,000	4,500
Filhiot. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bourg. . . . .	4,500	5,000
Brou. . . . .	Directeur. . . . .	Annam et Tonkin. . . . .	8,000	9,000
Delastre. . . . .	Inspecteur. . . . .	Cochinchine. . . . .	4,500	5,000
Rolland. . . . .	Chef de section. . . . .	Paris R.-P. . . . .	6,000	7,000
Perrot. . . . .	S.-chef de sect. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4,500	5,000
Pierrat. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4,500	5,000
Collas. . . . .	Inspecteur. . . . .	Dijon. . . . .	4,000	4,500
Pennec. . . . .	Sous-inspecteur. . . . .	Carcassonne. . . . .	3,000	3,500
Planus. . . . .	Rédacteur. . . . .	Direction de la Seine. . . . .	4,000	4,500
Maire. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Chaumont. . . . .	3,600	4,000
Senoze. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rouen. . . . .	3,600	4,000
Vinas. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nîmes, caisse d'épargne. . . . .	3,100	3,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Sompayrac.....	Rédacteur.....	Carcassonne.....	3,100	3,500
Mellet.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel..	3,100	3,500
Perrin.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Nord.....	3,100	3,500
Arteaux.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes.....	3,100	3,500
Bros.....	<i>Idem.</i> .....	Rodez, caisse d'épargne..	3,100	3,500
Baux.....	<i>Idem.</i> .....	Carcassonne, caisse d'ép.	3,100	3,500
Malaval.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, caisse d'éparg.	3,100	3,500
Molinié.....	<i>Idem.</i> .....	Aurillac.....	3,100	3,500
Vignerons.....	<i>Idem.</i> .....	Caen.....	3,100	3,500
Huguenin.....	<i>Idem.</i> .....	Épinal, caisse d'épargne.	3,100	3,500
Chiris.....	<i>Idem.</i> .....	Draguignan.....	3,100	3,500
Giraud.....	<i>Idem.</i> .....	Grenoble, caisse d'éparg.	3,100	3,500
Denave.....	<i>Idem.</i> .....	Constantine, caisse d'ép..	3,100	3,500
Sauvage.....	<i>Idem.</i> .....	Nancy, caisse d'épargne..	3,100	3,500
Petit.....	<i>Idem.</i> .....	Châlons-sur-Marne.....	3,100	3,500
Moyse.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> .	3,100	3,500
Seigland.....	<i>Idem.</i> .....	Pau.....	3,100	3,500
Vanhaecke.....	<i>Idem.</i> .....	Lille, caisse d'épargne..	3,100	3,500
Pée de S <sup>t</sup> -Aumont.	<i>Idem.</i> .....	Foix.....	3,100	3,500
Raux.....	<i>Idem.</i> .....	Inspection générale.....	3,100	3,500
Collin.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> .	3,100	3,500
Joanin.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Étienne.....	3,100	3,500
Tamalet.....	<i>Idem.</i> .....	Toulouse, caisse d'épargne	3,100	3,500
Cartier.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.....	3,100	3,500
Hastey.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	3,100	3,500
Dozal.....	<i>Idem.</i> .....	Clermont-Ferrand, c. d'ép.	3,100	3,500
Desrameaux.....	<i>Idem.</i> .....	Nice.....	3,100	3,500
Schils.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel:	3,100	3,500
Roussel.....	<i>Idem.</i> .....	Oran.....	3,100	3,500
Thérouanne.....	<i>Idem.</i> .....	Arras.....	3,100	3,500
Raulin.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel.	3,100	3,500
Billiet.....	<i>Idem.</i> .....	Chambéry, caisse d'éparg.	2,800	3,100
Balbeur.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	2,800	3,100
Gez.....	<i>Idem.</i> .....	Ménde.....	2,800	3,100
Faux.....	<i>Idem.</i> .....	Avignon.....	2,800	3,100
Dedebaut.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	2,800	3,100
Duclos.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes, caisse d'épargne.	2,800	3,100
Cholley.....	<i>Idem.</i> .....	Épinal.....	2,800	3,100
Habert.....	<i>Idem.</i> .....	Melun.....	2,500	2,800
Belle.....	<i>Idem.</i> .....	Valence.....	2,200	2,500
Labaloue.....	<i>Idem.</i> .....	Mézières.....	2,200	2,500
Salaün.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc.....	2,800	3,100
Loisel.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> .	2,500	2,800
Follot.....	<i>Idem.</i> .....	Besançon, caisse d'éparg.	2,800	3,100
Thomas.....	<i>Idem.</i> .....	Angers, caisse d'épargne.	2,800	3,100

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS.	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Séguy.....	Rédacteur.....	Tulle.....	2,500	2,800
Gonzalès.....	<i>Idem.</i> .....	Toulon.....	2,500	2,800
Maumus.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> de services élect <sup>s</sup> .	2,500	2,800
Desfaudais.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô, caisse d'épargne.	2,800	3,100
Rouzé.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> .	2,800	3,100
Epardeau.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,800	3,100
Romary.....	<i>Idem.</i> .....	Épinal, caisse d'épargne.	2,500	2,800
Thomas.....	<i>Idem.</i> .....	Vesoul.....	2,500	2,800
Dupoy.....	<i>Idem.</i> .....	Tarbes.....	2,200	2,500
Chemin.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen.....	2,200	2,500
Boehler.....	<i>Idem.</i> .....	Bourges.....	2,500	2,800
Pissard.....	<i>Idem.</i> .....	Chambéry, caisse d'éparg.	2,800	3,100
Huard.....	<i>Idem.</i> .....	Laval.....	2,800	3,100
Bertrand.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, caisse d'éparg..	2,500	2,800
Caüuet.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	2,500	2,800
Chagny.....	<i>Idem.</i> .....	Mâcon, caisse d'épargne..	2,800	3,100
Fourgeot.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	2,500	2,800
Humbert.....	<i>Idem.</i> .....	Nancy.....	2,500	2,800
Le Breton.....	<i>Idem.</i> .....	Caen.....	2,200	2,500
Hugounet.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	2,200	2,500
Guerrand.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô.....	2,200	2,500
Desbant.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine....	2,800	3,100
Protat (A.).....	<i>Idem.</i> .....	Mâcon.....	2,800	3,100
Feste.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon.....	2,800	3,100
Carbonel.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Sud-Ouest....	2,800	3,100
Huet.....	<i>Idem.</i> .....	Le Mans, caisse d'épargne.	2,800	3,100
Demeneix.....	<i>Idem.</i> .....	Clermont-Ferrand, c. d'ép.	2,500	2,800
Marchant.....	<i>Idem.</i> .....	Carcassonne.....	2,200	2,500
Mollié.....	<i>Idem.</i> .....	Auch.....	2,500	2,800
Giraud.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	2,800	3,100
Allègre.....	<i>Idem.</i> .....	Agen.....	2,200	2,500
Rone.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine....	2,200	2,500
Mourrut.....	<i>Idem.</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services élect <sup>s</sup> .	2,500	2,800
Raysse.....	<i>Idem.</i> .....	Évreux.....	2,800	3,100
Dubois.....	Commis.....	Vérification du matériel..	2,400	2,700
Mignard.....	Expéditionnaire	Mâcon.....	1,500	1,700
Izard.....	<i>Idem.</i> .....	Rodez.....	1,500	1,700
Gengard.....	<i>Idem.</i> .....	Nîmes.....	1,500	1,700
Lagouin.....	<i>Idem.</i> .....	Lyon, caisse d'épargne..	1,500	1,700
Gautier.....	Expéditionnaire	Alençon.....	1,500	1,700
Mahlinger.....	<i>Idem.</i> .....	Nice.....	1,500	1,700
Ledermann.....	<i>Idem.</i> .....	Le Puy.....	1,500	1,700
Canquetcau.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	1,500	1,700
Sarazin.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles.....	1,500	1,700
Baup.....	<i>Idem.</i> .....	Grenoble.....	1,500	1,700



NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Pourriau.....	Expéditionnaire	Le Mans.....	1,500	1,700
Chevreau.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles.....	1,500	1,700
Leitz.....	<i>Idem.</i> .....	Beauvais.....	1,500	1,700
Beaudaux.....	<i>Idem.</i> .....	Bar-le-Duc.....	1,500	1,700
Azéma.....	<i>Idem.</i> .....	Toulouse, caisse d'épargne	1,500	1,700
Belhome.....	<i>Idem.</i> .....	Valence.....	1,500	1,700
Bigand.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens.....	1,500	1,700
Turrel.....	<i>Idem.</i> .....	Grenoble, caisse d'épargne	1,500	1,700
Cordier.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine....	1,500	1,700
Heina.....	Sous-Ingénieur.	Marseille.....	3,000	3,500
Clémencet.....	Rédacteur.....	A la disposition du Mi- nistre des affaires étran- gères.	2,800	3,100

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  francs.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  francs.
MM. Marty.....	Rédacteur...	Administr. centrale, 2° div <sup>on</sup> , 3° bur.	4,500	Faisant fonc- tions de sous - chef de bureau.	Administr. centrale, 2° div., 3° bur.	4,500
Mascarel.....	Inspecteur..	Moulins.....	5,000	Inspecteur..	Angers.....	5,000
Authier.....	Sous-inspec- teur.	Mézières.....	3,500	Sous-inspec- teur.	Moulins.....	3,500
Guasson.....	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier...	3,500	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	3,500
Peytraud.....	Inspecteur..	Albi.....	4,000	Inspecteur..	Toulouse.....	4,000
Lambert.....	Rédacteur..	Auxerre.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Auxerre.....	4,000
Perravex.....	Inspecteur..	<i>Idem</i> .....	4,000	<i>Idem</i> .....	Annecy.....	4,000
Vivier.....	Chef de bri- gade.	<i>Idem</i> .....	4,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	4,000
Caillat.....	Sous-inspec- teur.	Grenoble.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Grenoble.....	4,000
Faucher.....	Commis....	Poste central des té- légraphes, détaché à l'École supé- rieure.	3,000	Rédacteur..	Direction des ser- vices électriques (h. c.), détaché à la 1 <sup>re</sup> division.	3,100
Lambert.....	<i>Idem</i> .....	Tonnerre.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Bourges.....	1,900
Wattebled....	Rédacteur..	Administr. centrale, 2° div <sup>on</sup> , 5° bur.	2,200	<i>Idem</i> .....	Service central, 2° bureau.	2,200
Lebeaux.....	Commis....	Ligne du Nord....	1,500	Commis....	Détaché au cabinet du Ministre.	1,500
Lechevallier...	Rédacteur..	Administr. centrale, 1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bur.	2,500	Rédacteur..	Administr. centrale, 3° div <sup>on</sup> , 4° bu- reau.	2,500
Guillebert....	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	2,200	<i>Idem</i> .....	Direction des ser- vices électriques (h. c.), détaché à la 1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau.	2,200
Terrible.....	<i>Idem</i> .....	Administr. centrale, 3 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bur.	3,100	<i>Idem</i> .....	Contentieux, 3° di- vision.	3,100
Turpin.....	<i>Idem</i> .....	Le Mans.....	2,500	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine (h. c.), détaché à la 2° div., 1 <sup>er</sup> bu- reau.	2,500
Lambert.....	<i>Idem</i> .....	Bourges.....	1,900	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine (h. c.), détaché au serv. centr. 2° bu- reau.	1,900
Hugounet....	<i>Idem</i> .....	Tours.....	2,500	.....	Direction de la Seine (h. c.), détaché à la 1 <sup>re</sup> div., 1 <sup>er</sup> bu- reau.	2,500
Lacombe.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine	2,500	.....	<i>Idem</i> .....	2,500
Giovanmoni...	Ex-adjutant.	119 <sup>e</sup> d'infanterie..	"	Expédition <sup>re</sup> .	Direction de la Caisse nat <sup>le</sup> d'épargne.	1,500
Chevauchez...	Commis....	Paris R. P.....	2,100	Rédacteur..	Direction de la Seine	2,200
Chevalot.....	<i>Idem</i> .....	Chalons-sur-Marne..	2,400	<i>Idem</i> .....	Châlons-sur-Marne..	2,500
Barbe.....	Rédacteur..	Serv. central à Alger.	2,800	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan....	2,800
Martin.....	Commis....	Nantes, central....	3,000	<i>Idem</i> .....	Nantes.....	3,100
Raysse.....	Rédacteur..	Évreux.....	2,800	<i>Idem</i> .....	Rouen.....	2,800
Baron.....	Commis....	Saintes.....	2,100	<i>Idem</i> .....	La Rochelle.....	2,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.
MM. Razou .....	Commis.....	Paris, 83.....	2,700	Rédacteur...	La Rochelle.....	2,800
Guillemillot.....	Idem.....	Troyes.....	1,800	Idem... ..	Dijon.....	1,900
Bonnet.....	Idem.....	Mâcon.....	1,500	Idem.....	Lons-le-Saunier...	1,600
Henry.....	Idem.....	Nancy, porte Saint-Nicolas.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Droulez.....	Idem.....	Cambrai.....	1,500	Idem.....	Lille.....	1,600
Patarin.....	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,800	Idem.....	Alençon.....	1,900
Hourton.....	Idem.....	Havre, central.....	1,500	Idem.....	Havre, bur. de l'ingénieur du service électrique.	1,600
Nourry.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,600
Fis.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Limoges.....	1,600
Dagorité.....	Idem.....	Paris 49.....	2,100	Idem.....	Evreux.....	2,200
Fauchercrau.....	Idem.....	Lyon-Perrache.....	1,500	Idem.....	Bourg.....	1,600
Roger.....	Idem.....	Vouziers.....	1,800	Idem.....	Mézières.....	1,900
Lallement.....	Idem.....	Epernay.....	3,000	Idem.....	Dijon.....	3,100
Delanne.....	Idem.....	Paris 88.....	1,500	Idem.....	Rouen.....	1,600
Del.....	Idem.....	Rambervilliers.....	1,800	Idem.....	Lons-le-Saunier...	1,900
Roy.....	Idem.....	Nantes R. P.....	2,400	Idem.....	Nantes.....	2,500
Jean.....	Idem.....	Nancy; Porte-Saint-Nicolas.	1,800	Idem.....	Nancy.....	1,900
Debus.....	Idem.....	Cambrai.....	2,400	Idem.....	Lille.....	2,500
Flodrops.....	Idem.....	Lille, central.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Léonard.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Brault.....	Idem.....	Chartres.....	2,100	Idem.....	Alençon.....	2,200
Tronchon.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,600
Crest.....	Idem.....	A la disposition du gouverneur génér. de l'Algérie.	1,800	Idem.....	Limoges.....	1,900
Eichler.....	Idem.....	Draguignan.....	2,400	Idem.....	Avignon.....	2,500
Champalbert.....	Idem.....	Bourg.....	2,700	Idem.....	Bourg.....	2,800
Birabent.....	Rédacteur...	En disponibilité...	2,200	Idem.....	Tarbes.....	2,200
Guichon.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon...	3,100	Idem.....	Arras.....	3,100
Leroux.....	Commis.....	Paris, 1.....	3,000	Idem.....	La Roche-sur-Yon...	3,100
Aurégan.....	Idem.....	Brest.....	3,000	Idem.....	Direction du Finistère en résidence à Brest.	3,100
Paillard.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,800	Idem.....	Tours.....	1,900
Pérus.....	Idem.....	Lille, St-Martin...	1,800	Idem.....	Lille.....	1,900
Roubiro.....	Idem.....	Bordeaux, central.	2,700	Idem.....	Saint-Lô.....	2,800
Lallemant.....	Idem.....	Niort.....	1,800	Idem.....	Arras.....	1,900
Clapier.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon...	2,500
Bonnecloy.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Meunier.....	Idem.....	Alger R. P.....	3,000	Rédact <sup>r</sup> -contrôleur.	Alger, caisse d'épargne.	3,100
Barril.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,800	Rédacteur...	Tours, caisse d'ép.	1,900
Georget.....	.....	La Rochelle.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	La Rochelle.....	1,500
Ardit.....	.....	Auch.....	"	Idem.....	Auch.....	1,500
Amiel.....	.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chalamand.....	.....	Marseille.....	"	Idem.....	Marseille.....	1,500
Soussingens.....	.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Petitcollin.....	.....	Raddon (H <sup>te</sup> -Saône).	"	Idem.....	Besançon.....	1,500
Ferry.....	.....	Moussey (Vosges).	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lardat.....	.....	Saint-Pargoire.....	"	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Brosse.....	.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,500
Le Pauvre.....	Facteur receveur.	Préaux.....	1,000	Idem.....	Blois.....	1,500
Blanc.....	.....	Ussel.....	"	Idem.....	Agen.....	1,500
Gaumes.....	Surveill <sup>t</sup> des télégraphes	Tulle.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,500
Brailon.....	Facteur rural.	Mâcon.....	800	Idem.....	Mâcon.....	1,500
Alphonse.....	Expédition <sup>re</sup> .	En disponibilité...	1,500	Idem.....	Le Mans.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Villeneuve....	Aide des postes.	Lorgues.....	fr. "	Expédition <sup>re</sup> .	Direction du Var, en résidence à Toulon	fr. 1,500
Bazin.....	Expédition <sup>re</sup> .	Bourges.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Poitiers.....	1,500
Richambre....	Facteur des télégraphes	Foix.....	1,100	<i>Idem.</i> .....	Foix.....	1,500
Fourquier.....		Vernoil (M.-et-L.)	"	<i>Idem.</i> .....	Angoulême.....	1,500
Thomé.....	Expédition <sup>re</sup> .	Mézières.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Grenoble.....	1,500
Cèbe.....	<i>Idem.</i> .....	Carassonne.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Albi.....	1,500
Henry.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Mézières.....	1,500
Hyllas.....		Brest.....	"	<i>Idem.</i> .....	Quimper.....	1,500
Jung.....	Ouvrier 1 <sup>re</sup> cl.	Châlons-sur-Marne	"	<i>Idem.</i> .....	Châlons-sur-Marne	1,500
Desclaux.....		Pigeac.....	"	<i>Idem.</i> .....	Mont-de-Marsan...	1,500
Brayer.....	Gardien de bureau.	Paris R. P.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Auxerre.....	1,500
Buchet.....		Châteauroux.....	"	<i>Idem.</i> .....	Bourges.....	1,500
Cazals.....		Paris.....	"	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon....	1,500
Rojat.....	Gardien de bureau.	Paris 68.....	1,100	<i>Idem.</i> .....	Ligne de la Méditerranée.	1,500
Barran.....	Préposé des Douanes.	Alger.....	"	<i>Idem.</i> .....	Alger.....	1,500
Pouriau.....	Expédition <sup>re</sup> .	Le Mans.....	1,500	<i>Idem.</i> .....	Le Mans, caisse d'épargne.	1,500
M <sup>lles</sup> Seniquente...	Employée...	Paris, central....	1,300	Employée...	3 <sup>e</sup> divis <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	1,300
Genthon.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, bureau G...	1,100	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100
M <sup>me</sup> Chauvaux....	<i>Idem.</i> .....	En disponibilité...	1,400	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400
M <sup>lles</sup> Oudot.....	<i>Idem.</i> .....	Soissons.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
Adancourt....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central....	1,200	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200
Filleux.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, bureau K...	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Desrues.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la caisse d'épargne.	1,400	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400
Hamon.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400
Herbet.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400
Veuve Azam...	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400
Cuny.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400
Sens.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300
Paquignon....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300
M <sup>lle</sup> Mongy.....	<i>Idem.</i> .....	Lille, succursale de la caisse d'épargne	1,300	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300
M <sup>me</sup> Gastine.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 60.....	1,700	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,700
M <sup>lle</sup> Trarbach....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Denis-s.-Seine	1,200	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200
M <sup>me</sup> Matossy....	<i>Idem.</i> .....	Paris, bureau principal téléphonique	1,100	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100
Farrit.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central....	1,300	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300
M <sup>lles</sup> Fantaugier...	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,700	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine	1,700
Rebus.....	<i>Idem.</i> .....	Le Vésinet.....	1,100	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100
Herman.....	Receveuse en disponibil.		"	<i>Idem.</i> .....	Oran, caisse d'épargne.	1,200
Sarraire.....	Employée...	Nevers (caisse d'épargne).	1,200	<i>Idem.</i> .....	Marseille, caisse d'épargne.	1,200
Lebourlier....	Receveuse...	Condé-sur-Escaut..	1,800	<i>Idem.</i> .....	Lille, caisse d'épargne.	1,800
M <sup>me</sup> Bastou.....	Employée...	Narbonne, téléphones.	1,400	<i>Idem.</i> .....	Carassonne, caisse d'épargne.	1,400
M <sup>lles</sup> Gay.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, central..	1,200	<i>Idem.</i> .....	Marseille, caisse d'épargne.	1,200
Delestrade....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, Prado...	1,100	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100
Bruno.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, téléphones.	1,200	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200
M <sup>me</sup> Richon.....	<i>Idem.</i> .....	Rennes, téléphones.	1,200	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc, caisse d'épargne.	1,200
M <sup>lle</sup> Graindorge...	<i>Idem.</i> .....	St-Valery-en-Caux..	1,100	<i>Idem.</i> .....	Nevers, caisse d'épargne.	1,100



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADE .	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>me</sup> Brun.....	Employée...	En disponibilité...	fr. 1,100	Employée...	Limoges, caisse d'épargne.	1,100
M <sup>lle</sup> Guilleré.....	<i>Idem</i> .....	Port de la Nouvelle.	1,100	<i>Idem</i> .....	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,100
Giret.....	<i>Idem</i> .....	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,100	<i>Idem</i> .....	Port de la Nouvelle.	1,100
M <sup>me</sup> Remond.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Administ. centrale, 3 <sup>e</sup> div., 3 <sup>e</sup> bureau	1,300
MM. Moreau.....	Receveur principal.	La Rochelle.....	5,000	Receveur principal.	Angers.....	5,000
Nominé.....	Commis.....	Épernay.....	2,400	Receveur.....	Contrexéville.....	2,200
Barthalon.....	Receveur.....	Vaison.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Bessèges.....	1,800
Rivière.....	<i>Idem</i> .....	Neuilly-l'Évêque.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Ravières.....	1,200
Lestelle.....	Commis ambulant.	Ligne de Lyon.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Florentin.....	2,200
M <sup>lle</sup> Salem.....	Receveuse...	Villelaure.....	1,400	Receveuse...	Buis-les-Baronnies.	1,400
M. Hamel.....	Receveur.....	Breteville-l'Orgueilleuse.	1,400	Receveur.....	Clères.....	1,400
M <sup>mes</sup> Martin.....	Dame employée.	Administration centrale, division de la comptabilité.	1,800	Receveuse...	Vaison.....	1,800
Delépine.....	<i>Idem</i> .....	Oran, caisse d'épargne.	1,200	<i>Idem</i> .....	A la disposition du gouverneur général de l'Algérie.	1,200
M. Neumann.....	Sous-officier.....	.....	"	Receveur.....	<i>Idem</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Plat.....	Ex-receveuse.....	.....	"	Receveuse...	Blendeques.....	1,200
M <sup>lles</sup> Pouch.....	Receveuse...	Brassac.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Serres-sur-Argot...	1,200
Viallard.....	<i>Idem</i> .....	Reignac-de-Blaye..	1,200	<i>Idem</i> .....	Cavignac.....	1,200
Maze.....	<i>Idem</i> .....	Le Faouët.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Pléneuf.....	1,600
M <sup>me</sup> Pélicot.....	<i>Idem</i> .....	Pléneuf.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Le Faouët.....	1,400
MM. Jouanne.....	Receveur.....	Dieppe.....	4,500	Receveur.....	Paris, bureau 23..	4,500
Labouré.....	Commis.....	Lille R. P.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Valéry-sur-Somme.	2,200
Chaumet.....	<i>Idem</i> .....	Poitiers.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Semblançay.....	1,600
M <sup>mes</sup> Grandvincent.	Receveuse...	Cintrey.....	1,400	Receveuse...	Jougne.....	1,400
M. Jacques.....	Ex-receveur.....	Marchaux.....	1,000	Receveur.....	Cintrey.....	1,000
M <sup>lles</sup> Girod.....	Ex-receveuse.....	Mornant.....	1,600	Receveuse...	Oullins.....	1,800
Robereau.....	<i>Idem</i> .....	Villefranche - de - Queyran.	1,200	<i>Idem</i> .....	Meilhan.....	1,200
M <sup>me</sup> Rouquié.....	Postulante receveuse.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Villefranche - de - Queyran.	1,000
M <sup>lle</sup> Chevalier.....	Dame employée.	Paris K.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Marcilly.....	1,400
MM. Lavergne.....	Receveur.....	Bellenaves.....	1,400	Receveur.....	Jaligny.....	1,400
Bertucat.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Sauvier.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Bellenaves.....	1,200
M <sup>lle</sup> Guillemain.....	Receveuse...	Hotonnes.....	1,400	Receveuse...	S <sup>t</sup> -André-de-Corcy..	1,400
M. Deborne.....	Receveur.....	Ain-Sefra.....	1,400	Receveur.....	Balaruc-les-Bains..	1,300
M <sup>lle</sup> Bernard.....	Receveuse...	Ars-en-Ré.....	1,400	Receveuse...	Châtillon-sur-Sèvre.	1,400
M. Amadei.....	Receveur.....	Ballans.....	1,000	Receveur.....	Mérindol.....	1,000
M <sup>lle</sup> Gerommini.....	Fille d'un commis dé-cédé.	.....	"	Receveuse...	Pero Casevecchie...	1,000
M. Valentini.....	Commis principal.....	Constantinople....	3,600	Receveur des postes françaises.	La Canée (île de Crète).	3,500
M <sup>me</sup> Gagnière.....	Receveuse..	Saint-Maurice - en - Trièves.	1,400	Receveuse...	Pont-de-Claix.....	1,400
M <sup>lle</sup> Lécolle.....	Dame employée.	Avallon.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Gepoy.....	1,200
Collier.....	Receveur.....	Asnières, avenue Faidherbe.	1,200	<i>Idem</i> .....	L'Étang-la-Ville...	1,200
M <sup>me</sup> Pierrat.....	Dame employée.	Direction de la Caisse nationale d'épargne	1,400	<i>Idem</i> .....	Asnières, avenue Faidherbe.	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Blanchart . . . . .	Dame em- ployée.	Saintes . . . . .	1,400	Receveuse . . .	Corme-Royal . . . . .	1,400
Jamard . . . . .	Receveuse . . .	Nuailé . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Ars-en-Ré . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> veuve Delaville Gindre . . . . .	Idem . . . . . Dame em- ployée.	Dame Marie . . . . . Chalon-sur-Saône . . . . .	1,000 1,100	Idem . . . . . Idem . . . . .	Nuailé . . . . . Hotonnes . . . . .	1,000 1,000
M. André . . . . .	Receveur . . . .	Sengouagnet . . . . .	1,400	Receveur . . . .	Caraman . . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> Roquelaine . . . veuve Louis . . . . .	Receveuse . . . Idem . . . . .	Caraman . . . . . Massay . . . . .	1,400 1,400	Receveuse . . . Idem . . . . .	Sengouagnet . . . . . Foëcy . . . . .	1,400 1,400
M <sup>lle</sup> Devaux . . . . .	Idem . . . . .	Fosse-Nouvelle . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Massay . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Moreau . . . . .	Femme d'un commis en disponibi- lité pour raisons de santé.	.....	"	Idem . . . . .	Fosse-Nouvelle . . . . .	1,000
veuve Jamne . . . . .	Receveuse . . .	Pampelonne . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Puy-laurens . . . . .	1,400
M. Pouch . . . . .	Commis . . . . .	Limoges R. P. . . . .	2,700	Receveur . . . .	Pampelonne . . . . .	1,600
M <sup>lles</sup> Méry . . . . .	Dame em- ployée.	Angers R. P. . . . .	1,300	Receveuse . . .	Vernoil . . . . .	1,200
Cavaillé . . . . .	Veuve d'un receveur dé- cédé dans l'exercice de ses fonc- tions.	.....	"	Idem . . . . .	Ceyras . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Vailua . . . . .	Receveuse . . .	Glandieu - Saint-Be- noit . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Lucey . . . . .	1,400
M. Bataille . . . . .	Sous-officier .	.....	"	Receveur . . . .	Glandieu - Saint-Be- noit . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Martin . . . . .	Receveuse . . .	Hussigny - God- brange . . . . .	1,400	Receveuse . . .	Villerupt . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Archen . . . . .	Idem . . . . .	Jœuf . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Hussigny - God- brange . . . . .	1,400
MM. Madin . . . . .	Receveur . . . .	Virieu-sur-la-Bour- bro . . . . .	1,400	Receveur . . . .	Jœuf . . . . .	1,400
Diétrich . . . . .	Idem . . . . .	Épernay . . . . .	1,500	Recev. princ.	La Rochelle . . . . .	5,000
Cayre . . . . .	Idem . . . . .	Thiers . . . . .	4,000	Receveur . . . .	Montluçon . . . . .	4,000
M <sup>lle</sup> Gander . . . . .	Dame em- ployée.	Paris, central . . . . .	1,100	Receveuse . . .	Lauzès . . . . .	1,200
M. Rossez . . . . .	Receveur . . . .	Alboussière . . . . .	1,000	Receveur . . . .	Grandris . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Perche . . . . .	Receveuse . . .	Grandris . . . . .	1,200	Receveuse . . .	Alboussière . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> veuve Ecoffet . . . Dury . . . . .	Idem . . . . . Idem . . . . .	Thoiry . . . . . St-Etienne-du-Bois . . . . .	1,200 1,400	Idem . . . . . Idem . . . . .	Lavoncourt . . . . . Thoiry . . . . .	1,200 1,400
M <sup>lles</sup> Chapon . . . . .	Dame em- ployée.	St-Lô, caisse d'é- pargne . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Créances . . . . .	1,200
Derruau . . . . .	Idem . . . . .	Rodez . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Loupiac . . . . .	1,200
M. Lambert . . . . .	Sous-officier .	.....	"	Idem . . . . .	Bussières-Badil . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Lecorbeiller . . . Porcher . . . . .	Receveur . . . . Idem . . . . .	Cheux . . . . . Beaumont-en-Auge . . . . .	1,400 1,400	Idem . . . . . Idem . . . . .	Bretteville-l'Orgueil- leuse . . . . . Dozulé . . . . .	1,400 1,400
Loydet . . . . .	Idem . . . . .	Allos . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Puimoisson . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Goujon . . . . .	Dame em- ployée.	Valence, caisse d'é- pargne . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Allos . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Thépaut . . . . .	Receveuse . . .	Plounérin . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Vieux-Marché . . . . .	1,200
M. Poisson . . . . .	Commis . . . . .	Provins . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Chamonix . . . . .	2,200
M <sup>lle</sup> Villaron . . . . .	Receveuse . . .	Vert-le-Grand . . . . .	1,000	Receveuse . . .	Roissy . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> veuve Schuyten . . . M. Drouin . . . . .	Idem . . . . . Facteur rece- veur.	Roissy . . . . . Pierrelaye . . . . .	1,600 1,200	Idem . . . . . Receveur . . . .	Vert-le-Grand . . . . . Pierrelaye . . . . .	1,600 1,200
M <sup>lles</sup> Revel . . . . .	Dame em- ployée.	Villefranche - de - Rouergue . . . . .	1,200	Receveuse . . .	St-Félix-de-Sorgues . . . . .	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Dussouchet...	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne de la Côte occi- dentale d'Afrique.	4,000	Agent du ser- vice mari- time.	Lig. ayant leur point point d'attache à Marseille.	4,000
Biget.....	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	4,000	Idem.....	Ligne de la Côte occi- dentale d'Afrique.	4,000
Méhouas.....	Idem.....	Lig. ayant 1 <sup>r</sup> p <sup>t</sup> d'at- tache à Marseille.	4,000	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	4,000
Biget.....	Idem.....	Ligne de la Côte occi- dentale d'Afrique.	4,000	Idem.....	Lignes ayant leur point d'attache à Marseille.	4,000
Frelupt.....	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	4,000	Idem.....	Ligne de la Côte occi- dentale d'Afrique.	4,000
Ytasse.....	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,000	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,000
Delaporte....	Rédacteur...	Division de la comp- tabilité.	3,100	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,300
Quédrue.....	Chef de brig.	Ligne de l'Est.....	3,300	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,300
Maître.....	Com. princ..	Ligne du Nord....	3,300	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,300
Rimé.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300
Rogissart....	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Tonkin.	3,300	Com. princ..	Saint-Malo.....	3,300
Gal.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Issoudun.....	3,000
Honoré.....	Idem.....	Paris 74.....	3,300	Idem.....	Paris 02.....	3,300
Poletti.....	Idem.....	Paris 58.....	3,300	Idem.....	Paris 74.....	3,300
Serve.....	Idem.....	Paris 103.....	3,300	Idem.....	Paris 58.....	3,300
Mazet.....	Idem.....	Carcassonne.....	3,600	Idem.....	Montpellier, central	3,600
De Mercy....	Idem.....	Paris 81.....	3,300	Idem.....	Paris 47.....	3,300
Demai.....	Idem.....	Montbrison.....	3,300	Idem.....	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand R.P.	3,300
Granjo.....	Idem.....	Tours R. P.....	3,300	Idem.....	Lorient.....	3,300
Collin.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	3,300	Idem.....	Commercy.....	3,300
Ratte.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300	Idem.....	Paris 23.....	3,300
Teissaire....	Idem.....	Paris 47.....	3,600	Idem.....	Paris 80.....	3,600
Desanti.....	Commis....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	3,000	Idem.....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	3,300
Juvin.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Pons.....	Idem.....	Toulon.....	3,000	Idem.....	Hyères.....	3,300
Lamouroux..	Idem.....	Avignon R. P....	3,000	Idem.....	Marseille R. P....	3,300
Léon.....	Idem.....	Nice-Grimaldi....	3,000	Idem.....	Nice-Grimaldi....	3,300
Beau.....	Idem.....	Paris, central....	3,000	Idem.....	Paris 103.....	3,300
Guiraud....	Idem.....	Carcassonne.....	3,000	Idem.....	Carcassonne.....	3,300
Choblet....	Idem.....	Paris, central....	3,000	Idem.....	Paris, central....	3,300
Monteils....	Idem.....	Bordeaux R. P....	3,000	Idem.....	Bordeaux R. P....	3,300
Dupin.....	Idem.....	Paris 98.....	3,000	Idem.....	Paris 81.....	3,300
Lavondès....	Idem.....	Mézières.....	3,000	Idem.....	Charleville.....	3,300
Espoullier..	Idem.....	Marseille, central.	3,000	Idem.....	Montbrison.....	3,300
Mathis.....	Idem.....	Toul.....	3,000	Idem.....	Toul.....	3,300
Pons.....	Idem.....	Cannes.....	3,000	Idem.....	Valence.....	3,300
Festy.....	Idem.....	La Rochelle.....	3,000	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	3,300
Delrieu....	Idem.....	Angoulême.....	3,000	Idem.....	Tours R. P.....	3,300
Pautet.....	Idem.....	Carcassonne.....	3,000	Idem.....	Tours, gare.....	3,300
Tollard....	Idem.....	Verdun.....	3,000	Idem.....	Verdun.....	3,300
Dubois.....	Idem.....	Montdidier.....	3,000	Idem.....	Tourcoing.....	3,300
Vasseur....	Idem.....	Chartres.....	3,000	Idem.....	Chartres.....	3,300
Martel.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Roger.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Maircl.....	Idem.....	Paris 1.....	3,000	Idem.....	Paris 23.....	3,300
Sagnes.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,700	Commis....	Paris 12.....	2,700
Raynaud....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Agen.....	1,800
Coimbemorel.	Idem.....	Roanne.....	1,500	Idem.....	Soudan français...	1,500
Marmié.....	Idem.....	Agen.....	1,800	Idem.....	Périgueux.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Juillard.....	Commis.....	Lyon, central.....	1,800	Commis.....	St-Julien-Genévois..	1,800
Borel.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Chanteloup...	Idem.....	Paris 26.....	2,700	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	2,700
Marconnès...	Idem.....	Havre, port.....	2,100	Idem.....	A la disposition du gouverneur général de l'Algérie.	2,100
Taris.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,500	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500
Géraud.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Tours, gare.....	1,500
Rignault.....	Idem.....	Nevers.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Girard.....	Idem.....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Gutzviller.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des colonies pour le service du Tonkin.	1,500
Chanudet.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lafaye.....	Idem.....	Tours, central (bri- gade de réserve).	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Desachy.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Duflos.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Coulom.....	Ex-commis.....	"	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gruct.....	Commis.....	A la disposition du gouverneur général de l'Algérie.	2,700	Idem.....	Marseille R. P.....	2,700
Imbert.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	2,400	Idem.....	A la disposition de l'Office tunisien.	2,400
Brune.....	Idem.....	Lyon, central.....	2,100	Idem.....	Grenoble R. P.....	2,100
Japsenne.....	Idem.....	Sedan.....	2,700	Idem.....	Mézières.....	2,700
Bernhard.....	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Chaleyser.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Patriarche.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Vanmalle.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500
Bodineau.....	Idem.....	Cacn R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 23.....	1,500
Boré.....	Idem.....	Paris 12.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Marchand.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lagarde.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Paugam.....	Idem.....	Morlaix.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Darhois.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Lille, central.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Mansior.....	Idem.....	Mantes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Campardon.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maurin.....	Idem.....	Monaco.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cassagnes.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gervais.....	Idem.....	Paris 7.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Raffont.....	Idem.....	Guise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roumezin.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemaitre.....	Idem.....	Rouen, bourse (bri- gade de réserve).	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roch.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Combettes.....	Idem.....	Paris 88.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Canavelli.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Coste.....	Idem.....	Besancon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Flauraud.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mathis.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Royer.....	Idem.....	Remiremont.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bontet.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gusse.....	Idem.....	Paris 34.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thamié.....	Idem.....	Paris 15.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lerou.....	Idem.....	Versailles R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prat.....	Idem.....	Paris 81.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Laporte.....	Surnumér <sup>re</sup>	Marseille, central..	"	Commis.....	Même bureau.....	1,500
Ollivier.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rabatel.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cheyron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fabry.....	Idem.....	Clermont - Ferrand central.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cornet.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prévost.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Turlan.....	Idem.....	Tonneins.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brotte.....	Idem.....	Aunonay.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacombe.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lanoureux.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sauvaire.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gourdant.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Paragné.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laberty.....	Idem.....	Paris 11.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rieux.....	Idem.....	Paris 24.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roy.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sauget.....	Idem.....	Besancon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grambert.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Paganel.....	Idem.....	Niort.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boulin.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourdon.....	Idem.....	Paris 45.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chassignard..	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Donadey.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bringuier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fournié.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roudier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Augier.....	Idem.....	Marseille R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Poussouenc..	Idem.....	Paris 19.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vernet.....	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jeannou.....	Idem.....	Limoges R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lajus.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Schibler.....	Idem.....	Paris 45.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Provost.....	Idem.....	Caen, central (brigade de réserve).	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Corp.....	Idem.....	Lyon, Brotteaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Baudet.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jourdan.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Graffaux.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nicolier.....	Idem.....	Paris 43.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Husson.....	Idem.....	Redon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Montagné.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Colombié.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Michel.....	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nippert.....	Idem.....	Nice R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Frisch.....	Idem.....	Soulis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lascazes.....	Idem.....	Paris 66.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vaillé.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vatton.....	Idem.....	Lyon-Perrache.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vidal.....	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Angeran.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pastrie.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perriot.....	Idem.....	Paris 29.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Flory.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Philippe.....	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"	Employé.....	Idem.....	1,500
Demilly.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Matriolet.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Petit.....	Idem.....	Lyon, préfecture..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
César.....	Idem.....	Paris 15.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dorche.....	Idem.....	Paris 36.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Godebœuf . . . . .	Surnumér <sup>ro</sup>	Tarbes . . . . .	"	Commis . . . . .	Même bureau . . . . .	1,500
Jehan . . . . .	Idem . . . . .	Laval . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Augé . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lacourt . . . . .	Idem . . . . .	Lille R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Durand . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Foucras . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Baux . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Millé . . . . .	Idem . . . . .	Paris 96 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Noël . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Jacquet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 1 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marsan . . . . .	Idem . . . . .	Paris 66 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Morin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Somveille . . . . .	Idem . . . . .	Senlis, service télé- phonique . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Montbrand . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Thouvenin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Delaigne . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gibus . . . . .	Idem . . . . .	Angers R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Eymas . . . . .	Idem . . . . .	Montargis . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Manet . . . . .	Idem . . . . .	Agen . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Malaplate . . . . .	Idem . . . . .	Le Mans R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Catalan . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gavet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, Terreaux . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mazot . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Potier . . . . .	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Douay . . . . .	Idem . . . . .	Lille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Garnier . . . . .	Idem . . . . .	Bourg . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Guilloteaux . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, principal . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Robelin . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Briac . . . . .	Idem . . . . .	Neuilly-sur-Seine . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lewille . . . . .	Idem . . . . .	Lille, central (bri- gade de réserve) . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Arnaut . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Autier . . . . .	Idem . . . . .	Laon R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bizot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bonnardot . . . . .	Idem . . . . .	Besançon R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Caron . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Chantagréil . . . . .	Idem . . . . .	Toulon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Charpentier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dejean . . . . .	Idem . . . . .	Paris 29 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Devallencourt . . . . .	Idem . . . . .	Creil . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Girard . . . . .	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Hugot . . . . .	Idem . . . . .	Auxerre . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lardat . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Le Barbier . . . . .	Idem . . . . .	Lorient . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Leray . . . . .	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Maurice . . . . .	Idem . . . . .	Paris 11 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mongeot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 76 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perrot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Roques . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rousselle . . . . .	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Saurine . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sauvage . . . . .	Idem . . . . .	Vervins . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Toulet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perrin . . . . .	Idem . . . . .	Belfort, f. de France . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Troyaux . . . . .	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Broyon . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dessalle . . . . .	Idem . . . . .	Flois R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dufaut . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lentretien . . . . .	Idem . . . . .	Mirecourt . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Saint-Martin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 77 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bodin . . . . .	Idem . . . . .	Tours, gare . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dalle . . . . .	Idem . . . . .	Laon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Maudeux.....	Surnuméraire	Paris 71.....	"	Commis.....	Même bureau.....	1,500
Saint-Paul.....	Idem.....	Coulommiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Valadié.....	Idem.....	Paris 11.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Colombel.....	Idem.....	Vannes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guer.....	Idem.....	Paris 49.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Orléansville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de Lavisori.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ebrard.....	Idem.....	Versailles, préfet.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dagorne.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guyez.....	Idem.....	Paris 32.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Latapie.....	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Léchenoz.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Monrenot.....	Idem.....	Paris 71.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perrot.....	Idem.....	Paris 14.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sela.....	Idem.....	Paris 24.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Urwiller.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vernhes.....	Idem.....	Elbeuf.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vizioz.....	Idem.....	Paris 71.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Biensan.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Destour.....	Idem.....	Paris 50.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Poncet.....	Idem.....	Paris 7.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de Cavel.....	Idem.....	Paris 68.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bancel.....	Idem.....	Roanne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacombe.....	Idem.....	Paris 88.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pauchèvre.....	Idem.....	Le Havre, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cuisenier.....	Idem.....	Brest, principal.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Poney.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Comet.....	Idem.....	Laigle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Malpuech.....	Idem.....	Paris 77.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thommeret.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Daulon.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rémézy.....	Idem.....	Honfleur.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tillard.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barrier.....	Idem.....	Compiègne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brimat.....	Idem.....	Évreux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cheyrouse.....	Idem.....	Lyon, Terreaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Puyo.....	Idem.....	Corbeil.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thibault.....	Idem.....	Marscill, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gautrais.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cavellini.....	Idem.....	Le Mans R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cossart.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delmas.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Goudeau.....	Idem.....	Paris 19.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laur.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Legaud.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Ménéah.....	Idem.....	Vannes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Masson.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Olin.....	Idem.....	Étampes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perrin.....	Idem.....	Dôle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Trouvé.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Graux.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Robert.....	Idem.....	Marseille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guibert.....	Idem.....	Bordeaux, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pétrignani.....	Idem.....	Paris 9.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonyéron.....	Idem.....	Lyon, Terreaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bromhorst.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gollin.....	Idem.....	Châteauroux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Darthenay.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dorgebray.....	Idem.....	Paris 66.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dufour.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fleury.....	Idem.....	Blois R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Forestier.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Garct.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Lecoq .....	Surnumér <sup>ro</sup>	Paris R. P .....	fr.	Commis .....	Même bureau .....	fr.
Marchand .....	Idem .....	Paris, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Millerot .....	Idem .....	Lyon-Perrache .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Perrot .....	Idem .....	Laval .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Peupin .....	Idem .....	Paris R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Revest .....	Idem .....	Lyon R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Scotto di Ven- tino.	Idem .....	Marseille R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Valadier .....	Idem .....	Salon .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Puginier .....	Idem .....	Châtellerault .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Devaux .....	Idem .....	Auxonne .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Desnoyers .....	Idem .....	Lisieux .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Noyer .....	Idem .....	Pontivy .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Perpère .....	Idem .....	Marseille, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lagarde .....	Idem .....	Paris, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bayande .....	Idem .....	Chartres .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lys .....	Idem .....	Lisieux .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Roux .....	Idem .....	Paris R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Irac .....	Idem .....	Paris, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Decap .....	Idem .....	Paris 20 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Gillet .....	Idem .....	Langres .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Grévon .....	Idem .....	Lyon-Guillotière .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Leyge .....	Idem .....	Paris 15 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Rampon .....	Idem .....	Saint-Étienne R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Avril .....	Idem .....	Le Havre, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Gauchet .....	Idem .....	Vervins .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Grandclaude .....	Idem .....	Paris 15 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Martin .....	Idem .....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Pradère .....	Idem .....	Paris 28 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Roussel .....	Idem .....	Tourcoing .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Poirson .....	Idem .....	Paris R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bellauc .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Ourdan .....	Idem .....	Marseille, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Mangeard .....	Idem .....	Paris 16 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Rocca .....	Idem .....	Paris R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Dagues-Bié .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Daloz .....	Idem .....	Grenoble R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Buge .....	Idem .....	Paris 21 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Clion .....	Idem .....	La Rochelle .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lemaire .....	Idem .....	Paris 79 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Penin .....	Idem .....	Paris 36 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Manel .....	Idem .....	Gap .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Chapusot .....	Idem .....	Paris 17 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Agard .....	Idem .....	Bordeaux R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Courbon .....	Idem .....	Marseille, central .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Portal .....	Idem .....	Paris 58 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Fandoux .....	Idem .....	Versailles R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Pélissier de Fé- ligonde.	Idem .....	Paris 20 .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Dupont .....	Idem .....	Rouen R. P .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
de Lacounay du Foug.	Idem .....	Ligne de Lyon .....	"	Idem .....	Même service .....	1,500
Roy .....	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Bison .....	Idem .....	Ligne du Nord .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Rey .....	Idem .....	Ligne de l'Ouest .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Delsol .....	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Faurcade .....	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Zampouin .....	Idem .....	Ligne du Nord .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Giraudon .....	Idem .....	Ligne de Lyon .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Gau .....	Idem .....	Ligne de l'Ouest .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Gasq .....	Idem .....	Ligne des Pyrénées .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500
Lautré .....	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest .....	"	Idem .....	Idem .....	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS fr.
MM. Capponi . . . . .	Surnuméraire	Ligne de Lyon . . . .	"	Commis . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Domenger . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Noizet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Laborie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bailly . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Toussy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Caussé . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Ferriès . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Thorse . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dumont . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marin-Lamelet	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Girard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Jouve . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marotte . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Malafosse . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Legris . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Billot . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cantagrel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Courtaut . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Naudin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Veladié . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Aubert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Esprit . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
de Lavison . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Duclos . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lapeyrade . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Nobili . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Verdier . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bernède . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perro . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Faure . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Nug . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Deffis . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bruant . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Faubert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Arnaud . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Henry . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Silvy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bernard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Carbonel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lambert . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Barberot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Ducher . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Jeanjean . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rambosson . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Valion . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Ballande . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Boyer . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Froment . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lassus . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marcorelles . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Duvoisin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Millery . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Decens . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Moreau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Driou . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Luceau . . . . .	Idem . . . . .	Algérie . . . . .	"	Idem . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Castelli . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Edelbloute . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Barnéoud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Basso.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Algérie.....	fr.	Commis.....	Même service.....	1,500
Coti.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Coudriaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pons.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Langelier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Coulon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pinçon.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 23.....	"
Pouget.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Magne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fontainebleau.....	"
Perrin.....	Idem.....	Dôle.....	"	Idem.....	Lons-le-Saunier.....	"
Mathey.....	Idem.....	Pontarlier.....	"	Idem.....	Dôle.....	"
Jacquemin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Sompayrac.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Toulouse, central.....	"
Vigoureux.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aguillaume.....	.....	.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Fougeray.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lafferrerie.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lance.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pucheu.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouysset.....	Facteur.....	Paris.....	"	Facteur fais. fonctions de surnumér- raire.	Toulouse, central..... Paris, central.....	" "
Carton.....	Expédition <sup>re</sup> ..	Marseille, direction.	"	Expédition- naire faisant fonctions de surnumér <sup>re</sup> ..	Marseille, central.....	"
Neveux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dexpert.....	Idem.....	Melun, direction.....	"	Idem.....	Melun R. P.....	"
Parlebas.....	Idem.....	Châteauroux, direct.	"	Idem.....	Châteauroux R. P.	"
Mazoyer.....	Facteur.....	Paris.....	"	Facteur fais. fonctions de surnumér <sup>re</sup> ..	Paris, central.....	"
Toussaint.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Siché.....	.....	.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	"
Perry.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris R. P.....	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"
Roger.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Caussin.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Richard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Janneret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gaillard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Lagarde.....	Idem.....	Paris 48.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Lastio.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	"
Dehaynin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Huc.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Baltzer.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 23.....	"
Philippe.....	Idem.....	Lyon-Terraux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouyeron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lavernhe.....	Idem.....	Fontainebleau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Varenne.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bordère.....	.....	.....	"	Idem.....	Toulouse, central.....	"
Bouillon.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boyer.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Caminade.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charles (A.-R.).....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charles (M.-P.).....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrières.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Castagné.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Crété.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Danthieux.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Doumeng.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Fanguin . . . . .			"	Surnumér <sup>re</sup> .	Toulouse, contrat.	"
Favarel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Favier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Forasté . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Germain . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gervet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Giral . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Grimal . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guérin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guisset . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jammes . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Laclau-Pussacq . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lavernhe . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Malpel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Marquet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pailhé . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rédo . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Reynès . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sabouroux . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sarraute . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vilain . . . . .			"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Welker . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
André . . . . .			"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Arnol . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Azaïs . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bauton . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bertrand . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boidard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bourdat . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bourg . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Charuay . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fabre . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Faivre . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Faure . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gantelet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Higoumet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Masclaux . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Massaloup . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Maurin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Nichelet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Nicolini . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Paulet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Périllat . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Piellard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Grac . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mascard . . . . .			"	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	"
Lacarrière . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Albert . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Alhouy . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bartalan . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bichof . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Heurley . . . . .			"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Honore . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jung . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jandel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jugie . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lala . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lacourt . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lavaux . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lebargy . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lémonon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lepointe . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lhôte . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Livoy.....			fr.	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris, central.....	fr.
Marneux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marteaux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mazy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Nave.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ogier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Paris.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pierre.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Plouviet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pujol.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Raust.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rayssac.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Royer.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Savelli.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Schaëfle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Seuret.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Seure.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Simonnot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vézat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Breuil.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Brillant.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Burlot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Charles.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Caruel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Castagné.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chaffot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chauffrey.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chopinot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Clerget.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dague.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Darcourt.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Decorsières.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Demange.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Depadt.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Derache.....			"	Idem.....	Idem.....	"
de Saint-Omer.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Desbois.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dhainaut.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dhuez.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dorgebray.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dumez.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Durieux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Fauger.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Foucaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Fretté.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Garnier (A.-E.).....			"	Idem.....	Idem.....	"
Garnier (H.).....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gustroy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Guibert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Henry.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Durivault.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Flatot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Gautrel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Grand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Haut-de-Cœur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacques.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquemin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jourdan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Laubert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lanlo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lavallée.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Deforestier de Lesmadee.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Le Goffic.....	Surnumer <sup>re</sup> .	Paris, central.....	o	Surnumer <sup>re</sup> .	Paris R. P.....	o
Maclé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maure.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ozil.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pastrie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Perry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pichon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Renaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rivière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roger.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sauvage.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sauzède.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Talvart.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Schmitt.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Alchié.....			"	Idem.....	Paris, central.....	"
Asse.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bataille.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bedoch.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bourgeois.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Noiret.....	Surnuméraire	Paris, central.....	"	Idem.....	Lille R. P.....	"
Dewynter.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Deligne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lillo, gare.....	"
Dupout.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Gélin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles R. P.....	"
Frutier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Amiens R. P.....	"
Rivet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer, principal.....	"
Brauel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Arras.....	"
Serré.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Tourcoing.....	"
Faudemer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Bailly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Compiègne.....	"
Dupuy.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Hermet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Lacan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Oliveres.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rouges.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Esporro.....	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Marseille R. P.....	"
Marrot.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Ayrinhac.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Baron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bataille.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bernard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Besombes.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boisnard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonneval.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouvier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Breitaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dance.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dehaynin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Desroches.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupuy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Daumet.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Duthil.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Eneusse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fayout.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fis.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gaillard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Grillou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rozès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Saint-Martin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lacas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Halibert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lasgus.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Latapie.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Toulouse, central..	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris R. P.....	"
Marrassé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Plauzolles.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mouchet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Verdier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pégorier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barrault.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chebson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Combarieu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
David.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demergers.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fousse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marchand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Peyroux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rigaudie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Peyelit.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lallement.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Quentin....	"
Lapique.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Hautecouvertu <sup>re</sup>	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Blanchard.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Tours, central....	"
Prouhet.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	"	Idem.....	Pau.....	"
Rigolleau.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 26.....	"
Lemercier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 3.....	"
Le Chevalier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Falaise.....	"
Jeannet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 11.....	"
Rault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, port....	"
Blondelet.....	Idem.....	Commercy.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Charlier.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Commercy.....	"
Cognet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Montargis.....	"
Viort.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Toulon.....	"
Vidal.....	Idem.....	Salon.....	"	Idem.....	Avignon R. P.....	"
Brieugne.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Marseille R. P....	"
Lapoire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonhoure.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Vesoul.....	"
Jarrix.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P....	"
Batac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Alvarès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vidal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aggéry.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Aspe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bades.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barrué.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barthès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bertrand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boixéda.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bussoz.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Capdeville.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
M <sup>lle</sup> Maugard.....	Postulante ..	.....	"	Employée ..	La Charité.....	1,000
Dumont.....	Employée ..	Segré.....	1,000	Idem.....	Thizy.....	1,000
M <sup>me</sup> Caboche.....	Idem.....	Paris, central.....	1,200	Idem.....	Maisons-Laffitte...	1,200
M <sup>lle</sup> Bardou.....	Idem.....	Tonnerre.....	1,100	Idem.....	Auxerre, téléphone.	1,100
Laville.....	Idem.....	Dijon, central.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Daubigny.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Tonnerre.....	1,000
Labourau.....	Employée ..	Dijon, Thiers.....	1,400	Idem.....	Dijon, central....	1,400
M <sup>me</sup> Herzoch.....	Ex-receveuse.	.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Arambourg.....	Receveuse..	Villebois.....	1,200	Idem.....	Gex.....	1,200
M <sup>lle</sup> Pottier.....	Employée ..	Auch.....	1,100	Idem.....	Toulouse, central..	1,100
Brevet.....	Idem.....	Angers-Doutre ..	1,300	Idem.....	Asnières.....	1,300
Curet.....	Idem.....	Châteaubriant....	1,200	Idem.....	Angers, Doutre....	1,200
Perron.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Châteaubriant....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>mes</sup> Montagné . . .	Employée . .	Lyon , central . . .	1,300	Employée . .	Lyon , téléphone . .	1,300
Corp . . . . .	Idem . . . . .	Mamers . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Lyon , central . . .	1,100
Prigent . . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Chantenay-sur-Loire	1,000
M <sup>lles</sup> Lemaître . . . .	Employée . .	Secaux . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Paris , central . . .	1,300
Blachère . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,100
Richer . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
Bénac . . . . .	Idem . . . . .	Lombes . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Auch . . . . .	1,100
Pertus . . . . .	Idem . . . . .	Cognac . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Saint Flour . . . . .	1,000
Plaquain . . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Cognac . . . . .	1,000
Robert . . . . .	Employée . .	Le Blanc . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Mauriac . . . . .	1,000
Besson . . . . .	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	1,100	Idem . . . . .	La Tour du Pin . . .	1,100
Reuillon . . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Coldre . . . . .	Employée . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Romorantin . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Lebouvier . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Segré . . . . .	1,000
Pic . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Tarare . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Chardigny . . . .	Employée . .	Mâcon R. P. . . . .	1,200	Idem . . . . .	Mâcon , téléphone . .	1,200
M <sup>lle</sup> Paccot . . . . .	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Mâcon R. P. . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Montardon . . . .	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Paris I . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Boucher . . . . .	Idem . . . . .	Paris B . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
Deluc . . . . .	Idem . . . . .	Paris I . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Pierre . . . . .	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Bouleau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris R . . . . .	1,100
Dormier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Borquez . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Coulet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Robin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Rousseau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Plausse . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Pemerle . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
Souche . . . . .	Idem . . . . .	Barbécieux . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Millau . . . . .	1,000
Brousse . . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Barbécieux . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Brunet . . . . .	Employée . .	Marseille-Épargne .	1,600	Idem . . . . .	Marseille , téléph . .	1,600
M <sup>lles</sup> Otto . . . . .	Idem . . . . .	Fréjus . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200
Pellegrin . . . . .	Idem . . . . .	Marseille , téléph . .	1,000	Idem . . . . .	Fréjus . . . . .	1,200
Tarnaud (J.) . . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy , téléphone . .	1,000
Tarnaud (M.) . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Lheureux . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Lille , central . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Favérial . . . . .	Employée . .	Paris 90 . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris 58 . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Beaujard . . . . .	Idem . . . . .	Clichy-la-Garenne . .	1,300	Idem . . . . .	Paris 90 . . . . .	1,300
Pierrel . . . . .	Idem . . . . .	Lille , téléphone . . .	1,000	Idem . . . . .	Clichy-la-Garenne . .	1,000
Jaguelin . . . . .	Idem . . . . .	Nantes , central . . .	1,300	Idem . . . . .	Paris , central . . . .	1,300
Seroux . . . . .	Idem . . . . .	Nantes , téléphone . .	1,300	Idem . . . . .	Nantes , central . . .	1,300
M <sup>mes</sup> Buët . . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Empl. auxi- liaire . . . . .	Nantes , téléphone . .	1,000
Quittard . . . . .	Employée . .	Reims , téléphone . .	1,100	Employée . .	Paris K . . . . .	1,100
M <sup>lle</sup> Théot . . . . .	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Reims , téléphone . .	1,000
M <sup>me</sup> Journet . . . . .	Stagiaire . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Même bureau . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Lefebvre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Behr . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Lompret . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Dujon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Régnier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Barbier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Grandin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Lecuirot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Degraine . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Mazauric . . . . .	Idem . . . . .	Nîmes , téléphone . .	1,000	Idem . . . . .	Nîmes , central . . . .	1,000
Coulanges . . . . .	Idem . . . . .	Nîmes , central . . . .	1,100	Idem . . . . .	Nîmes , téléphone . .	1,100
M <sup>lles</sup> Poncet . . . . .	Postulante . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	S'-Étienne , téléph . .	1,000
Laurent . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Le Puy R. P. . . . .	1,000
Marion . . . . .	Employée . .	Montereau . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Orléans , téléphone . .	1,200
M <sup>me</sup> Pichard . . . . .	Idem . . . . .	Havre , téléphone . . .	1,000	Idem . . . . .	Le Havre , central . .	1,000
M <sup>lle</sup> Schmidt . . . . .	Idem . . . . .	Rennes , central . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris , central . . . . .	1,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Carré.....	Employée...	Fougères.....	1,000	Employée...	Rennes, central...	1,000
Quignon.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris I.....	1,000
M <sup>mes</sup> Legé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,200
Junot.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
Hamel.....	Empl. auxi- liaire.	Caen, central.....	R <sup>on</sup> , 1,600	Empl. auxi- liaire.	Rouen, téléphone..	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Lahy.....	Stagiaire...	Paris K.....	"	Employée...	Marseille, télép. ...	1,000
Foungs.....	Postulante...	.....	"	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré.	1,000
Espic.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Toulouse, central..	1,000
Durand.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Poligny.....	1,000
Gannay.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Loches.....	1,000
Duval.....	Employée...	Saintes.....	1,100	Idem.....	Figéac.....	1,000
M <sup>me</sup> Geoffroy.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Jean-d'Angély...	1,300	Idem.....	Saintes.....	1,300
M <sup>lles</sup> Sarthou.....	Postulante...	.....	"	Empl. auxi- liaire.	Saint-Jean-d'Angély	R <sup>on</sup> , 1,000
Melin.....	Idem.....	.....	"	Employée...	La Charité.....	1,000
M <sup>mes</sup> Lassagne.....	Employée...	Paris 60.....	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,200
Colin.....	Idem.....	Paris 103.....	1,200	Idem.....	Paris 60.....	1,200
Icart.....	Idem.....	Villeneuve-S <sup>t</sup> -Georg.	1,200	Idem.....	Paris 103.....	1,200
M <sup>lles</sup> Revol.....	Idem.....	Reims-Vesle.....	1,200	Idem.....	Villeneuve-S <sup>t</sup> -Georg.	1,200
Gérard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Reims-Vesle.....	1,000
Jupile.....	Idem.....	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris I.....	1,100
M <sup>mes</sup> Maigne.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Bellier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Laberny.....	Idem.....	Paris 56.....	1,600	Idem.....	Paris, central.....	1,600
M <sup>lles</sup> Gougnard.....	Idem.....	Paris 103.....	1,300	Idem.....	Paris 56.....	1,300
Coulom.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris 103.....	1,000
M <sup>mes</sup> de Raffin de la Raffinie.	Idem.....	Paris, central.....	1,200	Idem.....	A la disposition du gouverneur gé- néral de l'Algérie..	1,200
Léonard.....	Idem.....	Laon, téléphone...	1,200	Idem.....	Lille, téléphone...	1,200
Raysse.....	Idem.....	Toulouse, central..	1,700	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,700
M <sup>lles</sup> Vincent.....	Idem.....	Saujon.....	1,100	Idem.....	Cognac.....	1,100
Pict.....	Postulante...	.....	"	Idem.....	Saujon.....	1,000
Vérièpe.....	Employée...	Roubaix, principal.	1,100	Idem.....	Roubaix, téléphone.	1,100
M <sup>me</sup> Coulier.....	Idem.....	Roubaix, téléphone.	1,100	Idem.....	Roubaix, principal.	1,100
M <sup>lles</sup> Troecon.....	Idem.....	Lyon-Vaise.....	1,200	Idem.....	Lyon, central.....	1,200
Bourdelin.....	Idem.....	Paris 23.....	1,300	Idem.....	Lyon-Vaise.....	1,300
Nourrissat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Empl. auxi- liaire.	Lyon, central.....	R <sup>on</sup> , 1,000
Girier.....	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,200	Employée...	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Sauvajon.....	Empl. auxi- liaire.	Lyon, téléphone...	R <sup>on</sup> , 1,000	Empl. auxi- liaire.	Lyon-Guillotière...	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Lainé.....	Postulante...	.....	"	Employée...	Lyon, téléphone...	1,000
Vallet.....	Employée...	Constantine, télép.	1,000	Idem.....	Lyon, central.....	1,000
M <sup>me</sup> Rocard.....	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,500	Idem.....	Paris K.....	1,500
M <sup>lles</sup> Boulanger.....	Idem.....	Nogent-sur-Seine ..	1,200	Idem.....	Clichy, téléphone..	1,200
Letheux.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
M <sup>me</sup> Laguens.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Céret.....	1,000
M <sup>lles</sup> Ribeill.....	Postulante...	.....	"	Idem.....	Maisons-Laffitte ..	1,000
Vincent.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Saint-Yrieix.....	1,000
M <sup>mes</sup> Leday.....	Employée...	Paris 70.....	1,200	Idem.....	Paris 78.....	1,200
Malivert.....	Idem.....	Paris 78.....	1,200	Idem.....	Paris 70.....	1,200
M <sup>lles</sup> Négrier.....	Idem.....	Paris, central.....	1,400	Idem.....	Paris K.....	1,400
Rostiaux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	1,300
Rotillon.....	Idem.....	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris B.....	1,100
Casella.....	Idem.....	Nice-Cimiez.....	1,000	Idem.....	Nice-Grimaldi.....	1,000
M <sup>mes</sup> Lautier.....	Postulante...	.....	"	Idem.....	Nice-Cimiez.....	1,000
Schneider.....	Employée...	Paris H.....	1,100	Surveillante.	Paris I.....	1,100
M <sup>lle</sup> Thiervoz.....	Idem.....	Louhans.....	1,100	Employée...	Bourg.....	1,100
M <sup>mes</sup> Fougnon.....	Postulante...	.....	"	Idem.....	Louhans.....	1,000
Oblin.....	Employée...	Caisse nat. d'éparg.	1,500	Idem.....	Caen, téléphone...	1,500



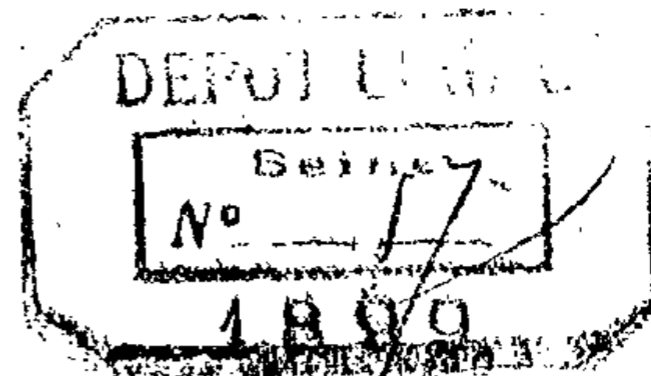
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>me</sup> Laporte.....	Employée...	Paris 46.....	1,100	Employée...	Nîmes, central....	1,100
M <sup>lles</sup> Parent.....	Idem.....	Paris 103.....	1,200	Idem.....	Paris 46.....	1,200
Ristor.....	Idem.....	Paris 23.....	1,200	Idem.....	Paris 103.....	1,200
Maury.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Sens.....	1,100
Olivier.....	Idem.....	Villeneuve-S <sup>t</sup> -Georg.	1,200	Idem.....	Meaux.....	1,200
Lecuirot.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Le Havre, téléphone	1,000
Dépensier.....	Empl. auxi- liaire.	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200
Durand.....	Employée...	Paris F.....	1,100	Idem.....	Paris K.....	1,100
Feuillet.....	Idem.....	Neuilly S <sup>t</sup> -James...	1,100	Idem.....	Paris 61.....	1,100
Lemoult.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Neuilly-S <sup>t</sup> -James ..	1,000
M <sup>me</sup> Trégros.....	Employée...	Gisors.....	1,000	Idem.....	Marseille, préfet..	1,000
M <sup>lles</sup> Turpin.....	Idem.....	Marseille, préfet..	1,200	Idem.....	Gisors.....	1,200
Pigeon.....	Idem.....	Bolbec.....	1,000	Idem.....	Fougères.....	1,000
Andissac.....	Receveuse..	Bouillac.....	1,000	Idem.....	Le Blanc.....	1,000
Quero.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Mamers.....	1,000
M <sup>me</sup> Roland.....	Empl. auxi- liaire.	Carpentras, téléph.	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Orange, téléphone.	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lle</sup> Appy.....	Employée...	Cognac.....	1,000	Idem.....	Carpentras, téléph..	1,000
M <sup>me</sup> Delage.....	Idem.....	Jonzac.....	1,000	Idem.....	Cognac.....	1,000
M <sup>lles</sup> Boyer.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Jonzac.....	1,000
Jorel.....	Employée...	Nanterre.....	1,000	Idem.....	Paris 51.....	1,000
Combe.....	Idem.....	Marseille, préfet..	1,100	Idem.....	Nanterre.....	1,100
M <sup>me</sup> Pacouil.....	Idem.....	Marseille, central..	1,100	Idem.....	Marseille, préfet..	1,100
Lamothe.....	Idem.....	Paris 38.....	1,100	Idem.....	Paris 52.....	1,100
M <sup>lles</sup> Grébassa.....	Idem.....	Montreuil-sous-Bois	1,000	Idem.....	Paris 38.....	1,000
Bresson.....	Idem.....	Paris 46.....	1,000	Idem.....	Montreuil-sous-Bois	1,000
Delanoë.....	Idem.....	Paris 103.....	1,100	Idem.....	Paris 46.....	1,100
M <sup>me</sup> Teulet.....	Idem.....	Paris 23.....	1,100	Idem.....	Paris 103.....	1,100
M <sup>lles</sup> Bonin.....	Empl. auxi- liaire.	Paris K.....	1,400	Idem.....	Paris G.....	1,400
Bouin.....	Employée...	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Sannier.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Muller.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Rieu.....	Idem.....	Villefranche-de-R <sup>gue</sup>	1,000	Idem.....	Rodez R. P.....	1,000
Mayran.....	Idem.....	Bourges.....	1,000	Idem.....	Villefranche - de - Rouergue.	1,000
M <sup>me</sup> Martin.....	Idem.....	Marseille, boul. Nat.	1,100	Idem.....	Marseille, préfet..	1,000
M <sup>lles</sup> Melquiond ..	Idem.....	Marseille, préfet..	1,200	Idem.....	Marseille, boul. Nat.	1,100
Marchand.....	Idem.....	Reims, téléphone..	1,100	Idem.....	Semur.....	1,100
Jeannet.....	Idem.....	Gien.....	1,000	Idem.....	Beaune, téléphone.	1,000
Cayre.....	Idem.....	Dax.....	1,100	Idem.....	Auch.....	1,100
Labannère.....	Idem.....	Mont-de-Marsan ..	1,200	Idem.....	Dax.....	1,200
Lopvet.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Mont-de-Marsan ..	1,000
Babin.....	Employée...	Bordeaux, téléphone	2,300	Idem.....	Bordeaux, central.	1,300
Thalinger.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Bordeaux, téléph..	1,000
Gambey.....	Employée...	Dijon, central.....	1,200	Idem.....	Paris, central....	1,200
Ménard.....	Idem.....	Givet.....	1,000	Idem.....	Dijon, central....	1,000
Jean (B.-E.) ..	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Givet.....	1,000
du Fayel.....	Stagiaire...	Paris K.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Bailly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dutil.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Herpeux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Casabianca.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Delanoue.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Rey.....	Employée...	Oloron-S <sup>te</sup> -Marie... En disponibilité..	1,000 "	Idem.....	Lombes.....	1,000
Claverie.....	Idem.....	Thésée.....	1,200	Idem.....	Oloron-S <sup>te</sup> -Marie... Lille, téléphone...	1,000 1,200
M <sup>me</sup> Blanchard.....	Receveuse..	.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand, téléphone.	1,000
M <sup>lles</sup> Noilletas.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	.....	1,000
Bonnet.....	Employée...	Lyon-Guillotière...	1,100	Idem.....	Lyon, central.....	1,100
Dupont.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>lles</sup> Geng.....	Postulante ..	.....	"	Employée...	Lyon-Guillotière...	1,000
Chassonnery..	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon-Brotteaux...	1,000
Monnier.....	Employée...	Lyon-Saint-Jean...	1,200	<i>Idem</i> .....	Thonon.....	1,200
Bétemps.....	<i>Idem</i> .....	Rouen, bourse...	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
M <sup>mes</sup> Le Marié.....	Receveuse...	Ezy.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Rouen, bourse...	1,600
Morand.....	Employée...	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,200
M <sup>lle</sup> Berreil.....	<i>Idem</i> .....	Paris 103.....	1,200	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200
M <sup>mes</sup> Bourdin.....	<i>Idem</i> .....	Paris 23.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Paris 103.....	1,000
Pellet.....	<i>Idem</i> .....	Paris F.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Paris B.....	1,100
M <sup>lle</sup> Lefol.....	<i>Idem</i> .....	Paris K.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Paris F.....	1,200
M <sup>me</sup> Horcau.....	Empl. auxi- liaire.	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris K.....	1,000
M <sup>lle</sup> Duchat.....	Employée...	Paris K.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Paris F.....	1,100
M <sup>me</sup> Mayjonade ..	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000	<i>Idem</i> .....	Paris G.....	1,000
M <sup>lles</sup> Baude.....	Postulante...	.....	"	<i>Idem</i> .....	Paris 60.....	1,000
Durand.....	Employée...	Poligny.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier, té- lphone.	1,000
M <sup>me</sup> Chatry.....	<i>Idem</i> .....	Ivry, centre.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Paris, central....	1,400
M <sup>lle</sup> Ehrhart.....	Postulante ..	.....	"	<i>Idem</i> .....	Toulouse, central..	1,000
M <sup>me</sup> Gaillot.....	Employée...	Paris 90.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Sceaux.....	1,200
M <sup>lle</sup> Boularan (G.)	<i>Idem</i> .....	Paris 106.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Paris 90.....	1,000
M <sup>mes</sup> Levert.....	<i>Idem</i> .....	Paris 78.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Paris 106.....	1,300
Lambin.....	<i>Idem</i> .....	Paris 62.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Paris 78.....	1,300
M <sup>lle</sup> Augeray.....	<i>Idem</i> .....	Paris K.....	1,300	<i>Idem</i> .....	Paris 62.....	1,300









1899.

N° 10.

# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

SEPTEMBRE 1899.

## SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	502
MODIFICATIONS au Tableau de classement des bureaux de poste et de télégraphe de France et d'Algérie, inséré à l'Annexe supplémentaire n° 6 d'avril 1899.....	504
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques..	505
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	506
MODIFICATIONS à la Nomenclature des escales.....	509
MODIFICATIONS au texte des Tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Allemagne, n° 500-4.....	509
MODIFICATIONS au Tarif des postes. — Nomenclature des bureaux de poste des colonies françaises.....	509
NOMENCLATURE des bureaux de poste de l'Angleterre.....	510
NOMENCLATURE des bureaux de poste des États-Unis.....	512
LISTE des journaux suisses.....	514
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	515
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juin des années 1899 et 1898. — France.....	517
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juin des années 1899 et 1898. — Algérie.....	518
MODIFICATIONS à apporter au carnet n° 1517.....	519
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894 (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).....	520
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	520
JUGEMENT.....	521
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'août 1899.....	521
FAITS divers.....	522
NOMINATIONS.....	524
PROMOTIONS.....	525
ADDITIONS et rectifications au 21 <sup>e</sup> tableau d'avancement de classe.....	526
NOMINATIONS et mutations.....	527

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. DISTRIBUTION.

**Création et ouverture de bureaux de poste.**

*Création de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Savoie .....	Lucey .....	14 juin 1899.
Aude .....	Lanel (1) .....	<i>Idem.</i>
Doubs .....	Avoudrey (2) .....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.  
(2) Conversion de la recette simple municipale existant dans la commune.

*Création d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX sont installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Gard .....	Ribaute (section des Tavernes) (1) .....	7 juin 1899.
Dordogne .....	Mauzens-et-Miremont (section de la gare) .....	8 février 1899.
Drôme .....	Sahune .....	8 juin 1899.
Charente-Inférieure .....	Mornac (2) .....	12 juin 1899.
Drôme .....	Chantemerle (2) .....	5 mai 1899.
Gironde .....	Cabanac-et-Villagrains (2) .....	27 décembre 1898.
Hérault .....	Canet (2) .....	12 juin 1899.
Seine-et-Oise .....	Vigneux (2) .....	<i>Idem.</i>
Var .....	Nans (2) .....	23 mars 1899.
Vosges .....	Saint-Laurent (section de Dinozé) .....	16 janvier 1899.
Allier .....	Molinet .....	27 décembre 1898.
Aube .....	Lhuître .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Polisy .....	<i>Idem.</i>
Côte-d'Or .....	Diéna .....	7 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Puligny-Montrachet .....	12 juin 1899.
Gard .....	Fontanès .....	16 janvier 1899.
Loir-et-Cher .....	Chissay .....	24 octobre 1898.
Haute-Saône .....	Neuveville-les-La Charité .....	31 mars 1899.
Seine-et-Oise .....	Bailly .....	20 juin 1899.
Puy-de-Dôme .....	Condat .....	5 janvier 1899.
<i>Idem.</i> .....	Artonne .....	7 juin 1899.
Cantal .....	Chaussonac (2) .....	12 juin 1899.
Charente-Inférieure .....	Bords (2) .....	<i>Idem.</i>
Yonne .....	Audryes (2) .....	27 décembre 1898.
Isère .....	Le Pin .....	8 février 1899.
Savoie .....	Châteauneuf (section de Maltaverne) .....	8 juin 1899.
Indre .....	Luant .....	12 avril 1898.

(1) Facteur-receveur municipal.  
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Seine-et-Oise.....	Versailles B.....	Versailles R. P.....	16 août 1899.
Nord.....	Douai B. ....	Douai .....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.

*Ouverture d'une recette auxiliaire rurale municipale des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Seine-et-Marne .....	Savigny-le-Temple.....	Cesson.....	16 août 1899.

La recette auxiliaire de Paris n° 66 A (rue Jouffroy, n° 23) a été mise en activité le 6 septembre 1899.

Par arrêté du 18 avril 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la transformation en facteur-receveur de l'État de l'établissement de facteur-receveur auxiliaire municipal de *Sedrata* (Constantine) à partir du 16 septembre 1899.

Par arrêté du 22 août 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la transformation de la distribution auxiliaire municipale de *Macdonald* (Constantine) en distribution auxiliaire de l'État à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1899.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

**Modifications au tableau de classement des bureaux de poste et de télégraphe de France et d'Algérie, inséré à l'annexe supplémentaire n° 6, d'avril 1898.**

Par arrêté ministériel en date du 23 août 1899 a été modifié, suivant les indications du tableau suivant, le classement des bureaux en exercice approuvé par arrêté du 31 mars 1898.

*Recettes composées (3<sup>e</sup> classe).*

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉPARTEMENTS.
82	Nîmes central.....	Gard.
83	Elbeuf.....	Seine-Inférieure.
84	Creil.....	Oise.
85	Saint-Lô.....	Manche.
86	Castres.....	Tarn.
87	Mont-de-Marsan.....	Landes.
88	Montluçon.....	Allier.
89	Sedan.....	Ardennes.
90	Bordeaux Bourse.....	Gironde.
91	Cahors.....	Lot.

*Recettes composées (4<sup>e</sup> classe).*

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉPARTEMENTS.
1	Mézières.....	Ardennes.
2	Draguignan.....	Var.
3	Vienne.....	Isère.
4	Saintes.....	Charente-Inférieure.
5	Verdun-sur-Meuse.....	Meuse.
6	Tulle.....	Corrèze.
7	Charleville.....	Ardennes.
8	Gap.....	Hautes-Alpes.
9	Saint-Nazaire.....	Loire-Inférieure.
10	Saint-Denis-sur-Seine.....	Seine.
11	Abbeville.....	Somme.



**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.**

**Création de réseaux téléphoniques.  
Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.**

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ain.....	Bourg.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	22 août 1899.
Ardennes.....	Monthois.....	Idem.....	5 septembre 1899.
Marne (Haute-).	Bourbonne-les-Bains.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Montigny.....	Idem.....	Idem.
Nord.....	Bailleul.....	Idem.....	16 août 1899.
Oise.....	Attichy.....	Idem.....	5 septembre 1899.
Idem.....	Chevrières.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Cuis-la-Motte.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Gournay-sur-Aronde.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Grandfresnoy.....	Idem.....	Idem.
Saône-et-Loire.....	Autun.....	Idem.....	16 août 1899.
Idem.....	Creusot.....	Idem.....	Idem.
Vosges.....	Cornimont.....	Idem.....	Idem.

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne.....	La Ferté-Milon.....	10 septembre 1899.
Aube.....	Méry-sur-Seine.....	15 septembre 1899.
Charente.....	Châteauneuf-sur-Charente.....	7 septembre 1899.
Charente-Inférieure.....	Pons.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.
Cher.....	Mehun-sur-Yèvre.....	Idem.
Gers.....	Condom.....	25 août 1899.
Gironde.....	Saint-Germain-du-Puch.....	16 août 1899.
Hérault.....	Agde.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.
Loire.....	Churlicu.....	Idem.
Lot-et-Garonne.....	Fumel.....	16 août 1899.
Idem.....	Lavardac.....	Idem.
Idem.....	Nérac.....	Idem.
Idem.....	Aiguillon.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899.
Idem.....	Port-Sainte-Marie.....	Idem.
Marne (Haute-)	Bioslos.....	27 août 1899.
Idem.....	Eclaron.....	Idem.
Idem.....	Neuilly-l'Évêque.....	13 août 1899.
Idem.....	Nogent-en-Bassigny.....	20 août 1899.
Idem.....	Wassy.....	27 août 1899.
Meurthe-et-Moselle.....	Baccarat.....	16 août 1899.
Oise.....	Acy-en-Multien.....	25 août 1899.
Idem.....	Betz.....	Idem.
Somme.....	Corbie.....	15 septembre 1899.
Idem.....	Roisel.....	Idem.
Vosges.....	Contrexéville.....	25 août 1899.
Idem.....	Fraize.....	Idem.
Idem.....	Vittel.....	20 août 1899.

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Compiègne = Amiens.....	78 069	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	8 juillet 1899.
Paris = Compiègne (1).....	87 366	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	29 juillet 1899.
Malzéville = Nancy (2).....	2 938	souter. et <sup>11</sup> / <sub>10</sub>	.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899
Fraize = Saint-Dic.....	16 276	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	25 août 1899.
Baccarat = Lunéville.....	25 335	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	16 août 1899.
Mehun-sur-Yèvre = Bourges.....	19 013	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899
Wassy = Eclaron = Saint-Dizier (3).....	14 236	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	27 août 1899.
	14 400	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	
Neully-l'Évêque = Langres.....	14 342	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	13 août 1899.
Vichy = Clermont-Ferrand.....	72 411	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	20 août 1899.
Nogent = Biesle = Chaumont (3).....	9 445	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
	12 718	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	
Contrexéville = Vittel = Mirecourt (3).....	5 406	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	<i>Idem.</i>
	24 738	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	
Acy-en-Multien = Betz = Crépy-en-Valois (3).....	6 150	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	25 août 1899.
	10 735	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	
Charlieu = Roanne.....	24 036	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> septembre.
Corbie = Amiens.....	17 682	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	15 septembre 1899
Saint-Germain-du-Puch = Libourne.....	9 300	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	15 août 1899.
Villeneuve-sur-Lot = Fumel (4).....	28 526	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	16 août 1899.
Agen = Nérac (5).....	39 464	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	<i>Idem.</i>
Lavardac = Nérac.....	6 973	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Condom = Nérac (5).....	22 337	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	25 août 1899.
Tonneins = Aiguillon.....	12 515	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> septembre 1899
Aiguillon = Port-Sainte-Marie (6).....	9 205	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Pons = Saintes.....	20 697	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Marseillan = Agde = Le Grau-d'Agde (7).....	7 300	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
	4 250	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	
Cognac = Angoulême.....	49 510	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	15 septembre 1899

- (1) Les relais placés sur le circuit « Paris = Creil = Compiègne » ont été supprimés, de façon à rendre les deux sections indépendantes.
- (2) La cabine de Malzéville a été distraite du réseau de Nancy.
- (3) Circuit pourvu de relais polarisés.
- (4) Le circuit « Agen = Villeneuve-sur-Lot = Fumel » a été pourvu de relais polarisés.
- (5) Le circuit « Agen = Nérac = Condom » a été pourvu de relais polarisés.
- (6) Le circuit « Tonneins = Aiguillon = Port-Sainte-Marie » a été pourvu de relais polarisés.
- (7) Le circuit « Cotte = Marseillan = Agde » a été pourvu de relais polarisés.

**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.**

**Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.**

**Additions.**

Aignisy Abon<sup>t</sup> c<sup>ne</sup> de La  
Chelle..... Oise.

Relié à Compiègne pour la correspondance de  
M. Gournay (Joseph).

Altier M..... Lozère.

Aumessas M..... Gard.  
Auzits M. ☒..... Aveyron.  
Bégude-de-Jordy Abon<sup>t</sup>..  
c<sup>ne</sup> de Servian..... Hérault.

Relié à Béziers pour la correspondance de M. Ha-  
guenot.

Beuvry-les-Orchies Abon<sup>t</sup>. Nord.  
 Relié à Orchies pour la correspondance de M<sup>me</sup> veuve  
 Naveau-Bernard.

Cergne (Le) MT. RG. . . . . Loire.  
 Charneil MT. RG. . . . . Allier.  
 Chaudenay K. . . . . Saône-et-Loire.  
 Chaudron-en-Mauges M.  
 RG. . . . . Maine-et-Loire.  
 Chérancé M. ☒ RG. . . . . Sarthe.  
 Faches-Thumesnil Abon<sup>t</sup>  
 c<sup>ne</sup> de Faches. . . . . Nord.  
 Relié à Lille pour la correspondance de MM. De-  
 gruson frères.

Fort de Blénod M<sup>re</sup>. . . . . M.-et-Moselle.  
 Relié à Toul.

Fort de Dongermain M<sup>re</sup>. M.-et-Moselle.  
 Relié à Toul.

Fort d'Ecrouves M<sup>re</sup>. . . . . M.-et-Moselle.  
 Relié à Toul.

Fort de Saint-Michel M<sup>re</sup>. M.-et-Moselle.  
 Relié à Toul.

Fort de Villey-le-Sec M<sup>re</sup>. M.-et-Moselle.  
 Relié à Toul.

Fort du Tillot M<sup>re</sup>. . . . . M.-et-Moselle.  
 Relié à Toul.

Fumel Abon<sup>t</sup>. . . . . Lot-et-Garonne.  
 Relié à Fumel pour la correspondance de la Société  
 métallurgique du Périgord.

Gazinet K. . . . . Gironde.  
 Grau d'Agde MT. . . . . Hérault.  
 Hières MRG. . . . . Isère.  
 La Perrière M. ☒ RG. . . . . Orne.  
 Laus (Le) MRG c<sup>ne</sup> de S<sup>t</sup>-  
 Étienne d'Avançon. . . . . Hautes-Alpes.  
 Lavardac Abon<sup>t</sup>. . . . . Lot-et-Garonne.  
 2 postes différents reliés à Lavardac pour la corres-  
 pondance respective de M. Donadieu-Curlier et de  
 MM. Nismes-Delclou et C<sup>ie</sup>.

Le Cergne MT. RG. . . . . Loire.  
 Leers Abon<sup>t</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Roubaix pour la correspondance des ser-  
 vices de l'épuration de l'Espierre.

Le Laus MRG c<sup>ne</sup> de S<sup>t</sup>-  
 Étienne d'Avançon. . . . . Hautes-Alpes.  
 Les Mayons-du-Luc M. . . . . Var.  
 Lewarde Abon<sup>t</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Douai pour la correspondance de M. Bé-  
 harelle.

Louvigny M. . . . . Calvados.  
 Malhante Abon<sup>t</sup> c<sup>ne</sup> de  
 Monthermé. . . . . Ardennes.  
 Relié à Monthermé pour la correspondance de  
 M. Hardy-Lebègue fils.

Mayons-du-Lac (Les) M. . . . . Var.  
 Montaignut-Le-Blanc MRG. Puy-de-Dôme.  
 Montcy-Saint-Pierre Abon<sup>t</sup> Ardennes.  
 Relié à Charleville pour la correspondance de  
 M. Riché (Maurice).

Nenville-sur-l'Escaut Abon<sup>t</sup> Nord.  
 Relié à Denain pour la correspondance de M. Fau-  
 ville.

Peisey M. . . . . Savoie.  
 Pereire IP Château. . . . . Seine-et-Marne.  
 Relié à la gare de Gretz pour la correspondance de  
 la famille Pereire, des hôtes et du personnel du  
 château.

Perrière (La) M. ☒ RG. Orne.  
 Pierroton K. . . . . Gironde.  
 Pomas M. . . . . Aude.  
 S<sup>t</sup>-Benoît-Indre-et-Loire K. Indre-et-Loire.  
 S<sup>t</sup>-Cergues M. ☒. . . . . Haute-Savoie.  
 S<sup>t</sup>-Didier-sur-Arroux M. . . . . Saône-et-Loire.  
 S<sup>t</sup>-Germain-des-Champs  
 MRG. . . . . Yonne.  
 S<sup>t</sup>-Jean de Belleville M. . . . . Savoie.  
 S<sup>t</sup>-Python Abon<sup>t</sup>. . . . . Nord.  
 Relié à Solesmes pour la correspondance de M. De-  
 lannoy,

Seychalles MRG. . . . . Pny-de-Dôme.  
 Tanlay M ☒. . . . . Yonne.  
 Touques K. . . . . Calvados.  
 Tournehem M. ☒ RG. . . . . Pas-de-Calais.  
 Valdrôme MRG. . . . . Drôme.  
 Villeneuve-sur-Lot Abon<sup>t</sup>. Lot-et-Garonne.  
 Relié à Villeneuve-sur-Lot pour la correspondance  
 de M. Delbigot (Henri).

**Modifications.**

Page 64. A l'article : Beuvry. M. ☒ RG. Pas-de-Calais, *substituer* : Beuvry - Pas-de-  
 Calais M. ☒ RG. Pas-de-Calais.

— 96. — Byans, K. Doubs, *substituer* :  
 Byans | gare | 1 kil. | Doubs | Service de distribution limité  
 à la remise des seuls télégrammes à destination de la com-  
 mune de Byans exclusivement.

- Page 182. *A l'article* : Drenit (Le) K Finistère, *substituer* : Pont de Buis, K, Finistère et reporter à son ordre alphabétique page 473.
- 224. ——— Gagny M. ☒ Seine-et-Oise, *inscrire, en regard*, le renvoi suivant : Complet en semaine. Les dimanches et jours fériés ouvert de 7 heures ou 8 heures du matin à 3 heures du soir.
- 248. ——— Havre-central, etc., *ajouter en regard* la mention : « Plus 2 bureaux auxiliaires » et faire la même addition à l'article Le Havre N ☒ page 316.
- 232. ——— Gironde, gare, 1 kil., Gironde, *substituer* : Gironde, V, Gironde et *supprimer la mention 1 kil.*
- 292. Dans le renvoi placé en regard de l'article La Morlaye, Abon<sup>t</sup>, Oise, *substituer* : Comte de Fels à Lebaudy.
- 314. *A l'article* : Le Drenit K Finistère, *substituer* : Pont-de-Buis K Finistère et reporter à son ordre alphabétique, page 473.
- 376. ——— Menaucourt-K, Meuse, *substituer* : Menaucourt | gare | 2 kil. | Meuse.
- 390. Modifier comme suit le renvoi placé en regard de l'article Mons-en-Barœul, Abon<sup>t</sup>, Nord : 2 postes différents reliés à Lille pour la correspondance respective de MM. Gabet-Lequeux et de M. Vinot (Albert-Dominique).
- 430. *A l'article* : Octeville, Seine-Inférieure M. ☒ RG Seine-Inférieure, *substituer* : Octeville-sur-Mer M. ☒ RG Seine-Inférieure.
- 440. Supprimer le renvoi placé en regard de l'article Paray-le-Monial M. ☒ Saône-et-Loire.
- 454. *A l'article* : Pecquencourt IP. Nord, *substituer* : Pecquencourt Abonnement, Nord.
- 458. Modifier comme suit le renvoi placé en regard de l'article Petite-Synthe, Abonnement, Nord :
- 2 postes différents reliés à Dunkerque pour la correspondance respective de MM. Kock et Reis et de la raffinerie de pétrole (M. Duménil, directeur).
- 474. Modifier comme suit le renvoi placé en regard de l'article Pont-l'Évêque-Oise, Abonnement, Oise :
- 2 postes différents reliés à Noyon pour la correspondance respective de M. Berguiller et de M. Templier-Delavierre.
- 518. *A l'article* : Saint-Benoît, Gare, 1 kil., Vienne, *substituer* : Saint-Benoît-Vienne | Gare | 1 kil | Vienne.
- 526. ——— Saint-Didier-sur-Arroux, gare, 2 kil. Saône-et-Loire, *substituer* : Saint-Didier-sur-Arroux, V, Saône-et-Loire et *supprimer la mention 2 kil.*
- 598. ——— Tanlay Ec. F M<sup>n</sup> etc., Yonne, *substituer* : Tanlay, Ec. Yonne.
- 599. ——— Tanlay M. ☒ Yonne, *substituer* : Tanlay | M. ☒ | Tanlay, gare, 1 kil | Yonne | La mention XP est obligatoire.



Ajouter l'indice RG aux articles suivants :

Athis de l'Orne M. ☒.... Orne.	Marcilly M. ☒..... Haute-Marne.
Gentioux M. ☒. .... Creuse.	Pessac-sur-Dordogne MT. Gironde.
Leigné-sur-Usseau M. ☒. Vienne.	Saint-Maurice-sur-Aveyron
Liré M. ☒..... Maine-et-Loire.	M. ☒..... Loiret.

Ajouter l'indice ☒ à l'article suivant :

Pierrelaye M..... | Seine-et-Oise.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modification à la nomenclature des escales.**

N<sup>o</sup> 181. — SIERRA-LEONE. — Biffer tout ce qui se rapporte à l'emploi de la voie de Bordeaux, colonnes 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications au texte des tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Allemagne, n<sup>o</sup> 500-4.**

Les agents sont invités à compléter de la façon suivante le 5<sup>e</sup> alinéa, page 21, des nouvelles tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Allemagne :

Le droit perçu est établi à raison de 25 centimes par 25 francs pour les 100 premiers francs et, au delà des 100 premiers francs, à 25 centimes par 50 francs, d'après la somme versée en monnaie française.

A la page 6 du même document, 6<sup>e</sup> colonne (somme équivalente en monnaie allemande) remplacer 55<sup>m</sup>, 64.60 par 55<sup>m</sup> 64.50 en regard du nombre 69 (monnaie française).

Même page, dernière colonne, remplacer 332<sup>m</sup> 58 par 322<sup>m</sup> 58 en regard du nombre 400 (monnaie française).

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Modifications au tarif des Postes. — Nomenclature des bureaux de poste des colonies françaises.**

Les agents sont invités à ajouter à la liste des bureaux de poste des colonies françaises figurant au tarif des postes (pages 65 et suivantes) les bureaux de BANDIAGARA (Soudan français), de PHULIEN et de HAGIANG (Tonkin).

Page 52. — Renvoi 1 au bas de la page, remplacer voir page 35 par voir page 47.

ERRATUM

au bulletin mensuel du mois de mai 1899 (annexe n° 5) :

Page 201, liste des bureaux de poste de Madagascar,

<i>au lieu de :</i>	Ambatoudraza..... Ambositra..... Andevorante..... Angousty..... Houvinandriana.....	<i>lire :</i>	Ambatoudrazahaa. Ambositra, Andevoranto. Angontsy. Souvinandriana.
---------------------	---	---------------	--

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste de l'Angleterre.

Les modifications suivantes devront être apportées à la liste des bureaux de poste de l'Angleterre.

1° LONDRES.

a) Nouveau bureau à inscrire.

Hammersmith, Fulham Palace Road, No 63..... W.

b) Changements de dénominations.

*Au lieu de :* *Inscrire :*

Dartmouth Park Hill, Upper Holloway, N.. | Upper Holloway, Dartmouth Park Hill, N.

2° GRANDE-BRETAGNE.

a) Nouveaux bureaux à inscrire.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Ackworth Moor Top..	Pontefract.	New Town (Bishop's Stortford).....	Bishop's Stortford.
Allbrook.....	Eastleigh, Hants.	North Nibley.....	Dursley.
Brightmet.....	Bolton.	Plaistow Lane.....	Bromley, Kent.
Croesvaen.....	Pontyclun, Glam.	Regent Street (Gloucester).....	Gloucester.
East Hedley Hope... .	Tow Law, Co. Durham.	Rhydlewis.....	Llandyssil.
Edburton Avenue....	Brighton.	Saint Neot.....	Liskeard.
Floore.....	Weedon.	Saint Paul's Terrace..	York.
Freezywater.....	Waltham Cross.	Sealand Road.....	Chester.
Kirby Muxloe.....	Leicester.	Silver Street.....	Cambridge.
Kirtling.....	Newmarket.	Thornton (Leicestershire).....	Leicester.
Knutsford Road.....	Warrington.	Trelech.....	Llanfyrnach, Pembrokeshire.
Legbourne.....	Louth, Lincs.	Trumpington.....	Cambridge.
Little Shelford.....	Cambridge.	Washington Street... .	Gainsborough.
Manton.....	Oakham.	West Heath.....	Birmingham.
Marhamchurch.....	Stratton North Cornwall.	Whitchurch Road... .	Cardiff.
Mariebonne.....	Wigan.	Whittington (Lancs.)..	Kirkby Lonsdale.
Marygate.....	York.	Windmill Hill (Bristol).	Bristol.
Mount Gould Road... .	Plymouth.		

*b) Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Aspley Guise, Bletchley.....	Aspley Guise, Bedfordshire.
Battysford (Mirfield), Normanton.....	Battysford (Mirfield), Leeds.
Brettell Lane, Stourbridge.....	Amblecote, Stourbridge.
Eaglescliffe Junction, Yarm.....	Eaglescliffe Junction, Co. Durham.
Hopton (Mirfield), Normanton.....	Hopton (Mirfield), Leeds.
Knowl (Mirfield), Normanton.....	Knowl (Mirfield), Leeds.
Lower Hopton (Mirfield), Normanton.....	Lower Hopton (Mirfield), Leeds.
Northorpe (Mirfield), Normanton.....	Northorpe (Mirfield), Leeds.
Peel Green, Eccles.....	Peel Green (Patricroft), Eccles.
Woburn Sands, Bletchley.....	Woburn Sands, Bedfordshire.
Alan Road, Saint-John's, Ipswich.....	Felixstowe Road, Ipswich.
Bridlington, Bridlington Quay.....	High Street (Bridlington), Bridlington.
Crowhill, Ross, Herefordshire.....	Upton Bishop, Ross, Herefordshire.
Sandhurst (Berks), Berkshire.....	Sandhurst (Berks), Camberley.

3° ÉCOSSE.

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Bainsford.....	Falkirk.	Crossloan Road (Govan).	Glasgow.
Bonawe Quarries....	Taynuilt, Argyllshire.		

*b) Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Glenshiel, Strome Ferry.....	Glenshiel, Strome Ferry, Ross-shire.
Newtyle, Forfarshire.....	Newtyle, Coupar Angus.

4° IRLANDE.

*a) Nouveau bureau à inscrire.*

NOM DU BUREAU.	COMTÉ.
Springfield Road.....	Belfast.

*a) Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Ballyward, Newry.....	Ballyward, Castlewella, Co. Down.
Christchurch Place, Dublin.....	High Street, Dublin.
Kilmanagh, Callan.....	Kilmanagh, Callan, Co. Kilkenny.
Mullinahone, Callan.....	Mullinahone, Co. Tipperary.
Murroe, Lisnagry, Co. Limerick.....	Murroe, Newport, Co. Tipperary.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.**

Les modifications suivantes devront être apportées à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis :

1<sup>o</sup> *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Abbeville.....	Vermilion.....	Louisiana.
Adams, N. Y.....	Jefferson.....	New York.
Arlington, S. Dak.....	Kingsbury.....	South Dakota.
Axtell.....	Marshall.....	Kansas.
Battle Creek, Iowa.....	Ida.....	Iowa.
Big Spring.....	Howard.....	Texas.
Buffalo-Station No. 3.....	Erie.....	New York.
Burke.....	Shoshone.....	Idaho.
Central Islip.....	Suffolk.....	New York.
Cleona.....	Lebanon.....	Pennsylvania.
Clifton.....	Graham.....	Arizona.
Clio.....	Genesee.....	Michigan.
Coxville.....	Parke.....	Indiana.
Depew.....	Erie.....	New York.
Derry Dépôt.....	Rockingham.....	New Hampshire.
East Douglass.....	Worcester.....	Massachusetts.
Elsie.....	Clinton.....	Michigan.
Fall River-Station No. 3.....	Bristol.....	Massachusetts.
Firthcliffe.....	Orange.....	New York.
Fitzgerald.....	Irwin.....	Georgia.
Fort Hancock.....	Monmouth.....	New Jersey.
Fosston.....	Polk.....	Minnesota.
Genesee.....	Latah.....	Idaho.
Glidden.....	Carroll.....	Iowa.
Groveton.....	Coos.....	New Hampshire.
Harrington, Dcla.....	Kent.....	Delaware.
Havre.....	Choteau.....	Montana.
Hawkinsville.....	Pulaski.....	Georgia.
Hohenwald.....	Lewis.....	Tennessee.
Huntsville, Utah.....	Weber.....	Utah.
Jacksonville, Tex.....	Cherokee.....	Texas.
Jersey City-Station No. 12.....	Hudson.....	New Jersey.
Jordan.....	Scott.....	Minnesota.
Lawton.....	Van Buren.....	Michigan.
Lufkin.....	Angelina.....	Texas.
Manton, Mich.....	Wexford.....	Michigan.



NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Marshall, Ill. ....	Clark.....	Illinois.
Maxwell.....	Story.....	Iowa.
McCook.....	Redwillow.....	Nebraska.
McDonald.....	Washington.....	Pennsylvania.
Monadnock.....	Cheshire.....	New Hampshire.
Mondovi.....	Buffalo.....	Wisconsin.
Monessen.....	Westmoreland.....	Pennsylvania.
Needles.....	San Bernardino.....	California.
Park Rapids.....	Hubbard.....	Minnesota.
Pelican Rapids.....	Ottertail.....	Minnesota.
Piper City.....	Ford.....	Illinois.
Plattsville.....	Fairfield.....	Connecticut.
Red Lake Falls.....	Red Lake.....	Minnesota.
Ritzville.....	Adams.....	Washington.
Rocky Ford.....	Otero.....	Colorado.
Rossville.....	Vermillion.....	Illinois.
Rudyard.....	Chippewa.....	Michigan.
Saint-Louis. Bremen Station.	Saint-Louis.....	Missouri.
Cabanne Station.....	—.....	—
Carondelet Station.....	—.....	—
Cheltenham Station.....	—.....	—
Junction Station.....	—.....	—
North Station.....	—.....	—
Walther Station.....	—.....	—
Sewickley.....	Allegheny.....	Pennsylvania.
Seymour, Wis.....	Outagamie.....	Wisconsin.
South Bend, Ind. Station No. 2.	Saint Joseph.....	Indiana.
South Haven.....	Van Buren.....	Michigan.
South Saint-Joseph.....	Buchanan.....	Missouri.
Spring Green.....	Sauk.....	Wisconsin.
Tremont.....	Tazewell.....	Illinois.
Victor.....	Iowa.....	Iowa.
Wadsworth, Nev.....	Washoe.....	Nevada.
Washington, D. C. Station G..	Washington.....	District of Columbia.
West Duluth.....	Saint-Louis.....	Minnesota.
White Sulphur Springs.....	Meagher.....	Montana.
Winnsboro.....	Wood.....	Texas.
Woodward.....	Woodward.....	Oklahoma.

*2° Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Lire :*

Howard, Mich. ....		Howard City.
McGrawille.....		McGraw.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux suisses.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des journaux suisses :

Remplacer les indications figurant en regard du titre : *Luzerner-Wochen-Statistik*, par les suivantes :

6 mois.....	3 <sup>f</sup> 70	3 <sup>f</sup> 20	0 <sup>f</sup> 50
12 mois.....	6 80	6 30	0 50

Lire : *Tages-Anzeiger* für Stadt und Kanton Zurich, au lieu de *Fages-Anzeiger*, etc., et en regard, remplacer les indications actuelles par les suivantes :

3 mois.....	8 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>	7 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup>	0 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup>
6 mois.....	15 50	15 00	0 50
12 mois.....	30 90	30 00	0 90

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

**POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.**

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	Cayenne.....	4 octobre..	Le Havre..	Saint-Michel...	Voilier....	F. Avril.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Fort-de-France....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
4	Saint-Pierre (Mar- tinique).	10 .....	Idem.....	Bonne-Mère....	Idem.....	D. Auger.
5	Fort-de-France....	10 .....	Idem.....	Bonne-Mère....	Idem.....	Idem.
6	La Pointe-à-Pître..	25 .....	Idem.....	Désirade.....	Idem.....	H. Auger..
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1)</b>						
1	Antofogasta.....	16 octobre.	Le Havre..	Newton.....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	16 .....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
3	Babia.....	25 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres.....	10 .....	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
8	Caracas.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
9	Idem.....	16 .....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Carthagène.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	16 .....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	10 .....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard et C <sup>ie</sup> .
15	Coronel.....	16 .....	Idem.....	Newton.....	Idem.....	Lamport et Holt.
16	Coquimbo.....	16 .....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
17	Curaçao.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
18	Idem.....	16 .....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
19	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
20	Desterro.....	18 .....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
21	Iquique.....	16 octobre.	Le Havre..	Newton.....	Steamer...	Lamport et Holt.
22	Iquitos.....	5.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard et C <sup>ie</sup> .
23	Idem.....	10.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Idem.
24	Idem.....	21.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Idem.
25	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
26	La Guayra.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	13.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
28	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
29	Lima.....	16.....	Idem.....	Newton.....	Idem.....	Lamport et Holt.
30	Maceio.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	5.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard et C <sup>ie</sup> .
32	Idem.....	21.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Idem.
33	Maragnan.....	10.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Idem.
34	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
35	Monte-Christy.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
36	Mollendo.....	16.....	Idem.....	Newton.....	Idem.....	Lamport et Holt.
37	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Riv-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Para.....	5.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard et C <sup>ie</sup> .
41	Idem.....	10.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Idem.
42	Idem.....	21.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Idem.
43	Paranagua.....	18.....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
44	Pernambuco.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Ponce (Porto-Rico).....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
46	Port-au-Prince.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Port-de-Paix.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Puerto-Cabello.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	16.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Rio-de-Janeiro.....	5.....	Idem.....	Parahyba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
53	Idem.....	15.....	Idem.....	Cordoba.....	Idem.....	Idem.
54	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Rio-Grande-do-Sul.....	18.....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
56	Salaverry.....	16.....	Idem.....	Newton.....	Idem.....	Lamport et Holt.
57	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
58	Savanilla.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	16.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	San-Domingo.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Santos.....	5.....	Idem.....	Parahyba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
64	Idem.....	15.....	Idem.....	Cordoba.....	Idem.....	Idem.
65	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	San-Juan-de-Porto-Rico.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
67	Saint-Thomas.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	16.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Sao-Paulo.....	5.....	Idem.....	Parahyba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
72	Idem.....	15.....	Idem.....	Cordoba.....	Idem.....	Idem.
73	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Talcahuano.....	16.....	Idem.....	Newton.....	Idem.....	Lamport et Holt.
75	Ténoriffe.....	10.....	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
76	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
77	Tampico.....	15.....	Idem.....	Hispania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
78	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
79	Valparaiso.....	16.....	Idem.....	Newton.....	Idem.....	Lamport et Holt.
80	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Hispania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
81	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juin  
des années 1899 et 1898.**

**FRANCE.**

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUIN.		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentations	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspondances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	15,384,366 14	14,095,566 53	1,288,799 61	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	629,238 62	650,132 33	"	20,893 71
3	Droits perçus sur les bons de poste..	25,011 00	23,035 75	1,975 25	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	17,614 89	6,197 76	11,417 13	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>16,056,230 65</b>	<b>14,774,932 37</b>	<b>1,302,191 99</b>	<b>20,893 71</b>
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>				<b>EN PLUS en 1899.....</b>	
				<b>1,281,298<sup>f</sup> 28<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes des correspondances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,309,804 59	2,806,550 88	503,253 71	"
6	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance..	1,475 87	4,363 52	"	2,887 65
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé...	201,376 13	81,368 46	120,007 67	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	34,611 03	18,907 55	15,703 48	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,547,267 62</b>	<b>2,911,190 41</b>	<b>638,964 86</b>	<b>2,887 65</b>
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>				<b>EN PLUS en 1899.....</b>	
				<b>636,077<sup>f</sup> 21<sup>c</sup></b>	
9	Produits des conversations téléphoniques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	281,344 07	245,924 02	35,420 05	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,404,802 69	1,469,351 19	"	64,548 50
11	Produit des abonnements supplémentaires pour la transmission de télégrammes par le téléphone.....	2,204 17	1,850 55	353 62	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	7,888 65	6,289 63	1,599 02	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,696,240 48</b>	<b>1,723,415 39</b>	<b>37,373 59</b>	<b>64,548 50</b>
<b>EN MOINS en 1899.....</b>				<b>27,174<sup>f</sup> 91<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE JUIN.		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	16,056,230 65	14,774,932 37	1,302,191 99	20,893 71
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,547,267 62	2,911,190 41	638,964 86	2,887 65
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,696,240 48	1,723,415 39	37,373 59	64,548 50
	<b>TOTAUX du mois de juin.....</b>	<b>21,299,738 75</b>	<b>19,409,538 17</b>	<b>1,978,530 44</b>	<b>88,329 86</b>
	Mois antérieurs.....	97,561,417 16	94,928,768 20	3,408,619 36	775,970 40
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>118,861,155 91</b>	<b>114,338,306 37</b>	<b>5,387,149 80</b>	<b>864,300 26</b>
<b>EN PLUS en 1899..</b>				<b>4,522,849<sup>f</sup> 54</b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de juin  
des années 1899 et 1898.**

**ALGÉRIE.**

N <sup>os</sup> des articles	DESIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE JUIN		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1° POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	221,253 97	187,212 82	34,041 15	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	26,397 85	27,705 85	"	1,398 00
3	Droits perçus sur les bons de poste..	269 75	101 25	168 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles....	643 98	45 00	598 98	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>248,565 55</b>	<b>215,154 92</b>	<b>34,808 63</b>	<b>1,398 00</b>
	<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>33,410<sup>f</sup> 63.</b>	
5	Produit net des taxes de correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	116,545 70	119,461 25	"	2,915 55
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	3,597 91	2,987 68	610 23	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	1,936 00	2,176 00	"	240 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>122,079 61</b>	<b>124,624 93</b>	<b>610 23</b>	<b>3,155 55</b>
	<b>3° TÉLÉPHONES.</b>	<b>EN MOINS en 1899.....</b>		<b>2,545<sup>f</sup> 32°</b>	
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,789 02	1,911 74	877 88	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains:.....	31,505 08	30,434 10	1,070 93	"
11	Produit des abonnements supplém- entaires pour la transmission des télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	99 89	32 24	67 65	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>34,394 54</b>	<b>32,378 08</b>	<b>2,016 46</b>	"
	<b>EN PLUS en 1899.....</b>			<b>2,016<sup>f</sup> 46°</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS DE JUIN.</b>		<b>DIFFÉRENCES POUR 1899.</b>	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	248,565 55	215,154 92	34,808 63	1,398 00
5 à 8	Produits télégraphiques.....	122,079 61	124,624 93	610 23	3,155 55
9 à 12	Produits téléphoniques.....	34,394 54	32,378 08	2,016 46	"
	<b>TOTAUX du mois de juin.....</b>	<b>405,039 70</b>	<b>372,157 93</b>	<b>37,435 32</b>	<b>4,553 55</b>
	Mois antérieurs.....	1,834,282 15	1,729,831 15	128,162 82	23,711 82
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2,239,321 85</b>	<b>2,101,989 08</b>	<b>165,598 14</b>	<b>28,265 37</b>
	<b>EN PLUS EN 1899.....</b>			<b>137,332<sup>f</sup> 77°</b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
ARTICLES D'ARGENT.

Modifications à apporter au carnet n° 1517.

*Ain.*

*Après* : Châtillon-sur-Chalaronne, *lire* : (pour Baneins et Relevant seulement).  
*Après* : Sathonay, *lire* : (pour Rillicieux seulement).

*Alpes-Maritimes.*

*Lire* : Luceram.

*Ardennes.*

*Après* : Wasigny, *lire* : (moins La Lobbe).

*Calvados.*

*Inscrire* : Hérouvillette.

*Lire* : Saint-Laurent-de-Condé.

*Côtes-du-Nord.*

*Inscrire* : Lamballe.

*Creuse.*

*Lire* : Lavaveix-les-Mines.

*Dordogne.*

*Lire* : Issigeac.

*Haute-Garonne.*

*Inscrire* : Rieux.

*Gers.*

*Lire* : Miélan.

*Gironde.*

*Lire* : Latresme.

*Hérault.*

*Inscrire* : Manguio.

*Inscrire* : Mèze.

*Inscrire* : Poussan.

*Inscrire* : Villeveyrac.

*Isère.*

*Après* : Brié-et-Angonnes, *lire* : (pour Herbeys seulement).

*Landes.*

*Après* : Gabarret, *lire* : (moins Aix, Baudignan, etc.)

*Lozère.*

*Après : Marjevols, inscrire : (moins les communes de Buisson, Prinsuéjols, Saint-Laurent-de-Muret et Recoules-de-Fumas).*

*Orne.*

*Après : Alençon, inscrire : (moins les communes d'Anciennes, Arçonnay, Champfleur, Chenay, Le Chevain, Lignières-la-Carelle et Saint-Rigomet [Sarthe]).*

*Pas-de-Calais.*

*Après : Auxy-le-Château, lire : Vitz-sur-Authie (Somme), au lieu de : Vitz-sur-Somme.*

*Haute-Saône.*

*Après : Fougerolles, inscrire : (moins Saint-Valbert).*

*Saône-et-Loire.*

*Inscrire : Épinac.*

*Seine-Inférieure.*

*Inscrire : Croisy-sur-Andelle,*

*Inscrire : Feuillie (La).*

*Inscrire : Côtes.*

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

**Modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur du 24 février 1894 (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).**

Article 644, ajouter, comme troisième alinéa, le texte ci-après :

« Tous les livrets, numérotés et en blanc, transmis aux Directeurs des départements rattachés, sont revêtus, avant envoi, à la place ménagée à cet effet sur la couverture et à la première page, de l'empreinte du timbre indicatif du nom de la succursale d'origine. »

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

**Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892,  
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.**

Appendice 3, tableau 1, page 330 :

Dans les séries des comptes tenus par la Direction centrale, biffer : 45, *Loiret*.

Tableau 2, page 331 :

En regard de *Loiret*, inscrire *Orléans* au lieu de Paris.



Page 333, 1<sup>re</sup> colonne :

Mentionner au rang qu'il convient 45, Orléans.

Tableau 3, page 333 quinquies :

Après Oran, porter les indications suivantes dans les colonnes *ad hoc* :

	Orléans.	{	45	}	Loiret.		1 <sup>er</sup> octobre 1899.		.....		1 <sup>er</sup> octobre 1899.	
--	----------	---	----	---	---------	--	-------------------------------	--	-------	--	-------------------------------	--

Article 776, ajouter un deuxième alinéa, ainsi conçu :

« Ces livrets sont revêtus, outre les numéros, de la mention du nom de la succursale d'origine. »

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Jugement.**

M<sup>me</sup> X....., receveuse à....., a été condamnée :

1° Par arrêt de la Cour d'assises du département d....., en date du 8 juillet 1899, à 3 ans d'emprisonnement, à 2,000 francs d'amende et aux dépens pour détournements frauduleux de deniers publics et privés;

2° Par jugement du tribunal civil d....., en date du 19 juillet 1899, à 3 mois d'emprisonnement et aux dépens pour détournements frauduleux de deniers publics. La peine de 3 mois d'emprisonnement se confondra avec celle de 3 ans d'emprisonnement.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées pendant le mois d'août 1899.**

Versements reçus de 238,603 déposants, dont 36,114 nouveaux .....	26,214,909 <sup>f</sup> 02 <sup>c</sup>
Remboursements à 128,310 déposants, dont 17,786 pour solde.....	28,135,542 <sup>f</sup> 72 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 678 déposants pour un capital de.....	750,038 71
	28,885,581 43
	2,670,672 41

Nombre de comptes existant au 31 août 1899 : 3,275,817.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. FÉREZ, facteur de ville à Maubeuge, ayant trouvé un portefeuille, contenant une somme de 200 francs, s'est empressé de le remettre à son propriétaire.

M. JAUBERT, facteur local à Saint-Vincent (Lot), a trouvé un bracelet en or.

M. TOURAUD, jeune facteur au bureau de Paris n<sup>o</sup> 38, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie, renfermant 60 francs, qui a été remis à sa propriétaire.

M. DUCOUDRAY, facteur auxiliaire des télégraphes à Arras, s'est empressé de déposer au commissariat de police une montre qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. GARRAUD, facteur rural au bureau des Mars (Creuse), a trouvé une montre en or.

M. HENRY, facteur-receveur à Francueil (Indre-et-Loire), a rendu à qui de droit un portefeuille, contenant trois billets de banque de 100 francs, qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet de son bureau.

M. MIRLEAU, facteur local à Chalennes (Maine-et-Loire), a trouvé, sur la voie publique, une chaîne de montre d'une valeur de 25 francs, qu'il a déposée à la mairie.

M. BALLÉ, facteur rural à Mézidon (Calvados), ayant trouvé une sacoche, contenant des traites à recouvrer dont la valeur était de 1,500 francs, s'est empressé d'en rechercher le propriétaire à qui il l'a rendue, en refusant toute récompense.

M. GAILLARD, courrier-convoyeur à la résidence de Poitiers, a trouvé, sur la voie publique, à Limoges, une montre en argent qu'il a déposée entre les mains du commissaire de police du quartier.

M. GAUCH, facteur rural à Montlhéry (Seine-et-Oise), a trouvé une bague en or.

M. LEMAITRE (Armand), journalier au dépôt central du matériel, à Paris, ayant trouvé un paquet renfermant cinq obligations *Ville de Malaga*, s'est empressé de remettre ces titres au commissaire de police.

M. DEBRAY, jeune facteur au bureau de Paris n<sup>o</sup> 47, avait trouvé l'année dernière, sur la voie publique, une broche d'une valeur de 300 francs qu'il déposa au commissariat de police. Cet objet lui ayant été rendu après expiration du délai d'un an, M. Debray a pu, par ses démarches, se mettre en rapport avec le bijoutier qui avait vendu la broche et qui lui a fait connaître l'acheteur. M. Debray a remis la trouvaille à ce dernier.

M. AUBARBIER, facteur rural à Montignac (Dordogne), a trouvé une montre en argent qui a été remise au propriétaire.

M. BOURGEOIS, facteur rural à Cosne-sur-Loire (Nièvre), a reçu en trop, dans un paiement, une somme de 50 francs, qui a été rendue à la personne intéressée.

M. REYNAUD, facteur local au bureau de Barcelonnette (Basses-Alpes), a trouvé une montre en argent qui a été rendue à son propriétaire.

M. PILLET, facteur-receveur à Crézancy (Cher), a spontanément rapporté à qui de droit un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé dans un livret de caisse d'épargne.

M. BAUDE, facteur local à Saint-Germer-de-Fly (Oise), ayant reçu, en effectuant un recouvrement, un billet de banque de 100 francs au lieu d'un billet de 50 francs, a rapporté la différence à la personne intéressée.

M. LEGRIX, facteur bouliste, attaché au bureau de Paris, n° 17, a remis au receveur un bon de poste de 20 francs, en blanc, trouvé par lui dans la salle d'attente.

M. POLICE, chef surveillant à Cherbourg, a trouvé un porté-monnaie contenant une somme de 108 fr. 50.

M. GAYDON, facteur local à Thizy (Rhône), a trouvé un chèque de 300 francs au porteur; il l'a rendu à qui de droit et a refusé toute récompense.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. LAFON (Pierre), facteur local au bureau de Gujan (Gironde), a arrêté un cheval emporté.

M. ARMANET, gardien de bureau à Voiron (Isère), s'est porté, en deux circonstances, au secours d'une personne qui allait être écrasée, sur la voie ferrée, par une locomotive.

M. ROUDEN, facteur local à Bandol (Var), a couru un réel danger en pourchassant un chien atteint d'hydrophobie qu'il a fini par abattre d'un coup de fusil.

M. GIRARD-REYDET, facteur au bureau de Saint-Jeoire (Savoie), s'est distingué par sa présence d'esprit et son sang-froid à l'occasion d'un incendie.

M. VERGONNET, facteur rural à Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), a arrêté deux chevaux emportés.

M. PLANÈS, facteur local à Montagnac (Hérault), a sauvé un enfant de onze ans qui se noyait.

M. GUERRIER, gardien de bureau à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure), s'est mis à l'eau pour sauver un enfant de cinq ans qui était tombé dans un abreuvoir.

M. BONNEFOND, facteur-receveur à Estivareilles (Loire), a fait preuve d'initiative et de dévouement lors d'un incendie.

M. PERRIN, gardien de bureau à Gannat (Allier), a porté secours à une femme qui était tombée sur la voie ferrée et allait être écrasée par un train.

M. ARRIO, commis principal à Ajaccio, s'est jeté tout habillé dans la mer pour en retirer deux enfants de dix et onze ans qui se noyaient.

M. BASCLE (Eugène-Martin), facteur local au bureau de Barjac (Gard), a arrêté un cheval emporté.

Une mention honorable a été décernée, par le Ministère de l'Intérieur, à M. BENOÎT (François), facteur local à Sérignan (Vaucluse), qui s'est signalé, le 13 décembre 1898, en portant secours à une personne sur le point d'être écrasée par une voiture.

M. ALMÉRAS, facteur au bureau de Villefort (Lozère), a sauvé une personne qui se trouvait en danger de mort, sous les pieds d'un cheval rétif. Ce sous-agent a reçu de la bête un violent coup de pied au genou gauche qui lui a fracturé la rotule.

MM. HERMITTE, facteur local à Saint-Vincent-du-Lauzet (Basses-Alpes);  
ANDRÉ, facteur rural à Saint-Vincent-du-Lauzet (Basses-Alpes);  
LIOTARD, facteur intérimaire à Saint-Vincent-du-Lauzet (Basses-Alpes);  
CHAPEL, ouvrier d'équipe à Digne (Basses-Alpes);  
BONDIL, ouvrier d'équipe à Digne (Basses-Alpes), se sont signalés dans l'incendie d'un hameau.

M. DEMARLE, facteur rural à Heudicourt (Somme), a arrêté un cheval emporté.

M. LASCAUD, commis à Périgueux, s'est porté au secours de deux enfants en danger de se noyer.

M. FLAMAND, facteur local à Héricourt (Somme), a été blessé en arrêtant un cheval emporté.

M. SEVESTRE (Auguste), facteur local à Bonnebosq (Calvados), a arrêté un cheval emporté.

M. GUILLON, jeune facteur des télégraphes à Sedan, a fait preuve de courage et de présence d'esprit, en portant secours à un enfant de quatre ans dont les vêtements étaient en feu.

M<sup>lle</sup> MONROND, receveuse, MM. CHEVALIER (Jean), facteur rural, et CHEVALIER (Michel), facteur rural, au bureau de Pierre-Besse (Cantal), se sont particulièrement distingués lors d'un incendie qui a détruit l'immeuble dans lequel le service était installé. Ils ont sauvé les valeurs et presque tout ce que contenait le bureau.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

**Nominations.**

Par décret du Président de la République française, en date du 21 août 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des bureaux ambulants :

1<sup>o</sup> A la ligne des Pyrénées, à Bordeaux, M. GAUDELET (Aspazile-Alcide), directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord-Ouest, en remplacement de M. Granger, retraité;

2<sup>o</sup> A la ligne du Nord-Ouest, M. ROBERT (Joseph-Louis), inspecteur des bureaux ambulants de la ligne de Lyon, en remplacement de M. Gaudalet, nommé à la ligne des Pyrénées, à Bordeaux.

---

Par arrêté ministériel, en date du 24 août 1899, les traitements des directeurs des bureaux ambulants désignés ci-après sont fixés à 6,000 francs :

1<sup>o</sup> A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1899 pour M. Gaudalet (Aspazile-Alcide), à la ligne des Pyrénées, à Bordeaux;

2<sup>o</sup> A partir du jour de son installation pour M. Robert (Joseph-Louis), à la ligne du Nord-Ouest, à Paris.

---



Par décret du Président de la République française, en date du 4 septembre 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes :

1° A Laon, M. BERTHEAUME (Jean-Baptiste-Xavier-Amédée), directeur des Postes et des Télégraphes à Caen, en remplacement de M. Gentil, retraité;

2° A Caen, M. SEGUIN (Ferdinand-Marie), directeur des Postes et des Télégraphes à Saint-Brieuc, en remplacement de M. Bertheaume, appelé à Laon;

3° A Vannes, M. MAHÉ DE LA VILLEGLE (Gustave-Jean-Marie), directeur à Gap, en remplacement de M. Ravaut, retraité;

4° A Gap, M. NOUAÏLLE (Georges), directeur des Postes et des Télégraphes à Cahors, en remplacement de M. Mahé de la Villeglé, appelé à Vannes;

5° A Cahors, M. PUJOL (Louis), directeur des Postes et des Télégraphes à Albi, en remplacement de M. Nouaille, appelé à Gap;

6° A Albi, M. DEBRADE (Guillaume), inspecteur des Postes et des Télégraphes à Bourges, en remplacement de M. Pujol, appelé à Cahors;

7° A Saint-Brieuc, M. DESPEYROUX (Pierre-Erman), inspecteur sédentaire à Bordeaux, en remplacement de M. Seguin, appelé à Caen.

Par arrêté ministériel en date du 6 septembre 1899, les traitements des directeurs des Postes et des Télégraphes désignés ci-après sont fixés :

1° A 7,000 francs, à partir du jour de son installation, M. Bertheaume (Jean-Baptiste-Xavier-Amédée), à Laon;

2° A 6,000 francs, à partir du jour de leur installation :  
MM. Seguin (Ferdinand-Marie), à Caen.

Mahé de la Villeglé (Gustave-Jean-Marie), à Vannes.

Nouaille (Georges), à Gap.

Pujol (Louis), à Cahors.

Debrade (Guillaume), à Albi.

Despeyroux (Pierre-Erman), à Saint-Brieuc.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX.
			francs.	francs.
MM. Duparc .....	Chef de bureau.	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	9,000	10,000
Bourrel .....	Directeur. ....	Sénégal.....	7,000	8,000

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

au vingt-unième tableau d'avancement de classe.

NUMÉROS de classement.		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.
Anciens.	Nouveaux.				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
		<b>MM.</b>								francs.	
	7 bis.	Gal (P.).....	Com. princ.	Issoudun.....	17	8	„	3	4	„	3,000
336	148 bis.	Quentin (A.-L.)	Commis...	Ligne du Nord-Ouest.	14	7	„	3	„	„	2,400
	401 bis.	Gourdat (J.-A.)	Idem.....	Oran R. P. ....	2	6	„	3	1	22	1,500
	130 bis.	Rispal (J.-A.)	Idem.....	Montpellier R.P.	16	7	„	3	„	„	2,400
300	239 bis.	Chancerelle (J.-D.)	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	16	„	„	2	11	15	2,400
	935 bis.	Ayral (V.)....	Idem.....	Paris central...	17	2	„	2	8	„	2,700
	972 bis.	Auclair (P.-J.)	Idem.....	Idem.....	7	1	„	2	8	„	1,800
	1136 bis.	Grangier (A.)	Idem.....	Romorantin...	1	5	„	2	10	15	1,500
	1035 bis.	Lacroix (E.-L.)	Idem.....	Millau.....	2	6	„	2	10	22	1,500
	1034 bis.	Pinot (A.-P.)	Idem.....	Châteauroux...	2	6	„	2	10	22	1,500
	10 bis.	Bruzac (G.-A.)	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2	6	„	3	9	„	1,500
	678 bis.	Fabre (L.-P.)	Idem.....	Ligne du Nord.	2	10	„	3	„	15	1,500
	93 bis.	Defrancq (E.-V.)	Idem.....	Idem.....	2	6	„	3	3	8	1,500
	917 bis.	Villefroy (G.-H.)	Idem.....	Idem.....	2	6	„	2	8	15	1,500
	223 bis.	Coussillan (A.-A.)	Idem.....	Paris 30.....	19	5	„	3	2	15	2,400
	1040 bis.	Schacflé (C.)..	Idem.....	Ligne de l'Est.	17	4	10	2	10	15	2,100
	747 bis.	Rigollet (V.-L.)	Idem.....	Mascara.....	9	7	„	2	9	„	2,100
	834 bis.	Pellissier (G.-E.)	Idem.....	Nantes R. P...	2	6	„	2	9	„	1,500
	137 bis.	M <sup>lle</sup> Thépaut... M <sup>mes</sup>	Receveuse..	Plounérin.....	6	„	10	2	11	15	1,200
	394 bis.	Touzet.....	Idem.....	Vatan.....	14	1	15	2	9	15	1,400
256	293 bis.	Figadère (J.-H.)	Employée..	St-Étienne central.	9	7	„	1	7	„	1,300
	647 bis.	Croisé (J.-P.)..	Idem.....	Rouen Bourse.	12	2	15	1	8	„	1,400
1232	622 bis.	Lucien (Z.)...	Idem.....	Pithiviers.....	3	7	„	1	5	15	1,100

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  francs.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  francs.
MM. Doby.....	Receveur....	Pantin.....	3,000	Rédacteur...	Direction de la Caisse nat <sup>le</sup> d'épargne.	3,500
Masson.....	Rédacteur...	Direction de la caisse d'épargne.	4,500	Sous-chef de bureau.	Idem.....	5,000
Delmas.....	Expédition <sup>re</sup> .	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	1,500	Expédition <sup>re</sup> .	Idem.....	1,500
Dépuntis.....	Commis.....	Paris 18.....	2,700	Rédacteur...	Direction de la Seine	2,800
Pétre.....	Rédacteur...	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Sous-chef de section.	Paris, R. P.....	3,500
de Foucault...	Commis prin- cipal.	Paris R. P.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Petit.....	Rédacteur...	Châlons-sur-Marne.	3,500	Sous-inspec- teur.	Châlons-sur-Marne.	3,500
Viala.....	Idem.....	Ajaccio.....	3,500	Idem.....	Mézières.....	3,500
Gondrand.....	Idem.....	Grenoble.....	3,500	Idem.....	Lons-le-Saunier....	3,500
Miquel.....	Idem.....	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	3,100	Idem.....	Albi.....	3,500
Rolland.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Beauvais.....	3,500
Caron.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	4,000	Inspecteur..	Ligne de Lyon....	4,000
Fabiani.....	Idem.....	Le Mans.....	3,100	Rédacteur...	Ajaccio.....	3,100
Patarin.....	Idem.....	Alençon.....	1,900	Idem.....	Le Mans.....	1,900
Marchand.....	Commis prin- cipal.	Alençon R. P.....	3,300	Idem.....	Alençon.....	3,500
Mailluchet...	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon....	3,300	Idem.....	Grenoble.....	3,500
Roubiro.....	Rédacteur...	Saint-Lô.....	2,800	Idem.....	Bourges.....	2,800
Senezies.....	Commis.....	Alger R. P.....	2,700	Idem.....	Disposition du Gou- verneur général de l'Algérie.	2,800
Mermet.....	Rédacteur...	Grenoble, caisse d'épargne.	2,800	Rédacteur... (Caissier.)	Orléans, caisse d'é- pargne.	2,800
Geffrier.....	Idem.....	Orléans.....	3,100	Rédacteur... (Teneur.)	Idem.....	3,100
Petit.....	Commis.....	Orléans, direction..	3,000	Rédacteur... (Chargé du contrôle.)	Idem.....	3,100
Tremeau.....	Rédacteur...	Direction de la caisse d'épargne.	3,500	Rédacteur... (Caissier.)	Dijon, caisse d'é- pargne.	3,500
Martin.....	Idem.....	Dijon.....	3,100	Rédacteur... (Teneur.)	Idem.....	3,100
Segaud.....	Idem.....	Idem.....	3,100	Rédacteur... (Chargé du contrôle.)	Idem.....	3,100
Baschet.....	Expédition <sup>re</sup> .	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bu- reau.	1,700	Expédition <sup>re</sup> .	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	1,700
Soulié.....	Maréchal-des- logis.	18 <sup>e</sup> régiment de chasseurs.	"	Idem.....	Administr. centrale, 1 <sup>re</sup> division.	1,500
Rivière.....	Adjudant...	92 <sup>e</sup> régiment d'in- fanterie.	"	Idem.....	Administ. centrale, 3 <sup>e</sup> division.	1,500
Vasseux.....	Facteur-tu- biste.	Paris 93.....	1,100	Idem.....	Vérificat. et récep. du matériel.	1,500
Selsis.....	Expédition <sup>re</sup> .	Constantine.....	1,500	Idem.....	Châteauroux.....	1,500
Couissinier.....	.....	Marseille.....	"	Idem.....	Marseille.....	1,500
Thiolay.....	.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vidal.....	Gard. de bur.	L'Épine.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,500
Severoux.....	Facteur.....	Paris, 80.....	1,000	Idem.....	Marseille.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Naudrot.....	Facteur.....	Nevers.....	1,200	Expédition <sup>re</sup> .	Nevers.....	1,500
Némorin.....	.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Quinot.....	.....	La Méc.....	"	Idem.....	Melun.....	1,500
Tabusse.....	Ouvrier de té- légraphes.	Toulon.....	"	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Amiel.....	Expédition <sup>re</sup> .	Auch.....	1,500	Idem.....	Carcassonne.....	1,500
Abadie.....	.....	Idem.....	"	Idem.....	Auch.....	1,500
Colin.....	Facteur local.	Lassay.....	700	Idem.....	Laval.....	1,500
Barnier.....	.....	Orléans.....	"	Idem.....	Orléans.....	1,500
Girard.....	Gardien de bureau.	Paris R. P.....	1,100	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Loyer.....	Expédition <sup>re</sup> .	Draguignan.....	1,500	Idem.....	L. des Pyrénées...	1,500
Collot.....	Idem.....	Nevers, direction..	1,500	Idem.....	Nevers, caisse d'ép.	1,500
M <sup>lles</sup> Lestant.....	Employée...	Bureau K.....	1,000	Employée...	3 <sup>e</sup> div., 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000
Kronberg.....	Idem.....	Téléph. bur. princ.	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Henry.....	Idem.....	Poste central des té- légraphes.	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lles</sup> Doucet (M.-L.)..	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Doucet (M.-E.)..	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Largoron.....	Idem.....	Paris, 105.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>lle</sup> Bas.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,100	Idem.....	Valence, caisse d'é- pargne.	1,100
M <sup>mes</sup> Schneider.....	Idem.....	Orléans, téléphones	1,400	Idem.....	Orléans, caisse d'ép.	1,400
Fougerou.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Colas.....	Idem.....	Orléans-Colombier.	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Petit.....	Receveuse...	Gallardon.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,600
M <sup>em</sup> Trémeau.....	Surveillante.	Direction de la caisse d'épargne.	1,700	Idem.....	Dijon, caisse d'é- pargne.	1,700
M <sup>lles</sup> Laboureau.....	Employée...	Dijon-Central.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
Calinon.....	Idem.....	Luxeuil.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>mes</sup> Mathey.....	Idem.....	Dijon-Central.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Baillon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lille, caisse d'ép.	1,000
v <sup>o</sup> Collinet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nevers, caisse d'ép.	1,200
MM. Marchal.....	Receveur...	Montreux-Château..	1,000	Receveur...	Le Mesnil-sur-Oger.	1,000
Martin.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Montreux-Château..	1,000
M <sup>lles</sup> Galletier.....	Ex-receveuse.	En disponibilité...	"	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Christophe-sur-le- Nais.	1,600
Beuse.....	Receveuse...	Poitiers.....	1,200	Idem.....	Savigny-les-Beaune.	1,200
Chinagué.....	Employée...	Bordeaux-Chartrons.	1,300	Idem.....	Reignac-de-Blayo...	1,200
MM. Gorgin.....	Receveur...	Luçay-le-Mâle.....	1,200	Receveur...	Eguzon.....	1,200
Adam.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Luçay-le-Mâle.....	1,000
Launay.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Cheux.....	1,000
Ménescal.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Bouillac.....	1,000
Nitsché.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Larche.....	1,000
Madin.....	Receveur...	Virieu-s-la-Bourbre.	1,400	Idem.....	Jœuf.....	1,400
Chazalotte.....	Idem.....	Tournon.....	2,700	Idem.....	Pantin, 4 chemins.	2,700
M <sup>lle</sup> Lefèvre.....	Receveuse...	Ailly-le-Haut-Clo- cher.	1,600	Receveuse...	Hornoy.....	1,600
M. Dapeyrat.....	Commis.....	Paris 3.....	1,800	Receveur...	Ailly-le-Haut-Clo- cher.	1,600
M <sup>me</sup> Jouy.....	Receveuse...	Bougival.....	1,800	Receveuse...	Villemonble.....	1,800
M <sup>lles</sup> Podevin.....	Idem.....	Andrésy.....	1,400	Idem.....	Bougival.....	1,600
Bourand.....	Idem.....	L'Absic.....	1,400	Idem.....	Voves.....	1,400
M <sup>mes</sup> Roux.....	Idem.....	Eglises-d'Argenteuil	1,200	Idem.....	L'Absic.....	1,200
Millaud.....	Idem.....	Grand.....	1,100	Idem.....	Rolampont.....	1,400
Cortey.....	Idem.....	Vetheuil.....	1,400	Employée...	Direction de la Seine	1,500
M. Tilloy.....	Receveur...	Pleugueneuc.....	1,000	Receveur...	Boissy-sous-S <sup>t</sup> -Yon.	1,000
M <sup>lles</sup> Borély.....	Employée...	Fougères.....	1,200	Receveuse...	Plounérin.....	1,200
Fétaz.....	Idem.....	Ambérieu.....	1,300	Idem.....	S <sup>t</sup> -Étienne-du-Bois.	1,400
MM. Ruby.....	Rec. princ <sup>al</sup> .	La Roche-sur-Yon..	4,500	Rec. princip <sup>al</sup>	Châlons-sur-Marne.	4,500
Prugent.....	Com. princ <sup>al</sup> .	Agen.....	3,600	Receveur....	Bagnères-de-Luchon	3,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Serres.....	Receveur....	Paris 81.....	4,500	.....	Est délégué dans les fonct <sup>s</sup> de rec <sup>r</sup> du bur. cent. des pos- tes, des télégr. et téléph. à l'Exp <sup>on</sup> univers <sup>lle</sup> de 1900 et mis à la disposi- tion de M. le Com <sup>e</sup> gén <sup>l</sup> de l'Expos <sup>on</sup> .	"
Morant.....	Commis.....	Alger, Bourse.....	2,100	Receveur de 2 <sup>e</sup> classe..	A la disposition de M. le Gouv <sup>r</sup> gén <sup>l</sup> de l'Algérie.	2,000
M <sup>lle</sup> Moulines.....	Aide.....	Lézat-sur-Lèze.....	"	Receveuse...	Brassac.....	1,000
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Guillaumin.	Idem.....	Bourbon-l'Archam- bault.	"	Idem.....	Saint-Sauvier.....	1,000
M <sup>lle</sup> Chambert.....	Employé.....	Direction de la caisse nat <sup>le</sup> d'épargne.	1,300	Idem.....	Vétheuil.....	1,400
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Petit.....	Receveuse...	Courlon.....	1,400	Idem.....	Egreville.....	1,400
Roche.....	Idem.....	Châteauneuf - de Randon.	1,200	Idem.....	Menat.....	1,200
MM. Patharin.....	Receveur....	Challans.....	2,200	Receveur....	Chantenay.....	2,200
Gabaudan.....	Commis.....	Cette.....	2,700	Idem.....	Challans.....	2,200
Roux.....	Receveur....	Aiguilles.....	1,000	Idem.....	Villelaure.....	1,000
Hébert.....	Idem.....	Chauny.....	4,000	Rec. princip <sup>al</sup>	Laon.....	4,500
Vignon.....	Idem.....	Morez.....	4,000	Receveur....	Chauny.....	4,000
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Raymond..	Receveuse...	Bort.....	2,000	Receveuse...	Salies-de-Béarn...	2,000
MM. Claverie.....	Receveur....	Salies-de-Béarn...	2,400	Receveur....	Bort.....	2,400
Pouzet.....	Commis.....	Privas.....	3,000	Idem.....	Tournon.....	2,700
Ménard.....	Idem.....	Gray.....	3,000	Idem.....	Saint-Calais.....	2,700
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Saucière...	Receveuse...	Vitlieux.....	1,800	Receveuse...	Doudeville.....	1,800
MM. Coutier.....	Commis.....	Paris, central.....	1,800	Receveur....	La Chapelle-a-Pots.	1,600
Deseamps.....	Comm. amb <sup>l</sup> .	Ligne du Nord.....	1,800	Idem.....	Haspres.....	1,600
Frelupt.....	Agent du ser- vice mari- time.	L. de la côte occi- dentale d'Afrique à Bordeaux.	4,000	Agent du ser- vice mari- time.	L. ayant leur point d'attache à Mar- seille.....	4,000
Baron.....	Idem.....	L. de Colon à Bor- deaux.	4,000	Idem.....	L. de la côte occ. d'A- frique, à Bordeaux	4,000
Serin.....	Idem.....	L. du Mexique et des Antilles, à Saint-Nazaire.	3,600	Idem.....	L. de Colon, à Bor- deaux.	3,600
Champion.....	Idem.....	L. du Brésil et de la Plata, à Bor- deaux.	4,000	Idem.....	L. du Mexique et des Antilles à St- Nazaire.	4,000
Deseubes-Des- guerraines.	Inspecteur...	A la disposition du Ministre des Colo- nies pour le serv. de Madagascar.	4,000	Idem.....	L. du Brésil et de la Plata, à Bor- deaux.	4,000
Moulis.....	Chef de brig.	Ligne de Lyon.....	3,300	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest.	3,300
Soutou.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest..	3,300	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300
Giraud.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Le Flécher.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300
Lapoirie.....	Com. princ <sup>al</sup> .	Paris, R. P.....	3,600	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,600
Casanova.....	Idem.....	Saint-Dié.....	3,300	Com. princ <sup>al</sup> .	Draguignan.....	3,300
Le Chais.....	Idem.....	Rennes, R. P.....	3,300	Idem.....	Fougères.....	3,300
Detuncq.....	Idem.....	Dunkerque.....	3,300	Idem.....	Boulogne-sur-Mer, bureau principal.	3,300
Lebreton.....	Idem.....	Paris, 17.....	3,300	Idem.....	Paris, 69.....	3,300
Prud'homme..	Idem.....	Ligne de l'Est.....	3,300	Idem.....	Saint-Dié.....	3,300
Stoecklin.....	Idem.....	Cochinchine.....	4,000	Idem.....	Tours, R. P.....	4,000
de Glandières.	Idem.....	Guéret.....	3,600	Idem.....	Agen.....	3,600
Bruand.....	Commis.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300
Monié.....	Idem.....	Bordeaux, central.	3,000	Idem.....	Étampes.....	3,300
Chopard.....	Idem.....	Lyon, central.....	3,000	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	3,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Fanouillère...	Commis	Rennes R. P.	3,000	Com. princ <sup>al</sup> .	Rennes R. P.	3,300
Gaubin.....	Idem.	Villeneuve-sur-Lot.	3,000	Idem.	Villeneuve-sur-Lot.	3,300
Mathieu.....	Idem.	Bordeaux, St-Projet.	3,000	Idem.	Bordeaux, St-Projet.	3,300
Labatut.....	Idem.	Toulouse, central.	3,000	Idem.	Montereau.....	3,300
Barrois.....	Idem.	Charleville.....	3,000	Idem.	Bar-le-Duc.....	3,300
Bruneau.....	Idem.	Vouziers.....	3,000	Idem.	Dunkerque.....	3,000
Giannardi.....	Idem.	Bastia, central.	3,000	Idem.	Bastia, central.	3,300
Claverie.....	Idem.	Bordeaux, central.	3,000	Idem.	Lourdes.....	3,300
Maitre-Allain, dit Balan.	Idem.	Paris R. P.	3,000	Idem.	Paris R. P.	3,300
Vaucois.....	Idem.	Idem.....	3,000	Idem.	Idem.....	3,300
Prunier.....	Idem.	Idem.....	3,000	Idem.	Idem.....	3,300
Renvoizé.....	Idem.	Ligne de l'Ouest.	3,000	Idem.	Ligne de l'Est....	3,000
Lehuche.....	Idem.	Saint-Nazaire.....	3,000	Idem.	Nantes R. P.....	3,300
Dorat.....	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.	Ligne du Nord....	3,000
Serieys.....	Idem.	Aurillac.....	3,000	Idem.	Aurillac.....	3,300
Cazaux.....	Idem.	Condom.....	3,000	Idem.	Libourne.....	3,300
Schlatter.....	Idem.	Angers R. P.....	3,000	Idem.	Angers R. P.....	3,300
Thomasson.....	Idem.	Guéret.....	3,000	Idem.	Même bureau....	3,300
Mariette.....	Idem.	Évreux.....	3,000	Idem.	Idem.....	3,300
Lesperon.....	Idem.	Paris, bureau des té- légrammes officiels.	3,000	Idem.	Paris 17.....	3,300
Gouthérand.....	Idem.	Paris 18.....	1,800	Commis.....	Paris R. P.....	1,800
Mouque.....	Idem.	Paris 42.....	2,400	Idem.	Paris 18.....	2,400
Charles.....	Idem.	Paris 17.....	1,500	Idem.	Paris, central....	1,500
Fanchon.....	Idem.	Nancy, central (bri- gade de réserve).	2,100	Idem.	Nancy R. P.....	2,100
Tourcl.....	Idem.	Paris, central.....	1,800	Idem.	Nancy, central (bri- gade de réserve).	1,800
Pau-St-Martin.	Idem.	Paris 5.....	1,500	Idem.	Paris, central....	1,500
Ferrette.....	Idem.	Toul.....	1,500	Idem.	Verdun.....	1,500
Domengie.....	Idem.	Cahors.....	1,800	Idem.	Agen R. P.....	1,800
Bès.....	Idem.	Agen R. P.....	1,500	Idem.	Cahors.....	1,500
Augier.....	Idem.	Marseille-Chapitre..	1,500	Idem.	Paris 81.....	1,500
Neulat.....	Idem.	Ligne de Lyon....	2,400	Idem.	Mâcon.....	2,400
Félix.....	Idem.	Paris 4.....	1,800	Idem.	Lig. du Nord-Ouest	1,800
Estellon.....	Idem.	Marseille, central..	1,800	Idem.	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800
Denis.....	Idem.	Lorient.....	1,500	Idem.	Ligne de l'Ouest ..	1,500
Jalabert.....	Idem.	Bordeaux, central (brig. de réserve)	1,500	Idem.	Bordeaux, central..	1,500
Bosselu.....	Idem.	Paris, central.....	1,500	Idem.	Bordeaux, central (brig. de réserve).	1,500
Plat.....	Receveur...	Blondécques.....	1,600	Idem.	Saint-Omer.....	1,800
Marcheval.....	Commis.....	Paris 16.....	1,500	Idem.	Villeneuve-sur-Lot..	1,500
Aubry.....	Idem.	Laon.....	1,500	Idem.	Charleville.....	1,500
Bernadet.....	Idem.	Marseille, central..	3,000	Idem.	Bastia, central....	3,000
Manaut.....	Idem.	Lourdes.....	3,000	Idem.	Bordeaux, central..	3,000
Ortolo.....	Idem.	Paris 49.....	2,400	Idem.	Rodez.....	2,400
Barbaron.....	Idem.	Tours, gare.....	1,500	Idem.	Bordeaux R. P....	1,500
Julia.....	Idem.	Angers R. P.....	1,500	Idem.	Carcassonne.....	1,500
Dunand.....	Idem.	Dôle.....	2,100	Idem.	Cannec.....	2,100
Baston.....	Idem.	Narbonne.....	2,700	Idem.	Carcassonne.....	2,700
Alaux.....	Idem.	Béziers, bur. princ.	1,500	Idem.	Narbonne.....	1,500
Bouttes.....	Idem.	Paris 49.....	1,800	Idem.	Béziers, bur. princ.	1,800
Bussièrès.....	Idem.	Paris 4.....	2,400	Idem.	Paris 49.....	2,400
Sérée.....	Idem.	Paris 12.....	1,800	Idem.	Paris 21.....	1,800
Gatget.....	Idem.	Bordeaux R. P....	2,700	Idem.	Toulouse R. P....	2,700
Buffet.....	Idem.	Paris 9.....	2,700	Idem.	Paris 70.....	2,700
Jeannin.....	Idem.	Besançon R. P....	1,500	Idem.	Paris 63.....	1,500
Susini.....	Idem.	Bonifacio.....	1,500	Idem.	Besançon R. P....	1,500
Séta.....	Idem.	Paris 24.....	1,500	Idem.	Bonifacio.....	1,500
Lagarde.....	Idem.	Paris 83.....	2,400	Idem.	Paris 89.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Héry.....	Commis.....	Saint-Nazaire.....	1,800	Commis.....	La Rochelle.....	1,800
Lemaire.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,100	Idem.....	Saint-Nazaire.....	2,100
Blangy.....	Idem.....	Lille, gare.....	1,500	Idem.....	Lille, central.....	1,500
David.....	Idem.....	Tours, central....	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,500
Marty.....	Idem.....	Guinée française..	1,800	Idem.....	Tours, central....	1,800
Apchor.....	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Paris 43.....	2,100
Laporte.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Bodard.....	Idem.....	Ancenis.....	1,800	Idem.....	Nantes, central...	1,800
Hervieux.....	Idem.....	Paris 22.....	1,800	Idem.....	Le Havre, central.	1,300
Gourdon.....	Idem.....	Évreux.....	1,500	Idem.....	Rodez.....	1,500
Droguet.....	Idem.....	Paris 2.....	1,800	Idem.....	Algérie.....	1,800
Estore.....	Idem.....	Algérie.....	2,100	Idem.....	Carcassonne.....	2,100
Vernazobres...	Idem.....	Marseille, central..	2,700	Idem.....	Barcelonnette....	2,700
Dupuy.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Carcassonne.....	1,500
Sauvage.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Chaumont.....	1,500
Proire.....	Idem.....	Marseille R. P....	1,500	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Dessère.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Marseille R. P....	1,500
Dolalot.....	Idem.....	Saint-Cloud.....	1,800	Idem.....	Paris 18.....	1,800
Barbot.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Saint-Cloud.....	1,500
Jolivet.....	Idem.....	Paris 36.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Parrod.....	Idem.....	Paris 13.....	1,800	Idem.....	Paris 36.....	1,800
Chaubard.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Guinée française..	1,500
Cadars.....	Idem.....	Versailles, préfet.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Relandeau....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Dahomey.....	1,500
Lehot.....	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	1,500	Idem.....	Congo français....	1,500
Sac.....	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Guichet.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Baret.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Derripon.....	Idem.....	Saint-Quentin....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bondu.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Noguès.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Toulouse R. P....	1,500
Thomas.....	Idem.....	Nancy, gare.....	2,700	Idem.....	Nancy, p. St-Nicolas	2,700
Lasalle.....	Idem.....	Nancy, central....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Béjot.....	Idem.....	Algérie.....	1,800	Idem.....	Nancy, central....	1,800
Bernard.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Agen.....	1,500
Ponsot.....	Idem.....	Épinal R. P.....	2,400	Idem.....	Rouen R. P.....	2,400
Sunbary.....	Idem.....	Bernay.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourgeois....	Idem.....	Versailles, préfet.	1,800	Idem.....	Bernay.....	1,800
Baqué.....	Idem.....	Toulouse-St-Cyprien	1,800	Idem.....	Toulouse R. P....	1,800
Vignier.....	Idem.....	Carcassonne.....	2,400	Idem.....	Toulouse-St-Cyprien	2,400
Bauguel.....	Idem.....	Marseille R. P....	1,800	Idem.....	Carcassonne.....	1,800
Escuret.....	Idem.....	Béziers.....	2,700	Idem.....	Marseille R. P....	2,700
Girard.....	Idem.....	Lille, central....	1,800	Idem.....	Tunisie.....	1,800
Cheyrouse....	Idem.....	Lyon-Terreaux....	1,500	Idem.....	Lyon-Perrache....	1,500
Lugan.....	Idem.....	Versailles R. P....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Pé Chadre....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Versailles R. P....	1,500
Renard.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,500	Idem.....	Mézières.....	1,500
Cocula.....	Idem.....	Sarlat.....	1,800	Idem.....	Cahors.....	1,800
Combarieu....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Sarlat.....	1,500
Couttin.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,800	Idem.....	Épernay.....	1,800
Fourès.....	Idem.....	Draguignan.....	2,400	Idem.....	Marseille, central.	2,400
Villard.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux....	1,500	Idem.....	Lyon, central....	1,500
Richon.....	Idem.....	Rennes R. P.....	1,800	Idem.....	Saint-Brieuc.....	1,800
Michel.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	2,100	Idem.....	Rennes R. P.....	2,100
Lhomme.....	Idem.....	Saint-Omer.....	1,500	Idem.....	Calais principal..	1,500
Fournez.....	Idem.....	Calais, principal..	2,100	Idem.....	Saint-Omer.....	2,100
Bassaget.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Arles.....	1,500
Archias.....	Idem.....	Paris 77.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500
Valitrand....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Guichon.....	Idem.....	Paris 50.....	2,100	Idem.....	Paris 10.....	2,100
Lapérine.....	Idem.....	Lorient.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500
Marchivo.....	Idem.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Lorient.....	1,500
Swieszewski...	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Tixier.....	Commis.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Commis....	Ligne de Lyon.....	3,000
Lafon.....	Idem.....	Agen.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Vanmalle.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Dufrénoy.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,100	Idem.....	Orléans R. P.....	2,100
L'berguit.....	Idem.....	Amiens R. P.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800
Perrin.....	Idem.....	Paris 51.....	2,100	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,100
Lafon.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,700	Idem.....	Tours, gare.....	2,700
Estinès.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Courtois.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Tours, gare.....	1,500
Colignon.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,100	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,100
Devallencourt.	Idem.....	Creil.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Caigné.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Cabibel.....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500
Ligier.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,700	Idem.....	Paris 23.....	2,700
Moral.....	Idem.....	Paris 3.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
d'Hilly.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Perriot.....	Idem.....	Paris 29.....	1,500	Idem.....	Paris 43.....	1,500
Berthelot.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,800	Idem.....	Jonzac.....	1,800
Fouchier.....	Idem.....	Cognac.....	1,500	Idem.....	Saintes.....	1,500
Haye.....	Anc. commis.	.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Scine.	2,700
Belperche.....	Commis.....	Paris 50.....	1,500	Idem.....	Paris 12.....	1,500
Darthenay.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Deflis.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Albugues.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin (E-A-P).	Idem.....	Paris 50.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Arnac.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Dhume.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Requier.....	Idem.....	Cambrai.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Lacombe.....	Idem.....	Paris 88.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Oury.....	Idem.....	Paris 81.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Bonore.....	Idem.....	Paris 28.....	3,000	Idem.....	Paris 6.....	3,000
Lefebvre.....	Idem.....	Bernay.....	1,800	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Maisonneuve.....	Idem.....	Paris 42.....	3,000	Idem.....	Paris 48.....	3,000
Dufour.....	Idem.....	Paris 18.....	2,700	Idem.....	Paris 49.....	2,700
Molinier.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Paris 79.....	1,800
Houzelot.....	Idem.....	Paris 18.....	1,800	Idem.....	Paris 84.....	1,800
Clause.....	Idem.....	La Fère.....	1,500	Idem.....	Vouziers.....	1,500
Verdy.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,500	Idem.....	Troyes.....	1,500
Gourrin.....	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,500	Idem.....	Marseille (annexe de la bourse).	1,500
Pagnaud.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Angoulême.....	1,800
Hernel.....	Idem.....	Angoulême.....	1,800	Idem.....	Périgueux.....	1,800
Laresche.....	Idem.....	Joigny.....	2,100	Idem.....	Pontarlier.....	2,100
Lhostis.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,400	Idem.....	Brest, central.....	2,400
Bideau.....	Idem.....	Dieppe.....	2,100	Idem.....	Morlaix.....	2,100
Lavie.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Laffitte.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,800	Idem.....	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Projet.	1,800
Forgeais.....	Idem.....	Redon.....	1,500	Idem.....	Rennes R. P.....	1,500
Salvat.....	Idem.....	Tours, central.....	1,800	Idem.....	Tours, brig. de rés.	1,800
Perroton.....	Idem.....	Saint-Chamond.....	3,000	Idem.....	Saint-Etienne.....	3,000
Guillemin.....	Idem.....	Briançon.....	1,500	Idem.....	Saint-Chamond.....	1,500
Rousseaux.....	Idem.....	Moulins.....	2,700	Idem.....	Nantes R. P.....	2,700
David.....	Idem.....	Caen, central (bri- gade de réserve).	1,500	Idem.....	Agen.....	1,500
Menet.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Vannes.....	1,500
Buridan.....	Idem.....	Fourmies.....	1,500	Idem.....	Lille, central.....	1,500
Payen.....	Idem.....	Paris 88.....	2,100	Idem.....	Fourmies.....	2,100
Accart.....	Idem.....	Arras.....	2,400	Idem.....	Cambrai.....	2,400
Lanusse.....	Idem.....	Bayeux.....	1,500	Idem.....	Alençon.....	1,500
Corp.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux.....	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Hoffman.....	Receveur.....	Duclair.....	2,200	Idem.....	Rouen R. P.....	2,400
Bachimont.....	Commis.....	Arras.....	1,800	Idem.....	Amiens R. P.....	1,800
Bontemps.....	Idem.....	Beauvais.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Sibileau.....	Commis.....	La Roche-sur-Yon.	2,400	Commis....	Nantes R. P.....	2,400
Auger.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500
Perretti.....	Idem.....	Paris 81.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Baux.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris 81.....	1,500
Colas.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Robert.....	Idem.....	Paris 13.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Valette.....	Idem.....	Paris 2.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Philibert.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	1,500
Chenenaille...	Idem.....	Congo français... .	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Gueydan.....	Idem.....	Marseille R. P....	1,800	Idem.....	Ligne de la Méditer.	1,800
Marquehosse..	Idem.....	Paris 5.....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,800
Sarrazanas....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Fauré.....	Idem.....	Blois R. P.....	1,500	Idem.....	Aurillac.....	1,500
Montauban....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Blois R. P.....	1,500
Dorche.....	Idem.....	Paris 36.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Sévérac.....	Idem.....	Paris 25.....	1,500	Idem.....	Paris 36.....	1,500
Thibault.....	Idem.....	Paris 10.....	1,800	Idem.....	Saint-Calais.....	1,800
Bedel.....	Idem.....	Saint-Calais.....	1,800	Idem.....	Paris 10.....	1,800
Walter.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Lille, central (bri- gade de réserve).	2,400
Ley.....	Idem.....	Lille, central (bri- gade de réserve).	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Vivier.....	Idem.....	Tonnerre.....	2,100	Idem.....	Vouziers.....	2,100
Odouze.....	Idem.....	Lyon-Terreaux... .	1,800	Idem.....	Lons-le-Saunier... .	1,800
Faudon.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Lyon, central (bri- gade de réserve).	1,800
Zeude.....	Idem.....	Paris 53.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Bourdon.....	Idem.....	Paris 45.....	1,500	Idem.....	Paris 53.....	1,500
Brunel.....	Idem.....	Thiers.....	1,500	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,500
Duclos.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Thiers.....	1,500
Bousquet.....	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Bailleul.....	Com. auxil..	En disponibilité..	"	Idem.....	Évreux.....	1,500
Houssemand..	Commis.....	Nancy, central....	2,100	Idem.....	Draguignan.....	2,100
Bosquet.....	Idem.....	Le Havre, central .	3,000	Idem.....	Blois R. P.....	3,000
Cornevaux....	Idem.....	Algérie.....	3,000	Idem.....	Cannes.....	3,000
Baude.....	Idem.....	Paris 47.....	1,800	Idem.....	Vincennes.....	1,800
Perrin.....	Idem.....	Paris 54.....	2,700	Idem.....	Paris 47.....	2,700
Thébault.....	Idem.....	Caen R. P.....	2,400	Idem.....	Rouen R. P.....	2,400
Goubert.....	Idem.....	Cherbourg.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Moncourrier..	Idem.....	Tours, gare.....	2,700	Idem.....	Guéret.....	2,700
Chassaing....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Tours, gare.....	1,800
Rességuier... .	Idem.....	Lézignan.....	2,400	Idem.....	Montpellier R. P..	2,400
Le Fichoux... .	Idem.....	Mayenne.....	1,500	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500
Bricot.....	Com. princ..	Évreux.....	3,300	Idem.....	Le Havre, central..	3,000
Grandvarlet... .	Commis.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Paris, bureau des té- légr. officiels.	1,800
Croizin.....	Idem.....	Paris 14.....	1,800	Idem.....	Paris 69.....	1,800
Thénard.....	Idem.....	Nancy R. P.....	2,400	Idem.....	Paris 4.....	2,400
Lassaque.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500	Idem.....	Bordeaux, central .	1,500
Petitfils.....	Surnumér <sup>re</sup>	Paris 71.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Laon R. P.....	"
Viault.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 71.....	"
Maudeux.....	Idem.....	Paris 71.....	"	Idem.....	Paris 42.....	"
Camboutas....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Paris 71.....	"
Estrade.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Lecointre....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Bresson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Wiése.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Henry.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Desplats.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Bernard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Plat.....	Idem.....	Paris 81.....	"	Idem.....	Marseille-Chapitre.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Poynet.....	Surnuméraire	Paris 68.....	"	Surnuméraire	Ligne de Lyon....	"
Pascal.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Paris 68.....	"
Vandrepote...	Idem.....	St-Pol-sur-Ternoise..	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Lebel.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	St-Pol-sur-Ternoise.	"
Tixier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Coste.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Maure.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Lorient.....	"
Dupuy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Lacombrade...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Manil.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Vouziers.....	"
Jacob.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"
Flatot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 49.....	"
Bretaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Tours, gare.....	"
Moreau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rivière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Angers R. P.....	"
Crut.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Dôle.....	"
Fusier.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Fargoas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Bonnoval.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 12.....	"
Bourdet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Ranneau.....	Idem.....	Paris 70.....	"	Idem.....	Paris 9.....	"
Flocard.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Châtelet.....	Idem.....	Lisieux.....	"	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"
Omnès.....	Idem.....	Saint-Lô.....	"	Idem.....	Morlaix.....	"
Delecroix.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Saint-Lô.....	"
Fauny.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Cherbourg.....	"
Morico.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Alençon.....	"
Mourat.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Bataillo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Guillemand.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Ancois.....	"
Ozil.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Pithiviers.....	"
Moutot.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon, Terreaux....	"
Boulloire.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Peyre.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Marseille, direction.	"
Albaric.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lanlo.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Palaise.....	"
Schwitt.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Bouchon.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Robbe-Grillot.	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Paris 13.....	"
Brion.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Jacques.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Nancy, gare.....	"
Ruyer.....	Idem.....	Algérie.....	"	Idem.....	Rambervillers.....	"
Nouveau.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Épinal R. P.....	"
Dance.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Versailles, préfet.	"
Raspaut.....	Idem.....	Beauvais.....	"	Idem.....	Béziers, bur. princ.	"
Espencl.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Fourcl.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"
Dépiole.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Lavallée.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Cherbourg.....	"
Lambert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Ardois.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Draguignan.....	"
Constant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pascal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Basset.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux....	"
Rigaud.....	Idem.....	Arles.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Soleilhavoup..	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"
Corrège.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Philippon.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barrué.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cérez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mouchet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Delaure.....	Idem.....	Compiègne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sautel.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM ibes.....	Surnumér <sup>re</sup>	Lyon, central.....	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne de Lyon....	fr.
Magnin.....	Idem.....	Paris 48.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Talvart.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
David.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	"
Musy.....	Idem.....	Paris 68.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	"
Darqué.....	Idem.....	Pontoise.....	"	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.	"
Vuillermin ..	Idem.....	Ligne de Lyon....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Le Chais.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.	"
Bartalan.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Adéma.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.	"
Raynier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Combret.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Philippe.....	Idem.....	Paris 23.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Javel.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	"
Duffau.....	Idem.....	Paris 81.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Cabanes.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ligne de la Médit.	"
Plats.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tholozan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fages.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sauvage.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 29.....	"
Sauzède.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Grand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saumur.....	"
Wattebled....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Cambrai.....	"
Bouvier.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Chambéry.....	"
Valéty.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Cognac.....	"
Bouvier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Tours, gare.....	"
Bosc.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Saint-Etienne R. P.	"
Leforestier de Losmadec.	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Creva.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Mâcon R. P.....	"
Reynier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Haut-de-Cœur.	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 21.....	"
Jourdán.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 80.....	"
Roudanès....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Le Goffic.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 32.....	"
Nouvel.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Mossant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dumonteil....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon, Terreaux...	"
Bourelly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Castaingts...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Porte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Roanne.....	"
Bernière.....	Idem.....	Caen, central.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Picard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Favreau.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Terrible.....	Idem.....	Paris 15.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Sureau.....	Idem.....	Paris 24.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ponsolle.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouysset.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 81.....	"
Garnier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 14.....	"
Mouly.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 15.....	"
Dégeilh.....	Idem.....	Paris 36.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Lance.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 36.....	"
Clerget.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 16.....	"
Caruel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrières.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Bernay.....	"
Breuil.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 36.....	"
Bédoch.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 24.....	"
Azaïs.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carles.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 8.....	"
Foucaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 48.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. r.
MM. Savell.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris, central.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris 22.....	"
Chaffot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 42.....	"
Guibert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Fougeray.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 50.....	"
Toussaint.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 50.....	"
Heurley.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Dorgebray.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 68.....	"
Ogier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dhuez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 69.....	"
Jugie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 77.....	"
Lepointe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Chopinot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 81.....	"
Rayssac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Castagné.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aguillaume.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Seure.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 88.....	"
Grillet.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Nantua.....	"
Jung.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Raust.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Honoré.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Quentin.....	"
Goret.....	Idem.....	Compiègne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Favier.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Compiègne.....	"
Doudoux.....	Idem.....	Luou.....	"	Idem.....	Sedan.....	"
Depadt.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Livoy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	La Fère.....	"
Royer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fontainebleau.....	"
Fanguin.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"
Bataille.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Lisieux.....	"
Desbois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bourges.....	"
Vilain.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Lhoto.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Brillant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Joigny.....	"
Decorsières.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Giral.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Malpel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Lacarrière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray..	"
Ballion.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Darcourt.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Redon.....	"
Lemarié.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Burlot.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duvergers.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Moulins.....	"
Welker.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne..	"
Alchié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Paris.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demange.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Lacourt.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"
Garnier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Picart.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Fourmies.....	"
Pionviet.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Drocourt.....	Idem.....	Fourmies.....	"	Idem.....	Cambrai.....	"
Lala.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 88.....	"
Savary.....	Idem.....	Creil.....	"	Idem.....	Arras.....	"
Reynes.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Creil.....	"
Mazy.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Tourcoing.....	"
Grimal.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Germain.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Compiègne.....	"
Martcaux.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Creil.....	"
Duméz.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bayeux.....	"
Arnol.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux.....	"
Bourdat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"
Simonnot.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Belfort, ville.....	"
Pujol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Mans R. P.....	"
Puisségur.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Le Havre, central..	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Castagné.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Toulouse, central..	fr.	Surnumér <sup>re</sup> ..	Libourne.....	fr.
Gervet.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Versailles, préfet.	■
Henry.....	Idem.....	Paris, central.....	■	Idem.....	Pontoise.....	■
Gulfroy.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Arras.....	■
Forasté.....	Idem.....	Toulouse, central..	■	Idem.....	Beauvais.....	■
Bauvais.....	Idem.....	Creil.....	■	Idem.....	Montdidier.....	■
De Saint-Omer.	Idem.....	Paris, central.....	■	Idem.....	Creil.....	■
Sauvé.....	Idem.....	Beauvais.....	■	Idem.....	Péronne.....	■
Bordère.....	Idem.....	Toulouse, central..	■	Idem.....	Beauvais.....	■
Gouin.....	Idem.....	Lisieux.....	■	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	■
Chabbert.....	Idem.....	Bernay.....	■	Idem.....	Lisieux.....	■
Marquet.....	Idem.....	Toulouse, central..	■	Idem.....	Bernay.....	■
Vigouroux.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Sens.....	■
François.....	Idem.....	Fourmies.....	■	Idem.....	Valenciennes.....	■
Lebargy.....	Idem.....	Paris, central.....	■	Idem.....	Fourmies.....	■
Marneur.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Nogent-le-Rotrou...	■
Duclos.....	Idem.....	Paris 82.....	■	Idem.....	Paris R. P.....	■
Bourgeois.....	Idem.....	Paris, central.....	■	Idem.....	Paris 82.....	■
Mazoyer.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Paris 13.....	■
Fauger.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Paris 2.....	■
Gembert.....	Idem.....	La Fère.....	■	Idem.....	Paris R. P.....	■
Pichou.....	Idem.....	Paris R. P.....	■	Idem.....	La Fère.....	■
Bartalan.....	Idem.....	Toulouse, central..	■	Idem.....	Paris R. P.....	■
Bounillhou.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Boyer.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Caminade.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Carles (A.)...	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Carles (M.)...	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Dauthieux.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Doumeng.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Favarel.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Guérin.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Guisset.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Jammes.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Lavernhe.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Pailhé.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Pucheu.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Rédo.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Sarraute.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Sompayrac.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Albert.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Chauffrey.....	Idem.....	Paris, central.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Lafferrerie.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Lémonon.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Seuret.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Derache.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Lille, gare.....	■
Dhainaut.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Pierre.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Nancy R. P.....	■
Joandel.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Matard.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Paris 50.....	■
Renaud.....	Idem.....	Paris R. P.....	■	Idem.....	Paris 26.....	■
Bichof.....	Idem.....	Toulouse, central..	■	Idem.....	Paris 68.....	■
Wièse.....	Idem.....	Paris 17.....	■	Idem.....	Épinal R. P.....	■
Lavaux.....	Idem.....	Paris, central.....	■	Idem.....	Saint-Nazaire.....	■
Massaloup.....	Idem.....	Lyon, central.....	■	Idem.....	Ligne de la Médit..	■
Lombard.....	Idem.....	Lyon R. P.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Régné.....	Idem.....	Marseille R. P.....	■	Idem.....	Idem.....	■
Sarré.....	Idem.....	Tourcoing.....	■	Idem.....	Lille, gare.....	■
Bucquoy.....	Idem.....	Lille, gare.....	■	Idem.....	Tourcoing.....	■
Piednoir.....	Idem.....	En disponibilité..	■	Idem.....	Paris 5.....	■
Bataille.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	■	Idem.....	Idem.....	■
Pradel.....	Idem.....	En disponibilité..	■	Idem.....	Ligne de Lyon.....	■
Navarre.....	Idem.....	Idem.....	■	Idem.....	Condom.....	■

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Cabanel.....	Surnuméraire	En disponibilité...	"	Surnuméraire	Angers R. P.....	"
Alart.....	Idem.....	Évreux.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Charcé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nancy, central.....	"
Leroux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central.....	"
Bertrand.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Arles.....	"
Menginou.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Lésépt.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Cherbourg.....	"
Bourdais.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vendôme.....	"
Bouichère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lézignan.....	"
Rémy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"
Phocion.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mayenne.....	"
Gagnot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Peyroux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Limoges R. P.....	"
Sentagnes.....	Idem.....	Vendôme.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Boucher.....	Idem.....	Laigle.....	"	Idem.....	Évreux.....	"
Raffoux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Poitiers.....	"
Villaume.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Neufchâteau.....	"
Breton.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Caron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Rigolat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 14.....	"
Fricot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen, central (brigade de réserve).	"
Bourel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, place Saint-Martin.	"
Vigouroux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Pharamond.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Capgras.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Richard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Droulez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, central.....	"
Bouvois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Alduard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Mariot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Fayot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Niort.....	"
Deltmond.....			"	Idem.....	Cognac.....	"
Laxenaire.....			"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
M <sup>lles</sup> Roussel.....	Employée..	Beaucaire.....	1,000	Employée..	Nîmes, central.....	1,000
Mézy.....	Idem.....	Lavaur.....	1,000	Idem.....	Beaucaire.....	1,000
Gayda.....	Postulante		"	Idem.....	Lavaur.....	1,000
M <sup>me</sup> Faure.....	Employée..	Arcachon.....	1,000	Idem.....	Bordeaux, téléphone	1,000
M <sup>lle</sup> Carbonneau.....	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,000	Idem.....	Aix-en-Provence...	1,000
M <sup>me</sup> Guillemain.....	Postulante		"	Idem.....	Saint-Chamond.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bénac.....	Idem.....	Bordeaux-Aquitaine.	1,200	Idem.....	Argelès-Gazost.....	1,200
M <sup>mes</sup> Audéoud.....	Postulante		"	Idem.....	Lyon-Saint-Jean...	1,000
Pouillat.....	Employée..	Ruffec.....	1,300	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,300
M <sup>lles</sup> Lacoste.....	Idem.....	Bonneville.....	1,000	Idem.....	Annonay.....	1,000
Harrou.....	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000	Idem.....	Havre, téléphone..	1,000
Gréze.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	1,500
M <sup>mes</sup> Tiennet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris G.....	1,200
Job.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille-Prado.....	1,400
M <sup>lles</sup> Olivieri.....	Idem.....	Béziers.....	1,000	Idem.....	Marseille-Républiq.	1,000
Brouillet.....	Postulante		"	Idem.....	Béziers.....	1,000
Aygadoux.....	Employée..	Paris, central.....	1,300	Idem.....	Marseille, central..	1,300
Colombot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Seroux.....	Idem.....	Nantes, central.....	1,300	Idem.....	Nantes, téléphone..	1,300
Gergaud.....	Idem.....	Nantes, téléphone..	1,200	Idem.....	Nantes, central....	1,200
Geigery.....	Idem.....	Angers-Doutre.....	1,000	Idem.....	Nantes, téléphone..	1,000
Bernard.....	Postulante		"	Idem.....	Angers-Doutre.....	1,000
M <sup>me</sup> Vaconsin.....	Employée..	Blois R. P.....	1,600	Idem.....	Saint-Denis-s.-Seine	1,600
M <sup>lles</sup> Calmels.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon, téléphone...	1,200
Loubière.....	Idem.....	Saint-Mandé.....	1,100	Idem.....	Paris R. P. (brigade-roulante).	1,100
Degoux.....	Receveuse..	Martigny-les-Bains.	1,400	Idem.....	Ivry-Centre.....	1,400
Duchaussoy.....	Stagiaire...	Paris K.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Ratton.	Employée.	Paris K.	"	Employée.	Paris K.	1,000
Grégoire.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Pillot.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Person.	Idem.	Paris 65.	1,200	Idem.	Paris R. P.	1,200
Pize.	Idem.	Paris 37.	1,100	Idem.	Idem.	1,100
M <sup>me</sup> Dutrey.	Employée.	Paris 86.	1,300	Idem.	Paris 37.	1,300
M <sup>mes</sup> Telière.	Idem.	Puteaux, téléphone.	1,000	Idem.	Paris 86.	1,000
Corbet.	Idem.	Paris B.	1,300	Idem.	Puteaux, téléphone.	1,300
Foulquier.	Idem.	Paris K.	1,100	Idem.	Paris B.	1,100
M <sup>me</sup> Pain.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Paris K.	1,100
M <sup>lles</sup> Crozet.	Idem.	Cette, téléphone.	1,300	Idem.	Paris G.	1,300
Delon.	Idem.	S <sup>t</sup> -Hippolyte-d.-Fort	1,000	Idem.	Cette, téléphone.	1,000
Reversat.	Idem.	Nîmes, central.	1,300	Idem.	S <sup>t</sup> -Hippolyte-d.-Port	1,300
Delcuze.	Postulante.	"	"	Idem.	Nîmes, central.	1,000
Coucheux.	Employée.	S <sup>t</sup> -Étienne, téléph.	1,000	Idem.	S <sup>t</sup> -Étienne-Badouil.	1,000
Marre.	Postulante.	"	"	Idem.	S <sup>t</sup> -Étienne, téléph.	1,000
Blazy.	Employée.	Bernay, téléphone.	1,000	Idem.	Montargis, téléph.	1,000
M <sup>me</sup> Lacassie.	Idem.	Paris K.	1,200	Idem.	Paris, central.	1,200
M <sup>lle</sup> Asselin.	Idem.	Idem.	1,300	Idem.	Idem.	1,300
M <sup>me</sup> Jacquemart.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Paris K.	1,000
Melliès.	Idem.	Marseille, téléphone	1,300	Idem.	Narbonne, téléph.	1,300
M <sup>lles</sup> Mattei.	Idem.	Constantine-Éparg.	1,100	Idem.	Marseille, téléph.	1,100
Piet.	Idem.	Saujon.	1,000	Idem.	Arcachon.	1,000
Vincent.	Idem.	Cognac.	1,200	Idem.	Saujon.	1,200
Vivé.	Postulante.	"	"	Idem.	Cognac.	1,000
Gros-Tabussiat.	Employée.	Troyes, téléphone.	1,000	Idem.	Lous-le-Saunier, té- lphone.	1,000
M <sup>me</sup> Pion.	Idem.	Troyes-Quartier-Bas	1,300	Idem.	Troyes, téléphone.	1,300
M <sup>lles</sup> Machera.	Idem.	Lagny.	1,000	Idem.	Poligny.	1,000
Sébastien.	Idem.	Marseille, préfec.	1,100	Idem.	Paris 62.	1,100
Granger.	Idem.	Angers R. P.	1,200	Idem.	Paris 62.	1,200
Demurat.	Idem.	Paris, central.	1,500	Idem.	Paris K.	1,500
Jaguelin.	Idem.	Idem.	1,300	Idem.	Idem.	1,300
M <sup>mes</sup> Bourdin.	Idem.	Paris 103.	1,000	Idem.	Paris, central.	1,000
Pralong.	Idem.	Paris 23.	1,100	Idem.	Paris 103.	1,100
M <sup>me</sup> Dubant.	Ex-employée.	"	"	Idem.	Paris K.	1,100
M <sup>lles</sup> Meyer.	Employée.	Bordeaux, téléphone	1,300	Idem.	Idem.	1,300
Dupuch.	Postulante.	"	"	Idem.	Bordeaux, téléph.	1,000
Georges.	Employée.	Paris K.	1,100	Idem.	Paris G.	1,100
Beuseary.	Idem.	Paris 62.	1,000	Idem.	Paris R. P.	1,000
M <sup>me</sup> Achaume.	Idem.	Apt.	1,000	Idem.	Carpentras, téléph.	1,000
M <sup>lle</sup> Appy.	Idem.	Carpentras, téléph.	1,000	Idem.	Apt.	1,000
M <sup>mes</sup> Gautier.	Idem.	Paris R.	1,300	Idem.	Paris I.	1,300
Donis.	Idem.	Paris K.	1,200	Idem.	Idem.	1,200
M <sup>lles</sup> Calmels.	Idem.	Valence, téléphone.	1,000	Idem.	Lyon, central.	1,000
Bertheux.	Idem.	Les Andelys.	1,100	Idem.	Rennes, téléphone.	1,100
M <sup>me</sup> Roy.	Idem.	Paris K.	1,000	Idem.	Paris H.	1,000
M <sup>lles</sup> Lombard.	Idem.	Idem.	1,100	Idem.	Paris R.	1,100
Raffy.	Idem.	Douarnenez.	1,100	Idem.	Marseille, central.	1,100
Provost.	Idem.	Concarneau.	1,000	Idem.	Douarnenez.	1,000
Pérou.	Idem.	La Rochelle R. P.	1,000	Idem.	Concarneau.	1,000
M <sup>mes</sup> Baron.	Surveillante.	Saintes, téléphone.	1,200	Idem.	La Rochelle R. P.	1,200
Tachet.	Employée.	Saintes, télégraphe.	1,300	Surveillante.	Saintes, téléphone.	1,300
M <sup>lles</sup> Garnier.	Postulante.	"	"	Employée.	Saintes, télégraphe.	1,000
Robin.	Employée.	La Tremblade.	1,000	Idem.	Saintes.	1,000
Léonard.	Idem.	La Ferté-s <sup>t</sup> -Jouarre.	1,000	Idem.	La Tremblade.	1,000
Montret.	Idem.	Charolles.	1,200	Idem.	Lyon-Guillotière.	1,200
Pertuis.	Idem.	Meulan.	1,600	Idem.	Paris, central.	1,600
Goy.	Idem.	Chantilly.	1,000	Idem.	Bonneville.	1,000
Chardot.	Idem.	Raon-l'Étape.	1,100	Idem.	Épinal, téléphone.	1,100
Sanvoisin.	Idem.	Autun.	1,000	Idem.	Charolles.	1,000
Gantzer.	Idem.	Paris K.	1,000	Idem.	Paris B.	1,000





1899.

N° 12.

# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



NOVEMBRE 1899.

## SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	594
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques...	595
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	597
ANNOTATIONS à l'Instruction T. (17 <sup>e</sup> série.).....	599
ADDITION à la Nomenclature 500-50 du matériel.....	603
ADDITION à la Nomenclature des bureaux de poste des colonies françaises.....	603
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	603
MODIFICATIONS à la liste des journaux belges.....	606
ADDITION et modification au Tarif des Postes.....	607
MODIFICATIONS dans la marche des paquebots de la ligne d'Anvers au Congo. — Rectifications à la Nomenclature des escales.....	607
MODIFICATIONS à la Nomenclature des escales.....	607
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	608
FRANCHISES postales. — Publication du 202 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Chefs du service colonial dans les ports de commerce. — Juges de paix entre eux. (Exécution de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents.).....	610
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'août des années 1899 et 1898. — France.....	612
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'août des années 1899 et 1898. — Algérie.....	613
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'octobre 1899.....	614
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales.).....	614
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	619
ADDITIONS à l'Instruction n° 87 concernant la participation des facteurs-receveurs au service de la Caisse nationale d'épargne.....	622
JUGEMENTS.....	622
FAITS divers.....	623
DÉCRET, du 2 novembre 1899, portant nominations dans le personnel supérieur de l'Administration centrale du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes).....	625
ARRÊTÉ ministériel, du 6 novembre 1899, fixant le traitement de Directeurs à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes.....	625
LISTE, par ordre de mérite, des agents reconnus aptes à l'emploi de rédacteur dans les services administratifs, à la suite de l'examen des 18, 19 et 20 septembre 1899.....	626
LISTE des candidats admis à la 1 <sup>re</sup> section de l'École professionnelle supérieure en 1899....	626
DÉCORATION coloniale.....	627
ARRÊTÉS ministériels, des 25 octobre et 14 novembre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.....	627
NOMINATION d'un chef de bureau honoraire.....	628
NOMINATION.....	628
PROMOTIONS.....	629
NOMINATIONS et mutations.....	634

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION.

Création et ouverture de bureaux de poste.

Créations de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Nord.....	Quiévrecchain.....	14 juin 1899.
Savoie.....	Séoz (1).....	14 septembre 1899.
Gironde.....	Berson (2).....	14 juin 1899.
Aisne.....	Vadencourt et Bohéries (1).....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.  
(2) Conversion de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Lozère.....	Le Villard.....	27 décembre 1898.
Oise.....	Breuil-le-Sec.....	12 juin 1899.
Doubs.....	Glav.....	22 juin 1899.
Pyrénées-Orientales.....	Saint-Jean-Pla-de-Cors.....	8 juillet 1899.
Creuse.....	Bosmoreau.....	27 décembre 1898.
Vaucluse.....	Faucon.....	<i>Idem.</i>
Cher.....	Saint-Germain-du-Puy.....	12 avril 1898.
Dordogne.....	Saint-Geniès (1).....	9 décembre 1898.
Indre-et-Loire.....	Benais (1).....	29 mai 1899.
Cher.....	Thénioux (1).....	4 mai 1899.
Oise.....	Vaumoise.....	8 juin 1899.
Aube.....	Montiéramey.....	8 juillet 1899.
Maine-et-Loire.....	Brain-sur-Allonnes.....	8 juin 1899.
Eure-et-Loir.....	Saint-Piat.....	27 décembre 1898.
Cher.....	Ennordres (1).....	12 juin 1899.
Côte-d'Or.....	Frôlois.....	17 juin 1899.
Saône-et-Loire.....	Trambly.....	20 juillet 1899.
Manche.....	Bolval (section de la Chapelle).....	8 février 1899.
Mayenne.....	Châtelain.....	11 août 1899.
Ain.....	Lelex.....	31 mars 1899.
Charente-Inférieure.....	Esnandes (2).....	24 octobre 1899.
Indre.....	Lye (2).....	11 septembre 1899.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
(2) Établissement de facteur-receveur municipal.

*Ouverture d'une recette auxiliaire urbaine des Postes.*

DÉPARTEMENT.	DÉSIGNATION DU BUREAU.	DÉSIGNATION DU BUREAU D'ATTACHE.	DATE D'OUVERTURE.
Marne .....	Mourmelon-le-Grand A..	Mourmelon-le-Grand.....	16 octobre 1899.

Par décision de M. le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes en date du 11 octobre 1899, a été supprimée la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune d'*Oison* (Loiret).

Par décision de M. le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes en date du 8 novembre 1899, ont été supprimées les Recettes auxiliaires rurales des Postes existant dans les communes de *La Celle* (Allier); *Anglet* (Basses-Pyrénées); *Challes* (Sarthe).

*Changement de dénomination de bureaux.*

DÉPARTEMENTS.	ANCIENNE DÉNOMINATION.	NOUVELLE DÉNOMINATION.
Bouches-du-Rhône.....	Marseille - Saint-Louis.....	Saint-Louis.
<i>Idem</i> .....	Marseille - Saint-Marcel.....	Saint-Marcel.
<i>Idem</i> .....	Marseille - Sainte-Marguerite.....	Sainte-Marguerite.
Yonne.....	Tannerre.....	Tannerre-en-Puisaye.
Savoie.....	Serrières.....	Serrières-en-Chantagne.

Par arrêté du 22 juillet 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'un établissement de facteur-receveur des Postes à *Descartes* (Oran) et décidé la suppression des distributions auxiliaires d'*Aïn-Tellout* et de *Tatfaman-Descartes* (Oran), à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1899.

Par arrêté du 2 août 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'un établissement de facteur-receveur auxiliaire mixte à *Sidi-Aïssa* (Alger).

Cet établissement a été mis en activité le 25 octobre 1899.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

**Création de réseaux téléphoniques.**  
**Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.**

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ardennes.....	Mouzon.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	11 octobre 1899.
Côte-d'Or.....	Comblanchien.....	<i>Idem</i> .....	10 octobre 1899.
Corrèze.....	Brive.....	<i>Idem</i> .....	24 octobre 1899.
Loire.....	Panissières.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Marne.....	Saint-Brice-Courcelles ..	<i>Idem</i> .....	10 octobre 1899.
Oise.....	Chaumont-en-Vexin.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i> .....	Maignelay.....	<i>Idem</i> .....	24 octobre 1899.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne .....	Crouy .....	23 octobre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Margival .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Montceau-le-Neuf et Faucouzy .....	26 octobre 1899.
Ardèche .....	Vanosc .....	15 novembre 1899.
Côte-d'Or .....	Diénay .....	1 <sup>er</sup> novembre 1899.
Eure .....	Les Andelys .....	28 octobre 1899.
Eure-et-Loir .....	Auneau .....	16 octobre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Courville .....	27 octobre 1899.
Hérault .....	Aniane .....	20 septembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Montpeyroux .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Saint-André-de-Sangonis .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Gignac .....	10 octobre 1899.
Indre-et-Loire .....	Hommes .....	28 octobre 1899.
Marne (Haute-) .....	Longeau .....	11 novembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Rolampont .....	<i>Idem.</i>
Meuse .....	Montmédy .....	16 novembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Stenay .....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne .....	Esbly .....	27 octobre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Thomery .....	7 novembre 1899.
Vosges .....	Martigny-les-Bains .....	25 octobre 1899.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des circuits.	LONGUEUR des circuits.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de coupure.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Margival = Crouy = Soissons (1) .....	5 815	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	23 octobre 1899.
Martigny-les-Bains = Contrexéville .....	5 335	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	25 octobre 1899.
Montceau-le-Neuf = Grécy-sur-Serre (2) .....	10 610	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	26 octobre 1899.
Diénay = Is-sur-Tille (3) .....	17 540	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> novembre 1899.
Montmédy = Carignan (4) .....	4 250	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	16 novembre 1899.
Stenay = Montmédy .....	27 550	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Longeau = Langres .....	15 455	Cu. 4 <sup>m</sup> /m.	.....	11 novembre 1899.
Rolampont = Langres .....	11 410	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Esbly = Meaux .....	11 923	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	27 octobre 1899.
Hommes = Langeais (5) .....	13 485	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	28 octobre 1899.
Thomery = Fontainebleau .....	15 100	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	5 novembre 1899.
Yvetot = Le Havre .....	8 135	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	1 <sup>er</sup> novembre 1899.
Auneau = Chartres .....	52 519	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	16 octobre 1899.
Courville = Chartres .....	25 938	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	27 octobre 1899.
Malakoff = Paris .....	19 447	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Les Andelys = Etrépany (6) .....	8 910	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	28 octobre 1899.
Comps = Beaucaire .....	10 020	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	15 novembre 1899.
Vanosc = Annonay .....	8 864	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
	11 900	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	

- (1) Circuit pourvu de relais polarisés.  
 (2) Circuit « Montceau-le-Neuf = Grécy-sur-Serre = Laon » pourvu de relais polarisés.  
 (3) Circuit « Diénay = Is-sur-Tille = Dijon » pourvu de relais polarisés.  
 (4) Circuit « Montmédy = Carignan = Sedan » pourvu de relais polarisés.  
 (5) Circuit « Hommes = Langeais = Tours » pourvu de relais polarisés.  
 (6) Circuit « Les Andelys = Etrépany = Gisors » pourvu de relais polarisés.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.

Additions.

Accolay MT..... Yonne.  
Arradon M. ☒..... Morbihan.  
Asnières-*Faidherbe* C. ☒. Seine.  
Auffargis MT..... Seine-et-Oise.  
Balsièges K..... Lozère.  
Buisson (Le) M. ☒. RG... Dordogne.  
Burg (Le) K..... Corrèze.  
Dasle M. RG..... Doubs.  
Diénay MT. RG..... Côte-d'Or.  
Domécq-sur-Cure M. .... Yonne.  
Essarts-le-Roi (Les) M. RG. Seine-et-Oise.  
Étang-la-Ville (L') M. ☒. RG. Seine-et-Oise.  
Française-Aude (la) Abon- Aude.  
nem<sup>t</sup> (Domaine de) Com-  
mune de Coursan.

Relié au bureau de Coursan pour la correspondance de M. de Crozals (Cyprien).

Kram (Le) L. ☒..... Tunisie.  
Kroussiah K..... Tunisie.  
La Française-Aude Abon<sup>t</sup> Aude.  
(Domaine de) Commune  
de Coursan.

Relié au bureau de Coursan pour la correspondance de M. de Crozals (Cyprien).

Lamnay M. ☒. RG..... Sarthe.  
Le Buisson M. ☒. RG.... Dordogne.  
Le Burg K..... Corrèze.  
L'Étang-la-Ville M. ☒. RG. Seine-et-Oise.  
Le Kram L. ☒..... Tunisie.  
Le Passage-d'Agen Abon<sup>t</sup>. Lot-et-Garonne.

Relié à Agen pour la correspondance de M. Candelon (Adrien).

Le Pech Abon<sup>t</sup> (Domaine Aude.  
de) comm<sup>un</sup> de Coursan

Relié à Coursan pour la correspondance de M. d'Andogue de Sériège (Henri).

Le Perray M. ☒..... Seine-et-Oise.  
Les Essarts-le-Roi M. RG. Seine-et-Oise.  
Les Loges-Margueron M. Aube.  
RG.  
Livry-sur-Seine K..... Seine-et-Marne.  
Loges-Margueron (Les) M. Seine-et-Marne.  
RG.  
Longages M..... Haute-Garonne.  
Pailhès-Ariège M..... Ariège.  
Passage-d'Agen (Le) Abon<sup>t</sup>. Lot-et-Garonne.  
Relié à Agen pour la correspondance de M. Candelon (Adrien).

Pech Abon<sup>t</sup> (Domaine du) Aude.  
Commune de Coursan.

Relié à Coursan pour la correspondance de M. d'Andogue de Sériège (Henri).

Perray (Le) M. ☒..... Seine-et-Oise.  
Pont-Varin Abon<sup>t</sup>. Com- Haute-Marne.  
mune de Wassy.

Relié à Wassy pour la correspondance de la Société anonyme des mines de fer de Wassy et de la Blaise.

Ris-Puy-de-Dôme M..... Puy-de-Dôme.  
Sainte-Hélène-sur-Isère M. Savoie.  
RG.

Saint-Jean-Pied-de-Port V. Basses-Pyrénées  
Saint-Sornin M..... Charente-Infér.  
Thury (Côte-d'Or) Gare Côte-d'Or.  
1 kil.

Truilhas Abon<sup>t</sup> (Château Aude.  
de). Commune de Sal-  
lèles-d'Aude.

Relié à Sallèles-d'Aude pour la correspondance de M. Pinaud de la Taule (Henri).

Ventabren M. ☒..... B.-du-Rhône.

Modifications.

Page 86. A l'article : Blad-Guitoun M. Alger, substituer : Félix Faure M. Alger, et reporter à son ordre alphabétique.

— 86. — Braux-Ardenne MT. RG: Ardenne, substituer l'indice DP à l'indice RG.

- Page 94. *A l'article* : Buisson (Le) gare, 1 kil. Dordogne, *substituer* : Buisson (Le) V Dordogne, *supprimer la mention* 1 kil.
- 120. ————— Champagne-Seine-et-Marne, Ec. Seine-et-Marne, *substituer*. Champagne-sur-Seine, Ec. Seine-et-Marne.
- 124. ————— Channai M. ☒. RG. Indre-et-Loire, *substituer* : Channay M. ☒. RG. Indre-et-Loire.
- 138. ————— Cheilly gare, 1 kil. Saône-et-Loire, *substituer* : Cheilly K. Saône-et-Loire, *supprimer la mention* 1 kil.
- 182. ————— Dracy-Saint-Loup, gare, 2 kil. Saône-et-Loire, *substituer* : Dracy-Saint-Loup K. Saône-et-Loire, *et supprimer la mention* 2 kil.
- 194. ————— Essarts-le-Roi (Les), gare, 1 kil. Seine-et-Oise, *substituer* Essarts-le-Roi (Les) V Seine-et-Oise, *et supprimer la mention* 1 kil.
- 198. ————— Eyguians-Orpierre gare Eyguians, 1 kil. Hautes-Alpes, *substituer* : Eyguians-Orpierre K, Hautes-Alpes, *et supprimer la mention* : Eyguians, 1 kil.
- 208. ————— Fondettes M. ☒. RG. Indre-et-Loire, *supprimer l'indice* : RG.
- 218. ————— Française (La) M. ☒. Tarn-et-Garonne, *substituer* : Française-Tarn-et-Garonne (La) M. ☒. Tarn-et-Garonne.
- 254. ————— Hourtin MT. (R) Gironde, *supprimer l'indice* : (R).
- 284. ————— Lafrançaise M. ☒. Tarn-et-Garonne, *substituer* : Lafrançaise-Tarn-et-Garonne M. ☒. Tarn-et-Garonne.
- 294. ————— Lanarce M. RG. Ardèche, *inscrire en regard la mention suivante* : Le bureau de Lanarce est ouvert seulement à la télégraphie officielle.
- 306. ————— Laval, N/2 ☒. Mayenne, *substituer* : Laval-Mayenne, N/2 ☒. Mayenne.
- 306. ————— Laval V. Mayenne, *substituer* : Laval-Mayenne. V. Mayenne.
- 310. ————— Le Buisson gare 1 kil. Dordogne, *substituer* : le Buisson V (Dordogne) *et supprimer la mention* : 1 kil.
- 320. ————— Le Perray gare 1 kil. Seine-et-Oise, *substituer* : Le Perray V. Seine-et-Oise, *et supprimer la mention* : 1 kil.
- 326. ————— Les Essarts-le-Roi gare 1 kil. Seine-et-Oise, *substituer* : les Essarts-le-Roi V. Seine-et-Oise, *et supprimer la mention* : 1 kil.
- 330. ————— Lesquin Abon<sup>t</sup> Nord, *modifier comme suit le renvoi correspondant* : deux postes différents reliés à Lille pour la correspondance respective de la Chaudronnerie du nord de la France et de la Compagnie franco-américaine de constructions mécaniques.
- 340. ————— Livry M. ☒. RG. Seine-et-Oise, *substituer* : Livry. Seine-et-Oise. M. ☒. RG (Seine-et-Oise).
- 348. ————— Lunay MT (R) Loir-et-Cher, *supprimer l'indice* : (R).
- 400. ————— Montpellier-central, dans la colonne « observations », lire : *Plus 4 bureaux auxiliaires.*
- 439. ————— Pailhès Abon<sup>t</sup> Hérault, *substituer* : Pailhès-Hérault Abon<sup>t</sup> Hérault.
- 452. ————— Paris-l'Hôpital gare 1 kil. Saône-et-Loire, *substituer* : Paris-l'Hôpital K Saône-et-Loire, *et supprimer la mention* : 1 kil.
- 456. ————— Perray (Le) gare 1 kil. Seine-et-Oise, *substituer* : Perray (Le) V Seine-et-Oise, *et supprimer la mention* : 1 kil.
- 476. ————— Pont-Sainte-Maxence M. ☒. RG. Oise, *supprimer l'indice* : RG.

- Page 574. *A l'article* : Sangatte MT (R). Pas-de-Calais, *ajouter l'indice* : DP.  
— 599. ———— Tannerre M. RG. Yonne, *substituer* : Tannerre-en-Puisaye M. RG. Yonne.  
— 602. ———— Tétéghem Abon<sup>t</sup> Nord, *modifier comme suit le renvoi correspondant* : Deux postes différents reliés à Dunkerque pour la correspondance respective de MM. Guénin et Lebecque.  
— 614. *Supprimer l'article* Trez-Hir IP. Établissement de bains de mer. Finistère.  
— 621. *A l'article* : Ussel M. RG. Cantal, *substituer* : Ussel-Cantal M. RG. Cantal.

*Ajouter l'indice* RG. *aux articles suivants* :

Beaurepaire - en - Bresse Saône-et-Loire. M. ☒.	Malause M..... Tarn-et-Gar <sup>ne</sup> .
Fresselines M. ☒..... Creuse.	Roque - d'Anthéron (La) B <sup>ne</sup> -du-Rhône. M. ☒.
Gondreville-la-Franche M. Loiret.	S <sup>t</sup> -Jouin-de-Marnes M. ☒. Deux-Sèvres.
La Roque-d'Anthéron M. ☒ B <sup>ne</sup> -du-Rhône.	Saussaye-la-Vache M.... Eure.

*Ajouter l'indice* ☒ *aux articles suivants* :

Salin-de-Giraud M..... B <sup>ne</sup> -du-Rhône.	Vaucresson M. RG..... Seine-et-Oise.
Séze-Savoie M..... Savoie.	Villes M..... Vaucluse.

**Fermetures provisoires.**

Jullouville-Bouillon M. RG Manche.	Saint-Christophe M..... Isère.
Paramé IP. Grand-Hôtel. Ile-et-Vilaine.	Thorenc MT (R)..... Alpes-Maritim.
Santeny M. RG..... Seine-et-Oise.	

NOTA. — La communication télégraphique entre le continent et l'île Penfret (Finistère) est interrompue. Pendant la durée de l'interruption, les télégrammes à destination de cette île sont mis à la poste à Concarneau. Le service postal est effectué par bateau partant de Concarneau les 1<sup>er</sup>, 10 et 30 de chaque mois, lorsque le temps le permet.

— Les communications électriques entre l'île de Sein, d'une part, et le continent, d'autre part, sont momentanément interrompues. Pendant la durée de l'interruption, les télégrammes à destination de cette île sont mis à la poste à Audierne. Le service postal est effectué par un bateau partant d'Audierne les mercredi et samedi de chaque semaine, lorsque le temps le permet.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

**Annotations à l'Instruction T.**

(17<sup>e</sup> série.)

**Page 8, art. 29.** *Supprimer les deux dernières lignes.*

**Page 35, art. 160.** *Ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article :*

Il en est de même des télégrammes adressés, dans les cas urgents, par les chefs de gare aux fonctionnaires intéressés de l'Administration (Directeurs, Ingénieurs ou Inspecteurs) pour les aviser que du matériel télégraphique, dont le transport a été effectué par chemin de fer, est en dépôt dans leur gare.

**Page 46, art. 201.**

- 1° Ajouter l'indice (1) à la suite du 1<sup>er</sup> alinéa ;
- 2° Ajouter au bas de la page le renvoi suivant :

(1) Les mandats du régime intérieur empruntant la voie postale doivent comporter l'une des indications « Poste recommandée », « Poste restante recommandée », PR ou PGR.

**Page 47, art. 202. Supprimer la 2<sup>e</sup> alinéa.**

**Page 50, art. 217. 7<sup>e</sup> alinéa, substituer au texte actuel le texte suivant :**

Pour..... (désignation exacte du destinataire : soit par son nom précédé ou non de Monsieur, s'il s'agit d'un destinataire masculin, mais précédé obligatoirement de Madame ou Mademoiselle, dans le cas d'une bénéficiaire du sexe féminin, même lorsque ce nom est accompagné d'un prénom, sauf le cas où cette indication fait double emploi avec celle d'une qualité, d'un titre, d'une fonction ou d'une profession permettant de déterminer clairement la personnalité de l'ayant droit; soit par une raison sociale ou une fonction; soit, dans le service intérieur, par une adresse de convention enregistrée. Le cas échéant, cette désignation est complétée par l'adresse, la profession, etc.)

**Page 50, art. 219. 2<sup>e</sup> remplacer le paragraphe (b) par le texte suivant :**

(b) Le cas échéant, pour les mandats de 200 francs et au-dessus, émis en Algérie, du droit de change prévu par la loi du 4 avril 1898 (2).

Ajouter au bas de la page le renvoi suivant :

(2) La perception du droit de change est provisoirement suspendue.

**Page 51, art. 219. Service intérieur, paragraphe 4.**

Remplacer la 2<sup>m</sup>e ligne par le texte suivant :

et à la notification télégraphique du paiement.

Ajouter à la suite du paragraphe 4<sup>e</sup> :

5<sup>e</sup> Du prix du timbre-poste (0<sup>f</sup> 10) qui doit être apposé sur l'avis d'émission 1452, si l'expéditeur demande à être informé par la poste du paiement de son mandat.

**Page 57, art. 254. Remplacer le texte actuel par le suivant :**

Les avis D refusés ou dont les destinataires sont partis sans laisser d'adresse sont remis au service postal chargé d'en opérer le renvoi à l'origine à l'appui du titre du mandat.

[Instruction générale, articles 1360 et 1368 (service intérieur) et 1512 bis (service international)].

Si le destinataire a été déclaré inconnu, la remise a lieu au bout du temps jugé suffisant pour obtenir la rectification de l'adresse par la voie télégraphique.

La remise au service postal des avis D des mandats adressés télégraphe restant a lieu à l'expiration des délais de validité des mandats qu'ils concernent.



**Page 58, art. 257.** *Supprimer le 3<sup>e</sup> alinéa.*

**Page 59, art. 263.** *Supprimer cet article.*

**Page 59, art. 264.** *Remplacer le texte de cet article par le suivant :*

Lorsqu'un mandat télégraphique du service intérieur ou du service international est périmé, le montant en est remboursé à l'expéditeur. [Instruction générale, article 1369 (service intérieur) et 1512 bis (service international)].

Dans le régime intérieur, le montant peut, sur la demande de l'expéditeur, être payé au destinataire dans un bureau quelconque, dans le même délai qu'un mandat poste (Instruction générale, art. 1369).

**Page 60, art. 267.** *Remplacer les trois premiers alinéas par le texte suivant :*

Les mandats télégraphiques peuvent être réexpédiés, mais exclusivement par la voie postale; ils doivent être accompagnés de l'avis d'émission 1452 ou 1452 bis. Lorsque le service télégraphique est saisi d'une demande de réexpédition, il en fait part au service postal chargé d'effectuer cette réexpédition et lui remet l'avis D. [Instruction générale, art. 1356 (service intérieur) et 1510 bis (service international).]

**Page 76, art. 348, 2<sup>e</sup> alinéa.** *Au lieu de extra-européen lire :*  
*émis à l'occasion d'un télégramme international.*

**Page 87, art. 400.** *Lire :*

Ils sont en conséquence affranchis conformément au tarif suivant :

Pour les colonies françaises..... 0<sup>f</sup> 40<sup>c</sup>

*Le reste sans changement.*

**Page 98, art. 461.** *Remplacer cet article par le suivant :*

Dans chaque bureau chargé d'un service de transit, il est tenu un procès-verbal pour chaque journée et pour chaque appareil, sauf l'exception prévue pour l'appareil Hughes.

Les procès-verbaux n° 670 sont utilisés sur les fils intérieurs et les procès-verbaux n° 671 sur les fils internationaux.

Les bureaux secondaires n'assurant aucun transit font usage du procès-verbal n° 670 bis. Le même imprimé sert jusqu'à ce qu'il soit complètement rempli, et les diverses journées sont séparées par un trait tracé à l'encre dans toute la largeur de la page. Toutefois, l'imprimé en cours est arrêté à la fin de chaque quinzaine.

**Page 132, art. 577.**

*Après la première phrase, ajouter le texte suivant :*

et les avis D des mandats télégraphiques qui sont remis en service postal dans les conditions indiquées à l'article 254.

**Page 134, art. 583.** *Supprimer les prescriptions relatives à l'annexion des pièces probantes, savoir :*

au § 1° depuis :

L'expéditeur qui réclame un remboursement de l'espèce.....

au § 2° le troisième alinéa.

Supprimer le renvoi (1) au bas de la page 134.

**Page 136, art. 586.** *1° Lire à partir de la dernière ligne :*

Dans chaque cas particulier savoir :

a) Une déclaration écrite du bureau d'arrivée ou du destinataire (1) si le télégramme a été retardé ou s'il n'est pas parvenu ;

b) La copie remise au destinataire s'il s'agit d'altération ou d'omission.

Le réclamant est informé, s'il y a lieu, que pour assurer la prompt solution de l'affaire, il convient de saisir l'office d'origine de la réclamation.

2° *Ajouter en bas de la page le renvoi suivant :*

(1) Si le réclamant ne veut pas se dessaisir de la correspondance contenant la déclaration du destinataire, il annexe à sa demande un extrait certifié conforme par l'agent qui reçoit la réclamation.

**Page 138, art. 592.** *Remplacer le 2° alinéa par le texte suivant :*

Toutefois, quand l'enquête doit être continuée dans le service d'une compagnie de chemins de fer, le receveur du bureau qui a reçu le télégramme du service de la compagnie ou le lui a transmis adresse le dossier à son directeur départemental (art. 595).

**595.** *Remplacer le texte de cet article par le suivant :*

Lorsqu'une enquête ouverte au sujet d'un télégramme ayant emprunté successivement le réseau télégraphique de l'État et celui d'une compagnie de chemins de fer est terminée sur le réseau de l'État, le directeur transmet, s'il y a lieu, le dossier au siège central de la compagnie intéressée, en priant celle-ci de continuer l'enquête.

**Page 144, art. 615.** *Remplacer le texte de cet article par le suivant :*

L'expéditeur ou le destinataire d'un télégramme, ou le fondé de pouvoirs de l'un d'eux, a le droit de se faire délivrer une copie certifiée conforme à la minute. La copie ne comporte que le préambule, les mots soumis à la taxe et le nom et l'adresse de l'expéditeur, si ces derniers renseignements figurent sur l'original.

Cette copie n'est délivrée que pendant les délais minima fixés à l'article précédent et contre paiement d'une somme de cinquante centimes par chaque série indivisible de 100 mots contenue dans le télégramme.

Il n'est jamais délivré de copie prise sur les bandes.

**Page 145, art. 616.** Remplacer le dernier alinéa par le texte suivant :

Cette demande n'est accueillie que si elle est présentée dans les délais minima fixés à l'article 614.

**Page 175, art. 749.** A la suite du paragraphe 3° ajouter un paragraphe ainsi conçu :

4° Le montant des bons de réponse payée établis au sujet de télégrammes transmis par télégraphe ou par téléphone au titulaire du compte. Ces bons sont annexés au Journal A-2.

**Page 209.** TABLE DES MATIÈRES (Télégramme mandats) :

Supprimer la ligne : Mandat périmé..... 263

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.

Addition à la Nomenclature 500-50 du matériel.

NUMÉROS de LA NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES ET DES OBJETS.	UNITÉ APPLICABLE	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
371	1 bis.	Câble à 1 conducteur recouvert de gutta et de coton, pour poste.	M.	0' 23°

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
 CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

Addition à la Nomenclature des bureaux de poste des colonies françaises.

Le bureau de poste de Patchoum (Laos) devra être ajouté à la Nomenclature des bureaux de poste de l'Indo-Chine française, figurant à la page 68 du Tarif des Postes.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
 CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

Nomenclature des bureaux britanniques.

Les modifications suivantes devront être apportées à la nomenclature des bureaux britanniques participant au service des mandats.

1° LONDRES.

a) Nouveau bureau à inscrire.

Hornsey, Rathcoole Parade..... N.

*b) Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Live :</i>
Balls Pond, Balls Pond Road, No. 261, N.	Essex Road, No. 404, N.
South Penge Park, S.E.....	Anerley, Croydon Road, S.E.

2° GRANDE-BRETAGNE.

*a) Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Ascott - under - Wychwood.....	Oxford.	Princethorpe.....	Rugby.
Bethel.....	Carnarvon.	St. Lawrence (Ventnor).	Ventnor.
Churchgate Street (Bury St. Edmunds).....	Bury St. Edmunds.	St. Peters Street (St. Albans).....	St. Albans.
Clipsham.....	Oakham.	Sheriffhales.....	Newport, Salop.
Collingham.....	Leeds.	Shilton.....	Coventry.
Crowmarsh.....	Wallingford.	Showell Green.....	Birmingham.
Hessenford.....	St. Germans, Cornwall.	Stambourne.....	Halstead.
		Stanhope Road (South Shields).....	South Shields.
		Talybont.....	Bangor.
Kempsford.....	Fairford, Glos.	Tarring Road (Worthing).....	Worthing.
		Tedstone Wafre.....	Worcester.
Landkey Newland....	Barnstaple.	Thurgarton Street....	Nottingham.
Manor Lane.....	Shipley.	Thwaite Gate.....	Leeds.
Maumbury Way.....	Dorchester.	Tolpiddle.....	Dorchester, Dorsetshire.
Monkton Farleigh....	Bradford-on-Avon.		
Newbold-on-Stour....	Stratford-on-Avon.	Tomline Road.....	Ipswich.
Norton Bridge.....	Stone, Staff.	Waskerley.....	Darlington.
Portland Road (Hove).	Brighton.	Welton (Somerset)....	Bath.
Pratts Bottom.....	Chelsfield, Kent.		

*b) Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Live :</i>
Brindlington Quay.....	Bridlington.
Brightling, Heathfield Station Road, Sussex	Brightling, Heathfield Tower, Sussex.
Broad Oak, Heathfield Station Road, Sussex.	Broad Oak, Heathfield Tower, Sussex.
Carlton, Worksop.....	North Carlton, Worksop.
Cross-in-Hand, Heathfield Station Road, Sussex.	Cross-in-Hand, Heathfield Tower, Sussex.
Dallington, Heathfield Station Road, Sussex.	Dallington, Heathfield Tower, Sussex.
Fifield, Chipping Norton.....	Fifield, Oxford.
Hailsham Road, Heathfield Station Road, Sussex.	Hailsham Road, Heathfield Tower, Sussex.
Heathfield, Heathfield Station Road, Sussex.	Heathfield, Heathfield Tower, Sussex.
Heathfield Station Road, Sussex.....	Heathfield Tower, Sussex.
High Street (Bridlington), Bridlington Quay.	High Street (Bridlington), Bridlington.
Hilderthorpe, Bridlington Quay.....	Hilderthorpe, Bridlington.



*Au lieu de :*

*Lire :*

Milton-under-Wychwood, Chipping Norton.	Milton-under-Wychwood, Oxford.
Punnett's Town, Heathfield Station Road, Sussex.	Punnett's Town, Heathfield Tower, Sussex.
Quay Road, Bridlington Quay. . . . .	Quay Road, Bridlington.
Rudston, Bridlington Quay. . . . .	Rudston, Bridlington.
Shipton-under-Wychwood, Chipping Norton.	Shipton-under-Wychwood, Oxford.
Vines Cross, Heathfield Station Road, Sussex.	Vines Cross, Heathfield Tower, Sussex.
Waldron, Heathfield Station Road, Sussex.	Waldron, Heathfield Tower, Sussex.
Warbleton, Heathfield Station Road, Sussex.	Warbleton, Heathfield Tower, Sussex.

3° ÉCOSSE.

a) *Nouveau bureau à inscrire.*

NOM DU BUREAU.	COMTE.
Lochee Road. . . . .	Dundee.

b) *Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Lire :*

Alma Street (Govan), Glasgow. . . . .	Princes Dock, Glasgow.
Ardvasar, Broadford, Inverness-shire. . . . .	Ardvasar, Broadford, Skye.
Broadford, Inverness-shire. . . . .	Broadford, Skye.
Findochty, Cullen, Banffshire. . . . .	Findochty, Banffshire.
Isle Ornsay, Broadford, Inverness-shire. . . . .	Isle Ornsay, Broadford, Skye.
Porthnockie, Cullen, Banffshire. . . . .	Porthnockie, Banffshire.

4° IRLANDE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Barnaderg. . . . .	Ballyglunin, Co Galway.
The Commons. . . . .	Thurles.

b) *Changements de dénominations.*

*Au lieu :*

*Lire :*

Creora, Limerick. . . . .	Creora, Patrickswell, Co Limerick.
---------------------------	------------------------------------

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

**Modifications à la liste des journaux belges.**  
(Édition d'avril 1897.)

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIO- DICITÉ. 3	TERME d'abonne- ment. 4	SOMME à verser par l'abonné 5	MONTANT du mandat. 6	DROIT. 7	OBSER- VATIONS. 8
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> JOURNAUX À INSCRIRE.</b>							
<i>Belgique automobile.....</i>	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	4 10	3 85	0 25	On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
<i>Financiënblad.....</i>	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	5 00	4 75	0 25	On ne dé- livre que des abonnements de 12 mois.
<i>Journal du Comptant....</i>	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	5 00	4 75	0 25	(1)
<i>Journal des Intérêts finan- ciers.....</i>	Bruxelles.	hebdo- madaire.	12 mois..	5 40	5 15	0 25	(1)
<i>Revue belge de Numisma- tique.....</i>	Bruxelles.	trimestriel.	12 mois..	15 45	15 00	0 45	(2)
<b>2<sup>o</sup> MODIFICATIONS À OPÉRER.</b>							
<i>Laatste Nieuws.....</i>	Bruxelles..	lire : quotidien au lieu de 6 fois par semaine					
<b>3<sup>o</sup> JOURNAUX À BIFFER.</b>							
<i>Vlaamsche Volk. Bruxelles (hebdomadaire).</i>				<i>Ware Toekomst. Bruxelles.</i>			
<i>Vlaamsche Volk. Bruxelles (6 fois par semaine).</i>							
(1) Remise à charge de l'éditeur. (2) Remise à charge de l'abonné.							

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

**Addition et modification au Tarif des Postes.**

TABLEAU IV. — Page 8, colonne I. — Ajouter à leur ordre alphabétique le bureau de Lui-Kung-Irland (Wei-hai-Wei) [Chine], qui dépend de l'office postal de Hong-Kong, Kouldja, Ourga et Tchougoutchak (Chine) qui dépendent de l'office russe et Chinnampo (Corée) où fonctionne un bureau de poste japonais.

TABLEAU VI. — Pages 22 et 23, en face de Maurice, colonnes 9 et 10, remplacer les indications actuelles par les suivantes :

9	10
12 cents de roupie.	15 cents de roupie.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

**Modifications dans la marche des paquebots de la ligne d'Anvers au Congo.  
Rectifications à la Nomenclature des escales.**

Depuis le mois de novembre, les paquebots de la ligne d'Anvers au Congo effectuent un voyage le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois.

Par suite, il y a lieu d'apporter à la nomenclature des escales les modifications suivantes :

Page 5, 28<sup>e</sup> ligne, remplacer la rédaction actuelle par la rédaction ci-après :

*D'Anvers au Congo, le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre (service direct combiné avec diverses compagnies anglaises).*

Page 21, n° 19, colonne 5, remplacer les indications actuelles par les dates suivantes :

*1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.*

Page 31, renvoi A, modifier comme suit la fin du renvoi : d'Anvers, le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois, et de Lisbonne, le 6 et le 21 de chaque mois.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

**Modifications à la Nomenclature des escales.**

Des modifications ayant été apportées dans les dates de départ de Liverpool, des paquebots effectuant le service entre ce port et Terre-Neuve, il y aura lieu de remplacer les dates qui figurent à la Nomenclature des escales, page 64, n° 193, colonne 5, par les suivantes :

9 et 23 décembre.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre..	10 décemb.	Le Havre..	Le Havre.....	Voilier..	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	20.....	Idem.....	Le Havre.....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Fort-de-France....	20.....	Idem.....	Le Havre.....	Idem.....	Idem.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofagasta.....	11 décemb.	Le Havre..	Bellevue.....	Steamer..	Lamport et Holt et C <sup>ie</sup> .
2	Arica.....	11.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres.....	17.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
8	Caracas.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
9	Idem.....	16.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Carthagène.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	16.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	29.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Cunard.
15	Coronel.....	11.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lamport et Holt.
16	Coquimbo.....	11.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Idem.
17	Curacao.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
18	Idem.....	16.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
19	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
20	Desterio.....	18.....	Idem.....	Sparta.....	Idem.....	A. de Freitas.
21	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
22	Iquique.....	11.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lamport et Holt.
23	Iquitas.....	5.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
24	Idem.....	12.....	Idem.....	Basil.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
25	Iquitas	25 décemb.	Le Havre.	Obidense	Steamer	Cunard.
26	Jérémie	26	Idem.	X.	Idem.	Idem.
27	La Guayra	1 <sup>er</sup>	Idem.	Rhenania	Idem.	Ch. Tricot.
28	Idem.	16	Idem.	Bolivia	Idem.	Idem.
29	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
30	Lima	11	Idem.	Bellevue	Idem.	Lampport et Holt.
31	Mucio	18	Idem.	Sparta	Idem.	A.-G. de Freitas.
32	Manaos	5	Idem.	Jérôme	Idem.	J.-M. Currie.
33	Idem.	12	Idem.	Basil	Idem.	Idem.
34	Idem.	25	Idem.	Obidense	Idem.	Cunard.
35	Maragnan	29	Idem.	X.	Idem.	Idem.
36	Mayaguez	26	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
37	Mollendo	11	Idem.	Bellevue	Idem.	Lampport et Holt.
38	Montevideo	10	Idem.	Uruguay	Idem.	Chargeurs réunis.
39	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
40	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
41	Monte-Christo	26	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
42	Para	5	Idem.	Jérôme	Idem.	J.-M. Currie.
43	Idem.	12	Idem.	Basil	Idem.	Idem.
44	Idem.	25	Idem.	Obidense	Idem.	Cunard.
45	Idem.	29	Idem.	X.	Idem.	Idem.
46	Paranagua	18	Idem.	Sparta	Idem.	A.-G. de Freitas.
47	Pernambuco	25	Idem.	X.	Idem.	Chargeurs réunis.
48	Ponce (Porto-Rico)	26	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
49	Port-au-Prince	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
50	Port-de-Paix	26	Idem.	X.	Idem.	Idem.
51	Progreso	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
52	Puerto-Cabello	1 <sup>er</sup>	Idem.	Rhenania	Idem.	Idem.
53	Idem.	16	Idem.	Bolivia	Idem.	Idem.
54	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
55	Puerto-Plata	26	Idem.	X.	Idem.	Idem.
56	Rio-de-Janeiro	5	Idem.	Carolina	Idem.	Chargeurs réunis.
57	Idem.	15	Idem.	X.	Idem.	Idem.
58	Idem.	25	Idem.	X.	Idem.	Idem.
59	Rio-Grande-do-Sul	18	Idem.	Sparta	Idem.	A.-G. de Freitas.
60	Salaverry	11	Idem.	Bellevue	Idem.	Lampport et Holt.
61	Sanchez	26	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
62	Savaniila	1 <sup>er</sup>	Idem.	Rhenania	Idem.	Idem.
63	Idem.	16	Idem.	Bolivia	Idem.	Idem.
64	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
65	Sante-Domingo	1 <sup>er</sup>	Idem.	Rhenania	Idem.	Idem.
66	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
67	Santos	5	Idem.	Carolina	Idem.	Chargeurs réunis.
68	Idem.	15	Idem.	X.	Idem.	Idem.
69	Idem.	25	Idem.	X.	Idem.	Idem.
70	Saint-Thomas	1	Idem.	Rhenania	Idem.	Ch. Tricot.
71	Idem.	16	Idem.	Bolivia	Idem.	Idem.
72	Idem.	26	Idem.	X.	Idem.	Idem.
73	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
74	Sao-Paulo	5	Idem.	Carolina	Idem.	Chargeurs réunis.
75	Idem.	15	Idem.	X.	Idem.	Idem.
76	Idem.	25	Idem.	X.	Idem.	Idem.
77	Talcahuano	11	Idem.	Bellevue	Idem.	Lampport et Holt.
78	Ténériffe	10	Idem.	Uruguay	Idem.	Chargeurs réunis.
79	Idem.	20	Idem.	X.	Idem.	Idem.
80	Tampico	15	Idem.	Polynesia	Idem.	Ch. Tricot.
81	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
82	Valparaiso	11	Idem.	Bellevue	Idem.	Lampport et Holt.
83	Vera-Cruz	15	Idem.	Polynesia	Idem.	Ch. Tricot.
84	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU.  
TARIFS, FRANCHISES ET COLIS POSTAUX.

**Franchises postales. — Publication d'un 202<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales.**

*Chefs du service colonial dans les ports de commerce. — Juges de paix entre eux. (Exécution de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents.)*

Un décret, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1899, a autorisé la circulation en franchise, par la poste, dans l'étendue de la République, de la correspondance de service

**202<sup>e</sup> SUPPLÉMENT À L'ANNEXE AU**

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
69	Chefs du service colonial dans les ports de commerce.....	P (au-dessous de la 3 <sup>e</sup> accolade)..	Maires*.....
489	Juges de paix.....	M (en regard du contresignataire)	Juges de paix*.....
495	Maires.....	O (en regard du contresignataire)	Chefs de service colonial dans les ports de commerce*...

(7) Cette franchise ne s'applique qu'aux correspondances exclusivement relatives à l'exécution de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents. — En conséquence, les dépêches devront porter sur la suscription, indépendamment du contresigning de l'expéditeur, les mots : «Loi du 9 avril 1898 sur les accidents.»

échangée entre les chefs du service colonial dans les ports de commerce et les maires.

Un second décret, rendu le 24 octobre 1899, a admis à circuler en franchise, par la poste, sous plis fermés, dans toute la République, la correspondance de service que les juges de paix ont à échanger entre eux, pour l'exécution de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents.

En conséquence de ces deux décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales le 202<sup>e</sup> supplément publié ci-après.

**MANUEL DES FRANCHISES.**

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	.	Toute la République.	.	.	1 <sup>er</sup> octobre 1899.
L. F. (7)	.	Idem.	.	.	24 octobre 1899.
S. B.	.	Idem.	.	.	1 <sup>er</sup> octobre 1899.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'août  
des années 1899 et 1898.

FRANCE.

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,923,882 19	14,187,310 57	736,571 62	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	622,242 59	650,557 72	"	28,308 13
3	Droits perçus sur les bons de poste...	25,405 75	26,210 25	"	2,804 50
4	Recettes diverses et accidentelles.....	30,179 69	13,949 60	16,230 09	"
<b>TOTAUX.....</b>		<b>15,599,710 22</b>	<b>14,878,021 14</b>	<b>752,801 71</b>	<b>31,112 63</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>721,639<sup>f</sup>08°</b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes de correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,751,662 18	3,480,709 08	270,953 10	"
6	Remboursements par divers et blisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	19,906 54	38,878 46	"	18,971 92
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé...	100,449 00	127,511 22	"	27,062 22
8	Recettes diverses et accidentelles....	32,600 11	23,565 07	9,035 04	"
<b>TOTAUX.....</b>		<b>3,904,677 83</b>	<b>3,670,663 83</b>	<b>280,048 14</b>	<b>46,034 14</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>234,014<sup>f</sup>00°</b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	268,115 09	233,999 38	34,115 71	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	465,908 90	310,495 46	155,413 44	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	319 10	111 55	207 55	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	7,811 57	5,973 72	1,837 83	"
<b>TOTAUX.....</b>		<b>742,154 66</b>	<b>550,580 11</b>	<b>191,574 55</b>	<b>"</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>191,574<sup>f</sup>55°</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	15,599,710 22	14,878,021 14	752,801 71	31,112 63
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,904,677 83	3,670,663 83	280,048 14	46,034 14
9 à 12	Produits téléphoniques.....	742,154 66	550,580 11	191,574 55	"
<b>TOTAUX du mois d'août....</b>		<b>20,246,542 71</b>	<b>19,099,265 08</b>	<b>1,224,424 40</b>	<b>77,146 77</b>
<b>Mois antérieurs.....</b>		<b>119,750,006 00</b>	<b>133,677,861 67</b>	<b>6,935,586 27</b>	<b>883,441 94</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>		<b>159,996,548 71</b>	<b>152,777,126 75</b>	<b>8,180,010 67</b>	<b>960,588 71</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>7,219,421<sup>f</sup>96°</b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'août  
des années 1899 et 1898.

ALGÉRIE.

N° des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentations.	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	189,009 46	200,306 96	"	11,297 50
2	Droits perçus sur les mandats français et inernationaux.....	29,601 26	31,646 73	"	2,045 47
3	Droit perçu sur les bons de poste....	312 00	123 75	188 25	"
4	Recettes diverses et accidentelles....	865 9	51 00	814 29	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>219,788 01</b>	<b>232,128 44</b>	<b>1,002 54</b>	<b>13,342 97</b>
		<b>EN MOINS en 1899....</b>		<b>12,340<sup>f</sup> 43<sup>c</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspondances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	118,464 75	120,281 40	"	1,816 65
6	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	244 60	207 00	37 60	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	2 121 00	1,600 00	521 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>120,813 35</b>	<b>122,088 40</b>	<b>561 60</b>	<b>1,816 65</b>
		<b>EN MOINS en 1899....</b>		<b>1,555<sup>f</sup> 05<sup>c</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produits des conversations téléphoniques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,795 01	2,443 60	"	648 59
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	3,365 65	1,160 64	2,205 01	"
11	Produit des abonnements supplémentaires pour la transmission de télégrammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	77 95	96 73	"	18 78
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>5,238 61</b>	<b>3,700 97</b>	<b>2,205 01</b>	<b>667 37</b>
		<b>EN PLUS en 1899....</b>		<b>1,537<sup>f</sup> 64<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	219,788 01	232,128 44	1,002 54	13,342 97
5 à 8	Produits télégraphiques.....	120,813 35	122,088 40	561 60	1,816 65
9 à 12	Produits téléphoniques.....	5,238 61	3,700 97	2,205 01	667 37
	<b>TOTAUX du mois d'août.....</b>	<b>345,859 97</b>	<b>357,917 81</b>	<b>3,769 15</b>	<b>15,826 99</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>2,616,459 83</b>	<b>2,486,371 35</b>	<b>202,669 63</b>	<b>32,581 15</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3,002,319 80</b>	<b>2,844,289 16</b>	<b>206,438 78</b>	<b>48,408 14</b>
		<b>EN PLUS en 1899.....</b>		<b>15,030<sup>f</sup> 64<sup>c</sup></b>	



DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'octobre 1899.**

Versements reçus de 251,673 déposants, dont 35,585 nouveaux.....		31,669,298' 12°
Remboursements à 129,924 déposants, dont 18,942 pour solde.....	31,104,332' 97°	} 31,798,520 36
Rentes achetées à 740 déposants pour un capital de.....	694,187 39	
Excédent des remboursements.....		129,222 24

Nombre de comptes existant au 31 octobre 1899 : 3,302,805.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

**Additions et modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).**

Article 384. — Ajouter l'alinéa suivant : « Au préalable, l'agent comptable fait pointer les comptes *bis* décrits à la fin des cahiers, à l'aide de la liste des mêmes comptes tenue par la section des Remboursements (art. 601 *bis*), à l'effet de réparer les omissions qui auraient pu être commises. »

Articles 489, 490, 491 et 492 supprimés.

Article 589. — Ajouter les mots « qui rectifient les livrets, s'il y a lieu ».

Articles 590 et 591 supprimés.

Article 592. — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« 592. Au retour des demandes de livret régularisées, si les indications primitivement portées à l'intitulé du compte courant (art. 142 à 144) sont à modifier, dans l'un ou dans les deux services, la section des Remboursements communique aux services intéressés les demandes de livret à l'appui d'un bulletin n° 72 D. C.

« Il est pris note de cette communication sur le registre prévu par l'article 615. »

Articles 593 et 594 supprimés.

Page 155. — Ajouter l'article 601 *bis* suivant :

« 601 *bis*. La section des Remboursements tient, pour chaque série de comptes

courants, une liste des livrets *bis* existants, sur laquelle sont indiqués, dans des colonnes distinctes, les nom, prénoms et date de naissance du déposant, les numéros des deux livrets, les raisons qui justifient la coexistence des deux titres et, enfin, lors du remboursement pour solde ou du virement intégral de l'un d'eux, la date de cette opération.

« Lorsque la réunion des deux livrets en un seul est devenue possible, la section des Remboursements en informe la section de la Correspondance générale, par une note accompagnée d'une copie de chacune des demandes de livret. »

Article 603. — Remplacer le paragraphe B par le paragraphe suivant :

« B. Sur le vu d'une déclaration du receveur des postes, lorsqu'il s'agit seulement de rectifier des erreurs relativement légères, telles que différence dans l'orthographe des noms ou dans le nombre, l'ordre et l'orthographe des prénoms, etc. Cette déclaration est établie par le receveur sur formule n° 48 Remb., d'après l'une des pièces indiquées par l'article 48 de l'Instruction générale sur le service extérieur. »

Même article. — Ajouter le paragraphe suivant :

« C. Sur le vu de l'expédition en forme d'un jugement du tribunal civil désignant le propriétaire réel du livret, lorsque ce titre a été pris sous un nom supposé ou d'emprunt. »

Articles 604 et 605 supprimés.

Article 606, 4<sup>e</sup> ligne. — Après le mot « mari », ajouter « ou le livret de famille sur lequel mention du décès du mari a été faite par l'autorité compétente ».

Article 607, 3<sup>e</sup> ligne. — Après les mots « acte de mariage », ajouter « ou le livret de famille ».

Même article, 2<sup>e</sup> alinéa. — Biffer le mot « légalisée » et le remplacer par le mot « certifiée ».

Art. 608. — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« 608. Le cas échéant, les rectifications que comporte le libellé du livret sont opérées sur ce titre par la section des Remboursements, qui en demande communication à cet effet. »

Page 157. — Ajouter les articles suivants :

« 608 *bis*. Toute modification apportée à une demande de livret ou à un livret est approuvée par une mention spéciale, datée et timbrée, et contenant une référence aux pièces sur le vu desquelles la modification a été faite. »

« 608 *ter*. — La section des Remboursements communique au service qui détient le second exemplaire des demandes de livret, ainsi qu'à chacun des services de comptes courants lorsqu'il y a lieu de modifier l'intitulé du compte, soit la déclaration n° 48 Remb. établie par le receveur, soit la pièce produite par le déposant.

« Cette pièce est remplacée par une copie ou un extrait certifié par le sous-chef de bureau, si elle doit être rendue au déposant. L'extrait doit nécessairement reproduire les mentions essentielles contenues dans l'acte, notamment celles qui se rapportent à la date de l'événement (quantième, mois en toutes lettres, année), au lieu où il s'est produit, mariage, décès, divorce, etc.

« L'envoi est accompagné d'un bulletin n° 72 D. C. »

« 608 *quater*. — La préposée de la Comptabilité, après avoir rectifié l'intitulé du compte courant, s'il y a lieu, dresse une fiche-répertoire conforme au nou-

vel intitulé (art. 149) ou deux fiches s'il s'agit d'une femme mariée ou veuve, ou si le déposant a un surnom.

« La préposée du 2<sup>e</sup> bureau se borne à transcrire sur le bulletin n° 72 D. C. le nouvel intitulé d'après le compte courant rectifié.

« Lorsque la modification porte seulement sur une mention éventuelle, il n'est pas établi de fiche rectificative; mais la préposée de l'un et de l'autre service de comptes courants indique sur le bulletin n° 72 D. C. la nature de la modification opérée sur le compte.

« La préposée de chacun des services (section des Remboursements, service détenteur du deuxième exemplaire des demandes de livret, services des comptes courants de la Comptabilité et du 2<sup>e</sup> bureau) appose son timbre-visa au verso de la déclaration n° 48 Remb. ou sur la pièce produite par le déposant, pour attester que la rectification nécessaire a été effectuée.

« Chaque soir, l'Agent comptable adresse à la section de l'Avoir net, sous un bordereau n° A. C., les fiches-répertoire rectificatives établies dans la journée. Le 2<sup>e</sup> bureau transmet à la même section les bulletins n° 72 D. C. et les pièces y annexées.

« L'Avoir net constate la conformité entre les fiches rectificatives et les bulletins n° 72 D. C.; puis il envoie au service des fiches-répertoire les fiches rectificatives et à la section des Remboursements les bulletins n° 72 D. C. avec les pièces à l'appui. Dans le cas de désaccord entre une fiche et le bulletin correspondant, l'Avoir net provoque les regularisations nécessaires.»

« 608 *quinzièmes*. — Au retour du bulletin n° 72 D. C. et de la pièce y annexée, la section des Remboursements s'assure que ces pièces ont été visées par chacun des services intéressés, que le nouvel intitulé transcrit sur le bulletin par le 2<sup>e</sup> bureau est conforme au nouveau libellé de la demande de livret, et enfin, lorsque la rectification porte sur une mention éventuelle, que la nature de la modification apportée au compte courant a été dûment indiquée sur le bulletin.

« Les irrégularités constatées sont signalées à l'Avoir net.»

« 608 *seizièmes*. — La déclaration n° 48 Remb. ou la pièce produite (original, copie ou extrait), suivant le cas, est annexée à la demande de livret détenue par la section des Remboursements. La formule n° 72 D. C. est annexée au second exemplaire de la demande de livret.»

« 608 *septièmes*. — La signature donnée pour la première fois par le titulaire d'un livret, par une déposante qui s'est mariée ou qui est devenue veuve et, en général, par une personne ayant qualité pour intervenir dans le retrait des fonds aux termes de la demande de livret, doit être certifiée soit par le receveur des postes, soit par le maire ou le commissaire de police.

« Elle est certifiée par le receveur s'il connaît le signataire, ou si l'identité de ce dernier est attestée par une personne connue ou, enfin, si le signataire produit l'une des pièces prévues par l'article 729 de l'Instruction générale sur le service des postes et des télégraphes. Le Receveur inscrit près de la certification la mention « connu du soussigné » ou décrit les pièces produites.

« Dans le cas contraire, la signature doit être certifiée par le maire ou le commissaire de police, ou s'il s'agit d'un militaire, par le chef de corps ou le commandant de détachement. La certification est appuyée de l'empreinte du timbre de l'autorité qui l'a délivrée.»

Articles 620, 621 et 622. — Remplacer le texte actuel par le texte ci-après :

« *Perte d'une demande de livret*. — 620. Lorsque les recherches ont été infructueuses, la demande de livret perdue est remplacée par un duplicata.

«Ce duplicata est établi par la section des remboursements d'après le second exemplaire de la demande de livret si celle-ci a été fournie en double, ou d'après le registre matricule n° 45, dans le cas contraire.

«La préposée des remboursements se fait remettre par chacun des services de comptes courants une situation n° 165 reproduisant : 1° l'intitulé complet du compte courant (numéros du compte, noms, prénoms et date de naissance du titulaire, mentions éventuelles relatives aux retraits, aux oppositions extrajudiciaires ou administratives, à la perte du livret, etc.); 2° le détail du premier versement, de la dernière opération et des deux derniers remboursements effectués. Elle se réporte au dossier n° 16 J Remb. et aux demandes des derniers remboursements.

«En outre, lorsque la demande de livret avait été fournie en simple expédition, la section des remboursements réclame : 1° au receveur du bureau de poste où le premier versement a été fait une copie de la souche du journal n° 4 et 2° au receveur de la résidence du déposant le livret de ce dernier.»

«621. — Quand elle a réuni ces divers documents et reconnu leur concordance, la section des remboursements fait signer le duplicata par le déposant.»

«622. — Lorsque le service dépositaire du second exemplaire des demandes de livret constate la perte de l'une de ces demandes et que les recherches faites ont été infructueuses, il en informe la section des remboursements, qui établit un duplicata dans les conditions indiquées ci-dessus.»

Article 623. — Modifier comme suit le commencement de l'article :

«623. — Lorsque la perte d'une demande de livret est constatée à l'occasion d'une demande de remboursement, les formalités prescrites par l'article 620 (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas) sont accomplies d'urgence, de façon que l'envoi de l'autorisation ne subisse pas de retard. La section des remboursements joint le duplicata de demande de livret..... ». Le reste sans changement.

Page 165, ajouter les articles 653 bis, 653 ter et 653 quater suivants.

«653 bis. — La perte d'une demande de livret est signalée au contrôle qui établit un duplicata dans les conditions prescrites par les articles 620 et suivants».

«653 ter. — Dans les cas prévus par les articles 602 et suivants, le caissier, après avoir rectifié le livret du déposant et les documents de son service, communique au Teneur, à l'appui d'un bulletin n° 72 DC, soit la déclaration n° 48 Remb., soit la pièce produite, soit une copie ou un extrait de cette pièce.

«Le tenur n'a pas à reproduire sur le bulletin n° 72 DC le nouvel intitulé du compte. Comme le caissier, il établit une fiche rectificative. Ces deux comptables ne font pas usage du bordereau n° 1 AC.

«L'agent du contrôle s'assure que les deux exemplaires de chaque fiche rectificative sont identiques en tout point. Il renvoie au caissier les fiches établies par celui-ci. Il transmet à la Direction centrale les fiches dressées par le teneur; il les insère dans l'enveloppe n° 187 journalière, qui reçoit l'annotation suivante : «Plus... fiches rectificatives concernant les comptes n°...»

«Il remet au caissier la déclaration n° 48 Remb. ou la pièce produite et au teneur le bulletin n° 72 DC. Ces pièces sont annexées aux demandes de livret.»

«653 quater. — Une liste des livrets bis, unique par succursale, est tenue contradictoirement par le caissier et par le teneur du double, qui se conforment aux dispositions des articles 384 (2<sup>e</sup> alinéa) et 601 bis. Toutefois, c'est au contrôle



qu'est adressé, éventuellement, l'avis signalant la possibilité de réunir en un seul les deux livrets d'un déposant.»

Article 709. — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« 709. — A. *Manque de conformité entre les noms et prénoms, d'après la demande de remboursement et d'après la demande de livret.* — La divergence est signalée au receveur de la résidence du déposant, qui invite ce dernier à produire l'une des pièces énumérées dans l'article 48 de l'Instruction générale sur le service extérieur, si le libellé de la demande de livret est inexact ou incomplet.

« Dans ce cas, le receveur remplit une déclaration n° 48 Remb. et il la transmet à la section des remboursements avec le livret à rectifier. »

Article 710. — Biffer les mots « l'acte de notoriété rectificatif » et y substituer les mots « les pièces indiquées par l'article 48 de l'Instruction générale sur le service extérieur ».

Article 711. — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« 711. — La rectification du livret, de la demande de livret et du compte courant est effectuée sur le vu de la déclaration n° 48 Remb., après que celle-ci a été vérifiée et reconnue recevable.

« Le bulletin n° 72 DC et la déclaration n° 48 Remb. sont transmis aux services des comptes courants à l'appui de la demande de remboursement.

« Lorsqu'il s'agit d'un remboursement *intégral* ou d'un virement *intégral*, la préposée du 2° bureau est dispensée de reproduire sur le bulletin n° 72 DC le nouvel intitulé du compte courant; mais elle doit transcrire cet intitulé avec soin sur le décompte n° 48. La préposée de la comptabilité joint la fiche rectificative établie par elle à la formule de remboursement intégral. L'avoir net s'assure que la fiche est conforme au décompte n° 48, en ce qui concerne la désignation du titulaire du livret. »

Article 712. — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« 712. — Lorsque la divergence entre la demande de remboursement et la demande de livret porte uniquement sur les prénoms du déposant, ou qu'elle consiste seulement dans l'absence, sur la demande de remboursement faite par une femme mariée ou veuve, des nom et prénoms du mari, l'autorisation est délivrée nonobstant cette divergence, et elle est adressée au bureau payeur avec les instructions nécessaires. »

Article 716. — 5° ligne. Remplacer le mot « légalisée » par « certifiée (art. 608 septiès) » et biffer le reste de l'article.

Article 717. — Après les mots « la déposante fournit », biffer le reste de la phrase et y substituer « les pièces indiquées par ledit article ».

Article 718. — Après les mots « la déposante fournit », biffer le reste de la phrase et mettre « les pièces indiquées par ledit article ».

Article 724. — Après le mot « certifiée », biffer le reste de la phrase et mettre « comme il est dit à l'article 608 septiès ».

Article 728, premier alinéa. — Biffer les mots « et s'il s'agit d'un remboursement partiel n'excédant pas 100 francs ».

Même article, dernier alinéa. — Biffer le mot « légalisée (2) » et y substituer « certifiée (art. 608 septiès) ».

Au bas de la page 183, biffer le renvoi (2).

Article 729 supprimé.

Article 814. — Substituer au texte actuel le texte suivant :

« 814. — Lorsque le titulaire d'un livret est décédé laissant à un de ses héritiers, en totalité ou en partie, l'usufruit de sa succession, avec dispense de fournir caution et de faire emploi, la part du livret grevé d'usufruit pourra être remboursée à l'usufruitier, en capitaux et intérêts, sur sa seule signature, à condition que le notaire atteste dans le certificat de propriété que l'usufruitier a qualité pour toucher seul cette part et que la Caisse nationale d'épargne, en opérant le remboursement entre ses mains, sera bien et valablement libérée.

« Si l'usufruitier n'a pas été dispensé de caution et d'emploi, la part grevée d'usufruit ne peut être remboursée que si le notaire vise dans son certificat l'inventaire et l'acte constituant la caution; il attestera dans la forme du précédent alinéa les pouvoirs de l'usufruitier. En outre, la Caisse nationale d'épargne, ne pouvant surveiller le remploi des fonds, l'usufruitier devra donner procuration, pour toucher le remboursement, au notaire qui souscrira un engagement sur papier timbré, par lequel il se portera garant de cet emploi. Dans le cas où ces formalités ne seraient point accomplies, le remboursement ne pourra avoir lieu sans le concours des nus-propriétaires. »

Article 815. — Modifier ainsi la première ligne :

« Quand un livret grevé d'usufruit après décès du titulaire ne peut être remboursé sans le concours des nus-propriétaires, la demande de livret, » etc.

Art. 816. — 2<sup>e</sup> ligne, après les mots « grevé d'usufruit », ajouter « dans les conditions de l'article 815 ».

Page 293. — Ajouter l'article 1162 bis suivant :

« 1162 bis. — L'agent comptable (section des remboursements) et le 2<sup>e</sup> bureau prennent note des oppositions administratives sur une liste comportant les indications suivantes : numéro d'ordre, date de l'opposition, service d'origine, numéro du dossier, numéros de série et d'ordre du livret, nom et prénoms du titulaire, date du retrait de l'opposition et observations. Cette liste reste encartée dans le registre des oppositions n° 64 DC (art. 1135). Le numéro d'inscription sur la liste est reproduit sur l'avis d'opposition administrative n° 35 DC (cadre n° 2). Toute opposition administrative ayant plus d'un an de date est signalée au service d'origine. »

Art. 1171. — Ajouter la phrase suivante :

« Chacun d'eux tient la liste des oppositions administratives prévues par l'article 1162 bis. »

Article 1178. — 1<sup>er</sup> aliéna. Après les mots « correspondance générale », biffer le reste de la phrase et y substituer « dans la forme indiquée par les articles 602 et suivants. La pièce justificative de la rectification ou l'extrait de cette pièce établi par la section de la Correspondance générale est annexé à la demande de livret ».

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

---

Additions et modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892,  
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.

Article 48. — Biffer les mots « Sur production d'un acte de notoriété » et y substituer le texte suivant : « sur la déclaration du receveur; cette déclaration

est établie, soit d'après l'extrait ou l'expédition d'un acte de l'état civil, soit d'après un livret de famille ou un livret militaire, soit, enfin, lorsqu'il s'agit d'un étranger, d'après le récépissé de la déclaration exigée par le décret du 2 octobre 1888 ou le certificat d'immatriculation prévu par la loi du 8 août 1893.

« Le livret de famille est admis comme pièce justificative pour la rectification du libellé des livrets d'épargne appartenant au mari, à la femme et à chacun de leurs enfants. »

Page 25. — Ajouter l'article 69 bis suivant :

« 69 bis. — Pour que le mineur ait le droit, à partir de l'âge de 16 ans, de retirer les sommes inscrites au livret, la demande de livret doit recevoir la mention « versement direct en vertu de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881 ».

« Pour que le mineur soit empêché de retirer les fonds avant l'époque de sa majorité, il suffit que la demande du livret ne contienne pas la mention « versement direct. . . . »; si la demande de livret ne porte pas de mention autre que celles qui sont prévues par les cinq premiers paragraphes de l'article 70 ci-après, c'est le représentant légal (père, mère tutrice légale, tuteur) qui pourra seul obtenir le remboursement du livret jusqu'à ce que le titulaire ait 21 ans accomplis.

« Enfin, pour que les sommes versées ne puissent être touchées, avant l'époque de la majorité du titulaire, ni par celui-ci, ni par son représentant légal, la demande de livret doit contenir l'une des mentions indiquées par l'article 80 ci-après.

« En d'autres termes, la mention « Le remboursement ne pourra avoir lieu qu'à partir du jour de sa majorité » n'est pas nécessaire pour que le mineur soit dans l'impossibilité de retirer les fonds. Il suffit pour cela que la demande de livret ne porte par les mots « versement direct ». Dans ce cas, le représentant légal est seul admis à se faire rembourser le livret en une ou plusieurs fois avant la majorité du titulaire.

« Quant à la clause de remboursement différé à la majorité, elle n'est indispensable que si l'on veut s'opposer à ce que le retrait des sommes soit effectué par le mineur ou son représentant légal. »

Article 125 bis nouveau :

« 125 bis. — Lorsque le déposant demande que son livret lui soit remis par l'intermédiaire d'un autre bureau, la souche du journal n° 4 est annotée en conséquence. A l'arrivée du livret, le receveur, après avoir pris note du numéro, l'envoie au bureau désigné par le déposant, sous une formule n° 91 contenant les indications nécessaires pour assurer la remise du livret »

Article 160. — Ajouter l'alinéa suivant : « Le receveur annexe à la souche du carnet n° 4 ou n° 21 la deuxième partie n° 31 qui lui est renvoyée par le directeur dépositaire du livret. »

Article 161. — 1<sup>er</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> phrase.

Remplacer le mot « correspondante » par « (1<sup>re</sup> partie) ».

Même alinéa. Biffer la dernière phrase, et y substituer le texte suivant : « Le receveur renvoie au directeur les deux parties de la fiche n° 31, après avoir indiqué sur la deuxième partie la date de remise du livret ».

Article 194. — 2<sup>o</sup> alinéa. Modifier comme suit les deux dernières lignes : « Dans les articles 145 et 149 de l'Instruction générale sur le service des postes et des télégraphes ».

Article 227. — 1<sup>er</sup> alinéa. Ajouter la phrase suivante :

« Elle peut être certifiée par le receveur s'il connaît le signataire, ou si l'identité de ce dernier est attestée par une personne connue ou bien si le signataire

produit l'une des pièces prévues par l'article 729 de l'Instruction générale sur le service des postes et des télégraphes.»

Article 236. — Ajouter les mots «ou le livret de famille sur lequel mention du décès du mari a été faite par l'autorité compétente».

Article 238. — 2° alinéa, ajouter les mots : «ou enfin du livret de famille».

Même article, 3° alinéa. Modifier comme suit la phrase finale : «La signature du mari est certifiée par le receveur ou par le maire ou le commissaire de police suivant le cas (voir art. 227).»

Article 545 bis nouveau :

«545 bis. — Lorsque le déposant demande que son livret lui soit remis, après règlement, par l'intermédiaire d'un autre bureau, la souche du carnet n° 21 est annotée en conséquence. Au retour du livret, le receveur l'envoie au bureau désigné par le déposant, sous une formule n° 91 contenant les indications nécessaires pour assurer la remise du livret.»

Article 790 bis nouveau :

«790 bis. — Les livrets non retirés par les déposants dans le délai d'un mois parviennent au directeur accompagnés d'une fiche n° 31 (art. 160). Le directeur renvoie au bureau d'origine la deuxième partie de cette fiche qui doit rester annexée à la souche du carnet n° 4 ou n° 21 jusqu'à la rentrée du récépissé.

Toutefois, lorsque l'envoi du livret au directeur a été fait par un bureau autre que celui qui a délivré au déposant le récépissé n° 4 ou n° 21, la deuxième partie de la fiche n° 31 est adressée à ce dernier bureau.»

Article 792. — Remplacer le premier alinéa par le texte suivant :

«Chaque directeur enregistre les livrets, dans l'ordre de leur arrivée, sur un carnet (modèle n° 8). Ce carnet est numéroté suivant une série qui se poursuit indéfiniment.»

2° alinéa. Après «fiches n° 31» mettre «(1<sup>re</sup> partie)».

Article 796. Remplacer le mot «correspondante» par «(1<sup>re</sup> partie)».

Même article. Modifier comme suit le commencement de la dernière phrase : «La première et la deuxième partie de cette fiche font retour au directeur qui les conserve...»

Appendice 3, tableau 1, page 330. Dans la série des comptes tenus par la direction centrale, biffer «18, Cher» et «41, Loir-et-Cher».

Tableau 2, page 331.

En regard de «Cher» et de «Loir-et-Cher», inscrire «Orléans» au lieu de «Paris».

Page 333, 1<sup>re</sup> colonne.

En regard de «21», substituer «Dijon» à «Côte-d'Or».

Tableau 3, page 333 quinquies.

En regard de la succursale d'Orléans, porter les indications suivantes dans les colonnes *ad hoc*.

18	Cher.....	.....	16 décembre 1899.	16 décembre 1899.
41	Loir-et-Cher.....	.....	16 décembre 1899.	16 décembre 1899.



DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

---

**Additions à l'Instruction n° 87 concernant la participation des facteurs-receveurs au service de la Caisse nationale d'épargne.**

Article 57. — Ajouter l'alinéa suivant :

« Lorsque le facteur-receveur ne dessert pas personnellement le domicile du bénéficiaire, le paiement a lieu, soit au guichet, soit par l'entremise du facteur ordinaire, si celui-ci a reçu du bénéficiaire commission de retirer les fonds. Dans ce dernier cas, le facteur ordinaire rapporte le récépissé n° 50 dûment signé par la partie prenante. »

Article 73. — Ajouter l'alinéa suivant :

« Le paquet est soumis à la formalité du *chargement en franchise* lorsqu'il contient des fonds. »

Article 114. — Ajouter la phrase suivante :

« Il est soumis à la formalité du chargement en franchise lorsqu'il contient des fonds. »

Article 101, paragraphe 3°. — Après les mots « opération de *versement* » mettre le mot *ultérieur*.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

---

**Jugement.**

Par arrêt de la cour d'assises du département de..... en date du 25 octobre 1899, M<sup>me</sup> X..., receveuse à ....., a été condamnée par contumace à 20 années de travaux forcés, 500 francs d'amende et à l'interdiction de séjour, pour malversations sur fonds d'épargne.

---

CABINET. — CONTENTIEUX.

---

**Jugement.**

Par jugement du tribunal correctionnel de Pontoise, en date du 27 octobre 1899, le sieur V... a été condamné à 16 francs d'amende pour outrages par paroles envers le facteur-receveur de Gournay-sur-Marne.

---

PERSONNEL. — 2° BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. TRASSARD, gardien de bureau à la recette principale du Mans, ayant trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant la somme de 365 fr. 10, s'est empressé de le remettre entre les mains de son receveur.

M. VOLTE, facteur local au bureau de Polminhac (Cantal), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie renfermant 13 fr. 25, qu'il a déposé à la mairie.

M. DENÈLE, facteur rural au bureau d'Hazebrouck (Nord), a trouvé, dans un wagon, un porte-monnaie contenant une somme de 55 fr. 10, qu'il a remis entre les mains d'un agent de la compagnie du chemin de fer.

M. DELAUNAY, facteur-receveur à Massérac (Loire-Inférieure), a déposé à la mairie une montre, d'une valeur de 70 francs, qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. VEREL, jeune facteur des télégraphes au bureau d'Isigny (Calvados), a remis à la receveuse un portefeuille, contenant 250 francs, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. BORDERIE, facteur local au bureau de Montfermeil (Seine-et-Oise), a remis à la receveuse, qui a pu le rendre au propriétaire, un portefeuille qu'il avait trouvé dans la salle d'attente et qui renfermait des valeurs au porteur pour une somme de 300 francs de rente.

M. ESCANDE, facteur, a déposé entre les mains de l'agent du guichet au bureau de Paris n° 6 un porte-monnaie, contenant 83 francs, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente et qui a été rendu au propriétaire.

M. DESCUSSE (Eugène), facteur rural au bureau d'Avon (Seine-et-Marne), a trouvé un peigne, avec monture en or, orné de cinq diamants, qui a été remis à son propriétaire.

M. CHAPUIS, facteur rural au bureau de Champagnole (Jura), a trouvé une montre en or qui a été remise à son propriétaire.

M. BRIONNAUD, jeune facteur des télégraphes au bureau de Paris n° 13, a trouvé, sur la voie publique, une obligation de 100 francs qui a été déposée au commissariat de police.

M. DAAGE, facteur de ville à Coulommiers (Seine-et-Marne), ayant trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un porte-monnaie contenant 18 fr. 60, l'a déposé entre les mains du receveur, qui a pu le rendre au propriétaire.

M. RISPAL (Joseph), facteur local à Espalion (Aveyron), ayant trouvé, sur la voie publique, une montre en argent, s'est empressé de la remettre entre les mains du commissaire de police.

M. DERIVERY, facteur local au bureau de Moreuil (Somme), a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille, contenant 1,550 francs en billets de banque, qui a été remis au propriétaire.

M. GIRAULT, entreposeur à la gare d'Asnières (Seine), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 21 fr. 70 qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. BUR, facteur du télégraphe au bureau de Saint-Denis (Seine), a remis entre les mains du commissaire de police une somme de 10 fr. 50 qu'il avait trouvée dans la salle d'attente,

M. RAINEAU, facteur rural au bureau de l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire), a trouvé une montre en argent qui a pu être rendue à son propriétaire.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. LE PAGE, facteur rural à Pontrieux (Côtes-du-Nord), a reçu de M. le préfet du département un témoignage de satisfaction pour le courage dont il a fait preuve, le 11 août dernier, en maîtrisant un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur.

M. CHEVALIER (Jean), facteur rural au bureau de Pierre-Besse (Cantal) a, par son courage et son sang-froid, sauvé la vie à trois personnes, lors d'un incendie.

M. DAVIN, facteur au bureau de Villefagnan (Charente), a sauvé une dame et sa petite fille qui se trouvaient en danger, dans une voiture dont le cheval s'était emporté.

M. POITE, facteur rural au bureau de Montescourt-Lizerolles (Aisne), a éteint seul un commencement d'incendie et a sauvé la vie à un vieillard qui allait être asphyxié par la fumée.

M. GUILLE, facteur rural à Leyr (Meurthe-et-Moselle), a arrêté l'attelage d'un camion qui dévalait rapidement sur un chemin en pente, par défaut de fonctionnement du frein.

M. LELIÈVRE, facteur rural à Bourneville (Eure), a reçu de M. le préfet du département une gratification de 25 francs pour s'être mis, bien qu'étant manchot, courageusement dans une mare jusqu'à mi-corps pour y puiser de l'eau nécessaire à l'extinction d'un incendie, et avoir occupé ce poste pendant deux heures.

M. DERENS, facteur rural au bureau de Nérac (Lot-et-Garonne), a été blessé en prêtant secours dans un incendie.

M. DEBUT, facteur rural à Cormeilles (Eure), s'est jeté à la tête d'une vache furieuse qui venait de terrasser une personne, et il a pu maîtriser cet animal.

M. CALMEJANE (Frédéric), facteur rural au bureau de Figeac (Lot), a sauvé la vie à un vieillard qui se noyait accidentellement.

MM. DELRIEU, facteur local, et LAUNEY, facteur rural au bureau de Duras (Lot-et-Garonne), ont porté secours à une femme dont les vêtements étaient en feu.

M. HÉRICOTTE (G.), facteur rural au bureau d'Ailly-le-Haut-Clocher (Somme), a arrêté un cheval emporté.

M. RAVADE, facteur rural à Royat (Puy-de-Dôme), a fait preuve d'initiative et de dévouement à l'occasion d'un incendie.

M. GANIVET, facteur rural au bureau de Villebois-la-Vallette (Charente), s'est jeté à l'eau dans un lavoir pour en retirer une femme en danger imminent de se noyer.

M. GERNOUX, facteur local au bureau de La Turballe (Loire-Inférieure), a montré de l'initiative et du dévouement lors d'un incendie.

M. ROMAGNY, facteur rural à Montbrison (Loire), a assommé un chien atteint d'hydrophobie.

**Décret, du 2 novembre 1899, portant nominations dans le personnel supérieur de l'Administration centrale du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. (Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes.)**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu le décret du 29 octobre 1899;

Sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

- 1° Directeur de l'exploitation postale, M. ANSAULT (Théodule-Jules-Désiré);
- 2° Directeur de la Caisse nationale d'épargne, M. GODY (Léon);
- 3° Directeur du matériel et de la construction, M. WÜNSCHENDORFF (Jules-Hippolyte-Eugène);
- 4° Directeur de la comptabilité, M. BLANQUÉ (Louis-Étienne-Henri).

ART. 2. — M. BORDELONGUE (Jean-Jacques), ancien chef du service central des Postes et des Télégraphes, est chargé, au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, des fonctions de directeur de l'exploitation électrique.

3. Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 novembre 1899.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,*

A. MILLERAND.

**Arrêté ministériel, du 6 novembre 1899, fixant le traitement de Directeurs à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Vu le décret en date du 2 novembre 1899,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

- 1° Le traitement de MM. ANSAULT, GODY et WÜNSCHENDORFF, Directeurs à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, reste fixé à 15,000 francs.
- 2° Le traitement de M. BLANQUÉ, Directeur à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, reste fixé à 12,000 francs.
- 3° Le traitement de M. BORDELONGUE, chargé des fonctions de Directeur à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, reste fixé à 10,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1899.

Fait à Paris, le 6 novembre 1899.

A. MILLERAND.



PERSONNEL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

Liste, par ordre de mérite, des agents reconnus aptes à l'emploi de rédacteur dans les services administratifs, à la suite de l'examen des 18, 19 et 20 septembre 1899.

NUMÉROS de classement.	NOMS.	RÉSIDENCE.	NUMÉROS de classement.	NOMS.	RÉSIDENCE.
	MM.			MM.	
1	Lagrange (J.-G.).	Bourg.	31	Georgel.....	Nancy, central.
2	Michelet (A.-P.-J.).	Lyon, central.	32	Salmon.....	Paris R. P.
3	Faure (F.-H.)...	Paris, central.	33	Mallan.....	Châteaurenard.
4	Cestre (Eugène)...	Auxerre.	34	Billard.....	Montargis.
5	Rigollet-Vincent...	Tiaret.	35	Perséguet.....	Toulouse, central.
6	Eyraud.....	Ligne de Lyon.	36	Géanne.....	Ligne de Lyon.
7	Couttin.....	Épernay.	37	Geoffroy.....	Monaco.
8	Colonel.....	Grenoble R. P.	38	Renard.....	Paris, central.
9	Franchot.....	Paris R. P.	39	Crenze.....	Lille.
10	Berger.....	Issoire.	40	Morillon.....	Paris, central.
11	L'Herbier.....	Marseille.	41	Carles.....	Lyon, central.
12	Toupet.....	Lyon, central.	42	Mounier.....	Oran R. P.
13	Chanteloube.....	Lyon, central.	43	Broglio.....	Chambéry.
14	Laporte.....	Marseille, central.	44	Bérard.....	Bordeaux, central.
15	Hamonou.....	Brest, central.	45	Jaulin.....	Angoulême.
16	Lottin.....	Paris, central.	46	Petenot.....	Alger, R. P.
17	Levelut.....	Paris 69.	47	Grandrup.....	Paris R. P.
18	Delacour.....	Pithiviers.	48	Boufflé.....	Paris 10.
18	Vidal.....	Saint-Étienne.	49	Bachelierie.....	Ligne du Sud-Ouest.
20	De Raffin de la Raffinie.	Alger R. P.	50	De Lavison.....	Lig. de la Méditerranéo.
21	Delachambre.....	Arras	51	Doladille.....	Lyon, préfecture.
22	Drosno.....	Vitry-lo-François.	52	Lecomte.....	Tours, R. P.
23	Fougeron.....	Orléans R. P.	53	Bonnet.....	Poitiers.
24	Rouyer.....	Paris 49.	54	Defaux.....	Ligne du Sud-Ouest.
25	Morat.....	Mâcon.	55	Baudot.....	Bône.
26	Lepailleur.....	Caen, central.	56	Pradère.....	Paris 28.
27	Colonna.....	Oran.	57	Revers.....	Sint-Maalo.
28	Jourdheuil.....	Nancy.	58	Moulin-Saint-Just.	Paris 49.
29	Salamand.....	Lyon, central.	59	Leyge.....	Paris 15.
30	Abadie.....	Le Havre, principal.	60	Crescenci.....	Rennes R. P.
			61	Micheau.....	Montluçon.

SERVICE CENTRAL. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

Liste des candidats admis à la 1<sup>re</sup> section de l'École professionnelle supérieure en 1899.

Par arrêté du 28 octobre 1899, sont admis à la 1<sup>re</sup> section de l'École professionnelle supérieure, pour l'année scolaire 1899-1900, les agents ci-dessous désignés, classés les douze premiers à la suite du concours de 1899 :

1. MM. TRONCHON, rédacteur à la direction du Rhône.
2. BONNET, rédacteur à la direction du Jura.
3. FIS, rédacteur à la direction de la Haute-Vienne.
4. FRANCHOT, commis à la recette principale de la Seine.
5. BOIBESSOT, commis à Paris-central.
6. MAZIÈRES, commis à Paris-central,
7. COMMEIGNES, commis à Nice-central.
8. MARZAT, commis-ambulant, à la ligne du Sud-Ouest.
9. LAGRANGE, commis à Bourg.
10. HUGUENIN, commis à Paris-n° 49.
11. REBOUL, commis à Lyon-central.
12. WINTERER, commis à Paris-central.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**Décoration coloniale.**

Par décision présidentielle du 14 juin 1899, la décoration coloniale d'officier du Nicham-el-Anouar a été accordée à M. MAZOYER, sous-chef du cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

**Arrêté ministériel, du 25 octobre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze antérieurement décernés à :

**MM. Dauphin** (Eugène-Jean-Baptiste-Jacques), mécanicien des téléphones à Troyes (Aube); 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Lizard** (Louis-Joseph), facteur rural à Plancy (Aube), 37 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

*Titulaires de la médaille de bronze depuis le 29 décembre 1894.*

**Pierre** (Joseph-Étienne-Frédéric), courrier auxiliaire à Troyes (Aube), 45 ans de services administratifs.

*Titulaire de la médaille de bronze depuis le 20 décembre 1890.*

ART. 2. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**MM. Bourcié** (Gérard-Eugène), facteur rural à Dampierre (Aube), 32 ans de services administratifs.

**Drouilly** (Joseph-Benjamin), facteur rural à Nogent-sur-Seine (Aube), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Paris** (Joseph-Ferdinand), courrier convoyeur à Troyes (Aube), 25 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Piat** (Jules-Élie), facteur receveur à Bercenay-en-Othe (Aube), 24 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires,

ART. 3. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des postes et des télégraphes (Service central, 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 25 octobre 1899.

A. MILLERAND.

PERSONNEL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

Arrêté ministériel, du 14 novembre 1899,  
décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

ARRÊTE :

ART 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

M. **Pellerin** (Simon-Pierre-Alphonse), courrier à pied à Plailly (Oise), 19 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Personnel. — 2<sup>o</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 14 novembre 1899.

A. MILLERAND.

---

PERSONNEL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

Nomination d'un Chef de bureau honoraire.

Par arrêté ministériel en date du 4 novembre 1899, sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, M. DALLEU (Victor-Joseph), sous-chef de bureau à la Direction de la Caisse nationale d'épargne, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé chef de bureau honoraire.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

---

Nomination.

Par décret du Président de la République française, en date du 17 octobre 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. BARBARAT (Eugène-Aimé), inspecteur-ingénieur à la direction des services électriques de la région de Paris, est nommé ingénieur chef du service des câbles sous-marins et de l'usine de la Seyne, en remplacement de M. MORRIS, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

---

Par arrêté ministériel en date du 23 octobre 1899, le traitement de M. Barbarat, ingénieur-chef du service des câbles sous-marins et de l'usine de la Seyne, reste fixé à 6,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1899.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Thiébaud, . . . . .	Rédacteur. . . . .	Direction de la Seine. . . . .	4,100	3,500
Anfray. . . . .	Expéditionnaire	Direction de la Seine, hors cadres détaché à la 2° division, 4° bureau..	1,500	1,700
Charpentier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>a</sup> division, 3° bureau. . . . .	2,100	2,300
Maldent. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2,300	2,500
Picard. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2° division, 4° bureau. . . . .	1,500	1,700
Leblanc. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Service central, 3° bureau	2,300	2,500
Bouchery . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2° division, 3 bureau. . . . .	1,900	2,100
Touzé . . . . .	Rédacteur. . . . .	Service central, 2° bureau	2,800	3,100
Faucon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1 <sup>re</sup> division, 4° bureau. . . . .	2,800	3,100
Saunier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2,800	3,100
Blanchet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 2° bureau. . . . .	2,800	3,100
Deilhes . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2° division, 5° bureau. . . . .	2,800	3,100
M <sup>lle</sup> Lemoigne. . . . .	Employée. . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Hamon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Cristofini. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Passant. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	R <sup>on</sup> 1,300	1,400
Cuvier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,400	1,500
Delaselle. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Chanussot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,500	1,600
Antoine. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	1,400	1,500
Du Fayel. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Durand. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	R <sup>on</sup> 1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Gay. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Cuvillier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Meyer . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>me</sup> veuve Renaud. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	R <sup>on</sup> 1,100	1,200
veuve Kromberg .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne. . . . .	R <sup>on</sup> 1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Dièvre. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
Berger. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600



NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Rousselle.....	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Canale.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Ballerait.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Ragoneau.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Farganel.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
Favé.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
Bégin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Dupuis.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Seniquette.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>mo</sup> Remond.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Wenck.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
veuve Desjardins.	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	2,000	2,100
M <sup>lle</sup> Esquive.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne, surveil- lante.	2,000	2,100
M <sup>mo</sup> Humel.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne, surveil- lante.	1,900	2,000
M <sup>lles</sup> Lemau (Éva)....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,800	1,900
Cornier.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,800	1,900
M <sup>mes</sup> Labussière.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,900	2,000
Lemaire.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,800	1,900
M <sup>lles</sup> De Bouraynes....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,800	1,900
Andre, dit Vau- verdrie.	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,800	1,900
Tinturier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,800	1,900
Molière.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,800	1,900
M <sup>mes</sup> Fanton.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,800	1,900
Prévost.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau, surveillante.	1,900	2,000
Lévy (Fanny)....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau, surveillante.	1,900	2,000
Kuntz (M.).....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Hentz.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,700	1,800
M <sup>mo</sup> Jacquet.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Reichel.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
Desbordes.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne, surveil- lante.	1,700	1,800
M <sup>mes</sup> Reyne.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,700	1,800
Maire Sébille....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Monnoye.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,700	1,800
Marcou.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Trébutien.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Rabuat.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,600
Alloi.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Gomot.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs
M <sup>me</sup> Mesnage.....	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Briottet.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
MM. Guibal.....	Rédacteur.....	Bourges.....	4,000	4,500
Piton.....	<i>Idem.</i> .....	Arras.....	3,600	4,000
Perrin.....	<i>Idem.</i> .....	École professionnelle su- périeure.	3,600	4,000
Cottin-Bizonne...	<i>Idem.</i> .....	Grenoble.....	3,100	3,500
Brunet.....	<i>Idem.</i> .....	Teneur Lyon, succur- sale.	3,100	3,500
Roualdes.....	<i>Idem.</i> .....	Constantine.....	3,100	3,500
Carel.....	<i>Idem.</i> .....	Guéret.....	3,100	3,500
Pierrisnard.....	<i>Idem.</i> .....	Avignon.....	3,100	3,500
Firmin.....	<i>Idem.</i> .....	Rodez.....	3,100	3,500
Courssières.....	<i>Idem.</i> .....	Albi.....	3,100	3,500
Baradat.....	<i>Idem.</i> .....	Mont-de-Marsan.....	3,100	3,500
Vesnier.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	3,100	3,500
Ard.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	3,100	3,500
Bosse.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	3,100	3,500
Decourtye.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen.....	3,100	3,500
Gauthier.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles.....	3,100	3,500
Tallendeau.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	3,100	3,500
Chrestia.....	<i>Idem.</i> .....	Caissier Carcassonne, suc- cursale.	3,100	3,500
Delmotte.....	<i>Idem.</i> .....	Arras.....	3,100	3,500
Rieu.....	<i>Idem.</i> .....	Lyon.....	3,100	3,500
Cendre.....	<i>Idem.</i> .....	Moulins.....	3,100	3,500
Séguin.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	3,100	3,500
Roumeau.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Étienne, succur- sale.	3,100	3,500
Florenson.....	<i>Idem.</i> .....	Contrôleur Lyon, succur- sale.	3,100	3,500
Leclerq.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc.....	3,100	3,500
Fieschi.....	<i>Idem.</i> .....	Caissier Alger, succur- sale.	3,100	3,500
Chabasseur.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	3,100	3,500
Lefèvre.....	<i>Idem.</i> .....	Châlons-sur-Marne.....	3,100	3,500
Marseille.....	<i>Idem.</i> .....	Beauvais.....	3,100	3,500
Péchiné.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de l'Est.....	3,100	3,500
Combrisson.....	<i>Idem.</i> .....	Nevers.....	3,100	3,500
Carbonnel.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille.....	3,100	3,500
Géeraert.....	<i>Idem.</i> .....	Lille.....	3,100	3,500

NOMS DES AGENTS.	GRADE.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Jouart. . . . .	Rédacteur . . . .	Direction de la Seine. . . .	3,100	3,500
Sevestre. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rouen. . . . .	3,100	3,500
Pailères. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Direction de la Seine. . . .	3,100	3,500
Caminade . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Périgueux . . . . .	3,100	3,500
Silly. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Blois. . . . .	3,100	3,500
Maumey. . . . .	Inspecteur. . . . .	Bordeaux. . . . .	2,800	3,100
Sénéchal . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Direction de la Seine. . . .	2,500	2,800
Taillandier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Chaumont. . . . .	2,500	2,800
Carcanade. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Albi. . . . .	2,200	2,500
Champalbert. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bourg . . . . .	2,800	3,100
Fercy. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Contrôleur Caen, succur- sale.	2,800	3,100
Raymon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Poitiers. . . . .	2,500	2,800
Hamon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Chilini. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caissier Nîmes, succur- sale.	2,800	3,100
Jacquier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Chalons-sur-Marne. . . . .	2,800	3,100
Gautherot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Melun. . . . .	2,500	2,800
Audron. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bordeaux. . . . .	2,200	2,500
Mamet. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caissier Epinal, succur- sale.	2,800	3,100
Neyrat. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon . . . . .	2,800	3,100
Mathieu. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Contrôleur Laon, succur- sale.	2,500	2,800
Decocq. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lille . . . . .	2,200	2,500
Lucchini . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ajaccio . . . . .	1,900	2,200
Plas. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tulle. . . . .	2,800	3,100
Martinet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Direction de la Seine. . . .	2,800	3,100
Preveraud. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Angoulême. . . . .	2,800	3,100
Vican. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Étienne . . . . .	2,800	3,100
Pellerin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Troyes. . . . .	2,800	3,100
Génin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nevers. . . . .	2,800	3,100
Lesaffre. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vérification du matériel. .	2,800	3,100
Ces . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tunis. . . . .	2,500	2,800
Larcher. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy . . . . .	2,500	2,800
Ducasse. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mont-de-Marsan. . . . .	2,500	2,800
Bonnet. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon, succursale. . . . .	2,200	2,500
Billerey. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy . . . . .	2,200	2,500
Fillette. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vérification du matériel. .	1,900	2,200
Solois. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Clermont-Ferrand. . . . .	2,800	3,100
Villain . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Châlons-sur-Marne. . . . .	2,800	3,100
Hennocq . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vannes . . . . .	2,800	3,100
Alcais. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nîmes . . . . .	2,800	3,100

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Paulin.....	Rédacteur.....	Blois.....	2,800	3,100
Delbas.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	2,500	2,800
Le Cocq.....	<i>Idem.</i> .....	Rennes.....	2,200	2,500
Semezies.....	<i>Idem.</i> .....	Alger.....	2,800	3,100
Rey.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes.....	2,500	2,800
Razou.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	2,800	3,100
Gaillard.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	2,800	3,100
Crest.....	<i>Idem.</i> .....	Limoges.....	1,900	2,200
Barril.....	<i>Idem.</i> .....	Tours, succursale.....	1,900	2,200
Morantin.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes, succursale.....	1,500	1,700
Boillot.....	<i>Idem.</i> .....	Orléans.....	1,500	1,700
Aragon.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux.....	1,500	1,700
Ducrocq.....	<i>Idem.</i> .....	Laon.....	1,500	1,700
Pincau.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	1,500	1,700
Broqua.....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux.....	1,500	1,700
Basseux.....	<i>Idem.</i> .....	Arras.....	1,500	1,700
Courtot.....	<i>Idem.</i> .....	Nancy.....	1,500	1,700
Lepez.....	<i>Idem.</i> .....	Lille.....	1,500	1,700
Demelle.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	1,500	1,700
Roussel.....	<i>Idem.</i> .....	Lille, caisse.....	1,500	1,700
Bénard.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens.....	1,500	1,700
Le Berre.....	<i>Idem.</i> .....	Quimper.....	1,500	1,700
Beauger.....	<i>Idem.</i> .....	Nantes.....	1,500	1,700
Seurre-Bousquet.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	1,500	1,700
Salles.....	<i>Idem.</i> .....	Direction des services élec- triques.	2,100	2,300
Baillon.....	<i>Idem.</i> .....	Lille, succursale.....	1,500	1,700
Prieur.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	1,500	1,700
Piton.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô.....	1,500	1,700
Maxiola.....	<i>Idem.</i> .....	Ajaccio.....	1,500	1,700
Liechty.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles.....	1,500	1,700
Beyne.....	<i>Idem.</i> .....	Aurillac.....	1,500	1,700



PERSONNEL. — 1<sup>er</sup> ET 2<sup>e</sup> BUREAUX.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Herman.....	Chef de bureau.	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	7,000	Chef de bureau.	Personnel, 1 <sup>er</sup> bureau.	7,000
Duflos.....	Sous-chef de bureau.	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	5,000	Chargé des fonct. de chef de bureau.	Personnel, 2 <sup>e</sup> bureau.	5,000
Silvy.....	Chef de bureau.	Division de la comptabilité, 3 <sup>e</sup> bur.	7,000	Chef de bureau.	Direct. de l'exploit. postale, 5 <sup>e</sup> bur.	7,000
Montagne....	Sous-chef de bureau.	Direct. de la Caisse nat. d'épargne.	6,000	Idem.....	Direct. de la comptabilité, 3 <sup>e</sup> bur.	7,000
Roux.....	Idem.....	Division de l'exploitation électrique, 1 <sup>er</sup> bureau.	6,000	Idem.....	Direction de l'exploitation électrique, 4 <sup>e</sup> bureau.	7,000
d'Estocquois..	Chef de bureau.	Division de l'exploitation postale, 1 <sup>er</sup> bureau.	7,000	Idem.....	Direction de la comptabilité, 2 <sup>e</sup> bureau.	7,000
Mazoyer.....	Sous-chef de bureau.	Division de la comptabilité, 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000	Sous-chef de bureau faisant fonctions de chef de bureau.	Direction de l'exploitation postale, 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000
Villeroy.....	Idem.....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	5,000	Sous-chef de bureau.	Personnel, 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000
Guénin.....	Idem.....	Idem.....	5,000	Idem.....	Personnel, 2 <sup>e</sup> bur.	5,000
Roustan.....	Idem.....	Division de l'exploitation postale, 2 <sup>e</sup> bureau.	5,500	Idem.....	Direction de l'exploitation postale, 4 <sup>e</sup> bureau.	5,500
Debacque.....	Idem.....	Dir. du mat. et de l'exploit. électr., 1 <sup>er</sup> bureau.	5,500	Idem.....	Direction de l'exploitation électr., 2 <sup>e</sup> bureau.	5,500
Prévost.....	Idem.....	Dir. du matériel et de l'exploit. élec., 4 <sup>e</sup> bureau.	6,000	Idem.....	Direction du matériel et de la construction, 3 <sup>e</sup> bureau.	6,000
Galtier.....	Idem.....	Dir. de la comptab., 3 <sup>e</sup> bureau.	5,500	Idem.....	Direct. de la compt., 2 <sup>e</sup> bureau.	5,500
Travers.....	Rédacteur...	Direct. de la Caisse nation. d'épargne.	4,000	Faisant fonctions de sous-chef de bureau.	Direction de la Caisse d'épargne.	4,000
Esport.....	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Dir. de l'expl. électr., 4 <sup>e</sup> bureau.	4,000
Bizet.....	Idem.....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	4,000	Idem.....	Dir. de l'expl. élec., 1 <sup>er</sup> bureau.	4,000
Nivoix.....	Idem.....	Div. de l'expl. postale, 2 <sup>e</sup> bureau.	4,000	Idem.....	Direction de l'exploitation postale, 2 <sup>e</sup> bureau.	4,000
Sins.....	Sous-chef de bureau.	Administration centrale, 1 <sup>re</sup> division	5,500	Faisant fonctions de chef de bureau.	Idem.....	6,000
Marotel.....	Idem.....	Service central, 3 <sup>e</sup> bureau (service intérieur).	5,500	Sous-chef de bureau.	Direction de la comptabilité, 1 <sup>er</sup> bureau.	5,500

NOMS. DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Bouguet . . . . .	Sous-chef de bureau.	Div. de la comptab., 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000	Sous-chef de bureau.	Cabinet du Sous-Secrétaire d'État (secrétariat, contentieux).	5,000
Puisieux . . . . .	Rédacteur . . . . .	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	4,500	<i>Idem</i> . . . . .	Direct. de la compt., 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000
Vidal de Lirac . . . . .	Sous-chef de bureau.	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000	<i>Idem</i> . . . . .	Cabinet du Sous-Secrétaire d'État (service intér.).	5,000
Bizet . . . . .	Faisant fonc. de sous-chef de bureau.	Exploitation électrique, 1 <sup>er</sup> bureau.	4,000	Faisant fonctions de sous-chef de bureau.	Exploitation électrique, 1 <sup>er</sup> bureau (détaché au cabinet du Ministre).	4,000
Dubois . . . . .	Commis . . . . .	Réception et vérification du matériel.	2,700	Rédacteur . . . . .	Récep. et vérificat. du matériel (h. c.), détaché à l'Adminis. centr.	2,800
Després . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Asnières . . . . .	"	Expédition <sup>no</sup> .	Dir. de la Seine (h. c.), détaché au cabinet du Sous-Secrétaire d'État.	1,500
M <sup>lle</sup> Hoc . . . . .	Employée . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Employée . . . . .	Administration centrale, 3 <sup>e</sup> division	1,100
M <sup>me</sup> Morillon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 7 . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300
M <sup>lle</sup> Permeiller . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Levallois-Perret (téléphone).	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100
Picchocki . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris B . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Malchien . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300
M <sup>lle</sup> Colle . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, bur. princip.	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Brethenet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300
M <sup>lle</sup> Chabenet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,600
Gérard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marchiennes . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100
MM. Vialat . . . . .	Inspecteur . . . . .	Direction de la Seine	4,000	Rédacteur faisant fonctions de sous-chef de bureau.	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	4,000
Paupy . . . . .	Sous-officier.	Maréch. des logis au 2 <sup>e</sup> rég. de dragons	"	Expédition <sup>no</sup> .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
M <sup>lle</sup> Segalas . . . . .	Dame employée.	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,200	Employée . . . . .	Direction de la Caisse d'épargne.	1,200
MM. Barbarat . . . . .	Inspecteur ingénieur.	Direction des services électriques.	6,000	Ingén <sup>r</sup> chef de service.	Service du câble sous-marin et de l'usine de la Seyne	6,000
Xambou . . . . .	Commis principal.	Poste central des télégraphes.	4,000	Sous-chef de section.	Paris 98 . . . . .	4,500
Izard . . . . .	Sous-ingénieur.	Alger . . . . .	3,500	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Clermont-Ferrand . . . . .	3,500
Gilabert . . . . .	Sous-inspecteur.	Foix . . . . .	3,500	Sous-inspecteur.	Toulouse . . . . .	3,500
Caron . . . . .	Inspecteur . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	4,000	Inspecteur . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	4,000
Delastre . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Cochinchine et Cambodge.	5,000	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	5,000
Granier . . . . .	Rédacteur . . . . .	Direction de la Seine	3,600	Sous-inspect.	Madagascar . . . . .	3,500
Jeancolas . . . . .	Faisant fonctions de sous-inspecteur.	Tunis . . . . .	3,300	<i>Idem</i> . . . . .	Tunis . . . . .	3,500
Barruet . . . . .	Rédacteur . . . . .	Administrat. centr. 3 <sup>e</sup> division.	3,100	Rédacteur . . . . .	Orléans . . . . .	3,100
Dugorne . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Évreux . . . . .	2,200	<i>Idem</i> . . . . .	Le Mans . . . . .	2,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Jacotey .....		Fontaine-les-Luxouil.	"	Expédition <sup>no</sup> .	Direction des services électriques.	1,500
Gerret .....	Facteur .....	Paris R. P. ....	1,200	Idem .....	Versailles .....	1,500
Chambrot .....		Saint-Etienne .....	"	Idem .....	Saint-Etienne .....	1,500
Richard .....	Aide temporaire.	Le Mans, caisse d'épargne.	"	Idem .....	Le Mans, direction.	1,500
Marin .....		Arles-sur-Rhône .....	"	Idem .....	Avignon .....	1,500
Ragot .....		Auxonne .....	"	Idem .....	Arras .....	1,500
M <sup>me</sup> Gerbé .....	Employée .....	Paris, bur. princip.	1,100	Employée .....	Paris, bureau F. ...	1,100
Marty .....	Idem .....	Toulouse, central ..	1,300	Idem .....	Toulouse, caisse d'épargne.	1,300
M <sup>les</sup> Vivier .....	Idem .....	Saint-Lô R. P. ....	1,100	Idem .....	Saint-Lô, caisse d'épargne.	1,100
Lebroc .....	Idem .....	Condé-sur-Noireau ..	1,000	Idem .....	Saint-Lô R. P. ....	1,000
M <sup>me</sup> Genthon .....	Idem .....	Grenoble, téléphones.	1,400	Idem .....	Grenoble, caisse d'épargne.	1,400
M <sup>lle</sup> Perroud .....	Idem .....	Grenoble, caisse d'épargne.	1,300	Idem .....	Grenoble, téléphones.	1,300
M <sup>me</sup> Salvat .....	Idem .....	Nîmes, téléphones.	1,300	Idem .....	Nîmes, succursale caisse d'épargne.	1,300
M <sup>les</sup> Gaboriau .....	Idem .....	Ancenis .....	1,200	Idem .....	Nantes, caisse d'épargne.	1,200
Laisné .....	Idem .....	Le Mans, central ..	1,100	Idem .....	Le Mans, caisse d'épargne.	1,100
M <sup>me</sup> Adam .....	Idem .....	Marseille, caisse d'épargne.	1,200	Idem .....	Marseille, central ..	1,200
M <sup>lle</sup> Comte .....	Idem .....	Marseille, central ..	1,000	Idem .....	Marseille, succ. de la caisse d'éparg.	1,000
MM. Ollivier .....	Fact. recev. ..	Salins-de-Giraud ..	1,000	Receveur .....	Salins-de-Giraud ..	1,000
Jacquemin .....	Idem .....	Grez-sur-Loing .....	1,000	Idem .....	Grez-sur-Loing .....	1,000
Valat .....	Idem .....	Vaucresson .....	1,400	Idem .....	Vaucresson .....	1,400
M <sup>me</sup> V <sup>o</sup> Honoré .....	Receveuse .....	Louargat .....	1,200	Receveuse .....	Plouencour-Trez .....	1,200
Stouvenou .....	Idem .....	Cougains .....	1,000	Idem .....	Louargat .....	1,000
La Guiastrénec.	Veuve d'un commis ..		"	Idem .....	Courgains .....	1,000
M. Daniand .....	Receveur .....	Bréchauc .....	1,200	Receveur .....	Saint-Denis-de-Pile.	1,200
M <sup>me</sup> Dordy .....	Receveuse .....	Saint-Fort-sur-Gironde.	1,600	Receveuse .....	Le Bois .....	1,600
M. Gautier .....	Receveur .....	Le Bois .....	1,400	Receveur .....	Saint-Fort-sur-Gironde.	1,400
M <sup>les</sup> Henriot .....	Dame employée.	Lyon-Montplaisir ..	1,200	Receveuse .....	Vaux .....	1,200
Roudaud .....	Idem .....	Limoges caisse d'épargne.	1,200	Idem .....	Solignac .....	1,200
Gallotier .....	Receveuse .....	Solignac .....	1,400	Dame employée.	Limoges, caisse d'épargne.	1,400
M <sup>me</sup> Gernez .....	Idem .....	Ligny-en-Cambrésis	1,400	Receveuse .....	Condé-sur-l'Escaut ..	1,400
M. Blamart .....	Receveur .....	Dompierre .....	1,200	Receveur .....	Hellemmes .....	1,200
M <sup>les</sup> Lussiez .....	Dame emp. ..	Valenciennes .....	1,300	Receveuse .....	Quiévrechain .....	1,200
Fourrat .....	Receveuse .....	Verdun-sur-Garonne	1,400	Idem .....	Mézières-en-Brenne.	1,400
M. Billet .....	Receveur .....	Angerville-l'Orcher.	1,400	Receveur .....	Yport .....	1,400
M <sup>me</sup> Labeaume .....	Dame empl. ..	Paris, central .....	1,500	Receveuse .....	Angerville-l'Orcher.	1,600
MM. Delevarde .....	Commis .....	Honfleur .....	1,500	Receveur .....	Saint-Laurent-en-Caux.	1,400
Lembel .....	Receveur .....	Sancerre .....	3,000	Idem .....	Thouars .....	3,000
Boulart .....	Idem .....	Lisieux .....	3,500	Idem .....	Le-Havre-Port .....	3,500
Gandillet .....	Facteur recev.	Saint-Marcel .....	1,200	Idem .....	Saint-Marcel .....	1,200
Cartoux .....	Idem .....	Villes-sur-Auzon ..	1,200	Idem .....	Villes-sur-Auzon ..	1,200
Revillet .....	Receveur .....	Gastiglione .....	1,600	Receveur de 2 <sup>e</sup> classe.	A la disposition du gouvernement général de l'Algérie.	1,800
M <sup>lle</sup> Jacquand .....	Receveuse .....	Tramayos .....	1,400	Receveuse .....	Andrésy .....	1,400
M <sup>me</sup> Déchet .....	Idem .....	Meaulne .....	1,400	Idem .....	Noirétable .....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Chauvin.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Germain-de-Joux.	1,400	Receveuse...	Meaulne.....	1,400
Casabon.....	<i>Idem</i> .....	Méharin.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Bedous.....	1,200
Contéry.....	Dame empl.	Paris, central.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Méharin.....	1,200
Collard.....	Receveuse...	Gouaix.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Château-Landon...	1,200
Thibert.....	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Julien-en-Born..	1,400	<i>Idem</i> .....	Pouillon.....	1,400
M <sup>me</sup> Pichot.....	Dame empl.	La Rochelle.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Julien-en-Born	1,400
MM. Guiermet.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur.....	Lans.....	1,000
Nassieu.....	Receveur.....	Saint-Jean-d'Angély	4,000	Rec. princip <sup>al</sup>	Saint-Lô.....	4,500
Pringle.....	<i>Idem</i> .....	Vienne-en-Val.....	1,000	Receveur.....	Triguères.....	1,000
M <sup>me</sup> Petit-Roché...	Receveuse...	Villard-sur-Doron..	1,000	Receveuse...	Arvillard.....	1,000
MM. Agaud.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur.....	Villard-sur-Doron..	1,000
Verdier.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Vienne-en-Val.....	1,000
Juin.....	Receveur.....	Gaillefontaine.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Duclair.....	1,400
M <sup>lles</sup> Masson.....	Receveuse...	Ségrie.....	1,400	Receveuse...	Gaillefontaine.....	1,400
Miran.....	<i>Idem</i> .....	Panjas.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Préclac.....	1,400
MM. Sarazin.....	Receveur.....	Chapelle-Voland...	1,000	Receveur.....	Panjas.....	1,000
Haudebourg.....	Sous-officier.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Ségrie.....	1,000
Huré.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Chapelle-Voland...	1,000
Schneller.....	Receveur.....	Paris, bureau 78...	4,000	<i>Idem</i> .....	Paris, bureau 12..	4,000
Daban.....	Rec. princip <sup>al</sup> .	Châteauroux.....	4,500	<i>Idem</i> .....	Paris, bureau 78..	4,500
M <sup>me</sup> Bouzon.....	Receveuse...	Theys.....	1,400	Receveuse...	Virieu-sur-la-Bour- bre.	1,400
M. Cottin.....	Receveur.....	Rambouillet.....	3,500	Receveur.....	Paris, quartier du Pont-de-Flandre.	3,500
M <sup>me</sup> Perrault.....	Receveuse...	Gueugnon.....	1,400	Receveuse...	Saint-Sorlin.....	1,400
M. Dousdebès...	Rédacteur...	Administration cen- trale, 1 <sup>re</sup> div.	3,500	Receveur.....	Saint-Jean-d'Angély.	3,500
M <sup>me</sup> Chardenot....	Receveuse...	Presles.....	1,600	Receveuse...	Chaubly.....	1,600
MM. Chatrousse..	Sous-chef de bureau.	Administration cen- trale, service cen- tral, 2 <sup>o</sup> bureau.	6,000	Receveur...	Paris 18.....	6,000
Joyeux.....	Directeur des bur. am- bulants.	Ligne du sud-ouest à Paris.	7,000	Receveur princ.	Seine.....	7,000
Esmengaud....	Receveur.....	Barcelonnette.....	2,400	Receveur.....	Pertuis.....	2,400
Julien.....	Commis.....	Paris, recette princ.	3,000	<i>Idem</i> .....	Barcelonnette.....	2,700
M <sup>llo</sup> Baubial.....	Dame em- ployée.	Limoges.....	1,300	Receveuse...	Les Églises - d'Ar- gentenil.	1,200
M. Chiroleu.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur.....	Valloire.....	1,000
M <sup>lles</sup> Vuitonnet....	Receveuse...	Clayes-Souilly.....	1,600	Receveuse...	Esbly.....	1,600
Despauz.....	<i>Idem</i> .....	Esbly.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Claye-Souilly.....	1,800
MM. Le Roy.....	Receveur.....	Dinard.....	2,400	Receveur.....	Paimpol.....	2,400
Morin.....	<i>Idem</i> .....	Paimpol.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Dinard.....	2,700
M <sup>me</sup> Bazin.....	Receveuse...	Bonneuil-Matours..	1,400	Receveuse...	Migné-Auxences...	1,400
M <sup>llo</sup> Marnay.....	<i>Idem</i> .....	Migné-Auxences...	1,400	<i>Idem</i> .....	Vouneuil - sur - Vienne.	1,400
M <sup>me</sup> Graulau.....	<i>Idem</i> .....	Vouneuil - sur - Vienne.	1,600	<i>Idem</i> .....	Bonneuil-Matours..	1,600
M <sup>lles</sup> Richez.....	Dame empl.	Le Gateau.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Dompierre.....	1,200
Portes.....	Receveuse...	Arre.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Le Grau-du-Roi..	1,600
MM. Legouge.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur.....	Arre.....	1,000
Baivay.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Vesdun.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bablot.....	Receveuse...	Aisy-sur-Armançon.	1,600	Receveuse...	Courlon.....	1,600
Marion.....	Dame empl.	Orléans, téléphones	1,200	<i>Idem</i> .....	Aisy-sur-Armançon.	1,200
Déliaux.....	Receveuse...	Longueval.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Fins.....	1,200
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Rivière...	<i>Idem</i> .....	Béthisy-Saint-Pierre	1,400	<i>Idem</i> .....	Longueval.....	1,400
MM. Torracinta...	Receveur.....	Le Camp de Sathonay	1,000	Receveur.....	S <sup>t</sup> -Germain-de-Joux.	1,000
Pincemaille...	Sous-officier.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Mauvages.....	1,000
Benoit.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Chambley-Bussières	1,000
M <sup>lles</sup> Souquères...	Receveuse...	Auxy.....	1,200	Receveuse...	Héricy.....	1,200
Masson.....	Ex-receveuse.	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Auxy.....	1,200
M <sup>me</sup> Serve.....	Dame empl.	Paris, central.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Gouaix.....	1,600
M. Febve.....	Receveur.....	Gérardmer.....	2,400	Receveur.....	Trévoux.....	2,400



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
M. Thiébaud. . . . .	Receveur. . . . .	Trévoux. . . . .	fr. 2,400	Receveur. . . . .	Gérardmer. . . . .	fr. 2,400
M <sup>me</sup> veuve Legrand. . . . .	Receveuse. . . . .	Bousies. . . . .	1,600	Receveuse. . . . .	Ligny-en-Cambrésis. . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Bru. . . . .	Idem. . . . .	Lauzerte. . . . .	1,600	Idem. . . . .	Verdun-sur-Garonne. . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Descomps. . . . .	Idem. . . . .	Francescas. . . . .	1,400	Idem. . . . .	Lauzerte. . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> de Vos. . . . .	Idem. . . . .	Ansauvillers. . . . .	1,200	Idem. . . . .	Rantigny. . . . .	1,200
M <sup>mes</sup> Van den Vaero. . . . .	Femme d'un commis en disponibi- lité.	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Ansauvillers. . . . .	1,000
Barande. . . . .	Dame em- ployée.	Prades. . . . .	1,200	Idem. . . . .	Tautavel. . . . .	1,200
veuve Poulain. . . . .	Receveuse. . . . .	Ruelle-sur-Touvre. . . . .	1,600	Dame em- ployée.	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,700
M <sup>lle</sup> Petel. . . . .	Dame em- ployée.	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,600	Receveuse. . . . .	Ruelle-sur-Touvre. . . . .	1,400
MM. Royer. . . . .	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest. . . . .	3,300	Chef de brig.	Ligne du Nord. . . . .	3,300
Delphy. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord-Ouest. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	3,300
Deussault. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Ligne du Nord-Ouest. . . . .	3,300
Lahaye. . . . .	Com. princ..	Ligne du Nord. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,300
Lussert. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	3,300
Litre. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,300
Simon. . . . .	Idem. . . . .	Paris 18. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	3,300
Cathié. . . . .	Idem. . . . .	Toulouse R. P. . . . .	3,600	Com. princ..	Toulouse, central. . . . .	3,600
Hacquart. . . . .	Idem. . . . .	Pau. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Toulouse R. P. . . . .	3,300
Delon. . . . .	Idem. . . . .	Paris 103. . . . .	3,600	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare du Nord. . . . .	3,600
Mairel. . . . .	Idem. . . . .	Paris 23. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,300
Méline. . . . .	Idem. . . . .	Paris 22. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare du Nord-Ou <sup>est</sup> . . . . .	3,300
Yung. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,600	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare de l'Est. . . . .	3,600
Maurin. . . . .	Chef de brig.	Ligne de Lyon. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare de Lyon. . . . .	3,300
upin. . . . .	Com. princ..	Paris 63. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare d'Orléans. . . . .	3,300
Brunet. . . . .	Idem. . . . .	Paris 6. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare du Nord. . . . .	3,300
Lacoste. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne du Sud- Ouest. . . . .	3,000
Betton. . . . .	Idem. . . . .	Angoulême. . . . .	4,000	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	4,000
Villechaise. . . . .	Idem. . . . .	Tours, gare. . . . .	3,600	Idem. . . . .	Angoulême. . . . .	3,600
Février. . . . .	Idem. . . . .	Sedan. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Paris 19. . . . .	3,300
Tirmont. . . . .	Idem. . . . .	Paris 96. . . . .	3,600	Idem. . . . .	Paris 14. . . . .	3,600
Temisior. . . . .	Idem. . . . .	Paris 14. . . . .	3,600	Idem. . . . .	Paris 96. . . . .	3,600
Jeanneret. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Emin. . . . .	Commis. . . . .	Lyon, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Lyon-Terrecaux. . . . .	3,300
Canavaggio. . . . .	Idem. . . . .	Ajaccio. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ajaccio. . . . .	3,300
Roux. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	3,000
Mongloa. . . . .	Idem. . . . .	Paris 68. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 18. . . . .	3,300
Claverie. . . . .	Idem. . . . .	Pau. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Pau. . . . .	3,300
Durand. . . . .	Idem. . . . .	Algérie. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Algérie. . . . .	3,300
Roulot. . . . .	Idem. . . . .	Dijon R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 103. . . . .	3,300
de Jaegher. . . . .	Idem. . . . .	Paris 84. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 23. . . . .	3,300
de la Rocque. . . . .	Idem. . . . .	Paris 26. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare du Nord-Ou <sup>est</sup> . . . . .	3,300
Guillaume. . . . .	Idem. . . . .	Paris 22. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 22. . . . .	3,300
Royer. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,300
Guillemard. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare de l'Est. . . . .	3,300
Albitreccia. . . . .	Idem. . . . .	Ajaccio. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare du Nord-Ou <sup>est</sup> . . . . .	3,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Casasoprana . .	Commis. . . .	Ajaccio. . . . .	3,000	Com. princ. .	Bureau de tri de la gare de Lyon.	3,300
Guillard. . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux, central. .	3,000	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,300
Riffart. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare d'Orléans.	3,300
Potot. . . . .	Idem. . . . .	Dijon R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 63. . . . .	3,300
Sans. . . . .	Idem. . . . .	Paris 6. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare de l'Ouest.	3,300
Vaysse. . . . .	Idem. . . . .	Paris 69. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,300
Tourroilles. . . . .	Idem. . . . .	Paris 11. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,300
Dufrène. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . .	3,000
Mazérolle. . . . .	Idem. . . . .	Vichy. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Roanne. . . . .	3,300
Nogarède. . . . .	Idem. . . . .	Nîmes, central. . . .	3,000	Idem. . . . .	Tours, gare. . . . .	3,300
Miollet. . . . .	Idem. . . . .	Nantes, central. . . .	3,000	Idem. . . . .	Tours, central. . . .	3,600
Douzamy. . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Dunkerque. . . . .	3,300
Poncelet. . . . .	Idem. . . . .	Sedan. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Sedan. . . . .	3,300
de Labruyère.	Auxiliaire. . . .	En disponibilité. . .	"	Commis. . . .	Paris 28. . . . .	1,500
Pellé. . . . .	Commis. . . . .	Paris 9. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris 13. . . . .	1,500
Lutz. . . . .	Idem. . . . .	Nancy, central. . . .	2,700	Idem. . . . .	Paris 69. . . . .	2,700
Lazare. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
Sayag. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Berthelier. . . . .	Idem. . . . .	Paris 30. . . . .	1,800	Idem. . . . .	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le service de Madagascar.	1,800
Baup. . . . .	Idem. . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Moiroud. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Ponton. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,800
de Bieussais de Cauluson.	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Yon. . . . .	Idem. . . . .	Paris 92. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Schibler. . . . .	Idem. . . . .	Paris 45. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Merle. . . . .	Idem. . . . .	Paris 18. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Idem. . . . .	2,100
Génot. . . . .	Idem. . . . .	Paris 68. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Vizioz. . . . .	Idem. . . . .	Paris 71. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Cassegrain. . . . .	Receveur. . . . .	Bonifacio. . . . .	2,200	Idem. . . . .	Marseille R. P. . . .	3,000
Le Blanc. . . . .	Commis. . . . .	Arcachon. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Versailles R. P. . . .	2,700
Le Matelot. . . . .	Idem. . . . .	Paris 73. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Vincennes. . . . .	3,000
Beurié. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
Lauzanne. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Gilbert. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . .	"	Idem. . . . .	Lisieux. . . . .	1,800
Boyer. . . . .	Idem. . . . .	Marseille R. P. . . .	1,500	Idem. . . . .	Grenoble R. P. . . .	1,500
Dauprat. . . . .	Idem. . . . .	Clermont - Ferrand (brig. de réserve).	1,800	Idem. . . . .	Paris, central. . . .	1,800
Pauze. . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Clermont - Ferrand (brig. de réserve).	1,800
Villain. . . . .	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Paris, central (brig. de réserve).	2,700
Regnier. . . . .	Idem. . . . .	Paris, central (bri- gade de réserve).	1,800	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	1,800
Gleizes. . . . .	Idem. . . . .	Carcassonne. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Narbonne. . . . .	1,500
Carrié. . . . .	Idem. . . . .	Narbonne. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Carcassonne. . . . .	1,500
Battais. . . . .	Idem. . . . .	Paris 69. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare du Nord.	3,000
Collas. . . . .	Idem. . . . .	Paris 5. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Sarrazanas. . . . .	Idem. . . . .	Angoulême. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Penin. . . . .	Idem. . . . .	Paris 36. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Cabaud. . . . .	Idem. . . . .	Creil. . . . .	2,400	Idem. . . . .	Idem. . . . .	2,400
Nolorgues. . . . .	Idem. . . . .	Paris 42. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bureau de tri de la gare du Nord-Ouest.	3,000
Passat. . . . .	Idem. . . . .	Neuilly-sur-Seine. .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Peretti. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,000
Prat-Roujot. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Hufty.....	Commis.....	Paris R. P.....	3,000	Commis.....	Bureau de tri de la gare du N.-Ouest.	3,000
Lucassie.....	Anc. commis.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	2,400
Raboisson.....	Commis.....	Paris I.....	2,400	Idem.....	Bureau de tri de la gare de l'Est.	2,400
Aucert.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Naudet.....	Idem.....	Paris 30.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Poulain.....	Idem.....	Paris 13.....	2,700	Idem.....	Bureau de tri de la gare de Lyon.	2,700
Rouzaud.....	Idem.....	Pontoise.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Leron.....	Idem.....	Versailles R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Charpentier.....	Idem.....	Paris 32.....	1,500	Idem.....	Bureau de tri de la gare de l'Ouest.	1,500
Sueur.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Provin.....	Idem.....	Fontainebleau.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Rigaud.....	Idem.....	Paris 13.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Coussillan.....	Idem.....	Paris 30.....	2,400	Idem.....	Paris 23.....	2,400
Pairault.....	Idem.....	Paris 82.....	1,800	Idem.....	Paris 30.....	1,800
Corna.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 81.....	1,800
Vergnole.....	Idem.....	Lisieux.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Vigour.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	2,700	Idem.....	Paris 18.....	2,700
Poirson.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Morin.....	Idem.....	Paris 8.....	1,500	Idem.....	Paris 96.....	1,500
Grillet.....	Idem.....	Lyon, central.....	3,000	Idem.....	Corbeil.....	3,000
Poirion.....	Idem.....	Montdidier.....	1,800	Idem.....	Paris 22.....	1,800
Cordier.....	Idem.....	Paris 58.....	1,800	Idem.....	Paris 84.....	1,800
Battini.....	Idem.....	Algérie.....	2,100	Idem.....	Paris 26.....	2,100
Cotoni.....	Receveur.....	Sartène.....	2,200	Idem.....	Ajaccio.....	3,000
Seta.....	Commis.....	Bonifacio.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Jarlot.....	Idem.....	Paris 20.....	2,400	Idem.....	Paris 6.....	2,400
Gaillhard.....	Idem.....	Paris 12.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Briansau.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord.....	3,000
Paganel.....	Idem.....	Niort.....	1,500	Idem.....	Paris 81.....	1,500
Vallon.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.....	1,500
Barbé.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.....	1,800	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800
Jarrix.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500
Lestant.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Larban.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,400	Idem.....	Paris, rue Guten- berg.	2,400
Eynard.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Rey.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Sarcey.....	Idem.....	Lyon, central.....	2,400	Idem.....	Vichy.....	2,400
Chabal.....	Idem.....	Marseille-Prado.....	1,800	Idem.....	Nîmes, central.....	1,800
Pellenc.....	Idem.....	Marseille, central.....	2,100	Idem.....	Bourg.....	2,100
Rémézy.....	Idem.....	Henfleury.....	1,500	Idem.....	Marseille, central.....	1,500
Parizot.....	Idem.....	Lyon, central.....	2,400	Idem.....	Ancey.....	2,400
Vender.....	Idem.....	Avranches.....	2,100	Idem.....	Granville.....	2,100
Laveille.....	Idem.....	Saint-Lô.....	1,800	Idem.....	Avranches.....	1,800
Maisonnave.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Mont-de-Marsan.....	1,500
Perraud.....	Idem.....	Dijon, central (brigade de réserve).	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Toulouze.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	2,100	Idem.....	Dijon, central (brigade de réserve).	2,100
Gonnet.....	Idem.....	Besançon R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 88.....	3,000
Praud de la Nicollière.....	Idem.....	Nantes, central (brigade de réserve).	2,400	Idem.....	Quimper.....	2,400
Vinet.....	Idem.....	Nantes, central.....	1,500	Idem.....	Nantes, central (brigade de réserve).	1,500
Lassourd.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500	Idem.....	Nantes, central.....	1,500
Chavanon.....	Idem.....	Marseille, central (brig. de réserve)	1,800	Idem.....	Paris 98.....	1,800
Guillot.....	Idem.....	Marseille, central.....	2,100	Idem.....	Marseille, central (brig. de réserve).	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Mourié.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,800	Commis.....	Paris 1.....	1,800
Tiffagnon.....	Idem.....	Saint-Germain-en- Laye, téléphones.	2,100	Idem.....	Mantes-sur-Seine...	2,100
Loiseau.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris, bur. central téléphonique de la rue Gutenberg.	2,400
Gottin.....	Idem.....	Rambouillet.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Malayal.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Mende.....	1,800
Camboulas.....	Idem.....	Mende.....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Bouchardy.....	Rédacteur.....	Le Mans, direction.	2,500	Idem.....	Paris 15.....	2,400
Luzy.....	Commis.....	Belfort, faubourg de France.	2,400	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	2,400
Denis.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Lorient.....	1,500
Galipaud.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,800
Trotreau.....	Idem.....	Algérie.....	2,700	Idem.....	Lyon, central ( bri- gade de réserve).	2,700
Bonysson.....	Idem.....	Lyon, central ( bri- gade de réserve).	2,100	Idem.....	Algérie.....	2,100
Berger.....	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Petitfour.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Arbez.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Caen (brigade de réserve).	1,500
Bedel.....	Idem.....	Paris 10.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Ferru.....	Idem.....	Paris 88.....	1,800	Idem.....	Paris 10.....	1,800
Rousselle.....	Idem.....	Paris 22.....	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Palas.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 15.....	1,500
Choquer.....	Idem.....	Paris 22.....	3,000	Idem.....	Paris 47.....	3,000
Durey.....	Idem.....	Paris 36.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Laurouet.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Pizon.....	Idem.....	Paris 54.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Clavel.....	Idem.....	Paris 89.....	2,400	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	2,400
Caron.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Paris 89.....	1,500
Boyer.....	Idem.....	Marseille-Chapitre..	1,800	Idem.....	Ligne de la Médi- terranée.	1,800
Ramon.....	Idem.....	Paris 1.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Carrey.....	Idem.....	Rochefort.....	2,400	Idem.....	Pau.....	2,400
Domec.....	Idem.....	Poitiers.....	2,700	Idem.....	Paris, bur. central téléphonique de la rue Gutenberg.	2,700
Provost.....	Idem.....	Niort.....	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,500
Garrigues.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Ligne de la Médi- terranée.	1,800
Darrieux.....	Idem.....	Bayonne.....	1,800	Idem.....	Biarritz.....	1,800
Badet.....	Idem.....	Biarritz.....	3,000	Idem.....	Bayonne.....	3,000
Gourrin.....	Idem.....	Marseille, central (av. de la Bourse).	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Brémond.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Marseille e <sup>st</sup> ( annexe de la bourse ).	1,800
Marnier.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Carpentras.....	1,500
Faujon.....	Idem.....	Carpentras.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Lézignan.....	1,500
Bourgeois.....	Idem.....	Lille, central ( bri- gade de réserve ).	2,100	Idem.....	Paris, central ( bri- gade de réserve ).	2,100
Fourmaux.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin.	1,500	Idem.....	Lille, central ( bri- gade de réserve ).	1,500
Séguin.....	Idem.....	Lyon, central.....	2,400	Idem.....	Privas.....	2,400
Magé.....	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500	Idem.....	Cette.....	1,500
Régent.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Neaux.....	1,500
Emeric.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Toulon.....	2,400
Esquier.....	Idem.....	Marseille R. P.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Jauze-Labat..	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000	Idem.....	Marseille R. P.....	3,000
Piaggio.....	Idem.....	Joigny.....	2,100	Idem.....	Auxerre.....	2,100
Leclerc.....	Idem.....	Montargis.....	1,500	Idem.....	Joigny.....	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Luguet .....	Commis .....	Châtillon-sur-Seine.	1,500	Commis .....	Auxerre .....	1,500
Puyo .....	Idem .....	Corbeil .....	1,500	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Brossette .....	Idem .....	Paris 5 .....	1,800	Idem .....	Corbeil .....	1,800
Collas .....	Idem .....	Paris 40 .....	1,500	Idem .....	Paris 5 .....	1,500
Marconyeau .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Paris 3 .....	1,500
Filhol .....	Idem .....	Toulouse, pl. Du- puy.	2,700	Idem .....	Toulouse R. P. ....	2,700
Dessort .....	Idem .....	Toulouse R. P. ....	2,400	Idem .....	Toulouse, pl. Du- puy.	2,400
Bourot .....	Idem .....	Paris 12 .....	1,800	Idem .....	Paris 87 .....	1,800
Destour .....	Idem .....	Paris 50 .....	1,500	Idem .....	Paris 12 .....	1,500
Lorin .....	Idem .....	Saint-Jean-d'An- gely.	2,700	Idem .....	Paris 50 .....	2,700
Masson .....	Idem .....	Dijon, central .....	1,800	Idem .....	Langres .....	1,800
Varencs .....	Idem .....	Langres .....	1,500	Idem .....	Ligne de l'Est .....	1,500
Manivet .....	Idem .....	Paris 8 .....	2,700	Idem .....	Fontainebleau .....	2,700
Filiol .....	Idem .....	Neufchâtel-en-Bray.	1,800	Idem .....	Guéret .....	1,800
Sentis .....	Idem .....	Toulouse R. P. ....	1,500	Idem .....	Toulouse, central..	1,500
Espagnol .....	Idem .....	Cette .....	2,700	Idem .....	Toulouse R. P. ....	2,700
Calvié .....	Idem .....	Marseille, central..	1,800	Idem .....	Cetto .....	1,800
Sadé .....	Idem .....	Havre, central .....	3,000	Idem .....	Havre, principal..	3,000
Renoir .....	Auxiliaire .....	En disponibilité...	"	Idem .....	La Ferté-Macé .....	1,500
Aldebert .....	Commis .....	Algérie .....	2,400	Idem .....	Marseille, central..	2,400
Monfraix .....	Idem .....	Paris R. P. ....	1,800	Idem .....	Lézignan .....	1,800
Daudé .....	Idem .....	Lyon R. P. ....	2,400	Idem .....	Cette .....	2,400
Peuthieu .....	Idem .....	Caen, brigade de réserve.	1,500	Idem .....	Paris, central .....	1,500
Lorin .....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Paris, central .....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Paris R. P. ....	"
Mac Auliffe .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Schirman .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Servières .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Teissières .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Thollon .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Berthelot .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Girault .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Petit .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Robert .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Trouchet .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Philippon .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Châtenet .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Piogey .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Lompret .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Cabourg .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Chapelaine .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Fillicre .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Gozé .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Collin .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Colson .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Quesneville .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Pradin .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Desroches .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Ligne de l'Est .....	"
Branle .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Paris R. P. ....	"
Berthelot .....	Idem .....	Tours, central .....	"	Idem .....	Paris, central .....	"
Pradin .....	Idem .....	Lyon, central .....	"	Idem .....	Idem .....	"
Maurel .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Bureau de tri de la gare de l'Ouest.	"
Garnier .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Chartres .....	"
Trouette .....	Idem .....	Yvetot .....	"	Idem .....	Neuilly-sur-Seine ..	"
Dherbonnez .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Paris 9 .....	"
Vergely .....	Idem .....	Idem .....	"	Idem .....	Paris 32 .....	"
Carles .....	Idem .....	Paris R. P. ....	"	Idem .....	Paris 32 .....	"
Lussus .....	Idem .....	Bornay .....	"	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest	"
Rigal .....	Idem .....	En disponibilité...	"	Idem .....	Montargis .....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. de Saint-Omer.	Surnumér <sup>re</sup> .	Creil.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Montdidier.....	"
Gallien.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	"
Ruyer.....	Idem.....	Rambervillers.....	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Mathieu.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Vouziers.....	"
Vidal.....	Idem.....	Bordeaux R. P.	"	Idem.....	Bordeaux-Aquitaine.	"
Castagnet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bordeaux R. P. ....	"
Matteoli.....	Idem.....	Algérie.....	"	Idem.....	Ajaccio.....	"
Jodon.....	Idem.....	Provins.....	"	Idem.....	Seus.....	"
Baron.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Barrère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Beaudet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boivin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouchet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cahen.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charles.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jaillet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dax.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ducros.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Flaissière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Flatot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lempereur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lhuillery.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Simon.....	Idem.....	Blaye.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Bataille.....	Idem.....	Lisieux.....	"	Idem.....	Saint-Lô.....	"
Lamouroux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Marseille R. P.....	"
Sauvage.....	Idem.....	Paris 50.....	"	Idem.....	Bureau de tri de la gare du Nord.	"
Pons.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Magnoac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pomadelé.....	Idem.....	Lagny.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chemineau.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Bureau de tri de la gare du Nord-Ouest	"
Martin.....	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sutra.....	Idem.....	Rouen-Bourse.....	"	Idem.....	Idem.....	"
More.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	Bureau de tri de la gare de l'Est.	"
Sire.....	Idem.....	Chantres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Oudille.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Saunié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gibert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bureau de tri de la gare de Lyon.	"
Grador.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mazoyer.....	Idem.....	Paris 13.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Veuillet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupuy.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Haubclat.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	"	Idem.....	Idem.....	"
Berthé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Roig.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chautemps.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bédoch.....	Idem.....	Paris 24.....	"	Idem.....	Bureau de tri de la gare d'Orléans.	"
Lambry.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Buffreau.....	Idem.....	Vendôme.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Augier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Pruvot.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Idem.....	Bureau de tri de la gare de l'Ouest.	"
Philippe.....	Idem.....	Fécamp.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Goustic.....	Idem.....	Paris 35.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carbonnel.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demillière.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Boulet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Garnier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Métayer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Susini.....	Surnumér <sup>ro</sup>	Lyon-Brotteaux.....	"	Surnumér <sup>ro</sup>	Bonifacio.....	"
Le Suavé.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 20.....	"
Fesq.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Bordeaux, central.....	"
Havard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest.....	"
Drot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Baleydiér.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carillon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
David.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouzon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lasserre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sausset.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.....	"
Bouysset.....	Idem.....	Paris 81.....	"	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.....	"
Guibert.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aillaud.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Viguiér.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Laurens.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Rigaudie.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Nord- Ouest.....	"
Campagné.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mouchet.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"
Ponsot.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Caucaille.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"
Dastarac.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Loclère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Campan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Grancher.....	Idem.....	Rouano.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brignon.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charles (J.).....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.....	"
Dautané.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Doutros.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Castano.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bartoli.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bramard.....	Idem.....	Paris 9.....	"	Idem.....	Paris 13.....	"
Rougier.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Cazaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 48.....	"
Soumpayrac.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 14.....	"
Glénat.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Fleury.....	Idem.....	Redon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bussoz.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 16.....	"
Jean.....	Idem.....	Versailles, préfet.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Cléty.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 82.....	"
Dorippe.....	Idem.....	Meaux.....	"	Idem.....	Paris 19.....	"
Loclercq.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 11.....	"
Breton.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 20.....	"
Caron.....	Idem.....	Paris 4.....	"	Idem.....	Paris 49.....	"
Magne.....	Idem.....	Fontainebleau.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Décorsières.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Paris 12.....	"
Hercouët.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Pellier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 55.....	"
Loubeau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Toulon.....	Idem.....	Méun.....	"	Idem.....	Paris 8.....	"
Soligot.....	Idem.....	Enghien-les-Bains.....	"	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"
Riboil.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 88.....	"
André.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Bréfort.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gervois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Grès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Santi.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Bouichère.....	Idem.....	Lézignan.....	"	Idem.....	Carcassonne.....	"
André.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. r.
MM Prudhomme ..	Surnumér <sup>re</sup> .	En disponibilité...	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Lille-Saint-Martin.	"
Seure.....	Idem.....	Paris 88.....	"	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"
Michelet.....	Idem.....	Lyon, central....	"	Idem.....	Besançon R. P....	"
Bonneau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Deshours.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Colombio.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Ilbert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 74.....	"
Crétenet.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Idem.....	Paris 80.....	"
Bizou.....	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	"	Idem.....	Paris 28.....	"
Bransiet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye (téléphone).	"
Dumau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Pujol.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	"	Idem.....	Rambouillet.....	"
Couret.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Dathis.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Besançon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Belfort, foubourg de France.	"
Tessoulin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lorient.....	"
Flocard.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Boisnard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Guiral.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Guiry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy, central.....	"
Pique.....	Expédition <sup>re</sup> .	Direction de la Seine	"	Expédition <sup>re</sup> , fais <sup>t</sup> fonct <sup>n</sup> de surn <sup>re</sup> .	Paris R. P.....	"
Rossi.....	Surnumér <sup>re</sup> .	En disponibilité...	"	Surnumér <sup>re</sup> .	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	"
Gayraud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Camilli.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Beaulieu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charles (G.-A.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duthil.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P....	"
Grouzon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Nozières.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Mourlon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Didier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Castel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Masclé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pouey.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lesant.....	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Touja.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	"
Renaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Dupuy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	"
Séger.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Paulian.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille-Chapitre.	"
Peyroux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Abol.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Bataille.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Heinrich.....	Idem.....	Nancy R. P. (télé- phone))	"	Idem.....	Nancy, central.....	"
Laxenaire.....	Idem.....	Nancy R. P.....	"	Idem.....	Nancy R. P. (télé- phone).	"
Marchand.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 16.....	"
Billard.....	Idem.....	Algérie.....	"	Idem.....	Paris 35.....	"
Bonnard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Algérie.....	"
Bramard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 9.....	"
Aguillaume.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Mathié.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Arnac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Fauger.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Niort.....	"
Bétoulières.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Marcelli.....	Idem.....	Ligne de la Médit- erranée.	"	Idem.....	Marseille (télé- phone).	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Archambault.	Surnuméraire	En disponibilité...	"	Surnuméraire	Paris 54.....	"
Angelini.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Ajaccio.....	"
Dupont.....	Idem.....	Paris 10.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Farganel.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Idem.....	Paris 10.....	"
Pravot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 28.....	"
Dumont.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Roubaix.....	"
Provost.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Thomas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Falaise.....	"
Authié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Bonnaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Alençon.....	"
Quétin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Villoing.....	Idem.....	St-Amand-Montron.	"	Idem.....	Tours-central.....	"
Delcroix.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lille R. P.....	"
Stéphan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Quimper.....	"
Huc.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Ligne de la Méditer- ranée.....	"
Combariou.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Fauro.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"
Banton.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille R. P.....	"
Fabre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Paulet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chanet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Barres.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Brujaud.....	Idem.....	Algérie.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Danthieux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Joan-Grangé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Libourne.....	"
Costes.....	Idem.....	Paris 43.....	"	Idem.....	Paris, contral.....	"
Laffont del Ca- dayré.	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 43.....	"
Dalet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 88.....	"
Belin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 14.....	"
Rouanet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Loustulot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Monnoyeur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Théron.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
François.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Lagarde.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille R. P.....	"
Lebargy.....	Idem.....	Fourmies.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Castaingts.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"
Brice.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Gray.....	"
Faivre.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Anquet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Dunkerque.....	"
Dexpert.....	Idem.....	Melun R.P.....	"	Idem.....	Melun, serv. téléph.	"
Falgayrac.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Provins.....	"
Roque.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Gely.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Mascard.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Montargis.....	"
Bresson.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	"
Pélicou.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Jacquet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 40.....	"
Laude.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 53.....	"
Marchand.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne..	"
Braibant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boidard.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Hubert.....	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"	Idem.....	Vouziers.....	"
Michel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"
Thivent.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mâcon.....	"
Lecauchois.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	"	Idem.....	Dijon, contral.....	"
Verger.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Guillaume.....	Idem.....	Fontainebleau.....	"	Idem.....	Paris 68.....	"
Tinarage.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 8.....	"
Lepetit.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Ardouvin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gagnot . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	En disponibilité . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Paris 103 . . . . .	"
Bourney . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"
Ferroul . . . . .	Expédition naire.	Rouen, direction . . . . .	1,500	Expédition <sup>re</sup> faisant fonc- tions de surnumér <sup>re</sup>	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie.	1,500
Arnal . . . . .			"	Surnumér <sup>re</sup>	Bordeaux, central..	"
Arripé-Pacheu . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bergero . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Blanquat . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Brasquet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Caupenne . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Coussou . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Despuyoos . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Douméc . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Subernet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ferré . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Forasté . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fort . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Labarbe . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lelan . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lescolly . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lestrade . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Maurel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mauvoisin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mazères . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mouty . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Nastorg . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pastureau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Saint-Bertrand . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sajous (H.-G) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vermeil de Con- chard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Malrieu . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Acquier . . . . .			"	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central.	"
Belagou . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Benaijon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Berton . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cayzac . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Comayras . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Delpuech . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dzalys . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Griffoulière . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Marcillac . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Maury . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Robin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Tague . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Paillon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Terrienx . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Teyssaire . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Tissandier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Allemand . . . . .			"	Idem . . . . .	Dijon, central.	"
Berthet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Blaise . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Blanchonnet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boguet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boniard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bonnotte (A.) L.-M.) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cornuche . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guenot . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jeanblanc . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Jolibois .....			"	Surnumer <sup>ro</sup> .	Dijon, central. ....	"
Jovet. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Lam dieu. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Lavoignat. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Magnien. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Martret. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Mathey. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Michel. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Pécot. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Perrot. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Quiessin. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Varlet. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Callay. ....			"	Idem. ....	Lille, central. ....	"
Crombette. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dandine. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Delgory. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Devalériola. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Devribs. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dirson. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Gautier. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Marle. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Panken. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Rueff. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Turbier. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Arjaliès. ....			"	Idem. ....	Limoges, central. ....	"
Bastide. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Besombes. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Bosq. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Champarnaud. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dalix. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Delmas. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dubernard. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Duteil. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Falvedasko. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Laporte. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Lardy. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Malissard. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Mansillon. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Marteau. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Massip. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Mournetas. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Peret. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Plas. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Rayssac. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Romanet. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Segui. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Theil. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Verdier. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Amblard. ....			"	Idem. ....	Lyon, central. ....	"
Barbe. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Besson (J.-A.).			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Besson (A.).			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Boillot. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Bruel. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Delompré. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dechanel. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Desroches. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dessegne. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dupuis. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Dury. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Favre. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Fiandésio. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"
Liévremont. ....			"	Idem. ....	Idem. ....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Girard-Reydet.			"	Surnumér <sup>re</sup> .	Lyon, central.	"
Gondy.			"	Idem.	Idem.	"
Marmillot.			"	Idem.	Idem.	"
Marmet.			"	Idem.	Idem.	"
Massardier.			"	Idem.	Idem.	"
Mélot.			"	Idem.	Idem.	"
Montel.			"	Idem.	Idem.	"
Morat.			"	Idem.	Idem.	"
Paquette.			"	Idem.	Idem.	"
Paradis.			"	Idem.	Idem.	"
Paris.			"	Idem.	Idem.	"
Pays.			"	Idem.	Idem.	"
Perrey.			"	Idem.	Idem.	"
Philibert.			"	Idem.	Idem.	"
Pradin.			"	Idem.	Idem.	"
Prunet.			"	Idem.	Idem.	"
Rey.			"	Idem.	Idem.	"
Rochet.			"	Idem.	Idem.	"
Rousselet.			"	Idem.	Idem.	"
Rouverand.			"	Idem.	Idem.	"
Solanet.			"	Idem.	Idem.	"
Thévenet.			"	Idem.	Idem.	"
Touton.			"	Idem.	Idem.	"
Varlois.			"	Idem.	Idem.	"
Baillo.			"	Idem.	Marseille, central.	"
Borelli.			"	Idem.	Idem.	"
Choisy.			"	Idem.	Idem.	"
Christol.			"	Idem.	Idem.	"
Dumas.			"	Idem.	Idem.	"
Funel.			"	Idem.	Idem.	"
Garache.			"	Idem.	Idem.	"
Jeanselme.			"	Idem.	Idem.	"
Jouré.			"	Idem.	Idem.	"
Jouvencol.			"	Idem.	Idem.	"
Mazert.			"	Idem.	Idem.	"
Meuc.			"	Idem.	Idem.	"
Pelloux.			"	Idem.	Idem.	"
Rebuffat.			"	Idem.	Idem.	"
Renucci.			"	Idem.	Idem.	"
Roncajola.			"	Idem.	Idem.	"
Scisson.			"	Idem.	Idem.	"
Apparuit.			"	Idem.	Montpellier, central.	"
Belugou.			"	Idem.	Idem.	"
Besombes.			"	Idem.	Idem.	"
Cambon.			"	Idem.	Idem.	"
Cau.			"	Idem.	Idem.	"
Coste.			"	Idem.	Idem.	"
Galibert.			"	Idem.	Idem.	"
Galy.			"	Idem.	Idem.	"
Genin.			"	Idem.	Idem.	"
Grau.			"	Idem.	Idem.	"
Lambert.			"	Idem.	Idem.	"
Mandran.			"	Idem.	Idem.	"
Martin (C.).			"	Idem.	Idem.	"
Sol.			"	Idem.	Idem.	"
Vassas.			"	Idem.	Idem.	"
Berthélemy.			"	Idem.	Nancy, central.	"
Binarmon.			"	Idem.	Idem.	"
Chauderlot.			"	Idem.	Idem.	"
Fenaux.			"	Idem.	Idem.	"
Fische.			"	Idem.	Idem.	"
Gilbert.			"	Idem.	Idem.	"
Hugo.			"	Idem.	Idem.	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lechat.....			"	Surnumér <sup>re</sup> .	Nancy, central. . . .	"
Lescarpère . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Margara . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Misson . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mollet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Paruitte . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Picot . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Remy . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Viard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bouvret . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bergé . . . . .			"	Idem . . . . .	Nantes, central. . . .	"
Bourlot . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boutin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Charrier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Git eau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guillon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Le Poupon . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mousseau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sauve . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Soulard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Thomazo . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vincent . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Baron . . . . .			"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Barrère . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Beaudet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boivin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bouchet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cahen . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Charles . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dax . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ducros . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Flaissière . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lempereur . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lhuillery . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lorin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mac-Auliffe . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Thollon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Schirmann . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Servières . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Teissières . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Flatot . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Berthelot . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dubois . . . . .			"	Idem . . . . .	Rounes, central. . . .	"
Fécamp . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Leclerc . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Maurice . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Philippe . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Renouard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ajan . . . . .			"	Idem . . . . .	Toulouse, central. . .	"
Alzieu . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Attané . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bénézet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bonnet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Brugé . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Caudebat . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carassus . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cazalas . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cladé . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bressoles . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Clermont (A.- J.-A.) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Clermont (J.- J.-A.) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Courtat			"	Surnumér <sup>re</sup>	Toulouse, central.	"
Courtès			"	Idem	Idem	"
Daydé			"	Idem	Idem	"
Darmagnac			"	Idem	Idem	"
Dominique			"	Idem	Idem	"
Fargues			"	Idem	Idem	"
Galim			"	Idem	Idem	"
Lacau			"	Idem	Idem	"
Lafont			"	Idem	Idem	"
Lapeyre			"	Idem	Idem	"
Larroque			"	Idem	Idem	"
Lasaires			"	Idem	Idem	"
Lassalle			"	Idem	Idem	"
Lubin			"	Idem	Idem	"
Luguel			"	Idem	Idem	"
Malirat			"	Idem	Idem	"
Mengelle			"	Idem	Idem	"
Pouy			"	Idem	Idem	"
Rassat			"	Idem	Idem	"
Rivière			"	Idem	Idem	"
Robert			"	Idem	Idem	"
Rouanet			"	Idem	Idem	"
Roussilange			"	Idem	Idem	"
Sajous (A-D-B)			"	Idem	Idem	"
Salles			"	Idem	Idem	"
Sourdet			"	Idem	Idem	"
Sutra			"	Idem	Idem	"
Berger			"	Idem	Tours, central.	"
Coynauld			"	Idem	Idem	"
Guérin			"	Idem	Idem	"
Lacassaigne			"	Idem	Idem	"
Longueux			"	Idem	Idem	"
Roumier			"	Idem	Idem	"
Seguin			"	Idem	Idem	"
Alt			"	Idem	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	"
Bouffier			"	Idem	Idem	"
Compère			"	Idem	Idem	"
Daval			"	Idem	Idem	"
Deckert (A.-L.)			"	Idem	Idem	"
Deckert (A.-A.)			"	Idem	Idem	"
Hombert			"	Idem	Idem	"
Lecomte			"	Idem	Idem	"
Lopez			"	Idem	Idem	"
Martin			"	Idem	Idem	"
Négri			"	Idem	Idem	"
Nouen			"	Idem	Idem	"
Péret			"	Idem	Idem	"
Roy			"	Idem	Idem	"
Sarfati			"	Idem	Idem	"
Zeller			"	Idem	Idem	"
Cattini	Surnumér <sup>re</sup>	Disponibilité	"	Idem	Idem	"
Chatenet	Expédition naire.	Direction des serv. électr. de Paris.	"	Expéd. faisant fonctions de surnumér <sup>re</sup> .	Paris, central.	"
Piogey	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Abadie	Idem	Direct. de la Loire.	"	Idem	Bordeaux, central.	"
Catala	Idem	Direction des Pyrénées-Orientales.	"	Idem	Perpignan R. P.	"
Defurne	Idem	Dir. du Pas-de-Calais	"	Idem	Arras R. P.	"
Lompret	Facteur tubulaire.	Paris.	"	Fact. f. fonctions de surnumér <sup>re</sup> .	Paris, central.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Jaillet . . . . .	Jeune facteur	Paris . . . . .	"	Surnuméraire	Paris, central . . . . .	"
Cabourg . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chapdelaine . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fillière . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gozé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Collin . . . . .	Idem . . . . .	Choisy-le-Roi . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Colson . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Cloud . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Quesneville . . . . .	Idem . . . . .	Paris . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Coquet . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Nantes, central . . . . .	"
Gayard . . . . .	Idem . . . . .	Moulins . . . . .	"	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand, central . . . . .	"
Philippart . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Barrier . . . . .	Idem . . . . .	Montluçon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
André . . . . .	Idem . . . . .	Valence . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Girault . . . . .	Surnuméraire	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Petit . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Robert . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Tronchet . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Philippon . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Thiébaud . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	"
Rigollet . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cartier . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bonjean . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Marandin . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bleton . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand, central . . . . .	"
Bayle . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	"
Grelot . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	"
Revel . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cochet . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Montpellier, central . . . . .	"
M <sup>lles</sup> Duparque . . . . .	Postulante . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Chauvy . . . . .	1,000
Courtasse . . . . .	Employée . . . . .	Cazères-sur-Garonne . . . . .	1,000	Employée . . . . .	Marseille - Préfecture . . . . .	1,000
Bertrand . . . . .	Idem . . . . .	Tonneins . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Cazères-sur-Garonne . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Royant . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, téléph . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Rochefort-sur-Mer . . . . .	1,300
M <sup>lles</sup> Bourdeaux . . . . .	Postulante . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	1,000
Ribaucourt . . . . .	Employée . . . . .	Saintes, téléphone . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Surgères . . . . .	1,000
Lebouvier . . . . .	Idem . . . . .	Ségré . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Chevreuil . . . . .	Receveuse . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Ségré . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Comte . . . . .	Employée . . . . .	Rodez R. P. . . . .	1,000	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand, central . . . . .	1,000
Brengues . . . . .	Idem . . . . .	Château-Thierry . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Rodez R. P. . . . .	1,000
Lamier . . . . .	Postulante . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand, central . . . . .	1,000
Laude . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Fourmies . . . . .	1,000
Chauveau . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Argenteuil, téléph . . . . .	1,000
Montauzier . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Enghien - les-Bains, téléphone . . . . .	1,000
Crespy . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Étampes, téléphone . . . . .	1,000
Laroyenne . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Blin . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Mantes, téléphone . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Tourret . . . . .	Employée . . . . .	Paris 87 . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Pradel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 102 . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Paris 87 . . . . .	1,300
M <sup>lles</sup> Baude . . . . .	Idem . . . . .	Paris 60 . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris 103 . . . . .	1,000
Angeray . . . . .	Idem . . . . .	Paris 62 . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Paris 60 . . . . .	1,300
M <sup>me</sup> Giraudot . . . . .	Idem . . . . .	Lagny . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris 62 . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Brun . . . . .	Postulante . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Lagny . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Fouyet . . . . .	Employée . . . . .	Paris 38 . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Paris 100 . . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> Hottot . . . . .	Idem . . . . .	Clichy-la-Garenne . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris 38 . . . . .	1,000
Valette . . . . .	Postulante . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Amand - Mont- Rond . . . . .	1,000
Audoux . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Marot . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Argenton-sur-Creuse . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Salette . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Cholet . . . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Mandou.....	Postulante..	.....	"	Employée... Oloron-Sainte-Marie	.....	1,000
Reney.....	Employée... Gisors.....	.....	1,000	Idem..... Luxeuil.....	.....	1,000
Perrin.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Gisors.....	.....	1,000
Beauju.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Decize.....	.....	1,000
Toursel.....	Employée... Béthune.....	.....	1,000	Idem..... Abbeville, téléph..	.....	1,000
Dubreucq.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Béthune.....	.....	1,000
Jude.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Le Gateau.....	.....	1,000
Laloy.....	Employée... Paris K.....	.....	1,100	Idem..... Paris B.....	.....	1,100
Jarton.....	Idem..... Paris B.....	.....	1,100	Idem..... Paris K.....	.....	1,100
Brunerie.....	Idem..... Clerm.-Fer., téléph.	.....	1,300	Idem..... Paris I.....	.....	1,300
Boullaran.....	Idem..... Paris 106.....	.....	1,100	Idem..... Paris 90.....	.....	1,100
Baboulène.....	Idem..... Paris 51.....	.....	1,000	Idem..... Paris 106.....	.....	1,000
Foussenet.....	Idem..... Paris 90.....	.....	1,000	Idem..... Paris 51.....	.....	1,000
Carpentier.....	Idem..... Saint-Valéry-sur-Somme.	.....	1,000	Idem..... Clichy-la-Garenne..	.....	1,000
Rouchon.....	Postulanté..	.....	"	Idem..... Gannat.....	.....	1,000
Tarnaud.....	Employée... Nancy, téléphone..	.....	1,000	Idem..... Bourg.....	.....	1,000
Malassé.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Nancy, téléphone..	.....	1,100
Geay.....	Employée... Loches.....	.....	1,000	Idem..... Annonay.....	.....	1,000
Guillermard.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Loches.....	.....	1,000
Lecardonnel.....	Employée... Caen-Singer.....	.....	1,000	Idem..... Caen, central.....	.....	1,000
Chauvet.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Bourges R. P.....	.....	1,000
Denoyez.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Sancerre.....	.....	1,000
Dussenty.....	Employée... Muret.....	.....	1,200	Idem..... Toulouse, central..	.....	1,200
Arijoux.....	Idem..... Tonnois.....	.....	1,100	Idem..... Muret.....	.....	1,100
Laval.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Tonnois.....	.....	1,000
Fouchard.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Blois R. P.....	.....	1,000
Zurfluh.....	Employée... Orléans, téléphone..	.....	1,000	Idem..... Pithiviers.....	.....	1,000
Joly.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Orléans, téléphone..	.....	1,000
Colas.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Orléans-Colombier..	.....	1,000
Charbonnier.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Montereau.....	.....	1,000
M <sup>me</sup> Pidault.....	Employée... Montereau.....	.....	1,000	Idem..... Autun.....	.....	1,000
M <sup>lles</sup> Salaün.....	Idem..... Gisors.....	.....	1,000	Idem..... Fougères.....	.....	1,000
Lévêque.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Gisors.....	.....	1,000
Wissoey.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Havre, téléphone..	.....	1,000
Gallais.....	Employée... Havre, téléphone..	.....	1,100	Idem..... Le Havre, central..	.....	1,100
Lechevallier.....	Idem..... Rouen, téléphone..	.....	1,000	Idem..... Havre, téléphone..	.....	1,000
M <sup>mes</sup> Légié.....	Idem..... Paris K.....	.....	1,200	Idem..... Paris C.....	.....	1,200
Busquet.....	Postulante..	.....	"	Empl. auxil. Paris K.....	.....	1,000
M <sup>lles</sup> Laforest.....	Employée... Fourmies, téléph..	.....	1,000	Employée... Saintes, téléphone..	.....	1,000
Piot.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Fourmies, téléph..	.....	1,000
Charrel.....	Employée... Beaune.....	.....	1,000	Idem..... Ambérieu.....	.....	1,000
Capitain.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Dijon, central.....	.....	1,000
Pornin.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Guéret.....	.....	1,000
Déron.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Angers R. P.....	.....	1,000
Denis.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Cholet.....	.....	1,000
Hamelin.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Mayenne.....	.....	1,000
Borot.....	Employée... Saint-Jean-d'Angély	.....	1,000	Idem..... Clermont-Ferrand, central.	.....	1,000
Moser.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Saint-Jean-d'Angély	.....	1,000
Chiffot.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Charolles.....	.....	1,000
Poulin.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,100
Sontag.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Le Mans, central..	.....	1,000
Marteau.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Idem.....	.....	1,000
Collin.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Châtellerault.....	.....	1,000
Hesse.....	Idem.....	.....	"	Idem..... Enghien-les-Bains, téléphone.	.....	1,000
Bretin.....	Employée... Colombes.....	.....	1,000	Idem..... Asnières, téléphone.	.....	1,000
Cunault.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Colombes.....	.....	1,000
M <sup>me</sup> Pichard.....	Employée... Pantin, Quatre-Chemins.	.....	1,000	Idem..... Paris 103.....	.....	1,000
M <sup>l</sup> Gasser.....	Postulante..	.....	"	Idem..... Pantin, Quatre-Chemins.	.....	1,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services,	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>me</sup> Girodier	Employée.	Paris, 58	1,200	Employée.	Paris 39	1,200
Dufossé	Idem	Paris, central	1,300	Idem	Paris 58	1,300
M <sup>lle</sup> Collas	Idem	Paris 70	1,200	Idem	Paris, central	1,200
Plessis	Idem	Colombes	1,200	Idem	Paris 70	1,200
Berthelot	Postulante		"	Idem	Colombes	1,000
Combe	Employée	Paris, 51	1,000	Idem	Paris, R. P.	1,000
Navarre	Idem	Idem	"	Idem	Neuilly-sur-Seine, téléphone.	1,000
Guettier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M <sup>me</sup> Raynal	Idem	Paris, central	1,300	Idem	Paris K	1,300
Rocard	Idem	Paris K	1,500	Idem	Paris, central	1,500
M <sup>lle</sup> Petitpas	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris K	1,100
M <sup>me</sup> Schmitt	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M <sup>lle</sup> Gaudibert	Idem	Marseille, téléphone	1,000	Idem	Marseille, central	1,000
Guichard	Idem	Lavaur	1,000	Idem	Marseille, téléphone	1,000
Lavergne	Idem	Castres	1,200	Idem	Lavaur	1,200
M <sup>me</sup> Le Flécher	Empl. auxi- liaire.	Paris K	R <sup>ou</sup> , 1,100	Empl. auxi- liaire.	Castres	R <sup>ou</sup> , 1,100
M <sup>lle</sup> David	Employée	Avallon	1,100	Employée	Paris K	1,100
Besnard	Postulante		"	Idem	Avallon	1,000
Vaudoy	Idem		"	Idem	Marseille, téléphone	1,000
Valle	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Otto	Employée	Fréjus	1,200	Idem	Idem	1,200
Sermet	Idem	Gisors	1,000	Idem	Fréjus	1,000
Patinot	Postulante		"	Idem	Gisors	1,000
Lafargue (H.)	Empl. auxi- liaire.	Bordeaux, Char- trons.	R <sup>ou</sup> , 1,000	Empl. auxi- liaire.	Bordeaux, central	R <sup>ou</sup> , 1,000
Souquet	Employée	Bordeaux, téléphone	1,200	Employée	Bordeaux, Saint- Projet.	1,200
Dubourg	Idem	Bordeaux, Saint- Projet.	1,100	Idem	Bordeaux, téléph.	1,100
Lacroix	Idem	Guéret	1,000	Idem	Tonneins	1,000
M <sup>me</sup> Forest	Postulante		"	Idem	Guéret	1,000
M <sup>lle</sup> Morel	Employée	En disponibilité	"	Idem	Villeneuve-sur-Lot, téléphone.	1,000
Faugas	Idem	Saintes, téléphone	1,000	Idem	Marmande, téléph.	1,000
M <sup>me</sup> Caliac	Receveuse	En disponibilité	"	Empl. auxi- liaire.	Saintes, téléphone.	R <sup>ou</sup> , 1,100
M <sup>lle</sup> Leclet	Postulante		"	Employée	Reims, téléphone	1,000
Drouel	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Chevry	Employée	Paris, central	1,000	Idem	Montreuil-sous-Bois, téléphone.	1,000
De Burgat	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 6	1,200
Lavigne	Idem	Clichy-la-Garenne	1,200	Idem	Paris 70	1,200
Plantard	Postulante		"	Idem	Clichy-la-Garenne	1,000
Casanova	Employée	Montpellier, Grand- Gallion.	1,100	Idem	Paris 103	1,100
Reynal	Idem	Pantin, Quatre- Chemins.	1,100	Idem	Paris 51	1,100
Bonhaune	Postulante		"	Idem	Pantin, Quatre- Chemins.	1,000
Paret	Employée	En disponibilité	"	Idem	Nogent-sur-Marno, téléphone.	1,100
Cocusse	Stagiaire	Paris K	"	Idem	Même bureau	1,000
Timbal	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M <sup>me</sup> Blanchard	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M <sup>me</sup> Daban	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M <sup>lle</sup> Demangeon	Postulante		"	Idem	Paris K	1,000
Combe	Employée	Nanterre	1,100	Idem	Idem	1,000
Tholor	Postulante		"	Idem	Nanterre	1,100
Javelot	Idem		"	Idem	Poisay	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>mes</sup> Joyeux .....	Employée...	.....	"	Employée...	Paris, central.....	1,000
Fanjon .....	Idem.....	Carpentras.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Marnier.....	Idem.....	Paris, central.....	1,200	Idem.....	Carpentras.....	1,200
M <sup>lle</sup> Bluteau.....	Idem.....	Paris K.....	1,200	Idem.....	Paris R.....	1,200
M <sup>mes</sup> Decoux.....	Stagiaire...	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Bougon.....	Employée...	Paris B.....	1,100	Idem.....	Paris R.....	1,100
M <sup>lles</sup> Grégoire.....	Idem.....	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris B.....	1,100
Lebrun.....	Idem.....	Beauvais.....	1,300	Idem.....	Paris K.....	1,300
Berquier.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Beauvais.....	1,000
M <sup>mes</sup> Huon.....	Employée...	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris C.....	1,100
Majorel.....	Idem.....	Roubaix, téléphone.	1,000	Idem.....	Paris K.....	1,000
M <sup>lles</sup> Goussen.....	Postulante ..	.....	1,000	Idem.....	Roubaix, téléphone.	1,000
Gréterin.....	Employée...	Compiègne, télé- phone.	"	Idem.....	Paris B.....	1,000
Joly.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Compiègne, télé- phone.	1,000
M <sup>mes</sup> Estéguy.....	Ex-employée.	.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Payot.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Idem.....	R <sup>ou</sup> . 1,000
M <sup>lles</sup> Dugourcot.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Déruit.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Amoureux.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lenoir.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Février.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Voisin.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lartigue.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Chaine.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Chapuis.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Baudet.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lions.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Latit.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Carbonell.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Nansenct.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Boënnec.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Danès.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Carnier.....	Employée...	Paris B.....	1,200	Idem.....	Marseille, téléphone	1,200
Fillion.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
M <sup>me</sup> Fognet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
M <sup>lles</sup> Popot.....	Idem.....	Vernon.....	1,000	Idem.....	Chartres, téléphone	1,000
Carbonnier.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Vernon.....	1,000
Isnard.....	Employée...	Brassac.....	1,000	Idem.....	Montpellier, Grand- Galion.	1,000
M <sup>me</sup> Cazeneuve.....	Idem.....	Saint-Calais.....	1,000	Idem.....	Brassac.....	1,000
M <sup>lles</sup> Lecante.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Saint-Calais.....	1,000
Planard.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Lille, téléphone...	1,000
Laydon.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Clermont - Ferrand. téléphone.	1,000
Maillard.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Lyon Saint-Jean...	1,000
Lespinasse.....	Employée ..	Paris K.....	1,300	Surveillante.	Paris K.....	1,300
Lassiaz.....	Empl. auxi- liaire.	Idem.....	R <sup>ou</sup> . 1,400	Idem.....	Idem.....	R <sup>ou</sup> . 1,400
Quignard.....	Employée...	Paris K.....	1,200	Surveillante.	Paris K.....	1,200
Autenot.....	Idem.....	Troyes téléphone.	1,400	Idem.....	Troyes, téléphone.	1,400
Sauvage.....	Postulante ..	.....	"	Employée...	Soissons, téléphone.	1,000
Ordioni.....	Employée...	Nice, Cimiez.....	1,000	Idem.....	Nice, Grimaldi....	1,000
Barbe.....	Idem.....	Grasse, téléphone.	1,000	Idem.....	Nice-Cimiez.....	1,000
Peyrani.....	Idem.....	Havre, téléphone.	1,000	Idem.....	Grasse, téléphone.	1,000
Vanier.....	Idem.....	Sézanne.....	1,000	Idem.....	Troyes, téléphone.	1,000
Burtey.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Sézanne.....	1,000
Bourlon.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Ruffec.....	1,000
Demol.....	Employée...	La Rochelle.....	1,200	Idem.....	Marseille, téléphone	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Leroy - Chevalier.	Idem.	Fougères.	1,200	Employée.	La Rochelle.	1,200
Girard.	Postulante.		"	Idem.	Fougères.	1,000
Givaudan.	Employée.	La Seyne.	1,500	Idem.	Marseille, téléphone.	1,500
Palazo.	Idem.	Marseille, téléphone.	1,300	Idem.	La Seyne.	1,300
Rochas.	Idem.	Bédarieux.	1,000	Idem.	Valence R. P.	1,000
Briançon.	Idem.	Valence R. P.	1,200	Idem.	Bédarieux.	1,200
Ménard.	Postulante.		"	Idem.	Nantes, rue Lange.	1,000
Vermersch.	Idem.		"	Idem.	Béthune.	1,000
Barthélémy.	Employée.	Lyon, Saint-Just.	1,100	Idem.	Lyon, central.	1,000
Delaunay.	Postulante.		"	Idem.	Rouen, téléphone.	1,000
Guyot de Monserrand.	Idem.		"	Idem.	Meaux.	1,000
Chaillou.	Employée.	En disponibilité.	"	Idem.	Versailles-Préfect <sup>re</sup> , télégr.	1,200
Sauzin.	Idem.	Versailles-Préfecture téléphone.	1,200	Idem.	Idem.	1,200
Goujon.	Postulante.		"	Idem.	Versailles-Préfect <sup>re</sup> , postes et téléph.	1,000
Ott.	Idem.		"	Idem.	Amiens, téléphone.	1,000
Malnoury.	Idem.		"	Idem.	Mantes, téléphone.	1,000
Plaquet.	Employée.	Paris K.	1,100	Idem.	Paris I.	1,100
Murrault.	Postulante.		"	Idem.	Paris K.	1,100
M <sup>me</sup> Quarré.	Employée.	Paris I.	1,200	Idem.	Paris II.	1,200
M <sup>lle</sup> Capelle.	Idem.	Paris K.	1,000	Idem.	Paris I.	1,000
M <sup>mes</sup> Delaize.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Paris C.	1,200
Blachère.	Idem.	Paris K.	1,100	Idem.	Idem.	1,100
M <sup>lles</sup> Jacob.	Idem.	Idem.	1,100	Idem.	Idem.	1,100
Brevet.	Idem.	Asnières.	1,300	Idem.	Paris 86.	1,300
M <sup>me</sup> Poitevin.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Paris, central.	1,200
M <sup>lles</sup> Poulalier.	Postulante.		"	Idem.	Paris K.	1,000
Martin.	Idem.		"	Idem.	Idem.	1,000
Vasse.	Employée.	Argentan.	1,000	Idem.	Paris, central.	1,000
Mio.	Postulante.		"	Idem.	Marchiennes.	1,000
Morizot.	Employée.	Besançon-Chaprais.	1,100	Idem.	Besançon-Battant.	1,100
Viette.	Idem.	Le Creusot.	1,100	Idem.	Besançon-Chaprais.	1,100
Pelletier.	Postulante.		"	Idem.	Rive-de-Gier.	1,000
Dutailly.	Idem.		"	Idem.	Roubaix, téléphone.	1,000
Lamier.	Employée.	Clermont - Ferrand, central.	1,000	Idem.	Clermont - Ferrand, téléphone.	1,000
Renillon.	Idem.	Montbrison.	1,000	Idem.	Clermont - Ferrand, central.	1,000
Chanembaud.	Postulante.		"	Idem.	Montbrison.	1,000
Guicherd.	Employée.	Charolles.	1,200	Idem.	Lyon, central.	1,200
Vimont.	Receveuse.	Thury.	1,600	Idem.	Charolles.	1,600
M <sup>me</sup> Le Floch.	Empl. auxiliaire.	Dieppe, téléphone.	R <sup>on</sup> , 1,000	Empl. auxiliaire.	Rouen, téléphone.	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Cazier.	Postulante.		"	Employée.	Dieppe, téléphone.	1,000
Dervillée.	Idem.		"	Idem.	Avignon, téléphone.	1,000
Pautrat.	Employée.	Beauvais.	1,000	Idem.	Paris 65.	1,000
Autiquet.	Postulante.		"	Idem.	Beauvais.	1,000
M <sup>me</sup> Minois.	Employée.	Beauvais.	1,100	Idem.	Paris 86.	1,100
M <sup>lles</sup> Roux.	Postulante.		"	Idem.	Beauvais.	1,000

1899.

N° 13.



# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

NOVEMBRE 1899.

(Annexe supplémentaire.)

SOMMAIRE.

Vingt-deuxième tableau d'avancement de classe ..... Page. 657

## VINGT-DEUXIÈME TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.

NOTA. — Les anciennetés sont arrêtées au 31 décembre 1899 inclus.

Les agents portés au choix sont ceux dont les noms sont inscrits en lettres *italiques*. Ces agents sont classés au rang que leur donne sur la liste un bénéfice de six mois sur leur ancienneté réelle.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 1890, les agents bien notés en dehors de la catégorie du choix (demi-choix) sont classés avec une bonification d'ancienneté de trois mois.

Les agents recevront leur avancement dans l'ordre indiqué au présent tableau et suivant les disponibilités budgétaires.

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE PREMIER</b>										
<b>CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX.</b>										
	<b>MM.</b>									
1	<i>Joram (J.-D.)</i> ...	Comm. prin- cipal.	Paris II . . . . .	17	1	„	3	10	„	3,300
2	<i>Mongeot (E.-D.)</i> .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	29	3	15	3	3	„	3,600



NUMÉROS. de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
3	MM. Chopard (J.-V.)..	Com. princi- pal.	Lyon-Brotteaux ..	21	"	"	3	2	5	3,300
4	Ducellier (G.-H.- E.).	Idem.....	Moulins.....	23	5	"	3	2	"	3,600
5	Colas (J.-B.-J.)..	Idem.....	Mézières.....	19	11	"	3	2	"	3,300
6	Rouët (J.-B.-F.)..	Idem.....	Philippeville. ...	25	6	"	3	4	15	3,300
7	Dufrêne (A.-P.)..	Idem.....	Ligne du Nord... ..	18	2	"	3	1	15	3,000
8	Combescot (P.-L.- M.).	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	29	2	"	3	"	"	3,600
9	Maire (F.-A.)....	Com. princ.	Paris R. P.....	28	3	"	3	"	"	3,600
10	Duru (B.-E.)....	Chef de brig.	Ligne du Nord ..	27	4	15	3	"	"	3,600
11	Prince (J.-C.)....	Idem.....	Idem.....	25	6	"	3	3	"	3,600
12	Rivet (P.-J.)....	Com. princ.	Blida.....	25	6	"	3	"	"	3,600
13	Michel (M.-N.)... .	Idem.....	Paris 7 .....	24	10	"	3	"	"	3,300
14	Descargues (J.-H.)..	Idem.....	Paris 27.....	24	2	10	3	"	"	3,600
15	De Longraye (J.- L.).	Idem.....	Paris 46.....	24	2	"	3	"	"	3 600
16	Piot (F.-C.)....	Idem.....	Saint-Quentin... .	24	"	"	3	"	"	3,600
17	Chavastel (M.)... .	Idem.....	Paris, présidence.	23	5	"	3	"	"	3,600
18	Foucault (E.-A.)..	Idem.....	Paris 69 .....	23	5	"	3	"	"	3,300
19	Jcannerot (C.-E.)..	Idem.....	Préfect. de police.	22	2	"	3	"	"	3,300
20	Demai (François).	Idem.....	Clermont-Ferrand R. P.	21	5	"	3	"	"	3,300
21	Girard (L.-Ch.)..	Idem.....	Lyon R. P.....	21	3	"	3	"	"	3,300
22	Mathelier (J.-M.)..	Idem.....	Quimper .....	20	9	"	3	"	"	3,300
23	Lacoste (P.-R.-J.- P.).	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	19	"	"	3	3	"	3,000
24	Dugas (J.-P.-D.).	Chef de brig.	Ligne de la Médi- terrannée.	20	5	15	2	11	15	4,000
25	Desgruelles (L.-E.)	Com. princ.	Paris 16.....	29	2	"	3	2	15	3,300
26	Dottory (R.-M.-J.- A.).	Idem.....	Montauban.....	29	2	"	3	2	15	3,300
27	Maréchal (Ch.-E.).	Idem.....	Paris, présidence.	25	6	"	2	11	15	3,600
28	Pidolot (J.-D.)... .	Idem.....	Vitry-le-François.	25	6	"	2	11	15	3,600
29	Barreau (J.-J.)... .	Idem.....	Dreux.....	23	5	"	3	8	15	3,600
30	Chapuis (J.-M.-F. A.-L.).	Idem.....	Montélimar .....	23	5	"	2	11	15	3,300
31	Bourdillat (G.)... .	Idem.....	Paris 48 .....	23	4	"	2	11	15	3,300
32	Ledoux (A.-M.)... .	Idem.....	Saint-Nazaire. ...	23	"	15	3	2	15	3,300
33	Chamoin (H.-V.- R.).	Idem.....	Paris R. P.....	22	4	"	3	2	15	3,300
34	Habert (Charles)..	Idem.....	Bourges.....	22	2	11	2	11	15	3,300
35	Brouillet (P.-F.).	Idem.....	Béziers.....	21	2	11	2	11	15	3,300
36	Dubourdiou (Jean).	Idem.....	Pontoise.....	21	8	"	2	11	15	3,300
37	Godart (Victor)...	Idem.....	Mantes.....	21	6	"	2	11	15	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
38	<b>MM.</b> Ylasse (L.-R.)...	Agent du ser- vice mari- time.	Saint-Nazaire....	21	2	#	2	11	15	3,000
39	Brun (C.-F.)....	Chef de brig.	Ligne du Nord...	21	1	15	3	2	15	3,300
40	Angot (J.-F.)....	Com. princ.	Orléans R. P....	21	#	15	2	11	15	3,300
41	Coldefy (E.)....	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	21	#	15	2	11	15	3,300
42	Privolt (F.-P.-E.)	Com. princ.	Mâcon.....	21	#	15	2	11	15	3,300
43	Renard (M.-A.-A.)	Idem.....	Dôle.....	21	#	15	2	11	15	3,300
44	Cadet (J.-E.-E.)..	Idem.....	Paris 75.....	20	9	#	2	11	15	3,300
45	Vautier (J.-G.)...	Idem.....	Paris 51.....	20	9	#	2	11	15	3,300
46	Colombet (J.-B.)..	Idem.....	Dijon R. P.....	26	7	7	3	2	#	3,300
47	Teulière (L.-A.)..	Chef de brig.	Ligne du Sud-O.	22	9	22	3	2	#	3,300
48	Tilégraphe (I.-F.- R.).	Comm. prin- cipal.	Paris, central....	21	6	#	3	2	#	3,300
49	Cagé (E.).....	Idem.....	Arras.....	21	#	#	3	2	#	3,300
50	Pérelon (J.-C.M.)	Idem.....	Paris R. P.....	30	1	#	3	1	15	3,600
51	Chauvet (L.-H.- J.).	Idem.....	Aix-en-Provence..	29	2	#	3	4	15	3,600
52	Vanlande (L.)....	Idem.....	Lille, central....	26	9	#	2	10	15	3,600
53	Guichard (J.-E.)..	Idem.....	Paris 26.....	24	8	25	2	10	15	3,600
54	Morvan (Y.-M.)..	Idem.....	Laval.....	21	1	25	2	10	15	3,300
55	Girma (A.-E.)....	Idem.....	Châteauroux....	21	#	15	2	10	15	3,300
56	Roux (G.).....	Idem.....	Ligne du Nord...	19	5	#	3	1	15	3,000
57	Canavaggio (J.-J.)	Chef de bri- gade.	Ligne de la Médi- terrannée.	30	#	19	2	10	#	4,000
58	Besançon (Ch.-A.)	Com. princ.	Nancy, R. P.....	29	2	#	2	10	#	3,600
59	Puisségur (D.-J.- N.).	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyré- nées.	27	7	#	2	10	#	4,000
60	Andréaz (J.-D.)..	Com. princ..	Cambrai.....	25	10	#	2	10	#	3,600
61	Ferrer (J.-J.)....	Idem.....	Marseille, téléph.	25	6	#	2	10	#	3,600
62	Heyd (Joseph)...	Idem.....	Bureau des télé- grammes offic.	25	6	#	2	10	#	3,600
63	Vayssière (L.)...	Idem.....	Paris 51.....	25	5	#	3	1	#	3,300
64	Santinacci.....	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	23	2	25	3	1	#	3,300
65	Thoumini de la Haulle (P.-F.).	Idem.....	Ligne de l'Est...	21	6	#	2	10	#	3,300
66	Antarrieu (J.-M.)	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	21	1	#	2	10	#	3,300
67	Doucet (A.-A.)...	Com. princ.	Cherbourg.....	20	9	#	2	10	#	3,300
68	Rouzet-Day (J.-J.- P.-F.-G.).	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon...	20	3	15	2	10	#	3,300
69	Pigeaire (C.-J.-U.)	Idem.....	Lign. de la Médit.	20	3	#	2	10	#	3,300
70	Franchi (Antoine).	Chef de brig.	Idem.....	30	5	#	2	9	15	4,000
71	Robert (J.-F.)...	Com. princ..	Lyon, central....	29	5	15	3	#	15	3,600
72	Sabran (B.).....	Idem.....	Narbonne.....	29	2	#	2	9	15	3,600
73	Lebourg (G.)....	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon...	25	20	#	2	9	15	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
74	MM. Dotte (E.-A.) . . . .	Comm. prin- cipal.	Paris 44 . . . . .	24	7	"	2	9	15	3,600
75	Kipper (M.-G.-L.) . . . .	Chef de brig.	Ligne de Nord. . . . .	22	9	"	2	9	15	3,300
76	Rouyes (E.) . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	22	6	"	3	"	15	3,300
77	Jandot (Eugène) . . . . .	Com. princ.	Nice, central. . . . .	21	6	"	2	9	15	3,300
78	Deligne (C.-M.-J.) . . . . .	Idem. . . . .	Melun . . . . .	22	3	2	2	9	11	3,000
79	Noirtin (F.-Ch.) . . . . .	Idem. . . . .	Nancy R. P. . . . .	38	10	"	3	"	"	3,600
80	Auger (E.) . . . . .	Idem. . . . .	Vichy . . . . .	29	9	15	3	"	"	3,600
81	Grenard (E.) . . . . .	Idem. . . . .	La Roche-sur-Yon. . . . .	28	10	"	2	9	"	3,600
82	Février (M.) . . . . .	Idem. . . . .	Paris 19. . . . .	27	6	"	3	"	"	3,300
83	Normant (L.-M.- D.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyré- nées.	27	5	"	2	9	"	4,000
84	Fleury (L.-F.) . . . . .	Com. princ.	Vannes. . . . .	25	6	"	2	9	"	3,600
85	Chentrier . . . . .	Chef de brig.	Ligne du Sud-O. . . . .	24	2	5	2	9	"	3,300
86	Vigneront (J.-B.- R.) . . . . .	Comm. prin- cipal.	Fourmies. . . . .	21	9	"	2	9	"	3,300
87	Grand (A.-L.) . . . . .	Idem. . . . .	Nevers. . . . .	21	"	"	2	9	"	3,300
88	Braye (E.) . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	29	11	"	2	8	15	3,600
89	Dayon (J.) . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	26	5	"	2	8	15	3,300
90	Régnier (A.-H.) . . . . .	Chef de brig.	Ligne du Nord. . . . .	26	2	"	2	8	15	3,600
91	Philippe (A.) . . . . .	Com. princ.	Paris 5. . . . .	25	2	"	2	8	15	3,600
92	Talvard (A.-J.) . . . . .	Idem. . . . .	Ministère des af- faire étrangères.	24	5	"	2	8	15	3,300
93	Mafraggi (A.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de la Médi- terranée.	24	"	15	2	8	15	3,600
94	Meynier (M.-S.) . . . . .	Com. princ.	Privas . . . . .	22	7	"	2	8	15	3,300
95	Barrère (A.-D.) . . . . .	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest . . . . .	22	6	"	2	8	15	3,300
96	Turel (J.-P.-E.) . . . . .	Com. princ.	Mézières. . . . .	22	4	15	2	8	15	3,300
97	Brunellière (F.-P.) . . . . .	Idem. . . . .	Saint-Étienne, cen- tral.	22	3	"	3	8	15	3,300
98	Guérin (J.-B.) . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de la Médi- terranée.	22	3	"	2	8	15	3,300
99	André (E.-V.) . . . . .	Idem. . . . .	Sidi-Bel-Abbès. . . . .	22	"	5	2	11	15	3,300
100	Cattin (T.-A.) . . . . .	Idem. . . . .	Mont-de-Marsan. . . . .	21	6	"	2	8	15	3,300
101	Chartus (L.-A.) . . . . .	Idem. . . . .	Alger, central. . . . .	21	6	"	2	8	15	3,300
102	Dureux (A.) . . . . .	Idem. . . . .	Saint-Quentin. . . . .	21	6	"	2	8	15	3,300
103	Dolbec (L.-J.-B.) . . . . .	Idem. . . . .	Caen, central. . . . .	21	"	"	2	8	15	3,300
104	Martin (J.-P.-V.) . . . . .	Idem. . . . .	Paris 105. . . . .	20	11	15	2	8	15	3,300
105	Obis (G.) . . . . .	Idem. . . . .	Saint-Étienne R. P. . . . .	20	9	"	2	8	15	3,300
106	Rousseau (L.-F.- A.) . . . . .	Idem. . . . .	Paris 28 . . . . .	20	9	"	2	8	15	3,300
107	Denjean (L.) . . . . .	Idem. . . . .	Limoges R. P. . . . .	20	7	15	2	8	15	3,300
108	Pouillard (J.-P.- F.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon. . . . .	20	7	"	2	8	15	3,300
109	Pelletier (F.-H.- E.) . . . . .	Comm. prin- cipal.	Tarbes. . . . .	20	6	"	2	8	15	3,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
110	MM. Jarlier (V.-V.)...	Comm. prin- cipal.	Paris R. P. ....	19	7	7	2	8	15	3,300
111	Andrieux (J.-B.)..	Idem.....	Lyon, central....	19	#	#	2	8	15	3,300
112	Labille (C.-A.) ..	Idem.....	Paris R. P. ....	31	1	15	3	2	#	3,300
113	Laget (A.-V.)... ..	Chef de brig.	Lig. des Pyrénées	29	11	16	2	8	#	4,000
114	Boubée (E.-M.-A.)..	Idem.....	Ligne du Nord..	29	10	#	2	8	#	4,000
115	Saladin (J.-L.)... ..	Com. princ.	Paris 22 .....	29	5	#	2	8	#	3,300
116	Repontin (J.)... ..	Idem.....	Saintes.....	29	2	#	2	8	#	3,300
117	Petitpas (J.-P.)... ..	Idem.....	Châlons.....	28	10	#	2	8	#	3,600
118	Bouchu (A.-F.) dit Gaston.	Comm. prin- cipal.	Paris 26. ....	26	4	20	2	8	#	3,300
119	Martel (E.-M.)... ..	Idem.....	Aix-en-Provence..	26	4	15	2	8	#	3,600
120	Fichet (A.-M.-M.)..	Idem.....	Cherbourg.....	26	#	15	2	8	#	3,300
121	Mallet (A.-A.)... ..	Idem.....	Vannes.....	24	8	#	2	8	#	3,300
122	Lalé (C.-M.-F.)... ..	Chef de bri- gade.	Ligne de la Médi- terrannée.	24	7	#	2	8	#	3,600
123	Laborie (P.-J.)... ..	Idem.....	Ligne du Sud-O..	24	5	#	2	8	#	3,300
124	Castel (P.-B.)... ..	Idem.....	Ligne du Nord... ..	23	9	#	2	8	#	3,300
125	Delphy (L.-J.)... ..	Idem.....	Ligne du Sud-O..	23	9	#	2	8	#	3,300
126	Lebaruf (F.-L.)... ..	Com. princ.	Paris 49.....	22	9	1	2	8	#	3,300
127	Pez (C.-E.-L.)... ..	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	22	2	#	2	8	#	3,300
128	Larcher (F.-V.)... ..	Idem.....	Paris R. P.....	21	11	15	2	8	#	3,300
129	Bordes (G.)... ..	Chef de brig.	Ligne du Sud-O..	21	9	#	2	8	#	3,300
130	Soutou (M.-E.-V. V.).	Idem.....	Ligne de Lyon... ..	21	8	#	2	8	#	3,300
131	Couffin (J.-A.)... ..	Idem.....	Millau.....	21	7	15	2	8	#	3,300
132	Forget (J.-B.)... ..	Com. princ.	Poitiers.....	21	6	#	2	8	#	3,300
133	Namur (J.-N.-O.)..	Chef de brig.	Ligne de l'Est... ..	21	6	#	2	8	#	3,300
134	Lançon (C.-E.)... ..	Idem.....	Ligne de Lyon... ..	21	3	#	2	8	#	3,300
135	Boyer (J.)... ..	Idem.....	Idem.....	21	1	25	2	8	#	3,300
136	Laurent (L.)... ..	Chef de brig.	Ligne du Nord... ..	21	1	15	2	8	#	3,300
137	François (J.-A.)... ..	Com. princ.	Paris 45.....	21	#	8	2	8	#	3,300
138	Frindel (A.-A.)... ..	Idem.....	Tourcoing.....	20	9	#	2	8	#	3,300
139	Gilquin (M.-B.-A.)..	Idem.....	Calais.....	20	8	15	2	8	#	3,300
140	Delpech (L.)... ..	Idem.....	Paris 82.....	20	8	#	2	8	#	3,300
141	Hébrard (J.-A.)... ..	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germ.-en-Laye.	20	6	#	2	8	#	3,300
142	Roqueyrol (L.-A.- G.).	Idem.....	Avignon R. P....	20	5	15	2	8	#	3,300
143	Royer (B.)... ..	Chef de brig.	Ligne du N.-Ouest	20	5	#	2	8	#	3,300
144	Varloteau (J.-B.- L.).	Comm. prin- cipal.	Compiègne.....	20	5	#	2	8	#	3,300
145	Raynaud (L.-J.-J.)..	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest	20	4	15	2	8	#	3,300
146	Mazcaud (M.)... ..	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	20	3	20	2	8	#	3,300
147	Lacombe (P.-P.)... ..	Com. princi- pal.	Vienne.....	20	3	#	2	8	#	3,300



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
148	Devalois (F.-F) ..	Com. princ..	Tunis.....	20	2	24	2	8	„	3,300
149	Lhobeth (F.).....	Chef de brig.	Ligne de l'Est ...	20	2	„	2	8	„	3,300
150	Mercurin (H.-M.- J.).	Comm. prin- cipal.	Ligne de la Médi- terranée.	20	2	„	2	8	„	3,300
151	Muselli (A.).....	Chef de brig.	Ligne du Nord ..	20	2	„	2	8	„	3,300
152	Loumède (E.-G.)..	Com. princ..	Paris 3.....	20	1	15	2	8	„	3,300
153	Malbec (P.-E.)...	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	20	1	10	2	8	„	3,300
154	Corson (L.-P.-M.).	Idem.....	Ligne de l'Ouest.	20	1	5	2	8	„	3,300
155	Bohain (J.-F.-J.).	Com. princ.	Compiègne.....	20	1	„	2	8	„	3,300
156	Deussault (P.-P.).	Chef de brig.	Ligne du N.-O..	19	10	5	2	8	„	3,300
157	Épagnon - Deszille (C.-V.).	Comm. prin- cipal.	Ministère de l'in- térieur.	29	9	15	2	7	15	3,600
158	Bléton (F.-M.-V.).	Idem.....	Moulins.....	29	5	15	2	7	15	3,600
159	Mousset (E.-T.)..	Idem.....	Paris 87.....	29	4	15	2	7	15	3,600
160	Pétroux (L.).....	Idem.....	Paris 98.....	29	2	„	2	7	15	3,600
161	Teyssier (L.-H.)..	Idem.....	Marseille, préfet.	28	4	„	2	7	15	3,600
162	Gachet (P.-É.).	Idem.....	Niort.....	26	9	„	2	7	15	3,600
163	Delécluse (E.-E.).	Idem.....	Nancy R. P.....	26	1	„	2	10	15	3,600
164	Bardet (M.-V.-A.).	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	24	„	„	2	7	15	3,300
165	Mortier (E.-T.)..	Com. princ..	Lille, central...	23	5	„	2	7	15	3,600
166	Évrat (A.-G.-E.).	Idem.....	Versailles, préfet.	22	6	„	2	7	15	3,300
167	Lecourt (L.-C.-A.).	Idem.....	Laon.....	21	8	„	2	7	15	3,300
168	Lacroux (E.-J.-P.)	Idem.....	Arras.....	21	2	„	2	7	15	3,300
169	Benz (J.-B.).....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seinc.	20	9	„	2	7	15	3,300
170	Granjo (L.).....	Idem.....	Lorient.....	20	9	„	2	7	15	3,300
171	Veysnière - Lamothe (F.-H.-J.).	Idem.....	Paris 31.....	20	6	„	2	7	15	3,300
172	Simon (E.-L.)...	Idem.....	Paris R. P.....	19	11	20	2	7	15	3,300
173	Pierret (N.-F.)...	Chef de brig.	Ligne du Nord...	28	4	15	2	7	„	4,000
174	Burel (J.-J.-M.)..	Idem.....	Ligne de l'Ouest.	24	8	„	2	7	„	3,600
175	Laroche (J.-A.-A.).	Com. princ..	Paris 50.....	24	5	6	2	7	„	3,300
176	Brancillon (L.)..	Idem.....	Lyon R. P.....	21	2	15	2	10	„	3,300
177	Buisson (H.-M.)..	Idem.....	Paris, Wagram..	20	8	„	2	7	„	3,300
178	Doué (J.-J.).....	Idem.....	Lille R. P.....	20	7	15	2	7	„	3,300
179	Moutet (M.-G.)..	Idem.....	Draguignan.....	20	5	„	2	7	„	3,300
180	Pulicani (A.-A.).	Agent du ser- vice marit.	Marseille.....	20	3	15	2	7	„	3,300
181	Amen (C.-F.)...	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest.	29	5	„	2	6	15	4,000
182	Latour (N.-C.)...	Com. princ..	Tunis.....	26	9	„	2	6	15	3,600
183	Viard (J.-F.-X.).	Idem.....	Paris, bur. des té- légr. officiels.	26	„	15	2	6	15	3,600
184	Reygasse (M.-E.- A.).	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	24	5	„	2	6	15	3,600
185	Poggioli (J.-F.)..	Com. princ..	Paris R. P.....	22	4	15	2	6	15	3,300
186	Regimbeau (J.-A.).	Idem.....	Ligne des Pyré- nées.	22	2	15	2	6	15	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 2.</b>									
<b>COMMIS ORDINAIRES.</b>									
<b>MM.</b>									
1	Lazare (L.)	Paris R. P.	7	#	15	4	5	#	1,800
2	Millot (A.-E.)	Marseille, central	13	2	4	4	1	5	2,100
3	Plat (E.)	Saint-Omer	7	1	10	3	9	15	1,800
4	Nicolle (F.-E.)	Paris R. P.	3	#	#	3	11	7	1,500
5	Finily (M.-C.)	Carpentras	2	8	#	4	1	20	1,500
6	Bouteiller (L.-A.)	Lorient	4	1	#	4	1	#	1,500
7	Dignoire (L.)	Le Havre, central	4	6	#	4	6	#	1,500
8	Taruselly (G.-M.)	Calais	1	9	#	3	8	15	1,500
9	Richaud (F.-L.)	Marseille R. P.	24	11	20	3	10	#	2,100
10	Roux (J.)	Alençon	16	#	#	4	3	27	2,400
11	Bessy (C.-E.)	Valence	15	7	#	3	3	#	2,400
12	Déchelle (J.-A.)	Ligne des Pyrénées	5	6	#	3	9	#	1,800
13	Grillou (H.-A.)	Toulouse R. P.	2	10	#	3	3	#	1,500
14	Fourneau (H.-S.)	Saumur	3	#	#	3	5	22	1,500
15	Clerc (V.-T.)	Paris 24	16	10	15	3	2	15	2,700
16	Gros (E.-J.-P.)	Mazamet	16	7	#	3	2	15	2,700
17	Lamouret (J.-B.-J.)	Dunkerque	10	6	15	3	5	15	2,100
18	Mettetal (F.-E.)	Ligne de l'Est	7	1	#	3	2	15	1,800
19	Robert (H.)	Marseille, central	2	9	#	3	2	15	1,800
20	Rosier (M.-V.)	Avallon	2	10	#	3	5	8	1,500
21	Chappard (L.)	Paris 82	16	7	15	3	2	#	2,400
22	Hly (A.-E.)	Paris 43	15	5	#	3	5	#	2,400
23	Gausse (E.)	Montpellier R. P.	3	2	#	3	2	#	1,500
24	Rey (F.-G.)	Nîmes, central	17	3	15	3	1	15	2,700
25	Dufentrel (E.-A.)	Abbeville	16	4	4	3	1	15	2,400
26	Cordier	Paris 58	6	7	#	3	4	15	1,800
27	Gillet (L.-E.)	Paris 14	6	5	#	3	1	15	1,800
28	Déquirot (M.-L.-L.)	Paris 22	16	5	19	3	1	#	2,400
29	Desmé (A.-E.-M.)	Paris 15	14	5	20	3	1	#	2,400
30	Ritter (A.-C.-H.)	Bordeaux R. P.	13	3	#	3	1	#	2,400
31	Longuet (J.-M.)	Lyon R. P.	8	7	#	3	7	#	2,100
32	Taillebois (J.-M.)	Rennes, central	6	5	#	3	1	#	1,800
33	Didier (L.-G.)	Le Havre, central	4	7	#	4	7	#	1,500
34	Gandon (Ch.-E.)	Reims R. P.	3	7	#	3	7	#	1,500
35	Gay (L.-V.)	Paris 96	3	1	#	3	1	#	1,500
36	Lemonde (L.)	Ligne de Lyon	3	1	#	3	1	#	1,500
37	Moreau (A.-M.)	Bordeaux R. P.	3	1	#	3	1	#	1,500
38	Morel-Malcot	Ligne de Lyon	3	1	#	3	1	#	1,500
39	Parmeland (Ch.)	Idem	3	1	#	3	1	#	1,500
40	Plazol (M.-J.-A.)	Paris 3	3	1	#	3	1	#	1,500
41	Robert (H.-J.-M.)	Paris R. P.	3	1	#	3	1	#	1,500
42	Terrée (F.)	Ligne des Pyrénées	3	#	#	3	4	#	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
43	Gras (A.-P.)	Paris 21	2	1	#	3	1	#	1,500
44	Garrié (P.-J.-B.)	Carcassonne	1	8	#	3	1	#	1,500
45	Dumont (C.)	Paris 98	16	2	10	3	#	15	2,400
46	Sauve (J.)	Ligne des Pyrénées	13	9	#	3	#	15	1,800
47	Lacoste (R.-L.)	Idem	12	11	15	3	#	15	1,800
48	Courtois (H.-G.)	Brest, central	6	4	#	3	#	15	1,800
49	Larrouy (Ch.-A.)	Bordeaux, central	6	4	#	3	#	15	1,800
50	Mourlon (G.-E.)	Besançon R. P.	3	#	15	3	#	15	1,500
51	Souchon (J.-G.)	Paris 18	2	10	15	3	3	15	1,500
52	Stofati (A.-J.)	Corte	2	6	#	3	#	15	1,500
53	Pagès (E.-J.-M.)	Toulouse, central	6	5	#	3	#	10	1,800
54	Bouisse (L.-G.)	Avignon R. P.	3	6	8	3	6	8	1,500
55	Brijon (L.-P.-A.)	Troyes	3	#	#	3	3	8	1,500
56	Cartigny (A.-F.-E.-L.)	Toulon	3	#	#	3	3	8	1,500
57	Gleizes (H.-J.)	Narbonne	3	#	#	3	3	8	1,500
58	Lemière (H.-A.)	Coutances	3	#	#	3	3	7	1,500
59	Monition (L.-A.)	Bône	3	#	#	3	3	7	1,500
60	Saint-Arroman (J.-F.)	Auch	3	#	#	3	3	7	1,500
61	Videment (L.-A.)	Saint-Malo	3	#	#	3	3	7	1,500
62	Jacques (L.-A.-F.)	Le Havre, central	2	11	#	3	3	7	1,500
63	Grillon (F.-L.-M.-E.)	Chartres	22	7	26	4	#	5	2,700
64	Lefèvre (L.-J.)	Ligne du Nord	26	11	#	3	#	#	2,100
65	Maire (J.-B.-E.)	Paris 15	22	3	15	3	6	#	2,700
66	Boy (J.)	Paris 51	21	4	20	3	#	#	2,700
67	Prévot (A.-M.)	Paris, central	19	9	#	3	6	#	2,700
68	Pave (M.-L.-F.)	Ligne du Nord	19	7	15	3	#	#	1,800
69	Laroche (H.-C.)	Bordeaux, central	19	7	#	3	#	#	2,700
70	Latouche (L.-E.-P.)	Le Mans R. P.	19	6	#	3	#	#	2,100
71	Grignon (H.-A.-M.)	Avranches	19	5	#	3	#	#	2,700
72	Danican-Philidor (A.-A.-F.)	Versailles R. P.	19	#	#	3	6	#	2,700
73	Dubois (P.-J.-O.)	Saint-Quentin	18	7	#	3	#	#	2,700
74	Recouvreur (A.)	Langres	18	#	#	3	#	#	2,700
75	Dubas (J.-H.)	Verdun	17	11	15	3	3	#	2,400
76	Bourrel (G.-J.)	Vesoul	17	11	#	3	3	#	2,700
77	Carles (J.-F.)	Bordeaux R. P.	17	10	#	3	3	#	2,700
78	Louzon (F.-M.-C.)	Lyon, central	17	5	#	3	6	#	2,700
79	Olivier (A.-J.-B.)	Valenciennes	17	4	#	3	#	#	2,700
80	Fobis (P.-F.-A.-F.)	Béziers	17	2	15	3	#	#	2,700
81	Mundtweiller (V.-R.-H.)	Ligne du Nord	17	2	15	3	3	#	2,700
82	Bousrez (E.-A.)	Ligne de l'Ouest	17	2	#	3	#	#	2,700
83	Lapédagne (J.-J.-B.)	Oloron-Sainte-Marie	17	2	#	3	#	#	2,700
84	Sévérac (P.-E.)	Ligne des Pyrénées	17	#	15	3	#	#	2,700
85	Chinaud (D.-H.-M.)	Paris R. P.	17	#	#	3	#	#	2,700
86	Cottet (F.-J.)	Montbéliard	17	#	#	3	#	#	2,700



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
87	Charbonneau (A.-L.-M.)	L. de la Méditerranée.	16	11	15	3	„	„	2,700
88	Legros (T.-L.-D.)	Paris 98.	16	10	15	3	„	„	2,700
89	Lelong (L.-A.-J.)	Arras.	16	10	„	3	„	„	2,700
90	Audemard (F.)	Périgueux	16	6	„	3	„	„	2,700
91	Luguel (J.-P.)	Ligne des Pyrénées	16	5	15	3	„	„	2,400
92	Hapert (H.-M.-A.)	Ligne des Pyrénées	16	4	15	3	„	„	2,700
93	Busquet (F.-J.)	Orange.	16	3	15	3	„	„	2,700
94	Genoux (G.-A.)	Bernay.	16	1	10	4	„	„	2,400
95	Rambal (J.-R.)	Montpellier	16	„	„	3	„	„	2,400
96	Gallon (Cl.)	Paris 14.	15	5	„	3	„	„	2,400
97	Allier (L.-F.)	Paris, central.	15	3	„	3	„	„	2,400
98	Raynier (F.)	Ligne des Pyrénées	15	3	„	3	„	„	2,400
99	Garrigues (E.)	Angoulême	15	2	„	3	6	„	2,400
100	Paté (N.-F.-X.)	Paris R. P.	15	„	15	3	„	„	2,400
101	Moléon (J.-C.)	Nancy R. P.	14	6	„	3	3	„	2,400
102	Hervé (J.-F.)	Havre, central.	14	5	„	3	„	„	2,400
103	Leroy (L.-C.-A.)	Paris R. P.	14	3	„	3	„	„	2,400
104	Viguié (L.-A.)	Toulouse, St-Cyprien.	14	1	„	3	3	„	2,400
105	Guinoiseau (P.-A.)	Paris R. P.	14	„	„	3	„	„	2,400
106	Buré (E.-J.)	Marseille, central.	13	9	„	3	„	„	2,400
107	Navarre (A.)	Port-Saïd.	13	9	„	3	„	„	2,400
108	Chalas (M.-E.)	Lyon R. P.	13	7	15	3	6	„	2,100
109	Gaufroy (J.-E.)	Compiègne.	13	6	„	3	„	„	2,400
110	Lecœuvre (A.-J.)	Lille, central.	13	6	„	3	„	„	2,400
111	Escudier (L.-H.)	Paris 4.	12	7	„	3	3	„	2,400
112	Boyard (B.)	Ligne de l'Ouest.	10	11	„	3	„	„	1,800
113	Lepesme (E.-L.)	Ligne du Nord.	9	9	15	3	„	„	2,100
114	Grangé (L.-J.-M.)	Tlemcen	9	8	15	3	„	„	2,100
115	Perrot (D.-A.)	Romans.	9	6	„	3	„	„	2,100
116	Besson (L.-E.)	Iyères.	9	1	„	3	„	„	2,100
117	Moneton (H.-I.-A.)	Nice, central.	9	1	„	3	„	„	2,100
118	Paga (J.-B.-A.)	Paris 17.	9	1	„	3	„	„	2,100
119	Pellelier (U.-A.)	Nice, central.	9	1	„	3	3	„	2,100
120	Flambard (A.-E.-J.)	Paris R. P.	8	10	24	3	„	„	2,100
121	Vézins (F.-S.)	Ligne de Lyon.	7	8	„	3	„	„	2,100
122	Gourbeillier (P.-L.)	Roanne	7	7	20	3	3	„	2,100
123	Charles (E.)	Lyon-Perrache.	6	10	„	3	6	„	2,100
124	Jeanjean (B.-J.-S.-G.)	Montpellier R. P.	6	7	„	3	3	„	1,800
125	Ommès (Ch.-M.)	Paris, central.	6	7	„	3	3	„	1,800
126	Poisot (E.)	Auxonne.	6	7	„	3	3	„	1,800
127	Boux (J.-M.-V.)	Draguignan.	6	7	„	3	3	„	1,800
128	Jouliat (F.-G.-P.-M.)	Nantes R. P.	6	6	15	3	3	„	1,800
129	Lacave (J.-P.)	Bordeaux, central.	6	4	„	3	„	„	1,800
130	Ramel (M.-D.-V.)	Toulouse, central.	6	4	„	3	„	„	1,800
131	Danjean (C.-J.-B.)	Paris, central.	6	3	„	3	„	„	1,800



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
132	Bouculat (J.-A.).....	Moulins. ....	6	2	''	3	''	''	1,800
133	Chevais (P.).....	Constantine.....	6	2	''	3	''	''	1,800
134	Beaudoin (A.).....	Orléans R. P. ....	5	9	''	3	''	''	1,800
135	Dumartin (C.).....	Mont-de-Marsan.....	5	6	''	3	''	''	1,800
136	Chayé (A.).....	Orthez. ....	4	10	''	3	''	''	1,800
137	Darey (E.-P.).....	Paris R. P. ....	4	10	''	3	''	''	1,800
138	Garsel (A.-A.).....	Caen .....	4	9	15	3	''	''	1,800
139	Gras (M.-A.).....	Montpellier, G <sup>d</sup> Gallion.	4	9	''	3	''	''	1,800
140	Billiard (F.-M.).....	Havre, central.....	3	6	''	3	6	''	1,500
141	Chapelet (E.).....	Lyon, central.....	3	6	''	3	6	''	1,800
142	Cognard (A.-M.).....	Paris, central.....	3	6	''	3	6	''	1,500
143	Bernadou (A.-Y.).....	Ligne du Nord.....	3	3	''	3	3	''	1,500
144	Baup (L.).....	Madagascar.....	3	3	''	3	3	''	1,500
145	Cauvin (A.-J.-A.-M.) ..	Grenoble.....	3	3	''	3	3	''	1,500
146	Chauvineau (A.-P.-M.-O.)	Angers, R. P.....	3	3	''	3	3	''	1,500
147	Cardiol (J.-P.-F.).....	Ligne de Lyon.....	3	3	''	3	3	''	1,500
148	Kœbel (E.).....	Paris 21.....	3	3	''	3	3	''	1,500
149	Lamy (A.-V.).....	Domfront.....	3	3	''	3	3	''	1,500
150	Lassourd (L.-J.-F.-J.) ..	Nantes, central.....	3	3	''	3	3	''	1,500
151	Lavie (J.-E.).....	Bordeaux, R. P. ....	3	3	''	3	3	''	1,500
152	Légier (L.-V.).....	Ligne de Lyon.....	3	3	''	3	3	''	1,500
153	Marchive (J.-A.).....	Lorient.....	3	3	''	3	3	''	1,500
154	Marchand (L.).....	Paris 23.....	3	3	''	3	3	''	1,500
155	Popelard (L.-A.).....	Chaumont.....	3	3	''	3	3	''	1,500
156	Poupard (A.-L.-P.).....	Guelma.....	3	3	''	3	3	''	1,500
157	Renoncet (J.-C.-A.).....	Ligne du Sud-Ouest... ..	3	3	''	3	3	''	1,500
158	Thomin (J.-N.).....	Nantes, central .....	3	3	''	3	3	''	1,500
159	Bermond (P.-E.).....	Etampes.....	3	3	''	3	3	''	1,500
160	Brissaud (M.).....	Limoges R. P.....	3	''	''	3	''	''	1,500
161	Clavières (M.-J.-B.-A.) ..	Lyon, central.....	3	''	''	3	3	''	1,500
162	Cuisinier (L.-L.).....	Ligne de Lyon.....	3	''	''	3	3	''	1,500
163	Flory (M.-H.).....	Paris 8.....	3	''	''	3	''	''	1,500
164	Héry (P.-L.-A.).....	La Rochelle.....	3	''	''	3	''	''	1,800
165	Lebailly (A.-F.).....	Lorient.....	3	''	''	3	''	''	1,500
166	Lesseine (D.).....	Tulle.....	3	''	''	3	3	''	1,500
167	Jeannin (J.-J.).....	Paris 63.....	2	10	''	3	3	''	1,500
168	Bernhard (L.-A.).....	Ligne du Nord.....	2	9	''	3	3	''	1,500
169	Egmann (M.-A.).....	Pont-Saint-Esprit. ....	2	9	''	3	3	''	1,800
170	Bousquet (M.-P.-J.) ..	Ligne du Sud-Ouest ..	2	6	15	3	''	''	1,500
171	Bès (B.).....	Cahors.....	2	3	''	3	3	''	1,500
172	Lombard (C. A.).....	Marseille-Central. ....	2	''	15	3	6	''	1,500
173	Boutal (C.-M.-G.).....	Dieppe.....	2	''	''	3	''	''	1,800
174	Nicolas (L.-M.-J.-B.) ..	Saint-Dié.....	1	11	''	3	3	''	1,500
175	Peretti (M.).....	Saïda.....	1	10	''	3	''	''	1,500
176	Picot (P.-P.).....	Toulouse R. P.....	1	7	15	3	''	''	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
177	Escaffre (H.-J.)	Paris R. P.	3	3	#	3	2	22	1,500
178	Lallement (M.-J.-B.-A.)	Falaise	3	2	22	3	2	22	1,500
179	Coudène (J.-L.)	Lyon, central	3	#	#	3	2	22	1,500
180	Saint-Martin (J.-M.)	Tarbes	3	#	#	3	2	22	1,500
181	Barilley (J.-B.-E.)	Delhys	1	11	#	3	2	22	1,500
182	Pannier (L.-P.)	Caen	3	#	#	2	11	20	1,500
183	Alméras (T.-M.)	Ligne de la Méditerran.	21	10	15	2	11	15	2,700
184	Hue (E.-A.)	Havre P. P.	18	11	#	3	2	15	2,700
185	Chaput (G.-F.)	Paris R. P.	18	9	#	3	2	15	2,700
186	Brustier (M.-J.-L.)	Idem	18	#	#	3	2	15	2,700
187	Dumas (J.-A.)	Caen	17	9	#	2	11	15	2,700
188	Isabey (J.-H.)	Pontarlier	17	8	#	3	2	15	2,700
189	Sentou (M.-P.)	Paris, central	17	8	#	2	11	15	2,700
190	Barbier (M.-O.-A.)	Dôle	17	6	#	3	2	15	2,400
191	Delerue (C.-A.-T.)	Paris 96	17	5	#	2	11	15	2,700
192	Frayon (A.-E.)	Lille, central	17	3	15	2	11	15	2,700
193	Gravin (J.-M.-A.)	Nancy, central	17	3	#	2	11	15	2,700
194	Dors (M.-J.-J.)	Montpellier, central	17	1	#	3	2	15	2,700
195	Luzy (J.-A.)	Belfort, Faub. de France	17	1	#	3	11	15	2,400
196	Baron (J.)	Paris 22	16	11	15	2	11	15	2,700
197	Géral (J.-L.)	Paris 44	16	10	#	3	2	15	2,400
198	Trives (P.-J.)	Paris 98	16	10	#	3	2	15	2,700
199	Dubault (H.-P.)	Ligne du Sud-Ouest	16	9	#	2	11	15	2,100
200	Cuche (A.-L.)	Paris 8	16	3	#	3	2	15	2,400
201	Onde (J.-J.-A.-C.)	Marseille, central	16	2	15	2	11	15	2,700
202	Durbec (G.-A.-M.)	Hyères	16	1	10	2	11	15	2,700
203	Coulon (D.-A.)	Coulommiers	16	#	#	2	11	15	2,700
204	Moulis (J.-J.)	Ligne des Pyrénées	15	11	#	2	11	15	2,400
205	Vernhet (M.-E.)	Lyon-Méditerranée	15	10	#	2	11	15	2,400
206	Grasdos (G.)	Troyes	15	9	#	2	11	15	2,400
207	Théron (E.-Y.-L.)	Ligne du Sud-Ouest	15	6	#	2	11	15	2,400
208	Tagnard (F.-A.)	Ligne de Lyon	15	#	#	2	11	15	2,400
209	Brunet (L.-G.-J.)	Boulogne-sur-Mer	14	6	#	2	11	15	2,400
210	Bourgeois (M.-A.)	Ligne de Lyon	14	1	5	2	11	15	2,400
211	Piote (V.-H.-M.-P.)	Marseille, central	14	#	5	2	11	15	2,400
212	Bérard (L.-J.-J.)	Aix-en-Provence	13	6	#	2	11	15	2,400
213	Govaère (L.-F.-C.)	Dunkerque	10	1	15	3	2	15	2,100
214	Bourgeois (M.-J.-L.-J.)	Paris, central	9	10	#	3	2	15	2,100
215	Abesqué (G.)	Agen	9	9	10	3	2	15	2,100
216	Bouzigé (G.-F.)	Ligne du Nord	8	5	24	3	2	15	1,800
217	Hutour (G.-L.)	Ligne du Sud-Ouest	7	6	#	2	11	15	1,800
218	Taillemite (J.-J.)	Paris R. P.	6	10	#	2	11	15	1,800
219	Damel (E.-J.-J.-L.)	Saint-Malo	6	6	#	3	2	15	1,800
220	Deham (H.-E.)	Nantes, central	6	6	#	3	2	15	1,800
221	Deveau (L.-E.)	Brest, central	6	6	#	3	2	15	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
222	Estellon (V.-F.).....	Ligne de la Méditerran.	6	6	//	3	2	15	1,800
223	Estrampes (F.).....	Tarbes.....	6	6	//	3	2	15	1,800
224	Gastinel (E.).....	Digne.....	6	6	//	3	2	15	1,800
225	Lajust (J.-M.-P.).....	Agen.....	6	6	//	3	2	15	1,800
226	Remusatti (C.-P.).....	Marseille, central.....	6	6	//	3	2	15	1,800
227	Tavet (A.-J.).....	Saint-Malo.....	6	6	//	3	2	15	1,800
228	Tétignac (J.-C.).....	Marmande.....	6	6	//	3	2	15	1,800
229	Willay (A.-C.).....	Paris, central.....	6	6	//	3	2	15	1,800
230	Blotière (F.-R.).....	Angers R. P.....	6	3	//	2	11	15	1,800
231	Dupont (F.-L.).....	Le Vigan.....	6	3	//	3	2	15	1,800
232	Béchacq (R.-E.).....	Philippeville.....	6	2	//	3	2	15	1,800
233	Dufour (G.).....	Bordeaux-Salinières...	6	1	15	2	11	15	1,800
234	Pillot (E.-A.-A.).....	Nancy, central.....	5	10	//	2	11	15	1,800
235	Gasnier (Ch.).....	Havre, central.....	3	6	//	3	5	15	1,500
236	Brunel (J.).....	Clermont-Ferrand R. P.	3	2	15	3	2	15	1,500
237	Gasq (A.-A.).....	Châteauroux.....	3	2	15	3	2	15	1,500
238	Laguillaumy (L.-E.-V.)	Ligne de l'Est.....	3	2	15	3	2	15	1,500
239	Papon (A.).....	Angoulême.....	3	2	15	3	2	15	1,500
240	Bonnard (L.-G.).....	Autun.....	3	//	//	3	2	15	1,500
241	Camboulas (H.-A.-M.-L.)	Marseille, central.....	3	//	//	3	2	15	1,500
242	Duchâteau (F.-A.-M.)	Châteauroux.....	3	//	//	3	2	15	1,500
243	Genty (A.).....	Angers R. P.....	3	//	//	3	2	15	1,500
244	Godiot (P.).....	Nevers.....	3	//	//	3	2	15	1,500
245	Jalabert (R.-P.-H.)....	Bordeaux, central....	3	//	//	3	2	15	1,500
246	Le Scoarnec (J.-M.)....	Quimper.....	3	//	//	3	2	15	1,500
247	Ravet (G.-F.-C.).....	Alençon.....	3	//	//	3	2	15	1,500
248	Richard (A.).....	Limoges R. P.....	3	//	//	3	2	15	1,500
249	Talazac (A.-J.).....	Montpellier, central...	3	//	//	3	2	15	1,500
250	Baptissard (P.).....	Paris R. P.....	2	11	15	2	11	15	1,500
251	Lefebvre.....	Roubaix.....	2	11	//	3	2	15	1,500
252	Leveau (E.-F.-L.).....	Paris 3.....	2	11	15	2	11	15	1,500
253	Madec (J.-M.).....	Vannes.....	2	11	//	3	2	15	1,500
254	Rousseau (A.-P.).....	Cette.....	2	11	//	3	2	15	1,500
255	Cardusi (J.-P.).....	Constantine R. P.....	2	//	//	3	5	15	2,100
256	Gerzat (L.-L.).....	Marseille, central.....	1	11	//	3	2	15	1,500
257	Rusé (P.-G.).....	Paris R. P.....	1	10	//	3	2	15	1,500
258	Suttel (G.).....	Idem.....	1	6	15	2	11	15	1,500
259	Foucard (J.-B.).....	Cannes.....	1	//	//	3	2	15	1,800
260	Guillerault (C.-J.)....	Paris, central.....	3	11	//	3	5	13	2,700
261	Belin (L.-V.-F.).....	Bordeaux, central....	18	1	//	3	2	12	2,700
262	De Sambœuf (M.-L.)..	Paris, central.....	3	5	15	3	5	10	1,500
263	Estevance (A.-J.).....	Le Cateau.....	3	//	//	3	2	8	1,500
264	Moreau (E.-E.).....	Limoges R. P.....	3	//	//	3	2	8	1,500
265	Abeyven (J.-L.).....	Brest, central.....	3	//	//	3	2	7	1,500
266	Panthoville (J.-D.)....	Cherbourg.....	1	11	//	3	2	7	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
267	Goujon (E.-M.-W.-G.)	Carcassonne. . . . .	3	"	"	3	2	7	1,500
268	Létondal (C.-A.)	Lyon R. P. . . . .	22	2	"	2	11	"	2,700
269	Pradel (P.-L.)	Nîmes R. P. . . . .	20	2	"	3	2	"	2,700
270	Alips (P.-C.-H.)	Paris R. P. . . . .	19	9	"	2	11	"	2,700
271	Girard (E.-E.)	Ligne du Sud-Ouest. . .	19	6	25	2	11	"	2,700
272	Despauz (J.-B.)	Idem. . . . .	18	2	"	2	11	"	1,800
273	Camboulives (M.-A.)	Paris R. P. . . . .	18	1	20	3	2	"	2,400
274	Decourt (H.-L.-J.-B.)	Ligne du Nord-Ouest. .	17	8	"	2	11	"	2,700
275	Tudesq (J.)	Alais. . . . .	17	8	"	3	2	"	2,700
276	Pieyre (F.-S.)	Avignon R. P. . . . .	17	7	"	2	11	"	2,700
277	Maury (A.-A.)	Royan. . . . .	17	4	5	3	2	"	2,700
278	Mazier (C.-F.)	Lons-le-Saunier. . . . .	17	3	15	3	2	"	2,700
279	Moulin (J.-J.-L.-A.)	Marseille, central. . . .	17	3	15	3	2	"	2,700
280	Frigière (G.-F.-E.)	Paris R. P. . . . .	17	2	21	3	2	"	2,700
281	Atgié (J.-P.-H.)	Toulouse R. P. . . . .	17	2	15	3	2	"	2,700
282	Fabrègues (J.)	S <sup>t</sup> -Amand-Mont-Rond. .	17	2	15	3	2	"	2,700
283	Pillard (H.-E.)	Paris 24. . . . .	17	1	15	2	11	"	2,700
284	Priou (L.-J.-D.)	Toulouse R. P. . . . .	17	1	15	2	11	"	2,700
285	Sauvage (P.-A.-G.)	Vitry-le-François. . . . .	17	1	"	2	11	"	2,700
286	Carrat (M.-L.)	Paris, central. . . . .	17	"	15	2	11	"	2,700
287	Bajolle-Dupont (J.-M.)	Toulouse, central. . . . .	17	"	"	3	2	"	2,700
288	Barnier (J.)	Orléans R. P. . . . .	17	"	"	3	2	"	2,700
289	Bélengez (E.-E.)	Amiens, central. . . . .	17	"	"	2	11	"	2,700
290	Duwez (A.-J.)	Boulogne-sur-Mer. . . . .	17	"	"	2	11	"	2,700
291	Laplanche (J.-E.)	Brive. . . . .	17	"	"	2	11	"	2,700
292	Sénéchal (C.-H.-C.)	Havre principal. . . . .	17	"	"	3	2	"	2,700
293	Thiébaud (P.-H.)	Ligne de l'Est. . . . .	17	"	"	2	11	"	2,700
294	Déguilly (A.-E.)	Paris 22. . . . .	16	11	"	2	11	"	2,700
295	Banon (M.-L.-N.)	Marseille, Préfecture. .	16	8	"	3	2	"	2,700
296	Violettes (A.-M.-C.)	Ligne de Lyon. . . . .	16	7	"	3	2	"	2,400
297	Decroix (M.-J.-J.)	Libourne. . . . .	16	4	15	3	2	"	2,400
298	Péron (J.-A.)	Paris, central. . . . .	16	3	15	2	11	"	2,700
299	Duno (P.-M.)	Le Havre, port. . . . .	15	10	"	2	11	"	2,700
300	Lavit (L.-T.)	Tarbes. . . . .	15	10	"	3	2	"	2,100
301	Molinié (A.-P.)	Ligne du Sud-Ouest. . .	15	3	"	2	11	"	2,400
302	Guillaume (M.)	Paris, central. . . . .	15	1	"	2	11	"	2,400
303	Babra (M.)	Ligne du Sud-Ouest. . .	14	6	"	2	11	"	2,400
304	Reybaud (P.)	Bône. . . . .	14	6	"	3	2	"	2,400
305	Briugne (L.)	Ligne de la Méditerranée	14	5	"	2	11	"	1,800
306	Martin (J.-M.)	Ligne de l'Ouest. . . . .	14	5	15	3	2	"	2,400
307	Lacroix (A.-L.)	Paris 49. . . . .	14	5	"	2	11	"	2,400
308	Molinier (J.-J.)	Port de la Nouvelle. . .	14	2	"	2	11	"	2,400
309	Candelier (F.-L.)	Paris 17. . . . .	14	"	"	2	11	"	2,400
310	Charrin (J.-B.-V.)	Ligne de la Méditerranée	14	1	"	2	11	"	1,800
311	Marie (J.-L.)	Toulouse R. P. . . . .	13	6	20	2	11	"	2,400



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
312	Giraud (J.-B.)	Ligne de la Méditerranée	13	4	20	3	2	2,400	
313	Boyer (M.)	Ligne de Lyon	13	3	15	2	11	1,800	
314	Joubert (C.-B.)	Le Mans, central	13	3	"	3	2	2,700	
315	Phalippou (D.-L.)	Ligne de la Méditerranée	13	3	"	2	11	1,800	
316	Agnès (L.-E.)	Marseille R. P.	11	9	"	2	11	1,800	
317	Pégouret (P.)	Ligne de l'Ouest	11	8	10	2	11	2,400	
318	Walter (E.-L.)	Lille, central	11	7	"	3	2	2,400	
319	Grard (D.-H.-J.)	Tunis	10	7	"	3	2	2,400	
320	Blaquière (L.-F.)	Montpellier, central	7	9	15	2	11	2,100	
321	Ponton (L.-C.)	Madagascar	7	7	25	2	11	1,800	
322	Doutey (E.-A.)	Ligne de l'Est	7	7	15	2	11	2,100	
323	Georget (A.)	Paris R. P.	7	6	15	3	2	1,800	
324	Baritel (J.-F.)	Annecy R. P.	7	"	"	2	11	2,100	
325	Proux (L.-L.)	Paris 16	6	9	15	3	2	1,800	
326	Erison (J.-M.)	Lyon, central	6	8	"	3	2	1,800	
327	Catala (T.-P.-V.)	Pont-Saint-Esprit	6	6	"	3	2	1,800	
328	Thuillier (J.-V.)	Vincennes	6	6	"	3	2	1,800	
329	Arrivets (J.)	Auch	5	6	"	3	2	1,800	
330	Antige (J.-M.-S.)	Toulouse R. P.	3	5	"	3	5	1,500	
331	Kineider (J.)	Paris, central	3	5	"	3	5	1,500	
332	Mantion (A.)	Toul	3	5	"	3	5	1,500	
333	Bernable (F.-M.)	Brest, principal	3	2	"	3	2	1,500	
334	Caussade (S.)	Tarbes	3	2	"	3	2	1,500	
335	Cessens (F.)	Aix-les-Bains	3	2	"	3	2	1,500	
336	Dano (J.-D.)	Vannes	3	2	"	3	2	1,500	
337	Deschamps (M.)	Auxerre	3	2	"	3	2	1,500	
338	Dessus (A.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	3	2	"	3	2	1,500	
339	Dumas (E.-D.)	Paris, R. P.	3	2	"	3	2	1,500	
340	Hamiaux (H.)	Reims, principal	3	2	"	3	2	1,500	
341	Héon (A.-L.)	Ligne du Nord	3	2	"	3	2	1,500	
342	Honoré (M.-E.-L.)	Cambrai	3	2	"	3	2	1,500	
343	Marsal (A.-M.-D.-A.)	Paris 8	3	2	"	3	2	1,500	
344	Mazarguil (J.)	Aurillac	3	2	"	3	2	1,500	
345	Mourlam (P.-E.)	Reims, principal	3	2	"	3	2	1,500	
346	Périer (J.)	Paris 22	3	2	"	3	2	1,500	
347	Plane (L.)	Paris R. P.	3	2	"	3	2	1,500	
348	Richard (P.-S.)	Grenoble	3	2	"	3	2	1,500	
349	Rivière (J.-J.)	Ligne de la Méditerranée	3	2	"	3	2	1,500	
350	Rongieron (A.-M.)	Idem	3	2	"	3	2	1,500	
351	Sabathé (J.-B.-E.)	Ligne de Lyon	3	2	"	3	2	1,500	
352	Selzer (Ch.-A.)	Paris, central	3	2	"	3	2	1,500	
353	Souville (J.-C.)	Saint-Gaudens	3	2	"	3	2	1,500	
354	Sueur (G.-E.)	Gare de l'Ouest	3	2	"	3	2	1,500	
355	Tournemire (F.)	Paris R. P.	3	2	"	3	2	1,500	
356	Vergez-Trey (A.-R.)	Bastia	3	2	"	3	2	1,500	

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
357	Vidalet (P.-J.-G.)	Bordeaux, central	3	2	„	3	2	„	1,500
358	Caillot (Ph.)	Paris 81	2	11	„	2	11	„	1,500
359	Durand (J.-P.)	Mâcon	2	11	„	2	11	„	1,500
360	Filippi (V.)	Ajaccio	2	11	„	2	11	„	1,500
361	Macé (A.)	Angers R. P.	2	11	„	2	11	„	1,800
362	Majorel (M.-L.-J.)	Alger R. P.	2	11	„	2	11	„	1,500
363	Miette (E.-L.)	Châlons	2	11	„	2	11	„	1,800
364	Roquillas (J.-L.-M.)	Bordeaux, central	2	11	„	3	2	„	1,500
365	Sanson (R.-E.)	Vire	2	11	„	2	11	„	1,800
366	Valette (L.-A.-H.)	Avignon R. P.	2	11	„	2	11	„	1,800
367	Bénézech (C.-G.-P.)	Ligne de la Méditerr <sup>e</sup> .	2	9	„	3	2	„	1,500
368	Lampétaz (F.-L.)	Lyon, central	1	11	„	3	5	„	1,500
369	Pizette (C.-C.)	Privas	1	9	„	3	2	„	1,500
370	Vicel (J.-F.-A.)	Ferté-Macé	1	8	„	3	2	„	1,500
371	Baylac (H.-J.-A.-G.)	Paris, central	3	2	15	3	1	29	1,500
372	Wagner (A.-F.)	Paris K.	16	2	15	3	1	25	2,400
373	Guignabaudet (A.)	Ligne de Lyon	3	„	„	3	1	22	1,500
374	Bérenghier (P.-V.-E.)	Marseille, central	20	9	„	3	1	18	2,700
375	Rochay (H.)	Paris R. P.	25	8	23	3	1	15	2,400
376	Prunier (P.-G.)	Ligne des Pyrénées	20	2	„	2	10	15	2,700
377	Sibert (M.-P.)	Alger R. P.	20	2	„	3	1	15	2,700
378	Maugin (P.-J.-D.)	Paris 26	19	8	15	2	10	15	2,700
379	Piacentino (P.-F.)	Nice, central	19	6	„	2	10	15	2,700
380	Gaston (L.-M.)	Bordeaux, central	18	11	„	2	10	15	2,700
381	Genson (L.-C.-A.)	Saint-Omer	18	9	„	3	1	15	2,700
382	Sagne (P.)	Paris K.	18	6	15	3	1	15	2,700
383	Mention (H.)	Ligne du Sud-Ouest	18	5	„	2	10	15	2,700
384	Jean (E.-F.-F.)	Valence	17	11	15	2	10	15	2,700
385	Riche (P.-C.-O.)	Marseille R. P.	17	11	15	3	4	15	2,700
386	Jenny (A.-J.)	Salon	17	9	25	3	4	15	2,700
387	Raynaud (U.-C.-G.)	Paris R. P.	17	8	15	2	10	15	2,700
388	Tiollant (L.-H.)	Paris 98	17	8	3	2	10	15	2,700
389	Bouillez (A.-G.)	Maubeuge	17	7	15	2	10	15	2,700
390	Denjean (J.-P.)	Paris, central	17	6	15	2	10	15	2,700
391	Costes (E.)	Paris R. P.	17	5	15	2	10	15	2,700
392	Richard (A.)	Médeà	17	5	„	2	10	15	2,700
393	Marchevet (L.-P.)	Paris R. P.	17	2	25	2	10	15	2,700
394	Belliart (A.-L.-J.)	Arras	17	2	15	2	10	15	2,700
395	Courbet (L.-A.)	Besançon	16	9	„	2	10	15	2,100
396	Lacombe (C.)	Paris R. P.	16	3	15	3	1	15	2,400
397	Barrielle (J.-F.-D.)	Ligne de la Méditerr <sup>e</sup> .	16	3	„	3	1	15	2,100
398	Rols (F.-G.)	Téleg. officiels	16	2	15	2	10	15	2,700
399	Lange (L.-A.)	Châlons-sur-Marne	15	10	„	3	1	15	2,400
400	Delatre (A.)	Lille, central	15	7	„	2	10	15	2,400
401	Fontaine (E.)	Annecy R. P.	15	5	„	2	10	15	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
402	Alquié (P.)	Ligne du Sud-Ouest..	15	5	#	2	10	15	2,400
403	Derro (C.-A.-V.)	Paris R. P.	15	5	#	2	10	15	2,400
404	Tingaud (J.)	Angoulême.	15	5	#	3	1	15	2,400
405	Farjas (J.-C.)	Lyon, central.	15	1	#	2	10	15	2,400
406	Sarrazin (H.-E.)	Alger R. P.	14	5	#	2	10	15	2,400
407	Dugès (A.)	Ligne du Sud-Ouest ..	13	11	#	2	10	15	1,800
408	Blein (F.)	Lyon, central	13	10	#	3	1	15	2,400
409	Bourdieu (F.-S.)	Bordeaux, central	13	6	#	2	10	15	2,400
410	Neulat (P.-J.)	Mâcon	13	5	#	2	10	15	2,400
411	Loiseaux (J.)	Vervins	13	1	#	2	10	15	2,400
412	Lepailleur (F.-H.)	Caen	10	11	#	3	1	15	2,100
413	Hamaide (C.-J.-J.)	Épernay.	10	5	15	2	10	15	2,400
414	Salvetat (C.-F.)	La Rochelle.	9	6	15	2	10	15	2,100
415	Peyret (L.-B.)	Bordeaux R. P.	9	6	#	3	1	15	2,100
416	Champagna (J.)	Bordeaux R. P.	9	5	15	2	10	15	2,100
417	Sinon (J.-N.-C.)	Ligne du Nord.	9	5	15	2	10	15	2,100
418	Salson (H.-J.)	Ligne du Sud-Ouest..	9	5	10	2	10	15	2,100
419	Abadie (M.-B.)	Le Havre pp <sup>1</sup> .	9	4	#	2	10	15	2,100
420	Omnès (P.-M.)	Ligne de l'Ouest.	9	2	#	2	10	15	2,100
421	Brieu (E.-L.-A.-M.)	Paris 98	8	5	15	3	1	15	2,100
422	Rasconaille (E.-S.-L.-A)	Paris 60	8	6	5	2	10	15	2,100
423	Laibe (E.-F.-X.)	Belfort-ville.	7	9	#	2	10	15	2,100
424	Netter (M.-G.)	Ligne du Sud-Ouest ..	7	9	#	2	10	15	2,100
425	Cérou (J.-B.-R.)	Paris, central.	7	6	#	3	1	15	1,800
426	Hugues (J.-J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest..	7	6	15	3	1	15	1,800
427	Giraud-Carrier (A.-F.- J.-D.)	Grenoble	6	9	15	2	10	15	1,800
428	Hourliac (E.-F.-J.)	Ligne du Nord-Ouest .	6	9	15	2	10	15	1,800
429	Baude (L.-A.)	Vincennes	6	9	#	2	10	15	1,800
430	Hardy (P.-H.)	Lyon, central	6	9	#	2	10	15	1,800
431	Jammet (J.-G.)	Cette	6	6	#	3	1	15	1,800
432	Mélan (F.-V.)	Marseille, central.	6	6	#	3	1	15	1,800
433	Parrod (F.-X.)	Paris 36	6	6	#	3	1	15	1,800
434	Cherrel (J.-B.-M.)	Rennes, central.	6	5	#	3	1	15	1,800
435	Claude (L.-P.)	Bar-le-Duc	6	5	#	3	1	15	1,800
436	Dufayard (E.-F.)	Chambéry	6	5	#	3	1	15	1,800
437	Dufieux (L.)	Tarbes	6	5	#	3	1	15	1,800
438	Durand (P.)	Cabors	6	5	#	3	1	15	1,800
439	Viel (L.-F.-P.)	Château-Gontier.	6	5	#	3	1	15	1,800
440	Zengler (R.)	Marseille, central.	6	5	#	3	1	15	1,800
441	Bardou (J.)	Millau	6	2	#	2	10	15	1,800
442	Casimiri (A.)	Paris, central.	6	2	#	2	10	15	1,800
443	Devoise (A.-L.)	Ligne de l'Ouest	6	2	#	2	10	15	1,800
444	Joly (E.-H.)	Ligne du Sud-Ouest..	6	2	#	2	10	15	1,800
445	Peigné (F.-L.-A.)	Chartres.	6	2	#	2	10	15	1,800
446	Verrier (D.-A.)	Nancy, gare.	6	2	#	2	10	15	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
447	Marchand (M.-F.)	Paris 8	5	9	15	2	10	15	1,800
448	Millot (F.-L.-L.)	Paris R. P.	5	9	15	2	10	15	1,800
449	Robert (L.-P.)	Provins	5	9	15	2	10	15	1,800
450	Tiercelin (G.-A.)	Arras	5	9	15	2	10	15	1,800
451	Malissin (P.)	Paris R. P.	5	8	15	2	10	15	1,800
452	Legoix (J.-B.-L.)	Ligne de Lyon	4	9	15	2	10	15	1,800
453	Chavanon (S.-A.)	Paris 98	3	1	15	3	1	15	1,800
454	Larmet (C.-B.)	Ligne de Lyon	3	1	15	3	1	15	1,500
455	Landiche (V.-P.)	Paris R. P.	3	1	15	3	1	15	1,500
456	Lucas (C.-P.)	Tours-gare	2	11	15	3	1	15	1,500
457	Landrier (E.)	Montluçon	2	10	15	2	10	15	1,500
458	Albouy (R.)	Marseille, central	2	8	15	3	1	15	1,500
459	Baillet (P.-J.-F.)	Perpignan	2	8	15	3	1	15	1,500
460	Roche (L.-F.)	Ligne de l'Ouest	2	3	15	2	10	15	1,500
461	Rimbert (C.)	Ligne de l'Est	2	2	15	3	1	15	1,500
462	Neveu (J.-J.)	Yvetot	1	11	15	2	10	15	1,800
463	Fouchier (A.-H.)	Saintes	3	11	15	3	1	8	1,500
464	Soldat (J.-P.-M.)	Marseille, central	1	9	15	2	10	8	1,500
465	Guidez (J.-B.-E.-H.)	Noyon	3	1	7	3	1	7	1,500
466	Maugey (L.)	Auxerre	2	11	15	3	1	7	1,500
467	Alméras (F.-J.)	Paris R. P.	3	4	4	3	4	4	1,500
468	Vidal (J.-H.)	Pézénas	21	10	15	3	1	15	2,700
469	Manson (A.)	Ligne du Sud-Ouest	21	7	20	2	10	15	2,100
470	Rivoire (J.-P.)	Lyon-Guillotière	19	9	15	2	10	15	2,700
471	Vergnes (L.)	Ligne de l'Ouest	18	2	5	2	10	15	2,700
472	Chéron (E.-A.)	Ligne du Nord	18	11	15	2	10	15	2,100
473	Didierjean (J.-A.)	Paris R. P.	18	11	15	3	1	15	2,100
474	Tissier (S.-H.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	18	11	15	2	10	15	2,100
475	Gruet (J.-A.)	Marseille R. P.	17	8	15	2	10	15	2,700
476	Bejannin (E.-H.-A.)	Ministère des colonies	17	7	15	2	10	15	2,700
477	Camaret (J.-M.-D.)	Nantes R. P.	17	7	15	3	1	15	2,700
478	Prat (J.-B.)	Bordeaux, central	17	6	15	2	10	15	2,700
479	Collignon (L.-D.)	Ligne de l'Est	17	4	15	3	1	15	2,700
480	Dufour (J.-F.)	Bordeaux-Saint-Projet	17	3	15	2	10	15	2,700
481	Laymé (A.-J.)	Paris, central	17	3	15	2	10	15	2,700
482	Nicolas (J.-A.)	Bordeaux, central	17	2	15	2	10	15	2,700
483	Girard (N.-G.)	Ligne du Nord-Ouest	17	1	15	2	10	15	2,700
484	Mayoly (J.-G.)	Gap	17	1	15	2	10	15	2,700
485	Vézinet (E.-A.)	Cette	17	1	15	2	10	15	2,700
486	Chancel (G.-A.)	Castres	17	11	15	3	1	15	2,700
487	Moisan (J.-A.)	Nantes, central	17	11	15	2	10	15	2,700
488	Simon (A.-C.)	Orléans R. P.	17	11	15	2	10	15	2,700
489	Louvrier (L.-E.)	Montpellier R. P.	16	11	15	3	1	15	2,700
490	Pomès (E.-D.)	Tarbes	16	11	15	2	10	15	2,700
491	Caudron (J.-E.-G.)	Béthune	16	10	15	2	10	15	2,700



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
492	Lescol (J.-L.)	Bordeaux, central	16	10	15	2	10	2,700	
493	Maury (J.-P.)	Marseille, central	16	10	10	2	10	2,700	
494	Peyroles (F.)	Ligne du Sud-Ouest	16	10	10	2	10	2,700	
495	Bouclier (J.-B.-A.)	Ligne de Lyon	16	9	10	2	10	2,100	
496	Pulcién (E.-M.-A.)	Ligne de la Méditerranée	16	8	10	2	10	2,700	
497	Durot (L.-P.-A.)	Dôle	16	6	10	2	10	2,700	
498	Guérard (J.-L.)	Paris, central	16	6	10	2	10	2,700	
499	Sicard (J.)	Paris 21	16	4	10	2	10	2,700	
500	Montanard (E.-M.-A.)	Marseille, R. P.	16	3	25	3	1	2,400	
501	Peróna (J.-P.-F.)	Grasse	16	3	15	3	1	2,700	
502	Girardon (J.-E.-G.)	Montélimar	16	3	10	2	10	2,700	
503	Angier (P.-M.)	Nice, central	16	10	10	2	10	2,700	
504	Marchand (E.-P.)	Paris 95	15	10	10	2	10	2,400	
505	Daudet (J.)	Aigues-Mortes	15	6	10	2	10	2,400	
506	Mouraret (L.-F.)	Séif	14	5	20	3	1	2,400	
507	Foury (C.-C.)	Ligne du Nord-Ouest	14	5	10	2	10	2,400	
508	Dubief (H.-G.-A.)	Tours, central	14	4	10	3	1	2,400	
509	Moreau (A.-L.)	Saumur	14	1	15	2	10	2,400	
510	Brissi (P.-A.)	Hyères	14	1	10	2	10	2,400	
511	Thévenet (E.)	Montceau-Jes-Mines	13	11	10	2	10	2,400	
512	Nicolas (F.-M.)	Quimper	13	5	15	2	10	2,400	
513	Gilletta (H.-B.)	Paris, central	12	10	15	2	10	2,700	
514	Héry (E.-A.)	Paris K	12	7	22	3	1	2,400	
515	Percier (A.-C.)	Brest, central	11	5	10	2	10	2,400	
516	Rihl (A.-P.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	10	6	10	2	10	2,400	
517	Cavallero (J.)	Chambéry	9	5	10	2	10	2,100	
518	Périer (L.-J.-E.)	Béziers	9	5	10	2	10	2,100	
519	Bascop (J.-B.-A.-J.)	Lille R. P.	9	2	10	2	10	2,100	
520	Morlon (L.-F.)	Ligne de l'Est	9	2	10	2	10	2,100	
521	Duchène (A.)	Versailles R. P.	7	7	10	2	10	2,100	
522	Delattre (J.)	Cambrai	7	6	15	2	10	2,100	
523	Labouret (M.-J.-M.)	Paris R. P.	7	6	10	2	10	2,100	
524	Bernard (O.)	Idem	7	3	10	3	4	1,800	
525	Roudil (A.-B.-J.-S.)	Marseille, central	6	7	10	3	1	1,800	
526	Mauzacq (D.-F.)	Bordeaux, central	6	5	10	3	1	1,800	
527	Périssé (B.-T.-H.)	Paris, central	6	5	10	3	1	1,800	
528	Seigneur (A.-J.-G.)	Ligne du Nord	6	5	10	3	1	1,800	
529	Trichot (L.-C.)	Bordeaux, central	6	5	10	3	1	1,800	
530	Borie (H.)	Idem	6	4	15	3	1	1,800	
531	Durand (V.-L.)	Paris 98	6	2	10	2	10	1,800	
532	Burle (J.-Th.)	Paris R. P.	6	1	15	2	10	1,800	
533	Darcis (L.-J.)	Blaye	5	10	15	2	10	2,100	
534	Lenoir (G.)	Ligne de la Méditerranée	5	10	10	2	10	1,800	
535	Lébernichoux (d.-L.)	Paris, central	4	9	10	2	10	1,800	
536	Brossette (J.-B.-L.)	Corbeil	4	5	15	2	10	1,800	

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
537	Félix (V.-J.-L.)	Ligne du Nord-Ouest..	4	1	15	2	10	1,800	
538	Barbas (F.-G.-E.)	Ligne de l'Est.....	3	1	11	3	1	1,500	
539	Beaume (A.)	Sousse.....	3	1	11	3	1	1,500	
540	Bellard (M.-J.)	Abbeville.....	3	1	11	3	1	1,500	
541	Bouché (S.-A.)	La Rochelle.....	3	1	11	3	1	1,500	
542	Bousquet (A.-L.)	Paris, central.....	3	1	11	3	1	1,500	
543	Bousquet (J.)	Ligne du Sud-Ouest...	3	1	11	3	1	1,500	
544	Briauchon (M.-N.)	Ligne du Nord.....	3	1	11	3	1	1,500	
545	Brousse (D.-J.)	Paris 4.....	3	1	11	2	1	1,500	
546	Buisson (J.-B.-M.-V.)	Paris 98.....	3	1	11	3	1	1,500	
547	Camous (H.-T.)	Dijon central.....	3	1	11	3	1	1,500	
548	Court (A.-F.-J.)	Marseille, central.....	3	1	11	3	1	1,500	
549	Dechez-le-Prêtre (P.-J.)	Paris R. P.....	3	1	11	3	1	1,500	
550	Devillier (A.-M.-J.)	Saint-Pol-sur-Ternoise..	3	1	11	3	1	1,500	
551	Donze (L.-O.)	Montbéliard.....	3	1	11	3	1	1,500	
552	Dressaire (G.-H.-M.)	Saint-Chamond.....	3	1	11	3	1	1,500	
553	Drosne (P.-F.)	Vitry-le-François.....	3	1	11	3	1	1,500	
554	Dupuis (L.-C.-E.)	Paris 8.....	3	1	11	3	1	1,500	
555	Figuière (E.-V.)	Montauban.....	3	1	11	3	1	1,500	
556	Fléché (J.)	Paris R. P.....	3	1	11	3	1	1,500	
557	Gayol (P.-E.)	Nice, central.....	3	1	11	3	1	1,500	
558	Gellereau (H.-M.-D.)	La Roche-sur-Yon.....	3	1	11	3	1	1,500	
559	Gibassier (H.-L.-E.)	Mascara.....	3	1	11	3	1	1,500	
560	Gounet (G.-D.)	Valence.....	3	1	11	3	1	1,500	
561	Gourlot (J.)	Ligne de Lyon.....	3	1	11	3	1	1,500	
562	Grandury (E.-J.-A.)	Pont-à-Mousson.....	3	1	11	3	1	1,500	
563	Gripois (L.-E.)	Ligne du Nord.....	3	1	11	3	1	1,500	
564	Gunepin (A.-E.)	Nancy, central.....	3	1	11	3	1	1,500	
565	Juéry (J.-B.-M.-F.)	Saint-Affrique.....	3	1	11	3	1	1,500	
566	Lapeyre (J.-L.)	Hyères.....	3	1	11	3	1	1,500	
567	Laumonier (F.-E.-G.)	Paris 22.....	3	1	11	3	1	1,500	
568	Lavignette (P.)	Ligne du Nord-Ouest..	3	1	11	3	1	1,500	
569	Lesot (F.-J.)	Paris 79.....	3	1	11	3	1	1,500	
570	Lucien (J.)	Pithiviers.....	3	1	11	3	1	1,500	
571	Marcaggi (F.)	Ligne du Nord.....	3	1	11	3	1	1,500	
572	Martin (P.-A.)	Ligne du Sud-Ouest..	3	1	11	3	1	1,500	
573	Mulot (J.-M.-F.)	Ligne de Lyon.....	3	1	11	3	1	1,500	
574	Nadal (L.-A.)	Idem.....	3	1	11	3	1	1,500	
575	Pécau (E.-J.-B.)	Ligne du Nord.....	3	1	11	3	1	1,500	
576	Pénari (E.-A.)	Bordeaux R. P.....	3	1	11	3	1	1,500	
577	Ponsolle (P.-E.)	Ligne de la Méditerranée	3	1	11	3	1	1,500	
578	Rastier (C.-A.)	Ligne du Sud-Ouest..	3	1	11	3	1	1,500	
579	Roulland (J.-E.-E.)	Paris, central.....	3	1	11	3	1	1,500	
580	Sauguerret (F.-M.-J.)	Rennes R. P.....	3	1	11	3	1	1,500	
581	Teysier (J.-L.)	Marseille, Préfecture...	3	1	11	3	1	1,500	

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
582	Thénard (G.-L.)	Havre, central	3	1	#	3	1	#	1,500
583	Tonnellier (F.-A.-L.-M.)	Saint-Malo	3	1	#	3	1	#	1,500
584	Vallée (A.-E.)	Honfleur	3	1	#	3	1	#	1,500
585	Vergne (P.-M.)	Roanne	3	1	#	3	1	#	1,500
586	Voiton (V.-L.)	Laval	3	1	#	3	1	#	1,500
587	Arnal (M.-J.)	Pezénas	3	#	#	3	1	#	1,500
588	Duchéne (P.-L.)	Annecy R. P.	3	#	#	3	1	#	1,500
589	Jouines (A.-J.)	Pezénas	3	#	#	3	1	#	1,500
590	Neus (H.-C.)	Lille R. P.	3	#	#	3	1	#	1,500
591	Chevenet (J.-B.)	Nevers	2	10	#	2	10	#	1,500
592	Clamens (J.-A.-P.)	Ligne de Lyon	2	10	#	2	10	#	1,500
593	Delpech (J.)	Versailles R. P.	2	10	#	2	10	#	1,500
594	Gaudrit (R.)	S'-Amand-Montrond	2	10	#	3	1	#	1,500
595	Haudrechy (E.-A.)	Amiens, central	2	10	#	2	10	#	1,800
596	Hubert (G.-G.-A.)	Paris 71	2	10	#	2	10	#	1,500
597	Sangi (A.-B.)	Bastia	2	10	#	2	10	#	1,800
598	Serruau (G.-N.-J.-J.)	Ligne de Lyon	2	10	#	2	10	#	1,500
599	Weniger (O.)	Paris 96	2	10	#	2	10	#	1,800
600	Cieutat (V.-J.)	Quimper	2	8	#	3	1	#	1,500
601	Llech (J.-T.-F.)	Rouen R. P.	2	8	#	3	1	#	1,500
602	Clause (N.-A.)	Vouziers	1	11	#	2	10	#	1,500
603	Rieutor (U.-A.)	Ligne de la Méditerranée	1	7	15	3	1	#	1,500
604	Mariet (G.-J.-L.)	Ligne de Lyon	3	1	#	3	#	29	1,500
605	Koller (A.-J.)	Marseille, central	1	4	15	2	9	27	1,500
606	Pingrivcaux (L.-H.-G.)	Limoges R. P.	2	11	#	3	#	23	1,500
607	Sévérac (J.-J.-J.)	Paris 36	3	#	#	3	#	23	1,500
608	Icart (M.-J.)	Foix	3	#	#	3	#	22	1,500
609	Rambier (M.-H.)	Mende	3	#	#	3	#	22	1,500
610	Boutin (E.-A.)	Nantes, central	2	10	22	3	#	22	1,500
611	Martefon (P.-J.-E.)	La Flèche	2	10	#	3	#	22	1,500
612	Salvy (P.-M.)	Cannes	1	11	#	3	#	22	1,500
613	Lastretto (P.-C.)	Toulon-sur-Mer	19	10	#	3	#	15	2,700
614	Bernard (L.-A.)	Vienne	19	6	#	2	9	15	2,400
615	Rideau (J.-B. (G.))	Aurillac	18	1	15	3	#	15	2,700
616	Dufour (A.-J.)	Ligne des Pyrénées	17	11	#	3	#	15	2,700
617	Bertrand (S.-F.-C.-B.)	Ligne de la Méditerranée	17	4	#	2	9	15	2,700
618	Esquier (M.-L.-J.)	Toulon	17	3	15	2	9	15	2,700
619	Forsans (J.-F.)	Bayonne	17	3	15	2	9	15	2,700
620	Davignon (F.)	Paris 55	17	3	#	2	9	15	2,700
621	Méric (F.)	Ligne des Pyrénées	17	1	#	2	9	15	2,700
622	Defer (L.-E.)	Ligne de Lyon	17	#	#	2	9	15	2,700
623	Laporte (M.-F.-R.)	Ligne du Sud-Ouest	17	#	#	2	9	15	2,700
624	Jacquin (M.-E.)	Paris 19	16	11	#	2	9	15	2,700
625	Boquillon (L.-E.)	Soissons	16	10	15	2	9	15	2,700
626	Piétri (A.-M.)	Ajaccio	16	9	#	3	#	15	2,400
627	Martinot (H.-J.)	Paris 48	16	8	20	2	9	15	2,700



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
628	Basque (F.-E.-G.).....	Ligne du Sud-Ouest...	19	8	15	2	9	15	2,700
629	Charlot (E.-M.).....	Paris R. P.....	16	1	"	2	9	15	2,700
630	Fabre (J.-D.).....	Paris 84.....	16	5	5	2	9	15	2,700
631	Teulière (J.).....	Ligne du Sud-Ouest...	16	4	15	2	9	15	2,400
632	Giraud (E.).....	Paris R. P.....	16	3	15	2	9	15	2,700
633	Bonnevialle (O.-P.)....	Ligne du Nord.....	15	10	"	2	9	15	2,400
634	Maubon (M.-J.-M.)....	Paris 54.....	15	6	15	2	9	15	2,400
635	Dardet (J.-J.).....	Paris, central.....	15	3	"	2	9	15	2,400
636	Odde (H.).....	Marseille R. P.....	15	2	"	2	9	15	2,400
637	Nicolas (C.-C.).....	Ligne du Sud-Ouest..	14	8	"	2	9	15	2,400
638	Coulomb (L.-A.).....	Nîmes R. P.....	14	6	"	3	"	15	2,400
639	Dumazert (A.-L.).....	Nice, central.....	14	5	"	2	9	15	2,400
640	Charles (G.-F.-E.)....	Lyon, central.....	13	11	"	2	9	15	2,400
641	Labarrère.....	Constantine.....	13	11	"	3	"	15	2,400
642	Ley (P.-J.).....	Marseille, central....	13	7	"	2	9	15	2,400
643	Bourniquel (C.-F.)....	Paris R. P.....	13	6	"	2	9	15	2,400
644	Thomas (J.-M.).....	Paris 24.....	13	6	"	2	9	15	2,400
645	Calot (V.).....	Nancy, central.....	12	1	"	3	"	15	2,400
646	Grégoire (J.-L.).....	Havre, central.....	10	1	20	4	"	15	2,100
647	Roussel (M.-H.-C.-J.- B.).	Paris, central.....	9	8	15	2	9	15	2,100
648	Drouard (A.-J.).....	Rethel.....	9	4	15	2	9	15	2,100
649	Guichou (J.-L.).....	Paris 10.....	9	4	"	3	"	15	2,100
650	Roblot (B.-A.).....	Constantine.....	8	6	"	2	9	15	2,100
651	Bernard (B.-T.).....	Lyon R. P.....	8	1	15	3	3	15	1,800
652	Viallon (A.).....	Ligne du Sud-Ouest..	8	4	25	3	"	15	2,100
653	Le Maréchal (L.-M.)..	Vannes.....	7	7	"	2	9	15	2,100
654	Razet (A.).....	Paris 3.....	6	7	"	2	9	15	1,800
655	Benâtre (J.-V.).....	Nantes, central.....	6	5	"	3	"	15	2,100
656	Hubert (A.-C.).....	Ligne du Sud-Ouest..	6	4	15	3	"	15	2,100
657	Catel (S.-J.-G.).....	Perpignan.....	6	4	"	3	"	15	1,800
658	Mallet (D.).....	Ligne du Sud-Ouest..	6	4	"	3	"	15	1,800
659	Ravailler (J.-M.-J.)..	Châlons.....	6	4	"	3	"	15	1,800
660	Albert (A.-A.).....	Ligne du Sud-Ouest..	6	1	"	2	9	15	1,800
661	Curaudeau (E.).....	Royan.....	6	1	"	3	"	15	1,800
662	Piconot (P.-L.-A.)....	Laigle.....	6	1	"	2	9	15	1,800
663	Grolier (E.).....	Saintes.....	6	"	25	3	"	15	1,500
664	Jean (J.-B.).....	Bordeaux, central....	5	10	"	2	9	15	2,100
665	Achard-Picard (N.-P.- A.).	Marseille R. P.....	5	8	"	2	9	15	1,800
666	Missonnier (P.-J.-B.)..	Paris R. P.....	5	8	"	2	9	15	1,800
667	Bouillé (C.-M.).....	Avignon R. P.....	5	6	"	2	9	15	1,800
668	Amalric (P.).....	Ligne du Sud-Ouest..	4	8	"	2	9	15	1,800
669	Charasse (L.-E.-G.)...	Marseille, central....	4	8	"	2	9	15	1,800
670	Jaulin (J.).....	Paris 44.....	4	8	"	2	9	15	1,800



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
671	Le Bail (L.-M.)	Nantes R. P.	4	8	#	2	9	15	1,800
672	Géraud (E.-J.)	Tours-gare	4	2	15	4	#	15	1,500
673	André (A.-L.-E.)	Bordeaux R. P.	3	3	15	3	3	15	1,500
674	Blanc (C.-A.-A.-E.)	Oran R. P.	3	#	15	3	#	15	1,500
675	Chauve (H.)	Saint-Étienne B. P.	3	#	15	3	#	15	1,500
676	Granel (P.)	Marseille R. P.	3	#	15	3	#	15	1,500
677	Matz (L.-E.)	Ligne du Nord-Ouest.	3	#	15	3	#	15	1,500
678	Mazercan (E.-V.-A.)	Poitiers	3	#	15	3	#	15	1,500
679	Pagnot (E.)	Vienne	3	#	15	3	#	15	1,500
680	Poirier (J.)	Ligne du Sud-Ouest.	3	#	15	3	#	15	1,500
681	Ruf (J.-J.)	Saumur	3	#	15	3	#	15	1,500
682	Blanc (M.-F.)	Marseille, central.	2	10	15	3	3	15	1,500
683	Boinard (E.-E.)	Havre-Ingouville.	2	9	15	2	9	15	1,500
684	Frèrejacque (L.-A.)	Melun	2	9	15	2	9	15	1,500
685	Lassague (P.-L.)	Bordeaux, central.	2	9	15	2	9	15	1,500
686	Malicot (C.-J.)	Versailles R. P.	2	9	15	2	9	15	1,500
687	Montrozier (H.-C.-M.)	Paris R. P.	2	1	15	3	#	15	1,500
688	Semmeley (E.-H.)	Paris 50.	1	5	#	2	9	15	1,500
689	Lacouture (J.M.-P.)	Bordeaux R. P.	1	7	15	3	#	15	1,500
690	Joyer (H.-C. J.)	Maubeuge	1	7	15	3	#	15	1,500
691	Sarlin (A.-J.-J.)	Marseille, central.	5	5	#	3	#	11	1,800
692	Petit (N.-M.)	Alger, central.	14	2	3	2	9	10	2,400
693	Dunas (L.-V.)	Paris, central.	11	5	#	3	#	9	2,100
694	Ricard (F.-E.)	Paris 98.	14	4	22	2	9	9	2,400
695	François (P.-H.)	Marseille, central.	1	9	#	2	9	7	1,500
696	Abadie (J.)	Tours, central.	17	9	5	3	#	5	2,700
697	Denys (J.-A.)	Lille R. P.	27	8	#	2	9	#	2,100
698	Havard (A.-E.-D.)	Dieppe.	20	5	#	3	#	#	2,100
699	Cambon (G.-M.)	Marseille R. P.	19	9	10	3	#	#	2,700
700	Petit (C.)	Lyon-Vaise.	19	6	#	2	9	#	2,700
701	Grossetti (J.-B.)	Ligne de la Méditerranée	19	5	#	3	#	#	2,700
702	Brisard (E.)	Ligne du Nord.	18	8	4	3	#	#	1,800
703	Maré (J.-M.-P.)	Rennes, central.	18	6	#	3	#	#	2,700
704	Galdy (C.-L.)	Marseille, central.	18	5	#	3	3	#	2,700
705	Nouvel (A.)	Nîmes R. P.	18	5	#	2	9	#	2,700
706	Carton (T.-A.)	Ligne de Lyon.	17	11	5	2	9	#	2,100
707	Teissier (H.)	Cette.	17	11	#	3	#	#	2,700
708	Dessort (A.-H.-F.)	Toulouse, place Dupuy.	17	10	#	3	#	#	2,400
709	Vaissière (A.-A.)	Chartres.	17	8	#	3	#	#	2,700
710	Lascaud (G.-L.-S.-P.)	Périgueux	17	6	15	3	#	#	2,700
711	Bernard (F.-M.)	Paris R. P.	17	6	#	2	9	#	2,700
712	Chapulliot (J.-M.-P.)	Tiaret.	17	4	#	2	9	#	2,400
713	Petitguillaume (A.-E.-F.)	Paris R. P.	17	3	#	3	#	#	2,400
714	Baudiffe (J.B.)	Limoges, central.	17	3	#	2	9	#	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS, francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
715	Brandstetter (A.-E.)...	Ligne du Nord.....	17	3	#	2	9	#	2,700
716	Costes (B.-D.).....	Ligne du Sud-Ouest...	17	1	15	2	9	#	2,700
717	Aldebert (L.-M.-A.)...	Paris 15.....	17	#	#	3	#	#	2,700
718	Clément (A.-A.).....	Nice, central.....	17	#	#	2	9	#	2,700
719	Verrouil (J.).....	Aurillac.....	16	11	#	3	#	#	2,700
720	Braidy (H.-J.-P.).....	Ligne du Nord.....	16	10	23	3	#	#	2,700
721	Devaux (G.-C.).....	Calais.....	16	10	15	3	#	#	2,400
722	Gaillard (J.-L.-A.).....	Montpellier, central...	16	10	15	2	9	#	2,700
723	Giroulet (M.-E.).....	Paris 98.....	16	10	15	3	#	#	2,400
724	Gauthier (F.-A.-A.)...	Salon.....	16	10	#	2	9	#	2,700
725	Girard (A.).....	Paris, central.....	16	10	#	3	#	#	2,400
726	Robert (L.).....	Ligne du Sud-Ouest...	16	9	11	2	9	#	2,700
727	Ribeyre (M.-P.).....	Clermont-Ferrand, cent.	16	3	#	2	9	#	2,700
728	Leroy (J.-C.).....	Dunkerque.....	16	2	15	3	#	#	2,400
729	Feissel (J.-P.).....	Nîmes, central.....	15	11	#	2	9	#	2,700
730	Ferrier (D.).....	Avignon R. P.....	15	10	#	3	#	#	2,400
731	Henry (G.-F.-A.).....	Alençon.....	15	9	#	3	#	#	2,700
732	Gély (J.-P.).....	Paris R. P.....	15	7	#	2	9	#	2,400
733	Lartigue (J.).....	Bordeaux, central....	15	5	#	2	9	#	2,400
734	Delcamp (L.-C.-A.)...	Paris R. P.....	14	5	#	2	9	#	2,400
735	Jougla (A.).....	Paris, central.....	14	1	15	2	9	#	2,400
736	Fache (T.-D.).....	Marseille, central....	14	#	15	2	9	#	2,400
737	Borneuf (A.-M.-C.)...	Saintes.....	13	10	15	2	9	#	2,400
738	Vittonatto (A.).....	Marseille R. P.....	13	10	#	2	9	#	2,400
739	Lacaze (J.-M.).....	Paris R. P.....	13	4	15	2	9	#	2,400
740	Favet (L.).....	Ligne de la Méditerranée	13	1	15	2	9	#	1,800
741	Bonneau (J.).....	Paris, central.....	10	7	5	2	9	#	1,800
742	Mattèraz (P.-L.).....	Paris 98.....	9	5	15	2	9	#	2,100
743	Daniel (C.).....	Valence.....	9	4	20	3	#	#	2,100
744	Paoletti (P.).....	Ligne de Lyon.....	9	4	#	2	9	#	2,100
745	Fredon (S.-T.).....	Limoges, central.....	9	2	#	2	9	#	2,100
746	Jacquot (C.-L.).....	Épinal, rue Thiers...	9	2	#	2	9	#	2,100
747	Barthe (A.-C.-L.).....	Albi.....	9	1	#	2	9	#	2,100
748	Bracq (L.-H.-H.).....	Ligne du Nord.....	9	1	#	2	9	#	2,100
749	Daureillan (A.-P.-D.)..	Ligne du Sud-Ouest..	9	1	#	2	9	#	2,100
750	Deckelmeier (J.-P.-F.)..	Mostaganem.....	9	1	#	2	9	#	2,100
751	Ordan (M.).....	Cannes.....	9	1	#	2	9	#	2,100
752	Petit (A.-J.).....	Paris R. P.....	9	1	#	2	9	#	2,100
753	Delbouis (A.-J.-L.-C.)..	Neuilly-sur-Seine....	8	9	15	3	#	#	2,100
754	Bardinot (L.-A.).....	Clermont-Ferrand R. P.	7	8	15	2	9	#	1,800
755	Détrigne (J.-B.-A.)...	Mézières.....	7	8	#	2	9	#	2,100
756	Coumes (J.-R.-J.)....	Bordeaux, central....	7	1	15	2	9	#	2,100
757	Meurant (H.-A.).....	Lille, gare.....	7	#	#	2	9	#	2,100
758	Trantoul (J.).....	Carcassonne.....	6	5	#	3	#	#	1,800
759	Caudel (J.-R.-E.).....	Reims, principal.....	6	4	#	3	#	#	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
760	MM. Fargoux (A.).....	Paris, central.....	6	4	„	3	„	„	1,800
761	Paris (L.-F.-C.).....	Toulouse R. P.....	6	4	„	2	9	„	1,800
762	Lainé (M.-J.-C.-A.)....	Nantes R. P.....	6	3	„	3	„	„	1,800
763	Trémeau (J.-L.).....	Ligne de Lyon.....	6	2	„	3	„	„	1,800
764	Castaignède (L.).....	Paris, central.....	6	1	„	2	9	„	1,800
765	Lagardère (J.-G.).....	Ligne des Pyrénées...	5	8	„	3	„	„	1,800
766	Dubourg (F.).....	Alençon.....	5	6	„	2	9	„	1,800
767	Esquirol (J.).....	Pamiers.....	5	6	„	2	9	„	1,800
768	Hémon (C.-E.-C.).....	Montpellier, central...	5	6	„	2	9	„	1,800
769	Péchou (J.-L.).....	Carcassonne.....	5	6	„	2	9	„	1,800
770	Javon (H.-P.).....	Valence.....	5	4	„	3	„	„	1,800
771	Beau (H.-N.).....	Paris, central.....	5	1	„	2	9	„	1,800
772	Tardieu (C.-A.).....	Marseille, central.....	4	8	„	3	„	„	1,800
773	Clermont (V.-A.).....	Abbeville.....	4	5	„	3	„	„	1,800
774	Carrat (J.-P.-F.).....	Grenoble.....	3	3	„	3	3	„	1,500
775	Desmurs (J.).....	Agen.....	3	3	„	3	3	„	1,500
776	Lefevre (F.-J.).....	Ligne de l'Ouest.....	3	2	„	3	„	„	1,500
777	Bonneval (J.).....	Bordeaux-Bastide.....	3	„	„	3	„	„	1,800
778	Breuil (L.).....	Roanne.....	3	„	„	3	„	„	1,500
779	Carias (N.-A.).....	Paris R. P.....	3	„	„	3	„	„	1,500
780	Chazal (Ch.-F.).....	Paris 24.....	3	„	„	3	„	„	1,500
781	Collier (L.).....	Valenciennes.....	3	„	„	3	„	„	1,500
782	Demay (F.-M.).....	Dinan.....	3	„	„	3	„	„	1,500
783	Giocanti (A.-A.).....	Calvi.....	3	„	„	3	„	„	1,500
784	Gonnet (R.-L.).....	Ligne de Lyon.....	3	„	„	3	„	„	1,500
785	Jarrix (P.-P.).....	Ligne du Sud-Ouest..	3	„	„	3	„	„	1,500
786	Labarre (J.-B.).....	Saumur.....	3	„	„	3	„	„	1,500
787	Lafabrière (E.-C.)....	Montpellier-Gr.-Galion.	3	„	„	3	„	„	1,500
788	Léger (J.-M.).....	Alger, central.....	3	„	„	3	„	„	1,500
789	Mano (J.).....	Bordeaux, central....	3	„	„	3	„	„	1,500
790	Ortoli (A.-M.).....	Sartène.....	3	„	„	3	„	„	1,500
791	Petit (A.-D.).....	Trouville.....	3	„	„	2	9	„	2,400
792	Robert (J.-M.-F.)....	Rennes, central.....	3	„	„	3	„	„	1,800
793	Robin (G.).....	Moulins.....	3	„	„	3	„	„	1,500
794	Lemoine (V.-L.).....	Ligne de l'Ouest.....	2	11	„	3	„	„	1,500
795	Baureilles (F.-A.).....	Paris 24.....	2	9	„	2	9	„	1,500
796	Bertinier (A.).....	Paris 18.....	2	9	„	2	9	„	1,500
797	Buisson (F.-G.).....	Ligne de l'Ouest.....	2	9	„	2	9	„	1,500
798	Carlotti (J.).....	L'Arba.....	2	9	„	2	9	„	1,500
799	Cougout (P.).....	Clermont-Ferrand, cent.	2	9	„	2	9	„	1,800
800	Jégou (E.-A.-A.).....	Montpellier-Grand-Ga- lion.	2	9	„	2	9	„	1,500
801	Le Gris (J.-P.-C.)....	Caen R. P.....	2	9	„	2	9	„	1,500
802	Lemoine (A.-E.).....	Nogent-le-Rotrou.....	2	9	„	2	9	„	1,800
803	Milon (E.-A.).....	Nantes, central.....	2	9	„	2	9	„	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
804	MM. Mousnier-Deschamps (J.)	Provins.....	2	9	„	2	9	„	1,500
805	Tartrat (I. P.).....	Cosne.....	2	9	„	2	9	„	1,500
806	Vuidepot (J.-J.-A.)....	Lyon, R. P.....	2	9	„	2	9	„	1,500
807	Alaux (J.-P.).....	Noyon.....	2	7	„	3	„	„	1,500
808	Barbier (R.-E.).....	Bar-le-Duc.....	2	7	„	3	„	„	1,500
809	Bergounhoux (P.)....	Ligne de Lyon.....	2	7	„	3	„	„	1,500
810	Bartoli (N.).....	Paris 92.....	2	6	„	3	3	„	1,500
811	Rat (L.-M.-E.).....	Poitiers.....	2	1	„	3	„	„	1,500
812	Carrau (J.-P.).....	Constantine.....	1	11	„	3	3	„	1,500
813	Cabaud (L.-H.).....	Gare du Nord.....	17	8	20	3	2	25	2,400
814	Tourel (A.-T.).....	Nancy, central.....	3	„	„	2	11	25	1,800
815	Ventre (L.-M.).....	Marseille, central.....	2	10	„	2	11	25	1,500
816	Lemoine (A.-J.-H.)....	Beauvais.....	2	9	„	2	8	25	1,500
817	Gervreau (A.-J.-B.)...	Port-Vendres.....	2	11	„	2	11	23	1,500
818	Gilquin (E.-A.).....	Lille, central.....	1	11	„	2	11	23	1,500
819	Bouis (D.-L.-B.).....	Paris, central.....	1	11	„	2	11	22	1,500
820	Cousin (E.-E.-E.)....	Ligne de l'Ouest.....	1	9	„	2	8	22	1,500
821	Combes (T.-M.-O.)...	Paris 31.....	20	5	15	2	11	15	2,700
822	Carrié (M.-J.-G.)....	Paris 4.....	20	5	„	2	11	15	2,700
823	Félix (L.-P.).....	Marseille, central.....	19	6	„	2	8	15	2,700
824	Marchal (J.-T.-E.)....	Paris 2.....	19	„	10	2	8	15	2,700
825	Collignon (J.-B.)....	Nancy, central.....	18	10	„	2	11	15	2,700
826	Breil (A.-C.-E.).....	Cognac.....	18	6	„	2	11	15	1,800
827	Gassanné (B.-E.).....	Paris, central.....	18	6	„	2	11	15	2,700
828	De la Seiglière (J.-B.)..	Paris R. P.....	17	7	„	2	8	15	2,700
829	Aynié (J.).....	Auch.....	17	5	„	2	8	15	2,700
830	Guérin (J.-S.).....	Châteaudun.....	17	3	15	2	8	15	2,700
831	Parpère (C.).....	Mâcon.....	17	3	„	2	11	15	2,700
832	Latrace (J.).....	Rive-de-Gier.....	17	2	15	2	8	15	2,700
833	Tropenat (J.).....	Paris 20.....	17	2	„	2	8	15	2,700
834	Théo (A.-J.).....	Lille gare.....	17	1	20	2	11	15	2,700
835	Lavielle (P.).....	Lyon, central.....	17	„	„	2	8	15	2,700
836	Villain (E.-A.-E.)....	Paris 98.....	16	10	„	2	8	15	2,700
837	Mézon (A.).....	Ligne du Sud-Ouest..	16	9	„	2	8	15	2,100
838	Belgrand (F.-E.-J.)...	Melun.....	16	8	15	2	8	15	2,700
839	Debord (A.-J.-M.)....	Ligne du Sud-Ouest..	16	6	„	2	8	15	2,700
840	Callais (E.-J.-B.)....	Nancy, central.....	15	9	„	2	11	15	2,400
841	Laureau (A.-G.).....	Ligne de Lyon.....	15	8	„	2	8	15	2,400
842	Bérenger-Gaston (H.-M.- C.-S.).	Dijon, central.....	15	7	„	2	11	15	2,400
843	Lacroix (M.-F.-E.)....	Paris, central.....	15	3	„	2	11	15	2,400
844	Mignon (P.-E.).....	Paris 94.....	15	3	„	2	8	15	2,400
845	Dupy (L.-J.-Y.).....	Montpellier, central..	14	„	15	2	8	15	2,400
846	Bages (C.).....	Alger R. P.....	14	5	15	2	8	15	2,400
847	Cornet (N.-F.-C.)....	Paris 12.....	14	5	„	2	11	15	2,400



NOMBRES de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
848	Labat (A.-V.)	Ligne du Sud-Ouest	14	„	„	2	11	15	1,800
849	Catherinet (J.-R.)	Ligne du Nord-Ouest	13	10	„	2	8	15	1,800
850	Lory (F.-L.)	Nantes, central	13	6	15	2	8	15	2,400
851	Auriel-Constant (J.-E.)	Paris R. P.	13	6	„	2	8	15	2,400
852	Naquard (P.-E.-M.)	Nancy, central	13	4	21	3	2	15	2,400
853	Cunier (J.-H.)	Ligne du Sud-Ouest	13	4	15	2	8	15	2,400
854	Mandagout (U.-A.)	Marseille, central	11	9	11	2	11	15	2,100
855	Boucherie (P.-L.)	Paris R. P.	10	5	15	2	8	15	2,100
856	Peloux (A.-J.-A.)	Idem.	9	5	10	2	8	15	2,100
857	Allègre (J.-B.)	Vesoul	9	1	„	2	8	15	2,100
858	Bunel (A.-C.-A.)	Toulon	9	1	„	2	8	15	2,100
859	Bailly (O.-C.-D.)	Paris R. P.	9	1	„	2	8	15	2,100
860	Gaté (S.-T.-H.)	Paris R. P.	7	7	5	2	8	15	2,100
861	Saive (G.-J.-L.)	Dôle	7	7	5	2	8	15	2,100
862	Sargiez (P.-J.-A.)	Aurillac	7	7	5	2	8	15	2,100
863	Girard (L.-H.-A.)	Tunis	6	8	7	2	11	15	1,800
864	Grassiot (L.-D.)	Rochefort-sur-Mer	6	7	„	2	8	15	1,800
865	Marquès	Toulouse, R. P.	6	7	„	3	2	15	1,800
866	Mathieu (N.-M.-T.)	Nice, central	6	7	„	3	2	15	1,800
867	Durgueil (J.-D.-P.)	Perpignan	6	6	„	2	11	15	1,800
868	Jamont (R.-F.)	Rouen, bourse	6	6	„	2	8	15	2,100
869	Naudin (A.-F.)	Lunel	6	6	„	2	8	15	1,800
870	Oriol (H.-A.)	Idem.	6	6	„	2	8	15	1,800
871	Duffot (J.)	Paris, central	6	4	„	2	11	15	1,800
872	Degroisille (C.-L.-A.)	Abbeville	6	3	„	2	11	15	1,800
873	Lemeurtricier (P.-V.)	Paris, central	6	3	„	2	11	15	1,800
874	Mercier (J.-A.-H.)	Nîmes, R. P.	6	3	„	2	11	15	1,800
875	Monfrant (J.-M.)	Bordeaux, R. P.	6	3	„	2	11	15	1,800
876	Pargneaux (E.-L.-N.)	Saint-Quentin	6	3	„	2	11	15	1,800
877	Ratton (M.-J.-E.)	Bordeaux, bourse	6	3	„	2	11	15	1,800
878	Villaret (A.)	Dijon, central	6	3	„	2	11	15	1,800
879	Pednariès (J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	6	1	„	2	8	15	1,800
880	Eymar (J.-H.)	Montpellier, R. P.	4	10	„	2	11	15	1,800
881	Conan (U.-U.)	Ligne de l'Ouest	4	7	„	2	8	15	1,800
882	Coulet (L.-A.-P.)	Idem.	2	11	15	2	11	15	1,500
883	Daladoire (E.-E.-M.)	Nîmes, R. P.	2	11	15	2	11	15	1,500
884	Gibert (A.-J.-M.)	Ligne de Lyon	2	11	15	2	11	15	1,500
885	Laby (J.-M.)	Idem.	2	11	15	2	11	15	1,500
886	Rosier (J.)	Périgueux	2	10	„	2	11	15	1,500
887	Aymé (C.-J.)	Dôle	2	6	15	2	11	15	1,500
888	Gourdou (E.-F.-J.)	Rodez	2	6	15	2	11	15	1,500
889	Lefèvre (E.-H.)	Ligne du Nord	2	6	15	2	11	15	1,500
890	Carrère (F.-M.-U.)	Lyon, R. P.	2	6	„	2	11	15	1,500
891	Allier (H.-A.)	Salon	2	4	15	3	2	15	1,500
892	Julia (J.-F.)	Carcassonne	2	3	15	2	8	15	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
893	Fauré (J.-M.-A.-H.)...	Paris 7.....	2	#	#	2	11	15	1,500
894	Vary (J.-B.-A.).....	Paris 77.....	1	6	15	2	11	15	1,500
895	Raynaud (E.-P.-A.)...	Carcassonne.....	1	6	#	2	11	15	1,500
896	Bernard (G.).....	Millau.....	1	5	15	2	11	15	1,500
897	Husson (J.-M.-J.-L.)...	Redon.....	1	#	#	2	11	15	1,500
898	Quiri (Ch.-V.).....	Paris, central.....	14	4	15	2	8	15	2,400
899	Pintard (P.-E.).....	Tarascon.....	2	10	#	2	11	7	1,500
900	Père (V.-H.).....	Chinon.....	3	#	#	2	11	5	1,500
901	Moisson (A.).....	Nice R. P.....	19	7	15	2	11	#	2,700
902	Duhamel (Ch.-A.-A.)...	Amiens R. P.....	19	#	15	2	8	#	2,700
903	Perré (L.-J.-I.).....	Cholet.....	18	11	15	2	8	#	2,700
904	Sardon (P.-A.).....	Paris R. P.....	18	11	#	2	8	#	2,700
905	Barthélémy (J.-B.-E.)..	Paris, central.....	17	7	15	2	8	#	2,700
906	Doudain (A.-L.).....	Ligne du Nord.....	17	6	#	2	11	#	1,800
907	Lacroux (J.-C.).....	Toulouse R. P.....	17	3	15	2	8	#	2,700
908	Mangematin (H.).....	Paris 69.....	17	3	15	3	8	#	2,400
909	Portalier (M.-L.-P.)...	Provins.....	17	3	#	2	8	#	2,700
910	Abit (E.-R.-E.).....	Tlemcen.....	17	2	10	2	8	#	2,700
911	Maître (H.-J.-T.).....	Paris 24.....	17	2	#	2	8	#	2,700
912	Leygue (L.-E.).....	Paris 46.....	17	1	15	2	11	#	2,700
913	Morreau (E.).....	Niort.....	17	1	#	2	11	#	2,700
914	Vié (E.).....	Marseille, central....	17	#	#	2	8	#	2,700
915	Vié (François).....	Ligne des Pyrénées...	17	#	#	2	8	#	2,700
916	Aymes (V.-D.-G.).....	Lyon, central.....	16	11	#	2	11	#	2,700
917	Huet (F.-T.-R.).....	Nice, central.....	16	11	#	2	8	#	2,700
918	Viguié (R.-Ph.).....	Bône.....	16	11	#	2	8	#	2,700
919	Ruchier (A.-M.).....	Ligne de Lyon.....	16	10	25	2	8	#	2,700
920	Chifflier (J.-E.).....	Lyon-Perrache.....	16	10	15	2	8	#	2,700
921	Sirdey (J.-B.-J.).....	Dijon R. P.....	16	10	15	2	8	#	2,700
922	Berger (J.-B.-A.).....	Paris 3.....	16	5	15	2	8	#	2,700
923	Cuq (H.-A.).....	Tours R. P.....	16	1	8	3	2	#	1,800
924	Fulcrand (V.).....	Montpellier, central...	16	#	#	2	8	#	2,700
925	Calas (A.-A.).....	Montauban.....	15	9	#	2	11	#	2,400
926	Brandimarte (P.-A.)...	Tunis.....	15	8	#	2	8	#	2,700
927	Dubigny (P.-V.).....	Guise.....	15	8	#	2	11	#	2,400
928	Buffet (F.-J.-M.-V.)...	Ligne du Nord.....	15	6	#	2	8	#	2,400
929	Audap (S.-J.-C.-S.)...	Ligne du Sud-Ouest..	15	5	#	2	8	#	2,400
930	Batailler (S.-A.).....	Lyon-Terreaux.....	15	2	#	2	11	#	2,400
931	Turquet (E.-H.).....	Amiens R. P.....	14	11	#	2	8	#	2,400
932	Anquetil (J.-J.-B.)...	Toulouse R. P.....	14	6	15	2	11	#	2,400
933	Lacassie (J.-P.).....	Sidi-bel-Abbès.....	14	5	15	2	11	#	2,400
934	Blanc (G.-L.).....	Nantes, central.....	14	2	5	2	8	#	2,400
935	Le Page (R.-E.).....	Brest, central.....	14	2	#	2	8	#	2,400
936	Hédon (J.-L.).....	Roubaix.....	14	1	5	2	8	#	2,400
937	Garaud (P.).....	Paris 98.....	14	1	#	2	8	#	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
938	MM. Fanton (G.-J.).....	Ligne de la Méditerranée	13	10	„	2	11	„	1,800
939	Sost (J.-F.).....	Ligne des Pyrénées....	13	7	„	2	8	„	2,400
940	Ferré (E.-A.).....	Paris R. P.....	13	5	15	2	11	„	1,800
941	Pujolle-Campardon (F.).	Bordeaux, central....	12	7	„	2	8	„	2,400
942	Tauzin (J.).....	Paris R. P.....	12	4	„	2	11	„	1,800
943	Bouqué (A.-M.).....	Ligne des Pyrénées....	12	1	„	2	11	„	1,800
944	Malosse (J.).....	Lyon R. P.....	12	1	„	2	11	„	1,800
945	Habert (F.-J.-C.).....	Paris 98.....	12	„	„	2	11	„	2,100
946	Ledermann (A.-M.)....	Roanne.....	9	6	„	2	11	„	2,100
947	Maneby (M.).....	Paris, central.....	9	6	„	2	11	„	2,100
948	Michel (P.).....	Saint-Étienne R. P....	9	5	„	2	8	„	2,100
949	Gleizes (F.-E.-S.).....	Paris, central.....	9	1	„	2	8	„	2,100
950	Racaries (E.).....	Oran R. P.....	9	„	15	2	8	„	2,100
951	Thomas (H.-A.).....	Gournay-en-Bray.....	8	9	„	2	8	„	2,100
952	Ducourneau (P.-G.)....	Paris 42.....	7	6	„	2	8	„	1,800
953	Viel (P.-L.).....	Le Havre.....	7	„	„	2	8	„	2,100
954	Haran (H.-G.).....	Bordeaux, central....	6	8	„	3	2	„	1,800
955	David (E.-G.).....	Rouen, Bourse.....	6	4	15	2	11	„	1,800
956	Saint-Jean (C.-A.)....	Nîmes R. P.....	6	4	„	2	11	„	1,800
957	Dugué (F.-Th.-M.)....	Rennes, central.....	6	2	„	2	11	„	1,800
958	Bruant (G. E.).....	Paris, central.....	6	„	„	2	8	„	1,800
959	Delandre (A.-L.-A.)....	Bordeaux, central....	6	„	„	2	8	„	2,100
960	Lebourlier (H.-F.-M.).	Mayenne.....	4	6	15	2	11	„	1,800
961	Fenneteau (L.).....	Tours, central.....	4	5	„	2	8	„	2,100
962	Lafarge (A.-F.).....	Limoges R. P.....	3	2	„	3	2	„	1,500
963	Morisson (E.-L.).....	Nantes, central.....	3	2	„	3	2	„	1,500
964	Thiébaux (C.-P.).....	Paris R. P.....	3	2	„	3	2	„	1,500
965	Vallerey (L.-F.).....	Fécamp.....	3	2	„	3	2	„	1,500
966	Autard (F.).....	Marseille, central....	2	11	„	2	11	„	1,800
967	Blacas (A.-J.).....	Paris 1.....	2	11	„	2	11	„	1,500
968	Bourié (N.).....	Paris R. P.....	2	11	„	2	11	„	1,500
969	Brejon (M.).....	Poitiers.....	2	11	„	2	11	„	1,500
970	Cocardon (A.-E.).....	Fontainebleau.....	2	11	„	2	11	„	1,800
971	Creuzet (P.).....	Dijon, central.....	2	11	„	2	11	„	1,500
972	Detribchou (L.-J.-E.)..	Guéret.....	2	11	„	3	2	„	1,500
973	Ducos (E.-B.).....	Toulouse R. P.....	2	11	„	2	11	„	1,500
974	Escailh (J.-J.-F.)....	Perpignan.....	2	11	„	2	11	„	1,500
975	Falaize (G.-V.).....	Laon.....	2	11	„	2	11	„	1,500
976	Fontan (L.-J.).....	Évreux.....	2	11	„	2	11	„	1,800
977	Gilles (A.-D.).....	Lille, central.....	2	11	„	2	11	„	1,800
978	Ginibre (B.).....	Angers R. P.....	2	11	„	2	11	„	1,800
979	Hamon (L.-M.-F.)....	Lorient.....	2	11	„	2	11	„	1,500
980	Heitz (P.).....	Lunéville.....	2	11	„	2	11	„	1,500
981	Henry (Ch.).....	Marseille-Arenc.....	2	11	„	2	11	„	1,500
982	Lachaux (L.).....	Paris 48.....	2	11	„	2	11	„	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
983	Lafont (J.-J.-E.)	Avignon R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
984	Laruelle (T.-E.)	Orléans R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
985	Manivit (J.-M.)	Bouira.	2	11	#	2	11	#	1,800
986	Pellegrin (C.)	Nice R. P.	2	11	#	2	11	#	1,500
987	Pouget (L.)	Agen.	2	11	#	2	11	#	1,800
988	Prost-Maréchal.	Saïda.	2	11	#	2	11	#	1,500
989	Sadrin (J.-D.)	Saint-Amand-Montrond	2	11	#	2	11	#	1,800
990	Sicart (E.-J.)	Paris, central	2	11	#	2	11	#	1,500
991	Jeunet (V.-A.)	Ligne de Lyon.	2	9	#	3	2	#	1,500
992	Blondeau (A.-V.)	Vincennes	2	8	#	2	8	#	1,500
993	Boutin (G.-E.)	Bordeaux R. P.	2	8	#	2	8	#	1,500
994	Espenel (L.-M.)	Villefranche-sur-Saône.	2	8	#	2	8	#	1,500
995	Fammechon (A.-A.-A.)	Abbeville.	2	8	#	2	8	#	1,500
996	Lagarde (F.)	Tours, central.	2	8	#	2	8	#	1,500
997	Naudon (J.-H.-L.)	Niort.	2	8	#	2	8	#	1,500
998	Alexandre (M.-J.-F.)	Épinal, rue Thiers	2	5	#	2	11	#	1,500
999	Caucanas (J.-V.)	Dreux.	2	#	#	2	11	#	1,500
1000	Férérolle (Ch.-L.)	Paris 98.	2	#	#	2	11	#	1,800
1001	Leclerre (H.-Ch.-F.)	Vervins	1	6	#	2	11	#	1,500
1002	Menet (P.-M.)	Vannes.	1	6	#	2	11	#	1,500
1003	Blanc (G.-P.-M.-L.)	Ligne de la Méditerranée	1	5	15	2	11	#	1,500
1004	Audibert (F.-M.-A.)	Paris 22	1	3	#	2	8	#	1,500
1005	Chesnoy (C.-J.)	Paris 14	6	7	#	2	7	18	1,800
1006	Vuléry (J.)	Paris R. P.	19	8	#	2	7	15	2,700
1007	Lefèvre (L.-E.)	Vincennes	19	6	20	2	7	15	2,700
1008	Baudouy (J., J.)	Paris 34.	18	11	15	2	7	15	2,700
1009	Adam (Ch.-J.)	Marseille, central.	18	10	#	2	10	15	2,700
1010	Bécart (E.-Th.)	Paris R. P.	18	2	#	2	7	15	1,800
1011	Halary (P.)	Paris, b. des télégr. offi.	18	1	#	2	7	15	2,700
1012	Chaumier (E.)	Joigny.	18	#	#	2	10	15	2,700
1013	Rival (J.-B.-P.)	Lyon R. P.	17	11	#	2	7	15	2,700
1014	Bernard (A.-P.)	Havre, central.	17	9	#	3	1	15	2,700
1015	Michard (L.-A.-J.)	Annecy.	17	3	15	2	7	15	2,700
1016	Pruvost (H.-C.-P.)	Paris 98	17	2	15	2	7	15	2,700
1017	Abadie (V.-A.)	Paris R. P.	17	2	15	2	10	15	2,700
1018	Metternich (E.-N.)	Étampes.	17	2	15	2	7	15	2,700
1019	Floret (G.)	Paris 26.	17	2	#	2	7	15	2,700
1020	Maillan (P.-F.)	Lyon-Saint-Jean.	17	2	#	2	10	15	2,700
1021	Savy (L.-A.)	Quimper	17	#	15	2	7	15	2,700
1022	Lades (J.-M.-P.-J.)	Toulouse, central.	17	#	#	2	7	15	2,700
1023	Pons (A.-F.)	Cannes.	16	11	15	2	7	15	2,700
1024	Hylas (J.-B.)	Brest, central	16	11	#	2	10	15	2,700
1025	Cousin (F.-H.)	Maubeuge	16	10	#	2	7	15	2,700
1026	Rive (E.-Th.)	Lyon R. P.	16	6	15	2	7	15	2,700
1027	Seity (C.-F.-E.-J.)	Ligne de Lyon.	16	6	#	2	7	15	2,400



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1028	Moissonot (L.-A.).....	Ligne du Nord.....	16	5	#	2	10	15	2,400
1029	Dulin (E.-E.).....	Mézières.....	16	4	#	2	7	15	2,700
1030	Demars (A.-A.).....	Ligne de l'Est.....	16	3	#	2	7	15	2,700
1031	Robin (V.-A.).....	Nantes, central.....	16	3	#	2	7	15	2,700
1032	Débonnaire (P.).....	Ligne du Nord-Ouest..	16	#	#	2	7	15	2,700
1033	Sorriaux (A.).....	Paris R. P.....	15	7	#	2	10	15	1,800
1034	Marchand (L.-P.).....	Le Havre, central.....	15	3	#	2	7	15	2,400
1035	Méheust (R.-R.-J.).....	Paris, central.....	15	3	#	2	7	15	2,400
1036	Mauhum.....	Ligne du Sud-Ouest...	15	2	#	2	7	15	2,400
1037	Larrieu (J.-E.-E.).....	Paris R. P.....	14	6	#	2	7	15	2,400
1038	Mandar (A.).....	Bar-le-Duc.....	14	6	#	2	7	15	2,400
1039	Hugonin (L.-J.).....	Ligne de l'Ouest.....	14	3	15	2	7	15	2,400
1040	Laporte (P.).....	Béziers.....	14	1	15	2	7	15	2,400
1041	Sautet (J.-A.).....	Nîmes R. P.....	14	1	15	2	7	15	2,400
1042	Agasse (H.-J.-L.).....	Toulouse R. P.....	14	1	#	2	7	15	2,400
1043	Gourvenec (Ch.-L.-A.)..	Brest, central.....	14	1	#	2	7	15	2,400
1044	Duchâteau (L.-G.-E.)..	Alger, bourse.....	13	11	#	2	10	15	2,400
1045	Blanpain (U.-E.-E.)...	Boulogne-sur-Mer.....	13	10	#	2	7	15	2,400
1046	Duclos (J.-B.).....	La Flèche.....	13	6	#	2	7	15	2,400
1047	Touja (A.-A.).....	Ligne des Pyrénées...	12	1	#	2	7	15	1,800
1048	Rey (J.).....	Voiron.....	11	6	#	2	10	15	2,400
1049	Poisat (A.-M.-D.).....	Grenoble R. P.....	9	11	11	2	10	15	1,800
1050	Laget (P.-M.).....	Tours, central.....	9	5	15	2	10	15	2,100
1051	Girardin (E.-A.-A.)....	Paris 48.....	9	3	#	2	7	15	2,100
1052	Gilquin (A.-H.).....	Lille, central.....	8	6	#	2	7	15	2,100
1053	Clavier (A.-E.).....	Lyon, central.....	7	9	15	2	7	15	2,100
1054	Lorioz (P.-D.).....	Gray.....	7	9	15	2	10	15	2,100
1055	Granier (A.-P.-E.).....	Ligne du Nord-Ouest..	7	9	#	2	7	15	2,100
1056	Ragaut (P.-G.).....	Reims R. P.....	7	9	#	2	10	15	1,800
1057	Beausoleil (L.).....	Tours, central.....	7	6	#	2	7	15	1,800
1058	Lancien (L.).....	Morlaix.....	7	6	#	2	7	15	2,100
1059	Payan (M.-V.-V.).....	Marseille, préfecture..	7	6	#	2	7	15	2,100
1060	Sarraute (L.).....	Paris R. P.....	7	6	#	2	7	15	2,100
1061	Demay (Ch.-L.).....	S <sup>t</sup> -Étienne-Fourneyron.	6	2	#	2	10	15	1,800
1062	Dubcauclard (L.-Ch.-E.)	Ligne de Lyon.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1063	Carbier (F.-J.).....	Cannes.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1064	Lachazette (A.-A.-E.-E.)	Montpellier R. P.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1065	Lacroux (J.-B.).....	Narbonne.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1066	Moricard (Ch.-E.).....	Joigny.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1067	Natier (L.-E.-J.).....	Saintes.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1068	Onic (J.-M.-J.).....	Avignon, R. P.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1069	Rippes (J.-Th.).....	Bordeaux, central.....	6	2	#	2	10	15	1,800
1070	Vimeux (J.-L.-G.-F.)..	Ligne du Nord.....	5	11	#	2	7	15	1,800
1071	Pic (E.-C.).....	Marseille, central.....	5	8	#	2	10	15	1,800
1072	Bertrand (J.-B.).....	Besançon R. P.....	5	8	#	2	7	15	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
1073	Brunet (C.-P.-A.)	Paris R. P.	5	8	„	2	7	15	1,800
1074	Mauget (L.-J.)	Sainte-Menehould	5	8	„	2	7	15	1,800
1075	Morel (E.-J.-H.)	Paris R. P.	5	8	„	2	7	15	1,800
1076	Sollet (P.)	Bordeaux-Bourse	5	8	„	2	7	15	1,800
1077	Colliard (Ch.)	Ligne de l'Est	4	9	„	2	10	15	1,800
1078	Laurent (P.-L.)	Sedan	4	9	„	2	10	15	1,800
1079	Perrymon (A.-L.)	Paris 6	4	9	„	2	10	15	1,800
1080	Brocart (S.-J.)	Dragoignan	2	10	15	2	10	15	1,500
1081	Laval (F.-E.-L.)	Paris, central	2	10	15	2	10	15	1,500
1082	Le Corneur (A.-R.)	Ligne du Nord-Ouest	2	10	13	2	10	15	1,500
1083	Rimbaud (L.-S.)	Paris 82	2	10	15	2	10	15	1,500
1084	Nemry (P.-Th.)	Salon	2	7	15	2	7	15	1,500
1085	Layat (J.-M.)	Grasse	2	3	„	2	10	15	1,500
1086	Daran (J.-B.-F.)	Paris 1	2	2	„	2	10	15	1,500
1087	Solal (M.-M.-C.)	Tunis	2	2	„	2	7	15	1,500
1088	Pottier (C.)	Châteauroux	1	8	„	2	10	15	1,500
1089	Aubry (E.-G.-J.)	Charleville	1	5	15	2	10	15	1,500
1090	Cauvain (H.-L.)	Ligne du Nord	1	5	15	2	10	15	1,500
1091	Ponsaillé (M.-P.)	Marseille, central	1	5	15	2	10	15	1,500
1092	Règnier (C.-M.)	Paris R. P.	1	2	15	2	7	15	1,500
1093	Favier (P.)	Paris, central	2	10	15	2	10	13	1,500
1094	Bigue (G.-S.)	Guéret	3	„	„	3	1	8	1,500
1095	Couricanes (P.)	Bayonne	1	9	„	2	10	7	1,500
1096	Aladenise (S.)	Tours-Gare	27	9	„	2	10	„	2,100
1097	Benoit-Gonin (L.-F.)	Ligne de Lyon	23	1	10	2	10	„	2,100
1098	Vidalanche (E.-N.)	Bordeaux-Bourse	19	10	„	2	7	„	2,700
1099	Chalaye (J.-P.-E.-J.)	Lyon R. P.	18	3	15	2	7	„	2,700
1100	Gay (J.-L.)	Paris 36	18	„	15	2	7	„	2,700
1101	Cazeaux (A.)	Nice, central	18	„	„	2	7	„	2,700
1102	Provost (E.-V.)	Ligne de l'Ouest	18	„	„	2	7	„	2,100
1103	Michel (E.-G.)	Paris R. P.	17	5	15	2	7	„	2,700
1104	Jarlot	Paris 6	17	3	10	2	7	„	2,400
1105	Pellé (M.-R.-A.)	Paris 89	17	2	5	2	7	„	2,700
1106	Delaune (L.-A.)	Granville	17	1	20	2	10	„	2,700
1107	Grespon (C.)	Ligne du Sud-Ouest	17	„	„	2	7	„	2,700
1108	Schneyder (J.)	Orléans R. P.	16	11	15	2	7	„	2,700
1109	Arnaud (J.-J.)	Lyon, central	16	11	„	2	7	„	2,700
1110	Lambinet (M.-J.-A.)	Ligne de l'Est	16	11	„	2	7	„	2,700
1111	Malterre (A.)	Paris R. P.	16	9	15	2	7	„	2,700
1112	Latour (D.-F.-B.)	Paris R. P.	16	8	15	2	7	„	2,700
1113	Brun (L.-A.-L.)	Lig. de la Méditerranée	16	8	„	2	7	„	2,700
1114	Husson (M.-J.-A.)	Chaumont	16	7	„	2	7	„	2,700
1115	Rouquié (A.-P.-E.)	Paris 16	16	7	„	2	7	„	2,700
1116	Maurice (P.)	Maubeuge	16	6	„	2	10	„	2,700
1117	Ferreux (J.-E.-E.)	Paris R. P.	16	5	15	2	7	„	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1118	Clément (J.-E.)	Carcassonne	16	„	„	2	10	„	2,700
1119	Sauvère (B.-J.-B.)	Marseille, central	15	7	8	3	1	„	2,400
1120	Marguet (L.-G.)	Valence	15	6	„	2	10	„	2,400
1121	Béraud (A.)	Ligne de Lyon	15	5	„	2	7	„	2,400
1122	Comps (J.-R.)	Paris R. P.	15	4	„	2	10	„	1,800
1123	Laulanié (J.)	Paris, R. P.	14	4	15	2	7	„	2,400
1124	Lauriaux (F.-A.-V.)	Paris 98	14	2	15	2	7	„	2,400
1125	Montoriol (E.-P.-G.)	Paris, central	14	2	„	2	7	„	2,400
1126	Bernard (P.-E.)	Paris R. P.	14	1	15	2	7	„	2,400
1127	Benoit (J.-H.-O.)	Lons-le-Saunier	14	1	5	3	7	„	2,400
1128	Marnac (J.)	Lig. de la Méditerranée	14	„	26	2	7	„	1,800
1129	Roucel (Ch.-G.-E.)	Ligne de l'Est	14	„	15	2	7	„	2,400
1130	Guebay (J.-B.-A.)	Agen	13	5	15	2	7	„	2,400
1131	Clauvirey (E.-S.)	Chaumont	13	5	„	2	7	„	2,400
1132	Lacurier (G.)	Saint-Mihiel	12	9	„	2	7	„	2,400
1133	Moisan (A.-A.-H.)	Nantes, central	10	6	„	2	10	„	2,100
1134	Ponticq (Ch.-M.)	Montpellier R. P.	9	11	15	2	10	„	2,100
1135	Besson (L.)	Paris 1	9	7	10	2	10	„	2,100
1136	Jacomet (F.-J.-M.)	Toulouse, central	5	4	25	2	7	„	2,100
1137	Vaillant (A.-F.)	Ligne du Nord	9	2	„	2	7	„	2,100
1138	Tassaux (D.-J.-A.)	Paris R. P.	9	1	„	2	7	„	2,100
1139	Mienné (H.-A.)	Alger, central	8	2	10	2	7	„	2,100
1140	Salinier (V.)	Bordeaux-Aquitaine	7	10	10	2	7	„	2,100
1141	Sagot (J.-J.-L.)	Beaune	7	10	„	2	7	„	2,100
1142	Bidegain (J.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	7	7	10	2	7	„	2,100
1143	Dornier (H.-L.-M.)	Pontarlier	7	6	„	2	7	„	2,100
1144	Gillet (J.-V.-I.)	Rennes R. P.	7	5	15	2	7	„	2,100
1145	Phulpin (E.-J.-B.)	Paris, central	7	3	10	2	7	„	2,100
1146	Corbin (A.-F.-V.)	Lisieux	7	3	„	2	7	„	2,100
1147	Legrand (Ch.-P.-H.)	Compiègne	7	3	„	2	7	„	2,100
1148	Coux (P.)	Albertville	7	2	„	2	7	„	1,800
1149	Perret (J.)	Alger, central	7	1	6	2	10	„	2,100
1150	Jeanneau (J.)	Niort	6	8	„	3	7	„	1,800
1151	Benazech (F.-F.-J.)	Ligne des Pyrénées	6	6	„	2	7	„	1,800
1152	Dilaye (L.-F.-A.)	Paris, bur. des tél. offic.	6	4	„	2	10	„	1,800
1153	Galienne (J.-F.)	Paris, central	6	4	„	2	10	„	1,800
1154	Huot (M.-P.-E.)	Paris 26	6	3	„	2	10	„	1,800
1155	Caire (J.-L.)	Antibes	6	2	„	2	10	„	1,800
1156	Desachy (H.-L.-A.)	Amiens, central	6	1	15	2	10	„	1,800
1157	Fargues (A.-H.-J.-L.)	Carcassonne	6	1	15	2	10	„	1,800
1158	Meyer (L.-G.-F.)	Carpentras	6	1	15	2	10	„	1,800
1159	Lenglé (E.)	Brest, central	5	10	„	2	7	„	1,800
1160	Chambon (O.-M.-A.)	Alais	5	9	„	2	10	„	1,800
1161	Constantin (L.-M.-J.)	Grenoble	5	8	„	2	7	„	1,800
1162	Le Saunier (G.-C.)	Saint-Lô	5	8	„	2	7	„	1,800



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs..
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1163	MM. <i>Petreigne dit Casaurang</i> (J.-L.).	Ligne de l'Ouest. . . . .	5	8	..	2	7	..	1,800
1164	<i>Chaix (S.-L.-F.)</i> . . . . .	Bigne . . . . .	4	5	15	2	7	..	1,800
1165	<i>Moulières (M.-P.)</i> . . . . .	Albi . . . . .	4	3	..	2	10	..	1,800
1166	<i>Vié (G.)</i> . . . . .	Toulouse (S <sup>t</sup> -Cyprien). . . . .	4	3	..	2	10	..	1,800
1167	<i>Cavaignac (J.-G.-F.)</i> . . . . .	Tunis . . . . .	3	1	..	3	1	..	1,500
1168	<i>Champeval (E.-A.)</i> . . . . .	Oran R. P. . . . .	3	1	..	3	1	..	1,500
1169	<i>Delord (L.-L.)</i> . . . . .	Marseille, central. . . . .	3	1	..	3	1	..	1,500
1170	<i>Gérard (Ch.-C.-N.)</i> . . . . .	Djidjelli . . . . .	3	1	..	3	1	..	1,500
1171	<i>Le Glanche</i> . . . . .	Vannes . . . . .	3	1	..	3	1	..	1,500
1172	<i>Miquel (L.)</i> . . . . .	Meaux . . . . .	3	1	..	3	1	..	1,500
1173	<i>Pavin (A.-G.)</i> . . . . .	Nantes R. P. . . . .	3	1	..	3	1	..	1,500
1174	<i>Bouchet (C.-P.-A.)</i> . . . . .	Alger, central. . . . .	3	..	..	3	1	..	1,500
1175	<i>Ance (L.-J.-A.)</i> . . . . .	Ligne de la Méditerranée . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1176	<i>Balleydier (J.-M.)</i> . . . . .	Ancey . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1177	<i>Barthel (R.)</i> . . . . .	Foix . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,800
1178	<i>Boisson (M.-A.)</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1179	<i>Bontroy (A.-P.-F.)</i> . . . . .	La Fère . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1180	<i>Cadmas (E.-J.-J.-B.-Ch.)</i> . . . . .	Bordeaux, central. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,800
1181	<i>Castéran (A.-F.-G.)</i> . . . . .	Tarbes . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1182	<i>Combrade (J.-B.)</i> . . . . .	Tulle . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,800
1183	<i>Defever (G.-A.-J.)</i> . . . . .	Lille R. P. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1184	<i>Fraudet (A.)</i> . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1185	<i>Guerric (V.-M.)</i> . . . . .	Marmande . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1186	<i>Hiver (M.-D.-A.-C.)</i> . . . . .	Le Puy . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1187	<i>Jean (Y.-M.)</i> . . . . .	Saint-Brieuc. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,800
1188	<i>Joubert (E.-G.)</i> . . . . .	Bordeaux, central. . . . .	2	10	..	2	10	..	2,400
1189	<i>Lalaudé (J.)</i> . . . . .	Dax . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1190	<i>Layec (J.-M.)</i> . . . . .	Vannes. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1191	<i>Marcheval (P.)</i> . . . . .	Villeneuve-sur-Lot. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1192	<i>Nauny (P.-E.)</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1193	<i>Nicolas (J.-H.)</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1194	<i>Pichot (F.-S.)</i> . . . . .	Nevers . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1195	<i>Pinot (A.-E.)</i> . . . . .	Ligne du Nord. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1196	<i>Ponsart (A.-D.-A.)</i> . . . . .	Reims, principal. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1197	<i>Poumier (J.-B.-G.)</i> . . . . .	Bourges . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1198	<i>Poussel (M.-L.)</i> . . . . .	Marseille, central. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1199	<i>Richard (A.)</i> . . . . .	Falaise . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1200	<i>Salanson (J.-A.)</i> . . . . .	Marvéjols . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1201	<i>Susini (B.)</i> . . . . .	Sartène . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,800
1202	<i>Terrasse (H.-A.)</i> . . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1203	<i>Teyssier (A.-A.)</i> . . . . .	Soukaras . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,500
1204	<i>Tournier (J.)</i> . . . . .	Grenoble . . . . .	2	10	..	2	10	..	1,800
1205	<i>Cazes (A.-J.)</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	2	7	15	2	7	..	1,500
1206	<i>Barthélemy (A.-A.)</i> . . . . .	Gap . . . . .	2	7	..	2	7	..	1,500
1207	<i>Bergon</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	2	7	..	2	7	..	1,500



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1208	Briet (A.)	Creil	2	7	#	2	7	#	1,500
1209	Charles (R.)	Paris 50	2	7	#	2	7	#	1,500
1210	Dupouy (O.-J.)	Bordeaux, central	2	7	#	2	7	#	1,500
1211	Gavinet (O.)	Ligne du Sud-Ouest	2	7	#	2	7	#	1,500
1212	Peyrot (P.-E.)	Versailles-Préfecture	2	7	#	2	7	#	1,500
1213	Siffre (E.)	Paris R. P.	2	7	#	2	7	#	1,500
1214	Winkler (F.-E.)	Paris 75	2	7	#	2	7	#	1,500
1215	Agier (B.-H.)	Marseille, central	2	3	15	2	10	#	1,500
1216	Frayse (A.-H.-L.)	La Calle	1	9	#	2	10	#	1,500
1217	Isambert (A.-A.)	Commercy	1	5	#	2	10	#	1,500
1218	Meilleroux (S.)	Bourges	1	5	#	2	10	#	1,500
1219	Contensaux (L.-V.)	Calais	1	2	#	2	7	#	1,500
1220	Fourcade (N.-J.-J.)	Paris 35	1	2	#	2	7	#	1,500
1221	Ruynat (J.-H.-H.)	Grenoble	1	2	#	2	7	#	1,500
1222	Roux (G.-J.-E.)	Hyères	7	8	10	2	6	23	2,100
1223	Lesclaux (L.-N.)	Ligne du Sud-Ouest	24	7	#	2	6	15	2,100
1224	Orlianges (L.-L.)	Paris R. P.	22	8	#	2	9	15	2,100
1225	Lajaonio (E.)	Bordeaux (Bourse)	20	#	10	2	9	15	2,700
1226	Girard (J.-B.-M.)	Monaco	19	11	15	2	6	15	2,700
1227	Chesnel (L.-A.)	Nice R. P.	19	9	#	2	9	15	2,700
1228	Dupont (A.-D.-J.)	Calais	19	5	#	2	6	15	2,700
1229	Galby (E.-A.)	Lig. de la Méditerranée	18	5	#	2	9	15	2,700
1230	Champel (F.-D.)	Ligne du Sud-Ouest	18	3	15	2	6	15	2,700
1231	Bardin (C.-H.)	Idem	17	10	#	2	6	15	1,800
1232	Paoli (P.-L.)	Ligne de Lyon	17	10	#	2	6	15	2,100
1233	Achallé (P.-J.)	Sables-d'Olonne	17	9	#	2	6	15	2,700
1234	Garcenot (J.-M.)	Dijon R. P.	17	7	#	2	6	15	2,700
1235	Delahodde (V.-F.-H.)	Paris 27	17	5	15	2	6	15	2,700
1236	Fabry (U.-L.-M.)	Narbonne	17	5	10	2	6	15	2,700
1237	Avril (L.-E.)	Ligne du Nord	17	1	#	2	6	15	2,700
1238	Marchand (F.-V.)	Lyon-Préfecture	17	#	#	2	6	15	2,700
1239	Stivil (E.)	Marseille-Préfecture	16	11	15	2	6	15	2,700
1240	Lefebvre (A.-H.)	Calais	16	11	#	2	9	15	2,700
1241	Bourçois (L.-E.)	Paris, central	16	10	15	2	6	15	2,700
1242	Monferrini (V.)	Ajaccio	16	8	#	2	6	15	2,700
1243	Cochepain (M.-A.)	Chartres	16	7	#	2	6	15	2,700
1244	Ledeuil (P.)	Paris R. P.	16	6	25	2	6	15	2,700
1245	Sébillotte (P.-A.)	Troyes	16	6	15	2	6	15	2,700
1246	Sicard (J.-L.)	Ligne du Nord-Ouest	16	6	#	2	6	15	2,700
1247	Lemoine (P.-M.-A.-E.)	Dijon R. P.	16	3	15	2	6	15	2,700
1248	Danielou (A.-M.)	Rouen (Bourse)	16	3	#	2	6	15	2,700
1249	Passé (C.-F.)	Ligne du Nord-Ouest	16	2	15	2	6	15	2,700
1250	Mansis (H.-P.)	Marseille, central	16	#	#	2	6	15	2,700
1251	Veissière (P.-J.)	Ligne de Lyon	15	8	#	2	9	15	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1252	Burlet (B) . . . . .	Montbrison . . . . .	15	3	#	2	9	15	2,400
1253	Corbin (A.) . . . . .	Paris 8 . . . . .	14	6	#	2	6	15	2,400
1254	Nègre (C.) . . . . .	Ligne de la Méditerranée	14	1	#	2	6	15	2,400
1255	Briandet (L.-P.) . . . . .	Paris 25 . . . . .	14	#	5	2	6	15	2,400
1256	Bonnet (F.-A.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	14	#	25	2	6	15	2,400
1257	Vidal (J.) . . . . .	Besançon . . . . .	14	#	15	2	9	15	1,800
1258	Guillaume (A.-G.) . . . . .	Toul . . . . .	13	9	#	2	6	15	2,400
1259	Andraud (E.-M.) . . . . .	Clermont-Ferrand . . . . .	13	6	#	2	9	15	2,400
1260	Marchand (L.-E.) . . . . .	Neufchâteau-en-Bray . . . . .	13	5	15	2	6	15	2,400
1261	Stoehr (J.-B.) . . . . .	Lyon, central . . . . .	12	1	10	2	6	15	2,400
1262	Mirabel (P.-J.-C.) . . . . .	Valence . . . . .	11	5	25	2	9	15	2,400
1263	Pezet (J.-P.-L.-J.) . . . . .	Alais . . . . .	11	4	16	2	9	15	2,100
1264	Vuillard (H.-A.-H.) . . . . .	Bourg . . . . .	10	3	25	2	6	15	1,800
1265	Durand (P.-C.-E.) . . . . .	Avignon R. P. . . . .	9	5	#	2	9	15	2,100
1266	Corduant (J.-P.) . . . . .	Jussey . . . . .	9	4	22	2	9	15	2,100
1267	Fortin (M.-R.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	8	1	15	2	6	15	2,100
1268	Delcroix (E.-L.) . . . . .	Lille, central . . . . .	7	11	15	2	9	15	2,100
1269	Lyonnet (F.-E.) . . . . .	Moulins . . . . .	7	7	15	2	9	15	1,800
1270	Rescoussier (J.-J.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	7	7	15	2	6	15	2,100
1271	Forceville (J.-H.-F.) . . . . .	Hazebrouck . . . . .	7	3	10	2	6	15	2,100
1272	Régnier (M.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	6	8	5	2	9	15	1,800
1273	Deconde (P.-G.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	6	7	#	2	9	15	1,800
1274	Joachin (J.-J.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	6	7	#	2	9	15	1,800
1275	Thomas (F.) . . . . .	Paris 19 . . . . .	6	7	#	2	6	15	1,800
1276	Desvernes (Cl.) . . . . .	Menton . . . . .	6	6	#	2	9	15	1,800
1277	Michaëli (L.-J.) . . . . .	Épinal, rue Thiers . . . . .	6	5	#	2	9	15	1,800
1278	Montagné (M.-L.) . . . . .	Lyon, préfecture . . . . .	6	2	#	2	9	15	1,800
1279	Cauvin (R.-J.-T.) . . . . .	Toulon . . . . .	6	1	#	2	9	15	1,800
1280	Egaze (E.-P.-A.) . . . . .	Paris 26 . . . . .	6	1	#	2	9	15	1,800
1281	Gourdon (S.-A.) . . . . .	Biskra . . . . .	6	1	#	2	9	15	1,800
1282	Jullian (G.-P.) . . . . .	Toulouse central . . . . .	6	1	#	2	9	15	1,800
1283	Viguier (A.-J.) . . . . .	Idem . . . . .	6	1	#	2	9	15	1,800
1284	Armand (J.-P.) . . . . .	Montpellier, central . . . . .	5	10	#	2	6	15	1,800
1285	Nourrit (H.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	5	9	#	2	9	15	1,800
1286	Laurent (A.-A.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	5	8	#	2	9	15	1,800
1287	Roux (J.-A.) . . . . .	Saint-Étienne R. P. . . . .	5	8	#	2	9	15	1,800
1288	Bachimont (N.-A.) . . . . .	Amiens R. P. . . . .	5	7	#	2	6	15	1,800
1289	Martin (J.-A.-J.) . . . . .	Salon . . . . .	5	7	#	2	6	15	1,800
1290	Bonat (G.-Ch.-A.) . . . . .	Châteauroux . . . . .	4	9	#	2	9	15	1,800
1291	Dupont (J.-M.-R.) . . . . .	Montdidier . . . . .	4	8	#	2	9	15	1,800
1292	Philip. (P.-L.-J.) . . . . .	Marseille R. P. . . . .	4	8	#	2	9	15	1,800
1293	Blanchard (G.-H.) . . . . .	Tiaret . . . . .	3	1	#	2	6	15	1,500
1294	Briquet (G.-L.-M.) . . . . .	Paris, R. P . . . . .	3	#	#	3	#	15	1,500
1295	Albertini (F.-X.) . . . . .	Bastia . . . . .	2	9	15	2	9	15	2,100
1296	Capet (H.-C.-V.-G.) . . . . .	Maubeuge . . . . .	2	9	15	2	9	15	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1297	Courbe-Michollet (J.-C.)	Paris, central.....	2	9	15	2	9	15	1,500
1298	Durif (P.-V.)	Ligne du Sud-Ouest..	2	9	15	2	9	15	1,500
1299	Fayet (H.-L.)	Paris R. P.....	2	9	15	2	9	15	1,500
1300	Nouziès (L.)	Rouen R. P.....	2	9	15	2	9	15	1,500
1301	Robert (G.-E.)	Caen, central.....	2	9	15	2	9	15	1,500
1302	Beauquey (Ch.-F.)	Besançon-Battant....	2	9	"	2	9	15	1,500
1303	Armand (E.-H.)	Marseille-Arenc.....	2	6	15	2	6	15	2,100
1304	Carrat (L.-A.)	Châteauroux.....	2	6	15	2	6	15	1,500
1305	Dufour (D.-M.)	Lille, central.....	2	6	15	2	6	15	2,100
1306	Guichemerre (V.-L.-V.-A.)	Ligne du Sud-Ouest...	2	6	15	2	6	15	1,500
1307	Leclainche (J.-M.)	Ligne de l'Ouest.....	2	6	15	2	6	15	1,500
1308	Treille (M.)	Limoges R. P.....	2	6	15	2	6	15	1,500
1309	Bride (L.-M.)	Ligne de l'Ouest.....	2	1	15	2	6	15	1,500
1310	Jolivet (J.-A.)	Ligne du Sud-Ouest...	2	1	15	2	6	15	1,500
1311	Laborde (H.)	Paris 24.....	2	1	15	2	6	15	1,500
1312	Carreaux (E.-P.-L.)	Lyon, central.....	2	"	"	2	9	15	2,100
1313	Chesneau (E.)	Ligne de l'Ouest.....	1	1	15	2	6	15	1,500
1314	Rossignol (G.)	Toulouse, central.....	1	"	"	2	9	15	1,800

GROUPE 3.

RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.  
(Pour mémoire.)

GROUPE 4.

RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.

1	M <sup>lle</sup> Combe.....	Roussillon.....	6	"	15	6	"	15	1,000
2	M <sup>mes</sup> Deleuze.....	Les Attafs.....	12	10	12	5	9	"	1,000
3	Vernet.....	Ladoix-Serrigny.....	5	5	"	5	5	"	1,000
4	MM. Laviolle.....	Tanez.....	5	2	17	5	2	17	1,000
5	Pérédo.....	Lanvallon.....	9	4	26	5	"	"	1,200
6	M <sup>me</sup> Aifre.....	Aulas.....	23	10	"	4	11	"	1,200
7	M <sup>lle</sup> Delentre.....	Mas-Thibert.....	9	3	"	4	3	"	1,200
8	M <sup>mes</sup> Faure.....	Vallières.....	4	2	"	4	2	"	1,000
9	Jeannot.....	Crouy-sur-Ourcq.....	8	10	15	4	11	15	1,200
10	MM. Bayonne.....	Ghardaïa.....	9	"	15	3	7	15	2,000
11	Landéville.....	Fauverney.....	4	6	"	4	6	"	1,000
12	M <sup>me</sup> Pacot.....	Venizy.....	16	3	25	3	11	15	1,200
13	M. Vrignaud.....	Montguyon.....	14	7	"	3	8	15	1,400
14	M <sup>me</sup> Joubin.....	Boissey-le-Chatel.....	10	7	"	3	11	15	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
15	M. Bonne.....	Le Donjon.....	7	8	1	3	4	15	1,400
16	M <sup>lle</sup> Senot.....	Jessains.....	6	5	#	3	4	#	1,200
17	M. Simonin.....	Tronville-en-Barrois...	3	6	25	3	6	25	1,000
18	M <sup>mes</sup> Thomé.....	Hanonville-s <sup>s</sup> -les-Côtes.	8	5	#	3	6	#	1,200
19	Courtois.....	Blasimon.....	7	4	15	3	6	#	1,200
20	M <sup>les</sup> Gaudry.....	Saint-Révérien.....	6	6	#	3	6	#	1,200
21	Gresset.....	Lavans-les-Saint-Claude.	6	3	15	3	3	#	1,200
22	M. Brenguier.....	Geryville.....	4	6	#	3	6	#	1,800
23	M <sup>me</sup> Lajunies.....	Moux.....	#	6	#	3	6	#	1,200
24	M <sup>les</sup> Brunerie.....	Saint-Léonard.....	24	11	15	3	2	15	1,800
25	Marcadier.....	Gémozac.....	13	2	5	3	2	#	1,400
26	M. Maurin.....	Ardres-en-Calaisis....	12	11	20	3	2	#	1,800
27	M <sup>lle</sup> Doucet.....	Saint-Dizier (Creuse)..	6	11	15	3	5	#	1,200
28	M <sup>me</sup> Barthe.....	Pibrac.....	3	5	15	3	2	#	1,200
29	M <sup>les</sup> Jamard.....	Ars-en-Ré.....	6	1	#	3	2	#	1,200
30	Kappler.....	Douéra.....	3	2	#	3	2	#	1,000
31	M. Rolland.....	Pondaurat.....	3	2	#	3	2	#	1,000
32	M <sup>lle</sup> Vernhet.....	Ségur (Aveyron).....	7	4	15	3	4	15	1,200
33	M. Delavelle.....	Gilley.....	6	6	15	3	1	15	1,200
34	M <sup>lle</sup> Ruchon.....	Gouarec.....	3	7	15	3	7	15	1,000
35	M. Benoît.....	Vauchassis.....	4	7	10	4	7	10	1,000
36	M <sup>me</sup> Girod.....	Joinville-le-Pont.....	20	11	15	3	3	15	1,800
37	M <sup>les</sup> Bos.....	Temple-sur-Lot.....	6	7	2	3	3	15	1,200
38	Letessier.....	S <sup>t</sup> -Cornier-des-Landes.	6	4	15	3	#	15	1,200
39	Doucet.....	Couture-d'Argenson...	6	3	10	3	#	15	1,200
40	Gaignou.....	Simandre.....	6	5	25	3	#	10	1,200
41	MM. Prioron.....	Lourmarin.....	3	#	10	3	#	10	1,000
42	Thibaut.....	Nesle.....	21	8	15	3	#	#	1,600
43	M <sup>lle</sup> Mouline.....	Villeneuve-de-Berg....	16	7	3	3	#	#	1,600
44	M <sup>mes</sup> Léger.....	Bellegarde.....	14	8	15	3	#	#	1,400
45	Boyer.....	Houdan.....	13	9	21	3	#	#	1,400
46	M. Odot.....	Varzy.....	13	9	#	3	#	#	1,800
47	M <sup>les</sup> Vialle.....	Lubersac.....	13	6	15	3	#	#	1,400
48	Mahé.....	Callac-de-Bretagne....	13	3	3	3	#	#	1,400
49	M. Merle.....	Cussy-en-Morvan.....	12	10	#	3	3	#	1,000
50	M <sup>les</sup> Niemojewski.....	Précigné.....	12	9	#	3	6	#	1,200
51	Savouré.....	Champrond-en-Gatine.	12	9	#	3	6	#	1,200
52	MM. Aragou.....	Tizi.....	11	11	#	3	3	#	1,200
53	Egal.....	Celles.....	11	11	#	3	#	#	1,200
54	M <sup>mes</sup> Gaury.....	Brigueil.....	9	11	17	3	6	#	1,200
55	Franquette.....	Beliet.....	9	9	#	3	6	#	1,200
56	Lacroix.....	Monpazier.....	9	5	3	3	6	#	1,200
57	M <sup>les</sup> Fayeulle.....	Leforest.....	9	3	6	3	6	#	1,200
58	Peretti.....	Levie.....	8	3	#	3	6	#	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS		ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
	DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours	
59	M <sup>lle</sup> Conseil.....	Bourg-et-Cousin.....	7	8	#	3	3	#	1,200
60	M <sup>me</sup> Mazerat.....	Thaumiers.....	7	4	#	3	6	#	1,200
61	M. Plantin.....	Remuzat.....	7	#	16	3	6	#	1,200
62	M <sup>lle</sup> Hiribarne.....	Linxe.....	7	#	14	3	6	#	1,200
63	M <sup>me</sup> Duboille.....	Survilliers.....	7	#	#	3	#	#	1,200
64	M <sup>lle</sup> Cailleaud.....	Vasles.....	6	7	10	3	#	#	1,200
65	M <sup>me</sup> Fanton.....	S <sup>t</sup> -Sulpice-Laurière...	6	6	15	3	3	#	1,200
66	M <sup>lles</sup> Tabel.....	Saint-Hilde.....	6	6	#	3	3	#	1,200
67	Tavcau.....	Homme.....	6	6	15	3	3	#	1,200
68	Loizeau.....	Moncoutant.....	6	5	20	3	3	#	1,200
69	Marland.....	Rimogne.....	6	3	20	3	#	#	1,200
70	Lassime.....	Chaunay.....	6	3	15	3	#	#	1,200
71	Vianès.....	Boulbon.....	6	3	#	3	#	#	1,200
72	Collard.....	Château-Landon.....	6	2	15	3	#	#	1,200
73	M. Didot.....	Joncquières.....	6	2	15	3	#	#	1,200
74	M <sup>lles</sup> Langlois.....	Thilay.....	6	2	10	3	#	#	1,200
75	Bassouls.....	Pissos.....	6	2	#	3	6	#	1,200
76	M <sup>ma</sup> Coste.....	S <sup>t</sup> -Cirques-en-Montagne	6	2	#	3	#	#	1,200
77	M <sup>lles</sup> Gourdet.....	Vimory.....	6	2	#	3	#	#	1,200
78	Clerc.....	Bouclain.....	6	#	25	3	#	#	1,200
79	Hyppolite.....	Margival.....	6	#	25	3	#	#	1,200
80	Rogissart.....	Nouart.....	6	#	25	3	#	#	1,200
81	Lebleu.....	Cantin.....	6	#	24	3	#	#	1,200
82	Raynal.....	Ségur (Corrèze).....	6	#	20	3	#	#	1,200
83	Vez.....	Contamine-sur-Arve...	6	#	15	3	#	#	1,200
84	M. Favret.....	Souday.....	3	3	#	3	3	#	1,000
85	M <sup>mes</sup> Lacan.....	Alau.....	3	3	#	3	3	#	1,000
86	Brouillard.....	Nuits-sur-Armançon...	2	3	#	3	3	#	1,200
87	MM. Monier.....	Uzès.....	32	3	#	2	11	15	2,200
88	Farnoux.....	Tain.....	23	11	3	3	2	15	1,800
89	Renaut.....	Lesparre.....	22	5	#	2	11	15	2,400
90	Beckerick.....	Longwy-Haut.....	19	11	25	3	2	15	2,400
91	M <sup>lles</sup> Petithory.....	Valentigney.....	14	3	19	3	2	15	1,400
92	Dumaine.....	Recey-sur-Ource.....	13	2	#	3	2	15	1,400
93	Simonneau.....	Périgné.....	7	3	15	3	5	15	1,200
94	Vrigneau.....	Oiron.....	7	3	15	3	5	15	1,200
95	M <sup>me</sup> Robert.....	S <sup>t</sup> -Vigor-des-Mèzerets..	6	9	20	3	5	15	1,200
96	M <sup>lle</sup> Crépin.....	S <sup>t</sup> -Just-Sauvage.....	6	9	#	3	2	15	1,200
97	M <sup>mes</sup> Mariageul.....	Pont-Scorff.....	6	9	#	3	2	15	1,200
98	Mondon.....	Faux-la-Montagne.....	6	8	3	3	5	15	1,200
99	M <sup>lles</sup> Laclavère.....	Aubiet.....	6	8	#	3	2	15	1,200
100	Cassou.....	Labouheyre.....	6	7	4	3	2	15	1,200
101	Leguay.....	Genas.....	6	6	5	3	2	15	1,200
102	Charrel.....	Chamoux.....	6	6	#	3	2	15	1,200
103	M <sup>me</sup> Dubost.....	Escurolles.....	6	6	#	3	2	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
104	M. Englinger.....	Rougemont-le-Château.	6	6	#	3	2	15	1,200
105	M <sup>lle</sup> Gay.....	Blacé.....	6	6	#	3	2	15	1,200
106	MM. Tailhade.....	Castelnau-Montratier..	6	6	#	3	2	15	1,200
107	<i>Auther</i> .....	Bages.....	6	3	10	2	11	15	1,200
108	M <sup>lles</sup> Eward.....	Fontenoy-le-Château..	6	3	5	2	11	15	1,200
109	<i>Deshay</i> .....	La Lizolle.....	6	3	#	2	11	15	1,200
110	M <sup>mes</sup> Baud.....	Magland.....	6	1	#	2	11	15	1,200
111	<i>Huguet</i> .....	Froges.....	6	#	15	2	11	15	1,200
112	M <sup>lles</sup> Lépinois.....	Pierrepont-sur-Avre...	6	#	10	2	11	15	1,200
113	<i>Leroux</i> .....	Hasnon.....	6	#	5	2	11	15	1,200
114	<i>Carassou</i> .....	Argagnon.....	6	#	#	2	11	15	1,200
115	<i>Vignes</i> .....	Verfeil-sur-Seye.....	3	2	15	3	2	15	1,000
116	MM. Clavé.....	Tournecoupe.....	2	11	11	2	11	11	1,000
117	<i>Thomassin</i> .....	Bonnebosq.....	2	11	10	2	11	10	1,000
118	M <sup>me</sup> Albertini.....	Tourette-Levens.....	2	11	5	2	11	5	1,000
119	MM. Mégard.....	Oyonnax.....	17	10	#	2	11	#	1,600
120	<i>Claverie</i> .....	Bort.....	17	1	#	3	5	#	2,400
121	M <sup>mes</sup> Fleschelles.....	Envermeu.....	16	11	15	3	2	#	1,600
122	<i>Bardet</i> .....	Nogent-l'Artaud.....	7	10	#	3	2	#	1,200
123	M <sup>lle</sup> Andron.....	Lacanau.....	7	2	9	3	2	#	1,200
124	M <sup>mes</sup> Filhol.....	Cuzorn.....	6	11	15	3	5	#	1,200
125	<i>Provost</i> .....	La Chapelle-d'Aligné..	6	6	15	3	2	#	1,200
126	<i>Augagneur</i> .....	S <sup>t</sup> -Christophe-en-Brion- nais.	6	6	10	3	2	#	1,200
127	M <sup>lle</sup> Lussiez.....	Quiévreachain.....	6	6	#	3	2	#	1,200
128	M <sup>me</sup> Roche.....	Menat.....	6	6	#	2	11	#	1,200
129	M <sup>lle</sup> Camus.....	Landéan.....	6	5	25	3	2	#	1,200
130	M. Antoine.....	La Bresse.....	6	5	20	3	2	#	1,200
131	M <sup>lle</sup> Laracine.....	S <sup>t</sup> -André-de-Rumilly...	6	5	15	3	2	#	1,200
132	M. Nunzy.....	Allemont.....	6	5	15	3	2	#	1,200
133	M <sup>lles</sup> Vaissaire.....	Lascelle.....	6	5	15	3	2	#	1,200
134	<i>Voisse</i> .....	Le Cendre.....	6	2	20	2	11	#	1,200
135	<i>Delétrée</i> .....	Saint-Soupplets.....	6	2	15	2	11	#	1,200
136	<i>Gicquel</i> .....	Pleyber-Christ.....	6	2	15	2	11	#	1,200
137	M <sup>mes</sup> Jardillier.....	Dornes.....	6	1	#	2	11	#	1,200
138	<i>Lacoste</i> .....	S <sup>t</sup> -Sorlin-en-Valoire...	6	#	1	3	2	#	1,200
139	M <sup>me</sup> Bergeron.....	Chuelles.....	5	11	20	2	11	#	1,200
140	M. Maffrand.....	Preuilley-sur-Claise...	5	10	#	2	11	#	1,800
141	M <sup>mes</sup> Valroff.....	Vecoux.....	3	5	#	3	5	#	1,000
142	<i>Roy</i> .....	Rully.....	3	4	15	3	2	#	1,000
143	M <sup>lle</sup> Mallet.....	Ivry-le-Temple.....	3	2	#	3	2	#	1,000
144	M <sup>me</sup> Texier.....	Chevanceaux.....	3	2	#	3	2	#	1,000
145	<i>Humbert</i> .....	Sacquenoy.....	2	11	#	2	11	#	1,000
146	<i>Bedet</i> .....	Ambérieux.....	2	10	20	2	10	20	1,000
147	<i>Collombel</i> .....	Pouilly-en-Auxois.....	32	6	#	3	1	15	1,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
148	M <sup>me</sup> Pinot. ....	Villeurbanne. ....	31	#	#	3	1	15	2,400
149	M <sup>lle</sup> Thierry. ....	Mainneville. ....	8	11	#	3	1	15	1,200
150	M <sup>me</sup> Boisserie. ....	Jumilhac-le-Grand. ....	7	1	10	3	1	15	1,200
151	M <sup>lle</sup> Salat. ....	Rocheservière. ....	7	1	#	3	4	15	1,200
152	M <sup>me</sup> Voinier. ....	Bouxières-aux-Chênes..	6	11	#	3	4	15	1,200
153	M <sup>lles</sup> Rochaix. ....	Rossillon. ....	6	8	#	3	1	15	1,200
154	Baron. ....	Ully-Saint-Georges. ....	6	6	#	3	1	15	1,200
155	Marchand. ....	Bricon. ....	6	6	#	3	1	15	1,200
156	M. Gras. ....	Dra-el-Mizan. ....	6	5	21	3	1	15	1,200
157	M <sup>lle</sup> Portanier. ....	Ramatuelle. ....	6	5	10	3	1	15	1,200
158	M <sup>me</sup> Lhuissier. ....	Alexain. ....	6	5	7	3	1	15	1,200
159	M <sup>lles</sup> Bourret. ....	Maël-Carbaix. ....	6	5	2	3	1	15	1,200
160	Canouil. ....	Saint-Germain-du-Puch	6	5	#	3	1	15	1,200
161	M <sup>mes</sup> Goyaux. ....	Larziourt. ....	6	5	#	3	1	15	1,200
162	Lavigue. ....	Locmariaquer. ....	6	3	6	2	10	15	1,200
163	Decker. ....	Le Breuil. ....	6	3	#	2	10	15	1,200
164	M <sup>llec</sup> Combe. ....	Haute-Rivoire. ....	6	2	26	2	10	15	1,200
165	Schribaux. ....	Biesles. ....	6	2	25	2	10	15	1,200
166	Dabrin. ....	Arengosse. ....	6	2	#	3	1	15	1,200
167	Bareau. ....	Ligardes. ....	6	#	#	2	10	15	1,200
168	Pipaut. ....	Sénarpont. ....	5	11	#	2	10	15	1,200
169	M <sup>me</sup> Delaville. ....	Muillé. ....	3	1	15	3	1	15	1,000
170	M <sup>lle</sup> Pongy. ....	S <sup>t</sup> -Julien-de-Cassagnas.	2	10	15	2	10	15	1,000
171	M <sup>me</sup> Lebrun. ....	Vérigny. ....	3	4	3	3	4	3	1,000
172	MM. Cadet. ....	Hesdin. ....	22	11	15	3	1	#	2,400
173	Gilquin. ....	Château-du-Loir. ....	19	5	#	3	1	#	2,400
174	M <sup>me</sup> Louis. ....	Saint-Aignan. ....	18	7	#	2	10	#	1,600
175	MM. Vernier. ....	Hautmont. ....	16	6	#	3	1	#	2,400
176	Dubois. ....	Prauthoy. ....	14	9	#	3	1	#	1,200
177	M <sup>me</sup> Salamagne. ....	Martel. ....	13	10	#	3	1	#	1,400
178	MM. Blot. ....	Unverre. ....	12	3	#	3	1	#	1,200
179	Madon. ....	Dieulefit. ....	12	2	23	2	10	#	1,400
180	Charré. ....	Persac. ....	10	11	#	3	1	#	1,000
181	M <sup>me</sup> Gauvreau. ....	L'Oie. ....	8	2	23	3	1	#	1,200
182	Laurent. ....	Bobigny. ....	7	1	15	2	10	#	1,200
183	M <sup>lle</sup> Morin. ....	Héric. ....	7	25	#	3	1	#	1,200
184	M. Cruveiller. ....	Guitalens. ....	6	10	23	3	4	#	1,200
185	M <sup>me</sup> Hengy. ....	Lohéac. ....	6	10	15	3	4	#	1,200
186	M <sup>lle</sup> David. ....	Camiran. ....	6	8	#	3	1	#	1,200
187	M <sup>mes</sup> Noël. ....	Limésy. ....	6	7	25	3	1	#	1,200
188	Gatouillat. ....	Gueux. ....	6	7	15	3	4	#	1,200
189	Oudart. ....	Hem. ....	6	7	15	3	4	#	1,200
190	M <sup>lle</sup> Botcard. ....	La Couture-Boussey. ....	6	6	#	3	1	#	1,200
191	M. Bouffault. ....	Chablis. ....	6	5	#	3	1	#	1,800
192	M <sup>me</sup> Vaissière. ....	Marsac. ....	6	4	15	3	1	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
193	M <sup>lle</sup> Cernesson.....	Saint-Thibault.....	6	1	15	2	10	#	1,200
194	M <sup>mes</sup> Froment.....	La Bazoches-Gouët....	6	1	15	2	10	#	1,200
195	Wolf.....	Lignac.....	6	1	15	2	10	#	1,200
196	M <sup>lles</sup> Vieux.....	Borcillonnette - de - Vi- trolles.	6	1	#	2	10	#	1,200
197	Philippon.....	Vitry-aux-Loges.....	5	11	11	2	10	#	1,200
198	Terrillon.....	Savennières.....	5	10	15	2	10	#	1,200
199	M <sup>mes</sup> Rédarès.....	Houeillès.....	3	4	#	3	4	#	1,000
200	Dewaële.....	Loon-Plage.....	3	1	#	3	1	#	1,000
201	Le Gouarin.....	Guilliers.....	3	1	#	3	1	#	1,000
202	M. Moreau.....	Loguivy-Plougras.....	3	1	#	3	1	#	1,000
203	M <sup>lle</sup> Lanusse.....	Aventignan.....	3	#	18	3	#	18	1,000
204	M. Lesage.....	Orbec-en-Auge.....	26	4	#	2	9	15	1,800
205	M <sup>lle</sup> Autier.....	Montluel.....	18	5	17	2	9	15	1,600
206	M <sup>mes</sup> Rousset.....	Eygalières.....	17	10	21	3	3	15	1,200
207	Sibileau.....	Montaigu.....	13	7	#	3	#	15	1,400
208	M. Perruchet.....	Château-Chinon.....	10	11	15	2	9	15	1,800
209	M <sup>lles</sup> Dussaut.....	Baigts.....	6	11	20	3	3	15	1,200
210	Serpin.....	Leynes.....	6	9	#	3	#	15	1,200
211	M <sup>me</sup> Altmayer.....	Triaucourt.....	6	7	#	3	#	15	1,200
212	M <sup>lle</sup> Lenoir.....	Autry.....	6	7	#	3	#	15	1,200
213	M <sup>me</sup> Colin.....	Vanvey.....	6	4	#	3	#	15	1,200
214	M <sup>lles</sup> Mariet.....	Marnaz.....	6	4	#	3	#	15	1,200
215	Creusy.....	Cendrey.....	6	3	#	3	#	15	1,200
216	Barbe.....	Sainte-Fortunade.....	6	1	15	3	#	15	1,200
217	Rigal.....	Marcillac-la-Croisille...	6	1	15	3	#	15	1,200
218	Boué.....	Montigny-sur-Loing... ..	6	1	15	2	9	15	1,200
219	Debord.....	Maison-Rouge.....	6	1	15	2	9	15	1,200
220	M <sup>me</sup> Raymond.....	Tavernes.....	6	1	5	2	9	15	1,200
221	M <sup>lle</sup> Gouville.....	Le Merlerault.....	6	1	#	3	#	15	1,200
222	M <sup>me</sup> Guilley.....	Menotey.....	6	1	#	3	#	15	1,200
223	M <sup>lle</sup> Villain.....	Verneuil.....	6	1	#	3	#	15	1,200
224	M <sup>me</sup> Goursaud.....	Lannilis.....	5	10	15	2	9	15	1,200
225	MM. Cordonnier.....	Luceram.....	3	#	15	3	#	15	1,000
226	Ricourt.....	Dayo.....	3	#	15	3	#	15	1,000
227	Orth.....	Alzon.....	6	5	26	3	#	10	1,200
228	Guilmineau.....	Les Choux.....	3	#	10	3	#	10	1,000
229	M <sup>lle</sup> Gillet.....	Gouville.....	10	7	25	3	#	5	1,200
230	M <sup>me</sup> Lalardic.....	Saint-Privat-des-Prés..	3	#	5	3	#	5	1,000
231	MM. Merlier.....	Berlaimont.....	32	8	#	3	#	#	1,800
232	Ferrandi.....	Calvi.....	22	1	#	2	9	#	1,600
233	Bumat.....	S <sup>t</sup> -Jean-de-Maurienne..	21	4	#	2	9	#	2,000
234	M <sup>mes</sup> Jubert.....	Garenc-Colombes.....	20	8	#	2	9	#	1,600
235	Réant.....	Vitry-en-Artois.....	20	4	#	2	9	#	1,600
236	Avisse.....	Sainte-Maure.....	18	10	10	2	9	#	1,600



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
237	MM. Cadillac . . . . .	Civray . . . . .	17	7	#	2	9	#	2,200
238	Carrignon . . . . .	Lailly . . . . .	17	#	#	3	#	#	1,200
239	M <sup>lles</sup> Feret . . . . .	Juvisy . . . . .	14	10	17	3	#	#	1,600
240	Souquières . . . . .	Auxy . . . . .	9	1	5	3	#	#	1,200
241	M <sup>me</sup> Sedorle . . . . .	Accous . . . . .	7	3	18	3	#	#	1,200
242	M <sup>lles</sup> Négrel . . . . .	Reillanne . . . . .	7	1	15	3	#	#	1,200
243	Gaugiran . . . . .	Monestiès . . . . .	6	9	15	3	3	#	1,200
244	Le Roux . . . . .	L'Hermitage-Lorge . . . . .	6	7	10	3	#	#	1,200
245	Fichoux . . . . .	Ploudiry . . . . .	6	6	15	3	#	#	1,200
246	Durget . . . . .	Courchaton . . . . .	6	6	#	3	#	#	1,200
247	Perquis . . . . .	Plélan . . . . .	6	5	25	3	#	#	1,200
248	M <sup>me</sup> Castan . . . . .	Condékerque-Branche . . . . .	6	5	15	3	#	#	1,200
249	M <sup>lle</sup> Julien . . . . .	Cabriès . . . . .	6	5	10	3	#	#	1,200
250	M <sup>me</sup> Lyons . . . . .	Cotignac . . . . .	6	4	5	3	#	#	1,200
251	M <sup>lles</sup> Cointepas . . . . .	Villiers-le-Morhier . . . . .	6	3	20	3	#	#	1,200
252	Rémusat . . . . .	Saint-Romain . . . . .	6	1	15	3	#	#	1,200
253	Baudin . . . . .	Villeneuve . . . . .	6	1	10	3	#	#	1,200
254	Roland . . . . .	S <sup>t</sup> -Loup-de-la-Salle . . . . .	6	1	10	2	9	#	1,200
255	Audé . . . . .	Rom . . . . .	6	1	5	2	9	#	1,200
256	Régnier . . . . .	Breuvannes . . . . .	6	1	5	2	9	#	1,200
257	M <sup>mes</sup> Laurat . . . . .	Thônes . . . . .	6	1	2	3	#	#	1,200
258	Lemoine . . . . .	Berd'huis . . . . .	6	1	#	2	9	#	1,200
259	M <sup>lle</sup> Teissèdre . . . . .	Portel . . . . .	6	1	#	3	#	#	1,200
260	M <sup>me</sup> Capronnier . . . . .	Rochy-Condé . . . . .	6	#	25	3	#	#	1,200
261	M <sup>lle</sup> Jeanty . . . . .	Neufmanil . . . . .	6	#	25	2	9	#	1,200
262	M <sup>me</sup> Lombard . . . . .	Port-Marly . . . . .	6	#	25	2	9	#	1,200
263	MM. Cristiani . . . . .	La Porta . . . . .	6	#	24	2	9	#	1,200
264	Guiard . . . . .	Martigné . . . . .	6	#	15	2	9	#	1,200
265	M <sup>lles</sup> Grivotte . . . . .	Choisy-en-Brie . . . . .	5	9	#	2	9	#	1,200
266	Moret . . . . .	Blesle . . . . .	5	9	#	2	9	#	1,200
267	M <sup>mes</sup> Cousin . . . . .	Fort-du-Plasne . . . . .	2	9	#	2	9	#	1,000
268	Dorlhac de Borne . . . . .	Molineuf . . . . .	6	2	13	2	11	26	1,200
269	Charvy . . . . .	Saint-Ennemond . . . . .	6	8	10	2	11	25	1,200
270	MM. Fellmann . . . . .	Rochefort-sur-Nenon . . . . .	2	11	25	2	11	25	1,000
271	Rolpot . . . . .	Ribermont-sur-l'Ancre . . . . .	2	11	20	2	11	20	1,000
272	Mathiot . . . . .	Saint-Laurent-les-Bains . . . . .	2	11	19	2	11	19	1,000
273	M <sup>me</sup> Richaud . . . . .	Les Vans . . . . .	24	8	#	2	11	15	1,800
274	M <sup>lle</sup> Céas . . . . .	Morestel . . . . .	24	6	#	2	11	15	1,800
275	M <sup>mes</sup> Lacalmontie . . . . .	S <sup>t</sup> -Sauveur-le-Vicomte . . . . .	18	2	10	2	11	15	1,600
276	Robin . . . . .	Châtillon-sur-Loire . . . . .	13	3	17	2	11	15	1,400
277	Ecoffet . . . . .	Lavoncourt . . . . .	6	7	#	2	11	15	1,200
278	Genson . . . . .	Rieucros . . . . .	6	6	5	2	11	15	1,200
279	M <sup>lles</sup> Fontan . . . . .	Verniolle . . . . .	6	6	5	2	11	15	1,200
280	Rostagny . . . . .	Adriers . . . . .	6	6	#	2	11	15	1,200
281	Valotte . . . . .	Chambolle-Musigny . . . . .	6	3	15	2	11	15	1,200
282	M <sup>mes</sup> Callault . . . . .	Huisseau-Cosson . . . . .	6	3	#	2	11	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
283	M <sup>mes</sup> Vazeilles.....	Mégèves.....	6	2	#	2	11	15	1,200
284	Caron.....	Barisis.....	6	#	26	2	8	15	1,200
285	M <sup>llo</sup> Cudéreau.....	Seraincourt.....	6	#	25	2	8	15	1,200
286	M <sup>me</sup> Alloy.....	Wassigny.....	6	#	15	2	8	15	1,200
287	M <sup>lles</sup> Saillard.....	Cluse-et-Mijoux.....	6	#	15	2	8	15	1,200
288	Dubulle.....	Indevillers.....	6	#	10	2	8	15	1,200
289	M <sup>me</sup> Pelletier.....	Ivoy-le-Pré.....	6	#	10	2	8	15	1,200
290	M <sup>lles</sup> Renard.....	Apremont.....	6	#	5	2	8	15	1,200
291	M <sup>mes</sup> Grimbert.....	Rivchaute.....	6	#	#	2	8	15	1,200
292	Laffitte.....	Captieux.....	6	#	#	2	8	15	1,200
293	Joubert.....	Pinols.....	5	9	#	3	2	15	1,200
294	MM. Narbonne.....	Saint-Bertrand.....	5	9	#	2	8	15	1,200
295	Roux.....	Lacalm.....	2	11	15	2	11	15	1,000
296	Galy.....	Puyceley.....	2	11	10	2	11	10	1,000
297	Girardin.....	La Vacquerie.....	2	11	10	2	11	10	1,000
298	M <sup>lles</sup> De Comblat.....	La Teste.....	19	7	15	3	2	#	1,600
299	Jarrige-Lemas.....	Uzerche.....	16	9	#	2	11	#	1,600
300	M <sup>me</sup> Carré.....	Noyant.....	13	7	25	3	2	#	1,400
301	M <sup>lles</sup> Leconte.....	Manlay.....	6	10	#	2	8	#	1,200
302	Fenet.....	La Recousse.....	6	6	#	3	2	#	1,200
303	M <sup>me</sup> Benoist.....	Montaignet.....	6	3	#	2	11	#	1,200
304	M <sup>llo</sup> Berbizier.....	La Chapelle-V <sup>to</sup> .....	6	3	#	3	2	#	1,200
305	M <sup>mes</sup> Bayle.....	Laruns.....	6	2	20	2	11	#	1,200
306	Boutet.....	Brain-sur-Vilaine.....	6	2	20	2	11	#	1,200
307	Loubry.....	Tourville-les-Ifs.....	6	2	20	2	11	#	1,200
308	M. Grangé.....	Palluau.....	6	2	15	2	11	#	1,200
309	M <sup>mo</sup> Ragot.....	Tbiersville.....	6	2	15	2	11	#	1,200
310	M <sup>lles</sup> Augoyat.....	Lauzanne.....	6	#	15	2	8	#	1,200
311	Bertsch.....	Ouzouer-la-Ferrière.....	6	#	15	2	8	#	1,200
312	Marcot.....	Neuflize.....	6	#	15	2	11	#	1,200
313	Laforgue.....	Verfeil.....	6	#	#	2	8	#	1,200
314	Tixier.....	Pionnat.....	6	#	#	2	8	#	1,200
315	Nicod.....	Montbenoit.....	5	11	25	2	8	#	1,200
316	M. Guinot.....	Alligny-en-Morvan.....	5	11	15	2	8	#	1,200
317	M <sup>lles</sup> Lehuby.....	Blainville.....	5	11	15	2	8	#	1,200
318	Mercier.....	Rosières.....	5	9	#	2	11	#	1,200
319	Dauzoles.....	Saint-Projet.....	3	2	#	3	2	#	1,000
320	Cary.....	Marbache.....	2	11	#	2	11	#	1,000
321	MM. Gauthier.....	Sainte-Foy-Tarentaise.....	2	11	#	2	11	#	1,000
322	Pringle.....	Trignères.....	2	11	#	2	11	#	1,000
323	M <sup>me</sup> Hamelin.....	Illiers.....	33	4	#	3	1	15	1,800
324	M <sup>lles</sup> Cassaignade.....	Brassac.....	22	5	20	3	1	15	1,800
325	Naudin.....	Aniche.....	21	7	#	2	7	15	1,800
326	MM. Berthet.....	Commentry.....	20	6	15	2	7	15	2,400
327	Defarges.....	Auray.....	18	#	#	2	7	15	2,400
328	M <sup>llo</sup> Bourand.....	Voves.....	14	6	#	2	10	15	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
329	M. Blache . . . . .	La Voulte-sur-Rhône..	11	1	7	2	7	15	1,800
330	M <sup>me</sup> Jallit . . . . .	Passais-la-Conception..	7	5	#	2	10	15	1,200
331	M. Rossignon . . . . .	Mangiennes . . . . .	6	11	15	2	10	15	1,200
332	M <sup>lles</sup> Fabre . . . . .	La Croisille . . . . .	6	10	15	3	1	15	1,200
333	Bride . . . . .	Thurins . . . . .	6	5	11	3	1	15	1,200
334	M <sup>mes</sup> Allongue . . . . .	Bagnoles . . . . .	6	5	2	3	1	15	1,200
335	Bourlier . . . . .	Bretoncelles . . . . .	6	3	24	2	7	15	1,200
336	M <sup>lles</sup> Laurent . . . . .	Hampigny . . . . .	6	2	15	2	7	15	1,200
337	Jendron . . . . .	Usson-du-Poitou . . . . .	6	2	10	2	10	15	1,200
338	Chantepie . . . . .	Céton . . . . .	6	2	9	2	10	15	1,200
339	M. Le Bon . . . . .	Penvenan . . . . .	6	2	5	2	10	15	1,200
340	M <sup>me</sup> Angot . . . . .	Ségrie-Fontaine . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
341	M <sup>lles</sup> Delamare . . . . .	Romilly-la-Putbenay . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
342	Delhayé . . . . .	Frières-Fallouel . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
343	Desjacques . . . . .	Araches . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
344	M <sup>me</sup> Durain . . . . .	Chanas . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
345	M <sup>llo</sup> Lorgerond . . . . .	Ebreuil . . . . .	6	2	#	2	10	15	1,200
346	M <sup>me</sup> Delzors . . . . .	Le Lonzac . . . . .	6	1	#	2	10	15	1,200
347	M <sup>lles</sup> Maitte . . . . .	Rouvres-en-Xainthois . . . . .	6	1	#	2	7	15	1,200
348	Labouré . . . . .	Louroux-de-Bouble . . . . .	5	11	#	2	7	15	1,200
349	M. Layrac . . . . .	Ouveillan . . . . .	5	11	#	2	10	15	1,200
350	M <sup>llo</sup> Jamon . . . . .	Lapte . . . . .	5	10	#	2	10	15	1,200
351	M <sup>me</sup> Point . . . . .	Saint-Lattier . . . . .	5	8	15	2	7	15	1,200
352	M <sup>llo</sup> Hébert . . . . .	Boucé . . . . .	5	8	#	2	7	15	1,200
353	M <sup>me</sup> Chaignot . . . . .	Sorigny . . . . .	2	10	15	2	10	15	1,000
354	M <sup>llo</sup> Villaron . . . . .	Roissy . . . . .	2	10	15	2	10	15	1,000
355	M. Tourel . . . . .	Tazmalt . . . . .	2	10	10	2	10	10	1,000
356	M <sup>mes</sup> Marty . . . . .	Royère . . . . .	6	1	22	2	10	5	1,200
357	Labant . . . . .	Audierne . . . . .	24	1	#	2	7	#	1,800
358	M. Jarria . . . . .	Surgères . . . . .	21	#	10	2	7	#	2,400
359	M <sup>llo</sup> Leterrier . . . . .	La Haye-du-Puits . . . . .	18	11	#	2	7	#	1,600
360	M <sup>me</sup> Roland . . . . .	Attigny . . . . .	17	#	#	2	7	#	1,600
361	M <sup>lles</sup> Builly . . . . .	Volx . . . . .	7	1	10	2	10	#	1,200
362	Arles . . . . .	Clairvaux . . . . .	6	9	#	2	10	#	1,200
363	Sève . . . . .	Le Breuil-en-Auge . . . . .	6	7	19	3	1	#	1,200
364	M <sup>mes</sup> Clérice . . . . .	Lanildut . . . . .	6	4	15	3	1	#	1,200
365	Gouye . . . . .	Córences . . . . .	6	1	19	2	10	#	1,200
366	Albert . . . . .	Saint-Féréole . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
367	M <sup>lles</sup> Barguès . . . . .	Messeix . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
368	Barnicaud . . . . .	Saint-Angel . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
369	David . . . . .	Perpezac-le-Noir . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
370	Reviron . . . . .	Couleuvre . . . . .	6	1	15	2	7	#	1,200
371	Salacroup . . . . .	Bretenoux . . . . .	6	1	15	2	10	#	1,200
372	Deliaux . . . . .	Fins . . . . .	6	1	10	2	7	#	1,200
373	Mignot . . . . .	Saint-Clair-sur-l'Elle . . . . .	6	1	15	2	7	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
374	M <sup>mes</sup> Daubié.....	Lerrain.....	6	„	„	2	7	„	1,200
375	Masson.....	Saint-Michel-s-Meurthe.	6	„	„	2	7	„	1,200
376	M <sup>lle</sup> Gros.....	Broyes.....	5	11	15	2	7	„	1,200
377	M. Blamart.....	Hellemmes-Lille.....	5	7	16	2	7	„	1,200
378	M <sup>lles</sup> Cleuet.....	Barlin.....	5	7	15	2	7	„	1,200
379	Coux.....	Thézan.....	5	7	15	2	7	„	1,200
380	Manière.....	Châtillon-Colligny.....	29	3	12	2	9	15	1,800
381	MM. Martin.....	Boussac.....	17	2	„	2	9	15	1,600
382	Faure.....	Bourg-d'Oisans.....	11	9	21	2	6	15	1,400
383	Oustry.....	Vezins.....	2	6	15	2	6	15	1,000
384	M <sup>lle</sup> de Larochelambert	Gelles.....	6	6	„	2	9	15	1,200
385	M <sup>me</sup> Leseinpère.....	Remilly-Aillicourt.....	6	4	20	2	9	15	1,200
386	M. Brune.....	Long.....	6	4	8	2	9	15	1,200
387	M <sup>mes</sup> Armaing.....	Belpech.....	6	4	„	3	„	15	1,200
388	Martin.....	La Baconnière.....	6	4	„	2	9	15	1,200
389	M <sup>lle</sup> Lafouge.....	Fontaines.....	6	1	10	2	9	15	1,200
390	M <sup>mes</sup> Alcouffe.....	Bazauges-sur-le-Loir...	6	1	15	2	9	15	1,200
391	Bergdoll.....	Échenay.....	6	1	15	2	9	15	1,200
392	Guilloteau.....	Faye-l'Abbesse.....	6	1	5	2	9	15	1,200
393	Bochot.....	Celle-sur-Ornee.....	6	1	„	2	9	15	1,200
394	M <sup>lles</sup> Carnes.....	Thoirette.....	6	1	„	2	9	15	1,200
395	Dupuy.....	Époisses.....	6	1	„	2	9	15	1,200
396	M <sup>mes</sup> Fromont.....	Bois-d'Amont.....	6	1	„	2	9	15	1,200
397	Springaux.....	Verrey-sous-Salmaise..	6	1	„	2	9	15	1,200
398	M <sup>lle</sup> Guex.....	Bellevesvre.....	5	11	„	2	9	15	1,200
399	M <sup>mes</sup> Lépine.....	Vaulx-Vrancourt.....	5	10	15	2	6	15	1,200
400	Vianès.....	Marcols.....	5	10	„	2	6	15	1,200
401	M. Lemaitre.....	Amfreville-la-Campagne	5	9	„	2	6	15	1,200
402	M <sup>lles</sup> Gérard.....	Francheval.....	5	7	„	2	6	15	1,200
403	Rivet.....	Tiranges.....	5	7	„	2	6	15	1,200
404	M <sup>me</sup> Guoin.....	Anost.....	2	9	15	2	9	15	1,000

**GROUPE 5.**

DAMES EMPLOYÉES.

1	M <sup>mes</sup> Mouchie (M.-L.-L.).	Rouen-Saint-Sever.....	17	4	18	6	11	„	1,400
2	Crouin (C.-B.)...	Méru, téléphone.....	8	10	26	4	11	„	1,200
3	Guyon (C.-A.-E.-M.).	Les Andelys.....	19	1	19	5	8	„	1,400
4	M <sup>lle</sup> Mazure (L.-E.-V.-E.).	Paris F.....	5	9	21	3	7	„	1,100
5	M <sup>me</sup> Broumiche (E.-F.-M.).	Épinal, caisse d'épargne	5	4	23	3	5	15	1,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
6	M <sup>lle</sup> Bourgoin (E.-A.)	Alger, central . . . . .	13	7	„	3	5	„	1,400
7	M <sup>mes</sup> Geille (A.) . . . . .	Saint-Étienne, central.	7	11	„	3	3	15	1,200
8	Teulières (C.-R.- L.)	Paris K . . . . .	7	4	15	3	6	„	1,100
9	Long (G.-M.-J.)	<i>Idem.</i> . . . . .	6	1	„	3	3	„	1,100
10	M <sup>lles</sup> Herman (L.-M.)	Oran, caisse d'épargne.	6	3	3	2	11	18	1,200
11	Duchêne (J.-A.-A.- G.)	Paris K . . . . .	9	2	„	3	5	16	1,200
12	M <sup>mes</sup> Lahaye (M.-A.)	Paris B . . . . .	5	4	„	3	2	„	1,100
13	de Raffin de la Raffinie (A.-L.)	Alger, central . . . . .	8	5	12	2	9	27	1,200
14	Bernstein (A.)	Paris 73 . . . . .	12	11	„	3	„	15	1,400
15	M <sup>lles</sup> Néviassas (M.-A.- N.)	Saint-Étienne, central.	5	2	15	3	„	15	1,100
16	Fantaugier (J.-M.)	Direction de la Seine.	27	6	12	3	„	„	1,700
17	Bourgoin (A.-A.)	Alger, central . . . . .	4	9	16	2	7	1	1,100
18	Gontier (C.-S.)	Paris K . . . . .	2	10	„	2	10	„	1,000
19	M <sup>lle</sup> Wannesson (M.- M.)	Nancy, caisse d'épargne	15	4	„	3	„	15	1,400
20	M <sup>mes</sup> Devèze de Ladèze (M.-A.-E.)	Alger, bourse . . . . .	2	9	15	2	9	15	1,000
21	Grégoire (C.)	Paris 65 . . . . .	9	8	20	2	9	15	1,100
22	M <sup>lle</sup> Greterin (B.-A.-P.)	Paris B . . . . .	3	9	15	3	9	15	1,000
23	M <sup>mes</sup> André (E.-L.)	Marseille, téléphone . .	2	9	11	2	9	11	1,000
24	Chancerel (N.-L.)	Direction de la Seine . .	12	10	6	2	6	„	1,400
25	M <sup>lle</sup> Chambeau (M.-J.)	Saint-Cloud . . . . .	2	8	28	2	8	28	1,000
26	M <sup>mes</sup> Moine (C.-C.)	Paris 103 . . . . .	14	8	2	3	4	15	1,400
27	Cadiac (M.)	Saintes, téléphone . . . .	2	7	15	2	7	15	1,000
28	Hurcy (M.-M.)	Paris K . . . . .	2	7	„	2	7	„	1,000
29	Carbonneaux (M.- É.)	Paris B . . . . .	2	10	„	2	9	28	1,000
30	Dorléans (L.-M.- L.)	Paris K . . . . .	12	5	3	2	„	10	1,200
31	Labouré (G.-L.)	S <sup>t</sup> -Valéry-sur-Somme . .	4	3	26	2	3	10	1,100
32	M <sup>lle</sup> Claverie (M.-T.)	Oloron-Sainte-Marie . .	2	3	7	2	3	7	1,000
33	M <sup>mes</sup> Bouleau (L.-A.-E.)	Paris R . . . . .	5	4	13	2	6	4	1,100
34	Hoffmann (M.-E.)	Rouen, téléphone . . . . .	22	9	11	2	6	„	1,700
35	M <sup>lle</sup> Balech (M.-L.-A.)	Levallois-Perret . . . . .	16	3	10	2	6	„	1,300
36	M <sup>me</sup> Bernot (A.)	Paris 62 . . . . .	7	„	24	2	6	„	1,100
37	M <sup>lle</sup> Roche (M.-L.)	Villefranche-sur-Saône.	6	9	„	2	6	„	1,100
38	M <sup>mes</sup> Marcelin (R.-É.)	Alger, bourse . . . . .	6	1	„	2	6	„	1,100
39	Pujole (F.)	Bordeaux, caisse d'ép. . .	5	5	15	2	6	„	1,100
40	M <sup>lle</sup> Troutot (M.-A.- C.)	Besançon-Battant . . . . .	5	4	„	2	6	„	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
41	M <sup>me</sup> Gilles (E.-B.-C.)..	Montélimar .....	2	3	"	2	3	"	2,000
42	M <sup>lle</sup> Praye (J.-E.-M.).	Lyon, caisse d'épargne.	9	4	"	2	1	15	1,400
43	M <sup>me</sup> Claire (E.-M.)...	Lille, central.....	6	7	15	2	1	15	1,200
44	M <sup>lle</sup> Dalbavie (P.)....	Poitiers R. P.....	4	6	15	2	7	15	1,100
45	M <sup>me</sup> Mouret (G.).....	Bellac.....	3	10	"	1	10	15	1,100
46	M <sup>lles</sup> Coquet (A.-M.-J.- L.-E.).	Paris, central.....	3	9	15	1	10	15	1,100
47	Boularan (G.-H.- M.-L.).	Paris 90 .....	2	4	15	2	4	15	1,000
48	Pontet (J.-M.)...	Paris K.....	2	4	15	2	4	15	1,000
49	Lefèvre (M.-M.- L.).	Laon, caisse d'épargne.	1	10	15	1	10	15	1,000
50	Montel (L.-C.)...	Lyon, téléphone.....	9	1	"	1	10	14	1,300
51	Boulttenot (H.-C.).	Paris K.....	3	8	28	2	4	12	1,200
52	Grèze (M.).....	Paris, central.....	14	8	6	2	1	6	1,500
53	M <sup>me</sup> Salut (G.-M.)...	Douai.....	8	10	23	2	4	"	1,200
54	M <sup>lles</sup> Stoltz (S.).....	Sedan.....	7	8	"	1	10	"	1,300
55	Cabot (M.-F.)...	Paris 51.....	6	3	"	2	4	"	1,200
56	Mailhes (M.-A.)..	Bordeaux-Fondaudège.	6	"	"	1	10	"	1,200
57	Bochet (J.-C.)...	Mézières, caisse d'éparg.	5	8	"	1	10	"	1,200
58	Masson (M.-L.-C.).	Lons-le-Saunier.....	5	4	"	1	10	"	1,200
59	Richer (J.).....	Paris K.....	3	9	15	2	1	"	1,100
60	M <sup>mes</sup> Bourdic (M.)....	Carpentras.....	2	1	"	2	1	"	1,000
61	Mutin (H.-M.-J.).	Toulouse, téléphone..	7	3	"	1	9	25	1,300
62	M <sup>lle</sup> Volder (C.-L.)...	Lille, caisse d'épargne.	16	4	"	2	"	15	1,400
63	M <sup>me</sup> Rigaux (M.-H.)..	Lille, central.....	14	5	15	1	9	15	1,400
64	M <sup>lles</sup> Chéry (N.-E.-A.)..	Paris K.....	8	9	"	1	9	15	1,300
65	Rolland (Cl.)....	Lyon, téléphone.....	8	5	15	1	9	15	1,300
66	Leygue (C.).....	Rodez.....	5	11	"	2	"	15	1,200
67	Rose (M.-M.)....	Rive-de-Gier.....	4	5	15	2	3	15	1,100
68	Dubourg (M.-T.).	Bordeaux, téléphone..	4	1	"	1	9	15	1,100
69	Pottier (M.-L.-A.)	Toulouse, central.....	3	10	"	1	9	15	1,100
70	Flandre (L.-A.-M.).	Lyon, central.....	6	9	"	2	"	"	1,200
71	M <sup>me</sup> Mametz (M.-E.- C.).	Dunkerque.....	6	4	15	2	3	"	1,200
72	M <sup>lles</sup> Jacob (M.-L.)...	Paris K.....	5	10	"	2	"	"	1,100
73	Mariande (P.-H.- C.).	Toulouse, central.....	5	8	15	1	9	"	1,200
74	Chevassu (M.-P.- H.).	Lons-le-Saunier.....	5	1	15	1	9	"	1,200
75	Fois (F.-V.)....	Toulouse, central.....	3	9	15	1	9	"	1,100
76	M <sup>mes</sup> Auproux (M.-C.- J.).	Paris K.....	2	3	"	2	3	"	1,000
77	Hercent (L.-C.)..	Mayenne.....	2	3	"	2	3	"	1,000
78	Nicollot (J.-E.-T.)	Mâcon, caisse d'épargne	1	9	"	1	9	"	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
79	M <sup>lle</sup> de Flotte (H.-M.).	Bordeaux, téléphone..	2	3	#	2	2	28	1,000
80	M <sup>me</sup> Pujol.....	Lavelanet.....	4	1	15	1	11	16	1,100
81	Couchot (J.).....	Alger, central.....	12	7	10	1	8	15	1,300
82	M <sup>lles</sup> Décard (M.-A.)..	Boissy-S <sup>t</sup> -Léger.....	7	1	5	1	8	15	1,300
83	Calmels (J.-F.-A.).	Lyon, téléphone.....	6	#	15	1	11	15	1,200
84	Roussel (B.-A.)...	Montpellier-G.-Galion..	3	11	15	1	11	15	1,100
85	Tissot (L.).....	Tergnier, téléphone...	3	10	15	1	11	15	1,100
86	Reynès) A.-M.-L.).	Bordeaux, téléphone..	3	8	#	1	8	15	1,100
87	M <sup>me</sup> de Vaucouleurs(L.- A.-A.).	Paris K.....	2	2	15	2	2	15	1,000
88	M <sup>lles</sup> Pigeon (L.-M.-A.)	Fougères.....	1	8	15	1	8	15	1,000
89	Garnier (C.-J.- M.).	Versailles-Notre-Dame.	1	11	11	1	11	11	1,000
90	Alzonne (H.-S.- M.).	Bordeaux, téléphone..	1	11	5	1	11	5	1,000
91	Mareschal (M.)...	Confolens.....	13	#	15	2	2	#	1,400
92	Antoine (C.-A.)..	Direction de la Seine..	12	7	20	1	8	#	1,500
93	Despons (A.-E.)..	Idem.....	6	6	15	1	11	#	1,200
94	Hémon (M.).....	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Projet,...	6	#	#	1	11	#	1,200
95	M <sup>mes</sup> Cazauvieilh (A.- M.).	Idem.....	4	1	#	1	11	#	1,100
96	Gavinet (B.-C.)..	Paris 56.....	4	1	#	2	2	#	1,100
97	M <sup>lles</sup> Marlier (S.-A.-B.)	Lyon, central.....	3	9	#	1	8	#	1,100
98	Charles (B.-C.)...	Paris 51.....	3	4	#	1	8	#	1,100
99	Dupont (M.-A.)..	Vervins, téléphone...	1	10	25	1	10	25	1,000
100	M <sup>me</sup> Grimblot (M.-M.).	Paris 72.....	1	10	25	1	10	25	1,000
101	M <sup>lles</sup> Franquety.....	S <sup>t</sup> -Étienne-Fourneyron.	3	9	18	1	10	18	1,100
102	Malzieu (L.)....	Lyon, central.....	19	1	15	2	1	15	1,600
103	M <sup>me</sup> Clerc (J.).....	Bordeaux, central....	18	2	#	1	10	15	1,700
104	M <sup>lles</sup> Barbieri (C.-J.)..	Paris K.....	15	11	#	1	7	15	1,400
105	Gautier (M.-B.)..	Paris, central.....	15	9	#	1	10	15	1,400
106	Cauchie (M.)....	Paris 98.....	14	9	15	1	7	15	1,500
107	M <sup>me</sup> Durousseau (B.- M.).	Bordeaux, central....	14	1	8	1	10	15	1,300
108	M <sup>lle</sup> Claverie (J.-L.)..	Idem.....	14	#	15	1	10	15	1,300
109	M <sup>me</sup> Montaigne (G.-E.)	Lille, caisse d'épargne.	14	#	#	1	7	15	1,400
110	M <sup>lles</sup> Lamasse) (A.-M.-B.)	Paris, central.....	13	#	#	1	7	15	1,400
111	Varin (M.-A.)...	Paris R.....	13	#	15	1	7	15	1,400
112	M <sup>me</sup> Hazebrouck (E.-L.- J.).	Paris K.....	12	11	#	1	7	15	1,400
113	M <sup>lles</sup> Gueit (A.-L.-E.)..	Idem.....	12	4	#	1	10	15	1,300
114	Chognard (M.-L.- B.-A.).	Paris, central.....	12	2	25	1	10	15	1,300
115	Chaillou (C.-A.)..	Idem.....	9	10	10	1	10	15	1,300
116	Jagot (J.-M.)....	Idem.....	9	2	10	1	7	15	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
117	M <sup>lle</sup> Deger (C.-M.-G.)..	Direction de la Seine..	8	4	#	1	7	15	1,300
118	M <sup>mes</sup> Thirion (A.-M.)...	Paris K.....	8	4	#	1	7	15	1,300
119	Moulet (A.-E.)....	Laon, caisse d'épargne.	8	1	9	1	7	15	1,300
120	M <sup>les</sup> Daviron (M.-E.)..	Rouen, téléphone.....	8	1	#	1	7	15	1,300
121	Régnier (J.-L.)...	Marseille, central....	8	1	#	1	7	15	1,300
122	M <sup>mes</sup> Frossard (A.-C.)..	Paris K.....	7	10	#	1	7	15	1,300
123	Dedet (J.-M.)....	Paris, central.....	7	8	#	1	7	15	1,300
124	Blachère (M.-G.)..	Paris K.....	7	6	#	1	10	15	1,100
125	Jaudier (L.-M.-C.)	Idem.....	7	6	#	1	10	15	1,300
126	M <sup>lle</sup> Gröshens (A.-V.)..	Ganges.....	7	5	#	1	7	15	1,300
127	M <sup>mes</sup> Percheau (J.-A.-J.- G.)	Le Mans, central.....	7	5	#	1	7	15	1,300
128	Brisse (J.-M.)....	Paris K.....	7	2	#	1	10	15	1,200
129	Viard (A.-F.)....	Paris G.....	7	2	#	1	7	15	1,300
130	M <sup>lle</sup> Vasserot-Merle (O.- M.)	Vienne.....	7	1	10	1	7	15	1,300
131	M <sup>me</sup> Alaret (J.-M.)....	Paris, central.....	7	1	#	1	7	15	1,300
132	M <sup>les</sup> Caumont (V.)....	Paris F.....	7	#	#	1	7	15	1,300
133	Loison (J.-H.)....	Argentan.....	6	9	24	1	7	15	1,300
134	Molier (M.-V.)....	Rennes, central.....	6	7	#	1	10	15	1,300
135	Petiet (G.-A.)....	Paris, central.....	6	1	15	1	10	15	1,200
136	M <sup>me</sup> Dargein (A.-L.)...	Épernay.....	6	1	#	1	10	15	1,200
137	M <sup>lle</sup> Terras (A.-D.-M.)	Apt.....	6	#	15	1	7	15	1,200
138	M <sup>me</sup> Lacombe (A.-L.-M.)	Moissac.....	6	#	5	1	10	15	1,200
139	M <sup>les</sup> Couteau (V.-L.)..	Poitiers.....	6	#	#	1	10	15	1,200
140	Crouzil (M.-T.-H.)	Toulouse (pl. Dupuy)..	6	#	#	1	10	15	1,200
141	Mathieu (M.-A.-E.)	Saint-Martin-de-Ré...	6	#	#	1	10	15	1,200
142	Larrey de Sarre- cave (J.-C.-J.)	Levallois-Perret.....	5	11	11	1	10	15	1,200
143	Bataille (M.-A.)...	Mende.....	5	9	15	1	10	15	1,200
144	M <sup>me</sup> Guers (J.-R.-O.)..	Rodez.....	5	9	#	1	10	15	1,200
145	M <sup>les</sup> Chomy (F.)....	Valenciennes.....	5	8	#	1	10	15	1,200
146	Ogier (M.-L.)....	Grenoble, téléphone...	5	6	#	1	7	15	1,200
147	Placé (M.)....	Paris K.....	5	6	#	1	7	15	1,200
148	M <sup>me</sup> Séval (M.-J.-J.)...	Cahors.....	5	3	6	1	10	15	1,200
149	Boulet (B.-E.)....	Gien.....	5	2	15	1	7	15	1,200
150	M <sup>les</sup> Berniard (M.-J.-B.)	Pauillac.....	4	1	#	1	10	15	1,100
151	Conil (M.-H.-M.)..	Arcahon.....	4	1	#	1	10	15	1,100
152	Loyez (L.-L.-J.)...	Armentières.....	4	#	15	1	10	15	1,100
153	David (M.-A.-A.)..	Saint-Dizier, téléphone.	3	9	15	1	10	15	1,100
154	Frontier (M.-L.)...	Paris K.....	3	9	15	1	7	15	1,100
155	Hulin (M.-M.-J.)..	Paris R.....	3	9	15	1	10	15	1,100
156	Naudin (M.-C.)...	Charleville.....	3	9	15	1	10	15	1,100
157	M <sup>me</sup> Maury (E.-A.)...	Périgueux, caisse d'ép.	3	7	15	1	7	15	1,100
158	M <sup>lle</sup> Morin (A.-E.)....	Rouen, téléphone.....	3	7	15	1	7	15	1,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RESIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
159	M <sup>lle</sup> Paillard (C.-M.)..	Paris 72 .....	3	7	15	1	7	15	1,100
160	M <sup>me</sup> Gortais (L.).....	Paris, central.....	3	7	#	1	7	15	1,100
161	M <sup>lles</sup> Rivière (A.-M.-A.)..	Caen, central.....	3	7	#	1	7	15	1,100
162	Cadorel (F.-M.)..	Clichy-la-Garenne. ...	3	6	15	1	7	15	1,100
163	Cannard (J.).....	Mâcon, R. P.....	3	6	15	1	7	15	1,100
164	Danicourt (M.-F.- A.)..	Amiens, central.....	3	6	15	1	7	15	1,100
165	Pellissier (A.-L.-M.)	Grasse, téléphone. ....	3	6	15	1	10	15	1,100
166	Rebus (M.-L.-E.)..	Direction de la Seine..	3	6	15	1	7	15	1,100
167	Antoni (A.-M.)...	Paris K. ....	2	1	15	2	1	15	1,000
168	M <sup>me</sup> Bartoli (E.-M.-V.)..	Idem.....	2	1	15	2	1	15	1,000
169	M <sup>lle</sup> Fuchs (L.-E.)....	Idem.....	2	1	15	2	1	15	1,000
170	M <sup>mes</sup> Hilaire (L.-V.)....	Idem.....	2	1	15	2	1	15	1,000
171	Caron (M.-E.-J.)..	Amiens, téléphone....	1	10	15	1	10	15	1,000
172	Johan (E.-A.)....	Ay.....	1	10	15	1	10	15	1,000
173	M <sup>lles</sup> Montaudoin (M.- M.-C.)	Paris 52.....	1	10	15	1	10	15	1,000
174	Collas (L.-G.)....	La Charité.....	1	7	15	1	7	15	1,000
175	Foulon (A.-M.)...	Aire-sur-la-Lys.....	1	7	15	1	7	15	1,000
176	Ménerot (M.-G.-M.- A.)	Saint-Cloud.....	1	7	15	1	7	15	1,000
177	Provost (E.-A.)...	Douarnenez .....	1	7	15	1	7	15	1,000
178	M <sup>mes</sup> Bommert (M.-C.-C.)	Paris K. ....	6	10	#	1	7	14	1,300
179	Ibis (M.).....	Paris B. ....	15	10	27	2	1	13	1,300
180	Boule (A.-M.)....	Lyon, téléphone.....	8	#	25	1	10	13	1,300
181	Gaillard (E.-R.)..	Hyères.....	7	2	26	1	10	11	1,200
182	Lacoste (B.-A.)....	Toulouse, central.....	11	1	#	1	10	10	1,300
183	M <sup>lles</sup> Pize (M.-M.).....	Paris, R. P.....	4	5	14	2	1	10	1,100
184	Brugelle (C.-E.)..	Bordeaux, téléphone..	10	4	#	1	10	7	1,300
185	Cubo (A.-J.).....	Paris B. ....	7	9	15	1	7	7	1,300
186	Benech (M.).....	Paris K. ....	3	7	15	1	7	6	1,100
187	Hémery (H.-D.)...	Idem.....	8	2	4	1	7	3	1,300
188	M <sup>mes</sup> Bourrat (J.-M.-F.)	Lyon, central.....	18	10	15	1	10	#	1,700
189	Lebailleur (F.-A.)..	Direction de la Seine..	17	5	13	1	7	#	1,500
190	André (M.-V.-S.)..	Toulouse, central.....	17	3	#	1	7	#	1,700
191	Gilles (A.-S.)....	Lille, central.....	14	8	#	1	10	#	1,400
192	Donjon (E.-R.)...	La Rochelle, R. P.....	14	2	12	1	10	#	1,300
193	Petit (M.-C.-J.)...	Toulouse, central.....	14	2	#	1	7	#	1,400
194	M <sup>lle</sup> Delaforge (L.-R.-V.- E.)..	Paris R.....	13	7	#	1	7	#	1,400
195	M <sup>mes</sup> Voiseux (J.-G.)...	Paris 98.....	13	6	#	1	10	#	1,300
196	Petit (Ph.).....	Alger, central.....	12	11	#	1	7	#	1,500
197	M <sup>lles</sup> Matry (M.).....	Paris R.....	12	#	16	1	10	#	1,300
198	Boulot (E.-H.)...	Lille, téléphone.....	11	11	1	1	10	#	1,300
199	M <sup>me</sup> Mondot (E.).....	Paris K.....	11	4	23	1	7	#	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
200	M <sup>lle</sup> Petit (E.-M.-L.)..	Marseille, téléphone ..	11	4	#	1	10	#	1,300
201	M <sup>me</sup> Fourneau (G.-E.- I.).	Dunkerque.....	10	10	25	1	10	#	1,300
202	M <sup>lle</sup> Audoin (M.-M.-B.)	Paris, central. ....	10	9	#	1	10	#	1,300
203	M <sup>mes</sup> Salmon (J.-A.-A.).	Paris 65.....	9	11	15	1	10	#	1,300
204	Dubourg (A.-M.).	Paris K.....	9	#	#	1	7	#	1,300
205	M <sup>lles</sup> Tastet (B.-M.)...	Bordeaux, central. ....	8	11	15	1	10	#	1,300
206	Charaux (A.-M.-J.).	Paris 98.....	8	11	#	1	10	#	1,300
207	M <sup>me</sup> Candelle (M.-B.-C.)	Paris H.....	8	10	#	1	7	#	1,300
208	M <sup>lles</sup> Saurat (M.-J.-C.).	Bordeaux, central. ....	8	9	#	1	10	#	1,300
209	Hullin (J.-J.)....	Alger, central.....	8	5	#	1	7	#	1,400
210	Pellegrin (J.-F.).	Marseille, téléphone...	8	3	#	1	7	#	1,300
211	Le Roy (G.)....	Concarneau.....	8	2	6	1	7	#	1,300
212	Derré (B.-M.-J.).	Direction de la Seine..	8	#	#	1	7	#	1,300
213	Freyermuth (A.-E.)	Paris, central.....	7	8	#	1	7	#	1,300
214	M <sup>mes</sup> Perret (S.)....	Bordeaux, téléphone..	7	8	#	1	7	#	1,300
215	Travet (M.-J.-E.).	Paris, central....	7	8	#	1	7	#	1,300
216	M <sup>lles</sup> Weil (J.-B.)....	Paris, central.....	7	8	#	1	7	#	1,300
217	Dœcherf (M.-M.-N.)	Dunkerque, téléphone.	7	6	15	1	7	#	1,300
218	Criaud (E.-J.)...	Nantes, téléphone.....	7	2	15	1	7	#	1,300
219	M <sup>me</sup> Delarue (A.-E.)..	Paris K.....	7	2	1	1	7	#	1,300
220	M <sup>lles</sup> Visier (A.)....	Paris K.....	7	#	15	1	7	#	1,300
221	Doliger (M.-H.-A.)	Paris, central.....	6	11	5	1	7	#	1,300
222	Louis (H.-C.-V.).	Angers, caisse d'ép...	6	9	24	1	10	#	1,200
223	M <sup>me</sup> Allègre (B. E.)...	Paris K.....	6	9	#	1	7	#	1,300
224	M <sup>lle</sup> Bollender (M.)...	Bordeaux, téléphone..	6	9	#	1	7	#	1,300
225	M <sup>me</sup> Peu (M.-M.)....	La Rochelle, téléphone..	6	8	10	1	7	#	1,300
226	M <sup>lle</sup> Lejeune (B.-E.-D.).	Lille, central. ....	6	7	15	1	7	#	1,300
227	M <sup>me</sup> Casimiri (N.-M.).	Paris, central.....	6	7	#	1	10	#	1,200
228	M <sup>lle</sup> Noyon (P.-F.-F.).	Lille, central.....	6	6	#	1	10	#	1,300
229	M <sup>me</sup> Flandrin (J.-J.)..	Paris 62.....	6	2	#	1	10	#	1,200
230	M <sup>lles</sup> Martin (C.)....	Evian.....	6	11	10	1	10	#	1,200
231	Dalban - Moreynas (S.-E.-A.).	Grenoble-Cours Berrial.	5	11	#	1	10	#	1,200
232	M <sup>me</sup> Guérin (E.-M.-L.)	Paris 101.....	5	#	#	1	10	#	1,200
233	M <sup>lle</sup> Moysset (M.-E.-P.)	Rodez.....	5	11	#	1	10	#	1,200
234	M <sup>me</sup> Pailhas (M.-J.)...	Castres.....	5	11	#	1	10	#	1,200
235	M <sup>lles</sup> Léthé (H.-M.-J.).	Paris B.....	5	10	#	1	10	#	1,200
236	Rodier (M.-R.)...	Montpellier, central...	5	9	#	1	10	#	1,200
237	Clément (A.-M.).	Mézières.....	5	8	15	1	10	#	1,200
238	Eydoux (M.)....	Belleville-sur-Saône...	5	8	#	1	10	#	1,200
239	Mantel (F.-M.-M.)	Saint-Marcellin.....	5	6	15	1	7	#	1,200
240	Quignon (B.-M.-H.)	Amien, téléphone.....	5	6	15	1	7	#	1,200
241	Castan (B.-A.)...	Saint-Ouen.....	5	5	#	1	7	#	1,200
242	M <sup>me</sup> Huan (A.)....	Paris 39.....	5	5	#	1	10	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
243	M <sup>lles</sup> Martin (Z.).....	Épinal, caisse d'ép....	5	5	„	1	7	„	1,200
244	Prat (A.-M.-F.)..	Boulogne-sur-Seine...	5	5	„	1	7	„	1,200
245	Vérel (J.-C.-A.)...	Le Havre-Q <sup>r</sup> de l'Eure.	5	5	„	1	7	„	1,200
246	Tort (M.-J.).....	Nantua.....	5	4	15	1	10	„	1,200
247	M <sup>me</sup> Calas (M.-J.)....	Agde.....	5	2	„	1	7	„	1,200
248	M <sup>lles</sup> Dacquet (L.-C.-H.- M.)	Amiens, central.....	5	2	„	1	7	„	1,200
249	His (E.-S.).....	Rouen-Bourse.....	5	2	„	1	7	„	1,200
250	Molinié (M.-C.)..	Villefranche-de-Rou <sup>ergue</sup>	5	2	„	1	7	„	1,200
251	M <sup>me</sup> Picot (A.-J.-M.-L.)	Mayenne.....	5	2	„	1	7	„	1,200
252	M <sup>lle</sup> Sorel (M.-A.-A.)..	Valognes.....	5	2	„	1	7	„	1,200
253	M <sup>mes</sup> Thiney (L.-A.-Z.)	Tonnerre.....	5	2	„	1	7	„	1,200
254	Sompayrac (M.-L.)	Orléans, caisse d'ép..	5	„	10	1	7	„	1,200
255	Roux (A.-B.-F.)..	Bordeaux-Aquitaine...	4	„	10	1	10	„	1,100
256	M <sup>lle</sup> Giuly (J.).....	Marseille-République..	3	11	„	1	10	„	1,100
257	M <sup>me</sup> Lefranc (C.)....	Rouen-Saint-Sever....	3	11	„	1	10	„	1,100
258	M <sup>lle</sup> Lemerle (M.-L.-A. L.-A.)	Paris K.....	3	9	15	1	10	„	1,100
259	M <sup>mes</sup> Blain (M.-Z.)....	Bordeaux-Docks.....	3	9	„	1	10	„	1,100
260	Combalat (E.-A.-S.)	Mèze.....	3	8	„	1	7	„	1,100
261	M <sup>lles</sup> Fournier (E.-J.-E.)	Paris K.....	3	6	„	1	7	„	1,100
262	Girard (M.-L.)..	Dijon, téléphone.....	3	6	„	1	7	„	1,100
263	Rousset (Z.-M.-V.- C.)	Alais.....	3	6	„	1	7	„	1,100
264	Roux (L.-E.)....	Lons-le-Saunier.....	3	6	„	1	7	„	1,100
265	Vulliod (M.-L.)..	Lyon, téléphone.....	3	6	„	1	7	„	1,100
266	Blanchet (J.-E.)..	Paris K.....	3	3	„	1	7	„	1,100
267	Hautoit (E.-E.)..	Clichy-la-Garenne....	2	7	„	2	7	„	1,000
268	M <sup>me</sup> Berthier (L.-H.)..	Paris K.....	2	1	„	2	1	„	1,000
269	M <sup>lles</sup> Crès (G.-S.-C.)...	Idem.....	2	10	„	1	10	„	1,000
270	Faivre (C.-M.-J.)	Luxeuil.....	2	10	„	1	10	„	1,000
271	Lebassard (J.-M.- M.-L.)	Saint-Lô.....	2	10	„	1	10	„	1,000
272	Pouzet (M.-L.-E.)	Lyon, central.....	2	10	„	1	10	„	1,000
273	Vallée (Cl.)....	Paris B.....	2	10	„	1	10	„	1,000
274	M <sup>me</sup> Roques (M.-R.)..	Carcassonne, c. d'ép..	2	7	„	1	7	„	1,000
275	M <sup>lle</sup> Chevallier (J.-J.- M.)	Paris B.....	1	10	„	1	9	29	1,000
276	M <sup>me</sup> Quillaud (J.-M.-L.)	Nantes, téléphone....	5	5	„	1	9	28	1,200
277	M <sup>lle</sup> Delteil (M.)....	Paris K.....	1	10	„	1	9	26	1,000
278	M <sup>me</sup> Amiel (M.-J.)....	Toulouse, central....	6	6	„	1	6	25	1,300
279	M <sup>lles</sup> Carrère (M.-L.)..	Tonnacins.....	3	9	10	1	6	25	1,100
280	Gouilly (M.-E.)..	Reims, téléphone....	3	9	„	1	9	25	1,100
281	Francon (N.-M.)..	Clermont-Ferrand R. P.	3	9	10	1	9	23	1,100
282	M <sup>me</sup> Dornier (M.-M.)	Paris R.....	1	10	„	1	9	22	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
283	M <sup>mes</sup> Pirotte (J.) . . . . .	Paris, central. . . . .	5	8	#	2	#	21	1,200
284	Tricou (M.-L.) . . . . .	Paris 98. . . . .	20	#	16	1	9	15	1,700
285	M <sup>lle</sup> Morelle (A.-M.) . . . . .	Paris K . . . . .	16	6	4	1	6	15	1,400
286	M <sup>me</sup> Gardon (H.-I.-M.- J.) . . . . .	Paris, central. . . . .	16	1	13	1	9	15	1,600
287	M <sup>lles</sup> Murat (C.) . . . . .	Paris C. . . . .	15	10	14	1	6	15	1,400
288	Lecomte (L.-M.-J.) . . . . .	Paris R. . . . .	15	3	5	1	6	15	1,500
289	M <sup>me</sup> Lejeune (J.-M.) . . . . .	Asnières, téléphone. . . . .	14	7	#	1	9	15	1,300
290	M <sup>lles</sup> Bressollette (F.-B.- E.) . . . . .	Paris, central. . . . .	13	10	#	1	9	15	1,300
291	Grandclaude (M.-J.) . . . . .	Paris, central . . . . .	13	10	#	1	6	15	1,400
292	M <sup>mes</sup> Tomès (M.-G.) . . . . .	Le Havre, central. . . . .	13	9	#	1	9	15	1,300
293	Bertrand (E.) . . . . .	Eauze. . . . .	13	7	#	1	9	15	1,600
294	Violot (B.-E.) . . . . .	Nogent-sur-Marne. . . . .	13	5	#	1	9	15	1,300
295	M <sup>me</sup> Oehlhauffen (M.-G.) . . . . .	Paris, central. . . . .	13	4	5	1	6	15	1,500
296	M <sup>mes</sup> Billaud (J.) . . . . .	Bordeaux, Salinières. . . . .	11	8	15	1	9	15	1,500
297	Ratier (M.-L.) . . . . .	Bordeaux, central. . . . .	10	5	#	1	9	15	1,300
298	M <sup>lle</sup> Marault (L.-E.) . . . . .	Paris K . . . . .	9	2	#	1	9	15	1,300
299	M <sup>me</sup> Bircann (C.-H.) . . . . .	Paris, central. . . . .	9	1	6	1	6	15	1,300
300	M <sup>lles</sup> Despont (C.) . . . . .	Paris 59. . . . .	9	#	#	1	6	15	1,300
301	Plassat (A.-M.- A.-D.) . . . . .	Paris C. . . . .	8	9	#	1	6	15	1,300
302	Patoux (E.-M.) . . . . .	Rouen, bourse. . . . .	8	6	3	1	6	15	1,300
303	Francard (B.-L.) . . . . .	Paris G . . . . .	8	1	#	1	6	15	1,300
304	M <sup>mes</sup> Dumas (M.-C.-V.- N.) . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	7	4	25	1	6	15	1,300
305	Boudy (M.-A.) . . . . .	Limoges, central. . . . .	7	3	21	1	6	15	1,300
306	Peignié (M.-L.) . . . . .	Dijon R. P. . . . .	6	11	5	1	6	15	1,300
307	M <sup>lle</sup> Brunel (J.-A.) . . . . .	Nîmes, caisse d'ép. . . . .	6	7	5	1	6	15	1,300
308	M <sup>me</sup> Blondel (H.-B.) . . . . .	Paris 37. . . . .	6	7	#	1	6	15	1,300
309	M <sup>lles</sup> Cochet (C.-H.-M.- C.) . . . . .	Direction de la Seine. . . . .	6	7	#	1	6	15	1,300
310	Morel (E.-T.-H.) . . . . .	Paris B . . . . .	6	7	#	1	9	15	1,200
311	Baud (J.-M.-H.) . . . . .	Paris, central. . . . .	6	4	15	1	6	15	1,200
312	Martin (M.-F.) . . . . .	Draguignan, caisse d'ép. . . . .	6	1	15	1	9	15	1,200
313	Olive (M.-J.-J.) . . . . .	Les Martignes. . . . .	6	1	#	1	9	15	1,200
314	M <sup>mes</sup> Hétuin (A.-M.-B.) . . . . .	Paris 61 . . . . .	6	#	25	2	#	15	1,200
315	Quiot (M.-M.) . . . . .	Beucaire. . . . .	6	#	15	1	6	15	1,200
316	M <sup>lles</sup> Maury (M.-E.-M.) . . . . .	Paris 23. . . . .	6	#	10	1	9	15	1,200
317	Theron (B.-F.) . . . . .	Lesparre. . . . .	6	#	#	1	9	15	1,200
318	Cogoludgne (M.- P.-C.) . . . . .	Clermont-Ferrand R. P. . . . .	5	11	#	1	9	15	1,200
319	M <sup>mes</sup> Vagneux (M.-N.-A.) . . . . .	Avignon-Place-Pie. . . . .	5	11	#	1	9	15	1,200
320	Lecarpentier (M.- A.-J.-G.) . . . . .	Paris K. . . . .	5	10	#	1	9	15	1,200
321	M <sup>mes</sup> Duval (M.-J.) . . . . .	Pantin 1 <sup>o</sup> . . . . .	5	8	15	1	6	15	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de service.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITS- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
322	M <sup>lle</sup> Leger (S.-E.)....	Mézières.....	5	7	15	1	9	15	1,200
323	M <sup>me</sup> Ligneul (M.-A.)..	Paris 62.....	5	7	15	1	9	15	1,200
324	M <sup>lles</sup> Wallez (Ph.)....	Amiens, central.....	5	7	15	1	9	15	1,200
325	<i>Bellis (M.-E.-A.-C.)</i>	Lons-le-Saunier.....	5	2	"	1	6	15	1,200
326	M <sup>me</sup> Boulin (M.)....	Bergerac.....	5	2	"	1	6	15	1,200
327	M <sup>lles</sup> Chauvin (A.-M.-A.)	Aix-en-Provence.....	5	2	"	1	6	15	1,200
328	<i>Filliau (M.-E.)..</i>	Versailles N. D.....	5	2	"	1	6	15	1,200
329	<i>Arlabosse (F.-M.-J.)</i>	Riom.....	5	1	15	1	6	15	1,200
330	<i>Brunel (M.-M.-L.)</i>	Annonay, téléphone..	5	1	15	1	6	15	1,200
331	<i>Couette (M.-L.)..</i>	Macon.....	5	1	15	1	6	15	1,200
332	<i>Ferrières (E.-J.)..</i>	Amiens, central.....	5	1	15	1	6	15	1,200
333	<i>Humblot (M.-G.)..</i>	S <sup>t</sup> -Julien-en-Genevois..	5	1	15	1	6	15	1,200
334	M <sup>me</sup> Issanchou (R.)...	Mezé.....	5	1	15	1	6	15	1,200
335	M <sup>lles</sup> Laville (M.-H.)..	Auxerre, téléphone..	5	1	15	1	6	15	1,200
336	<i>Lecarpentier (M.- M.-L.)</i>	Valognes.....	5	1	15	1	6	15	1,200
337	<i>Leconte (C.-A.-M.)</i>	Saint-Lô, caisse d'ép..	5	1	15	1	6	15	1,200
338	<i>Lorin (G.-A.)....</i>	Troyes, téléphone...	5	1	15	1	6	15	1,200
339	<i>Noël (M.-E.-C.)..</i>	Bois-Colombes.....	5	1	15	1	6	15	1,200
340	M <sup>me</sup> Panet (M.-A.-P.)..	Boulogne-sur-Seine...	5	1	15	1	6	15	1,200
341	M <sup>lles</sup> Sénéclauze (M.-L.)	Tournon.....	5	1	15	1	9	15	1,200
342	<i>Vandermersch (E.- M.)</i>	Montreuil-sous-Bois...	5	1	15	1	6	15	1,200
343	M <sup>me</sup> Casterès (J.-H.)..	Toulouse-S <sup>t</sup> -Michel...	4	11	"	1	6	15	1,200
344	M <sup>lles</sup> Decalf (M.-H.)...	Paris 51.....	4	11	"	1	6	15	1,200
345	<i>Pauthion (L.-E.)..</i>	Versailles R. P.....	4	10	15	1	6	15	1,200
346	<i>Regis (M.-L.-B.)..</i>	Aubin.....	4	10	15	1	6	15	1,200
347	M <sup>mes</sup> Quinta (M.-A.-S.)	Villefranche-s <sup>r</sup> -Saône..	4	5	15	1	9	15	1,100
348	<i>Briou (M. E.)... </i>	Paris K.....	4	2	27	1	9	15	1,000
349	M <sup>lles</sup> Tieulières (C.-P.- M.)	Paris, central.....	4	1	"	1	9	15	1,100
350	<i>Verny (M.)....</i>	Moulins.....	3	11	15	1	9	15	1,100
351	<i>Gorse (M.-J.-E.)..</i>	Brive.....	3	10	"	1	9	15	1,100
352	<i>Albenne (L.-E.-J.)</i>	Paris K.....	3	9	15	1	9	15	1,100
353	<i>Hartmann (M.-J.)</i>	Paris B.....	3	9	15	1	9	15	1,100
354	M <sup>me</sup> Robichon (A.-E.)	Paris B.....	3	9	15	1	6	15	1,100
355	M <sup>lles</sup> Papon (P.-J.-M.- L.-C.)	Rochechouart.....	3	9	"	1	9	15	1,100
356	<i>Tutin (B.)....</i>	Nancy, téléphone.....	3	8	15	1	9	15	1,100
357	<i>Delepine (B.-M.)</i>	Paris G.....	3	6	"	1	6	15	1,100
358	<i>Doliger (H.)....</i>	Paris B.....	3	6	"	1	6	15	1,100
359	M <sup>me</sup> Pigé (M.-E.-J.)..	Macon R. P.....	3	6	"	1	6	15	1,100
360	M <sup>lles</sup> Ribeyre (M.-J.)..	Lyon, téléphone.....	3	6	"	1	6	15	1,100
361	<i>Laisné (A.-A.)... </i>	Le Mans, caisse d'ép..	3	5	15	1	6	15	1,100
362	<i>Boglio (M.-L.-O.)</i>	Draguignan.....	2	11	15	1	9	15	1,100
363	<i>Comte (M.)....</i>	Clermont-Ferrand...	2	"	15	2	"	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
364	M <sup>lles</sup> Copéré (M.-D.)...	S <sup>t</sup> -Étienne-Badouillere.	2	#	15	2	#	15	1,000
365	Laroche (A.-M.)..	Montpellier, caisse d'ép.	2	#	15	2	#	15	1,000
366	Mouraille (M.-M.)..	Cannes, téléphone....	2	#	15	2	#	15	1,000
367	Dambies (G.-M.-R.)	Bordeaux, téléphone..	1	9	15	1	9	15	1,000
368	De Lage (M.-L.-E.- S.).	Rochefort sur-Mer....	1	9	15	1	9	15	1,000
369	Grandemange (Marie).	Vernon.....	1	9	15	1	9	15	1,000
370	Le Guen (C.-J.-M.- H.).	Chinon.....	1	9	15	1	9	15	1,000
371	Petite (M.-E.-G.-L.)	Montbéliard, téléphone.	1	9	15	1	9	15	1,000
372	Roux (M.).....	Murat.....	1	9	15	1	9	15	1,000
373	Spetz (A.-M.-E.)..	Lille, central.....	1	9	15	1	9	15	1,000
374	Triquenaud (E.-E.)	Saint-Nazaire.....	1	9	15	1	9	15	1,000
375	Wadoux (M.-J.-J.)..	Calais, téléphone....	1	9	15	1	9	15	1,000
376	Goussel (M.-E.)..	Dijon, central.....	1	6	15	1	6	15	1,000
377	Méry (R.-A.)....	Nancy, téléphone....	14	11	#	1	9	13	1,400
378	Mathieu (A.-L.-F.).	Draguignan, caisse d'ép.	5	1	15	1	6	12	1,200
379	M <sup>me</sup> Bordier (H.-E.)..	Paris K.....	2	#	10	2	#	10	1,000
380	M <sup>lle</sup> Courtot (M.)....	Saint-Étienne, central.	4	5	15	1	9	9	1,100
381	M <sup>mes</sup> Labadie (M.-J.)..	Paris B.....	4	4	15	2	#	8	1,100
382	Brun (M.-M.)....	Limoges, caisse d'ép... Fautrier (M.-A.)..	3	8	4	1	9	4	1,100
383		Montpellier, central... M <sup>lles</sup> Drin (M.-J.)....	19	10	#	2	#	#	1,300
384		Lyon, caisse d'épargne. 385 Vian (M.-L.-V.)..	19	4	15	1	6	#	1,700
385		Marseille, central.... 386 Volpesnil - Bonnin (M.-M.)	18	1	#	1	9	#	1,700
386		Paris 70..... 387 Cambiez (C.-V.)..	15	5	15	2	#	#	1,400
387		Lille, caisse d'épargne. 388 Volpesnil - Bonnin (L.-M.)	15	5	#	1	9	#	1,400
388		Paris, central..... 389 Bernadac (M.)...	14	7	25	1	9	#	1,400
389		Marseille, central.... 390 M <sup>mes</sup> Willems (A.-A.)..	14	1	15	1	6	#	1,400
390		Lille, central..... 391 Proye (M.-M.)...	13	11	15	1	6	#	1,400
391		Paris R..... 392 M <sup>lle</sup> Conan (I.-E.-M.)..	13	9	27	1	6	#	1,400
392		Paris 102..... 393 M <sup>mes</sup> Brécé (J.-L.)....	13	6	#	1	6	#	1,400
393		Paris K..... 394 Barbier (M.-A.)..	13	1	#	2	#	#	1,200
394		Havre, central..... 395 M <sup>lle</sup> Bachlin (A.)....	12	9	14	1	6	#	1,600
395		Paris K..... 396 M <sup>mes</sup> Cazes (M.-L.)...	12	3	17	1	6	#	1,300
396		Paris G..... 397 Pilon (L.).....	11	8	2	1	6	#	1,300
397		Paris B..... 398 Vatin (J.-A.)....	11	7	28	1	6	#	1,300
398		Direction de la Seine.. 399 Desenlis (M.-E.)..	11	6	#	1	6	#	1,500
399		Paris C..... 400 Rivalain (A.-J.)..	11	4	#	1	6	#	1,300
400		Alger, central..... 401 M <sup>lle</sup> Canard (E.-T.)....	11	3	10	1	6	#	1,500
401		Paris 90..... 402 M <sup>mes</sup> Chervet (M.-T.-G.)	11	1	5	1	6	#	1,300
402		Lyon, central..... 403 Porte (M.-E.-V.)..	10	9	15	1	9	#	1,300
403		Rodez.....	10	9	10	1	9	#	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Jours.	Mois.	Années.	Mois.	Jours.	
404	M <sup>lles</sup> <i>Garcin (M.-V.-J.)</i> .	Havre, central.....	10	8	„	1	6	„	1,300
405	M <sup>lles</sup> <i>Dannesbüchler (A.-J.)</i> .	S <sup>t</sup> -Étienne, téléphone..	10	6	„	1	9	„	1,300
406	M <sup>lles</sup> <i>Lapostol (H.)</i> ....	Lyon, téléphone.....	10	3	15	2	„	„	1,200
407	M <sup>mes</sup> <i>Guillotte (L.-R.-A.)</i>	Paris, central.....	9	11	20	1	6	„	1,300
408	<i>Paigné (H.-J.)</i> ....	Paris 90.....	9	11	15	1	9	„	1,300
409	<i>Pagès (J.-M.-L.-F.)</i>	Toulouse, central.....	9	7	15	1	9	„	1,300
410	<i>Winch (B.)</i> .....	Paris, central.....	9	3	20	1	9	„	1,300
411	M <sup>lle</sup> <i>Dunan (M.-M.-R.)</i> .	Nantes, central.....	9	1	15	1	9	„	1,300
412	M <sup>me</sup> <i>Fages (L.-L.)</i> ....	Paris 72.....	9	„	25	1	6	„	1,300
413	M <sup>lle</sup> <i>Toscan (S.-M.)</i> ....	Blois R. P. ....	8	4	„	1	9	„	1,300
414	M <sup>mes</sup> <i>Grassi (M.-J.)</i> ....	Voiron.....	8	3	„	1	6	„	1,300
415	<i>Boniface (E.-M.)</i> ..	Tourcoing.....	8	„	„	1	6	„	1,300
416	<i>Lefèvre (J.-M.-J.)</i> .	Paris I.....	8	„	„	1	6	„	1,300
417	<i>Rey (J.-L.)</i> .....	Paris C.....	8	„	„	1	6	„	1,300
418	M <sup>lles</sup> <i>Lespinasse (M.-E.)</i>	Paris K.....	7	11	25	1	6	„	1,300
419	<i>Kayser (G.-M.)</i> ....	Paris 98.....	7	10	15	1	6	„	1,300
420	M <sup>mes</sup> <i>Bonafé (S.-M.-L.)</i> .	Béziers, téléphone....	7	10	„	1	6	„	1,300
421	<i>Buteau (F.)</i> .....	Paris 61.....	7	9	„	1	6	„	1,300
422	M <sup>lle</sup> <i>Condoulet (M.)</i> ....	Béziers, téléphone....	7	8	15	1	6	„	1,300
423	M <sup>me</sup> <i>Louis (M.-A.-V.)</i> ..	Lunéville.....	7	8	15	1	9	„	1,300
424	M <sup>lle</sup> <i>Richard (M.-J.)</i> ..	La Rochelle, c. d'ép...	7	8	„	1	6	„	1,300
425	M <sup>me</sup> <i>Vidal (C.-J.)</i> ....	Caen, central.....	7	8	„	1	6	„	1,300
426	M <sup>lles</sup> <i>Desmeure (M.-R.-A.)</i> .	Montélimar.....	7	6	„	1	6	„	1,300
427	<i>Ballon (A.-L.-J.)</i> .	Le Mans, central.....	7	5	„	1	6	„	1,300
428	<i>Delfieux (M.)</i> ....	Montpellier, central..	7	5	„	1	6	„	1,300
429	M <sup>me</sup> <i>Monin (M.-H.)</i> ....	Paris R.....	7	5	„	1	9	„	1,200
430	M <sup>lle</sup> <i>Nicoulet (M.-J.)</i> ..	Montpellier, caisse d'ép.	7	5	„	1	6	„	1,300
431	M <sup>me</sup> <i>Salvet (M.-A.)</i> ....	Nîmes, caisse d'ép....	7	4	„	1	6	„	1,300
432	M <sup>lle</sup> <i>Papin (M.-C.)</i> ....	Périgueux.....	7	3	21	1	6	„	1,300
433	M <sup>me</sup> <i>Goubin (A.-A.-J.)</i> .	Paris, 104.....	7	2	„	2	„	„	1,200
434	M <sup>lle</sup> <i>Lescure (M.)</i> ....	Sarlat.....	7	2	„	1	6	„	1,300
435	M <sup>mes</sup> <i>Rose (M.-M.-J.)</i> ..	Caen.....	7	2	„	1	6	„	1,300
436	<i>Desrousseaux (E.-F.)</i> .	Lille, téléphone.....	7	1	15	1	6	„	1,300
437	<i>Sonnet (M.-I.)</i> ....	Laon.....	7	„	15	1	6	„	1,300
438	<i>Boussuge (A.)</i> ....	Paris K.....	6	„	„	1	6	„	1,300
439	M <sup>lle</sup> <i>Maurisset (M.-M.-L.)</i> .	La Rochelle.....	6	8	15	2	„	„	1,200
440	M <sup>mes</sup> <i>Vaudoré (L.-E.-M.-A.)</i> .	Lannion.....	6	8	„	1	6	„	1,300
441	<i>Baillot (L.-E.-C.)</i> .	Direction de la Seine..	6	7	„	1	9	„	1,200
442	M <sup>lles</sup> <i>Chatelin (B. A.)</i> ..	Paris 103.....	6	7	„	1	6	„	1,300
443	<i>Gougnard (L.-M.)</i> .	Paris 56.....	6	7	„	1	6	„	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
444	M <sup>lles</sup> Moneton (H.-L.-R. J.)	Nice, caisse d'épargne.	6	6	28	1	6	#	1,300
445	Bouffart (M.-F.).	Armentières.....	6	6	#	1	6	#	1,300
446	Le Calvez (C.)...	Paris, central.....	6	5	#	1	9	#	1,200
447	Suchon (M.-M.)..	Paris, central.....	6	1	15	1	9	#	1,200
448	Bernardin (F.-A.).	Troyes-quartier bas...	6	1	#	1	9	#	1,200
449	M <sup>me</sup> Augé (D.-A.-M.-L.)	Montpellier, central...	6	#	#	1	6	#	1,300
450	M <sup>lle</sup> Parent (R.-A.-T.).	Prades.....	5	11	#	1	9	#	1,200
451	M <sup>me</sup> Quaniaux (G.-J.-L.).	Paris 93.....	5	11	#	1	6	#	1,200
452	M <sup>lles</sup> Reymondon (P.-B.)	Marseille, c. d'épargne.	5	11	#	1	9	#	1,200
453	Vaissières (A.-M.).	Moissac.....	5	11	#	1	9	#	1,200
454	M <sup>me</sup> Raoulx (E.-F.)..	Niort, téléphone.....	5	10	29	1	6	#	1,200
455	M <sup>lle</sup> Foissac (L.-M.-L.).	Le Vigan.....	5	10	8	1	9	#	1,200
456	M <sup>me</sup> Lagé (M.-A.)....	Paris K.....	5	10	#	1	6	#	1,200
457	M <sup>lle</sup> Turquant (F.-E.).	Paris C.....	5	10	#	1	9	#	1,200
458	M <sup>mes</sup> Boissier (L.-E.-A.).	Direction de la Seine..	5	9	26	1	6	#	1,100
459	Sequéval (J.-M.-J.).	Levallois-Perret.....	5	9	9	1	6	#	1,200
460	Ledieu (J.-F.-L.).	Boulogne-sur-Seine...	5	9	#	1	9	#	1,200
461	M <sup>lle</sup> Villechauvais (M.-M.).	Périgueux.....	5	7	15	1	9	#	1,200
462	M <sup>me</sup> Bellenger (M.-E.-A.).	Saint-Ouen.....	5	7	#	1	6	#	1,200
463	M <sup>lle</sup> Forget (A.-C.-M.).	Quimperlé.....	5	7	#	1	9	#	1,200
464	M <sup>me</sup> Gallet (M.)....	Clermont-Ferrand, cent.	5	7	#	1	9	#	1,200
465	M <sup>lles</sup> Berlioux (E.-A.-A.).	Grenoble, cours Berriat.	5	6	#	1	6	#	1,200
466	Mauzy (M.-E.)...	Montereau.....	5	5	#	1	9	#	1,100
467	M <sup>mes</sup> Adam (A.-M.-H.).	Marseille, central.....	5	4	#	1	6	#	1,200
468	Rousselet (M.-M.-E.).	Besançon-Chaprais...	5	4	#	1	6	#	1,200
469	M <sup>lles</sup> Gibert (J.-A.-E.)..	Condom.....	5	2	15	1	6	#	1,200
470	Daveau (M.-C.-O.).	Blois R. P.....	5	2	#	1	6	#	1,200
471	Duru (J.-M.-E.)..	Clermont-de-l'Oise....	5	2	#	1	6	#	1,200
472	M <sup>me</sup> Lechantre (B.-A.-S.).	Roubaix, central.....	5	2	#	1	6	#	1,200
473	M <sup>lles</sup> Leroy (G.-M.-E.).	Reims-Dieu-Lumière..	5	2	#	1	6	#	1,200
474	Mussly (J.-M.-C.-A.).	Lille, central.....	5	2	#	1	6	#	1,200
475	Barbier (J.-M.-C.).	Beauvais.....	5	1	15	1	6	#	1,200
476	Baumgartner (E.).	Épinal, c. d'épargne..	5	1	15	1	6	#	1,200
477	M <sup>me</sup> Benoit (B.)....	Lons-le-Saunier.....	5	1	15	1	6	#	1,200
478	M <sup>lles</sup> Chognot (M.-J.)..	Nancy, caisse d'épargne.	5	1	15	1	6	#	1,200
479	Condamine (M.)..	Yssingaux.....	5	1	15	1	6	#	1,200
480	Coquet (E.)....	Lyon-Saint-Jean....	5	1	15	1	6	#	1,200
481	M <sup>me</sup> Dalet (M.-E.)....	Bordeaux, central....	5	1	15	1	6	#	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
482	M <sup>me</sup> Dumesnil (R.-F.).	Havre-Port.....	5	1	15	1	6	„	1,200
483	M <sup>lle</sup> Martin (M.-A.)..	Versailles R. P.....	5	1	15	1	6	„	1,200
484	M <sup>me</sup> Mercier (A.).....	Carcassonne, caisse d'ép.	5	1	15	1	6	„	1,200
485	M <sup>lle</sup> Mondo (J.-J.-L.).	Caen, central.....	5	1	15	1	6	„	1,200
486	Monmoulinet (A.).	Angoulême-l'Houmeau.	5	1	15	1	6	„	1,200
487	Soulages (N.).....	La Rochelle, caisse d'ép.	5	1	15	1	6	„	1,200
488	Systemans (M.-L.- V.-J.).	Tournon.....	5	1	15	1	6	„	1,200
489	Vorut (J.).....	Thiers.....	5	1	15	1	6	„	1,200
490	Augier (M.-J.-L.).	Ambérieu-en-Bugey...	5	1	15	1	6	„	1,200
491	Braunecker (C.-J.).	Troyes R. P.....	5	1	„	1	6	„	1,200
492	M <sup>me</sup> Coux (R.-F.).....	Albertville.....	5	1	„	1	9	„	1,200
493	M <sup>lle</sup> Guilloux (M.)...	Dijon R. P.....	5	1	„	1	6	„	1,200
494	M <sup>me</sup> Many (A.-V.).....	Romans.....	5	1	„	1	6	„	1,200
495	M <sup>lle</sup> Sausset (M.-N.-E.).	Blois R. P.....	5	1	„	1	6	„	1,200
496	Gillot (M.-E.-F.-S.)	Amiens, Q' de la gare.	4	10	„	1	6	„	1,200
497	Michaut (M.)...	Nemours.....	4	10	„	1	6	„	1,200
498	M <sup>me</sup> Redonnet (C.-A.).	Reims-Vesle.....	4	10	„	1	6	„	1,200
499	M <sup>lle</sup> Proères (M.-L.-M.- M.).	Bazas.....	4	9	„	2	„	„	1,100
500	Pinon (A.-A.-M.).	Cholet.....	4	2	„	2	„	„	1,100
501	M <sup>me</sup> Bonnardot (H.-M.- M.).	Paris 90.....	4	„	15	1	6	„	1,100
502	Lacombe (A.-M.).	Marmande.....	3	11	2	1	9	„	1,100
503	M <sup>lle</sup> Puyou (S.-G.)...	Oloron-Sainte-Marie..	3	10	5	1	6	„	1,100
504	M <sup>me</sup> Courrou (M.-J.)..	Auch.....	3	7	15	1	6	„	1,100
505	M <sup>lle</sup> Guyot-Jeannin (E.- E.).	Chinon.....	3	5	15	1	9	„	1,100
506	Capiomont (S.-J.).	Paris 52.....	3	5	„	1	6	„	1,100
507	Didout (B.-A.)...	Avallon.....	3	5	„	1	6	„	1,100
508	M <sup>me</sup> Durieux (G.-A.-J.).	Decize.....	3	5	„	1	6	„	1,100
509	M <sup>lle</sup> Liottet (M.-A.-V.).	La Charité.....	3	5	„	1	6	„	1,100
510	Malahieude (E.-L.- M.).	Montreuil-sur-Mer....	3	5	„	1	6	„	1,100
511	Massonnet (A.-M.).	Constantine.....	3	5	„	1	6	„	1,100
512	Sainson (G.-A.-V.).	Blois R. P.....	3	5	„	1	6	„	1,100
513	Ferret (F.-E.)...	Saujon.....	3	4	15	1	6	„	1,100
514	Sauvaire (J.-D.- E.).	Cavaillon.....	3	4	15	1	6	„	1,100
515	Bovagnet (J.-E.)..	Aix-les-Bains, téléphone	3	4	5	1	6	„	1,100
516	Determe (M.-M.).	Clermont-Ferrand R. P.	3	2	15	1	6	„	1,100
517	M <sup>me</sup> Thiaucourt (A.)..	Longuyon.....	2	2	„	1	6	„	1,100
518	Boulot (J.).....	Montpellier, central...	2	„	„	2	„	„	1,000
519	M <sup>lle</sup> Mazuel (G.).....	Clermont-Ferrand, cent.	2	„	„	2	„	„	1,000
520	Phulpin (M.-J.)..	Paris, central.....	2	„	„	2	„	„	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
521	M <sup>lles</sup> Bach (M.-L.)	Tulle	1	9	#	1	9	#	1,000
522	Chalard (M.-C.)	La Roche-sur-Yon	1	9	#	1	9	#	1,000
523	Chevallier (C.-J.-A.)	Le Mans, central	1	9	#	1	6	#	1,000
524	Couchat (L.-J.-M.)	Paris K.	1	9	#	1	9	#	1,000
525	Dormont (M.-A.- V.-E.)	Chaumont	1	9	#	1	9	#	1,000
526	Duprez (S.-L.)	Valenciennes	1	9	#	1	9	#	1,000
527	Joannet (F.-L.)	Moulins	1	9	#	1	9	#	1,000
528	Micouleau (J.-M.-J.)	Lyon-Brotteaux	1	9	#	1	9	#	1,000
529	M <sup>me</sup> Prudhomme (M.-V)	Paris K.	1	9	#	1	9	#	1,000
530	M <sup>lles</sup> Schmitt (M.-A.-G.)	Paris, central	1	9	#	1	9	#	1,000
531	Spetz (A.-J. C.)	Lille, central	1	9	#	1	9	#	1,000
532	M <sup>me</sup> Sunhary (J.-M.)	Rouen-Bourse	1	9	#	1	9	#	1,000
533	M <sup>lles</sup> Zurcher (M. M.)	Paris K.	1	9	#	1	9	#	1,000
534	Benielli (M.-M.)	Marseille, téléphone	1	6	#	1	6	#	1,000
535	Bouscary (V.-Z.-A.)	Paris, R. P.	1	6	#	1	6	#	1,000
536	Cléton (L.-J.-A.)	Hesdin	1	6	#	1	6	#	1,000
537	Didier (M.-A.)	Saint-Dié, téléphone	1	6	#	1	6	#	1,000
538	Jouy (M.-J.)	Villemonble	1	6	#	1	6	#	1,000
539	Prempain (M.-B.)	Pont-l'Évêque	1	6	#	1	6	#	1,000
540	Sauvel (H.-M.-B.)	Marseille, téléphone	1	6	#	1	6	#	1,000
541	M <sup>mes</sup> Vallet (L.-M.-J.)	Chatou, téléphone	1	6	#	1	6	#	1,000
542	Bégusseau (E.-M.-E.)	Paris, central	7	8	#	1	5	29	1,300
543	M <sup>lle</sup> Belli (B.-V.-A.)	Paris K.	3	6	#	1	5	29	1,100
544	M <sup>me</sup> Moissenet (R.-C.)	Idem.	1	9	#	1	8	29	1,000
545	M <sup>lle</sup> Bourrien (M.-T.)	Paris R.	3	4	#	1	5	28	1,100
546	M <sup>me</sup> Ramel (A.-A.)	Toulouse, caisse d'ép.	9	10	21	1	5	27	1,300
547	M <sup>lle</sup> Cayron (A.-M.)	Paris K.	7	9	#	1	5	27	1,300
548	M <sup>me</sup> Burthel (L.)	Idem.	6	6	#	1	5	27	1,300
549	Hainique (M.-M.)	Rouen-Cauchoise	5	2	#	1	5	27	1,200
550	M <sup>lles</sup> Boillon (J.)	Paris K.	3	3	#	1	5	27	1,100
551	Costille (J.-R.)	Paris, central	2	#	#	1	11	27	1,000
552	Dupuy (M.-C.-G.)	Paris B.	2	#	#	1	11	27	1,000
553	M <sup>me</sup> Liégeois (A.-M.-E.)	Paris F.	8	4	#	1	5	26	1,300
554	M <sup>lle</sup> Lefebvre (M.)	Roubaix, fosse aux chên.	5	2	#	1	5	26	1,200
555	M <sup>me</sup> Staigne (M.-E.)	Paris, R.	17	6	28	1	5	25	1,400
556	M <sup>lle</sup> Albert (J.-E.-F.-A.)	Marseille, central	17	3	#	1	8	25	1,600
557	M <sup>mes</sup> Gutbier (G.-M.)	Paris K.	13	2	#	1	5	25	1,400
558	Desvoy (B.-A.)	Paris, central	9	4	#	1	5	25	1,300
559	Robinet (B.-A.-A.)	Paris B.	7	9	#	1	5	25	1,300
560	Hermant (A.-M.-C.)	Nantes, caisse d'épargne	1	11	25	1	11	25	1,100
561	Habert (M.-E.)	Paris 98.	10	8	#	1	5	24	1,300
562	Fontanié (B.-A.-L.)	Limoges, caisse d'ép.	2	#	#	1	11	24	1,000
563	Husson (A.-E.)	Paris 98.	9	11	20	1	5	22	1,300
564	Bailly (A.-N.-M.)	Paris B.	12	8	21	1	5	20	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
565	M <sup>lles</sup> Séguy (J.).....	Toulouse-Arnaud-Bern.	3	5	#	1	5	20	1,100
566	Lathénouzie.....	Paris R.....	1	11	20	1	11	20	1,000
567	M <sup>me</sup> Teyssout-Lacombe (M.-T.)	Paris K.....	5	4	15	1	5	16	1,100
568	M <sup>lles</sup> Wagner (M.-E.)..	Paris B.....	16	6	24	1	8	15	1,300
569	Arnoux (M.-M.)..	Marseille, central....	15	8	#	1	8	15	1,500
570	Boulougue (A.-M.)	Paris 37.....	14	10	#	1	5	15	1,400
571	M <sup>mes</sup> L'Homme (M.-T.)..	Lyon, téléphone.....	14	10	#	1	5	15	1,500
572	Deconninck (M.-M.)	Bergues.....	14	8	#	1	5	15	1,400
573	M <sup>lle</sup> Duponchelle (L.-F.)	Lille, central.....	14	8	#	1	5	15	1,500
574	M <sup>me</sup> Augier (M.-L.)..	Paris, central.....	14	5	#	1	8	15	1,500
575	M <sup>lles</sup> Carlus (L.-H.-M.)..	Idem.....	14	4	15	1	5	15	1,500
576	Soudart (M.-U.)..	Paris 104.....	11	6	#	1	8	15	1,300
577	Valadier (E.-A.- M.-A.)..	Paris, central.....	11	6	#	1	8	15	1,300
578	M <sup>me</sup> Besombes (S.-M.)..	Bordeaux, central....	11	5	27	1	8	15	1,300
579	M <sup>lles</sup> Goupy (F.-C.-A.)..	Paris K.....	11	4	25	1	8	15	1,300
580	Masseau (M.-H.-A.)	Bordeaux, téléphone..	9	11	#	1	8	15	1,300
581	Deroux (M.-I.)..	Toulouse, central....	9	9	#	1	8	15	1,300
582	M <sup>me</sup> Dujacquier (L.-V.)	Roubaix, téléphone..	9	6	13	1	8	15	1,300
583	M <sup>lle</sup> Masseau (L.-E.-T.)	Bordeaux, téléphone..	9	6	#	1	8	15	1,300
584	M <sup>mes</sup> Rivollier (J.)....	S <sup>t</sup> -Étienne, téléphone..	9	6	#	1	8	15	1,300
585	Jarrissard (M.-C.)..	Paris 51.....	9	5	20	1	8	15	1,300
586	Chauchadis (M.-L.)	Millau.....	9	3	#	1	8	15	1,300
587	Roy (G.-J.)....	Arcachon.....	9	3	#	1	8	15	1,300
588	M <sup>lles</sup> Davy (E.-P.)....	Paris, central.....	9	1	15	1	8	15	1,300
589	D'Hers (M.-J.)..	Saint-Denis, téléphone.	9	#	#	1	8	15	1,300
590	Collet (R.-G.-M.)..	Lyon, téléphone.....	8	8	#	1	8	15	1,300
591	M <sup>mes</sup> Lambin (M.)....	Paris 78.....	7	5	15	1	5	15	1,300
592	Gastaud (J.-M.-S.)	Paris 38.....	7	4	#	1	8	15	1,200
593	M <sup>lles</sup> Henry (A.).....	Le Bugue.....	6	1	20	1	5	15	1,300
594	Thallinger (M.-M.)	Bordeaux, caisse d'ép..	6	#	25	1	5	15	1,300
595	Auxerre (M.-C.)..	Semur.....	6	9	#	1	5	15	1,300
596	Pelletier (A.-E.)..	Dijon, central.....	6	9	#	1	5	15	1,300
597	M <sup>mes</sup> Carré (A.-M.)...	Paris K.....	6	7	#	1	5	15	1,300
598	Raoul des Essarts (E.-V.)..	Paris C.....	6	6	15	1	5	15	1,300
599	Brugière (L.-J.-M.)	Clermont-Fer <sup>d</sup> , central.	6	6	#	1	5	15	1,300
600	Michel (M.)....	Clermont-Fer <sup>d</sup> , c. d'ép..	6	6	#	1	5	15	1,300
601	Mang (C.-D.)....	Paris 73.....	6	2	20	1	8	15	1,200
602	M <sup>mes</sup> Quantain (M.-J.- L.-A.)..	Paris, central.....	6	2	10	1	8	15	1,200
603	Brécaut (M.-M.-S.)	Paris 105.....	5	10	#	1	8	15	1,200
604	M <sup>lles</sup> Rivière (M.-V.)..	Montpellier, central..	5	9	15	1	8	15	1,200
605	Saint-Julhan (M.)	Florac.....	5	9	15	1	8	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
606	M <sup>me</sup> Louis (M.-L.)...	Montpellier, caisse d'ép.	5	9	#	1	8	15	1,200
607	M <sup>lles</sup> Chognard (Cl.-L.-M.).	Dijon, central.....	5	8	#	1	8	15	1,200
608	Jourdain (L.-M.).	Avesnes.....	5	6	15	1	8	15	1,200
609	M <sup>me</sup> Bondis (G.-N.)...	Guéret.....	5	4	15	1	5	15	1,200
610	M <sup>lle</sup> Bey (V.-M.)....	Besançon-Battant.....	5	4	#	1	5	15	1,200
611	M <sup>me</sup> Gérard (G.)....	Paris, bureau K.....	5	3	#	1	11	15	1,200
612	M <sup>lles</sup> Caillet (M.-R.-A.).	Valognes.....	5	1	15	1	5	15	1,200
613	Cauneau (N.-C.-C.).	La Roche-sur-Yon....	5	1	15	1	5	15	1,200
614	Fabre (G.-F.-S.)..	Nice, téléphone.....	5	1	15	1	8	15	1,200
615	Engel (A.-A.)....	Raon-l'Étape.....	5	1	#	1	5	15	1,200
616	Garrigo (M.-L.)..	Bordeaux, central....	5	1	#	1	5	15	1,200
617	Lafond J.-M.-G.).	Bordeaux, téléphone..	5	1	#	1	5	15	1,200
618	M <sup>me</sup> Planté (C.-M.)...	Idem.....	5	1	#	1	5	15	1,200
619	M <sup>lle</sup> Fortier (C.-L.)...	Saint-Dié, téléphone...	5	#	15	1	5	15	1,200
620	M <sup>me</sup> Lajoie (B.-D.)...	Pau, caisse d'ép.....	5	#	15	1	5	15	1,200
621	Lauvergnat (F.-B.).	Parthenay.....	5	#	15	1	5	15	1,200
622	M <sup>lles</sup> Nozéran.....	Nîmes, central.....	5	#	15	1	8	15	1,200
623	Le Gaudu (N.-M.).	Argenteuil.....	4	11	#	1	5	15	1,200
624	Dumoulin (A.-M.-M.).	Reims-Vesle.....	4	10	#	1	5	15	1,200
625	Revol (J.-M.-Y.)..	Villeneuve-S <sup>t</sup> -Georges..	4	10	#	1	5	15	1,200
626	Lehuby (E.-P.)..	Paris, R. P.....	4	9	15	1	5	15	1,200
627	M <sup>me</sup> Voirin (B.-L.-A.).	Guise.....	4	1	15	1	11	15	1,100
628	M <sup>lles</sup> Icard (E.)....	Aix-en-Provence.....	4	#	15	1	8	15	1,100
629	Saint-Martin (M.-B.).	Langon.....	3	8	#	1	8	15	1,100
630	André (M.-V.) ..	Cusset.....	3	7	15	1	11	15	1,100
631	Balligand (Fl.) ..	Avesnes.....	3	7	15	1	8	15	1,100
632	Chimot (S.-G.)...	Valenciennes.....	3	7	15	1	8	15	1,100
633	Faurie (M.)....	Salies-de-Béarn.....	3	7	15	1	8	15	1,100
634	M <sup>me</sup> Faury (M.-F.)...	Paris, central.....	3	7	15	1	8	15	1,100
635	M <sup>lles</sup> Gente (C.-N.)...	Annonay.....	3	7	15	1	8	15	1,100
636	Gilles (L.)....	Marseille, téléphone..	3	7	15	1	8	15	1,100
637	Graillet (N.-M.-G.).	Rouen-Bourse.....	3	7	15	1	8	15	1,100
638	M <sup>mes</sup> Koller (E.-M.-T.).	Marseille, central....	3	7	15	1	8	15	1,100
639	Maleysson (M.-C.-C.).	Le Puy.....	3	7	15	1	8	15	1,100
640	M <sup>lle</sup> Poncet (Y.)....	Boissy-Saint-Léger....	3	7	15	1	8	15	1,100
641	M <sup>me</sup> Pralong (M.-A.-C.)	Paris, bureau 105....	3	7	15	1	8	15	1,100
642	M <sup>lles</sup> Yanssens (A.-H.).	Roubaix, Fosse-aux-Chênes.	3	7	15	1	8	15	1,100
643	Rosier (B.-B.-F.M.)	Mortagne.....	3	5	#	1	8	15	1,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
644	M <sup>lles</sup> Bouton (J.-M.) ..	Mâcon, R. P. ....	3	4	15	1	5	15	1,100
645	Clavelin (A.-M.-H).	Dôle. ....	3	4	15	1	5	15	1,100
646	M <sup>me</sup> Duval (A.-V.-M.) ..	Angers, caisse d'ép. ...	3	4	15	1	5	15	1,100
647	M <sup>lles</sup> Angot (L.-A.)....	Paris, bureau K. ....	3	1	15	1	5	15	1,100
648	More (P.-E.-M.-J.) ..	Idem. ....	3	1	15	1	5	15	1,100
649	M <sup>me</sup> Nézondé (M.-L.-M.) ..	Ivry-Port. ....	3	1	15	1	5	15	1,100
650	M <sup>lle</sup> Machera (J.-M.) ..	Poligny. ....	1	11	15	1	11	15	1,000
651	M <sup>me</sup> Veyssié (J.-Cl.-A.) ..	Gourdon. ....	1	11	15	1	11	15	1,000
652	M <sup>lles</sup> Bogaërs (J.-I.-El.) ..	Paris, central. ....	1	8	15	1	8	15	1,000
653	Crébassa (C.-M.) ..	Paris, bureau 38. ....	1	8	15	1	8	15	1,000
654	Donnadieu (B.-S.) ..	Béziers, faub.-du-Pont.	1	8	15	1	8	15	1,000
655	Jacq (A.-A.)....	Saint-Pol-de-Léon. ...	1	8	15	1	8	15	1,000
656	Laroye (J.-M.)....	Clermont-Ferrand, R. P.	1	8	15	1	8	15	1,000
657	Spetz (L.-A.-T.) ..	Lille, téléphone. ....	1	3	15	1	8	15	1,000
658	Thuriet (J.-M.-L.) ..	Moulins. ....	1	8	15	1	8	15	1,000
659	Lucotte (M.-J.)....	Marseille, téléphone ..	1	5	15	1	5	15	1,000
660	M <sup>me</sup> Bocquet (N.-J.-A.) ..	Paris, bureau K. ....	13	8	14	1	5	14	1,400
661	M <sup>lles</sup> Menard (M.-L.) ..	Nantes, central. ....	5	8	"	1	8	14	1,200
662	Foché (M.-M.)....	Paris, bureau C. ....	3	1	15	1	5	14	1,100
663	Ricoult (L.-M.) ..	Paris, central. ....	3	4	15	1	5	13	1,100
664	Roman (J.-T.-P.) ..	Saint-Tropez. ....	5	6	15	1	8	11	1,200
665	M <sup>mes</sup> Job (M.)....	Marseille-Prado. ....	13	1	10	1	11	10	1,400
666	Lunel (T.)....	Paris, bureau K. ....	12	1	"	1	5	10	1,400
667	M <sup>lles</sup> Brault (M.-M.-L.) ..	Flers. ....	8	5	"	1	8	10	1,300
668	Grandclaude (M.- J.-T.)	Paris, bureau K. ....	6	11	"	1	5	10	1,300
669	Chinon (B.-H.)....	Idem. ....	3	1	15	1	5	10	1,100
670	Gougou (H.-C.) ..	Idem. ....	3	1	15	1	5	10	1,100
671	Larsson (J.)....	Paris, bureau B. ....	3	1	15	1	5	9	1,100
672	M <sup>mes</sup> Jeandel (M.-L.- A.)	Rennes, central. ....	3	2	19	1	5	4	1,100
673	Siricix (A.-A.)....	Bourbonne-les-Bains... ..	3	1	20	1	5	2	1,100
674	Hardouin (M.-M.) ..	Havre, central. ....	18	5	25	1	8	"	1,700
675	M <sup>lles</sup> Durieux (A.-P.) ..	Lyon, central. ....	15	9	"	1	5	"	1,600
676	Rebondin (A.-M.) ..	Nantes, central. ....	13	11	"	1	5	"	1,300
677	Thibaut (A.-E.) ..	Paris, bureau 52. ....	13	60	"	1	5	"	1,400
678	M <sup>me</sup> Roux (V.-H.)....	Alger, caisse d'ép. ....	13	7	7	1	5	"	1,600
679	M <sup>lle</sup> Eccoq (M.-J.-A.- G.)	Paris, bureau 93. ....	13	4	26	1	11	"	1,300
680	M <sup>me</sup> Bernard (H.-P.- A.)	Nice, caisse d'ép. ....	12	11	15	1	5	"	1,400
681	M <sup>lles</sup> Regheere (C.-M.) ..	Périgueux, caisse d'ép.	11	6	"	1	8	"	1,300
682	Tavernier (J.-H.) ..	Lyon, central. ....	10	3	15	1	8	"	1,300
683	M <sup>mes</sup> Basin (M.-T.) ..	Paris, bureau B. ....	10	"	22	1	8	"	1,300
684	Grison (J.-M.-S.) ..	Paris, bureau K. ....	9	10	"	1	8	"	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
685	M <sup>me</sup> Lesueur (A.-R.)..	Paris, central.....	9	8	20	1	8	#	1,300
686	M <sup>lles</sup> Rolland (M.-C.-A.)	Paris K.....	9	7	15	1	8	#	1,300
687	Gaubert (M.-J.-C.)	<i>Idem</i> .....	9	2	#	1	8	#	1,300
688	M <sup>mes</sup> Dalot (L.-M.)....	Le Havre, téléphone...	8	3	15	1	5	#	1,300
689	Deham (J.-C.) . . .	Nantes, central.....	8	2	#	1	8	#	1,300
690	M <sup>lles</sup> Moro (D.-M.-Th.)	Mazamet, téléphone...	7	7	#	1	8	#	1,300
691	Ruelle (A.-M.-L.)	Bourges.....	7	4	23	1	8	#	1,300
692	M <sup>mes</sup> Leroy (C.-L.)....	Lille, central.....	7	3	15	1	5	#	1,300
693	Fougerou (M.-G.-C.)	Orléans, caisse d'épargne	7	2	#	1	5	#	1,300
694	Petit (M.-S.) . . . .	Le Havre, téléphone...	7	2	#	1	5	#	1,300
695	M <sup>lles</sup> Brion (M.-M.)....	Reims, téléphone.....	7	1	#	1	5	#	1,300
696	Lenief (H.-A.)....	Tonnerre.....	7	1	#	1	5	#	1,300
697	Peignaux (C.-A.)	Angers, R. P.....	7	#	25	1	5	#	1,300
698	Vaillant (M.-E.-M.)	Beauvais.....	7	#	15	1	5	#	1,300
699	M <sup>mes</sup> Vignault (L.-B.)..	Angers, R. P.....	6	11	#	1	5	#	1,300
700	David (M.-M.)....	Rouen, Bourse.....	6	9	25	1	5	#	1,300
701	M <sup>lles</sup> Decize (Cl.-G.)...	Dijon, téléphone.....	6	9	#	1	5	#	1,300
702	Villain (N.-A.)....	Cambrai, téléphone...	6	8	#	1	5	#	1,300
703	M <sup>me</sup> Vuillaume (L.-M.)	Nice, caisse d'épargne.	6	6	28	1	5	#	1,300
704	M <sup>lle</sup> Quétier (M.-M.-M.)	Fécamp.....	6	6	15	1	8	#	1,200
705	M <sup>mes</sup> Chante (S.-E.-E.)	Alger, central.....	6	6	8	1	5	#	1,200
706	Verrier (M.)....	Clermont-Ferrand, caisse d'ép.	6	6	#	1	5	#	1,300
707	M <sup>lles</sup> Biré (E.).....	Toulouse, caisse d'ép..	6	5	#	1	5	#	1,300
708	Fresnel (V.-P.-M.)	Paris, central.....	6	1	15	1	11	#	1,200
709	Gresser (M.-A.-M.)	Poitiers.....	6	1	5	1	8	#	1,200
710	Rouchouze (A.-M.- J.).	Saint-Étienne, central..	6	#	15	1	11	#	1,200
711	Cadilhon (M.-L.)	Mont-de-Marsan.....	6	#	5	1	8	#	1,200
712	Devaud (Cl.-A.-R.)	<i>Idem</i> .....	6	#	5	1	11	#	1,200
713	Gallou (C.-E.)....	Paris 101.....	5	9	15	1	8	#	1,200
714	M <sup>mes</sup> Vitoux (A.-M.)...	Roubaix, principal....	5	9	#	1	8	#	1,200
715	Choisy (F.-J.)....	Le Havre, central....	5	7	15	1	5	#	1,200
716	Plisson (M.-T.-A.)	Rennes, caisse d'épargne	5	7	15	1	8	#	1,200
717	Horrie (M.)....	Lille, central.....	5	7	#	1	8	#	1,200
718	Adam (M.)....	Prades.....	5	6	#	1	8	#	1,200
719	M <sup>lle</sup> Carpentier (J.)...	Valenciennes, téléphone	5	1	1	1	8	#	1,200
720	M <sup>me</sup> Portes (F.-M.)...	Toulouse, place Dupuy.	5	#	15	1	5	#	1,200
721	M <sup>lles</sup> Donzac (M.-A.)...	Decazeville.....	5	#	#	1	5	#	1,200
722	Vignerot (M.-S.)..	Le Havre, Gobelins...	4	9	15	1	5	#	1,200
723	Jallade (M.-A.-E.- C.).	Lyon, téléphone.....	4	9	#	1	5	#	1,200
724	M <sup>me</sup> Laporte (L.)....	Le Mans, central.....	4	9	#	1	5	#	1,200
725	M <sup>lle</sup> Pierre (M.-J.)....	Caen, caisse d'épargne.	4	9	#	1	5	#	1,200
726	M <sup>mes</sup> Clémendot (M.-J.)	Paris, central.....	4	2	#	1	11	#	1,100
727	Letellier (M.-El.)	Paris K.....	3	9	15	1	8	#	1,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
728	M <sup>lles</sup> Aucouturier (M.-L.-D.).	Clermont-Ferrand, central.	3	7	15	1	8	„	1,100
729	Guibout (L.-A.-M.).	Rouen, bourse.....	3	7	15	1	8	„	1,100
730	Henry (M.-J.-C.).	Châtillon-sur-Seine...	3	7	15	1	8	„	1,100
731	Rosier (B.-M.-A.).	Paris K.....	3	7	15	1	8	„	1,100
732	M <sup>me</sup> Vayrac (M.-L.)...	Agde.....	3	7	15	1	8	„	1,100
733	M <sup>lles</sup> Vangrevelinge (L.-O.-M.).	Dunkerque.....	3	7	15	1	8	„	1,100
734	Gaillet (M.-J.)...	Paris, central.....	3	7	„	1	8	„	1,100
735	Godin (M.-R.-S.).	Pantin, Quatre-Chemins	3	7	„	1	8	„	1,100
736	Gros (R.-M.)...	Castelsarrasin.....	3	7	„	1	8	„	1,100
737	M <sup>me</sup> Malbrancq (U.-M.-J.).	Tourcoing.....	3	7	„	1	8	„	1,100
738	M <sup>lles</sup> Page (J.-L.)....	Tours, central.....	3	7	„	1	8	„	1,100
739	Robert (M.-A.)...	St-Étienne-Fourneyron.	3	7	„	1	8	„	1,100
740	Sueur (M.-H.-G.).	Amiens, central.....	3	7	„	1	8	„	1,100
741	M <sup>lle</sup> Vandombre (A.-J.-C.).	Paris, central.....	3	7	„	1	8	„	1,100
742	M <sup>me</sup> Bonnet (L.-M.-C.).	La Plaine-Saint-Denis..	3	4	„	1	5	„	1,100
743	M <sup>lle</sup> Grelichk (A.-M.)..	Paris B.....	3	4	„	1	5	„	1,100
744	M <sup>me</sup> Cousin (E.-E.)...	Suresnes.....	1	11	„	1	11	„	1,000
745	Aimot (J.-L.)....	Saint-Ouen.....	1	8	„	1	8	„	1,000
746	M <sup>lles</sup> Brocard (M.-T.)..	Paris K.....	1	8	„	1	8	„	1,000
747	Le Chat (E.-J.-M.).	Douarnenez.....	1	8	„	1	8	„	1,000
748	M <sup>me</sup> Le Moine (M.-Fr.).	Angers-Doutre.....	1	8	„	1	8	„	1,000
749	M <sup>lles</sup> Massé (H.)....	Asnières.....	1	8	„	1	8	„	1,000
750	Trameson (M.-D.)	Bourges, R. P.....	1	8	„	1	8	„	1,000
751	Vincenti (M.-P.-R.).	Paris 37.....	1	8	„	1	8	„	1,000
752	Bouley (J.-M.)...	Dijon, central.....	1	5	„	1	5	„	1,000
753	Boyer (J.-M.-M.)..	Clermont-Ferrand, R.P.	1	5	„	1	5	„	1,000
754	Collin (M.-O.-J.)..	Angers, rue d'Anjou...	1	5	„	1	5	„	1,000
755	Cotten (L.-M.)...	Audierne.....	1	5	„	1	5	„	1,000
756	Delahaye (A.-L.-M.).	Valognes.....	1	5	„	1	5	„	1,000
757	Jacquet (A.-L.)...	Paris K.....	1	5	„	1	5	„	1,000
758	Jaquinet (J.-J.-T.).	Idem.....	1	5	„	1	5	„	1,000
759	Pellard (M.-L.)...	Pantin 1 <sup>o</sup> .....	1	5	„	1	5	„	1,000
760	Perrin (M.-S.-A.).	St-Quentin, téléphone.	1	5	„	1	5	„	1,000
761	Quintin (A.-J.-J.).	Pontoise.....	1	5	„	1	5	„	1,000
762	Soucher (M.)....	Argenton-sur-Creuse..	1	5	„	1	5	„	1,000
763	Tramier (M.-H.).	Marseille, téléphone...	1	5	„	1	5	„	1,000
764	Barreyre (A.)....	Clermont-Ferrand, caisse d'ép.	6	6	„	1	7	29	1,200
765	M <sup>me</sup> Pourrat (J.-E.-C.).	Paris 61.....	4	1	28	1	7	28	1,000
766	M <sup>lle</sup> Moivot (M.-S.)...	Montceau-les-Mines...	3	4	„	1	4	27	1,100



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
767	M <sup>me</sup> Balleydier (B.)...	Toulouse, central.....	6	"	"	1	7	26	1,200
768	M <sup>lle</sup> Pilmès (M.-M.)...	Paris K.....	3	4	"	1	4	26	1,100
769	M <sup>me</sup> Houllier (E.-A.)...	Paris C.....	4	9	"	1	4	25	1,200
770	M <sup>lle</sup> Bidault (M.).....	Putaux.....	3	6	25	1	7	25	1,100
771	M <sup>lle</sup> Cambray (L.-M.- Th.)	Paris K.....	3	4	"	1	4	25	1,100
772	M <sup>mes</sup> Goublin (M.-M.)...	Idem.....	3	4	"	1	4	25	1,100
773	Goudet (A.-M.-J.)...	Idem.....	7	"	"	1	4	24	1,300
774	M <sup>lle</sup> Knittel (M.-M.-C.- Y.)	Idem.....	3	4	"	1	4	24	1,100
775	M <sup>me</sup> Verhelle (P.-I.)...	Paris R.....	5	11	6	1	7	21	1,200
776	M <sup>lle</sup> Valantin (E.-M.)...	Nîmes Gambetta.....	3	7	6	1	7	21	1,100
777	M <sup>me</sup> Le Calmé (E.-E.- M.)	Direction de la Seine..	20	8	"	1	4	15	1,700
778	Siauve (L.-M.)...	Lille, central.....	18	10	25	1	7	15	1,700
779	Ghyselinck (M.-C.)	Paris, central.....	17	11	15	1	7	15	1,700
780	Jacob (F.-J.)...	Bordeaux, central....	17	6	"	1	7	15	1,700
781	M <sup>lle</sup> Jeandin (B.-G.)...	Direction de la Seine..	15	9	"	1	4	15	1,600
782	M <sup>me</sup> Bérard (J.-A.)...	Bordeaux, central....	15	5	"	1	7	15	1,500
783	Boussenard (R.)...	La Tremblaye.....	15	"	20	1	7	15	1,300
784	Tirebaque (M.-H.)	Alger, central.....	13	7	"	1	7	15	1,500
785	Vernhes (M.-Cl.)...	Levallois-Perret.....	12	5	25	1	7	15	1,300
786	Monnet (L.-E.)...	Lyon, central.....	12	2	"	1	7	15	1,300
787	Froment (D.-Cl.)...	Paris, central.....	12	"	20	1	7	15	1,300
788	Barbary (Cl.-J.)...	Paris B.....	11	6	15	1	7	15	1,300
789	M <sup>lle</sup> Grandclède (M.- F.-E.)	Paris C.....	11	2	16	1	4	15	1,300
790	M <sup>me</sup> Vacheron (G.-C.)...	Paris R.....	9	10	"	1	7	15	1,300
791	M <sup>lle</sup> Laurent (G.-C.)...	Lille, central.....	9	7	"	1	7	15	1,300
792	M <sup>me</sup> Cudel (C.-M.)...	Paris, central.....	9	5	20	1	7	15	1,300
793	M <sup>lles</sup> Guélin (M.-L.)...	Bordeaux, central....	9	4	15	1	7	15	1,300
794	Bailly (M.-L.-J.)...	Marans.....	9	3	20	1	7	15	1,300
795	M <sup>mes</sup> Lavigne (C.-L.)...	Paris C.....	9	2	"	1	7	15	1,300
796	Guillou (O.-P.)...	Rennes, central.....	8	1	15	1	7	15	1,300
797	Michel (E.-C.)...	Mâcon, caisse d'épargne	8	8	"	1	4	15	1,500
798	M <sup>lle</sup> Canonne.....	Valenciennes, téléphone	8	7	"	1	7	15	1,300
799	M <sup>mes</sup> Gand (A.-P.)...	Bourdan.....	8	5	15	1	4	15	1,300
800	Cohas (J.).....	Paris B.....	8	4	"	1	7	15	1,300
801	Robert (E.-M.-Cl.)	Avesnes.....	7	1	"	1	7	15	1,300
802	Degombert (L.-A.)...	Paris, central.....	7	2	"	1	4	15	1,300
803	Legohérel (Z.-L.)...	Caen.....	7	2	"	1	4	15	1,300
804	Lacrambe (A.-M.- E.)	Paris 41.....	7	1	"	1	4	15	1,300
805	Barbé (J.-J.).....	Rouen-Bourse.....	7	"	"	1	4	15	1,300
806	Böhler (M.-Cl.)...	Idem.....	7	"	"	1	7	15	1,300



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	D'ANTIENNETÉ de services.			ANTIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
807	M <sup>lles</sup> Rougeron (E.-A.)..	Paris F.....	6	8	#	1	4	15	1,300
808	Bret (J.-A.).....	Grenoble, caisse d'ép. .	6	7	15	1	4	15	1,300
809	M <sup>me</sup> Dherbecq (M.-C.)..	Douai.....	6	4	15	1	4	15	1,300
810	M <sup>lles</sup> Hollemært (J.-O.)	Lille-Moulins.....	6	4	15	1	4	15	1,300
811	Gabert (L.-Z.-E.)..	Marseille, central....	6	#	10	1	10	15	1,200
812	Chevassus (E.-V.)..	Lous-le-Saunier.....	6	#	#	1	10	15	1,200
813	Cros (J.-M.).....	Paris 59.....	6	#	#	1	7	15	1,200
814	Zaëpfel (Th.-M.-M.)	Bordeaux-Saint-Projet..	6	#	#	1	7	15	1,200
815	M <sup>me</sup> Picot (M.-J.).....	Espalion.....	5	11	#	1	7	15	1,200
816	M <sup>lles</sup> Cazalas (M.-R.)..	Bordeaux, téléphone..	5	7	#	1	7	15	1,200
817	Rousse (C.-M.)....	Pautin 1 <sup>o</sup> .....	5	6	#	1	7	15	1,200
818	Maurice (A.-M.)..	Le Puy.....	5	5	15	1	7	15	1,200
819	Bernard (D.).....	Nantes, central.....	5	2	15	1	4	15	1,200
820	Le Corre (M.-J.)..	Guingamp.....	5	2	15	1	4	15	1,200
821	Loison (E.-V.)....	Caen-Singer.....	4	9	#	1	4	15	1,200
822	Jumaucourt (E.-J.-L.)	Dunkerque, principal..	4	8	15	1	4	15	1,200
823	Pottier (H.-M.)....	Baugé.....	4	8	15	1	4	15	1,200
824	M <sup>me</sup> Géraud (M.-J.)..	Saint-Girons.....	4	4	15	1	7	15	1,110
825	M <sup>lles</sup> Rey (M.-R.).....	Avignon, téléphone... .	4	#	15	1	10	15	1,100
826	Ferreux (M.-L.-E.)	Beaune.....	3	7	15	1	7	15	1,100
827	Blandin (B.-G.-M.)	Paris, central.....	3	7	#	1	7	15	1,100
828	Destronchez (F.-J.-M.)	Charenton-le-Pont....	3	7	#	1	7	15	1,100
829	Lavigne (F.-M.-M.)	Paris, central.....	3	7	#	1	7	15	1,100
830	Versmée (J.).....	Idem.....	3	7	#	1	7	15	1,100
831	M <sup>me</sup> Bois (E.-J.-M.)... .	Thiers.....	3	6	15	1	7	15	1,100
832	M <sup>lles</sup> Gameau (B.-M.-V.)	Châteaurenard.....	3	6	15	1	7	15	1,100
833	Harent (M.-L.-Cl.)	Charleville.....	3	6	15	1	7	15	1,100
834	Germaneau (M.)..	Montmorillon.....	3	3	15	1	4	15	1,100
835	Exmelin (M.-E.-M.)	Le Havre-Gobelins....	3	#	15	1	4	15	1,100
836	Le Duff (L.-J.-M.)	Pont-l'Abbé-Lambour..	3	#	15	1	4	15	1,100
837	Mottet (E.).....	Houffleur, téléphone... .	3	#	15	1	4	15	1,100
838	Pairault (A.-Cl.)..	Dieppe.....	3	#	15	1	4	15	1,100
839	Siret (J.-A.).....	Le Croisic.....	3	#	15	1	4	15	1,100
840	Vogel (M.-A.)....	Idem.....	3	#	15	1	4	15	1,100
841	Godon (J.).....	Cannes, téléphone....	2	10	#	1	7	15	1,300
842	M <sup>me</sup> Dupeyron (M.-M.-M.)	Marseille-Corderie....	1	10	15	1	10	15	1,000
843	M <sup>lles</sup> Lalande (J.-M.-M.)	Fontenay-le-Comte....	1	10	15	1	10	15	1,000
844	Mourayre (M.-C.)..	Murat.....	1	10	15	1	10	15	1,000
845	Souvy (M.).....	Tulle.....	1	10	15	1	10	15	1,000
846	Carré (P.-J.)....	Reunès, central.....	1	7	15	1	7	15	1,000
847	Dicharry (Marie)	Asnières.....	1	7	15	1	7	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
848	M <sup>lles</sup> Gourion (M.-J.-Y.)	Douarnenez.....	1	7	15	1	7	15	1,000
849	Jorel (M.-L.).. .	Paris 51.....	1	7	15	1	7	15	1,000
850	Mahé (E.-J.-M.-G.)	Fougères.....	1	4	15	1	4	15	1,000
851	Montheil (M.-E.)	Paris, central.....	14	8	#	1	4	14	1,500
852	M <sup>me</sup> Cornevin (E.-A.)..	Mer.....	15	9	#	1	4	13	1,500
853	M <sup>lle</sup> Parlebas (M.-M.)	Paris B.....	4	9	#	1	4	13	1,200
854	M <sup>mes</sup> Fissiaux (I.-M.)..	Paris R.....	1	7	11	1	7	11	1,000
855	Bruxelles (J.-M.- H.)	Paris, central.....	12	#	13	1	10	10	1,200
856	Kellermeyer (S.-C.)	Paris K.....	7	#	#	1	4	10	1,300
857	M <sup>lles</sup> Nabrin (A.-A.-J.)	Paris B.....	5	5	#	1	4	10	1,200
858	Hautefeuille (C.-A.)	Paris, central.....	7	8	#	1	4	9	1,300
859	M <sup>mes</sup> Bourgeois (G.-E.)	Idem.....	18	1	15	1	7	8	1,700
860	Bordier (A.-J.).. .	Idem.....	10	10	20	1	7	6	1,300
861	M <sup>lle</sup> Simonet (M.-E.)..	Idem.....	14	8	#	1	4	5	1,500
862	M <sup>me</sup> Gallinet (B.-M.)..	Nevers, caisse d'épargne	5	8	5	1	7	5	1,200
863	M <sup>lles</sup> Brossel (A.-J.).. .	Paris, central.....	3	7	#	1	7	5	1,100
864	Roussel (M.).. .	Thouars.....	1	7	15	1	7	5	1,000
865	Roussel (V.-A.)..	Idem.....	1	7	15	1	7	5	1,000
866	Bellanger (M.-E.- A.)	Paris 98.....	18	11	15	1	4	#	1,700
867	Renard (M.-E.-A.)	Rouen, hôtel de ville..	17	4	9	1	7	#	1,500
868	Bartro (M.-V.).. .	Nice, téléphone.....	16	3	#	1	7	#	1,200
869	Deplagne (J.-J.-Cl)	La Roche-sur-Yon....	15	8	3	1	7	#	1,400
870	M <sup>mes</sup> Saillard (G.-A.-D.- M.)	Idem.....	13	2	28	1	10	#	1,300
871	Lachaise (E.-M.-J)	Bône.....	12	10	15	1	7	#	1,400
872	Zaëgel (J.-Ch.)..	Angers, caissed'épargne	12	8	10	1	10	#	1,400
873	Oudoux (B.-A.)..	Bernay.....	12	3	12	1	10	#	1,200
874	Henry (Ch.-A.)..	Paris 98.....	12	1	#	1	7	#	1,300
875	Dutrey (G.-L.-R.)	Paris 37.....	11	5	#	1	7	#	1,300
876	Thomeuf (J.-M.)	Brest, annexion.....	8	10	15	1	7	#	1,300
877	M <sup>lle</sup> Royon (E.-H.-P.)	Paris, central.....	8	8	20	1	7	#	1,300
878	M <sup>me</sup> Souls (V.-B.).. .	Foix.....	8	6	#	1	7	#	1,300
879	M <sup>me</sup> Le Golf (M.-P.-A.)	Caen, téléphone.....	8	5	15	1	7	#	1,300
880	Dargelos (A.).. .	Bordeaux, téléphone..	8	2	15	1	7	#	1,300
881	Bilau (Th.-G.).. .	Lille, caisse d'épargne.	7	10	#	1	7	#	1,300
882	Thuillier (L.-A.)	Paris B.....	7	10	#	1	7	#	1,300
883	M <sup>me</sup> Lamoline (B.-E.)	Paris, central.....	7	9	#	1	7	#	1,300
884	M <sup>lles</sup> Guzin (A.-P.-G.)	Paris 72.....	7	8	#	1	4	#	1,300
885	Garnier (L. V.)..	Havre, central.....	7	6	15	1	7	#	1,300
886	Desret (M.-A.)..	Paris 103.....	7	5	15	1	7	#	1,300
887	M <sup>mes</sup> Geron (J.-L.).. .	Blois R P.....	7	5	15	1	7	#	1,300
888	Petit (E.-H.-C.)..	Paris 86.....	7	5	5	1	7	#	1,300
889	M <sup>lle</sup> Dandrimont (A.)	Paris R P.....	7	4	#	1	7	#	1,300
890	M <sup>me</sup> Phyl.....	Rouen, Gambetta....	7	4	#	1	4	#	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
891	M <sup>me</sup> Hamelin (L.-L.)..	Le Mans, central.....	7	2	#	1	4	#	1,300
892	M <sup>lle</sup> Bouchet (M.-G.)..	Paris, central.....	6	11	#	1	4	#	1,300
893	M <sup>me</sup> Labat-sat (P.-A.)..	Paris K.....	6	9	#	1	7	#	1,300
894	M <sup>lle</sup> Lectercq (H.-B.)..	Hazebrouck.....	6	8	5	1	4	#	1,300
895	M <sup>mes</sup> Grazelle (M.-T.-A.)	Nice, téléphone.....	6	8	#	1	7	#	1,300
896	Mustel (L.-A.-A.)..	Reims, central.....	6	7	#	1	7	#	1,300
897	Soirat (J.-L.)....	Direction de la Seine..	6	7	#	1	4	#	1,300
898	Chaspoul (M.-G.-V.)	Oran, téléphone.....	6	6	#	1	4	#	1,300
899	M <sup>lle</sup> Fressignac (M.-A.)	La Rochelle.....	6	6	#	1	4	#	1,300
900	M <sup>me</sup> Doyonnas (M.)...	Lyon, central.....	6	4	#	1	7	#	1,200
901	M <sup>lle</sup> Cauchon (B.-M.-U.)	Havre, qu <sup>er</sup> de l'Eure..	6	2	#	1	7	#	1,200
902	M <sup>mes</sup> Darbon (J.-E.)...	Paris, central.....	6	#	25	1	7	#	1,200
903	D. m. lin (C.-M.-V.)	Paris 23.....	6	#	25	1	7	#	1,200
904	Droux R.....	Chalon-sur-Saône, tél.	6	#	15	1	7	#	1,200
905	M <sup>lle</sup> Dalmend (M.-B.)..	Bordeaux-Chartrons...	6	#	#	1	7	#	1,200
906	M <sup>me</sup> Sauvâtre (V.)...	La Rochelle.....	6	#	#	1	7	#	1,200
907	M <sup>lle</sup> Perrin-Gouron (R.- A.).	Lyon-Brotteaux.....	5	10	#	1	7	#	1,200
908	Vorbe (Cl.-D.)...	Chaumont.....	5	10	#	1	7	#	1,200
909	Borquet (Fr.-L.- M.-M.).	Cambrai, téléphone...	5	9	15	1	7	#	1,200
910	Dumas de Raully.	Paris B.....	5	7	#	1	7	#	1,200
911	Gesnoux (A.-E.)..	Paris, central.....	5	7	#	1	7	#	1,200
912	Derque (M.-A.)..	Lille, téléphone.....	5	6	15	1	7	#	1,200
913	Delart (L.-G.-E.)..	Dunkerque, principal.	5	6	10	1	7	#	1,200
914	M <sup>me</sup> Oubre (B.-S.-M.)..	Bois R P.....	5	6	#	1	7	#	1,200
915	M <sup>les</sup> Dorbez (E.-R.-M.)	Digne.....	5	5	#	1	7	#	1,200
916	M <sup>me</sup> Tallieu (A.-J.)...	Saint-Girons.....	5	5	#	1	7	#	1,200
917	M <sup>lle</sup> Giardot (M.-L.-A.)	Besançon-Battant.....	5	4	#	1	4	#	1,200
918	M <sup>me</sup> Lamare (J.)....	Paris C.....	5	3	#	1	4	#	1,200
919	Plonkowski (J.)..	Bordeaux-Saint-Projet.	5	3	#	1	7	#	1,200
920	M <sup>lle</sup> Barbanson (J.-E.- M.).	Douarnenez.....	5	2	#	1	7	#	1,200
921	M <sup>me</sup> Terreyre (M.-A.-J.)	Brioude.....	5	2	#	1	4	#	1,200
922	Avezou (M.-A.)...	Paris 58.....	4	11	#	1	4	#	1,200
923	M <sup>les</sup> Dupin (A.-M.)...	Saint-Lô, caisse d'ép..	4	11	#	1	4	#	1,200
924	Guerrier (L.-L.)..	Nantes, Rollin.....	4	11	#	1	4	#	1,200
925	M <sup>me</sup> Cauvin (J.-Cl.-E.)	Grenoble, téléphone..	4	10	#	1	4	#	1,200
926	M <sup>les</sup> Mallet (J.-A.)...	Aire-sur-la-Lys.....	4	10	1#	1	4	#	1,200
927	Ihoste (L.-M.)...	Versailles R. P.....	4	9	5	1	4	#	1,200
928	Lalleron (G.-A.)..	Châtelleraut.....	4	9	#	1	4	#	1,200
929	Lelard (H.-A.)...	Segre.....	4	9	1#	1	4	#	1,200
930	Morizot (M.-E.-A.)	Besançon, téléphone..	4	8	5	1	4	#	1,200
931	Agoulon (M.-N.)..	Angers R. P.....	4	8	#	1	4	#	1,200
932	Lamarche (O.-A.)..	Charleville.....	4	8	#	1	4	#	1,200
933	Lozier (A.-J.)...	Orléans-Colombier....	4	8	#	1	4	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
934	M <sup>mes</sup> Mazereau (M.-L.-A)	Poitiers. ....	4	8	#	1	4	#	1,200
935	M <sup>me</sup> Miquel (M.-A.) ..	Mézières,.....	4	8	#	1	4	#	1,200
936	M <sup>lle</sup> Simonnet (M.-L.)	Chalon-sur-Saône.....	3	10	#	1	7	#	1,100
937	M <sup>me</sup> Morisson (R.-J.) .	Paris B.....	3	9	15	1	7	#	1,100
938	M <sup>lles</sup> Delebois (J.-C.-L.)	Paris G.....	3	7	15	1	7	#	1,100
939	Fourrat (M.-A.) ..	Paris, central.....	3	7	#	1	7	#	1,100
940	Yvan (Bl.-A.).....	Idem.....	3	7	#	1	7	#	1,100
941	M <sup>mes</sup> Davergne (M.-M.- V.)	Le Tréport.....	3	6	15	1	7	#	1,100
942	Lesme (E.-M.-A.)	Saint Hippolyte-du-Fort	3	6	15	1	7	#	1,100
943	M <sup>lles</sup> Burdin (R.).....	Bonneville.....	3	6	#	1	7	#	1,100
944	Côte (M.-L.).....	Saint-Étienne, central.	3	6	#	1	7	#	1,100
945	Gros (M.-J.-A.)...	Castelnaudary.....	3	6	#	1	7	#	1,100
946	M <sup>me</sup> Desmoulin (M.-Z.)	Lyon, téléphone.....	3	6	#	1	7	#	1,100
947	M <sup>lles</sup> Duclaux (G. J.-F.)	Uzès.....	3	6	#	1	7	#	1,100
948	Grasset (M.-H.) ..	Paris K.....	3	6	#	1	7	#	1,100
949	M <sup>mes</sup> L'Houmeau (M.-A.)	Guingamp.....	3	6	#	1	7	#	1,100
950	Mallet (H.-M.) ..	Marseille, central. ...	2	6	#	1	7	#	1,100
951	M <sup>lles</sup> Sarda (M.-M.-V.)	Paris K.....	2	6	#	1	7	#	1,100
952	Vitroz (M.-S.-A.) ..	Bourgoin.....	3	6	#	1	7	#	1,100
953	M <sup>mes</sup> Caunille (M.).....	Bordeaux-Fondaudège.	3	3	#	1	4	#	1,100
954	Gillet (A.-M.-E.) ..	Paris R.....	3	3	#	1	4	#	1,100
955	M <sup>lles</sup> Parrain (L.-J.-V.)	Paris B.....	3	3	#	1	4	#	1,100
956	Richard (J.-V.-E.- S.)	Paris K. ....	3	3	#	1	7	#	1,100
957	Delahaye (V.-J.- M.)	Beauvais R. P.....	3	#	#	1	4	#	1,100
958	Leclerc (Ch.-M.) ..	Paris K.....	3	#	#	1	4	#	1,100
959	Saudemont (V.-M.- J.)	Ham.....	3	#	10	1	4	#	1,100
960	M <sup>me</sup> Faure (L.-M.-J.) .	Saintienne-Badouillère.	1	10	#	1	10	#	1,000
961	M <sup>lles</sup> Lemoine (M.-J.-A.)	Gournay-en-Bray.....	1	10	#	1	10	#	1,000
962	Pri llet (V.-M.) ..	Paris K. ....	1	10	#	1	10	#	1,000
963	Bisseau (H.-Cl.)	Le Creusot.....	1	7	#	1	7	#	1,000
964	Chenel (M.-L.)...	Leon-Brotteaux.....	1	7	#	1	7	#	1,000
965	Le Cam (J.-M.-A.)	Montereau.....	1	7	#	1	7	#	1,000
966	M <sup>me</sup> Trestour (E.) ..	Nice, casse d'Argue.	1	7	#	1	7	#	1,000
967	M <sup>lle</sup> Diveu (A.-M.-E.- J.)	Charenton, mag. génér.	1	4	#	1	4	#	1,000
968	M <sup>me</sup> Deroubaix.....	Paris 98.....	16	6	15	1	3	28	1,600
969	M <sup>lle</sup> Dumas (A.-G.)...	Paris K.....	10	11	#	1	9	28	1,300
970	M <sup>me</sup> Boisset (M.).....	Paris, central.....	7	8	25	1	6	27	1,300
971	M <sup>lles</sup> Pesquès (B.).....	Toulouse-Saint-Michel.	6	10	20	1	3	27	1,300
972	Surand (M.-E.-H.)	Paris K. ....	4	9	#	1	3	26	1,200
973	Gaillard (J.-P.) ..	Idem.....	6	7	#	1	3	25	1,300



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
974	M <sup>me</sup> Morand (E.) . . . .	Paris K . . . . .	8	7	27	1	6	24	1,100
975	M <sup>mes</sup> Seurre (M.-J.-L.) . . .	Besançon-Chaprais . . .	5	6	#	1	6	24	1,200
976	Queroli (B.-E.) . . . .	Paris F . . . . .	5	#	15	1	3	24	1,200
977	Delaunay (A.-L.) . . . .	Paris R . . . . .	4	#	9	2	#	24	1,100
978	Laperrouse (A.) . . . .	Paris K . . . . .	7	10	#	1	3	23	1,300
979	Granier (M.-J.) . . . .	Marseille-National . . . .	3	6	#	1	6	23	1,100
980	M <sup>lle</sup> Germond (A.) . . . .	Paris K . . . . .	3	#	#	1	3	16	1,100
981	M <sup>me</sup> Moriau (E.-L.-J.) . . . .	Paris 98 . . . . .	26	2	13	1	6	15	1,600
982	M <sup>lles</sup> Delporte (M.-J.) . . . .	Lille, central . . . . .	15	5	10	1	6	15	1,400
983	Izerthou (M.-R.) . . . .	Bordeaux, téléphone . . .	14	10	5	1	3	15	1,500
984	Leva (B.-E.) . . . . .	Lille, central . . . . .	13	2	25	1	6	15	1,600
985	M <sup>mes</sup> Béguin (B.) . . . . .	Paris F . . . . .	13	1	#	1	6	15	1,300
986	Tardivat (M.-L.) . . . .	Paris 102 . . . . .	12	11	#	1	6	15	1,300
987	M <sup>lle</sup> Schaller (M.-J.) . . . .	Paris, central . . . . .	11	2	15	1	6	15	1,300
988	M <sup>me</sup> Robert (M.-J.-F.) . . . .	Lyon, téléphone . . . . .	10	4	#	1	6	15	1,400
989	M <sup>lle</sup> Malot (M.-B.-J.) . . . .	Paris, central . . . . .	9	11	15	1	6	15	1,300
990	M <sup>mes</sup> Perdrisot (L.-A.) . . . .	Troyes, téléphone . . . . .	9	4	15	1	6	15	1,300
991	M <sup>me</sup> Ravaller (M.) . . . .	Lyon, téléphone . . . . .	9	1	#	1	6	15	1,300
992	M <sup>lles</sup> Moreau (M.-M.-E.) . . . .	Paris, central . . . . .	9	#	10	1	6	15	1,300
993	Laurent (A.) . . . . .	Idem . . . . .	8	4	15	1	6	15	1,300
994	Fayon (H.-M.) . . . . .	Paris H . . . . .	8	4	#	1	6	15	1,300
995	Perroud (M.-E.) . . . . .	Grenoble . . . . .	8	2	#	1	3	15	1,300
996	Toutain (Z.-L.) . . . . .	Paris, central . . . . .	8	1	#	1	6	15	1,300
997	M <sup>me</sup> Obalski (E.-J.-M.- C.) . . . . .	Bressuire . . . . .	8	#	#	1	6	15	1,300
998	M <sup>lle</sup> Pa'azo (A.-M.) . . . .	La Seyne-sur Mer . . . . .	8	#	#	1	6	15	1,300
999	M <sup>mes</sup> Dupuy (M.-E.) . . . .	Saint-Étienne, central . . .	7	#	#	1	6	15	1,300
1000	Chauvet (M.-M.-L.) . . . .	Chantenay-sur-Loire . . .	7	8	20	1	3	15	1,200
1001	M <sup>lles</sup> Bourbiaux (E.-M.- P.) . . . . .	Versailles R. P . . . . .	7	4	#	1	3	15	1,300
1002	Crozes (M.-L.) . . . . .	Anbin . . . . .	7	3	21	1	3	15	1,300
1003	Baleux (A.) . . . . .	Avesnes . . . . .	7	3	15	1	6	15	1,300
1004	Béraud (A.-J.) . . . . .	Nantes, central . . . . .	7	3	#	1	3	15	1,300
1005	M <sup>mes</sup> Peyrau (A.-J.) . . . .	Marseille, caisse d'ép . . .	7	2	15	1	6	15	1,300
1006	Bouigny (L.-L.) . . . . .	Paris, central . . . . .	7	1	#	1	6	15	1,300
1007	Clavières (L.-M.) . . . .	Le Raincy . . . . .	7	1	#	1	3	15	1,300
1008	Paillet (H.-M.) . . . . .	Lyon, central . . . . .	7	#	20	1	3	15	1,300
1009	M <sup>lles</sup> Pallot (P.) . . . . .	Dijon, central . . . . .	5	10	15	1	3	15	1,300
1010	Bellet (C.) . . . . .	Marseille, téléphone . . .	6	9	#	1	3	15	1,300
1011	Jullemier (A.-N.- A.-E.) . . . . .	Nantes, caisse d'ép . . . .	6	7	10	1	3	15	1,300
1012	Sénot (B.-M.-L.) . . . .	Rennes, central . . . . .	6	7	#	1	6	15	1,300
1013	M <sup>me</sup> Tardieu (M.-L.) . . . .	Havre, central . . . . .	6	7	#	1	9	15	1,200
1014	M <sup>lles</sup> Boulit (M.-A.-H.) . . . .	Paris, central . . . . .	6	6	1	1	9	15	1,200
1015	Barreau (A.-B.) . . . . .	Saint-Pierre-d'Oléron . . .	6	6	#	1	6	15	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ do traitement.			TRAITS- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1016	M <sup>lles</sup> Jaouen (M.)	Saint-Servan	6	5	„	1	6	15	1,300
1017	Régnier (M.)	Roubaix, téléphone	6	4	15	1	3	15	1,300
1018	M <sup>me</sup> Dubois (C.-J.-F.)	Paris 39	6	3	15	1	9	15	1,200
1019	M <sup>lles</sup> Ladoux (M.)	Paris, central	6	2	20	1	9	15	1,200
1020	M <sup>me</sup> Bureau (Z.-J.)	Cognac	6	„	„	1	9	15	1,200
1021	M <sup>lles</sup> Morel (A.-J.-A.)	Saint-Chamond	5	11	„	1	6	15	1,200
1022	Ribes (M.-A.)	Montpellier, central	5	11	„	1	6	15	1,200
1023	Daries (M.-F.)	Condom	5	10	„	1	6	15	1,200
1024	M <sup>mes</sup> Condamin (M.)	Saint-Chamond	5	8	„	1	6	15	1,200
1025	Gasnier (M.-F.)	Angers R. P.	5	8	„	1	6	15	1,200
1026	Pichoud (M.-A.)	Grenoble, caisse d'ép.	5	8	„	1	6	15	1,200
1027	M <sup>lle</sup> Billard (M.)	Lyon, central	5	7	15	1	6	15	1,200
1028	M <sup>me</sup> Viguiier (S.-F.)	Toulouse, central	5	5	15	1	6	15	1,200
1029	M <sup>lles</sup> Barrois (B.-B.)	Châtillon-sur-Seine	5	2	„	1	3	15	1,200
1030	Nicolas (M.-C.)	Reims-Vesle	5	2	„	1	3	15	1,200
1031	Valentini (M.-A.)	Saint-Lô	5	2	„	1	3	15	1,200
1032	M <sup>lles</sup> Vitalis (D.-M.)	Marseille, central	5	2	„	1	6	15	1,200
1033	Berges (M.-A.-G.-M)	Bordeaux, téléphone	5	1	15	1	6	15	1,200
1034	Dacheux (J.-J.)	Charenton-le-Pont	5	1	15	1	3	15	1,200
1035	Foray (M.-L.-J.)	S <sup>t</sup> -Jean-de-Maurienne	5	1	15	1	3	15	1,200
1036	M <sup>lles</sup> Imbert (M.-V.)	Montmorillon	5	1	15	1	3	15	1,200
1037	Léger (S.-M.-V.)	Boulogne-sur-Seine	5	1	15	1	3	15	1,200
1038	Leymerégie (S.-M.)	Marmande	5	1	15	1	3	15	1,200
1039	Ribeyron (M.-A.)	S <sup>t</sup> -Étienne-Badouillère	5	1	15	1	3	15	1,200
1040	Thomas (I.-J.-A.)	Saïsson	5	1	15	1	3	15	1,200
1041	M <sup>mes</sup> Vardety (M.-C.)	Lyon, téléphone	5	1	15	1	3	15	1,200
1042	Codbecq (B.-C.-A.)	Paris, 91	4	11	„	1	6	15	1,200
1043	Entraigue (A.-M.-L)	Brive	4	11	„	1	3	15	1,200
1044	M <sup>lles</sup> Gay (J.-F.)	Marselle, central	4	11	„	1	3	15	1,200
1045	Bouvier (A.-J.-H.)	Saint-Julien	4	10	15	1	3	15	1,200
1046	Champel (M.-L.-C.)	Montélimar	4	10	15	1	3	15	1,200
1047	M <sup>me</sup> Delvaux (M.-L.)	Paris G	4	10	15	1	6	15	1,200
1048	M <sup>lles</sup> Fauconnier (L.-A.)	Le Mans, central	4	8	„	1	3	15	1,200
1049	Dufen (M.-L.-C.-P.)	Angers R. P.	4	8	„	1	3	15	1,200
1050	Lemoine (M.-J.)	Sèvres	4	7	15	1	3	15	1,200
1051	Cayre (E.-F.-M.)	Auch	3	10	„	1	6	15	1,100
1052	M <sup>me</sup> Bougon (L.-L.)	Paris R	3	7	15	1	6	15	1,100
1053	M <sup>lles</sup> Dubant (L.-J.)	Paris, central	3	7	„	1	6	15	1,100
1054	Barnetbegaray	Paris K	3	6	„	1	6	15	1,100
1055	Denoyette (A.)	Paris 39	3	5	20	1	6	15	1,100
1056	Alexis (J.-M.)	Orange	3	5	15	1	6	15	1,100
1057	Aubert (C.-E.)	Blois-Saussay	3	5	15	1	6	15	1,100
1058	M <sup>lles</sup> Viette (B.-L.-F.)	Besancon-Chaprais	3	2	20	1	3	15	1,100
1059	Leduc (A.-M.-B.)	Montreuil-sous-Bois	3	2	15	1	3	15	1,100
1060	Combemorel (A.)	Moulins	1	9	15	1	9	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1061	M <sup>lles</sup> Jourdhui (M.-E.-L.)	Paris K.....	1	9	15	1	9	15	1,000
1062	Larroy (R.-L.)..	Moreaux.....	1	9	15	1	9	15	1,000
1063	M <sup>me</sup> Roland (M.)....	Orange.....	1	9	15	1	9	15	1,000
1064	M <sup>lles</sup> Billet (E.-J.)....	Paris, central.....	1	9	15	1	6	15	1,000
1065	Brun (M.-H.-E.)..	Paris K.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1066	Conan (M.-L.)...	Paris, central.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1067	Creuzé (C.-J.)...	Boulogne-Capécure...	1	6	15	1	6	15	1,000
1068	Dellarre (M.-A.-A.)	Paris 87.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1069	Dumenchy (M.-J.- E.)	Amiens, téléphone...	1	6	15	1	6	15	1,000
1070	M <sup>mes</sup> Deport.....	Paris, central.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1071	Langeron (R.-R.)..	Paris K.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1072	M <sup>lles</sup> Lecardounel (E.- M.-A.)	Caen, central.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1073	Ossart (P.-E.)...	Roubaix-S <sup>te</sup> -Élisabeth..	1	6	15	1	6	15	1,000
1074	Roussel (M.-L.-A.)	Nîmes, central.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1075	Triais (M.-E.)...	Havre, téléphone.....	1	6	15	1	6	15	1,000
1076	Gras (M.-J.-A.)..	Bourgoin, téléphone...	1	3	15	1	3	15	1,000
1077	Lesaint (M.-M.-E.)	Chautilly.....	1	3	15	1	3	15	1,000
1078	M <sup>me</sup> Métais (M.-J.)...	Tours-la-Riche.....	1	3	15	1	3	15	1,000
1079	M <sup>lle</sup> Briolat (L.-V.)...	Paris, central.....	1	1	15	1	6	14	1,200
1080	M <sup>mes</sup> Faure (E.-M.-V.)..	Paris B.....	13	3	"	1	3	12	1,400
1081	Cordier (M.-T.-V.)	Paris K.....	6	7	"	1	3	10	1,300
1082	M <sup>lles</sup> Brunet (C.-F.-P.)	Lyon-Croix-Rousse...	3	10	"	1	6	10	1,100
1083	Chappaz (J.)....	Paris I.....	1	6	15	1	6	10	1,000
1084	Arnault (L.-M.)..	Paris, central.....	5	6	"	1	3	9	1,200
1085	Morel de la Colom- be (A.-H.-L.-A.)	Saint-Pourçain.....	1	9	9	1	9	9	1,000
1086	M <sup>mes</sup> Charpy (M.-Z.)..	Chalon-sur-Saône.....	5	2	7	1	6	7	1,200
1087	Suou (M.-A.-F.)..	Direction de la Seine ..	19	5	15	1	6	"	1,600
1088	Genevet (J.-P.)..	Lyon, central.....	19	4	"	1	6	"	1,700
1089	M <sup>lle</sup> Cahen (L.).....	Paris, 98.....	18	11	15	1	6	"	1,600
1090	M <sup>mes</sup> Thiveyrat (B.-L.)	Direction de la Seine..	17	7	19	1	6	"	1,700
1091	Groscurin (M.-L. S)	Lyon, central.....	16	11	5	1	9	"	1,400
1092	M <sup>lle</sup> Gaillard (M.-P.-E.)	Paris 87.....	16	10	15	1	6	"	1,600
1093	M <sup>mes</sup> Boulon (J.-L.-E.)	Paris C.....	15	10	2	1	6	"	1,300
1094	Decré (M.-M.-C.)	Nantes, téléphone...	14	8	20	1	9	"	1,300
1095	Boulet (J.)....	Paris R.....	14	6	"	1	6	"	1,300
1096	M <sup>lles</sup> Brisset (M.-M.-L.)	Lyon, central.....	14	6	"	1	6	"	1,400
1097	Fontaine (M.-L.)	Paris K.....	14	6	"	1	6	"	1,400
1098	M <sup>mes</sup> Peyronnet (M.)..	Paris B.....	13	9	"	1	6	"	1,300
1099	Morant (M.-L.)..	Cherchell.....	13	7	"	1	6	"	1,600
1100	Margerie (G.-L.-M.)	Philippeville.....	13	5	24	1	6	"	1,300
1101	Galliot (E.-L.)...	Alger, central.....	13	2	26	1	6	"	1,500
1102	Salles (M.-D.)...	Dreux.....	13	"	20	1	6	"	1,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1103	M <sup>me</sup> Dardet (C.-M.-A.).	Paris central, . . . . .	12	8	15	1	6	#	1,300
1104	M <sup>lles</sup> Darquié (J.-M.).	<i>Idem</i> . . . . .	12	2	10	1	6	#	1,300
1105	Fauchon (R.-O.).	Paris F. . . . .	11	8	16	1	6	#	1,300
1106	Saver (M.-L.-A.).	Paris G. . . . .	11	4	18	1	6	#	1,300
1107	M <sup>me</sup> François (F.-J.-L.- A.).	Paris, central. . . . .	11	#	14	1	6	#	1,200
1108	M <sup>lle</sup> Delaval (J.-M.-A.).	Paris 105. . . . .	10	11	15	1	6	#	1,400
1109	M <sup>me</sup> Proye (J.-A.). . . .	Direction de la Seine..	10	7	21	1	6	#	1,300
1110	M <sup>lle</sup> Mayzonnié (M.-L.- C.).	Paris, central. . . . .	10	3	15	1	9	#	1,300
1111	M <sup>me</sup> Pingret (L.-M.). . .	<i>Idem</i> . . . . .	9	1	15	1	6	#	1,300
1112	M <sup>lle</sup> Joubert (T.-B.-A.).	<i>Idem</i> . . . . .	9	10	#	1	6	#	1,300
1113	M <sup>mes</sup> Gaillard (M.-L.). . .	Paris G. . . . .	9	16	#	1	6	#	1,300
1114	Viviès (B.-M.). . . . .	Toulouse, central. . . .	9	5	20	1	6	#	1,300
1115	M <sup>lle</sup> Duquesne (A.-F.).	Tourcoing. . . . .	9	5	#	1	6	#	1,300
1116	M <sup>mes</sup> Boucherie (E.-O.- H.).	Paris B. . . . .	9	6	17	1	6	#	1,200
1117	Boyer (A.-M.). . . . .	Paris, central. . . . .	9	1	20	1	6	#	1,300
1118	M <sup>lle</sup> Rivière (M.-M.). . .	Bordeaux, central. . . .	8	7	#	1	6	#	1,300
1119	M <sup>me</sup> Mellinger (J.). . . .	Paris R. . . . .	8	6	#	1	6	#	1,300
1120	M <sup>lle</sup> Girarbon (B.-H.).	Paris H. . . . .	8	4	#	1	6	#	1,300
1121	M <sup>me</sup> Jobert (E.). . . . .	Marseille, téléphone. . .	8	3	#	1	6	#	1,300
1122	M <sup>lle</sup> Méritan (M.-T.). . .	Marseille, caisse d'ép..	8	3	#	1	6	#	1,300
1123	M <sup>me</sup> Mary (J.-A.). . . . .	Paris K. . . . .	8	1	#	1	6	#	1,300
1124	M <sup>lles</sup> Sutter (M.-J.). . . .	Lyon, central. . . . .	8	1	#	1	6	#	1,300
1125	Séroux (M.-A.). . . . .	Nantes, téléphone. . . .	8	1	#	1	6	#	1,300
1126	Langrenne (E.-M.).	Paris, central. . . . .	7	10	15	1	6	#	1,300
1127	M <sup>me</sup> Thommeret (J.-L.).	<i>Idem</i> . . . . .	7	10	15	1	6	#	1,300
1128	M <sup>lle</sup> Amand (C.-C.). . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7	10	#	1	6	#	1,300
1129	M <sup>mes</sup> Glorian (M.-J.-B.- H.).	Lille, caisse d'épargne.	7	10	#	1	6	#	1,300
1130	Lescot (M.-E.-L.).	Saint-Cloud. . . . .	7	9	15	1	3	#	1,300
1131	Piolo (M.-C.). . . . .	Marseille, central. . . .	7	8	#	1	6	#	1,300
1132	Calinaud (L.-M.- A.).	Le Havre, central. . . .	7	6	#	1	3	#	1,300
1133	Simoulin (J.-G.).	Paris 56. . . . .	7	5	15	1	6	#	1,300
1134	Vigné (J.-M.). . . . .	Besançon téléph. . . . .	7	4	#	1	6	#	1,200
1135	M <sup>lles</sup> Gouruay (B.-J.-C.).	Caen, central. . . . .	7	2	#	1	3	#	1,300
1136	Bruxelle (J.-M.-U.).	Paris B. . . . .	7	1	#	1	6	#	1,300
1137	M <sup>mes</sup> Boudeau (S.-M.).	Angers R. P. . . . .	6	11	#	1	6	#	1,200
1138	Leday (R.-J.-V.). . . .	Paris 78. . . . .	6	11	#	1	6	#	1,200
1139	M <sup>lles</sup> Chauchot (M.). . . .	Beaune. . . . .	6	9	#	1	3	#	1,300
1140	Millet (A.-L.). . . . .	Paris K. . . . .	6	9	#	1	6	#	1,200
1141	Jeammasson (C.- M.).	Paris, central. . . . .	6	6	15	1	9	#	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1142	M <sup>lle</sup> Peyen (M.-E.)....	Paris, 104.....	6	6	15	1	3	#	1,300
1143	M <sup>mes</sup> Buron (J.-A.)....	Paris C.....	6	6	#	1	6	#	1,200
1144	Michel (M.-B.-C.)..	Paris R.....	6	4	23	1	6	#	1,200
1145	M <sup>les</sup> Dauri (A.).....	Mont-de-Marsan.....	6	3	#	1	3	#	1,300
1146	Jean-Pierre (L.-A.)..	Nîmes-Gambetta.....	6	3	#	1	3	#	1,300
1147	Tarisse (V.-A.)....	Nîmes, téléphone....	6	2	15	1	6	#	1,200
1148	M <sup>mes</sup> Marnier (A.-M.-H.)	Carpentras.....	6	1	15	1	6	#	1,200
1149	Briançon (A.)....	Bédarieux.....	6	1	#	1	6	#	1,200
1150	Gras (C.).....	Cannes, téléphone....	6	1	#	1	6	#	1,300
1151	Poirier (F.).....	Paris K.....	6	1	#	1	6	#	1,200
1152	Blaise (C.-M.)....	Château-lin.....	6	#	15	1	6	#	1,200
1153	Delreux (A.-J.-G.)..	Roubaix, téléphone....	6	#	15	1	6	#	1,200
1154	M <sup>les</sup> Perroncil (F.-H.)..	Arcachon, téléphone..	6	#	15	1	6	#	1,200
1155	Roux (M.-C.)....	Avignon-Pic.....	6	#	15	1	6	#	1,200
1156	Fromental (E.)....	Pézénas.....	5	11	#	1	3	#	1,200
1157	M <sup>me</sup> Leroyer (B.-G.-M.)	Courbevoie.....	5	11	#	1	6	#	1,200
1158	M <sup>les</sup> Thommaset (J.-A.)	Lyon, téléphone.....	5	11	#	1	6	#	1,200
1159	Vergély (L.-E.)..	Montpellier, central..	5	10	15	1	6	#	1,200
1160	Gidoïn (L.-H.-A.)..	Paris 65.....	5	10	#	1	6	#	1,100
1161	Guiguet (M.-A.-E.)	La Tour-du-Pin.....	5	8	#	1	6	#	1,200
1162	M <sup>me</sup> Gay (M.-M.)....	Boulogne-sur-Seine...	5	7	15	1	6	#	1,200
1163	M <sup>lle</sup> Bailleul (J.)....	Caen, central.....	5	7	#	1	6	#	1,200
1164	M <sup>me</sup> Boniface (B.-A.)..	Roubaix.....	5	7	#	1	6	#	1,200
1165	M <sup>lle</sup> Escoffier (L.)....	Lyon, téléphone.....	5	7	#	1	6	#	1,200
1166	M <sup>me</sup> Fouix (M.-E.)....	Tulle.....	5	7	#	1	6	#	1,200
1167	M <sup>les</sup> Grossart (M.-F.)..	Boulogne-sur-Seine...	5	7	#	1	6	#	1,200
1168	Jomain (A.-T.)..	Marseille, téléphone..	5	7	#	1	6	#	1,200
1169	Soula (M.).....	Foix.....	5	7	#	1	6	#	1,200
1170	M <sup>mes</sup> Boussard (B.-E.)..	Paris, central.....	5	6	#	1	3	#	1,200
1171	Crestou (A.-J.)....	Excideuil.....	5	6	#	1	6	#	1,200
1172	M <sup>les</sup> Falcou (A.)....	Lézignan.....	5	6	#	1	6	#	1,200
1173	Spalikowski.....	Rouen, Bourse.....	5	6	#	1	6	#	1,200
1174	Lapeyre (M.-H.-V.)	Bordeaux, téléphone..	5	5	#	1	6	#	1,200
1175	M <sup>me</sup> Péladan (E.-J.)..	Alais.....	5	4	15	1	6	#	1,200
1176	M <sup>lle</sup> Baron (M.-L.-H.-B.)	Mirande.....	5	4	#	1	6	#	1,200
1177	M <sup>mes</sup> Moulet (A.-M.)..	Lyon, central.....	5	4	#	1	6	#	1,200
1178	Robine (A.-L.-F.-C.)	Loudéac.....	5	4	#	1	6	#	1,200
1179	M <sup>les</sup> Vuillemot (M.-H.)	Boulogne-sur-Seine...	5	4	#	1	6	#	1,200
1180	Juvenel (M.-H.)..	Versailles N. D.....	5	2	#	1	6	#	1,200
1181	Girard (J.-M.-M.)..	Montélimar.....	5	1	15	1	3	#	1,200
1182	M <sup>mes</sup> Leroy (M.-J.)....	Rouen (Saint-Sever)..	5	1	15	1	3	#	1,200
	Bonnaud (M.-M.-E.)	La Roche-sur-Yon....	5	1	#	1	6	#	1,200
1183									
1184	M <sup>les</sup> Georget (G.-M.)..	Poitiers R. P. ....	5	1	#	1	3	#	1,200
1185	Lefèvre (A.-A.)....	Mortain.....	5	1	#	1	3	#	1,200
1186	M <sup>me</sup> Le Pon (M.-Y.)..	Saint-Servan.....	5	1	#	1	3	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1187	M <sup>lles</sup> Benoît (J.) . . . . .	Château-Thierry . . . . .	5	"	15	1	6	"	1,100
1188	<i>Baguclin (M.-V.)</i> . . . . .	Angers R. P. . . . .	4	10	"	1	3	"	1,200
1189	M <sup>me</sup> Léonard (M.-H.-F.) . . . . .	Beauvais . . . . .	4	10	"	1	3	"	1,200
1190	M <sup>lles</sup> Leduc (M.-M.-F.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	4	10	"	1	6	"	1,100
1191	<i>Leroy (M.-M.)</i> . . . . .	Argenteuil . . . . .	4	10	"	1	3	"	1,200
1192	<i>Delsouiller (M.-M.)</i> . . . . .	Périgueux . . . . .	4	7	"	1	3	"	1,200
1193	<i>Vignaux (F.-S.-A.)</i> . . . . .	Vimoutiers . . . . .	4	7	"	1	3	"	1,200
1194	Besson (M.-L.) . . . . .	Voiron . . . . .	4	5	"	1	6	"	1,100
1195	Besson (M.-J.-B.) . . . . .	Tour-du-Pin . . . . .	4	5	"	1	6	"	1,100
1196	Muratet (B.-L.-M.) . . . . .	Villeneuve-sur-Lot . . . . .	4	1	"	1	6	"	1,100
1197	M <sup>me</sup> Barthé (C.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4	"	15	1	6	"	1,100
1198	M <sup>llo</sup> Dhers (M.-T.-L.-T.) . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	4	"	10	1	6	"	1,100
1199	M <sup>me</sup> Brauvais (M.-J.) . . . . .	Paris, bureau C. . . . .	3	9	15	1	6	"	1,100
1200	M <sup>lles</sup> Boulade (P.-T.-A.) . . . . .	Paris, bureau F. . . . .	3	9	"	1	6	"	1,100
1201	Joannon (A.-A.) . . . . .	Montbrison . . . . .	3	8	"	1	9	"	1,100
1202	M <sup>me</sup> Lanoult (M.-S.) . . . . .	Soissons . . . . .	3	8	"	1	6	"	1,100
1203	M <sup>llo</sup> Sionneau (M.) . . . . .	Paris, bureau 39. . . . .	3	8	"	1	6	"	1,100
1204	M <sup>me</sup> Bourgeois (E.) . . . . .	Roubaix, principal . . . . .	3	7	15	1	6	"	1,100
1205	M <sup>lles</sup> Monier (M.-L.-D.) . . . . .	Brignoles . . . . .	3	7	15	1	6	"	1,100
1206	Vaxillaire (G.-C.-C.) . . . . .	Amiens, quart. de la gare . . . . .	3	7	15	1	6	"	1,100
1207	Daudé (E.) . . . . .	Alais . . . . .	3	6	15	1	6	"	1,100
1208	Conessac (L.-P.) . . . . .	Paris, central . . . . .	3	6	"	1	6	"	1,100
1209	Esprabens (E.) . . . . .	Mauléon . . . . .	3	6	"	1	6	"	1,100
1210	Lacaze (M.-A.-H.) . . . . .	Paris, bureau K . . . . .	3	6	"	1	6	"	1,100
1211	Mathieu (C.-A.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3	6	"	1	6	"	1,100
1212	Matron (M.-E.) . . . . .	Mâcon, caisse d'épargne . . . . .	3	6	"	1	6	"	1,100
1213	Dumarest (M.-M.) . . . . .	Lunéville . . . . .	3	5	"	1	6	"	1,100
1214	Giauffret (R.-J.) . . . . .	Nice-Garibaldi . . . . .	3	5	"	1	6	"	1,100
1215	<i>Grac (P.-A.)</i> . . . . .	Barbentane . . . . .	2	11	10	1	3	"	1,100
1216	<i>Bonoron (A.-G.)</i> . . . . .	Paris, bureau K . . . . .	2	11	"	1	3	"	1,100
1217	<i>Jauson (M.-A.)</i> . . . . .	Versailles, préfecture . . . . .	2	11	"	1	3	"	1,100
1218	<i>Moy (J.-M.)</i> . . . . .	Bourg . . . . .	2	11	"	1	3	"	1,100
1219	<i>Sisco (M.-J.-M.)</i> . . . . .	Papaume . . . . .	2	11	"	1	3	"	1,100
1220	Favereau (M.-H.-G.) . . . . .	Paris, bureau K . . . . .	1	9	"	1	9	"	1,000
1221	Thouement (M.-L.-A.) . . . . .	Rouen, téléphone . . . . .	1	9	"	1	9	"	1,000
1222	Bouhourc (L.-J.) . . . . .	Nîmes, central . . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000
1223	Bresson (R.-H.) . . . . .	Port-la-Nouvelle . . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000
1224	Cabannes (M.-A.) . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000
1225	M <sup>me</sup> Chandès (M.) . . . . .	Paris, bureau K . . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000
1226	M <sup>lles</sup> Ciolino (J.-E.) . . . . .	Épinal, caisse d'éparg. . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000
1227	Crenn (J.) . . . . .	Angers, rue d'Anjou . . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000
1228	M <sup>me</sup> Favérial (L.-E.) . . . . .	Paris, bureau 58. . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000
1229	M <sup>llo</sup> Jacquet (M.-F.-B.) . . . . .	Charenton-le-Pont . . . . .	1	6	"	1	6	"	1,000

numéros de classement.	NOMS DE S AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1230	M <sup>lles</sup> Pertus (A.-M.) . . .	Saint-Flour. . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1231	Prat (M.-P. C.-J.) . . .	Paris, bureau K. . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1232	Robert (M.-P.) . . .	Mauriac. . . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1233	M <sup>me</sup> Sabardin (M.) . . .	Montreuil-sous-Bois . . .	1	6	#	1	6	#	1,000
1234	M <sup>lles</sup> Charrel (J.-M.) . . .	Ambérieu. . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1235	Grillot (M.) . . . . .	Decize. . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1236	Lacoste (M.-A.-C.) . . .	Annonay. . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1237	Martin (M.-J.-M.) . . .	Sablé. . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1238	Pidault (C.) . . . . .	Autun. . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1239	M <sup>mes</sup> Tisserand (A.-A.) . . .	Chalon-sur-Saône. . . . .	1	3	#	1	3	#	1,000
1240	Lemozy (M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	13	5	#	1	5	29	1,300
1241	Debouck (C.-M.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	10	2	20	1	5	29	1,300
1242	Béuard (J.-V.) . . . . .	Paris, central. . . . .	9	1	15	1	5	29	1,100
1243	Cousy (M.-A.-C.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	9	1	5	1	5	29	1,300
1244	M <sup>lles</sup> Abrial (E.-J.-C.) . . .	Idem. . . . .	8	1	#	1	5	29	1,300
1245	Fayolle (A.) . . . . .	Paris, bureau C. . . . .	7	4	20	1	2	29	1,300
1246	Pfister (M.-A.-C.) . . . . .	Paris, bureau F. . . . .	5	3	15	1	5	29	1,100
1247	Heitz (M.-F.) . . . . .	Mézières. . . . .	5	1	15	1	2	29	1,200
1248	Perthuis (L.-A.) . . . . .	Paris, bureau G. . . . .	3	7	15	1	5	29	1,100
1249	Ollier (J.-A.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	3	6	#	1	5	29	1,100
1250	Gillet (L.-A.) . . . . .	Paris, central. . . . .	3	5	#	1	5	29	1,100
1251	M <sup>mes</sup> Duploux (A.-L.) . . . . .	Paris, bureau C. . . . .	13	2	11	1	5	28	1,300
1252	Harpin (A.-M.-L.) . . . . .	Paris, bureau I. . . . .	8	8	#	1	5	28	1,300
1253	Lanotte (M.-P.-C.) . . . . .	Paris, bureau C. . . . .	7	5	#	1	5	28	1,200
1254	M <sup>lle</sup> Olivier (L.-M.-E.) . . . . .	La Ferté-Macé. . . . .	5	2	#	1	5	28	1,200
1255	M <sup>me</sup> Cornet (M.-C.-A.) . . . . .	Paris, bureau C. . . . .	4	10	#	1	5	28	1,100
1256	M <sup>lle</sup> Massart (J.-M.-A.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	4	7	15	1	2	28	1,200
1257	M <sup>mes</sup> Décher (M.-C.-M.) . . . . .	Idem. . . . .	3	9	15	1	5	28	1,100
1258	Clément (J.-A.) . . . . .	Paris, central. . . . .	3	7	15	1	5	28	1,100
1259	M <sup>lles</sup> Coudray (J.-V.) . . . . .	Idem. . . . .	3	7	#	1	5	28	1,100
1260	Leroux (L.-P.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	11	4	18	1	5	27	1,300
1261	M <sup>me</sup> Boissel (M.-G.) . . . . .	Idem. . . . .	6	11	16	1	5	27	1,200
1262	M <sup>lles</sup> Demichel (M.-T.-J.) . . . . .	Agen, caisse d'épargne. . . . .	5	1	15	1	2	27	1,200
1263	Maire (A.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	3	9	15	1	5	27	1,100
1264	M <sup>me</sup> Rebeyrol (B.-M.) . . . . .	Paris, bureau C. . . . .	3	5	15	1	5	27	1,100
1265	M <sup>lles</sup> Tellier (J.-O.) . . . . .	Paris, central. . . . .	15	5	15	1	2	26	1,600
1266	Taupin (J.-P.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	8	2	8	1	5	26	1,200
1267	Crépon (J.-F.-M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	6	8	#	1	5	26	1,200
1268	Gugenheim (J.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	5	10	#	1	5	26	1,200
1269	Béquet (M.-E.) . . . . .	Paris, bureau I. . . . .	4	4	15	1	5	26	1,100
1270	Thounelier (C.) . . . . .	Paris, bureau K. . . . .	3	9	15	1	5	26	1,100
1271	Gagneur (M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	3	7	#	1	5	26	1,100
1272	Cathelineau (M.) . . . . .	Paris, bureau G. . . . .	14	5	24	1	5	25	1,300
1273	Deluc (J.-M.-L.) . . . . .	Paris, bureau H. . . . .	13	10	15	1	2	25	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1274	M <sup>lle</sup> Favreau (A.-A.)..	Paris R. ....	10	7	11	1	5	25	1,100
1275	M <sup>me</sup> Médus (E.-F.)...	Paris, central.....	9	5	20	1	5	25	1,300
1276	Delzongles (J.-A.)..	<i>Idem.</i> .....	9	4	5	1	5	25	1,300
1277	M <sup>lle</sup> Dabadie (M.-J.-I.- L.).	Bordeaux, téléphone ..	8	2	"	1	5	25	1,300
1278	M <sup>me</sup> Sales (A.-M.-V.)..	Marseille, central.....	6	6	"	1	5	25	1,100
1279	M <sup>lles</sup> Lamy (M.-M.-C.)..	Paris, central.....	6	4	15	1	5	25	1,200
1280	<i>Nougaret (M.-A.)..</i>	Montpellier, central...	6	"	"	1	2	25	1,300
1281	<i>Meunier (M.-C.-C.)</i>	Paris R. ....	4	10	"	1	2	25	1,200
1282	Debaye (J.-C.-E.- V.).	Paris G. ....	4	3	15	1	5	25	1,100
1283	Brasier (A.-H.)..	Paris 98.....	14	8	"	1	5	24	1,400
1284	M <sup>me</sup> Coste (M.-D.) ...	Paris K. ....	6	9	15	1	5	22	1,300
1285	M <sup>lles</sup> Seugnet (M.)....	Bordeaux, central. ...	5	3	"	1	5	20	1,200
1286	Feuillet (L.-C.)..	Paris R. ....	4	7	2	1	5	20	1,100
1287	Ripert (J.-M.-A.)..	Grenoble, caisse d'ép..	4	4	15	1	5	20	1,100
1288	Jondrier (A.)....	Paris I. ....	3	7	15	1	5	19	1,100
1289	Borey (B.-M.-M.)..	Belfort, téléphone....	1	5	16	1	5	16	1,000
1290	M <sup>mes</sup> Thierry (M.-L.-C.)	Lyon, central. ....	19	4	"	1	5	15	1,700
1291	Gratadour (E.-L.)..	Direction de la Seine..	17	11	15	1	5	15	1,600
1292	M <sup>lle</sup> Delmaire (L.-A.)..	Saint-Quentin, téléph..	16	"	"	1	2	15	1,600
1293	M <sup>me</sup> Petitot (M.-E.)...	Paris C. ....	15	10	20	1	2	15	1,400
1294	M <sup>lles</sup> Pastor (J.-A.) ...	<i>Idem.</i> .....	14	11	29	1	2	15	1,300
1295	Lcdoux (A.-E.)...	Lille, central.....	13	10	15	1	5	15	1,400
1296	Sincholle (L.-J.)..	Rodez, caisse d'épargne	13	7	"	1	2	15	1,400
1297	M <sup>me</sup> Bracqué (J.)....	Saint-Quentin, téléph..	13	6	"	1	2	15	1,400
1298	M <sup>lle</sup> Chabal (C.-M.)...	Cannes, téléphone....	12	11	15	1	8	15	1,300
1299	M <sup>me</sup> Jacquemot (C.)...	Paris C. ....	12	9	"	1	2	15	1,400
1300	M <sup>lle</sup> Robin (M.-E.)...	Paris 03.....	12	8	5	1	8	15	1,300
1301	M <sup>me</sup> Silard (J.-L.)....	Paris F. ....	11	4	17	1	5	15	1,300
1302	Sirazac (M.)....	Bordeaux, téléphone..	11	4	17	1	5	15	1,300
1303	M <sup>lles</sup> Ruet (J.-M.)....	Lyon, téléphone. ....	10	4	"	1	5	15	1,400
1304	Lacoste (A.-A.)...	Bordeaux, téléphone..	9	9	"	1	5	15	1,300
1305	M <sup>mes</sup> Bondin (J.-A.-M.- M.).	Bordeaux, central. ...	9	8	"	1	5	15	1,300
1306	Garbe (H.-P.-F.)..	Paris F. ....	9	7	13	1	5	15	1,300
1307	Ventre (C.-E.-M.)..	Montrouge. ....	9	5	20	1	5	15	1,300
1308	M <sup>lle</sup> Gillier (A.-A.)...	Rouen, téléphone....	9	2	"	1	2	15	1,400
1309	M <sup>me</sup> Le Doré (J.-M.-F.)	Paris, central.....	9	"	22	1	5	15	1,300
1310	M <sup>lles</sup> Leborgne de La- lande de Palfray	Paris B. ....	8	8	25	1	5	15	1,300
1311	Barberon(L.-V.-E.)	Paris, central. ....	8	4	10	1	5	15	1,300
1312	M <sup>me</sup> Fritsch (J.-M.)..	Paris 93.....	8	3	10	1	5	15	1,300
1313	M <sup>lle</sup> Damman (B.-E.- M.).	Havre, téléphone. ....	8	3	"	1	5	15	1,300



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1314	M <sup>lles</sup> Schmitt (J.).....	Reims R. P.....	8	#	#	1	5	15	1,300
1315	Malacan (R.-F.)..	Bayonne, téléphone...	7	8	#	1	5	15	1,300
1316	M <sup>mes</sup> Galipeau (A.-M.- G.).	Paris 62.....	7	6	#	1	2	15	1,300
1317	Idoux (N.-A.)....	Paris, central.....	7	5	#	1	5	15	1,300
1318	M <sup>llo</sup> Prillard (M.-C.)..	Dijon, central. ....	6	10	5	1	2	15	1,300
1319	M <sup>me</sup> Bayles (J.-M.)....	Paris K.....	6	9	#	1	5	15	1,300
1320	M <sup>lles</sup> Gabriel - Claude (M.-A.-E.).	Fontainebleau, téléph..	6	9	#	1	2	15	1,300
1321	Petitdemege (M.- J.-L.).	Dijon, central. ....	6	9	#	1	2	15	1,300
1322	M <sup>mes</sup> Rivière (A.-L.)...	Narbonne.....	6	5	14	1	2	15	1,300
1323	Lyonnel (J.)....	Moulins.....	6	3	#	1	8	15	1,200
1324	Chappe (J.-B.)...	Arcueil.....	6	2	15	1	2	15	1,300
1325	Roustit (H.-C.-M.- G.).	Castres.....	5	11	#	1	8	15	1,200
1326	M <sup>lles</sup> Vuillet (E.-A.)...	Chalon-sur-Saône.....	5	11	#	1	2	15	1,200
1327	Féral (M.).....	Marmande.....	5	7	15	1	5	15	1,200
1328	Bendine (A.-J.)..	Limours.....	5	6	15	1	5	15	1,200
1329	Gilotin (A.-M.-C.).	Armentières.....	14	6	#	1	2	15	1,500
1330	Bonnet (E.).....	Cahors.....	5	4	#	1	5	15	1,200
1331	M <sup>mo</sup> Gimonet (M.-C.- L.).	Romorantin.....	5	3	15	1	5	15	1,200
1332	M <sup>lles</sup> Lacme (M.)....	Auch.....	5	3	15	1	5	15	1,200
1333	Leroux (A.-M.)..	Rennes, central.....	5	3	15	1	5	15	1,200
1334	Maisonneuve (E.-J.)	La Roche-sur-Yon....	5	1	15	1	2	15	1,200
1335	M <sup>me</sup> Wurth (M.-F.-J.).	Saint-Mandé.....	5	1	#	2	5	15	1,100
1336	M <sup>lles</sup> Cornut (M.-M.-L.)	Crest.....	5	#	15	1	2	15	1,200
1337	Maubé (J.-M.-E.).	Saint-Gaudens.....	5	#	15	1	2	15	1,200
1338	Royer (A.-P.)....	Nîmes-Gambetta.....	5	#	15	1	2	15	1,200
1339	Sarraire (M.-L.)..	Marseille, caisse d'ép..	5	#	15	1	2	15	1,200
1340	Vinet (H.-C.)....	Giverny.....	5	#	15	1	2	15	1,200
1341	M <sup>me</sup> Carbonnier (J.)..	Toulouse, caisse d'ép..	5	#	2	1	5	15	1,100
1342	M <sup>lles</sup> Dufour (S.-M.-L.).	Dunkerque R. P.....	4	10	#	1	2	15	1,200
1343	Berdin (A.-L.)...	Seas.....	4	9	15	1	2	15	1,200
1344	De Bucq (M.-J.-L.- P.).	Paris, central.....	4	9	15	1	2	15	1,200
1345	Vergnes (M.-P.)..	Toulouse-S <sup>t</sup> -Cyprien...	4	9	15	1	2	15	1,200
1346	Boussard (A.)....	Beaune.....	4	6	15	1	2	15	1,200
1347	Champagne (L.-B.)	Romilly-s.-Seine, télép.	4	6	15	1	2	15	1,200
1348	Chevalier (M.-P.).	Lyon, caisse d'épargne.	4	6	15	1	2	15	1,200
1349	Delon (A.-T.)....	Raincy.....	4	6	15	1	2	15	1,200
1350	M <sup>me</sup> Godefroy (A.-L.-A.)	Caen-Singer.....	4	6	15	1	2	15	1,200
1351	M <sup>lles</sup> Guillaume (H.-M.)	Le Puy.....	4	6	15	1	2	15	1,200
1352	Jeanne (L.-J.-A.).	Contances.....	4	6	15	1	2	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1353	M <sup>lles</sup> Lemoine (B.-E.-M.)	Laigle . . . . .	4	6	15	1	2	15	1,200
1354	Maillard (M.-H.-A.).	Montreuil-sur-Mer. . . . .	4	6	15	1	2	15	1,200
1355	Cordier (M.-J.-E.).	Argentan . . . . .	4	5	15	1	2	15	1,200
1356	Bécavin (O.-M.-M.)	Romorantin . . . . .	4	4	15	1	5	15	1,100
1357	Brunerie (H.-N.).	Paris I . . . . .	4	#	#	1	2	15	1,300
1358	Bister (L.-J.). . . . .	Oran, caisse d'épargne.	3	7	15	1	5	15	1,100
1359	Bourdet (A.-M.-J.)	Thonon . . . . .	3	4	27	1	5	15	1,100
1360	Bavilley (B.-E.). . . . .	Champagnole . . . . .	3	4	15	1	5	15	1,100
1361	Drouet (N.-M.). . . . .	Paris, central . . . . .	3	4	15	1	5	15	1,100
1362	M <sup>me</sup> Gabarel (M.-C.). . . . .	Montpellier, caisse d'ép.	3	4	15	1	5	15	1,100
1363	M <sup>lles</sup> Gallais (M.-E.-L.).	Le Havre, central . . . . .	3	4	15	1	5	15	1,100
1364	Hue (L.-T.-P.). . . . .	Orléans-Colombier . . . . .	3	4	15	1	5	15	1,100
1365	Mahut (M.-M.). . . . .	Idem . . . . .	3	4	15	1	5	15	1,100
1366	Priou (M.-C.-M.).	Saint-Denis . . . . .	3	4	15	1	5	15	1,100
1367	Bénac (D.-M.-C.).	Auch . . . . .	3	1	15	1	2	15	1,100
1368	Chotel (M.-E.-P.).	Paris K . . . . .	3	1	15	1	2	15	1,100
1369	Grandclaude (M.-B.)	Idem . . . . .	3	1	15	1	2	15	1,100
1370	M <sup>me</sup> Dathousie (L.-V.-C.)	Caen, central . . . . .	2	10	15	1	2	15	1,100
1371	M <sup>lles</sup> Lécuse (B.). . . . .	Rethel . . . . .	2	10	15	1	2	15	1,100
1372	Paitre (M.-C.). . . . .	Paris 62 . . . . .	2	10	15	1	2	15	1,100
1373	Rouyer (M.-A.). . . . .	Saintes . . . . .	2	10	15	1	2	15	1,100
1374	Hervieu (M.-A.). . . . .	Havre, central . . . . .	2	2	#	1	2	15	1,000
1375	Russier (C.-A.). . . . .	Rive-de-Gier . . . . .	1	8	15	1	8	15	1,000
1376	Goy (M.-C.). . . . .	Bonneville . . . . .	1	2	15	1	2	15	1,000
1377	Gros-Tabussiat. . . . .	Lons-le-Saunier . . . . .	1	2	15	1	2	15	1,000
1378	Lefevre (E.-M.-R.)	Fongères . . . . .	1	2	15	1	2	15	1,000
1379	M <sup>me</sup> Audiger (L.). . . . .	Paris, central . . . . .	6	3	20	1	5	14	1,200
1380	M <sup>lles</sup> Dumont (J.-A.). . . . .	Paris, K . . . . .	3	1	15	1	2	14	1,100
1381	M <sup>me</sup> Rabaux (J.-D.). . . . .	Idem . . . . .	3	1	15	1	2	14	1,100
1382	M <sup>lles</sup> Sannier (E.-H.). . . . .	Paris, G . . . . .	3	1	15	1	2	14	1,100
1383	Tangre (A.-M.). . . . .	Paris, K . . . . .	3	1	15	1	2	14	1,100
1384	Lagardère (M.-T.)	Idem . . . . .	5	#	15	1	5	13	1,200
1385	M <sup>me</sup> Bigel (J.-L.). . . . .	Idem . . . . .	3	5	#	1	5	13	1,100
1386	Fricot (M.-J.-E.). . . . .	Paris, central . . . . .	7	1	5	1	5	12	1,300
1387	Rua (A.). . . . .	Paris B . . . . .	3	11	5	1	5	12	1,100
1388	M <sup>lles</sup> Cartier (E.-C.-F.).	Paris K . . . . .	3	1	15	1	2	12	1,100
1389	Elion (J.-C.). . . . .	Idem . . . . .	3	1	15	1	2	12	1,100
1390	Maillard (G.-C.). . . . .	Idem . . . . .	3	1	15	1	2	12	1,100
1391	M <sup>me</sup> Royer (M.-J.). . . . .	Idem . . . . .	5	2	15	1	2	11	1,200
1392	M <sup>lle</sup> Gabriel-Claude (M.-L.-A.).	Paris, central . . . . .	4	9	15	1	2	11	1,200
1393	M <sup>me</sup> Sinant (J.-M.). . . . .	Beauvais . . . . .	16	11	7	1	5	10	1,400
1394	M <sup>lles</sup> Wanner (M.-L.). . . . .	Paris I . . . . .	7	5	#	1	2	10	1,300
1395	Villeneuve (M.-L.)	Bressuire . . . . .	3	4	15	1	5	10	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANTIENNETÉ de services.			ANTIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  Francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1396	M <sup>me</sup> Parisot (A.-M.-M.)	Paris B.....	7	6	"	1	2	9	1,300
1397	M <sup>lle</sup> Remy (A.-C.)....	Paris K.....	3	1	15	1	2	9	1,100
1398	M <sup>me</sup> Praden (L.-M.)..	Nîmes, central.....	6	3	"	1	2	7	1,300
1399	M <sup>lles</sup> Belgodère (A.-M.-J.)	Marseille, central....	3	4	15	1	5	7	1,100
1400	Raison (M.-M.-G.)	Paris K.....	3	1	15	1	2	7	1,100
1401	Large (M.-M.)....	Lyon, central.....	14	6	"	1	2	"	1,500
1402	Cavin (M.-F.)..	Roubaix, téléphones..	13	1	"	1	2	"	1,400
1403	Marçais (A.-M.-D.)	Paris G.....	10	11	29	1	5	"	1,300
1404	M <sup>me</sup> Hubaut (A.-V.)..	Paris 98.....	9	7	"	1	5	"	1,300
1405	M <sup>lle</sup> Berroud (M.-E.)..	Lyon, central.....	9	6	15	1	5	"	1,300
1406	M <sup>mes</sup> Guilhamote (M.-V)	Roanne, téléphones...	7	8	"	1	5	"	1,300
1407	Mahey (M.-A.-B.-F)	Nantes, caisse d'épargne	7	8	"	1	5	"	1,300
1408	Mante (A.-M.)....	Montpellier, central...	7	7	15	1	5	"	1,300
1409	M <sup>lle</sup> Rafer (E.-M.)....	Saint-Chamond, téléph.	7	4	"	1	5	"	1,300
1410	M <sup>me</sup> Suzzoni (M.-L.-E.)	Alger, téléphones.....	7	3	15	1	5	"	1,300
1411	M <sup>lles</sup> Billaud (M.-L.-A.- M.).	Paris K.....	7	3	"	1	2	"	1,300
1412	Genevoix (M.-A.)..	Paris 58.....	7	2	15	1	2	"	1,300
1413	M <sup>me</sup> Jassaud (J.-E.)....	Lyon, caisse d'épargne.	6	11	"	1	5	"	1,300
1414	M <sup>lles</sup> Bertho (E.-M.-E.)	Amiens, téléphones...	6	9	15	1	5	"	1,300
1415	Blanc (M.-Z.)....	Forealquier.....	6	9	10	1	2	"	1,300
1416	Lapert (L.-L.)....	Rouen-Saint-Sever....	6	8	"	1	2	"	1,300
1417	Boiron (A.-A.)....	Lyon, central.....	6	5	25	1	2	"	1,500
1418	M <sup>me</sup> Trinnet (M.)....	Donai.....	6	4	15	1	2	"	1,300
1419	M <sup>lles</sup> Pelet (M.-G.-R.)..	Blois R. P.....	6	3	"	1	2	"	1,300
1420	Meyran (N.-M.-A.)	Périgueux.....	6	2	25	1	8	"	1,200
1421	Chabanne (M.-D.-A)	Avignon R. P.....	6	2	15	1	2	"	1,300
1422	Chabanne (M.-E.-A)	Idem.....	6	2	15	1	2	"	1,300
1423	Mestural (M.-M.)..	Poitiers.....	6	1	"	1	2	"	1,300
1424	M <sup>me</sup> Dufau (M.)....	Mont-de-Marsan.....	6	"	5	1	5	"	1,200
1425	M <sup>lle</sup> Weisse (M.-A.)..	Paris 104.....	5	10	"	1	5	"	1,200
1426	M <sup>mes</sup> Giamarchi (J.)....	Marseille, central....	5	9	15	1	8	"	1,200
1427	Roullier (F.-V.-A.)	Nice, téléphones.....	5	7	"	1	5	"	1,200
1428	M <sup>lle</sup> Labeille (M.)....	Cognac.....	5	4	"	1	5	"	1,200
1429	M <sup>me</sup> Odin.....	Bourbonne-les-Bains..	5	3	15	1	5	"	1,200
1430	M <sup>lle</sup> Laguasse (M.-L.)	Castres.....	5	3	6	1	5	"	1,200
1431	M <sup>me</sup> Jasset (M.-J.-E.)..	Lyon, téléphone.....	5	3	"	1	5	"	1,200
1432	M <sup>lle</sup> Ducourthial (J.)..	La Palisse.....	5	"	15	1	2	"	1,200
1433	M <sup>mes</sup> Londoux (M.-J.-Y.)	Saint-Pol-de-Léon.....	5	"	"	1	5	"	1,200
1434	Bertrand (P.-M.)..	Clermont-de-l'Oise....	4	2	"	1	2	"	1,200
1435	M <sup>lles</sup> Chaton (E.-E.-M.)	Tours, caisse d'épargne.	4	9	"	1	2	"	1,200
1436	Kreichgauer (M.- M.).	Soissons.....	4	9	"	1	2	"	1,200
1437	M <sup>me</sup> Theberge (F.-M.-R)	Saint-Lô.....	4	7	"	1	2	"	1,200
1438	M <sup>lle</sup> Legrand (A.-C.)..	Versailles N. D.....	4	6	"	1	2	"	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1439	M <sup>mes</sup> Jorez (H.-V.)....	Paris (H).....	4	5	14	1	5	#	1,100
1440	Gauthier (L.-M.-F.)	Besançon-Battant.....	4	5	#	1	2	#	1,200
1441	Marchand (M.-L.- C.).	Paris, central.....	3	7	15	1	8	#	1,100
1442	M <sup>lle</sup> Bourdais (M.-L.).	Château-Gontier.....	3	7	#	1	8	#	1,100
1443	M <sup>mes</sup> Ladoux (A.)....	Paris, central.....	3	7	#	1	5	#	1,100
1444	Pacouil (A.-M.)..	Mar-cille, préfecture..	3	7	#	1	8	#	1,100
1445	Prinsard (J.-L.)..	Aubenas.....	3	7	#	1	8	#	1,100
1446	M <sup>lle</sup> Védrines J.-L.-M.).	Paris 59.....	3	7	#	1	5	#	1,100
1447	M <sup>me</sup> Vernat (M.)....	S <sup>t</sup> -Étienne-Badouillère.	3	7	#	1	8	#	1,100
1448	M <sup>lles</sup> Drevet (J.-S.)....	Rive-de-Gier, téléphone	3	4	15	1	5	#	1,100
1449	Allamigeon (M.-L.)	Bordeaux, téléphone..	3	4	#	1	5	#	1,100
1450	Bouvier (A.-M.)..	Annonay.....	3	4	#	1	5	#	1,100
1451	Garempon (J.-P.).	Villefranche-sur-Saône.	3	4	#	1	5	#	1,100
1452	M <sup>me</sup> Gayout (J.-M.)..	Périgueux, caisse d'p.	3	4	#	1	5	#	1,100
1453	M <sup>lle</sup> Roux (B.-M.-A.)..	Courbevoie.....	3	4	#	1	5	#	1,100
1454	M <sup>mes</sup> Coin (M.-L.)....	Paris K.....	3	1	15	1	2	#	1,100
1455	Terne (M.-J.)....	Paris R.....	3	1	15	1	2	#	1,100
1456	Lagarde (J.)....	Paris, central.....	3	1	#	1	2	#	1,100
1457	M <sup>lles</sup> Abbadie (S.-A.-M.- A.).	Paris K.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1458	Barrier (E.-V.-M.- J.).	Concarneau.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1459	Le Cos (L.-G.-F.).	Pont-l'Abbé.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1460	Radet (A.-M.-G.).	Sens.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1461	Thériat (M.-M.)..	Charenton-le-Pout....	2	10	#	1	2	#	1,100
1462	M <sup>me</sup> Vautier (B.-A.-J.).	Paris B.....	2	10	#	1	2	#	1,100
1463	M <sup>lles</sup> Aubert (H.-F.)..	Rive-de-Gier.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1464	Aubincau (M.-A.- B.-B.).	Saint-Nazaire, téléph..	1	5	#	1	5	#	1,000
1465	M <sup>me</sup> Bonnal (M.-M.-A.).	Marseille, central....	1	5	#	1	5	#	1,000
1466	M <sup>lle</sup> Bonnot (L.-M.-G.- A.).	Dijon, téléphone.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1467	M <sup>me</sup> Broqua (N.-J.-C.).	Paris, central.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1468	M <sup>lle</sup> Broqua (M.-M.-H.- F.).	Bordeaux, téléphone..	1	5	#	1	5	#	1,000
1469	M <sup>me</sup> Brossard (J.)....	Paris, central.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1470	M <sup>lles</sup> Calinon (M.-E.)..	Dijon, caisse d'épargne.	1	5	#	1	5	#	1,000
1471	Caron (L.-M.-J.)..	Béthune.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1472	Chameau (J.-M.-G.)	Tergnier, téléphone...	1	5	#	1	5	#	1,000
1473	Chatagnier (M.)..	Paris C.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1474	Chauvet (E.-E.)..	Marseille, Corderie...	1	5	#	1	5	#	1,000
1475	M <sup>mes</sup> Chevallier (A.)...	Rouen, Bourse.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1476	Chiron (L.)....	Lyon, téléphone.....	1	5	#	1	5	#	1,000
1477	M <sup>lle</sup> Collin (L.)....	Havre, central.....	1	5	#	1	5	#	1,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1478	M <sup>lles</sup> Cusin (M.-R.)...	Lyon, téléphone.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1479	Cuxac (M.-T.-A.-J.)	Paris K.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1480	Dournel (J.-A.-V.)	Albert.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1481	Duval (F.-C.)...	Figeac.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1482	Gérard (C.-E.-M.- R.)	Lyon, téléphone.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1483	M <sup>mo</sup> Gervois (M.-L.-L.)	Hesdin.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1484	M <sup>lles</sup> Gouirand (E.-J.)	Aix-en-Provence.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1485	Guillemet (J.-F.- M.)	Autun.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1486	Gurnaud (M.-C.)	Lyon, téléphone.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1487	Hoffmann (M.-R.- J.)	Levallois-Perret, téléph.	1	5	"	1	5	"	1,000
1488	M <sup>mo</sup> Issert (J.-A.)...	Cannes, téléphone....	1	5	"	1	5	"	1,000
1489	M <sup>lles</sup> La'argue (H.)...	Bordeaux, central....	1	5	"	1	5	"	1,000
1490	Lalanne (J.)...	Bordeaux, téléphone..	1	5	"	1	5	"	1,000
1491	Léonard (M.-A.-J.)	Tourcoing.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1492	Leriche (M.-M.-M.)	Lille, téléphone.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1493	Létan (C.-J.)...	Baugé.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1494	Maurin (E.-M.-A.)	Paris, central.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1495	Oliviéri (M.-J.)..	Marseille-République..	1	5	"	1	5	"	1,000
1496	M <sup>mo</sup> Paillet (M.-P.)...	Cette, téléphone.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1497	M <sup>lles</sup> Prugnot (M.-C.)..	Moulins.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1498	Ricard (M.-M.-P.)	Marseille, téléphone...	1	5	"	1	5	"	1,000
1499	M <sup>mo</sup> Rondot (M.-P.)..	Nancy, téléphone.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1500	M <sup>lles</sup> Salaün (M.-E.)..	Fougères.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1501	Spetz (R.-M.-M.)	Lille, téléphone.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1502	Suriel (J.-L.)...	Le Blanc.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1503	Vesproz (J.)...	Rive-de-Gier, téléphone	1	5	"	1	5	"	1,000
1504	Vincent (E.-L.)..	Tourcoing.....	1	5	"	1	5	"	1,000
1505	Baudoux (M.-T.)	Dijon R. P.....	1	5	"	1	2	"	1,000
1506	Caramagnol (R.-L.- C.)	Brignoles.....	1	5	"	1	2	"	1,000
1507	Peyrard (A.-M.)..	Clermont-Ferrand R. P.	1	5	"	1	2	"	1,000
1508	Quintin (A.-C.)..	Béthune.....	1	5	"	1	2	"	1,000
1509	Soulas (M.-E.-J.)	Pont-l'Abbé.....	1	5	"	1	2	"	1,000
1510	Taillandier (M.-H.)	Charolles.....	1	2	"	1	2	"	1,000





1899.

N° 14.

ANNEXE

AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



DÉCEMBRE 1899.

SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	740
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques...	741
ANNOTATIONS à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	743
ANNOTATIONS à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département (n° 500-43)...	746
SÉRIE des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant. (Matériel des lignes aériennes.).....	748
SÉRIE des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant. (Matériel des lignes souterraines.).....	751
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	755
ANNOTATIONS à l'Instruction générale des Postes.....	756
ANNOTATIONS au Tarif des Postes.....	760
FERMETURE des bureaux de poste français de Sitia, San-Nicolo et Hiérapetra (Crète). — Annotation au Tarif des Postes.....	761
ANNOTATIONS à la Nomenclature des escales (édition de 1899).....	762
PAQUEBOTS-POSTE français. — Relâche à Santander des paquebots de la ligne Havre-Bordeaux à Saint-Thomas et Haïti.....	762
PAQUEBOTS-POSTE français. — Nouveaux itinéraires des services maritimes de l'Extrême-Orient, de l'Australie et de l'Océan Indien. — Tableaux des mouvements présumés des paquebots en 1900.....	765
FRANCHISES postales. — Publication du 203° supplément au Manuel des franchises postales. — Recteurs des Académies d'Aix, de Besançon, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Toulouse.....	801
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre des années 1899 et 1898. — France.....	804
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre des années 1899 et 1898. — Algérie.....	805
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1899.....	806
FAITS divers.....	806
ARRÊTÉS ministériels, du 25 novembre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.....	808
NOMINATION d'un Directeur honoraire au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.....	809
ADDITION au 21° tableau d'avancement de classe.....	809
VINGT-UNIÈME tableau d'avancement. — Promotions.....	810
PROMOTIONS.....	811
NOMINATIONS et mutations.....	813



DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION.

Création et ouverture de bureaux de poste.

Créations de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ain.....	Champfromier (1).....	14 juin 1899.
Allier.....	Le Theil (2).....	<i>Idem.</i>
Puy-de-Dôme.....	Compains.....	<i>Idem.</i>
Calvados.....	Livry.....	<i>Idem.</i>
Charente-Inférieure.....	Boucafranc (1).....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Gambais (1).....	<i>Idem.</i>
Pyrénées-Orientales.....	Tautavel (2).....	15 septembre 1899.
Pas-de-Calais.....	Bercq-Plage (1).....	14 juin 1899.
Cher.....	Nançay.....	<i>Idem.</i>
Pyrénées-Orientales.....	Saint-Cyprien (1).....	19 septembre 1899.

(1) Conversion de la recette simple municipale des Postes existant dans la commune.  
(2) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.

Création d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Puy-de-Dôme.....	Augnat, section de Barèges.....	17 juillet 1899.
Drôme.....	Aix, section de Pont-de-Quart.....	29 mai 1899.
Ariège.....	Escosse (2).....	8 juin 1899.
Haute-Saône.....	Roche-et-Raucourt.....	9 octobre 1899.
Indre-et-Loire.....	Saint-Antoine-du-Rocher.....	12 juin 1899.
<i>Idem.</i> .....	Rivarennes.....	février 1899.
Saône-et-Loire.....	Allercy.....	27 décembre 1898.
Mayenne.....	Désertines.....	11 août 1899.
Aisne.....	Lesdins.....	12 avril 1899.
Oise.....	Thury-en-Valois.....	20 juillet 1899.
Somme.....	Visselles.....	8 février 1899.
Corrèze.....	Combressol.....	11 août 1899.
<i>Idem.</i> .....	Port-Dieu (2).....	20 juillet 1899.
Vendée.....	Saint-Gervais (1).....	27 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	L'Île-d'Elle (1).....	12 juin 1899.
Saône-et-Loire.....	Saint-Aubin-sur-Loire.....	31 mars 1899.
Ariège.....	Soucix.....	8 juin 1899.
Vendée.....	Jard (2).....	9 octobre 1899.
Indre-et-Loire.....	Epeigné-Jes-Bois.....	6 mars 1899.
Charente-Inférieure.....	Puyrolland, section de Tournay.....	12 juillet 1899.
Seine-Inférieure.....	Nointot.....	11 janvier 1899.
Loir-et-Cher.....	Montrieux.....	27 décembre 1898.
Doubs.....	Durnes.....	20 juin 1899.
Saône-et-Loire.....	Saint-Etienne-en-Bresse.....	<i>Idem.</i>
Indre.....	Vinouil.....	21 octobre 1899.
Seine-et-Oise.....	Gournay-sur-Marne (1).....	<i>Idem.</i>
Île-et-Vilaine.....	Dingé.....	11 août 1899.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
(2) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.

Par arrêté du 17 octobre 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la conversion en recettes simples mixtes des établissements de facteur-receveur existant à *Aïn-Fakroun* et au *Tarf* (Constantine).

Ces nouveaux bureaux ont été mis en activité, le premier, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1899, le deuxième, à dater du 16 du même mois.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE TÉLÉPHONIQUE INTÉRIEURE ET INTERNATIONALE.

Création de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux  
et de circuits téléphoniques.

*Création de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Coigny.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	17 novembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Père-en-Tardenois.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Calvados.....	Condé-sur-Noireau.....	<i>Idem.</i> .....	2 décembre 1899.
Corrèze.....	Tulle.....	<i>Idem.</i> .....	11 décembre 1899.
Doubs.....	Pont-de-Roide.....	<i>Idem.</i> .....	17 novembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Russey (Le).....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Saint-Hippolyte.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Drôme.....	Aouste.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Beaufort-sur-Gervanno.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Crest.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Livron.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Loriol.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Saillans.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Tain.....	<i>Idem.</i> .....	2 décembre 1899.
Eure.....	Thilliers-en-Vexin.....	<i>Idem.</i> .....	17 novembre 1899.
Eure-et-Loir.....	Sorel-Moussel.....	<i>Idem.</i> .....	13 novembre 1899.
Loire.....	Saint-Denis-de-Cabannes.....	<i>Idem.</i> .....	2 décembre 1899.
Loir-et-Cher.....	Romorantin.....	<i>Idem.</i> .....	17 novembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Vendôme.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Landes.....	Peyrehorade.....	<i>Idem.</i> .....	2 décembre 1899.
Gard.....	Bagnols-sur-Cèze.....	<i>Idem.</i> .....	13 novembre 1899.
Marne.....	Damery.....	<i>Idem.</i> .....	23 novembre 1899.
Mayenne.....	Laval.....	<i>Idem.</i> .....	2 décembre 1899.
Nord.....	Somain.....	<i>Idem.</i> .....	23 novembre 1899.
Sarthe.....	Bessé-sur-Braye.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Grand-Lucé.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	La Chartre-sur-le-Loir.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Poncé.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne.....	Mitry-Mory.....	<i>Idem.</i> .....	13 novembre 1899.
Seine-et-Oise.....	Ballancourt.....	<i>Idem.</i> .....	17 novembre 1899.
<i>Idem.</i> .....	Les Essarts-le-Roi.....	<i>Idem.</i> .....	13 novembre 1899.
Vosges.....	Anould.....	<i>Idem.</i> .....	17 novembre 1899.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Charente-Inférieure.....	Jonzac.....	5 décembre 1899.
Côte-d'Or.....	Comblanchien.....	25 décembre 1899.
Gard.....	Comps.....	22 novembre 1899.
Loiret.....	Nogent-sur-Vernisson.....	13 novembre 1899.
Marne (Haute).....	Joinville.....	1 <sup>er</sup> décembre 1899.
Meuse.....	Vaucouleurs.....	10 décembre 1899.
Oise.....	Gournay-sur-Aronde.....	18 décembre 1899.
Idem.....	Ressons-sur-Matz.....	15 décembre 1899.
Idem.....	Vieux-Moulin.....	10 décembre 1899.
Seine-Inférieure.....	Saint-Nicolas-d'Aliermont.....	24 novembre 1899.
Seine-et-Oise.....	Boissy-l'Aillerie.....	15 novembre 1899.
Tarn-et-Garonne.....	Valence-d'Agen.....	25 novembre 1899.

N. B. — Le réseau de Sainte-Poy-lès-Lyon est compris dans le groupe de Lyon, par arrêté du 17 novembre 1899.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Saint-Dizier = Joinville = Chaumont (1).....	30 648	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.	.....	1 <sup>er</sup> décembre 1899.
Vaucouleurs = Commercy.....	43 638			10 décembre 1899.
Pierrefonds = Vieux-Moulin = Compiègne (1).....	19 474	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	<i>Idem.</i>
Ressons-sur-Matz = Monchy-Humières (2).....	6 375			15 décembre 1899.
Gournay-s.-Aronde = Monchy-Humières	12 825	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	18 décembre 1899.
Comblanchien = Nuits-Saint-Georges..	6 320			25 décembre 1899.
Valence-d'Agen = Moissac.....	4 600	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	25 novembre 1899.
Jonzac = Pons (3).....	17 658			5 décembre 1899.
Grasse = Opio = Le Rouret (1).....	20 911	bi-métal 2 <sup>m</sup> /m.	.....	<i>Idem.</i>
Cette = Montpellier 2 <sup>o</sup> .....	7 815			20 décembre 1899.
Nogent-sur-Vernisson = Montargis....	2 900	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	13 novembre 1899.
Boissy-l'Aillerie = Pontoise.....	18 193			15 novembre 1899.
Saint-Nicolas-d'Aliermont = Arques-la-Bataille (4).....	8 505	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	23 novembre 1899.
Paris = Neuilly-Plaisance.....	8 038			25 novembre 1899.
	15 093	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.	.....	

(1) Circuit pourvu de relais polarisés.  
 (2) Le circuit Ressons-sur-Matz = Monchy-Humières = Compiègne a été pourvu de relais polarisés.  
 (3) Le circuit Jonzac = Pons = Saintes a été pourvu de relais polarisés.  
 (4) Le circuit Saint-Nicolas-d'Aliermont = Arques-la-Bataille = Dioppe est pourvu de relais polarisés.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE INTÉRIEURE.

Annotations à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.

Additions.

Arcey M. ☒. . . . . Doubs.  
Arvillard M. ☒. . . . . Savoie.  
Attiches MT. RG. . . . . Nord.  
Aunay-en-Bazois M. ☒ RG Nièvre.  
Bayonne-S<sup>t</sup>-Esprit L. ☒. . Basses-Pyrénées  
Beaumont - Puy - de - Dôme Puy-de-Dôme.  
M. RG.  
Belleville-sur-Vie M. ☒. . Vendée.  
Bois-S<sup>t</sup>-Denis Abonn<sup>t</sup> Com- Oise.  
mune de Gouvieux.  
Relié à Chantilly pour la correspondance de M. Des-  
tors (Eugène).  
Cangé Abonn<sup>t</sup>. Commune Indre-et-Loire.  
de Saint-Avertin.  
Relié à Saint-Avertin pour la correspondance de  
M. Paul de Pourtalès.  
Châtel-Montagne M. RG.. Allier.  
Chenegy M. RG. . . . . Aube.  
Cottance M. ☒. RG. . . . . Loire.  
Coucourde (la) M. ☒. RG Drôme.  
Crouy-Aisne M. . . . . Aisne.  
Esnouveaux M. . . . . Haute-Marne.  
Flers-Nord Abonn<sup>t</sup>. . . . . Nord.  
Relié à Roubaix pour la correspondance du Club  
hippique.  
Fleurbaix M. RG. . . . . Pas-de-Calais.  
Grand-Bouchet (le) Abonn<sup>t</sup> Indre-et-Loire.  
Commune de Ballan.  
Relié à Ballan pour la correspondance de M. René  
Bienvenu.  
Hérouville MT. RG. . . . . Seine-et-Oise.  
La Coucourde M. ☒ RG. Drôme.  
La Mulotière Abonn<sup>t</sup> Com- Indre-et-Loire.  
mune de Langeais.  
Relié à Langeais pour la correspondance de  
M. Jean de Castellane.  
La Nocle-Maulaix M. ☒. Nièvre.  
RG.

Le Grand-Bouchet Abonn<sup>t</sup> Indre-et-Loire.  
Commune de Ballan.  
Relié à Ballan pour la correspondance de M. René  
Bienvenu.  
Liverdy MT. RG. . . . . Seine-et-Marne.  
Loctudy M. ☒. RG. . . . . Finistère.  
Malmort - Vaucluse MT. Vaucluse.  
RG.  
Massac M. . . . . Tarn.  
Mulotière (la) Abonn<sup>t</sup>. Indre-et-Loire.  
Commune de Langeais.  
Relié à Langeais pour la correspondance de  
M. Jean de Castellane.  
Nocle-Maulaix (la) M. ☒. Nièvre.  
RG.  
Onlay M. RG. . . . . *Idem*.  
Pertuiset K. . . . . Loire.  
Roche-les-Beaupré M. ☒. Doubs.  
S<sup>t</sup>Maurice-de-Ventalon M. Lozère.  
RG.  
S<sup>te</sup>-Olle-les-Cambrai Abonn<sup>t</sup> Nord.  
Commune de Raillen-  
court.  
Relié à Cambrai pour la correspondance de  
M. Cardon-Duverger.  
Sauclières Gare. 1 kil. . . . . Aveyron.  
Senan M. . . . . Yonne.  
Thumesnil Abonn<sup>t</sup>. Com- Nord.  
mune de Faches.  
Relié à Lille pour la correspondance de M  
gruson.  
Tours-Quartier-Gare N/2. Indre-et-Loire  
☒.  
Vernoy M. ☒. RG. . . . . Yonne.  
Vieux-Moulin MT. . . . . Oise.

Modifications.

Page 30. A l'article : Artannes MT (R) Indre-et-Loire, supprimer l'indice (R).  
— 36. — Annay-en-Bazois gare 3 kil. Nièvre, substituer : Aunay-en-Bazois  
K Nièvre et supprimer la mention 3 kil. ainsi que le renvoi  
correspondant.



- Page 38. *A l'article* : Avesnelles Abonn<sup>t</sup> Nord, *modifier* comme suit le renvoi correspondant : six postes différents reliés à Avesnes-sur-Helpe pour la correspondance respective de M. Gardin; M. Tordeux; M. Pecqueriaux; M. J. Feuillet; M. Flament-Fosset; M. Paul Constant.
- 46. ————— Barbotan BM Commune de Cazaubon Gers, *substituer* : Barbotan M Commune de Cazaubon Gers.
- 58. ————— Belleville-Vendée gare 1 kil. Vendée, *substituer* : Belleville-Vendée V Vendée et supprimer la mention 1 kil.
- 86. ————— Braux-Ardennes MT. DP. Ardennes, *substituer l'indice* RG. à l'indice DP.
- 97. *Supprimer* l'article Bully-les-Mines Abonn<sup>t</sup> Pas-de-Calais ainsi que le renvoi correspondant.
- 112. *A l'article* : Cazaubon M ☒ RG Gers, *supprimer l'indice* RG.
- 150. ————— Collonges-Ain VK. Ain, *substituer* : Collonges-Fort-l'Écluse VK. Ain.
- 168. ————— Croissy-Oise M. ☒. Oise, *substituer* : Croissy-sur-Celle M. ☒. Oise.
- 168. ————— Crouy-Aisne gare 1 kil. Aisne, *substituer* : Crouy-Aisne V Aisne et *supprimer l'indication* 1 kil.
- 202. ————— Ferrières-en-Gâtinais M. ☒. Loiret, *supprimer la mention* : « Percevoir 0 80 etc. » qui figure dans la colonne des observations en regard de cette inscription.
- 244. ————— Guilvinec M. ☒. DP. Finistère, *supprimer l'indice* : DP.
- 262. ————— Jallieu M. ☒. RG. Isère, *supprimer la mention* : « ouvert en semaine etc. » qui figure dans la colonne des observations en regard de cette inscription.
- 276. ————— La Bussièrre M. ☒. Loiret, *substituer* : La Bussièrre M. ☒. Loiret (nom du bureau mal orthographié).
- 340. ————— Liré M. ☒. RG. Maine-et-Loire, *supprimer l'indice* : RG.
- 358. ————— Mallemort M. ☒. RG. Bouches-du-Rhône, *substituer* : Mallemort-Bouches-du-Rhône M. ☒. RG. Bouches-du-Rhône.
- 384. ————— Milly-Oise M. ☒. RG. Oise, *substituer* : Milly-sur-Thérain M. ☒. RG. Oise.
- 546. ————— Saint-Marcel-Aude M. ☒. Aude, *ajouter en regard, dans la colonne des observations, la mention suivante* : ouvert en semaine de 7 heures ou 8 heures du matin à 9 heures du soir sans interruption.
- 599. ————— Tanlay M. ☒. Tanlay gare 1 kil. Yonne, *substituer* : Taulay M. ☒. Tanlay gare 2 kil. Yonne.
- 634. En regard du bureau de Versailles, *au lieu de* : 2 bureaux auxiliaires, *lire* : plus 3 bureaux auxiliaires.

*Ajouter l'indice* ☒ *à l'article suivant* :

Vadencourt-et-Bohéries M. RG..... Aisne.

*Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :*

Bourg-Dun (le) M. . . . .	Seine-Infér°.	Longages M. . . . .	Haute-Garonne.
Châtelus-Malvaleix M. ☒.	Creuse.	Mesnil-sur-l'Estrée M. . . . .	Eure.
Cluses-Haute-Savoie M. ☒.	Haute-Savoie.	Montolieu M. ☒. . . . .	Aude.
Domecy-sur-Cure M. . . . .	Yonne.	Olliergues M. ☒. . . . .	Puy-de-Dôme.
Gramat M. ☒. . . . .	Lot.	S <sup>t</sup> -Georges-d'Oléron M. ☒.	Charente-Infér.
Hliers-Eure-et-Loir M. ☒.	Eure-et-Loir.	S <sup>t</sup> -Sornin M. . . . .	<i>Idem.</i>
Le Bourg-Dun M. . . . .	Seine-Infér.	Velars-sur-Ouche M. ☒. . . . .	Côte-d'Or.
Le Perray M. ☒. . . . .	Seine-et-Oise.	Villes M. ☒. . . . .	Vaucluse.

**Fermetures provisoires.**

Fort-de-Bondues M <sup>re</sup> . . . . .	Nord.	Puy-Neuville M. . . . .	Seine-Infér°.
---	-------	-------------------------	---------------

---

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE INTÉRIEURE.

Annotations à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N<sup>o</sup> 500-43).  
(Direction à donner aux télégrammes.)

1<sup>o</sup> ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
<b>Aisne</b> .....	Crouy.....	Soissons.
<b>Allier</b> .....	Chatel-Montagne.....	La Palisse.
<b>Ariège</b> .....	Pailhès.....	Pamiers.
<b>Aube</b> .....	Chennegy.....	Troyes.
	Loges-Margueron (Les).....	Bar-sur-Seine.
<b>Bouches-du-Rhône</b> .....	Ventabron.....	Aix.
<b>Charente-Inférieure</b> .....	Saint-Sornin.....	Saujon.
<b>Côte-d'Or</b> .....	Diéna.....	Dijon.
<b>Dordogne</b> .....	Buisson (Le).....	Le Bugue.
	Arcey.....	Montbéliard.
<b>Doubs</b> .....	Dasle.....	<i>Idem.</i>
	Roche-les-Beaupré.....	Besançon.
	Coucourde (La).....	Montélimar.
<b>Drôme</b> .....	Loctudy.....	Pont-l'Abbé.
<b>Finistère</b> .....	Longages.....	Muret.
<b>Garonne (Haute-)</b> .....	Cottance.....	Montbrison.
<b>Loire</b> .....	Saint-Maurice-de-Ventalon.....	Florac.
<b>Lozère</b> .....	Esnouveaux.....	Chaumont.
<b>Marné (Haute-)</b> .....	Arradon.....	Vannes.
<b>Morbihan</b> .....	Aunay-en-Bazois.....	Moulins-Engilbert.
	Nocle-Maulaix (La).....	Decize.
	Onlay.....	Moulins-Engilbert.
<b>Nièvre</b> .....	Attiches.....	Seclin.
<b>Nord</b> .....	Vieux-Moulin.....	Compiègne.
<b>Oise</b> .....	Fleurbaix.....	Armentières (Nord).
<b>Pas-de-Calais</b> .....		

DÉPARTEMENTS.

BUREAUX SECONDAIRES.

BUREAUX PRINCIPAUX

CORRESPONDANTS.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)

<b>Puy-de-Dôme</b> .....	Beaumont.....	Clermont-Ferrand.
	Ris.....	Thiers.
<b>Sarthe</b> .....	Lamnay.....	Le Mans.
	Arvillard.....	Chambéry.
<b>Savoie</b> .....	Sainte-Hélène-sur-Isère.....	Albertville.
	Liverdy.....	Melun.
<b>Seine-et-Marne</b> .....	Auffargis.....	Rambouillet.
	Étang-la-Ville (L').....	Marly-le-Roi.
	Essarts-le-Roi (Les).....	Rambouillet.
	Hérouville.....	Pontoise.
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Perray (Le).....	Rambouillet.
	Massac.....	Lavaur.
<b>Tarn</b> .....	Malemort.....	Carpentras.
<b>Vaucluse</b> .....	Belleville-sur-Vie.....	La Roche-sur-Yon.
<b>Vendée</b> .....	Accolay.....	Auxerre.
	Domecy-sur-Cure.....	Avallon.
	Senan.....	Joigny.
	Vernoy.....	Sens.

GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

<b>Aveyron</b> .....	Sauclières.....	Le Vigan (Gard).
<b>Corrèze</b> .....	Burg (Le).....	Brive.
<b>Côte-d'Or</b> .....	Thury.....	Autun (Saône-et-Loire).
<b>Loire</b> .....	Pertuiset.....	Saint-Étienne.
<b>Lozère</b> .....	Balsièges.....	Mende.
<b>Pyrénées (Basses-)</b> .....	Saint-Jean-Pied-de-Port.....	Saint-Jean-Pied-de-Port.
<b>Seine-et-Marne</b> .....	Livry-sur-Seine.....	Melun.

2° MODIFICATIONS.

- Page 7, au lieu de Collonges, lire : Collonges-Fort-l'Écluse.  
 — 95, ajouter à son ordre alphabétique : Observatoire du Mont-Aigoual | Le Vigan.  
 — 95, en regard de : Junas, substituer : Nîmes à Sommières.  
 — 149, supprimer l'article : Observatoire du Mont-Aigoual | Florac.  
 — 191, au lieu de : Croissy, lire : Croissy-sur-Celle.  
 — 191, au lieu de : Milly, lire : Milly-sur-Thérain.  
 — 237, au lieu de : Champagne, lire : Champagne-sur-Seine.  
 — 280, au lieu de : Tannerre, lire : Tannerre-en-Puisaye.



DIRECTION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES LIGNES AÉRIENNES ET SOUTERRAINES.

Série des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant (\*).  
(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1900.

MATÉRIEL DES LIGNES AÉRIENNES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.		
collectifs.	détaillés.			fr.	c.	
5	1	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle léger), avec accessoires.....	N.	3	65	
5	2	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle renforcé), avec accessoires.....	N.	4	95	
5	3	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle très renforcé), avec accessoires.....	N.	4	45	
5	5	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 8 mètres, avec accessoires.....	N.	3	90	
5	6	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 10 et 12 mètres et pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	3	15	
5	8	Entretoises de tête, en fer, à double collier, pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	4	10	
11	3	Poteaux injectés {	N.	6	40	
11	4		de 6 <sup>m</sup> 50.....	N.	11	15
11	6		de 8 mètres.....	N.	18	30
11	8		de 10 mètres.....	N.	25	10
11	9		de 12 mètres.....	N.	36	75
16	6	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 50, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1	15	
16	7	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 80, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1	30	
21	21	Consoles courtes en U..... } pour isolateur	N.	0	35	
21	22		Consoles longues en U..... } à fil	N.	0	50
21	23		Consoles courtes en S..... } de petit	N.	0	35
21	24		Consoles longues en S..... } diamètre.	N.	0	60
25	6	Isolateurs à double cloche, non scellés.....	N.	0	55	
25	7	Isolateurs à simple cloche, non scellés.....	N.	0	30	
25	9	Isolateurs à double cloche, non scellés, pour fil de petit diamètre.....	N.	0	35	

(\*). Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
25	10	Isolateurs à simple cloche, non scellés, pour fil de petit diamètre .....	N.	0 25
26	5	Isolateurs à double cloche } consoles courtes en S 21/7.....	N.	0 95
26	6	25/6 } consoles longues en S 21/15.....	N.	1 65
26	7	scellés sur Isolateurs-arrêts doubles, à double cloche, scellés.....	N.	2 40
26	8	Isolateurs } consoles courtes en U 21/9.....	N.	1 00
26	9	à simple cloche } consoles longues en U 21/11 .....	N.	1 25
26	10	25/7 } consoles courtes en S 21/1.....	N.	0 75
26	11	scellés sur } consoles longues en S 21/15.....	N.	1 40
26	12	Isolateurs-arrêts doubles, à simple cloche, scellés .....	N.	2 05
26	13	Isolateurs à double cloche } consoles courtes en U 21/9.....	N.	1 25
26	14	25/6 } consoles longues en U 21/11 .....	N.	1 50
26	15	scellés sur Isolateurs } consoles courtes en U 21/21 .....	N.	0 75
26	16	à double cloche } consoles longues en U 21/22.....	N.	0 90
26	17	25/9 } consoles courtes en S 21/23.....	N.	0 75
26	18	scellés sur } consoles longues en S 21/24.....	N.	1 00
26	25	Isolateurs } consoles courtes en U 21/21.....	N.	0 65
26	26	à simple cloche } consoles longues en U 21/22.....	N.	0 75
26	27	25/10 } consoles courtes en S 21/23.....	N.	0 60
26	28	scellés sur } consoles longues en S 21/24.....	N.	0 85
26	37	Isolateurs (Petits), à double cloche 25/36, pour entrée de poste, scellés sur consoles 21/19 .....	N.	0 75
26	42	Isolateurs en porcelaine et fonte scellés 25/41 et 25/42, scellés sur consoles courtes en S 21/1.....	N.	1 25
30	3	Vis 33/90 .....	N.	0 07
30	4	Vis 33/70 .....	N.	0 05
30	8	Vis 32/55 pour consoles téléphoniques en U.....	N.	0 04
32	1	de 1 <sup>m/m</sup> .....	K.	0 35
32	3	de 3 <sup>m/m</sup> .....	K.	0 30
32	4	de 4 <sup>m/m</sup> .....	K.	0 30
32	5	de 5 <sup>m/m</sup> .....	K.	0 24
33	1 bis.	Fil de bronze de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....	K.	2 85
33	1 ter.	de 15/10 de <sup>m/m</sup> .....	K.	2 85
33	2	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> .....	K.	2 30
33	2 bis.	de haute conductibilité de 2 <sup>m/m</sup> 1/2.....	K.	2 30
33	3	de 3 <sup>m/m</sup> .....	K.	2 30
34	2	Fil bi-métallique de 2 <sup>m/m</sup> .....	K.	1 45
35	1	Fil de cuivre de 1 <sup>m/m</sup> pour ligatures.....	K.	2 35
35	2	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> pour ligatures.....	K.	2 35
38	2	de 2 <sup>m/m</sup> .....	N.	0 15
38	3	Manchons pour fil de fer de 3 <sup>m/m</sup> .....	N.	0 02
38	4	de 4 <sup>m/m</sup> .....	N.	0 03
38	5	de 5 <sup>m/m</sup> .....	N.	0 03
39	1 bis.	de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....	N.	0 03
39	1 ter.	Manchons en cuivre de 15/10 de <sup>m/m</sup> .....	N.	0 03
39	2	de 2 <sup>m/m</sup> .....	N.	0 04
39	2 bis.	pour fil de 2 <sup>m/m</sup> 1/2.....	N.	0 04
39	3	de 3 <sup>m/m</sup> .....	N.	0 07

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
40	1	Soudure à l'étain .....	K.	0 80
40	2	Soudure spéciale pour fils de bronze et de cuivre.....	K.	1 20
43	1	Clefs à vis, tête carrée.....	N.	0 65
43	2	Clefs de traction et à vis, tête carrée.....	N.	0 65
43	5	Clefs à double mâchoire de 0 <sup>m</sup> , 28.....	N.	2 60
43	6	Clefs à double mâchoire de 0 <sup>m</sup> , 18.....	N.	1 55
48	8	Échelles (Paires de colliers d'assemblage pour).....	N.	4 00
48	13	Échelles de 4 mètres avec 2 talons d'arrêt.....	N.	8 00
50	1	Étriers (Paires d').....	N.	1 75
51	1	Fers à souder (grand modèle) avec manche.....	N.	4 05
51	2	Fers à souder (petit modèle) avec manche.....	N.	3 20
52	1	Fourneaux de plombier.....	N.	3 10
53	1	Hachettes.....	N.	2 85
55	1	Limes tiers-point, bâtardes, avec manche.....	N.	0 40
55	2	Limes demi-rondes, bâtardes, avec manche.....	N.	1 05
56	1	Mâchoires à tendre.....	N.	0 85
60	1	Mouffes, grand modèle (1/2 paires de).....	N.	1 70
60	2	Mouffes, petit modèle (1/2 paires de).....	N.	1 40
60	3	Mouffes (grand modèle) Cordages à.....	N.	1 25
60	4	Mouffes (petit modèle) Cordages à.....	N.	0 75
61	1	Pelles (avec manche).....	N.	1 50
61	2	Bêches (avec manche).....	N.	1 90
62	1	Pinces plates (grandes).....	N.	1 20
62	2	Pinces coupantes (grandes).....	N.	2 00
64	1	Sacs à outils, en cuir.....	N.	10 00
64	2	Sacs à outils, en cuir et toile.....	N.	3 00
64	3	Sacs à outils (Courroies de).....	N.	0 90
67	1	Soufflets de plombier.....	N.	4 20
70	1	Tournevis de surveillant.....	N.	0 50
71	1	Vrilles moyennes.....	N.	0 20
71	2	Vrilles grosses.....	N.	0 40
92	10	Manchons en caoutchouc (grand diamètre).....	N.	0 35
97	5	Tubes en porcelaine (petit modèle) coudés, avec plaque et vis.....	N.	1 20
492	1	Vrilles (petites) n° 2.....	N.	0 15

FILS TÉLÉPHONIQUES				
ET MANCHONS DE RACCORDEMENT POUR CES FILS.				
33	3 bis.	Fil de cuivre de haute conductibilité de 3 <sup>m</sup> /m 1/2.....	K.	2 30
33	4	_____ de 4 <sup>m</sup> /m.....	K.	2 30
33	4 bis.	_____ de 4 <sup>m</sup> /m 1/2.....	K.	2 30
33	5	_____ de 5 <sup>m</sup> /m.....	K.	2 30
39	3 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 3 <sup>m</sup> /m 1/2.....	N.	0 09
39	4	_____ de 4 <sup>m</sup> /m.....	N.	0 10
39	4 bis.	_____ de 4 <sup>m</sup> /m 1/2.....	N.	0 14
39	5	_____ de 5 <sup>m</sup> /m.....	N.	0 16

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

DIRECTION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES LIGNES AÉRIENNES ET SOUTERRAINES.

Série des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant (\*).

(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1900.

MATÉRIEL DES LIGNES SOUTERRAINES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
76	1	Bobine en tôle avec couvercle .....	N.	74 80
81	7	Câble à un conducteur recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	0 35
81	9	Câble à un conducteur M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances) .....	M.	1 17
81	15	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	0 63
81	17	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	0 70
82	9	Câble à deux conducteurs M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances) .....	M.	1 73
83	5	Câble à trois conducteurs recouvert d'enveloppes tannées C.....	M.	1 07
83	8	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	1 60
83	8 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	1 80
83	9	Câble à trois conducteurs (3 M) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	2 16
83	9 bis	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	2 48
83	9 ter	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	3 52
83	10	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à double armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	4 10
83	14 bis	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	1 42
83	15	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	1 87
83	18	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	1 85
83	18 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	2 23
85	15	Câble à cinq conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	2 81
87	5	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes goudronnées ou tannées C.....	M.	1 90
87	7	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	2 40
87	14 bis	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	3 68
87	15	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	3 29
87	17	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	4 20
89	1	Grampons galvanisés pour un câble (grand modèle).....	N.	0 03

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 po l'Algérie.



NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
89	2	Grampons galvanisés pour un câble (petit modèle).....	N.	0 02
89	3	Grampons galvanisés pour deux câbles (grand modèle).....	N.	0 04
89	4	Grampons galvanisés pour deux câbles (petit modèle).....	N.	0 03
95	29	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (petit modèle).....	N.	0 14
95	30	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (moyen modèle).....	N.	0 20
95	31	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (grand modèle).....	N.	0 32
105	1	Enduit Chatterton.....	K.	3 10
107	1	Gutta-percha en bandes.....	K.	8 50
117	1	Ruban goudronné.....	K.	2 30
117	2	Ruban de caoutchouc vulcanisé.....	K.	3 50
117	3	Ruban tanné.....	K.	3 90
117	4	Ruban de caoutchouc pur.....	K.	17 00
CÂBLES TÉLÉGRAPHIQUES ISOLÉS AU PAPIER.				
86	21	Câble télégraphique à trois paires de conducteurs.....	M.	1 10
86	22	Câble télégraphique à trois paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	1 20
86	23	Câble télégraphique à sept paires de conducteurs.....	M.	3 10
86	24	Câble télégraphique à sept paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	3 40
86	25	Câble télégraphique à quatorze paires de conducteurs.....	M.	5 30
86	26	Câble télégraphique à quatorze paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	5 80
86	27	Câble télégraphique à vingt et une paires de conducteurs.....	M.	6 40
86	28	Câble télégraphique à vingt et une paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	8 40
96	6	Tête en fonte pour câbles télégraphiques, sous papier, à sept paires de conducteurs.....	N.	36 75
CÂBLES TÉLÉPHONIQUES ISOLÉS À LA GUTTA-PERCHA.				
84	1	Câble téléphonique à une paire de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	0 04
84	2	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	3 10
84	2 bis	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs sous guipage..	M.	3 15
84	5	Câbles téléphoniques transformés recouverts d'un tube en plomb.	M.	2 04
CÂBLES TÉLÉPHONIQUES ISOLÉS AU PAPIER.				
86	1	Câble téléphonique, pour réseau, à une paire de conducteurs.	M.	0 51
86	2	Câble téléphonique, pour réseau, à sept paires de conducteurs.	M.	2 00
86	3	Câble téléphonique, pour réseau, à vingt-huit paires de conducteurs.....	M.	3 70
86	4	Câble téléphonique, pour réseau, à cinquante-six paires de conducteurs.....	M.	5 80
86	5	Câble téléphonique, pour réseau, à cent-douze paires de conducteurs.....	M.	10 57
86	11	Câble téléphonique à trois paires de conducteurs pour lignes interurbaines.....	M.	2 67
86	12	Câble téléphonique à trois paires de conducteurs pour lignes interurbaines (modèle renforcé).....	M.	2 90
86	13	Câble téléphonique, à sept paires de conducteurs pour lignes interurbaines.....	M.	4 75
86	14	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs pour lignes interurbaines (modèle renforcé).....	M.	5 20

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
96	1	Tête en fonte pour câble téléphonique, sous papier, à cinquante-six paires de conducteurs (modèle des bureaux centraux)...	N.	78	00
96	2	Tête en fonte pour câble téléphonique, sous papier, à cinquante-six paires de conducteurs (modèle des chambres de coupures).	N.	106	70
TUYAUX POUR LIGNES TÉLÉPHONIQUES.					
98	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, à emboîtement et cordon.....	M.	10	17
98	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, sans emboîtement à deux cordons.	M.	9	84
98	3	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	8	75
98	4	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	6	50
98	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	17	50
98	6	Chambres pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	45	82
98	7	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	3	94
TUYAUX POUR LIGNES URBAINES.					
98	8	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, à emboîtement.....	M.	5	84
98	9	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, sans emboîtement.....	M.	5	67
98	10	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	4	50
98	11	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	3	38
98	12	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	6	02
98	13	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	1	63
98	14	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, à emboîtement.....	M.	2	84
98	15	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, sans emboîtement.....	M.	2	64
98	16	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2	48
98	17	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2	04
98	18	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	5	26
98	19	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	0	91
98	20	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement.....	M.	2	65
98	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement.....	M.	2	24
98	22	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	89
98	23	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	45
98	24	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	4	30
98	25	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	0	98
98	38	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement.....	N.	4	25
98	39	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement.....	N.	3	00
98	40	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	21
98	41	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	60
98	42	Bagues pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	66
98	43	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	80
98	44	Coudes au 1/4 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	63
98	45	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	45
98	47	Chambres pour tuyaux de 0 <sup>m</sup> ,100; 0 <sup>m</sup> ,080; 0 <sup>m</sup> ,070; 0 <sup>m</sup> ,060; 0 <sup>m</sup> ,050 et 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	17	80
TUYAUX POUR GRANDES LIGNES. (Joint modifié.)					
99	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	6	36
99	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	8	41
99	3	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6	98

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
99	4	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	4	27
99	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	3	17
99	6	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	20
99	7	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58	50
99	8	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58	10
99	9	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	42
99	11	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	5	61
99	12	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	7	38
99	13	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6	60
99	14	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3	41
99	15	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	2	38
99	16	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
99	17	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	26	36
99	18	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	25	19
99	19	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
99	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3	65
99	22	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3	35
99	23	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	2	95
99	24	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	3	89
99	25	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	4	23
99	26	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	3	20
99	27	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	1	75
99	28	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	1	40
99	29	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	70
99	30	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	16	75
99	31	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	16	75
99	32	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	52
99	34	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2	56
99	35	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2	35
99	36	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2	34
99	37	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	15
99	38	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	72
99	39	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	94
99	40	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26	50
99	41	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26	15
99	42	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	80
<b>FONTES DIVERSES.</b>					
100	1	Chambres pour câble armé.....	N.	11	36
100	2	Pièces de raccord sur chambre pour câble armé.....	N.	0	63
100	3	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	12	95
100	4	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, 0 <sup>m</sup> ,060 et 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	21	25

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

**Nomenclature des bureaux britanniques.**

Les modifications suivantes devront être apportées à la nomenclature des bureaux britanniques participant au service des mandats.

1° LONDRES.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

Hornsey, Green Lanes, N° 607..... N.  
Walthamstow, Fores Road..... E.

b) *Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Lire :*

West Norwood, Hamilton Road, S. E..... | West Norwood, Gipsy Road, S. E.  
City Road, Macclesfield Terrace, E. C..... | City Road, Moreland Street, E. C.

2° GRANDE-BRETAGNE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Acton, Ches.....	Northwich.	Olveston.....	Tockington Glos.
Barkisland.....	Halifax.	Peas Pottage.....	Crawley.
Begelly.....	Pembrokeshire.	Poole Road (Parkstone)	Poole.
Capelulo.....	Conway.	Rastrick Common....	Brighouse.
Chase Road.....	Southend-on-Sea.	Robin Hood's Bay Stat <sup>on</sup>	Yorks.
Childer Thornton....	Chester.	Russel Road.....	Liverpool.
Cowley Road East....	Oxford.	St. Barnabas (Derby)..	Derby.
Derby Road (Hinc-		St. Mabyn.....	Cornwall.
kley).....	Hinckley.	Tudor Road.....	Southend-on-Sea.
Grasby.....	Lincoln.	Uper Cwmbran....	Newport, Mon.
Hasbury.....	Birmingham.	Wath Road (Mexbo-	
Hig Street (Farncombe)	Godalming.	rough).....	Rotherham.
Hill Top (Tadcaster)..	Tadcaster.	West Jesmond.....	Newcastle - on -
Kirmington.....	Brocklesby Lincs.		Tyne.
Lane Head.....	Brighouse.	Whitehill Road.....	Gravesend.
Lipson Vale.....	Plymouth.	Whitley Road.....	Eatsbourne.
Old Sodbury.....	Chipping Sodbury.	Wilmington (Hall)...	Hull.

b) *Changements de dénominations.*

*Au lieu de :*

*Lire :*

Duntisbourne Abbots, Cirencester..... | Duntisbourne Abbots, Cirencester.  
Floore, Weedon..... | Flore, Weedon.  
Langley Mill, Derbyshire..... | Langley Mill, Nottingham.  
Llantwit Major, Cowbridge..... | Llantwit Major, Cardiff.  
Spring Gardens, Reading..... | Whitley Street, Reading.  
Virginia Street, Southport..... | Forest Road (Southport), Southport.  
Walker Gate, Walker, Northumberland... | Walker Gate (Walker), Newcastle-on-Tyne.



c) Bureau supprimé à biffer.

Siver Street..... Cambridge.

3° ÉGOSSE.

a) Nouveau bureau à inscrire.

NOM DU BUREAU.	COMTÉ.
St. Cyrus.....	Montrose.

b) Changements de dénominations.

Au lieu de :	Lire :
Croy, Fort George Station.....	Croy, Gollanfield.
Bridge-of-Earn.....	Bridge-of-Earn, Perthshire.

4° IRLANDE.

a) Changements de dénominations.

Au lieu :	Lire :
Castledermot, Co. Carlow.....	Castledermot, Co. Kildare.
Newtownsandes, Co. Kerry.....	Newtownsandes, Limerick.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION.

Annotations à l'Instruction générale des Postes.

**Art. 435.** — Avant-dernier alinéa, ajouter après : « (voir paragraphe suivant) » les mots : « ni pour les chargements en franchise non pesés (art. 442) et les objets recommandés d'office ».

**Art. 437.** — 1<sup>er</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, supprimer les mots : « expédiées en franchise ou non ».

**Art. 438.** — Dernier alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, ajouter après : « recommandations », les mots : « les chargements en franchise, à l'exception de ceux qui doivent être pesés (art. 442) et les objets recommandés d'office ».

**Art. 441.** — Modifier comme suit la manchette :

« Inscription de certains chargements en franchise et des groupes de monnaie expédiés par les receveurs. »

Substituer à la rédaction actuelle du 1<sup>er</sup> alinéa la rédaction suivante :

« Les chargements en franchise pour lesquels la constatation du poids peut être requise (voir art. 442) et les groupes de monnaie sont inscrits sur le registre n° 510. »

« Le poids des groupes et le montant de la somme qu'ils contiennent sont indiqués sur le registre n° 510. »

Au 2<sup>e</sup> alinéa, supprimer : « ainsi qu'aux recommandations d'office ».

**Art. 442.** — Ajouter en tête de l'alinéa les mots : « Sous réserve des dispositions spéciales applicables aux journaux, imprimés, échantillons et papiers d'affaires, aux chargements en franchise non pesés et aux objets recommandés d'office du service intérieur (voir art. 444 à 448). »

2° alinéa, ajouter : « sauf pour les enveloppes n°s 1494 et 1500 ».

5° alinéa, « Les chargements en franchise sont frappés, etc. », ajouter : « (Pour les chargements en franchise du service intérieur non pesés, voir les prescriptions spéciales, art. 444 à 448) ».

Page 138, § 2, ajouter au titre, après « papiers d'affaires » les mots : « aux chargements en franchise non pesés et aux objets recommandés d'office ».

**Art. 444.** — Substituer la rédaction suivante :

« Les journaux, imprimés, échantillons et papiers d'affaires, les chargements en franchise (sauf l'exception prévue à l'article 441) et les objets recommandés d'office sont inscrits, au moment du dépôt sur un registre n° 510 bis, dont chaque division comporte trois parties, portant le même numéro, et dentelées de manière à en faciliter le détachement :

« 1° *La souche*, sur laquelle le préposé indique : la date de dépôt, le nom et l'adresse de l'expéditeur et la nature de l'objet ;

« La date de dépôt est constatée, au registre n° 510 bis par l'application du timbre à date au commencement de chaque page et de chaque journée ;

« Les nom et adresse des expéditeurs ne sont pas mentionnés pour les objets affranchis à prix réduit. Le préposé invite, le cas échéant, les déposants à consigner ces indications sur la suscription des envois ; ils sont avisés que, faute par eux de se conformer à cette invitation, les objets non distribués, pour une cause quelconque, seraient versés en rebut ;

« 2° *L'étiquette gommée*, qui doit être fixée sur chaque objet, à la partie la plus apparente de la suscription et, en règle générale, à proximité de l'angle gauche supérieur, après que le nom du bureau de dépôt y a été indiqué à l'aide d'une grille spéciale fournie gratuitement aux receveurs (1) ;

« 3° *Le récépissé* à remettre au déposant, qui doit porter la désignation de la nature de l'objet, une empreinte du timbre à date et, s'il y a lieu, du timbre A. R.

« Les bulletins ou récépissés de dépôt se rapportant aux objets recommandés d'office ne sont pas détachés du registre n° 510 bis ; ils sont annulés comme il est prescrit à l'article 441. »

**Art. 445.** — 2° ligne, après les mots « papiers d'affaires », ajouter : « des chargements en franchise non pesés (art. 442) et des objets recommandés d'office ».

**Art. 446.** — Supprimer le renvoi (1).

Remplacer les trois premiers alinéas par la rédaction suivante :

« Les carnets n° 512 bis comprennent un certain nombre de divisions numérotées, dont les indications sont remplies, en double expédition, par le déposant : l'une de ces expéditions comporte des étiquettes gommées, en nombre égal aux divisions des formules, et destinées à revêtir les objets.

---

(1) Supprimer le renvoi actuel et le remplacer par la rédaction suivante :

« Tous les bureaux de Paris, ainsi qu'un certain nombre de recettes composées importantes des départements, sont approvisionnés de registres comportant des étiquettes où le nom du bureau est imprimé, ce qui les dispense d'appliquer la grille. »

« Comme les carnets n° 512 (voir art. 438), les carnets n° 512 *bis* portent une lettre distinctive, qui reste toujours la même pour un même déposant; mais, à la différence de ce qui se pratique pour les chargements inscrits sur les carnets n° 512 (art. 438); cette lettre distinctive n'est pas reproduite, à côté du numéro d'ordre, sur les objets inscrits sur les carnets n° 512 *bis*. »

Ajouter au dernier alinéa :

« L'étiquette de la division du registre n° 510 *bis*, où est inscrit l'envoi collectif, reste adhérente à ce registre. »

**Art. 447.** — Supprimer le renvoi (1), au bas de la page 139.

Supprimer le 1<sup>er</sup> alinéa depuis « mais les divisions, etc... »

Supprimer au 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne, « pour le reste des opérations ».

**Art. 448.** — A la manchette, supprimer « Fiche d'envoi ».

Remplacer la rédaction actuelle par la rédaction suivante :

« Les journaux, imprimés, échantillons et papiers d'affaires, les chargements en franchise non pesés et les objets recommandés d'office, du régime intérieur, sont frappés, au moment de leur admission dans le service : 1<sup>o</sup> du timbre à date, dont l'en preinte doit être à cheval sur l'étiquette et sur l'objet, mais de manière à ne pas couvrir le nom du bureau et le numéro d'inscription; 2<sup>o</sup> du timbre A. R., si l'objet comporte un avis de réception.

« L'emploi des étiquettes spéciales dispense d'inscrire sur ces objets le numéro d'enregistrement et de les frapper du timbre R. »

**Art. 455.** — Dernier alinéa, 1<sup>re</sup> ligne, après « papiers d'affaires », ajouter : « les chargements en franchise non pesés et les objets recommandés d'office ».

Lire à l'avant-dernière ligne : « carnets n° 513 » au lieu de « 513-1 ».

**Art. 539.** — A l'avant-dernier alinéa, après « papiers d'affaires », ajouter « les chargements d'office non pesés, et les objets recommandés d'office ».

**Art. 541.** — 2<sup>o</sup>, après les mots « papiers d'affaires recommandés » ajouter : « des chargements en franchise non pesés et des objets recommandés d'office ».

**Art. 543.** — Au dernier alinéa, après les mots « papiers d'affaires », ajouter : « les chargements en franchise non pesés et les objets recommandés d'office ».

**Art. 640.** — 1<sup>er</sup> alinéa, après les mots « mode de fermeture » ajouter, « et en ce qui concerne l'apposition des étiquettes spéciales sur les objets qui en doivent être revêtus au départ ».

Intercaler parmi les articles rappelés, les numéros suivants : « 444, 446, 447 ».

**Art. 642.** — Ajouter l'alinéa suivant :

« Si l'irrégularité consiste dans l'absence de l'étiquette spéciale sur un chargement en franchise non pesé, sur un objet recommandé d'office ou sur un objet recommandé affranchi à prix réduit, une copie du procès-verbal est, en outre : annexée à l'objet qu'elle accompagne jusqu'au bureau distributeur. »

**Appendice n° 3,** page 149, ajouter aux griffes :

« Pour les recettes auxiliaires », « PARIS 69-A ».

Page 150, ajouter aux griffes diverses :

1<sup>re</sup> colonne, « art. 444 ».

2° colonne, en regard de cette addition « griffes spéciales aux chargements en franchise non pesés, aux objets recommandés d'office et aux objets affranchis à prix réduit du régime intérieur »  
} Receveurs et facteurs-receveurs.  
} Recettes auxiliaires.»

3° col.: en regard des recettes et facteurs-receveurs, ajouter : « CHARENTON ».  
Magasins généraux.

En regard de Recettes auxiliaires, ajouter : « MELUN A ».

**Table.** — Page 224, « Fiche accompagnant les objets recommandés affranchis au tarif réduit ».

Remplacer le mot « fiche » par les mots : « Étiquette spéciale ».

**Art. 287.** — 2° alinéa, 1<sup>re</sup> ligne, après les mots « casernes », ajouter : « des troupes de l'armée de terre et de la marine ».

A la dernière ligne, ajouter : « et du Ministre de la marine, du 22 novembre 1899. »

---

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION. — 4<sup>e</sup> BUREAU.  
TARIFS, FRANCHISES ET COLIS POSTAUX.

---

#### Annotations à l'Instruction générale des Postes.

Article 337. — 1<sup>er</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne, après le mot « heure », ajouter : « ou des objets affranchis en numéraire ».

Remplacer à la fin dudit alinéa : « (Décision ministérielle du 6 août 1884) » par : « (Décision du 25 novembre 1899) ».

Supprimer le troisième et dernier alinéa.

---

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

---

#### Annotations à l'Instruction générale des Postes.

Tome 1<sup>er</sup>, page 117. — Renvoi (1) au bas de la page, après : *Grande-Bretagne*, inscrire : l'Inde britannique et l'île de Ceylan.

Tome III. — Appendice n° 22 (p. 198), biffer les noms des trois bureaux de : Sitia, San-Nicolo et Hiérapetra (île de Crète).

---

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
VÉRIFICATION DES PRODUITS.

---

#### Annotation à l'Instruction générale des Postes.

Page 53 du tome III, art. 2194, § 5°, ajouter :

« et aux frais nécessités par la prolongation du service télégraphique dans les bureaux à service limité ».

---



DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

Annotations au Tarif des Postes.

Tableau V, page 11. — Renvoi C, au bas de la page, ajouter :

« Les lettres ordinaires sont transportées sans nouvelles taxes entre Djibouti et l'Abyssinie. — Les journaux, imprimés et échantillons sont frappés, pour le même transport, d'une taxe supplémentaire de 25 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes et qui est perçue à l'arrivée sur le destinataire. »

Tableau VI, pages 12 et 13. — En face de Autriche-Hongrie et de Bosnie-Herzégovine, remplacer les indications actuelles par les suivantes :

1	2	3	4	5	6	7
Autriche-Hongrie...	25 deniers de couronne. (a)	50 deniers de couronne. (a)	10 deniers de couronne.	20 deniers de couronne.	5 deniers de couronne. (b)	5 deniers de couronne. (b) minimum 25 deniers
Bosnie-Herzégovine.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

1	8	9	10	11	12
Autriche-Hongrie...	5 deniers de couronne. (b) minimum 10 deniers	25 deniers de couronne.	25 deniers de couronne.	1 denier de couronne égale 1 centime (g)	(c) Conformément au titre de la pièce de 20 couronnes 6.09756 gram. d'or) la valeur d'un franc correspond à 0,952258 couronne. La couronne est divisée en 100 deniers (Heller).
Bosnie-Herzégovine..	<i>I</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	

Pages 20 et 21 :

1	2	3	4	5	6	7
Paraguay.....	20 centavos. (a)	40 centavos. (a)	8 centavos.	16 centavos.	4 centavos.	(c)

1	8	9	10	11	12 (a)
Paraguay. ....	4 centavos minimum; 8 centavos.	"	"	4 centavos égale 5 centimes.	jusqu'à 50 grammes 12 centavos. de 50 à 100 grammes 14 centavos. de 100 à 150 grammes 16 centavos. de 150 à 200 grammes 18 centavos. de 200 à 250 grammes 20 centavos. au-dessus de 250 grammes 1/4 centavos par 50 gr.

Tableau XII, page 44, colonne I. — Bureaux français à l'étranger : biffer les bureaux de : *Hierapetra*, *San-Nicolo* et *Sitia* qui sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> décembre courant.

Tableau XIV, en face de Autriche-Hongrie :

Colonne 3, remplacer : 500 florins, par 1,000 couronnes;

Colonne 10, remplacer : 5 kreuser, par 10 deniers de couronne.

Tableau XV.

Remplacer par les indications suivantes celles qui figurent à la colonne 4, en face de Autriche, de Hongrie et de Bosnie-Herzégovine :

	1	2	3	4
Autriche .....				1,000 couronnes
Hongrie. ....				500 couronnes.
Bosnie-Herzégovine.....				1,000 couronnes.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Fermeture des bureaux de poste français de *Sitia*, *San-Nicolo* et *Hierapetra* (Crète). — Annotation au Tarif des Postes.

Les recettes-distributions de poste française établies à *Sitia*, *San-Nicolo* et *Hierapetra* [île de Crète] et relevant du bureau de la Canée sont supprimées.

Il y a lieu de biffer les noms de ces trois bureaux dans la colonne 1 du tableau XII du Tarif des Postes, page 44.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE.

---

**Annotation à la Nomenclature des escales (édition de 1899).**

*En face des numéros :*

- 1. — Açores.
- 9 et 10. — Ambriz et Ambrizette.
- 19. — Banane (voie des paquebots portugais).
- 57. — Congo français (voie des paquebots portugais).
- 73. — Libreville (voie de Lisbonne).
- 119. — Madère (voie de Lisbonne).
- 117. — Loango (voie de Lisbonne).
- 134. — Mossamédés (voie de Lisbonne).
- 201. — Saint-Vincent (voie de Lisbonne),

*Remplacer :*

- Colonne 5 : 61 par 11.
- Colonne 6 : 3 par 8.

*En face des numéros :*

- 23. — Benguela.
- 116. — Loanda (voie de Lisbonne).
- 200. — San-Thomé (voie de Lisbonne),

*Remplacer :*

- Colonne 5 : 6 et 21 par 1, 11 et 21.
- Colonne 6 : 3 et 18 par 28 ou 29, 8 et 18.

*En face du numéro 223, page 71 :*

Voie de Vancouver, colonne 5, inscrire les dates suivantes : 13 janvier, 9 février, 9 et 30 mars 1900.

---

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

---

**Paquebots-poste français. — Relâche à Santander des paquebots de la ligne Havre-Bordeaux à Saint-Thomas et Haïti.**

La Compagnie générale Transatlantique a décidé de faire visiter l'escale de Santander, par ses paquebots de la ligne postale du Havre-Bordeaux à Saint-Thomas et Haïti, à partir du mois de janvier 1900.

Les départs du Havre et de Bordeaux restent fixés respectivement aux 16 et 19 de chaque mois. Le retour du Havre aura lieu le 4 au lieu du 3. Le passage à Santander s'effectuera normalement le 20, à l'aller, et le 2, au retour.

---

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

---

**Paquebots-poste français. — Nouveaux itinéraires des services maritimes de l'Extrême-Orient, de l'Australie et de l'océan Indien. — Tableaux des mouvements présumés des paquebots en 1900.**

Les agents trouveront ci-après les itinéraires des lignes maritimes de l'Extrême-Orient, de l'Australie et de l'océan Indien, applicables à partir des premiers départs de France de l'année 1900, ainsi que les tableaux des mouvements présumés des paquebots, durant l'année, sur celles de ces lignes qui ne sont pas desservies à dates fixes.

Les principaux changements apportés à l'organisation actuelle sont les suivants :

I. RÉSEAU DE L'EXTRÊME-ORIENT ET DE L'AUSTRALIE.

1° La vitesse des paquebots de la ligne de Marseille à Yokohama, directe, est élevée de 13 nœuds 50 à 14 nœuds;

2° Les départs de Yokohama des paquebots de la ligne directe et de celle passant par Bombay sont retardés, au retour, du mercredi au vendredi, ce retard se répercutant sur toutes les escales suivantes;

3° Les itinéraires des lignes annexes de Colombo à Calcutta et de Singapore à Batavia sont modifiés de manière à assurer la coïncidence aux ports d'attache avec les paquebots de la ligne directe par Yokohama, dont le passage est avancé à l'aller et retardé au retour.

II. — RÉSEAU DE L'OCÉAN INDIEN.

1° Les escales de Mutsamudu et de Moroni, pratiquées par les paquebots de la ligne de Marseille à la Réunion 1° seront visitées alternativement, tant à l'aller qu'au retour, de manière à être en communication avec la France, dans chaque sens, tous les deux mois;

2° Le point d'attache du service colonial de la côte ouest de Madagascar est reporté de Nossi-Bé à Diégo-Suarez. Le départ de Diégo-Suarez et l'arrivée à ce port sont fixés de manière à assurer la correspondance de ce service avec les paquebots de la ligne de Marseille à la Réunion 2° à l'aller et au retour.

---





**ITINÉRAIRES**  
**DES SERVICES MARITIMES POSTAUX**  
**DE L'EXTRÊME-ORIENT ET D'AUSTRALIE**  
**AVEC LEURS EMBRANCHEMENTS.**

---

**SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE**  
**DES MESSAGERIES MARITIMES.**

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

	Parcours subventionné.		Parcours non subventionné.	
Par voyage .....	6,786 2/3	30 2/3	30 2/3	30 2/3
Annuellement .....	88,226 2/3	398 2/3	398 2/3	398 2/3

LIGNE DIRECTE DE

Service toutes les quatre semaines. —

Approuvé par décision ministérielle du 10 novembre 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieux marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Marseille .....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	4 s.	"	"
Port-Saïd .....	503 1/3	1,510	108	Vendredi.	4 m.	4	Vendredi.	8 m.	112	"
Suez .....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	4 m.	3	Samedi..	7 m.	23	"
Djibouti .....	428	1,284	92	Mercredi.	3 m.	10	Mercredi.	1 s.	102	"
Colombo (1) .....	730	2,217	158	Mercredi.	3 m.	15	Mercredi.	6 s.	173	"
Singapore (2) .....	523 1/3	1,570	112	Lundi..	10 m.	12	Lundi..	10 s.	124	"
Saïgon (3) .....	216	648	46	Mercredi.	8 s.	36	Vendredi.	8 m.	82	"
Hong-Kong (4) .....	311 1/3	934	67	Lundi..	5 m.	14	Lundi..	5 s.	81	"
Shang-Hai (Woos.) .....	281 2/3	845	60	Jaudi..	5 m.	20	Vendredi.	10 m.	89	"
Nagasaki (5) .....	137 1/3	412	30	Samedi..	4 s.	6	Samedi..	10 s.	36	"
Kobé .....	129 2/3	389	28	Lundi..	2 m.	24	Mardi..	2 m.	52	"
Yokohama .....	110	350	28	Mercredi.	1 m.	"	"	"	28	"
<b>TOTAUX</b> .....	<b>3,408 2/3</b>	<b>10,226</b>	<b>744</b>						<b>897</b>	<b>Ou 37 j. 9 h.</b>
<b>SÉJOUR</b> .....										<b>224 h. ou 9 j. 8 h.</b>

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Hai (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Hai (Woosung) à Marseille, après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

A l'aller comme au retour, les dépêches, passagers et marchandises à destination ou en provenance de Shang-Hai sont transportés de Woosung dans ce port ou vice versa par les soins de la compagnie.

Les dates et heures des départs de Marseille, à Paller, de Yokohama, de Shang-Hai et de Hong-Kong, au retour, sont sous-impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée des séjours à Port-Saïd, à Paller, et à Suez, au retour, peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Les séjours à Singapore et Hong-Kong, à la traversée d'aller, doivent comprendre, respectivement, six et neuf heures de jour au moins.

\* Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

MARSEILLE À YOKOHAMA (N).

Vitesse { réglementaire..... 14 nœuds.  
effective..... 14 nœuds.

Mis à exécution à dater du 14 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieux marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Yokohama .....	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	9 m.	"	"
Kobé .....	110	330	23	Samedi..	8 m.	20	Dimanche	4 m.	43	"
Nagasaki (5) .....	129 2/3	389	28	Lundi..	8 m.	6	Lundi..	2 s.	34	"
Shang-Hai (Woos.) .....	137 1/3	412	30	Mardi..	8 s.	39	Jaudi..	11 m.	69	"
Hong-Kong .....	281 2/3	845	60	Samedi..	11 s.	38	Lundi..	1 s.	98	"
Saïgon (6) .....	311 1/3	934	67	Jaudi..	8 m.	24	Vendredi.	8 m.	91	"
Singapore (7) .....	216	648	46	Dimanche	6 m.	12	Dimanche	6 s.	58	"
Colombo (1) .....	523 1/3	1,570	112	Vendredi.	10 m.	15	Samedi..	1 m.	127	"
Djibouti .....	739	2,217	158	Vendredi.	3 s.	10	Samedi..	1 m.	168	"
Suez .....	428	1,284	92	Mardi..	9 s.	3	Mardi..	Minuit.	95	"
Port-Saïd .....	* 29	* 87	* 20	Mercredi.	8 s.	4	Mercredi.	Minuit.	24	"
Marseille .....	503 1/3	1,510	108	Lundi..	"	"	"	"	108	"
<b>TOTAUX</b> .....	<b>3,408 2/3</b>	<b>10,226</b>	<b>744</b>						<b>171</b>	<b>Ou 38 j. 3 h.</b>

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne annexe de Calcutta, aller et retour (ligne O).

(2) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Batavia (ligne P) et avec le paquebot annexe venant de Samarang et de Batavia (service libre).

(3) Correspondance avec le paquebot colonial allant au Tonkin.

(4) A Green Island, sauf le cas d'arrivée de nuit ou par mauvais temps, le paquebot est accosté par la chaloupe à vapeur du post-office de Hong-Kong, qui s'amarré à lui, et sur laquelle s'effectue le transbordement des dépêches pendant que le paquebot se dirige lentement sur Hong-Kong.

(5) L'escale de Nagasaki n'est pas obligatoire; elle est desservie par la compagnie, à titre facultatif.

(6) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.

(7) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Batavia (ligne P) et avec le paquebot annexe allant à Batavia et à Samarang (service libre).

\*\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Extrême-Orient. (N° 331 G. — ANNEXE I.)

**RÉCAPITULATION.**

Aller .....	897 h.
Séjour .....	224
Retour .....	915

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 2,036 h. ou 84 j. 20 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par voyage.....	Parcours subventionné.	Parcours non subventionné.
Annuellement.....	7,027 1/3	30 2/3
	91,355 1/3	398 2/3

LIGNE DE MARSEILLE

Service toutes les quatre semaines. —

Approuvé par décision ministérielle du 10 novembre 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....							Dimanche	4 s.		
Port-Saïd.....	503 1/3	1,510	116.	Vendredi.	Midi.	4	Vendredi.	4 s.	120	
Suez.....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	Midi.	3	Samedi..	3 s.	23	
Aden.....	436 2/3	1,310	101.	Mercredi..	8 s.	12.	Jedi....	8 m.	113	
Bombay.....	550 2/3	1,652	127	Mardi....	3 s.	40	Jedi....	4 s.	176	
Colombo (1)...	300	900	69.	Dimanche..	1 s.	25	Lundi....	2 s.	94	
Singapore (2)...	523 1/3	1,570	121	Samedi..	3 s.	12	Dimanche	3 m.	133	
Saïgon (3)....	216	648	50	Mardi....	5 m.	36	Mercredi.	5 s.	86	
Hong-Kong (4)...	311 1/3	934	72	Samedi..	5 s.	19	Dimanche	Midi.	91	
Shang-Haï (Woo.)	281 2/3	845	65	Mercredi.	5 m.	29	Jedi....	10 m.	94	
Nagasaki (5)...	137 1/3	412	32	Vendredi.	6 s.	6	Vendredi.	Minuit	38	
Kobé.....	129 2/3	389	30	Dimanche	6 m.	30	Lundi....	Midi.	60	
Yokohama....	110	330	25	Mardi....	1 s.				25	
<b>TOTAUX...</b>	<b>3,529</b>	<b>10,587</b>	<b>828</b>			<b>225</b>			<b>1,053</b>	Ou 43 j. 21 h.
<b>Séjour.....</b>										236 h. ou 9 j. 20 h.

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Haï (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Haï (Woosung) à Marseille, après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

A l'aller comme au retour, les dépêches, passagers et marchandises à destination ou en provenance de Shang-Haï sont transportés de Woosung dans ce port ou vice versa, par les soins de la compagnie.

Les dates et heures des départs de Marseille, à l'aller, de Yokohama, de Shang-Haï, de Hong-Kong et de Bombay, au retour, sont seules impératives; le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée des séjours à Port-Saïd, à l'aller, et à Suez, au retour, peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Les séjours à Singapore et à Hong Kong, à la traversée d'aller, doivent comprendre respectivement six et neuf heures de jour au moins.

Le paquebot ne doit quitter Colombo, au voyage d'aller, qu'après l'arrivée dans ce port du paquebot d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, qui lui apporte le courrier d'Europe à destination de l'Extrême-Orient. Au retour, il attend également à Colombo l'arrivée du paquebot de la ligne d'Australie auquel il livre les dépêches apportées d'Extrême-Orient pour l'Europe.

À YOKOHAMA PAR BOMBAY (Q).

Vitesse { réglementaire..... 13 nœuds.  
effective..... 13 nœuds.

Mis à exécution à dater du 21 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Yokohama....							Vendredi.	9 m.		
Kobé.....	110	330	25	Samedi..	10 m.	18	Dimanche	4 m.	43	
Nagasaki (5)...	129 2/3	389	30	Lundi..	10 m.	6	Lundi..	4 s.	36	
Shang-Haï (Woo.)	137 1/3	412	32	Mardi..	Minuit.	35	Jedi....	11 m.	67	
Hong-Kong....	281 2/3	845	65	Dimanche	4 m.	33	Lundi..	1 s.	98	
Saïgon (6)....	311 1/3	934	72	Jedi....	1 s.	24	Vendredi.	1 s.	96	
Singapore (7)...	216	648	50	Dimanche	3 s.	21	Lundi..	Midi.	71	
Colombo (1)...	523 1/3	1,570	118	Samedi..	10 m.	23	Dimanche	9 m.	141	
Bombay.....	300	900	69	Mercredi.	6 m.	30	Jedi....	Midi.	99	
Aden.....	550 2/3	1,652	127	Mardi..	7 s.	12	Mercredi.	7 m.	139	
Suez.....	436 2/3	1,310	101	Dimanche	Midi.	3	Dimanche	3 s.	104	
Port-Saïd....	* 29	* 87	* 20	Lundi..	11 m.	4	Lundi..	3 s.	24	
Marseille....	503 1/3	1,510	116	Samedi..	11 m.				116	
<b>TOTAUX...</b>	<b>3,529</b>	<b>10,587</b>	<b>825</b>			<b>209</b>			<b>1,034</b>	Ou 43 j. 2 h.

\* Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne d'Australie (T) marchant dans le même sens.

(2) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Batavia et à Samarang (service libre) et avec le paquebot annexe venant de Batavia (ligne P).

(3) Correspondance avec le paquebot colonial allant au Tonkin.

(4) A Green Island, sauf le cas d'arrivée de nuit ou par mauvais temps; le paquebot est accosté par la chaloupe à vapeur du post-office de Hong-Kong, qui s'amarré à lui, et sur laquelle s'effectue le transbordement des dépêches pendant que le paquebot se dirige lentement sur Hong-Kong.

(5) L'escale de Nagasaki n'est pas obligatoire; elle est desservie par la compagnie, à titre facultatif.

(6) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.

(7) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Samarang et de Batavia (service libre) et avec le paquebot annexe allant à Batavia (ligne P).

\*\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Extrême-Orient. (N° 331 G. — ANNEXE I.)

**RÉCAPITULATION.**

Aller.....	1,053 h.
Séjour.....	236
Retour.....	1,034
<b>DURÉE TOTALE d'un voyage.....</b>	<b>2,323 h. ou 96 j. 19 h.</b>



NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE MARSEILLE

Par voyage..... 7,712  
Annuellement..... 100,256

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse.

Approuvé par décision ministérielle du 10 novembre 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Dimanc.	4 s.	"	"
Port-Saïd.....	503 1/3	1,510	101	Jaudi.	9 s.	4	Vendr.	1 m.	105	"
Suez.....	* 29	* 87	* 20	Vendr.	9 s.	1	Vendr.	10 s.	21	"
Colombo (1)...	1,130 2/3	3,302	226	Lundi	8 m.	16	Lundi.	Minuit.	242	"
King-George's-Sound.....	1,134	3,402	243	Vend.	3 m.	6	Vendr.	9 m.	249	"
Adélaïde.....	341 2/3	1,025	71	Lundi.	8 m.	(a) 9	Lundi.	5 s.	80	"
Melbourne....	166 2/3	500	36	Merccr.	5 m.	(a) 12	Merccr.	5 s.	48	"
Sydney.....	191 2/3	575	30	Vendr.	8 m.	28	Samedi.	Midi.	67	"
Nouméa.....	359	1,077	77	Mardi.	5 s.	"	"	"	77	"
<b>TOTAUX....</b>	<b>3,856</b>	<b>11,568</b>	<b>813</b>			<b>76</b>			<b>889</b>	<b>Ou 37 j. 1 h.</b>

Séjour (3)..... 87 h. ou 3 jours 15 h.

Le paquebot de la ligne d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie suit l'itinéraire ci-dessus jusqu'à Nouméa, d'où il revient à Sydney après avoir terminé ses opérations commerciales, pour se préparer à entreprendre le voyage de retour d'Australie en Europe.

Les dépêches et les passagers de la Nouvelle-Calédonie sont transportés de Nouméa à Sydney par un bateau-annexe dont le départ de Nouméa est fixé au mercredi qui précède la date du départ de Sydney du grand paquebot. Le paquebot ne quitte Sydney pour se rendre à Nouméa qu'après réception des dépêches apportées par le train express venant de Melbourne.

Les dates et heures des départs de Marseille, à l'aller; de Nouméa (service supplémentaire) et d'Adélaïde, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiqués à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée. La durée des séjours à Port-Saïd, à l'aller, et à Suez, au retour, peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

\* Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.  
(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à Yokohama par Bombay (Q), marchant dans le même sens.

A NOUMÉA (T).

{ réglementaire..... 14 nœuds.  
effective..... { 14 nœuds 47 à l'aller.  
14 nœuds 40 au retour.

— Mis à exécution à dater du 28 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Nouméa.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	8 m.	"	"
Sydney.....	359	1,077	77	Mardi.	1 s.	143	Lundi.	Midi.	220	"
Melbourne....	166 2/3	500	36	Merccr.	5 m.	(a) 52	Jaudi.	1 s.	73	"
Adélaïde.....	341 2/3	1,025	71	Samedi.	1 m.	(a) 12	Samedi.	1 s.	48	"
King-George's-Sound.....	341 2/3	1,025	73	Mardi.	2 s.	4	Mardi.	6 s.	77	"
Colombo (1)...	1,134	3,402	243	Vendr.	9 s.	19	Samedi.	4 s.	262	"
Suez.....	1,130 2/3	3,302	226	Mardi.	2 m.	1	Mardi.	3 m.	227	"
Port-Saïd.....	* 29	* 87	* 20	Mardi.	11 s.	4	Merccr.	3 m.	24	"
Marseille.....	503 1/3	1,510	101	Dimanc.	8 m.	"	"	"	101	"
<b>TOTAUX....</b>	<b>3,856</b>	<b>11,568</b>	<b>817</b>			<b>215</b>			<b>1,032</b>	<b>Ou 43 j.</b>

(2) Dans le cas où la présence des paquebots à Adélaïde et à Melbourne correspond à un dimanche ou à un jour de fête légale en Australie, la durée du séjour peut être augmentée dans la mesure nécessaire pour permettre au paquebot d'accomplir ses opérations.

(3) La durée du séjour à Nouméa (3 j. 15 h.) est obligatoire. Toutefois, lorsque le paquebot a mouillé en rade de Nouméa le mardi à midi ou avant, il peut partir le vendredi à 5 h. du soir, si, à ce moment, les opérations commerciales sont achevées.

(4) Au voyage de retour, le paquebot ne quitte Sydney qu'après l'arrivée du paquebot annexe venant de Nouméa, sans toutefois que le retard apporté au départ puisse excéder vingt-quatre heures au delà de la date fixée par l'itinéraire.

(5) Le départ de Colombo, au voyage de retour, est subordonné à l'arrivée dans ce port du paquebot venant de l'Extrême-Orient (ligne Q), qui doit correspondre avec le paquebot revenant d'Australie.

\*\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots de la ligne d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie. (N° 331 G. — ANNEXE 2.)

RÉCAPITULATION.

Aller..... 889 h.  
Séjour..... 87  
Retour..... 1,032

DURÉE TOTALE du voyage..... 2,008 h. ou 83 j. 16 h.

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE COLOMBO

Par voyage..... 934 2/3  
Annuellement..... 12,150 2/3

Service toutes les quatre semaines. —

Approuvé par décision ministérielle du 10 novembre 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Colombo (1)...							Merçr.	8 s.		
Pondichéry...	188 1/3	565	45	Vendredi	5 s.	18	Samedi.	11 m.	63	
Madras.....	26	78	6	Samedi.	5 s.	15	Dimanc.	8 m.	21	
Calcutta.....	253	759	60	Mardi.	8 s.				60	
<b>TOTAUX...</b>	<b>467 1/3</b>	<b>1,402</b>	<b>111</b>			<b>33</b>			<b>144</b>	<b>On 6 j.</b>
Séjour.....										229 h. ou 9 j. 13 h.

Le paquebot de cette ligne ne doit, dans aucun cas, quitter Colombo avant l'arrivée du paquebot venant de France (ligne N).

(1) Correspondance avec les paquebots de la ligne directe de Marseille à Yokohama, aller et retour (ligne N).

À CALCUTTA (O).

Vitesse { réglementaire... 12 nœuds 50.  
effective..... 12 nœuds 63.

— Mis à exécution à dater du 31 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Calcutta.....							Vendredi (2)	9 m.		
Madras.....	253	759	60	Dimanc.	9 s.	15	Lundi.	Midi.	75	
Pondichéry...	26	78	6	Lundi.	6 s.	20	Mardi.	2 s.	26	
Colombo (1)...	188 1/3	565	45	Jendi.	11 m.				45	
<b>TOTAUX...</b>	<b>467 1/3</b>	<b>1,402</b>	<b>111</b>			<b>35</b>			<b>146</b>	<b>On 6 j. 2 h.</b>

(2) La date du départ de Calcutta est seule impérative.

\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Extrême-Orient. (N° 331 G. — ANNEXE 1.)

RÉCAPITULATION.

Aller..... 144 h.  
Séjour..... 229  
Retour..... 146

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 519 h. ou 21 j. 15 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE SINGAPORE

Par voyage..... 347 1/3  
 Annuellement..... 4,515 1/3

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse.

Approuvé par décision ministérielle du 10 novembre 1899.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS * des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	JOURS * des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles 3							
<b>ALLER.</b>									
Singapore (1) ..	.	.	.	.	.	Mardi.	6 m.	"	
Batavia.....	173 2/3	521	44	Judi.	2 m.	.	.	44	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>173 2/3</b>	<b>521</b>	<b>44</b>					<b>44</b>	<b>Ou 1 j. 20 h.</b>
<b>Séjour.....</b>								<b>176 h. ou 7 j. 8 h.</b>	

Le paquebot de cette ligne ne doit, dans aucun cas, quitter Singapore avant l'arrivée du paquebot venant de France (ligne N).  
 (1) Correspondance avec le paquebot venant de France (ligne N) et avec le paquebot rentrant en France (ligne Q).  
 (2) La date du départ de Batavia est seule impérative.  
 (3) Correspondance avec le paquebot venant de l'Extrême-Orient (ligne N) et avec le paquebot venant de France (ligne Q).  
 \* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Extrême-Orient. (N° 331 G. — ANNEXE I.)

À BATAVIA (P).

réglementaire : 11 nœuds 50.  
 effective..... : 11 nœuds 84.

— Mis à exécution à dater du 6 février 1900.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS * des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	JOURS * des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles 3							
<b>RETOUR.</b>									
Batavia.....	.	.	.	.	.	Judi. (2)	10 m.	"	
Singapore (3) ..	173 2/3	521	44	Samedi.	6 m.	.	.	44	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>173 2/3</b>	<b>521</b>	<b>44</b>					<b>44</b>	<b>Ou 1 j. 20 h.</b>

RÉCAPITULATION.

Aller..... 44 h.  
 Séjour..... 176  
 Retour..... 44

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 264 h. ou 11 j.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE LIBRE DE SINGAPORE

Par voyage..... 507 1/3  
Annuellement..... 6,595 1/3

Service toutes les quatre semaines.

MIS À EXÉCUTION À DATER

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulés.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Singapore (1) ..	"	"	"	"	"	"	Lundi.	6 m.	"	
Batavia.....	173 2/3	521	44	Mercredi.	2 m.	33	Judi.	midi.	78	
Samarang.....	80	240	20	Vendredi.	8 m.	"	"	"	20	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>253 2/3</b>	<b>761</b>	<b>64</b>			<b>34</b>			<b>98</b>	<b>On 4 j. 2 h.</b>
Séjour..... 97 h. ou 4 j. 1 h.										

(1) Correspondance avec le paquebot venant de France (ligne Q) et avec le paquebot rentrant en France (ligne N).

(2) Correspondance avec le paquebot venant de l'Extrême-Orient (ligne Q) et avec le paquebot de la ligne directe (N) allant à Yokohama.

\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Extrême-Orient. (N° 331 G. — ANNEXE I.)

À BATAVIA ET À SAMARANG.

— Vitesse effective : 11 nœuds 89.

DU 19 FÉVRIER 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulés.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Samarang.....	"	"	"	"	"	"	Mardi.	9 m.	"	
Batavia.....	80	240	20	Mercredi.	5 m.	53	Vendredi.	10 m.	73	
Singapore (2) ..	173 2/3	521	44	Dimanche.	6 m.	"	"	"	40	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>253 2/3</b>	<b>761</b>	<b>64</b>			<b>53</b>			<b>117</b>	<b>On 4 j. 21 h.</b>

RÉCAPITULATION.

Aller..... 98 h.  
Séjour..... 07  
Retour..... 117

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 312 h. ou 13 j.



NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE LIBRE DE SYDNEY A NOUMEA.

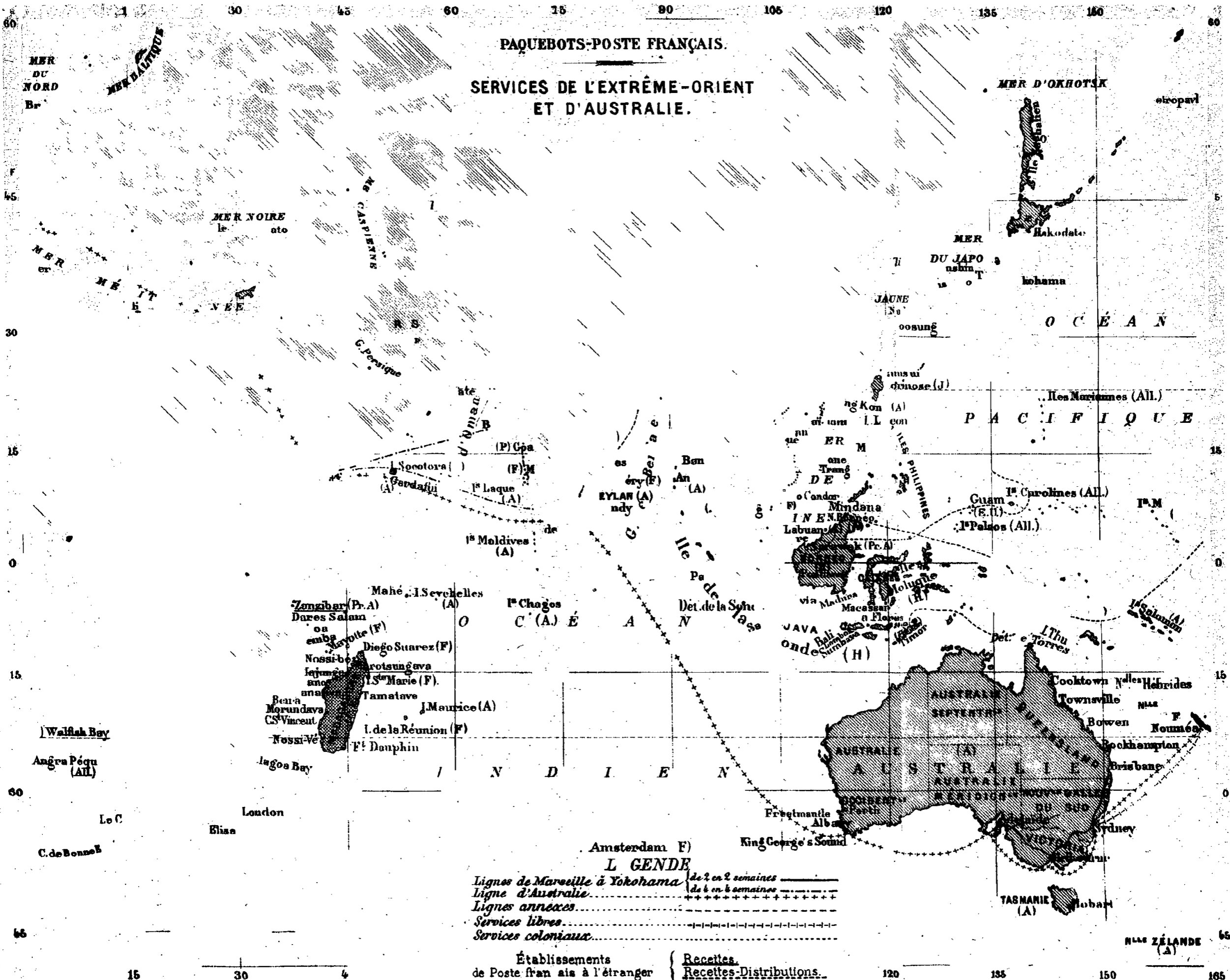
Par voyage ..... 718  
Annuellement ..... 9,334

Service toutes les quatre semaines.  
MIS À EXÉCUTION À DATER DU DÉPART DE NOUMÉA DU 17 JANVIER 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.	11
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Sydney.....	.	.	.	.	.	.	« (1)	.	.	.
Nouméa.....	359	1,077	.	.	.	.	.	.	.	.
TOTAUX.....	359	1,077	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>RETOUR.</b>										
Nouméa.....	.	.	.	.	.	Mercredi.	Midi.	.	.	.
Sydney (2).....	359	1,077	103	Dimanc.	7 s.	.	.	.	103	.
TOTAUX.....	359	1,077	103	.	.	.	.	.	103	On 4j. 7 h.
<p>(1) Le départ de Sydney pour Nouméa du paquebot saone qui effectue le service local à lion à la convenance de la compagnie.</p> <p>(2) Correspondance avec le paquebot partant de Sydney pour Marseille (ligne T). * Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots de la ligne d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie. (N° 331 G. — ANNEXE 2.)</p>										

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

SERVICES DE L'EXTRÊME-ORIENT ET D'AUSTRALIE.



**L GENDE**  
 Lignes de Marseille à Yokohama *de 2 en 2 semaines*  
 Ligne d'Australie *de 4 en 4 semaines*  
 Lignes annexes .....  
 Services libres .....  
 Services coloniaux .....

Établissements de Poste française à l'étranger { Recettes, Recettes-Distributions.



**ITINÉRAIRES**  
**DES SERVICES MARITIMES POSTAUX**  
**DE L'OcéAN INDIEN.**

---

**SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE**  
**DES MESSAGERIES MARITIMES.**



LIGNE DE MARSEILLE À LA

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 4,514 2/3  
Annuellement..... 27,083

Service tous les deux mois. — Vitesse

Approuvé par décision ministérielle du 9 décembre 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	10(1)	4 s.	"	"
Port-Saïd.....	503 1/3	1,510	126	15	10 s.	(2) 4	16	2 m.	130	"
Suez.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	16	10 s.	3	17	1 m.	23	"
Djibouti.....	428	1,284	107	21	Midi	(4) 10	21	10 s.	117	"
Zanzibar.....	626 2/3	1,880	156	28	10 m.	20	29	6 m.	176	"
Mutsamudu.....	159 1/3	478	40	30	10 s.	4	1**	2 m.	44	"
Mayotte.....	31 2/3	95	8	1**	10 m.	(4) 5	1**	3 s.	13	"
Majunga.....	63 1/3	190	16	2*	7 m.	27	3*	10 m.	43	"
Nossi-Bé.....	63 1/3	190	16	4*	2 m.	(4) 10	4*	Midi.	26	"
Diégo-Suarez(5)	52 1/3	157	13	5*	1 m.	(4) 17	5*	6 s.	30	"
Tamatave.....	131 2/3	395	33	7*	3 m.	29	8*	8 m.	62	"
La Réunion... (7)	123 2/3	371	31	9*	3 s.	(6) 26	10*	5 s. (7)	57	"
Maurice.....	43 1/3	130	11	11*	4 m.	"	"	"	11	"
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,255 2/3</b>	<b>6,767</b>	<b>577</b>						<b>732</b>	<b>Ou 30 j. 12 h.</b>

Séjour..... 88 h. ou 3 j. 16 h.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

\* Les dates marquées d'un astérisque se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.

Au mois de mars, les dates d'arrivée à Mutsamudu et aux ports suivants, ainsi que les dates de départ de ces mêmes escales, sont retardées, à la traversée d'aller, d'un ou de deux jours, suivant que l'année est ou non bissextile. Il en est de même, à la traversée de retour, pour les ports de Djibouti et suivants.

(1) Les dates des départs de Marseille, à l'aller, et de la Réunion, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

(2) La durée des séjours à Port-Saïd, à l'aller, et à Suez, au retour, peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

(3) Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

ANNEXE (N° 14).  
AU BULL. MENS. N° 14.  
RÉUNION ET À MAURICE 1° (U).

réglementaire : 12 nœuds.

— Mis à exécution à dater du 10 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Maurice.....	"	"	"	"	"	"	14 (8)	8 s.	"	"
La Réunion... (7)	43 1/3	130	11	15	7 m.	51	17 (1)	10 m.	62	"
Tamatave.....	123 2/3	371	31	18	5 s.	24	19	5 s.	55	"
Diégo-Suarez(5)	131 2/3	395	33	21	2 m.	(4) 15	21	5 s.	48	"
Nossi-Bé.....	52 1/3	157	13	22	6 m.	(4) 8	22	2 s.	21	"
Majunga.....	63 1/3	190	16	23	6 m.	10	23	4 s.	26	"
Mayotte.....	63 1/3	190	16	24	8 m.	(4) 5	24	1 s.	21	"
Moroni.....	56 1/3	169	14	25	3 m.	3	25	6 m.	17	"
Zanzibar.....	138	414	34	26	4 s.	22	27	2 s.	56	"
Djibouti.....	626 2/3	1,880	156	4*	2 m.	(4) 10	4*	Midi.	166	"
Suez.....	428	1,284	107	8*	11 s.	(2) 3	9*	2 m.	110	"
Port-Saïd..... (3) 29	(3) 87	(3) 20	9*	10 s.	4	10*	2 m.	24	"	
Marseille.....	503 1/3	1,510	126	15*	8 m.	"	"	"	126	"
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,250</b>	<b>6,777</b>	<b>577</b>						<b>732</b>	<b>Ou 30 j. 12 h.</b>

(4) En cas d'arrivée de nuit à Djibouti, à Mayotte, à Nossi-Bé ou à Diégo-Suarez, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, est augmenté de manière à donner un séjour minimum de six heures de jour à Djibouti, de cinq heures de jour à Mayotte, de huit heures de jour à Nossi-Bé et de dix heures de jour à Diégo-Suarez.

(5) Correspondance avec le paquebot de la ligne V marchant en sens inverse.

(6) La durée du séjour à la Réunion doit comporter seize heures de jour au minimum.

(7) Le paquebot s'arrête devant Saint-Denis, à l'aller, pour prendre un courrier supplémentaire que lui apporte la baleinière du port; au retour, pour livrer à cette baleinière, qui attend son passage, le courrier de Maurice.

(8) Lorsque la date du 14 tombe un dimanche, le départ de Maurice est avancé de 24 heures et le séjour à la Réunion augmenté d'autant.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	732 h.
Séjour.....	88
Retour.....	732

Durée TOTALE d'un voyage..... 1,552 h. ou 64 j. 16 h.

LIGNE DE MARSEILLE À LA

Service tous les deux mois. — Vitesse

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par voyage ..... 4,514 2/3  
Annuellement ..... 27,088

Approuvé par décision ministérielle du 9 décembre 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHES et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	10 (1)	4 s.	"	"
Port-Saïd.....	503 1/3	1,510	126	15	10 s.	(2) 4	16	2 m.	130	"
Suez.....	(3) 29	(4) 87	(3) 20	16	10 s.	3	17	1 m.	23	"
Djibouti.....	428	1,284	107	21	Midi.	(4) 10	21	10 s.	117	"
Zanzibar.....	626 2/3	1,880	156	28	10 m.	20	29	0 m.	176	"
Moroni.....	138	414	31	30	4 s.	4	30	8 s.	38	"
Mayotte.....	561/3	169	14	1 <sup>er</sup> *	10 m.	(4) 5	1 <sup>er</sup> *	3 s.	19	"
Majunga.....	63 1/3	190	16	2*	7 m.	27	3*	10 m.	43	"
Nossi-Bé.....	63 1/3	190	16	4*	2 m.	(4) 10	4*	Midi.	26	"
Diégo-Suarez (5)	52 1/3	157	13	5*	1 m.	(4) 17	5*	6 s.	30	"
Tamatave.....	131 2/3	395	33	7*	3 m.	29	8*	8 m.	62	"
La Réunion.....	123 2/3	371	31	9*	3 s.	(6) 26	10*	5 s. (7)	57	"
Port-Saïd (7)	43 1/3	130	11	11*	4 m.	"	"	"	11	"
Maurice.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,259</b>	<b>6,777</b>	<b>577</b>			<b>155</b>			<b>732</b>	<b>On 30 j. 12 h.</b>
Séjour..... 88 h. ou 3 j. 16 h.										

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après-entente entre l'agent des ports embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

\* Les dates marquées d'un astérisque se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.

Au mois de mars, les dates d'arrivée à Moroni et aux ports suivants, ainsi que les dates de départ de ces mêmes escales, sont retardées, à la traversée d'aller, d'un ou de deux jours, suivant que l'année est ou non bissextile. Il en est de même, à la traversée de retour, pour les ports de Djibouti et suivants.

(1) Les dates des départs de Marseille, à l'aller, et de la Réunion, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

(2) La durée des séjours à Port-Saïd, à l'aller, et à Suez, au retour, peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

(3) Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

RÉUNION ET À MAURICE 1° (U).

Réglementaire : 17 nœuds.

— Mis à exécution à dater du 10 février 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHES et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Maurice.....	"	"	"	"	"	"	14 (8)	8 s.	"	"
La Réunion.....	43 1/3	130	11	15	7 m.	51	17 (1)	10 m.	62	"
Tamatave.....	123 2/3	371	31	18	5 s.	21	19	5 s.	55	"
Diégo-Suarez (5)	131 2/3	395	33	21	2 m.	(4) 15	21	5 s.	48	"
Nossi-Bé.....	52 1/3	157	13	22	6 m.	(4) 8	22	2 s.	21	"
Majunga.....	63 1/3	190	16	23	6 m.	10	23	4 s.	26	"
Mayotte.....	63 1/3	190	16	24	8 m.	(4) 5	24	1 s.	21	"
Matsamudu.....	31 2/3	95	8	24	9 s.	3	24	Minuit.	11	"
Zanzibar.....	159 1/3	478	40	26	4 s.	27	27	2 s.	62	"
Djibouti.....	626 2/3	1,880	156	4*	2 m.	(4) 10	4*	Midi.	166	"
Suez.....	428	1,284	107	8*	11 s.	(2) 3	9*	2 m.	110	"
Port-Saïd.....	(3) 29	(4) 87	(3) 20	9*	10 s.	4	10*	2 m.	24	"
Marseille.....	503 1/3	1,510	126	15*	8 m.	"	"	"	126	"
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,255 2/3</b>	<b>6,767</b>	<b>577</b>			<b>155</b>			<b>732</b>	<b>On 30 j. 12 h.</b>

(4) En cas d'arrivée de nuit à Djibouti, à Mayotte, à Nossi-Bé ou à Diégo-Suarez, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, est augmenté de manière à donner un séjour minimum de six heures de jour à Djibouti, de cinq heures de jour à Mayotte, de huit heures de jour à Nossi-Bé et de dix heures de jour à Diégo-Suarez.

(5) Correspondance avec le paquebot de la ligne V marchant en sens inverse.

(6) La durée de séjour à la Réunion doit comporter seize heures de jour au minimum.

(7) Le paquebot stoppe devant Saint-Denis, à l'aller, pour prendre un courrier supplémentaire que lui apporte la dernière de nuit; au retour, pour livrer à cette balisère, qui attend son passage, le courrier de Maurice.

(8) Lorsque la date du 14 tombe un dimanche, le départ de Maurice est avancé de 24 heures et le séjour à la Réunion augmenté d'autant.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	732 h.
Séjour.....	88
Retour.....	732

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,552 h. ou 64 j. 16 h.

LIGNE DE MARSEILLE À LA

Service mensuel. — Vitesse

NOMBRE DE LIÈRES MARINES À PARCOURIR.  
Parcours subventionné. 3,831 1/3  
Parcours non subventionné. 8 2/3

Par voyage..... 3,831 1/3  
Annuellement..... 45,976

Approuvé par décision ministérielle du 9 décembre 1899.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lièges marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	25(1)	4 s.	"	"
Port-Saïd.....	503 1/3	1,510	126	30	10 s.	(a) 4	1*	2 m.	130	"
Suez.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	1*	10 s.	3	2*	1 m.	23	"
Djibouti.....	428	1,284	107	6*	Midi.	(4) 10	6*	10 s.	117	"
Aden.....	44 1/3	133	11	7*	9 m.	10	7*	7 s.	24	"
Diégo-Suarez(5)	615 1/3	1,846	154	14*	5 m.	(4) 24	15*	5 m.	178	"
Sainte-Marie..	105	315	26	16*	7 m.	4	16*	11 m.	30	"
Tamatave....	28	84	7	16*	5 s.	24	17*	6 s.	31	"
La Réunion... (7)	123 2/3	371	31	19*	1 m.	(6) 40	20*	(7) 5 s.	71	"
Maurice.....	43 1/3	130	11	21*	4 m.	"	"	"	11	"
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,920</b>	<b>5,760</b>	<b>493</b>			<b>119</b>			<b>612</b>	<b>On 25 j. 12 h.</b>
Séjour..... 208 h. ou 8 j. 16 h.										

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.  
\* Les dates marquées d'un astérisque se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.

Au mois de mars, les dates d'arrivée à Port-Saïd et aux ports suivants, ainsi que les dates de départ de ces mêmes escales sont retardées, à la traversée d'aller, d'un ou de deux jours, suivant que l'année est ou non bissextile. Il en est de même, à la traversée de retour, pour toutes les escales de la ligne.

(1) Les dates des départs de Marseille, à l'aller, et de la Réunion, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

(2) La durée des séjours à Port-Saïd, à l'aller, et à Suez, au retour, peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

(3) Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

(4) En cas d'arrivée de nuit à Djibouti et à Diégo-Suarez, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, est augmenté de manière à donner un séjour minimum de six heures de jour à Djibouti et de dix heures de jour à Diégo-Suarez.

REUNION ET À MAURICE 2° (V).

réglementaire : 12 nœuds.

— Mis à exécution à dater du 25 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lièges marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Maurice.....	"	"	"	"	"	"	20 (8)	8 s.	"	"
La Réunion... (7)	43 1/3	130	11	30	7 m.	51	2* (1)	10 m.	62	"
Tamatave....	123 2/3	371	31	3*	5 s.	24	4*	5 s.	55	"
Sainte-Marie..	28	84	7	4*	Minuit.	8	5*	8 m.	15	"
Diégo-Suarez(5)	105	315	26	6*	10 m.	(a) 22	7*	8 m.	48	"
Aden.....	44 1/3	133	11	14*	6 s.	10	14*	4 m.	164	"
Djibouti.....	428	1,284	107	19*	5 s.	(4) 10	15*	1 m.	21	"
Suez.....	503 1/3	1,510	126	19*	Midi.	(a) 3	19*	3 s.	110	"
Port-Saïd....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	20*	11 m.	4	20*	3 s.	24	"
Marseille.....	43 1/3	130	11	25*	9 s.	"	"	"	126	"
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,920</b>	<b>5,760</b>	<b>493</b>			<b>132</b>			<b>625</b>	<b>On 26 j. 1 h.</b>

(5) Correspondance avec le paquebot de la ligne U marchant en sens inverse et, à l'aller comme au retour, avec le paquebot de la ligne de la côte Ouest de Madagascar (service colonial), ainsi qu'avec le paquebot de la ligne annexée du Mozambique (service libre).

En cas de retard dans l'arrivée soit du bateau de la côte Ouest de Madagascar, soit du bateau de la ligne libre du Mozambique, le séjour à Diégo-Suarez est augmenté dans la mesure nécessaire pour assurer la coïncidence, sans toutefois que la durée du stationnement supplémentaire puisse excéder 24 heures.

(6) La durée du séjour à la Réunion doit comporter 16 heures de jour au minimum.

(7) Le paquebot stoppe devant Saint-Denis, à l'aller, pour prendre un courrier supplémentaire que lui apporte le balisier du port; au retour, pour livrer à cette balisier, qui attend son passage, le courrier de Maurice.

(8) Lorsque la date du 29 tombe un dimanche, le départ de Maurice est avancé de 24 heures et le séjour à la Réunion augmenté d'autant.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	612 h.
Séjour.....	208
Retour.....	625

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,445 h. ou 60 j. 5 h.

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 662  
Annuellement..... 7,944

LIGNE COLONIALE DE

Service mensuel.

Mis à exécution à

DIÉGO-SUAZÉ À TULÉAR.

Vitesse effective : 9 nœuds 02.

dater du 14 février 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieux marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Diégo-Suarez(1)	"	"	"	"	"	"	15*	5 s.	"	
Nossi-Bé.....	52 1/3	157	16	16*	9 m.	10	16*	7 s.	26	
Analsave.....	32 1/3	97	11	17*	6 m.	10	17*	4 s.	21	
Majunga.....	38 1/3	115	13	18*	5 m.	48	20*	5 m.	61	
Maintirano.....	88 2/3	266	27	21*	8 m.	8	21*	4 s.	35	
Morondava.....	46	138	15	22*	7 m.	10	22*	5 s.	25	
Ambohibé.....	26 2/3	89	13	23*	6 m.	10	23*	4 s.	23	
Tuléar.....	46 2/3	140	15	24*	7 m.	"	"	"	15	
TOTAUX.....	331	993	110			96			206	On 8 j. 14 h.
SÉJOUR..... 58 h. ou 2 j. 10 h.										

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — \* Les dates marquées d'un astérisque sont avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.  
Au mois de mars, ces dates sont reculées d'un ou de deux jours suivant que l'année est ou non bissextile.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne V, à aller et au retour.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieux marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Tuléar.....	"	"	"	"	"	"	26	5 s.	"	
Ambohibé.....	46 2/3	140	15	27	8 m.	8	27	4 s.	23	
Morondava.....	26 2/3	80	13	28	5 m.	10	28	3 s.	23	
Maintirano.....	46	138	15	29	6 m.	7	29	1 s.	22	
Majunga.....	88 2/3	266	27	30	4 s.	25	1*	5 s.	52	
Analsave.....	38 1/3	115	13	2*	6 m.	10	2*	4 s.	23	
Nossi-Bé.....	32 1/3	97	11	3*	3 m.	13	3*	4 s.	24	
Diégo-Suarez(1)	52 1/3	157	17	4*	9 m.	"	"	"	17	
TOTAUX.....	331	993	111			73			184	On 7 j. 16 h.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 206 h.  
Séjour..... 58  
Retour..... 184

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 448 h. ou 18 j. 16 h.



NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 1,238 2/3

Annuellement..... 15,864

LIGNÉ LIBRE DE

Service mensuel.

Mis à exécution à

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE DE LIEUX MARINES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.	
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Diégo-Suarez (1)	"	"	"	"	"	"	15*	5 m.	"	
Mozambique...	191 2/3	575	48	17*	5 m.	12	17*	5 s.	60	
Beira.....	159 1/3	478	40	19*	9 m.	22	20*	7 m.	62	
Lourenço - Mar- quez.....	153 1/3	460	38	21*	9 s.	36	23*	9 m.	74	
Durban (Natal).	115	345	29	24*	2 s.	"	"	"	29	
TOTAUX.....	619 1/3	1,858	155			70			225	On 9 j. 9 h.

SÉJOUR..... 46 h. ou 1 j. 22 h.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — \* Les dates marquées d'un astérisque se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.

Au mois de mars, ces dates sont reculées d'un ou de deux jours suivant que l'année est ou non bissextile.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne V, à l'aller et au retour.

DIÉGO-SUAREZ À DURBAN.

Vitesse effective..... 12 nœuds.

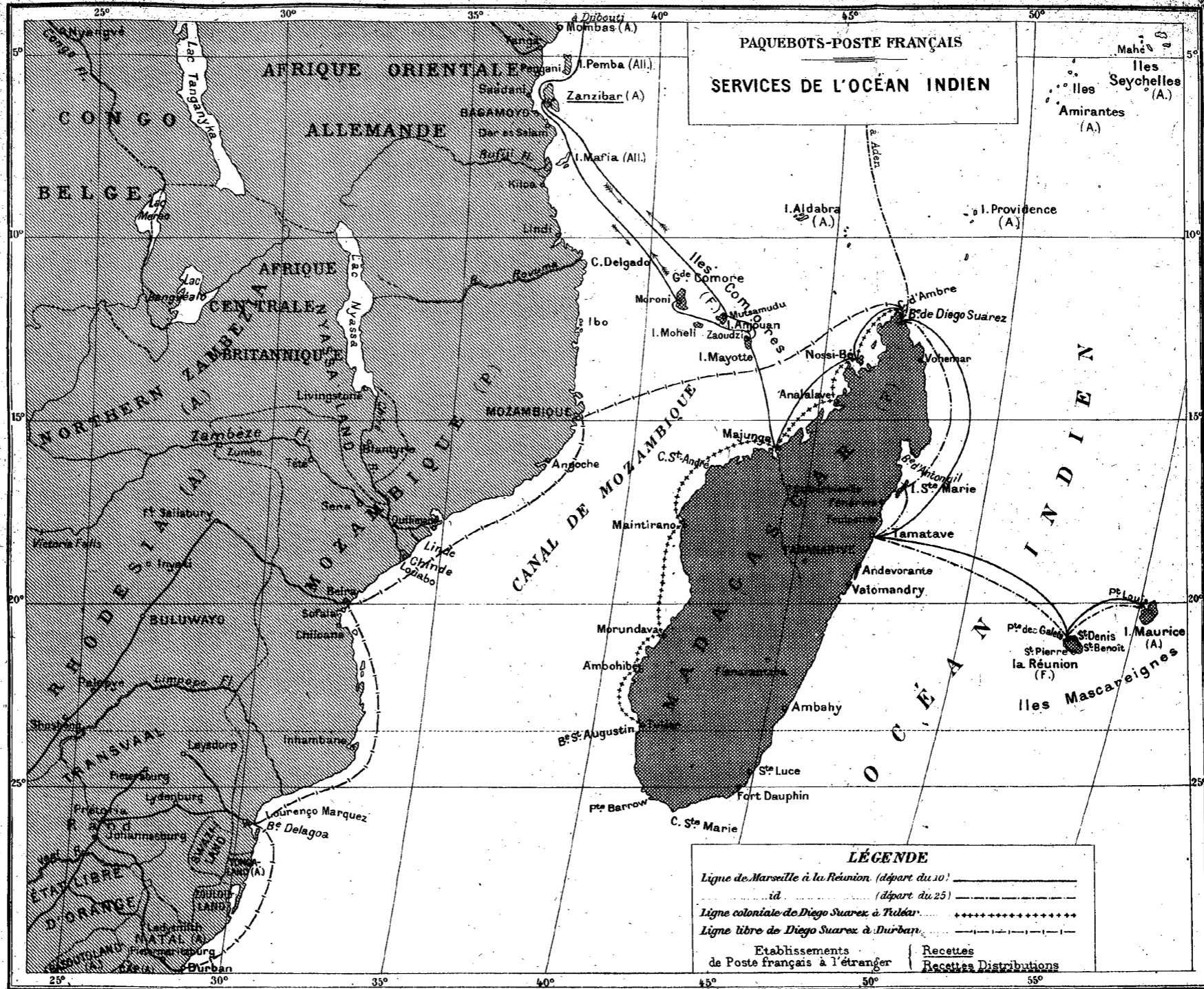
dater du 14 février 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE DE LIEUX MARINES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.	
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Durban (Natal).	"	"	"	"	"	"	26	Midi.	"	
Lourenço - Mar- quez.....	115	345	29	27	5 s.	23	28	4 s.	52	
Beira.....	153 1/3	460	38	30	6 m.	24	1*	6 m.	62	
Mozambique...	159 1/3	478	40	2*	10 s.	18	3*	4 s.	58	
Diégo-Suarez (1)	191 2/3	575	48	5*	4 s.	"	"	"	48	
TOTAUX.....	619 1/3	1,858	155			65			220	On 9 j. 4 h.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 225 h.  
Séjour..... 46  
Retour..... 220

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 491 h. ou 20 j. 11 h.





# LES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1900.

LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

## ALLER.

										COLOMBO À CALCUTTA.						SINGAPORE À BATAVIA ET À SAMARANG.			
SAIGON ***.	HONG-KONG.		SHANG-HAI (WOOSUNG).		NAGASAKI.	KOBE.		YOKOHAMA.	COLOMBO.	PONDICHERY.		MADRAS.		CALCUTTA.	SINGAPORE.	BATAVIA.		SAMARANG.	
15	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	
9 fév.	12 fév.	12 fév.	15 fév.	16 fév.	17 fév.	19 fév.	20 fév.	21 fév.	31 janvier.	2 février.	3 février.	3 février.	4 février.	6 février.	6 février.	8 fév.			
21 —	24 —	25 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.							19 —	21 —	22 fév.	23 fév.	
9 mars.	12 mars.	12 mars.	15 mars.	16 —	17 —	19 —	20 —		28 fév.	2 mars.	3 mars.	3 mars.	4 mars.	6 mars.	6 mars.	8 mars.			
21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> avril.	2 avril.	3 avril.							19 —	21 —	22 mars.	23 mars.	
6 avril.	9 avril.	9 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	16 —	17 —	18 —	28 mars.	30 mars.	31 mars.	31 mars.	1 <sup>er</sup> avril.	3 avril.	3 avril.	5 avril.			
18 —	21 —	22 —	25 —	26 —	27 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.							16 —	18 —	19 avril.	20 avril.	
4 mai.	7 mai.	7 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	14 mai.	15 mai.	16 —	25 avril.	27 avril.	28 avril.	28 avril.	29 avril.	1 <sup>er</sup> mai.	1 <sup>er</sup> mai.	3 mai.			
16 —	19 —	20 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —							14 —	16 —	17 mai.	18 mai.	
1 <sup>er</sup> juin.	4 juin.	4 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	23 mai.	25 mai.	26 mai.	26 mai.	27 mai.	29 mai.	29 —	31 —			
13 —	16 —	17 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —							11 juin.	13 juin.	14 juin.	15 juin.	
29 —	2 juillet.	2 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	20 juin.	22 juin.	23 juin.	23 juin.	24 juin.	26 juin.	26 —	28 —			
11 juillet.	14 —	15 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —							9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	
27 —	30 —	30 —	2 août.	3 août.	4 août.	6 août.	7 août.	8 août.	18 juillet.	20 juillet.	21 juillet.	21 juillet.	22 juillet.	24 juillet.	21 —	26 —			
8 août.	11 août.	12 août.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —							6 août.	8 août.	9 août.	10 août.	
24 —	27 —	27 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> sept.	3 sept.	4 sept.	5 sept.	15 août.	17 août.	18 août.	18 août.	19 août.	21 août.	21 —	23 —			
5 sept.	8 sept.	9 sept.	12 sept.	13 sept.	14 —	16 —	17 —	18 —							3 sept.	5 sept.	6 sept.	7 sept.	
21 —	24 —	24 —	27 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> oct.	2 oct.	3 oct.	12 sept.	14 sept.	15 sept.	15 sept.	16 sept.	18 sept.	18 —	20 —			
3 oct.	6 oct.	7 oct.	10 oct.	11 oct.	12 octobre.	14 —	15 —	16 —							1 <sup>er</sup> oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	
19 —	22 —	22 —	25 —	26 —	27 —	29 —	30 —	31 —	10 oct.	12 oct.	13 oct.	13 oct.	14 oct.	16 oct.	16 —	18 —			
31 —	3 nov.	4 nov.	7 nov.	8 nov.	9 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.							29 —	31 —	1 <sup>er</sup> nov.	2 nov.	
16 nov.	19 —	19 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	7 nov.	9 nov.	10 nov.	10 nov.	11 nov.	13 nov.	13 nov.	15 nov.			
28 —	1 <sup>er</sup> déc.	2 déc.	5 déc.	6 déc.	7 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.							26 —	28 —	29 nov.	30 nov.	
14 déc.	17 —	17 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	5 déc.	7 déc.	8 déc.	8 déc.	9 déc.	11 déc.	11 déc.	13 déc.			
26 —	29 —	30 —	2 janv. 1901	3 janv. 1901	4 janv. 1901	6 janv. 1901	7 janv. 1901	8 janv. 1901							24 —	26 —	27 déc.	28 déc.	
11 j <sup>er</sup> 1901	14 j <sup>er</sup> 1901	14 j <sup>er</sup> 1901	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	2 janv. 1901	4 janv. 1901	5 janv. 1901	5 janv. 1901	6 janv. 1901	8 janv. 1901	8 janv. 1901	10 janv. 1901			
23 —	26 —	27 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	3 fév.	4 fév.	5 fév.							21 —	23 —	24 j <sup>er</sup> 1901	25 j <sup>er</sup> 1901	

NOTA. La date du départ de Marseille est seule impérative, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la Compagnie exécute à titre facultatif.

Les parcours indiqués en caractères gras sont ceux du paquebot de la ligne d'Australie qui porte à Colombo, pour les remettre au paquebot de l'Indo-Chine, parti de Marseille pour Yokohama, par Bombay, une semaine avant lui, les correspondances à destination des établissements du Détroit, des îles de la Sonde, des Philippines, de l'Indo-Chine, de la Chine et du Japon.





# RETOUR.

## YOKOHAMA À MARSEILLE.

Départ. 13	NAGASAKI.		SHANG-HAI (WOOSUNG).		HONG-KONG.		SAIGON ***.		SINGAPOUR.		COLOMBO.		BOMBAY.		ADEN.		DIBROUTI.		SUÉZ.		PORT-SAÏD.		MARSEILLE
	Arrivée et départ. 14	Arrivée. 15	Départ. 16	Arrivée. 17	Départ. 18	Arrivée. 19	Départ. 20	Arrivée. 21	Départ. 22	Arrivée. 23	Départ. 24	Arrivée. 25	Départ. 26	Arrivée. 27	Départ. 28	Arrivée. 29	Départ. 30	Arrivée et départ. 31	Arrivée. 32	Départ. 33	Arrivée. 34		
MANCHE.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	JEUDI.	MARDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	6 février.	7 février.	7 fév.	12 février.						
7 janv.	8 janv.	9 janv.	11 janv.	13 janv.	15 janv.	18 janv.	19 janv.	21 janv.	21 janv.	26 janv.	27 janv.	10 fév.	14 fév.	15 fév.	20 fév.	21 fév.	2 fév.	3 fév.	6 février.	7 février.	7 fév.	12 février.	
1 —	22 —	23 —	25 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> fév.	2 fév.	4 fév.	5 fév.	10 fév.	11 —	14 fév.	15 fév.	20 fév.	21 fév.	2 fév.	3 fév.	6 février.	7 février.	7 fév.	12 février.		
4 fév.	5 fév.	6 fév.	8 fév.	10 fév.	12 fév.	15 —	16 —	18 —	18 —	23 —	24 —	10 fév.	14 fév.	15 fév.	20 fév.	21 fév.	2 fév.	3 fév.	6 février.	7 février.	7 fév.	12 février.	
8 —	19 —	20 —	22 —	25 —	26 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	4 mars.	5 mars.	10 mars.	11 —	14 mars.	15 mars.	20 mars.	21 mars.	2 fév.	3 fév.	6 février.	7 février.	7 fév.	12 février.		
4 mars.	5 mars.	6 mars.	8 mars.	10 mars.	12 mars.	15 —	16 —	18 —	18 —	23 —	24 —	10 mars.	14 mars.	15 mars.	20 mars.	21 mars.	2 fév.	3 fév.	6 février.	7 février.	7 fév.	12 février.	
8 —	19 —	20 —	22 —	25 —	26 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> avril.	2 avril.	7 avril.	8 —	11 avril.	12 avril.	17 avril.	18 avril.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
11 avril.	2 avril.	3 avril.	5 avril.	7 avril.	9 avril.	12 avril.	13 avril.	15 —	15 —	20 —	21 —	14 mars.	15 mars.	20 mars.	21 mars.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
5 —	16 —	17 —	19 —	22 —	23 —	26 —	27 —	29 —	30 —	5 mai.	6 —	9 mai.	10 mai.	15 mai.	16 mai.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
9 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	3 mai.	5 mai.	7 mai.	10 mai.	11 mai.	13 mai.	13 mai.	18 —	19 —	11 avril.	12 avril.	17 avril.	18 avril.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
3 mai.	14 mai.	15 —	17 —	20 —	21 —	24 —	25 —	27 —	28 —	2 juin.	3 —	6 juin.	7 juin.	12 juin.	13 juin.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
7 —	28 —	29 —	31 —	2 juin.	4 juin.	7 juin.	8 juin.	10 juin.	10 juin.	15 —	16 —	9 mai.	10 mai.	15 mai.	16 mai.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
10 juin.	11 juin.	12 juin.	14 juin.	17 —	18 —	21 —	22 —	24 —	25 —	30 —	30 —	10 mai.	11 mai.	16 mai.	17 mai.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
4 —	25 —	26 —	28 —	30 —	2 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	8 juillet.	13 juillet.	14 —	11 avril.	12 avril.	17 avril.	18 avril.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	12 juillet.	15 juillet.	16 —	19 —	20 —	22 —	23 —	28 —	28 —	13 juillet.	14 —	17 avril.	18 avril.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
2 —	23 —	24 —	26 —	28 —	30 —	2 août.	3 août.	5 août.	5 août.	10 août.	11 août.	8 juillet.	9 juillet.	14 juillet.	15 juillet.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
5 août.	6 août.	7 août.	9 août.	12 août.	13 août.	16 —	17 —	19 —	20 —	25 —	26 —	10 août.	11 août.	16 mai.	17 mai.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
9 —	20 —	21 —	23 —	25 —	27 —	30 —	31 —	2 sept.	2 sept.	7 sept.	8 sept.	11 août.	12 août.	17 août.	18 août.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
2 sept.	3 sept.	4 sept.	6 sept.	9 sept.	10 sept.	13 sept.	14 sept.	16 —	17 —	22 —	23 —	12 août.	13 août.	18 août.	19 août.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
6 —	17 —	18 —	20 —	22 —	24 —	27 —	28 —	30 —	30 —	5 oct.	6 oct.	13 août.	14 août.	19 août.	20 août.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
10 —	1 <sup>er</sup> oct.	2 oct.	4 oct.	7 oct.	8 oct.	11 oct.	12 oct.	14 oct.	15 oct.	20 —	21 —	14 août.	15 août.	20 août.	21 août.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
4 oct.	15 —	16 —	18 —	20 —	22 —	25 —	26 —	28 —	28 —	2 nov.	3 nov.	15 août.	16 août.	21 août.	22 août.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
8 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> nov.	4 nov.	5 nov.	8 nov.	9 nov.	11 nov.	12 nov.	17 —	18 —	16 août.	17 août.	22 août.	23 août.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
1 nov.	12 nov.	13 nov.	15 —	17 —	19 —	22 —	23 —	25 —	25 —	30 —	31 —	17 —	18 —	23 août.	24 août.	2 mars.	3 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	12 —		
5 —	26 —	27 —	29 —	2 déc.	3 déc.	6 déc.	7 déc.	9 déc.	10 déc.	15 déc.	16 —	18 —	19 —	24 oct.	25 oct.	30 oct.	31 oct.	4 nov.	5 nov.	5 nov.	10 —		
9 déc.	10 déc.	11 déc.	13 déc.	15 —	17 —	20 —	21 —	23 —	23 —	28 —	29 —	21 nov.	22 nov.	27 nov.	28 nov.	30 oct.	31 oct.	4 nov.	5 nov.	5 nov.	10 —		
3 —	24 —	25 —	27 —	30 —	31 —	3 janv. 1901	4 janv. 1901	6 janv. 1901	7 janv. 1901	12 janv. 1901	13 —	19 déc.	20 déc.	25 déc.	26 déc.	4 janv. 1901	5 janv. 1901	8 janv. 1901	9 janv. 1901	9 janv. 1901	14 —		

NOTA. Les dates des départs de Yokohama, de Shang-Hai, de Hong-Kong, de Batavia, de Calcutta et de Bombay sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.  
 Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la Compagnie exécute à titre facultatif.  
 Les parcours indiqués en caractères gras sont ceux du paquebot de la ligne d'Australie qui prend à Colombo les correspondances originaires du Japon, de la Chine, de l'Indo-Chine, des Philippines, des îles de la Sonde, des établissements du Détroit apportées par le paquebot venant de Yokohama et rentrant à Marseille par Bombay.

## MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA LIGNE DE MARSEILLE À NOUMÉA, POUR L'ANNÉE 1900.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### ALLER.

MARSEILLE.	PORT-SAÏD.		SUEZ.	COLOMBO.	KING GEORGE'S SOUND.	ADÉLAÏDE.	MELBOURNE.	SYDNEY.	
DÉPART. 1	ARRIVÉE. 2	DÉPART. 3	ARRIVÉE ET DÉPART. 4	ARRIVÉE ET DÉPART (1). 5	ARRIVÉE ET DÉPART. 6	ARRIVÉE ET DÉPART. 7	ARRIVÉE ET DÉPART. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10
DIMANCHE. 4 h. soir.	JEUDI. 9 h. soir.	VENDREDI. 1 h. matin.	VENDREDI. 9 h. s. — 10 h. s.	LUNDI. 8 h. m. — Minuit.	VENDREDI. 3 h. m. — 9 h. m.	LUNDI. 8 h. m. — 5 h. s.	MERCREDI. 5 h. m. — 5 h. s.	VENDREDI. 8 h. matin.	SAMEDI. Midi.
28 janvier.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	2 février.	12 février.	23 février.	26 février.	28 février.	2 mars.	3 mars.
25 février.	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	2 mars.	12 mars.	23 mars.	26 mars.	28 mars.	30 —	31 mars.
25 mars.	29 —	30 —	30 —	9 avril.	20 avril.	23 avril.	25 avril.	27 avril.	28 avril.
22 avril.	26 avril.	27 avril.	27 avril.	7 mai.	18 mai.	21 mai.	23 mai.	25 mai.	26 mai.
20 mai.	24 mai.	25 mai.	25 mai.	4 juin.	15 juin.	18 juin.	20 juin.	22 juin.	23 juin.
17 juin.	21 juin.	22 juin.	22 juin.	2 juillet.	13 juillet.	16 juillet.	18 juillet.	20 juillet.	21 juillet.
15 juillet.	19 juillet.	20 juillet.	20 juillet.	30 —	10 août.	13 août.	15 août.	17 août.	18 août.
12 août.	16 août.	17 août.	17 août.	27 août.	7 septembre.	10 septembre.	12 septembre.	14 septembre.	15 septembre.
9 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	14 septembre.	24 septembre.	5 octobre.	8 octobre.	10 octobre.	12 octobre.	13 octobre.
7 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	12 octobre.	22 octobre.	2 novembre.	5 novembre.	7 novembre.	9 novembre.	10 novembre.
4 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	19 novembre.	30 novembre.	3 décembre.	5 décembre.	7 décembre.	8 décembre.
2 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	17 décembre.	28 décembre.	31 décembre.	2 janvier 1901.	4 janvier 1901.	5 janvier 1901.
30 —	3 janvier 1901.	4 janvier 1901.	4 janvier 1901.	14 janvier 1901.	25 janvier 1901.	28 janvier 1901.	30 —	1 <sup>er</sup> février.	2 février.

(1) A son arrivée à Colombo, le paquebot de la ligne d'Australie remet à celui de l'Indo-Chine, parti de Marseille pour Yokohama par Bombay une semaine avant lui, les correspondances à destination des Établissements du Détroit, des îles de la Sonde, des Philippines, de l'Indo-Chine

# BOOTS-POSTE FRANÇAIS

## NOUMÉA, POUR L'ANNÉE 1900.

LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ER.

GE'S SOUND. — T DÉPART. 6	ADÉLAÏDE.	MELBOURNE.	SYDNEY.		NOUMÉA.
	ARRIVÉE ET DÉPART. 7	ARRIVÉE ET DÉPART. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10	ARRIVÉE. 11
DREDI. — 9 h. m.	LUNDI. 8 h. m. — 5 h. s.	MERCREDI. 5 h. m. — 5 h. s.	VENDREDI. 8 h. matin.	SAMEDI. Midi.	MARDI. 5 h. soir.
	26 février.	28 février.	2 mars.	3 mars.	6 mars.
	26 mars.	28 mars.	30 —	31 mars.	3 avril.
	23 avril.	25 avril.	27 avril.	28 avril.	1 <sup>er</sup> mai.
	21 mai.	23 mai.	25 mai.	26 mai.	29 —
	18 juin.	20 juin.	22 juin.	23 juin.	26 juin.
	16 juillet.	18 juillet.	20 juillet.	21 juillet.	24 juillet.
	13 août.	15 août.	17 août.	18 août.	21 août.
e.	10 septembre.	12 septembre.	14 septembre.	15 septembre.	18 septembre.
	8 octobre.	10 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	16 octobre.
e.	5 novembre.	7 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	13 novembre.
e.	3 décembre.	5 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	11 décembre.
e.	31 décembre.	2 janvier 1901.	4 janvier 1901.	5 janvier 1901.	8 janvier 1901.
901.	28 janvier 1901.	30 —	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	5 février.

avant lui, les correspondances à destination des Établissements du Détroit, des îles de la Sonde, des Philippines, de l'Indo-Chine, de la Chine et du Japon.



**RETOUR.**

SERVICE SUPPLÉMENTAIRE.		NOUMÉA.	SYDNEY.		MELBOURNE.		ADÉLAÏDE.	KING GEORGE'S SOUND.	COLOMBO.		SUEZ.	PORT-SAÏD.	
NOUMÉA. DÉPART. 1	SYDNEY. ARRIVÉE. 2 <sup>e</sup>	DÉPART. 3	ARRIVÉE 4	DÉPART. 5**	ARRIVÉE. 6	DÉPART. 7	ARRIVÉE ET DÉPART. 8	ARRIVÉE ET DÉPART. 9	ARRIVÉE (1). 10	DÉPART. 11	ARRIVÉE ET DÉPART. 12	ARRIVÉE. 13	DÉPART. 14
MERCREDI. Midi.	DIMANCHE. 7 h. soir.	SAMEDI. 8 h. matin.	MARDI. 1 h. soir.	LUNDI. Midi.	MERCREDI. 5 h. matin.	JEUDI. 1 h. soir.	SAMEDI. 1 h. m. — 1 h. s.	MARDI. 2 h. s. — 6 h. s.	VENDREDI. 9 h. s.	SAMEDI. 4 h. soir.	MARDI. 2 h. m. — 3 h. m.	MARDI. 11 h. s.	MERCREDI. 3 h. matin.
17 janvier.	21 janvier.	13 janvier.	16 janvier.	22 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	30 janvier.	9 février.	10 février.	20 février.	20 février.	21 février.
14 février.	18 février.	10 février.	13 février.	19 février.	21 février.	22 février.	24 février.	27 février.	9 mars.	10 mars.	20 mars.	20 mars.	21 mars.
14 mars.	18 mars.	10 mars.	13 mars.	19 mars.	21 mars.	22 mars.	24 mars.	27 mars.	6 avril.	7 avril.	17 avril.	17 avril.	18 avril.
11 avril.	15 avril.	7 avril.	10 avril.	16 avril.	18 avril.	19 avril.	21 avril.	24 avril.	4 mai.	5 mai.	15 mai.	15 mai.	16 mai.
9 mai.	13 mai.	5 mai.	8 mai.	14 mai.	16 mai.	17 mai.	19 mai.	22 mai.	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.
6 juin.	10 juin.	2 juin.	5 juin.	11 juin.	13 juin.	14 juin.	16 juin.	19 juin.	29 —	30 —	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.
4 juillet.	8 juillet.	30 juin.	3 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 juillet.	17 juillet.	27 juillet.	28 juillet.	7 août.	7 août.	8 août.
1 <sup>er</sup> août.	5 août.	28 juillet.	31 —	6 août.	8 août.	9 août.	11 août.	14 août.	24 août.	25 août.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.
29 —	2 septembre.	25 août.	28 août.	3 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	8 septembre.	11 septembre.	21 septembre.	22 septembre.	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.
26 septembre.	30 septembre.	22 septembre.	25 septembre.	1 <sup>er</sup> octobre.	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	9 octobre.	19 octobre.	20 octobre.	30 —	30 —	31 —
24 octobre.	28 octobre.	20 octobre.	23 octobre.	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	3 novembre.	6 novembre.	16 novembre.	17 novembre.	27 novembre.	27 novembre.	28 novembre.
21 novembre.	25 novembre.	17 novembre.	20 novembre.	26 novembre.	28 novembre.	29 —	1 <sup>er</sup> décembre.	4 décembre.	14 décembre.	15 décembre.	25 décembre.	25 décembre.	26 décembre.
19 décembre.	23 décembre.	15 décembre.	18 décembre.	24 décembre.	26 décembre.	27 décembre.	29 —	1 <sup>er</sup> janvier 1901.	11 janvier 1901.	12 janvier 1901.	22 janvier 1901.	22 janvier 1901.	23 janvier 1901.

\* Correspondance avec le paquebot partant de Sydney pour Marseille. (Voir colonne 5.)  
 \*\* Correspondance avec le paquebot venant de Nouméa (Service libre). (Voir colonne 2.)

(1) A son arrivée à Colombo, le paquebot de la ligne d'Australie prend les correspondances originaires du Japon, de la Chine, de l'Inde, des îles de la Sonde, des Établissements du Détroit apportées par le paquebot venant de Yokohama et rentrant à Marseille par B...

RETOUR.

SYDNEY.		MELBOURNE.		ADÉLAÏDE.	KING GEORGE'S SOUND.	COLOMBO.		SUEZ.	PORT-SAÏD.		MARSEILLE.
DÉPART. 5**	ARRIVÉE. 6	DÉPART. 7	ARRIVÉE ET DÉPART. 8	ARRIVÉE ET DÉPART. 9	ARRIVÉE (1). 10	DÉPART. 11	ARRIVÉE ET DÉPART. 12	ARRIVÉE. 13	DÉPART. 14	ARRIVÉE. 15	
LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	MARDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	
Midi.	5 h. matin.	1 h. soir.	1 h. m. — 1 h. s.	2 h. s. — 6 h. s.	9 h. s.	4 h. soir.	2 h. m. — 3 h. m.	11 h. s.	3 h. matin.	8 h. matin.	
22 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	30 janvier.	9 février.	10 février.	20 février.	20 février.	21 février.	25 février.	
19 février.	21 février.	22 février.	24 février.	27 février.	9 mars.	10 mars.	20 mars.	20 mars.	21 mars.	25 mars.	
19 mars.	21 mars.	22 mars.	24 mars.	27 mars.	6 avril.	7 avril.	17 avril.	17 avril.	18 avril.	22 avril.	
16 avril.	18 avril.	19 avril.	21 avril.	24 avril.	4 mai.	5 mai.	15 mai.	15 mai.	16 mai.	20 mai.	
14 mai.	16 mai.	17 mai.	19 mai.	22 mai.	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	17 juin.	
11 juin.	13 juin.	14 juin.	16 juin.	19 juin.	29 —	30 —	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	15 juillet.	
9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 juillet.	17 juillet.	27 juillet.	28 juillet.	7 août.	7 août.	8 août.	12 août.	
6 août.	8 août.	9 août.	11 août.	14 août.	24 août.	25 août.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	9 septembre.	
3 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	8 septembre.	11 septembre.	21 septembre.	22 septembre.	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	7 octobre.	
1 <sup>er</sup> octobre.	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	9 octobre.	19 octobre.	20 octobre.	30 —	30 —	31 —	4 novembre.	
29 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	3 novembre.	6 novembre.	16 novembre.	17 novembre.	27 novembre.	27 novembre.	28 novembre.	2 décembre.	
26 novembre.	28 novembre.	29 —	1 <sup>er</sup> décembre.	4 décembre.	14 décembre.	15 décembre.	25 décembre.	25 décembre.	26 décembre.	30 —	
24 décembre.	26 décembre.	27 décembre.	29 —	1 <sup>er</sup> janvier 1901.	11 janvier 1901.	12 janvier 1901.	22 janvier 1901.	22 janvier 1901.	23 janvier 1901.	27 janvier 1901.	

(ir colonne 5.)  
oir colonne 2.)

(1) A son arrivée à Colombo, le paquebot de la ligne d'Australie prend les correspondances originaires du Japon, de la Chine, de l'Indo-Chine, des Philippines, des îles de la Sonde, des Établissements du Détroit apportées par le paquebot venant de Yokohama et rentrant à Marseille par Bombay.



DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU.  
TARIFS, FRANCHISES ET COLIS POSTAUX.

**Franchises postales. — Publication d'un 203<sup>e</sup> supplément  
au Manuel des franchises postales.**

*Recteurs des Académies d'Aix, de Besançon, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand,  
de Lyon et de Toulouse.*

Un décret en date du 16 novembre 1899 a autorisé la circulation en franchise, par la poste, de la correspondance de service échangée entre les recteurs d'académies d'Aix, de Besançon, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Toulouse avec les directeurs des observatoires de leur ressort.

En conséquence de ce décret, il y a lieu d'ajouter au manuel des franchises postales le 203<sup>e</sup> supplément publié ci-après :



203° SUPPLÉMENT À L'ANNEXE AU

MANUEL DES FRANCHISES.

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circule et en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
319	Directeur de l'observatoire de Besançon.....	E (au-dessus de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Recteur de l'Académie de Besançon*.....	S. B.	"	"	"	"	16 novembre 1899.
319	Directeur de l'observatoire de Bordeaux.....	F (au-dessus de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Recteur de l'Académie de Bordeaux*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
319	Directeur de l'observatoire de Clermont-Ferrand.....	G (au-dessus de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
319	Directeur de l'observatoire de Lyon.....	H (au-dessus de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Recteur de l'Académie de Lyon*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
319	Directeur de l'observatoire de Marseille.....	I (au-dessus de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Recteur de l'Académie d'Aix-en-Provence*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
319	Directeur de l'observatoire de Toulouse.....	K (au-dessus de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Recteur de l'Académie de Toulouse*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
683	Recteur de l'Académie d'Aix-en-Provence.....	Idem.....	Directeur de l'observatoire de Marseille*.....	S. B.	"	5	"	"	Idem.
683	Recteur de l'Académie de Besançon.....	L (au-dessus de la 3 <sup>e</sup> accolade)...	Directeur de l'observatoire de Besançon*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
683	Recteur de l'Académie de Bordeaux.....	M (au-dessus de la 3 <sup>e</sup> accolade)...	Directeur de l'observatoire de Bordeaux*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
683	Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.....	N (au-dessus de la 3 <sup>e</sup> accolade)...	Directeur de l'observatoire de Clermont-Ferrand*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
683	Recteur de l'Académie de Lyon.....	O (en regard du contresignataire)	Directeur de l'observatoire de Lyon*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
683	Recteur de l'Académie de Toulouse.....	P (au-dessus de la 4 <sup>e</sup> accolade)...	Directeur de l'observatoire de Toulouse*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre des années 1899 et 1898.

FRANCE.

N° des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>on</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspondances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	15,544,134 93	14,058,036 95	1,486,097 98	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	612,209 66	621,022 67	"	8,813 01
3	Droits perçus sur les bons de poste...	27,247 50	26,251 25	996 25	"
4	Recettes diverses et accidentelles....	36,530 59	7,237 87	29,292 72	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>16,220,122 68</b>	<b>14,712,548 74</b>	<b>1,516,386 95</b>	<b>8,813 01</b>
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
En plus en 1899.....					
				1,507,573 04°	
5	Produit net des taxes de correspondances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,684,380 58	3,170,042 20	514,338 38	"
6	Remboursements par divers et blissements du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance...	3,800 74	7,623 75	"	3,823 01
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	27,757 73	39,669 18	"	11,911 45
8	Recettes diverses et accidentelles....	46,565 68	18,515 83	28,049 85	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,762,504 73</b>	<b>3,235,850 96</b>	<b>542,388 23</b>	<b>15,734 46</b>
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
En plus en 1899.....					
				526,253 77°	
9	Produit des conversations téléphoniques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	271,602 79	238,237 36	33,365 49	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,040,892 33	1,004,293 42	36,598 91	"
11	Produit des abonnements supplémentaires pour la transmission de télégrammes par le téléphone.....	127 25	87 50	39 75	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	4,9 054	5,549 73	"	649 21
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,317,522 9</b>	<b>1,248,167 97</b>	<b>70,004 15</b>	<b>649 21</b>
En plus en 1899.....					
				69,354 04°	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	16,220,122 68	14,712,548 74	1,516,386 95	8,813 01
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,762,504 73	3,235,850 96	542,388 23	15,734 46
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,317,522 91	1,248,167 97	70,004 15	649 21
	<b>TOTAUX du mois de septembre..</b>	<b>21,300,150 32</b>	<b>19,196,567 67</b>	<b>2,128,779 33</b>	<b>25,196 68</b>
	Mois antérieurs.....	159,996,548 71	152,777,126 75	7,180,010 67	960,588 71
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>181,296,699 03</b>	<b>171,973,694 42</b>	<b>10,308,790 00</b>	<b>985,785 30</b>
En plus en 1899.....					
				9,323,004 61°	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. VÉRIFICATION DES PRODUITS.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre  
des années 1899 et 1898.

ALGÉRIE.

N° des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat <sup>on</sup>	Diminutions
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	210,140 38	240,366 76	"	30,217 38
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	30,215 17	31,121 70	"	906 53
3	Droit perçu sur les bons de poste....	87 50	202 50	"	115 00
4	Recettes diverses et accidentelles....	390 00	635 11	"	245 11
<b>TOTAUX.....</b>		<b>240,812 05</b>	<b>272,326 07</b>	"	<b>31,484 02</b>
		<b>En moins en 1899....</b>		<b>31,484 02°</b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	122,524 45	127,850 35	"	5,325 90
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance....	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	88 59	285 00	"	196 41
8	Recettes diverses et accidentelles....	1,918 00	4,300 00	"	2,382 00
<b>TOTAUX.....</b>		<b>124,531 04</b>	<b>132,435 35</b>	"	<b>7,904 31</b>
		<b>En moins en 1899....</b>		<b>7,904 31°</b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,455 95	2,057 77	"	601 82
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	3,209 57	1,881 33	1,328 24	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	16 50	86 70	"	70 20
<b>TOTAUX.....</b>		<b>4,682 02</b>	<b>4,025 80</b>	<b>1,328 24</b>	<b>672 02</b>
		<b>En plus en 1899....</b>		<b>656 22°</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	210,812 05	272,326 07	"	31,484 02
5 à 8	Produits télégraphiques.....	124,531 04	132,435 35	"	7,904 31
9 à 12	Produits téléphoniques.....	4,682 02	4,025 80	1,328 24	672 02
<b>TOTAUX du mois de septembre.</b>		<b>370,025 11</b>	<b>408,787 22</b>	<b>1,328 24</b>	<b>40,060 35</b>
Mois antérieurs.....		3 002,319 80	2 814,289 16	206,438 75	48,408 14
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>		<b>3,372,374 91</b>	<b>3,253,076 38</b>	<b>207,767 02</b>	<b>88,468 49</b>
		<b>En plus en 1899.....</b>		<b>119,298 53°</b>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

**Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1899.**

Versements reçus de 243,864 déposants, dont 38,371 nouveaux.....		32,393,215 <sup>f</sup> 84 <sup>c</sup>
Remboursements à 119,910 déposants, dont 18,809 pour solde.....	28,925,271 <sup>f</sup> 78	} 29,713,477 27
Rentes achetées à 842 déposants pour un capital de.....	788,105 49	
EXCÉDENT des versements.....		<u>2,679,738 57</u>

Nombre de compte existant au 30 novembre 1899 : 3,322,367

PERSONNEL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

**Faits divers.**

ACTES DE PROBITÉ.

M. DAVID, facteur local à Machault (Ardennes), a rendu, à qui de droit, une montre en argent et une somme de 139 francs qu'il avait trouvées sur la voie publique.

M. PONÇON, facteur-tubiste au bureau de Paris n° 5, a trouvé un médaillon en or qui a été déposé au commissariat de police.

M. DÉROSE, facteur local au bureau de Saint-Laurent (Vosges), a trouvé un porte-monnaie, contenant la somme de 62 francs, qui a été remis au propriétaire.

M. DESTRUNEL, facteur rural au bureau de Sissonne (Aisne), ayant trouvé un porte-monnaie, renfermant 28 francs, a fait immédiatement les démarches nécessaires pour en découvrir le propriétaire.

M. PAVAN (Marius), gardien de bureau à Cannes (Alpes-Maritimes), a trouvé un porte-monnaie, contenant 17 fr. 30, qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. DECOURTYE, facteur rural au bureau de Voves (Eure-et-Loir), a trouvé une broche d'une valeur de 15 francs, qu'il a, après d'actives recherches, remise à la personne à qui elle appartenait.

M. PANAY, facteur rural à Genouilly (Saône-et-Loire), ayant trouvé une bourse, contenant 28 fr. 20, s'est empressé de faire les démarches nécessaires pour la rendre à son propriétaire.

M. MARANT (Jean), facteur rural à Castellane (Lot), a trouvé dans un livret de la Caisse nationale d'épargne un billet de banque de 50 francs, qui a été remis à l'intéressé.

M. MERCY, facteur de ville à Limoges, ayant reçu en trop dans un paiement un billet de banque de 100 francs, l'a rapporté à la personne intéressée.



**M. HOUTMANN**, gardien de bureau, a trouvé dans le service des remboursements à vue de la Caisse nationale d'épargne, à Paris, un bon de l'Exposition de 1900, qu'il s'est empressé de remettre à l'Agent comptable de la caisse.

**M. GODARD**, facteur assistant, a trouvé, sur une tablette de la salle d'attente du bureau de Paris n° 9, une pièce de 10 francs et un porte-monnaie contenant 23 francs, qu'il s'est empressé de déposer au guichet pour être rendu au propriétaire.

**M. PELUCHE**, facteur rural au bureau de Bâ (Eure-et-Loir), a trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie, contenant 20 francs, qui a été rendu au propriétaire.

**M. FOURNAS**, facteur surveillant, a remis au receveur du bureau central télégraphique de Saint-Étienne une somme de 20 fr. 15, qu'il avait trouvée sur la tablette extérieure du guichet télégraphique.

**M. GUILLE**, facteur rural au bureau de Leyr (Meurthe-et-Moselle), a trouvé une montre en or, qui a été rendue à la personne à qui elle appartenait.

**M. ROUX**, facteur local à Buis-les-Baronnies (Drôme), ayant trouvé un billet de 100 francs dans la salle d'attente du bureau, s'est empressé de le remettre à la receveuse, qui a pu le rendre à la personne qui l'avait perdu.

**M. CONTIVAL**, facteur rural à Arcambal (Lot), a remis, entre les mains du maire de cette localité, trois valeurs, montant 760 francs, qu'il avait trouvées en cours de tournée.

**M. CAFFORT**, facteur téléphoniste, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau de Paris n° 22 et remis au commis principal de service, une lettre chargée, valeur déclarée 500 francs, qui a pu être rendue à son propriétaire.

**M. BARBIER**, facteur rural au bureau de Baugé (Maine-et-Loire), a trouvé, sur la tablette du guichet, un portefeuille, qui a été remis au propriétaire et qui contenait un billet de banque de 50 francs, un permis de chasse et d'autres papiers; ce sous-agent a refusé toute récompense.

**M. TERRIS**, facteur levreur de boîtes à Aix-en-Provence, a trouvé, dans le cours de sa tournée, parmi les correspondances ordinaires, une enveloppe ouverte contenant six coupons de rente d'une valeur de 45 francs; la personne propriétaire des valeurs a pu rentrer en possession du pli égaré.

**M. SÉGUIN**, gardien de bureau à Honfleur (Calvados), a remis à son receveur, qui a pu le rendre à qui de droit, un billet de banque de 50 francs, qu'il avait trouvé, dans une boîte urbaine, en effectuant une levée.

**M. SOUVILLE**, commis à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), a trouvé dans la salle d'attente du bureau, un portefeuille contenant 2,100 francs en billets de banque et un permis de chasse; le tout a pu être rendu au propriétaire.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

**M. GUIBÉ** (Eugène), facteur local à la Ferrière-aux-Étangs (Orne), a arrêté un cheval emporté.

**M. PACON**, facteur-receveur à Saint-Agnan-en-Vercors (Drôme), a sauvé un jeune homme de quinze ans dont la tête allait se trouver prise sous la roue d'une voiture.

**M. BLANC**, facteur de ville à Cavailon (Vaucluse), a fait preuve de dévouement en se portant au secours d'un enfant de quatre ans, qui était tombé dans un canal.

**M. BLAS** (Alfred), facteur rural à Englefontaine (Nord), s'est jeté résolument, à trois reprises, à la tête d'un cheval emporté qu'il est parvenu à maîtriser.

M. BORDREAU (Frédéric), facteur rural au bureau d'Yvré-l'Évêque (Sarthe), a arrêté un cheval emporté.

M. DESHAYES, facteur de ville à Douai (Nord), a reçu de M. le Préfet du département les félicitations de l'Administration supérieure, pour le dévouement dont il a fait preuve, le 3 mai 1899, en arrêtant deux chevaux emportés attelés à une voiture.

M. BÉLICO (Jean-Baptiste), facteur-surveillant à Saint-Dizier (Haute-Marne), a arrêté un cheval emporté.

---

PERSONNEL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

**Arrêté ministériel, du 25 novembre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

M. **Bonnin** (Jean-Claude-Laurent), facteur de ville à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), 20 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Personnel, 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 25 novembre 1899.

A. MILLERAND.

---

PERSONNEL. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

**Arrêté ministériel, du 25 novembre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

M. **Chaboud** (Pierre-Marie), gardien de bureau à Paris (recette principale), 32 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

**MM. Guyot** (François-Paul Émile-Julien), facteur chef des Postes à Paris (recette principale), 26 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

**Demay** (Philibert), courrier convoyeur à Paris, 24 ans et demi de services administratifs, 11 ans et demi de services militaires.

**Macherez** (Jean-Pierre), facteur des postes à Paris (recette principale), 25 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

**Boucher** (Albert-Alexandre), facteur des postes à Paris (recette principale), 25 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires.

**Prou** (Julien-Louis), facteur des postes à Paris (recette principale), 25 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

**ART. 2.** — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Personnel. — 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 25 novembre 1899.

A. MILLERAND.

PERSONNEL — 2° BUREAU.

Nomination d'un Directeur honoraire au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Par décret en date du 2 décembre 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. Excoffon (Jules-Émile) chef de bureau à la Direction de la Comptabilité, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, est nommé directeur honoraire au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

PERSONNEL. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

ADDITION AU 21<sup>e</sup> TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.

NUMÉRO de classement.	NOM DE L'AGENT.	GRADE.	RÉSIDENCE OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENT.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
18 bis.	M <sup>lle</sup> Baudais . . . .	Receveuse . . . . .	Loctudy . . . . .	4	2	15	4	2	15	1,000

PERSONNEL. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

VINGT-UNIÈME TABLEAU D'AVANCEMENT.

PROMOTIONS.

GRUPE 1. — Du n° 111 jusqu'à la fin.

GRUPE 1 bis. — Du n° 66 jusqu'à la fin.

GRUPE 2. — Du n° 688 jusqu'à la fin.

GRUPE 3.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
MM. Lecourt.....	Recev. princ....	Périgueux.....	4,500	5,000
Crouzon.....	Receveur.....	Paris bureau 22.....	5,500	6,000
Bréban.....	Idem.....	Paris bureau 98.....	7,000	8,000
Caudy.....	Recev. princ....	Rouen.....	5,000	5,500
Burc.....	Receveur.....	Paris bureau 1.....	5,500	6,000
Gau.....	Idem.....	Sfax.....	4,000	4,500
Chepy.....	Idem.....	Paris bureau 47.....	3,500	4,000
Martin.....	Idem.....	Marseille-Arenc.....	3,000	3,500
Boulart.....	Idem.....	Lisieux.....	3,500	4,000
Trinquier.....	Idem.....	Cosne.....	3,500	4,000
Nicolas.....	Idem.....	Marseille, boulev. National	3,000	3,500
Coti.....	Idem.....	Orléansville.....	3,500	4,000
Ély.....	Idem.....	Salonique.....	3,500	4,000
Delord.....	Recev. princ....	Tunis.....	3,500	4,000
Baymé.....	Receveur.....	Bressuire.....	3,500	4,000
Lequin.....	Idem.....	Vitry-le-François.....	3,500	4,000
Guy.....	Idem.....	Avranches.....	3,000	3,500
Fayolle.....	Idem.....	Batna.....	3,500	4,000
Letort.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	3,500	4,000
Riou.....	Idem.....	Albertville.....	3,000	3,500
Villemain.....	Idem.....	Remiremont.....	3,000	3,500
Cottin.....	Idem.....	Rambouillet.....	3,500	4,000
Trécourt.....	Idem.....	Puteaux.....	2,700	3,000
Gérard.....	Idem.....	Neufchâteau.....	3,000	3,500
Macarry.....	Idem.....	Grasse.....	3,500	4,000
Brion.....	Idem.....	Paris bureau 61.....	3,500	4,000
Martinet.....	Chef de centre de dépôt. .	Nîmes.....	4,000	4,500

GRUPE 4. — Du n° 245 jusqu'à la fin.

GRUPE 5. — Du n° 748 jusqu'à la fin.



PERSONNEL. — 2° BUREAU.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Gravet.....	Sous-chef de bu- reau.	Direction de la comptabi- lité.	5,000	5,500
Travers.....	Rédact <sup>r</sup> faisant fonctions de s <sup>r</sup> -chef de bur.	Direction de la caisse d'é- pargne.	4,000	4,500
Salvaire.....	Rédacteur.....	Direction de la comptabi- lité.	3,500	4,000
Laparre.....	<i>Idem.</i> .....	Direction du matériel...	3,500	4,000
Porcherot.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de l'exploitation postale.	3,500	4,000
Miquelon.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de l'exploitation électrique.	3,500	4,000
Vinciguerra.....	<i>Idem.</i> .....	Direct. de la comptabilité.	4,000	4,500
Cassagnes.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	3,500	4,000
Blanchon.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de l'exploitation électrique.	3,500	4,000
Tournier.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la caisse d'é- pargne.	3,100	3 500
Bezauçon.....	<i>Idem.</i> .....	Personnel, 1 <sup>er</sup> bureau...	3,100	3,500
Barbé.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la comptabi- lité.	3,500	4,000
Laticule.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de l'exploitation postale.	3,500	4,000
Perruchon.....	<i>Idem.</i> .....	Personnel, 1 <sup>er</sup> bureau...	3,500	4,000
Farines.....	Directeur.....	Alger.....	7,000	8,000
Herbage.....	<i>Idem.</i> .....	Lyon.....	9,000	10,000
Morin.....	<i>Idem.</i> .....	Toulouse.....	9,000	10,000
Séguin.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc.....	6,000	7,000
Thomas.....	<i>Idem.</i> .....	Draguignan.....	7,000	8,000
Lecouvreur de Saint-Mauviel.	Inspecteur.....	Direction des services élec- triques, Paris.	5,500	6,000
Belugou.....	Inspect <sup>r</sup> -ingén <sup>r</sup> .	<i>Idem.</i> .....	5,500	6,000
Hervé.....	Inspecteur.....	Vérification du matériel..	4,000	4,500
Varette.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen.....	4,000	4,500
Dubamel.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Nord.....	5,500	6,000
Liotard.....	<i>Idem.</i> .....	Nevers.....	4,500	5,000

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Beaufant.....	Inspecteur.....	Marseille.....	4,000	4,500
Decombredet.....	<i>Idem</i> .....	Périgueux.....	4,000	4,500
Bruneau.....	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	4,000	4,500
Lhôte.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine....	4,000	4,500
Voisenat.....	Inspect <sup>r</sup> -ingén <sup>r</sup> ..	Le Mans.....	5,000	5,500
Pomey.....	<i>Idem</i> .....	Vérification du matériel.	5,000	5,500
Lintzer.....	Inspecteur.....	Nancy.....	4,500	5,000
Pimpaneau.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine....	5,000	5,500
Perrin.....	Chef de section..	Paris R P.....	5,500	6,000
Hannquin.....	S <sup>a</sup> -chef de sect <sup>ion</sup>	Lille, central.....	4,000	4,500
Bertrand.....	<i>Idem</i> .....	Paris R P.....	3,500	4,000
Consigny.....	Inspect <sup>r</sup> -Ingén <sup>r</sup> ..	Nancy.....	5,000	5,500
Barbarat.....	Insp <sup>r</sup> -Ing <sup>r</sup> , chef de service des câbles sous- marins.	Usine de la Seyne.....	6,000	7,000
Morel.....	Inspecteur.....	Versailles.. ..	4,500	5,000
Vermeil de Con- chard.	Directeur.....	Pau.....	7,000	8,000
Charvin.....	Chef du poste cent. des télép.	Paris.....	4,500	5,000
Seligman-Lui. . . .	Direct <sup>r</sup> -Ingén <sup>ieur</sup> adjoint.	Direction des services élec- triques.	7,000	8,000
Marty.....	Rédacteur. . . .	Administration centrale, 1 <sup>re</sup> division.	2,800	3,100
Manzagol.....	<i>Idem</i> .....	Administration centrale, exploitation postale.	3,100	3,500
Wattebled.....	<i>Idem</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau, détaché au cabinet du Ministre.	2,200	2,500
Armagis.....	<i>Idem</i> .....	Exploit. postale, 1 <sup>er</sup> bur..	3,500	4,000
Laurencin.....	Expéditionnaire	Serv. cent. 2 <sup>e</sup> bur. détaché au cabinet du Ministre.	1,700	1,900
Colin.....	<i>Idem</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau, détaché au cabinet du Sous-Secrétaire d'État.	1,700	1,900
Granjon.....	<i>Idem</i> .....	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau	1,700	1,900
Vignes.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine (h. c.)	1,500	1,700
Sombun.....	Sous-inspecteur	Pau.....	3,500	4,000
Carles.....	Commis.....	Marseille central.....	3,000	3,300
Pierre.....	Inspecteur.....	Chaumont.....	4,500	5,000
Izard.....	Sous-Ingén <sup>ieur</sup> ..	Alger.....	3,500	4,000
Dorlhac-de-Borne.	Sous-Inspecteur	Congo.....	3,500	4,000

PERSONNEL. — 1<sup>er</sup> ET 2<sup>e</sup> BUREAUX.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Clauzel .....	Rédacteur...	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	2,800	Rédacteur...	Cabinet du Sous- crétaire d'Etat. (Secrétariat.)	2,800
Déloulay .....	Idem .....	Idem .....	3,100	Idem .....	Idem .....	3,100
Pelizza .....	Idem .....	Idem .....	2,800	Idem .....	Idem .....	2,800
Durand .....	Idem .....	Idem .....	4,000	Idem .....	Idem .....	4,000
Genthon .....	Idem .....	Exploitation électri- 3 <sup>e</sup> bureau.	2,800	Idem .....	Idem .....	2,800
Parent .....	Idem .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem .....	Idem .....	3,100
Manel .....	Idem .....	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	3,500	Idem .....	Dir. du matériel et de la const <sup>on</sup> , dé- taché au cabinet du S <sup>e</sup> Sec <sup>r</sup> ét. d'Etat. (Secrétariat.)	3,500
Chattelun .....	Idem .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Idem .....	Direction de l'ex- ploitation postale, détaché au cabinet du S <sup>e</sup> Sec <sup>r</sup> ét. d'Etat. (Secrétariat.)	3,500
Rousselot .....	Idem .....	Direct. de la comp- tabilité.	2,800	Idem .....	Détaché au Cabinet du S <sup>e</sup> Sec <sup>r</sup> ét. d'Etat. (Secrétariat.)	2,800
Maquet .....	Com. princ.	Rennes (Direction).	4,500	Idem .....	Rennes .....	4,500
Del .....	Rédacteur...	Lons-le-Saulnier...	1,900	Idem .....	Épinal .....	1,900
Martinot - Du- harry.	Idem .....	Tonkin .....	3,500	Idem .....	Dijon .....	3,500
Fauchereau .....	Idem .....	Bourg .....	1,600	Idem .....	Lyon .....	1,600
Côto .....	Idem .....	Rouen .....	3,100	Idem .....	Vesoul .....	3,100
Crouze .....	Commis .....	Boulogne-sur-Mer Capécure.	1,500	Idem .....	Amiens .....	1,600
Faure .....	Idem .....	Paris, central. ....	1,500	Idem .....	Idem .....	1,600
Delachambre .....	Idem .....	Arras .....	2,100	Idem .....	Arras .....	2,200
Rouyer .....	Idem .....	Paris 49 .....	1,500	Idem .....	Caen .....	1,600
Georget .....	Idem .....	Nancy, central. ....	2,100	Idem .....	Épinal .....	2,200
Bérard .....	Idem .....	Bordeaux, central. ....	2,400	Idem .....	Bordeaux .....	2,500
Marret .....	Idem .....	Paris, central (hors cadres).	3,000	Idem .....	Chambéry .....	3,100
Delacour .....	Idem .....	Pithiviers .....	1,800	Idem .....	Évreux .....	1,900
Launay .....	Idem .....	Besançon R. P. ....	3,000	Idem .....	Lons-le-Saulnier...	3,100
Bounot .....	Idem .....	Poitiers .....	2,100	Idem .....	Limoges .....	2,200
Rovers .....	Idem .....	Saint-Malo .....	2,700	Idem .....	Nantes .....	2,800
Hamonau .....	Idem .....	Brest, central. ....	2,400	Idem .....	Idem .....	2,500
Abadie .....	Idem .....	Le Havre .....	2,105	Idem .....	Rouen .....	2,200
Crescenci .....	Idem .....	Rennes R. P. ....	1,500	Idem .....	Idem .....	1,600
Lecomte .....	Idem .....	Tours R. P. ....	2,100	Idem .....	Tours .....	2,200
Bayoux .....	Idem .....	Beaune .....	2,400	Idem .....	Lons-le-Saulnier...	2,500
Carlos .....	Com. princ.	Marseille, central. ....	3,300	Faisant fonc- tions de sous-ins- pecteur.	Cochinchine et Cam- bodge.	3,300
Bessières .....	Rédacteur...	Direction des ser- vices électriques.	3,100	Sous-Inspec- teur.	Idem .....	3,000
Saulnier .....	Expédition- naire.	Service central, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,900	Expédition- naire.	Cabinet du Sous- Secrétaire d'Etat. (Secrétariat.)	1,900

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Godard.....	Expédit <sup>re</sup> ...	Direction des Ser- vices électriques.	1,500	Expédition - naire.	Dir des serv. élect., détaché au cabinet du Sous-Secrétaire d'État. (Secréta- riat.)	1,500
Foulon.....	Écrivain jour- nalier.	Vérification et récep- tion du matériel.	"	Idem.....	Vérification et récep- tion du matériel.	1,500
Boucheseiche.....	.....	Demeurant à Paris.	"	Idem.....	Direction des ser- vices électriques.	1,500
Mougeot.....	.....	Demeurant à Méru.	"	Idem.....	Direction de la Seine (hors cadres).	1,500
Audier.....	Facteur.....	Paris 48.....	1,200	Idem.....	Rouen.....	1,500
Barnier.....	.....	Demeurant à Orle- ans.	"	Idem.....	Orléans, succ. de la caisse nat <sup>le</sup> d'ép.	1,500
M <sup>lle</sup> Blanc.....	Employée... ..	Paris, central.....	1,200	Employée... ..	Adm <sup>on</sup> centrale, 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	1,200
M <sup>me</sup> Louis.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Guinet.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Gérard.....	Idem.....	Paris G.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> Caron.....	Idem.....	Direction de la Seine.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bazard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,100
Martin.....	Employée... ..	Division de la comp- tabilité, 3 <sup>e</sup> bur.	1,900	Surveillante.	Direct. de la comp- tabilité, 3 <sup>e</sup> bur.	1,900
M <sup>lle</sup> Tremblais.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
M <sup>me</sup> Gastine.....	Idem.....	Idem.....	1,700	Employée... ..	Dir. de la Seine...	1,700
M <sup>lle</sup> Cochet.....	Idem.....	Paris 73.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> Laluc.....	Receveuse... ..	Saint-Julien-sur- Reyssouze.	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>me</sup> Sompayrac.....	Employée... ..	Orléans-Colombier.	1,200	Idem.....	Orléans, e <sup>me</sup> d'ép..	1,200
M <sup>lle</sup> Turbau.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
De Langlade.....	Idem.....	Châtellerauli.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Rouilleau.....	Idem.....	Orléans, téléphone.	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
MM. Vergeade.....	Receveur de 3 <sup>e</sup> classe.	Algérie.....	1,400	Commis.....	Algérie.....	1,500
Campagnol.....	Commis.....	Alger, central.....	2,100	Receveur de 2 <sup>e</sup> classe.	A la disposition du Gouvernement de l'Algérie.	2,000
Trugul.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,000
M <sup>me</sup> Laureacot.....	Receveuse... ..	Fouvent-le-Haut...	1,600	Receveuse de 3 <sup>e</sup> classe.	Idem.....	1,600
M. Massiani.....	Commis.....	G. rto.....	1,500	Receveur de 3 <sup>e</sup> classe.	Idem.....	1,300
M <sup>lle</sup> Haton.....	Employée... ..	Marseille, téléphone	1,200	Receveur de 3 <sup>e</sup> classe.	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Farreyre.....	Idem.....	Algérie.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
MM. Mchad.....	Receveur... ..	Louppy sur-Loison.	1,000	Rec <sup>de</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	Idem.....	1,000
Cabrol.....	Directeur... ..	Aveyron.....	6,000	Receveur principal.	Châteauroux.....	6,000
Mottin.....	Receveur... ..	Pont-Audemer.....	3,500	Receveur... ..	Lisieux.....	3,500
Dolanoü.....	Com. princ..	Nantes, central...	4,000	Idem.....	Pont-Audemer.....	4,000
Guillet.....	Idem.....	Avesnes.....	3,600	Idem.....	Vitré.....	3,500
M <sup>me</sup> Roure.....	Receveuse... ..	Collet de-Dèze.....	1,600	Receveuse... ..	Murs.....	1,800
MM. Be'etti.....	Receveur... ..	Porto-Verchia.....	1,400	Receveur... ..	Bonifaci.....	1,400
Vincatelli.....	Idem.....	Bordj-Ménafiel.....	1,400	Idem.....	Porto-Verchia.....	1,400
Valette.....	Commis.....	Aubusson.....	2,100	Idem.....	Auzances.....	1,800
Vinois.....	Facteur-rece- veur.	Vadenourt et Bo- heries.	1,000	Idem.....	Vadenourt et Bo- heries.	1,000
Rapoux.....	Com. princ..	Beaune.....	3,500	Idem.....	Morez.....	3,500
M <sup>lle</sup> Pianchi.....	Receveuse... ..	Sari d'Orcino.....	1,400	Receveuse... ..	Ormeto.....	1,400
M. Mozzi-ouacchi.	Receveur... ..	Caldarello.....	1,400	Receveur... ..	Sari-d'Orcino.....	1,400
M <sup>lle</sup> Magnan.....	Dame em- ployée.	Poirs.....	1,200	Receveuse... ..	Saint-Hippolyte...	1,200



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Delbos.....	Rédacteur...	Direction de la Seine.	2,800	Receveur...	Sartène.....	2,200
Saintignon.....	Receveur....	Verdun-sur-Meuse..	4,500	Recev. princ.	Troyes.....	5,000
Lombard.....	Fact. recev <sup>r</sup> .	Sééz.....	1,100	Receveur....	Sééz.....	1,000
M <sup>mes</sup> Guittat.....	Receveuse...	Verizet.....	1,400	Receveuse...	Tramayes.....	1,400
Veuve Blanc..	Idem.....	Habère-Poche.....	1,000	Idem.....	Theys.....	1,000
M <sup>lles</sup> Ferrier.....	Aide.....	Theys.....	"	Idem.....	Habère-Poche....	1,000
Lombart.....	Dame empl..	Orthez.....	1,200	Idem.....	Arette.....	1,200
Giovannetti...	Receveuse...	Murato.....	1,400	Idem.....	Morosaglia.....	1,400
M <sup>me</sup> Scribani.....	Idem.....	Vescovato.....	1,200	Idem.....	Murato.....	1,200
MM. Bonaldi.....	Receveur....	Morosaglia.....	1,400	Receveur....	Vescovato.....	1,400
Joudrier.....	Idem.....	Lussan.....	1,000	Idem.....	Neuilly-l'Evêque..	1,000
Aubert.....	Agent du ser- vice maritime	Marseille.....	4,000	Idem.....	Rambouillet.....	4,000
Boucherat.....	Com. princ..	Troyes.....	4,000	Idem.....	Verdun-sur-Meuse..	4,000
Arène.....	Receveur....	Relizane.....	3,000	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	3,000
Tailleur.....	Com. princ..	Mascara.....	3,300	Idem.....	Relizane.....	3,500
M <sup>lle</sup> Mazel.....	Dame empl..	Le Vigan.....	1,200	Receveuse...	Arre.....	1,200
MM. Logouge.....	Sous-officier.	"	"	Receveur....	Brouzet-lès-Alais..	1,000
Orth.....	Receveur....	Alzon.....	1,200	Idem.....	Toulon (P <sup>t</sup> -du-Las).	1,200
M <sup>me</sup> Pauchot.....	Receveuse...	Betz.....	1,600	Receveuse...	Béthisy-S <sup>t</sup> -Pierre..	1,600
M <sup>lles</sup> Billoud.....	Idem.....	Chaley.....	1,200	Idem.....	S <sup>t</sup> -Julien-sur-Reys- souze.	1,200
Barrier.....	Idem.....	Mezeriat.....	1,400	Idem.....	Chaley.....	1,400
M <sup>mes</sup> veuve Duglue. veuve Charton.	Idem..... v <sup>ve</sup> d'un chef de brigade.	Pervenchères.....	1,200 1,000	Idem..... Idem.....	Loiron..... Fouvent-le-Haut...	1,200 1,000
M. Morizot.....	Com. princ..	Besançon.....	3,600	Receveur....	Montbéliard.....	3,500
M <sup>lle</sup> Gobert.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Hilaire-d <sup>e</sup> -Landes	1,400	Receveuse...	Pervenchères.....	1,400
M. Huré.....	Sous-officier.	"	"	Receveur....	S <sup>t</sup> -Hilaire-d <sup>e</sup> -Landes	1,000
M <sup>me</sup> Claude.....	Receveuse...	Damblain.....	1,400	Receveuse...	Pompey.....	1,400
MM. Baud.....	Receveur....	Montbrison (Loire).	4,000	Recev. princ.	Chaumont.....	4,500
Pannier.....	Idem.....	Onville.....	1,200	Receveur....	Jauf.....	1,200
M <sup>lle</sup> Astier.....	Dame empl..	Clermont-Ferrand..	1,300	Receveuse...	Compains.....	1,200
MM. Frühe.....	Sous-officier.	"	"	Receveur....	Onville.....	1,000
Breuil.....	Idem.....	"	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain l <sup>r</sup> -Belles	1,000
M <sup>lles</sup> Mounot.....	Receveuse...	Perreux.....	1,400	Receveuse...	Alzon.....	1,400
Saby.....	Idem.....	Cottance.....	1,400	Idem.....	Perreux.....	1,400
M. Pangon.....	Sous-officier.	"	"	Receveur....	Cottance.....	1,000
M <sup>lle</sup> Brun.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Didier-la-Séauve.	1,800	Receveuse...	Chambon Feugerol- les.	1,800
M. Roux.....	Receveur....	La Chapelle-en-Ver- cors.	1,600	Receveur....	S <sup>t</sup> -Didier-la-Séauve.	1,600
M <sup>lle</sup> Mellet.....	Receveuse...	Sainte-Terre.....	1,400	Receveuse...	Saint-Denis-de-Pilo.	1,400
M <sup>mes</sup> Ayuès.....	Idem.....	Cuq Toulza.....	1,400	Idem.....	Sainte-Terre.....	1,400
Guy.....	Dame empl..	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Projet.	1,200	Idem.....	Francescas.....	1,200
Fontanié.....	Idem.....	Lavaur.....	1,200	Idem.....	Cuq Toulza.....	1,200
MM. Exiga.....	Factour recev.	Aïn-Fakroum.....	1,200	Receveur....	Aïn Fakroum.....	1,200
Bidault.....	Idem.....	Tarf.....	1,200	Idem.....	Tarf.....	1,200
M <sup>lle</sup> Villiaume.....	Receveuse...	Franconville.....	1,600	Receveuse...	Sannois.....	1,600
MM. Fanningier...	Com. princ..	Ligne de Lyon....	3,300	Chef de brig.	Ligne de Lyon....	3,300
Vendôme.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,300	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,300
Lascroux.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Taquet.....	Idem.....	Tonkin.....	3,300	Com. princ..	Roubaix.....	3,300
Goasdoué.....	Idem.....	Évreux.....	3,300	Idem.....	Brest, bureau princ.	3,300
Pennellier.....	Idem.....	Courbevoie.....	3,300	Idem.....	Paris R. P.....	3,300
Romain.....	Idem.....	Paris 67.....	3,300	Idem.....	Paris 84.....	3,300
Delandre.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon.	3,300	Idem.....	Bordeaux R. P....	3,300
Etonaud.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	3,300	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,300
Dussoux.....	Receveur....	Alger-Mustapha...	4,000	Idem.....	Algérie.....	4,000
Dupin.....	Com. princ..	Paris 81.....	3,300	Idem.....	Paris 11.....	3,300
Robert (A.G.R)	Idem.....	Paris 61.....	3,600	Idem.....	Paris 81.....	3,600
Debrienne.....	Idem.....	Paris 5.....	3,300	Idem.....	Paris 75.....	3,300
Bergère.....	Idem.....	Paris 23.....	3,300	Idem.....	Paris 5.....	3,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Berger.....	Com. princ..	Paris 47.....	3,600	Comm. princ.	Paris 75.....	3,600
Buisson.....	Idem.....	Paris 38.....	3,300	Idem.....	Bureau téléphonique de Pav. de Wagram.	3,300
Dabernat.....	Idem.....	Paris 25.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Pidancet.....	Idem.....	Besançon téléphone.	3,600	Idem.....	Besançon R.P. (serv. postal et télégrap.)	3,600
Gibert.....	Commis.....	Clermont - Ferrand R. P.	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,300
Labbé.....	Idem.....	Les Andelys.....	3,000	Idem.....	Évreux.....	3,300
Galnier.....	Idem.....	Lorient.....	3,000	Idem.....	Courbevoie.....	3,300
Reboul.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,300
Lavielle.....	Idem.....	Bayonne.....	3,000	Idem.....	Paris 67.....	3,300
Gand.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	3,000	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	3,300
Vannereau.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon.....	3,300
Sauce.....	Idem.....	Paris, central.....	3,000	Idem.....	Paris, central.....	3,300
Sarazin.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	3,000	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	3,300
Leclère.....	Idem.....	Paris, central.....	3,000	Idem.....	Paris, central.....	3,300
Monier.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Paris 61.....	3,300
Grasset.....	Idem.....	Clermont - Ferrand central.	3,000	Idem.....	Paris 23.....	3,300
Jacquemin.....	Idem.....	Paris, central.....	3,000	Idem.....	Paris 47.....	3,300
Gouillet.....	Idem.....	Paris 98.....	3,000	Idem.....	Paris 38.....	3,300
Chabal.....	Idem.....	Paris, central.....	3,000	Idem.....	Paris 25.....	3,300
Lognonce.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Paris 25.....	3,300
Rollin.....	Idem.....	Troyes.....	3,000	Idem.....	Troyes.....	3,300
Pietri.....	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000	Idem.....	Mâcon.....	3,300
Blaise.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Gaillard.....	Idem.....	Paris 98.....	3,000	Idem.....	Rouen-Bourse.....	3,300
D'Azémar.....	Idem.....	Paris 80.....	2,400	Commis.....	Paris, bureau des té- légr. officiels.	2,400
Lebeuffe.....	Idem.....	Avignon R. P.....	2,400	Idem.....	Dijon, central.....	2,400
Tichit.....	Idem.....	Avignon, service té- léphonique.	2,700	Idem.....	Avignon R. P.....	2,700
Vaquier de La- baume.....	Idem.....	Béziers.....	3,000	Idem.....	Paris 17.....	3,000
Colombic.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Béziers.....	1,500
Giral.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, cours Sablon..	2,100	Idem.....	Clermont - Ferrand, R. P.	2,100
Andraud.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, R. P.	2,400	Idem.....	Clermont - Ferrand, cours Sablon.	2,400
Rathoaux.....	Idem.....	Autun.....	1,800	Idem.....	Paris 13.....	1,800
Falin.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Cherbourg.....	1,800
Gleize.....	Idem.....	Ligne de la Méditer- ranée.	2,700	Idem.....	Algérie.....	2,700
Debry.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800
Autier.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500
Pellissier de Feligonde.....	Idem.....	Paris 20.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Lebeau.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Combettes.....	Idem.....	Paris 88.....	1,500	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Gusse.....	Idem.....	Paris 34.....	1,500	Idem.....	Paris 88.....	1,500
Audibert.....	Idem.....	Melun.....	1,500	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Winkler.....	Idem.....	Paris 45.....	1,500	Idem.....	Paris 75.....	1,500
Androuin.....	Idem.....	Tours R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 3.....	1,800
Deville - Cavel- lin.....	Idem.....	Lure.....	1,500	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Lagarde.....	Idem.....	Chartres.....	1,500	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Pagnaud.....	Idem.....	Angoulême.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Bouchet.....	Idem.....	Paris 9.....	3,000	Idem.....	Paris 42.....	3,000
Wilquin.....	Idem.....	Mortagne.....	1,800	Idem.....	Paris 43.....	1,800
Joyeux.....	Idem.....	Paris 25.....	2,700	Idem.....	Paris 41.....	2,700
Leygue.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,700	Idem.....	Paris 46.....	2,700
Petitfour.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Décobert. . . . .	Commis . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Commis. . . . .	Paris, bur. central téléphonique de la rue Gutenberg.	1,800
Berger. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Lesage. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Comte. . . . .	Idem. . . . .	Paris 22. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,800
Bondain. . . . .	Idem. . . . .	Rouen R. P. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Paris 36. . . . .	2,700
Nègre. . . . .	Idem. . . . .	Marseille R. P. . . . .	3 000	Idem. . . . .	Marseille-Prado. . . . .	3,000
Robert. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Paris 75. . . . .	2,700
Delteil. . . . .	Idem. . . . .	Paris 20. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Idem. . . . .	2,700
Franco. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400
Goirand. . . . .	Idem. . . . .	Sathonay. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	1,800
Jobey. . . . .	Idem. . . . .	Fécamp. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Neuilly-sur-Seine. . . . .	2,100
Taupin. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Fécamp. . . . .	1,800
Perrymon. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
Leclanche. . . . .	Idem. . . . .	Vannes. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	1,500
Rodrigues. . . . .	Idem. . . . .	Clermont-de-l'Oise. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Mont-de-Marsan. . . . .	1,800
Lemaire. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Clermont-de-l'Oise. . . . .	2,400
Escande. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Béziers, bur. princ. . . . .	1,500
Defaix. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Paris, bur. central téléphonique de la rue Gutenberg.	2,100
Semmeley. . . . .	Idem. . . . .	Coulommiers. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris 50. . . . .	1,500
Cassan. . . . .	Idem. . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris 84. . . . .	1,500
Farnaud. . . . .	Idem. . . . .	Lig. du Nord-Ouest. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Paris 81. . . . .	2,100
Simonard. . . . .	Idem. . . . .	Paris 1. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Lig. du Nord-Ouest. . . . .	1,800
Bouillard. . . . .	Idem. . . . .	Meaux. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
Plantivert. . . . .	Idem. . . . .	La Roche-sur-Yon. . . . .	2,400	Idem. . . . .	Alençon. . . . .	2,400
Gastaings. . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Lyon-Terreaux. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"
Bonnaud. . . . .	Idem. . . . .	Alençon. . . . .	"	Idem. . . . .	La Roche-sur-Yon. . . . .	"
Porguès. . . . .	Idem. . . . .	Rouen-Bourse. . . . .	"	Idem. . . . .	Aranchon. . . . .	"
Bévenger. . . . .	Idem. . . . .	Avignon R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de la Méditerranée. . . . .	"
Le Goffie. . . . .	Idem. . . . .	Paris 32. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"
Higoumet. . . . .	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne des Pyrénées. . . . .	"
Guérin. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"
Toulade. . . . .	Idem. . . . .	Chartres. . . . .	"	Idem. . . . .	Bernay. . . . .	"
Robert (E.-J.). . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 80. . . . .	"
Robert (E.-E.-L.). . . . .	Idem. . . . .	Paris 92. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 34. . . . .	"
Séjourné. . . . .	Idem. . . . .	Paris 74. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	"
Eglin. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	"
Fanel. . . . .	Idem. . . . .	Marseille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Melun. . . . .	"
Camboulas. . . . .	Idem. . . . .	Paris 71. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 75. . . . .	"
Pellier. . . . .	Idem. . . . .	Paris 55. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 22. . . . .	"
Pays. . . . .	Idem. . . . .	Lyon central. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 55. . . . .	"
Lestrade. . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 45. . . . .	"
Mazert. . . . .	Idem. . . . .	Marseille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 66. . . . .	"
Barbe. . . . .	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Lure. . . . .	"
Roncaglia. . . . .	Idem. . . . .	Marseille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 71. . . . .	"
Pomaret. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Romans. . . . .	"
Torné. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Foissac. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	"
Thomazo. . . . .	Idem. . . . .	Nantes, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Vannes. . . . .	"
Marrillac. . . . .	Idem. . . . .	Clermont-Ferrand, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Chartres. . . . .	"
Mac-Auliffe. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Le Havre, central. . . . .	"
Pony. . . . .	Idem. . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Bréfort. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Saint-Quentin. . . . .	"
Michel. . . . .	Idem. . . . .	Dijon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Breuil. . . . .	Idem. . . . .	Paris 36. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Rielwasser. . . . .	Expéditionn. . . . .	D <sup>re</sup> de la H <sup>te</sup> -Saône. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 36. . . . .	"
Barrué. . . . .	Surnuméraire . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"
Pléven. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Vandier.....	Surnumér <sup>re</sup> .	En disponibilité...	•	Surnumér <sup>re</sup> .	Niort.....	•
Paillon.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	•	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	•
Mauzy.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Coulommiers.....	•
Besombes....	Idem.....	Montpellier, cen- tral.	•	Idem.....	Paris 1.....	•
Mossant.....	Idem.....	Lyon R. P.....	•	Idem.....	Privas.....	•
Girard-Beydet.	Idem.....	Lyon, central.....	•	Idem.....	Lyon R. P.....	•
Malissard....	Idem.....	Limoges, central..	•	Idem.....	Paris R. P.....	•
Brugé.....	Idem.....	Toulouse, central..	•	Idem.....	Paris 92.....	•
Boniard.....	Idem.....	Dijon, central....	•	Idem.....	Paris 18.....	•
Laporte.....	Idem.....	Limoges, central..	•	Idem.....	Paris 30.....	•
Caudebat....	Idem.....	Toulouse, central..	•	Idem.....	Paris 45.....	•
Rigollet.....	Idem.....	Dijon, central....	•	Idem.....	Paris 68.....	•
Bressoles....	Idem.....	Toulouse, central..	•	Idem.....	Paris 71.....	•
Boillot.....	Idem.....	Lyon, central.....	•	Idem.....	Lyon R. P.....	•
Bonjean.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Dupuis.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Joan-Grangé..	Idem.....	Libourne.....	•	Idem.....	Paris R. P.....	•
Bonnillon....	Idem.....	Paris R. P.....	•	Idem.....	Libourne.....	•
Boutin.....	Idem.....	Nantes, central....	•	Idem.....	Vitré.....	•
Vincont.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Nantes R. P.....	•
Charrier.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Giteau.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Saint-Nazaire..	•
Philibert....	Idem.....	Lyon, central.....	•	Idem.....	Saint-Chamond..	•
Gayard.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	•	Idem.....	Roanne.....	•
Philippart...	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Besson (A.-S.)	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Lyon R. P.....	•
Besson (J.-A.)	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
André.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Montel.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Prunet.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Tissandior...	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Villefranche-s-Saône	•
Mournetas...	Idem.....	Limoges, central..	•	Idem.....	Paris 36.....	•
Sajous.....	Idem.....	Bordeaux, central..	•	Idem.....	Saintes.....	•
Jolibois....	Idem.....	Dijon, central....	•	Idem.....	Troyes R. P.....	•
Lamilleu....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Nancy R. P.....	•
Thiébaud....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Toul.....	•
Mollot.....	Idem.....	Nancy, central.....	•	Idem.....	Épinal R. P.....	•
Fillière.....	Idem.....	Paris R. P.....	•	Idem.....	Paris 15.....	•
Lubin.....	Idem.....	Toulouse, central..	•	Idem.....	Paris R. P.....	•
Courtes....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Galin.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Lacau.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Lasaires....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Paris 22.....	•
Vergély.....	Idem.....	En disponibilité...	•	Idem.....	Marseille R. P...	•
Flaissières...	Idem.....	Paris R. P.....	•	Idem.....	Paris 20.....	•
Roullilange..	Idem.....	Toulouse, central..	•	Idem.....	Paris R. P.....	•
Gervet.....	Idem.....	Versailles, préfet.	•	Idem.....	Idem.....	•
Brion.....	Idem.....	Paris 17.....	•	Idem.....	Enghien-les-Bains..	•
Belugou.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	•	Idem.....	Paris 17.....	•
Luguel.....	Idem.....	Toulouse, central..	•	Idem.....	Paris 32.....	•
Cupenne.....	Idem.....	Bordeaux, central..	•	Idem.....	Paris 1.....	•
Margara.....	Idem.....	Nancy, central....	•	Idem.....	Fourmies.....	•
Devriès.....	Idem.....	Lille, central....	•	Idem.....	Tourcoing.....	•
Fische.....	Idem.....	Nancy, central....	•	Idem.....	Arras.....	•
Delgéry.....	Idem.....	Lille, central....	•	Idem.....	Idem.....	•
Defurne.....	Idem.....	Arras, direction...	•	Idem.....	Idem.....	•
Lesempère...	Idem.....	Nancy, central....	•	Idem.....	Boulogne-sur-Mer, principal.	•
Binarmont...	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Callay.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Lille, central.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Laon R. P.....	"
Misson.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Picot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chauderlot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dirson.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Saint-Quentin.....	"
Philippe.....	Idem.....	Rennes, central.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Dandine.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Montdidier.....	"
Leclere.....	Idem.....	Rennes, central.....	"	Idem.....	Le Mans R. P.....	"
Guérin.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Quiellin.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Longueux.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Vendôme.....	"
Lechat.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.....	"
Rémy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouvret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"
Hugo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Berthelemy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Commercy.....	"
Mathey.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Belfort, ville.....	"
Martret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dijon R. P.....	"
Berthet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Coynault.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Thouars.....	"
Renouard.....	Idem.....	Rennes, central.....	"	Idem.....	Redon.....	"
Fécamp.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Collin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 32.....	"
Pécot.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Tronchet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 9.....	"
Dolix.....	Idem.....	Limoges, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Malirat.....	Idem.....	Toulouse, central.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Lelan.....	Idem.....	Bordeaux, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Philippon.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Mansillon.....	Idem.....	Limoges, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Perot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Durivault.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 50.....	"
Romanet.....	Idem.....	Limoges, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Valat.....	Idem.....	Paris 19.....	"	Idem.....	Paris 63.....	"
Jaillet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 19.....	"
Verdier.....	Idem.....	Limoges, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Lompret.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Bruet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Beaudet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 74.....	"
Me'ot.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Teissières.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 81.....	"
Cau.....	Idem.....	Montpellier, cent.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Durieux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 82.....	"
Mandran.....	Idem.....	Montpellier, cent.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Cahen.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Guillon.....	Idem.....	Nantes, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Thévenet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....	Idem.....	Toulouse, central.....	"	Idem.....	Paris 92.....	"
Queyruville.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 69.....	"
Michaut.....	Idem.....	Paris 34.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Darmagnac.....	Idem.....	Toulouse, central.....	"	Idem.....	Paris 34.....	"
Jacquet.....	Idem.....	Paris 40.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Lafont.....	Idem.....	Toulouse, central.....	"	Idem.....	Paris 40.....	"
Gilbert.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Paris 88.....	"
Carassus.....	Idem.....	Toulouse, central.....	"	Idem.....	Paris 92.....	"
Cayzac.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.....	"	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	"
Acquier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Arnal.....	Idem.....	Bordeaux, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Coussou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Doume.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dubernet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fort.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Desroches.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Barrier	Surnuméraire	Clermont - Ferrand, central.	fr.	Surnuméraire	Paris R. P.	fr.
Dezalys	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Griffoulière	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Blanchoumet	Idem	Dijon, central.	"	Idem	Idem	"
Bourlot	Idem	Nantes, central.	"	Idem	Angoulême.	"
Robert	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 1.	"
Jovet	Idem	Dijon, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Demesse	Idem	Paris 81.	"	Idem	Paris 5.	"
Arj. liès	Idem	Limoges, central.	"	Idem	Paris 81.	"
Schirmann	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 5.	"
Lardy	Idem	Limoges, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Terrieux	Idem	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem	Paris 12.	"
Berthelot	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 13.	"
Bonnotte	Idem	Dijon, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Gozé	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 17.	"
Cornuché	Idem	Dijon, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Colson	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 18.	"
Guénot	Idem	Dijon, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Perret	Idem	Idem	"	Idem	Paris 22.	"
Dax	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 23.	"
Lavoignat	Idem	Dijon, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Delompré	Idem	Lyon, central.	"	Idem	Idem	"
Desseigne	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Gondy	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Rousselet	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Coste	Idem	Montpellier, cent.	"	Idem	Idem	"
Galibert	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Vassas	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Cazalas	Idem	Toulouse, central.	"	Idem	Idem	"
Glaa	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Clermont (A.- J.-A.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Clermont (J.-J. A.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bayle	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Theil	Idem	Limoges, central.	"	Idem	Idem	"
Mabrieu	Idem	Bordeaux, central.	"	Idem	Paris 4.	"
Revel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Comayras	Idem	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem	Paris 5.	"
Delpuech	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Mouly	Idem	Bordeaux, central.	"	Idem	Paris 11.	"
Salles	Idem	Toulouse, central.	"	Idem	Paris 83.	"
Teyssieiro	Idem	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem	Paris 18.	"
Magnien	Idem	Dijon, central.	"	Idem	Paris 23.	"
Besombes	Idem	Limoges, central.	"	Idem	Paris 24.	"
Sutra	Idem	Toulouse, central.	"	Idem	Idem	"
Berger	Idem	Tours, central.	"	Idem	Paris 35.	"
Massip	Idem	Limoges, central.	"	Idem	Paris 42.	"
Flatot	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 49.	"
Dubois	Idem	Rennes, central.	"	Idem	Idem	"
Ajau	Idem	Toulouse, central.	"	Idem	Paris 60.	"
Pogey	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 60.	"
Bonnet (M.-L.-J)	Idem	Toulouse, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Robin	Idem	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem	Paris 83.	"
Barrière (P.)			"	Idem	Bordeaux, central.	"
Batôt			"	Idem	Idem	"
Bergez			"	Idem	Idem	"
Bordeneuve			"	Idem	Idem	"
Bourié			"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Castets . . . . .			fr.	Surnumér <sup>rs</sup> .	Bordeaux, central.	fr.
Clot . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Dubarry . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Delorme . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Fuzier . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Jarrige . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Labat . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Lainatabois . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Niel . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Normant . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Pindat-Bonne- mason . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Treyeran . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Albenque . . . . .			»	Idem.	Clermont-Ferrand, central.	»
Baguet . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Chardon . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Deigont . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Deschamps . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Farentz . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Marchand . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Ponsole . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Renom . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Revordy . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Saurol . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Vidaluc . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Faugères . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Boisseau . . . . .			»	Idem.	Dijon, central.	»
Bourguignon . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Gremy . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Henry . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Jeanneau . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Lombard . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Mathis . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Pahon . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Regnier . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Vattepin . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Berquez . . . . .			»	Idem.	Lille, central.	»
Bize . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Bouchez . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Camus . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Degand . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Deprocq . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Fourny . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Magot . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Merlier . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Poirier . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Pouvesle . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Richer . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Sailly . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Ségard . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Tondeur . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Anglade . . . . .			»	Idem.	Limoges, central.	»
Bennet . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Boissolles . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Bonnet (G.) . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Bourdiol . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Bousquet . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Bouyslié . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Bouzerand . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Chironnaud . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Cogneras . . . . .			»	Idem.	Idem.	»
Combrade . . . . .			»	Idem.	Idem.	»

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Coussillac.....	.....	.....	fr.	Surnumér <sup>re</sup> ..	Limoges, central..	fr.
Couturier.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Cussac.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Dauban.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Frozals.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Jaucent.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Laporte.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Leymarie.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Peiras.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Raynaud.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Aulagnier.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Lyon, central.....	fr.
Bailly-Maitre.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Bavoux.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Bonnefon.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Bourdet.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Crouzet.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Dard.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Davenas.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Delon.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Dubois.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Émery.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Favier.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Fructus.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Girod.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Iselin.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Jacquot.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Joubert (C. D.- E.).	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Joubert (V.-J.- P.).	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Lotard.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Marqués.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Maury.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Meffrey.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Messagier.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Moula.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Palot.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Pfeiffer.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Poncet.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Richard.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Roche.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Rodot.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Thévenot.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Vache.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Valadou.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Volay.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Affre.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Marseille, central..	fr.
Audoly.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Bel.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Bourneton.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Brunet.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Candouives.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Ceccaldi.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Chrestian.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Cresp.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Emerich.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Fattaccini.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Fricero.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Gabriel.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Galant.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Gau.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Gay.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.
Gonnet.....	.....	.....	fr.	Idem.....	Idem.....	fr.



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Jacomon . . . . .			"	Surnumér <sup>2e</sup> .	Marseille, central.	"
Proal . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Paoli . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pelleguin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Simoni . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Stable . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Valais . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Barbut . . . . .			"	Idem . . . . .	Montpellier, central.	"
Barreau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bartissol . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Baumello . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boyer . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Brandouy . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Caizerguos . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Camp . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cantalou . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cazenove . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Coubes . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Delmas . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Darand (A.-J.- A.) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Darand (J.-J.) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gavenc . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gioranti . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Grand . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jeanjean . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Laurès . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lieutaud . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Maury . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ricart . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rolland . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rouh . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ruffel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Souler . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Baudet . . . . .			"	Idem . . . . .	Nancy, central.	"
Bonnotte . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Brion . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Brosse . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Duval . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jouatte . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Malmasou . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mathieu . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pattalocchi . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Puissant . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ries . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Thomas . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Wauthier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Graipeau . . . . .			"	Idem . . . . .	Nantes, central.	"
Claveau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cornec . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Le Glez . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Louérat . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Moreau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Roux . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rivasseau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Belouin . . . . .			"	Idem . . . . .	Rennes, central.	"
Legrand . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lemonnier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vaudoré . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lebasard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Andouy . . . . .			"	Idem . . . . .	Toulouse, central.	"
Belax . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Barbères.....			"	Surnumér <sup>co</sup> .	Toulouse, central.	"
Bastie.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Batbedat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Battesti.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bauévent.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boudergues.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bourjade.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bugard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Canal.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Carrière.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Castaing.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Céré.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Costes.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Couderc.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
d'Aussonne.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Delrous.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Délample.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Delpéch.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Desbarax.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Doumenach.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Faur-Serres.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Duteil.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Degoilh.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Fauré.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Fraucoual.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gailhaguet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Graulières.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Guilhem.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hos.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jousset.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jouvin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lanta.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Larrive.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lasséran.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lassus.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lourties.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ma-sicot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Monestiez.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ousset.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pagès.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pasturel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pichon-Obéric.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pouydebat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Prados.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Quercilhac.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Raynier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Roulet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ribaut.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sabouroux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Salles.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Saunal.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sengès.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Terrade.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Tougne.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Trouette.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Valette.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Villa.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vincent.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Zimmermann.....			"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Andrieu.....			"	Surnumér <sup>re</sup> .	Tours, central.....	"
Chauveau.....			"	Idem.....	Tours, central.....	"
Foubert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lamy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Tindon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Toucheard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Allé.....			"	Idem.....	Paris, central.....	"
Barus.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Baudouin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Belin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Berthollet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chevolais.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Collet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Clion.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Cuq.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dauvas.....			"	Idem.....	Idem.....	"
de Burdin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Delage.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Diard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Doinel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Farcet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gayraud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ledoux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jallet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Legras.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Naire.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Margana.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ranvaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rapin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rebeille.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Schaeffé.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Voll.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Seuillerot.....			1,500	Idem.....	Idem.....	"
Letremble.....	Expédition naire.	Direction du Calva- dos.	1,500	Expédition <sup>re</sup> f. fonctions de surn <sup>re</sup> .	Caen, central.....	1,500
Sevoz.....	Idem.....	Direction de la Côte- d'Or.	1,500	Idem.....	Dijon, central.....	1,500
Jacotin.....	Idem.....	Dir <sup>ion</sup> de la Haute- Marne.	1,500	Idem.....	Chaumont R. P.....	1,500
Fischer.....	Idem.....	Direction des Vosges.	1,500	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	1,500
Barraud.....	Idem.....	Direction de l'Aisne.	1,100	Idem.....	Laon R. P.....	1,500
Boillet.....	Facteur tu- biste.	Paris.....	1,100	Fact. tubiste f. fonctions de surn <sup>re</sup> .	Paris, central.....	1,100
Guyot.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Demoulin.....	Gardien de bureau.	Idem.....	1,100	Gard. de bur. f. fonctions de surn <sup>re</sup> .	Idem.....	1,100
Linarès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,100
Vilt.....	Fact <sup>r</sup> des télé- graphes.	En disponibilité.....	"	Fact. des tél. f. fonctions de surn <sup>re</sup> .	Idem.....	1,000
Audy.....	Fact. téléph.	Paris.....	800	Surnumér <sup>re</sup> ..	Idem.....	800
Busquet.....	Idem.....	Idem.....	700	Idem.....	Idem.....	700
Brancou.....	Idem.....	Idem.....	700	Idem.....	Idem.....	700
Chopinot.....	Idem.....	Idem.....	700	Idem.....	Idem.....	700
Fredon.....	Idem.....	Idem.....	700	Idem.....	Idem.....	700
Pignon.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	700
Touzin.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	800
Chappellart ..	Expédition <sup>re</sup> .	Direction de la Seine	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Béau.....	Jeune facteur	Bourgoin.....	600	Surnumér <sup>re</sup>	Lyon, central.....	600
Mir.....	Idem.....	Collinée.....	600	Idem.....	Montpellier, central.	600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
Billet.....	Idem.....	Nantes, caisse d'ép.	600	Idem.....	Nantes, central....	600
Durand.....	Idem.....	Toulouse-S <sup>t</sup> -Michel.	600	Idem.....	Toulouse, central..	600
Goubat.....	Idem.....	Lourdes.....	600	Idem.....	Idem.....	600
Cot.....	Anc. sou.-off.	Au 57 <sup>e</sup> régim <sup>t</sup> d'inf.	"	Idem.....	Idem.....	600
Rol.....	Idem.....	Au 83 <sup>e</sup> régim <sup>t</sup> d'inf.	"	Idem.....	Idem.....	600
Lavault.....	Idem.....	Au 114 <sup>e</sup> régim <sup>t</sup> d'inf.	"	Idem.....	Tours, central....	600
Canonge.....	Surnumérai <sup>re</sup>	Disponibilité.....	"	Idem.....	Paris, central....	"
Poucch.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Toulouse, central..	"
M <sup>lles</sup> Bru.....	Postulante	.....	"	Employée..	Rod z R. P.....	1,000
Galley.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Beaune.....	1,000
Duran.....	Employée..	Toulouse, b. Arnaud	1,200	Idem.....	Toulouse-Bayard..	1,200
M <sup>me</sup> Albert.....	Idem.....	Toulouse, Bourse..	1,300	Idem.....	Toulouse, b. Arnaud	1,300
M <sup>lles</sup> Marin.....	Postulante	.....	"	Idem.....	Toulouse, bourse..	1,000
Léger.....	Employée..	Reims-Dieu-Lum <sup>re</sup> .	1,000	Idem.....	Reims-Vesle.....	1,000
Thomas.....	Postulante	.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Nicolas-du-Port..	1,000
Sen queutte..	Idem.....	.....	"	Idem.....	Stenay.....	1,000
M <sup>me</sup> Oblin.....	Employée..	Caen, télégraphe..	1,500	Idem.....	Caen, central....	1,500
Banville.....	Idem.....	Caen, central....	1,700	Idem.....	Caen, téléphone..	1,700
M <sup>lles</sup> Campourey..	Postulante	.....	"	Idem.....	Valenciennes.....	1,000
Rudent.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Louchart.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Roubaix, télépho..	1,000
Frs ne l.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Argentan.....	1,000
Foucault.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Condé-sur-Noireau..	1,000
Termoz.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	1,000
Guillet.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Macon R. P.....	1,000
Grand.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Asnières.....	1,000
Hoffmann.....	Employée..	Courbevoie.....	1,000	Idem.....	Levallois, télépho	1,000
Roux.....	Idem.....	Asnières.....	1,100	Idem.....	Courbevoie.....	1,100
Ravix.....	Postulante	.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-S. inc..	1,000
Labe.....	Employée..	Roubaix, téléph..	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
Hoffmann.....	Postulante	.....	"	Idem.....	Roubaix, télépho..	1,000
M <sup>me</sup> Simoneau.....	Employée..	Le Havre, téléph..	1,300	Idem.....	Paris B.....	1,300
Lefebvre (J.)..	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Havre, téléphone..	1,200
M <sup>lles</sup> Lallement : ..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris B.....	1,000
Le chère (L.-L.)	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris H.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Marc..	Postulante..	.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
M <sup>lles</sup> Brocard.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Missier.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Fontaine.....	Empl. auxil <sup>re</sup>	Reims, téléph.....	R <sup>ou</sup>	Empl. aux <sup>re</sup> .	Paris K.....	R <sup>ou</sup>
			1,400			1,400
Guibourt.....	Postulante	.....	"	Employée..	Reims, téléphone..	1,000
Barrau.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Lomasne.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Alainmat.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Raffalli.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Emery.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gaultier.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Babeau.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Allix.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dapeu.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Reben.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lecourtier.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
François.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Ranchet.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Liard.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Chavauche.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Arfin.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Marcout.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Marc.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Coassillon.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Signoud.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Lyon, central....	1,000
Antelme.....	Employée..	Clichy-la-Garenne..	1,000	Idem.....	Paris, central....	1,000
Fusier.....	Idem.....	Guéret.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Lemoine	Postulante		"	Employée	Paris, central	1,000
Provence	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Dubois	Employée	Lille, central	1,100	Idem	Idem	1,100
Coquet	Idem	Soissons	1,100	Idem	Idem	1,100
Thiébaud	Idem	Lagny	1,100	Idem	Idem	1,100
M <sup>mes</sup> Lagarde	Idem	Condom	1,100	Idem	Idem	1,100
Bonnot	Idem	En disponibilité	"	Idem	Idem	1,100
M <sup>lles</sup> Dufeuil	Idem	Méru	1,200	Idem	Idem	1,200
Schubler	Idem	Riom	1,200	Idem	Idem	1,200
De Bucq	Idem	Pantin 1°	1,200	Idem	Idem	1,200
Séguin	Idem	Gien	1,200	Idem	Idem	1,200
Michot	Idem	Mâcon R. P.	1,200	Idem	Idem	1,200
M <sup>me</sup> Robin	Idem	En disponibilité	"	Idem	Idem	1,200
M <sup>lle</sup> Montauban	Idem	Blois R. P.	1,300	Idem	Idem	1,300
M <sup>me</sup> Bobin	Ex-employée		"	Idem	Algérie	1,100
M <sup>lle</sup> Eouzan	Employée	Havre, téléphone	1,100	Idem	Rennes, téléphone	1,100
Bobier	Idem	Bernay	1,300	Idem	Havre, téléphone	1,300
Beautier	Postulante		"	Idem	Bernay	1,000
Buhot-Launay	Employée	Mortagne	1,000	Idem	Le Mans, central	1,000
M <sup>me</sup> veuve Salette	Idem	Cholet	1,000	Idem	Ancenis	1,000
M <sup>lles</sup> Courdavault	Postulante		"	Idem	Cholet	1,000
Robillard	Employée	Paris K.	1,300	Idem	Paris 60	1,300
Niel	Idem	Paris, central	1,200	Idem	Paris K.	1,200
Nicolay	Idem	Paris K.	1,000	Idem	Paris, central	1,000
Vautier	Postulante		"	Idem	Paris K.	1,000
M <sup>mes</sup> Jupile	Employée		1,100	Idem	Paris 1.	1,100
Pain	Idem		1,100	Idem	Paris B.	1,100
Rousseau	Postulante		"	Idem	Paris K.	1,000
Villermet	Idem		"	Idem	Idem	1,000
M <sup>lles</sup> Caussin	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Dubois	Idem		"	Idem	Soissons	1,000
Beauchet	Employée	Nogent-sur-Seine	1,000	Idem	Mézières	1,000
Legrand	Idem	Paris K.	1,000	Idem	Nogent-sur-Seine	1,000
Morin	Postulante		"	Idem	Paris K.	1,000
Lavergne	Idem		"	Idem	La Rochelle R. P.	1,000
Fournier	Idem		"	Idem	Guéret	1,000
Roubin	Employée	Les Andelys	1,000	Idem	Condom	1,000
Maisant	Postulante		"	Idem	Les Andelys	1,000
Buffet	Idem		"	Idem	Gien	1,000
Delaire	Employée	Raincy, téléphone	1,000	Idem	Riom	1,000
Béguin	Postulante		"	Idem	Lagny	1,000
Bellangé	Idem		"	Idem	La Roche-sur-Yon	1,000
M <sup>mes</sup> ve Debrégeas	Receveuse	St-Germain-L-Bolles	1,200	Idem	Paris K.	1,200
Girodier	Employée	Paris 39	1,200	Idem	Paris 90	1,200
M <sup>lles</sup> Denoyello	Idem	Courbevoie, téléph.	1,100	Idem	Paris 39	1,100
Lemoult	Postulante		"	Idem	Courbevoie, téléph.	1,000
Hémery	Employée	Paris K.	1,300	Idem	Paris C.	1,300
Dujon	Idem	Idem	1,000	Idem	Paris B.	1,000
Petitpas	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
Dicharry	Idem	Asnières	1,000	Idem	Paris K.	1,000
Lacoste	Postulante		"	Idem	Asnières	1,000
Persin	Employée	Paris K.	1,000	Idem	Paris G.	1,000
Falandry	Idem	Paris B.	1,100	Idem	Paris K.	1,100
M <sup>mes</sup> veuve Grand	Idem	Paris 90	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Gander	Idem	Alger, central	1,600	Idem	Idem	1,600
M <sup>lle</sup> Noël	Idem	Puteaux	1,100	Idem	Paris 70	1,100
M <sup>mes</sup> Maître	Postulante		"	Idem	Puteaux	1,000
Ligneul	Employée	La Ferté-Macé	1,200	Idem	Paris 62	1,200
M <sup>lles</sup> Ginct	Idem	Bernay	1,000	Idem	Paris 37	1,000
Matet	Idem	Bordeaux, téléph.	1,100	Idem	Rochefort-sur-Mer	1,100
Camus	Postulante		"	Idem	Bordeaux, téléph.	1,000
Jouy	Employée	Bougival	1,000	Idem	Villemomble	1,000
Glairon-Rappaz	Postulante		"	Idem	Pantin 1°	1,000

